MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1961, Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1961, Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [sous la dir. de Maurice Vaïsse] ; [avec la collab. de Colette Barbier, Antoine Daveau, Paulette Enjalran, et al.]. 1997.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 01 40 58 30 00

Vente par correspondance :

Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
03 27 93 70 70

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère français des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. 1997 - ISBN 2-11-089142-4

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1961

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS	Référence catalogue	Prix unitaire
		F
Volume 1 : 1954 - 21 juillet-31 décembre	PN 018 301	220,00
Volume 2 : 1954 - Annexes (21 juillet-31 décembre)		
Volume 3 : 1955 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 302	220,00
Volume 4 : 1955 - Annexes I (1er janvier-30 juin)		
Volume 5 : 1955 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 303	220,00
Volume 6 : 1955 - Annexes II (1er juillet-31 décembre)		
Volume 7 : 1956 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 304	220,00
Volume 8 : 1956 - II (1er juillet-23 octobre)	PN 018 305	220,00
Volume 9 : 1956 - III (24 octobre-31 décembre)	PN 018 306	220,00
Volume 10 : 1957 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 307	220,00
Volume 11 : 1957 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 308	220,00
Volume 12 : 1958 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 309	220,00
Volume 13 : 1958 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 310	220,00
Volume 14 : 1959 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 311	*220,00*
Volume 15 : 1959 - Annexes I (1er janvier-30 juin)	PN 018 312	*150,00*
Les deux volumes 14 et 15		350,00
Volume 16 : 1959 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 313	220,00
Volume 17 : 1960 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 314	220,00
Volume 18 : 1960 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 315	220,00
Volume 19 : 1961 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 316	220,00
La série complète des volumes 1 à 18		3.430,00

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1961

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1997

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. Robin, ambassadeur de France.

Membres :

M. Ageron, professeur émérite de l'Université de Paris-XII.

M. Amigues, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Angremy, membre de l'Académie française, président de la Bibliothèque nationale de France.

M. d'Aumale, ambassadeur de France.

M. le colonel Bach, chef du Service historique de l'armée de Terre.

M. Bariéty, professeur émérite à la Sorbonne, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. l'amiral Beauvois, chef du Service historique de la Marine.

M. Dejean de La Batie, ministre plénipotentiaire.

M. Erlande-Brandenburg, directeur des Archives de France.

M. de Folin, ministre plénipotentiaire.

M. Frank, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent.

M. Girault, professeur émérite de l'Université de Paris-I.

M. Guillen, professeur émérite de l'Université de Grenoble-II.

M. Hue, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

M. Husson, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Joyaux, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris-II.

M. Maillard, ambassadeur de France.

M. le général Maurin, conseiller d'État.

M. Mélandri, professeur à l'Université de Paris-X Nanterre.

M. Marc Michel, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence.

M. Milza, professeur à l'Institut d'études politiques.

M. Montant, professeur d'Université.

M. de Montbrial, membre de l'Institut.

M. Noiville, ministre plénipotentiaire.

Mme de Nomazy, conservateur général des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Nouailhat, professeur à l'Université de Nantes.

M. Pagniez, ministre plénipotentiaire.

M. Poidevin, professeur à l'Institut des hautes études européennes à Strasbourg.

M. Jean-Bernard Raimond, député, ancien ministre des Affaires étrangères, ambassadeur de France.

M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.

M. le général Silvestre de Sacy, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris-IV.

M. Thobie, professeur émérite à l'Université de Paris-VIII Saint-Denis.

M. Tiné, ambassadeur de France.

M. Vaisse, professeur des universités, directeur du Centre d'études d'histoire de la Défense.

M. Vergès, professeur à l'Université de Paris-I.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice Vaisse :

Mme Colette Barbier, docteur en histoire.

M. Antoine Daveau, diplômé d'études supérieures.

Mlle Paulette Enjalran, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Philippe Husson, ministre plénipotentiaire.

M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe, docteur ès lettres.

Mme Françoise Péquin, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme Francine Virduzzo, docteur ès lettres.

AVERTISSEMENT

Berlin, l'Europe politique, les négociations franco-algériennes et les crises laotienne et congolaise seront les événements principaux du premier semestre 1961.

*
**

En Europe, c'est l'affaire de Berlin et la constitution d'une Europe politique qui occupent le devant de l'actualité. L'affaire de *Berlin* donne lieu à la publication de documents soviétiques qui reprennent des thèses connues : consécration du *statu quo* en Allemagne; signature d'un traité de paix avec la seule R.D.A., et ce avant la fin 1961. Tout en admettant des contacts directs américano-soviétiques sur le sujet, la France y met comme condition des consultations préalables entre Alliés; devant ses partenaires européens ou américains, le général de Gaulle adopte une position de fermeté : il conseille au président Kennedy de faire comprendre à Khrouchtchev qu'il risque d'aller au-devant d'un conflit.

La constitution d'une *Europe politique* et l'éventualité d'une adhésion de la *Grande-Bretagne* au Marché commun font l'objet de conversations lors de l'entrevue de Rambouillet, le 28 janvier, avec le Premier britannique Macmillan. Ce dernier envisage une association de la Grande-Bretagne au Marché commun, sous réserve de dérogations qui protégeraient l'agriculture de son pays et les importations en provenance du Commonwealth. Londres espère, sur la base d'une telle association, participer aux conversations politiques entre les Six.

Parmi les chefs d'État occidentaux le plus souvent en contact avec le général de Gaulle, figure le chancelier de la *R.F.A.* Le 9 février, à Paris, les deux hommes s'interrogent sur le nouveau président des États-Unis et sa politique; de Gaulle présente son projet de coopération politique intergouvernementale. Le 20 mai, à Bonn-Rhoendorf, de Gaulle et Adenauer s'entretiennent de la prochaine rencontre Kennedy-Khrouchtchev et du problème allemand; Berlin et l'Alliance atlantique seront également parmi les sujets abordés par le Général et le Dr Lübke, président de la R.F.A. Le Général rencontre le ministre danois des Affaires étrangères, Krag, qui parle du « saut » de son pays dans l'Europe. L'Europe est aussi à l'ordre du jour d'entretiens franco-belges en mai. Les rapports de la France avec *l'U.R.S.S.* donnent lieu à des échanges sur la situation internationale entre le Général et l'ambassadeur Vinogradov.

*
**

En *Afrique* se succèdent les conférences panafricaines (Casablanca, 4-7 janvier; Monrovia, 8-12 mai); les problèmes de ce continent sont aussi abordés entre Français, Britanniques et Américains. *L'affaire algérienne* est plus que jamais prioritaire. L'acceptation par de Gaulle du principe de l'« Algérie algérienne » et le référendum du 8 janvier 1961 ouvrent la voie à des négociations entre les deux parties, dont le G.P.R.A. accepte le principe, mais les obstacles sur la voie de la paix se multiplient : refus du G.P.R.A. de se rendre à Évian, volonté de la France de traiter avec toutes les tendances algériennes et de séparer le cas du Sahara de celui de l'Algérie, putsch d'Alger, dans la nuit du 21 au 22 avril, qui inquiète les pays étrangers. La Conférence s'ouvre à Évian le 20 mai, mais les conversations achoppent sur des problèmes tels que la notion de « peuple algérien » et le statut des minorités, la conception de l'autodétermination et l'organisation du scrutin qui doit l'assurer, enfin le sort du Sahara.

Au *Maroc*, si la conférence de Casablanca soutient les thèses du F.L.N., l'avènement de Hassan II, à la suite du décès de Mohammed V (26 février), entraîne une amélioration des relations franco-chérifiennes. Rabat entend participer au règlement de l'affaire algérienne en intervenant en faveur de Ben Bella et espère en l'appui de la France dans l'affaire mauritanienne. En *Tunisie*, le président Bourguiba a obtenu de rencontrer le général de Gaulle : l'entrevue de Rambouillet (27 février) donne lieu à un examen d'ensemble du contentieux franco-tunisien. Si l'on s'achemine vers la reprise des relations diplomatiques, les Tunisiens s'opposent, en revanche, au renforcement des moyens de la base de Bizerte, prélude à la crise de juillet. En *Afrique noire francophone*, les États de la Communauté « rénovée » ou de l'ancienne Communauté négocient des accords de coopération avec la France : l'Ivoirien Houphouët-Boigny rencontre à plusieurs reprises le général de Gaulle ou son Premier ministre. Les expériences nucléaires françaises suscitent l'irritation de l'*Afrique anglophone*; le Ghanéen Nkrumah affiche son hostilité à la France. Dans la *crise congolaise*, tandis que l'assassinat de P. Lumumba (13 février) provoque une violente offensive de l'U.R.S.S. contre le secrétaire général de l'O.N.U., la France s'efforce de consolider l'autorité du président Kasavubu et juge sévèrement l'ingérence des Nations Unies dans les affaires intérieures du pays, favorisée par contre par Washington; Paris envisage même une opération occidentale d'aide à Kasavubu.

Dans *l'Extrême-Orient et le Sud-Est asiatique,* la crise laotienne s'aggrave du fait de l'implication grandissante de l'U.R.S.S. et des États-Unis. La France se rallie à la proposition du prince Sihanouk de convocation d'une conférence internationale et de réactivation de la Commission internationale de contrôle; elle refuse l'utilisation de l'O.T.A.S.E.

comme couverture d'une intervention directe des Occidentaux; elle préconise une solution politique. La Conférence internationale de Genève permet des contacts entre Français et Chinois de Pékin, au cours desquels la question des rapports entre les deux pays est évoquée.

Sur le *continent américain*, l'événement essentiel est l'accession de J. F. Kennedy à la présidence des États-Unis. Les instructions adressées à Alphand à la veille de l'installation de la nouvelle administration mettent l'accent sur la nécessité d'une coopération tripartie, dont il est de nouveau question lors des conversations du Général et du Président, à Paris, du 31 mai au 2 juin. Sur l'Alliance atlantique, la position de la France demeure inchangée : il faut modifier le traité de l'O.T.A.N. pour tenir compte de l'évolution de la situation internationale intervenue depuis sa conclusion. Dans les Caraïbes, l'échec en avril du débarquement anticastriste à *Cuba* porte un coup au prestige des États-Unis.

*
**

Sur un plan plus général, la question du *désarmement* traduit les réticences de la France à l'égard des négociations américano-soviétiques sur l'élargissement du Comité des Dix; un accord sérieux n'est jugé possible que dans le cadre restreint des quatre puissances nucléaires. En matière *atomique*, la France entend constituer une force autonome, même si les États-Unis envisagent la formation d'une force M.R.B.M. dans le cadre de l'O.T.A.N. Dans le domaine de *l'espace*, les documents retenus concernent l'utilisation de la fusée « Rayon bleu » ou des accords franco-américains sur les télécommunications ou les recherches spatiales.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant [1] :

— tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions;

— les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. NATIONS UNIES		
1961				
23 févr.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand au sujet des Nations Unies. La France considère l'Organisation comme un forum utile pour les débats publics, mais non pas comme un instrument politique valable.	T.	95
25 avr.	New York à Paris .	Bilan de la seconde partie de la quinzième session des Nations Unies.	T.	214
		Voir aussi : II. — A. 4. Grande-Bretagne.		

[1] Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., ou qu'il lui est adressé; la mention Bruxelles (Delfra) que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961		B. DÉSARMEMENT		
28 fév.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. La France est opposée à la suspension des essais nucléaires sans reconversion des stocks d'armes; les Américains tenteront un dernier effort pour aboutir à un accord avec l'U.R.S.S. Pour Paris, le désarmement devrait faire l'objet de discussions entre l'Est et l'Ouest; les États-Unis ne souhaitent pas une reprise prochaine des négociations sur le sujet, mais vont approcher les Soviétiques.	T.	102
7 mars	Paris (chef EMGDN à Min. Aff. étr.).	Reprise des négociations sur le désarmement. Le chef d'État-major de la Défense nationale estime que des idées neuves doivent être recherchées dans le domaine politique. Le général Olié juge que le plan américain du 27 juin répond aux nécessités de la défense commune.	D.	121
14	Paris à Washington.	Paris s'étonne de l'initiative des États-Unis d'engager des négociations bilatérales avec les Soviétiques au sujet de l'élargissement du Comité des Dix. L'ambassadeur de France doit marquer sa désapprobation et indiquer sa position aux autorités américaines.	T.	132
15	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand au sujet du désarmement. Pour M. Alphand, la France ne peut accepter le procédé des Américains consistant à négocier avec les Russes sans consultation préalable avec les Occidentaux, ni leur idée d'élargir le Comité des Dix. M. Rusk admet que les procédures de consultation ont mal fonctionné, mais il assure que le représentant des États-Unis à l'O.N.U. n'a pas « négocié » avec M. Gromyko.	T.	133

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
17 mars	Washington à Paris.	Entretien Alphand-Mc Cloy au sujet du désarmement et de la suspension des expériences. Les Américains veulent aboutir à un accord, car un échec créerait une situation sérieuse. Ils souhaiteraient connaître le point de vue français sur les différents aspects des problèmes en cause.	T.	140
17	*Idem*	Entretien Alphand-Mc Cloy qui porte à la fois sur la négociation de Genève, sur la suspension des essais nucléaires et sur le problème général du désarmement.	T.	141
30	Moscou à Paris.	Attitude adoptée par l'U.R.S.S. à l'occasion de la reprise des négociations tripartites sur la cessation des expériences atomiques.	T.	162
6 juin	Paris (Min. Aff. étr. à Repan).	Poursuite des négociations sur le désarmement. Indications sur la position française transmises au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. en vue de la réunion du Conseil du 7 juin	T.	272
16	Paris à Washington.	Une négociation sérieuse sur le désarmement nucléaire n'est possible que dans un comité restreint.	T.	292
26	*Idem*	La position de la France en matière de désarmement reste ferme : les négociations sérieuses doivent avoir lieu à quatre entre les puissances nucléaires. Toutefois, Paris comprend que les Américains ne rompent pas les négociations avec les Soviétiques.	T.	305

Voir aussi : I. — E. Relations Est-Ouest; II. — A. 4. Grande-Bretagne; VI. — A. États-Unis.

C. QUESTIONS ATOMIQUES

10 janv.	Washington à Paris.	Réserves américaines quant à une éventuelle implication, même seulement morale, dans l'organisation de tirs atomiques français à Hammaguir.	T.	7

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
16 mars	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. Les États-Unis réitèrent leur opposition à la prolifération des armes nucléaires; ils reprendront la négociation pour la suspension des essais. Ils envisagent la formation d'une force MRBM dans le cadre de l'O.T.A.N., en vue de dissuader les Français de se constituer une force autonome. L'ambassadeur répond que la décision française est irrévocable; toutefois son gouvernement étudiera toute proposition américaine qui serait précisée.	T.	139
7 avr.	*Idem*	Le secrétaire d'État demande à l'ambassadeur de France si Paris ne pourrait pas interrompre ses essais nucléaires pendant que se déroulent les négociations américano-soviétiques sur le désarmement.	T.	175
1er mai	Le général de Gaulle à M. Macmillan.	Le Général estime ne pas pouvoir répondre aux suggestions de M. Macmillan de retarder la date fixée pour la quatrième expérience nucléaire française au Sahara. En annexe, correspondance échangée entre M. Couve de Murville et lord Home et lettre de M. Macmillan au Général : le Premier britannique invoque les fêtes de l'indépendance de la Sierra Leone pour demander un report de l'expérience.	L (L)	225
10	Min. Aff. étr. à Min. dél. auprès Premier min. (Q. scientifiques).	Centrale nucléaire de Tarapur. Le ministre des Affaires étrangères expose les raisons pour lesquelles il est favorable à un contrôle de la centrale nucléaire qui serait vendue à l'Inde.	D.	233
Voir aussi : II. — A. 4. Grande-Bretagne; II. — A. 5. R.F.A.; VI. — A. États-Unis.				
D. QUESTIONS SPATIALES				
19 janv.	Paris.....	Instructions du Département pour la conférence de Strasbourg relative à l'utilisation spatiale de la fusée britannique « Rayon bleu ». L'attitude de la France est prudente et réservée.	N.	28

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
7 fév.	Paris.....	Éclaircissements donnés par le ministre des Postes et Télécommunications sur un prochain accord franco-américain de télécommunications et le rôle des compagnies américaines.	N.	56
21 mars	Washington à Paris.	Coopération franco-américaine en matière de recherches spatiales. Texte de l'accord signé le 21 mars à Washington et qui indique les mesures prévues pour un programme à long terme.	T.	149
		E. RELATIONS EST-OUEST : Berlin et la question allemande		
20 fév.	Bonn à Paris	Brève analyse du mémorandum du gouvernement soviétique au gouvernement de la R.F.A. en date du 17 février.	T.	85
23	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. Examen des relations Est-Ouest : la France n'est pas défavorable aux contacts directs avec Moscou, à condition que des consultations entre Alliés se tiennent auparavant. Pour M. Rusk, le point de vue américain sur les rencontres au sommet est semblable à celui de la France. Le silence actuel de M. Khrouchtchev sur Berlin laisse à penser que les Soviétiques envisageraient d'autres méthodes. Paris est décidé à ne pas renoncer à ses droits à Berlin; il faut préserver les accès civils à la ville.	T.	94
8 mars	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Kohler, haut fonctionnaire du département d'État sur les instructions de M. Thompson. Ces instructions concernent le Laos, le Congo, le désarmement. M. Thompson doit éviter de parler de l'Allemagne et de Berlin; si M. Khrouchtchev aborde le sujet, il devra répondre que les États-Unis ne sauraient renoncer à leurs droits.	T.	122
25 avr.	Paris.....	État actuel du plan d'urgence pour Berlin.	N.	215

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
2 mai	Moscou à Paris.	Réunion des ambassadeurs français, américain et britannique à la demande de l'ambassadeur de la R.F.A., qui les met au courant de son entretien du 24 avril avec Khrouchtchev.	T.	226
11	Paris à Washington.	Des questions allemandes lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N. à Oslo les 8, 9 et 10 mai.	T.	234
12	Paris.....	Entretien du 9 mai à Oslo entre les quatre ministres des Affaires étrangères occidentaux sur l'Allemagne et Berlin.	C.R.	239
23	*Idem*	La question de Berlin : origine, évolution, problèmes actuels.	N.	252
31	*Idem*	Entretien Bohlen-Laloy sur la future rencontre, les 3 et 4 juin, de MM. Kennedy et Khroutchtchev à Vienne.	N.	261
1er juin	*Idem*	Du plan d'urgence pour Berlin : mesures militaires plus poussées.	N.	263
4	Bonn à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le chancelier Adenauer. Ce dernier souligne l'heureux développement des relations franco-allemandes du fait de la récente visite du général de Gaulle. Il est question aussi des conversations de Gaulle-Kennedy et Kennedy-Khrouchtchev et du problème de la défense.	T.	268
5	Paris (Repan à Aff. étr.).	Les conversations de Vienne entre MM. Kennedy et Khrouchtchev. Compte rendu par M. Dean Rusk de ces conversations devant le Conseil de l'O.T.A.N. Problèmes abordés : la compétition entre le communisme et le capitalisme; le Laos; l'arrêt des expériences nucléaires et le désarmement; Berlin et le problème allemand.	T.	269

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
10 juin	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. Les propositions soviétiques sur Berlin sont habiles et paraissent simples à l'opinion. Aussi les Américains envisagent-ils, pour reprendre l'initiative, de frapper les esprits, en suggérant un référendum dans toute l'Allemagne, afin de donner à la population la possibilité de choisir entre le communisme et la démocratie. Ils se demandent pourquoi les Russes présentent les conversations de Vienne comme « fructueuses ». Leur opposition à la proposition soviétique de joindre la négociation sur le désarmement à celle sur l'arrêt des essais nucléaires.	T.	283
13	*Idem*	Conversations triparties sur Berlin : analyse du mémorandum soviétique, questions soulevées par le Foreign Office.	N.	285
14	Paris à Moscou.	Commentaire du Département sur l'aide-mémoire remis à Vienne par M. Khrouchtchev à M. Kennedy.	T.	287
25	Paris.....	Compte rendu de la mission de M. Laloy, chargé des affaires de l'Europe au Département, à Washington, du 15 au 20 juin. Les entretiens ont principalement porté sur une éventuelle crise à Berlin, la tactique à adopter pour l'affronter, les suggestions relatives à un échelonnement des mesures militaires, la campagne d'opinion à mener, les modalités d'un règlement.	N.	304
26	Moscou à Paris.	L'attitude adoptée par l'U.R.S.S. au sujet de Berlin et de la question allemande. L'ambassadeur de France se demande si le gouvernement soviétique est résolu à prendre, vers la fin de l'année, sur Berlin-Ouest, une initiative de nature à mettre en danger la paix. Les raisons qui poussent M. Khrouchtchev à vouloir parvenir à un règlement urgent de la question.	T.	307

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
29 juin	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. Le secrétaire d'État insiste pour que le projet américain de réponse aux Soviétiques sur Berlin soit pris comme base de discussion entre les Occidentaux. Plus que le texte français, il reprend tous les points importants auxquels on tient à répondre du côté américain.	T.	314
29	*Idem*	Entretien Kennedy-Alphand. Remise d'un message du général de Gaulle (n° 311) M. Kennedy souhaite maintenir un contact étroit avec la France et ses alliés dans les circonstances difficiles de l'heure et se félicite de son voyage à Paris. Il fera connaître ses vues sur les consultations triparties. Il envisage un sommet à trois, mais après les élections allemandes. La question de Berlin est centrale : la France et les États-Unis ont montré leur résolution, la Grande-Bretagne semble plus hésitante.	T.	315

Voir aussi : II. — A. 1. Europe politique et économique; II. — A. 4. Grande-Bretagne; II. — A. 5. R.F.A.; II. — B. 1. U.R.S.S.; II. — B. 2. Pays satellites; V. — A. Laos; VI. — A. États-Unis.

F. ALLIANCE ATLANTIQUE

28 fév.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. Démenti du secrétaire d'État à la suite d'une « fuite » de presse. Les États-Unis ne réserveraient pas l'usage du *deterrent* stratégique au cas d'attaque contre leur territoire. En cas d'agression limitée hors d'Europe, ils n'agiraient pas sans leurs alliés.	T.	101

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
16 mars	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. À propos de l'Alliance atlantique, l'ambassadeur souligne que celle-ci restera indispensable tant que subsistera la menace soviétique. Il faudrait cependant tenir compte de l'évolution de la situation et du redressement de l'Europe.	T.	138

Voir aussi : II. — A. 4. Grande-Bretagne; II. — A. 5. R.F.A.; VI. — A. États-Unis.

II. — L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'EUROPE DE L'OUEST		
		1. L'Europe politique et économique		
		Le problème des adhésions de la Grande-Bretagne, de la Grèce et de la Turquie		
1961				
11 janv.	Paris à Helsinki, Londres, Stockholm, Oslo, Copenhague, Vienne, Berne, Washington, Bonn, Rome, Moscou.	Préoccupations causées aux membres de l'A.E.L.E. par l'adhésion de la Finlande, du fait d'engagements pris par cette dernière envers l'U.R.S.S.	T.	11
31	Bruxelles.....	Compte rendu de la réunion des ministres des Affaires étrangères des Six à Bruxelles le 31 janvier. Sujets abordés : Amérique latine; Finlande et A.E.L.E.; Grande-Bretagne et C.E.E.; Congo; Laos; Nouvelle-Guinée; Berlin et relations Est-Ouest.	C.R.	46
3 fév.	Paris à Rome.....	Message du général de Gaulle à M. Fanfani, président du Conseil italien : le Général affirme avoir trouvé, chez M. Macmillan, des dispositions plus « coopératives » que par le passé pour ce qui concerne l'avenir de l'Europe.	T.	47
14	Paris à Washington, Londres, Bonn, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Rome.	La conférence des chefs d'État et de gouvernement des Six à Paris des 10 et 11 février.	T.	65

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
15 fév.	Le général de Gaulle à M. Macmillan.	Le général de Gaulle indique que, pour les Six, récemment réunis à Paris, le resserrement de la coopération politique entre eux est compatible avec d'étroits rapports de leur groupe avec la Grande-Bretagne.	L.	75
21	M. Macmillan au général de Gaulle.	Le Premier britannique, satisfait que les idées échangées avec le général de Gaulle à Rambouillet puissent être utiles à la coopération politique entre les Six, souligne l'importance qu'il attache au rétablissement de l'unité économique de l'Europe.	L.	88
22	Paris.....	L'état des négociations d'association entre la Turquie et la C.E.E. La procédure à adopter.	N.	90
23	Washington à Paris.	Entretien entre M. Alphand et le secrétaire d'État Rusk sur l'avenir économique et politique de l'Europe.	T.	93
28	Londres à Paris...	Entretiens franco-britanniques sur la question des relations économiques et politiques entre le Royaume-Uni et le Marché commun.	T.	100
2 mars	Circulaire.....	Réunion du Conseil de l'U.E.O. à Paris du 27 février, où il est surtout question de l'adhésion ou de l'association de la Grande-Bretagne aux Communautés.	T.	108
9	Le général de Gaulle au chancelier Adenauer.	Le Général se prononce, pour ce qui concerne les relations de la Grande-Bretagne avec l'Europe, pour des conversations bilatérales ou pour des entretiens dans le cadre de la future O.C.E.D. Il souligne la nécessité d'une coopération étroite entre la France et l'Allemagne. En annexe, lettre du Chancelier au Général sur ses entretiens avec M. Macmillan au sujet des rapports entre la Grande-Bretagne et les Six.	L. (L)	124

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
27 mars	Le chancelier Adenauer au général de Gaulle.	Le Chancelier se félicite de la restitution de l'ambassade d'Allemagne. Il dit son accord avec le Général sur l'opportunité de conversations bilatérales avec la Grande-Bretagne et la nécessité d'une étroite collaboration franco-allemande.	L.	159
31	Paris.....	Surprise française devant la conclusion précipitée d'un accord entre la Grèce et la Commission.	N.	166
10 avr.	Ankara à Paris ...	État d'esprit du gouvernement turc et de son opinion à la veille de la reprise des conversations sur l'association de la Turquie à la C.E.E.	T.	178
13	Bruxelles (Delfra) à Paris.	Explications de M. Rey sur l'accord d'association de la Grèce à la C.E.E. et observations françaises.	T.	183
24	Bonn à Paris.....	Conversation Seydoux-Hallstein. M. Hallstein affirme que la Commission n'acceptera pas d'assouplir les règles du Marché Commun pour faciliter l'adhésion britannique. Il a été interrogé par le représentant britannique auprès de la Commission sur la manière d'engager le débat entre son gouvernement et les Six.	T.	210
5 mai	Londres à Paris.	Deuxième session des conversations franco-anglaises d'experts sur le problème des rapports entre la Grande-Bretagne et le Marché commun à Londres les 2 et 3 mai.	D (C.R.)	230
6	Bonn à Paris	En raison des divergences entre les ministres des Affaires étrangères des Six sur le point de savoir s'ils pourraient discuter des problèmes de l'O.T.A.N., la réunion des chefs d'État ou de gouvernement, prévue initialement pour le 19 mai, est ajournée au mois de juillet.	T.	231
18	La Haye à Paris ..	Vues néerlandaises sur le projet français d'union politique de l'Europe.	D.	247
26	Paris.....	Demande française d'une modification de la procédure de négociation des accords d'association.	N.	256

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
1er juin	Paris (Ambass. Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Communication de l'ambassade de Grande-Bretagne pour clarifier certaines questions envisagées lors des conversations franco-britanniques de Londres des 27 et 28 février (n° 100) et des 2 et 3 mai (n° 230).	N.	262
9	Paris à Bruxelles..	Instructions à l'ambassadeur de France en Belgique sur l'attitude à adopter au sujet du projet de compromis avec les Néerlandais proposé par M. Spaak.	T.	277
9	Paris.....	Évolution de l'attitude du gouvernement britannique vis-à-vis de l'Europe.	N.	279
9	*Idem*	Positions adoptées par le Comité interministériel du 6 juin sur l'application du traité de Rome.	C.R.	280
9	M. Bousquet à M. Laloy.	Attitude de M. Spaak lors de son entrevue du 6 juin avec ses partenaires du Benelux.	L.	281
13	Bruxelles à Paris.	Compte-rendu de l'entretien que l'ambassadeur de France a eu le 12 juin avec M. Spaak conformément aux instructions du Département (n° 277).	T.	284
24	Circulaire	Troisième série d'entretiens franco-britanniques sur le problème d'une adhésion britannique au traité de Rome, tenus à Paris les 22 et 23 juin.	T.	301
30	Paris.....	Historique des négociations de l'accord d'association de la Grèce au Marché commun et conséquences à en attendre.	N.	314

Voir aussi : II. - A. 3. Danemark; II. - A. 5. R.F.A.; IV. - A. Israël; VI. - A. États-Unis.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
		2. Belgique		
25 mai	Paris.....	Entretien de MM. Debré et Couve de Murville avec le Premier ministre et le ministre belge des Affaires étrangères, MM. Théo Lefèvre et Spaak. Sujets abordés : le Congo; l'Europe.	C.R.	255

Voir aussi : II. - A. 1. L'Europe politique et économique; III. - C. 4. La crise congolaise.

		3. Danemark		
20 avr.	Paris.....	Entretien entre le général de Gaulle et M. Krag, ministre danois des Affaires étrangères. Sujets abordés : le « saut » du Danemark vers l'Europe; l'O.T.A.N.; les conversations avec les Soviétiques; la Grande-Bretagne et l'Europe.	C.R.	201
21	*Idem*	Séance de travail franco-danoise présidée par M. Couve de Murville et M. Krag. Ont été abordées les questions économiques (rapports du Danemark avec le Marché commun) et politiques (coopération politique de Copenhague avec les Six, réforme de l'O.T.A.N., désarmement, Berlin, prochaine réunion des chefs de gouvernement).	C.R.	204
		4. Grande-Bretagne		
10 janv.	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec le maréchal Montgomery en date de ce jour. Sujets abordés : l'affaire algérienne; l'Afrique; la Chine; la défense de l'Europe contre la menace soviétique.	C.R.	9

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
28 janv.	Rambouillet.....	Entretien de Gaulle-Macmillan à Rambouillet du 28 janvier. Sujets abordés : les rapports de la Grande-Bretagne avec le Marché commun; la politique atomique de la France; l'O.T.A.N. (rejet par le Général de l'intégration; armement atomique de l'Europe); les possibles réactions de Khrouchtchev; les pays insuffisamment développés; le Laos; les Nations Unies; l'Algérie; le désarmement et les expériences nucléaires.	C.R.	42
12-13 avr.	Paris.....	Conversations franco-britanniques sur des sujets militaires : entretien entre M. Debré et le ministre britannique de la Défense Watkinson; entretien plus technique de M. Messmer avec ce dernier.	C.R.	185

Voir aussi : II. - A. 1. Europe politique et économique.

5. R.F.A.

26 janv.	Paris.....	Entretien la veille entre l'ambassadeur d'Allemagne et M. Maillard, conseiller diplomatique de la présidence de la République. Sujets abordés : les perspectives des relations franco-allemandes en général; l'O.T.A.N.; la construction européenne; la coopération des deux pays en Afrique.	C.R.	40
6 fév.	Bonn à Paris	Sur le chancelier Adenauer et les lignes directrices de sa politique : fidélité au pacte atlantique, à l'alliance avec les États-Unis, son intérêt pour l'Afrique, l'Asie, à quelques jours de son entrevue avec le général de Gaulle.	T.	54

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
9 fév.	Paris.....	Entretiens du général de Gaulle et du chancelier Adenauer à l'Elysée. I. *Tête à tête du Général et du Chancelier (16 h. 05-17 h. 20).* Sujets abordés : considérations sur le nouveau président des États-Unis, M. Kennedy et sur ce que sera sa politique; l'Europe politique (Le Général propose des réunions périodiques entre chefs de gouvernement, d'une part, ministres des Six, d'autre part). II. *Entretien des deux hommes d'État assistés de MM. Debré, Couve de Murville, von Brentano et Blankenhorn (17 h. 35-18 h. 40)* : Récapitulation des conclusions du précédent entretien. M. Debré met en cause la « supranationalité » et l'attitude des Anglo-Saxons. Le Général évoque la réunion des Six du lendemain et note un changement de ton de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'Europe et du Marché commun.	C.R.	59
19 mai	*Idem*	Les relations franco-allemandes à la veille de la visite à Bonn du président de la République. L'orientation politique à long terme de la République fédérale.	N.	248
20	Rhoendorf-Bonn..	Entretiens de Gaulle-Adenauer à Rhoendorf et Bonn. I. *De 11 h. à 13 h. :* tête à tête du Général et du Chancelier. Sujets abordés : le président Kennedy et son entourage; l'O.T.A.N.; la prochaine rencontre Kennedy-Khrouchtchev; Berlin (Le Général réaffirme que, en cas de crise à Berlin, la France ne lâcherait pas quoi que ce soit du sol allemand aux Russes ou à la R.D.A.) II. *16 h 30. Entretien des deux hommes d'État assistés de collaborateurs.* Principales questions évoquées : les problèmes européens, la coopération politique entre les Six, la coopération militaire franco-allemande, l'Algérie.	C.R.	249

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
20-23 juin	Paris.....	Entretiens du général de Gaulle et du président Lübke à l'Elysée. I. *20 juin (12 h. 40-13 h. 10).* Tête à tête des deux hommes : échanges sur Berlin. II. *20 juin (15 h. 10-16 h.).* Entretien du Général et de l'ancien Président, assistés de MM. Debré, Couve de Murville et von Brentano : la sécurité de l'Alliance atlantique et du monde libre. III. *23 juin (10 h. 30-11 h.).* Les questions atomiques et la coopération franco-allemande et européenne en ce domaine.	C.R.	300

Voir aussi : II. - A. 1. Europe politique et économique; III. - B. 1. Le problème algérien.

6. Vatican

27 juin	Rome Saint-Siège à Paris.	Portrait de Jean XXIII et indications sur ses relations avec diverses personnalités de la Curie ou de la scène internationale.	D.	310

B. L'EUROPE DE L'EST

1. L'U.R.S.S.

16 fév.	Paris à Repan, Washington, Londres, Bonn, Tunis, Rabat, Conakry, Belgrade, Accra, Ankara, Téhéran, Yaoundé, Addis-Abeba, Rome.	Le Département fournit les informations nécessaires concernant un récent incident aérien franco-soviétique. Les représentants de la France doivent souligner la volonté de Moscou de se servir systématiquement de tout incident dans un but de propagande.	T.	76

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
23 fév.	Paris.....	Entretien du général de Gaulle et de M. Vinogradov, ambassadeur soviétique en France, à son retour d'U.R.S.S. (situation économique de l'U.R.S.S., Algérie, Guinée, Congo, Laos). La réprobation du Général sur ces derniers sujets.	C.R.	96
15 avr.	Moscou à Paris. ..	Manifestations soviétiques en l'honneur du premier pilote dans le cosmos (notamment, déclaration adressée à tous les gouvernements du monde et présentation du commandant Gagarine aux membres du corps diplomatique).	T.	188
24	Paris.....	Commentaires soviétiques sur le troisième volume des Mémoires du général de Gaulle.	N.	211
16 juin	Genève	Entretien Couve de Murville-Gromyko. Sujets abordés : le Laos; les questions du traité de paix allemand et de Berlin-Ouest.	C.R.	293
17	Paris à Moscou ...	Demande d'asile en France du danseur étoile Noureev.	T.	294

Voir aussi : I. - D. Désarmement; I. - E. Relations Est-Ouest; III. - C. 4. La crise congolaise; V. - A. Le Laos

2. Les pays satellites et la Yougoslavie

13 janv.	Paris.....	Attitude yougoslave envers la France	N.	16
27	Varsovie à Paris ..	Révélation confidentielle du rapport de Gomulka au Comité central.	T.	41
13 fév.	Belgrade à Paris ..	De la récente loi yougoslave sur la presse et de ses répercussions sur les activités culturelles françaises.	T.	64
17 mars	Budapest à Paris..	La question hongroise aux Nations Unies.	T.	143
6 avr.	Varsovie à Paris ..	Entretien de l'ambassadeur de France avec le directeur général du ministère des Affaires étrangères polonais sur la situation internationale (Allemagne fédérale, Laos, rapports Est-Ouest).	T.	172

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
6 avr.	Paris.....	De la loi yougoslave sur la presse. Proposition du département d'État américain de consultations tripartites franco-anglo-américaines afin d'examiner les problèmes soulevés par cette nouvelle règlementation relative à l'information et aux établissements culturels étrangers en Yougoslavie. Les positions en présence. Les divergences.	N.	173
17	Belgrade à Paris...	Sur l'arraisonnement des navires yougoslaves par la marine française et ses conséquences économiques.	T.	193
23 mai	Paris.....	Le voyage du maréchal Tito en Afrique.	N.	251
26	Bucarest à Paris...	L'exposition industrielle française de Bucarest.	D.	257
5 juin	Belgrade à Paris ..	La Conférence préparatoire des pays non engagés et la Yougoslavie.	D.	271

Voir aussi : III. - B. 1. Le problème algérien.

III. — L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
		(Conférences panafricaines, entretiens entre Occidentaux sur l'Afrique)		
1961				
10 janv.	Paris.....	Sur la conférence de Casablanca qui s'est tenue du 4 au 7 janvier sous la présidence du roi Mohammed V, et dont l'ordre du jour comportait les questions suivantes : le Congo et l'Algérie, le Sahara et la Mauritanie, la Palestine, la ségrégation raciale, l'unité de l'Afrique et l'organisation des institutions communes africaines. Un document, intitulé « Charte africaine », a été adopté à l'issue de cette conférence.	N.	8
15 fév.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. D'après l'ambassadeur, la politique africaine de la France semble être comprise par l'administration américaine.	T.	70
15	*Idem*	Entretien Rusk-Alphand. Le souci des Américains de limiter les livraisons d'armes à l'Afrique. L'ambassadeur explique les modalités de la coopération militaire de la France avec les pays francophones africains.	T.	71
10 mars	Paris à New York .	Objections françaises au projet américain concernant l'indépendance et le développement en Afrique.	T.	125

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
17 mai	Circulaire	Sur la conférence des États d'Afrique réunie à Monrovia du 8 au 12 mai, à l'initiative du président Tubman, de M. Houphouët-Boigny et M. Modibo Keita. Parmi les principaux sujets abordés figurent le Congo ex-belge, la frontière somalo-éthiopienne, la question algérienne, l'Angola, l'Union sud-africaine, le désarmement. La Conférence a défini six grands principes propres à faciliter une meilleure entente et une coopération pour parvenir à l'unité en Afrique.	T.	243
20	Paris.....	Du groupe de Casablanca et de la conférence du Caire. Les ministres des Affaires étrangères des « puissances de Casablanca » se sont réunis au Caire afin de mettre en œuvre les dispositions de la Charte africaine.	N.	250
3 juin	*Idem*	Entretiens franco-britanniques sur l'Afrique à Paris du 24 au 27 mai. Principaux sujets évoqués : la réunification du Cameroun, les regroupements africains, la conférence de Monrovia, la situation dans les pays africains d'expression anglaise et dans le Congo ex-belge, les organismes internationaux et l'Afrique, le communisme et l'Afrique.	N.	267
28-29	Washington à Paris.	Les entretiens franco-américains sur l'Afrique tenus à Washington les 28 et 29 juin. Les échanges de vues ont porté sur les problèmes du Congo, de l'Angola, de la Corne de l'Afrique, l'Union sud-africaine, le Conseil de l'Entente, les regroupements africains, l'aide à l'Afrique noire d'expression française, l'assistance militaire ou paramilitaire.	P.V.	316

Voir aussi : II. - A. 4. Grande-Bretagne; II. - A. 5. R.F.A.; IV. - A. Israël; VI. - A. États-Unis.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document

B. LE MAGHREB

1. Le problème algérien et les puissances (Tunisie et Maroc exceptés)

La Conférence d'Évian (20 mai - 13 juin)

1961 15 janv.	Paris.....	Note du Premier ministre au sujet de « l'Algérie algérienne » et de son « union avec la France ».	N.	18
17	Tunis à Paris	Impressions de la presse devant la récente déclaration du G.P.R.A. Ce dernier souhaiterait entrer en pourparlers avec la France, à condition que les conversations soient officielles. Il veut se donner le beau rôle par la modération qu'il affiche. Il admettrait une solution transitoire qui précèderait l'autodétermination et consentirait à discuter des garanties à donner aux Français d'Algérie.	T.	21
18	Beyrouth à Paris..	Entretien de l'ambassadeur de France avec le général Chehab. Ce dernier a prescrit à la délégation libanaise à la conférence de la Ligue arabe à Bagdad de s'opposer à toute proposition portant atteinte aux relations franco-libanaises. Il s'efforce cependant de sauvegarder l'unité fragile de son pays.	T.	23
20	Circulaire	Le gouvernement français prend note avec intérêt de la déclaration du 16 janvier, par laquelle le G.P.R.A. se dit prêt à engager des négociations avec le gouvernement français « sur les conditions d'une libre consultation du peuple algérien ». Toutefois, relevé des affirmations erronées du document qui lui donnent le caractère d'un document de propagande.	T.	31

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
26 janv.	Paris à Bonn	Le Département approuve son représentant à Bonn d'avoir attiré l'attention des autorités ouest-allemandes sur la récente recrudescence des activités du F.L.N. et de ses sympathisants en R.F.A. Le gouvernement fédéral doit faire preuve d'une vigilance accrue à l'égard des agissements du F.L.N.	T.	39
15 fév.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. L'ambassadeur expose les arguments français qui font la différence entre ce que serait un compromis au Laos et un compromis en Afrique du Nord.	T.	68
15	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec Dean Rusk. Ce dernier suggère que des puissances occidentales manifestent une certaine bienveillance aux éléments modérés du F.L.N. pour les renforcer face aux extrémistes. Pour M. Alphand, les amis de la France doivent faire confiance au président de la République et au gouvernement français. L'ambassadeur a l'impression que les Américains sont soumis à de fortes pressions pour qu'ils sortent de leur réserve.	T.	73
4 mars	Rabat à Paris.....	Sentiments de F. Abbas, interrogé par des journalistes français. Le chef du G.P.R.A. ne juge pas positive sur le plan algérien la visite à Paris de M. Bourguiba. Il refuse de considérer le cessez-le-feu comme un préalable à une négociation avec la France. Il confirme ses vues sur l'organisation de l'Algérie entre le cessez-le-feu et le référendum sur l'autodétermination. Il juge une entente réalisable avec Paris, à condition que les droits territoriaux des Algériens soient nettement reconnus.	T.	112

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
5 mars	Neuchâtel.....	Échange Pompidou-Boumendjel à Neuchâtel sur la pluralité des tendances.	C.R.	114
7	Paris.....	Note du général de Gaulle pour M. Joxe : le Général souhaite l'ouverture d'une conversation « officielle » entre les deux parties, « étant entendu que, puisqu'elle s'engage, aucun « préalable » n'est soulevé ni d'une part ni de l'autre ».	N.	119
21	*Idem*	Extrait des instructions à l'ambassadeur de France nouvellement accrédité en Inde. Ces instructions rappellent la position de New Delhi face au problème algérien et indiquent à l'ambassadeur la marche à suivre avec ses interlocuteurs.	N.	151
23	*Idem*	Note du Premier ministre, relatant un entretien sur l'Algérie avec le général de Gaulle (« Attaque » du problème; les possibilités d'échec; la structure de l'État algérien; la présence de l'armée française; les problèmes essentiels - les bases, le Sahara - l'information).	N.	153
27	*Idem*	La signature, le 25 mars, d'un accord de coopération économique entre la Tchécoslovaquie et le G.P.R.A. va plus loin qu'une simple reconnaissance *de facto*. Elle implique l'accord de Moscou, qui choisit le gouvernement de Prague comme avant-garde dans une politique de pénétration vers le Moyen-Orient ou l'Afrique. Elle marque un appui important au G.P.R.A. à l'heure où s'ouvre une négociation de ce dernier avec le gouvernement français.	N.	158

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
4 avr.	Tunis à Paris	Entretien de l'ambassadeur des États-Unis à Tunis avec MM. Boussouf et Yazid, qui justifient le report de l'ouverture des conversations d'Évian. Les conditions auxquelles les deux leaders du G.P.R.A. seraient disposés à engager la négociation. Le conseiller de l'ambassade des États-Unis affirme que son gouvernement n'avait pas l'intention d'intervenir dans une affaire concernant exclusivement le gouvernement français et les dirigeants de la rébellion.	T.	168
4	Paris à Berne	Au sujet de la décision du F.L.N. de ne pas se rendre à Évian. Le Ministère rappelle que, à Neuchâtel, le 5 mars, M. Pompidou avait indiqué à M. Boumendjel que le gouvernement français désirait entendre toutes les tendances algériennes, ce que le représentant F.L.N. avait qualifié de « faux problème ».	T.	169
6	Paris à Washington.	Le Ministre proteste devant l'ambassadeur des États-Unis à Paris contre une démarche de l'ambassadeur américain à Tunis auprès du F.L.N. Le gouvernement de Washington doit se remémorer la position constamment prise par Paris à l'égard de la reconnaissance du G.P.R.A.	T.	171
12	Circulaire	Le Département rappelle que la France ne reconnaît pas le F.L.N. comme gouvernement. En cas d'échec des pourparlers d'Évian, le général de Gaulle orientera l'Algérie vers l'autodétermination sans passer par des dirigeants qui méconnaissent leurs propres responsabilités vis-à-vis de ce pays et dont certains sont intimement attachés à des États de l'Est.	T.	181

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
13 avr.	M. Tricot à M. Joxe.	Transmission par M. Tricot d'une note : « Essai de définition d'une position gouvernementale sur le Sahara » (principes d'une solution; possibilités de réaliser une solution à base de communauté; écueils à éviter lors des pourparlers avec le F.L.N.).	L(N)	184
17	Belgrade à Paris . .	Le chargé d'affaires de France proteste devant le secrétaire d'État aux Affaires étrangères contre les propos tenus à Tunis par l'ambassadeur de Yougoslavie et aux termes desquels la reconnaissance définitive du G.P.R.A. remonterait à la visite de F. Abbas en juin 1959, auquel cas il s'agirait d'une innovation d'importance. Pour M. Arnaud, rien ne peut justifier, dans une phase ultime de l'affaire algérienne, cet infléchissement de la position yougoslave.	T.	192
23	Washington à Paris.	M. Dean Rusk dément les rumeurs selon lesquelles les services spéciaux américains auraient pu fournir des encouragements au général Challe. La politique des États-Unis est celle d'un appui total au général de Gaulle.	T.	207
24	Bonn à Paris	Le général Crépin se porte garant de la loyauté des troupes françaises d'Allemagne face au putsch d'Alger.	T.	209
26	Tel Aviv à Paris . .	À l'occasion des événements d'Algérie, l'ambassadeur de France a reçu de nombreux témoignages de sympathie.	T.	216
27	Madrid à Paris . . .	L'ambassadeur de France conseille aux autorités espagnoles le refoulement du général Salan sur son point de départ. Réflexions de M. Castiella sur le général.	T.	219
27	Le président Kennedy au général de Gaulle.	Le président des États-Unis félicite le Général d'être venu à bout de la rébellion des chefs militaires d'Algérie.	L.	220

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
28 avr.	Paris à Lisbonne, La Haye, Luxembourg, Bonn, Rome, Berne, Athènes.	Les représentants de la France dans ces capitales doivent demander le refoulement sur l'Algérie des chefs du putsch algérien, au cas où ils demanderaient à bénéficier du droit d'asile dans le pays de leur résidence.	T.	221
28	Bonn à Paris	Les réactions en République fédérale à la suite du coup de force militaire à Alger le 22 avril. Crainte de la guerre civile en France.	T.	222
2 mai	Paris.....	Instructions destinées à la délégation française pour la première phase des négociations avec le F.L.N. (L'autodétermination; objet de la négociation; condition de la poursuite des pourparlers; garanties de l'autodétermination; statut des Européens et des musulmans attachés à la France; présence de l'Armée; accords d'association; accord de défense).	N.	227
4	Addis-Abeba à Paris.	L'ambassadeur de France met en garde le ministre des Affaires étrangères éthiopien contre une reconnaissance prématurée du G.P.R.A. M. Imrou assure son interlocuteur que l'Éthiopie n'a pas cette intention ni celle de prendre une initiative à ce sujet à Monrovia.	T.	228
12	Paris.....	Note du général Olié, chef d'État-major général de la Défense nationale, sur le F.L.N. à la veille des négociations d'Évian.	N.	238
18	Prague à Paris....	Sur la signature d'un protocole de coopération économique entre Prague et le G.P.R.A. et la fourniture d'armes au F.L.N.	T.	245

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
30 mai	Belgrade à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France à Belgrade et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslave par intérim. Cet entretien a été l'occasion d'un tour d'horizon sur la politique africaine et algérienne de la France à la suite du retour d'Afrique de M. Micunovitch, qui avait accompagné le maréchal Tito dans son long périple africain.	T.	260
9 juin	Paris à Rabat, Tunis, Tripoli, Dakar, Fort-Lamy, Niamey, Bamako.	Le Département fixe la position de la France en ce qui concerne le Sahara.	T.	278
20 mai-13 juin	Évian	Procès-verbaux de la Conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961). *1re séance (20 mai)* : Exposé par M. Joxe de la politique algérienne de la France, basée sur l'autodétermination; exposé par B. Krim de la position de sa délégation. La question des contacts avec les « ministres » du G.P.R.A. détenus. *2e séance (23 mai)* : La question précitée des contacts. B. Krim poursuit son exposé; observations de M. Joxe. Divers. *3e séance (25 mai).* Sujets abordés par M. Joxe : l'organisation de l'Algérie future; les problèmes liés à l'interruption unilatérale des actions offensives. Discussions diverses. *4e séance (27 mai)* : Discussions portant sur la souveraineté du peuple algérien et sur l'organisation du scrutin d'autodétermination (par l'Administration française ?). Questions diverses. *5e séance (29 mai)* : Exposé par M. Krim de sa conception de l'autodétermination; intervention de M. Joxe. *6e séance (31 mai)* : Interventions du côté français sur le Sahara et débat. *7e séance (2 juin)* : M. Boumendjel expose la position algérienne sur le Sahara; intervention de M. Joxe à ce sujet.	P.V. (I à XIII)	286

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
20 mai-13 juin	Évian	*8e séance (3 juin)* : Interventions de M. S. Dahlab sur le Sahara, de M. Roland-Billecart sur l'O.C.R.S., de M. Roland Cadet sur la double nationalité demandée pour les Européens d'Algérie; discussion sur le statut des minoritaires. *9e séance (6 juin)* : B. Krim définit le « peuple algérien ». Débat sur les garanties à accorder aux Européens; intervention de M. Joxe à ce sujet. *10e séance (7 juin)* : Questions et réponses sur les droits des Européens et autres sujets (dont les garanties de l'autodétermination et le cessez-le-feu). *11e séance (8 juin)* : Discussion sur les garanties de l'autodétermination, la préparation du référendum. M. Joxe dresse « une synthèse de ses impressions ». *12e séance (10 juin)* : M. Krim dresse une synthèse identique des positions des uns et des autres; observations de M. Joxe. *13e séance (13 juin)* : M. Joxe constate « l'impasse » des négociations; débat sur le délai de réflexion nécessaire.	P.V. (I à XIII)	286
16 juin	Circulaire	Résumé à l'intention des postes diplomatiques des pourparlers d'Évian et des problèmes qui y ont été abordés. Points sur lesquels les représentants de la France sont invités à insister.	T.	290
26	Paris.....	Compte rendu par le général Olié, chef d'État-major de la Défense nationale, d'une récente mission en Algérie. Situation interne de l'Armée. Sa mission sur le « front urbain » et sur le « front rural ». Propositions du général Olié pour redresser la situation.	C.R.	308

Voir aussi : II. - A. 4. Grande-Bretagne; II. - A. 5. R.F.A.; II. - B. 1. U.R.S.S.; II. - B. 2. Pays satellites et Yougoslavie; III. - B. 2. Le Maroc; III. - B. 3. La Tunisie; IV. - A. Israël; VI. - A. États-Unis.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. Le Maroc		
1961				
13 janv.	Rabat à Paris.....	Entretien de M. Seydoux avec le Prince héritier. Sujets abordés : conférence de Casablanca; récente explosion atomique (contre laquelle le Prince s'emporte); danger de la prolongation des hostilités en Algérie pour la monarchie marocaine; bases étrangères; Sahara.	T.	14
21	*Idem*	Bien que liant la question du Domaine et celle des terres, le gouvernement marocain privilégie la négociation sur la seconde; il tient à récupérer les terres de colonisation sans aucun remboursement. Le problème n'est pas de caractère économique ou agraire pour Rabat, mais de caractère politique.	T.	32
26	*Idem*	Les raisons de la pause intervenue dans les difficultés franco-marocaines. Pour les questions les plus importantes, les Français restent cependant sans interlocuteurs. Le Maroc n'a pas d'autres possibilités de succès immédiat qu'en attaquant la politique française en Algérie. Les deux sortes de répondants en face desquels nous nous trouvons sont hors d'état d'agir et le Roi se dérobe.	T.	38
8 fév.	*Idem*	Exposé du Prince héritier sur la politique marocaine dans le monde devant M. Maurice Faure. Sujets abordés : la conférence de Casablanca; l'affaire algérienne (le Prince se livre à de vives critiques contre M. Bourguiba); la Mauritanie; une éventuelle confédération maghrébine.	T.	57
11	*Idem*	M. Seydoux s'interroge sur l'attitude à adopter vis-à-vis des autorités marocaines à l'occasion de la visite en France de M. Bourguiba. La France devrait réserver l'avenir : un règlement durable en Algérie est-il possible en dehors de tout contact avec Rabat ?	T.	61

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
27 fév.	Rabat à Paris.....	Si le gouvernement français jugeait de son intérêt de faire un geste en faveur du nouveau roi, Hassan II, rien ne toucherait plus le Souverain et le peuple marocain qu'une mesure en faveur de Ben Bella.	T.	98
2 mars	*Idem*	Audience accordée par le roi Hassan II à M. Roger Seydoux. Le Roi, touché des gestes accomplis à l'occasion du décès de son père par le général de Gaulle, souhaite aborder dans un esprit de « sérénité » les problèmes qui se posent.	T.	111
7	*Idem*	Réaction du roi Hassan II à la remise par M. Seydoux d'un message du général de Gaulle relatif à Ben Bella. Le Roi espère que la libération de ce dernier interviendra rapidement et souhaite que le leader F.L.N. lui soit remis à lui-même au Maroc, ou à l'ambassade du Maroc à Paris.	T.	117
7	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le roi Hassan II sur le problème algérien. Le Roi évoque l'impression de malaise pesant sur la récente conférence à trois (Maroc, Tunisie, G.P.R.A.) du fait de la méfiance du G.P.R.A. à l'égard de Bourguiba. Hassan II affirme son désir de contribuer par tous les moyens possibles au rétablissement de la paix en Algérie. Il critique les méthodes d'approche du problème (entretiens secrets) et les entretiens franco-tunisiens de Rambouillet. M. Seydoux conteste le droit des membres de la conférence de Casablanca de s'occuper du problème algérien.	T.	118

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
9 mars	Rabat à Paris.....	La conférence à trois de Casablanca selon l'ambassadeur de Tunisie à Rabat. L'agacement de M. Bourguiba, interrogé par les membres du G.P.R.A. sur les intentions du général de Gaulle (notamment en ce qui concerne une partition de l'Algérie). M. Bourguiba et les conversations secrètes France-G.P.R.A. Pour les Marocains et les Tunisiens, les Algériens doivent saisir toute occasion de paix, alors qu'ils envisagent d'intensifier leur effort de guerre. Différence d'optique entre le président Bourguiba et le roi du Maroc.	T.	123
11	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le secrétaire général marocain des Affaires étrangères sur la question mauritanienne. Pour les Marocains, cette question est réglée une fois pour toutes à l'O.N.U., mais elle demeure une revendication fondamentale. M. Seydoux doute que l'opinion chérifienne soit unanime à ce sujet et fait état d'actes de terrorisme commis en Mauritanie et d'origine marocaine.	T.	128
14	*Idem*	Causes diverses du changement d'atmosphère dans les relations franco-marocaines avec l'avènement de Hassan II : personnalité du nouveau Roi, « Occidental dans l'Occident »; développements récents de l'affaire algérienne; isolement de Rabat du fait de sa politique mauritanienne, d'où une politique de rapprochement avec l'Occident. Les relations entre Français et Marocains sont demeurées bonnes, et Hassan II manifeste son souci de résoudre en priorité les vrais problèmes marocains. La question qui se pose est de savoir si ce retournement est durable.	T.	131
17	*Idem*	Réserve du Roi devant la communication qui lui a été faite des intentions du gouvernement français concernant Ben Bella.	T.	142

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
18 mars	Rabat à Paris.....	M. Seydoux met en garde le ministère marocain des Affaires étrangères contre toute tentative de pénétration en territoire français ou mauritanien. Arguments et contre-arguments échangés. À titre personnel, M. Guedira souhaite que le gouvernement français aide le Maroc à trouver une solution au problème mauritanien.	T.	145
18	Madrid à Paris ...	La crise aiguë des rapports hispano-marocains, en raison des risques d'absorption du Rio de Oro par le Maroc. L'Espagne n'est pas disposée à s'incliner devant les actes agressifs que ce dernier pourrait commettre et adopte une position d'attente.	T.	146
21	Rabat à Paris.....	Entretien de l'ambassadeur avec M. Alaoui, ministre marocain de l'Information, sur la question mauritanienne. D'après M. Alaoui, son pays ne demande rien d'autre à la France que de ne pas s'opposer à « l'évolution naturelle » de la Mauritanie vers le Maroc. M. Seydoux rappelle que la Mauritanie est un pays indépendant, reconnu par de nombreuses puissances, dont M. Alaoui souligne par contre le manque de viabilité. Le ministre marocain indique cependant que Rabat compte sur l'entremise de la France. Pour M. Seydoux, Hassan II ne peut abandonner de façon trop évidente la politique de son père sans que sa popularité n'en souffre; d'où une politique d'expectative et des appels à la France pour qu'elle sorte les Marocains de ce mauvais pas.	T.	148

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
3 avr.	Rabat à Paris.....	Détente des relations franco-marocaines à l'heure de la visite de M. Balafrej au général de Gaulle. Échange de vues Balafrej-Seydoux sur la question mauritanienne. Il y a un appel du Maroc vers la France pour en obtenir l'appui moral et matériel escompté, et la visite de M. Balafrej constitue pour les Marocains un geste exceptionnel qui favorisera un changement d'atmosphère dans les rapports entre les deux pays.	T.	167
21	*Idem*	Inquiétude du roi Hassan II devant les événements d'Algérie et leurs répercussions éventuelles sur la colonie française et les bases-écoles. M. Seydoux se porte garant de l'attitude de la colonie et du loyalisme des commandants et des officiers instructeurs des bases-écoles. Il fera connaître par lettre les mesures qu'il décidera de prendre pour dissiper les craintes marocaines.	T.	203
23	Paris à Rabat.....	Informer d'urgence le roi Hassan de la prochaine expérience nucléaire française, expérience entourée des mêmes précautions que les précédentes. Avec cette quatrième expérience, s'achève le programme d'explosions atomiques aériennes françaises en Afrique.	T.	206
26	Rabat à Paris.....	Prises de position favorables du gouvernement marocain à l'égard du gouvernement français à l'occasion du putsch d'Alger. Les raisons de cette attitude tiennent à des considérations d'intérêt national, mais aussi à une sincère admiration pour la détermination du général de Gaulle et à l'intérêt très vif pour tout ce qui est français. Tout cela a été rendu possible par l'orientation générale que le Souverain donne à la politique marocaine.	T.	217

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
15 mai	Paris.....	Le général de Gaulle souhaite faire connaître officiellement au roi Hassan II et à M. Bourguiba que Ben Bella et ses compagnons seront mis en résidence surveillée à partir du 20 mai, 18 h. Un envoyé du roi du Maroc sera alors autorisé à rendre visite à Ben Bella.	N.	240
16	Paris à Rabat.....	Faire part au roi du Maroc de la décision de placer Ben Bella et ses codétenus en résidence surveillée à l'heure où s'ouvriront les conversations d'Évian.	T.	241
14 juin	Rabat à Paris.....	Bilan des trois premiers mois du règne de Hassan II en politique intérieure et en politique étrangère. Contraste entre la stagnation sur le plan intérieur et l'activité déployée par le Roi dans le domaine diplomatique. Jugement d'ensemble sur le Roi. Ses qualités seront-elles suffisantes pour lui permettre de gouverner un pays affronté à de graves problèmes ?	D.	288
15	*Idem*	Depuis l'ouverture des pourparlers d'Évian, le problème du Sahara pèse sur la politique marocaine du fait de la permanence des revendications chérifiennes. La résurgence de ce problème crée des difficultés entre le Maroc et le G.P.R.A.; un compromis paraît difficile entre leurs prétentions rivales.	T.	289

Voir aussi : III. - A. Afrique. Généralités. (Conférence de Casablanca.)

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. La Tunisie		
1961				
3 janv.	Tunis à Paris	Entretien du chargé d'affaires de France avec MM. Ladgham et Mokkadem sur la question algérienne. M. Raoul-Duval expose les intentions du général de Gaulle, fidèle au principe de l'autodétermination. Les Tunisiens souhaitent une initiative du Général, pour éviter de donner l'impression que la population algérienne serait appelée à entériner un fait accompli; la réponse du chargé d'affaires.	T.	2
19	*Idem*	Entretien de M. Bourguiba avec le chargé d'affaires de France sur divers sujets. Le Président tunisien marque l'incertitude où il se trouve devant la prolongation de la guerre d'Algérie (arrivée éventuelle de matériels et de techniciens soviétiques) et son scepticisme quant au processus d'application de l'autodétermination; il s'interroge sur l'Algérie de demain. Il évoque ses difficultés avec les autres pays arabes (notamment la R.A.U.) et son souci d'une Afrique pacifiée à l'abri de l'influence communiste. Il déplore que la France ne fasse rien pour l'aider, par exemple dans l'affaire de Bizerte.	T.	27
20 fév.	*Idem*	La Tunisie et le F.L.N. Implantation algérienne en Tunisie. La place des « Algériens » dans ce pays. L'organisation rebelle. Moyens de propagande du F.L.N.	T.	86
1er mars	Paris à divers postes.	Compte rendu des entretiens du général de Gaulle et du président Bourguiba à Rambouillet, le 27 février.	T.	106

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
1er mars	Rabat à Paris.....	Entretien entre M. Bourguiba, venu pour les obsèques de Mohammed V, et M. Seydoux. Sujets abordés : les entretiens de Rambouillet; le problème algérien (jugement sévère du Président tunisien sur les dirigeants F.L.N.); Bizerte; le Sahara; le Maroc (critiqué aussi sévèrement et que le Président tunisien veut aider à sortir de ses contradictions).	T.	107
2	Paris (Min. Aff. algér.) à Alger (Délégué général).	Précisions du ministre d'État chargé des Affaires algériennes sur les conversations de Gaulle-Bourguiba de Rambouillet (il n'était pas question de négocier l'affaire algérienne avec M. Bourguiba), sur la solution de cette affaire (pas de contact avec le F.L.N. avant l'arrêt des combats) et sur le Sahara (la question saharienne est indépendante de l'effort d'organisation d'une Algérie nouvelle).	T.	109
6	Tunis à Paris.....	Entretien du chargé d'affaires de France avec le Dr Mokkadem. L'entrevue du 27 février entre le général de Gaulle et le président Bourguiba a, selon le ministre tunisien, dégagé des perspectives intéressantes en ce qui concerne l'Algérie. Points du contentieux franco-tunisien abordés : l'affaire des terres, mais surtout la question de Bizerte et celle des frontières.	T.	115
15	*Idem*	Entretien du Dr Mokkadem avec M. Raoul-Duval sur un certain nombre de questions abordées lors de l'entrevue de Gaulle-Bourguiba : mesures pouvant être prises par le gouvernement français en faveur de Ben Bella; affaire de Bizerte; problème des frontières du Sud; normalisation des relations diplomatiques franco-tunisiennes.	T.	134

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
16 mars	Tunis à Paris	Entretien de M. Raoul-Duval avec M. Masmoudi au sujet des relations franco-tunisiennes, à la suite de la rencontre de Rambouillet. Le chargé d'affaires de France souhaite que le climat de Rambouillet ne soit pas compromis. Le secrétaire d'État tunisien à l'Information justifie la demande relative à Ben Bella par le souci de son pays d'assurer l'efficacité de la négociation franco-algérienne. La question de Bizerte. Conclusions de M. Raoul-Duval.	T.	136
16 (19 h. 20)	Paris à Tunis	Le général de Gaulle confirme ce qu'il a dit à Rambouillet à M. Bourguiba sur ses intentions relatives à Ben Bella.	T.	137
30	Tunis à Paris	Entretien de M. Raoul-Duval avec le Dr Mokkadem sur le projet de note tunisienne relatif au règlement de l'affaire de La Marsa. Le chargé d'affaires de France émet ses plus expresses réserves; contre-arguments du ministre tunisien. Le Dr Mokkadem aborde la question de la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays, regrettant que les conversations de Rambouillet n'aient pas été suivies d'effets.	T.	163
7 avr.	*Idem*	Entretien du chargé d'affaires de France avec M. Ladgham. Ce dernier évoque le dépit de M. Bourguiba du fait que l'entrevue de Rambouillet ne s'est traduite par aucun résultat concret sur le plan des relations franco-tunisiennes, d'où la démarche à Paris de M. Mokkadem. Le secrétaire d'État craint de voir les choses traîner en longueur dans l'affaire algérienne. Il estime que, sur Bizerte, le dialogue pourrait reprendre et avance ses arguments.	T.	176

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
12 avr.	Paris à Rome	Le Département enjoint de faire savoir au gouvernement italien qu'il ne reconnaît pas la validité d'une décision tunisienne annulant un permis de recherches détenu par la S.E.R.E.P.T. au profit d'une compagnie pétrolière italienne.	T.	182
23	Tunis à Paris	MM. Ladgham et Mokkadem ont fait état à M. Raoul-Duval de l'anxiété de leur gouvernement devant le putsch d'Alger. Leur inquiétude devant la situation à la frontière et à Bizerte.	T.	208
25	*Idem*	Inquiétude du gouvernement tunisien au sujet de la situation à Bizerte. Il ne souhaite pas susciter de difficultés au gouvernement français, mais donne à cette inquiétude une publicité en rapport avec les précautions qu'il prend sur le plan international.	T.	213
12 mai	Washington à Paris.	Compte rendu de la visite de M. Bourguiba aux États-Unis. En ce qui concerne le problème algérien, il se montre peu optimiste sur un aboutissement rapide des conversations entre le gouvernement français et le F.L.N. Il prône une forme d'union de l'Afrique du Nord, mais rencontre la réticence des Algériens et des Marocains. Il déplore que la conversation de Rambouillet n'ait pas été suivie d'un retour rapide de l'ambassadeur de France. La plus grande partie des entretiens est consacrée au développement économique de la Tunisie et à l'aide américaine.	T.	237

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
18 mai	Tunis à Paris	Lors d'un entretien avec Krim Belkacem, M. Ladgham a fait ressortir à son interlocuteur que le problème du Sahara n'intéressait pas seulement l'Algérie et la France, mais tous les pays riverains. Pour M. Bourguiba, la question saharienne devrait être abordée dans une phase ultérieure, et non à Évian. Au cas cependant où le gouvernement français traiterait les représentants du F.L.N. comme les futurs responsables de l'État algérien, l'affaire saharienne pourrait être plus aisément contournée.	T.	244
2 juin	*Idem*	Entretien de M. Raoul-Duval avec M. Bourguiba. Ce dernier se dit étonné que le « gel » des relations franco-tunisiennes, après sa visite à Rambouillet, soit lié à l'affaire de La Marsa. Pour lui, cette question n'est pas à la mesure des graves problèmes qui se posent en Afrique, compte tenu des tendances du F.L.N. à s'aligner de plus en plus sur la R.A.U. et les pays de l'Est. S'il n'est pas soutenu, indique M. Bourguiba, « toute l'Afrique du Nord comme la Tunisie elle-même risquent d'être entraînées dans le chaos ».	T.	264
16	*Idem*	Entretien Ladgham-Raoul-Duval sur le problème du Sahara. M. Ladgham marque son inquiétude sur un plan général, en raison de la rigidité des positions algériennes. Il s'étend sur les revendications de son pays concernant Garet el Hamel, souhaitant régler le problème avec la France plutôt qu'avec une Algérie indépendante.	T.	291

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
23 juin	Tunis à Paris	Entretien de M. Raoul-Duval avec M. Ladgham concernant le règlement de l'affaire de La Marsa. Réticence de M. Ladgham vis-à-vis d'une communication à la presse, l'annonce du rétablissement des relations diplomatiques pouvant être présentée par certains milieux comme une capitulation tunisienne.	T.	299
28	*Idem*	Si les autorités tunisiennes n'entendent pas rouvrir « la bataille de Bizerte », elles s'opposent énergiquement au renforcement de nos moyens. Elles sont décidées à amener Paris, même au prix d'un incident, à engager le dialogue sur le principe de l'évacuation de la base.	T.	312

Voir aussi : III. — B. 2. Le Maroc.

4. Libye.

20 avril	Washington à Paris.	Inquiétudes américaines devant l'éventualité de réactions libyennes aux survols d'avions militaires français. Ceux-ci pourraient, en effet, compromettre le statut de la base de Wheelus Field. Du côté français, on souligne l'importance vitale de ces vols.	T.	199

C. L'AFRIQUE FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE

1. Les États de la Communauté (« Communauté rénovée » ou ancienne Communauté)

16 janv.	Paris.....	Note du Premier ministre, M. Michel Debré, pour le ministre des Affaires étrangères, résumant son entretien avec M. Houphouët-Boigny, président de la Côte d'Ivoire, au sujet des accords de coopération et des accords de défense à signer avec la France.	N.	19

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
18 janv.	Paris.....	Sur les négociations avec le Conseil de l'Entente.	N.	24
21	*Idem*	Note de M. Michel Debré rapportant un second entretien avec M. Houphouët-Boigny sur les projets de convention à signer avec la France.	L (N.)	33
29	Berne à Paris	Note de l'ambassadeur de France à Berne rapportant un entretien qu'il a eu, à Genève, avec M. Houphouët-Boigny.	N.	43
9 fév.	Paris à Bamako...	Instructions pour le chargé d'affaires de France au Mali, en réponse à la note malienne du 20 janvier 1961 demandant l'évacuation de toutes les bases militaires françaises installées sur le territoire national malien.	N.	58
28	Paris.....	Sur les relations entre les chefs d'État du Conseil de l'Entente, leurs divergences en matière économique et politique.	N.	105
6 mars	Bamako (chargé d'affaires) à Paris (Secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté).	Entretien entre le chargé d'affaires de France, M. Wibaux et le Président malien, M. Modibo Keita, sur l'ensemble des problèmes franco-maliens : question monétaire, assistance technique, bases militaires.	T.	116
6-7	Paris.....	Les entretiens des 6 et 7 mars 1961 concernant la négociation d'accords de coopération entre la France et les États de l'Entente.	N.	120
17	*Idem*	L'accord de défense franco-gabonais et la mise sur pied de l'armée gabonaise.	N.	144
28	*Idem*	Compte rendu de l'entretien du 24 mars entre le général de Gaulle et le président du Gabon, M. Léon M'Ba.	C.R.	160
30	*Idem*	Sur l'orientation politique du Mali, et en particulier sur l'état des relations franco-maliennes.	N.	164

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
11 avr.	Paris.....	Sur la conférence tenue à Yaoundé du 26 au 28 mars sous la présidence de M. Tsiranana, président de la République malgache. À son ordre du jour figuraient des questions d'ordre politique concernant la situation internationale, les relations entre États africains, des questions d'ordre économique et les conclusions de la conférence de Dakar du 30 janvier 1961.	N.	180
24 (vers le)	*Idem*	Les accords de coopération France-États de l'Entente signés à Paris le 24 avril.	N.	212
29	*Idem*	Les négociations franco-mauritaniennes relatives aux accords de coopération à signer entre les deux États.	N.	259
20 juin	Paris (Secrétaire gén. Prés. République pour la Communauté à Aff. étr.).	Transmission du compte rendu d'un entretien de Gaulle-Houphouët-Boigny le 9 juin. Sujets abordés : les problèmes africains; ceux de la Côte d'Ivoire. Le Général expose les grandes lignes de la politique de la France.	D (C.R.)	298
28	Paris.....	Les négociations franco-maliennes.	N.	313
		2. Le Cameroun		
17 fév.	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec l'ambassadeur du Cameroun sur la réunification du Cameroun et les problèmes qu'elle pose.	C.R.	82
		3. La Guinée		
30 juin	Conakry à Paris ..	Les relations franco-guinéennes : leur évolution, vers leur normalisation.	N.	318

Voir aussi : III. - B. 1. L'U.R.S.S.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. La crise congolaise		
1961				
11 janv.	Paris à Londres, Washington, Léopolville.	Entretien de M. Couve de Murville avec M. Bomboko, président du Collège des commissaires du Congo ex-belge : la politique de l'O.N.U. dans ce pays; appréciations françaises sur la situation et la nécessité pour le président Kasavubu de désigner un gouvernement à titre provisoire afin de renforcer la position du Congo vis-à-vis des Nations Unies.	T.	10
14	New York à Paris.	La politique soviétique à l'O.N.U. au sujet du Congo.	T.	17
20	Paris à Bruxelles. .	Point de vue français sur la politique à suivre au Congo.	T.	30
23	New York à Paris.	Entretien entre M. Bérard, représentant permanent de la France à l'O.N.U., et le secrétaire général de l'Organisation au sujet de la situation au Congo ex-belge.	T.	35
24	Paris à New York .	Refus de la France de participer au financement des opérations des Nations Unies au Congo.	T.	37
31	Washington à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France et le secrétaire d'État américain sur le Congo en vue du débat au Conseil de sécurité.	T.	44
3 fév.	New York à Paris .	Démarche française auprès de M. Hammarskjöld lui exposant nos vues pour un règlement du problème congolais : constitution d'un gouvernement stable, réorganisation des forces armées.	T.	48
4	Paris à Londres, Washington, New York.	Remarques du gouvernement français sur le message adressé par le président Kennedy au général de Gaulle développant un plan au sujet du Congo.	T.	51
5	Washington à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec le secrétaire d'État sur le plan américain relatif au Congo et l'absence regrettable de consultations préalables.	T.	52

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
6 fév.	Paris à Washington.	Transmission d'une lettre du général de Gaulle au président Kennedy sur la situation au Congo. Le Général déplore le projet des États-Unis de renouveler et renforcer le mandat donné au secrétaire général de l'O.N.U. pour agir au Congo.	T.	53
11	Washington à Paris.	Démarche française auprès du secrétariat d'État : opposition fondamentale de la France à tout élargissement du mandat des Nations Unies.	T.	62
14	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le secrétaire d'État en vue d'une action concertée des Occidentaux dans l 'affaire du Congo.	T.	66
15	Moscou à Paris ...	Sur la déclaration soviétique du 14 février relative au meurtre de Patrice Lumumba.	T.	67
17	Prague à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le directeur des affaires d'Europe occidentale au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères. L'entretien a porté sur les manifestations qui ont eu lieu à Prague à la suite de l'annonce de la mort de M. Lumumba et sur la politique suivie au sujet du Congo.	T.	78
17	Paris à Washington.	Position française à la suite de l'aggravation de la situation au Congo.	T.	80
20	Washington à Paris.	Entretien entre MM. Rusk et Alphand sur le Congo.	T.	83
21	Paris	La question du Congo à l'O.N.U. après la déclaration soviétique du 14 février réclamant la fin de l'opération des Nations Unies au Congo et la destitution de M. Hammarskjöld. Présentation des propositions de règlement émanant des États-Unis, de l'U.R.S.S., des États ayant participé à la conférence de Casablanca, des États africains membres de la conférence de Brazaville, et enfin de la Commission de conciliation envoyée au Congo par le Comité consultatif.	N.	87

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
22 fév.	New York à Paris .	De quelques réflexions du représentant de la France au Conseil de sécurité après l'adoption par ce dernier, le 21 février, d'une résolution en vue de résoudre la crise congolaise.	T.	89
2 mars	*Idem*	Démarche américaine auprès du représentant permanent de la France à l'O.N.U. à la suite du refus français de participer au financement des frais engagés par l'O.N.U. au Congo.	T.	110
10	Washington à Paris.	Entretien entre M. Dean Rusk et M. Alphand, en marge d'un entretien entre le président Kennedy et M. Chaban-Delmas. L'ambassadeur rappelle que toute action militaire américaine au Congo soulèverait du côté français une objection catégorique. M. Rusk explique que la flotte américaine sur les côtes du Congo n'est pas destinée à intervenir; elle sera utilisée le cas échéant pour transporter des contingents des Nations Unies.	T.	126
22	New York à Paris .	Réunion autour de M. Hammarskjöld des représentants américain, britannique et français pour un tour d'horizon sur la situation au Congo, la détérioration des relations entre l'O.N.U. et les autorités congolaises, la crise qui risque de s'ensuivre.	T.	152
22 avr.	*Idem*	Attitude de la délégation française au sujet du financement des opérations de l'O.N.U. au Congo.	T.	205
5 mai	*Idem*	Sur les derniers évènements du Congo : l'arrestation de M. Tschombé, la coopération du président Kasavubu avec l'O.N.U. à la suite de l'accord du 17 avril. C'est une première étape importante.	T.	229

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
18 mai	Paris.....	De quelques réflexions sur le rôle de la France aux Nations Unies et ses prises de position dans l'affaire congolaise.	N.	246

Voir aussi : I. - E. Relations Est-Ouest; II. - A. 1. Europe politique et économique; II. - A. 2. Belgique; II. - B. 1. U.R.S.S.; III. - A. Afrique. Généralités; VI. - A. États-Unis.

D. L'AFRIQUE ANGLOPHONE
(Nigeria, Ghana, Afrique du Sud)

15 mars	Paris.....	Les relations franco-sud-africaines. Liens historiques et rapports économiques. La France et l'Afrique du Sud, puissances africaines.	N.	135
5 avr.	*Idem*	Le problème des relations entre la France et le Nigeria à la suite de la rupture des relations diplomatiques, en raison de l'explosion de la bombe atomique française.	N.	170
17	Accra à Paris	Opposition du gouvernement du Ghana aux expériences nucléaires françaises au Sahara.	T.	194
16 mai	*Idem*	Attitude antifrançaise de M. Nkrumah. Le chef de l'État ghanéen a nettement exprimé son opposition aux conclusions de la conférence de Monrovia, dominée par les anciennes colonies françaises. Il s'agit d'une manifestation de dépit devant l'isolement du Ghana en Afrique.	T.	242
20 juin	*Idem*	Le président Nkrumah se rapproche de la Haute-Volta. Il s'agit pour lui de faire adhérer ce dernier pays à l'Union Ghana-Guinée-Mali et de briser les liens qui unissent le Marché commun aux territoires francophones d'Afrique noire.	T.	297

Voir aussi : I. - C. Questions atomiques (expériences nucléaires françaises).

IV. — LE PROCHE ET LE MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. ISRAËL		
1961				
19 janv.	Tel Aviv à Paris ..	Israël et la conférence de Casablanca.	D.	29
6 juin	Paris.....	Entretien Debré-Ben Gourion. Sujets abordés : la nécessité pour le monde libre d'aider les pays sous-développés; l'unité politique européenne, qui doit se fonder sur la volonté affirmée de toutes les nations européennes de s'intéresser aux problèmes extérieurs.	C.R.	273
8	*Idem*	Entretien Couve de Murville - Golda Meir. Sujets abordés : le sort des juifs d'Algérie une fois la question algérienne réglée; l'attitude du gouvernement américain sur le problème des réfugiés arabes; les rapports entre le Marché commun et Israël.	C.R.	276
		Voir aussi : III. - B. 1. Le problème algérien.		
		B. LE KOWEIT		
26 juin	Londres à Paris.	L'affaire du Koweit à la suite de la déclaration du général Kassem revendiquant Koweit comme partie intégrante du territoire irakien.	T.	306
27	*Idem*	La menace irakienne sur le Koweit. Les réactions officielles arabes sont généralement défavorables au président Kassem qui a, en revanche, réussi à susciter un certain élan populaire dans le monde arabe. L'attitude soviétique est suivie de près à Londres.	T.	309

V. — L'EXTRÊME-ORIENT ET LE SUD-EST ASIATIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. LE LAOS		
1961				
2 janv.	Le général Eisenhower au général de Gaulle.	Devant l'effort du bloc soviétique visant à placer le Laos sous sa domination, les États-Unis assument leurs obligations au titre du traité de l'O.T.A.S.E. et espèrent que les autres membres de l'Organisation feront de même.	L.	1
3	Paris à Washington, Londres.	Instructions générales en vue d'assurer la pacification du Laos : ne pas compter sur l'O.T.A.S.E., mais s'inspirer de la lettre et de l'esprit des conventions de Genève et le faire admettre par les Russes. Éviter la convocation d'une conférence semblable à celle de Genève et pour l'heure, la réactivation de la Commission internationale de contrôle ou le recours au Conseil de sécurité.	T.	3
7	Paris à Phnom-Penh.	Réponse du président de la République à une lettre du prince Sihanouk sur le Laos : le général de Gaulle, d'accord sur la nécessité de donner au Laos la possibilité d'une politique indépendante, conforme aux accords de Genève de 1954, estime que la réunion d'une conférence internationale exige une étude sérieuse préalable qui peut être accompagnée d'une remise en activité de la Commission internationale de contrôle.	T.	5
7	M. Khrouchtchev au général de Gaulle.	M. Khrouchtchev dénonce l'aggravation de la situation au Laos due à l'ingérence des États-Unis, en violation des accords de Genève de 1954. Il appuie la proposition du prince Sihanouk de convocation d'une conférence internationale et souhaite l'approbation du Président français sur le sujet.	L.	6

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
17 janv.	Paris à Moscou . . .	La réponse du général de Gaulle à M. Khrouchtchev (les principes d'un accord doivent être inspirés par les accords de Genève de 1954) retient la proposition du prince Sihanouk d'une conférence à Genève et prévoit la réactivation de la Commission internationale de contrôle.	T.	20
18	Moscou à Paris. . .	Annonce de la remise au gouvernement soviétique de la réponse du général de Gaulle à la lettre de M. Khroutchtchev. Les commentaires de M. Koutznetsov, qui entend régler la question du Laos sur la base des accords de 1954.	T.	22
23	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. L'ambassadeur insiste sur la nécessité de la consultation entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, et attire l'attention sur le mémorandum du général de Gaulle de septembre 1958. Cette conception n'exclut par des initiatives bilatérales pour amener la détente dans les rapports Est-Ouest. Sur la question laotienne, les Américains souhaitent que les trois Occidentaux taisent leurs divergences pour renforcer la défense de l'Asie du Sud-Est; la France juge que le Laos doit rester neutre et suggère une démarche commune à Moscou sur le ton de la « fermeté »; à défaut d'une guerre, une solution pacifique s'impose.	T.	36
31	*Idem*	Entretien Rusk-Alphand. Sur le Laos, aucun changement n'est à attendre de Moscou. Les États-Unis envisagent-ils une démarche dans le sens de la proprosition française de neutralité du Laos ?	T.	45
3 fév.	Moscou à Paris.	L'U.R.S.S. et la crise laotienne.	T.	49
11	Washington à Paris.	Entretien entre le ministre-conseiller de l'ambassade de France et le secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Asie sur la question du Laos. Le projet de la nouvelle administration américaine.	T.	63

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
15 fév.	Paris à Phnom-Penh.	Transmission de la réponse du général de Gaulle à des lettres du prince Sihanouk sur le Laos. Le Président français serait d'accord pour envisager d'autres procédures si la remise en vie de la Commission de contrôle restait sans résultat. L'éventualité de la réunion d'une conférence internationale est prise en considération, de même que le point de vue du Premier ministre de Thaïlande.	T.	69
16	Washington à Paris.	Entretien du ministre-conseiller de l'ambassade de France avec un haut fonctionnaire du département d'État au sujet du plan américain relatif au Laos. Le gouvernement de Vientiane entend s'engager dans la voie d'une véritable neutralité. Pour M. Lebel, toute solution postule un accord préalable avec Moscou; les objections de M. Steeves, qui propose une « approche plus souple » du Kremlin par l'intermédiaire des Britanniques.	T.	77
17	*Idem*	Scepticisme du collaborateur de M. Alphand quant aux chances de succès auprès des Soviétiques du plan américain relatif au Laos, dès lors que la politique de non-engagement préconisée par Washington serait appliquée par le gouvernement en place à Vientiane. Arguments de M. Steeves, qui souligne la bonne volonté de ce dernier et souhaite que la France fasse entendre ses conseils au prince Souvanna Phouma.	T.	79
17	Paris à Vientiane.	Instructions du Département à l'ambassade de France à Vientiane à la suite de l'occupation de la base de Seno par les troupes laotiennes.	T.	81
20	Washington à Paris.	M. Rusk entend faire savoir à l'ambassadeur soviétique que les États-Unis s'opposeraient à ce que le Laos fût communisé. M. Alphand insiste sur la nécessité d'une référence aux accords de Genève.	T.	84

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
25 fév.	Washington à Paris.	M. Alphand remet à M. Rusk un aide-mémoire protestant contre l'attitude de la nouvelle administration à l'égard de la mission militaire française au Laos. Le secrétaire d'État s'engage à étudier la question.	T.	91
25	Paris à New York, Bangkok, etc.	Étude d'un plan américain pour la solution de la crise au Laos. Réserves du Département.	T.	97
13 mars	Washington à Paris.	M. Rusk fait part de son inquiétude devant la situation au Laos : les Soviétiques se montrent assez conciliants à Moscou, mais en même temps renforcent les troupes du Pathet-Lao. S'il y avait réellement tromperie, les États-Unis ne laisseraient pas le champ libre à l'U.R.S.S., mais aideraient les pays voisins et interviendraient directement s'il le fallait.	T.	130
21	*Idem*	Conclusions auxquelles M. Kennedy est arrivé concernant l'affaire laotienne à l'issue de réunions avec ses conseillers civils et militaires. Observations de M. Alphand.	T.	150
24	Paris à Phnom-Penh.	Transmission de la réponse du général de Gaulle à une lettre du prince Sihanouk sur le Laos. En l'absence de solution du côté de la Commission de contrôle, le Général se rallie à la procédure d'une conférence internationale qui nécessite le règlement préalable de problèmes immédiats : arrêt des fournitures d'armes, cessation des hostilités, habilitation d'un organisme de contrôle effectif.	T.	154
26	Bangkok à Paris.	Entretien du Ministre sur le Laos avec le secrétaire d'État américain et le secrétaire au Foreign Office au moment de la conférence de l'O.T.A.S.E.	T.	155

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
26 mars	Paris à Washington.	Réponse du général de Gaulle à un message du président Kennedy au sujet du Laos. Le Général se prononce pour une conférence internationale analogue à celle de Genève et pour la constitution d'une commission de contrôle qui assurerait la fin des livraisons d'armes et la cessation des combats. Il refuse l'utilisation de l'O.T.A.S.E. comme couverture d'une intervention directe des Occidentaux.	T.	156
26	Washington à Paris.	Entretien entre le président Kennedy et M. Alphand, qui lui remet la lettre du général de Gaulle (n° 156). Le Président juge nécessaire de marquer aux Russes que l'installation de la domination communiste sur le Laos ne saurait être tolérée. M. Alphand insiste sur le fait que la solution doit être plus politique que militaire. Les Britanniques préfèrent eux aussi la négociation.	T.	157
11 avr.	Paris à Washington.	Instructions du Département concernant la prochaine conférence internationale sur le Laos.	T.	179
14	Washington à Paris.	En raison de l'aggravation de la situation au Laos, le président Kennedy a pris des mesures d'urgence, tout en sachant qu'elles portent atteinte à l'accord franco-américain de mai 1959. Devant l'inquiétude de M. Alphand, le Président déclare toutefois être prêt, en cas d'attitude positive de Moscou, à revoir sa position.	T.	186
15	Paris à Washington.	Démarche auprès du Département de l'ambassadeur des États-Unis au sujet du Laos : préoccupation du gouvernement américain quant au retard apporté à la réponse du gouvernement soviétique à la note du gouvernement britannique; grave décision du président Kennedy de faire mettre en uniforme américain les officiers qui servent dans l'armée du Laos.	T.	187

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
15 avr.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand au sujet du Laos. En réponse à l'ambassadeur, le secrétaire d'État justifie la décision du président Kennedy concernant la présence de militaires américains au Laos par l'aggravation de la situation dans ce pays du fait du Pathet-Lao.	T.	189
16	Vientiane à Paris.	Tableau dressé par l'ambassadeur de France de la situation militaire, politique et sociale au Laos; ses conseils de prudence.	T.	190
19	Moscou à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec le prince Souvanna Phouma, contrarié par le report de son voyage aux États-Unis.	T.	195
19	Paris à Phnom-Penh.	Réponse du général de Gaulle à une lettre du prince Sihanouk sur le Laos : souhait de l'ouverture de la conférence sur le Laos dès que possible; nécessité de procéder auparavant à la cessation des livraisons d'armes et à l'arrêt des hostilités; constitution rapide d'un gouvernement d'union.	T.	196
26	Washington à Paris.	Entrevue des ambassadeurs français et anglais aux États-Unis, suscitée par le président Kennedy, au moment où les forces du Pathet-Lao menacent Vientiane : ultime tentative de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Vientiane pour obtenir un cessez-le-feu.	T.	218
6 mai	Paris à Phnom-Penh.	Réponse du général de Gaulle à une lettre du prince Sihanouk. Le Général se félicite de l'unité d'action entre la France et le Cambodge pour préserver la paix et l'indépendance des nations; il exprime sa compréhension de l'amertume du Prince, dont les initiatives désintéressées n'ont pas toujours été comprises, et considère que la présence du Cambodge à la Conférence s'impose.	T.	232
24	Genève à Paris. . . .	Débat général à la conférence sur le Laos, où se pose notamment le problème de la présence française prévue par les accords de Genève.	T.	253

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
29 mai	Paris.....	Compte rendu de la visite de M. Wang Ping-nan, membre de la délégation chinoise à la conférence de Genève sur le Laos, à M. Chauvel. Les Chinois entendent remporter un succès diplomatique retentissant sur les États-Unis dans la région.	C.R.	258
6 juin	Genève à Paris ...	Compte rendu des entretiens entre délégués français (M. Chauvel) et chinois (maréchal Chen-Yi) à la conférence de Genève sur le Laos. Sujets abordés : les rapports franco-chinois; les soucis de sécurité de la Chine; le Laos et le projet français de contrôle.	C.R.	274
7	Paris à Phnom-Penh.	Entrevue du Premier ministre laotien Boun Oum avec le ministre des Affaires étrangères français où il est question de la rencontre des trois princes laotiens, préconisée par le prince Sihanouk.	T.	275
17	Genève à Paris ...	Entretien le 16 juin entre M. Couve de Murville et le maréchal Chen Yi, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine et chef de la délégation de son pays à la conférence de Genève sur le Laos. Sujets abordés : les rapports franco-chinois; le Laos; le Japon.	T.	295

Voir aussi : I. - E Relations Est-Ouest; II. - A. 1. Europe politique et économique; II. - A. 4. Grande-Bretagne; II. - B. 1. U.R.S.S.; II. - B. 2. Pays satellites; VI. - A. États-Unis.

B. LA R.D.V.N.

4 janv.	Hanoï à Paris	Le gouvernement nord-vietnamien « apprécie » l'attitude du gouvernement français dans l'affaire laotienne. Il décide de ne pas donner son accord au retour de la Commission internationale de contrôle tant que Boun Oum dirigera le gouvernement laotien. Les progrès des troupes du Pathet-Lao : les Nord-Vietnamiens ne peuvent nier leurs relations « constantes » avec ce mouvement.	T.	4

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
22 janv.	Hanoï à Paris	Entretien du chef de la délégation générale de France avec le vice-ministre des Affaires étrangères : confiance du gouvernement nord-vietnamien dans les heureux effets du voyage de Souvanna Phouma en France; espoir de l'U.R.S.S. et de l'aile modérée du gouvernement de Hanoï d'une détente en Asie avec l'arrivée au pouvoir du président Kennedy; attitude extrémiste de la Chine et de certains éléments nord-vietnamiens.	T.	34
29 mars	*Idem*	Le président Pham Van Dong espère que la France jouera auprès des États-Unis, dans l'affaire du Sud-Vietnam, le même rôle de modération qu'elle a joué à Vientiane.	T.	161
3 juin	*Idem*	Conversation du nouveau délégué général de France au Nord-Vietnam et du Premier ministre nord-vietnamien : M. Pham Van Dong exprime sa confiance dans la politique nationale du général de Gaulle, rappelle les intérêts de la France au Sud-Vietnam et souhaite des rapports étroits entre les délégations française et nord-vietnamienne à la conférence de Genève sur le Laos.	T.	266
		C. LE SUD-VIETNAM		
11 janv.	Saïgon à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec le président Diem sur la situation militaire, politique, économique et sociale au Sud-Vietnam, ainsi que sur la coopération franco-vietnamienne.	T.	12
7 fév.	*Idem*	Conversation de l'ambassadeur de France avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères au sujet de la conférence de Manille. Il s'agit de se prémunir contre une nouvelle orientation de la politique américaine en Extrême-Orient.	T.	55

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
18 mars	Saïgon à Paris	Efforts faits par la France, soutenue par la Grande-Bretagne et les États-Unis, afin d'atténuer la tension khméro-sud-vietnamienne.	T.	147
17 avr.	*Idem*	Note remise à l'ambassadeur de France par le président du Conseil sud-vietnamien, protestant contre la publication dans *Le Monde* de deux articles hostiles au Sud-Vietnam.	T.	191
19	*Idem*	Heureux effets sur les relations franco-sud-vietnamiennes du séjour de M. Manac'h, chargé des affaires d'Asie-Océanie à l'administration centrale.	T.	198
25 mai	*Idem*	Commentaire sur les résultats de la visite du vice-président américain Johnson à Saïgon.	T.	254
24 juin	*Idem*	Audience accordée par le président Diem à M. Francis d'Harcourt. Il a été surtout question de la situation intérieure du Sud-Vietnam.	T.	302
24	Paris.....	Entretien Debré - Ngo Dinh Nhu en date de ce jour. Sujets abordés : les relations franco-sud-vietnamiennes; le Laos.	C.R.	303

Voir aussi : VI. - A. États-Unis.

D. CHINE POPULAIRE

3 fév.	Paris.....	Éventualité d'une reconnaissance par la France du gouvernement de Pékin.	N.	50
27	Hong-Kong à Paris.	Sur le voyage de M. Mitterrand en Chine : de quelques impressions.	D.	99
28	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. À propos de la Chine, le secrétaire d'État précise que les États-Unis ne sont pas prêts à établir des relations diplomatiques. Le moratoire est cependant de plus en plus difficile à maintenir à l'O.N.U. La position du « tout ou rien » n'est pas souhaitable.	T.	104

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
11 mars	Hong-Kong à Paris.	L'assistance économique de la Chine populaire aux pays non communistes depuis 1960.	D.	129

Voir aussi : II. - A. 4. Grande-Bretagne; V. - A. Laos; VI. - A. États-Unis.

VI. — L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. LES ÉTATS-UNIS		
1961				
13 janv.	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec M. Amory Houghton, ambassadeur des États-Unis à Paris, qui quitte son poste. Sujets abordés : les rapports États-Unis - U.R.S.S.; Berlin; l'O.T.A.N.; la politique étrangère de M. Kennedy; le désarmement; l'unité européenne.	C.R.	15
29	Paris à Washington.	Instructions adressées à la veille de l'installation de la nouvelle administration américaine à l'ambassadeur de France. Le Département expose les grandes lignes de la politique étrangère de la France. Il souhaite la poursuite des contacts tripartites sous forme de réunions de ministres, précédées de rencontres entre fonctionnaires. Cet accord à trois est à maintenir à l'O.N.U. Les points où Washington doit se garder d'initiatives susceptibles d'affecter les intérêts français (l'Afrique; l'aide aux pays sous-développés; le désarmement; Berlin; la sécurité; l'Amérique latine).	T.	25
19	Washington à Paris.	Intervention américaine auprès des autorités françaises, accusées de mener une lutte insuffisante contre la drogue.	T.	26

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
10 fév.	Washington à Paris.	Entretien Kennedy-Alphand. Le Président exprime le vœu de relations « harmonieuses » entre la France et les États-Unis. Sur le Laos, M. Alphand souligne le rapprochement des points de vue français et américain, et justifie l'appui de la France à Souvanna Phouma et à un Laos neutralisé. Il marque, de façon plus générale, la nécessité d'une coopération tripartite entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Sur l'Afrique, le Président reconnaît que la France y poursuit une politique d'autodétermination et il montre sa compréhension pour la politique algérienne du général de Gaulle. Le Président s'interroge sur les raisons du comportement variable de M. Khrouchtchev. Pour la Chine, l'ambassadeur affirme que la France n'a pas l'intention de reconnaître Pékin, mais qu'elle n'admet pas la fiction des « deux Chines ». L'importance accordée par le Président aux relations franco-américaines s'exprime dans le choix du général Gavin comme ambassadeur à Paris.	T.	60
15	*Idem*	Entretien Rusk-Alphand. Une certaine évolution se dessine chez les experts américains, qui s'intéressent davantage à une éventuelle politique de soutien au cours des matières premières comme moyen d'aider les pays en voie de développement.	T.	72
28	*Idem*	Entretien Rusk-Alphand. L'ambassadeur de France rappelle que la France souhaite que des consultations tripartites soient organisées régulièrement, mais sans pour autant être institutionnalisées. Le secrétaire d'État attache la plus grande importance à la solidarité des Trois, malgré les divergences. Dans le domaine stratégique, M. Alphand évoque le mémorandum de septembre 1958.	T.	103

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
3-4 mars	Paris.....	Entretiens à Paris de M. Harriman, ambassadeur itinérant du président Kennedy, avec M. Michel Debré (3 mars), puis avec le général de Gaulle et M. Couve de Murville (4 mars). I. *Sujets abordés avec M. Debré :* Les personnalités de M. Kennedy et du général de Gaulle; l'Afrique; les rapports Est-Ouest; l'Amérique latine; le Sud-Est asiatique (Laos); Berlin; le désarmement; la compétition sino-soviétique; l'O.T.A.N.; le contrôle des armes en Afrique et en Amérique latine. II. *Avec le général de Gaulle :* Préparation de la venue en France du président Kennedy, qui veut établir une amitié étroite avec le Général; l'Afrique; le Laos; la politique soviétique; les pays nouvellement indépendants; le désarmement; le Congo; la politique française en Afrique et la nécessité de la solidarité atlantique; l'affaire algérienne. III. *Avec M. Couve de Murville :* La succession de M. Spaak à la tête de l'O.T.A.N.; la consultation entre Paris et Washington; le Congo; le Laos; le désarmement; la Chine.	C.R.	113
10	Washington à Paris.	Entretien Kennedy - Chaban-Delmas. Ce dernier insiste sur la nécessité vitale pour l'Occident de mener une politique commune sur tous les grands problèmes, et d'abord d'assurer une étroite coopération entre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne : le général de Gaulle y attache une grande importance. M. Kennedy se déclare partisan d'une telle coopération et veut trouver les moyens de la rendre efficace.	T.	127

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
7 avr.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand sur les récentes conversations Kennedy-Macmillan. Elles ont porté sur les points suivants : le renforcement de l'O.T.A.N. et les rapports Est-Ouest; la conférence de l'O.T.A.S.E.; la question de la Chine; la situation au Vietnam; la construction européenne; le Laos et l'attitude de Souvanna Phouma; les discussions soviéto-américaines sur le désarmement.	T.	174
7	Paris.....	Entretien de M. Johnson, vice-président des États-Unis, avec M. Debré. Il porte sur le Sénégal, que vient de visiter M. Johnson, et dont l'option occidentale doit être encouragée; sur la prochaine visite à Paris de M. Kennedy, qui souhaite un resserrement des liens de son pays avec la France. M. Debré prône une meilleure coopération franco-américaine aux Nations Unies; M. Johnson y est favorable et fait la louange du nouvel ambassadeur des États-Unis à Paris.	C.R.	177
20	*Idem*	Entretien du général de Gaulle avec M. Dean Acheson, conseiller du président Kennedy. Sujets abordés : l'O.T.A.N.; la nécessité de consultations pour éviter la division des Occidentaux comme au Congo; l'inefficacité des organismes internationaux; puis de nouveau l'O.T.A.N., son aspect militaire et l'utilisation des armes nucléaires.	C.R.	200
11 mai	Washington à Paris.	État d'esprit et position du président Kennedy à la veille de sa rencontre avec le général de Gaulle.	T.	235
11	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec le nouvel ambassadeur des États-Unis, le général Gavin. Échanges de vues sur les problèmes dont le général de Gaulle voudrait s'entretenir avec le président Kennedy.	C.R.	236

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
31 mai-2 juin	Paris.....	Entretiens du général de Gaulle et du président Kennedy, en visite à Paris. Sujets abordés : I. *31 mai (12 h. 30-13 h. 15) :* Berlin et la question allemande. II. *31 mai, 15 h. :* Berlin; le Laos; l'Afrique (l'Afrique en général; le Congo ex-belge). III. *1er juin (10 h.-11 h. 35) :* L'Amérique latine (République dominicaine; Cuba; l'Amérique latine et l'aide européenne); l'Angola; les éventuelles consultations entre les États-Unis et les pays européens en politique internationale. IV. *1er juin (15 h. 30-17 h. 15) :* l'O.T.A.N.; la défense de l'Europe : « seuil « d'une éventuelle intervention atomique américaine. V. *2 juin (10 h. 30-11 h. 35*). L'emploi de l'arme atomique par les États-Unis : l'Europe doit être « responsable de son combat » selon de Gaulle. La consultation tripartite. VI. *2 juin (15 h. 45-16 h. 30*). La consultation; le Marché commun et la Grande-Bretagne; l'O.T.A.N.	C.R.	265
5 juin	*Idem*	Entretien du général de Gaulle avec M. Dean Rusk. Sujets abordés : le Laos; le désarmement; Berlin	C.R.	270
10	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. M. Rusk fait part des vues américaines sur la coopération tripartite à la suite des conversations de Paris entre le général de Gaulle et le président Kennedy.	T.	282
20	Paris à Washington.	Réserves françaises sur le fonctionnement de la coopération politique tripartite.	T.	296
28	*Idem*	Lettre du général de Gaulle au président Kennedy, où le Président français se félicite de leurs conversations « très amicales et très franches » à Paris.	T.	311

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
30 juin	Washington à Paris.	Entretien entre MM. Rusk, Alphand et l'ambassadeur de Grande-Bretagne sur la mise au point d'un mécanisme de consultations régulières entre les trois Occidentaux.	T.	317

Voir aussi : I. - D. Questions spatiales; I. - E. Relations Est-Ouest; II. - A. 5. R.F.A.; III. - A. L'Afrique. Généralités; III. - B. 1. Le problème algérien; III. - C. 4. La crise congolaise; V. - A. Le Laos; V. - C. Le Sud-Vietnam; VI. - B. 2. Cuba.

B. L'AMÉRIQUE LATINE

1. Généralités

15 fév.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand. Les Américains verraient d'un bon œil la France user de son influence morale pour dissuader les États latino-américains de se faire les instruments de l'Union soviétique.	T.	74
23	*Idem*	Entretien Rusk-Alphand au sujet de récentes déclarations du général de Gaulle relatives à l'Amérique latine. L'ambassadeur assure qu'il ne faut pas les interpréter comme exprimant le désir de la France de s'opposer aux intérêts des États-Unis dans la région.	T.	92

2. Cuba

13 janv.	Washington à Paris.	Demande américaine à la France d'information au sujet de Cuba. M. Alphand ne voit que des avantages à renseigner le département d'État.	T.	13
19 avr.	*Idem*	Mauvaises nouvelles concernant le sort des anticastristes débarqués à Cuba. Washington considère cependant que ni les Russes, ni les Américains ne sont prêts à intervenir directement dans l'affaire.	T.	197

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1961				
21 avr.	Washington à Paris.	Commentaire de l'ambassade sur l'échec subi par le président Kennedy dans l'affaire de Cuba.	T.	202
28	La Havane à Paris.	Transmission à Paris du message de Fidel Castro aux gouvernements pour dénoncer « le péril d'être soumis à une agression directe de la part des États-Unis » : commentaires de l'ambassadeur de France.	T.	223
28	Washington à Paris.	Les États-Unis et l'échec de la tentative d'invasion de Cuba.	D.	224
		3. Brésil		
31 mars	Paris.....	Entretien entre le général de Gaulle et M. de Oliveira Campos. Le Brésil sollicite une aide financière de la France et de l'Europe pour contre-balancer l'aide américaine. Le contentieux franco-brésilien.	C.R.	165

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1961

TOME I

(2 JANVIER - 30 JUIN)

1

LE GÉNÉRAL EISENHOWER, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. (Traduit de l'anglais). *Washington, 2 janvier 1961.*

Cher général de Gaulle,

La situation qui s'aggrave dangereusement au Laos [1] m'amène à vous écrire. Nous avons la preuve irréfutable que les Soviets ont établi un pont aérien massif en faveur du Pathet-Lao et d'autres qui sont en rébellion contre le roi du Laos. Il y a également des preuves de plus en plus précises d'une intervention substantielle mais d'importance indéterminée de la part du Vietnam du Nord.

Mon propos n'est pas d'évoquer avec vous les qualités juridiques du statut du gouvernement Boun Oum auquel, comme vous le savez, nous avons demandé avec insistance de parfaire les mesures de procédure constitutionnelle.

Ce que je veux vous dire, c'est que nous prenons très au sérieux la preuve de l'effort entrepris par le bloc soviétique en vue de placer le royaume du Laos sous sa domination et son contrôle. Les États-Unis prennent très au sérieux l'obligation qui leur est faite par le traité de l'O.T.A.S.E. et nous assumons que vous-même et les autres membres en font de même. Il me semble que le moment est venu de laisser entendre clairement à l'autre bord que si de temps à autre, il nous arrive de diverger sur les tactiques et les méthodes, nous n'en sommes pas moins unis et résolus face à la menace sino-soviétique. J'espère que nous pourrons montrer clairement cette unité au monde.

[1] Depuis le renversement du cabinet Souvanna Phouma (1960-II, nos 280 note). Début janvier, les forces du Pathet-Lao et du capitaine Kong Le étaient victorieuses dans les secteurs de Louang-Prabang et de la plaine des Jarres.

En terminant, permettez-moi de vous dire encore combien j'admire votre action d'homme d'État, votre sagesse et votre courage dans votre manière de traiter le problème terriblement difficile de l'Algérie. Nous avons été fiers de pouvoir vous être de quelque utilité au cours du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mes pensées sont avec vous et je forme l'espoir que votre autorité continuera à s'exercer avec bonheur.

Avec mes sentiments personnels cordiaux.

Sincèrement.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

2

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7 à 15. Urgent.
Très secret. Réservé.

Tunis, 3 janvier 1961.

(*Reçu :* 6 h. 35.)

MM. Ladgham et Mokkadem m'ont reçu cet après-midi.

Je leur ai indiqué qu'au cours de mon séjour à Paris, j'avais été reçu par le général de Gaulle ainsi que par le Premier ministre, Votre Excellence et M. Joxe.

J'ai marqué que la communication qui m'avait été faite le 23 décembre[1] avait retenu l'attention du chef de l'État et du gouvernement français. Le général de Gaulle comprenait les inquiétudes du président Bourguiba, mais il regrettait que par son action, la Tunisie en soit arrivée à se trouver devant la situation qui m'avait été décrite. Pour sa part, le président de la République demeurait confiant dans l'avenir. Il était fermement résolu à parvenir à l'autodétermination; mais celle-ci devait être libre et sans aucune exclusive. Si dans leur désir de s'opposer à la liberté de choix de tous les Algériens, certains éléments rassemblaient près de l'Algérie une force qui constituerait un grave danger, nous devrions prendre des mesures pour supprimer cette menace. En tout état de cause, il appartenait à toute la population de l'Algérie de décider de son destin. Le général de Gaulle pensait que l'Algérie se voudrait algérienne tout en conservant avec la France des liens dans les domaines où celle-ci peut l'aider. Quoi qu'il en soit, pour permettre la consultation des Algériens, il fallait que cessent les meurtres et les attentats, car il ne s'agissait plus en fait que de cela. En attendant, tout ce qui était fait et

[1] Sur l'entretien en date de ce jour entre le chargé d'affaires de France et MM. Ladgham et Mokkadem, voir *DDF,* 1960-II, n° 289.

continuerait d'être fait par le gouvernement français s'inscrivait dans la ligne qu'il s'est tracée.

En me remerciant, M. Ladgham m'a déclaré qu'il rendrait compte au président Bourguiba de notre entretien. Le gouvernement tunisien ne s'attendait pas à ce que, à l'heure actuelle, des éléments nouveaux interviennent dans la politique du gouvernement français. La démarche qu'il avait faite auprès de moi était « surtout un acte de loyauté et de confiance ». Elle concernait en effet une situation qui intéressait au premier chef nos deux pays, et également d'ailleurs les nations occidentales.

« Nous comprenons, a dit en substance le secrétaire d'État, que vous rapportez de Paris une impression de calme et de sérénité. Nous ne doutons pas que le général de Gaulle ne soit résolu à atteindre son objectif et qu'il ne soit mieux placé que quiconque pour en définir les moyens. Mais nous souhaiterions que l'autodétermination ne reste pas un vain mot et qu'elle se traduise dans les faits. Il faudrait avant tout que la paix revienne. »

Sans exclure que le chef de l'État prenne peut-être, en faveur de la paix, après le référendum et dans les mois qui viennent, une initiative dont la forme ne pouvait être préjugée, j'ai rappelé que la responsabilité des attentats n'incombait pas à la France.

Le secrétaire d'État a exprimé le souhait qu'une telle initiative puisse intervenir dès que possible. Il m'a répété — ce qu'il m'avait dit à plusieurs reprises dans le passé — que les voies actuellement suivies par le gouvernement français ne paraissent pas mener à l'autodétermination : « On avait l'impression que le général de Gaulle entendait mettre en place un « exécutif algérien », que cet exécutif aurait pour première tâche d'établir des liens avec la France et que, en définitive, la population serait appelée à entériner un fait accompli. Le gouvernement tunisien ne pouvait pas s'empêcher de penser que sur de telles bases, rien de solide ne saurait être construit. Il fallait d'autre part tenir compte d'un facteur nouveau : la masse algérienne bougeait dans les villes et manifestait ouvertement ses sentiments; elle risquait de se retrancher dans une opposition irréductible et de rejeter tout ce qui aurait été édifié en dehors du F.L.N., qui incarnait les aspirations des Algériens et ne pouvait pas ne pas être traité en principal interlocuteur. »

J'ai répliqué qu'il était inconcevable que le gouvernement français ne réglât pas le problème selon des normes démocratiques en tenant compte de toutes les tendances de la population. L'organisation extérieure de la rébellion n'était qu'une de ces tendances et paraissait d'ailleurs plus soucieuse de son prestige et de son propre avenir que de celui du pays. Arrivait-il aux dirigeants du « G.P.R.A. » de songer au bien-être et à la prospérité de l'Algérie ? Le général de Gaulle, lui, s'en préoccupait.

M. Ladgham m'a répondu que le F.L.N. était très conscient des efforts entrepris par la France sur le plan économique et social, notamment pour la formation de cadres, de techniciens et de hauts fonctionnaires.

Il pensait cependant que les sacrifices de ses combattants avaient accéléré cette évolution.

La conversation n'a en fait apporté rien que nous ne sachions déjà sur la position du gouvernement tunisien. Mais j'ai eu cependant le sentiment que ce dernier avait été sensible au fait que j'aie pu rendre compte verbalement de la démarche qu'il avait effectuée auprès de moi le 23 décembre.

Des propos que mes interlocuteurs m'ont tenus par ailleurs sur l'aide soviétique au F.L.N. (mon télégramme suivant)[1], j'ai recueilli d'autre part l'impression qu'ils étaient moins préoccupés qu'ils ne le paraissaient lors de notre précédent entretien.

(Collection des télégrammes.)

3

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Washington, Londres.

T. n°s 123 à 139; 99 à 115[2]. *Paris, 3 janvier 1961, 8 h. 40.*
Très secret. Réservé.

Vous avez eu connaissance par ma circulaire n° 1[3] du point de vue des « milieux autorisés français » concernant la situation au Laos[4]. Ces principes doivent maintenant inspirer notre action et je vous demande

[1] Par télégramme n°s 16-19, également du 3 janvier, non reproduit, le chargé d'affaires de France indiquait que les propos tenus par ses interlocuteurs sur l'éventualité d'une aide de l'U.R.S.S. au F.L.N. étaient fort différents de ceux qu'ils avaient précédemment tenus. M. Ladgham déclarait qu'aucun élément nouveau n'était intervenu et que la position de son gouvernement « n'é(tait) pas encore nettement définie »; il ne parlait plus, comme il l'avait fait le 23 décembre, de la possibilité d'une arrivée imminente d'armes ou d'experts soviétiques. Tout en déclarant que le Kremlin pouvait avoir intérêt à compliquer les choses « à la onzième heure », les ministres tunisiens s'attachaient à minimiser le danger de contamination communiste. Selon eux, le F.L.N. n'entendait nullement se mettre dans la main de Moscou, mais obéissait à des « considérations patriotiques »; l'aide des États de l'Est était pour les dirigeants du G.P.R.A. une « carte à jouer » afin de créer une « certaine situation internationale »; il s'agirait d'étendre le conflit, avec l'espoir que cette extension même en hâterait la fin. Les chefs du F.L.N. se rendaient compte que la guerre pourrait durer indéfiniment sans aucun espoir de solution militaire; ils constataient en outre qu'en dépit de ce qui se passait aux frontières, les relations franco-tunisiennes suivaient leur cours. Ils doutaient, après ce qui s'était passé au Congo, de l'efficacité d'une intervention de l'O.N.U.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Moscou (n°s 102-118), Vientiane (n°s 258-274) et Bangkok (n°s 49-65).

[3] Du 2 janvier, non reproduite, qui transmettait une communication de l'A.F.P. soulignant que, pour les « millieux français autorisés », il convenait, afin de rétablir l'ordre et la paix au Laos, d'en revenir aux principes qui avaient conduit à conclure la convention de Genève de juillet 1954, pour préserver l'indépendance et l'intégrité du Laos. Les puissances occidentales devaient exercer de concert une action pour faciliter le retour à l'unité intérieure du pays et à la non-ingérence de puissances étrangères.

[4] Sur cette situation, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 280 (note), 285.

de bien vouloir reprendre contact à ce sujet, le plus rapidement possible, avec les gouvernements américain [et] britannique.

Il est certain en effet que, quelque appréciation que l'on puisse porter sur la réalité de tels ou tels renseignements d'ordre militaire, la situation continue à s'aggraver rapidement et porte des germes de conflit international. De plus, en dépit des consultations instaurées à ce sujet depuis trois semaines environ, les positions des trois principaux partenaires occidentaux demeurent malheureusement divergentes.

Ceci étant, notre premier soin doit être, comme l'indique le communiqué, d'exercer de concert avec Washington et Londres une action qui tende à faciliter la pacification du Laos. De notre point de vue, l'action des gouvernements américain, britannique et français est primordiale.

Comme je l'indiquais dans mon télégramme n° 1 à Washington du 1er janvier (1), il est nécessaire de dissiper tout d'abord l'illusion qu'en une affaire aussi délicate, le Conseil de l'O.T.A.S.E. puisse être autre chose qu'un lieu où l'on échange des informations. Il est bien évident en effet que cet organisme n'a pas le pouvoir de s'immiscer dans les affaires laotiennes et encore moins de décider du principe ou des modalités d'une intervention. L'O.T.A.S.E. en fait repose sur la seule force des États-Unis d'Amérique et c'est donc avec ce gouvernement directement qu'il convient d'examiner les choses dans toute leur netteté.

À cet égard, nous estimons, et nous sommes sur ce point d'accord avec les Britanniques, que sous le couvert ou non de l'O.T.A.S.E., il ne serait ni sage, ni efficace d'envisager une action militaire. Les plans militaires préparés par l'O.T.A.S.E. sont, à l'heure actuelle, bien imprécis. Quant aux États-Unis, s'ils décidaient d'intervenir seuls, ils se trouveraient dans une position géographique et tactique telle que leurs chances de succès se trouveraient fort réduites sur un terrain difficile et face à toute la masse chinoise. Il ne s'agit d'ailleurs pas de recommencer une guerre d'Indochine ou de Corée. Vos interventions doivent être fermes sur ce point.

Par ailleurs, si les trois puissances acceptent sérieusement de reprendre les choses en mains, elles doivent s'inspirer de la lettre et de l'esprit

(1) Par télégramme nos 1-3 du 1er janvier, non reproduit, le Département donnait ses instructions à l'ambassadeur de France à Washington en prévision d'un entretien avec M. Merchant, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques au département d'État. La situation à laquelle il fallait faire face au Laos était « malheureusement prévisible » : à partir du moment où le gouvernement des États-Unis et celui de la Thaïlande avaient tout fait pour torpiller le gouvernement du prince Souvanna Phouma et amener au pouvoir le général Phoumi (*D.D.F.*, 1960-II, n° 280 note), il était certain que le Pathet-Lao recevrait de son côté une aide matérielle venant du bloc communiste. Il ne semblait pas cependant, comme l'avait affirmé le gouvernement de Vientiane, que cinq bataillons venant du Nord-Vietnam eussent franchi la frontière et participassent aux combats. Il n'était pas pour autant question d'approuver l'idée d'une réunion de l'O.T.A.S.E. qui serait amenée à recommander une intervention de l'Organisation ou une prise de position dans le problème intérieur laotien; ceci dépassait la compétence des représentants à Bangkok, dont la tâche devait se limiter pour le moment aux échanges habituels d'informations. L'O.T.A.S.E. n'était pas le lieu de discussion approprié ni l'instrument qui permettrait de sortir de la situation créée au Laos par une intervention militaire « dans des conditions tout à fait contraires à la politique qu'en septembre, les trois puissances avaient définie d'un commun accord » [Sur l'accord tripartite franco-anglo-américain du 23 septembre 1960, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 141].

des conventions de Genève [1]. Je veux dire par là qu'il est temps de revenir à la conception esquissée en 1954 et qui a subi depuis des vicissitudes diverses : un Laos uni, indépendant, groupant toutes les tendances de sa population et ne recevant de l'aide extérieure que pour les stricts besoins de sa défense. Ceci implique qu'un gouvernement laotien quel qu'il soit ne saurait adopter une politique militante à l'égard de l'un ou de l'autre bloc. Il n'est probablement pas désirable que le Pathet-Lao participe à l'heure actuelle au gouvernement, mais on ne saurait non plus imaginer que celui-ci ne soit composé que d'éléments connus pour leur sympathie inconditionnelle avec l'Occident.

Pour aboutir à cet objectif, nous ne voyons point d'autres possibilités que de faire reconnaître et confirmer par les Russes que tel doit bien être le statut du Laos quel qu'en soit le gouvernement.

Je sais qu'il y a une tendance à Washington, devant les interventions ouvertes des pays communistes en faveur du Pathet-Lao, à considérer que le problème est dépassé, et que nous nous trouvons maintenant en [face] d'une intervention extérieure caractérisée contre laquelle il convient de lutter.

Pas plus qu'un autre, le gouvernement français n'a de tendance à hésiter face à une agression flagrante. Il lui paraît en l'espèce que le problème n'est pas là et que ce dont il s'agit est de déterminer quels sont les moyens d'empêcher une emprise communiste complète sur le Laos. Rien n'empêche de tenir aux Russes un langage de fermeté. Ce qui ne semble pas évitable par contre, c'est de leur parler.

Pour ceci, il serait évidemment souhaitable de pouvoir éviter la convocation, que M. Khrouchtchev propose, d'une nouvelle conférence semblable à celle de Genève [2]. Mais si le gouvernement américain avait la ferme intention de s'en tenir aux principes esquissés ci-dessus, rappelés en maintes circonstances, mais non suivis d'application pratique, une procédure pourrait être que nos trois ambassadeurs à Moscou effectuent des démarches conjointes ou parallèles auprès de M. Gromyko, afin de s'entendre avec lui pour l'énoncé d'une doctrine commune. Il serait bien entendu que dans un tel cas, réserve faite des dispositions expresses de la convention de Genève, les principaux intéressés s'interdiraient de fournir aux factions laotiennes, soit directement, soit indirectement, toute forme d'aide militaire.

De plus, les Laotiens, sachant qu'ils ne peuvent compter sur une aide extérieure, et soustraits d'autre part à la crainte de voir encourager tels ou tels d'entre eux, pourraient, semble-t-il, trouver d'eux-mêmes la formule de gouvernement qui correspond le mieux à leurs intérêts et à leurs aspirations.

[1] Documents relatifs à la conférence de Genève pour l'Indochine, de juillet 1954 : *Notes et études documentaires* n° 1901, 30 juillet 1954.

[2] Le 23 décembre 1960, le gouvernement soviétique proposait de réunir une nouvelle conférence de Genève sur l'Indochine, groupant les neuf États qui avaient participé aux entretiens de 1954 et de réinstaller au Laos la Commission internationale de contrôle, composée des délégués de l'Inde, du Canada et de la Pologne.

Si les trois puissances occidentales pouvaient se mettre d'accord sur une approche de ce genre et parvenaient à obtenir l'accord des Russes, des démarches conjointes pourraient alors être faites auprès des États de la région, et en particulier par Moscou auprès de la République démocratique du Vietnam, pour les inviter à s'abstenir de toute aide ou de tout entraînement de volontaires.

Une approche différente est, je le sais, proposée par Londres, à savoir la réunion de la Commission internationale de contrôle. En l'état présent des choses au Laos, cette initiative semble dépassée ou prématurée. Nous n'avons pas d'objections de principe contre une réactivation de cet organisme. Mais c'est plus tard, lorsque les bases d'un *modus vivendi* auraient été trouvées, qu'elle pourrait avoir son utilité. Au point où nous en sommes, il convient de s'attaquer au vrai problème.

Nous considérons de même, ne serait-ce qu'en raison de la divergence actuelle des points de vue entre les puissances occidentales, que tout recours au Conseil de sécurité serait pour le moment inopérant et dangereux. De plus, la situation est plus grave qu'en 1959 (1) et l'envoi d'une simple mission d'observation n'apporterait dans les circonstances prévues aucune détente.

Veuillez le plus tôt possible reprendre contact avec le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et me faire connaître ses réactions.

(Collection des télégrammes.)

4

M. Chambon, Délégué général de France à Hanoi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 10 à 13. *Hanoi, 4 janvier 1961, 9 h.*

(*Reçu :* le 5, 12 h. 46.)

1. Le ministère des Affaires étrangères a publié hier 3 janvier une déclaration aux termes de laquelle « dans l'attente de la réunion de la Conférence des pays ayant participé à la Conférence de Genève », des mesures devraient être prises immédiatement pour « arrêter l'aide des États-Unis aux éléments rebelles du Laos, faute de quoi il pourrait en résulter des conséquences extrêmement désastreuses ».

2. J'ai été convoqué aujourd'hui par M. Luu qui m'a remis le texte du télégramme envoyé hier par M. Pham Van Dong au Premier ministre.

(1) Sur la crise laotienne de 1959, voir *D.D.F.*, 1959-II, nos 47 (note), 60 (et note), 83, 105 (et note), 111, 114, 124, 127 (et note), 157, 158, 162, 205, 224, 227 (et note), 308 (et note).

M. Luu, à cette occasion, m'a déclaré que son gouvernement « appréciait hautement l'attitude du gouvernement français dans l'affaire laotienne ».

Il souhaitait par ailleurs savoir si la déclaration prêtée, le 3 janvier, dans une de ses émissions, par la *Voix de l'Amérique* à un porte-parole du gouvernement français et d'après laquelle « la France considérait que la constitution du gouvernement Boun Oum n'était pas conforme aux accords de Genève [1], et que ce dernier ne pouvait être considéré comme un gouvernement d'union nationale » reflétait bien la position officielle française.

Je lui fis savoir que je n'étais pas à même de satisfaire à sa demande.

3. Le gouvernement vietnamien estime que les États-Unis seront contraints d'accepter le retour de la C.I.C. au Laos. En ce qui le concerne, et c'est, semble-t-il, également le point de vue des alliés de la R.D.V.N., il ne donnera son accord que pour autant que Boun Oum ne sera plus à la tête du gouvernement laotien. Si, en effet, la R.D.V.N. adoptait une autre attitude, « elle semblerait légaliser l'intervention américaine ».

4. Il m'a été précisé que la « soi-disant reprise de Xien Khouang », annoncée par le gouvernement laotien, était une fausse nouvelle destinée sans doute à faire « bon effet », à l'occasion de la réunion de l'Assemblée nationale laotienne. En fait, non seulement les divisions du gouvernement Boun Oum seraient encerclées, mais les troupes du Pathet-Lao estiment pouvoir prochainement s'emparer de Louang Prabang.

5. Tout en continuant de dénigrer [2], formellement la participation de troupes vietminh aux combats laotiens, le ministère des Affaires étrangères admet aujourd'hui que le Pathet-Lao se trouve « en relation constante » avec la R.D.V.N. On confirme, enfin, officieusement, que le capitaine Kong Le a séjourné ici à la fin du mois de décembre (mon télégramme n° 2) [3].

(Collection des télégrammes.)

[1] Le gouvernement Boun Oum avait été investi à Vientiane le 4 janvier. Le 6 janvier, un message d'Ho Chi Minh sur le Laos sera envoyé au prince Sihanouk.

[2] Il faut lire évidemment : nier, dénier.

[3] Du 2 janvier, non reproduit. Ce serait à son retour de la R.D.V.N. que le capitaine Kong Le aurait fait à la radio du Pathet-Lao la déclaration par laquelle il menaçait de faire appel à des volontaires d'Asie et d'Afrique si les militaires américains, thaïlandais et sud-vietnamiens n'étaient pas retirés immédiatement du Laos. Le télégramme de Hanoi n° 20 du 9 janvier, non reproduit, donne des extraits des émissions captées de la *Voix du Pathet-Lao* sur le développement de l'affaire laotienne.

5

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Gorce, Ambassadeur de France à Phnom-Penh.

T. n°s 113 à 116. *Paris, 7 janvier 1961, 22 h. 10.*
Très urgent. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 1 (1).

Je vous fais parvenir ci-après le texte de la réponse de M. le Président de la République à la lettre que lui a adressée le prince Sihanouk (2). Vous pourrez en donner connaissance au Prince en ajoutant que l'original de ce document vous sera envoyé par la prochaine valise.

« Monseigneur, l'ambassadeur de France à Phnom-Penh m'a fait parvenir la lettre que Vous m'avez adressée au sujet de la situation au Laos et j'en ai pris immédiatement connaissance.

« Je comprends les sentiments qui sont à l'origine du message de Votre Altesse royale. Comme Elle, je pense qu'il importe de mettre fin à la lutte engagée entre des groupes opposés et qui déchire le Laos et d'empêcher que des ingérences extérieures ne la transforment en un conflit de caractère international. Il me paraît également indispensable de mettre le peuple laotien en mesure de choisir sa politique et d'exprimer librement sa volonté.

« L'analyse des données du problème vous amène à penser qu'il serait souhaitable et urgent de réunir une conférence internationale groupant un certain nombre des pays intéressés à l'avenir du peuple laotien, et en premier lieu ceux qui ont participé, en 1954, à la conférence de Genève.

« Des suggestions venant de Votre Altesse royale méritent par elles-mêmes une attention particulière de ma part. Au surplus, elles me paraissent dans la ligne des principes qui avaient inspiré les négociations de 1954 et dont le but était d'assurer la pacification et la réconciliation nationale au Laos. Ces principes ont conservé aux yeux du gouvernement français toute leur valeur.

(1) Le texte de la lettre du prince Norodom Sihanouk avait été transmis au Département par le télégramme de Phnom-Penh n°s 1 à 8, non reproduit. Le Prince exposait les conséquences de l'évolution tragique de la crise laotienne (danger de transformation en conflit international, affluence des réfugiés laotiens au Cambodge, nouveaux motifs d'antagonisme entre les deux blocs qui s'accusaient réciproquement d'ingérence, devoir du Cambodge de soutenir un peuple frère). Le droit pour le Laos d'exprimer sa volonté par des élections libres serait conforme à la charte des Nations Unies. Le principal but d'une conférence serait de ramener la paix au Laos. Y participeraient les pays signataires des accords de Genève, les nations ayant participé à la Commission internationale de contrôle, les pays ayant une frontière commune avec le Laos (Vietnam, Birmanie), enfin les États-Unis.

(2) Cette lettre du Président n'est pas reproduite dans les *Lettres, notes et carnets,* IX, *janvier 1961-décembre 1963*, Plon 1986, mais il y est fait allusion dans le même volume dans la lettre à Nikita Khrouchtchev du 16 janvier, p. 23.

« Quant aux moyens à mettre en œuvre pour en obtenir l'application, et parmi lesquels figure la proposition que vous présentez, ils requièrent assurément une étude attentive. Dans l'immédiat, la Commission internationale de contrôle, qui, comme vous le savez, existe toujours juridiquement, pourrait, si elle reprenait son activité, contribuer, tout au moins, à empêcher l'aggravation de la crise.

« Veuillez, je vous prie, agréer, Monseigneur, les assurances de ma très haute considération.

« (*Signé*) » C. de Gaulle [1].

(Collection des télégrammes.)

6

M. Khrouchtchev, Président du Conseil de l'U.R.S.S.,
au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. (Traduction) *Moscou, 7 janvier 1961.*

Monsieur le Président,

La situation tendue qui s'est crée au Laos par suite de l'intervention armée provoquée et soutenue ouvertement de l'extérieur contre le gouvernement légitime de Souvanna Phouma attire sur elle l'attention et provoque une sérieuse inquiétude [2]. Le fait est qu'une nouvelle aggravation de la situation au Laos est lourde de conséquences graves pour la paix et la sécurité, non seulement des peuples de l'Asie du Sud-Est, mais du monde entier. La cause de cette brusque complication de la situation au Laos est l'ingérence grossière des États-Unis et de certains autres membres du bloc militaire de l'O.T.A.S.E. dans les affaires intérieures du pays.

[1] Le télégramme de Phnom-Penh n° 44 du 10 janvier, non reproduit, indiquait que le prince Sihanouk avait fait publier ce même jour la lettre du président de la République française : la première publiée sur le même sujet avait été la très favorable réponse d'Ho Chi Minh.

La radio diffusait le 11 janvier au soir la réponse de Khrouchtchev au prince Sihanouk, faisant état des mouvements de la septième flotte américaine dans la mer de Chine et accordant son soutien à Souvanna Phouma (Télégramme de Phnom-Penh n°s 52-53 du 12 janvier, non reproduit). En revanche, le gouvernement britannique se déclarait hostile dans sa réponse remise le 16 janvier à la remise en action de la Commission internationale (Télégramme de Phnom-Penh n°s 82-84 du 17 janvier, non reproduit). Quant au président Eisenhower, il confirmait son intérêt pour la proposition khmère de convocation d'une conférence (Télégramme de Phnom-Penh n° 127 du 26 janvier, non reproduit).

[2] Sur cette situation et la position de la France, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 285, 292, 305; ci-dessus les n°s 3, 5.

Comme vous le savez sans doute, Monsieur le Président, le gouvernement national de Souvanna Phouma s'est adressé plus d'une fois au gouvernement des États-Unis pour demander la suspension de l'aide militaire aux rebelles, mais le gouvernement américain a complètement ignoré cette demande légitime. Les militaires américains ont pris une part directe à la préparation et à la conduite des opérations militaires contre les forces gouvernementales défendant la ville de Vientiane. Les rebelles utilisent largement les armements lourds, les munitions et les moyens de transport américains. Des détachements de troupes de certains pays alliés des États-Unis dans le bloc de l'O.T.A.S.E. participent aux opérations militaires.

Le gouvernement Eisenhower a organisé en fait la guerre contre le gouvernement et le peuple laotiens et son action risque de provoquer un vaste conflit armé en Asie du Sud-Est.

Les représentants officiels du gouvernement des États-Unis déclarent ouvertement que le but de la politique américaine au Laos est d'empêcher la participation des partisans du mouvement Pathet-Lao au gouvernement de coalition d'union nationale, à l'aide duquel le gouvernement du prince Souvanna Phouma s'efforce de régler les problèmes intérieurs du Laos. Cette ligne politique suivie par le gouvernement Souvanna Phouma s'inspire directement des accords de Genève sur le Laos et répond aux intérêts de la stabilisation de la situation dans le pays et dans toute la région du Sud-Est asiatique. Le gouvernement des États-Unis viole donc ouvertement les accords de Genève de 1954 sur le Laos.

Le gouvernement soviétique est convaincu que la tension apparue dans la région du Laos ne peut être supprimée que sur la base et dans le cadre des accords de Genève, fondement de la paix et de la sécurité en Indochine.

Telle est aussi la position des États pacifiques de l'Asie. Comme on le sait, le gouvernement de la République de l'Inde a proposé de reprendre les travaux de la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Laos. Le gouvernement de l'Indonésie s'est prononcé également en faveur d'un tel plan. Les gouvernements de la République populaire de la Chine et de la République démocratique du Vietnam se sont prononcés à la fois pour la reprise des travaux de la Commission internationale et pour la convocation d'une conférence des pays ayant participé à la conférence de Genève de 1954 pour examiner la situation au Laos.

Le gouvernement soviétique, en qualité de coprésident de la conférence de Genève et de participant aux accords de Genève de 1954 sur le Laos, non seulement partage les préoccupations des États pacifiques de l'Asie en corrélation avec les événements actuels du Laos, mais, à son tour, entreprend des démarches indispensables en vue d'étouffer le foyer de guerre dans ce pays. Il a adressé des propositions appropriées au gouvernement de Grande-Bretagne, lui-même coprésident de la conférence de Genève, et a entrepris une démarche auprès du gouvernement

des États-Unis, qui assument une responsabilité directe dans la dangereuse situation du Laos [1].

Nous avons reçu récemment un message du chef d'État du Cambodge, le prince Norodom Sihanouk, exprimant son inquiétude devant l'aggravation de la situation du Laos. Selon le prince Sihanouk, il est indispensable de convoquer d'urgence une conférence de tous les pays intéressés, c'est-à-dire les États ayant participé à la conférence de Genève de 1954, y compris les États-Unis, les États membres de la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Laos (Inde, Pologne, Canada), et les pays voisins du Laos (Birmanie, Thaïlande) [2].

Le gouvernement soviétique appuie la proposition faite par le chef d'État du Cambodge de convoquer dans le plus bref délai possible une conférence sur le Laos composée comme il a été indiqué.

Le gouvernement soviétique appuie également la proposition du prince Sihanouk de tenir cette conférence dans l'un des pays neutres d'Asie.

En Union soviétique, il a été prêté attention à la déclaration d'un représentant officiel du ministère des Affaires étrangères français, aux termes de laquelle la France dans sa politique reste fidèle aux accords de Genève et le gouvernement français souhaiterait que soit formé au Laos sur une large base un gouvernement de coalition, afin d'éviter la guerre civile. Nous apprécions comme il convient cette position française, qui témoigne d'une approche plus réaliste des événements du Laos.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir, Monsieur le Président, que la France appuiera activement les efforts des États épris de paix, qui tendent à la cessation de l'ingérence militaire des États-Unis dans les affaires intérieures du Laos, et au règlement de la situation au Laos sur la base des accords de Genève.

Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Président, de nous faire connaître votre sentiment sur les considérations exprimées dans le présent message, et votre attitude à l'égard de la proposition d'une convocation immédiate d'une conférence, qui comprendrait les pays ayant participé à la conférence de 1954, auxquels se joindraient les autres États intéressés.

Le gouvernement soviétique, de son côté, est prêt à unir ses efforts à ceux du gouvernement français pour prêter tout son concours au règlement de la situation au Laos, compte tenu des intérêts nationaux du peuple laotien et dans le but de garantir la paix dans cette région.

Avec mes sentiments respectueux.

(Europe 1961-1965. U.R.S.S. EU 36-24.)

[1] Sur les propositions soviétiques d'une nouvelle conférence de Genève, voir ci-dessus le n° 3 (note).

[2] C'est le 3 janvier que dans des messages adressés à quatorze gouvenements intéressés par le problème du Laos, le chef d'État cambodgien avait proposé la tenue d'une conférence en pays neutre et préconisé la neutralisation du Cambodge et du Laos. Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 5 (note).

7

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 134, 135. *Washington, 10 janvier 1961.*

(*Reçu :* le 11, 1 h. 30)

Je me réfère à votre télégramme n° 504 (1).

Le directeur d'Europe occidentale au département d'État a saisi, le 10 janvier, l'occasion d'un entretien avec le ministre-conseiller de cette ambassade pour lui parler de l'affaire du champ de tir d'Hammaguir.

Il a commencé par indiquer qu'en donnant son opinion à ce sujet, le gouvernement américain avait conscience de n'avoir pas juridiquement voix au chapitre. Mais il n'en était pas moins, d'une part membre de l'O.T.A.N., et, de l'autre, fournisseur des plans du *Hawk*, ce qui, normalement, le faisait participer à l'opération.

M. McBride a ensuite marqué que c'était le sentiment du département d'État, et non pas seulement des services d'Afrique, qu'après l'émotion que notre troisième expérience atomique avait suscitée en Afrique, il serait peu opportun pour une organisation constituée dans le cadre de l'O.T.A.N. d'entreprendre pour la première fois une activité commune sur ce continent. Le fait que Colomb-Béchar ne fasse pas partie du territoire couvert par le pacte n'était qu'accessoire. Quant aux revendications marocaines, elles n'avaient rien à voir avec la position américaine en cette affaire.

M. McBride a confirmé enfin que les instructions du département d'État n'étaient parvenues à M. Connett qu'après le deuxième entretien de celui-ci avec M. de Rose.

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme, également du 10 janvier, non reproduit, indiquait que le Département avait appelé l'attention de M. Connett, de l'ambassade des États-Unis, sur le fait qu'en vertu de l'accord du 23 mars 1960 entre les membres de l'organisation Hawk, le choix d'un champ de tir par les États européens producteurs de l'engin Hawk relevait de la compétence de ces derniers. L'intervention américaine faisant des réserves quant au choix d'Hammaguir n'était donc pas fondée. M. Connett l'avait reconnu, mais avait expliqué la prise de position de son gouvernement par le désir d'éviter de fournir un prétexte à des protestations africaines.

8

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT [1]
Conférence de Casablanca [2]

N. *Paris, 10 janvier 1961.*

L'impression d'ensemble que laisse le communiqué final de la conférence de Casablanca est celle d'une violence verbale destinée à camoufler l'absence d'accord réel entre les participants.

Les compromis laborieux qui ont été réalisés, après des discussions vives et fort prolongées, ne comportent sur aucun point un programme précis d'action assorti de délais.

Le fait est particulièrement notable en ce qui concerne la question congolaise qui avait été présentée par le Maroc comme motivant la convocation de la Conférence.

Celle-ci réaffirme les thèses bien connues des gouvernements africains favorables à M. Lumumba [3] : réunion du Parlement, désarmement des bandes de Mobutu, élimination du personnel militaire étranger, libération des membres du gouvernement et du Parlement qui ont été emprisonnés. Elle donne une dernière chance à l'O.N.U. en sommant celle-ci de modifier sa politique en faveur de M. Lumumba, faute de quoi les contingents des États participants seraient retirés du commandement de l'O.N.U. Mais l'affirmation de l'« intention » et de la « détermination » des gouvernements en question constitue plutôt un pas en arrière par rapport aux décisions de retrait que ceux-ci avaient précédemment annoncées.

Enfin et surtout, si la résolution réaffirme la reconnaissance du Parlement et du gouvernement légalement constitués de la République du Congo, le chef de ce dernier étant évidemment M. Lumumba, la résolution ne contient aucune allusion au régime lumumbiste de Stanleyville [4]. Il n'est nullement indiqué, d'autre part, qu'en cas de retrait des contingents, ceux-ci seront mis à la disposition de M. Gizenga.

Sur ce point fondamental qui, avant la réunion de la Conférence, pouvait inspirer de sérieuses craintes, le résultat final est très provisoirement rassurant. L'offensive pour l'intervention directe en faveur du régime de Stanleyville paraît avoir été menée surtout

[1] Note rédigée par M. Jean Sauvagnargues, ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique-Levant.

[2] La conférence de Casablanca s'est tenue du 3 au 7 janvier sur l'invitation du roi du Maroc, Mohammed V (*DDF*, 1960-II, n° 298, note). Plusieurs dirigeants africains, représentant cinq États indépendants, y ont participé. Avec le roi Mohammed V (Maroc), ce sont MM. Nkrumah (Ghana), Sékou Touré (Guinée), Modibo Keita (Mali), Gamal Abdel Nasser (République arabe unie), Ferhat Abbas (Algérie). S'y sont joints le ministre des Affaires étrangères de Libye et l'ambassadeur de Ceylan au Caire. Les cinq États participants constitueront désormais « le groupe de Casablanca » par opposition au « groupe de Brazzaville » formé par les douze chefs d'État qui s'étaient réunis du 15 au 19 décembre à Brazzaville. La réunion devait se pencher sur le problème congolais. Sur le sujet, voir les télégrammes de Rabat, n°s 71-82 et 192-209, respectivement des 4 et 10 janvier, non reproduits, le télégramme circulaire de Paris n° 2 du 10 janvier, non retenu, et consulter l'*Année politique 1961,* p. 345-346. Se reporter également au document établi par le service de presse de l'ambassade de France au Maroc, n° 6.328, du 19 septembre 1961.

[3] Le 2 décembre 1960, M. Patrice Lumumba avait été arrêté à Luluabourg par les troupes du colonel Mobutu.

[4] Le 4 décembre 1960, M. Bernard Salamu, ancien secrétaire particulier de M. Lumumba, prend le pouvoir dans la Province orientale. Il annonce que la Province orientale rompt tous ses liens avec le régime de Léopoldville et se prépare à proclamer son indépendance. Le 14 décembre, M. Gizenga fait savoir qu'il a décidé de transférer la capitale de Léopoldville à Stanleyville (Province orientale) et demande au président Nasser une aide immédiate. Un blocus de la Province orientale est établi depuis le début de l'année 1961 par les autorités de Léopoldville.

par la Guinée, le colonel Nasser, qui s'était peut-être réparti les rôles avec Sékou Touré, ayant affecté de jouer les conciliateurs. M. Nkrumah aurait fait remarquer qu'étant donné l'attitude du Soudan, confirmée par son absence à la Conférence, il était impossible d'envisager un soutien militaire direct à M. Gizenga. Le Ghana comme le Maroc étaient en fait surtout conscients du risque de voir se créer au Congo une situation de type coréen et de la nécessité d'éviter un affrontement direct des deux blocs au Congo. Il est possible que Nasser, qui avait pourtant déjà pris des dispositions pour appuyer militairement Stanleyville, ait considéré qu'étant donné l'évolution de la situation au Congo, il devenait inutile de prendre le risque d'une intervention directe. Après l'échec de Bukavu (1), le bastion lumumbiste n'a plus à craindre les tentatives de reconquête de Mobutu. Bien au contraire, les lumumbistes commencent à s'étendre sur le Nord-Katanga (2). C'est l'impuissance des modérés à s'entendre, et l'aveuglement de MM. Tschombé et Kalondji qui restent la meilleure chance de M. Lumumba. Un retour au pouvoir de M. Lumumba dans les formes légales est parfaitement concevable, sa participation à un gouvernement de coalition est dans l'ordre des probabilités. Dans ces conditions, et bien que le résultat des échanges de vues sur le Congo soit finalement mince (ni M. Nkrumah, ni Mohammed V ne souhaitent faire au Congo le jeu de Nasser), la réaffirmation par les participants de leurs thèses antérieures sur la convocation du Parlement suffit à indiquer le sens dans lequel ils vont exercer une pression conjointe, qui ne sera pas sans efficacité, sur M. Hammarskjöld.

Les recommandations contenues dans le document baptisé pompeusement « Charte africaine (3) » et qui comportent la réunion d'une Assemblée consultative africaine ainsi que des comités périodiques dans le domaine économique et culturel, doivent également plus au verbalisme africain qu'à une volonté commune de réalisation concrète. Le cadre restreint de la Conférence limite d'ailleurs beaucoup leur intérêt pour les auteurs eux-mêmes, qui, que ce soit M. le Colonel Nasser ou M. Nkrumah, ont trouvé bien étriquée la Conférence convoquée à l'initiative marocaine. Là encore, l'unité de vues pour dénoncer le soi-disant néo-colonialisme occidental sous toutes ses formes et réclamer la rupture de tout lien politique, économique ou militaire, entre l'Afrique et l'Occident ne fait que recouvrir de profondes divergences et une âpre lutte pour le leadership africain entre leaders extrémistes de l'Afrique noire d'une part et leaders arabes de l'autre (4), ces derniers, à savoir le sultan du Maroc et le colonel Nasser, étant d'accord pour exclure M. Bourguiba mais nullement pour reconnaître à l'autre la prééminence.

Dans ce contexte latent de rivalité, il n'est pas étonnant que le colonel Nasser ait souligné sans ménagement le caractère anormal, du point de vue de l'orthodoxie anticolonialiste, de la présence d'officiers étrangers dans les troupes du Ghana. C'est en raison de l'exigence égyptienne d'élimination de ces officiers, exigence qui se serait heurtée au refus de M. Nkrumah (5), que le projet de commandement africain s'est finalement réduit à une disposition de caractère platonique, à savoir des conférences périodiques de chefs d'État-major.

Le fait que sur ce point, M. Nkrumah et dans une moindre mesure M. Modibo Keita aient été placés dans une position difficile peut expliquer qu'en dépit de la sourde

(1) Le 25 décembre 1960, soixante soldats lumumbistes venus de Stanleyville par la route entrent à Bukavu et arrêtent le président du gouvernement de la province du Kivu. Le 4 janvier 1961, M. Kashamura, ancien ministre de l'Information du gouvernement de M. Lumumba, prend le pouvoir au Kivu. Le 5 janvier, M. Kashamura annonce que le gouvernement de M. Gizenga (lumumbiste) à Stanleyville prend en charge l'administration de la province du Kivu.

(2) Le 1er décembre 1960, trois mille Balubas (pro-lumumbistes) ont assiégé Luena, au Katanga. Le 8 janvier 1961, des troupes lumumbistes venant de la Province-orientale et du Kivu sont signalées dans le Nord-Katanga. Le 9 janvier, un gouvernement baluba « lumumbiste » s'installe à Manono, dans le Nord-Katanga, centre de la lutte des Balubas contre le gouvernement de M. Tschombé. Le président de ce nouveau gouvernement est M. Prosper Ilunga. Il annonce la création de la province du Lualaba.

(3) Le texte intégral de la « Charte africaine de Casablanca » a été publié dans La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 3159, 28 janvier 1965, p. 17-19.

(4) Voir le télégramme circulaire de Paris n° 2 du 10 janvier, non reproduit.

(5) Il s'agit des officiers britanniques dans l'armée ghanéenne.

rivalité qui a, au cours de la Conférence, opposé les Noirs aux Blancs, les premiers aient fait aux seconds deux concessions majeures, à savoir les résolutions sur Israël et la Mauritanie.

C'étaient les deux points auxquels le sultan du Maroc et Nasser affectaient respectivement une importance capitale, et sur lesquels les positions prises par les États noirs bloquaient en quelque sorte le développement de la politique africaine du Maroc et de l'Égypte. Un marchandage a dû très vite s'instituer entre Égyptiens et Marocains en vue d'exercer une pression commune sur les Noirs.

Ni M. Nkrumah, ni Modibo Keita dont on connaît les relations cordiales avec Israël, ne tenaient à voir évoquer au cours de la Conférence le problème israélo-arabe. Les deux chefs d'État qui ont reconnu la Mauritanie ne désiraient non plus voir évoquer ce problème, ni être amenés à revenir sur leur reconnaissance de l'indépendance mauritanienne. Il avait été convenu, semble-t-il, dans un premier temps, que ces deux questions feraient l'objet de déclarations par les délégations intéressées, sans qu'elles soient reprises dans un texte de résolution.

Or, les résolutions finales de la Conférence comportent un texte sur la Mauritanie et sur Israël [1]. Les États d'Afrique noire ont donc cédé devant l'insistance des délégations arabes. Encore convient-il de souligner que ces deux textes, comme la plupart d'ailleurs de ceux qui ont été adoptés, se caractérisent par leur violence mais également par leur caractère très vague. Ils ne prescrivent aucune mesure précise et laissent une très large liberté d'appréciation aux gouvernements intéressés.

Il est peu probable que les États noirs donnent une suite quelconque au texte sur la Mauritanie. M. Sékou Touré lui-même se serait, semble-t-il, élevé contre les prétentions marocaines à contrôler le Sahara. Il n'est nullement établi, non plus, que la résolution sur Israël soit considérée par le Ghana et le Mali comme impliquant l'arrêt de leur coopération technique avec Israël. Il n'est pas douteux cependant que cette résolution, beaucoup plus vive que celle adoptée en 1958 par la conférence d'Accra [2], puisqu'elle dénonce Israël comme « instrument de l'impérialisme en Afrique et en Asie », constitue un coup sensible pour la politique africaine d'Israël et a été interprétée en ce sens par Tel-Aviv, qui s'apprête à demander des explications à Accra et à Bamako.

Dans l'ensemble, la résolution sur l'Algérie est rédigée en termes relativement prudents et laisse aux pays intéressés une assez grande liberté d'action. La délégation du G.P.R.A. paraît avoir fait preuve de modération, considérant peut-être qu'une position trop tranchée pouvait réduire les chances d'éventuelles initiatives françaises après le référendum.

Trois points méritent particulièrement d'être soulignés :

— Le point 4 aux termes duquel la Conférence invite tous les pays à interdire sans délai l'utilisation directe ou indirecte de leur territoire pour les opérations menées contre le « peuple algérien »; ce passage pourrait s'appliquer à nos bases au Maroc dont l'existence pourrait ainsi être remise en cause; cependant, les autorités marocaines ont été jusqu'à présent très soucieuses de montrer qu'au Maroc, nos installations subsisteront comme écoles militaires et non comme bases opérationnelles;

— Au point 6, approbation est donnée à l'engagement de volontaires « africains et autres » dans l'A.L.N. Une recommandation analogue avait été adoptée lors de la conférence de la Ligue arabe à Chtaura (août 1960) [3], mais semble être demeurée platonique;

— Le point 8 déclare que la poursuite de la guerre est de nature à amener les participants « à reconsidérer leurs relations avec la France ». Il s'agit là d'une recommandation rédigée en termes peu précis. Il semble qu'à Casablanca, la délégation du F.L.N. n'ait pas, comme à Chtaura, insisté pour obtenir de ses partenaires une décision de rupture.

(1) Se reporter à La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01-048 du 21 janvier 1961.

(2) Sur cette conférence qui s'est tenue du 15 au 22 avril, voir *D.D.F.*, 1958-I, n°s 254 (et note), 303 (et note).

(3) La conférence des États de la Ligue arabe s'est tenue à Chtaura (Liban) du 22 au 28 août. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 88 (note).

Restait enfin la question des relations avec la France dans le contexte des explosions atomiques. On eût pu penser qu'après la décision de rupture prise par le Nigeria [1], État modéré modèle, les extrémistes de Casablanca allaient renchérir. Il n'en a rien été et la résolution finale est sur ce point d'une remarquable modération (non sans condamner d'ailleurs, à la demande de Nasser, la collusion franco-israélienne en matière atomique).

En résumé, la Conférence qui devait faire pièce à la conférence de Brazzaville [2] et opposer aux États liés à la France un front commun, tendant à la « libération de l'Afrique », n'a pu aboutir qu'à une réconciliation apparente d'ambitions rivales. En dehors des États de Brazzaville et de la Tunisie exclus de la liste d'invitation, le refus des États modérés comme le Liberia, le Soudan, l'Ethiopie, le Nigeria, avait d'avance réduit la portée de ses délibérations. Ce sommet des « extrémistes » africains aura sans doute finalement été assez décevant pour tous les participants. Mais l'évolution des événements au Congo risque de faire à nouveau pencher la balance en leur faveur.

(Afrique-Levant 5-7 s.d. Casablanca.)

9

Compte rendu de l'entretien entre le Général de Gaulle et le Maréchal Montgomery

au Palais de l'Élysée, le 10 janvier 1961 à 17 h. 30

C.R. Très secret.

Le Maréchal demande au Général, qui lui donne satisfaction, de lui dédicacer le troisième volume de ses Mémoires et un exemplaire du *Fil de l'épée* dans sa version anglaise.

Algérie.

Le Maréchal félicite le Général du résultat du référendum [3] en soulignant qu'il n'en a pas été surpris. Il demande ensuite au Général comment il va désormais traiter le problème algérien.

Le Général répond qu'étant tous deux soldats, son interlocuteur et lui-même ont connu des empires, mais que les temps ont évolué et que les empires disparaissent. On peut le regretter, on peut même en conce-

[1] Le 5 janvier, en représailles contre l'explosion de Reggane, le gouvernement de Lagos rompait ses relations diplomatiques avec la France.

[2] La conférence de Brazzaville s'est tenue du 15 au 19 décembre 1960. Elle réunissait les chefs d'État africains d'expression française. Seize pays y participaient : les douze pays de l'ancienne Communauté, le Cameroun, le Congo ex-belge (le Katanga et le Kasaï avaient des représentants séparés). Se reporter à la Documentation française, *Articles et documents*, n° 01-047 du 19 janvier 1961; *D.D.F.*, 1960-II, n°s 282 (note), 298 (note).

[3] Il s'agit du référendum du 8 janvier sur le principe de l'autodétermination et sur le projet de loi portant organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie. Par rapport aux suffrages exprimés, le *oui* totalisait 74,99 % des suffrages. Voir également l'*Année politique 1961*, p. 5 et suiv.

voir de la peine, mais on n'y peut rien et c'est cette considération qui va désormais inspirer son action en Algérie.

Le maréchal Montgomery demande si le problème n'est pas comparable à celui qu'a posé, en son temps, le Canada.

Le Général lui montre que les deux cas sont différents. La population du Canada, pour les deux tiers, est composée de Britanniques, cimentée par une unité de langue et de civilisation, mais qui ne subit pas pour autant une puissante attraction venant du monde britannique. En Algérie, au contraire, la population comporte pour les huit neuvièmes des musulmans soumis à la forte influence du monde arabe qui l'entoure. Mais, cependant, un million d'habitants, dont les familles sont installées dans le pays depuis, pour certains, cent trente ans, sont de souche française.

D'autre part, le Général mentionne le fait que contrairement à des pays comme le Maroc, la Tunisie et l'Égypte qui avaient constitué autrefois des États, l'Algérie a été de tous temps une terre de conquêtes successives et n'a jamais eu de structures propres. Pour régler le problème algérien, nous avons donc tout à faire, même à bâtir un État.

Le Maréchal demande si, à la faveur d'élections en Algérie, il ne va pas apparaître des dirigeants algériens qui constitueraient les cadres du nouvel État, ce qui permettrait de ne pas avoir à négocier avec le F.L.N.

Le Général admet que ce serait, en effet, une bonne chose.

Le Maréchal pense qu'on peut désormais considérer le F.L.N. comme vaincu.

Le Général lui donne raison dans le domaine militaire, mais déclare qu'il n'en va pas de même sur le plan politique.

Le Maréchal demande si, comme il le suppose, la fidélité de l'armée française ne pose plus de problème.

Le Général répond qu'à l'exception de quelques officiers qui ont pu être tentés de participer à des complots, l'armée n'a jamais cessé d'être loyale.

Afrique.

Le maréchal Montgomery se préoccupe du découpage géographique de l'Afrique. Il rappelle qu'au siècle dernier, diverses puissances européennes se sont installées sur ce continent et se le sont partagé selon des tracés qui résultaient du hasard des conquêtes et répondaient à leurs propres intérêts, mais ne tenaient pas compte des données ethnographiques. Le Maréchal prend pour exemple la présence dans le nord du Kenya de Somaliens séparés du noyau de leur race. Ce qui a pu exister sans trop d'inconvénients sous la domination des Européens n'est plus tenable dans une Afrique émancipée et la nécessité se fait maintenant sentir d'une manière impérieuse de retracer les frontières de l'Afrique,

car il va apparaître des vides et de dangereuses luttes tribales. Il n'appartient pas aux Blancs de refaire la carte de l'Afrique, mais il est hautement souhaitable que les Occidentaux aident de leurs conseils des Africains à qui incombe cette tâche, faute de quoi les Soviets interviendront.

Le Maréchal constate, non sans préoccupation, que la plupart des gouvernements européens ne comprennent pas ce problème, à commencer par le gouvernement britannique qui commet l'erreur de prendre en main, en Afrique du Sud, des regroupements voués à l'échec.

Le Général rappelle au maréchal Montgomery que, depuis leur arrivée, les Blancs ont créé des centres administratifs, des structures, des courants, qu'ils ont apporté leur langue et leur culture et que, de ce fait, la reconversion est délicate. Toutefois, il partage la préoccupation du Maréchal. Celui-ci demande au Général d'amener les gouvernements européens intéressés à constater leurs erreurs à cet égard et à appliquer la méthode qu'il vient de suggérer.

Le Général lui fait remarquer que si un chef d'État, par surcroît européen, donne un avis, on le soupçonne d'avoir des arrière-pensées en faveur d'un groupe de pays et au détriment d'un autre.

Chine.

Le maréchal Montgomery annonce au Général qu'il va effectuer l'été prochain, sur l'invitation de M. Mao Tsé-toung, un voyage dans différentes régions de la Chine et qu'il se rendra notamment au Tibet en septembre, aux fins de « vérifier si tout ce que les autorités chinoises lui avaient dit lors de son premier voyage est conforme à la réalité ».

Dans dix ans, la Chine aura un milliard d'habitants; dans trois ans, elle sera une puissance nucléaire. Il est donc indispensable d'entrer en relation avec ce pays qui va rapidement dominer l'ensemble de l'Asie et si possible, d'établir avec lui des rapports normaux. De plus, il convient de prendre des mesures en vue d'éviter que l'idéologie chinoise ne gagne l'Occident. À cet effet, il faut que nous apportions, dans tous les domaines, une aide considérable à l'Inde et au Pakistan afin que ces États constituent un bloc puissant et que, par ailleurs, nous fassions en sorte que le Moyen-Orient soit neutre.

Le Général considère qu'en tout état de cause, le Moyen-Orient sera neutre.

Le Maréchal a exposé ce qui précède aux Américains, mais il ne les a pas convaincus et il voudrait que le Général s'y emploie.

Europe.

De ses conversations avec les dirigeants soviétiques, *le maréchal Montgomery* a retiré la conviction qu'ils ne veulent pas d'une guerre avec l'Occident, mais cela ne suffit pas et le danger subsistera aussi longtemps que prévaudra, dans les relations entre l'Est et l'Ouest, un

climat de crainte et de suspicion. Le seul moyen, à son avis, de le dissiper serait que les dirigeants occidentaux et les dirigeants du bloc soviétique s'entendent dès maintenant sur le principe d'une démilitarisation progressive et simultanée du continent européen sous la surveillance et le contrôle de l'O.N.U. avant 1970. Les soldats russes rentreraient en Russie, les soldats américains se retireraient du continent et chaque armée nationale regagnerait son pays.

Le Général fait remarquer au maréchal Montgomery que la partie ne serait pas égale car, même lorsque les troupes soviétiques seraient rentrées en Russie, la présence soviétique, dans chacun des pays satellites, subsistera en fait, même sur le plan militaire, étant donné l'allégeance de ces gouvernements envers Moscou et la structure communiste de chacun de ces pays. Du côté des Occidentaux, au contraire, chacun retomberait dans l'isolement et, en cas de conflit, l'Allemagne, la France, l'Angleterre seront dominées l'une après l'autre par les armées soviétiques.

Le Maréchal estime que les conditions de la guerre moderne rendent sans objet cette préoccupation à la condition que, tout en supprimant la présence des troupes étrangères en Europe — cause principale de crainte et de suspicion —, on maintienne dans le cadre de l'O.T.A.N. un état-major suprême européen comprenant quatre fois moins d'officiers que le S.H.A.P.E. et ayant à sa tête un général français. Il faudrait aussi que, dans les dix années qui viennent, l'O.T.A.N. mette sur pied une puissante aviation militaire de transport qui puisse, en moins de douze heures, amener n'importe où en Europe le nombre nécessaire d'unités américaines.

Le Général déclare que ce projet est intéressant dans la mesure où nous avons dix années pour l'exécuter. Il demande ensuite au maréchal Montgomery ce qu'il pense du plan du général Norstad pour la constitution d'une force atomique que l'on baptiserait « européenne » [1].

Le Maréchal estime que ce projet est mauvais et que chaque pays de notre continent doit avoir son propre armement atomique. Il ajoute que son projet va sans doute inquiéter les Européens qui craignent, au cas où les troupes américaines se retireraient de notre continent, que le gouvernement des États-Unis ne les y renvoie pas en cas de conflit. Il estime que cette inquiétude n'est pas justifiée, étant donné que les Américains ont toujours tenu parole.

Le maréchal Montgomery demande au Général l'autorisation de lui adresser la semaine prochaine un exemplaire du livre qu'il vient d'écrire

[1] Le 1er décembre 1960, à l'Assemblée de l'U.E.O., dont l'objet principal de la session était la dotation de l'Organisation atlantique en armes atomiques, le général Norstad avait préconisé un équilibre judicieux entre les trois armes et entre l'armement classique et l'armement nucléaire. Il ne faudrait utiliser l'arme nucléaire qu'à la suite d'une décision délibérée prise par l'autorité politique de l'Alliance. Le général avait insisté sur l'importance de la force mobile d'intervention, équipée d'armes nucléaires, dont la création avait été décidée au printemps précédent. Il n'était cependant pas revenu sur la question d'une force atlantique de valeur stratégique qu'il avait abordée en novembre devant la Conférence parlementaire atlantique, et dont il avait trouvé alors l'idée intéressante.

et dans lequel sont exposées les vues qu'il a ébauchées au cours de l'entretien. Il se plaît à souligner que, dans son ouvrage, le général de Gaulle apparaît comme étant le seul grand dirigeant occidental.

Enfin, le maréchal Montgomery rappelle au Général que, lors de leur entretien du mois de juin dernier, ce dernier lui a offert de visiter l'Algérie. Il a l'intention de se prévaloir de cette invitation mais, dans le souci de ne pas embarrasser le Général à un moment difficile, il estime opportun de ne pas le faire dans l'immédiat.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages — Secrétariat général. Entretiens et messages.)

10

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, WASHINGTON, LÉOPOLDVILLE.

T. n°s 544 à 555; 582 à 593; 86 à 97 [1].

Paris, 11 janvier 1961, 20 h. 45.

M. Couve de Murville a reçu le 11 janvier M. Bomboko.

Le président du Collège des commissaires a tout d'abord exposé ses griefs à l'égard de l'organisation des Nations Unies. Celle-ci avait été appelée au Congo par le président Kasavubu [2] en vue d'amener le départ des troupes belges et non de précipiter le départ du Congo de tous les techniciens belges et étrangers nécessaires à la vie du pays.

Les résolutions sur le Congo prévoyaient d'autre part que l'O.N.U. devait aider le gouvernement congolais à assurer l'ordre et à constituer ses forces armées [3]. Son action s'était en fait exercée en sens inverse

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 301-312).

[2] Le 13 juillet 1960, le président de la République du Congo, M. Kasavubu, et le Premier ministre, M. Patrice Lumumba ont télégraphié au secrétariat général de l'organisation des Nations Unies pour demander une aide militaire immédiate contre l'agression belge : les troupes belges étaient sorties de leurs casernements et des commandos parachutistes belges s'étaient montrés dans les rues de Léopoldville. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 20 (note), et se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 512-514.

[3] La résolution du 14 juillet 1960 demandait le retrait des troupes belges et l'organisation d'une assistance militaire de troupes des Nations Unies au Congo. Par la résolution du 22 juillet 1960, tous les États membres de l'O.N.U. étaient invités à s'abstenir de toute action pouvant porter atteinte à l'intégrité territoriale du Congo. La résolution du 9 août 1960 invitait le gouvernement belge à retirer immédiatement ses troupes de la province du Katanga, déclarait que l'entrée de la force des Nations Unies dans la province du Katanga était nécessaire à la pleine mise en application de la présente résolution et réaffirmait que la force des Nations Unies au Congo ne serait partie à aucun conflit interne, constitutionnel ou autre, n'y interviendait pas et ne serait pas utilisée pour en influencer l'issue. Voir aussi *D.D.F.*, 1960-II, n°s 24 (note), 41, 82 (note).

puisque, non content de refuser tout équipement et tout armement aux forces congolaises, les chefs de l'O.N.U.C., et notamment le général Rikhye, songeaient à désarmer celles-ci.

La politique de l'O.N.U. au Congo paraissait avoir pour objectif l'extension du chaos et de l'anarchie et tendre à la désintégration du pays. L'O.N.U. avait contribué à la sécession du Katanga (1) et du Sud-Kasaï (2). Elle entrait, d'autre part, directement en rapports avec M. Tschombé sans passer par Léopoldville (3). Pire encore, elle adoptait à l'égard des rebelles lumumbistes une attitude de neutralité bienveillante qui avait non seulement permis l'enlèvement des autorités provinciales du Kivu (4) mais favorisé la création d'une nouvelle province lumumbiste dans le Nord-Katanga. Elle n'avait rien fait pour empêcher l'établissement d'une liaison aérienne clandestine entre l'Égypte et la Province orientale.

À cette action de caractère négatif de l'O.N.U. qui souhaitait sans doute entretenir le désordre au Congo en vue d'y asseoir sa tutelle, s'ajoutaient des manœuvres de subversion qui prenaient de plus en plus d'ampleur et risquaient d'amener l'implantation du communisme en Afrique centrale (5). Des fonds importants, provenant sans doute soit d'Égypte et du Ghana, soit de l'Union soviétique, étaient déversés sur le Congo en vue de provoquer la désaffection des éléments de la force publique. C'est ainsi que s'expliquaient les événements de Bukavu. Face à ces manœuvres, les autorités congolaises légitimes se trouvaient désarmées, étant donné l'énorme déficit du budget congolais.

Devant la gravité de cette situation, les autorités congolaises estimaient devoir faire appel à l'aide directe de leurs amis occidentaux et cela en dépit des résolutions des Nations Unies, prescrivant que l'aide au Congo doit passer par le canal des Nations Unies. Pareille aide était indispensable tant dans le domaine financier que dans le domaine militaire, étant donné l'insuffisance de l'armement actuel de l'armée congolaise, même en armes légères.

D'une manière générale d'ailleurs, le Congo, État souverain, devait pouvoir bénéficier des aides bilatérales ou multilatérales qu'il jugerait

(1) Le 10 juillet 1960, M. Moïse Tschombé, chef du gouvernement du Katanga, proclamait l'état d'exception dans toute l'étendue du territoire katangais et l'indépendance de ce territoire le 11 juillet. Le 8 août, M. Tschombé était proclamé président de la République katangaise.

(2) Le 8 août 1960, M. Kalondji, leader de l'une des deux tendances du M.N.C. (Mouvement national congolais) arrivait à Elisabethville et annonçait la création « d'un État minier ou République minière du Kasaï ». La capitale du nouvel État était Bakwanga, ce qui impliquait le partage de l'ancien Kasaï en deux parties, l'une ayant pour capitale Bakwanga et l'autre Luluabourg.

(3) Le 12 août 1960, M. Hammarskjöld arrivait à Elisabethville où il s'entretenait avec M. Tschombé.

(4) Le président du gouvernement provincial du Kivu, M. Jean Mihuro, et d'autres personnalités officielles de la province avaient été arrêtés et enlevés à Bukavu. Les troupes nigérianes avaient voulu s'opposer à l'arrestation de M. Mihuro, et à son départ pour Stanleyville. Elles auraient reçu l'ordre formel du général Rikhye (Indien) de n'en rien faire. Sur le sujet, voir les télégrammes de Léopoldville n°s 81 et 84-85 respectivement des 10 et 11 janvier, non reproduits.

(5) Se reporter au texte de l'aide-mémoire remis le 9 janvier à M. Dayal par M. Bomboko : voir le télégramme de Léopoldville n° 81 du 10 janvier, non reproduit.

opportun d'accepter. M. Bomboko a notamment fait allusion à cet égard à une aide du Fonds européen.

M. Couve de Murville a reconnu le bien-fondé des critiques formulées par M. Bomboko à l'égard de l'action passée et présente des Nations Unies dont la politique au Congo devait effectivement être redressée. Il a observé que, dans ces conditions, il appartenait aux autorités congolaises elles-mêmes de s'affirmer face aux Nations Unies, et pour cela, de clarifier leur position sur le plan légal [1]. M. Kasavubu était reconnu par les États non communistes ou par les Nations Unies comme le chef légitime de l'État congolais, mais il n'existait toujours pas de gouvernement congolais. Cette situation favorisait les initiatives de ceux qui ont intérêt à perpétuer le désordre au Congo. Il fallait donc tout d'abord que M. Kasavubu constitue un gouvernement provisoire — ce qui n'impliquait nullement la convocation du Parlement — M. Hammarskjöld et ses représentants au Congo ne pourraient plus, dès lors, maintenir vis-à-vis des autorités congolaises les réticences qu'ils justifient actuellement par la confusion qui continue à exister entre les pouvoirs respectifs du Collège des commissaires, de M. Ileo et de M. Mobutu. Le problème de l'aide au gouvernement congolais se poserait alors en des termes tout différents. M. Bomboko a répondu que si M. Kasavubu avait renoncé provisoirement à son intention première de mettre fin au système actuel des commissaires pour le remplacer par un gouvernement proprement dit, c'est qu'il était apparu que ce gouvernement devait comporter au minimum une quarantaine de ministres et ne pourrait faire un travail utile. Étant donné l'accentuation des particularismes, le chef de l'État avait estimé d'autre part que la cause véritable des difficultés congolaises était l'absence de solution au problème institutionnel posé par la diversité des ethnies. C'est pourquoi il entendait tout d'abord tenter de le résoudre en convoquant une conférence de la Table ronde qui serait appelée à définir des structures très souples adaptées à la diversité congolaise [2].

M. Couve de Murville a souligné qu'une table ronde réunissant près de 200 personnes avait peu de chance d'aboutir rapidement à des résultats [3]. Dans ces conditions, la solution du problème réel, qui était celui

[1] Sur la situation très sombre au Congo, sur l'attitude de l'O.N.U. et de ses représentants sur place qui avait pour résultat de favoriser les adversaires du gouvernement légitime de M. Kasavubu et d'empêcher ce dernier d'agir, se reporter au télégramme de Paris, émanant du représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N., n° 16 du 11 janvier, non reproduit.

[2] Sur la désintégration territoriale du Congo depuis le retour triomphal de New York le 27 novembre 1960 du président Kasavubu, se reporter à deux notes, non reproduites, de la direction d'Afrique-Levant des 14 et 16 janvier. Les provinces, laissées à elles-mêmes, se détachent du pouvoir central ou menacent de le faire, chacune selon des inclinations ethniques ou politiques. Au début de 1961, les autorités de la capitale ne contrôlent plus que les provinces de Léopoldville, de l'Équateur et les deux tiers de la province du Kasaï. L'État minier du Sud Kasaï, présidé par M. Kalondji, s'appuie sur le Katanga, tandis que ce dernier est amputé du district du Tanganyika (Albertville, Manono), qui s'est rallié avec la province du Kivu aux autorités lumumbistes de la Province orientale. La vie politique de ce qui fut le Congo est partagée entre trois pôles d'attraction : Elisabethville, Stanleyville et Léopoldville.

[3] La conférence de la Table ronde devait se réunir le 25 janvier.

de l'affirmation aussi rapide que possible de l'autorité d'un gouvernement congolais, allait se trouver inutilement retardée. Au contraire, un simple décret du président Kasavubu investissant un gouvernement à titre provisoire, en attendant la définition des nouvelles structures institutionnelles du Congo, permettrait de réaliser un progrès décisif. Ce gouvernement une fois constitué, la position du Congo vis-à-vis des Nations Unies serait considérablement renforcée et les tentatives de l'O.N.U. en vue de maintenir sur le Congo une tutelle de fait perdraient toute justification. Le gouvernement congolais pourrait, sans crainte d'être contredit, placer l'O.N.U. en face de ses responsabilités et exiger que lui soit accordée l'aide qui lui est due, notamment pour l'équipement et le renforcement de ses forces armées.

À la fin de la conversation, M. Bomboko, après avoir exprimé certaines craintes sur le prochain débat au Conseil de sécurité, et reçu du Ministre sur ce point les précisions nécessaires, a annoncé son intention de désigner prochainement un chargé d'affaires du Congo à Paris [1].

(Nations Unies S 50-2A-28. Conseil de sécurité. Affaire du Congo.)

11

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Helsinki, Londres, Stockholm, Oslo, Copenhague, Vienne, Berne, Washington, Bonn, Rome, Moscou.

T. n°s 4; 461; 16; 11; 4; 5; 6; 553; 119; 59; 372.

Paris, 11 janvier 1961 [2].

L'adhésion de la Finlande à la petite zone de libre-échange [3] cause de sérieuses préoccupations aux membres de cet organisme, puisque, à la suite de l'accord finno-soviétique de novembre dernier, accord qui doit

[1] Le 5 janvier, le délégué soviétique à l'O.N.U., M. Zorine, adressait une lettre sur le Congo au président du Conseil de sécurité, accusant le gouvernement belge d'avoir participé à des actes agressifs contre la République du Congo en utilisant le territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi. Le 7 janvier, M. Zorine demandait au président du Conseil de sécurité de réunir cet organisme dans les plus brefs délais en raison « des actes d'agression perpétrés par la Belgique contre le Congo » et de la violation du statut international du Ruanda-Urundi. Pour le texte de la lettre adressée le 7 janvier par le représentant permanent de l'U.R.S.S. au président du Conseil de sécurité (Doc S/4616), se reporter au télégramme de New York n° 54 du 8 janvier, non reproduit. Le débat sur le Congo au Conseil de sécurité aura lieu les 12-14 janvier. Pour la déclaration du gouvernement soviétique sur la nécessité de liquider la tutelle belge sur le Ruanda-Urundi et sur la situation au Congo, voir le télégramme de Moscou n° 203 du 12 janvier, non reproduit.

[2] Par valise, en clair.

[3] L'accord sera signé le 27 mars.

être considéré comme un préalable indispensable à cette adhésion, la Finlande s'est engagée, *inter alia*, à accorder la franchise aux produits russes à partir de 1970. L'accord portant adhésion de la Finlande à l'A.E.L.E., bien que prêt, n'a toujours pas été signé ni l'accord finno-soviétique ratifié (1).

Le problème finlandais crée de sérieuses divergences au sein des Sept : si la Suède accepte inconditionnellement l'entrée de la Finlande, il n'en est pas de même des autres pays scandinaves et même à Londres, on se montre très hésitant. En effet, la mise en vigueur simultanée des accords entre la Finlande et l'A.E.L.E. d'une part, l'U.R.S.S. d'autre part, accords qui sont du reste organiquement liés entre eux, aurait les conséquences suivantes, les unes certaines, les autres vraisemblables :

a. La Finlande, pays membre du G.A.T.T. et tenue de ce fait à accorder la clause de la nation la plus favorisée aux parties contractantes, traiterait mieux l'U.R.S.S., non membre du G.A.T.T., que celles des parties contractantes qui ne sont pas membres de l'A.E.L.E.

b. L'U.R.S.S., forte de la ratification de l'accord finno-soviétique, pourrait se tourner vers d'autres pays membres des Sept, notamment les trois autres pays non membres de l'O.T.A.N., pour leur proposer un accord analogue.

e. L'U.R.S.S. gagnerait des débouchés en Europe occidentale grâce à d'inévitables détournements de trafic à travers la Finlande.

d. Les tendances politiques qui se manifestent au sein de l'A.E.L.E. seraient modifiées.

Les conséquences auraient naturellement été plus sérieuses encore si les négociations de 1958 avaient abouti à la création d'une grande zone de libre-échange en Europe (2).

M. Figgures, secrétaire général de l'A.E.L.E., a évoqué ce problème lors d'une récente visite à Paris (dans les conversations, je le souligne, de caractère purement privé, puisqu'aussi bien les pays de la petite zone ne sont pas d'accord entre eux sur l'attitude à adopter). Il l'a posé dans les termes suivants : exclure la Finlande de l'A.E.L.E., c'est la rejeter au-delà du rideau de fer; l'inclure, c'est donner aux Soviétiques un instrument de pression très efficace, notamment sur les petits pays de l'A.E.L.E. Compte tenu de son aspect politique, cette affaire intéresse donc l'Europe occidentale tout entière et pas seulement les Sept.

Comme les deux accords entre la Finlande et l'A.E.L.E., la Finlande et l'U.R.S.S. devront être examinés par le G.A.T.T., puisqu'il s'agit d'exceptions à la clause de la nation la plus favorisée, le mieux serait sans doute, selon M. Figgures, que les parties contractantes au G.A.T.T. acceptent le futur arrangement, mais le critiquent aussi vigoureusement que possible

(1) L'accord finno-russe sera publié le 4 avril : les réductions de tarifs douaniers apportées aux importations en provenance de l'U.R.S.S. seront identiques à celles prévues par l'accord de la Finlande avec l'A.E.L.E.

(2) Sur l'échec de ces négociations, voir *D.D.F.,* 1958-II, n° 426. À noter le télégramme n°s 1154-1159, non reproduit, du 9 mars 1961, sur les rapports économiques des pays membres de la C.E.E. avec l'U.R.S.S.

afin de fermer la porte à tout autre arrangement semblable et s'assurer par conséquent que l'accord finno-soviétique restera unique en son genre.

En réalité, il semble bien que les pays membres de l'A.E.L.E., qui se sont fourvoyés, cherchent maintenant à faire endosser à d'autres, et notamment aux pays du Marché commun, une partie tout au moins de la responsabilité, soit d'un aval donné tout à la fois à l'accord A.E.L.E.-Finlande et à l'accord Finlande-U.R.S.S., soit au contraire d'un rejet pur et simple de l'accord A.E.L.E.-Finlande, considéré, étant donné ses prolongements au-delà du rideau de fer, comme contraire à la lettre du G.A.T.T.

Il est clair que les Sept ont commis une erreur. Ils devraient maintenant en tirer, en bonne logique, la conclusion, par exemple en négociant si cela est possible avec la Finlande un accord différent et qui serait d'association très limitée, ce qui rendrait caduc, *de facto* sinon *de jure,* l'accord finno-soviétique.

Toutefois, nous sommes pleinement conscients de l'importance qui s'attache à ne pas placer la Finlande dans une situation inextricable. Il nous paraît difficile de prendre, à ce stade, un engagement quant à ce que serait notre attitude si l'affaire est portée devant le G.A.T.T.; en particulier de promettre que nous appuierons le complexe d'accords entre la Finlande et l'A.E.L.E. d'une part, la Finlande et l'U.R.S.S. d'autre part, comme semblent l'avoir fait les États-Unis.

Il nous paraît également difficile, dès aujourd'hui, de déclarer que nous voterons contre.

L'abstention serait, en ce qui concerne le problème considéré seulement sous l'angle des rapports des Six et des Sept, assez justifiée, mais ne constituerait pas une solution du problème politique finlandais.

Veuillez me faire connaître, compte tenu du présent télégramme, comment vous voyez ce problème [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Après des entretiens Kekkonen-Khrouchtchev à Novosibirsk le 24 novembre, un accord commercial soviéto-finlandais sera signé à Moscou, augmentant de 25 % le volume des échanges en 1962.

12

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28 (1). Réservé. *Saigon, 11 janvier 1961* (2).

Donnant suite à notre entretien du 1er janvier, le président Diem m'a fait demander de venir le voir au début de cette semaine (9 janvier).

L'entrevue a duré plus de deux heures. J'ai trouvé le chef de l'État aussi calme et confiant qu'à l'ordinaire. La conversation, libre et aisée, a abordé différents sujets de politique étrangère ainsi que la situation intérieure au Vietnam. J'en résume ci-après l'essentiel.

1° *Référendum français.*

Au début de l'entretien, j'ai commenté pour mon interlocuteur la portée du référendum français (3) dont les premiers résultats venaient d'être connus à Saigon. Le président Diem a apprécié le principe de continuité que ces résultats impliquaient pour la politique française, les espoirs qu'ils ouvraient d'un proche règlement du problème algérien et la contribution qu'ils apportaient à la consolidation de la stabilité générale dans le monde.

Les effets d'un tel succès peuvent être d'autant plus heureux que les manœuvres des puissances communistes — Russie soviétique et Chine continentale — pour pénétrer en Afrique se font plus pressantes. Le président Diem a exprimé ses préoccupations à ce sujet, notamment en ce qui concerne le Maroc où le professeur Buu Hoi est chargé d'organiser le prochain voyage du Roi au Vietnam. En fait, le Président doute que ce voyage ait lieu à la date prévue (24 janvier). Le lendemain de notre entretien, la nouvelle a été d'ailleurs officiellement donnée par Rabat que les visites du Souverain en Proche et en Extrême-Orient étaient ajournées pour raison de santé (4).

2° *Crise laotienne.*

Dans la péninsule indochinoise, l'évolution de la crise laotienne retient toujours au plus haut degré l'attention des dirigeants vietnamiens. Sur ce point, mon interlocuteur s'est exprimé avec prudence et

(1) Ce télégramme a été également adressé à Bangkok (n° 4), Vientiane (n° 5), Phnom-Penh (n° 10).

(2) Par courrier en clair.

(3) Du 8 janvier. Sur ce référendum, voir l'*Année politique 1961*, p. 5 et suiv.

(4) Le 26 février, disparaissait le roi Mohammed V, à qui succédait son fils, le prince héritier Moulay Hassan.

modération. Répondant aux questions que je lui posais, il a émis deux idées qui semblent difficilement conciliables :

Le Vietnam souhaite le maintien du gouvernement Boun Oum-Phoumi dans toute la mesure où ce gouvernement incarne une politique laotienne résolument anticommuniste.

M. Ngo Dinh Diem reconnaît cependant qu'une solution purement militaire de la crise est impossible dans la conjoncture actuelle et qu'il convient de ménager une solution politique.

À travers ses propos, transparaît la pensée qu'une telle solution devrait sauvegarder le concept d'un Laos boulevard renforcé du Vietnam dans la lutte contre les bandes et la subversion communistes.

3° *Situation intérieure.*

La majeure partie de l'entretien a été consacrée à la situation intérieure, au développement de l'insécurité et aux mesures militaires et politiques que le gouvernement oppose à la marée vietcong [1].

Le président Diem est certainement conscient des dangers que présente cette situation. On peut toutefois se demander s'il en mesure exactement la gravité et s'il ne s'abuse pas sur l'efficacité de certaines mesures. De façon générale, il m'a déclaré que, dans les provinces contaminées, les communistes, contraints par la nécessité, avaient déposé le masque de redresseurs de torts, de défenseurs des petites gens pour exploiter et piller les paysans. Là où la taxe perçue par les autorités légales est de 100 piastres, m'a-t-il dit, les Vietcong exigent 1.000 piastres. Dans les régions de l'extrême-Sud, la population, les yeux dessillés, ayant tout perdu, revient des zones où les Vietcong ont tenté de la regrouper pour se mettre à nouveau sous la protection des autorités. Afin que sa sécurité soit assurée, elle réclame la création de nouvelles agrovilles. Le président Diem m'a indiqué que son effort dans ce sens était limité par des impératifs financiers. Cependant, en maints endroits, pour abriter les familles des notables et des fonctionnaires des représailles communistes, des enceintes fortifiées et défendues ont été élevées où ces familles sont rassemblées.

D'autre part, une résistance accrue se révélerait face à la nouvelle tactique vietcong, qui tend à organiser des démonstrations de femmes accompagnées d'enfants dans les chefs-lieux de district. En certains endroits, les femmes ont refusé de se prêter à ces démonstrations auxquelles elles ne voyaient aucune signification. Plusieurs d'entre elles ont payé de la vie leur résistance aux injonctions rebelles.

Ce sont, d'après mon interlocuteur, les premiers indices d'un revirement dans les campagnes. En revanche, il ne m'a pas dissimulé qu'il s'attendait à une recrudescence des activités séditieuses dans les centres urbains, notamment à Saigon. D'après ses renseignements, ces activités,

[1] Le télégramme n° 87 de Saigon du 30 janvier, non reproduit, signale toutefois une accalmie au Vietnam : protection des moissons par l'armée à l'ouest du pays, stocks constitués par les services de l'Économie nationale.

sous forme d'attentats, pourraient tenter de se manifester à partir de la mi-janvier. D'après lui, les rebelles, incapables d'observer le calendrier qu'ils s'étaient fixé, voudraient commencer à jeter le trouble dans les villes avant d'avoir réalisé leur programme dans les campagnes (ce qui est contraire aux principes de la tactique révolutionnaire prescrite par Ho Chi Minh).

Quelles sont les contre-mesures dont use actuellement ou que prévoit le gouvernement ? Mon interlocuteur les a exposées comme suit :

a. *Mesures militaires.*

Pour protéger la capitale et les centres urbains, concentration de troupes (On peut en effet évaluer à près de dix bataillons les forces rassemblées actuellement aux abords immédiats de Saigon).

Dans les campagnes, emploi de plus en plus large de commandos, voire de fortes patrouilles qui harcèlent les groupes vietcong.

Utilisation efficace des hélicoptères. Grâce à l'aide américaine, l'armée vietnamienne dispose aujourd'hui d'une dizaine d'hélicoptères pouvant porter de 6 à 7 hommes avec équipement de combat. Ce nombre, d'après le président Diem, est nettement insuffisant.

Nécessité d'un renforcement des effectifs réguliers de l'armée. Le chef de l'État a insisté sur le prix qu'il attache à obtenir de Washington que ces effectifs (250.000 hommes) soient augmentés de 20.000 hommes. Il espère que la nouvelle administration américaine acceptera de satisfaire à sa demande.

Les officiers et sous-officiers de réserve rappelés depuis le 1er janvier serviront à l'encadrement de ces 20.000 hommes.

b. *Mesures politiques.*

J'ai demandé au président Diem s'il se préparait à réaliser les réformes politiques dont le principe était annoncé.

Il m'a répondu que telle était bien son intention [1], qu'il se disposait à réorganiser très prochainement l'appareil et les méthodes de gouvernement, mais que la difficulté était de trouver les hommes adéquats.

Sur le fond même des réformes, il s'est montré discret. Il a toutefois confirmé sa volonté de créer aussi rapidement que possible le Conseil économique, tout en ne dissimulant pas le problème que posait la création, à la base, d'associations et de syndicats réellement représentatifs qui éliraient leurs délégués au Conseil. Il m'a parlé aussi de la création de la Cour spéciale prévue par la Constitution (art. 74 à 81).

Il veut d'autre part introduire, mais avec prudence, l'élection des notables dans les villages.

[1] Une importance conférence de presse sera tenue par le président Diem le 7 février où il donnera les grandes lignes des réformes arrêtées, programme électoral avant la lettre (L'élection présidentielle aura lieu le 9 avril) : mise en place des organismes prévus par la Constitution; allégement des services de la Présidence regroupés en deux secrétariats d'État; décentralisation du pouvoir à l'échelon provincial et communal (Télégramme de Saigon nos 103-104 du 7 février, non reproduit).

Parmi les forces nouvelles sur lesquelles s'appuie le régime, il a mentionné particulièrement l'organisation de la Jeunesse républicaine, organisation fondée par son frère Nhu et qui tend à prendre actuellement une importance primordiale dans la vie de l'État.

De certains de ses propos sur le chapitre politique, il résulte que, dans ce domaine, l'influence de M. Ngo Dinh Nhu demeure prépondérante à la Présidence.

c. *Mesures économiques et sociales.*

Surtout mon interlocuteur s'est attaché à exposer une fois de plus devant moi ses plans de développement économique et social : diversification des cultures dans les nouveaux centres des Hauts-Plateaux (où le kenaff menace d'épuiser trop rapidement le sol) par la création de plantations familiales d'hévéas, l'introduction du mûrier en vue de l'élevage du ver à soie, implantation aussi de centres agricoles dans l'Ouest (Plaine des Joncs), mise en marche de l'équipement industriel (cimenterie de Ha Tien, complexe de Tourane, industries textiles, sucrières, etc.). Il m'a ainsi présenté avec chaleur un programme dont le calendrier s'échelonne jusqu'en 1970.

4° *Coopération franco-vietnamienne.*

Ce développement agricole et industriel est en grande partie fondé, nous l'avons constaté au terme de l'entretien, sur la coopération franco-vietnamienne, nos experts et nos entreprises. J'ai rappelé au président Diem le vœu qu'il avait formé le 1er janvier de voir cette coopération s'accroître en 1961.

Une sérieuse difficulté s'annonce cependant, ai-je signalé, à travers les modifications apportées aux règles de l'aide américaine, modifications qui peuvent affecter dans une proportion de 60 % notre commerce avec le Vietnam. Le Président m'a dit que cette question le préoccupait et qu'à son avis, il importait d'agir auprès de Washington pour obtenir les aménagements indispensables.

Enfin, j'ai abordé le sujet d'une autre difficulté, celle que pose momentanément le problème des Vietnamiens de Nouvelle-Calédonie, en soulignant les efforts faits par le gouvernement français pour aboutir à une entente et en exprimant le souhait que cette entente puisse se réaliser à la satisfaction des deux parties. Mon interlocuteur a acquiescé.

La marée communiste déferle dans les campagnes, s'étend jusqu'aux faubourgs de Saigon. À ce flot qui monte, le chef de l'État vietnamien oppose une opiniâtreté de fourmi industrieuse, pousse l'un après l'autre les pions que constituent pour lui les centres de développement agricole, les créations de l'équipement industriel. Inlassablement il s'enferme dans son jeu, sourd et peut-être indifférent aux rumeurs, aux critiques, aux attaques de la foule.

Dans notre conversation, il n'a pas été question des prochaines élections.

(Collection des télégrammes.)

13

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 219-220 (1). *Washington, 13 janvier 1961.*
Réservé.
(*Reçu :* le 14, 2 h. 30.)

Le directeur adjoint pour les affaires des Caraïbes au département d'État a demandé à l'un de mes collaborateurs s'il nous serait possible de faire bénéficier le département d'État des renseignements de nature politique que nous recevons sur Cuba (2). La même demande a été présentée à l'ambassade de Grande-Bretagne et à celle d'Italie.

Le fonctionnaire américain a ajouté que l'ambassade de Suisse à La Havane avait été renforcée par cinq agents spécialement chargés de la représentation des intérêts américains à Cuba, mais qu'afin d'éviter tout incident, leurs attributions avaient été limitées à l'expédition des affaires consulaires.

Je ne vois, pour ma part, que des avantages à renseigner le département d'État sur l'évolution de la situation politique à Cuba.

Je serais donc reconnaissant au Département, s'il partage mon sentiment, de bien vouloir m'adresser toutes les informations qu'il jugera utile de porter à la connaissance de nos interlocuteurs américains (3).

(Amérique 1952-1963. Généralités. Crise américano-cubaine n° 134b.)

(1) Note manuscrite en tête du document : *M. Spitalier. — M. Roché est d'accord pour que nous répercutions sur Washington tout ce qui offre un intérêt politique pour les U.S.A.* [M. Louis Roché, ministre plénipotentiaire, était chargé des affaires d'Amérique au Département.].

(2) Les États-Unis ont rompu leurs relations diplomatiques avec Cuba le 3 janvier 1961. Sur cette rupture, ses avantages et ses inconvénients, voir le télégramme de Washington n°s 62-65 du 5 janvier, non reproduit; se reporter aussi à la dépêche de Washington, n° 167/AM du 18 janvier, non retenue, intitulée : « Rupture des relations diplomatiques et consulaires entre les États-Unis et Cuba », ainsi qu'à l'*Année politique 1961*, p. 375.

(3) Par télégramme adressé le 31 janvier à La Havane (n° 39), communiqué à Washington (n° 1570) et non reproduit, le Département indiquait avoir prié le service du Chiffre de lui transmettre tous les télégrammes en provenance de La Havane. Il demandait à son représentant à Cuba « de bien vouloir, à l'occasion de chaque valise, adresser à Washington, par pli spécial, *via* New York, un double de vos dépêches politiques ».

14

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 263 à 270. Réservé. *Rabat, 13 janvier 1961.*
(*Reçu :* le 14, 11 h. 45.)

Le Prince m'a convié hier ainsi que le général de La Chenelière à un déjeuner auquel assistait également M. Guedira.

1. Parlant de la conférence de Casablanca [1], il insista fortement — trop fortement — sur l'entente parfaite qui s'était instaurée entre Mohammed V et Nasser : c'était le début d'une politique qui aurait des prolongements, en fait, a-t-il laissé entendre, une politique de partage d'influence.

Il s'est montré, en revanche, réservé sur Nkrumah, qui serait peut-être, selon lui, le seul des participants qui n'appliquerait pas strictement les résolutions. Il traite, enfin, avec quelque dédain les interventions de Ferhat Abbas et des « Algériens », qui avaient fait des exposés de « militants » et qui donnaient bien l'impression, à côté des chefs d'État, « qu'ils n'avaient pas la responsabilité des affaires ».

2. Moulay Hassan déclara ensuite d'un ton très vif que s'il y avait une nouvelle explosion atomique [2], « la France n'aurait plus de représentation diplomatique en Afrique ». Je lui ai aussitôt répondu qu'étant donné les liens particuliers de la France et du Maroc, il me paraissait très douteux que la rupture des relations diplomatiques n'entraînât pas immédiatement des conséquences dans les rapports entre les deux pays.

Le Prince m'ayant demandé de préciser ma pensée, je lui indiquais qu'il ne serait pas possible que les très nombreux Français vivant au Maroc fussent privés de la protection de leur ambassade.

Le général de La Chenelière ayant observé que dans la dernière explosion, il s'agissait d'une petite bombe sans effets radioactifs dangereux, le Prince écarta cet argument pour déclarer que c'était le principe même d'une explosion qui était en cause : on faisait fi de l'opinion des gouvernements africains, alors qu'on avait tenu compte des pétitions des maires de Corse.

Au cours d'un aparté avec le général de La Chenelière, le Prince lui demanda alors « ce qui n'allait pas » sur les relations franco-marocaines, en ajoutant qu'il fallait « mettre tout cela au point ».

3. Le Prince indiqua que la prolongation des hostilités en Algérie créait un problème angoissant pour le Maroc et surtout pour la monar-

(1) Sur cette conférence , voir ci-dessus le n° 8 (et note).

(2) La plus récente explosion avait eu lieu le 27 décembre 1960. Sur les réactions à cette explosion, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 300, 301, 307.

chie. Il y avait déjà une république en Tunisie. Une autre verrait vraisemblablement le jour en Algérie. En Espagne, existait un « régime féodal » inspiré par « un esprit de croisade » dangereux pour le Maroc. En Afrique noire, il n'y avait pratiquement que des républiques : il était normal que le gouvernement marocain se préoccupe de ce que serait la position du Roi dans les années qui viennent. C'était la raison pour laquelle il fallait que le Maroc suive une politique favorable au « G.P.R.A. », tout au moins publiquement, « rien ne l'empêchant d'être à nos côtés au moment des démarches pour la paix ».

4. Sur la question des bases étrangères en Afrique dont la conférence de Casablanca avait discuté la suppression, le Prince précisa que la délégation marocaine avait soutenu que pour elle, « la question était réglée », puisqu'on était déjà en période d'évacuation, mais elle devrait l'être dans tous les pays africains, par la négociation ou par la force.

5. Après avoir brièvement parlé de la Mauritanie, le Prince fit un exposé sur le Sahara, disant que « plus tôt on aborderait cette question, mieux cela vaudrait » et qu'il n'y avait d'ailleurs à ce sujet pas de réels problèmes politiques.

Défendant une thèse qui lui est familière et voulant peut-être détourner l'attention de la revendication sur la Mauritanie, dont il ne passe pas pour être un partisan convaincu, il précisa que seuls se posaient dans cette région des problèmes économiques : il suffisait de s'entendre entre riverains pour que ceux qui sont actuellement pauvres en énergie bénéficient des richesses sahariennes.

(MLA-Organisations internationales.)

15

Compte rendu de l'entretien entre le Général de Gaulle et M. Amory Houghton, Ambassadeur des États-Unis

au palais de l'Élysée, vendredi 13 janvier 1961, 16 heures

C.R.

M. Amory Houghton exprime au Général la tristesse qu'il éprouve en quittant la France[1] et l'intérêt qu'il a trouvé à exercer sa mission auprès d'un chef de l'État tel que le Général. Il le remercie de la photographie qu'il lui a adressée.

[1] Il sera remplacé par le général Gavin.

Le Général dit qu'il voit avec regret s'éloigner un ambassadeur qui s'est bien acquitté de sa tâche. Avant son départ, il lui remettra une lettre personnelle pour le président Eisenhower.

Rapports entre les États-Unis et l'U.R.S.S.

L'Ambassadeur demande au Général quelle sera, à son avis, l'attitude de M. Khrouchtchev à l'égard de M. Kennedy.

Le Général pense que, du moins dans un premier temps, le chef du gouvernement soviétique se montrera aimable, même séduisant à l'égard du nouveau président, quand ce ne serait que pour justifier sa thèse selon laquelle les erreurs commises par le président Eisenhower étaient seules à l'origine de la détérioration des rapports entre Moscou et Washington.

L'Ambassadeur tient à souligner en passant combien lui-même et les États-Unis ont éprouvé de satisfaction à voir le général de Gaulle se solidariser avec le président Eisenhower lorsqu'à la Conférence au sommet, il fut l'objet des attaques de M. Khrouchtchev.

Le Général considère que la solidarité entre nos deux pays est indispensable.

Pour continuer à répondre à la question posée par l'ambassadeur, le Général est convaincu que M. Khrouchtchev va reprendre, auprès des principaux dirigeants occidentaux, la campagne de charme qu'il avait inaugurée l'année dernière. Il suppose que le chef du gouvernement soviétique saisira l'occasion de la reprise des travaux de l'Assemblée générale de l'O.N.U. pour se rendre à New York dans le but de rencontrer M. Kennedy. Il se montrera courtois, enjoué, mais ne renoncera à rien. Il voudra surtout jauger le nouveau président.

L'Ambassadeur demande au Général s'il pense que M. Khrouchtchev cherchera à obtenir une nouvelle conférence au sommet.

Le Général pense que oui, mais il n'insistera pas pour qu'elle ait lieu dès le printemps.

Berlin.

L'Ambassadeur sollicite l'opinion du Général sur l'évolution de l'affaire de Berlin.

Le Général estime que seul, M. Khrouchtchev pourrait répondre à cette question. Toutefois, on peut supposer que dans le cadre de sa tactique de « détente », l'homme d'État soviétique cherchera à obtenir une certaine amélioration formelle de ses rapports avec l'Allemagne et que, par conséquent, il fera peut-être des concessions apparentes sur Berlin, allant jusqu'à signer un accord dans lequel il ne renoncera à rien sur le fond et qui ne l'empêchera pas de fomenter une nouvelle crise le jour où il le voudra. Une chose est certaine, c'est que M. Khrouchtchev n'abandonnera pas la République populaire de l'Allemagne de l'Est et qu'il n'acceptera pas la réunification du pays.

O.T.A.N.

L'Ambassadeur rappelle que, lors de l'audience qu'il a accordée au sénateur Johnson [1], le Général avait considéré qu'il convenait d'apporter des réformes à l'O.T.A.N. Il serait heureux d'avoir quelques précisions à ce sujet.

Le Général lui répond que l'O.T.A.N. est plus un sujet de conversation qu'une réalité. Les États-Unis, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne sont des réalités vivantes, mais on ne saurait en dire autant de l'O.T.A.N. Quant à lui, il en prend fort bien son parti.

Politique étrangère des États-Unis.

Le Général ne connaît pas encore M. Kennedy, mais il suppose qu'il n'apportera pas de modification essentielle à l'orientation de la politique étrangère de son pays qui est tracée par la nature des choses.

L'Ambassadeur donne d'autant plus raison au Général que la politique du nouveau gouvernement sera bipartisane.

Désarmement.

L'Ambassadeur se demande si la question du désarmement va progresser.

Le Général ne demande pas mieux. Il croit qu'elle fera l'objet d'un des premiers échanges de vues entre M. Khrouchtchev et M. Kennedy. Il est possible que les deux hommes d'État s'entendent pour que le désarmement fasse l'objet de discussions dans un cadre qui reste à définir. Ces discussions pourront conduire à un accord, mais celui-ci risque d'être de pure forme.

Unité européenne.

L'Ambassadeur demande au Général son sentiment sur l'évolution de l'intégration européenne.

Le Général considère qu'il y en aura de moins en moins. La France n'y croit plus, l'Allemagne moins encore. Quant à la Grande-Bretagne, elle n'en a jamais voulu. De leur côté, les petits pays comme la Belgique et le Portugal y sont chaque jour moins favorables. En revanche, l'avenir est à la coopération organisée, mais non à l'intégration. Des alliances entre pays européens prennent de plus en plus de réalité et de vigueur.

L'Ambassadeur remercie le Général de l'accueil qu'il vient de lui réserver et des attentions qu'il a eues à son égard au cours de sa mission. Il retourne présentement à la tête de son industrie, mais il se tiendra constamment à la disposition du Général dans l'éventualité où il pourrait lui être de quelque utilité.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

[1] En novembre 1960 : *D.D.F.*, 1960-II, n° 224.

16

Note de la Direction des Affaires politiques (Service d'Europe orientale) (1)

au sujet de l'attitude yougoslave envers la France

N. *Paris, 13 janvier 1961.*

L'aggravation de la situation internationale depuis quelques mois et l'ouverture, avec les affaires du Congo, d'un « front africain » dans la tension Est-Ouest ne pouvaient manquer d'avoir des répercussions sur les relations franco-yougoslaves (2). Le maréchal Tito poursuit en effet à l'égard des pays sous-développés une politique qui s'apparente à celle de Nasser (3). Il cherche à constituer un bloc d'États neutralistes qui, s'étant arrachés à la domination « impérialiste » de l'Ouest, ne tombent pas pour autant sous la coupe de l'Est. L'accélération de la pénétration soviétique en Afrique le pousse à ne pas se laisser distancer par Moscou et Pékin et renforce ses tendances naturellement favorables aux mouvements nationalistes afro-asiatiques. Ce jeu difficile l'amène évidemment à se heurter parfois aux puissances occidentales engagées dans les affaires d'Afrique.

L'attitude yougoslave s'est clairement manifestée lors de la dernière session des Nations Unies (4). Le maréchal Tito, tout en renouant des relations apparemment cordiales avec Khrouchtchev, a essayé de jouer un rôle d'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest (motion des Cinq neutralistes) (5). Dans l'affaire du Congo, il a soutenu l'action des Nations Unies à un moment où elle avait pour objet d'empêcher une intervention unilatérale de l'U.R.S.S. D'autre part, rentré à Belgrade, il a critiqué les propositions russes de réorganisation de l'O.N.U.

C'est dans ce cadre général qu'il faut replacer les manifestations de la politique yougoslave à l'égard de certains problèmes d'un intérêt particulier pour la France.

Dans l'affaire algérienne, le gouvernement de Belgrade s'est efforcé, en dépit de la reconnaissance *de facto* du G.P.R.A. par l'U.R.S.S. (6) et des manœuvres du G.P.R.A. pour le compromettre, de ne pas modifier l'attitude ambiguë qu'il a adoptée depuis la réception quasi officielle qu'il a faite en juin 1959 à Ferhat Abbas (7). En novembre dernier, le secrétariat aux Affaires étrangères a déclaré « qu'il n'y avait rien de nouveau dans la position de son gouvernement sur la question d'Algérie », position d'ailleurs fort bien connue.

(1) Rédigé par M. Henri Froment-Meurice, conseiller des Affaires étrangères.

(2) Sur les relations franco-yougoslaves, se reporter à la dépêche de Belgrade n° 361/EU du 26 avril, non reproduite, analysant le long développement relatif aux aspects politique, économique et culturel de ces relations, qui figure dans le rapport du Conseil exécutif fédéral pour l'année 1960.

(3) À ce sujet, voir par exemple « La Yougoslavie et la conférence de Casablanca », note de Belgrade n° 46/EU du 17 janvier, non reproduite.

(4) La quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte le 20 septembre 1960. Dans le débat de politique générale, le maréchal Tito appuie les propositions soviétiques en faveur d'un désarmement général et complet et l'idée d'un référendum en Algérie sous contrôle de l'O.N.U.

(5) Le 30 septembre 1960, les chefs de gouvernement de cinq pays neutres : MM. Nehru (Inde), Tito (Yougoslavie), Soekarno (Indonésie), Nasser (République arabe unie), Nkrumah (Ghana) avaient déposé une proposition demandant que l'Assemblée invitât les présidents Eisenhower et Khrouchtchev à reprendre des contacts. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960*, p. 554-555.

(6) Sur la reconnaissance *de facto* du G.P.R.A. par l'U.R.S.S., voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 164 (notes).

(7) Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 337, 346.

Mais Belgrade n'en a pas moins affiché ouvertement ses sympathies pour le F.L.N., notamment au moment des incidents de la Casbah [1] où Tito, répondant à un message circulaire de Ferhat Abbas, a exprimé son « indignation pleine d'amertume et (sa) compassion profonde » et réaffirmé son appui à la thèse du F.L.N. sur le référendum contrôlé par l'O.N.U. (14 décembre) [2]. Le 26 décembre, devant l'Assemblée nationale [3], le chef de l'État yougoslave a de nouveau prononcé des paroles regrettables, déclarant que « la population avait eu à essuyer les fusillades massives de l'armée dans les rues des villes » et ajoutant : « Ce procédé à l'encontre d'un peuple qui ne demande rien d'autre que ce qui lui appartient, c'est-à-dire la liberté et l'indépendance, ne peut qu'indigner profondément tout homme intègre ».

En ce qui concerne l'aide au F.L.N., la Yougoslavie n'a pas toutefois manifesté un zèle particulier. Les arraisonnements fréquents de bateaux yougoslaves au cours des dernières semaines n'ont pas révélé que Belgrade participe activement au trafic d'armes pour le compte de la rébellion. Dans le cas du *Martin Kpran* [4], la cargaison était destinée au gouvernement tunisien. D'autre part, il faut constater que Belgrade n'a pas réagi de façon brutale à des arraisonnements qui, en fin de compte, n'ont pas donné de résultats probants.

Aux Nations Unies, le délégué yougoslave a mené une vigoureuse action sur les thèmes de l'anticolonialisme [5]. Ceci l'a amené à mettre en doute la réalité de l'indépendance des États de la Communauté et à s'exprimer de façon désagréable pour la France. D'autre part la Yougoslavie, pour plaire au Maroc, a adopté ses thèses sur la Mauritanie.

Dans le même esprit, les Yougoslaves ont cru devoir réagir contre l'explosion atomique française en des termes inutilement véhéments [6], nous accusant « d'ignorer impitoyablement les intérêts fondamentaux des pays et des peuples d'Afrique » et de violer le moratoire de fait.

C'est donc essentiellement sur le terrain africain que la Yougoslavie a été amenée à prendre des positions susceptibles d'altérer ses relations avec la France. Pour le reste, les dirigeants de Belgrade n'ont pas manifesté d'animosité spéciale contre la France. Aucune attaque personnelle n'a été relevée contre le général de Gaulle. Lors de son passage privé à Paris en septembre dernier sur le chemin de New York [7], le maréchal Tito aurait été heureux de s'entretenir avec le président de la République.

Du côté yougoslave, l'on se rend clairement compte que les positions prises par Belgrade, en dépit des justifications données ou des ambiguïtés maintenues, ont provoqué du déplaisir à Paris. Dans son dernier discours du 26 décembre, le maréchal Tito en a tenu compte. S'il a constaté que les relations économiques et culturelles avec certains pays occidentaux dont la France « se développent normalement et ont tendance à s'intensifier », il a souligné que, dans l'ensemble, les rapports de la Yougoslavie avec l'Occident étaient satisfaisants à l'exception de ceux avec la République fédérale d'Allemagne et la France « avec laquelle nos relations pourraient être meilleures ».

(1) Sur ces incidents, voir le télégramme de Belgrade n° 930 du 15 décembre 1960, non reproduit. Se reporter aussi à l'*Année politique 1960,* p. 319-324.

(2) Pour le texte du télégramme adressé le 14 décembre 1960 à M. Ferhat Abbas par le maréchal Tito, voir le télégramme de Belgrade n° 938 du 15 décembre 1960, non reproduit.

(3) Une partie du texte du discours du président Tito, prononcé le 26 décembre 1960 devant l'Assemblée nationale populaire, est reproduite dans les télégrammes de Belgrade n°s 989 et 990 du 27 décembre 1960, non retenus.

(4) Le *Martin Kpran*, bateau de la compagnie yougoslave Splosna-Plovidba, a été arraisonné le 19 décembre 1960 vers deux heures du matin et conduit dans le port de Bône. Sur le sujet, voir les télégrammes de Belgrade n°s 949-953 du 22 décembre, 960, 961-962 du 24 décembre, 964 du 26 décembre 1960, non reproduits (sauf les n°s 949-953, publiés dans *D.D.F.*, 1960-II, n° 287).

(5) Se reporter au télégramme de Belgrade n°s 729-741 du 5 octobre 1960, non reproduit, ainsi qu'au télégramme de New York n° 3426 du 30 novembre 1960, non retenu.

(6) Sur le sujet, voir les télégrammes de Belgrade n°s 994 du 28 décembre, 995 du 29 décembre, 997 du 30 décembre et 999 du 31 décembre 1960, non reproduits (sauf le dernier, publié dans *D.D.F.,* 1960-II, n° 307).

(7) Sur le déplacement à travers la France du maréchal Tito et des membres de la délégation yougoslave qui se rend avec lui à l'Assemblée générale des Nations Unies, voir le télégramme de Belgrade n° 673 du 12 septembre 1960, non reproduit.

Du côté français, l'on serait en droit d'estimer que la Yougoslavie a été parfois trop loin dans l'expression de ses sympathies « anti-impérialistes » et « anticolonialistes » et que la solidarité avec les mouvements nationalistes n'exigeait pas nécessairement d'être accompagnée d'attaques violentes contre notre pays. Belgrade aurait pu notamment saluer avec plus de chaleur l'accession à l'indépendance des États de la Communauté et ne pas donner l'impression de s'aligner systématiquement sur les éléments les plus extrémistes.

Il y aurait là matière à représentations. Pour sa part, la direction politique pense que l'attention du gouvernement yougoslave pourrait être appelée sur le caractère choquant de certaines attaques lancées à Belgrade ou par ses représentants, particulièrement à l'O.N.U., contre un pays qui, au surplus, lui accorde une aide économique et financière substantielle.

Convient-il d'aller plus loin et de réduire cette aide ?

Il est certain qu'un tel geste aurait pour effet immédiat d'aggraver nos relations avec Belgrade. La Yougoslavie réagirait sans doute en prenant plus ouvertement position en faveur du F.L.N., voire en lui apportant une aide matérielle. D'autre part, nos positions culturelles, qui sont importantes, pourraient en souffrir. Or, nous sommes à la veille d'une sérieuse négociation qui peut confirmer la place privilégiée de nos établissements en Yougoslavie et qui risquerait, si nous entrions dans le cycle des représailles, de la compromettre. De même, nos positions économiques en Yougoslavie en souffriraient au bénéfice d'autres pays occidentaux, notamment de l'Angleterre. Enfin, il faut remarquer que, si nous avons décidé à la suite de la reconnaissance du F.L.N. par Moscou de ne pas négocier l'accord commercial à long terme prévu, nous n'en continuons pas moins à consentir à l'U.R.S.S, de même qu'à la Pologne, qui nous sont sur le plan algérien, africain et général, plus directement hostiles, d'importantes facilités de crédit. Nous en consentons également à des pays avec lesquels nos relations sont médiocres, pour ne pas dire plus parfois, comme le Maroc ou la R.A.U.

Dans ces conditions, la direction politique pense qu'avant de prendre une décision relative à l'exécution des récents accords commerciaux et financiers conclus avec la Yougoslavie, il y aurait lieu d'exposer au gouvernement de Belgrade nos griefs et de lui demander, dans l'intérêt de ses relations non seulement avec la France mais avec l'Ouest en général, de modérer son attitude et d'éviter certaines manifestations verbales inutilement violentes.

(Europe 1961-1965. Yougoslavie. EU 37-24-1.)

17

M. Millet, Délégué adjoint de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 114 (1). *New York, 14 janvier 1961* (2).

(*Reçu :* le 15, 12 h. 51.)

Les notes qu'a remises depuis une dizaine de jours la délégation soviétique au Secrétariat (3) et la déclaration du 11 janvier du gouvernement soviétique au sujet de l'action de la Belgique et de M. Hammarskjöld au Congo (4) laissaient prévoir la ligne suivant laquelle allait se développer la politique soviétique à l'O.N.U. au sujet de ce territoire.

Le discours de M. Zorine le 12 janvier au Conseil de sécurité (5), à travers les attaques contre la Belgique et le Secrétaire général, constitue une prise de position spectaculaire en faveur de la « Charte » de

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 43), Washington (n° 44), Bruxelles (n° 35).

(2) Par courrier en clair.

(3) Par deux lettres en date des 4 et 6 janvier (Doc. S/4614 et S/4616), le représentant de l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité a demandé de saisir cet organisme des « nouveaux actes agressifs » qu'aurait commis la Belgique contre la République du Congo et qu'il a dénoncés comme constituant « une grave menace à la paix et à la sécurité internationale » et « une violation flagrante du statut international du Ruanda-Urundi, territoire sous tutelle des Nations Unies ». Sur le sujet, se reporter aux télégrammes de New York n° 36 du 5 janvier et n° 54 du 8 janvier, non reproduits.

(4) Pour la déclaration du gouvernement soviétique du 11 janvier sur la nécessité de liquider la tutelle belge sur le Ruanda-Urundi et pour la situation au Congo, se reporter au télégramme de Moscou n° 203 du 12 janvier, non reproduit. L'U.R.S.S. stigmatise la Belgique qui utilise le territoire sous tutelle du Ruanda Urundi pour poursuivre sa politique d'agression à l'égard du Congo, les pays qui agissent de concert avec elle — les membres du bloc de l'Atlantique Nord (Otan) qui ne veulent pas tenir compte des engagements qu'ils ont pris devant l'organisation des Nations Unies ainsi que de la volonté des peuples, exprimée dans la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptée par la quinzième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. Enfin, le gouvernement soviétique dénonce l'action du secrétaire général de l'O.N.U., M. Hammarskjöld, et le commandement des troupes de l'O.N.U. qui lui est subordonné. Il y est rappelé la désintégration territoriale du territoire congolais, la carence de l'autorité gouvernementale, les mouvements de sécession, le risque d'une intervention directe. C'est surtout une très violente diatribe contre la politique suivie par le secrétaire général de l'O.N.U. au Congo.

(5) Le débat au Conseil de sécurité se tient les 12-14 janvier. Sur l'initiative prise par l'U.R.S.S. de provoquer une réunion du Conseil de sécurité à l'occasion de l'incident de Bukavu (31 décembre 1960-1er janvier 1961), la réouverture du dossier congolais, l'atttitude des pays représentés à la conférence de Casablanca, le violent réquisitoire soviétique contre la Belgique et les intentions de l'U.R.S.S. quant au dépôt d'un projet de résolution, se reporter aux télégrammes de New York nos 91, 92, 93-95, tous du 12 janvier, non reproduits. Sur le projet de résolution présenté par Ceylan, le Liberia et la République arabe unie, se reporter au document des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/4625 du 13 janvier. Ce projet a été rejeté : quatre voix pour (Ceylan, Liberia, R.A.U. et U.R.S.S.) et sept abstentions. Sur les réflexions suscitées à l'issue de ce débat, voir le télégramme de New York nos 118-122 du 14 janvier, non reproduit.

Casablanca [1] et une nouvelle manifestation du désir de Moscou d'agir de plus en plus étroitement à l'O.N.U. avec le bloc afro-asiatique et particulièrement l'africain en ce qui concerne le Congo. Le gouvernement soviétique prend soin de marquer que cette action est une conséquence logique de la résolution sur le colonialisme adoptée en décembre par la quinzième Assemblée générale, résolution dont il ne perd pas une occasion de revendiquer sinon la paternité, en tout cas l'inspiration.

L'incident du Ruanda Urundi a fourni aux Soviétiques un prétexte excellent dans l'atmosphère actuelle des Nations Unies.

La « conjoncture » internationale était en outre particulièrement favorable pour Moscou. En effet :

1. Il s'agissait de remplir utilement l'entracte de l'Assemblée générale.

2. La situation générale intérieure du Congo se détériore gravement depuis la fin de 1960 et Kasavubu et Mobutu ne paraissent pas, bien au contraire, parvenir à consolider leur autorité [2].

3. Au Ruanda et dans l'Urundi, des élections nationales doivent avoir lieu dans la seconde quinzaine de janvier [3].

4. La Belgique connaît des difficultés intérieures que la propagande communiste a beau jeu de dénoncer comme séquelles de l'impérialisme [4].

5. Au Laos, la politique américaine apparaît vulnérable.

6. Moscou semble certes vouloir ménager l'administration démocrate qui va prochainement assumer le pouvoir à Washington, mais les attaques contre l'Occident impérialiste sont de nature à embarrasser cette administration qui, en principe, se sent et en tout cas se dit « progressiste » dans le domaine de la décolonisation.

[1] Du 4 au 7 janvier s'est tenue la conférence de Casablanca, proposée par le roi du Maroc, où le problème du Congo figure parmi les principales questions discutées. La Conférence a adopté une charte africaine, des motions sur l'Algérie, sur la Mauritanie, sur les expériences nucléaires de la France au Sahara, sur le problème israélien et sur le Congo. Celle-ci donne un appui total aux partisans de M. Lumumba (prisonnier à Léopoldville depuis le 2 décembre 1960) et demande le désarmement des bandes illégales de Mobutu. Les États représentés à cette conférence prennent la décision de retirer leurs troupes du Congo et se déclarent prêts à répondre à l'appel du gouvernement légal congolais. Sur le sujet, voir *l'Année politique 1961,* p. 345-347, 363; ci-dessus le n° 8. Se reporter à la lettre en date du 12 janvier adressée au Secrétaire général par le président de la République du Ghana au sujet du « Communiqué concernant la situation au Congo » : Doc S/4626, 13 janvier 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité.

[2] Sur la crise congolaise, se reporter à une note de la direction d'Afrique-Levant au Département du 28 janvier, non reproduite, analysant l'évolution politique locale, la paralysie de l'organisation des Nations Unies et les perspectives d'intervention directe de pays tiers.

[3] Le 23 janvier, le gouvernement belge charge les autorités du territoire d'organiser les élections législatives à une date aussi rapprochée que possible de la prochaine réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, fixée au 7 mars 1961. Le 28 janvier, à la suite de la décision prise par la Belgique, sous la pression de la Commission de tutelle des Nations Unies, de retarder les élections législatives au Ruanda Urundi, le ministre de l'Intérieur du Ruanda convoque tous les bourgmestres et conseillers communaux à une réunion au cours de laquelle la République est proclamée, le premier président élu et le Mwami destitué.

[4] Des grèves, des manifestations violentes, des émeutes secouent la Belgique.

Il faut donc s'attendre au cours des prochaines semaines à une offensive de grande envergure des Soviétiques à l'O.N.U. sur le Congo [1], non seulement au Conseil de sécurité, mais encore peut-être à une Assemblée extraordinaire spéciale que Moscou a d'ailleurs laissé entrevoir le 11 janvier dans sa déclaration.

M. Hammarskjöld sera particulièrement visé comme en témoigne la violence extraordinaire des attaques de cette déclaration contre le Secrétaire général.

Malheureusement, alors que la cohésion de l'U.R.S.S. avec le groupe afro-asiatique s'affirme, celle des Occidentaux à l'O.N.U. ne se réalise toujours que dans la défensive et encore imparfaitement.

L'acceptation par l'Assemblée générale de la représentation de M. Kasavubu est considérée ici comme une victoire des Occidentaux, l'une des rares à porter à leur crédit à la quinzième Assemblée. L'échec de M. Kasavubu ne manquerait pas d'être interprété, et en particulier par nos amis de la Communauté, comme celui des puissances occidentales.

Les difficultés dans lesquelles se débat M. Kasavubu et son équipe sont, certes, en grande partie le résultat de l'action désordonnée et peu réaliste de l'O.N.U. Le gouvernement français a, dès le début de cette affaire, mis en garde l'Organisation contre les dangers de certaines de ses initiatives; ces prédictions se réalisent [2].

Le danger aujourd'hui est que non seulement le Congo en souffre, mais que le camp soviétique en profite au Congo et ailleurs.

Il paraît donc essentiel, avant qu'il ne soit trop tard, que les Occidentaux, sans négliger de rester en contact étroit avec les États de la Communauté, coordonnent davantage et dans un esprit plus constructif leur action à l'O.N.U. et à Léopoldville, dans le sens des remarques que Votre Excellence vient de faire à M. Bomboko [3].

(Nations Unies, S 50-2-A-28, Conseil de sécurité, affaire du Congo.)

[1] Prenant une dernière fois la parole, le 14 janvier, à la fin du débat sur le Congo devant le Conseil de sécurité, M. Zorine a souligné que le problème n'était pas résolu par le vote qui venait d'intervenir et qu'il devait être posé devant l'Assemblée générale.

[2] Sur les mises en garde françaises, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 20, 23, 24, 26, 37, 63, 65, 66, 80, 82, 127.

[3] Allusion à l'entretien entre M. Couve de Murville et M. Bomboko : voir ci-dessus le n° 10.

18

NOTE DU PREMIER MINISTRE [1]
au sujet de « l'Algérie algérienne » et de son « union avec la France »

N. *Paris, 15 janvier 1961.*

L'objectif est défini : « L'Algérie algérienne unie à la France ».

De quoi s'agit-til ? En droit et en fait, de l'établissement, après l'autodétermination, d'un État algérien, mais d'un État institutionnellement [2] associé à la France.

Cet objectif exige un effort de pensée dans deux directions complémentaires. En effet, non seulement il faut réfléchir au problème franco-algérien de la forme, ou des formes, de l'union, mais il faut également réfléchir au problème de la forme interne de l'État algérien.

En effet — et ce point me paraît essentiel — la France ne peut être unie à n'importe quelle Algérie.

1. On ne peut envisager d'union s'il n'y a pas en Algérie une sécurité durable, donc organique, pour la communauté d'origine européenne, et même s'il n'y a pas en Algérie un régime politique fondé sur l'égalité des citoyens. La France ne peut être associée à un État totalitaire, raciste : la nation française ne l'accepterait pas;

2. On ne peut pas davantage envisager d'union s'il n'y a pas respect fondamental des intérêts français; que ce soit une entente stratégique ou une entente économique, la France ne peut être associée à un État qui — pour ne prendre que cet exemple — ne serait pas un élément de sécurité aussi bien pour la Méditerranée que pour le Sahara.

Bref, « l'Algérie algérienne unie à la France » demande un double effort d'imagination constructive. Il faut d'autant plus entreprendre cet effort sans tarder (au moins dans le secret des délibérations) que les formules d'organisation de l'Algérie dans l'immédiat doivent être inspirées par une vue d'avenir. Déjà, de nombreuses règles existantes mais fondées sur l'intégration ou l'assimilation doivent sans doute être révisées (par exemple le collège unique). Des mesures nouvelles (par exemple de réforme administrative) doivent être orientées en fonction des conclusions auxquelles on aura, même provisoirement, abouti en ce qui concerne l'avenir de l'Algérie.

On dira peut-être q'il n'appartient pas à la France de déterminer, même dans certains de ces aspects seulement, les institutions de la future Algérie et qu'il n'appartient pas davantage à la France de « demander » — c'est à l'Algérie de souhaiter notre aide et l'union.

Ces deux objections méritent une réponse.

À l'objection touchant aux institutions, on peut répliquer en droit et en fait. En droit, c'est la France, qui, souveraine en Algérie, accepte l'autodétermination : elle peut orienter [3] cette autodétermination. En fait, la situation de l'Algérie, son passé, son état présent, exigent [4] une intervention extérieure aux Algériens et c'est la mission de la France d'assurer cette intervention dans le sens de l'intérêt de l'Algérie, dans l'intérêt de la civilisation

[1] Signée M. D. (= Michel Debré). Une lettre manuscrite adressée par le directeur du Cabinet du Premier ministre à « Monsieur le Ministre » (vraisemblablement le ministre d'État chargé des Affaires algériennes) et accrochée à la note de M. Debré, transmet celle-ci à la demande du chef du gouvernement. Le directeur du Cabinet indique que le document est « le fruit des propres réflexions » de M. Debré, qui a cependant eu connaissance d'autres documents émanant notamment de MM. Gazier et Tricot. Il est dit que le général de Gaulle a lu la note du Premier ministre. Ce document porte en marge des annotations manuscrites que nous signalerons au fur et à mesure.

[2] En marge, point d'interrogation.

[3] En marge, point d'interrogation.

[4] En marge, point d'interrogation.

occidentale. D'avoir renoncé à guider le Maroc ou la Tunisie n'a pas donné d'heureuses conséquences. De renoncer à guider l'Algérie serait la source d'un effroyable chaos.

À l'objection touchant à l'intérêt de l'Algérie d'être unie à la France plus grand que l'intérêt de la France d'être unie à l'Algérie, on doit répondre ceci. La France doit avoir en Méditerranée un rôle de puissance dominante. La France doit maintenir son autorité au Sahara. La France ne doit ni ne peut souhaiter l'anarchie en Afrique du Nord d'où sortirait un racisme totalitaire, très vite instrument d'un impérialisme hostile à l'Occident et source d'insécurité. L'union est nécessaire au progrès et à l'existence même de l'Algérie. L'union est utile aux intérêts supérieurs et permanents de la France (1).

*
**

I. *Quels peuvent être les traits caractéristiques de « l'Algérie » pour permettre son union avec la France ?*

Les lignes qui suivent n'ont pas d'autre ambition que d'établir un inventaire et de fixer des directions.

a. *Le maintien de la souveraineté française sur certaines bases, voire sur des portions de territoire.*

En fonction avant tout des intérêts stratégiques de la France, en fonction également de la garantie des minorités dont elle sera responsable, la France doit envisager d'une manière durable le maintien de forces militaires. Ces forces militaires doivent être — au moins en partie — sur un territoire français. C'est ainsi, par exemple, que Mers-el-Kébir doit demeurer aussi français qu'est anglais Gibraltar, que demeurent anglaises ou américaines les bases militaires de Chypre ou de Cuba. Mers-el-Kébir ne doit pas être, d'ailleurs, un exemple isolé; des règles identiques doivent être envisagées pour la garde des frontières sahariennes sur le territoire algérien — également en ce qui concerne certains aérodromes d'importance stratégique. Enfin, il faudra prévoir des dispositions d'exterritorialité pour les garnisons françaises qui devront être maintenues avec des dispositions précises touchant leur liberté d'action — mais ceci fait déjà partie des dispositions intéressant « l'union ».

Faut-il aller au-delà, c'est-à-dire prévoir une souveraineté française sur des portions de territoire où vivent des Français d'origine ? Le problème mérite d'être posé, car ce n'est pas seulement dans l'hypothèse de la partition que des parties du territoire peuvent demeurer françaises; on peut, en effet, imaginer des départements ayant plus de personnalité encore que les cantons suisses, c'est-à-dire indépendants d'une souveraineté algérienne (2) quoique participant à la vie et au pouvoir politique de l'État algérien. Cependant, dans l'hypothèse plus féconde d'une Algérie associée, il convient de limiter nos exigences militaires aux bases de souveraineté française et préférer pour l'organisation de l'Algérie des règles très précises d'autonomie départementale et d'organisation générale des pouvoirs publics en Algérie.

Cela nous amène directement au second problème.

b. *L'autonomie municipale et départementale.*

On parle facilement et fréquemment de l'autonomie départementale et municipale. Dans les propos que l'on tient à ce sujet, ces problèmes d'autonomie départementale et municipale sont évoqués dans un esprit de meilleure gestion administrative et de plus grand intérêt des élus à la chose publique, mais il[s] peu[vent] être envisagé[s] sous [leur] aspect politique le plus élevé : éviter l'autorité du pouvoir central non pas seulement en ce qui touche les abus administratifs, mais en ce qui touche certains domaines de l'activité politique que l'on peut réserver à des autorités locales en vue de limiter l'État et de garantir les libertés de tous les citoyens ou d'une partie des citoyens. Les « franchises » des cités et des cantons ont toujours permis de créer, à l'intérieur d'une souveraineté, des

(1) Annotation manuscrite marginale : *Petita placent.*
(2) En marge, points d'interrogation et d'exclamation.

demi-souverainetés garantissant, avec police et force d'ordre, une autonomie, rempart des libertés.

La remarque est importante. En effet, si l'on établit un régime général de décentralisation départementale ou municipale en Algérie, on ne peut sortir du cadre étroit des bonnes règles administratives : la situation politique comme la situation économique de l'Algérie ne permet pas de raisonner sérieusement dans l'hypothèse d'un pouvoir politique à Alger délibérément affaibli.

Sans doute est-il nécessaire pour l'équilibre de l'Algérie de donner une forte personnalité aux départements et même aux régions, mais politiquement, si l'on veut donner des garanties politiques à la communauté d'origine européenne et assurer la sécurité d'une partie des citoyens, *il faut établir un régime municipal particulier à certaines villes et un régime départemental particulier à certains départements.*

Les idées directrices de ce régime particulier me paraissent être les suivantes :

1. Une organisation administrative spéciale accentuant certains traits de coopération entre toutes les communautés qui peuvent par ailleurs exister dans toute l'Algérie;

2. Donner aux autorités de ces villes et départements les pouvoirs de police et de sûreté — et les forces correspondantes — sans qu'ils puissent être évoqués à l'échelon gouvernemental (quelque chose qui ressemble aux « bases de sûreté » qu'a connues l'histoire de France) [1].

3. Des dispositions financières permettant des budgets indépendants du budget de l'État avec fiscalité propre et possibilité d'aide financière directe de la métropole [2].

Il faudrait donc envisager à l'intérieur de l'État algérien un statut des départements d'Alger, d'Oran, et de Bône, un statut de ces trois villes et peut-être de deux ou trois autres. (À ces villes pourraient correspondre des garnisons françaises.) Le statut spécial d'Alger exclut qu'Alger soit capitale : c'est hors d'Alger que siègent les pouvoirs publics.

Plus on sera précis sur ce second point, moins on aura d'obligations en ce qui concerne le troisième point qui, cependant, en toute hypothèse, demeure important.

c. *Les formes du pouvoir.*

Le monde méditerranéen connaît pour son malheur le problème des querelles entre races et religions. Sans pouvoir être considérés comme des modèles, car les conditions y sont bien différentes, l'exemple du Liban et de Chypre montre comment on peut établir des règles institutionnelles qui, à l'intérieur du pouvoir, assurent la liberté des hommes et l'égalité des groupes sociaux malgré la pluralité, voire l'inégalité des communautés.

En quoi consistent les principes dont on pourrait s'inspirer ? D'une part, dans une organisation des communautés, amenant à donner une personnalité de droit public à l'entité que représentent ces communautés. *D'autre part, dans un partage forfaitaire à l'intérieur des organismes gouvernementaux, parlementaires et administratifs :* tantôt certains postes sont obligatoirement attribués à des représentants d'une certaine communauté, tantôt une proportion de représentants est attribuée à chaque communauté [3].

On peut envisager pour l'Algérie l'application de cette règle, c'est-à-dire :

1. La représentation de la minorité européenne au sein de l'organisme gouvernemental comme au sein des exécutifs régionaux, départementaux et des municipalités;

2. La représentation de cette minorité dans les organismes délibérants;

3. Une proportion minimum de représentants de la communauté européenne à l'intérieur de la fonction publique.

Une idée particulière doit être évoquée. L'Algérie de demain comportera utilement deux assemblées — dans la seconde assemblée, serait assurée la représentation des communautés, des organismes économiques et professionnels. Cette organisation doit assurer à l'intérieur de la structure de l'État une garantie qui peut être essentielle [4].

(1) Annotation manuscrite marginale : *autre vue du partage.*
(2) Annotation manuscrite marginale : *id.*
(3) Annotation manuscrite marginale : *Je croyais que « les conditions » étaient différentes de Chypre ?*
(4) En marge, points d'interrogation et d'exclamation, et mention : *Chypre.*

Le problème de l'Algérie est plus complexe que tous ceux déjà connus. Les traces de l'insurrection seront longtemps dans les cœurs et les esprits. Il est donc indispensable de prévoir, dans certains domaines, une autre intervention — celle de la France en tant que telle. La représentation de la France devra avoir une tâche, donc des responsabilités particulières — notamment pour le respect des garanties. Cette réflexion nous mène à un quatrième point.

d. *Les garanties statutaires et juridictionnelles.*

Il est capital que les garanties touchant les libertés et divers droits privés et publics sans l'exercice desquels il n'y a pas de liberté soient inscrits dans une charte et que cette charte fasse partie des institutions algériennes fondamentales.

Ces garanties ne peuvent pas être simplement les règles politiques et administratives qui viennent d'être énoncées. Elles ne peuvent pas davantage résulter uniquement d'une disposition sans doute nécessaire mais exceptionnelle, qui serait une intervention militaire de la France pour la bonne application de ces garanties. Il faut, pour la vie courante des citoyens et pour les rapports normaux entre l'État algérien et les citoyens, des garanties d'ordre juridictionnel.

Ces garanties elles-mêmes sont de deux sortes. En premier lieu, l'organisation des tribunaux doit assurer que la justice ne soit pas un instrument de spoliation ni de vengeance. La composition des tribunaux est une première garantie; elle doit être complétée par les modalités d'un contrôle juridictionnel supérieur.

Ce contrôle juridictionnel supérieur est d'autant plus nécessaire qu'un second mécanisme est indispensable : la possibilité d'un recours direct contre une décision considérée comme spoliatrice ou incompatible avec la charge statutaire doit être rendue possible. C'est en ce domaine que l'intervention de la justice de la France en tant que telle peut être envisagée (composition d'une Cour suprême ayant certains pouvoirs d'une Cour de cassation en même temps que les pouvoirs d'un Conseil d'État [1]).

e. *Les règles de nationalité et le statut des communautés.*

Le dernier aspect particulier d'un « État algérien étroitement uni à la France » est celui de la nationalité, problème qui est lui-même lié à l'existence et au statut des communautés.

1. Il y a certes de multiples communautés en Algérie : cela a été signalé bien souvent, mais une division domine toutes les autres et *c'est à celle-là seule qu'il convient de s'attacher en droit : la division entre communauté européenne et communauté musulmane.* En ce qui concerne la communauté israélite, elle fait traditionnellement partie de la communauté européenne et il ne convient pas d'établir, en ce domaine, une novation. À l'intérieur de la communauté musulmane, il n'appartient pas à la France d'envisager des divisions sauf celle qui consiste à prévoir dans l'organisation administrative, et à l'avance, des mesures décentralisatrices dont il sera fait par la suite l'application que souhaiteront les intéressés.

2. Il convient, d'autre part, et par respect pour les principes fondamentaux du droit moderne, de ne pas définir ces communautés par des règles que ne pourrait pas modifier la volonté des intéressés. En d'autres termes, chaque communauté se définit par les mots « communauté de droit français » ou « communauté de droit musulman » et non par des caractéristiques ethniques ou religieuses qu'il ne serait point convenable que la France acceptât. Au surplus, et même en dehors de tout principe, une telle définition est indispensable pour permettre à la France d'assurer la sauvegarde des musulmans qui veulent être Français en leur offrant l'appartenance à une communauté qui n'exclut pas les citoyens algériens de religion musulmane.

3. Les communautés sont des personnes morales de droit public. En tout cas, face aux pouvoirs publics algériens, animés par une majorité musulmane, la communauté de droit français dispose d'une personnalité. Déjà, nous l'avons dit, elle a ses représentants à l'intérieur des pouvoirs publics. En outre, elle doit pouvoir posséder des biens et gérer certains services (culte, enseignement, assistance radio) [2].

(1) Annotation manuscrite marginale : *Et si le juge manque ? (Tunisie).*

(2) En marge, annotation manuscrite suivante : *Le partage de compétences est un partage*, et point d'interrogation.

Cette conception nécessaire doit être complétée par un effort pour préciser les possibilités de double nationalité. Cette double nationalité est indispensable pour les Français de souche comme pour les musulmans qui veulent être français. Elle n'est pas moins utile pour les Algériens musulmans qui veulent venir travailler en France. *Pour les uns comme pour les autres, il est capital de ne pas être étrangers dans le pays où ils travaillent.* La double nationalité généralisée paraît peu compatible avec la personnalité algérienne. On doit donc pouvoir établir des règles particulières qui, approximativement, seraient les suivantes : auraient, d'une manière automatique, la double nationalité, d'une part les membres de la communauté de droit français en Algérie, d'autre part, les Algériens membres ou non de cette communauté du jour où ils auraient un contrat de travail ou un emploi en métropole, également en Algérie, les Français métropolitains du jour où ils auraient un contrat de travail ou un emploi en Algérie. Il faudrait préciser que quiconque a eu, une fois dans sa vie, la double nationalité la conserve, sauf acte volontaire de sa part [1].

***

II. *Quels peuvent être les traits caractéristiques de l'union entre l'Algérie et la France ?*

L'union de l'Algérie à la France est envisagée pour l'économie, la technique, la culture et la défense. Cette énumération n'est pas limitative. Certaines des garanties essentielles accordées à la minorité européenne en Algérie, et auxquelles peuvent correspondre des garanties accordées aux travailleurs musulmans en métropole, exigent des liens particuliers en ce qui concerne la justice. L'existence d'une aide financière et, par voie de conséquence, d'une zone monétaire commune amène des mécanismes financiers où l'influence de la France doit demeurer prépondérante. Enfin, il ne faut pas oublier pour l'Algérie la possibilité de participer à l'organisation commune des régions sahariennes (La souveraineté de la France sur le Sahara n'étant pas mise en jeu). C'est dire que « l'union » couvre des domaines variés, et peut comprendre dans chaque domaine des mécanismes très particuliers.

Quelques principes d'ordre général doivent, me semble-t-il, être dégagés dès le départ.

1. Il convient de considérer que *la France doit disposer d'un monopole en ce qui concerne la défense* [2].

La France maintient son armée sans limitation dans une première période, dans une seconde période elle dispose des bases où elle est souveraine et, en dehors de ces bases, de certaines garnisons indispensables pour de longues années à l'ordre et au respect de certains droits.

Très vite cependant, sera posé le problème d'une armée algérienne. Si celle-ci doit exister, ses limites seront d'autant plus précises que le financement de cette armée sera le fait de la France. C'est là le point important. Il ne faut pas seulement maintenir le droit pour la France de recruter librement, voire de maintenir une possibilité de service militaire (indispensable en ce qui concerne la minorité d'origine européenne), il faut préciser que la France aura le monopole pour la formation des cadres et pour la fourniture de matériel à l'éventuelle armée algérienne.

Ne pas fixer cette règle, c'est voir le développement de l'aide américaine, puis russe — c'est la fin de l'Algérie et de l'union avec la France. Le monopole est indispensable à l'union.

2. En ce qui concerne la culture, le problème se pose en termes différents. Toutefois, l'effort financier de la France doit être accompagné de l'assurance que tout ce qui touche enseignement et culture, soit relève de la France (enseignement supérieur sous toutes ses formes), soit relève directement de l'influence française. La totale liberté laissée à l'entrée

(1) En marge, point d'interrogation.

(2) Annotation manuscrite marginale : *La République algérienne aura « ses institutions, son gouvernement, ses lois ».*

des Universités et des écoles de la métropole est doublée d'un régime qui assure à la France un privilège pour l'encadrement scolaire.

Ces deux problèmes, militaire et culturel, sont d'une importance qui n'a pas besoin d'être soulignée. Faute de dispositions suffisantes, la position politique de l'Algérie précipitera, on le sent déjà, les offres concurrentes de l'Est et de l'Ouest. Qu'il s'agisse du problème militaire ou du problème culturel, les Américains ne seront pas les derniers, tant s'en faut, à développer en Algérie les manœuvres dont on voit les prodromes dans bien des pays d'Afrique et qui, en ce qui concerne l'Algérie, seraient dangereuses — ou plutôt mortelles pour l'union franco-algérienne.

3. Il ne peut être question de règles identiques en ce qui concerne les affaires économiques et techniques. Il ne peut pas y avoir demain un monopole plus grand [1] qu'il n'y en a aujourd'hui, et réserve faite cependant de quelques problèmes essentiels du type transports et télécommunications pour lesquels, à l'avance et d'une manière durable, des précautions doivent être prises, nous sommes voués dans le monde occidental à un effort de concurrence. Cependant, il est un procédé qu'il convient d'envisager et qui ne peut intervenir que dans les rapports entre la France et l'Algérie : je veux parler des mécanismes d'étude en commun des programmes d'investissements et d'examen en commun des problèmes financiers et économiques.

Cette réflexion conduit à prévoir l'organisation d'institutions spécialisées communes à la France et à l'Algérie. On peut, et même on doit, me semble-t-il, envisager des assemblées spécialisées mixtes — à moins qu'il soit possible de créer une seule assemblée mixte à compétences spécialisées mais multiples. Cette solution serait la meilleure (même si l'on doit recourir au système des sections).

Une assemblée — ou une section — pourra discuter des problèmes culturels et sociaux (parmi les problèmes sociaux, il y aura celui de la main-d'œuvre musulmane en France); une autre assemblée — ou une autre section — pourra discuter des problèmes économiques et des programmes d'investissements, leurs moyens d'études, leur coordination avec les programmes français et les mesures d'application. Il est moins facile d'envisager une assemblée — ou une section — pour les problèmes de défense, mais cela n'est pas impossible, pas plus qu'il n'est impossible d'imaginer des réunions régulières des gouvernements pour discuter des problèmes qui forment la réalité de l'union et où seront évoquées, le cas échéant, les difficultés qui supposent à la fois conciliation et arbitrage.

4. Un aspect particulier de l'union.

L'union a une base : l'aide nécessaire de la France. Cette aide a elle-même un aspect qui domine les autres : l'aspect financier. Chaque année, la France affectera une certaine somme à l'Algérie.

Il est important qu'une partie de cette somme soit — dans le budget français — dotée d'affectations précises. Une part pour l'Algérie, certes, mais aussi une part pour telle région, tel département, telle ville — ou telle ou telle œuvre [2]. D'où l'utilité de commencer dès maintenant dans la présentation et l'application de l'aide de la métropole.

***

Il est utile, en terminant cet examen d'ensemble des problèmes de l'État algérien et de son association avec la France, d'évoquer quelques problèmes tout à fait particuliers mais d'une grande importance politique.

a. Problème de collège unique.

Le collège unique est une mesure typique d'intégration. Du jour où l'on envisage non seulement une souveraineté uniforme mais deux souverainetés [3], il est difficile d'admettre le maintien du collège unique; on est amené à envisager des systèmes tout différents

(1) En marge : *sic.*
(2) Annotation manuscrite marginale : *re-partage.*
(3) Annotation manuscrite marginale : *La clé du système !*

et à prôner la représentation particulière, faute de quoi la représentation des minorités disparaît, ou sans disparaître, est faussée par l'existence d'une représentation de minorités désignées par la majorité — ce qui est presque plus grave...

b. La représentation musulmane en France.

Les musulmans en France sont électeurs et éligibles en tant que citoyens français. Le régime de demain, en leur reconnaissant la double nationalité, peut maintenir cette situation; toutefois, si l'on veut exiger, ce qui est indispensable, une représentation particulière à la communauté européenne en Algérie, il n'est pas mauvais d'envisager quelque chose de semblable en métropole, et notamment de prévoir une représentation musulmane dans les conseils municipaux des agglomérations où les musulmans représentent une forte proportion de travailleurs stables.

c. La représentation parlementaire de l'Algérie à Paris — réserve faite du maintien d'une représentation de la communauté française — peut difficilement être évoquée autrement que par l'existence de cette assemblée commune dont il a été parlé, mais cette assemblée commune, avec ses sections, assure une continuité dans la représentation de l'Algérie qui est certainement un gage heureux d'union durable.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

19

Note du Premier ministre, M. Michel Debré [1]

Entretien avec M. Houphouët-Boigny
(16 janvier 1961)

N.

Après les salutations et les échanges de politesse, je félicite M. Houphouët-Boigny de l'évolution politique de la Côte-d'Ivoire depuis notre dernière rencontre (novembre à Nouakchott) [2]. Depuis lors, M. Houphouët-Boigny a pris ses fonctions de président de la République [3] et a constitué un nouveau gouvernement [4]. J'évoque son discours du 3 janvier et je le félicite de certains des passages de son discours, notamment de celui où il a évoqué les expériences atomiques françaises [5].

[1] Cette note a été transmise le 21 janvier au ministre des Affaires étrangères.
[2] À l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la Mauritanie le 28 novembre 1960.
[3] Le 27 novembre 1960, ont eu lieu les élections législatives et présidentielles.
[4] Le 3 janvier, M. Houphouët-Boigny communique devant l'Assemblée nationale la composition de son nouveau gouvernement. Le chef de l'État se réserve le portefeuille des Affaires étrangères. Sont nommés aux principaux postes : MM. Alphonse Boni (Justice), Raphaël Saller (Finances, Affaires économiques et Plan), Coffi Gadeau (Intérieur) et Jean Banny (Défense). M. Jean Delafosse est nommé président du Conseil économique et social.
[5] Voici le passage du discours du président Houphouët-Boigny prononcé le 3 janvier devant l'Assemblée nationale de Côte-d'Ivoire : « La France, restée grande puissance; malgré les pertes énormes subies durant la deuxième guerre mondiale, ne peut pas ne pas avoir sa bombe atomique. Ce n'est pas nous qui avons placé la France parmi les quatre grandes puissances du monde, ce sont justement ceux qui ont déjà cette bombe atomique qui lui ont donné le rang de grande puissance; or, qui ne sait aujourd'hui que la grandeur d'une puissance ne se traduit malheureusement pas par la somme de bien-être de ses nationaux, mais hélas par sa faculté de posséder des engins de destruction massive et les moyens de les transporter en n'importe quel point du globe ? À quoi serviraient donc toutes ces protestations dès l'instant où le Parlement français a autorisé la France à avoir sa bombe et lui a fourni les moyens d'avoir des stocks au même titre que les trois autres grandes puissances ? » Pour le texte intégral de ce discours, se reporter au Bureau de synthèse de l'Afrique occidentale, n° 002/B.S., 3 janvier 1961, ainsi qu'aux télégrammes postalisés n° 2/SE/RE/2 et n° 3/SE/RE, respectivement des 4 et 5 janvier, non reproduits.

De son côté, M. Houphouët-Boigny me fait remarquer qu'il est fidèle au rendez-vous de la parole donnée. Il avait été envisagé, au moment des accords de transfert, qu'une conversation aurait lieu quelques mois plus tard, conversation à la suite de laquelle des accords de coopération pourraient être signés. C'est pour négocier et signer ces accords de coopération que M. Houphouët-Boigny revient à Paris [1].

Je prends acte de ses paroles, mais je lui fais remarquer que le communiqué de son ministre de l'Information, paru il y a moins de quarante-huit heures, a causé une certaine surprise [2]. La Côte-d'Ivoire, et avec la Côte-d'Ivoire les autres États de l'Entente, acceptent l'idée d'accords d'aide, mais refusent les accords de Communauté. Il y a là une différence sensible.

M. Houphouët-Boigny demeurant silencieux, je lui expose pour quelles raisons, de l'avis du gouvernement français, des accords de coopération qui ne sont pas accompagnés d'accords de Communauté représentent un effort insuffisant d'association.

Je lui expose d'abord que tous ceux qui ont appartenu à l'ancienne Union française, qu'il s'agisse de la France ou qu'il s'agisse des nouveaux États d'Afrique, ont une grande tâche et que cette grande tâche n'est pas seulement de prouver au monde la valeur de l'indépendance de ces nouveaux États accordée par le général de Gaulle d'une manière quasiment unique dans l'histoire, mais qu'il y a aussi (et c'était un des principes de la Constitution de 1958, une grande œuvre à accomplir) à établir une organisation commune permettant d'établir une zone d'amitié, une zone de coopération économique et aussi une zone de liberté. La Constitution de 1958 n'est plus appliquée à la lettre, puisque les États africains ont pris une indépendance que la Constitution n'envisageait pas aussi totale, mais la qualité de l'œuvre qui reste à accomplir, déjà fixée dans son essence par la Constitution de 1958, demeure, et des accords de coopération qui ne seraient pas accompagnés d'accords de Communauté représentent quelque chose que l'on peut considérer comme tout à fait insuffisant.

Je fais remarquer d'autre part que les États africains commencent à connaître et connaîtront de plus en plus des problèmes de défense. Je veux dire par là que l'Afrique est désormais comme l'Europe : un continent menacé. La menace peut être directe ou elle peut être indirecte sous la forme de menées subversives. La France ne répugne pas à signer des accords de défense, mais encore faut-il que ces accords représentent une valeur politique. Sans communauté, quelle valeur ont de tels accords ? Il ne faut pas sous-estimer la force supplémentaire que représente la cohésion d'une communauté.

Enfin, je fais remarquer que le problème de l'Algérie, s'il est un problème français, est aussi un problème du continent africain. M. Houphouët-Boigny sait quelle est la politique du général de Gaulle et il a sans doute conscience de ce que représente, après l'autodétermination, la possibilité d'un État algérien, sans doute profondément différent des États de l'Afrique noire, aussi bien dans sa structure que par l'étroitesse des liens qui pourront l'unir à la France, mais ce serait une garantie pour l'Algérie, pour l'Afrique et pour la France de voir cet État algérien soutenu et encadré par une forte communauté issue des anciens États de l'Union française.

Méconnaître ces idées générales et n'envisager entre la France et les États de l'Entente que des accords en quelque sorte bilatéraux d'aide sans recourir à aucun effort commun d'organisation, c'est, en vérité, entreprendre une œuvre politiquement très incomplète.

À la suite de cet exposé, M. Houphouët-Boigny prend la parole, et je veux dire qu'il va la garder pendant une heure environ. Je ne puis donc, ici, que faire un résumé de son

[1] La décision d'entamer des négociations avec la France en vue de l'élaboration des accords de coopération a été prise lors de la réunion des quatre chefs d'État du Conseil de l'Entente tenue à Abidjan du 17 au 25 septembre 1960. À l'issue de la réunion du Conseil de l'Entente à Ouagadougou les 6 et 7 janvier 1961, les quatre chefs d'État publient un communiqué précisant que : « les États de l'Entente ont décidé de saisir dans les plus brefs délais le gouvernement français afin que se réunissent les experts chargés de mettre au point les accords de coopération ». Le communiqué ajoute que les États ont confié à M. Houphouët-Boigny une mission spéciale auprès du général de Gaulle.

[2] M. Mathieu Ekra affirmait le samedi 4 janvier à Abidjan : « Les accords de coopération avec la France ont été envisagés d'un commun accord avec les autres États du Conseil de l'Entente sur la base de la non-participation de ces États à la Communauté française. »

intervention, et, en vérité, surtout un résumé de la première partie de son intervention, car la fin sera moins claire que le début.

M. Houphouët-Boigny dresse un tableau de la situation africaine en 1961, et il ne veut pas me cacher qu'il considère que cette situation est grave, car l'évolution politique de l'Afrique le préoccupe au suprême degré.

L'Afrique, dit-il, aurait besoin de concours occidentaux pour pouvoir éviter la menace du communisme et, à travers cette menace du communisme, l'implantation de la Chine et l'envoi de populations chinoises sur les terres insuffisamment habitées d'Afrique. Or, dit-il, l'Occident nous paraît dramatiquement absent, ou sa présence nous paraît insuffisante.

Il dit d'abord un mot de la France dont il estime qu'elle ne peut jouer entièrement son rôle en Afrique tant que l'affaire algérienne n'a pas trouvé de solution.

Il critique ensuite assez vivement les États-Unis dont il dit qu'ils sont toujours en retard d'une présence ou d'une action et dont, d'autre part, certaines modalités d'intervention peuvent provoquer l'intervention soviétique. En fait, d'ailleurs, dit-il, ils n'interviennent avec force que lorsqu'ils sentent que la Russie va intervenir.

Il passe, enfin, à la Grande-Bretagne dont il fait de la politique en Afrique une longue et assez violente critique. Il considère que la Grande-Bretagne suit en Afrique une politique égoïste, hostile à la politique française et sans véritable effort de coopération occidentale. Il trace un tableau assez sombre de la médiocrité des dirigeants africains issus de l'ancienne Afrique anglaise et il parle, à la fois avec suspicion et une sorte de dédain, de l'immence Nigeria « colosse aux pieds d'argile », dont les ambitions lui paraissent excessives et la politique sans grande valeur.

En face de cette politique occidentale qui n'est pas cohérente et qui est même critiquable, il y a la politique russe.

La Russie est au Congo ex-belge, elle est au Ghana, elle est en Guinée, elle est au Mali, elle est au Togo (Il signale qu'il y a au Togo une ambassade de cinquante-trois fonctionnaires soviétiques), elle vise la République centrafricaine. Cette intervention soviétique est le prélude de menées subversives dont il me répète que l'objectif final est l'implantation d'une population chinoise importante.

En face de cette situation, dont il sent les prodromes, il faut un immense effort des nouveaux États africains. Cet immense effort des États africains est celui de l'union de tous les gouvernements de bonne volonté et anticommunistes et une union de ces gouvernements pour réaliser une politique qui augmente le niveau de vie, en même temps une politique qui ait le soutien des masses sans lesquelles on ne peut rien faire.

C'est là qu'il faut situer l'action personnelle de lui-même Houphouët-Boigny. Il faut qu'il puisse être un élément de cette union des nouveaux États africains, et pour qu'il puisse l'être, il faut qu'il soit un homme libre, qu'il n'apparaisse pas comme lié à un système politique.

À ce point de son intervention, je lui fais remarquer qu'une étroite alliance et qu'une organisation aux institutions indiscutées ne peuvent pas être considérées comme aliénant la liberté d'un gouvernement tel que celui de la Côte-d'Ivoire, pas plus que les alliances auxquelles la France souscrit et les organisations internationales auxquelles elle peut appartenir, n'empêchent de la considérer comme un État véritablement souverain dont les dirigeants peuvent, s'ils l'estiment utile, orienter une politique.

M. Houphouët-Boigny, reprenant alors son propos, évoque un autre aspect du problème politique en Afrique, c'est celui des jeunes. Sans doute, dit-il, le problème de la coupure entre nos générations et les jeunes générations ne se pose-t-il pas en Côte-d'Ivoire grâce à la politique qu'il a suivie, mais il n'en est pas de même dans les autres États, y compris les États de l'Entente. Il existe des jeunes qui n'ont pas vu ce qu'était cette transformation rapide de l'État colonial en État indépendant, qui croient que tout est facile, et qui, quand ils se heurtent à de premières difficultés, sont tout [prêts] à considérer que la faute en est au colonialisme. Il faut donc éviter de leur donner des arguments.

C'est là que son intervention prend un tour un peu obscur. Il évoque sa carrière passée, à la fois de lutte contre certaines formes du colonialisme et de lutte pour l'établissement d'un R.D.A. (1) à toute l'Afrique. Il rappelle qu'il n'a pas voulu ambitionner de devenir le chef de toute l'Afrique noire, mais qu'il a voulu, avant tout, s'occuper de son pays : la Côte-d'Ivoire. C'est ainsi qu'il a d'ailleurs compris le conseil que sa mère lui a donné à la veille de sa mort. Il évoque à ce moment les règles du matriarcat traditionnel en son pays, le respect que l'on doit à sa mère et à ses sœurs et il considère comme une règle de conduite la dernière phrase de sa mère : « Si tu ne veux pas chuter, reste couché », phrase qu'il a entendue de la manière suivante : ne pas provoquer des jalousies, des ambitions en voulant trop entreprendre et trop faire, se contenter de relever son peuple, de faire son État...

Après cette intervention, je reprends la parole. Je ne veux pas, dis-je, reprendre mon exposé précédent. Je maintiens que des accords de coopération qui ne sont pas accompagnés d'accords de Communauté n'ont pas la même valeur que s'ils faisaient partie d'un ensemble. Dès lors, la France ne veut pas envisager, avec les anciens États qui n'entrent pas dans la Communauté rénovée, transformée, des accords de coopération comprenant les mêmes dispositions et portant sur la même durée, que celles qu'elle accepte dans des accords de coopération qui font partie d'un ensemble communautaire (2).

J'ajoute que je ne connais pas les projets d'accords tels que M. Houphouët-Boigny et les autres présidents de l'Entente les ont envisagés, mais qu'à l'avance, je dois bien préciser que les dispositions de ces accords ne pourront pas être aussi complètes ni aussi généreuses que les accords de coopération que nous passons avec les États qui entrent dans la Communauté.

M. Houphouët-Boigny, sans répondre directement à mon observation, me fait savoir qu'il est en train de réviser les projets dont les principes ont été arrêtés au dernier Conseil de l'Entente (3) et que c'est dans environ deux ou trois jours qu'il pourra me les communiquer.

Je lui fais remarquer que cette communication, sans doute, attirera de la part du gouvernement français beaucoup d'observations. M. Houphouët-Boigny le reconnaît à l'avance : il s'agit de textes qui représentent une base de discussion et qu'il n'a jamais été dans l'idée des dirigeants de l'Entente de proposer à la France des textes qui seraient à prendre ou à laisser.

Je prends acte de cette affirmation, mais je reviens, un instant et pour la dernière fois, au problème, sinon des accords de Communauté, du moins des accords politiques complémentaires qui, seuls, pourraient donner à des accords de coopération leur sens complet, et pourraient justifier, de la part de la France, un effort important. Je lui dis, notamment, que la Communauté est un mot et que ce mot recouvre un effort de solidarité politique et aussi un effort de solidarité que j'appellerai sentimentale, et que c'est cet effort qui justifie la générosité française. Pourquoi ne pas envisager, entre la France et tous les États de l'ancienne Union française, des conventions marquant cette solidarité : conventions politiques et diplomatiques, conventions permettant une politique extérieure concertée par la réunion des chefs d'État autour du chef d'État de la République

(1) Le président Houphouët-Boigny a été l'un des fondateurs et le premier président du Rassemblement démocratique africain (R.D.A.) en 1945. Ce mouvement politique devint rapidement le plus important de l'Afrique noire d'expression française.

(2) Devenus indépendants en 1960, les membres de la « Communauté rénovée » — c'est-à-dire Sénégal, Madagascar, Tchad, Gabon, Centrafrique et Congo-Brazzaville — ceux qui n'ont pas confirmé leur appartenance à l'ancienne Communauté — Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Dahomey, Niger, Mauritanie — et ceux qui n'en ont jamais fait partie comme le Togo et le Cameroun poursuivent leur évolution sur une voie parallèle, en de nombreux secteurs, à celle suivie par la Guinée et le Mali. Les grands principes qui les inspirent sont le désir d'un regroupement des pays africains, la distension des liens avec la France tout en maintenant avec elle une solidarité, la recherche d'une méthode africaine de développement, la volonté de trouver des solutions africaines et le refus de se laisser entraîner dans les oppositions de la guerre froide. Sur le sujet, le fonctionnement de la « Communauté rénovée », se reporter à l'*Année politique 1961*, p. 337-341.

(3) À Ouagadougou, les 5 et 6 janvier.

française, conventions permettant aux futurs hommes politiques de se connaître par la discussion, une fois par an, dans une assemblée parlementaire, des problèmes communs aux États africains et à la France, conventions, enfin, permettant, parce qu'il existera une solidarité politique, une solidarité économique allant au-delà de l'aide technique ? Je le répète : s'il n'y a pas cette sorte de conventions là, les accords d'aide ne peuvent pas être aussi riches, ils ne peuvent pas comporter de dispositions aussi complètes et aussi généreuses.

M. Houphouët-Boigny, alors, évoque des possibilités de compléments qui pourront venir par la suite. Il y a eu des accords de transferts [1], il y aura, maintenant, des accords de coopération. On peut envisager, plus tard, des accords de solidarité politique, mais il lui paraît difficile, étant donné ce qu'ont délibéré les États de l'Entente, que ces accords, qui ressembleraient à des accords de Communauté, puissent être discutés dès maintenant. Il ne refuse pas, toutefois, de l'envisager par la suite, et il le refuse d'autant moins qu'il n'a, en ce qui le concerne, aucune objection à des réunions de chefs d'État autour du président de la République. On peut envisager, dit-il, des réunions où le président de la République, surtout le général de Gaulle, réunirait, non seulement les chefs d'État des pays ayant accepté la Communauté, mais aussi les chefs d'État ayant avec la France, sans le mot « Communauté », des accords très étroits de coopération. Et il n'a, par ailleurs, aucune objection, bien au contraire, à ce qu'il y ait des réunions parlementaires.

Je réponds brièvement en disant qu'il y a dans l'organisation institutionnelle des rapports de qualité, une promesse de durée, des engagements réciproques (ce qui est essentiel) qui donnent aux réunions intergouvernementales, notamment, un sens qu'elles n'ont pas lorsqu'elles sont simplement le fait d'une volonté occasionnelle.

La conversation sur ce problème s'arrête là, et nous évoquons quelques problèmes particuliers.

Je lui dis que j'ai été très surpris d'apprendre que le gouvernement de la Côte-d'Ivoire faisait des objections à la nomination de M. l'Ambassadeur Brasseur [2].

M. Houphouët-Boigny me dit qu'il regrette ce qui s'est passé. On a dit qu'il y avait un désaccord entre la Côte-d'Ivoire et la France au sujet de la nomination de M. Brasseur. Il s'élève contre cette interprétation. Il y a eu, au sein du Conseil des ministres, quand il a parlé de la nomination de M. Brasseur, un certain nombre d'objections tirées du fait que plusieurs membres du gouvernement ont dit que M. Brasseur avait eu des ennuis en Amérique du Sud et qu'il avait dû quitter l'Amérique du Sud précipitamment. M. Houphouët-Boigny a alors demandé des renseignements complémentaires. On a tiré, de cette demande, l'affirmation que le gouvernement de la Côte-d'Ivoire ne voulait pas agréer M. Brasseur. Cela est inexact.

Je fais observer que l'allusion à l'ambassadeur de France qui aurait eu des difficultés en Amérique du Sud ne se rapporte pas au cas de M. Brasseur. M. Brasseur est un excellent ambassadeur.

M. Houphouët-Boigny déclare qu'il en parlera à M. Couve de Murville et qu'il a le désir et le souhait que cette affaire s'arrange malgré tout ce qui a été dit.

Nous parlons, ensuite, et à sa demande, de l'organisation des négociations sur les accords de coopération. Il me fait observer qu'il est seul à Paris et sans experts, et qu'il souhaite, sur le texte de ces accords, avoir une conversation avec moi seul. Il me communiquera les projets établis par les États de l'Entente d'ici quarante-huit heures, et il me demande si vingt-quatre ou quarante-huit heures après me les avoir remis, une première conversation pourrait avoir lieu.

[1] Le 4 juillet 1960, s'ouvrent à Paris les négociations entre les délégués du Conseil de l'Entente et les représentants du gouvernement français en vue du transfert des compétences. Le 11 juillet 1960, les accords de transfert consacrant l'indépendance des quatre États du Conseil de l'Entente sont signés à Paris.

[2] M. Léon Brasseur a été ambassadeur à Lima (Pérou) de 1955 à 1961. Il est le premier ambassadeur de la République à Abidjan. Il succède à M. Yves Guéna, envoyé exceptionnel et plénipotentiaire depuis le 8 août 1960. M. Brasseur arrivera à Abidjan le 17 mai et présentera ses lettres de créance au président Houphouët-Boigny le 18 mai.

Je lui demande s'il est toujours d'accord pour que cette première conversation soit suivie d'une visite à Niamey.

Il me confirme qu'ayant eu l'accord du général de Gaulle sur des conversations à Niamey, c'est là, me dit-il, où il convient de discuter profondément des textes d'accords.

Qui discutera, lui dis-je ?

De notre part, répond-il, nos meilleurs experts, ce sont les ministres, donc il y aura, d'un côté, vos fonctionnaires et de l'autre nos ministres. Je lui fais remarquer qu'il sera, sans doute, nécessaire qu'il y ait, à la tête de la délégation française, un personnage de rang ministériel et que du côté du gouvernement français, le plus qualifié est M. Foyer que je compte désigner.

M. Houphouët-Boigny me fait observer que le titre de M. Foyer est un obstacle : M. Foyer est secrétaire d'État dans la Communauté, et que les États de l'Entente ne veulent pas, dans l'immédiat, signer des accords de Communauté. Je lui fais observer que s'il s'agit simplement du titre de M. Foyer, cela ne me paraît pas très important.

Il fait celui qui n'en disconvient pas, et se borne à répondre qu'il faudra que nous en reparlions.

J'évoque, alors, d'un mot et de nouveau, la surprise que nous a causée le communiqué du ministre de l'Information annonçant dans des formes très brutales le refus de la Communauté. Cela, dis-je, n'était pas une position de bon augure pour cette discussion.

M. Houphouët-Boigny excuse son ministre : c'est un jeune ministre, c'était la première fois qu'il avait une communication importante à faire à la suite d'un Conseil des ministres qui avait duré jusqu'à une heure du matin et même peut-être plus tard. M. Houphouët-Boigny était parti se coucher. C'est donc le ministre de l'Information qui a pris sur lui de faire un résumé des délibérations du Conseil des ministres et son résumé est allé au-delà de ce que le Conseil des ministres avait arrêté. D'ailleurs, dès qu'il a eu ce communiqué, M. Houphouët-Boigny a fait des observations au ministre de l'Information. Ah ! me dit-il, si vous l'aviez vu courir alors, d'agence en agence, pour essayer de rattraper les paroles qu'il avait prononcées. Mais il était trop tard ! ...

Tout cela est regrettable, dis-je, et peut-être faudrait-il envisager, s'il en est encore temps, de revoir la position. La France ne demande rien, mais la France a une politique généreuse (M. Houphouët-Boigny en convient). Cette générosité, par la force des choses, est différente quand il y a un effort de solidarité politique et quand il n'y en a pas. Or, la solidarité politique est une nécessité du monde moderne. Je rappelle quelques paroles du général de Gaulle, et j'ajoute la grande valeur de l'association qui doit pouvoir unir, dans les années qui viennent, les anciens États de l'Union française devenus États souverains et l'ancienne métropole restée fidèle à sa tradition africaine, c'est le sentiment qu'on ne fait rien dans le monde sans une grande idée morale. Or, l'association de la France, d'une part, des États africains et malgache de l'autre, c'est une association qui place la coopération politique sur son terrain le plus élevé, celui de la liberté entre les hommes et entre les races, et une liberté voulue entre des États qui traitent à égalité et qui prennent des engagements réciproques. La vocation de M. Houphouët-Boigny est de suivre cette ligne, et non pas de rompre un effort dont il a été, jadis, un des premiers artisans.

Il est minuit vingt : la conversation a duré deux heures trente.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

20

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 607 à 611. *Paris, 17 janvier 1961, 21 h. 50.*
Très urgent. Très secret. Réservé.

Je vous fais parvenir ci-après le texte de la réponse de M. le Président de la République à la lettre que lui a adressée M. Khrouchtchev concernant le Laos [(1)].

Je vous saurais gré de la faire parvenir à son destinataire en précisant que l'original de ce document vous parviendra par la prochaine valise.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 9 janvier au sujet de la situation au Laos.

« Tout en estimant qu'il ne serait guère utile d'entrer dans une discussion sur les critiques, à coup sûr multiples, de l'état actuel des choses, tout en pensant que le refus des éléments armés du Pathet Lao de s'intégrer loyalement dans la communauté nationale laotienne, comme le prévoyaient les accords de Genève, n'a cessé de peser lourdement sur la stabilité du Royaume, je crois que notre devoir commun est d'éviter, d'abord, que ne s'aggrave la situation et, ensuite, de rechercher les bases d'un règlement qui mettrait fin à la lutte qui déchire ce pays et préviendrait d'éventuelles complications internationales.

« Mais, à mon sens, aucune action de pacification ne peut avoir de valeur pratique si les principales puissances intéressées ne sont pas au préalable d'accord sur les principes à observer. Suivant moi, ces principes devraient être ceux qui ont inspiré les accords de 1954 et dont l'application n'a pu, dans le passé, être assurée de manière satisfaisante. Il importe de maintenir un Laos uni, indépendant, rassemblant dans la communauté nationale toutes les tendances de sa population, et dont le gouvernement, pas plus qu'aucune fraction particulière, ne reçoive d'aide extérieure, sinon celle que prévoient les accords de 1954 pour les stricts besoins de la défense.

« Vous reprenez l'idée, avancée par S.A.R. le prince Sihanouk du Cambodge, de réunir une conférence groupant un certain nombre des pays intéressés à l'avenir du Laos et, en premier lieu, ceux qui ont participé à la conférence de Genève. Il n'est pas douteux qu'une telle idée mérite

(1) La lettre du Général est publiée dans Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets,* IX, *1961-1963*, Plon, 1986, p. 22-23. La lettre du chef du gouvernement soviétique est ci-dessus publiée sous le n° 6.

une étude attentive. C'est ce que, quant à moi, j'ai répondu au prince Sihanouk en lui faisant part des réflexions que me suggérait sa proposition [1].

« Dans l'immédiat, il semble que l'organisme créé par les accords de Genève, c'est-à-dire la Commission internationale de contrôle, pourrait être, dès maintenant, remis en activité, afin d'aider, si possible, à un arrêt des hostilités sans lequel aucune stabilisation intérieure n'est possible.

« Telles sont, Monsieur le Président, les réflexions que m'inspire la lecture de votre message. Il va sans dire qu'un échange de vues entre nos gouvernements, comme avec les autres gouvernements intéressés, pourrait être des plus utiles, puisqu'il s'agit d'une question susceptible d'affecter la paix mondiale. J'examinerai toujours avec attention les considérations dont vous croiriez devoir me faire part pour réduire la tension actuelle au Laos.

« Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

« C. de Gaulle »

(Collection des télégrammes.)

21

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 211 à 216. *Tunis, 17 janvier 1961.*
Réservé.

(*Reçu :* le 18, 9 h. 40.)

Pressés par Yazid de se trouver à Tunis au moment où le « G.P.R.A. » s'y réunissait, une cinquantaine d'envoyés spéciaux français et étrangers ont attendu ici que l'organisation rebelle eût achevé ses délibérations. Celles-ci se sont déroulées dans le plus grand secret. Pour calmer l'impatience des journalistes, tout au plus leur a-t-on laissé entendre que le résultat de ces conversations ne serait pas négatif.

Si mécontents qu'ils aient été de cette attente, les représentants de la presse n'en tirent pas moins de la lecture de la déclaration publiée hier [2] et de leurs contacts tunisois des impressions ou des indications dont je rapporte ici l'essentiel, avec toutes les réserves qu'impose le souci

[1] Voir ci-dessus le n° 5.

[2] Le 16 janvier, une déclaration du G.P.R.A. soulignait que les démonstrations « patriotiques et révolutionnaires » qui se multipliaient en Algérie depuis le 10 décembre lui apportaient un soutien décisif et que le référendum exprimait « sans aucune équivoque » l'unanimité du peuple algérien autour du G.P.R.A. Celui-ci affirmait que « l'application du droit à l'autodétermination dans des conditions de loyauté et de sincérité indiscutables (était) suceptible de ramener la paix en Algérie, paix si ardemment désirée par les peuples algérien et français. Ces conditions pourraient être créées par une contribution des Nations Unies. Elles pourraient être également créées par la négociation entre les deux parties ». Le G.P.R.A., conscient de ses responsabilités, était prêt, quant à lui, à engager des négociations avec le gouvernement français sur les conditions d'une libre consultation du peuple algérien.

d'intoxication toujours présent dans les confidences des dirigeants rebelles :

1. Le « G.P.R.A. » serait sincèrement animé du désir d'entrer en pourparlers avec la France à la condition que, même secrètes, ces conversations soient officielles. Je note à cet égard que Krim Belkacem a déclaré d'autre part à un membre d'une ambassade étrangère que le communiqué du « G.P.R.A. » ne constituait pas une manœuvre tactique et qu'il avait été dicté par le réel souci d'ouvrir des négociations.

2. En publiant une déclaration empreinte de modération, le F.L.N. a voulu se donner le beau rôle. Les réactions tunisiennes confirment d'ailleurs cette interprétation. Tandis que M. Masmoudi affirmait hier que le « G.P.R.A. » « tirait le premier la leçon » du référendum [1] et qu'il ne restait plus au général de Gaulle qu'à inviter Ferhat Abbas à Paris, la presse arabe considère à son tour aujourd'hui que « la Révolution algérienne, au lieu d'attendre une invitation de la France, a préféré prendre une initiative heureuse et pacifique ». « De nouveau, écrit *Al Amal*, la parole appartient aujourd'hui au général de Gaulle. »

3. En prenant cette attitude favorable à l'ouverture de pourparlers avec la France, la rébellion a voulu tenir compte non seulement des résultats du référendum, mais aussi de l'évolution des esprits en Algérie. Le « G.P.R.A. » a pu craindre d'être dépassé par des changements qui se sont opérés dans une bonne mesure hors de son contrôle.

4. Dans le même esprit — et ceci a également été indiqué par Krim Belkacem à un de mes collaborateurs étrangers — le « G.P.R.A. » ne se refuserait plus à la recherche d'une solution transitoire qui précéderait l'autodétermination. De même, il serait prêt à discuter des garanties à donner aux Français d'Algérie. Les milieux de la rébellion ont d'ailleurs indiqué à certains journalistes que le « G.P.R.A. » aurait l'intention de faire connaître incessamment par une déclaration publique comment il envisage le sort de la minorité européenne.

Il me revient enfin que M. Bourguiba, qui avait beaucoup incité les dirigeants du F.L.N. à la modération, marquerait quelque dépit du départ de Ferhat Abbas pour l'Indonésie [2] à un moment qu'il tient pour particulièrement important [3].

(Collection des télégrammes.)

[1] Le référendum du 8 janvier sur le principe de l'autododétermination et le projet de loi portant organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie aboutissait à un pourcentage de 74,99 % de oui par rapport aux suffrages exprimés. Voir aussi l'*Année politique 1961*, p. 5 et suivantes.

[2] Le 16 janvier, une délégation présidée par M. Ferhat Abbas qui se rendait en Indonésie sur invitation du président Soekarno quittait Tunis.

[3] Par télégramme n°s 228-230 du 18 janvier, non reproduit, le chargé d'affaires de France rapportait les indications fournies par M. Yazid à un collègue étranger. Le G.P.R.A. était prêt à entrer en pourparlers avec le gouvernement français sans conditions préalables, sans ordre du jour, en évitant toutes questions de forme de nature à gêner l'ouverture des négociations. Il était décidé à garantir de façon concrète les intérêts légitimes des Français d'Algérie, conscient de l'effet désastreux sur l'opinion internationale d'un échec des négociations avec la France provoqué par son refus de fournir sur ce point les apaisements les plus sérieux. Le G.P.R.A. ne pouvait accepter le cessez-le-feu comme préalable aux négociations, mais à l'inverse, il n'exigeait pas, pour mettre un terme aux combats, qu'un accord complet soit intervenu sur les questions politiques.

22

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 322 à 327. *Moscou, 18 janvier 1961.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* le 19, 9 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme n° 607 (1).

1. En l'absence de M. Gromyko, j'ai remis cet après-midi à M. Koutznetsov la réponse du président de la République à la lettre, en date du 7 janvier, de M. Khrouchtchev au sujet du Laos. Cette réponse sera transmise dès aujourd'hui au chef du gouvernement soviétique.

Le premier vice-ministre ne lisant pas le français, je lui en ai résumé la teneur. Il a indiqué que les considérations exposées par le général de Gaulle seraient étudiées avec le plus grand soin et que réponse y serait faite sous peu.

2. M. Koutznetsov a insisté sur le désir sincère du gouvernement soviétique de régler la question du Laos sur la base des accords de 1954 (2), dans l'intérêt du peuple laotien. Les autres parties concernées devraient, a-t-il observé, faire leurs efforts pour aboutir à un tel règlement.

Des propositions concrètes avaient été avancées de divers côtés. Le gouvernement soviétique s'était prononcé en faveur de la proposition du prince Norodom Sihanouk (3). « Il n'était pas contre une reprise de l'activité de la Commission internationale » dans le plus bref délai possible. Il l'avait exposé au gouvernement britannique; mais il n'avait pas encore de réponse.

J'ai eu le sentiment que le gouvernement soviétique prenait assez facilement son parti de ce délai.

3. Le vice-ministre s'est livré ensuite à une critique très modérée dans le ton, mais très sévère quant au fond, des agissements américains qui seraient à l'origine de la crise. Selon lui, les États-Unis, qui avaient installé à Vientiane la clique Boun Oum (4), loin de chercher à régler les

(1) Du 17 janvier, contenant le texte de la réponse du président de la République à la lettre de Khrouchtchev, ci-dessus publiée sous le n° 20.

(2) Sur ces accords, voir *D.D.F.*, 1954, entre autres, les n°s 57, 231, 236, 239, 256, 264, 267, 270, 340, 367, 462.

(3) Sur cette proposition qui visait à la tenue d'une conférence internationale sur le Laos, voir ci-dessus le n° 5 (note).

(4) L'investiture du gouvernement Boun Oum à Vientiane avait eu lieu le 4 janvier (*Année politique 1961,* p. 374).

choses, voudraient maintenant aggraver la situation. Ils avaient envoyé au Laos des avions militaires qui étaient utilisés par les rebelles. Le gouvernement soviétique avait fait à ce sujet des représentations orales au gouvernement des États-Unis. Il avait exprimé à nouveau des préoccupations devant le danger d'un élargissement du conflit. Mais l'Amérique continuait de jouer avec le feu. Elle persistait dans une politique contraire aux désirs et aux légitimes aspirations du peuple laotien, qui voulait une politique de neutralité et d'amitié avec tous ses voisins et avec les autres États. L'U.R.S.S. constatait avec satisfaction qu'en France, beaucoup de voix s'élevaient en faveur du respect des accords de Genève.

J'ai remarqué que ces accords constituaient, depuis 1954, la base de la politique française à l'égard des pays de l'ancienne Indochine. La lettre du général de Gaulle rappelait la nécessité du retour aux principes dont s'inspiraient ces accords et qui n'avaient pas toujours été appliqués de façon satisfaisante.

4. Le vice-ministre ayant évoqué les mesures à prendre « pour régler à temps » la situation créée au Laos, je lui ai demandé ce qu'il entendait par là. Il m'a répondu que pour l'instant, la conférence du type Genève, élargie, et la remise en activité de la Commission internationale étaient les seules mesures envisagées par Moscou.

5. En fait, il ne peut échapper aux dirigeants soviétiques qu'aucun effet rapide n'est à attendre de l'une ou l'autre de ces mesures — à supposer même qu'elles puissent se concrétiser dans un délai assez bref. Sans doute estiment-ils qu'à l'heure actuelle, les choses évoluent plutôt en leur faveur au Laos, sans comporter encore de risque immédiat de complications graves.

(Collection des télégrammes.)

23

M. de Boisséson, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 51. Réservé. *Beyrouth, 18 janvier 1961* (1).

(*Reçu :* le 21, 11 h. 44.)

Au cours d'une visite que je lui ai rendue le 17 janvier, j'ai eu avec le président de la République un entretien qui a reproduit, mais sur le ton plus direct qu'affectionne le chef de l'État, les grandes lignes de celui

(1) Par courrier en clair.

que j'avais eu la veille avec le ministre des Affaires étrangères (mon télégramme n°s 41 à 48 (1).

Le général Chéhab m'a confirmé qu'il avait fait approuver par le gouvernement des instructions prescrivant à la délégation libanaise à la conférence de la Ligue arabe à Bagdad (2) de s'opposer à toute proposition qui porterait atteinte en fait aux relations actuelles de la France et du Liban.

« Toutefois, a-t-il ajouté en substance, il est de mon devoir de me préoccuper que le « non » éventuel du représentant libanais à Bagdad ne soit pas accompagné de violentes manifestations en sens contraire à Beyrouth. Car mon pays reste divisé, son administration est divisée, son armée est divisée. Et cette division est d'autant plus grave que les fractions en présence n'on pas encore une conception commune sur les fondements mêmes de l'État libanais. L'une d'entre elles risque toujours, en cas de crise sérieuse, de se laisser entraîner par les tentations du séparatisme. Bien que j'aie fait partager à M. Saeb Salam mon point de vue sur l'attitude à observer à Bagdad, je ne suis pas sûr qu'il ne se retournerait pas complètement si des troubles étaient fomentés dans la rue par ses coreligionnaires et ses électeurs. Il y a certainement des progrès dans le sens de la consolidation de la nation. Ces progrès continueront, je m'y emploie, mais l'unité reste encore fragile. C'est pour cela que je suis obligé de manœuvrer en politique intérieure comme en politique extérieure et de chercher à éviter, comme vous l'a dit le ministre des Affaires étrangères, que le Liban apparaisse isolé en face des autres pays arabes. La conscience de cet isolement sur des sujets de caractère émotionnel aurait, ici même, des répercussions graves, dont il va de l'intérêt de mon pays, comme de celui de la France dans le Proche-Orient, d'éviter les risques. C'est dans cet esprit que M. Takla vous a demandé s'il était possible à votre gouvernement d'approcher ou de faire approcher les gouvernements de quelques autres pays arabes pour les inciter à adopter une attitude modérée à Bagdad qui faciliterait la tâche du Liban ».

(1) Par télégramme n°s 41-48 du 17 janvier, non reproduit, l'ambassadeur faisait état d'un entretien avec le ministre libanais des Affaires étrangères au sujet de la réunion du Comité politique de la Ligue arabe à Bagdad. Selon M. Takla, une forte pression serait exercée dans le sens d'une généralisation du boycottage de la France. Les instructions de la délégation libanaise lui prescrivaient cependant d'éviter l'adoption de résolutions qui modifieraient les rapports franco-libanais. La position libanaise serait beaucoup plus difficile qu'à la conférence de Chtaura. (Sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 88, note). Aussi M. Takla demandait-il si la France ne pouvait pas l'aider dans sa tâche en lui assurant certains appuis : il faisait à ce sujet des suggestions « surprenantes ». M. de Boisséson invitait le Liban à prêcher la raison à l'assemblée de Bagdad, notamment en signalant son étonnement de voir les membres de cette assemblée s'acharner contre la France à l'heure où sur l'impulsion de son président, celle-ci orientait le problème algérien dans une voie nouvelle qui paraissait le faire sortir de l'impasse. Il y avait danger pour le Liban à s'aligner systématiquement sur le Caire dans des domaines délicats et éloignés du Proche-Orient, Nasser poursuivant dans le Maghreb et en Afrique noire une politique d'expansion impérialiste.

(2) Cette conférence de la Ligue arabe se réunissait dans la capitale irakienne à partir du 30 janvier. À l'ordre du jour figuraient divers problèmes, dont les problèmes algérien, palestinien et mauritanien.

J'ai indiqué au président de la République que je comprenais les difficultés dont il me parlait, mais que sa tâche serait également difficile si le Liban s'alignait sur des positions qui heurteraient les sentiments pro-occidentaux et pro-français d'une large partie de la population. D'autre part, j'ai développé les points de vue que j'avais exposés à M. Takla sur l'absurdité de l'adoption de nouvelles mesures de boycott contre la France dans la phase actuelle du problème algérien et sur le danger qu'il y avait pour le Liban à se laisser entraîner dans une politique qui, fondamentalement, servirait surtout les visées impérialistes de l'Égypte au Maghreb et en Afrique noire, mais irait contre les intérêts libanais dans ces régions et en Occident.

Le général m'a dit qu'il n'ignorait pas cet aspect du problème. Il savait bien que les surenchères actuelles de la R.A.U. (1) tendaient beaucoup plus à abattre l'influence de Bourguiba ou à s'assurer des positions dans l'Algérie future, qu'à servir vraiment la cause du peuple algérien. Il recommanderait à nouveau à M. Takla de garder ces idées présentes à l'esprit à Bagdad. « En tout état de cause, a-t-il conclu, je refuserai que le Liban soit entraîné à une rupture avec la France, mais j'ai le devoir de rechercher les moyens de concilier cette attitude avec la sauvegarde de l'unité de ma patrie. »

Au cours de la conversation, le général Chéhab m'a fait part, à plusieurs reprises et en termes très visiblement sincères, de son admiration pour la façon dont le général de Gaulle poursuivait, avec ténacité et malgré d'immenses difficultés, une politique qui, selon lui, était la seule à même d'amener la pacification de l'Algérie. Mais il m'a laissé également l'impression que, pour lui, toute solution durable devrait déboucher sur l'indépendance de ce territoire (2).

(MLA. Action extérieure. Liban.)

(1) Le 23 janvier, devant l'Assemblée nationale égyptienne, le président de la R.A.U. revendiquera pour cette dernière « la responsabilité historique de diriger simultanément la lutte pour la liberté et pour le développement économique en Afrique ».

(2) Le 1er février, la conférence de Bagdad de la Ligue arabe adoptait une résolution sur l'Algérie. Cette résolution prévoyait qu'une aide accrue matérielle, financière et morale serait accordée au F.L.N. Les pays de la Ligue autoriseraient leurs ressortissants volontaires à s'enrôler dans l'A.L.N. Ils étaient décidés à reconsidérer leurs relations avec la France si celle-ci poursuivait sa guerre en Algérie et ils reprendraient leur campagne contre les organismes internationaux ou les États qui assistaient la France.

24

Note du Secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté

sur les négociations avec le Conseil de l'Entente[1]

N. *Paris, 18 janvier 1961.*

À la suite de la réunion à Ouagadougou du Conseil de l'Entente, les 5 et 6 janvier 1961, où les quatre chefs d'État de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de la Haute-Volta et du Niger étaient convenus « de saisir dans les plus brefs délais le gouvernement de la République française pour une rencontre des experts » et confiaient « une mission spéciale à M. Houphouët-Boigny auprès du général de Gaulle », ces derniers envoyaient au président de la République, le 7 janvier, une lettre proposant que la discussion des accords de coopération se déroulât à Niamey (Niger) à partir du 20 janvier[2]. Le général de Gaulle, le 10 janvier, leur donnait son accord et en avisait M. Michel Debré « afin que toutes dispositions utiles soient prises du côté du gouvernement français ».

On savait avec certitude depuis le discours du 3 janvier du président Houphouët-Boigny[3] et surtout depuis la réunion de Ouagadougou que les quatre États n'étaient pas désireux de conclure d'accords de participation à la Communauté : ce point de vue était peu après confirmé brutalement par M. Mathieu Ekra, ministre ivoirien de l'Information, qui, dans la nuit du 13 au 14 janvier, déclarait à la suite d'un Conseil des ministres : « Les accords de coopération avec la France ont été envisagés d'un commun accord avec les autres États du Conseil de l'Entente sur une base de non-participation de ces États à la Communauté ».

S'il est bien exact que les projets à l'heure actuelle préparés par la Côte-d'Ivoire et qui vont être soumis au gouvernement français ne comportent pas d'accords de participation à la Communauté, on peut cependant douter jusqu'à un certain point de l'unanimité à leur sujet des chefs des quatre États[4]. À Fort-Lamy, lors des fêtes de l'indépendance (10 au 12 janvier), M. Foyer recueillait en effet du président Hamani Diori l'impression que celui-ci aimerait faire adhérer expressément son pays à la Communauté, tandis que notre représentant à Cotonou apprenait avec une quasi-certitude que les accords préparés ne rencontraient pas entièrement l'agrément du Conseil des ministres ni celui du parti dahoméen de l'Unité, parti au pouvoir.

(1) Une « Entente » a été créée le 4 avril 1959, par accord entre la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta. Le Niger y adhéra le 7 avril et le Dahomey à la fin mai 1959. Un Conseil de l'Entente, composé des chefs de gouvernement et doté d'un secrétariat permanent, permit de réaliser une coordination de plus en plus étroite entre les quatre États. Il se réunit pour la première fois les 29 et 30 mai 1959 à Abidjan. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1959,* p. 272; l'*Année politique 1960,* p. 379-380.

(2) En ce qui concerne le Conseil de l'Entente, la décision d'entamer rapidement des négociations avec la France en vue de l'élaboration des accords de coopération a été prise lors de la réunion des quatre chefs d'État du Conseil de l'Entente tenue à Abidjan du 17 au 25 septembre 1960. À l'issue de la réunion du Conseil de l'Entente à Ouagadougou les 5-6 janvier 1961, les quatre chefs d'État ont publié un communiqué qui précise que : « Les États de l'Entente ont décidé de saisir dans les plus brefs délais le gouvernement français afin que se réunissent les experts chargés de mettre au point les accords de coopération. » Le communiqué ajoute que les États ont confié à M. Houphouët-Boigny une mission spéciale auprès du général de Gaulle. Sur le texte de la lettre adressée au général de Gaulle, voir le télégramme de Niamey n°s 8-10 du 7 janvier, non reproduit.

(3) Pour le texte intégral du discours du président Houphouët-Boigny prononcé le 3 janvier devant l'Assemblée nationale de Côte-d'Ivoire et destiné à faire un point solennel des positions de la Côte-d'Ivoire, tant dans le domaine intérieur qu'extérieur, se reporter au Bureau de synthèse de l'Afrique occidentale n° 002/BS du 3 janvier, ainsi qu'aux télégrammes postalisés n° 2/SE/RE/2 et n° 3/SE/RE, respectivement des 4 et 5 janvier, non reproduits.

(4) Sur les relations entre les chefs d'État du Conseil de l'Entente, leurs positions, leurs divergences de vues, se reporter à la note n° 3/CT, rédigée à l'attention du secrétaire général du Département, en date du 28 février, reproduite ci-après sous le n° 105.

Quoi qu'il en soit, M. Houphouët-Boigny arrivait à Paris le 15 janvier et était reçu le 16 janvier par M. Michel Debré [1].

Le Premier ministre, après l'avoir en particulier remercié de ses déclarations sur les expériences atomiques françaises, lui faisait part de la surprise qu'avait provoquée la déclaration brutale de M. Ekra Mathieu [2] et lui exposait avec netteté que des accords de coopération qui ne seraient pas accompagnés d'accords de Communauté représentaient pour la France quelque chose de tout à fait insuffisant.

Les accords de coopération, les accords de défense en particulier que la France ne répugnait pas à signer devaient avoir une valeur politique : ils ne pouvaient être que de simples conventions d'ordre technique. M. Houphouët faisait alors une très longue intervention : après avoir dressé un tableau de la situation africaine en 1961, caractérisée par l'implantation du communisme russe et chinois (Guinée, Mali, Togo, tentatives en République centrafricaine) et par l'absence ou la division de l'Occident, il expliquait la nécessité des jeunes États africains de s'unir pour faire face à cette menace, en accord avec leurs populations et en particulier avec les jeunes qui n'ayant pas assisté à la rapide transformation des États coloniaux en États indépendants, pensaient que toutes les difficultés de ces derniers étaient imputables au colonialisme et qu'il fallait éviter de leur donner des arguments à ce sujet en signant des alliances trop étroites avec l'ancien État colonisateur.

Le Premier ministre faisait entendre alors à M. Houphouët que la France ne pouvait envisager de signer avec les États qui ne voulaient pas entrer dans la Communauté des accords aussi avantageux que ceux signés par les États qui y consentaient, et il insistait sur la nécessité de la conclusion d'accords politiques complémentaires pour matérialiser une solidarité qui devait, eu égard à la conjoncture internationale, aller au-delà de l'aide technique et être avant tout politique et économique. M. Houphouët évoquait en réponse la possibilité d'accords de complément qui pourraient intervenir plus tard dans un troisième stade (le premier étant celui des accords de transfert, le second celui des accords de coopération).

M. Houphouët-Boigny était enfin reçu, le 17 janvier, par le général de Gaulle [3]. L'entretien durait quarante minutes et se déroulait sur un ton aimable.

M. Houphouët expliquait au président de la République les grandes lignes de sa politique : nécessité pour les États africains de ne pas tomber dans le débat entre les deux blocs — nécessité pour ces mêmes États (sauf pour la Côte-d'Ivoire) de faire face à leurs difficultés intérieures — intérêt de récupérer la Guinée et le Mali. Le Général répondait que l'appui désintéressé de la France ne pouvait que les aider à remplir ce programme et non les gêner. Il confirmait que les États qui appartiendraient à la Communauté seraient traités d'une façon plus avantageuse et qu'en matière de défense en particulier, nous ne pouvions nous engager par de simples accords techniques à faire face à des situations ou à des problèmes qui risquaient de nous emmener très loin sur le plan politique. M. Houphouët confirmait alors qu'il envisageait dans un troisième stade plus tard la signature d'accords politiques. Ce à quoi le Général répondait en proposant que les accords que nous passerons maintenant soient restreints et de type temporaire de façon à permettre ultérieurement la signature de conventions définitives.

[1] Les comptes rendus des deux entretiens entre M. Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, et le Premier ministre, M. Michel Debré, les 16 et 21 janvier, à Paris, sont reproduits ci-dessus sous le n° 19; ci-après sous le n° 33 annexe.

[2] M. Mathieu Ekra affirmait le samedi 14 janvier à Abidjan : « Les accords de coopération avec la France ont été envisagés d'un commun accord avec les autres États du Conseil de l'Entente sur la base de la non-participation de ces États à la Communauté française. »

[3] Le président Houphouët-Boigny rencontre le général de Gaulle à trois reprises : les 17 et 23 janvier et 11 février 1961 afin de remplir la mission qui lui a été confiée par le Conseil de l'Entente. Ces entretiens ont porté sur les conditions dans lesquelles vont s'engager les négociations des accords de coopération entre la France et les quatre États de l'Entente. Sur le sujet, voir *Le Monde* du 17 janvier p. 1 et 4, article signé de M. Philippe Decraene; *Le Monde* du 18 janvier, éditorial; *Le Monde* du 25 janvier, p. 3; du 8 février, p. 1, article de M. Philippe Decraene; des 12-13 février, p. 16, article signé de M. Philippe Decraene et du 14 février, p. 4. Sur les négociations relatives aux accords de coopération entre la France et les États du Conseil de l'Entente, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 341-344.

⁂

Sur le plan de la procédure, M. Houphouët se propose de remettre les projets d'accords qu'il a préparés à M. Michel Debré le 18 ou 19 janvier : celui-ci les étudiera et en parlera au général de Gaulle que M. Houphouët retournera voir le 20 janvier. M. Houphouët a eu soin de présenter ses textes comme de simples projets, base de discussion éventuelle, et non comme un *diktat* qu'il convenait de prendre ou de laisser.

Cette discussion, dont il est certain maintenant qu'elle ne pourra s'ouvrir le 20 janvier à Niamey, pose le problème de la composition des délégations.

M. Houphouët, pour sa part, compte y envoyer des ministres qui sont, dit-il, ses meilleurs experts.

Notre attitude devra dépendre en définitive des pouvoirs qui seront ceux de ces ministres. S'ils ont le pouvoir de décision, notre délégation doit être présidée par un ministre ayant pouvoir de décision (M. Foyer, dont au demeurant M. Houphouët récuse plus ou moins le titre).

S'ils n'ont pas le pouvoir de décision et n'agissent qu'en tant qu'experts, notre délégation pourra n'être composée que de hauts fonctionnaires.

(Direction des Affaires africaines et malgaches [DAM], *52-17. Évolution de l'Entente.)*

25

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 919 à 936 (1). Très secret. Réservé. Diffusion restreinte. *Paris, 19 janvier 1961 (2), 14 h. 05.*

Au moment où va s'installer une autre administration américaine, vous aurez à évoquer avec les nouveaux dirigeants les principaux problèmes internationaux, compte tenu des objectifs de notre politique extérieure et de notre souci de mieux organiser notre coopération avec les États-Unis.

Ce souci se manifestait déjà dans le mémorandum du général de Gaulle de septembre 1958 (3), dont nous souhaitons qu'il soit connu et pris en considération par le gouvernement de M. Kennedy. Aujourd'hui comme hier en effet, les États-Unis sont la force principale de l'Alliance atlantique; ils sont, sans doute, intéressés d'une manière vitale à l'avenir de l'Europe; enfin, ils jouent un rôle essentiel face au problème de l'évolution des pays sous-développés, lequel nous concerne aussi au premier chef dans le monde entier.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 874-891), et par valise à Moscou (n° 654). Il est signé par le Ministre lui-même, M. Couve de Murville.

(2) Daté par erreur de 1962.

(3) Reproduit dans *D.D.F.,* 1958-II, n° 165 (annexe).

Vous connaissez la politique du gouvernement dans les domaines essentiels, telle qu'elle a été en particulier à plusieurs reprises définie par le général de Gaulle.

L'Alliance atlantique demeure indispensable pour la défense de l'Occident. Toutefois, son organisation répond mal à l'ensemble de la situation dans laquelle se trouve le monde libre. Elle doit donc être révisée et complétée, en particulier par le développement de la coopération tripartite. D'autre part, elle ne doit pas rester sous la conduite quasi exclusive, notamment au point de vue militaire, des États-Unis. Des réformes sont indispensables pour que l'Europe y exerce des responsabilités adéquates à sa capacité et y développe volontiers son effort.

Notre politique européenne est fondée sur l'organisation d'une coopération politique entre les États européens, avec la perspective ultérieure d'une confédération. Actuellement, c'est entre les six participants du Marché commun que peut et doit naître une telle organisation.

Notre politique africaine a conduit à l'émancipation de nos anciennes colonies et doit permettre de maintenir avec les nouveaux États africains, à l'avantage de tous et, en particulier, de l'Occident dans son ensemble, des liens économiques et culturels étroits et une coopération confiante dans tous les domaines.

En Algérie, enfin, la politique d'autodétermination vient d'être approuvée de manière éclatante par le peuple français et nous devons attendre de tous nos alliés qu'ils appuient par les moyens qui sont en leur pouvoir l'action du chef de l'État sans, bien entendu, prétendre l'influencer.

Ceci étant rappelé, je vous donne les indications suivantes concernant la politique américaine et nos rapports avec les États-Unis.

Nous désirons continuer avec l'administration de M. Kennedy les contacts tripartites sous forme de réunions des ministres, précédées de rencontres entre fonctionnaires, ainsi que ce fut le cas dans l'année écoulée. Bien entendu, nous ne pouvons être vraiment satisfaits des expériences récentes. Des décisions ont été prises liant en principe les gouvernements, mais qui furent ignorées presque aussitôt après dans l'application. Je ne rappellerai que les conversations de septembre à New York sur le Laos [1], et celles de décembre à Paris sur le Congo [2]. Sans vouloir donner à de telles réunions un caractère plus statutaire qu'il ne convient, encore conviendrait-il que les décisions prises à trois soient assurées de prendre un caractère d'application pratique.

Il convient naturellement d'envisager que ces réunions courantes soient couronnées de temps à autre par des réunions au sommet à deux ou à trois, comme il en a été tenu, à différentes reprises, avec le président Eisenhower. Toutefois, la question ne se pose sans doute pas dans l'immédiat et, de toute manière, vous ne devez pas donner l'impression que nous sommes demandeurs.

(1) *D.D.F.*, 1960-II, n° 141.
(2) *Ibid*, n° 304 (note).

Cet accord entre les Trois doit être maintenu devant les organisations internationales. Il se peut que la tendance du nouveau gouvernement américain, si l'on en juge par l'importance de la personnalité désignée comme délégué à New York [1], soit de faire passer davantage encore l'essentiel de la politique américaine par les Nations Unies. Nous devons mettre en garde nos partenaires contre une illusion de ce genre. Avant tout et comme par définition, nous ne pouvons souscrire à toutes les vues que peut exprimer une majorité de plus en plus hétéroclite d'États dont un nombre croissant viennent à peine de voir le jour et risquent de disparaître. D'autre part, il est trop commode aux Américains de s'abriter, lorsqu'ils croient y voir leur avantage, derrière un pareil paravent et du même coup, d'éviter l'effort et la responsabilité de l'action proprement dite et de la coopération. En tout cas, nous pensons que le concert entre les Trois doit se faire en dehors des couloirs de New York, et qu'ensuite, nos délégations aux Nations Unies devraient recevoir sur les sujets importants des consignes arrêtées dans les réunions tripartites. Ce qui est vrai pour l'O.N.U. l'est, d'ailleurs, aussi pour les réunions du Conseil atlantique.

Le cadre ainsi fixé pour le retour aux pratiques d'une véritable diplomatie, il est important d'assurer un meilleur fonctionnement de notre alliance et d'éviter certaines initiatives que pourrait prendre Washington et qui sont susceptibles d'affecter gravement nos intérêts.

Le meilleur exemple est celui de l'Afrique. Nous n'avons pas manqué d'être surpris par certaines déclarations faites à leur retour de Washington par plusieurs sénateurs démocrates qui viennent d'effectuer un voyage en Afrique en compagnie du jeune frère du Président [2]. Si l'on en croit ces personnalités, l'administration américaine devrait, au cours des prochaines années, s'intéresser intensément à ce continent, prendre grand soin de dissocier totalement sa politique de toute compromission avec les puissances ex-coloniales, de développer la pratique de la langue anglaise, de venir enfin systématiquement en aide à tous les leaders africains qui entendraient secouer le joug politique ou économique européen. Il s'agit là d'un ensemble de tendances qui vont, à l'évidence, à

(1) M. Adlaï Stevenson.

(2) En novembre-décembre 1960, une délégation sénatoriale américaine composée des sénateurs Frank Church (Idaho), Frank Moss (Utah) et Gale Mc Gee (Wyoming), accompagnés de M. Edward Kennedy, jeune frère du Président élu, s'était rendue dans dix-huit États africains. Le but de ce voyage était, aux dires du sénateur Church, de réunir des informations pour examiner ce qu'il y aurait à modifier dans la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique (Télégramme de Washington nos 5714-5717 du 5 décembre 1960, non retenu).

À l'issue de leur mission, les sénateurs avaient donné une conférence de presse à Dakar, au Centre culturel américain (conférence analysée dans le *Paris-Dakar* du 21 décembre). Les points abordés avaient été l'Algérie — des changements étaient attendus en ce domaine lorsque la nouvelle administration américaine serait mise en place; le Congo; la Guinée — qui suscitait l'inquiétude du fait d'arrivages d'armes excessifs; l'aide aux pays sous-développés; l'installation de la guerre froide sur le continent africain. De retour aux États-Unis, le sénateur Church évoquait devant des journalistes américains son émotion devant l'affaire algérienne, ainsi que la nécessité d'une aide économique et technique substantielle aux États africains, « sous peine de paraître appuyer la politique des vieilles puissances coloniales » (Dépêche de Dakar n° 13/9/CD du 23 décembre 1960, non reproduite).

l'encontre de la raison et, même, des réalités. Une action précipitée des Américains en Afrique, sur un terrain qu'ils connaissent mal, ne peut avoir comme résultat, contrairement à leurs espoirs, que d'inviter les Soviétiques à faire eux aussi un effort dans la région pour contrecarrer l'influence de leurs rivaux. La France et la Grande-Bretagne ont su, dans l'ensemble, accorder un nouveau régime politique aux pays qu'elles administraient jusque-là en conservant avec ces peuples et leurs dirigeants de bonnes relations. Il n'est point question d'instaurer du jour au lendemain des courants nouveaux, ni de se livrer à quelque inutile entreprise de remplacement. Pour tout dire, il nous semble que certains plans, que l'on peut prêter à l'administration américaine future ou à certaines fondations, ne peuvent avoir pour effet que d'attirer davantage les Soviétiques en Afrique et de pousser vers le déclin les influences européennes sans les remplacer vraiment. Il serait fâcheux que l'Amérique engloutisse des millions de dollars à cet effet, tout en suscitant entre alliés de déplorables frictions.

Ce problème soulève celui, plus large, de l'aide américaine aux pays sous-développés. Là où une aide existe et est assurée par des pays comme le nôtre, à la satisfaction des populations locales, toute surenchère doit être exclue et une coordination étroite s'impose. Il ne s'agit pas de nous réserver un monopole dans tel ou tel pays, mais là où nous faisons un effort particulier, l'aide américaine ne peut prendre que la forme d'un appoint apporté d'accord avec nous, non point d'une concurrence, encore moins d'une éviction.

Dans les autres initiatives qu'est susceptible de prendre le gouvernement américain, figure en particulier, si l'on en croit les premières indications, la question du désarmement. Les Américains doivent connaître notre position. Ils savent qu'ils iraient contre celle-ci en proposant aux Russes et en concluant avec eux des accords interdisant tout nouvel essai atomique ou toute production de matières fissiles à des fins militaires, sans reconversion des stocks ou contrepartie importante dans la voie d'un réel désarmement. Toutes les formules avancées jusqu'ici semblaient trop laisser entendre que les possédants garderaient leurs stocks et leurs privilèges et qu'il serait interdit à ceux qui étaient venus plus tard dans la compétition, de continuer leur effort. Cela ne veut pas dire bien au contraire que le gouvernement français ne soit pas favorable à un véritable désarmement qui, en assurant les mesures de sauvegarde nécessaires, irait plus loin que des mesures de simple contrôle. Nous avons fait, l'an dernier, des propositions précises sur les fusées, les rampes de lancement et les divers véhicules. Il paraît d'autant plus nécessaire de reprendre cette étude que les bases fixes sont progressivement remplacées par des points de départ mobiles et que, de ce fait, tout véritable contrôle s'avérera bientôt impossible. On ne pourra même plus, alors, imaginer des mesures pratiques de désarmement.

Nous désirons, bien entendu, que la coopération généralement satisfaisante et qui a régné au cours des dernières années en ce qui concerne la question des rapports Est-Ouest, et plus particulièrement les

problèmes allemands, soit continuée avec la nouvelle administration. Nous ne nous opposons pas à toute initiative bilatérale qui pourrait amener une détente dans les rapports entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, pas plus qu'à des mesures susceptibles de diminuer la tension entre le monde soviétique et la République fédérale allemande. Encore conviendrait-il que le gouvernement américain nous tienne entièrement au courant de ses projets et ne cherche pas par des initiatives individuelles à bouleverser par exemple l'exercice des droits que nous détenons à Berlin ou à engager dans un sens nouveau la structure, les frontières, l'avenir de l'Allemagne.

Dans le domaine de la sécurité, nous nous réservons d'étudier les propositions concrètes que la nouvelle administration américaine pourrait être amenée à faire et qui donneraient, ou non, une suite réelle aux suggestions concernant cette « force atomique atlantique » à laquelle le secrétaire d'État des États-Unis a fait allusion au cours du dernier Conseil de l'O.T.A.N. (1). Mais l'on doit bien comprendre à Washington que, de toute façon, le gouvernement français ne peut être détourné de sa volonté de mettre au point une force nucléaire nationale, complément nécessaire aux exigences d'une alliance que nous voulons conserver très étroite.

S'agissant de la France et des États-Unis, il est bien peu de problèmes concernant l'un des pays auxquels l'autre ne soit pas aussi, directement ou indirectement, intéressé. Un bon exemple, pour ce qui nous concerne, est celui de l'Amérique latine, où, s'il est vrai que les États-Unis ont des intérêts économiques, politiques et militaires majeurs, il n'en est pas moins vrai que la France possède, dans l'ordre économique, dans l'ordre politique et dans l'ordre culturel, une tradition ancienne et des positions solides et, par conséquent, se préoccupe elle aussi de l'évolution latino-américaine à laquelle elle peut aider.

Pour notre part, cependant, nous avons toujours cherché à ne point gêner les Américains dans les parties du monde où leurs intérêts primordiaux sont en jeu. Nous l'avons montré en particulier à propos des Caraïbes (2) et des incidents dans les mers de Chine (3). Nous comptons que, de la même façon, la nouvelle administration américaine aura toujours présents à l'esprit nos intérêts proprement nationaux et ne sera point amenée à des mesures qui, soit par illusion et inexpérience, soit par désir de plaire aux majorités des Nations Unies, affecteraient sérieusement le bon fonctionnement de notre coopération.

Je vous laisse naturellement le soin de vous inspirer des considérations énoncées ci-dessus au fur et à mesure des contacts divers que vous

(1) Le Conseil de l'Alliance atlantique s'est tenu du 16 au 18 décembre. Au cours de celui-ci, M. Herter a suggéré la création d'une force d'un type spécial, équipée de fusées à rayon moyen d'action et réellement multilatérale : *D.D.F.*, 1960-II, n° 276.

(2) Allusion au conflit entre les États-Unis et Cuba, et à une nouvelle plainte de Cuba contre les États-Unis déposée le 31 décembre devant le Conseil de sécurité.

(3) Allusion à la déclaration de la radiodiffusion de Pékin affirmant que cinq navires de guerre américains avaient pénétré les 23 et 24 décembre dans les eaux territoriales chinoises.

pourriez avoir avec les futurs collaborateurs du nouveau président des États-Unis et avec ce président lui-même.

Je me suis, dans le présent télégramme, borné à fixer les grandes lignes de la coopération politique qu'il faut envisager entre la France et les États-Unis. Cette coopération n'est, cela va de soi, qu'une partie d'un ensemble. Lorsque vous aurez pu exposer ces données permanentes à vos interlocuteurs et que vous aurez recueilli leur réaction, je vous indiquerai la manière dont devraient être appliqués les mêmes principes sur le plan stratégique et militaire.

(Collection des télégrammes.)

26

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 290 à 292 (1). *Washington, 19 janvier 1961.*

(Reçu : 22 h. 15.)

Je viens d'avoir la visite de M. Anslinger, directeur du Bureau des narcotiques au département des Finances des États-Unis. À la veille de la Conférence sur les stupéfiants qui va s'ouvrir le 24 janvier prochain aux Nations Unies (et qui sera suivie d'une autre en avril, cependant que le Congrès se dispose à ouvrir à ce sujet une série d'enquêtes), M. Anslinger désirait attirer mon attention, à titre officieux, sur la position délicate dans laquelle risque de se trouver notre délégation à cette conférence. En effet, il semble avéré que la France, et en particulier la ville de Marseille, sont le centre le plus important de la fabrication de l'héroïne et du trafic international des stupéfiants. De nombreuses délégations auraient donc lieu de nous critiquer, peut-être violemment, pour l'insuffisance de la lutte que nous menons pour la répression de ces activités. Le gouvernement américain, qui a eu récemment l'occasion de se féliciter de la collaboration de nos services (ma dépêche n° 2479 du 2 novembre 1960) (2) a l'intention de nous soutenir contre ces attaques. Toutefois, m'a indiqué M. Anslinger, son action serait facilitée si nous pouvions annoncer publiquement avant le début des discussions que des mesures

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York sous le n° 37 « à l'attention de M. Millet et de M. Laporte ».

(2) Dans cette dépêche non reproduite, l'ambassadeur indique avoir reçu une lettre du directeur du Bureau des narcotiques du département des Finances des États-Unis, lui exprimant sa satisfaction et ses remerciements pour la coopération qui s'est établie entre services français et américains de lutte contre le trafic des stupéfiants, notamment lors de l'arrestation d'une bande de trafiquants à New York le 3 octobre précédent.

vont être prises en France pour intensifier la lutte contre les trafiquants et en particulier, pour renforcer les effectifs des services spécialisés à cet effet.

J'ai remercié le directeur du Bureau des narcotiques de l'esprit dans lequel il me faisait cette communication. Je remarque que le développement du trafic des stupéfiants ces dernières années inquiète aussi bien les milieux officiels que l'opinion publique de ce pays et que la France est souvent mise en cause dans ces affaires. Je pense que le Département jugera utile de faire part aux autorités compétentes des suggestions précédentes et de faire parvenir à notre délégation des instructions qui tiennent compte des décisions qui auront pu être prises.

(Collection des télégrammes.)

27

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 252 à 271. Urgent. *Tunis, 19 janvier 1961*
Réservé.

(*Reçu :* le 20, 2 h. 30.)

M. Bourguiba qui m'avait convié, ainsi que ma femme et M. et Mme de La Chevalerie, à prendre le thé à sa résidence, m'a reçu longuement hier après-midi. Nous étions les seuls invités avec M. et Mme Masmoudi et M. Abdallah Farhat, directeur du Cabinet présidentiel.

L'entretien, au cours duquel le Président a pris constamment la parole, a duré près d'une heure et demie.

1. Tout en faisant allusion à la déception que lui avait causé le refus de la demande d'audience de son fils [1] et à des difficultés plus récentes, telles que la saisie de la cargaison du *Martin Krpan* [2] et la mesure prise contre un fonctionnaire du consulat de Tunisie à Marseille [3], le chef de l'État m'a indiqué qu'il avait tenu cependant à s'entretenir avec moi dans

[1] Sur ce refus, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 137.

[2] Le 21 décembre 1960, le secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères demandait au chargé d'affaires de France de transmettre à son gouvernement une énergique protestation contre l'arraisonnement au large des côtes tunisiennes du cargo yougoslave *Martin Krpan* qui, selon le communiqué du gouvernement tunisien, « transportait des munitions destinées à l'armée tunisienne et faisait route sur Tunis ». (Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 287, note; ci-dessus le n° 16, note.)

[3] Un attaché social au consulat de Tunisie à Marseille s'était vu signifier un arrêté d'expulsion par le commissariat central de la ville; il était en effet accusé d'exercer sous le couvert de sa fonction une activité de renseignement au profit du F.L.N. (Note de la sous-direction de Tunisie du 11 janvier 1961, non retenue). Il fut convenu que le gouvernement français n'exécuterait pas la mesure d'expulsion et que le gouvernement tunisien rappellerait cet agent.

une atmosphère amicale et confiante. Il avait été très touché des paroles aimables adressées par le général de Gaulle au chargé d'affaires de Tunisie le 1er janvier et très sensible au fait que ces vœux s'adressaient non seulement à lui-même, mais « aux siens ». Il a beaucoup insisté pour que je dise combien il avait apprécié ce geste.

2. Se référant à ma dernière entrevue avec M. Ladgham à mon retour de Paris, M. Bourguiba a marqué dès le début de la conversation toute l'inquiétude que lui causait la prolongation de la guerre d'Algérie. « Hier encore, m'a-t-il déclaré, j'ai vu Krim Belkacem et Ben Tobbal; j'ai essayé, en leur tenant le langage de la raison, de les dissuader de demander l'impossible. Ils avaient à nouveau posé la question de l'arrivée prochaine de matériel et de techniciens russes et celle du secret qu'eux-mêmes et les Soviétiques souhaitaient garder dans cette affaire. Je leur ai répondu que l'appel aux pays de l'Est ne pouvait se concevoir à mon avis que dans un geste de désespoir et lorsque toute autre possibilité d'aboutir à une solution pacifique serait épuisée, ce qui n'était certes pas le cas en ce moment. Quant au secret d'une telle opération, je ne pouvais y consentir, et c'était d'ailleurs une utopie de croire qu'il serait possible de le maintenir. Dans cette affaire, les Russes avaient visiblement à la fois le désir de ménager leurs rapports avec la France et celui de « nuire à Bourguiba » en lui suscitant des difficultés avec l'Occident et avec les Algériens eux-mêmes. Je constitue en effet en Afrique le seul verrou contre la pénétration des communistes. Ils souhaiteraient le faire sauter : croyez-moi, ceci n'est pas du chantage. Les paroles prononcées récemment par M. Khrouchtchev [1]. sont à cet égard probantes ».

Tout en m'indiquant combien il était averti des difficultés du règlement de l'affaire algérienne et conscient des efforts du général de Gaulle pour les surmonter, le chef de l'État m'a exprimé son scepticisme sur le processus d'application de l'autodétermination. Pour M. Bourguiba, un vote en présence de l'armée française ne pourrait jamais être considéré comme complètement libre. Il admet parfaitement que dans l'état actuel de la situation, le retrait de nos forces ne soit pas concevable. La seule solution, selon le Président, est donc la négociation directe avec le G.P.R.A. sur l'avenir d'un futur État algérien et ses relations avec la France.

Le Président a laissé entendre qu'il poussait les chefs de la rébellion à prendre avec nous des contacts pacifiques et qu'il s'efforçait de leur faire comprendre qu'il existe en Algérie des éléments francophiles avec lesquels le F.L.N. pourrait avoir intérêt à s'entendre. Mais bien que leur présence en Tunisie les ait beaucoup mûris, les dirigeants algériens manquaient encore de sens politique et d'expérience. C'est pour ces

[1] Dans un rapport devant le Comité central, le 6 janvier, le leader soviétique avait affirmé que la première tâche des partis communistes était de lutter contre une guerre mondiale et contre les conflits localisés qui risquaient de l'entraîner. Il avait cependant parlé des « guerres justes », telles que la guerre d'Algérie « guerre sacrée » : ces guerres là étaient « non seulement admissibles, mais inévitables »; il fallait les soutenir « totalement et sans la moindre réserve ». À l'appui de sa politique d'aide aux gouvernement bourgeois des pays sous-développés, il déclarait qu'il ne s'ensui(vait) pas du tout que l'aide socialiste n'exerç(ât) aucune influence sur les perspectives d'évolution future des pays récemment libérés » (*Le Monde* du 19 janvier, p. 1, 2).

raisons et pour hâter les possibilités de paix, a dit M. Bourguiba, que j'avais évoqué un moment donné l'idée d'une fusion avec l'Algérie (1).

J'ai répondu que la France avait la ferme volonté de poursuivre le processus d'autodétermination qui devait aboutir, dans une Algérie pacifiée, à la libre expression de la volonté du peuple algérien dans son ensemble avec les conséquences que cela comporte. Il n'était donc pas concevable que, cet objectif ainsi fixé, la rébellion extérieure persiste à prolonger les combats et sollicite même des pays de l'Est une intervention qui se révélerait aussi désastreuse pour la Tunisie que pour l'Algérie. J'ai formulé d'autre part les plus expresses réserves en ce qui concerne l'incompatibilité de la présence de l'armée française et l'expression libre du suffrage algérien.

M. Bourguiba s'est, d'autre part, interrogé avec quelque inquiétude sur l'Algérie de demain. « Quels courants la travailleront ? Quelles marques les années de lutte auront-elles laissées sur sa jeunesse ? Il faut y réfléchir. Nous savons ce que pensent les Algériens ici. Mais nous ignorons l'emprise que le communisme aura pu exercer sur les esprits. Comment réagiront-ils aux divers mouvements panarabes et panafricains ? »

3. Le Président s'est ensuite longuement étendu sur ses difficultés avec les autres pays arabes et sur la campagne de diffamation menée contre lui par Nasser. Alors que l'on critiquait aussi bien à Bagdad qu'au Caire et à Rabat ses positions à l'égard de l'Occident, en allant jusqu'à le traiter de « suppôt du colonialisme », on viendrait demain par l'entremise d'un émissaire du général Kassem solliciter sa participation à la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe (2). En même temps qu'on le critiquait, à la conférence de Casablanca (3), les Marocains lui faisaient demander en sous-main le texte de notre accord sur les terres (4).

Évoquant à cette occasion l'affaire de la Mauritanie, le chef de l'État m'a fait part de son intention de publier prochainement un Livre blanc sur les rapports de la Tunisie et du Maroc contenant le texte des lettres échangées au cours des derniers mois entre lui-même et le roi Mohammed V, dont il a souligné l'impuissance à contrôler les divers courants qui bouleversent son pays.

(1) *D.D.F.,* 1959-I, p. 278 (note).

(2) La Tunisie, qui ne siégeait plus à la Ligue arabe depuis octobre 1958 à la suite de son différend avec Le Caire, décida de participer aux travaux de la conférence de la Ligue qui devaient s'ouvrir le 31 janvier. Cette décision fut prise par le président Bourguiba sous la pression des pays membres de la Ligue qui gardaient leurs distances avec la R.A.U. L'Irak jouait un rôle essentiel en dépêchant à Tunis le général Mohammed Yahia, ministre de l'Intérieur, porteur d'un message du général Kassem. À la suite de cette visite, le Dr Mokkadem se rendait à Bagdad et remettait au Président irakien la réponse tunisienne, laissant à ce dernier le soin d'apprécier les conditions d'un retour éventuel de la Tunisie au sein de la Ligue. Les autorités libanaises s'efforçaient de convaincre le secrétaire d'État tunisien de l'opportunité de siéger à Bagdad et le roi de Jordanie adressait un message dans le même sens au président Bourguiba. Le Dr Mokkadem annonça le 30 janvier à la presse que la délégation tunisienne participerait à la Conférence.

(3) Qui se tient du 4 au 7 janvier. Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

(4) Sur l'accord franco-tunisien relatif aux terres, du 6 octobre 1960, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 160 (note).

En revanche, M. Bourguiba s'est plu à relever l'amélioration des rapports tuniso-libyens : « On cherche à Tripoli, a-t-il déclaré, à se dégager de l'emprise du Caire; on nous demande des experts, des techniciens. Cela va nous coûter cher, mais il faudra les donner ».

4. Après avoir évoqué rapidement l'incohérence et les désordres qui sévissent en certains pays d'Afrique noire, de même que l'irresponsabilité de leurs dirigeants, notamment Lumumba et Sékou Touré qu'il qualifie « d'hystériques », le Président a exprimé son idéal d'une Afrique pacifiée, indépendante et à l'abri de l'influence communiste. « Certaines méthodes marxistes, a-t-il dit, peuvent avoir du bon dans le domaine économique, mais il n'en demeure pas moins que lorsque les communistes s'installent dans un pays, ils ne s'en vont jamais ».

M. Bourguiba a poursuivi : « Je suis le seul en Afrique et dans les pays arabes à affirmer mes convictions avec autant de franchise que de fermeté; je suis en mesure de le faire, car toute l'opinion de mon pays est derrière moi et je n'ai à cet égard aucun problème. »

5. En marquant l'intérêt que sa position présente pour l'Occident, le Président s'est plaint que le gouvernement français, qui pourtant devrait comprendre ses difficultés, ne fasse rien pour l'aider.

« Je n'ai pas voulu dans le contexte algérien pousser l'année dernière, bien que je l'aurais pu, mon action pour l'évacuation de Bizerte; il en a été de même cette année, afin de ne pas compromettre les efforts du général de Gaulle vers la paix. Mais au moment où vous rétrocédez les bases du Maroc et où l'on annonce qu'Agadir sera évacuée avant même la date prévue par les accords [1], il m'est difficile devant l'opinion internationale, et surtout celle des pays arabes et africains, de me contenter de quelques casernes. Il est nécessaire que j'obtienne un accord de principe à l'évacuation et un calendrier même très échelonné que j'ai les moyens de faire accepter « par mon peuple. »

« En ce qui concerne l'arsenal, je ne vois qu'avantage à ce que nous nous engagions dans une collaboration que je considère comme intéressante et utile; je suis entièrement d'accord pour la réunion prochaine de la Commission d'étude prévue par le gouvernement français. Mais je vous demande, a dit M. Bourguiba avec insistance, de bien marquer à votre gouvernement qu'il est pour moi indispensable que dès à présent, soit admis le principe d'une évacuation, car cette atteinte à la souveraineté nationale tunisienne acquise déjà depuis cinq ans me gêne terriblement.

« Et puis, a poursuivi le Président, pourquoi susciter des problèmes aussi irritants que celui de la cargaison du *Martin Krpan* ? Vous savez que jamais, aucune arme appartenant à l'armée tunisienne n'est tombée entre les mains de l'A.L.N. — Le matériel que nous achetons à l'étranger est exclusivement destiné à nos forces. Les pays auxquels nous le

[1] Le 10 janvier, l'ambassade de France à Rabat annonçait que la remise aux autorités marocaines de la base-école aéronavale française d'Agadir (où étaient formés des pilotes sur multimoteurs), fixée à la fin de 1962 par l'accord franco-marocain du 1er septembre 1960 (*D.D.F.*, 1960-II, n° 118), aurait lieu avant le 1er juin 1961.

commandons ne nous le fournissent d'ailleurs qu'à cette condition ». « Vous devez comprendre, a ajouté M. Bourguiba en faisant clairement allusion aux rebelles algériens, que nous en avons déjà eu besoin et que nous pouvons en avoir encore besoin en cas de coup dur. Je vous demande donc de nouveau très instamment d'intervenir auprès du gouvernement français pour que cette cargaison nous soit restituée. Je suis d'ailleurs inquiet des conditions dans lesquelles elle est actuellement entreposée. »

Le chef de l'État a fait enfin allusion à l'expulsion d'un fonctionnaire du consulat de Tunisie à Marseille. Il s'est borné à me dire qu'il espérait que cette « irritante affaire » serait rapidement réglée.

À l'issue de cette longue conversation, qui a été surtout un monologue de mon interlocuteur, M. Bourguiba m'a déclaré qu'il comptait me revoir prochainement car, m'a-t-il dit, de tels entretiens ne pouvaient que contribuer à la compréhension réciproque [1].

(Collection des télégrammes.)

28

Note de la Direction politique
(Questions spatiales)
Instructions pour la Conférence de Strasbourg

N. *Paris, 19 janvier 1961.*

Le Comité interministériel restreint du 22 novembre 1960 ayant accepté que la France s'associe à la Grande-Bretagne pour inviter les pays européens à étudier les problèmes que soulèverait la fabrication de lanceurs de satellites lourds, une conférence a été convoquée à Strasbourg [2] pour le 30 janvier [3].

[1] Par télégramme nos 272 à 275, également du 19 janvier, non retenu, le chargé d'affaires soulignait la « modération » du Président tunisien. M. Bourguiba considérait qu'il représentait un atout dans la lutte contre le communisme sur le continent et qu'il pourrait jouer un rôle utile pour empêcher le F.L.N. de basculer dans le camp des extrémistes. Mais il se sentait également isolé, l'indépendance de son attitude lui attirant l'hostilité de nombreux pays arabes et africains, voire maintenant de l'U.R.S.S., sans lui valoir en revanche toute la compréhension et l'appui qu'il estimait mériter. C'est dans ce contexte qu'il situait ses revendications à notre égard en demandant en somme à la France de l'aider. Il avait le sentiment que Paris mesurait mal les difficultés qu'il pouvait rencontrer ou les services qu'il pouvait rendre.

[2] Cette conférence se tint à Strasbourg du 30 janvier au 2 février, réunissant 12 pays européens (France, Grande-Bretagne, République fédérale allemande, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse) et des États membres du Commonwealth. Les délégués ont demandé des délais de réflexion. *Année politique 1961,* p. 373.

[3] *Note du document :* Les réponses reçues de nos postes diplomatiques font apparaître que la participation des pays suivants semble assurée : République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Norvège, Pays-Bas. Par contre, les pays neutres (Suède, Suisse) n'ont pas encore répondu. Quant à l'Australie, qui avait été pressentie par la Grande-Bretagne, elle semble se réserver.

Il est nécessaire que le gouvernement prenne position sur les instructions de la délégation française et arrête la composition de celle-ci.

Plusieurs des gouvernements invités nous ont fait savoir que leur position dépendrait largement de la nôtre. Aucun n'envisage que ses représentants soient en mesure de prendre sur-le-champ des engagements financiers.

Pour notre part, il est apparu, depuis le Conseil interministériel du 22 novembre, qu'une coopération pour le développement d'une fusée basée sur la *Blue Streak*[1] ne nous apporterait pas d'informations techniques susceptibles d'intéresser notre programme militaire, et donc génératrices d'économies. La condition mise par le Conseil selon laquelle le deuxième étage devrait être fabriqué en France, et acceptée par les Britanniques, ne présente plus dès lors d'intérêt pour le ministère des Armées : ce second étage représenterait en effet un surcroît de travail.

D'autre part, le ministre chargé de la Recherche scientifique, pour qui la possession par l'Europe d'un véhicule porteur de satellite lourd présenterait éventuellement de l'intérêt, ne possède pas les crédits correspondant à notre participation dans cette entreprise.

Ainsi, à la veille de la conférence de Strasbourg, non seulement le projet d'engin composite basé sur la fusée *Blue Streak* et le deuxième étage français ne paraît plus pouvoir être retenu comme *desiderata* français, mais encore, en l'absence de moyens financiers nouveaux, toute participation française à une éventuelle mise sur pied du projet est exclue.

Dans ces conditions, la délégation française ne pourra adopter qu'une attitude très réservée qui devra se traduire au début de la Conférence par un rappel de son caractère essentiellement exploratoire. Au cours des travaux, la délégation devra orienter la Conférence vers l'établissement d'un rapport objectif et non, comme le souhaitent les Britanniques, vers l'élaboration de propositions. Notre délégué ne cherchera pas à dissimuler le moment venu que le projet décrit dans le rapport entraînera des dépenses auxquelles le gouvernement français ne sera vraisemblablement pas en mesure de contribuer. Aucun des pays participants autre que l'Angleterre ne paraissant très désireux de faire aboutir le projet considéré, il sera sans doute possible, avec les précautions nécessaires, d'éviter d'assumer la responsabilité principale de son abandon.

La conférence de Strasbourg porte sur une question qui a, jusqu'à présent, été discutée avec le ministre britannique de l'Aviation par le ministre chargé de la Recherche scientifique et par le ministre des Armées et qui revêt au demeurant un caractère technique très poussé. Il semble donc que la délégation française devrait être dirigée par un représentant d'un de ces départements.

(Pactes. PAN 17-A s.d.)

[1] Ou rayon bleu : fusée britannique dont l'utilisation militaire a été abandonnée et qu'il est maintenant question de transformer pour des fins pacifiques en lanceur de satellites.

29

M. Bourdeillette, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82/AL. *Tel-Aviv, 19 janvier 1961.*

La résolution adoptée à Casablanca [1] et dénonçant Israël comme un agent de l'impérialisme en Afrique a d'autant plus surpris l'opinion publique que celle-ci était entretenue par la presse et par les dirigeants de ce pays dans l'assurance flatteuse de l'amitié et de l'admiration que les jeunes États africains éprouvent pour le gouvernement et le peuple israéliens.

Le dépit et l'irritation manifestés dès le 7 janvier par l'ensemble des commentateurs politiques donnent la mesure de la blessure d'amour-propre et de la déception ressenties. Les concessions faites par les présidents Nkrumah et Modibo Keita au colonel Nasser sont apparues comme une trahison que ne laissaient nullement craindre les excellentes relations unissant Jérusalem à Accra et Bamako.

Cette réaction « épidermique » ne fut d'ailleurs pas seulement celle d'une presse que l'on sait volontiers chauvine. Les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères ne cachaient pas eux non plus leur désarroi et leur ressentiment. J'ai rendu compte au Département par ma communication du 10 janvier [2] des propos tenus à l'un de mes collaborateurs par M. Lorch, directeur du département d'Afrique.

Nouveau venu en Afrique, n'ayant pas encore l'expérience confirmée des anciens pays colonialistes, habitués de longue date aux fluctuations des fidélités africaines, Israël accusait manifestement un échec qui, pour n'être pas le premier, lui était particulièrement désagréable.

Les agents des Affaires étrangères, sous l'impulsion de Mme Golda Meir, pour qui le *Drang nach Afrika* est devenu l'une des dominantes de son action politique, avaient trop prodigué d'efforts depuis des mois pour séduire les dirigeants africains et les convaincre de confier à des experts israéliens le soin de mettre en valeur leur pays, les dirigeants d'Israël avaient obtenu des succès trop prometteurs au Liberia, au Ghana, en Nigeria et plus récemment en Éthiopie, les uns et les autres avaient trop misé sur l'accession à l'indépendance des États de la Communauté, sur la sécession de la Guinée et sur l'éclatement du Mali, pour que la condamnation d'Israël à Casablanca, à la demande du président Nasser, ne leur ait été particulièrement pénible et qu'elle n'ait revêtu à

(1) La Conférence s'est tenue du 4 au 7 janvier, la motion est du 7 janvier. Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

(2) Il s'agit du télégramme de Tel-Aviv n°s 21-22, du 10 janvier, non reproduit, qui rapportait la vive déception du directeur du département d'Afrique israélien devant l'attitude du Mali et du Ghana au cours de la conférence de Casablanca.

leurs yeux un caractère de gravité extrême. La pénétration d'Israël en Afrique leur sembla remise en question et leurs aspirations et leurs espérances menacées d'être réduites à néant par la capitulation inattendue de leurs « amis » africains devant le dictateur égyptien.

Aussi bien, qu'elles se soient exprimées par la voie de la presse ou manifestées par des décisions gouvernementales, les premières réactions ne dissimulaient-elles pas un mouvement d'humeur.

Les représentants d'Israël à Accra, Conakry et Bamako reçurent, dès le 8 janvier, pour instructions de demander des explications aux gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités.

L'affaire Lavon [1], qui divisait le gouvernement, ne permettait ni au Premier ministre, ni au ministre des Affaires étrangères de ne s'en tenir qu'à des démarches aussi platoniques. Le prestige d'Israël avait été atteint. L'opinion publique réagissait avec vivacité au nouveau succès du président Nasser. Il ne fallait pas lui donner l'impression de considérer l'incident comme mineur. Les représentants d'Israël se virent donc chargés, le 10 janvier, de protester auprès des « pays amis » qui avaient souscrit à la motion injurieuse et invités à exprimer le désappointement et la surprise du gouvernement de Jérusalem. Il leur était demandé de faire des « représentations formelles au plus haut niveau ».

La presse laissait en même temps entendre qu'Israël pourrait suspendre l'aide technique qu'il accordait si généreusement, qu'il serait peut-être contraint de réviser une politique africaine « qui s'avérait décevante » et qu'en tout cas, les pays qui sollicitaient le concours des techniciens et des capitaux israéliens devraient définir avec netteté leurs véritables sentiments.

Dans les jours qui suivirent, des esprits plus calmes ne tardèrent pas cependant à faire prévaloir au ministère des Affaires étrangères une vue plus politique de la situation. Ils excipèrent, du contexte très particulier dans lequel la motion incriminée avait été prise, des compromis auxquels les délégués du Mali, du Ghana et de la Guinée avaient dû se prêter, de l'aspect platonique de la résolution adoptée qui n'appelle aucune mesure pratique, et surtout de la conception très spéciale que les États africains ont de la valeur de tels engagements. Il leur fut facile de montrer à ce propos que le Ghana, qui avait voté aux Nations Unies en faveur de l'indépendance de la Mauritanie, avait cependant, sans estimer se déjuger, appuyé à Casablanca une motion approuvant « toutes les actions menées par le Maroc pour sauvegarder la souveraineté du pays ».

[1] M. Pinhas Lavon, ancien ministre de la Défense en 1954, avait dû abandonner ses fonctions à la suite d'une opération menée par les services secrets en Égypte, qui avait été découverte par la police égyptienne et avait abouti à des condamnations à mort ou aux travaux forcés. M. Lavon avait démissionné en février 1955 à la suite d'accusations portées contre lui par certains officiers; il devint alors le secrétaire général de l'Histadrouth, la puissante centrale syndicale. Au début de 1960, un des officiers qui avaient témoigné reconnut avoir forgé de faux documents, un autre officier fournit peu après à M. Lavon des preuves supplémentaires d'une conspiration. M. Lavon saisit M. Ben Gourion qui communiqua les documents à une commission d'enquête. Depuis lors, les remous politiques de cette affaire s'étaient propagés jusqu'au sein du Conseil des ministres et n'étaient pas apaisés au début de 1961.

Des consignes furent données à la presse qui prit docilement le virage que l'on attendait d'elle et qui conseilla à ses lecteurs, en citant les propos mêmes de M. Valdiodio, ministre de l'Intérieur et de la Défense du Sénégal, « de ne pas attacher trop d'importance aux résolutions de la conférence de Casablanca ».

« Les nouveaux États africains ne veulent que du bien à Israël et tous établiront avec lui d'excellents rapports », avait dit à son départ de Lydda M. Valdiodio, assurances flatteuses que les journaux se hâtèrent de reproduire en bonne place.

En même temps, le gouvernement de Jérusalem décidait d'envoyer sans plus tarder la mission médicale qui devait se rendre au Mali pour y participer à la lutte contre la malaria, la tuberculose et la variole. Le Département sait également que, soucieux de ne pas donner à Bamako l'impression que la conférence de Casablanca avait remis en cause les accords conclus, le gouvernement israélien se dispose ces jours-ci à livrer les armes légères qu'il s'est engagé à vendre ou à prêter sous conditions au Mali.

Tout semble donc indiquer que, le moment d'humeur apaisé et l'opinion publique rassurée sur les vrais sentiments des États africains pour Israël, le gouvernement de Jérusalem va tout mettre en œuvre pour consolider ses positions avec Accra et Bamako et désamorcer la bombe lancée par le président Nasser.

Il a déjà obtenu du président Nkrumah des déclarations rassurantes : « Les bonnes relations existant entre le Ghana et Israël ne seront pas modifiées », a récemment affirmé le chef de l'État ghanéen à l'ambassadeur d'Israël.

Il n'en reste pas moins que les dirigeants israéliens ont maintenant pleine conscience de ce que la lutte est engagée entre eux et le président Nasser en Afrique et que, partout où ils iront, ils trouveront les diplomates de la R.A.U. en travers de leur chemin.

Ils ont senti avec inquiétude la fragilité de leur implantation politique dans les États africains et réfléchissent sur le dilemme devant lequel les a placés leur adversaire, en leur faisant grief de leurs amitiés occidentales et en particulier de celle qu'ils manifestent pour la France.

Il ne fait aucun doute qu'ils seront amenés d'ici peu à reconsidérer leurs ambitions africaines sous ce nouvel angle.

(Afrique-Levant, 5-7 s.d. Casablanca.)

30

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles.

T. n°s 225 à 232 (1). *Paris, 20 janvier 1961, 11 h. 15* (2).

Je me réfère à votre télégramme n°s 64 à 72. (3)

Vous pourrez indiquer à M. Wigny que le gouvernement français partage les vues du gouvernement belge sur la nécessité pour les membres de l'Alliance atlantique les plus directement intéressés de déterminer et de suivre au Congo une ligne d'action commune. En donnant notre accord sur le principe de consultations périodiques, vous éviterez cependant de vous engager sur la suggestion du ministre tendant à réunir régulièrement chez lui les ambassadeurs des États-Unis, de France et de Grande-Bretagne, procédure qui peut risquer de nous solidariser de manière excessive avec certaines initiatives belges.

Quant au fond, le problème nous paraît être d'affermir et de faire reconnaître l'autorité de M. Kasavubu dans l'ensemble du Congo. Nous ne sommes pas convaincus qu'à ce stade, sa solution doive être recherchée dans le recours à l'aide directe. Si l'idée d'une aide financière à M. Kasavubu paraît mériter d'être étudiée dans la mesure où elle serait nécessaire pour arrêter le mouvement de débauchage par les lumumbistes des contingents fidèles (4), il nous paraît prématuré d'envisager le

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 437-444), Washington (n°s 983-990), Londres (n°s 949-956), Léopoldville (n°s 162-169).

(2) Ce télégramme, rédigé le 18, a été expédié le surlendemain.

(3) Le télégramme de Bruxelles n°s 64-72 du 14 janvier, non reproduit, relatait la réunion autour de M. Wigny des ambassadeurs des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France, à laquelle assistaient MM. Van den Bosch, Rothschild et Schuurmans, afin d'examiner les derniers événements du Congo. À ce sujet, il est bon de rappeler que la veille, 13 janvier, une mutinerie se produisait au camp de Thysville (à 150 km au sud de Léopoldville), où M. Lumumba était prisonnier. Alertés, le président Kasavubu, le colonel Mobutu et M. Bomboko, président des commissaires généraux et ministre des Affaires étrangères, prenaient l'avion pour Thysville. Ils réussissaient à rétablir le calme. Le président Kasavubu et le colonel Mobutu rendaient visite à M. Lumumba; ils lui auraient offert de participer à la table ronde du 25 janvier, avec un portefeuille ministériel dans le gouvernement Iléo. Mais le Premier ministre destitué aurait refusé, déclarant qu'il était toujours le Premier ministre légitime du Congo, investi par le Parlement. À la requête du président Kasavubu, M. Lumumba fut, le 17 janvier, transféré au Katanga, en compagnie du général Mpolo, qui avait été ministre dans son gouvernement, et de M. Okito, vice-président du Sénat. Le 22 janvier, la radiodiffusion d'Elisabethville annoncera la mort du général Mpolo, qui serait mort le jour même de son arrivée, à la suite de sévices subis dans l'avion. Sur les répercussions de ce transfèrement aux Nations Unies, voir le télégramme de New York n°s 155-156 du 19 janvier, non reproduit.

(4) Le gouvernement central de Kasavubu et Bomboko avait besoin de fonds et d'armes. Les incidents de Thysville avaient été provoqués par le non-paiement aux troupes d'une indemnité de marche de 4.000 francs belges par homme. C'est surtout par le procédé du débauchage des troupes que Gizenga gonflait ses effectifs. D'autre part, une assistance d'ailleurs limitée était assurée à Gizenga et à Kashamura par l'U.R.S.S. et la République arabe unie. Sur l'argent dont disposent M. Gizenga, voir le télégramme de Léopoldville n°s 124-130 du 13 janvier, non reproduit.

renversement complet de notre politique antérieure de non-intervention dans les affaires intérieures du Congo que serait la fourniture d'une aide militaire directe à Léopoldville. En dehors même du fait que les conjurés de Casablanca (1) y trouveraient un prétexte pour revenir au plan primitif du colonel Nasser de soutien militaire à M. Gizenga, pareille initiative pourrait être lourde de conséquences et risquerait en tout cas de heurter l'opinion africaine modérée pour laquelle le danger majeur est l'affrontement direct des deux blocs au centre de l'Afrique.

Bien que l'action des Nations Unies porte incontestablement une très large part de responsabilité dans l'aggravation de la situation au Congo, cette aggravation même rend difficilement praticable, pour le moment, une politique ouvertement orientée contre la présence de l'O.N.U. (2) et qui aurait pour résultat de laisser M. Hammarskjöld à la seule pression des extrémistes de Casablanca. Il est évidemment indispensable que les Occidentaux s'emploient en sens inverse auprès du Secrétaire général, afin d'obtenir un redressement de l'action des Nations Unies.

Il importe à cet égard de s'appuyer sur les « modérés » africains et il serait certainement souhaitable que les États de la Communauté jouent un rôle plus important dans les activités de l'O.N.U. au Congo. Il convient cependant de signaler à cet égard que l'envoi par ces États de contingents au Congo est en l'état actuel des choses peu probable. Le Sénégal ou Madagascar, qui seraient seuls en mesure de le faire, y sont peu enclins, le premier en raison de l'expérience du bataillon malien, le second par souci d'éviter toute implication dans l'imbroglio congolais. Il faudrait donc que la Commission de conciliation ne comprenne plus exclusivement les États fournissant des contingents (3).

Le succès complet de nos efforts auprès de M. Hammarskjöld reste en tout état de cause lié à la constitution d'un gouvernement provisoire qui ôtera tout prétexte aux réticences des Nations Unies. Pareil gouvernement devrait à notre sens marquer, par sa composition même, le rétablissement d'un début de coopération entre les provinces congolaises, et

(1) Allusion aux pays ayant participé à la conférence de Casablanca qui s'est tenue du 4 au 7 janvier : voir ci-dessus le n° 8.

(2) Le 9 janvier, dans un mémorandum adressé à M. Dayal, M. Justin Bomboko, président du Collège des commissaires généraux, met en cause l'attitude de l'O.N.U. et de certains de ses contingents, notamment au Kivu. Le 11 janvier, M. Tschombé dénonce l'accord passé entre le Katanga et l'O.N.U. le 17 octobre 1960. Le 14 janvier, le président Kasavubu demande le rappel immédiat de M. Dayal, représentant spécial de M. Dag Hammarskjöld au Congo. M. Kashamura, au Kivu, « cesse tous rapports avec l'O.N.U.C. » tant que des Européens en feront partie. Le retrait des contingents de la R.A.U., du Maroc, de la Guinée et de l'Indonésie pourrait remettre en question la présence même de l'O.N.U. au Congo.

(3) Le 3 janvier, étaient arrivés à Léopoldville via Brazzaville les membres indien, pakistanais, soudanais, sénégalais, ghanéen, marocain et tunisien de la Commission de conciliation des Nations Unies. Les membres nigérian, éthiopien, libérien et malais se trouvaient dans la capitale congolaise depuis deux semaines. Le président de la Commission est le Nigérian Wachuku. Après Léopoldville, la Commission doit se rendre à Coquilhatville le 19 janvier puis à Stanleyville, Elisabethville, Luluabourg et Bakwanga. Son retour est prévu pour le 24 janvier. Sur le désaccord entre MM. Wachuku et Dayal, voir le télégramme de Léopoldville n°s 115-116 du 13 janvier, non reproduit. Sur le rôle de la Commission, se référer au télégramme de Léopoldville n° 199 du 19 janvier, non reproduit.

sa formation rapide devrait être le premier objectif de la conférence de la Table ronde.

Nous sommes, à cet égard, d'accord avec M. Wigny sur la nécessité d'une entente entre M. Kasavubu et M. Tschombé. Nous considérons que ce rapprochement entre les deux leaders modérés constitue un élément essentiel du renforcement de la position de M. Kasavubu et peut contribuer de manière décisive au succès de la conférence de la Table ronde. Encore faut-il qu'il s'opère dans des conditions qui manifestent la volonté du Katanga de s'engager dans la voie si justement tracée par le mémorandum remis à M. Tschombé par Bruxelles et de coopérer avec les autres provinces sous l'autorité du chef de l'État congolais. La constitution d'un axe purement militaire entre Elisabethville et Léopoldville, formule à laquelle Bruxelles, d'après certaines confidences de l'ambassade de Belgique, ne serait pas défavorable, risque au contraire d'être interprétée comme une reconnaissance implicite par M. Kasavubu de la sécession du Katanga. Pareille reconnaissance vouerait d'ores et déjà à l'échec la conférence de la Table ronde [1], réduirait considérablement les chances de formation d'un gouvernement provisoire que l'O.N.U. ne pourrait contester, et porterait un coup très grave au prestige de M. Kasavubu, dont la légitimité, en tant que chef de l'État congolais, est actuellement le principal, sinon le seul atout des Occidentaux. Il importe, par une action appropriée et énergique, à Elisabethville et Léopoldville, de redresser rapidement cette situation en amenant M. Tschombé à reconnaître que M. Kasavubu est le chef de l'État congolais, sans pour autant préjuger les structures futures de celui-ci.

Pareille reconnaissance placerait sous un jour entièrement différent la coopération entre Léopoldville et Elisabethville, qui apparaîtrait dès lors comme le gage du rétablissement progressif d'une certaine unité congolaise. Les modérés seraient alors en position de force pour imposer la formation d'un gouvernement, et celui-ci une fois constitué, les Occidentaux pourraient mettre l'O.N.U. en demeure d'aider les autorités congolaises légitimes à maintenir l'ordre et à réorganiser leurs forces armées, faute de quoi une aide directe leur serait fournie.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur la Table ronde congolaise, voir la dépêche n° 123/AL de Léopoldville, en date du 24 janvier, non reproduite. À la veille de la tenue de cette table ronde, l'ambassadeur de France fait le point de la situation au Congo et examine les chances de réussite de la Table ronde. Une large première partie analyse les causes d'effritement des institutions, l'aggravation des divisions internes, le jeu des interventions étrangères (l'O.N.U., les Européens) et brosse un rapide tableau de la situation économique et sociale. La seconde partie traite de la future table ronde de janvier, ses origines, son organisation, ses participants, et pose en guise de conclusion la question cruciale : « Aura-t-elle lieu ? ».

31

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 15. *Paris, 20 janvier 1961, 12 h.* (1)

Dans les entretiens que vous pourrez avoir au sujet de la déclaration faite le 16 janvier à Tunis par les dirigeants de la rébellion algérienne (2), vous voudrez bien vous inspirer des considérations suivantes :

1° Le gouvernement français ne peut que prendre note avec intérêt de l'intention apparemment plus favorable à l'éventualité de contacts pacifiques. Il est à remarquer en particulier que les dirigeants du F.L.N. ne font plus de l'intervention des Nations Unies une condition nécessaire, ou la procédure unique d'une tentative de règlement (3). La négociation « entre les deux parties » est également mentionnée.

2° Toutefois, sur les conditions mêmes de ces contacts, la déclaration de Tunis n'apporte aucun élément nouveau, les affirmations erronées qu'elle contient lui donnant, dans une large mesure, le caractère d'un document de propagande :

a. L'allusion à la résolution votée par l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Algérie (4) en exagère la portée au point de la dénaturer et paraît en contradiction avec le désir proclamé du « G.P.R.A. » de contacts avec la France;

b. L'interprétation des résultats du référendum en Algérie (5) et les arguments qu'en tire le « G.P.R.A. « pour affirmer sa représentativité ne résistent pas à l'examen; ce référendum a démontré, au contraire, que le « G.P.R.A. » ne pouvait prétendre au rôle de représentant exclusif des populations algériennes;

c. On ne saurait davantage retenir comme fondée son analyse des résultats du référendum en France; les conclusions qu'il en tire ne correspondent en rien à la double question posée au peuple français;

d. Contrairement à ce qu'affirment les dirigeants rebelles, les institutions provisoires en Algérie approuvées par le référendum ne constituent pas une « tentative de prédétermination » : leur objet est en réalité

(1) Ce télégramme, rédigé le 19 janvier, a été expédié le lendemain.

(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 21 (note).

(3) La déclaration du G.P.R.A. envisageait que les conditions nécessaires à l'application du droit à l'autodétermination pourraient être créées par une contribution des Nations Unies, mais qu'elles pourraient être également créées par la négociation entre les deux parties.

(4) *D.D.F.,* 1960-II, n°s 282 (et notes), 286.

(5) Le référendum « sur le principe de l'autodétermination et le projet de loi portant organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie » donnait le 8 janvier une proportion de 74,99 % de réponses positives par rapport aux suffrages exprimés. Sur ce référendum, voir l'*Année politique 1960,* p. 5 et suivantes.

d'accroître la participation de la population algérienne à la gestion de ses propres affaires et de mettre en place une armature administrative qui pourrait, le cas échéant, faciliter la réalisation de l'autodétermination;

e. Aucune allusion n'est faite dans la déclaration à l'éventualité d'un arrêt des combats dont le gouvernement français a déclaré qu'il devait précéder les conversations sur l'autodétermination.

3° Les quelques observations qui précèdent ont pour objet de faciliter dans l'examen attentif qu'appelle la déclaration du « G.P.R.A. » le départ entre l'opération de propagande et l'élément politique positif.

(Nations Unies S 50-4-2-7.)

32

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 376 à 383. *Rabat, 21 janvier 1961.*
(Reçu : 12 h. 20.)

À l'attention de M. de Guiringaud.

Je me réfère à votre message personnel du 20 janvier 1961 (1).

N'ayant pas cru pouvoir, après deux longues séances de négociations, dont le caractère avait déjà été exploratoire, prolonger encore, tout au long d'une nouvelle réunion de la Commission, une discussion assez vaine, j'ai demandé à voir seul ce soir M. Benhima.

Je ne lui ai pas caché que le gouvernement français, ayant été assez surpris par la position marocaine liant étroitement le problème du Domaine et celui des terres (2), avait provoqué la réunion d'une Commission interministérielle dans la semaine qui vient pour arrêter les instructions qui me seraient données à ce sujet. Je n'étais donc pas en mesure

(1) Par télégramme n° 184 du 20 janvier, non reproduit, M. de Guiringaud adressait un message personnel à l'ambassadeur, aux termes duquel le Département estimait, comme M. Seydoux, qu'il y avait lieu de distinguer la négociation « Domaine » d'une part et la négociation « terres » d'autre part. En ce qui concernait cette dernière, les instructions adressées en juin 1960 à M. Parodi restaient valables, mais devaient être précisées.

(2) Des négociations sur les questions domaniales pendantes entre la France et le Maroc s'étaient ouvertes le 14 janvier et avaient fait l'objet de deux autres séances de travail les 17 et 20 janvier. Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, qui présidait la délégation marocaine, avait lié d'emblée le problème des terrains relevant du Domaine français à celui des terres de colonisation auxquelles il prétendait donner la priorité dans la discussion. L'ambassadeur, en tant que chef de la délégation française, avait fait valoir que les deux questions étaient entièrement distinctes et devaient être examinées séparément.

d'ouvrir une négociation sur ce point, mais il m'était évidemment possible d'aborder dès maintenant la question du Domaine.

M. Benhima, en déclarant alors me parler à titre officieux, a découvert de manière fort nette l'optique de son gouvernement sur cette négociation.

Le problème du Domaine, m'a-t-il dit, n'intéresse que médiocrement le gouvernement marocain, et encore moins l'opinion publique, car il n'a pas de caractère politique. La négociation sur les terres, au contraire, préoccupe au plus haut point le gouvernement et l'opinion. L'un et l'autre veulent que le gouvernement français rende des terres qui appartiennent à l'État marocain et que réclament les tribus. Le Roi souhaiterait, pour le cinquième anniversaire de l'indépendance marocaine, pouvoir annoncer au peuple la restitution des terres de colonisation. Il est d'ailleurs prêt au même moment à proclamer l'intention du gouvernement marocain de ne pas réclamer les terres melk [1] et son désir de voir les colons qui les exploitent rester sur ces terres. Le gouvernement marocain, par contre, se refusera à tout paiement et à tout remboursement pour la récupération des terres de colonisation. Il n'acceptera pas de verser une sorte de dédit comme l'a fait le gouvernement tunisien.

J'ai demandé à M. Benhima si le gouvernement marocain n'admettrait cependant pas que le gouvernement français lui facilite la récupération de certaines surfaces de terres équivalentes aux terres de colonisation, sans s'arrêter à l'origine de chacune des propriétés cédées, suivant un système analogue à celui de l'accord franco-tunisien [2]. Une telle formule me paraissait éluder bien des difficultés juridiques et en outre être plus avantageuse du point de vue économique, car une bonne partie des terres de colonisation avaient fait l'objet de le part des colons français d'une mise en valeur qui en rendait l'entretien délicat et coûteux.

M. Benhima, me rappelant qu'il parlait à titre officieux, m'a indiqué que la déclaration de principe sur la restitution des terres étant acquise, le gouvernement marocain n'avait pas l'intention de les reprendre toutes immédiatement, et qu'il laisserait la jouissance d'une partie de ces terres aux colons français en vertu de baux qui pourraient être de longue durée. Par ailleurs, il ne se déclarait pas non plus hostile à des échanges de terres. Mais tout cela ne pouvait être envisagé qu'une fois reconnue la propriété du gouvernement marocain. Le problème n'était pas de caractère économique ou agraire, mais de caractère politique. Le gouvernement marocain n'accepterait d'ailleurs pas de discussion sur la question du Domaine tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction sur la restitution des terres.

[1] On entend par « terres melk » des terres de droit privé, appartenant à des Marocains, par opposition aux terres de colonisation.

[2] À la suite de négociations laborieuses qui s'étaient poursuivies durant trois mois, les délégations française et tunisienne étaient tombées d'accord le 6 octobre 1960 sur le texte d'un protocole relatif au transfert à l'État tunisien de 100.000 hectares de terres appartenant à des agriculteurs français. L'accord définitif avait été signé le 13 octobre. Chaque propriétaire avait latitude de donner son accord à la vente de ses terres; le versement par le gouvernement tunisien d'une indemnité forfaitaire d'un million de dinars était prévu.

Ainsi M. Benhima a-t-il repris de la manière la plus explicite une thèse marocaine à vrai dire invariable sur ce problème, puisqu'elle avait déjà été exposée par M. Boucetta parlant au nom de la délégation marocaine lors des conversations sur la convention d'établissement d'août 1957, et par M. Bouabid dans un entretien avec M. Parodi en novembre 1959.

J'ai conclu l'entretien en indiquant à mon interlocuteur qu'il avait un caractère officieux et personnel et j'ai réservé entièrement la position du gouvernement français [1].

(Collection des télégrammes.)

33

M. Debré, Premier Ministre,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 21 janvier 1961.*

Mon cher Ministre et ami,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de la note résumant l'entretien que j'ai eu, ce matin, avec M. Houphouët-Boigny.

Veuillez agréer, mon cher Ministre et ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Annexe

Note du Premier ministre, M. Michel Debré
Entretien avec M. Houphouët-Boigny [2]

N. *Paris, 21 janvier 1961.*

La conversation débute tout de suite sur les projets de convention.

Je fais observer que les projets de convention tels qu'ils nous ont été remis provoqueront certainement de multiples discussions de détail, mais ces multiples discussions de

[1] M. Boucetta, ministre des Affaires étrangères par intérim, devait souscrire, sans prendre cependant d'engagement précis, au principe de l'examen séparé des deux questions; il n'en restait pas moins que, dans son esprit, le problème domanial était moins important que celui des terres de colonisation, éminemment politique (Télégramme de Rabat nos 526-527 du 29 janvier, non reproduit).

[2] Ce compte rendu a été communiqué le jour même par le Premier ministre au ministre des Affaires étrangères.

détail méritent d'être éclairées par une discussion de principe et cette discussion de principe est capitale [1].

M. Houphouët-Boigny donne son accord à cette discussion préliminaire.

Je prends un premier exemple pour bien préciser ma pensée : la convention militaire. Pour la France, deux types de conventions sont possibles, ou une alliance véritable fondée sur une politique concertée et une défense commune, ou bien un simple accord pour la mise sur pied d'une armée nationale sans engagement politique de la France. Or, que proposent les textes ? Ils proposent à la France de prendre des engagements considérables sans politique concertée, sans défense commune.

M. Houphouët-Boigny me fait observer que de son point de vue, il ne devrait pas y avoir de différence entre les textes qui nous lient aux États de la Communauté [2] et les textes qui nous lieraient aux États de l'Entente. À ses yeux, il ne faut pas se fier aux mots ni aux institutions, l'essentiel est la solidarité et il est partisan d'une solidarité entre la France et les États de l'Entente aussi complète qu'entre la France et les États de la Communauté.

Je lui fais observer que même si on fait abstraction des mots et des institutions, il y a des engagements réciproques concrétisés par les assurances et les instruments d'une politique concertée et d'une défense commune.

M. Houphouët-Boigny ne répond qu'il est tout prêt à modifier les textes, à introduire l'idée de défense commune et même d'un pacte multilatéral entre les États de l'Entente et la France. Il faut une convention statégique d'ensemble et à l'avance il l'accepte.

Je prends acte de sa réponse, tout en faisant observer qu'il ne suffit pas d'une défense commune. Il faut aussi une politique concertée et nos experts seront amenés à demander des précisions.

Je prends ensuite l'exemple du projet économique et financier. Là aussi, nos experts auront à étudier une série de modifications de détail, mais il y a un principe. La France ne peut pas faire, pour des États qui ne font pas partie de la Communauté, un effort financier, ni prendre à leur égard des engagements — effort financier et engagements qui seraient supérieurs à ceux qui sont envisagés pour les États de la Communauté.

M. Houphouët-Boigny me parle de ce que nous faisons pour le Cameroun et pour le Togo [3].

[1] Sur les remarques essentielles du gouvernement français relatives aux projets d'accords qui lui sont soumis, se reporter à une note verbale de février 1961, non reproduite. Les positions étaient, au départ, les suivantes pour les quatre États de l'Entente : la non-adhésion à la Communauté a été décidée afin de placer ces quatre États sur un plan comparable à celui du Cameroun; la globalisation de l'aide française sous une forme pluriannuelle a été demandée au profit de chacun; le caractère non exclusif des accords avec la France a été indiqué. Une position particulière a été exprimée par la Haute-Volta selon laquelle aucune base militaire ne doit être installée sur son territoire. Les positions de départ de la France différaient de celles du Conseil de l'Entente sur trois points principaux : le maintien de liens institutionnels; des garanties de différents ordres que les États de l'Entente accorderaient en contrepartie de l'aide économique et financière de la France; une organisation de la défense commune qui aurait dépassé le cadre de la simple assistance technique.

[2] Les membres de la « Communauté rénovée » sont le Sénégal, Madagascar, le Tchad, le Gabon, la République centrafricaine et le Congo-Brazzaville; ceux qui n'ont pas confirmé leur appartenance à l'ancienne Communauté : Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Dahomey, Niger, Mauritanie; et ceux qui n'en ont jamais fait partie : le Togo et le Cameroun.

[3] Un accord de coopération franco-camerounais a été signé à Yaoundé le 13 novembre 1960; l'accord de défense est signé le 12 janvier 1961. Le Togo et la France ont conclu un accord par échange de lettres le 2 juin 1960. Aux termes de cet accord, appliqué en attendant la conclusion de conventions de coopération, la République française assure, à la demande de la République togolaise, la représentation diplomatique du Togo auprès des États ou des organisations internationales où celui-ci n'a pas encore de représentation propre. Du fait de son accession à l'indépendance, la République togolaise a acquis le 27 avril 1960 la responsabilité de sa défense intérieure et extérieure. À la demande de celle-ci, les forces armées françaises pourront assurer sa défense contre tout danger menaçant l'intégrité de ses limites territoriales. La République togolaise, qui continue à demeurer dans la zone franc, aura comme monnaie le franc C.F.A.

Je réponds que nous n'avons pas de convention avec le Togo et que nos conventions avec le Cameroun vont moins loin dans les engagements demandés à la France que les projets qui nous sont soumis. Je fais remarquer à M. Houphouët-Boigny que les idées qu'il envisage, aide globale et pluriannuelle, sont des idées intéressantes, et qui peuvent permettre le développement d'une bonne coopération, mais il s'agit là de dispositions, puis de mécanismes intimement liés à la notion de solidarité, donc de Communauté.

M. Houphouët-Boigny me fait observer que les liens économiques font le rapprochement entre les peuples, que les États africains sont sollicités de tous côtés et qu'en établissant avec la France des rapports importants prioritaires, ils s'orientent vers cette zone de solidarité qui permettra plus tard de trouver une étroite association de tous les États africains et la France.

Je reconnais la valeur de la thèse de M. Houphouët-Boigny que l'on peut résumer ainsi : « On prouve le mouvement en marchant » — encore faut-il que chacun marche. Or, les documents demandent à la France des engagements encore une fois plus précis que ceux qui ont été signés par nous à l'égard des États de la Communauté et qu'en contrepartie, l'effort de la Côte-d'Ivoire et de tous les États de l'Entente est bien mince.

M. Houphouët-Boigny explique que la Côte-d'Ivoire n'a pas besoin d'aide extérieure et qu'elle pourrait vendre ses produits à bien d'autres pays qu'à la France, que d'autre part, il lui est facile de trouver une aide extérieure.

Je réponds que tel est peut-être le cas pour la Côte-d'Ivoire, mais certainement pas pour les autres États de l'Entente.

Je passe au troisième point et je lui fais remarquer que dans l'un des domaines où les États de l'Entente pourraient prendre des engagements à l'égard de la France, il nous est proposé une convention d'établissement qui, à nos yeux, ne présente aucun intérêt. Pourquoi ne pas avoir repris le texte signé par la France avec le Sénégal ou avec Madagascar [1] ?

M. Houphouët-Boigny me répond que toutes les garanties aux Français sont données par le droit interne de la Côte-d'Ivoire et d'autre part, qu'on ne pouvait pas faire entre les États de l'Entente et la France des accords aussi favorables qu'entre la France et les États de la Communauté.

La réponse est facile. Je lui dis : « Vous demandez du point de vue militaire, du point de vue économique et financier, des conventions qui vous donnent des droits égaux, voire des droits supérieurs à ceux que donnent les conventions similaires que nous avons passées avec les États de la Communauté, mais en ce qui concerne la convention d'établissement, vous allez si loin dans le refus des droits que nous préférons nettement qu'il n'y ait pas de convention d'établissement ! »

La réponse de M. Houphouët-Boigny est embarrassée et est faite de deux réflexions contradictoires.

En premier lieu, il est tout prêt à des modifications profondes des conventions : il accepte la défense commune, il accepte la discussion sur la transformation profonde de l'aide demandée à la France, il est prêt à reprendre une convention d'établissement tout à fait nouvelle.

Mais, à ce moment-là, il sent qu'il a trop cédé et il se reprend et dit : « Faites-nous des contre-propositions, les contre-propositions que vous pouvez faire à des États qui ne font pas partie de la Communauté. Nous les signerons sans doute, mais nous nous retournerons vers d'autres pays pour obtenir sur tous les plans, même militaires, ce que vous ne nous donnez pas. »

Il ajoute aussitôt qu'il ne veut pas faire de chantage. Je lui en donne acte bien volontiers.

En conclusion, il résulte de tout cela que nous ne sommes peut-être pas prêts à discuter au sujet des conventions. C'est ce que je constate et comme les experts doivent

[1] Sur les principales dispositions de ces accords de coopération, voir l'*Année politique 1960,* p. 341.

aller à Dakar pour discuter pendant trois ou quatre jours, fin janvier, avec d'autres États africains [1], il est envisagé de reporter la réunion de Niamey [2] aux premiers jours de février.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

34

M. Chambon, Délégué général de France à Hanoi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 47 à 53 [3]
Secret. Réservé.

Hanoi, 22 janvier 1961, 21 h. 30.

(*Reçu :* 18 h. 30.)

M. Ung Van Khiem, vice-ministre des Affaires étrangères, qui m'a convié hier à un dîner intime, m'a informé qu'il savait *de bonne source*, que le président Souvanna Phouma [4] se proposait de se rendre en France, pour avoir un entretien avec le président de la République. Il m'a donné à entendre que la République démocratique du Vietnam et ses alliés étaient persuadés que ce voyage pourrait avoir les plus heureux effets sur l'évolution de l'affaire laotienne, « la France ayant une vue réaliste du problème. » Des différentes remarques que m'a faites le vice-ministre des Affaires étrangères et de ce que j'apprends par ailleurs, il ressort :

1° Que l'U.R.S.S. et le gouvernement modéré de M. Pham Van Dong misent sur l'arrivée au pouvoir du président Kennedy pour obtenir, dans

[1] La conférence de Dakar s'est tenue du 30 janvier au 4 février. Il a été institué une « Organisation africaine et malgache de coopération économique » (O.A.M.C.E.). Sur cette conférence, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 347-348.

[2] La conférence de Niamey entre experts français et experts du Conseil de l'Entente pour les négociations en vue de la signature des accords de coopération s'ouvrira le 20 mars.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Vientiane (nos342-348), Moscou (nos 716-722), Bangkok (nos 303-309), Phnom-Penh (nos 244-250), Saigon (nos 222-228).

[4] Plusieurs télégrammes au sujet de Souvanna Phouma, non reproduits, analysent les intentions du Prince. Le télégramme nos 35 à 39 du 10 janvier indique que, replié à Phnom-Penh, le Prince cherche à se maintenir dans sa situation de conciliateur, attendant les propositions que deux de ses anciens ministres vont lui apporter de Bangkok. On pressent le souhait du chef du Pathet-Lao d'opérer un rapprochement spectaculaire avec Souvanna Phouma; les Britanniques souhaitent par contre son éclipse momentanée et ne veulent pas augmenter son importance en multipliant les démarches. Le télégramme nos 47-48 du 11 janvier fait part de son intention de faire venir ses anciens collaborateurs de Rangoon ainsi qu'un représentant de Souphanouvong. Le Prince, interrogé, a promis au représentant français de garder la plus grande réserve. Le 6 mars, on annoncera l'arrivée du général Phoumi à Phnom-Penh (Télégramme n° 286 du 6 mars). Souvanna Phouma s'était rendu à Hanoi le 21 février (Télégramme nos 99-100 du 22 février). Le 26 février, il partait pour le Laos, ayant eu, durant son séjour à Hanoi, des entretiens avec l'ambassadeur de l'U.R.S.S. et celui de la Chine populaire.

le courant de 1961, une certaine détente en Asie et en Indochine en particulier :

2° Dans cette suite, Moscou et l'aile modérée du gouvernement vietnamien souhaiteraient, tout en gardant le bénéfice de leur actuelle « position de force », de pouvoir éviter toute aggravation excessive de la situation au Laos et au Sud-Vietnam.

En revanche, la Chine, et à son invitation, l'aile extrémiste de la République démocratique du Vietnam auraient tendance à vouloir exploiter immédiatement et au maximum les succès militaires du capitaine Kong Le et du Pathet Lao, voir seulement au Laos, mais probablement en direction du Sud-Vietnam.

3° La puissance grandissante du Pathet Lao risquerait *d'une semaine à l'autre*, de rendre plus difficile une solution politique du conflit et d'amener la Chine à s'opposer au retour au Laos du président Souvanna Phouma, à la réactivisation de la C.I.C., et à la convocation d'une conférence internationale — du moins sous une forme qui puisse être acceptée par l'Occident.

4° L'U.R.S.S., préoccupée d'être ainsi débordée par sa grande alliée asiatique, exercerait une forte pression sur les membres de l'ancien gouvernement laotien pour qu'ils regagnent au plus tôt le Laos.

Ce retour, outre qu'il aurait pour Moscou l'avantage de « légaliser » le pont aérien soviétique, empêcherait sans doute la Chine et les éléments extrémistes vietnamiens d'écarter a priori toute solution diplomatique de l'affaire laotienne.

5° Le rôle de Moscou consisterait dans le même temps à convaincre le camp occidental qu'il serait inopportun qu'il fasse pression en sens inverse sur le président Souvanna Phouma pour qu'il ne décide de son éventuel retour qu'en fonction de l'évolution militaire et politique laotienne. L'U.R.S.S. et le gouvernement Pham Van Dong, en effet, ont l'impression que le président Souvanna Phouma n'est parti de Vientiane que pour échapper à l'emprise grandissante du Pathet Lao, et redoutent que la victoire spectaculaire remportée par celui-ci fasse dangereusement hésiter le président Souvanna Phouma à retourner dans son pays et pousse ses alliés à lui déconseiller ce retour.

6° La France est considérée comme le pays du monde occidental le mieux à même de prôner la modération à ses alliés, notamment à ceux d'outre-Atlantique, et de conseiller utilement M. Souvanna Phouma.

7° Il apparaît toutefois même aux « modérés » qu'il sera fort difficile au président Souvanna Phouma de garder le pouvoir après son retour au Laos, à moins qu'il ne consente à faire dans son cabinet une très large place au Pathet Lao. Eux-mêmes semblent soupçonner Souvanna Phouma d'être trop favorable au camp occidental. L'homme qui semble, en revanche, avoir toutes les faveurs de Moscou aussi bien que d'Hanoi, est M. Quinim Pholsena, « l'homme du jour ».

La tournure prise par les événements militaires laotiens (mon télégramme n° 43) [1] pourrait, très rapidement, modifier l'échiquier du Sud-Est asiatique, de la Thaïlande au Sud-Vietnam. Dans cette éventualité, le souci de l'U.R.S.S. est d'écarter la menace d'une influence chinoise prépondérante. Les préoccupations de Moscou rejoignent ainsi celles du gouvernement Pham Van Dong. Les deux partenaires souhaiteraient en conséquence qu'au plus tôt soit mis en place au Sud-Vietnam le gouvernement à tendance libérale. Des tentatives de former un gouvernement de la sorte « en exil » auraient lieu actuellement.

Il est certain que la position de la France sera, là encore, une position de conciliation faite de modération.

(Collection des télégrammes.)

35

M. Bérard, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 185 à 189 [2]
Urgent.

New York, 23 janvier 1961.

(*Reçu :* le 24, 8 h. 40.)

Je me suis entretenu, cet après-midi, 23 janvier avec M. Hammarskjöld de la situation au Congo. J'ai attiré son attention sur l'aggravation manifeste de celle-ci, en particulier sur le développement de l'anarchie, de l'indiscipline et les violations croissantes et révoltantes du droit des gens [3]. On ne pouvait continuer de laisser cette situation se détériorer. Il fallait évidemment encourager de manière active la formation d'un

[1] Du 22 janvier, non reproduit, qui rappelle la livraison aux forces phoumistes de quatre chasseurs par les États-Unis, accusés immédiatement par le gouvernement de Hanoi de vouloir élargir le champ de la guerre.

À l'annonce de l'arrivée au Laos de six autres avions américains, on apprend que les avions soviétiques stationnés à Hanoi, et participant au pont aérien avec le Laos, sont au nombre d'une trentaine. Une attaque de grande envergure du Pathet-Lao serait imminente dans la région de Savannaket.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 70), Washington (n° 71) et Bruxelles (n° 54).

[3] Sur les derniers événements survenus au Congo et sur l'anarchie qui y règne, voir le télégramme de New York n°s 157-160 du 19 janvier, non reproduit, relatant la réunion tenue le 19 janvier par les représentants permanents de la Belgique, des États-Unis, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Turquie afin d'échanger leurs plus récentes informations; voir aussi le télégramme de New York n°s 190-191 du 23 janvier, non reproduit, ainsi que le télégramme pour New York n°s 528-538 également du 23 janvier, non retenu,.

gouvernement stable sous l'autorité de M. Kasavubu, procéder d'autre part à une réorganisation et à une reprise en mains de l'armée nationale telle qu'en avait été chargé au début le général Kettani (1).

M. Hammarskjöld s'en est déclaré d'accord. En ce qui concerne le gouvernement, il escompte que quelques chances d'aboutir apparaîtront dans les mois prochains. M. Kasavubu s'est montré moins intraitable ces jours derniers avec les porte-parole de la mission de conciliation, en particulier avec le Nigérian, M. Wachuku (2). C'est malheureusement, pour le 15 février seulement, qu'il prévoit la réunion de la « Table ronde », à laquelle il envisagerait de faire participer cinq cents personnes. Une conférence aussi nombreuse ne pourrait être que chaotique. Tout espoir n'aurait pourtant pas disparu d'amener les divers chefs congolais à se rapprocher.

Quant à l'armée nationale, M. Hammarskjöld se montre particulièrement pessimiste. Ce n'est même plus de la mutinerie, c'est un retour à des mœurs primitives, dans lesquelles le viol tient une place dominante et celui des femmes des officiers congolais par les soldats est devenu pratique courante. M. Hammarskjöld estime, dans ces conditions, que la dissolution de l'armée nationale est nécessaire et que sa réorganisation ne peut être réalisée qu'en partant de la table rase.

Je lui ai objecté qu'en attendant, l'existence d'une force de police serait indispensable. Il considère que les forces des Nations Unies, encore qu'insuffisantes, doivent s'acquitter de cette tâche. Il entend les maintenir à un niveau de 20.000 hommes. Il se félicite que la R.A.U. n'ait pas « retiré son contingent » de l'O.N.U.C., ce qui lui eût permis de le laisser sur place, mais ait demandé son rapatriement (3). Le Secrétaire général est décidé à effectuer celui-ci dans les dix jours et demande, à cet effet, des appareils au gouvernement américain. Le ravitaillement des éléments lumumbistes en armement soviétique soit par avion, soit à partir du territoire soudanais, deviendra beaucoup plus difficile. M. Hammarskjöld affirme que la préoccupation d'échapper à la pression de Moscou aurait joué un rôle dans la décision du Caire.

Le Secrétaire général m'a indiqué, d'autre part, qu'il s'était adressé à M. Mamadou Dia pour lui demander de reconsidérer la situation, ainsi

(1) Sur la position française, voir ci-dessus le n° 30. Le général Kettani commande le détachement des troupes marocaines de l'O.N.U. Sur son rappel par le roi du Maroc et son départ, voir le télégramme de Léopoldville n° 584 du 16 février, non reproduit.

(2) Sur la mission de conciliation conduite par M. Wachuku, se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 364.

(3) Le 23 janvier, la République arabe unie décide de rapatrier ses forces du Congo. Le 24 janvier, le président Kasavubu et M. Bomboko demandent à M. Omar Loutfi, président du Conseil de sécurité, de réunir le Conseil pour prendre des « mesures appropriées » à la suite de « la violation de la souveraineté de la République » par la République arabe unie. Sur ce sujet, voir les télégrammes de New York n°s 207-208 et 211, tous deux du 25 janvier, non reproduits.

qu'il avait été entendu lors du retrait du « contingent malien », et de mettre à sa disposition deux bataillons sénégalais [1].

M. Hammarskjöld ne se cache pas que l'O.N.U.C. pourrait bientôt n'être plus constituée que de contingents de puissances africaines autres que celles de Casablanca — mais il espère, en mettant les Nigériens dans son jeu, neutraliser ces dernières. Il constate déjà qu'au moment même où il recevait le message de M. Modibo Keita, le représentant malien, M. Maiga, lui téléphonait pour lui préciser qu'il s'agissait d'une prise de position plus que d'une requête formelle [2].

On attend les résultats de la réunion que tiendront demain après-midi à New York les ambassadeurs des États de Casablanca [3]. Mais on constate dès maintenant que le représentant de la R.A.U., M. Loutfi, se montre peu empressé à réunir de nouveau le Conseil de sécurité dont il est président pour le mois de janvier.

(Nations Unies, S 50-2-A-28. Conseil de sécurité. Affaire du Congo.)

36

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 317 à 333. [4]. Réservé. *Washington, 23 janvier 1961.*

(Reçu : le 24, 4 h., 4 h. 55.)

J'ai eu aujourd'hui, 23 janvier, un premier contact avec le nouveau secrétaire d'État. L'entretien a duré environ une heure et quart.

J'ai trouvé en M. Dean Rusk, qui sortait d'une longue série de conférences à la Maison Blanche et recevait pour la première fois un ambassadeur étranger, un esprit ouvert, attentif et très désireux de s'« ins-

[1] Lors de la conférence de Casablanca qui s'est tenue du 4 au 7 janvier, les États représentés, dont le Mali, ont pris la décision de retirer leurs troupes du Congo et se sont déclarés prêts à répondre à l'appel du gouvernement légal congolais. Le 19 janvier, le président du gouvernement de la République du Mali adresse un télégramme au secrétaire général de l'O.N.U. demandant un nouvel examen par le Conseil de sécurité de la situation au Congo, avec la participation des délégués des pays ayant assisté à la conférence de Casablanca. Sur le sujet, voir le télégramme de New York n° 164 du 21 janvier, non reproduit.

[2] Voir le télégramme de New York n° 164 du 21 janvier, non reproduit.

[3] Une réunion du Conseil de sécurité sur le Congo a été demandée par les représentants de Ceylan, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Maroc, de la R.A.U. et de la Yougoslavie, le 26 janvier. Sur le texte de la lettre adressée au président du Conseil de sécurité, voir le télégramme de New York n° 233 en date du 27 janvier, non reproduit. La demande de ces sept États était fondée uniquement sur les reproches adressés à M. Kasavubu à propos de la situation faite à M. Lumumba et à ses partisans. Se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 365-366.

[4] Ce télégramme a été communiqué à Londres « *via* le Département » sous les n°s 156 à 172; il l'a été (en partie) à New York sous les n°s 41-42. Il porte la mention : Priorité, à partir du n° 325.

truire ». « Depuis sept ans, m'a-t-il dit, j'ai étudié les problèmes internationaux en tant que président de la fondation Rockfeller — comme ils m'apparaissent différents à la lecture des dossiers du département d'État. »

Dès l'abord, il a tenu à affirmer que l'image répandue en Europe d'une nouvelle administration orientée avant tout vers l'Afrique et l'Asie, et faisant passer au second plan les problèmes de l'Alliance occidentale, était fausse — certaines nominations avaient peut-être pu contribuer à donner créance à cette légende. Il tenait à m'assurer que le nouveau Président et lui-même plaçaient au premier rang de leurs préoccupations l'alliance avec la France et avec les autres nations atlantiques. S'il existait des différences de vues entre nous sur la façon de traiter les questions des pays nouvellement appelés à l'indépendance, elles devaient être franchement discutées.

J'ai remercié le secrétaire d'État de ses déclarations en lui indiquant qu'elles correspondaient à nos vœux. Je lui ai rappelé que la presse mondiale avait aussi déformé les vues du gouvernement français en ce qui concerne notre alliance. Comme le général de Gaulle l'avait indiqué à plusieurs reprises, l'Alliance atlantique demeure à nos yeux indispensable à la défense de l'Occident. Nous croyons cependant que son organisation, spécialement ses structures militaires, ne correspondent plus à la situation du monde en 1961. Sur ce point, nous aurions certainement des propositions à présenter.

Par ailleurs, cette consultation à laquelle il faisait allusion devait avant tout être développée entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. La plupart des grands problèmes dont il aura à connaître exigent, comme il le constatera certainement, un accord entre ces trois pays, sans lequel la cohésion du monde occidental n'est qu'illusoire.

Devant un univers communiste qui, quelles que soient les divergences de doctrine, coordonne étroitement ses objectifs et ses méthodes, devant l'émancipation de nombreux États sans expérience, sans traditions et qui ont besoin d'un guide et d'une aide matérielle, les nations de l'Occident paraissent le plus souvent agir en ordre dispersé et se livrer à de dangereuses surenchères, quand elles ne cherchent pas à se supplanter l'une l'autre. Cela a été particulièrement vrai en Afrique et les déclarations faites par certains sénateurs américains après un bref séjour sur ce continent [1] ne pouvaient qu'inspirer la plus grande méfiance. Il fallait donc mieux organiser la coopération des trois puissances.

Un système de coordination entre les trois ministres, que j'ai décrit, existait déjà. Il convenait d'en améliorer le fonctionnement et de faire en sorte que les décisions prises ne restent pas lettre morte, comme cela avait été le cas récemment dans les affaires du Laos et du Congo.

J'ai attiré au surplus l'attention de M. Dean Rusk sur le mémorandum du général de Gaulle, de septembre 1958 [2], en exprimant le vœu qu'il

[1] Voir ci dessus le n° 25 (note).

[2] Reproduit dans *D.D.F.,* 1958-II, n° 165 (annexe).

soit connu du président Kennedy. Le secrétaire d'État n'avait pas encore pris connaissance de ce document. Il ignorait les méthodes de la consultation tripartite et souhaitait ne répondre d'une façon plus précise qu'après avoir examiné ses dossiers. Il pouvait toutefois me dire dès maintenant, d'une façon générale, que le vœu du Président et de son administration était de garder le contact le plus étroit avec Londres et Paris. « Cela ne peut signifier, a-t-il ajouté, que nous nous engageons à l'avance à être toujours d'accord. Mais il est nécessaire que nous connaissions et que nous discutions nos points de vues respectifs. »

Conformément à vos instructions, j'ai fait remarquer que cette coopération n'excluait pas, dans notre esprit, des initiatives bilatérales qui pourraient amener une détente dans les rapports Est-Ouest. Mais il devait être bien entendu que chaque gouvernement devait tenir ses partenaires entièrement au courant de ses démarches et de ses projets, et qu'aucune initiative individuelle ne devait être prise qui risquerait de bouleverser nos intérêts ou nos droits.

Le secrétaire d'État m'a répondu qu'il l'entendait bien ainsi. Dans cet esprit, il m'a parlé spontanément de la dernière entrevue qui a eu lieu samedi entre M. Khrouchtchev et M. Thompson à Moscou. Les propos échangés avaient eu un caractère de grande généralité. Ils exprimaient surtout le désir d'ouvrir une ère nouvelle dans les relations russo-américaines, dans le sens du message récemment envoyé par M. Khrouchtchev à M. Kennedy (1). De telles déclarations d'intention faisaient suite à la campagne qu'avait menée à Washington M. Menshikov auprès de toutes les personnes susceptibles de faire partie de la nouvelle administration.

Un seul point précis avait été abordé par l'ambassadeur des États-Unis : celui du retour des aviateurs du RB-47 (2). Mais il n'avait pas obtenu de son interlocuteur une réponse à sa question.

M. Dean Rusk m'a demandé de reprendre avec lui la discussion sur tous les points d'intérêt commun que je désirerais soulever. Nos collaborateurs établiront, à cet égard, un ordre du jour et nous reprendrons un à un les différents problèmes mentionnés dans votre télégramme d'instructions n° 919 (3).

(1) Le 20 janvier, dans un télégramme envoyé au président Kennedy à l'occasion de son entrée en fonctions, M. Khrouchtchev exprimait son espoir d'une amélioration des relations entre les deux pays grâce à des efforts réciproques. Le 21 au soir, le Président américain répondait en se déclarant « profondément désireux de coopérer avec tous ceux qui sont prêts à participer à un effort commun ayant pour objet d'assurer un sort pacifique à toute l'humanité ».

(2) Le 21 janvier au matin, M. Khrouchtchev avait reçu durant deux heures l'ambassadeur des États-Unis; le 25 janvier, dans sa première conférence de presse, le président Kennedy annonçait la nouvelle, communiquée par le leader soviétique à son interlocuteur, que le gouvernement soviétique libérait les deux survivants de l'avion RB-47 abattu le 1er juillet 1960 au-dessus de la mer de Barentz (Sur cet incident, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 55, note). Cette décision complétait celle que M. Khrouchtchev avait annoncée le 1er janvier de ne pas porter l'affaire de l'avion U2 devant l'Assemblée générale des Nations Unies (Sur l'affaire de l'U2, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 205, note).

(3) Du 19 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 25.

Le secrétaire d'État m'a ensuite demandé d'aborder avec lui l'affaire laotienne. Je rends compte par télégramme séparé de cette partie de notre entretien.

M. Rusk a alors abordé le sujet le plus urgent, celui du Laos. Il m'a posé d'emblée la question suivante : les trois puissances ne s'étaient-elles pas, ces derniers mois, concentrées sur leurs désaccords concernant ce pays, sans placer l'affaire dans sa véritable perspective, celle de la défense de l'Asie du Sud-Est ? Étaient-elles d'accord aujourd'hui sur l'importance de ce secteur, sur celle de l'O.T.A.S.E., sur la nécessité de faire face à leurs responsabilités dans cette partie du monde ? Rappelant l'époque où le delta du Fleuve rouge était considéré comme la clé de la région (et notant que l'on avait eu raison alors), il marqua que, désormais, la perte du Laos mettrait les pays voisins en danger. Il ne convenait pas de chercher plus qu'il ne fallait à orienter le Laos vers l'Ouest; l'essentiel était que ce pays fût indépendant sous un gouvernement neutre, à condition que les Russes donnent à ce terme la même signification que les Occidentaux.

Je lui ai répondu qu'à Paris aussi, on était conscient de l'importance qui s'attachait à maintenir la liberté de l'Asie du Sud-Est, des responsabilités françaises dans l'O.T.A.S.E. et de la nécessité d'apprécier l'affaire laotienne en fonction de cet ensemble. Il fallait donc que le Laos restât neutre, c'est-à-dire non communiste, sinon au gouvernement, du moins au Parlement, et aucune aide militaire n'étant donnée de part ou d'autre en dehors de ce que prévoyaient les accords de Genève. C'était sur cette base fondamentale que nous avions proposé que les trois puissances fassent une démarche à Moscou [1].

J'ai ajouté que, depuis cinq ans, divers services américains avaient mis leur influence, leur argent et leur aide en armement au service de ceux des Laotiens qui leur paraissaient pouvoir tourner le Laos vers l'Ouest. Il en était résulté un gouvernement corrompu et sans autorité et une situation militaire très alarmante. À défaut d'une guerre, il fallait bien une solution politique et on ne l'avait jamais franchement essayée. J'ai conclu en rappelant notre proposition du 3 janvier, et en insistant sur la différence entre une démarche discrète, mais ferme, à trois et l'intervention infructueuse de M. Thompson, seul et ne pouvant invoquer aucune issue constructive.

Le secrétaire d'État m'a d'abord posé quelques questions :

— Quelle consultation envisagions-nous avec les autres partenaires de l'O.T.A.S.E ? J'ai fait valoir que si ceux-ci pouvaient avoir la garantie d'un Laos non communiste, ils seraient sans aucun doute heureux d'une telle solution.

— Qui voyons-nous comme Premier ministre possible d'un Laos neutre ? Après avoir noté que les Laotiens, une fois coupés d'appuis extérieurs, le trouveraient bien eux-mêmes, j'ai rappelé que, jusqu'à ces derniers temps, le prince Souvanna Phouma nous avait paru le meilleur

[1] Voir ci-dessus le n° 3.

homme. S'il devait s'avérer inacceptable à telle puissance, peut-être M. Phoui Sananikone pourrait-il convenir.

— La suppression de l'aide militaire devrait bien, dans notre esprit, s'appliquer également au clan communiste ? J'ai évidemment répondu par l'affirmative.

Revenant à son propos antérieur, M. Rusk a évoqué l'opposition qui s'était manifestée pendant la dernière guerre entre partisans d'une priorité à accorder au théatre du Pacifique ou de l'Atlantique; comme les Anglais alors, les Européens d'aujourd'hui ne craignaient-ils pas de voir les États-Unis s'engager en Asie au détriment de leur défense ? Ne cherchaient-ils pas à vider de son contenu le traité de Manille, alors que les partenaires asiatiques manifestaient une nervosité croissante ?

J'ai cru pouvoir rassurer mon interlocuteur : le gouvernement français était conscient du caractère global de la menace communiste; il comprenait que les Américains mènent le jeu là où leurs intérêts étaient prédominants, comme dans les détroits de Formose et dans les Caraïbes, et comptait être compris à son tour là où les intérêts français l'emportaient, comme en Afrique. Dans un cas comme celui du Laos, nous devions nous mettre d'accord. Sans doute ne souhaitions-nous pas que l'O.T.A.S.E. en tant que telle débordât d'un rôle purement consultatif, mais sa véritable force n'était-elle pas la puissance militaire des États-Unis ? Aussi bien n'envisagions-nous pas d'autre démarche à Moscou que sur le ton de la « fermeté ».

M. Rusk s'est alors interrogé sur le sens du mot. Il impliquait un risque de guerre, mais quelle guerre ? générale ? Les Russes n'y croiraient pas; locale, avec des moyens locaux ? Les Russes auraient tout à y gagner. Ne convenait-il pas, avant toute négociation, de tenter de redresser la situation militaire sans risquer une dangereuse « spirale » ?

Passant à la proposition britannique de réactivation de la C.I.C., le secrétaire d'État a aussitôt laissé paraître qu'il ignorait l'accueil fait par M. Koutznetsov à sir Frank Roberts (Télégramme n° 380 de Moscou [1]). J'ai répété que, devant le risque grandissant d'une conférence du type Genève, il importait d'abord d'être unis, ensuite de présenter à Moscou une proposition assez honnête pour entraîner l'agrément soviétique.

M. Rusk m'a dit qu'il y penserait et que nous en reparlerions.

[1] Par télégramme n°s 380-386 du 23 janvier, non retenu, l'ambassadeur de France à Moscou relatait un entretien entre les deux hommes dans l'après-midi du 21. M. Roberts avait remis au premier vice-ministre soviétique un message que les deux coprésidents de la conférence de Genève de 1954 pourraient adresser au gouvernement indien. Il y était question de l'envoi sur place, dans un premier stade, d'un représentant indien qui prendrait contact avec le roi du Laos. Il recommanderait la convocation, dans un second stade, de la Commission internationale; Britanniques et Soviétiques exprimeraient alors l'espoir que le Canada et la Pologne enverraient leurs représentants. Le gouvernement de Londres n'était pas opposé à la réunion d'une conférence internationale du type genevois, mais préférerait le recours à la Commission internationale qui pourrait agir assez rapidement. M. Koutznetsov estimait par contre que la Commission internationale, si elle se réunissait sans que sa mission eût été à nouveau définie, ne pourrait pas faire grand-chose; aussi le gouvernement soviétique se prononçait-il pour la réunion d'une conférence de type genevois, comme l'avait proposé le prince Norodom.

Je n'ai pu consacrer que quelques minutes en fin d'entretien à la question du Congo. J'ai évoqué la conversation de Votre Excellence avec M. Bomboko [1] et insisté sur l'intérêt qui s'attachait à ce que les ambassadeurs occidentaux à Léopoldville pressent M. Kasavubu, d'une part, de former un gouvernement et, d'autre part, de s'entendre avec M. Tschombé.

M. Rusk a plaidé sa connaissance encore imparfaite du sujet (Une réunion sur le Congo aurait lieu dans son bureau aussitôt après mon départ).

Il a mentionné l'espoir qu'avait M. Dayal, lorsqu'il était reparti de New York pour Léopoldville, de provoquer des consultations avec les membres du Parlement congolais, d'où sortirait peut-être une possibilité de constituer un gouvernement. Le représentant du Secrétaire général s'attendait à ce que M. Lumumba ne recueillît que vingt pour cent de soutien...

(Collection des télégrammes.)

37

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies,

T. n° 537. *Paris, 24 janvier 1961, 11 h* [2].

Je me réfère au télégramme de M. Millet concernant les dépenses des Nations Unies au Congo [3] et à la lettre du Secrétariat n° FI 311 du 12 janvier.

[1] Qui eut lieu le 11 janvier : voir ci-dessus le n° 10.

[2] Ce télégramme a été rédigé le 23 et expédié le lendemain.

[3] Voir le télégramme de New York n°s 132-135 du 17 janvier, non reproduit. Sur l'historique de la question, se reporter à la note n° 037 du 31 mars, émanant de la direction des Affaires politiques (Nations Unies et organisations internationales), non reproduite. Le 20 décembre 1960, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par quarante-six voix contre dix-sept (dont le bloc soviétique) et vingt-quatre abstentions (dont la France) une résolution concernant les opérations des Nations Unies au Congo. Le représentant de la France à la cinquième Commission a défini, le 9 décembre, la position française. Le 12 janvier 1961, le Sécrétaire général a demandé au gouvernement français de verser sa quote-part au compte *ad hoc* pour le Congo. Au 24 mars 1961, seuls les États-Unis, la Hollande, l'Irlande et l'Australie (pour la moitié) auront versé leurs contributions. Se reporter également au télégramme de New York n°s 692-693 du 2 mars, non retenu, faisant part du rapport publié par le Secrétaire général sur le financement de l'opération des Nations Unies au Congo au cours de l'année 1961 ainsi qu'au télégramme n°s 688-691, également du 2 mars (ci-après reproduit sous le n° 109).

Veuillez faire savoir par écrit au Secrétaire général que le gouvernement français, pour les raisons qui ont été exposées par la délégation à l'Assemblée lors des discussions se rapportant à ce point, n'a pas l'intention de participer au financement des opérations des Nations Unies au Congo.

(Afrique-Levant. Congo belge CB 5-1-7. Conseil de sécurité.)

38

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 452 à 461. Réservé. *Rabat, 26 janvier 1961.*

(*Reçu :* 15 h. 15)

Par comparaison avec la période qui s'est écoulée de mon arrivée à Rabat aux fêtes de fin d'année, il y a incontestablement depuis un mois une pause dans les difficultés franco-marocaines.

Les raisons en sont diverses : les dirigeants marocains ont souvent peu de suite dans les idées et il est assez normal que la détente habituelle pendant les fêtes se soit répercutée sur nos affaires. La conférence de Casablanca [(1)] a, de son côté, absorbé l'activité des services durant deux ou trois semaines. Enfin, et c'est sans doute la raison essentielle, les résultats du référendum [(2)] ont surpris les dirigeants marocains qui ne croyaient pas à une approbation aussi étendue et ils ont ébranlé la conviction qu'ils s'étaient faite sur le caractère inévitable d'une internationalisation du conflit algérien. Ils ne sont plus, depuis le 8 janvier, aussi sûrs qu'il n'y a que des avantages pour le Maroc a s'en prendre à la politique française et commencent à se rendre compte que le calcul qui devait les placer, au moment de l'intervention internationale, au nombre des intermédiaires obligés et des créanciers du « G.P.R.A. », risque d'être déjà dépassé.

La détente qui s'est établie à Rabat est très vraisemblablement temporaire : elle ne se traduit pas, sauf exception, par des mesures positives en faveur des intérêts français, mais du moins le gouvernement marocain a-t-il cessé pour le moment de prendre des décisions qui leur soient directement contraires. Les problèmes demeurent en suspens, qu'il s'agisse du sort de notre domaine, des terres de colonisation, de l'évacua-

(1) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

(2) Du 8 janvier, qui avait donné au oui : 74,99 % des suffrages exprimés : *Année politique 1961,* p. 5 et suiv.

tion de nos forces, de l'aide aux F.A.R., de l'absence de représentation consulaire à Oujda ou encore des attaques contre la France dans la presse et à la radio. Leur solution ne paraît pas pour autant devoir en être plus proche ou plus satisfaisante. Si des conversations plus approfondies que dans la période précédente ont eu lieu, sur la question domaniale et sur le problème des terres, il est pour le moment impossible d'en apercevoir l'issue.

C'est que, si l'organisation de ces entretiens est peut-être de la part du gouvernement marocain la marque d'une très relative bonne volonté, il ne s'agit là que d'un geste purement formel. Nous sommes, à vrai dire, pour les questions importantes sans interlocuteurs. Le gouvernement est plus que jamais divisé depuis que l'éclatement du Conseil constitutionnel (mon télégramme n° 387) (1) a fait apparaître les ambitions exclusives de l'Istiqlal et opposé cette formation aux Indépendants et au Mouvement populaire. Celui-ci a d'ailleurs resserré ses contacts avec l'opposition qui redouble ses attaques contre l'ensemble du gouvernement, et qui semble développer sa propagande. D'autre part, le différend entre le Roi et le Prince s'est ravivé, comme l'a prouvé l'ajournement du voyage du Roi, dont nous savons maintenant avec certitude que le motif n'était qu'accessoirement médical (2). Depuis lors, le Roi, seul arbitre possible entre ces diverses tendances, s'est éloigné de la scène politique, toujours sous un prétexte de maladie, mais il n'a cédé ses pouvoirs ni au Prince, ni aux ministres qui seraient d'ailleurs aujourd'hui incapables de les exercer efficacement.

Ainsi, non seulement les conversations que j'ai entreprises se poursuivent-elles sans que des solutions concrètes soient proposées à notre étude, mais encore toute intervention qu'appellent de ma part les difficultés présentes ne peuvent-elles que tomber dans le vide. Le ministère des Affaires étrangères en réfère au gouvernement, qui élude sa réponse, tandis que le Prince et M. Guedira renouvellent des promesses qui ne sont pas tenues. Encore, dans de nombreux cas, n'est-il pas possible de savoir à qui s'adresser, en dehors de M. Benhima qui serait lui-même démissionnaire à la suite de la nomination de M. Boucetta (3).

Pour certaines questions, comme l'évacuation des matériels précieux (mon télégramme n° 279) (4), cette incapacité des services marocains nous offre un répit que nous mettons à profit. Pour d'autres, ainsi à Oujda où

(1) Document non reproduit. Le 19 janvier, M. Allal el Fassi était élu à la présidence du Conseil constitutionnel; c'est alors que les membres du Mouvement populaire, du Parti démocratique constitutionnel et des Indépendants libéraux déclaraient se retirer pour ne pas « assister passivement » à l'élaboration d'une Constitution « partisane ». L'Istiqlal se retrouvait seul au Conseil.

(2) La fatigue du Souverain avait motivé officiellement la remise à une date ultérieure du voyage qu'il devait effectuer dans plusieurs pays d'Asie : Turquie, Iran, Palestine, Indonésie. Le 22 janvier, un communiqué précisait que les médecins du Roi avaient prescrit « un repos absolu de huit jours et ensuite... un traitement s'étendant sur plusieurs semaines » en vue d'une intervention chirurgicale ultérieure.

(3) Les visées de l'Istiqlal avaient été satisfaites avec la nomination, le 24 janvier, de M. Boucetta, ministre de la Fonction publique, comme ministre des Affaires étrangères par intérim.

(4) Non reproduit.

devant la persistance des attaques de la radio — qui ont cependant légèrement diminué en intensité — elle n'aboutit qu'à maintenir une situation qui nous est dommageable. Cet état de choses nous met en tout cas mieux en mesure d'éviter les incidents et, à tout prendre, dans les circonstances actuelles, c'est peut-être le mieux que nous puissions espérer.

Mais il serait illusoire de croire que cette situation peut se prolonger encore longtemps. Le 2 mars est l'anniversaire de l'indépendance et il y a tout lieu de penser que le Roi voudra annoncer à cette occasion quelques succès spectaculaires à ses sujets. On voit mal qu'il puisse le faire autrement que contre la France. Nos intérêts au Maroc lui offrent le terrain le plus facile à exploiter et il s'est persuadé en même temps, à tort ou à raison, que des attaques contre la politique française en Algérie étaient les plus propres à lui gagner l'approbation populaire.

Le gouvernement marocain n'a guère en tout cas d'autre possibilité de succès immédiat : sur le plan intérieur, la misère qui s'accroît ne peut être combattue que par une politique austère et patiente. Sur le plan extérieur, ses initiatives récentes, à part le veto russe sur la Mauritanie [1] et un succès de prestige à Casablanca, l'ont placé dans une situation partout embarrassante : à l'égard des puissances occidentales avec lesquelles les rapports sont tièdes ou mauvais; en Mauritanie où ses plans de subversion sont, pour le moment, sans effet; dans les rapports Est-Ouest, où il n'ose accepter ouvertement ni l'aide militaire soviétique, ni l'aide militaire américaine; dans sa politique anti-israélienne [2], qui est en train de soulever contre lui, dans l'opinion mondiale et de la part de certains gouvernements, des forces dont il a sans doute mal mesuré l'importance.

En conclusion, nous avons devant nous deux sortes de répondants : les uns ne veulent pas d'arrangement avec la France, mais sont très provisoirement hors d'état d'agir contre nous de manière décisive; les autres, c'est-à-dire presque seuls le Prince et surtout M. Guedira, restent probablement en faveur d'une politique plus raisonnable à notre égard, mais ils ne sont pas non plus en mesure de la mettre en œuvre. Quant au Roi, qui suit actuellement une cure de sommeil, il se dérobe depuis quelques jours à toute initiative. S'il intervenait de nouveau ou laissait

(1) *D.D.F.*, 1960-II, n° 258 (et note).

(2) Lors de la conférence de Casablanca, le roi du Maroc s'était engagé dans les vues de Nasser, en contrepartie de l'appui de ce dernier dans la question mauritanienne. Le texte d'une résolution de la Conférence condamnait en effet la situation créée en Palestine et dénonçait Israël « comme instrument au service du colonialisme, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi en Afrique et en Asie ». À la suite du naufrage le 12 janvier de Juifs marocains qui avaient quitté clandestinement le Maroc, de la remise par une délégation israélite d'un dossier de doléances au Prince héritier et d'accusations portées par Mme Golda Meir contre le Maroc, le gouvernement chérifien rejetait, le 23 janvier, sur les organisations sionistes la responsabilité de l'émigration des Israélites marocains qui jouissaient, selon Rabat, des mêmes droits que leurs compatriotes musulmans. Le ministre chérifien de l'Information s'efforçait de justifier les mesures reprochées au Maroc : interdiction des correspondances avec Israël, refus de délivrer des passeports aux candidats à l'émigration à destination de ce pays, qui se faisait au détriment des Arabes de Palestine. Une violente campagne de presse était lancée contre Israël par la presse marocaine.

son gouvernement agir, ce serait sans doute, aussi longtemps que la solution du problème algérien n'aura pas suffisamment progressé, dans un sens défavorable à nos intérêts.

(Collection des télégrammes.)

39

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn.

T. nos 335 à 337. *Paris, 26 janvier 1961, 20 h. 30.*

Vos récents télégrammes (1) signalant une recrudescence des activités du F.L.N. et de ses sympathisants en Allemagne fédérale ont retenu toute mon attention. Je juge, comme vous, profondément regrettable la tolérance des autorités de Bonn à l'égard de telles activités, en particulier leur absence de réactions à la suite des manifestations que vous avez relevées au cours de ces dernières semaines : réunion organisée le 9 janvier à Cologne en faveur du F.L.N., ouverture par le *Goethe Institut* de cours destinés à des « réfugiés » algériens, création d'un « Fonds de solidarité international des étudiants allemands » dont les associations d'étudiants F.L.N. seraient les premières bénéficiaires, diffusion par le *Nord-Westdeutscher Rundfunk* d'un documentaire extrêmement tendancieux sur l'Algérie.

De telles manifestations, qui ont produit ici la plus fâcheuse impression, ne peuvent que nuire à nos rapports amicaux avec l'Allemagne fédérale. Je vous approuve d'avoir appelé très fermement sur ce point l'attention des autorités de Bonn.

Je vous demande de poursuivre vos démarches pour obtenir du gouvernement fédéral qu'il fasse preuve d'une vigilance accrue à l'égard des agissements du F.L.N., et en particulier, que satisfaction soit enfin donnée à nos requêtes visant l'expulsion de M. Malek (2).

(MLA. Action extrémiste R.F.A.)

(1) Il s'agit notamment d'un télégramme de Bonn nos 285-287 du 18 janvier, non retenu, par lequel l'ambassadeur de France déclarait avoir demandé des explications à l'Auswärtiges Amt. On peut également, pour plus de détails, se reporter à une note (non reproduite) de la MLA du 9 janvier sur « Le conflit algérien et les rapports franco-allemands », où il était notamment question de la colonie algérienne en R.F.A. et des trafics d'armes, ainsi qu'à une autre note du même organisme, du 1er février : « Accueil aux réfugiés et étudiants algériens en R.F.A. ».

(2) Malik Daklaoui, alias Keramane, dirigeait la « représentation » F.L.N. en R.F.A. Cette « représentation », d'abord logée à l'ambassade de Tunisie à Bonn, avait dû quitter cette protection à la suite d'une intervention de l'Auswärtiges Amt, elle-même précédée de démarches de l'ambassade de France.

40

Compte rendu d'un entretien entre le Conseiller diplomatique de l'Élysée et l'Ambassadeur de la R.F.A. à Paris

C.R. *Paris, 26 janvier 1961.*

Au cours d'un entretien qu'il a eu hier avec le conseiller diplomatique [1], l'ambassadeur d'Allemagne a évoqué les perspectives des relations franco-allemandes telles qu'elles lui apparaissent dans le contexte diplomatique et politique actuel.

D'après M. Blankenhorn, ces perspectives demeurent très encourageantes. Certes, divers malentendus ont surgi au cours de l'automne dernier. D'autre part, M. Blankenhorn ne nie pas que des tendances opposées se dessinent dans certains milieux allemands, particulièrement ceux de la grande industrie. Mais elles ne lui paraissent pas préoccupantes, pour l'instant du moins. En revanche, il a souligné avec une très grande force la nécessité impérieuse de lier, autant que possible et pendant qu'il en est temps encore, l'Allemagne à l'Occident et en particulier à la France. Nul ne peut savoir en effet comment l'Allemagne évoluera dans l'avenir. Les souvenirs d'un passé récent, le mythe de la réunification, les offres susceptibles d'être faites par l'U.R.S.S. ou la D.D.R. sur le plan économique peuvent être générateurs d'une situation dangereuse, particulièrement dans l'hypothèse où une crise surgirait dans le monde des affaires. Celle-ci le serait davantage encore si le Chancelier avait à l'époque cessé de diriger les destinées de l'Allemagne. Il ne fallait, pour toutes ces raisons, rien faire qui diminue, si peu que ce soit, le sentiment de solidarité de l'Allemagne avec l'Europe occidentale et les engagements qu'elle a souscrits.

Bien entendu, M. Blankenhorn n'a pas manqué d'évoquer à cette occasion le problème de l'OTAN; les divergences qui existaient sur ce point entre la France et l'Allemagne n'étaient pas niables. L'Allemagne, et le Chancelier en particulier, persistaient pour les raisons ci-dessus indiquées à estimer qu'une intégration aussi poussée que ce soit, dans le cadre atlantique, était absolument nécessaire. Il est certain que l'Allemagne en particulier, et l'Europe dans son ensemble, ne pouvaient se passer de l'Amérique. Les dimensions n'étaient pas les mêmes, les distances étaient devenues, du fait des progrès de la technique, trop exiguës pour qu'on puisse songer à organiser quoi que ce soit sur le plan purement européen. Les Européens eux-mêmes en avaient-ils d'ailleurs la volonté ? Après les épreuves qu'ils ont traversées, il semblait que l'état d'esprit général, en Allemagne, en France, en Italie, se résumât dans le désir du confort et de la quiétude. Cet état de choses changerait peut-être, mais il fallait en tenir compte dans le présent. Enfin, toute mesure affectant l'O.T.A.N. ne pouvait qu'inciter les Américains à se replier sur eux-mêmes, ce qui était le contraire de nos intérêts. La seule question qui présentait, du point de vue allemand, une certaine actualité restait donc celle de l'utilisation des armes atomiques. Le Chancelier, pour sa part, serait très heureux d'en discuter, car il en reconnaissait la nécessité. Par contre, il ne pouvait que souhaiter que le problème plus général de l'O.T.A.N. soit pour le moment laissé de côté.

Il n'en allait évidemment pas de même de l'organisation européenne. Sur ce point, a dit M. Blankenhorn, le général de Gaulle trouverait sans doute le Chancelier très

[1] Le conseiller diplomatique du général de Gaulle était alors M. Pierre Maillard.

désireux d'aller de l'avant, en dépit des difficultés qu'avaient suscitées, dans les milieux de la C.D.U. notamment, les idées exposées par le Général à Rambouillet [1], jugées trop peu intégrationnistes. Selon l'ambassadeur d'Allemagne, il fallait :

1° Laisser subsister à peu près telle quelle la Commission de Bruxelles, sous réserve de quelques aménagements que l'on pouvait y introduire et qui pourraient se faire sans révision des traités;

2° Différer pour le moment la question de la fusion des exécutifs;

3° Décider le principe d'une réunion ultérieure, ou même de réunions périodiques des chefs d'État ou de gouvernement;

4° Prévoir dès à présent la création d'une commission de fonctionnaires des six pays qui serait chargée d'étudier dans le détail les problèmes que pose l'organisation européenne telle que nous la suggérons, à savoir : l'articulation et la compétence des divers Conseils des ministres, leurs méthodes de travail, la question de procédure et notamment la règle des votes, et l'exécution ultérieure des décisions prises, etc.

M. Blankenhorn a ajouté qu'en ce qui concerne les Commissions qu'avait proposées le Général, il lui semblait (et il tenait à le dire en toute franchise) peu réaliste de recourir à des fonctionnaires appartenant aux différents pays. Ceux-ci seraient forcément soumis aux impératifs nationaux et ne pourraient faire aucun travail utile. La Commission de Bruxelles n'était pas en réalité un pouvoir supranational et nul ne demandait qu'elle le fût. Mais elle était au moins un organe international dont les membres n'étaient pas soumis à des préoccupations inspirées par les intérêts particuliers. C'était un système du même genre qu'il fallait prévoir dans les domaines où l'on entendait organiser la coopération européenne, que ce soit sur le plan politique, culturel ou militaire.

Enfin, dès l'instant où l'on parlait « d'institutionnaliser » ce mécanisme — ce qui était certainement souhaitable — un problème délicat se posait : c'était celui du siège. Certes, tout le monde reconnaissait la valeur éminente qu'aurait Paris et les commodités qu'offrirait cette ville. Un tel choix faisait cependant surgir des susceptibilités de la part des petits pays, et en Allemagne même, dans la mesure où il laissait planer l'impression d'une hégémonie française. On peut donc se demander s'il n'y aurait pas lieu, là aussi, d'imaginer quelque autre formule. La construction européenne, conformément aux vues françaises, en serait certainement facilitée.

Toutes ces vues, M. Blankenhorn l'a souligné fortement, ne représentaient que des idées personnelles de sa part, qu'il exprimait à titre non officiel, mais il a indiqué aussi qu'il comptait s'en entretenir dans les jours qui viennent avec le Chancelier et il n'a guère paru douter qu'elles ne soient reprises par celui-ci. Il a, d'autre part, au cours de la conversation, mis en avant l'idée qu'il importait d'organiser rapidement la coopération de l'Allemagne et de la France en Afrique. Il se développait, en effet, dans cette région une surenchère dangereuse et à coup sûr contraire aux intérêts des uns et des autres. Celle-ci devrait, selon M. Blankenhorn, faire place rapidement à une coordination des efforts. Elle devrait, selon lui, être confiée à un organisme comprenant à un échelon élevé des représentants des banques importantes, peut-être aussi des hauts fonctionnaires des Finances et de la Planification. Quoi qu'il en soit, il y aurait là aussi un sujet dont le Chancelier souhaitait s'entretenir.

En conclusion de l'entretien, M. Blankenhorn a exprimé le vœu que les conversations qui vont avoir lieu entre le Chancelier et le Général se déroulent, dans toute la mesure du possible, en présence des deux ministres des Affaires étrangères. Si le Chancelier, en effet, gardait sa pleine lucidité, il lui arrivait parfois d'avoir des accès de fatigue. Des malentendus ou des incompréhensions pouvaient en résulter, dont les effets ultérieurs étaient plus fâcheux encore; ceux-ci seraient évités si les ministres des Affaires

[1] Sur la rencontre du Général et du Chancelier à Rambouillet, fin juillet 1960, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 54.

étrangères pouvaient être présents. La cause de la coopération européenne et de l'entente franco-allemande, en particulier, ne pourrait qu'y gagner [1].

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

41

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 115. Réservé. *Varsovie, 27 janvier 1961.*

(*Reçu :* 17 h. 46.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 107-110 [2].

Je tiens de très bonne source que le rapport de M. Gomulka au Comité central de son parti, au sujet de la conférence de Moscou, comportait une partie confidentielle. Sous le sceau du secret, M. Gomulka aurait révélé que la discussion aurait été si véhémente et les thèses adverses si tranchées que la Conférence aurait été au bord de la rupture.

D'autre part, M. Gomulka aurait qualifié très sévèrement l'attitude de la délégation albanaise.

(Collection des télégrammes.)

[1] À ce document est attachée une notule manuscrite à en-tête de la présidence de la République :

« Cher Jacques,
« Le Général, qui a vu la note ci-jointe, a demandé qu'elle soit communiquée au Ministre, pour son information. Il ne pense pas en effet que Blankenhorn, quoi qu'il le dise, m'ait parlé de son cru.
« C'est également mon avis. Je précise toutefois que l"entretien a eu lieu, à sa demande, chez Blankenhorn, pour lui donner un caractère plus « informel ».
Bien à toi,

Pierre. »

[Il s'agit vraisemblablement de M. Pierre Maillard, conseiller technique au Secrétariat général à la présidence de la République, et de M. Jacques de Beaumarchais, directeur adjoint du Cabinet du Ministre.]

[2] Du 24 janvier, non reproduit, qui procédait à l'examen du rapport présenté par Gomulka au Comité central au sujet des résolutions adoptées à l'issue de la conférence de Moscou de décembre 1960 (Sur cette conférence, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 260, 275). Il y avait plus de clarté dans le discours du Premier secrétaire par rapport aux années 1956 et 1957, « sinon quant au fond, du moins quant au style ». Selon l'ambassadeur, les parties les plus intéressantes du discours concernaient les limites des risques que le monde communiste était prêt à assumer « du fait de situations pouvant conduire à des guerres *locales,* qui doivent toujours êtres réglées par la négociation, à des guerres d'*indépendance* (l'Algérie), guerres justes qui doivent être soutenues par les pays socialistes, mais surtout, par des moyens pacifiques ». Pour ce qui était des guerres *civiles*, Gomulka souhaitait que le socialisme accédât au pouvoir par des voies pacifiques.

42

Compte rendu

Entretien du général de Gaulle et de M. Macmillan au château de Rambouillet, le 28 janvier 1961, de 14 h. 45 à 16 h. 15[1]

CR. Très secret.

M. Macmillan se déclare très intéressé par la lettre que lui a écrite le général de Gaulle en l'invitant à Rambouillet et où celui-ci parle de l'unité de l'Occident[2]. Comment réaliser celle-ci ?

Le général de Gaulle explique qu'aux moments graves de l'histoire, la solidarité doit passer avant les préoccupations immédiates de la politique. En face du monde tel qu'il est, de l'Union soviétique à l'Amérique latine, en passant par la Chine, l'Afrique et les Caraïbes, il y a l'Occident, c'est-à-dire en réalité la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis et aussi un peu l'Allemagne (bien qu'elle soit moins sûre), et l'Italie. Si l'on s'en tient à l'essentiel, ce sont les trois puissances occidentales qui représentent la réalité, la sagesse et la solidité. En fait, unies, elles sont plus solides que tous les Khrouchtchev, Mao Tsé-toung et autres Nkrumah ou Tschombé, que Quadros ou Castro. Il s'agit donc de bien se pénétrer de ce fait et de l'exploiter. Au regard de cette solidarité, il n'y a pas de difficultés qui revêtent une importance vitale, malgré des problèmes tels que celui de la zone de libre-échange et du Marché commun. La nouvelle administration américaine ouvre sans doute une période d'incertitude plus accentuée[3]. Pendant quelque temps tout au moins, il se peut que la solidarité ne soit pas respectée et que les États-Unis cherchent à pratiquer une politique plus américaine qu'occidentale. Il est d'autant plus important que l'entente entre la Grande-Bretagne et la France soit aussi intime que possible. La France est engagée actuellement dans l'entreprise du Marché commun, dont l'un des avantages est de maintenir l'Allemagne dans un cadre économique, voire politique. Ce marché n'est nullement destiné à exclure la Grande-Bretagne. Il est essentiel, pour le monde tout entier, que le Royaume-Uni et la France marchent de concert. Si l'on tient compte des différences qui existent dans leur situation économique et politique, que pourrait faire la Grande-

(1) Le 28 janvier, le Premier ministre de Grande-Bretagne arrivait à Paris. Les 28 et 29 janvier, avaient lieu des entretiens à Rambouillet entre le général de Gaulle et M. Macmillan; aucun communiqué n'était publié à l'issue de ces entretiens, dont on apprenait seulement qu'ils avaient porté sur « tous les sujets d'intérêt commun » : rapports Est-Ouest, Laos, Congo, désarmement, rapports économiques entre les Six et les Sept, recherches spatiales, questions africaines.

(2) Cette lettre du 26 décembre 1960 est reproduite dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* VIII. *Juin 1958-décembre 1960.* Plon, 1985, p. 455-456.

(3) Le président Kennedy avait été investi dans ses fonctions le 20 janvier.

Bretagne, dès maintenant et surtout plus tard, dans ses rapports avec l'Europe continentale ? Voilà la question essentielle. À l'égard du monde extérieur et surtout des États-Unis, il serait important qu'une fois cette question réglée, les deux puissances fussent d'accord sur leur manière de considérer les différents problèmes qui se posent à elles, notamment en ce qui concerne leurs anciennes colonies, la sécurité, l'armement atomique, le langage à tenir à l'Union soviétique et, plus tard, à la Chine.

M. Macmillan estime, lui aussi, qu'un rapprochement étroit est nécessaire. Il est préoccupé, en particulier, par l'immobilité du monde libre devant le mouvement communiste qui réussit malgré l'O.T.A.N. à tourner l'Occident et à provoquer la subversion dans différentes parties du monde. Heureusement, le monde libre a su maintenir un très haut niveau d'activité économique, ce qui lui a permis non seulement de se renforcer, mais encore d'aider les pays sous-développés. Néanmoins, certains signes de dépression apparaissent en Europe comme en Amérique. Or, si une partie du monde libre ne maintient pas sa pleine capacité de production, celui-ci en est affecté tout entier. Il est par conséquent indispensable d'accroître l'activité économique globale et, en particulier, les possibilités de crédit. Si les échanges se sont quadruplés, le crédit est deux fois moindre. La société capitaliste, en outre, ressemble un peu à un jeu de cartes. Il faut avoir assez de jetons mais pas trop. À cet égard, la situation actuelle est assez curieuse : l'Europe n'a pas assez de moyens pour financer beaucoup d'autres pays, alors que l'Allemagne et le Japon ont trop de ces « jetons » et pas assez de moyens techniques pour les rendre au jeu. Le plus grand danger actuel est donc celui d'une dépression qui amènerait un effondrement de la conception même du monde libre. La nouvelle administration américaine le comprendra peut-être. Il n'en reste pas moins que cette activité économique maxima ne doit pas dépendre uniquement de pays comme les États-Unis ou l'Allemagne. Il convient d'aboutir à un plus grand équilibre en assurant une structure efficace à l'activité économique. L'Europe et la Grande-Bretagne ont leurs organisations : le Marché commun, le Commonwealth; les États-Unis représentent le plus grand marché du monde; il serait question aussi d'une organisation pour l'Amérique latine. Il faut donc établir des relations entre ces différentes organisations qui ne doivent pas seulement se faire concurrence, mais qui doivent coopérer. Pour l'Europe, il serait excellent qu'un arrangement fût conclu entre les Six et les Sept. M. Macmillan fait allusion à une formule de négociation efficace dont il entend exposer plus tard les détails. En résumé, la Grande-Bretagne désire éviter une division économique, voire politique de l'Europe; au contraire, elle voudrait que l'Europe fût économiquement unie, ce qui permettrait son plein développement.

Quant aux problèmes militaires, continue M. Macmillan, le général de Gaulle avait dit un an auparavant que l'Angleterre devait choisir : ou bien de faire partie de l'Europe dans une large mesure, ou bien de se tenir essentiellement à l'extérieur. Si la France et l'Angleterre deviennent des partenaires unis, elles auront toutes les deux la possibilité de travail-

ler en « Européens », pour elles-mêmes aussi bien qu'à l'égard de l'Asie ou de l'Afrique. Ce sont la France et l'Angleterre qui sont en Europe les véritables puissances mondiales. L'Allemagne n'a pas leur stature. Quelles difficultés réelles y aurait-il pour la France à entrer dans un système européen avec la Grande-Bretagne ? À l'égard des États-Unis, les relations personnelles que M. Macmillan avait eues avec le président Eisenhower ne se poursuivront pas. La question se pose donc de savoir comment la France et l'Angleterre vont parler aux États-Unis en tant qu'Européens et aussi en tant que puissances mondiales, en particulier dans l'optique de la menace communiste. M. Macmillan n'a pas demandé à rendre visite à M. Kennedy. Il a été invité aux Caraïbes, mais il a remis son voyage au mois d'avril [1]. pour rencontrer d'abord le général de Gaulle.

Du point de vue militaire, la France a une position différente de celle des autres membres du Marché commun. Une fois que l'affaire algérienne aura été réglée, son armée pourra jouer un rôle plus efficace en Europe. En outre, elle est en passe de devenir une puissance nucléaire. Entre les États-Unis, la France et l'Angleterre, il y a des particularités communes qui ne se retrouvent pas dans d'autres pays du monde. Comment régler les affaires de la France et de l'Angleterre afin que celles-ci aient plus d'influence sur les États-Unis ? Un règlement économique en Europe est devenu beaucoup plus facile qu'il ne l'était il y a un an. Quant au domaine politique, M. Macmillan partage les idées du général de Gaulle en matière de système confédéral. La chose la plus importante à faire dans l'immédiat serait de créer un système financier et monétaire qui prouverait au monde que la société capitaliste peut apporter à celui-ci ce qu'il désire : une prospérité croissante dans les pays développés et une aide efficace à ceux qui ne le sont pas suffisamment. Il convient aussi de faire comprendre au monde, contrairement à ce qu'il semble penser jusqu'ici, que l'aide actuelle n'est pas distribuée par les Nations Unies et surtout par les pays communistes. D'autre part, il faudrait organiser l'Europe de façon à éviter toute division économique, afin de faciliter graduellement la création d'une confédération puissante où la Grande-Bretagne jouerait un rôle important. Pour cela, la France et sa Communauté d'une part, le Royaume-Uni et son Commonwealth de l'autre, doivent s'entendre comme puissances européennes et mondiales et parler au Nouveau Monde comme les représentants réels de l'ancien. Il y aurait un grand risque à manquer l'occasion qui se présente actuellement, en particulier du fait que la France devient une puissance atomique. La France, la Grande-Bretagne et les États-Unis devraient s'associer étroitement, les deux puissances européennes étant intimement liées au départ. La nouvelle administration américaine entrera-t-elle dans ces vues ?

La France a souvent l'impression que la Grande-Bretagne a des relations spéciales avec les États-Unis : cela est vrai jusqu'à un certain point,

[1] L'*Année politique 1961*, p. 418.

et surtout dans le domaine atomique. Pendant la guerre, en mettant au point les *tube alloys* (1), les savants britanniques ont pratiquement inventé la bombe. Soumise aux dangers d'une attaque et limitée dans ses ressources, l'Angleterre l'a passée aux États-Unis, elle est restée associée avec ceux-ci; mais ce n'est pas sans une certaine pression que l'accord est intervenu sur l'échange de renseignements en matière nucléaire. En fait, comme le disait ici même le président Eisenhower, des progrès réels n'ont pas été accomplis pour rendre plus efficaces les relations anglo-américaines, et ni les rapports de ces deux pays avec la France.

Le général de Gaulle rappelle l'échec de sa proposition d'une consultation à trois par exemple à propos du Congo (2). Mais actuellement, en Europe elle-même, quels seraient, de l'avis de M. Macmillan, qui vient de voir les Allemands, les moyens pratiques pour mettre en œuvre un arrangement économique avec la Grande-Bretagne, étant donné l'existence du Marché commun ?

M. Macmillan croit que l'Angleterre pourrait s'associer à ce que le Marché commun comporte de fondamental, à savoir le tarif extérieur, sous réserve de certaines dérogations, analogues à celles que prévoit le traité de Rome et permettant l'importation préférentielle de matières premières, de denrées alimentaires et de certains autres produits, non manufacturés, en provenance du Commonwealth. On pourrait envisager un arrangement semblable à celui conclu entre la France et ses anciennes colonies. La prochaine réunion d'experts pourrait étudier une formule à cet effet que proposerait la Grande-Bretagne et qui consisterait à établir un tarif commun entre les pays membres de l'Organisation et vis-à-vis du monde extérieur. Un protocole pourrait prévoir les dérogations et arrangements spéciaux relatifs aux matières premières et produits du Commonwealth, ainsi qu'aux produits agricoles. Les producteurs britanniques pourraient recevoir certaines compensations. Ce serait un résultat certes difficile à obtenir, mais s'il s'agit de constituer un grand ensemble, l'Angleterre et la France étant étroitement associées dans une Europe unie, des concessions et même des sacrifices économiques pourraient être obtenus des Anglais et des membres du Commonwealth.

Le général de Gaulle se demande comment un arrangement pourrait intervenir entre les Six, d'une part, et la Grande-Bretagne et peut-être un ou deux autres pays des Sept, d'autre part, sans modifier les préférences impériales du Commonwealth ni bouleverser le Marché commun.

M. Macmillan estime qu'un protocole pourrait résoudre ces difficultés à condition que les pays du Commonwealth comprennent qu'il s'agit d'une expansion des moyens de crédits et d'échanges dans le monde entier; sinon, dans deux générations, tout le bénéfice de l'expansion

(1) *Tube alloys :* nom de code du programme atomique britannique de 1941.

(2) Proposition émise par le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 5 septembre 1960, dont le texte intégral est reproduit dans l'*Année politique 1960,* p. 653-659.

actuelle sera perdu et le monde libre sera démembré progressivement. Autrement dit, il faut se faire l'avocat d'une conception globale du monde libre et poser une véritable question de confiance.

Le général de Gaulle aimerait savoir si les conversations récentes de M. Macmillan avec les Allemands [1] lui ont permis de préciser la base d'un tel arrangement.

M. Macmillan pense qu'une solution pourra être trouvée par les experts si des directives leur enjoignent de travailler dans un nouvel esprit, directives qui leur seraient données par M. Macmillan et surtout par le général de Gaulle, qui paraît avoir en la matière le plus de pouvoir. Le Commonwealth, pour lequel la Grande-Bretagne se représente qu'un marché réduit, devrait comprendre qu'une Europe unie, à la richesse accrue, lui offrirait un bien plus grand marché.

Le général de Gaulle note que la position britannique à l'égard du Marché commun a évolué peu à peu et que, maintenant, M. Macmillan croit qu'un arrangement pourrait être recherché sans porter atteinte au Marché commun ni aux privilèges du Commonwealth.

À condition, ajoute *M. Macmillan* que le général de Gaulle et lui-même en prennent et en soutiennent à fond l'initiative.

Le général de Gaulle rappelle que le Marché commun avait commencé comme une opération politique à laquelle l'Angleterre et l'Amérique étaient favorables. Son avis, à lui, était alors réservé, car il pensait non à une fédération politique mais à une coopération étroite, voire à une confédération, sans intégration.

Dans le domaine économique, il faut reconnaître que le Marché commun a été bénéfique, car il a poussé l'industrie à se moderniser, à se développer et il a intensifié les rapports économiques de la France avec l'Allemagne et l'Italie. Cependant, l'opposition britannique provenait-elle de raisons politiques ou économiques ?

M. Macmillan précise que si le gouvernement britannique, avec Churchill, avait été favorable au mouvement européen pour empêcher l'Allemagne de suivre une certaine politique, il avait ensuite éprouvé la crainte que le Marché commun ne gêne beaucoup l'économie anglaise et ne conduise à une division de l'Europe. Aujourd'hui par contre, il aimerait y participer, à condition de réserver les questions de matières premières et d'agriculture : une Europe unie peut ne le céder en rien aux États-Unis. Dans une Europe économiquement unie et même peut-être politiquement confédérée, la France et l'Angleterre auront ensemble, dans leurs relations avec les États-Unis et le reste du monde, la possibilité de jouer le rôle qui doit leur revenir. Sinon, il faudrait recourir à d'autres solutions, telles que l'augmentation des tarifs protectionnistes.

[1] Sur l'entretien entre MM. Macmillan et Adenauer à Bonn le 10 août 1960, voir l'*Année politique 1960*, p. 535; *D.D.F.*, 1960-II, n°s 86 (et note), 103.

Dans le domaine militaire, restent la question de savoir comment rendre plus efficace l'O.T.A.N. et celle d'une adhésion de la France, nouvelle puissance nucléaire, à un accord éventuel sur la fin des expériences atomiques. Il faudrait profiter du changement qui vient d'intervenir aux États-Unis pour essayer d'influencer leur politique. Sinon, il faudra que l'Europe devienne très forte, car elle pourrait se trouver en guerre sans avoir été consultée.

Comme le général de Gaulle déclare ne pas encore voir exactement les possibilités d'un arrangement entre le Marché commun et la Grande-Bretagne sans bouleversement d'un côté ni de l'autre, alors que M. Macmillan n'a pas trouvé de solution non plus à ce problème dans ses récentes discussions avec l'Allemagne qui serait pourtant moins gênée que la France par un tarif extérieur, M. Macmillan répète que si l'ordre est donné aux experts d'élaborer une formule mutuellement acceptable, sur la base de la proposition britannique à laquelle il a fait allusion et dans l'intérêt d'une expansion mondiale, les experts pourront trouver une solution. Quant à la question militaire, des troubles graves pourraient surgir si les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ne s'entendaient pas. M. Macmillan a l'impression que M. Kennedy voudra obtenir un succès spectaculaire, notamment en aboutissant à un accord à Genève [1], que d'ailleurs le président Eisenhower souhaitait aussi personnellement. La question se posera donc nécessairement de la participation française avec, en contrepartie, des indications données à la France par les États-Unis en matière atomique.

Le général de Gaulle reste sceptique sur la bonne volonté américaine à l'égard de la France dans ce domaine. D'ailleurs, la France ne fait pas partie de la Conférence et ne se trouve pas sur le même plan que les trois autres puissances. Il serait très étonné que les États-Unis voulussent communiquer leurs secrets.

M. Macmillan croit que ce ne serait pas là chose impossible si des arrangements intervenaient sur d'autres questions. Certes, la Grande-Bretagne ne peut pas communiquer ce qu'elle apprend des États-Unis dans ce domaine. Toutefois, il y a peut-être une différence entre ce que l'Amérique transmet directement et ce que l'Angleterre et la France pourraient se dire.

Le général de Gaulle pense que les États-Unis sont toujours décidés à garder leur monopole. Pour ce qui est du Marché commun, les experts ont déjà éprouvé des difficultés considérables à y faire entrer les produits agricoles français et italiens. S'il faut y inclure l'agriculture britannique [et] tous les produits du Commonwealth, le Marché éclatera. Au demeurant, l'élargissement économique de l'Europe ne pourra manquer de se produire. Les choses seraient plus faciles pour la France si elle en était au même niveau de développement industriel que l'Allemagne.

[1] Allusion à la conférence sur la suspension des expériences nucléaires. Les délégués des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique avaient convenu le 5 décembre 1960 d'en ajourner les travaux jusqu'au 7 février 1961. En fait, les travaux ne reprirent que le 21 mars.

Répondant à une question du général de Gaulle relative à la situation du dollar, *M. Macmillan* parle des difficultés qu'éprouvent les Américains à équilibrer leur balance des paiements. Il craint que les États-Unis ne recourent à un système de restrictions à l'importation qui obligerait l'Europe à élever aussi des barrières douanières et qui finirait par faire rétrécir le monde aux dimensions d'avant-guerre. Une politique de développement du marché interne des États-Unis et de protectionnisme extérieur serait fatale pour le monde si l'Europe ne s'unissait pas. D'autre part, comment le général de Gaulle envisage-t-il l'alliance militaire ?

Le général de Gaulle fait la distinction entre la théorie et la pratique. La théorie, c'est l'intégration. La pratique, c'est le commandement américain en Europe. La sécurité européenne est dès lors assurée, non parce qu'il y a intégration, mais parce qu'il y a les bombes atomiques américaines. En fait, l'intégration elle-même ne peut donner de bons résultats : ou bien les pays ont tendance à garder leurs moyens en dehors de l'O.T.A.N., et c'est le cas de la Grande-Bretagne; ou bien, ceux qui restent à l'intérieur de l'O.T.A.N. se désintéressent de leur défense nationale. La bonne formule est une alliance effective groupant les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, et un peu l'Italie, où chacun jouerait un rôle propre. Par exemple, l'Allemagne représente l'avant-garde (c'est une situation de fait); la France, la deuxième ligne, qu'elle doit tenir non sans aider l'avant-garde; la Grande-Bretagne assure la protection au Nord et celle des communications maritimes; les États-Unis constituent la réserve, qui peut d'ailleurs en tout ou en partie être engagée aussitôt. Quelques-unes des divisions américaines pourraient être placées avec l'avant-garde.

M. Macmillan remarque que ce dispositif rappellerait celui de la fin de la première guerre mondiale où, sous le commandement de Foch, les armées restaient articulées, mais il se demande si l'Allemagne n'aurait pas alors la possibilité de s'échapper.

Le général de Gaulle répond que l'intégration ne l'empêcherait pas non plus si elle voulait un jour partir. L'Allemagne restera avec l'Occident dans la mesure où elle y verra son intérêt politique. Il est possible d'ailleurs qu'après Adenauer, elle préfère reprendre sa personnalité militaire. L'existence de bombes atomiques au sein de l'O.T.A.N. ne change rien en fait [1]. Cette mesure était surtout destinée à empêcher la France de créer sa propre force de frappe. En réalité, la force atomique appartiendrait non pas à l'O.T.A.N. mais, comme devant, à l'Amérique.

M. Macmillan voit un certain paradoxe dans le fait que l'Angleterre craint que les États-Unis ne lancent la bombe alors que la France semble plutôt craindre le contraire. Il lui paraît néanmoins que l'Amérique commence à comprendre la responsabilité terrible que fait peser

[1] L'*Année politique 1960,* p. 462.

sur elle la bombe atomique. Quelque arrangement pourrait peut-être prévoir que la Grande-Bretagne et la France mettent aussi à la disposition de l'O.T.A.N. un armement atomique pour la défense de l'Europe et qu'un système de consultations, ne comportant pas de formules par trop juridiques, fasse des trois puissances comme les « gérants » de la force de frappe et donc de l'indépendance du monde libre. En résumé, M. Macmillan songe à une union de l'Europe fondée essentiellement sur le pouvoir de la France et de l'Angleterre, en étroite association avec les États-Unis dans les domaines économique, militaire et politique, mais selon un système plus simple que l'actuel, qui n'en est pas un à proprement parler.

Le général de Gaulle fait remarquer que Khrouchtchev n'est pas à négliger dans ce dessein. Il ne veut pas d'une Europe unie. Il pourrait fort bien faire des amabilités aux Allemands en leur parlant d'une éventuelle confédération entre l'Allemagne de l'Ouest et celle de l'Est, d'un arrangement sur Berlin, de négociations avec les Polonais, d'échanges entre Krupp et les pays baltes, ou l'Ukraine, ... En outre, Khrouchtchev pourrait dire au président Kennedy que leurs deux pays auraient tout avantage à coexister, à engager des relations économiques, quitte à se disputer pour la galerie. Les Américains, qui sont des pacifistes, ne manqueront pas d'être sensibles à un tel langage et nos accords avec eux resteront aussi vagues qu'ils le sont aujourd'hui, sans que l'Europe puisse se faire.

M. Macmillan y voit un argument supplémentaire pour accélérer la construction de la cohésion occidentale. Il souligne le risque qu'une Allemagne unie représenterait pour l'Union soviétique. Mais *le général de Gaulle* lui rappelle que M. Khrouchtchev lui avait dit ici même, avec un sourire : « Un arrangement entre l'Allemagne et les Soviets ne devrait pas être exclu *a priori* [1] ».

Le général de Gaulle échange quelques mots avec son interlocuteur sur l'Amérique latine et aborde le sujet des pays insuffisamment développés.

M. Macmillan estime que la meilleure façon de les aider consiste avant tout à accroître la richesse et le commerce des pays développés afin d'élever au maximum leur capacité de production et leurs moyens de crédits. Il y aurait ensuite un effort de propagande à faire pour ne plus laisser l'impression que l'aide des différentes organisations, et en particulier de la Banque internationale, est uniquement distribuée par les communistes et par l'O.N.U. Enfin, une organisations spéciale pourrait être créée, groupant les pays les plus prospères en matière de possibilités de crédit et d'investissement : les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et le Brésil. Une telle organisation, dominée par les grandes puissances, serait mieux à même de diriger

[1] *D.D.F.*, 1960-I, n° 146-II, p. 359.

l'aide économique là où elle est le plus nécessaire : par exemple vers l'Inde, la Birmanie, peut-être l'Indochine.

À propos du Laos, *M. Macmillan* craint les hésitations présentes du monde occidental, car la bataille semble y évoluer favorablement pour les communistes. L'Amérique finira peut-être par suivre la politique de la France et du Royaume-Uni, mais il sera trop tard. Au demeurant, ils feront connaître que si l'on ne peut pas s'allier à certains pays, le mieux est qu'ils restent neutres.

Le général de Gaulle estime que la meilleure chose serait d'en revenir à l'idée des accords de Genève [1] : la Commission de contrôle devrait séparer les combattants, mettre fin aux livraisons d'armes, interdire toute intervention et permettre la création d'un gouvernement où toutes les tendances seraient représentées. Pour ce qui est de l'admission de la Chine aux Nations Unies, est-ce que M. Macmillan y serait fortement opposé ?

M. Macmillan estime que la Chine pourrait être admise à condition de ne pas livrer Formose et qu'elle ne soit pas, de ce fait, automatiquement introduite au Conseil de sécurité. La récente déclaration de M. Stevenson aux Nations Unies [2] semble du reste indiquer que M. Kennedy n'y est pas absolument hostile.

Pour *le général de Gaulle*, cette question pose le problème général des Nations Unies. Au départ, celles-ci étaient une organisation créée par les grandes puissances, où le Conseil de sécurité représentait une sorte de gouvernement et où l'Assemblée ne jouait pas le rôle actif. Maintenant, l'Assemblée est un parlement qui a tous les pouvoirs. Les Nations Unies ne doivent plus être considérées comme une organisation, elles ne peuvent ni ne doivent agir, car un parlement n'est pas fait pour agir. Pourquoi la Chine ne ferait-elle pas partie d'un tel club où l'on s'assemble pour parler ? Et comme M. Macmillan croit dangereux d'abandonner l'idée de l'O.N.U. parce que beaucoup de gens y tiennent, le général de Gaulle réplique qu'il faudrait alors décider que l'O.N.U. n'agira pas, en particulier au Congo, ou alors il faut prévoir autre chose.

Il rappelle qu'il avait proposé en vain, à propos du Congo, que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France s'accordassent pour obtenir que l'accord entre la Belgique et le Congo fût appliqué, toute intervention étrangère interdite et une aide occidentale apportée. Les États-Unis

[1] Accords sur la cessation des hostilités en Indochine signés le 20 juillet 1954 à Genève : voir l'*Année politique 1954,* p. 574-594.

[2] À la veille de prendre ses fonctions de représentant des États-Unis à l'O.N.U. le 18 janvier, M. Stevenson avait déclaré que son pays « aurait à envisager la possibilité d'une admission de la Chine aux Nations Unies », en ajoutant que cette admission serait peut-être « impossible à empêcher ». Le lendemain cependant, M. Chester Bowles, sous-secrétaire d'État désigné, se déclarait « fermement opposé » à l'admission de Pékin à l'O.N.U.; il indiquait que les États-Unis « défendraient Taïwan à quelque prix que ce soit ». (Note de la direction d'Asie-Océanie du 31 mars 1966, non reproduite.)

ne l'ont pas voulu et la Grande-Bretagne a suivi leur politique. On connaît le résultat. Une intervention des Nations Unies, avec des contingents partisans et dans l'avenir, l'anarchie et Lumumba, c'est-à-dire les Soviets. Lorsque l'Occident s'efface, les communistes arrivent, car dans le monde, il n'y a vraiment qu'une seule organisation, l'organisation communiste; tout le reste est dispersion.

M. Macmillan y voit une raison de plus pour réaliser la cohésion de l'Occident, mais il n'est pas certain que les États-Unis soient prêts à entrer dans cette voie. Le Premier ministre reconnaît que l'Amérique n'a pas suivi la proposition du général de Gaulle sur l'Afrique. Néanmoins, les choses s'arrangent là où il n'y a pas de colons. La grande question est celle des droits des minorités, une fois qu'elles ont perdu la puissance gouvernementale, comme c'est le cas au Kenya et en Rhodésie.

Le général de Gaulle indique que si la France n'a pas de colons en Afrique noire et si les colons de Madagascar sont dans une situation favorable parce que le gouvernement malgache préfère qu'ils restent (et ils s'entendent bien avec la population), seul le problème de l'Algérie demeure. Un arrangement y est possible, quand même on ne pourrait pas le dicter. Il faut une situation d'équilibre. Les Arabes, dont les meneurs sont assez cultivés et connaissent les Français depuis longtemps, savent bien que s'ils chassaient ceux-ci, l'Algérie cesserait de progresser, feront des concessions (Il y aurait là une analogie avec la situation des Turcs à Chypre). En tout état de cause, il ne faut pas se laisser lier par la question des colons. D'une part, il convient d'avoir les mains libres en Afrique pour que ce soient les Africains qui aient à demander ce dont ils ont besoin. D'autre part, nous-mêmes, n'avons pas tellement besoin, pour nous développer, de l'appoint du monde extérieur. Nous sommes à même de le faire par nous-mêmes, naturellement en coopération avec d'autres, mais sans qu'il y ait nécessité de chercher des dominations lointaines.

Après avoir échangé des vues sur Nasser et sur la Tunisie, et après que le général de Gaulle eût précisé, à propos du Sahara, que tous les pays africains alentour, du Maroc à la Libye, en passant par le Niger et le Mali, étaient également intéressés par la production du pétrole et les bénéfices afférents ainsi que par celle du gaz naturel (qui pourrait être distribué même en Europe), les deux hommes d'État parlent du désarmement et des négociations sur l'arrêt des expériences nucléaires. Selon M. Macmillan, M. Kennedy essaiera sans doute d'aboutir à un accord à Genève, comme point de départ pour un arrêt des expériences dans le monde entier.

Le général de Gaulle rappelle qu'il faudrait y ajouter un accord sur le désarmement. Si celui-ci n'intervient pas, il sera fort difficile d'empêcher quiconque de faire des expériences. Tout pays qui aurait la possibilité de fabriquer un armement atomique ne se privera pas de le faire du moment que d'autres pays en possèdent déjà un. La France, pour sa part, ne serait alors prête à interrompre les expériences qu'après avoir atteint

le même niveau qualitatif que les autres puissances atomiques (pour les bombes A et H). En général, d'ailleurs, l'énergie nucléaire appliquée à des fins pacifiques ne se développerait pas aussi vite si elle n'avait pas l'impulsion des expériences militaires. La France souhaite vivement un accord sur le désarmement, tout en restant fort sceptique sur les possibilités de celui-ci, étant donné les difficultés du contrôle.

M. Macmillan craint que d'autres pays ne fabriquent la bombe; l'Allemagne n'y est peut-être pas encore décidée, mais que se passera-t-il dans dix ans... ? Ce qui coûte le plus cher, d'ailleurs, ce sont les moyens pour lancer la bombe.

Le général de Gaulle fait ressortir que, bien évidemment, si les moyens de lancement étaient interdits, les bombes perdraient de leur intérêt et que c'est de ce côté que devraient porter les efforts du désarmement nucléaire.

M. Macmillan pose encore la question de la participation éventuelle de la France à un accord triparti sur les explosions atomiques. Si la France refuse, et elle le fera puisqu'elle n'est pas encore prête, une division dangereuse pourrait se créer. D'autre part, la Chine pourrait-elle fabriquer des bombes ? Elle aurait les plus grandes difficultés à le faire seule, sans l'aide des Soviets. Mais peut-être l'une des raisons pour lesquelles ceux-ci accepteraient un accord sur l'arrêt des explosions atomiques est-elle de l'imposer aux Chinois. C'est bien pourquoi ils paraissent ne pas vouloir rompre les pourparlers de Genève.

Le général de Gaulle observe que si l'on demande aux Chinois de participer à un accord, ils exigeront d'abord d'être reconnus.

M. Macmillan pense que les États-Unis l'ont compris.

Le général de Gaulle précise que la question ne se pose pas de la même manière pour la France et pour la Chine. La France a déjà commencé la fabrication d'un armement atomique; d'autre part, nul ne pense qu'elle s'en servira pour attaquer. Si un accord intervient non seulement sur la fin des expériences, mais aussi sur un réel désarmement atomique avec contrôle efficace et interdiction des moyens de lancement, la France y adhérera.

M. Macmillan se demande, au fond, pourquoi l'on fabrique des bombes. L'Angleterre continue à le faire sans doute parce qu'elle ne peut pas s'arrêter et peut-être pour se faire valoir. Cela peut être bon pour l'autorité de l'Europe. Il faudrait que celle-ci possédât aussi la puissance nucléaire, sans pour cela que tous les quinze pays de l'O.T.A.N. en soient pourvus. Il serait par contre bon que la France et l'Angleterre fussent les représentants puissants de l'Europe.

Le général de Gaulle en convient. La bombe est un moyen de réponse et un gage d'indépendance. La question deviendrait d'autant plus sérieuse si les États-Unis retiraient leurs forces de l'Allemagne et si celle-ci se mettait à fabriquer sa propre bombe.

Le général de Gaulle conclut en faisant un résumé des questions traitées et en mettant M. Macmillan au courant de ce qu'il pense être la position du chancelier Adenauer.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

43

Note de l'Ambassadeur de France à Berne [1]
Entretien avec M. Houphouët-Boigny

N. Confidentiel. *29 [2] janvier 1961.*

M. Houphouët-Boigny, que j'ai vu hier à Genève, m'a parlé longuement de sa position à l'égard de la Communauté. Lui-même comptait repartir dès le lendemain matin pour Crans-sur-Sierre, où il doit passer une dizaine de jours. Le compte rendu succint des propos discursifs et souvent contradictoires qu'il m'a tenus n'apportera sans doute rien de nouveau au lendemain de la visite de l'homme d'État africain à Paris [3]. Mais il ne m'en a pas moins paru utile d'adresser cette note au Département.

Le président de la République de la Côte-d'Ivoire s'est d'abord félicité du maintien de liens très étroits entre nos deux pays, tant sur le plan économique que sur le plan culturel et même militaire. Dans le domaine politique, les difficultés, m'a-t-il dit, seraient réglées dans dix jours, quand il aurait revu le général de Gaulle [4]. Les divergences qui séparaient Paris d'Abidjan étaient d'ailleurs un peu théoriques : le désaccord eût été plus grave s'il s'était produit en Afrique même; mais, sur place, l'entente était complète entre Ivoiriens et Français.

Selon M. Houphouët-Boigny, l'expression « Communauté rénovée [5] » était un peu « un mot magique », mais sans plus. Il comprenait les raisons qui avaient amené le général de Gaulle et le gouvernement français à adopter les conceptions de M. Senghor. Mais la « Communauté rénovée » n'offrait pratiquement aucune garantie à ses membres et son efficacité paraissait bien médiocre, à une époque où les Soviets et les Chinois ne cachaient plus leur désir de s'installer en Afrique. Quelques assemblées se réuniraient de-ci de-là de façon plus ou moins spectaculaire; mais pour le reste, les leaders africains n'auraient à faire qu'à des bureaucrates parisiens sans responsabilité. En outre, il était bien préférable de ne rien imposer aux élites ivoiriennes, et de leur laisser le temps de se rendre compte du besoin qu'elles avaient de la France : dans deux ou trois ans, elles désireraient d'elles-mêmes rentrer dans la Communauté; mais si leur conduite devait leur être dictée du dehors, l'évolution se ferait à coup sûr en sens inverse. Mon interlocu-

(1) M. Dennery.

(2) Le document portait initialement la date du 30 janvier, corrigée en 29. On peut se demander cependant si la date du 29 ne serait pas celle de l'entrevue Houphouët-Boigny - Dennery, qui se place à la veille de la rédaction de la note, plutôt que celle de cette rédaction.

(3) Sur cette visite, voir ci-dessus les n°s 19, 33.

(4) M. Houphouët-Boigny rencontre le général de Gaulle à trois reprises : les 17 et 23 janvier et 11 février 1961, afin de remplir la mission qui lui a été confiée par le Conseil de l'Entente. Ces entretiens portent sur les conditions dans lesquelles vont s'engager les négociations des accords de coopération entre la France et les quatre États de l'Entente.

(5) Sur le fonctionnement de la « Communauté rénovée », se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 382-385, ainsi qu'à l'*Année politique 1961,* p. 337-339.

teur évoqua par exemple l'état d'esprit des « jeunes » qui formaient la grande majorité des membres de son gouvernement. Mais surtout (et le leader africain revint à quatre ou cinq reprises sur cette question), il ne pouvait ramener la Guinée et le Mali à la France que s'il n'était pas suspect d'être notre agent. Il ne croyait pas, disait-il, que Sékou Touré lui-même fût irrécupérable : la preuve en était que le Président guinéen venait d'officialiser notre langue en Guinée.

Les liens resteraient de toute façon étroits entre la Côte-d'Ivoire et la France. Les accords qui seraient signés entre nos deux pays ne différeraient guère de ceux que nous avions conclus avec des membres de la « Communauté rénovée ». Sans doute ne serait-il question, en diplomatie, que de « consultations » et non « de politique concertée »; mais la différence était minime. Le gouvernement ivoirien passerait en outre avec les autres Républiques africaines de langue française, ou du moins avec certaines d'entre elles, des traités qui, indirectement, contribueraient à le rattacher à nous plus étroitement encore. Enfin, le Marché commun pouvait offrir de nouvelles perspectives.

Bien entendu, M. Houphouët-Boigny comptait sur notre assistance. Son « ami Senghor » partageait d'ailleurs entièrement son point de vue et se rendait compte du fait que le gouvernement ivoirien pourrait jouer un rôle plus utile s'il restait actuellement en dehors de la Communauté que s'il y adhérait. Le leader sénégalais aurait même fait savoir qu'il ne verrait aucun inconvénient à ce que l'aide accordée à la Côte-d'Ivoire fût plus importante que celle apportée au Sénégal. Mais le soutien français ne suffirait sans doute pas. La France était trop occupée pour le moment par l'affaire algérienne. Lorsqu'on a plusieurs enfants, il est normal de consacrer un soin tout particulier au plus malade d'entre eux. Il n'y avait pas de raison pour que les pays de l'Entente ne fussent pas également assistés par d'autres nations occidentales. Dès la fin du mois de février, la Côte-d'Ivoire aurait même un représentant en Suisse; son activité serait de caractère technique, et non politique. J'ai d'ailleurs cru comprendre que M. HouphouëtBoigny, qui avait vu M. Petitpierre la veille, comptait rendre une visite officielle à la Confédération en mai prochain. (Mais je m'efforcerai d'obtenir des précisions à ce sujet à la première occasion.)

Le président de la Côte-d'Ivoire s'est enfin livré à de violentes critiques contre les gouvernements des pays représentés à la conférence de Casablanca [1]. Moulay Hassan risquait de faire perdre son trône à son père. Nasser ne pourrait sans doute plus, même s'il le désirait, freiner la haine et les passions qu'il avait déchaînées. Le calme et la maturité nécessaires à un homme d'État faisaient défaut à Nkrumah. Le président du Ghana était d'ailleurs entouré de médiocres, et manquait de conseillers valables. « C'est une des gloires de la France, continua mon interlocuteur, que d'avoir su former des élites africaines ». Au Congo belge, il n'y avait personne sur qui compter. Et les anciennes colonies britanniques n'avaient pas de cadres qualifiés. M. Houphouët-Boigny ne craignait nullement de rencontrer d'autres leaders africains, si hostiles fussent-ils. « Je ne refuserai d'aller ni à Addis Abbeba (?) ni au Caire [2], si j'y suis invité, a-t-il ajouté. Je dirai à Nasser quelle est sa folie. Quant à Nkrumah, il m'a écrit pour me demander de rompre avec la France et m'a déclaré qu'il romprait ensuite avec la Grande-Bretagne. Je lui ai répondu qu'il pouvait, s'il le désirait, rompre avec les Britanniques, mais que, pour ma part, je ne souhaitais nullement renier la France. »

J'ajoute qu'au cours de cette conversation, j'ai montré à maintes reprises à M. Houphouët-Boigny combien il me paraîtrait utile qu'il adhérât à la Communauté : j'ai énuméré les difficultés que risquait, pour lui comme pour nous, de créer son abstention; je lui ai montré la contradiction qu'il y avait à dénoncer le péril communiste, tout en se maintenant dans l'isolement; je lui ai rappelé les paroles émouvantes qu'il avait prononcées il y a deux ans dans une conférence de presse donnée à l'ambassade de France; et j'ai surtout insisté sur la valeur sentimentale que nous attachions à marcher encore côte-à-côte.

[1] La conférence de Casablanca s'est tenue du 3 au 7 janvier. La Charte africaine est adoptée à l'issue de la Conférence. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 8; se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 345-346.

[2] La conférence du Caire s'est tenue du 30 avril au 5 mai. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 346-347.

Le président de la Côte-d'Ivoire me répondit que telle était bien son intention. La conversation resta d'ailleurs cordiale d'un bout à l'autre. Et M. Houphouët-Boigny déclara en conclusion « qu'une formule d'accord serait certainement trouvée ».

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

44

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 455 à 461 [1].
Priorité absolue. Réservé.

Washington, 31 janvier 1961.

(Reçu : le 1er février, 2 h. 45.)

J'ai revu le secrétaire d'État ce matin 31 janvier.

Ayant en tête l'entretien de M. Bérard avec M. Stevenson (télégramme de New York n° 91) [2] et le langage tenu hier par M. Kennedy (mon télégramme n° 431) [3], j'ai commencé par parler du Congo : dans la perspective du débat prévu pour demain au Conseil de sécurité [4], il paraissait urgent de coordonner entre Paris et Washington, sinon les positions précises à adopter quand viendrait l'heure des projets de résolution (ce qui était évidemment la tâche des deux délégations), du moins les politiques d'ensemble sur la question congolaise.

J'ai rappelé qu'à nos yeux, M. Kasavubu représentait le seul pouvoir légitime, qu'il avait l'avantage d'être tourné vers l'Occident, mais qu'il n'avait pu encore constituer un gouvernement — qu'il nous paraissait urgent qu'il le fît, avec, si possible, la participation de toutes les régions et de toutes les tendances — mais qu'en ce qui concernait

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 239-245) *via* le Département, à New York (n° 61) et par fil à Bruxelles (nos 486-492) et Léopoldville (nos 324-330).

[2] Le télégramme de New York nos 252-255 du 30 janvier, communiqué à Washington sous le n° 91, rapportait la conversation entre M. Adlai Stevenson et M. Bérard, assisté de quatre de ses conseillers. Après avoir abordé d'emblée le problème de l'Algérie, la conversation avait porté sur la question du Congo. M. Stevenson était disposé à se rallier à l'idée d'une dissolution de l'armée nationale congolaise, voulue par M. Hammarskjöld, mais ce contre quoi s'élevait la France. M. Stevenson s'était montré très désireux d'accroître le rôle joué par les Nations Unies dans la solution des problèmes internationaux.

[3] Du 30 janvier, non reproduit. Ce télégramme faisait part du message sur l'état de l'Union du président Kennedy lu devant le Congrès.

[4] Le 1er février, le Conseil de sécurité reprend ses travaux sur la situation au Congo. M. Stevenson siège pour la première fois. La présidence sera assurée pendant tout le mois de février par sir Patrick Dean (Grande-Bretagne). L'ordre du jour du Conseil comprend : 1) Un rapport du Secrétaire général sur le retrait de certains contingents du Congo; 2) La demande de convocation du Conseil présentée par plusieurs États dits « neutralistes »; 3) Une lettre du président Kasavubu, en date du 24 janvier, relative à des fournitures clandestines d'armes égyptiennes aux autorités de Stanleyville; 4) Une lettre du délégué de l'U.R.S.S., en date du 29 janvier, reprochant à la Belgique de nouvelles agressions au Congo.

M. Lumumba [1], son retour dans le circuit politique ne pourrait résulter, éventuellement, que des décisions de la Table ronde [2], mais ne devrait pas être imposé par quiconque, y compris l'O.N.U., ce qui constituerait une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures du Congo.

On semblait, dans certains milieux, penser à une dissolution des forces armées congolaises. Sans insister sur le paradoxe que constituerait une telle mesure à un moment où les contingents de l'O.N.U. se débandent, nous considérions au contraire que ces forces armées devraient être consolidées grâce à l'assistance de l'O.N.U. Une aide militaire bilatérale nous semblait devoir être évitée de même, pour le moment, qu'une aide financière directe.

Enfin, il nous paraissait opportun que l'action de l'O.N.U. pût s'appuyer sur un Comité consultatif et une Commission de conciliation remaniés grâce à l'adjonction de représentants des États africains modérés [3].

M. Rusk me répondit qu'il se félicitait de cette consultation et avait déjà invité M. Stevenson à maintenir un contact étroit avec M. Bérard.

Du point de vue de la tactique immédiate, il espérait que, grâce à la présence de sir Patrick Dean dans le fauteuil présidentiel, il serait possible de gagner du temps devant le Conseil, afin de permettre aux études que l'on poussait activement à Washington d'aboutir à des résultats que le département d'État nous ferait aussitôt connaître.

Pour le moment, il constatait que l'entreprise des Nations Unies était en train de péricliter. Que pouvait-on faire pour la reprendre en mains et la rendre plus efficace ? Un premier gain résulterait du remplacement des contingents en cours de retrait par des unités plus acceptables. Il fallait aussi faire en sorte que le gouvernement congolais pût être pleinement efficace — il n'était guère optimiste à ce sujet et estimait que l'administration du pays (santé, communications, finances) n'avait chance d'être exercée convenablement que si l'O.N.U. en assumait la responsabilité. Quant aux forces armées, les dissoudre, à supposer que la chose fût réalisable dans la pratique aussi bien chez Gizenga [4] ou Tschombé [5] que chez Kasavubu, serait une sérieuse erreur : ce qu'il fallait au contraire, c'était améliorer leur discipline et leur efficacité, ainsi que la liaison entre leur commandement et celui des Nations

[1] M. Lumumba, arrêté le 2 décembre 1960, transféré au Katanga le 17 janvier 1961, évadé le 12 février, est assassiné le 13. Sur cette succession d'événements, voir le rapport adressé au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo, document S/4688, 12 février 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité.

[2] Le 2 février, la Commission de la préconférence de la « Table ronde », chargée de fixer la date et le lieu de réunion de la Conférence proprement dite, choisit la date du 15 février et la ville de Kamina au Katanga. Sur cette préconférence, se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 185/AL du 8 février, non reproduite.

[3] Sur la position française, voir le télégramme de New York n°s 272-276 du 1er février, non reproduit, relatant l'entretien entre M. Hammarskjöld et M. Bérard.

[4] M. Gizenga, ancien vice-président du Conseil du ministère Lumumba, chef du gouvernement constitué à Stanleyville.

[5] M. Moïse Tschombé, président du Katanga.

Unies. Sans doute des progrès seraient-ils accomplis dans ce sens le jour où M. Dayal pourrait être remplacé. L'essentiel était de ne pas donner l'avantage à MM. Gizenga et Kashamura.

M. Rusk ayant, pour terminer, évoqué les relations entre MM. Kasavubu et Tschombé, j'ai marqué combien nous estimions nécessaire que nos ambassadeurs poursuivent leurs efforts en vue de les rapprocher. Mon interlocuteur pensait que la maigreur du résultat obtenu jusqu'ici venait de ce qu'aucune suggestion n'avait été faite à ces deux partenaires quant au cadre juridique dans lequel pourrait s'effectuer leur union. Il espérait avoir bientôt des propositions à faire dans ce sens.

Je n'ai pas caché au secrétaire d'État que, si le but qu'il se proposait était le même que le nôtre, l'accord n'était pas parfait quant aux méthodes : depuis le début, nous ne voyions pas comment l'O.N.U., étant ce qu'elle est, aurait la capacité de mener à bien la tâche administrative qu'il voulait lui voir confier — à supposer que la volonté lui en fût insufflée. Où trouverait-elle les experts vraiment qualifiés ? A notre sens, les Belges seuls y pouvaient quelque chose, à condition, bien entendu, qu'ils agissent en conseillers techniques et non en maîtres politiques. Qui d'autre pourrait fournir des experts connaissant à la fois la langue et les réalités locales ?

M. Rusk m'a aussitôt approuvé : il fallait que le plus grand nombre possible d'experts belges restent au Congo — la fermeture de l'université Lovanium, en particulier, serait déplorable — l'O.N.U. de son côté ne pourrait jamais dépasser le chiffre actuel de sept cents experts (*sic*); or, il était indispensable que l'État congolais fonctionne, que les impôts puissent rentrer, etc. Ce qu'il envisageait comme rôle pour l'O.N.U. était de fournir le « cadre politique » à l'intérieur duquel les experts belges puissent travailler.

Il fallait donc tenter un nouvel essai du côté de l'O.N.U., en précisant et en élargissant le mandat du Secrétaire général, afin que l'action de l'O.N.U. pût être efficace. En cas d'échec, il faudrait procéder à un réexamen de toute la politique vis-à-vis du Congo.

(Collection des télégrammes.)

45

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 462, 463 (1). Réservé. *Washington, 31 janvier 1961.*

(*Reçu :* 1er février, 1 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme précédent (2).

Je suis ensuite passé au Laos. Qu'y avait-il de nouveau du côté de Moscou ? Rien, m'a répondu le secrétaire d'État, en ajoutant que l'on étudiait ici ce qu'il faudrait faire en cas de refus de la proposition britannique (3), ou d'un délai tel qu'on puisse l'interpréter comme un refus. On envisageait l'affaire du double point de vue d'une nouvelle ouverture sur le plan politique, et de mesures permettant d'améliorer la situation au Laos même, qui était actuellement telle que les interlocuteurs éventuels ne sentaient nullement le besoin de parler.

J'ai demandé à M. Rusk si, dans la ligne de notre proposition (4), il envisageait une démarche à Moscou. Il ne l'excluait pas, et pensait même qu'il faudrait que « plusieurs gouvernements » approchent celui de l'U.R.S.S. Mais serait-ce assez ? Quelles garanties réelles pourrait-on en recevoir que les termes d'« indépendance », de « neutralité » et de « paix » aient le même sens à l'Est et à l'Ouest ? Il fallait étudier de près la réalité que recouvrirait en fait, au Laos, une formule diplomatique qui ne devrait pas, sur le papier, être très difficile à trouver.

Après lui avoir rappelé que c'était précisément dans cet esprit que nous avions proposé des conversations diplomatiques entre nous, puis avec Moscou, dans la perspective d'une conférence qui pouvait apparaître comme nécessaire, je lui ai demandé si l'omission de l'U.R.S.S., dans le passage du discours présidentiel d'hier (5) où le Laos était mentionné, répondait à une idée précise. M. Rusk a paru surpris — il ne se rappelait pas les termes exacts du passage — il m'en reparlerait.

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres *via* le Département (n°s 246-247). Il l'a été également à New York (n° 62) et Ottawa (n°s 21-22).

(2) Le télégramme n°s 455-461, également du 31 janvier, est ci-dessus publié sous le n° 44.

(3) Le 24 janvier, la Grande-Bretagne demandait à l'U.R.S.S. la réactivation de la Commission de contrôle au Laos : voir ci-dessus le n° 36 (note).

(4) Sur la proposition française concernant le Laos, voir ci-dessus le n° 3.

(5) Sur le contenu de ce discours, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 361-362.

46

Compte rendu

Réunion de consultation politique
des ministres des Affaires étrangères des Six
(31 janvier 1961, à Bruxelles [1])

C.R.

I. Questions spécifiques.

1. *Action concertée des Six en Amérique latine.*

M. Russo, secrétaire d'État aux Affaires étrangères italien, prend la parole pour commenter le mémorandum remis par l'Italie à ce sujet.

A. Aux yeux du gouvernement de Rome, les Six doivent s'unir pour agir en Amérique latine. Le phénomène Castro à Cuba a provoqué, dans divers pays sud-américains, des réactions hostiles aux États-Unis. De façon générale, les États d'Amérique latine ont le sentiment d'être abandonnés à eux-mêmes.

B. Alors qu'en Afrique, l'action économique des Six paraît devoir l'emporter sur l'action politique, il semble qu'en Amérique latine, ce soit l'inverse qui soit vrai. Il est cependant loin de la pensée italienne de se désintéresser du plan économique en Amérique du Sud. Déjà, la C.E.E. a constitué un comité *ad hoc* (élimination des difficultés tarifaires et commerciales, spécialement en ce qui concerne l'exportation vers l'Europe de coton, cacao et café). Un exposé à ce sujet a été fait devant le Conseil des ministres de la Communauté économique.

C. L'objectif du mémorandum italien est de faire des propositions en vue de l'action immédiate des Six en Amérique latine dans les conditions suivantes :

a. Les chefs de services qui, au sein des ministères des Affaires étrangères des Six, s'occupent de l'Amérique latine, pourraient se réunir fin février pour envisager une politique commune. Une liaison à cet égard pourrait être réalisée avec les ambassadeurs des Six dans chacun des différents pays d'Amérique du Sud.

b. Il conviendra de réaliser dans le continent sud-américain une action culturelle plus intense, plus concentrée et plus coordonnée.

c. Il pourrait être envisagé l'envoi d'une mission composée à la fois d'experts des six gouvernements et de techniciens représentant l'exécutif des trois Communautés économiques (C.E.C.A., Marché commun et Euratom).

D. La mission devrait s'efforcer de mettre au point un projet d'assistance technique communautaire sous la forme suivante :

a. Élaboration d'un programme intéressant l'agriculture et l'économie latino-américaines (avec des mesures d'exécution). L'accent sera plus particulièrement mis sur les *produits de base* intéressant les exportations latino-américaines et un régime de coproduction dans les domaines financier et technique.

b. Une fois en possession de ce plan, les Six auront à examiner, en liaison avec la C.E.E., s'il convient de réunir une conférence générale des pays sud-américains, des pays membres de la C.E.E. et de son exécutif.

E. Des contacts que l'Italie a pris en ce qui concerne les programmes précités, il résulte que les États latino-américains leur seraient très favorables.

F. Il conviendrait également que les sept États du continent, qui ont constitué à Montevideo une zone de libre-échange sud-américaine [2], réalisent des plans

[1] Pour un résumé de la première session pour 1961 du Conseil des ministres des Six à Bruxelles, les 30 et 31 janvier, voir l'*Année politique 1961,* p. 370-371. Il s'agit ici de la réunion trimestrielle de caractère politique des Six.

[2] L'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

d'infrastructure et émettent des obligations publiques qui seraient placées en Europe. Sur ce plan également, une action concertée des Six avec l'Amérique latine apparaît indispensable.

M. Couve de Murville rappelle que les rapports entre la C.E.E. et l'Amérique latine ont fait l'objet d'un examen à la réunion du 31 janvier à Paris [1].

La France est favorable à l'initiative du gouvernement italien. Le développement de l'action des Six sur tous les plans doit certainement comporter un renforcement de leurs liens avec l'Amérique du Sud. Déjà, nous assistons à un important accroissement des échanges. Le gouvernement français est, pour sa part, disposé à envisager à l'égard de l'Amérique latine à la fois un effort bilatéral et un effort collectif dans le cadre des Six.

À l'encontre de l'intensification des liens entre l'Europe des Six et l'Amérique latine, on a fait valoir les rapports particuliers existant déjà entre les Six et l'Afrique. M. Couve de Murville estime que ce n'est pas là une raison justifiant une renonciation à une action collective en Amérique latine.

Si les suggestions de M. Russo apparaissent aujourd'hui un peu différentes de celles précédemment faites par l'Italie, le ministre français considère les nouvelles propositions du gouvernement de Rome comme fort intéressantes. Il estime utile la constitution d'un groupe de travail dans le sens proposé par l'Italie.

Pour *M. Carstens,* le gouvernement fédéral est favorable à une étroite coopération des Six avec l'Amérique latine.

Le gouvernement de Bonn a récemment organisé une conférence à Rio de Janeiro comprenant tous les ambassadeurs de l'Allemagne fédérale en Amérique du Sud. Chacun de ceux-ci a fait un rapport intéressant le pays de sa résidence. Ces rapports pourraient être mis à la disposition des représentants des États membres de la C.E.E. de manière à associer tous les partenaires de Rome à ces travaux.

M. Carstens se montre très favorable à la création du groupe de travail suggéré par M. Russo. Ce groupe de travail devrait, à son avis :

— faciliter la coopération culturelle des Six en Amérique latine en veillant cependant à ne pas interférer sur ce point avec les mesures de coopération déjà existantes au sein du Conseil de l'Europe;

— permettre, sur le plan des problèmes économiques entre les Six et l'Amérique latine, d'associer étroitement les organes de la C.E.E. à l'action à entreprendre. Le problème devrait être abordé au sein du Conseil des ministres de la C.E.E.

M. Luns marque l'intérêt qu'attachent les Pays-Bas à l'Amérique latine. La Hollande a des liens particuliers avec deux États autonomes du Royaume en Amérique du Sud (Guyane hollandaise et Curaçao). Le ministre estime nécessaire plus de centralisation et une meilleure coordination de l'action des Six. Il donne son assentiment aux propositions de M. Carstens, en soulignant la nécessité de ne pas interférer avec l'action d'autres groupes ou organisations internationales tels que le Conseil de l'Europe.

M. Schaus souligne les intérêts du Luxembourg en Argentine et au Brésil. Il est conscient de l'importance du problème. Il rappelle certaines des interventions sud-américaines à l'O.N.U. (manifestations oratoires et démagogiques de Castro, ainsi que les diverses autres interventions des délégués du continent). Il existe en Amérique latine un problème à la fois économique et social. L'Ouest est-il ou non capable de le résoudre ? L'avenir du monde libre dépend de notre réussite.

M. Schaus se déclare d'accord sur la suggestion italienne.

M. Wigny rappelle son voyage récent en Amérique latine, notamment au Brésil. Il en a tiré des enseignements sur l'importance et l'urgence d'un problème d'assistance qui ne laisse pas de l'effrayer.

Les États sud-américains comptent sur le soutien culturel et économique de l'Europe.

Ce continent a besoin à la fois de crédits, de techniciens et aussi de développer ses échanges commerciaux. Certes, pour les Six, il existe une sorte de concurrence entre les

[1] *Lire en fait :* à Bruxelles. C'est en réalité dès le 30 janvier que la question des rapports entre la C.E.E. et l'Amérique latine avait été abordée au Conseil des ministres des Six.

territoires d'Afrique qui leur sont plus particulièrement rattachés et l'Amérique latine. Les Six ont une responsabilité certaine à l'égard des anciens T.O.M. [1] français et du Congo. Ce devoir toutefois n'est pas exclusif. En réalité, l'Europe du traité de Rome doit se préoccuper de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

M. Wigny donne son assentiment à la suggestion italienne tendant à créer un Comité *ad hoc*. Si les échanges, l'infrastructure et les produits de base sont essentiels sur le plan économique, il convient de ne pas oublier les problèmes d'ordre politique et culturel. L'action des Six, d'autre part, doit s'exercer sans préjudice des initiatives ou des contacts bilatéraux. M. Wigny suggère d'inviter les ambassades des Six dans *chacun des pays d'Amérique latine* à se réunir périodiquement et à faire des suggestions en vue d'une meilleure coopération sur les plans économique, politique et culturel.

M. Russo remercie ses collègues de l'intérêt qu'ils portent à ses propositions. Il marque que le problème des rapports entre les Six et l'Amérique du Sud doit être résolu *politiquement*. C'est le politique qui doit dominer et c'est en fonction du politique que l'économique et le culturel doivent être déterminés.

L'Amérique latine attend beaucoup de l'Europe. Les États qui la composent sont préoccupés, parce qu'ils se sentent isolés en face de la C.E.E.

L'action des Six ne doit pas être exercée en opposition mais bien en accord avec les États-Unis.

Se référant aux interventions de MM. Carstens et Luns, M. Russo précise qu'il ne s'agit pas de remplacer les actions entreprises, notamment par le Conseil de l'Europe, mais bien de les compléter.

La meilleure méthode d'action pratique serait la création d'un groupe de travail pour l'examen des propositions italiennes. Ce groupe de travail devrait tracer les grandes lignes de l'action des Six en Amérique latine. Parallèlement, des réunions des ambassadeurs des Six en Amérique du Sud devraient être prévues.

M. Couve de Murville fait préciser par M. Russo que les réunions des chefs de mission des Six devraient être réalisées périodiquement dans chaque pays d'Amérique latine où les Six sont représentés.

Lorsque le groupe de travail traitera des problèmes économiques, il devra se tenir en contact avec les organes qui, au sein de la C.E.E., traitent les mêmes problèmes.

M. Carstens estime qu'il y aura lieu de faire confirmer par le Conseil des ministres de la C.E.E. les décisions économiques qui pourraient être prises concernant l'Amérique du Sud.

M. Wigny suggère les conclusions suivantes :

Les problèmes économiques intéressant les Six et l'Amérique latine seront examinés par le Comité ou le groupe de travail suggéré par l'Italie. Toutefois, à titre de formalité, il est nécessaire que le Conseil des ministres de la C.E.E. donne au préalable son accord.

Sur le plan des problèmes non économiques, la Conférence considère avec faveur l'institution de réunions des ambassadeurs des Six dans chacun des pays de l'Amérique latine où les partenaires de la C.E.E. sont représentés. Ces réunions auront pour tâche de faire des suggestions sans préjudice de celles qui pourront être élaborées dans d'autres instances.

M. Wigny pose la question de savoir si la Conférence est d'accord pour créer le groupe permanent suggéré par l'Italie. Décide-t-elle au contraire d'attendre, pour le faire, de disposer d'informations plus complètes ?

M. Russo estime qu'il y aurait avantage à constituer immédiatement le groupe de travail. En effet, celui-ci faciliterait le travail des réunions d'ambassadeurs et pourrait leur adresser des instructions communes sur la manière d'entreprendre ce travail.

M. Couve de Murville et ses collègues se montrent favorables aux conclusions de MM. Wigny et Russo. Il en est ainsi décidé.

[1] Territoires d'outre-mer.

Il est entendu, à la demande du Luxembourg, que les consuls pourront se substituer aux ambassadeurs dans ceux des pays d'Amérique latine où il n'existe pas de représentation diplomatique (cas du Luxembourg).

2. *Association de la Finlande à la zone de libre-échange.*

M. Couve de Murville demande que soit définie l'attitude qu'auront les Six au G.A.T.T. si l'A.E.L.E. propose que le système, par elle envisagé, pour son association avec la Finlande [1] soit approuvé par le G.A.T.T.

Pour M. Couve de Murville, il existe, à cet égard, deux ordres de questions :

— Le projet d'association constitue une sorte de « monstre économique ». En effet, l'U.R.S.S. bénéficierait, par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée, des avantages que se seraient consentis les pays membres de la zone;

— Cependant, politiquement, les Six doivent avoir la préoccupation de ne pas empêcher la Finlande de s'associer avec des pays d'Occident.

Ces deux considérations jouent donc dans des sens opposés. Elles sont embarrassantes.

Le gouvernement français pense que les règles de vote du G.A.T.T. permettent, par l'addition des voix des États membres de l'A.E.L.E. et de celle des États-Unis, de faire voter par le G.A.T.T. l'association de la Finlande à la zone. Le gouvernement américain est cependant dans l'embarras (questions de principe contradictoires déjà indiquées). La tendance de Paris serait de s'abstenir.

M. Russo fait valoir que les préoccupations italiennes sont analogues à celles de la France. L'association de la Finlande à l'A.E.L.E. est économiquement anormale. Cependant, elle est recommandable politiquement pour éviter que la Finlande ne soit trop dépendante de l'U.R.S.S. et ne soit toujours davantage entraînée vers l'Est. De plus, il convient de se prémunir contre le reproche de protectionnisme qui pourrait être fait à la C.E.E. au cas où celle-ci ferait obstacle à l'association de la Finlande à l'A.E.L.E.

M. Carstens partage l'avis de MM. Couve de Murville et Russo. Certes, la participation de la Finlande à la petite zone est économiquement anormale. Cependant, la situation politique de la Finlande n'est-elle pas aussi anormale ? Comme l'a indiqué M. Couve de Murville, les considérations politiques ne doivent pas être négligées.

Une solution possible pourrait être la suivante :

— Le G.A.T.T. ne s'arrêterait pas aux difficultés économiques qu'implique l'adhésion de la Finlande;

— Il donnerait son autorisation à l'association en considérant celle-ci comme une sorte d'exception. Ou bien, il s'efforcerait de trouver une solution alternative permettant l'admission de la Finlande sans violer les principes qui dictent la politique de l'Organisation et du traité général sur le commerce et les tarifs. En tout état de cause, le gouvernement allemand désire examiner de façon approfondie les accords passés entre l'U.R.S.S. et la Finlande.

M. Luns marque qu'il n'est pas certain que finalement, la Finlande soit associée à l'A.E.L.E. L'urgence d'une décision n'est donc pas évidente. Les délégations au G.A.T.T. devraient en tout cas se montrer très discrètes quant au choix de la procédure qui sera retenue. Les Pays-Bas seront favorables à une association respectant les règles du G.A.T.T.

M. Wigny estime que l'association de la Finlande à la petite zone a une importance politique capitale. Celle-ci l'emporte, à ses yeux, sur le caractère économiquement anormal ou peu orthodoxe de cette association. Il n'est pas certain qu'un vote d'abstention des délégations des Six au G.A.T.T. soit la bonne politique. Un vote positif ne serait-il pas plus souhaitable ? Basé sur des arguments politiques, un tel vote favorable pourrait être précédé d'une négociation avec les membres de l'A.E.L.E. À l'occasion de cette négociation, les Six devraient marquer que leur soutien à la Finlande pourrait constituer l'un des éléments de leur discussion future avec les Sept dans le cadre du G.A.T.T.

[1] Pour le problème de cette association, voir l'*Année politique 1961,* p. 387, 402-403; ci-dessus le n° 11.

M. Carstens fait valoir que les Six ne connaissent pas exactement le texte des accords entre l'U.R.S.S. et la Finlande. Il en est sans doute de même des membres de la petite zone. Ne vaudrait-il pas mieux, dans ces conditions, attendre de connaître ces textes avant de se prononcer ?

M. Couve de Murville a reçu de l'ambassadeur de Finlande à Paris [1] le texte des accords russo-finlandais et celui de l'accord entre la Finlande et la petite zone. Se référant aux indications données par M. Wigny, le ministre français considère qu'il est techniquement très difficile, pour les Six, de voter positivement au G.A.T.T. en faveur de l'association de la Finlande à l'A.E.L.E. En effet, un précédent serait créé. Celui-ci pourrait jouer, notamment, dans le cas de l'Autriche. Les gouvernements britannique et finlandais ont fait connaître à la France qu'une position d'abstention de sa part au G.A.T.T. leur conviendrait. L'abstention ne permettrait évidemment pas de retenir l'idée d'une négociation entre les Six et les Sept postérieure à un vote favorable et suggérée par M. Wigny. L'accord d'association de la Grèce, qui n'est peut-être pas très orthodoxe, doit être examiné au G.A.T.T. Peut-être serait-il possible d'établir un lien entre l'approbation de cet accord par l'Organisation et celle de l'association de la Finlande à l'A.E.L.E.

M. Carstens marque que, suivant des renseignements d'origine allemande, il existerait un accord secret entre l'U.R.S.S. et la Finlande.

M. Wigny fait adopter les deux conclusions suivantes :

a. Les Six n'ont pas d'objection de principe à l'association de la Finlande à l'A.E.L.E.

b. Cependant, ils ne prendront pas de décision définitive tant qu'ils ne seront pas mieux éclairés. Ils attendent également de connaître si le gouvernement britannique est disposé à faire preuve, pour sa part, de compréhension sur les projets en litige, au G.A.T.T., entre les Six et les Sept.

3. *Échanges de vues sur la procédure à suivre pour la réponse à la recommandation n° 53 de l'Assemblée de l'U.E.O.* [2].

M. Wigny indique que cette question a été introduite à la demande de la Belgique. Chaque ministre connaissant la portée de la résolution n° 53 du 30 novembre 1960, et ayant reçu la visite de M. Kirk, président de la commission des Affaires générales de l'U.E.O., il se bornera à rappeler que cette résolution comporte trois points :

a. Adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

b. Adhésion à la C.E.C.A. et à l'Euratom.

c. Participation du Premier ministre Macmillan aux réunions des chefs d'État et de gouvernement des Six (les 10 et 11 février prochain) à Paris [3].

Laissant de côté les points *a.* et *b.*, M. Wigny signale que sur le point *c.*, il n'a pas été donné de réponse par les représentants des Six.

M. Couve de Murville a deux observations à faire : le texte de la résolution n° 53 contient plusieurs points et peut être interprété de différentes manières. En d'autres termes, les différents points sont-ils liés, ou constituent-ils une alternative ?

Le gouvernement britannique n'a jamais manifesté, à la connaissance de la France, le désir de participer aux réunions de chefs d'État et de gouvernement du mois prochain. Tel a été le cas, notamment, lors de la dernière visite de M. Macmillan au général de Gaulle. De plus, ce n'est pas la première résolution de ce genre votée par l'U.E.O. Il en existe déjà une concernant l'Euratom et les Anglais n'avaient pas paru alors très intéressés.

M. Couve de Murville conclut en indiquant qu'il ne semble pas y avoir intérêt, dans ces conditions, à ce que les Six fassent montre d'un excès de zèle touchant la résolution n° 53.

[1] M. Gunnar Palmroth.

[2] Voir le texte complet de cette résolution dans : Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale : *Actes officiels, sixième session ordinaire, deuxième partie, décembre 1960, IV, procès-verbaux, compte rendu des débats,* Paris, p. 21.

[3] Voir ci-après le n° 65.

M. Schaus signale que lors de la visite de M. Kirk au Luxembourg, ce dernier indiqua que la question de la participation du Premier britannique aux réunions des Six ne se poserait qu'après l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.C.A., à l'Euratom et au Marché commun. Celle-ci n'étant pas réalisée, le problème du point *c.* ne se pose pas.

M. Wigny rappelle que, parlant au nom de l'Assemblée de l'U.E.O., M. Kirk a envisagé « des réunions prochaines avec le Premier ministre de Grande-Bretagne ». Peut-être, dans ces conditions, conviendrait-il que les Six envisageassent une réponse sur le point *c.,* celle-ci ayant notamment pour objet « de ne pas engager l'avenir » et ne pouvant évidemment s'appliquer à la réunion du 10 février.

M. Carstens estime qu'il est difficile pour les ministres de prendre position dès maintenant sur une question que la Conférence au sommet des Six des 10 et 11 février sera vraisemblablement amenée à examiner. Il semble, dans ces conditions, préférable d'attendre.

M. Luns se rallie au point de vue allemand. Il pense également que la Conférence au sommet des Six doit être appelée à débattre du problème posé.

En conséquence, les six ministres conviennent de laisser la question en suspens.

II. Tour d'horizon de la situation politique.

1. *Examen de la situation au Congo.*

M. Wigny n'entend pas faire un exposé général, mais plutôt un commentaire des derniers événements.

Le ministre belge constate une situation nouvelle au Congo.

Alors que jusqu'à récemment, une certaine stabilisation paraissait se marquer dans l'ancienne colonie belge, la situation à Stanleyville et ses prolongements vers le Sud (Kivu-Nord Katanga) et vers l'Ouest (menace sur l'Équateur) provoquent une nouvelle tension [1].

Du point de vue belge, cette situation est très préoccupante.

Il existe en effet de très nombreux ressortissants belges en Province orientale et au Kivu (ceux-ci ne sont d'ailleurs pas moins nombreux et importants dans les autres provinces du Congo). Les Belges subissent des vexations sans nombre, leurs passeports leur sont retirés, ils sont mis hors d'état de continuer leur activité. À ces violences et excès s'ajoute la capture des huit soldats qui, venant du Ruanda, se sont égarés au Congo. Ils ont été incarcérés, bien qu'ils ne se fussent livrés à aucun acte hostile contre les Congolais. Ces soldats sont prisonniers depuis trois semaines. Le gouvernement et le peuple belges sont très émus. M. Wigny a été appelé récemment à multiplier ses démarches auprès des principales puissances occidentales et de M. Hammarskjöld. Ce dernier répond qu'il fera « son possible ». Mais, estime M. Wigny, « ce possible est insuffisant ». M. Hammarskjöld entend n'user que de persuasion. Il n'a pas même fait visiter par ses représentants les prisonniers belges. L'O.N.U. manque ainsi à sa première tâche qui est la protection contre les sévices, au Congo, des ressortissants étrangers. Si ceux-ci ne peuvent plus compter, dans l'ancienne colonie belge, sur une protection minima pour leurs personnes et leur sécurité, la situation deviendra intenable. Aussi, la Belgique compte-t-elle intervenir vigoureusement demain à la séance du Conseil de sécurité. Elle demandera que l'organisation internationale visite les soldats belges incarcérés et les fasse libérer. Pourquoi d'ailleurs M. Hammarskjöld se refuse-t-il à employer la force ?

Le gouvernement de Bruxelles demande que ses alliés, spécialement ceux qui siègent au Conseil de sécurité, tiennent compte de ces demandes légitimes (visite et libération des huit soldats belges incarcérés et protection des ressortissants belges partout au Congo).

Sur *le plan politique,* la Belgique reconnaît l'indépendance congolaise. Elle n'entend nullement se substituer à la souveraineté du nouvel État. Elle est prête — et elle l'a prouvé — à donner son assistance technique. Cependant, il est indispensable qu'en contrepartie, les autorités congolaises prennent des décisions en vue d'assurer une coopération entre le gouvernement central et le Katanga.

[1] Sur la situation au Congo, voir ci-dessus les n°s 10 (et notes), 30 (note), 35 (note).

M. Wigny demande donc à ses alliés occidentaux d'appuyer les démarches belges dans le sens de l'entente souhaitée entre éléments modérés congolais. La Belgique entend, en effet, tout faire pour éviter une nouvelle guerre de Corée et une infiltration communiste au Congo. Parallèlement à l'assistance de ses techniciens, la Belgique met toute l'influence dont elle dispose au service d'une politique d'entente entre *leaders* modérés. La collaboration de l'Occident lui est indispensable.

Les adversaires de la Belgique à l'O.N.U. et au Congo font croire que son gouvernement veut reconquérir et dominer le Congo (c'est faux); qu'elle renforce ses éléments militaires stationnés au Ruanda-Urundi (c'est faux). Les effectifs belges demeurent ce qu'ils étaient. Ils ont même été légèrement diminués. Ce qui est vrai, c'est que M. Hammarskjöld doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et les droits de l'homme.

On a également reproché à la Belgique d'avoir accordé un droit de passage du Ruanda au Congo, à un détachement militaire du colonel Mobutu [1]. M. Wigny précise que cette demande a été adressée à Bruxelles, non par le colonel Mobutu, mais par M. Kasavubu et qu'elle est parvenue à destination le lendemain de l'arrivée du détachement. Une copie de la demande congolaise, signée de M. Kasavubu et contresignée par le colonel Mobutu, est d'ailleurs arrivée par Brazzaville. Au moment où Bruxelles s'efforce de rétablir des contacts étroits et amicaux avec M. Kasavubu, était-il possible à son gouvernement de désarmer et de capturer les 200 hommes du colonel Mobutu ? Dans ce cas, tous les alliés de la Belgique le lui eussent reproché. Le gouvernement belge a donc renvoyé à la frontière où le commandant de ce détachement souhaite se rendre la force militaire congolaise, cette frontière étant d'ailleurs la seule permettant d'éviter une nouvelle violation du territoire du Ruanda.

Les adversaires de la Belgique lui reprochent également de procéder à des opérations de recrutement en faveur de M. Tschombé. Certes, ces opérations sont malheureuses (bien qu'elles ne portent que sur quelques dizaines d'hommes) et apparaissent pratiquement négligeables en regard de l'assistance militaire de la République arabe unie.

Sur le principe de l'assistance militaire, la Belgique se refuse à toute action. Elle n'entend assurer qu'une assistance technique. Si elle a laissé des instructeurs à la disposition du Katanga et ne croit pas devoir les inviter à se retirer, c'est pour éviter la création, dans cette province, d'un *vacuum* qui ne manquerait pas d'appeler une massive intervention communiste ou extrémiste. La réorganisation de l'armée nationale congolaise est indispensable. À défaut, une situation de plus en plus chaotique sera créée. Elle ne profitera qu'aux communistes. La réorganisation militaire est un problème particulièrement grave à résoudre. Si un ordre suffisant règne à Léopoldville et au Katanga, ailleurs, et dans nombre de secteurs tenus par les troupes de l'O.N.U., c'est l'anarchie. Tel est le cas notamment au Nord Katanga où les forces de l'Organisation sont absolument incapables d'accomplir leur mission.

Le *Ruanda-Urundi* sous tutelle belge coûte cher à la puissance administrante. Il s'agit d'émanciper politiquement les quatre millions d'hommes qui le peuplent et de leur assurer l'évolution sociale indispensable. Les anciens dominateurs Tutsi sont maintenant submergés par les Hutu. La situation est grave.

Il avait été prévu, d'accord avec l'O.N.U., une émancipation progressive comportant, en janvier 1961, des élections afin de désigner des *leaders* responsables. Or, la quatrième Commission de l'Assemblée générale a proposé quelques jours avant les élections de janvier (20 décembre 1960) d'ajourner ces élections en attendant le voyage au Ruanda-Urundi de la Commission de l'O.N.U. L'Assemblée a ratifié cette proposition, ainsi devenue une décision de l'O.N.U. Le gouvernement belge se trouvait devant l'alternative, ou bien de continuer à appliquer son programme, ou bien d'ajourner les élections *sine die*. Interrogés à l'O.T.A.N., ses alliés ont demandé au gouvernement belge de tenir compte de la position de l'O.N.U. Bruxelles a donc ajourné les élections. Le gouvernement n'entend cependant pas que cet ajournement soit *sine die*. La date des élections sera fixée aussitôt que possible après la réunion de la prochaine Assemblée générale (début mars). Il s'agit en somme d'un ajournement de quelque huit semaines.

[1] Voir l'*Année politique 1961,* p. 20.

Ces incertitudes, dont la Belgique n'est pas responsable, ont entraîné de vives réactions au Ruanda. Le Mwami a été déchu [1], des élections rapides réclamées. Sans rejeter la tutelle belge, le territoire souhaite réaliser son indépendance aussitôt que possible et ses représentants l'ont affirmé au récent colloque d'Ostende [2]. Dans ces conditions, des manœuvres dilatoires de l'O.N.U. sont à prévoir. M. Wigny demande à ses alliés de soutenir la position belge, notamment à la lumière des événements récemment intervenus au Ruanda-Urundi (proclamation de la République qui indique le vif mécontentement des habitants à la suite de cet ajournement des élections).

En résumé, pour M. Wigny, la situation actuelle au Congo comporte quatre éléments d'inquiétude graves :

a. Incapacité de l'O.N.U. d'assurer la protection des personnes.

b. Nécessité d'une coopération, jusqu'ici mal assurée, entre éléments modérés congolais.

c. Solution au problème militaire par la réorganisation de la force publique.

d. Solution raisonnable au problème du Ruanda-Urundi.

M. Couve de Murville rappelle qu'historiquement, politiquement et économiquement, le Congo est très important pour la Belgique, le monde occidental et l'Europe.

Il tient à faire deux remarques préliminaires :

Le gouvernement français remercie le gouvernement belge de la position qu'il a prise en acceptant de différer les élections au Ruanda-Urundi. En suivant les conseils de ses alliés, en ajournant les élections après la réunion de la prochaine Assemblée générale, la Belgique a accepté le moindre mal.

Sur le plan de la protection des étrangers au Congo, le rôle fondamental de l'O.N.U. est de défendre la vie et la liberté des étrangers dans les régions où règne l'anarchie, notamment en Province orientale, au Kivu et au Nord Katanga. C'est pour assurer ces besoins fondamentaux que les troupes belges sont intervenues au Congo en juillet dernier. Le gouvernement français a envoyé des instructions à son délégué aux Nations Unies pour l'inviter à prendre fermement position afin d'obtenir de l'O.N.U. qu'elle assure la sécurité des étrangers.

Le problème politique est le grand problème. Le Congo est aujourd'hui pratiquement coupé en deux. Une partie du territoire est contrôlée par des autorités à tendance pro-occidentale tandis que, dans l'autre, s'exerce une sorte de régime totalitaire. Certes, l'anarchie est générale, mais dans la Province orientale et au Kivu, il s'agit d'une anarchie communisante et entretenue par l'Est. On ne sait pas exactement si le Kivu et la Province orientale reçoivent une assistance des communistes et des extrémistes. Cela est probable et la question est en tout cas très préoccupante. Dans la partie du territoire contrôlée par les éléments pro-occidentaux, la situation est à peine meilleure. Le Katanga suit une évolution de plus en plus sécessionniste. Une telle attitude est mauvaise, particulièrement pour le chef d'État légal Kasavubu. Elle tend à une balkanisation du Congo. Ceci n'empêche pas d'admettre que l'ordre règne dans le Sud Katanga, grâce notamment à l'assistance technique belge (ce qui constitue un contraste avec les provinces contrôlées par Kasabuvu).

De manière générale, la position de l'Occident au Congo est affaiblie par le fait que Kasavubu est un immobiliste. Il dispose de plusieurs gouvernements théoriques. En fait, il n'en existe aucun. M. Bomboko (président du Collège des commissaires et ministre des Affaires étrangères du gouvernement fantôme Ileo) est un homme intelligent. M. Couve de Murville l'a reçu [3]. Il lui a marqué qu'il était urgent que le Congo eût un gouvernement. Le ministre français n'a pas l'impression d'avoir convaincu son interlocuteur. Ses contacts avec lui lui ont un peu laissé l'impression d'échanges de vues entre gens qui

[1] Mwami : roi, tutsi, du Rwanda déposé le 28 janvier 1961.
[2] Le 7 janvier, s'était ouverte la conférence sur l'avenir politique du Ruanda et de l'Urundi. Les travaux commencèrent à huis clos à Ostende et durèrent jusqu'au 13 janvier.
[3] Voir ci-dessus le n° 10.

pensent sur des plans différents, car M. Bomboko parlait non de gouvernement, mais de table ronde, et celle réunie à Léopoldville [1] n'est qu'un palabre bantou de plus.

De façon générale, peu de perspectives paraissent s'ouvrir vers l'ordre dans les régions contrôlées par M. Kasavubu. C'est pire encore dans celles contrôlées par les communistes.

Face à ces anarchies, il y a les Nations Unies. Celles-ci constituent une autre anarchie. L'Organisation entend en effet s'occuper du Congo mais en fonction non pas des besoins de celui-ci, mais des votes aux Nations Unies, en faisant en sorte que les autorités internationales n'aient pas à redouter trop de difficultés à l'égard des majorités dont elles dépendent. L'action des Nations Unies se réduit donc à un parfait immobilisme. Elles ne prennent position ni contre Kasavubu ni contre Gizenga. L'Organisation se borne à dénoncer la Belgique. Elle est incapable de sauver ou de protéger les vies humaines.

Dans ces conditions, comment se présente l'avenir du Congo ?

Pour remettre en ordre ce pays, il faut d'abord un gouvernement et également que ce gouvernement ait l'appui d'une force armée. À défaut de ces deux éléments, aucune amélioration n'est à attendre. Or, la formation ou la reconstitution d'une armée constitue exactement le contraire de la politique des Nations Unies. Celles-ci entendent dissoudre ce qui reste de la force publique et conserver, peut-être indéfiniment, les troupes des diverses nationalités qu'elles ont réunies du Congo. Il serait indispensable en tout cas que les Nations Unies comprennent que l'élément indispensable au Congo est, après un gouvernement digne de ce nom, l'organisation d'une armée valable. Si l'Organisation ne le comprend pas, d'autres certainement le comprendront tôt ou tard. Il serait préférable que, sur ce plan, les Occidentaux précédassent les puissances de l'Est.

M. Luns a écouté avec beaucoup d'intérêt les exposés de MM. Wigny et Couve de Murville.

Le premier souhaite que ses alliés agissent sur M. Kasavubu afin de le pousser à réaliser une entente avec M. Tschombé. Le gouvernement hollandais est tout disposé à donner des instructions dans ce sens à son ambassadeur à Léopoldville. Cependant, il n'est pas facile de persuader les deux chefs d'adopter, l'un à l'égard de l'autre, une attitude coopérative. La délégation néerlandaise à New York soutiendra en tout cas la position belge.

M. Couve de Murville reprend la parole pour entretenir ses collègues de l'arrivée au Katanga du colonel Trinquier [2], venu pour examiner les propositions de M. Tschombé.

Le colonel Trinquier a demandé sa mise à la retraite d'officier français. Le gouvernement français est absolument étranger à son voyage à Elisabethville. Il n'entend s'en mêler en rien. Les activités de M. Trinquier au Katanga sont son affaire. Elles sont menées à ses risques et périls.

M. Russo marque que le Congo intéresse certes au premier chef la Belgique. Il concerne aussi le monde occidental et la paix générale. C'est l'O.N.U. qui a actuellement la charge et la responsabilité de résoudre le problème posé. Son autorité et son prestige sont engagés. En cas d'échec, la situation prendrait l'aspect le plus tragique. Il est indispensable que les Nations Unies comprennent qu'il s'agit d'un problème majeur. Il leur incombe au premier chef de garantir la vie et la liberté des étrangers comme des Congolais, puis de ne pas intervenir dans la vie politique intérieure du territoire. La délégation italienne est entièrement d'accord avec la déclaration de M. Wigny (nécessité de la sauvegarde de la sécurité et de la vie des étrangers). Il ne s'agit nullement là d'une ingérence dans la politique intérieure congolaise, mais bien d'une nécessité fondamentale répondant à la tâche la plus urgente de l'Organisation.

[1] Le 25 janvier, s'ouvraient les travaux de la « préconférence » de la Table ronde : dans son discours inaugural, M. Kasavubu soulignait la nécessité de conserver l'unité de l'État congolais. Le 30 janvier, M. Joseph Ileo sera élu président de la Préconférence; le même jour, une délégation des chefs coutumiers et des notables de la province du Kasai à la Préconférence demandera dans une motion « la libération de tous les leaders politiques emprisonnés, y compris celle du Premier ministre révoqué, M. Patrice Lumumba ».

[2] Voir l'*Année politique 1961,* p. 20.

Sur le plan politique, il est essentiel de veiller à ce que les divisions, au Congo, ne soient pas augmentées. Un accord doit être recherché entre les éléments politiques divers du pays. À cet égard, la délégation italienne appelle l'attention de la Conférence sur une lettre datée du 11 janvier et adressée à la Farnesina par M. Kimba, ministre des Affaires étrangères (?) du Katanga. Cette lettre constitue une demande de renseignements au gouvernement italien sur l'Éthiopie, la Somalie, la Tunisie et la Libye. Ce texte n'est-il pas la preuve d'une incohérence ? À supposer en effet que de telles demandes puissent être adressées par le Katanga à des États étrangers, elles auraient dû l'être directement à ces États africains (indépendants) et non au gouvernement italien.

M. Schaus considère que la force des Nations Unies au Congo n'a pas rempli sa tâche. Cette force se vide d'ailleurs de plusieurs de ses éléments. Qu'envisage M. Hammarskjöld pour les remplacer ? En effet, si les puissances neutralistes retirent leurs troupes de l'O.N.U. et si la force internationale n'est pas reconstituée, quelle sera alors la situation ?

M. Carstens indique que le gouvernement allemand se trouve dans une position spéciale à l'égard des problèmes du Congo. En effet, il n'est pas membre des Nations Unies. Il prend cependant un vif intérêt à ces problèmes. Si la situation anarchique actuelle du Congo devait se prolonger, elle risquerait de s'étendre à d'autres régions d'Afrique. À titre d'exemple, M. Carstens signale que M. Nyerere, chef du gouvernement du Tanganyka, a récemment séjourné à Bonn. Il a appelé l'attention sur le risque existant, à ses yeux, de voir, par la prolongation des désordres congolais, les dissenssions et l'insécurité s'étendre au territoire du Tanganyka (calme aujourd'hui, mais qui, demain, pourrait être affecté).

D'autre part, les forces pro et anti-occidentales s'affrontent dans l'ancien territoire belge. Si les secondes l'emportent, de dangereux développements sont à prévoir.

Aux yeux du gouvernement de Bonn, enfin, il est important qu'une entreprise comme celle des Nations Unies au Congo ne se termine pas par un échec.

En vue d'apporter sa contribution à l'assainissement de la situation, le gouvernement allemand envisage un certain nombre de mesures :

— Il participe à l'action décidée par la F.A.O., réunie à Rome, en vue de l'envoi de denrées alimentaires au Congo.

— Il serait disposé à participer au fonds spécial des Nations Unies pour le Congo. Cette participation rencontre cependant une difficulté. En effet, seuls, les États membres de l'organisation internationale peuvent fournir des fonds. Si l'Occident estime qu'il y a intérêt à une participation allemande au fonds des Nations Unies, il semble que c'est par le canal des organisations spécialisées qu'une contribution allemande pourrait être fournie.

— L'ambassadeur allemand à Léopoldville a instruction de se tenir en contact avec ses collègues occidentaux pour toute action jugée utile sur place.

M. Carstens apprécie, en conclusion, la portée des déclarations du ministre belge des Affaires étrangères.

M. Wigny remercie ses collègues de leur amical intérêt. Que faut-il faire actuellement ?

À l'origine, c'est-à-dire au mois de juillet, après l'indépendance, l'Occident considérait qu'il existait un « vide » au Congo; les Nations Unies devaient intervenir pour empêcher l'Est et notamment l'U.R.S.S. de le faire. Pendant l'été, ce raisonnement paraissait avoir un sens. Cependant, si l'intervention russe a été évitée au Congo, il est incontestable que l'action des Nations Unies fait maintenant le jeu des Russes. L'anarchie règne en effet dans l'ancien territoire belge et M. Khrouchtchev ne peut qu'en bénéficier. C'est, en un mot, l'un des éléments qu'a développés M. Couve de Murville. Les Nations Unies empêchent maintenant le Congo de se reconstituer. Ce qu'il faut, c'est, comme l'a indiqué le ministre français, constituer au Congo un gouvernement, une armée et éviter la sécession katangaise (À cet égard, le gouvernement italien pourrait prendre prétexte de la lettre que lui a adressée le ministre katangais des Affaires étrangères pour lui envoyer une réponse dans ce sens).

M. Wigny marque son inquiétude quant à l'initiative du colonel Trinquier qui prétend s'entourer d'un état-major au Katanga. Il redoute de voir cet exemple suivi, de telle sorte que l'on risque de se trouver en présence d'actions individuelles du type *condottiere*. L'O.N.U. a démontré qu'elle était incapable d'une œuvre sérieuse. Une tâche doit être accomplie. Qui va s'en charger ? La Belgique estime que la présence de ses techniciens au Congo permet d'assurer le maintien d'une certaine vie économique. Les techniciens belges travaillent. Cependant, la tâche à assumer ne peut l'être par la seule Belgique. Si tel devait être le cas, « nous irions au devant d'un échec ». Le problème congolais est un problème qui nous intéresse tous. L'Europe, et notamment l'Europe des Six, doit faire quelque chose, les États qui la composent coopérer, si nécessaire, en dehors de l'O.N.U.

M. Luns observe qu'une coopération européenne indépendante des Nations Unies au Congo dépend, pour beaucoup, de l'attitude américaine. Le ministre néerlandais rappelle la vive irritation manifestée à Washington contre les Nations Unies dans les derniers mois du mandat du président Eisenhower. Si l'administration Kennedy adoptait la même attitude et la renforçait, une coopération interoccidentale en dehors des Nations Unies pourrait être organisée.

M. Wigny donne son assentiment à cette suggestion. L'Ouest assume une lourde responsabilité au Congo. L'Europe et surtout la Belgique doivent être aidées par les États-Unis, car seule elle [1] ne peut rien faire.

M. Couve de Murville marque que la situation va sans doute évoluer au Congo. Des décisions devront vraisemblablement être prises par l'Ouest. Ces décisions dépendront dans une large mesure de celles de Washington dont la politique n'est pas encore connue. Il est normal que, face à un problème comme celui du Congo, les partenaires de l'Europe des Six se mettent d'accord et essaient de définir non seulement une politique, mais aussi une action commune.

M. Wigny pose la question de l'aide économique que la C.E.E. pourrait apporter au Congo. L'assistance technique au profit de ce territoire peut influencer le phénomène politique. En effet, la première peut être subordonnée à l'exécution de certaines conditions. La question mériterait sans doute d'être approfondie au sein d'une instance différente de l'actuelle conférence.

M. Couve de Murville marque qu'indépendamment du problème financier posé par l'assistance au Congo, il existe un problème préalable : celui de savoir quelle autorité il convient, pour agir utilement, d'aider dans l'ancien territoire belge.

M. Wigny précise qu'il existe à ses yeux deux méthodes :

a. Attendre qu'une autorité digne de ce nom se manifeste.

b. Obtenir la formation d'un gouvernement et la réorganisation de l'armée en subordonnant à ces deux impératifs les formes diverses d'assistance technique.

M. Couve de Murville estime que la question mériterait d'être étudiée.

M. Carstens souhaiterait également que la proposition Wigny soit approfondie, car le gouvernement fédéral n'a pas encore arrêté sa doctrine.

M. Wigny soumettra des propositions à ses collègues. Devant quelle instance des Six ces propositions devront-elles être formulées (conférence politique ou Conseil des ministres de la C.E.E.) ?

M. Couve de Murville marque que le problème est essentiellement politique, donc extérieur à la C.E.E.

M. Luns considère qu'une politique bien définie des Six en la matière pourrait peut-être influencer l'O.N.U. Elle pourrait ainsi constituer un moyen d'action intéressant sur l'organisation internationale. C'est là un aspect des choses dont les Six devraient se préoccuper.

Après un échange de vues entre MM. Couve de Murville, Russo, Wigny et Carstens, il est convenu de ne pas soumettre les propositions belges au Conseil des ministres de la C.E.E. Il appartiendra à M. Wigny, en sa qualité de président, de faire des suggestions qui seront étudiées par des hauts fonctionnaires des Six.

[1] Lire : la Belgique.

2. *Évolution des événements en Asie du Sud-Est et notamment au Laos.*

M. Couve de Murville tient à donner quelques indications à ses collègues au sujet de ce problème dont la délégation française a demandé l'inscription à l'ordre du jour, et qui peut entraîner d'importantes conséquences dans le Sud-Est asiatique.

Il existe, dans le Sud-Vietnam et le Laos, des menées subversives et des menaces de dégradation de la situation.

L'état des choses au Sud-Vietnam est moins connu que les événements du Laos. Cependant, il est d'importance aussi grande que la seconde. On doit constater, dans le territoire sur lequel s'exerce le pouvoir de M. Diem, une pénétration communiste qui se développe de plus en plus.

Il s'y produit ce que nous appelons en France, depuis la guerre d'Indochine, un « pourrissement ». Le communisme gagne, notamment dans les campagnes. Loin de se renforcer, la position de M. Diem se dégrade progressivement. Son régime est autoritaire et personnel, le gouvernement demeurant sans contact avec le pays. Le ministre français rappelle la tentative avortée, récemment intervenue, de coup d'État anti-Diem (1). Il est donc possible d'affirmer que la situation au Sud-Vietnam n'est pas bonne et demande à n'être pas perdue de vue.

Au Laos, on en est déjà à un état de crise. Il s'agit d'ailleurs d'« une vieille affaire ».

En 1954, le Laos du Sud était en majorité non communiste, tandis qu'au Nord s'exerçait l'influence du *Pathet-Lao* communiste. La conférence de Genève avait prévu la réunification du Laos Nord et du Laos Sud, tout le pays devant être placé sous l'autorité d'un seul gouvernement. Le *Pathet-Lao* aurait constitué une sorte d'opposition au sens démocratique. Le prince Souvanna Phouma exerçant le pouvoir en 1956-1957 s'est attaché à cette tâche. Le problème pouvait être considéré comme réglé lorsqu'une évolution des événements s'est produite sous l'influence américaine. Souvanna Phouma a été éliminé. Un nouveau chef de gouvernement a tenté de faire du Laos un pays résolument pro-occidental avec une armée alimentée en argent et en matériel par les États-Unis. L'effort de réconciliation s'est transformé en effort d'occidentalisation. Les gouvernements britannique et français ont considéré que ces initiatives américaines constituaient une véritable gageure. Il paraissait évident en effet que le Laos ne pourrait s'opposer victorieusement à ses voisins communistes du Nord, toute aide directe américaine devant provoquer une intervention soviétique. On a donc constaté une profonde divergence des politiques franco-britannique, d'une part, américaine, d'autre part.

La conférence de Genève avait prévu que la France pourrait conserver deux bases et 3.500 hommes en même temps qu'assurer une assistance technique au Laos, à l'exclusion de toute autre. En fait, le niveau autorisé pour les effectifs français au Laos n'a jamais été atteint. Tandis que l'assistance technique française demeurait limitée, l'assistance américaine a été très étendue (mission militaire, etc.). En présence des importantes fournitures des États-Unis, le problème s'est à nouveau posé des rapports du Laos avec les communistes. À partir du printemps 1958, le *Pathet-Lao* s'est manifesté à nouveau, aidé et armé par le Nord Vietnam, car partout où viennent les Américains, les Russes tiennent à affirmer eux aussi leur présence. La situation s'est progressivement dégradée, et de plus en plus l'action du *Pathet-Lao* s'est développée dans une anarchie grandissante, si bien qu'en août 1959, au moment de la conférence de Genève (2), *le Pathet-Lao* a repris la dissidence.

En août 1960, un fait nouveau est intervenu : un coup d'État (qui ne doit nullement être attribué aux services français) fomenté par le capitaine Kong Le (3), a été dirigé contre les éléments pro-américains au Laos. Le prince Souvanna Phouma est revenu au pouvoir.

Les trois puissances occidentales ont alors cherché à définir une politique commune au Laos sur la base des accords de Genève (unification du pays - neutralité tournée vers l'Occident). Tel était le sens d'un accord conclu à New York en septembre 1960 entre les

(1) Le 11 novembre 1960. Voir l'*Année politique 1960,* p. 585; *D.D.F.,* 1960-II, n° 231 (note).

(2) La Conférence des ministres des Affaires étrangères des quatre Grands tint sa dernière session à Genève du 13 juillet au 5 août 1959.

(3) Voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 84 (note).

Trois [1]. Cette politique était fondée sur le succès du prince Souvanna. Malheureusement, celui-ci n'a pas réussi. Chacune des puissances occidentales a, en effet, poursuivi sa politique. Au début de janvier 1961 [2], le général Phoumi a pris l'offensive, s'est saisi de la capitale et a fait nommer le prince Boun Oum président du Conseil. Il s'agissait là d'une sorte de gouvernement *ultra,* pour reprendre l'expression française, qui s'est tout de suite trouvé aux prises avec les difficultés créées par le *Pathet-Lao.* Il s'est alors passé ce que la France et la Grande-Bretagne avaient prévu : les communistes sont intervenus. Les éléments d'un conflit international américano-russo-chinois ont été réunis.

Aujourd'hui, les puissances de l'Ouest se préoccupent de la situation. Une assistance militaire et politique au prince Boun Oum ne conduirait à rien, sinon à aggraver le conflit Est-Ouest au Laos.

La meilleure solution serait de rechercher une solution politique en remettant en vigueur l'action de la Commission de contrôle pour éviter les envois d'armes d'origine à la fois occidentale et communiste au Laos. On pourrait également envisager la réunion d'une nouvelle conférence du type de celle de Genève afin de neutraliser le pays. Actuellement, la reprise des travaux de la Commission de contrôle est examinée entre Britanniques et Russes [3]. Mais il y a conflit sur le choix du gouvernement qui doit être considéré comme légal. Une inconnue, d'autre part, demeure : la politique de la nouvelle administration américaine au Laos. La meilleure solution serait, semble-t-il, la réunion d'une conférence internationale en vue d'aboutir à un accord.

M. Couve de Murville précise qu'il a voulu présenter un exposé des faits envisagés plus spécialement du point de vue français. L'attention doit être appelée sur le danger que présenterait l'instauration au Laos d'une situation du type guerre de Corée ou d'Indochine.

M. Luns résume en cinq points l'analyse néerlandaise de la situation :

a. Le gouvernement du prince Boun Oum a très peu d'influence.

b. Les tentatives en vue d'affermir ce gouvernement ne paraissent pas devoir comporter de succès, sauf dans le cas d'une intervention massive.

c. S'il en est ainsi, un conflit avec les communistes est très probable.

d. La seule alternative consiste dans la recherche d'une solution politique. Celle-ci pourra être réalisée si les éléments neutralistes du Laos s'y prêtent.

e. Il en résultera de toute façon l'instauration dans le pays d'un régime neutraliste.

3. *Menaces et déclarations indonésiennes au sujet de la Nouvelle-Guinée.*

M. Luns indique que, depuis deux mois, la situation est devenue inquiétante en ce qui concerne la Nouvelle-Guinée. Tous les rapports de provenance indonésienne indiquent que c'est par un conflit armé que l'Indonésie entend réaliser ses revendications. Les Pays-Bas sont mis en accusation par Djakarta. Le gouvernement Soekarno s'efforce, d'autre part, de réunir les éléments d'une prétendue révolution ou révolte en Nouvelle-Guinée justifiant l'intervention indonésienne.

L'Indonésie a obtenu pour 350 millions de dollars de fourniture d'armement, principalement d'origine soviétique. Les conversations russo-indonésiennes de Moscou ont provoqué la publication d'un communiqué faisant mention des « légitimes demandes indonésiennes ». Des avions de bombardement, des sous-marins, deux croiseurs, des missions russes d'assistance technique militaire ont été fournis au gouvernement de Djakarta. Soekarno a déclaré « qu'avant le 1er janvier 1962, la Nouvelle-Guinée sera indonésienne ». Le gouvernement de Washington n'a pas pris ces menaces au sérieux.

Le gouvernement de La Haye est très inquiet. Il redoute que, dans les mois qui viennent, l'Indonésie ne recourre à la force. Les éléments militaires néerlandais en Nouvelle-Guinée sont très faibles. L'Indonésie a 250.000 hommes sous les armes.

(1) *D.D.F.,* 1960-II, n° 141.

(2) C'est en fait courant décembre qu'avait eu lieu cette offensive, qui avait abouti à la chute de Vientiane et à la constitution du cabinet Boun Oum : *D.D.F.,* 1960-II, n° 280 (note).

(3) Voir ci-dessus le n° 36 (note).

M. Luns rappelle qu'en 1958 et 1959, il y eut une grave crise dans les relations hollando-indonésiennes. Cependant, à cette époque, Soekarno devait compter avec une opposition. Actuellement, cette opposition n'existe plus et le général Nasution en particulier jusque-là modéré s'est rangé aux thèses extrémistes. D'autre part, il y a deux ou trois ans, Washington a agi sur Djakarta pour modérer le gouvernement indonésien. Cette action a réussi. Les Pays-Bas peuvent compter sur le soutien effectif de l'Australie et de vagues promesses américaines d'assistance venant de la précédente administration ont été fournies à La Haye.

M. Luns demande à ses partenaires des Six d'effectuer des démarches à Washington pour marquer, à l'appui du point de vue néerlandais, l'inquiétude que provoquent dans leurs capitales les risques d'attaque indonésienne sur la Nouvelle-Guinée. Une nouvelle pression américaine à Djakarta serait nécessaire.

Des démarches parallèles des partenaires de la Hollande dans la C.E.E. seraient également très utiles à Londres. Il faut avant tout que l'Indonésie ne s'imagine pas que les Pays-Bas sont isolés en Nouvelle-Guinée.

Les chefs des cinq délégations participant à la Conférence marquent à M. Luns que les démarches demandées seront effectuées à Washington et à Londres.

4. *Question de Berlin et relations Est-Ouest. Relations germano-soviétiques et germano-polonaises.*

Rapports économiques germano-soviétiques.

M. Carstens entretiendra d'abord ses collègues de l'évolution des rapports germano-soviétiques et des entretiens de l'ambassadeur Kroll avec M. Khrouchtchev ainsi que des négociations économiques germano-soviétiques.

Au cours des entretiens Kroll-Khrouchtchev, le président du Conseil soviétique s'est montré « un peu plus poli ». Une légère amélioration s'est d'autre part manifestée sur les possibilités de rapatriement en République fédérale des 9 à 10.000 Allemands encore prisonniers.

L'attitude soviétique a également été « légèrement plus obligeante » sur le plan des négociations économiques. Toutefois, le gouvernement de Bonn n'a noté aucun changement sur les problèmes fondamentaux de Berlin et du traité de paix intéressant l'Allemagne.

Sur le plan des rapports économiques U.R.S.S.-Allemagne, des négociations ont eu lieu pour la prolongation de la validité des accords de 1958 [1]. Ces négociations n'ont pas donné lieu à de grandes difficultés sur le plan technique. Toutefois, le problème de Berlin s'est posé à l'occasion de ces négociations. M. Carstens rappelle que l'accord germano-soviétique de 1958 ne contenait pas de clause explicite au sujet de Berlin. Les Soviétiques déclarèrent à l'époque « qu'ils ne soulèveraient pas de problème pratique au sujet de l'ancienne capitale allemande ». En fait, l'accord économique s'appliquait *de facto* à Berlin-Ouest.

À l'occasion des négociations pour la prolongation des accords économiques de 1958, le gouvernement de Bonn n'a pas voulu se contenter de la formule adoptée à l'époque. La situation s'étant en effet fortement aggravée à Berlin, le gouvernement fédéral a proposé aux Soviétiques un échange de lettres indiquant que « le champ d'application des nouveaux accords serait le même que celui couvert par les accords de 1958 ». L'U.R.S.S. a d'abord refusé le 12 décembre. Les négociations furent alors interrompues. Après la Noël, Moscou a accepté l'échange de lettres en y introduisant une légère modification n'affectant pas le fond de la question. Les accords économiques ont alors été signés.

Le gouvernement fédéral attribue l'esprit de conciliation relative des Russes aux deux considérations suivantes :

a. Moscou avait un intérêt économique à la conclusion des accords.

b. Politiquement, le gouvernement soviétique entend, pour le moment, éviter une crise dans les rapports germano-soviétiques. La rupture des négociations économiques eût

[1] Des accords commerciaux germano-soviétiques avaient été signés à Bonn le 25 avril 1958.

évidemment lourdement hypothéqué les relations entre Bonn et Moscou, notamment en ce qui concerne le problème de Berlin. L'U.R.S.S. n'avait pas intérêt, suivant l'analyse de Bonn, à aggraver la situation avant les conversations que Khrouchtchev se flatte d'avoir avec Kennedy.

Rapports de l'Allemagne de l'Ouest avec la zone soviétique d'Allemagne.

Depuis 1951, il existe des rapports contractuels entre la zone du DM-Ouest et celle du DM-Est. Les accords de base ont été élargis.

En août et septembre 1960, Pankow a pris des mesures contre Berlin-Ouest en entravant la circulation des personnes à l'intérieur de la ville (Les Allemands de l'Ouest devaient demander une autorisation spéciale à la D.D.R. pour se rendre à Berlin-Est) (1). En présence de ces mesures unilatérales, Bonn a dénoncé (septembre 1960) ses accords d'échange de marchandises avec la zone orientale. Le gouvernement fédéral édicta, à son tour, en liaison avec ses alliés, des restrictions quant à la délivrance des permis de voyage aux Allemands de l'Est (2). Ces mesures de rétorsion devaient être temporaires. En novembre 1960, Bonn avait acquis la conviction que les effets des contre-mesures étaient épuisés. D'autre part, la dénonciation des accords intéressant les rapports économiques de l'Allemagne de l'Ouest avec la zone soviétique pour la fourniture de marchandises ouest-allemandes à la D.D.R. pouvait se retourner contre l'Allemagne fédérale, Pankow s'étant assuré des fournitures de marchandises d'autres provenances. Dans ces conditions, Bonn a repris les négociations avec la D.D.R. et a remis en vigueur les anciens accords (3). Certains aménagements y ont cependant été apportés par la République fédérale (La circulation des personnes entre les deux zones ne pourra notamment être entravée). D'autre part, des améliorations contractuelles ont été prévues concernant les échanges de marchandises entre l'Allemagne de l'Ouest et la D.D.R.

M. Carstens constate, depuis le 1er janvier 1961, une « amélioration lente et progressive de la situation ». Celle-ci n'est pas encore satisfaisante. Cependant, les restrictions aux échanges de marchandises sont progressivement supprimées.

Rapports germano-polonais.

M. Beitz, directeur de la société Krupp, qui a séjourné en Pologne pendant la guerre et entretient de bons rapports avec les Polonais (Il connaît personnellement le président Cyrankiewicz), s'est rendu deux fois à Varsovie. À la suite de ces voyages, la Pologne a marqué son désir de réaliser une certaine amélioration des rapports économiques et culturels entre les deux pays. Le gouvernement de Bonn s'est montré disposé à étudier favorablement les *desiderata* polonais.

Il a été convenu que des contacts officiels sur les plans économique et culturel auraient lieu entre les deux gouvernements. Ces contacts ne seront pas aisés. En effet, les rapports germano-polonais constituent une « matière difficile et délicate ». Il existe une « grande susceptibilité polonaise ». La presse polonaise a déformé les déclarations faites du côté ouest-allemand par M. von Eckhardt sur la reprise de certaines relations (4). Une extrême prudence est donc indispensable, même sur des problèmes techniques comme les relations économiques et culturelles.

Il n'est pas question de prévoir la reprise des contacts politiques, non plus que de procéder à l'examen des problèmes posés par la frontière Oder-Neisse.

(1) *D.D.F.*, 1960-II, nos 98 (et note), 111, 142 (et note).

(2) *Ibid*, n° 188 (et note).

(3) *Ibid*, n° 245 (note).

(4) À l'occasion du retour de Pologne de M. Beitz (Sur la mission Beitz, voir ci-après le n° 172, note), M. von Eckhardt avait déclaré, le 23 janvier, que ce dernier n'avait été chargé d'aucune mission officielle et que sa visite en Pologne « était en liaison avec des affaires d'exportation ». Les relations commerciales germano-polonaises s'étaient nettement améliorées, mais il n'était pas envisagé pour l'instant d'en modifier le cadre. Les milieux politiques de Bonn considéraient qu'il s'agissait de dégager la responsabilité gouvernementale après l'échec d'une initiative antérieure du Chancelier (Télégramme de Bonn nos 374-380 du 24 janvier, non retenu).

Conclusion.

En résumé, M. Carstens précise qu'il s'est manifesté une amélioration dans les rapports germano-soviétiques et DDR-République fédérale, de même qu'une détente germano-polonaise. Il s'agit cependant en l'occurrence de « questions de surface ».

Sur les problèmes de fond, et notamment celui de Berlin, aucun progrès n'a été réalisé. Aucune modification de la position russe ne peut être notée. Le point de vue de M. Khrouchtchev demeure le même. Il faut donc s'attendre au déclenchement d'une nouvelle crise entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne de l'Ouest aussi bien qu'entre les deux Allemagnes. Cette nouvelle crise pourrait se produire rapidement.

M. Carstens demande à ses collègues de considérer ses déclarations comme *strictement confidentielles.*

En sa qualité de président de la Conférence, *M. Wigny* prend acte des déclarations de M. Carstens.

III. Divers.

Visite de M. Macmillan au général de Gaulle.

M. Couve de Murville tient à donner à ses collègues quelques indications sur les entretiens tout récents que le général de Gaulle a eus avec M. Macmillan [1]. Il s'agit de contacts d'un caractère personnel. M. Couve de Murville lui-même n'a assisté qu'aux échanges de vues de la deuxième journée. Il y a eu de simples conversations et un tour d'horizon général sur la situation dans le monde.

M. Couve de Murville tient à donner deux précisions :

a. Le jugement des Français et des Britanniques sur la situation internationale est nécessairement dominé par les incertitudes touchant la politique qu'adoptera M. Kennedy.

b. Les conversations franco-britanniques ont porté en partie sur les problèmes européens (rapports entre les Six et les Sept et positions française et britannique relatives à l'Europe).

Les conclusions que tire des entretiens le ministre français sont les suivantes :

Sur le plan des problèmes spécifiques (relations entre les Six et les Sept), le gouvernement britannique a tendance à voir les choses dans la durée sans s'attendre à des solutions immédiates.

Le général de Gaulle a indiqué à son interlocuteur que le gouvernement français souhaitait tout ce qui pourrait contribuer à éviter que le Royaume-Uni ne se sépare de l'Europe.

Les Anglais d'autre part ont tendance à considérer le problème européen d'abord du point de vue des relations de l'Europe avec les États-Unis. La question essentielle est toujours pour eux celle de leur position vis-à-vis des États-Unis.

Conférence au sommet des Six (10-11 février) [2].

M. Couve de Murville rappelle qu'avant le 5 décembre 1960, un petit mémorandum avait été remis par la France à ses cinq partenaire du Marché commun. Ce document concernait l'organisation de la conférence des Six et son ordre du jour. Il est toujours valable. Le ministre français prévoit que les entretiens au sommet de Paris comporteront vraisemblablement trois réunions.

Le gouvernement français suggère, pour les conversations des 10 et 11 février, deux grands ordres de problèmes :

a. Relations des Six entre eux et progrès à réaliser sur la base des propositions du général de Gaulle et des observations faites par nos partenaires touchant ces propositions.

(1) Voir ci-dessus le n° 42.
(2) Sur cette conférence, voir ci-après le n° 65.

b. Examen d'un certain nombre de grands problèmes internationaux sur lesquels les Six pourront désirer faire le point.

Il est enfin convenu que la prochaine réunion des six ministres des Affaires étrangères aura lieu à Bonn le 28 avril prochain.

(Europe. Questions internationales européennes. Affaires politiques européennes, 38-1-1.)

47

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Palewski, Ambassadeur de France à Rome.

T. n°s 314 à 317. Secret. *Paris, 3 février 1961.*

Je me réfère à l'entretien téléphonique de M. de Beaumarchais et de M. Puaux en date du 3 février [1].

Je vous communique ci-après le texte du message du général de Gaulle à M. Fanfani.

« Paris, le 3 février 1961. Cher Monsieur le Président. À la veille de la Conférence qui va nous réunir [2], je tiens à vous dire combien je me félicite de poursuivre avec vous l'étude des moyens propres à assurer entre nos deux pays et les autres membres du Marché commun une coopération plus étroite, en particulier dans le domaine politique. À cet égard, les événements qui se sont passés depuis quelques mois ont renforcé ma conviction quant à la nécessité d'établir entre nous une organisation complétant les liens qui existent déjà dans le domaine économique, et permettant à l'Europe de jouer plus efficacement le rôle qui lui revient.

« Comme vous le savez, je viens d'avoir sur les problèmes mondiaux, compte tenu notamment de l'arrivée aux affaires de la nouvelle administration américaine, des entretiens amicaux avec M. Macmillan [3]. Sans attendre notre prochaine réunion, je puis vous indiquer, dès à présent, que j'ai trouvé chez le Premier ministre britannique, en ce qui concerne l'avenir de l'Europe, des dispositions sensiblement plus « coopératives » que celles qui étaient récemment encore exprimées du côté anglais. Connaissant votre propre manière de voir à ce sujet, je pense que cette constatation vous paraîtra intéressante. Sans doute avez-vous recueilli

(1) M. Delarüe Caron de Beaumarchais (Jacques), directeur adjoint du Cabinet du ministre des Affaires étrangères; M. Puaux (François), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Rome (Quirinal).

(2) Allusion à la conférence au sommet des Six qui doit s'ouvrir à Paris le 10 février : voir ci-après le n° 65.

(3) Voir ci-dessus le n° 42

une impression analogue lors de la visite que M. Macmillan vous a faite en novembre dernier [1].

« En vous redisant tout le plaisir que j'aurai à vous voir, je vous prie de croire, cher Monsieur le Président, à mes sentiments de très haute et amicale considération. C. de Gaulle. » [2]

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

48

M. Bérard, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 303 à 308 [3]. *New York, 3 février 1961.*
Immédiat.

(Reçu : le 4, 1 h. 10.)

J'ai effectué, ce matin 3 février, auprès de M. Hammarskjöld la démarche prescrite par votre télégramme n° 778 [4].

Je lui ai rappelé que la solution du problème congolais supposait, à notre avis, la constitution d'un gouvernement stable, puis une réorganisation des forces armées qui rétablisse en leur sein l'ordre et la discipline. Devant la gravité des développements au Congo, nous ne voyions pas d'inconvénient à ce que, sans attendre, la constitution d'un nouveau gouvernement soit entreprise dès maintenant, avec les moyens dont disposerait l'O.N.U.C. et en s'inspirant de la mission qui avait été confiée au général Kettani, la réorganisation des forces armées. Mais pour que celle-ci ne suscite pas de nouvelles et graves complications, il faudrait éviter avec soin d'annoncer des décisions spectaculaires comme le désarmement et l'internement des troupes dans les camps, mesures qui constitueraient d'ailleurs une ingérence dans les affaires intérieures du Congo

[1] Les 21-22 novembre 1960 se sont tenus des entretiens entre M. Macmillan, lord Home et MM. Fanfani et Segni : l'*Année politique 1960,* p. 583; *D.D.F.,* 1960-II, n° 232 (note).

[2] Par télégramme n°s 162-163 du 5 février, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rome transmettait la réponse de M. Fanfani. Ce dernier appréciait « la nouvelle preuve d'amitié à l'égard du gouvernement italien » et de lui-même personnellement que représentait le message du général de Gaulle. Il s'apprêtait à participer « dans l'esprit des conversations de Rambouillet » à la rencontre des Six du 10 février, rencontre dont il espérait qu'elle « aura(it) pour effet de marquer des progrès dans le développement de la mission qui appartient à l'Europe ».

[3] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 115), Londres (n° 113), Bruxelles (n° 86).

[4] Du 2 février, non reproduit, pressant le représentant permanent de la France au Conseil de sécurité d'attirer l'attention du secrétaire général de l'O.N.U. sur la réorganisation des forces publiques congolaises et s'opposant à leur confinement dans des camps, selon le projet prévu par M. Hammarskjöld.

et ne pourraient pas être acceptées par M. Kasavubu. J'ai fait mention, à cet égard, de la conférence de presse tenue à Léopoldville et dans laquelle M. Bomboko s'était élevé contre les plans prêtés au Secrétaire général [1].

Il importait, si l'on voulait réussir, de ne pas procéder globalement, mais de partir des noyaux de troupes sûres dont on pouvait disposer et d'agglomérer autour d'elles les éléments hésitants qui ne manqueraient pas d'être pris par l'exemple. Une autre tactique risquerait d'entraîner des heurts entre l'O.N.U.C. et les troupes congolaises et d'obliger les contingents des Nations Unies à une garde des camps pour laquelle ils ne disposeraient évidemment plus d'effectifs suffisants.

M. Hammarskjöld, qui est actuellement embarrassé et hésitant, s'est déclaré entièrement d'accord avec cette manière de voir. Il n'attachait pas grande importance à l'attitude de M. Bomboko, que son ambition inciterait à voir en M. Ileo un compétiteur et dont les exigences allaient bien au-delà de celles de M. Kasavubu. Mais il s'était appliqué, dans son exposé d'hier, à employer des formules générales. Il s'était contenté d'exprimer le souhait que « le Conseil lui demande de prendre d'urgence les mesures voulues pour aider à réorganiser l'armée nationale et pour empêcher celle-ci, ou certaines de ses unités, d'intervenir dans les conflits politiques ». Il voulait une procédure souple et était d'accord pour préférer un programme progressif. Il se garderait d'annoncer d'importantes décisions de principe; enfin, il ne prendrait de mesures qu'avec l'assentiment des autorités congolaises reconnues.

J'ai pris acte avec satisfaction de ces déclarations du Secrétaire général. Celui-ci a ajouté que, la réunion étant ajournée jusqu'à mardi et plusieurs des membres invités à la table n'ayant pas encore parlé, il suffirait de commencer à étudier lundi matin 6 février le texte d'une résolution [2]. D'ici là, il s'entretiendrait avec le représentant de la R.A.U. [3] qui avait demandé à venir le voir. M. Mongi Slim lui avait, d'autre part, donné comme nous le conseil d'associer les États africains d'expression française qui ne faisaient pas partie du Comité consultatif [4] à l'élaboration d'une politique congolaise. Il allait donc prendre contact avec leurs représentants.

[1] Le 4 février, M. Bomboko, assisté du général Mobutu, a donné une conférence de presse au cours de laquelle il a défini la position de son gouvernement sur les projets de M. Hammarskjöld pour la réorganisation de l'armée congolaise : voir le télégramme de Léopoldville n° 417 en date du 4 février, non retenu.

[2] Les représentants du groupe afro-asiatique participant à titre régulier ou comme invités au débat du Conseil de sécurité préparent un projet de résolution qui porterait sur les points suivants : élimination de tout le personnel militaire et paramilitaire belge du Congo; libération de tous les membres du Parlement et du gouvernement légitime dirigé par M. Lumumba; désarmement de l'armée nationale congolaise. Le texte devrait être présenté le 7 février, à la reprise du débat devant le Conseil de sécurité.

[3] M. Loutfi.

[4] Sur la composition du Comité consultatif pour le Congo, créé le 21 août 1960, voir le télégramme de New York n°s 150-151 du 19 janvier, non reproduit.

Ces dispositions de M. Hammarskjöld risquent d'être bouleversées par les propositions américaines que vient de m'annoncer M. Stevenson [1].

(Afrique-Levant. Congo ex-belge. CB 5-1-7. Conseil de sécurité.)

49

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 531. *Moscou, 3 février 1961* [2].

(*Reçu :* le 4, 17 h. 16.)

Depuis la signature des accords de Genève jusqu'en 1960 [3], l'U.R.S.S. n'apparaît pas directement sur la scène laotienne. L'action du Pathet-Lao est basée, dans une large mesure, sur l'appui de la R.D.V.N. et l'on ne signale pas, à ce stade, d'intervention soviétique dans l'armement, l'équipement ou l'instruction des forces du Pathet-Lao. On peut penser que le gouvernement de Moscou estime qu'il n'a pas à agir lui-même, et que son rôle doit se borner à appuyer, sur un plan plus général, le régime de Hanoi [4].

Si elle n'intervient pas, l'U.R.S.S. n'en surveille pas moins de très près la situation. Officiellement, elle se prononce pour le respect des accords de Genève qui ont prévu, en ce qui concerne le Laos, une politique de non-engagement, à l'extérieur, et de rassemblement national, à l'intérieur.

L'accord intervenu en 1957 entre la France et les États-Unis au sujet de l'instruction de l'armée laotienne [5] ne peut manquer d'attirer son attention. Cependant, elle ne laisse officiellement rien percer.

Quand, au cours de l'été 1959, une activité plus marquée du Pathet-Lao, favorisée par le Nord-Vietnam, amène le gouvernement de Vientiane à se plaindre de la violation de ses frontières et à réclamer l'aide de l'O.N.U., l'U.R.S.S. se prononce contre l'envoi d'une commission

[1] Sur les propositions américaines annoncées par le représentant américain au Conseil de sécurité, M. Adlai Stevenson, à M. Bérard, voir le télégramme de New York n°s 309-313 du 3 février, non reproduit. Ce programme américain de règlement de la question congolaise comportait entre autres le renvoi des conseillers politiques belges, la réorganisation imposée de l'armée congolaise, la libération prochaine de M. Lumumba et son retour à la vie politique.

[2] Par courrier en clair.

[3] Le 27 octobre, le prince Souvanna Phouma avait annoncé que le Laos « serait très heureux d'accepter une aide soviétique ».

[4] Voir ci-dessus le n° 34.

[5] *D.D.F.,* 1957-I, n° 399 et 1959-I, n° 228.

des Nations Unies et même d'un représentant personnel de M. Hammarskjöld. Mais le vote hostile du délégué soviétique à New York n'est pas tenu pour un veto par l'O.N.U. et Moscou se résigne, en fait, assez facilement à l'envoi de la Commission. Celle-ci ne constate d'ailleurs pas d'intervention directe, mais seulement une action indirecte du régime de Hanoi; d'autre part, sa présence contribue à ramener un peu de calme dans le pays (1).

L'U.R.S.S., à cette époque, ne pousse guère l'affaire; elle se cantonne dans une opposition verbale; M. Khrouchtchev s'élève même, dans un discours au Soviet suprême (31 octobre 1959) (2), contre la tendance à exagérer l'importance des troubles du Laos où, dit-il, lorsqu'on parle d'actions militaires, il ne s'agit que de « sections » et « d'escarmouches ».

À cette époque, M. Khrouchtchev revient de Washington (3) et se prépare à aller à Paris. Il ne tient pas à voir l'affaire laotienne troubler l'atmosphère internationale et, en particulier, ses relations avec les États-Unis où il vient d'avoir avec le président Eisenhower des entretiens dont il se déclare très satisfait. Il songe à ses prochaines conversations avec le général de Gaulle et, par-delà, à la Conférence au sommet (4).

Il n'est plus guère question de l'U.R.S.S. à propos du Laos pendant les mois suivants qui voient (en janvier 1960) (5) le gouvernement Sananikone céder la place à un nouveau gouvernement, dont le général Phoumi est ministre de la Défense. Ce gouvernement organise des élections à sa convenance (6), cependant qu'à Washington, le département d'État annonce à notre ambassade la prolongation de la présence des instructeurs américains au Laos. L'influence majeure au sein du gouvernement laotien est désormais celle du général Phoumi, considéré comme très favorable aux États-Unis et à la Thaïlande, cependant que les éléments modérés voient se réduire encore leur autorité dans les conseils gouvernementaux. La situation dans le pays est fort différente, et le Pathet-Lao consolide ses positions.

Le 12 août 1960 a lieu le coup d'État du capitaine Kong Le (7), dont les observateurs diplomatiques à Vientiane pensent qu'il a été conçu et préparé indépendamment du Pathet-Lao, tout en notant les dangers de collusion ultérieure. Une situation nouvelle est créée, qui comporte des

(1) Sur l'affaire laotienne en 1959, l'O.N.U. et l'U.R.S.S., voir *D.D.F.,* 1959-II, nos 105, 111, 114, 124, 127, 157, 158, 205.

(2) *D.D.F.,* 1959-II, n° 209.

(3) Sur le voyage du leader soviétique aux États-Unis (15-28 septembre 1959), voir *D.D.F.,* 1959-II, nos 148, 149 (note), 161, 164, 169, ainsi que les télégrammes de Moscou, non reproduits, n° 2507, du 16 août (justification donnée par Khrouchtchev de son voyage) et nos 3221-3224 du 25 septembre (discours à son retour à Moscou).

(4) *D.D.F.,* 1959-II, nos 194, 306, 309.

(5) Le 2 janvier.

(6) Le 24 avril : *D.D.F.,* 1960-I, n° 242 (note).

(7) C'est en réalité dans la nuit du 8 au 9 août qu'un bataillon de parachutistes s'empara de Vientiane. Le roi Savang Vatthana et la plupart des ministres se réfugièrent à Louang-Prabang. Les deux principaux auteurs du coup d'État, Somsanith et le général Phoumi, étaient soutenus par les Américains. *Année politique 1960,* p. 538, et *D.D.F.,* 1960-II, n° 84 (note).

possibilités de « front national »; une hostilité commune à l'ingérence américaine rassemble des groupes très divers : l'U.R.S.S. ne peut que se féliciter de cette évolution.

L'U.R.S.S. n'entre toutefois pas immédiatement en scène; elle n'intervient qu'au moment où le prince Souvanna Phouma, chargé par le Roi de constituer un cabinet, le 12 août, voit son autorité récusée par le général Phoumi, qu'encourage la Thaïlande et qu'appuyent les conseillers militaires américains, tandis que le roi Savang, qui n'a jamais eu de sympathie pour Souvanna Phouma, cesse de le soutenir [1].

Malgré les conseils de prudence prodigués par la France et la Grande-Bretagne, les États-Unis se lancent dans une politique d'aide de toute sorte — y compris militaire — au général Phoumi. Cette aide est dénoncée en termes virulents par la propagande et la diplomatie soviétiques. En même temps, l'U.R.S.S., comme riposte à l'intervention américaine, organise au grand jour un pont aérien en faveur des troupes de Kong Le et des unités militaires du Pathet-Lao. Ces dernières, qui devraient, en application des accords de Genève, être dissoutes depuis longtemps, reparaissent ouvertement.

***

Par contraste avec l'attitude observée en 1959, le gouvernement soviétique est intervenu vigoureusement et à plusieurs reprises sur le plan diplomatique dans le nouvelle crise laotienne. La déclaration du 22 septembre [2], la note du 13 décembre au gouvernement des États-Unis [3], la note du 22 décembre au gouvernement britannique [4], la lettre du 7 janvier de M. Khrouchtchev au général de Gaulle [5] et les messages du même jour au prince Norodom Sihanouk et au pandit Nehru [6] marquent les principales étapes de cette action.

Dans tous ces documents, le gouvernement de Moscou dénonce l'intervention militaire américaine en faveur des « rebelles » Phoumi et Boun Oum comme la cause principale de la guerre civile qui déchire le

[1] Il lui refuse l'investiture définitive le 15 août. En vain, Souvanna Phouma essaie-t-il de former un gouvernement d'union avec le parti de Phoumi.

[2] Par laquelle le gouvernement soviétique condamnait l'ingérence brutale dans les affaires intérieures du Laos, des États-Unis et de leurs alliés de l'O.T.A.S.E. Le gouvernement de Moscou ajoutait que la Thaïlande avait « mis son territoire à la disposition des forces rebelles » et qu'il existait un plan qui permettrait de détacher la province Sud du Laos.

[3] Par laquelle le gouvernement soviétique déclarait que l'immixtion du gouvernement américain dans les affaires intérieures du Laos constituait une violation des accords de Genève : *D.D.F.,* 1960-II, n° 285.

[4] À cette date, le gouvernement soviétique proposait de réunir une nouvelle conférence de Genève et de réinstaller au Laos la Commission internationale de contrôle : *D.D.F.,* 1960-II, n° 305 (note).

[5] Ci-dessus reproduite sous le n° 6.

[6] La lettre de Khrouchtchev approuvait le principe d'une réunion élargie sur le Laos. À ce sujet, Nehru déclarait le 18 janvier au cours d'une conférence de presse n'être pas hostile à une conférence, mais souhaiter une action rapide de la C.I.C.

Laos et menace gravement la paix dans la péninsule indochinoise et dans tout le Sud-Est asiatique. Il maintient, d'autre part, que le seul gouvernement légitime du Laos est celui du prince Souvanna Phouma, et refuse de reconnaître le gouvernement Boun Oum, même après l'investiture du Roi et de l'Assemblée.

Dans la note du 22 décembre, il propose quatre mesures en vue de « régler la question laotienne » et de « normaliser la situation dans toute la « zone » :

— Convocation d'une conférence comprenant les pays ayant pris part à la conférence de Genève sur l'Indochine de 1954;

— Remise en activité de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos.

Les deux mesures ci-dessus devant demander un certain temps, le gouvernement soviétique, étant donné l'urgence, estime indispensables :

— Un appel des deux coprésidents à tous les membres de la conférence de Genève;

— Une intervention des deux coprésidents auprès du gouvernement des États-Unis pour l'inviter à cesser son aide directe aux rebelles, à « retirer les troupes américaines », et à agir auprès de ses alliés pour les amener à mettre fin également à leur intervention.

*
**

Les divergences de vues entre les gouvernements indien, canadien, américain et britannique, n'ont permis au gouvernement de Londres de répondre qu'un mois plus tard, à savoir le 21 janvier, à la note soviétique du 22 décembre [1].

Entre-temps, la position soviétique avait évolué. À l'heure actuelle, le gouvernement soviétique ne préconise plus aucune mesure d'urgence; il prétend que la Commission internationale ne pourrait reprendre utilement son activité que si sa mission était à nouveau définie par une conférence internationale; pratiquement, il se borne à revendiquer la réunion d'une telle conférence — qui serait la réédition pure et simple, ou élargie — de la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine. C'est à la Conférence élargie (14 puissances) proposée par le prince Norodom Sihanouk que vont ses préférences.

En fait, il n'a pas encore répondu aujourd'hui à la note britannique du 21 janvier, ni au message de M. Macmillan du 25, pas plus d'ailleurs qu'à la lettre du général de Gaulle du 16 janvier [2].

[1] Voir ci-dessus le n° 36 (note).

[2] En ce qui concerne cette lettre du 16 janvier, transmise par télégramme du Département à Moscou, n°s 607-611, non reproduit, c'était en réalité une réponse du général de Gaulle à une lettre de Khrouchtchev (voir ci-dessus n° 20).

Dans l'intervalle, trois faits principaux sont à noter :

a. Le pont aérien soviétique au Laos s'est considérablement développé (une trentaine d'avions à l'heure actuelle);

b. Les cercles dirigeants soviétiques cherchent à faire entendre aux gouvernements occidentaux que l'action de l'U.R.S.S. au Laos a pour but non seulement de riposter à l'intervention américaine, mais aussi de prévenir une entrée en action de la Chine populaire; ce langage comporte, semble-t-il, une part de sincérité et une part de tactique;

c. Depuis l'entrée en fonction du président Kennedy, M. Khrouchtchev, soucieux d'établir de bons contacts avec la nouvelle administration américaine, manifeste un certain désir de ménager les États-Unis, au moins sur le plan de la propagande. Les attaques contre Washington à propos du Laos ont cessé comme les diatribes à propos de Cuba et du Congo.

*
**

Quelles peuvent être, dans ces conditions, les raisons du peu d'intérêt marqué par le gouvernement soviétique pour la remise en activité de la Commission internationale et du peu d'empressement qu'il apporte à répondre à la proposition britannique du 21 janvier (message commun des deux coprésidents au gouvernement indien pour l'inviter à envoyer au Laos une personnalité indienne en mission d'exploration, en vue d'une remise sur pied de la Commission internationale) ?

Le gouvernement soviétique estime manifestement qu'au Laos, la situation militaire et politique évolue en sa faveur. Les troupes du général Phoumi ont, au cours de janvier, perdu du terrain. En même temps, le Pathet-Lao joue un rôle de plus en plus important; ses unités militaires sont placées sur un pied d'égalité avec les troupes dites « gouvernementales ». D'autre part, d'après certaines informations, il semble que le prince Souvanna Phouma se montre plus réceptif qu'au début de la crise à certaines sollicitations qui lui viennent du camp socialiste. Ainsi se crée une situation qui risque de peser lourdement sur la structure politique du Laos de demain.

Une telle évolution présente des aléas considérables.

Si elle s'accentuait, elle risquerait, sur le plan politique, de rendre de plus en plus difficile la réintégration du Pathet-Lao dans la nation laotienne, conformément aux accords de Genève, et la formation d'un gouvernement laotien représentant toutes les tendances et capable de mener à l'intérieur une politique de concorde et, à l'extérieur, une véritable politique de non-engagement.

D'autre part, une détérioration encore plus marquée de la situation militaire au détriment du gouvernement laotien soutenu par Washington poserait aux États-Unis un grave problème de prestige, notamment aux yeux des membres asiatiques du S.E.A.T.O. L'Amérique pourrait être ainsi amenée à s'enferrer davantage, alors que le terrain est mal choisi.

Pareilles perspectives devraient, semble-t-il, au moins à un certain moment, faire réfléchir M. Khrouchtchev s'il est vraiment sincère dans son désir d'améliorer ses relations avec les États-Unis et de revenir à une politique de détente entre l'Est et l'Ouest.

(Collection des télégrammes.)

50

Note de la Direction d'Asie [1]
au sujet de l'éventualité d'une reconnaissance par la France du gouvernement de Pékin

N. n° 17/A.S. Confidentiel.

Paris, 3 février 1961.

Au seuil de l'année 1961, alors que le gouvernement de la République populaire de Chine a fêté son dixième anniversaire depuis quelques mois [2], il n'est peut-être pas inutile d'examiner si les raisons qui ont conduit le gouvernement français à maintenir sa reconnaissance comme gouvernement de la Chine au régime de Taipeh sont toujours valables et d'envisager celles qui pourraient militer en faveur de l'établissement de relations diplomatiques avec Pékin.

Depuis plus de dix ans, le gouvernement de Pékin exerce son autorité sur la totalité de la Chine continentale et sur l'île de Haïnan, alors que le gouvernement nationaliste, réfugié à Taipeh, voit son territoire limité à l'île de Taiwan, aux Pescadores et à quelques îlots de la côte du Foukien. Cet état de fait devrait normalement entraîner, de la part des pays étrangers, la reconnaissance des deux gouvernements qui ont juridiction sur deux parties distinctes du territoire chinois, si l'un et l'autre ne prétendaient avoir vocation exclusive à représenter la Chine dans son ensemble. L'impossibilité d'une double reconnaissance, des considérations d'opportunité politique ou de bénéfices économiques ont conduit un certain nombre d'États à reconnaître Pékin, tandis que d'autres maintenaient ou établissaient des relations diplomatiques avec Taipeh [3].

En ce qui concerne la France, la décision de maintenir nos relations avec le gouvernement nationaliste a été motivée, dans les premières années du régime de Pékin, principalement par la situation en Indochine (reconnaissance d'Ho Chi Minh [4] et aide au Vietminh de la part des communistes chinois), puis par la guerre de Corée [5], enfin par

[1] Rédigée à l'intention du Ministre.

[2] Mao Tsé-toung a proclamé à Pékin, le 1er octobre 1949, la République populaire de Chine, dont il fut le premier Président, Chou En-lai en étant le Premier ministre. Du 2 au 5 octobre 1949, la République populaire de Chine a été reconnue par l'U.R.S.S., les pays de l'Europe de l'Est et la Yougoslavie. L'Inde l'a reconnue le 30 décembre 1949, la Grande-Bretagne le 6 janvier 1950.

[3] *Note du document :* Ci-joint la liste des pays ayant reconnu la Chine populaire et celle de ceux qui sont accrédités à Taipeh [Documents non reproduits].

[4] Le 19 janvier 1950, la République populaire de Chine a reconnu le gouvernement de Ho Chi Minh.

[5] Du 25 juin 1950 à l'accord de cessez-le-feu du 27 juillet 1953.

l'attitude de Pékin vis-à-vis de la rébellion algérienne (reconnaissance du G.P.R.A.[1] et aide matérielle au F.L.N.).

De plus, Pékin mettant comme condition d'un éventuel établissement de relations diplomatiques la rupture avec Taipeh, la France n'avait aucune raison d'abandonner un gouvernement qui fut notre allié durant la seconde guerre mondiale et qui, dans les instances internationales, nous apportait généralement l'appui de ses votes, notamment dans la question algérienne.

D'une façon générale, notre pays avait intérêt à maintenir le crédit d'un gouvernement de la « Chine libre » susceptible de rallier les Chinois d'outre-mer, peu soucieux de se soumettre à l'expérience des « communes populaires » lorsqu'ils rentrent dans la mère-patrie, et en particulier ceux qui sont établis dans des territoires français.

Enfin, en raison de notre solidarité avec nos partenaires américains dans le cadre d'organisations de défense contre la menace communiste, il pouvait nous paraître inopportun de diminuer le crédit d'un allié des États-Unis pour augmenter celui d'un ennemi en transférant notre reconnaissance de Taipeh à Pékin. On pourrait également ajouter que la France a été amenée à s'opposer avec ses alliés à l'entreprise militaire chinoise en Corée et que, pour toute son action africaine, elle est prise à partie quotidiennement en termes insultants par la presse officielle du régime de Pékin.

*
**

Ces considérations expliquent l'absence de relations diplomatiques entre la France et la Chine communiste. La justifient-elles pour autant[2] ? Ou plus exactement cette absence de contacts officiels s'impose-t-elle toujours dans l'état actuel des rapports internationaux ?

Sans préjuger du désir que pourrait avoir le gouvernement de Pékin de nouer des relations diplomatiques avec notre pays, les raisons susceptibles d'être invoquées en faveur de la reconnaissance de la Chine populaire pourraient s'énumérer comme suit :

1° Depuis l'arrêt des hostilités en Indochine, la France n'a plus dans ce secteur, en dehors de l'aspect politique, d'intérêts propres qui la mettent en opposition directe avec la Chine.

2° Dans l'encouragement de la rébellion algérienne, l'U.R.S.S., avec qui nos relations demeurent normales, tend à prendre une position qui se rapproche de celle de Pékin.

3° Depuis l'accession à l'indépendance des États d'Indochine et de nos anciennes colonies d'Afrique, nos responsabilités relativement à l'activité des Chinois d'outre-mer ont été considérablement allégées.

4° Bien que nos relations avec le gouvernement nationaliste aient toujours été bonnes, il paraît difficile que nous allions jusqu'à l'aider *sine die* à soutenir la fiction selon laquelle il représente la Chine dans son ensemble. Il convient de rappeler que la susceptibilité du gouvernement du Kouomintang, toujours en éveil à ce sujet, nous vaut dans les affaires les plus minces (voyage d'une équipe sportive, représentation à un congrès de savants, voyages de personnalités, etc.) des difficultés renouvelées.

5° Les nations nouvellement indépendantes d'Afrique, notamment celles de la Communauté, qui n'ont aucune raison de garder fidélité au ci-devant gouvernement de la Chine, s'orienteront tôt ou tard vers des relations avec la Chine communiste dont le

[1] Le 19 septembre 1958, les leaders du F.L.N. ont constitué au Caire un gouvernement algérien libre présidé par Ferhat Abbas. M. Ferhat Abbas s'est rendu en voyage officiel en Chine du 29 septembre au 6 octobre 1960. Ce séjour s'est terminé par une déclaration conjointe Chou En-lai - Ferhat Abbas (*D.D.F.*, 1960-II, n° 170 note). Le 16 mai 1961, M. Kiouane Abderrahmane arrivera à Pékin comme chef de la mission diplomatique du G.P.R.A. Sur le sujet, voir la dépêche de Hong Kong n° 276/AS du 3 juin, non reproduite.

[2] Sur la création d'un Bureau des Affaires étrangères, voir la note de l'attaché militaire, bureau de Hong Kong, ambassade de France en Grande-Bretagne, n° 105/AMHK, Hong Kong, 25 mars 1958, non reproduite.

prestige s'est accru dans le monde afro-asiatique. Nous avons intérêt à ne pas les laisser s'écarter de nous sur ce point, et surtout à être nous-mêmes représentés à Pékin lorsqu'elles y ouvriront des ambassades.

6° À l'occasion d'une « détente » amorcée entre l'U.R.S.S. et les États-Unis — ou si les positions stratégiques de ces derniers s'assouplissent dans le Pacifique — l'administration démocrate pourrait être amenée à conclure un arrangement au sujet de Formose. Quelle que soit la solution adoptée (neutralisation de l'île ou autonomie) et si un tel accord aide à l'établissement de relations officielles entre Washington et Pékin, il est incontestable que nous perdrions beaucoup de prestige à attendre ce moment pour nouer également des liens avec la capitale du Nord.

Cette éventualité est déjà envisagée par le Japon, qui nous a à plusieurs reprises officieusement demandé de l'avertir à l'avance des décisions que nous entendrions prendre à cet égard.

Vis-à-vis de nos alliés américains, une reconnaissance de la Chine populaire par la France ne devrait pas soulever plus d'objections que celles de nos alliés au sein de l'O.T.A.N. ou de l'O.T.A.S.E. [1] (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Norvège, Pakistan).

Non seulement au Japon et en France, mais aussi au Canada et dans d'autres pays, la reconnaissance dans un avenir peu éloigné de la Chine populaire paraît inévitable. Même aux États-Unis, l'idée est maintenant commune que tout traité de désarmement devra obligatoirement lier le gouvernement de Pékin, ce qui ne se conçoit que si celui-ci participe, à un moment donné, à la négociation, participation qui constituerait une reconnaissance tacite. La Chine se refusera en effet à souscrire à un accord à la discussion duquel elle n'aurait pas été conviée.

7° La Chine populaire, vers qui nous n'avons exporté que 2 milliards d'anciens francs de marchandises en 1955, nous en a acheté près de 20 milliards en 1959 et 22,4 milliards dans les dix premiers mois de 1960, devenant ainsi notre premier client parmi les pays d'Asie.

Pour prospecter commercialement la Chine, pour y envoyer nos voyageurs, nous devons avoir recours à des ambassades accréditées dans des pays voisins. Notre installation à Pékin faciliterait certainement les choses.

En dépit de la tension présente, un certain nombre d'échanges culturels ont également lieu entre la France et la Chine populaire. L'absence de relations officielles permet à des organisations communistes ou paracommunistes de s'en arroger le monopole, pour le plus grand profit de leurs activités.

8° Un bureau de l'A.F.P. est installé à Pékin, en échange de quoi l'agence *Chine nouvelle* a ouvert un bureau à Paris [2].

Mais il serait d'une importance primordiale, pour notre information sur un pays dont les initiatives pèseront certainement beaucoup sur la destinée du monde, de posséder à Pékin une ambassade capable de renseigner le gouvernement français de façon détaillée sur l'évolution d'un peuple qui constitue le quart de l'humanité.

⁂

Si les raisons ci-dessus exposées, qui militent en faveur d'une reconnaissance de la Chine populaire, l'emportent aux yeux du gouvernement français sur celles qui pèsent en faveur du maintien de nos liens avec Taipeh, des sondages pourraient être effectués auprès de certains pays libres en vue de connaître leurs propres intentions. Ce n'est qu'ensuite que les autorités de Pékin pourraient être approchées discrètement. Dans le cas où un refus nous serait opposé, ou si des conditions équivalant à un refus étaient

[1] O.T.A.S.E. : Traité de défense collective de l'Asie du Sud-Est créé par la conférence de Manille des 6-8 septembre 1954 : voir *D.D.F.,* 1954 (21 juillet-31 décembre), n°s 147, 149 (et notes).

[2] Sur l'agence France Presse à Pékin, voir le télégramme de Berne n°s 174-175 du 23 juin 1958, non reproduit.

mises à l'établissement de relations officielles, du moins le gouvernement français ne pourrait plus être accusé par une partie de l'opinion d'« ignorer l'existence de 650 millions de Chinois ».

(Asie-Océanie. Chine 1956-1967, n° 521, f°s 41-47.)

51

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, New York (O.N.U.).

T. n°s 1766 à 1777; 1913 à 1924; n°s 844 à 855. *Paris, 4 février 1961, 21 h. 5.*

Je vous communique par ailleurs le texte du message que le président Kennedy vient d'adresser au général de Gaulle (1).

Le plan qu'il développe au sujet du Congo appelle de notre part des remarques préliminaires et pose un certain nombre de questions.

Nous déplorons tout d'abord qu'il paraisse avoir déjà été communiqué à un grand nombre de pays et notamment aux pays afro-asiatiques et que nous nous trouvions de ce fait placés devant un fait accompli sur un problème qui intéresse de manière vitale la France et aussi les États africains d'expression française. Conscients de la nécessité pour les puissances occidentales de prendre de concert les mesures propres à redresser une situation en voie de rapide détérioration, nous avions amorcé un échange de vues avec nos alliés dont la poursuite est sans doute maintenant sans objet. Nous voulons espérer que l'initiative américaine, prise sans consultation avec nous, ne traduit pas la volonté de la nouvelle administration de négliger les avis de ses alliés pour rechercher la faveur

(1) Ce message, daté du 2 février, est parvenu au président de la République le 3 février : une analyse en figure ci-après sous le n° 53 (note). Pour le texte intégral en anglais, se reporter au télégramme de Paris daté du 4 février, non reproduit, et adressé à Washington (n°s 1891-1905), Londres (n°s 1748-1762) et New York-O.N.U. (n°s 827-841). Ce premier message a été suivi d'un échange de lettres entre le président de la République et le président Kennedy. Pour la réponse du général de Gaulle, voir le télégramme de Paris à Washington n°s 1976-1987 du 6 février (ci-après publié sous le n° 53), et Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* t. IX, *janvier 1961-décembre 1963,* Plon, 1986, p. 36-39. La réponse du président Kennedy, datée du 9 février, figure dans le télégramme de Washington n° 666 du 10 février, non reproduit. Les vues américaines exposées dans ce plan peuvent être résumées selon trois grands axes : renforcer le mandat des Nations Unies en les autorisant à assumer la responsabilité complète de la sécurité et de l'ordre au Congo; pousser à la formation d'un gouvernement central ayant une base aussi large que possible; renforcer le rôle au Congo des représentants du Secrétariat et des experts auxquels il a été fait appel (voir les télégrammes de Washington n°s 513-522 et 523-525 du 3 février, non reproduits). Sur les réflexions françaises quant aux objectifs poursuivis par les États-Unis : détente avec l'U.R.S.S. et rapprochement des Afro-Asiatiques avec Washington, voir le télégramme de New York n°s 327-329 du 4 février, non retenu. Se reporter aussi à une note de la direction d'Afrique-Levant au Département, non reproduite, en date du 7 février et présentant les très sérieuses objections françaises à ce plan américain.

des Afro-Asiatiques et peut-être la neutralité bienveillante de l'Union soviétique.

Il y a lieu, tout d'abord, de se demander quels moyens pratiques le gouvernement américain envisage en vue de confier à M. Hammarskjöld un mandat élargi. A-t-il l'intention de déposer devant le Conseil de sécurité un projet de résolution en ce sens et dans ce cas, de quelle majorité estime-t-il pouvoir disposer ? Quelle sera notamment, d'après lui, l'attitude de l'Union soviétique ? Celle-ci consentirait-elle à oublier ses attaques contre le Secrétaire général au nom de la lutte commune contre la prétendue « agression belge » ? Ou bien, comme les dispositions relatives à la libération de M. Lumumba pourraient le faire supposer, songe-t-on à Washington à une réunion de l'Assemblée générale ?

Quant au plan lui-même, si nous sommes bien entendu d'accord sur la nécessité de l'installation rapide d'un gouvernement congolais reposant sur des assises aussi larges que possible et étendant son autorité aux six provinces du Congo, nous ne pouvons pas ne pas constater que son premier effet serait de priver le gouvernement de ses forces armées ainsi que de son administration pour remettre celles-ci aux mains des Nations Unies qui se trouveraient dès lors être le véritable gouvernement au Congo.

Il est à craindre, d'autre part, que les efforts de M. Kasavubu en vue de rassembler autour de lui les leaders congolais ne soient guère facilités par des propositions qui portent un coup très grave à son prestige en le privant de ses forces armées et en le mettant sur le même pied que les chefs dissidents du Katanga et du Sud Kasaï et les factieux de Stanleyville et Bukavu [1]. Comment cette « neutralisation » des forces armées congolaises serait-elle opérée ? Nous voulons croire qu'elle supposerait l'accord préalable du président Kasavubu, de la légitimité duquel l'ensemble du projet américain paraît faire bon marché. Quelles seraient, d'autre part, ses modalités pratiques ? J'ai déjà souligné (mon télégramme n°s 778 à 784 de New York) [2] qu'il était paradoxal de confier à l'O.N.U.C. toute la responsabilité de la sécurité intérieure du Congo au moment même où l'O.N.U.C. se trouve gravement affaiblie par le départ de plusieurs contingents [3]. Je n'ai pas besoin de revenir, par ailleurs, sur les risques majeurs que j'ai déjà exposés de toute tentative d'internement ou de désarmement. Enfin, le message du président Kennedy fait allusion à l'usage de la force contre les contingents récalcitrants. A-t-on bien mesuré à Washington toutes les implications de cette proposition qui méconnaît notamment le caractère composite de l'O.N.U.C., sa faiblesse et l'impossibilité d'employer pour une action coercitive des troupes blanches en même

(1) MM. Tschombé, Kalondji, Gizenga et Kashamura.

(2) Du 2 février, non reproduit.

(3) Sur le retrait de certains contingents de l'O.N.U.C., voir le télégramme de New York n° 223 du 26 janvier, non reproduit.

temps que l'extrême répugnance des contingents africains devant une telle éventualité (voir à cet égard le télégramme de Léopoldville nos 411-412 (1) qui vous a été communiqué) ?

A-t-on d'autre part réfléchi du côté américain au fait que l'application de mesures de ce genre, même si elle devait être acceptée par Léopoldville, aurait pour résultat inévitable de confirmer le Katanga et le Sud Kasaï (2) dans leur volonté de sécession ? Irait-on alors jusqu'à envisager un conflit entre l'O.N.U.C. et les forces de MM. Tschombé et Kalondji qui viennent de conclure une alliance militaire ?

Il nous apparaît, d'une manière générale, que la mise en œuvre des dispositions de ce genre, étroitement calquées, malgré quelques atténuations de forme, sur les résolutions de Casablanca (3), marquerait la victoire des extrémistes africains sur les États modérés de Brazzaville et entraînerait à bref délai, pour ce qui concerne le Congo, non seulement la rentrée sur la scène politique de M. Lumumba, mais l'élimination à son profit de tous les modérés congolais.

Le gouvernement américain ne peut envisager de gaieté de cœur pareilles éventualités. Si nous sommes d'accord avec lui pour souhaiter soustraire, le plus rapidement possible, un Congo rétabli dans son unité aux immixtions extérieures, nous devons souligner les très graves dangers des moyens suggérés en vue de parvenir aux objectifs qui nous sont communs, à savoir la constitution d'un gouvernement congolais ainsi que la réorganisation de l'armée nationale.

C'est sur ce deuxième point seulement que nous estimons possible d'élargir le mandat du Secrétaire général sans aller jusqu'à cette violation de la Charte que serait le recours à la force en vue de priver l'autorité légitime d'un État indépendant et souverain de ses forces armées et de son administration. Avec l'accord de M. Kasavubu, qui doit rester le seul chef de l'armée congolaise, le commandement de l'O.N.U.C. pourrait recevoir mission d'assurer la réorganisation et la rentrée dans le sein de l'armée nationale congolaise des contingents existants dans les six provinces. Pour que cette tâche soit menée à bien, il conviendrait sans doute de partir des noyaux de troupes sûres dont on peut encore disposer, autour desquelles viendraient s'agglomérer progressivement les éléments hésitants.

(1) Du 4 février, non reproduit, rapportant les difficultés rencontrées par les Britanniques avec les troupes dont ils ont la charge.

(2) Au cours du voyage qu'il vient d'effectuer à Élisabethville, M. Kalondji a conclu le 2 février avec M. Tschombé des accords économique, financier et militaire, ce dernier demeurant secret. Sur le sujet, voir la dépêche n° 215/AL de Léopoldville en date du 15 février, non reproduite; voir aussi le rapport du conseiller commercial près l'ambassade de France à Léopoldville adressé au ministre des Finances et des Affaires économiques, en date du 14 février (référence AM/ID/1005/23), non reproduit.

(3) Sur les résolutions de la conférence de Casablanca, voir ci-dessus les nos 8 et 17 (note).

Pour Washington et New York : Je vous serais obligé d'appeler l'attention:
— du département d'État,
— de M. Stevenson
sur les considérations qui précèdent.

Pour Londres : Je vous serais obligé de développer auprès du Foreign Office les considérations qui précèdent.

(Collection des télégrammes.)

52

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 548 à 558 (1). *Washington, 5 février 1961.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu* : 21 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1913 (2).

1. J'ai eu ce matin 5 février une heure d'entretien avec le secrétaire d'État.

J'ai marqué pour commencer combien nous déplorions l'absence de consultation entre nous avant que le plan américain ne fût communiqué à un grand nombre de pays, rendant ainsi tout amendement substantiel très difficile. J'ai rappelé l'importance vitale de l'affaire du Congo pour la France et les pays africains d'expression française et l'intérêt qui s'attachait, même si en définitive la position des deux pays ne devait pas être exactement la même, à ce que nos politiques fussent concertées. Un gouvernement avec lequel M. Kennedy affirmait vouloir coopérer étroitement ne devait pas se trouver placé devant un fait accompli.

M. Rusk a précisé que le plan en question n'était pas destiné à apparaître comme un projet américain, mais bien un projet des Nations Unies — on l'avait fait circuler largement en vue de voir s'il était susceptible de recueillir un assentiment assez large pour permettre à l'O.N.U. de tirer le Congo d'une situation qui s'aggravait rapidement. La convocation du Conseil de sécurité, où l'accent avait été mis d'emblée sur ce point le plus sensible et le plus dangereux, celui de la libération de Lumumba (3), avait obligé le département d'État à brûler les étapes en vue de faire émerger un plan d'ensemble où cette question trouverait sa place — qui devrait être d'ailleurs la dernière.

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 73) et à Londres (n°s 296-306).

(2) Du 4 février, reproduit ci-dessus sous le n° 51. Ce télégramme commentait le message adressé par le président Kennedy au général de Gaulle et développait un plan au sujet du Congo. Pour ce plan américain sur le Congo, voir une note de la direction d'Afrique-Levant en date du 7 février, non reproduite; se reporter également au télégramme de New York, n°s 332-336 du 5 février, non reproduit, relatant la démarche identique prescrite par Paris à son représentant permanent auprès de M. Stevenson, représentant permanent des États-Unis.

(3) M. Lumumba a été arrêté le 12 décembre 1960, transféré le 12 janvier de Léopoldville au Katanga; il s'évadera le 10 février et son décès sera annoncé le 13 février.

J'ai répondu qu'il s'agissait bien cependant d'une initiative américaine et qu'une consultation avec Paris, comme il pouvait le constater, ne prenait pas longtemps.

2. Je suis ensuite passé à la procédure. Les Américains envisageraient-ils une résolution ? M. Rusk ne l'excluait pas, mais cela dépendait de l'attitude soviétique, que l'on ignorait, la récente visite de M. Menshikov [1] ayant été de pure courtoisie, et aucun contact n'ayant été pris à ce sujet à Moscou. On pourrait aussi procéder, si l'assentiment était assez général, par un résumé des débats fait par le Président sous forme d'une clarification du mandat des Nations Unies.

J'ai noté qu'au Conseil, rien ne pourrait se faire si les cinq membres permanents n'étaient pas d'accord. Or, l'un d'entre eux avait pris pour cible le Secrétaire général. Que pouvait-on donc espérer de ce côté, à moins de concessions inadmissibles sur « l'agression belge » ou la libération de Lumumba ? Les États-Unis envisageraient-ils alors une Assemblée spéciale ? La question n'avait pas été tranchée, m'a répondu M. Rusk, en rappelant que le Congo restait d'ailleurs à l'ordre du jour de la deuxième partie de l'Assemblée générale [2].

3. M. Rusk donna alors quelques indications sur les vues de M. Hammarskjöld. Celui-ci concevait une action par étapes largement réparties dans le temps. Décidé à ne pas renouveler le contrat de M. Dayal, il voulait travailler en confiance avec les dirigeants congolais.

C'est dans cette perspective que les États-Unis avaient conçu un plan ne tendant ni au désarmement, ni à l'internement des forces armées congolaises, mais à leur entraînement par les Nations Unies, ce qui permettrait par la suite d'harmoniser les missions confiées à l'A.N.C. d'une part, et à l'O.N.U.C. d'autre part. M. Kasavubu restait le seul chef légitime et reconnu, mais il fallait un gouvernement. Ce dernier, d'ailleurs, serait en fait incapable d'administrer le pays. L'O.N.U. devait donc l'aider en personnel et en argent. L'indispensable assistance des Belges serait apportée dans ce cadre, et l'on pourrait peut-être ainsi parvenir au résultat très souhaitable d'un Congo plus ou moins viable sur le plan financier, et où il deviendrait possible d'organiser la libération des prisonniers politiques.

J'ai indiqué que, définis ainsi, les objectifs que nous visions me paraissaient les mêmes, mais que nous différions sur les méthodes.

Cependant que nous étions d'accord sur la nécessité d'un gouvernement à large participation, fédéral ou confédéral, nous ne pouvions imaginer que, dès le départ, ce gouvernement ne fût le maître ni de son armée ni de son administration. Comment M. Kasavubu, déjà peu puissant, n'en serait-il pas affaibli au point de ne plus pouvoir songer à rassembler autour de lui les autres leaders du Congo ? Nous ne concevions pas qu'on traitât de la même manière l'autorité légitime et les divers rebelles ou fac-

(1) M. Menshikov, ambassadeur d'U.R.S.S. à Washington, a été reçu le 10 janvier par M. Herter. L'entretien a duré quarante minutes et a porté sur le Laos. Sur le sujet, voir le télégramme n°s 132-133 du 10 janvier, non reproduit.

(2) La seconde partie de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira le 7 mars.

tieux. Ce qu'il faudrait, c'est que M. Hammarskjöld fût invité à s'entendre avec M. Kasavubu sur l'assistance que l'O.N.U. pourrait apporter à la partie de l'armée qui lui était restée fidèle et autour de laquelle, peu à peu, les autres éléments militaires viendraient s'agglomérer.

M. Rusk, après avoir noté que M. Kasavubu se trouverait renforcé s'il coopérait avec les Nations Unies, précisa qu'en tout cas, aucune mesure ne serait mise en œuvre vis-à-vis des forces dont disposait le président de la République sans que les mêmes mesures fussent prises en même temps vis-à-vis des autres forces. Évoquant le refus certain de M. Gizenga comme de M. Tschombé, je me suis montré sceptique sur les chances d'une telle opération. M. Rusk a reconnu qu'en pareil cas, force serait de constater l'échec de la tentative.

Le secrétaire d'État insista alors fortement sur le fait que le plan américain ne prévoyait nullement une quelconque souveraineté ou tutelle de l'O.N.U. sur le pays. Le gouvernement gouvernerait, mais, en fait, ne pourrait y parvenir sans une aide importante de l'O.N.U.

« Êtes-vous, ai-je alors demandé à M. Rusk, convaincu de la nécessité de ne rien faire sans l'accord préalable de M. Kasavubu ? » Dans une réponse assez embarrassée, mon interlocuteur exprima l'espoir que cet accord serait donné, faute de quoi toute l'opération s'effondrerait. J'en ai profité pour insister sur la nécessité d'un tel accord, qui serait plus aisé s'il était clair qu'il s'agissait seulement d'une aide de l'O.N.U. à l'entraînement de l'armée congolaise. « C'est ce qui serait le plus désirable », m'a dit M. Rusk.

Passant à l'usage de la force, j'en ai marqué les difficultés pratiques (cf. télégramme n° 411 de Léopoldville) (1), ainsi que les dangers, notamment du point de vue de la sécession du Katanga. Mon interlocuteur m'a suivi, en notant que la force devait essentiellement être employée par l'O.N.U. pour empêcher l'aide étrangère en armements.

Résumant notre position, j'ai relevé que, sous sa forme trop générale, le plan qui nous avait été soumis rendait un son voisin de celui des résolutions de Casablanca (2), ce qui était de nature à aider les extrémistes contre les modérés africains, et en particulier contre M. Kasavubu. Ceci ne serait pas le cas s'il était clair que l'O.N.U. se plaçait à la disposition des autorités légitimes.

« Sans doute, m'a répondu M. Rusk, tout le monde verra-t-il des défauts à ce plan, mais des défauts opposés. Or, il faut parvenir au plus large assentiment possible. »

Revenant à la constitution d'un gouvernement, il a posé la question de savoir si elle pourrait se réaliser tant qu'une certaine stabilité ne serait pas intervenue. Je lui ai répondu qu'on pourrait soutenir l'inverse aussi

(1) Du 4 février, non reproduit. Ce télégramme donnait quelques précisions sur les difficultés rencontrées par les Anglais avec les troupes dont ils avaient la charge, et en particulier sur des actes d'indiscipline contre des officiers britanniques après une bataille entre soldats congolais et nigérians, ceux-ci reprochant à leurs officiers d'avoir donné l'ordre d'ouvrir le feu.

(2) Sur la conférence de Casablanca, au mois de janvier, voir ci-dessus les nos 8, 17 (note).

bien, et que, pour parvenir à un rassemblement autour de M. Kasavubu, c'était celui-ci qu'il fallait aider.

M. Cleveland, secrétaire d'État adjoint pour les organisations internationales qui assistait à l'entretien, a mis cette opinion en doute, et exprimé l'avis que le rassemblement ne pourrait résulter que d'une pression de l'O.N.U. sur les divers partenaires, dans le cadre d'un accord politique, faute de quoi, a poursuivi M. Rusk, on en viendrait à ce que les forces de l'O.N.U. se tiennent à la disposition de M. Kasavubu pour l'aider à faire la guerre à M. Tschombé. Or, ces forces doivent maintenir l'ordre, mais ne sauraient participer à une guerre civile.

Ayant, pour terminer, donné lecture du dernier paragraphe de votre télégramme précité, j'ai demandé à M. Rusk de me résumer ses réactions sur les observations que je lui avais présentées.

Le secrétaire d'État, après avoir indiqué qu'il était possible que le message de M. Kennedy n'ait pas été assez clair, estime qu'il y a entre nous un accord plus large qu'il n'apparaissait au premier abord. Il insiste, en particulier, sur le fait que l'O.N.U. ne saurait, par une sorte de tutelle, se substituer à l'autorité légitime au Congo. Il s'agissait seulement de clarifier et de renforcer le mandat de l'O.N.U., sans en modifier la nature.

(Collection des télégrammes.)

53

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 1976 à 1987 [1]. *Paris, 6 février 1961, 22 h. 50.*

Immédiat.

Veuillez faire parvenir au président Kennedy la réponse, dont vous trouverez le texte ci-après, du général de Gaulle à sa lettre au sujet de la situation au Congo [2]. L'original vous sera adressé par la prochaine valise.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1830-1841) et New York (n°s 381-392).

[2] Dans cette lettre du 2 février non reproduite, le président des États-Unis exprimait sa préoccupation devant la détérioration de la situation au Congo, notamment dans l'Oriental et le Kivu, à la suite de l'intervention de la R.A.U. et de l'U.R.S.S. et de l'incapacité des Nations Unies à rétablir l'ordre dans le pays. Il estimait donc nécessaire pour les Occidentaux de prendre une nouvelle initiative afin de renverser la tendance du Congo à tomber sous l'influence communiste, avec tous les risques qui en découleraient pour l'Afrique. Mais, pour ce faire et éviter toute confrontation directe entre l'Est et l'Ouest, il se déclarait convaincu qu'il convenait de continuer à agir dans le cadre des Nations Unies. Aussi le président Kennedy proposait-il au général de Gaulle :
— de donner un nouveau mandat aux Nations Unies pour qu'elles neutralisent toute interférence des militaires congolais dans la vie politique et entreprennent elles-mêmes l'entraînement des troupes du pays;
— d'autoriser le Secrétaire général à utiliser la force si besoin était pour la mise en œuvre de ce mandat;
— d'encourager le président Kasavubu à former dans les meilleurs délais un gouvernement afin de prévenir toute tentative de reprise du pouvoir par Lumumba;
— d'accroître le rôle des Nations Unies dans le domaine de l'assistance technique et administrative au Congo.

Le président des États-Unis terminait sa lettre en espérant que ces propositions ne soulèveraient pas l'opposition du général de Gaulle et en indiquant qu'il souhaitait entretenir avec ce dernier une correspondance sur d'autres sujets fondamentaux.

« Cher Monsieur le Président,

« Répondant à votre lettre du 2 février, je tiens à vous dire, tout d'abord, que j'apprécie beaucoup l'intention que vous voulez bien m'exprimer quant aux échanges de vues que nous pourrions avoir entre nous en cette époque difficile. De mon côté, j'y suis tout disposé et compte, pour ma part, y apporter la plus complète franchise. Ainsi ferai-je aujourd'hui au sujet de l'affaire du Congo, dont je ne suis certes pas surpris qu'elle soit la première que vous vouliez évoquer directement avec moi. Il y a là, en effet, non seulement un étalage inquiétant de troubles locaux, mais encore une sorte de « test », jusqu'à présent peu satisfaisant, de ce que notre Occident peut être capable d'accomplir en commun pour l'ordre et la paix dans le monde.

« J'aurais, à coup sûr, souhaité que vous Américains, les Anglais et nous Français, qui, à des titres divers, sommes, les uns et les autres, particulièrement intéressés par ce qui se passe en Afrique et, cependant, dégagés, à l'égard de ce continent, de toute ambition dominatrice, nous nous accordions pour mener une action commune dans cette affaire. Cela aurait pu consister, notamment, à presser à la fois les Congolais et les Belges d'appliquer entièrement le traité qu'ils avaient initialement conclu pour l'indépendance du Congo et l'aide technique à lui fournir, [à] offrir à M. Kasavubu et au gouvernement qui serait nommé et accepté par lui, l'assistance complémentaire dont ils avaient besoin et [à] les soutenir nettement dans l'interdiction qu'ils faisaient aux puissances de l'Est et aux États africains et asiatiques dont celles-ci se servent d'intervenir au Congo. Je crois d'ailleurs qu'en général, une politique concertée des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France sur les questions qui se posent au monde serait la garantie la meilleure et même la seule, que ces questions ne dégénèrent pas en événements fâcheux et dangereux.

« Cependant, les États-Unis ont préféré, pour ce qui les concerne, engager et aider l'organisation des Nations Unies — c'est-à-dire en fait son Secrétaire général — à prendre l'affaire à son compte. La France ne s'est pas, jusqu'à présent, formellement opposée à l'action qui était ainsi entreprise. Mais elle ne l'a pas approuvée et ne l'approuve pas parce qu'elle est convaincue que le résultat n'en peut être satisfaisant.

« En effet, la composition actuelle des Nations Unies exclut, en réalité, que son organisation puisse agir d'une manière cohérente, efficace et politiquement désintéressée. C'est ainsi que le Secrétaire général, afin d'obtenir que sa tentative recueille une majorité suffisante — peut-être aussi pour d'autres raisons, — a cru devoir former presque entièrement sa délégation au Congo, ainsi que la force internationale, au moyen de personnes ou de contingents originaires d'États afro-asiatiques. Or, plusieurs de ces États : Ghana, Guinée, République arabe unie, Indonésie, etc. sont tout au moins en rapports particulièrement étroits avec les Soviets. D'autres n'ont pas, à l'intérieur d'eux-mêmes, assez d'équilibre et de solidité pour que leurs représentants, *a fortiori* leurs troupes, puissent se conduire au Congo d'une manière impartiale. Au contraire, un certain

nombre d'États africains, comme la plupart des États d'expression française, qui sont fort bien gouvernés, n'ont pas eu, le plus souvent, à participer à l'opération. Enfin tout l'ensemble, en excluant, en fait, l'Occident européen, étalait à son égard une méfiance injustifiable.

« On ne peut croire, évidemment, que l'intervention des Nations Unies soit, par elle-même, la cause principale du désordre du Congo. Dès lors que les Belges, vilipendés par les Nations Unies et effrayés par leur propre isolement, retireraient du Congo — sauf au Katanga — les structures qu'ils avaient établies, on pouvait aisément prévoir que le caractère artificiel et improvisé du nouvel État, la pénurie de ses cadres, la dispersion de ses régions et de ses tribus, ne pouvaient, de toute manière, manquer d'y aboutir à l'anarchie et par là, d'y faciliter l'implantation communiste actuellement en plein développement. Mais le moins qu'on puisse dire de l'activité des Nations Unies, c'est, comme vous l'écrivez vous-même, « qu'elle n'a pas réussi à rétablir l'ordre, condition préalable à la solution des problèmes politiques du Congo et au rétablissement de l'économie gravement compromise de ce pays. »

« Aussi n'est-ce pas, laissez-moi vous le dire, sans quelque surprise que je prends connaissance du projet que vous voulez bien m'exposer. Vous souhaitez que le mandat donné au Secrétaire général pour l'action des Nations Unies au Congo soit renouvelé et renforcé. Il s'agirait pour lui de prendre directement en main l'organisation et, peut-être, l'emploi des forces congolaises, de provoquer la formation d'un gouvernement qui soit de nature fédérale et qui englobe toutes les tendances, de libérer les prisonniers politiques, enfin, de rétablir la situation économique du Congo. Mais ce qui s'est passé déjà fait douter que le Secrétaire général puisse ainsi transformer demain une situation à laquelle il n'a pu remédier hier. D'autre part, cette tutelle directe établie sur le Congo peut paraître contradictoire avec la charte même des Nations Unies qui exclut toute intervention dans les affaires intérieures d'un État, d'autant plus que celui-ci n'en fait nullement la demande. Enfin, le fait que le Secrétaire général assumerait ainsi la responsabilité de l'ordre public, de l'orientation politique, de la vie économique, administrative, militaire, culturelle, du Congo, risquerait de l'engager et, par lui, d'engager les Nations Unies dans une série d'actions dont on voit mal les limites. Il est douteux que, dans ces conditions, l'organisation de New York, telle qu'elle est actuellement composée, pourrait garder même une apparence de cohésion et, notamment, que les Soviétiques s'abstiendraient d'utiliser les contre-coups inévitables, soit au Congo même, soit à New York, pour développer en Afrique leurs propres interventions.

« Sans doute suis-je pleinement d'accord avec vous pour croire qu'il faut au Congo un gouvernement réel, aussi large que possible et étendant sa compétence, tout au moins en certains domaines, à l'ensemble du territoire. Sans doute suis-je comme vous, persuadé que la force militaire congolaise doit être réorganisée et ramenée à la discipline. Mais, à mon sens, c'est au chef de l'État du Congo qu'il appartient de former un pareil gouvernement et c'est à ce gouvernement qu'il incombe

de mettre sur pied l'armée congolaise. Certes, ce chef de l'État et ce gouvernement peuvent y être aidés. Mais à condition qu'ils le demandent. Je pense, d'ailleurs, que si l'Occident proposait son concours à M. Kasavubu sans prétendre le lui imposer et pourvu que ce concours soit celui de plusieurs nations, non point d'une seule, il l'accepterait volontiers. Nos ambassadeurs à Léopoldville pourraient aisément s'informer à ce sujet. En tout cas, substituer à la légitimité infiniment fragile et à l'autorité à peine définie de l'État congolais l'action du secrétaire général des Nations Unies, prendrait le caractère de l'arbitraire et soulèverait d'incessantes contestations.

« Pour conclure, je souhaite que votre gouvernement ne veuille ni présenter lui-même aux Nations Unies un projet de mandat nouveau pour le Secrétaire général, ni appuyer une proposition qui serait faite dans le même sens par d'autres, par exemple par les États dits « afro-asiatiques ». La France ne pourrait, en effet, y donner son assentiment. Par contre, elle désire, plus vivement que jamais, qu'il devienne possible d'élaborer et de soutenir, sur tous les grands problèmes du monde, une politique commune à l'Occident. J'espère beaucoup que nous pourrons y contribuer l'un et l'autre et je me félicite, en tout cas, qu'à votre initiative, nous ayons pu échanger nos vues sur une aussi grave question. Mes vœux les meilleurs et les plus cordiaux sont avec vous dans votre grande tâche.

« Je vous demande de croire, cher Monsieur le Président, à mes sentiments de très haute considération » [1].

(Collection des télégrammes.)

54

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 567 à 576. *Bonn, 6 février 1961.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu* : 23 h. 10)

Fort bien remis de la maladie qui l'avait empêché de se rendre à Paris en décembre [2], M. Adenauer paraît de nouveau au mieux de sa forme. C'est l'impression qu'il m'a faite dans les diverses circonstances où je l'ai

[1] La lettre du Général au président des États-Unis est également reproduite dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets* IX, *janvier 1961-décembre 1963,* Plon, 1986, p. 36-39.

[2] Le chancelier Adenauer avait fait savoir au gouvernement français, le 2 décembre 1960, que son état de santé ne lui permettait pas d'effectuer à Paris le voyage prévu pour les 5 et 6 décembre. La réunion avait été ajournée au milieu du mois de janvier 1961.

revu récemment. Nul n'imagine qu'il soit hors d'état d'affronter les élections [1] et disposé, dans le cas probable où son parti l'emportera une fois de plus, à céder la place. M. Willy Brandt lui-même ne fait pas entrer cette hypothèse dans ses calculs.

Jamais, à ma connaissance, l'action personnelle du Chancelier ne s'était autant manifestée qu'au cours de ces dernières semaines.

Si l'on s'en tient à la politique extérieure, qu'il s'agisse du renouvellement de l'accord interzone [2], du traité commercial germano-soviétique [3], de la Pologne [4], les initiatives et la conduite des opérations ont appartenu à M. Adenauer. C'est dans son bureau que les décisions ont été prises.

Aujourd'hui, aux questions qui leur sont posées sur l'attitude allemande dans les prochaines réunions de Paris [5], les hauts fonctionnaires de l'Auswärtiges Amt répondent prudemment qu'ils ignorent encore l'avis du Chancelier; c'est lui qui tranchera.

Fidélité au pacte atlantique, en particulier, à l'alliance américaine; souci d'éviter que son pays n'apparaisse comme un obstacle dans un éventuel rapprochement entre l'Est et l'Ouest, telles sont sans doute les lignes directrices de la pensée de M. Adenauer. Depuis quelque temps, au surplus, il manifeste un intérêt croissant pour l'Afrique et pour l'Asie, ne serait-ce peut-être que pour montrer au président Lübke et à M. Erhard qu'ils n'ont rien à lui apprendre.

Assez mystérieuse reste encore pour moi, quelques jours avant la rencontre avec le général de Gaulle, sa position à l'égard des conceptions dont il avait eu, en juillet, à Rambouillet [6], la primeur. Qu'il se prononce en faveur de certaines d'entre elles, comme le bruit en court ici, c'est probable. Mais s'il ne le fera pas sans s'être beaucoup interrogé sur les réactions possibles de Londres; il demeure impressionné par le langage que M. Macmillan lui a tenu à diverses reprises, par ses menaces. Dans quelle mesure, d'autre part, peut-il se déclarer en complet désaccord avec M. Erhard ? Toujours est-il que les parlementaires qui nous

(1) Les élections doivent avoir lieu le 17 septembre.

(2) L'accord sur le trafic interzonal de Berlin du 20 septembre 1951, ses additifs et annexes, ainsi que la convention du 16 août, ont été prorogés le 29 décembre 1960. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 245 (note). Se reporter également à l'*Année politique 1960,* p. 598-599.

(3) Le traité de commerce soviéto-ouest allemand a été signé le 31 décembre 1960. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 245 (note).

(4) Le 25 mars 1960, était publié à Varsovie un important dossier d'accusation dirigée contre le Dr Oberländer, ministre des Réfugiés du gouvernement fédéral. Ce dossier tendait à établir sa responsabilité dans les massacres de Lvov du 3 juillet 1941.

(5) Le 9 février, le général de Gaulle reçoit le chancelier Adenauer venu à Paris pour la conférence des chefs d'État ou de gouvernement des Six, qui s'ouvrait le lendemain 10 février. Sur le sujet, voir les télégrammes de Bonn nos 577-580 et 684, respectivement des 6 et 14 février, non reproduits. Pour le procès-verbal de cette entrevue, se reporter ci-après au n° 59. Voir également l'*Année politique 1961,* p. 385-387.

(6) Le chancelier Adenauer s'est entretenu avec le général de Gaulle à Rambouillet le 29 juillet 1960. Sur ces entretiens, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 54. Se reporter également à l'*Année politique 1960,* p. 534-535.

sont le plus acquis se sont employés, ces jours-ci, à maintenir le Chancelier dans la bonne voie, comme s'ils ressentaient quelque crainte.

J'ai le sentiment que M. Adenauer est à la fois heureux de retrouver le général de Gaulle dont les prévenances ont tant contribué au succès de ses précédentes visites, et préoccupé de la perspective d'un nouveau tête-à-tête. Il se rappelle qu'au lendemain de Rambouillet, il n'avait pas été bien traité par les siens, qui laissaient entendre qu'il n'avait pas parfaitement compris la portée des idées de son interlocuteur ou qu'il n'avait pas osé le contredire.

Son isolement s'est en outre accentué. M. Krone, le confident, le « dauphin » [1], sinon de son cœur, qui n'en accepte pas, du moins de sa raison, est souffrant; malade également, M. von Brentano [2]. Si le ministre des Affaires étrangères avait été plus robuste et plus connu du public, M. Adenauer n'aurait pas été hostile à l'idée qu'il jouât un grand rôle, le jour où lui-même n'y serait plus; à certains moments, il regrette, bien qu'il mesure pleinement sa gloire, d'avoir, au-dessus de lui, sur le plan de la hiérarchie, un président de la République [3] avec qui les rapports ne sont pas toujours faciles.

Cependant, le délai écoulé depuis décembre n'aura pas été du temps perdu. Notre comportement vis-à-vis de l'O.T.A.N. ne suscite plus, du moins publiquement, les mêmes critiques. La coopération militaire a marqué un progrès. L'accélération du Marché commun est un fait. Après le référendum du 8 janvier [4], l'opinion allemande entrevoit la solution d'un conflit dont, plus nettement qu'auparavant, elle reconnaît ce qu'il signifie pour nous tous. En dépit des difficultés auxquelles nous nous heurtons pour obtenir le règlement de plusieurs affaires, l'atmosphère générale des relations franco-allemandes est meilleure qu'elle ne l'était il y a deux mois.

(R.F.A. 1961-1965, E.U. 6-24-1.)

[1] M. Heinrich Krone, président du groupe parlementaire C.D.U. depuis 1955.

[2] Dr Heinrich von Brentano, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale depuis 1955.

[3] M. Heinrich Lübke, président de la République fédérale depuis septembre 1959.

[4] Le 8 janvier a eu lieu le référendum sur le principe d'autodétermination et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie. Sur ce référendum, voir l'*Année politique 1961,* p. 5 et suiv.

55

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 106 à 110 (1). Urgent. *Saigon, 7 février 1961, 19 h. 30, 19 h 50.*

(*Reçu :* le 8, 15 h. 16.)

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, que j'ai vu assez longuement, m'a rapporté sur la conférence de Manille des informations qui corroborent les indications données par M. Brière (sa dépêche n° 32 du 28 janvier) (2).

En fait, dans l'esprit de M. Serrano comme des participants, il s'est agi essentiellement de prendre position à l'avance contre la possibilité d'une orientation nouvelle de la politique américaine en Extrême-Orient. Deux questions ont étendu leur ombre sur la Conférence : l'attitude future de Washington à l'égard de la Chine continentale, le comportement des puissances occidentales au sein de l'O.T.A.S.E. face à la crise.

M. Mau m'a dit que dès son retour des Philippines, il avait convoqué l'ambassadeur des États-Unis pour attirer son attention sur le communiqué du 19 janvier (3) et plus particulièrement sur l'appel pressant qu'il adresse fermement « à la conscience collective de l'humanité » de se fortifier toujours et sans arrêt contre la menace communiste.

L'avertissement adressé à la nouvelle administration américaine a été répété à plusieurs reprises ces jours derniers sur un ton presque pathétique :

(1) Ce télégramme a été communiqué à Vientiane, Bangkok, Hanoi, Manille, Séoul, Taipeh et Kuala-Lumpur.

(2) Les ministres des affaires étrangères de la République de Chine, de la Corée du Sud, des Philippines et du Sud-Vietnam s'étaient réunis à l'invitation du gouvernement philippin les 18 et 19 janvier près de Manille. La dépêche du représentant de la France à Manille n° 32/AS, qui en rendait compte, n'a pas été reproduite. D'après les renseignements fournis par les collègues sud-vietnamien et chinois de M. Brière, un pacte militaire du type O.T.A.N. pour le Nord-Est asiatique n'avait pas été envisagé. La légalité de la représentation de la République de Chine à l'O.N.U. avait été réaffirmée; la réunion sonnait comme un « avertissement » au président Kennedy, à la veille de son entrée en fonction, quant à la solidarité des petits États libres d'Asie face à la Chine communiste, à l'O.N.U. Selon les rapports de l'ambassadeur sud-vietnamien à Washington, le président Kennedy ne modifierait pas sa politique vis-à-vis de Pékin, mais il ne serait guère possible de s'opposer à l'entrée de la Chine communiste à l'O.N.U. plus d'un ou deux ans. L'attitude de la Grande-Bretagne et de la France à l'O.T.A.S.E. au sujet du Laos avait été critiquée. L'accord s'était fait sur la légitimité du gouvernement Boun Oum et contre la réactivation de la Commission internationale de contrôle.

(3) Rédigé à l'issue de la conférence de Manille, ce communiqué lançait un « vibrant appel à la conscience collective de l'humanité pour que l'on continu(ât) à s'armer contre un tel danger » [le danger communiste] et invitait les peuples libres à « collaborer efficacement et par tous les moyens possibles pour être en mesure d'aller au-devant de menaces de cette nature ». Le communiqué évoquait notamment « avec la plus vive inquiétude » la situation au Laos : toute solution pacifique devait « être fondée sur le principe du respect de la libre volonté de la majorité du peuple laotien manifestée par l'intermédiaire d'autorités laotiennes dûment mises en place et sur le droit que le Laos aura(it) d'utiliser tous les moyens légitimes lui permettant de maintenir son intégrité territoriale et politique ».

« Le monde attend à l'œuvre le gouvernement américain dans l'affaire Lao, écrivait le 3 février le quotidien *Saigon Mai*. La responsabilité des autorités américaines est lourde et qu'elles le veuillent ou non, elles ne pourront y échapper. Elles ne pourront abandonner les petites puissances qui ont eu le courage d'affronter l'effrayante force attachée au meurtre de la liberté... Il y a là une question de principe, un principe indispensable à l'existence du monde libre comme de l'Amérique. Abandonner ce principe c'est préparer la route de l'invasion, encourager les communistes à accroître leur pression et ouvrir la porte au désespoir. »

De même, dans le message qu'il a envoyé à M. Dean Rusk pour le féliciter de sa nomination à la tête du département d'État, M. Mau se déclare « convaincu » que sous l'impulsion du nouveau ministre, la politique étrangère des États-Unis « aidera plus efficacement les pays les plus exposés à la menace communiste, à renforcer la défense de leur liberté et à accroître le bien-être de leurs populations ».

Les adjurations ne vont pas sans recouvrir un certain chantage politique : ou les États-Unis sauront conserver leur caractère de champions de la lutte anticommuniste dans cette partie du monde, ou ils doivent s'attendre à voir décliner leur prestige et leur autorité auprès des petites puissances libres de l'Asie.

En ce qui concerne le Laos, j'ai trouvé mon interlocuteur moins assuré d'une victoire militaire facile du gouvernement Phoumi. On ne dénie plus à Saigon l'utilité d'une solution politique. Les livraisons d'armes soviétiques au Pathet-Lao ont ouvert les yeux des dirigeants vietnamiens sur la réalité et ils comprennent maintenant, non sans anxiété, que dans le Royaume, le temps travaille pour la subversion.

(Collection des télégrammes.)

56

Note de la Direction politique (Affaires spatiales)

Satellites et télécommunications

N [1]. *Paris, 7 février 1961.*

M. de Rose a été reçu par M. Maurice-Bokanowski le 7 février. Il a expliqué que le ministère des Affaires étrangères souhaitait obtenir des éclaircissements sur les deux points suivants :

a. Un éventuel accord franco-américain [2] ne doit pas consacrer l'avance actuelle des

[1] Document signé par M. de Rose, chef du service des Pactes.

[2] Par note en date du 25 janvier 1961, l'ambassade des États-Unis avait fait savoir au ministère des Affaires étrangères que la N.A.S.A. souhaitait envoyer en France une équipe spécialisée en vue d'étudier la possibilité d'installer en France une station radio de transmission et de réception par satellite.

États-Unis sous forme de l'établissement d'un monopole auquel la France donnerait son accord.

b. Quel sera le rôle des compagnies privées américaines dans l'exploitation à venir ?

Le ministre des Postes et télécommunications a rappelé qu'au stade actuel, il s'agissait de négocier un accord pour la phase expérimentale des télécommunications transocéaniques qui doivent commencer l'an prochain par l'envoi de deux satellites, qui permettront des communications téléphoniques et la transmission de programmes de télévision. La mission américaine qui doit venir en Europe est dirigée par des représentants de la N.A.S.A. Elle comprendra également des représentants des compagnies américaines A.T.T. (1) et peut-être I.T.T. (2)

Les États-Unis sont à la recherche d'un partenaire susceptible de prendre à sa charge la construction de la station de relais en Europe. M. Maurice-Bokanowski pense qu'en fait, ils concluront deux accords, l'un avec la Grande-Bretagne, l'autre avec un autre pays. Il estime de la plus haute importance que ce pays soit la France. (Dans l'hypothèse d'un refus de la France, il est probable que la station pourrait être construite en Espagne par des firmes allemandes). Si la station est construite en France, notre pays sera en mesure d'assurer la diffusion en Europe (comme c'est le cas actuellement pour les communications par câbles sous-marins); dans le cas contraire, nous serions tributaires des relais établis en Grande-Bretagne ou en Espagne. Du point de vue financier, il est intéressant, même dans la phase expérimentale, d'assurer la distribution des communications.

Mais l'intérêt essentiel est que la construction de cette station en France consacrera l'avance technique de notre pays et favorisera nos progrès ultérieurs. De son côté, le Comité français de l'espace a manifesté un intérêt pour cette affaire. Cet intérêt est d'ailleurs consacré par une décision de principe du Premier ministre qui prévoit que les huit millions de NF nécessaires à l'installation de la station seront pris sur le budget de la recherche spatiale.

En ce qui concerne le monopole américain, M. Maurice-Bokanowski rappelle qu'il s'agit d'une question de fait qui ne pourra se modifier qu'avec le temps. Il pense donc que c'est aux négociateurs français qu'il appartient de veiller à ce que l'accord à conclure ne contienne pas de dispositions engageant l'avenir.

À l'égard des compagnies privées américaines, il rappelle que le téléphone étant aux mains de compagnies privées aux États-Unis, tous les accords entre les Postes et télécommunications françaises et l'Amérique sont conclus avec les compagnies privées. Mais il fait remarquer que ces compagnies sont en fait sous le contrôle étroit du Post Master General (3).

La Télévision étant également en Amérique aux mains d'entreprises privées, c'est avec elles qu'il sera nécessaire de conclure.

En résumé, le ministre des Postes et Télécommunications estime qu'il conviendra de regarder de près les propositions américaines. Mais si elles ne contiennent pas de clauses politiques, que le gouvernement français ne saurait approuver, il juge nécessaire de conclure rapidement.

Il demande que le Département désigne un représentant pour faire partie de la délégation française qui négociera avec la N.A.S.A.

Les Britanniques ayant déjà offert aux Américains de venir à Londres les 13 et 14 février, M. Maurice-Bokanowski estime qu'il conviendrait de négocier à Paris à partir du 15.

L'avis du Service est qu'il n'y a pas lieu de refuser les conversations proposées, mais qu'une préparation sérieuse est nécessaire. M. de Rose s'est mis en rapport avec M. Marzin, directeur du Centre national d'études des télécommunications, qui viendra lui donner les détails complémentaires le 13 février. M. Marzin doit en effet s'entretenir avec certains des membres de la délégation américaine le 11 février. Les représentants de la N.A.S.A. ont fait connaître leur intention de faire un crochet par Paris avant de se rendre à Londres.

(1) « American Telegraph and Telephone Company ».
(2) « International Telegraph and Telephone Company ».
(3) Correspond au ministère français des Postes et Télécommunications.

Il conviendrait également de préciser à M. Maurice-Bokanowski que, dans la conduite des conversations, nos représentants devront indiquer que celles-ci ne peuvent avoir qu'un caractère exploratoire, la décision du gouvernement français étant réservée. Lorsque le dossier sera complet, cette décision sera communiquée au gouvernement des États-Unis par la voie diplomatique.

(Affaires spatiales. États-Unis.)

57

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 688 à 694 (1). Réservé. *Rabat, 8 février 1961.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

M. Maurice Faure, qui accomplit avec sa femme un voyage privé au Maroc, a été reçu aujourd'hui par le Prince, chez lequel il avait déposé sa carte.

Ce dernier lui a fait un long exposé sur la politique marocaine dans le monde.

1. De la conférence de Casablanca (2), il a déclaré qu'elle avait fixé l'orientation de la politique étrangère marocaine et qu'elle avait marqué le clivage entre les deux Afriques : l'Afrique véritablement indépendante, celle de Mohammed V, de Nasser, de Sékou Touré, de Nkrumah, et l'Afrique « opportuniste », qui n'avait qu'une indépendance « de façade », celle de Bourguiba, de Houphouët-Boigny et de Senghor. On en était maintenant à la phase de mise en œuvre de la politique de Casablanca : le Maroc ne précipiterait pas les adhésions à la charte africaine, mais les événements s'en chargeraient.

2. Sur l'affaire algérienne, le Prince a prononcé de vives critiques contre M. Bourguiba, — critiques qu'il a constamment répétées au long de son exposé. Il s'en est pris notamment au laïcisme de M. Bourguiba : si celui-ci tenait bien son pays en main à l'heure actuelle, son successeur serait impuissant, avec un État laïcisé, à résister à la pression du communisme. Il a traité le chef de l'État tunisien de « valet des Américains » et d'« opportuniste », et a ajouté qu'il trahissait l'Afrique, déclarant qu'il était en fait un « étranger à l'Afrique ».

Le règlement de l'affaire algérienne serait long, estimait-il. L'action de M. Bourguiba pouvait être de quelque utilité dans les prises de contact actuelles. Mais celui qui part le premier est vite essoufflé : quand on en arriverait là et que la négociation serait bloquée, il y aurait une « heure marocaine ». Il faudrait alors faire appel au roi du Maroc, « ami mysti-

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Tunis (n°s 342-348).

(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

que du général de Gaulle ». On connaît le poids de l'influence de Mohammed V sur le « G.P.R.A. », qu'il a le premier reconnu et qu'il a convié à Casablanca, où Ferhat Abbas a signé la charte africaine, alors que Bourguiba est tout à fait étranger à cette affaire. Si ce dernier pouvait être appelé à jouer un « petit rôle » sur la procédure, il n'en jouerait aucun sur le fond, à l'inverse du Roi en qui le « G.P.R.A. » avait toute confiance.

Le Prince a terminé cette partie de son exposé en indiquant qu'à son avis, les membres du F.L.N. qui pourraient être nos interlocuteurs se montreraient dans l'ensemble raisonnables.

3. Sur la Mauritanie, Moulay Hassan a insisté sur l'aspect économique du problème. Il a témoigné selon M. Maurice Faure d'une sorte de « complexe algérien », ne cachant pas sa crainte de voir en l'Algérie un voisin trop puissant, qui bénéficierait de l'équipement industriel que lui avait apporté la France, du pétrole d'Hassi Messaoud et du gaz d'Hassi R'mel. Le Maroc ne pourrait donc prétendre s'imposer à ce voisin que si la Mauritanie lui était rattachée. Mais il ne songeait ni à une assimilation, ni à une conquête, il se contenterait d'une fédération analogue à celle qui unit l'Égypte et la Syrie.

Le Prince a semblé, par ailleurs, considérer que la question du Sahara espagnol était déjà virtuellement réglée au détriment de l'Espagne.

4. Il a examiné ensuite ce que pourrait être une confédération maghrébine groupant la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie et a évoqué les difficultés inévitables qui s'élèveraient avec l'Algérie de demain, se demandant en particulier à qui serait dévolu Colomb-Béchar où la France avait fait des investissements militaires considérables. Il ne doutait pas, quant à lui, que la France ne soutînt les prétentions territoriales de l'Algérie afin d'obtenir en échange que la base militaire de Colomb-Béchar lui fût maintenue.

(Collection des télégrammes.)

58

Instructions

pour le chargé d'affaires de France au Mali[1]

N. *Paris, 9 février 1961.*

M. Wibaux, chargé d'affaires au Mali, remettra au président Modibo Keita la note officielle ci-jointe préparée par le gouvernement français pour répondre à la note du

[1] Ces instructions, signées de M. Jean Foyer, secrétaire d'État aux relations avec les États de la Communauté, sont adressées à M. Fernand Wibaux, chargé d'affaires de France à Bamako, République du Mali.

ministre des Affaires étrangères malien, en date du 20 janvier 1961, demandant l'évacuation de toutes les bases militaires françaises installées sur le territoire national malien (1).

Cette note a essentiellement pour objet de lier l'évacuation des bases à une définition nouvelle de l'ensemble des relations franco-maliennes et de proposer une négociation d'ensemble (2). Il est prématuré d'engager en l'état la discussion des nombreuses questions posées. Cette discussion exigera au surplus l'assistance d'experts. Il suffira, lors de la remise de la note, d'en présenter un bref commentaire, qui devra insister sur la complexité des questions posées.

Pour ce commentaire, les directives et instructions suivantes sont données à M. Wibaux.

I. Le gouvernement de la République est disposé à donner satisfaction à la demande d'évacuation. Cette opération ne saurait cependant être exécutée tant que les deux gouvernements ne seront pas convenus des solutions apportées aux multiples questions qu'elles pose.

La disposition des bases était l'un des éléments d'un système de rapports équilibré. Elle permettait à la France de faire face à ses responsabilités de défense à l'échelle du continent africain. Elle avait sa contrepartie dans de nombreux avantages obtenus pour le Mali, qui désormais sont sans cause.

L'association d'intérêts, caractéristiques du régime défini par les accords du 22 juin 1960 (3) dont l'exécution s'était poursuivie *de facto* depuis la proclamation de l'indépendance de la République du Mali, a pris fin par la volonté du gouvernement malien. Le gouvernement français en déduit les conséquences nécessaires. Le « désengagement » ne sera pas unilatéral.

Il importe cependant d'éviter tout geste de nature à provoquer le Mali à une rupture brutale, mais au contraire de préserver un esprit d'entente suffisant durant la phase délicate des négociations et celle de l'évacuation proprement dite.

II. Dans le domaine militaire, la discussion s'appliquera principalement à l'étendue, aux conditions et aux suites de l'évacuation (4).

1° Le gouvernement envisage d'évacuer les bases et installations de Bamako, Kati et Gao. En ce qui concerne Tessalit (5), il convient d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une base, mais d'un simple aérodrome dont il est nécessaire qu'il ne puisse être employé par personne à des fins militaires. Au titre des transports aériens, il serait utile que nous

(1) Sur cette note et sa teneur : l'évacuation de toutes les bases militaires françaises installées sur le territoire national de la République du Mali, à savoir la base terrestre de Kati et les trois bases aériennes de Bamako, Gao et Tessalit, voir le télégramme de Bamako n°s 57-60 du 20 janvier, non reproduit. Se reporter également à une note sur l'évacuation des bases françaises au Mali, du 7 mars, non reproduite, qui retrace un très bref historique de la question et des échanges de lettres qui s'en sont suivis.

Quant aux événements qui ont conduit à la séparation du Sénégal et du Soudan, regroupés au sein de la Fédération du Mali, le 20 août 1960, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 83 (et note), ainsi qu'une note sur la crise malienne du 1er septembre 1960, non reproduite.

(2) La position du gouvernement français est réaffirmée dans le télégramme de Paris à Bamako n°s 75-76 du 23 février, non reproduit, signé du Premier ministre, M. Michel Debré, où il est écrit : « L'évacuation des bases françaises est liée au réexamen de l'ensemble des rapports franco-maliens et ne peut être envisagée que comme l'un des éléments d'une révision générale... Le gouvernement malien ne saurait à la fois exiger le maintien du *statu quo* en tant qu'il lui est favorable, notamment en matière économique et financière, et sa révision en tant qu'il lui paraît gênant. »

(3) Le 22 juin 1960, les accords de coopération, jusque-là seulement paraphés, sont signés à Paris aussitôt après la proclamation de l'indépendance. Ces accords de coopération sont ratifiés le 6 juillet 1960 par l'Assemblée nationale française. Sur ces accords, se reporter à l'*Année politique 1960*, p. 341.

(4) Sur les problèmes militaires soulevés par l'éclatement de l'ex-Fédération du Mali, voir une note du 16 novembre 1960 destinée au Ministre, rédigée par M. Yves Pinault, de la direction des Affaires générales du secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté, non reproduite. Se reporter également au compte rendu de la réunion tenue le 23 janvier 1961 à l'E.M.G.D.N., destiné au Premier ministre, non reproduit.

(5) La base aérienne de Tessalit est située aux confins sahariens, à la frontière nord du Mali. Elle sera évacuée par les forces françaises le 11 juillet.

puissions y conserver un détachement chargé du fonctionnement et du contrôle, en attendant la conclusion d'un accord hautement souhaitable entre le Mali et l'A.S.E.C.N.A. (1).

2° L'évacuation suppose la réunion de plusieurs conditions.

La première est la disposition d'installations nécessaires à l'hébergement des forces repliées et l'aménagement éventuel des bases de remplacement.

La seconde est la liberté des transports par voies terrestre, ferroviaire et aérienne, étant observé que la voie aérienne est d'un faible débit, la voie routière en direction de Bobo-Dioulasso peu rentable, précaire et impraticable dès le début de la saison des pluies. Il est donc essentiel, pour répondre au désir du gouvernement malien, que ce dernier fournisse les trains nécessaires en direction de Dakar et s'abstienne du contrôle tatillon auquel il se livre actuellement.

La troisième est qu'aient été convenues les contreparties de la cession des éléments lourds d'infrastructure que l'armée française laisserait sur place (constructions, matériels de transmissions, outillage lourd, mobilier).

3° La dénonciation du régime de fait jusqu'alors en vigueur entraîne la double conséquence de la remise de tous les militaires d'origine malienne à la disposition du gouvernement de Bamako et du refus par la France de l'engagement de militaires maliens.

L'indemnisation des militaires maliens à raison des droits acquis par eux dans l'armée française sera l'objet d'une discussion.

Le maintien de militaires français dans les cadres de l'armée malienne ne paraît pas souhaitable et les médecins militaires encore en service dans les forces maliennes devront être rappelés. Dans l'intérêt des nationaux français, des médecins militaires pourront continuer de servir hors cadres, au titre de l'assistance technique.

Il est essentiel au maintien des communications aériennes à l'intérieur de la zone d'outre-mer n° 1 que la France conserve, pour ses appareils militaires, un droit de survol et d'escale, dont l'exercice suppose le maintien de quelques hommes sur chaque terrain. Mieux vaudrait, semble-t-il, aborder ce problème au titre des transports aériens qu'au titre de la défense.

III. En matière monétaire, économique et financière, les relations entre les deux États doivent être normalisées.

1° Le Mali, disposant de sa pleine souveraineté, a la faculté de créer sa propre monnaie et son institut d'émission. Son gouvernement a déclaré plusieurs fois que telle était son intention. Jusqu'à maintenant, il appartient à l'Union monétaire ouest-africaine au sein de la zone franc. Il lui appartient de préciser ses intentions. Il doit être mis en demeure de le faire.

De nombreuses solutions sont techniquement concevables, chacune d'elles comportant un nécessaire équilibre interne.

Quel que soit le choix du gouvernement malien, la négociation intéressera l'ensemble des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, puisqu'il s'agira de mettre fin à l'union existante ou de l'adapter. Les accords à passer devront être négociés avec l'ensemble de ces États.

(1) A.S.E.C.N.A. : Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar. Les aides à la navigation aérienne au Mali sont mises en œuvre par du personnel de l'armée de l'Air française, notamment à Bamako. Ceci est une situation de fait qui ne revêt aucun caractère contractuel. L'évacuation prochaine des forces armées françaises pose le problème du remplacement du personnel de l'armée de l'Air. Ce remplacement pourrait être assuré par du personnel civil mis en place par l'A.S.E.C.N.A. Depuis la sécession, le Mali ne se considère plus lié à l'A.S.E.C.N.A. et n'a pas encore fait connaître ses intentions définitives vis-à-vis de l'Agence. Sur les problèmes de coopération dans le domaine aéronautique entre les forces armées, l'A.S.E.C.N.A et les États de la Communauté et sur le cas particulier du Mali, se reporter à la fiche n° 338/EMGDN/AE, Affaires économiques, du 18 février, non reproduite.

Pour ce qui le concerne, le gouvernement français n'acceptera aucune solution qui ne comporterait point d'indispensables garanties contre le risque d'une dénonciation unilatérale par le gouvernement du Mali. Si ce gouvernement persiste dans son intention de créer une monnaie propre, l'engagement doit être obtenu qu'il en donne avis au gouvernement français au moins un mois à l'avance [1].

2° Pour permettre à la République du Mali d'assurer l'exécution de son programme d'importation, la mise à sa disposition de devises étrangères pourrait également faire l'objet de négociations. À cette occasion, les conditions dans lesquelles les opérations de change du Mali se dénoueraient sur le marché central des changes de la zone franc devraient être déterminées.

Si la négociation ne nous permet pas d'obtenir satisfaction sur les points que le gouvernement tient pour essentiels, il refusera au Mali les avantages dont celui-ci bénéficie en matière de changes. La conclusion de l'accord sur le droit de tirage du Mali sera différée tant que ne seront point résolus les points traités dans la présente note.

3° De même, le régime privilégié des échanges entre les deux pays, comportant notamment des avantages tarifaires et contingentaires ou des garanties de prix, devrait être précisé, étant entendu que la réciprocité sera le fondement d'un tel régime.

IV. Le gouvernement souhaite que les conversations ultérieures aient lieu à Paris.

Annexe

Note officielle

Le gouvernement de la République française accuse réception au ministère des Affaires étrangères de la République du Mali de la note officielle remise le 20 janvier au chargé d'affaires de France à Bamako demandant l'évacuation de toutes les bases militaires françaises installées sur le territoire national de la République du Mali.

Par cette demande, à laquelle le gouvernement de la République est prêt à faire droit dans le principe, le gouvernement du Mali a mis fin unilatéralement au régime de fait qui continuait de régir les relations entre les deux pays depuis la proclamation de la République du Mali.

Le gouvernement français estime en conséquence que l'ensemble des rapports franco-maliens doit être réexaminé.

Cette négociation devrait porter notamment sur les conditions d'évacuation des bases, sur le transfert des militaires maliens servant encore dans les forces françaises, sur les droits des anciens militaires, sur les modalités et les conditions financières de la cession des éléments lourds d'infrastructure dont le gouvernement français serait disposé à se dessaisir, sur la circulation et les transports aériens, sur le régime monétaire, celui des changes et des échanges commerciaux, étant observé qu'à raison de l'existence de l'Union monétaire ouest-africaine, les arrangements à passer en matière d'émission devront être négociés avec l'ensemble des gouvernements des États membres de la B.C.E.A.O. [2].

[1] Sur la question monétaire, voir ci-après le n° 116. Le président du Mali, M. Modibo Keita, n'envisage pas pour l'instant de changer de monnaie; il est disposé à rester dans la zone franc, mais compte marchander cette appartenance. Les facilités dont le Mali continue en fait à bénéficier découlent de son appartenance à la double union-monétaire et douanière — de l'Ouest africain, elle-même intégrée à la zone franc. La mise en place au 1er janvier 1961 d'un nouveau régime entre le Trésor malien et le Trésor français a laissé subsister certains mécanismes générateurs pour le Mali d'une aide occulte en trésorerie et dont le maintien pourrait conduire à des contestations sur la propriété de ces avoirs. Des bruits persistants font état de l'imminence d'une réforme monétaire tendant à la création d'une monnaie commune Mali-Ghana-Guinée. Sur le sujet, se reporter au télégramme-circulaire de Paris nos 20.161-20.165 du 19 février, non reproduit. Sur l'accord de paiement guinéo-malien signé le 8 février, se reporter aux télégrammes de Conakry nos 114-115 du 10 février et de Bamako nos 115-117 du 11 février, non reproduits.

[2] Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest.

Le gouvernement français est prêt à engager à tout moment des conversations et il saisit cette occasion pour renouveler au ministre des Affaires étrangères de la République du Mali l'assurance de sa haute considération.

(DAM. Mali. Relations avec la France.)

59

Entretiens De Gaulle-Adenauer de Paris (9 février 1961) (1)

I

Tête-à-tête entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer

Palais de l'Élysée, le 9 février 1961, de 16 h. 05 à 17 h. 20

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle demande au chancelier Adenauer de bien vouloir lui donner ses impressions sur les événements qui se sont passés depuis leur dernière rencontre (2).

Le chancelier Adenauer considère que l'événement le plus important est certainement le changement d'administration survenu aux États-Unis (3). Il ne connaît pas M. Kennedy qu'il n'a jamais rencontré, mais il a suivi ses discours (4), et il s'en dégage une bonne impression. Quoi qu'il en soit, un fait lui paraît certain : M. Kennedy aura de grandes difficultés à affronter, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. En outre, il y a beaucoup de *prima donna* masculines dans son administration.

Le général de Gaulle a noté aussi cet aspect de l'entourage de M. Kennedy (5).

(1) Le chancelier Adenauer et M. von Brentano étaient arrivés le 9 février à Paris. Leur venue était en rapport avec l'ouverture, le lendemain, de la conférence au sommet des Six (Sur cette conférence, voir ci-après le n° 65).

(2) La dernière rencontre remonte aux 29-30 juillet 1960. Le 2 décembre 1960, le chancelier Adenauer remet, pour raisons de santé, son voyage à Paris, prévu pour les 5-6 décembre 1960. Sur le sujet, voir *D.D.F.* 1960-II, n° 241 (note). Se reporter aussi au télégramme de Bonn n°s 567-576 du 6 février, reproduit ci-dessus sous le n° 54.

(3) Le 8 novembre 1960, à l'issue des élections présidentielles aux États-Unis, M. John Fitzgerald Kennedy, démocrate, est élu président des États-Unis. Le 9 novembre, le sénateur Kennedy fait sa déclaration officielle d'acceptation de la présidence des États-Unis. Il sera investi président de l'Union, le 20 janvier 1961.

(4) Pour la traduction intégrale du discours inaugural du président Kennedy, en date du 20 janvier, se reporter à la Documentation française, série *Articles et documents,* n° 01049 du 24 janvier 1961, Textes du jour, et pour son message du 30 janvier, à la série *Notes et études documentaires,* n° 2757, du 4 mars 1961.

(5) Pour la composition du gouvernement Kennedy, voir *Le Monde,* n° 4980, 22-23 janvier. On relève les noms de MM. Dean Rusk, secrétaire d'État, R. McNamara, secrétaire à la Défense, John McCloy, directeur de l'Administration du désarmement, M. Paul Nitze, chargé au ministère de la Défense des questions de sécurité et de contrôle des armements; parmi les assistants spéciaux du Président : MM. McGeorge Bundy et Rostow pour les affaires de sécurité nationale, Wiesner, pour les questions scientifiques.

Le chancelier Adenauer poursuit en remarquant que dans une conférence de presse tenue la veille, M. Kennedy a paru faire un pas vers l'O.T.A.N. Il ne connaît pas le nouvel ambassadeur des États-Unis auprès de l'O.T.A.N. (1), mais il se félicite que Kennedy ait chargé Acheson et une commission spéciale de conseiller ce nouvel ambassadeur sur la réorganisation de l'O.T.A.N. C'est là une bonne nouvelle pour les Européens. Acheson était en effet à Bonn en automne dernier et y a exprimé des idées sur l'O.T.A.N. qui paraissent excellentes. S'il arrive à les réaliser, l'O.T.A.N. sortira de la stagnation. Cette stagnation existe d'ailleurs aussi dans les problèmes européens; c'est pourquoi le Chancelier est particulièrement heureux que le général de Gaulle ait invité les Six à en discuter.

Le général de Gaulle répète qu'il ne connaît pas non plus M. Kennedy, mais certains membres de son entourage lui sont par contre assez familiers. Les débuts du nouveau président des États-Unis ne lui ont pas fait mauvaise impression. Il faudra maintenant le voir à l'action. Dans les affaires américaines, il y a un fait nouveau, qui auparavant n'existait qu'à l'état latent, c'est l'évolution de l'opinion publique de ce pays. Cette situation intérieure, caractérisée par le désir, qui devient un besoin, de trouver une coexistence, influera maintenant de façon directe sur la politique avec les Russes et il n'est pas impossible que leur attitude à l'égard de l'Europe s'en trouve également modifiée. Les Américains se disent intéressés par l'O.T.A.N. On peut néanmoins se demander s'ils auront la volonté de manifester cet intérêt autrement que par des paroles à un moment où ils se trouvent de plus en plus engagés dans les affaires africaines (2), dans les Caraïbes (3) et demain en Amérique du Sud (4). Il est donc possible que l'Europe leur paraisse plus étrangère, surtout en raison de leur propre affaiblissement matériel et des obligations qu'ils doivent assumer dans d'autres régions du monde. Le Général ne doute pas de la bonne volonté de Kennedy. Il ne le croit pas isolationniste. Mais il pense qu'il éprouvera beaucoup de difficultés intérieures et que sa psychologie à l'égard de l'Europe en sera modifiée, surtout en ce qui concerne l'aide matérielle.

Le chancelier Adenauer déclare qu'il s'est toujours intéressé à l'évolution politique intérieure américaine dans les domaines économique, social, administratif, éducatif, racial, et qu'il a suivi cette évolution avec un souci croissant. Le domaine économique est peut-être le moins préoc-

(1) M. Thomas Finletter.

(2) Allusion au rapport Houser sur l'Afrique remis le 22 janvier à M. Stevenson, ambassadeur des États-Unis auprès de l'O.N.U., demandant une révision de l'attitude des États-Unis au sujet de l'Afrique, et notamment de la question algérienne. Le 31 janvier, dans son premier discours prononcé à Philadelphie en qualité de secrétaire d'État adjoint pour les affaires africaines, M. Mennen Williams suggère un plan en quatre points afin d'aider l'Afrique dans sa marche vers le progrès et la liberté.

(3) Rappel de la tension américano-cubaine. Les États-Unis ont rompu les relations diplomatiques avec Cuba le 3 janvier.

(4) Sur le sujet, voir le télégramme de Washington n° 759 du 15 février, reproduit ci-après sous le n° 74.

cupant à l'heure actuelle. Pourtant, la tâche de M. Kennedy sera difficile. Les Russes le savent et ils espèrent fatiguer les États-Unis. Plaise à Dieu que cela ne se réalise pas, car la Russie en sortirait renforcée et aurait remporté une première victoire sur l'Europe occidentale. Il s'agit donc de surveiller le cours des événements pour que les États-Unis restent dans le bon chemin.

Le Chancelier espère, d'autre part, vivement que la France saura bientôt trouver une solution au grave problème algérien, afin d'avoir les mains plus libres. Il ajoute qu'il faut se forcer à rester optimiste, car le bien sera toujours plus fort que le mal.

Le général de Gaulle pense que l'Amérique garde de grandes forces, l'Europe aussi, et qu'il ne convient pas d'être fondamentalement pessimiste. Il est toutefois convaincu que les Européens ne pourront plus, dans l'avenir, s'en remettre entièrement à l'Amérique. C'est en existant par eux-mêmes qu'ils renforceront le monde libre, et l'Amérique elle-même. L'Amérique étant dans la situation où elle est, et la menace russe étant toujours aussi forte, c'est peut-être le dernier moment où les Européens peuvent enfin s'organiser. L'Amérique ne pourra, ou ne voudra, peut-être pas toujours nous assister. Mais, si nous existons, nous introduisons dans le monde libre un élément nouveau essentiel qui pourra constituer une aide pour les États-Unis. Le pire danger pour les Européens serait leur dispersion. Le Général s'excuse de dire tout cela au Chancelier, qui a toujours exprimé un avis identique.

Le chancelier Adenauer est d'accord avec le Général sur les points les plus importants de son exposé qu'il résume de la façon suivante : l'Amérique se trouve au début d'une ère nouvelle. Sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur, elle et l'Europe marquent actuellement le pas, sans qu'on puisse, pour autant, parler de stagnation. Il est donc non seulement naturel, mais nécessaire, de méditer sur les initiatives à prendre.

Le Chancelier rappelle que, lors des conversations qu'il a eues l'an dernier avec le Général [1], celui-ci a exprimé le vœu de voir organiser en 1961 des élections pour la constitution d'un Parlement européen. Il avait alors répondu qu'en 1961, devaient avoir lieu des élections législatives en Allemagne et qu'il paraissait difficile d'organiser deux votes de cette importance au cours de la même année. Que penserait, en revanche, le Général de l'idée de faire choisir par chaque pays européen trois ou quatre personnalités politiques parmi les meilleures, qui se réuniraient sous le contrôle des gouvernements et qui œuvreraient pour l'avenir de l'Europe ? Le Chancelier n'a aucune sympathie à l'égard des bureaucraties qui sont pâles et sans vie, mais il pense que des personnalités politiques, qui ne seraient pas des fonctionnaires, pourraient intervenir utilement dans le processus d'unification de l'Europe.

[1] Sur les conversations de Rambouillet des 29-30 juillet 1960, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 54.

Le général de Gaulle observe qu'il n'a jamais eu en vue pour 1961 des élections parlementaires européennes, car il ne croit pas en la vertu constructive des Parlements. Il admet qu'il pourra être nécessaire, par la suite, de constituer un Parlement européen. Mais il n'a envisagé, pour commencer, qu'un référendum européen pour associer les peuples à la construction de l'Europe. Cela vaudrait beaucoup mieux que d'en charger quelques personnalités politiques qui ne sont pas responsables et qui ne gouvernent pas. Certes, il existe déjà l'Assemblée de Strasbourg. Mais quelque chose de plus efficace serait nécessaire. Les six pays ont déjà créé la C.E.E. et il est même question d'accélérer le fonctionnement de cette institution. Mais l'application pratique ne se fera totalement que dans une dizaine d'années. Si les Européens ne font rien dans la voie de la coopération politique, on peut se demander si leur Communauté économique sera de longue durée. Des forces centrifuges s'y trouvent déjà. Elles sont même à l'œuvre dans le gouvernement allemand et, si aucun fait nouveau quant à l'unité ne surgit dans le domaine politique, ces forces centrifuges auront le dessus et la Communauté disparaîtra. Bien sûr, l'Allemagne et la France peuvent vivre aujourd'hui sans Communauté. Elles peuvent abaisser leurs tarifs entre elles et le faire même vis-à-vis de l'Angleterre ou de l'Amérique. Mais ce sera la dispersion définitive de l'Europe, qui aura ainsi perdu une occasion historique.

Le chancelier Adenauer se souvient en effet parfaitement de la proposition du Général relative à un référendum européen. Il note que dans le communiqué préparé par M. Couve de Murville, on a prévu une commission de représentants gouvernementaux et il pense qu'il serait utile d'y adjoindre des personnalités politiques connaissant bien les problèmes en cause dont l'avis pourrait être précieux. Il ne songe nullement à retarder l'évolution, ce qui serait très mauvais. Mais le seul travail gouvernemental ne saurait à lui seul établir le lien nécessaire avec l'opinion publique. Sa proposition aurait en outre l'avantage de faire une certaine impression sur l'opinion publique américaine, surtout si, dans cette commission d'hommes politiques, figuraient des personnalités bien connues aux États-Unis et y ayant une certaine audience.

Le Général a mentionné l'existence de forces centrifuges au sein du gouvernement fédéral. Il vise sans doute par là M. Erhard [1], qui en effet parle beaucoup et même un peu trop. À cet égard, le Chancelier estime qu'il est plus que douteux que M. Erhard devienne un jour son successeur. Il s'est fait beaucoup de tort dans l'opinion publique allemande et l'observation lui en a été faite. Mais la Constitution de la République fédérale est différente de celle de la France. Le gouvernement allemand a besoin du contact avec le Parlement, comme c'est d'ailleurs le cas en Italie et dans les pays du Benelux, sinon la commission des Affaires étrangères du Parlement se saisirait de ces problèmes et les difficultés n'en seraient qu'accrues. Pour sa part, le Chancelier souhaiterait faire participer à de telles conversations, non seulement les

[1] Sur la personnalité de M. Erhard, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 264.

membres de la coalition gouvernementale, mais également ceux de l'opposition.

Le général de Gaulle ne veut rien dire de péjoratif à propos de M. Erhard, pour lequel il a beaucoup d'estime. Il a simplement constaté que son attitude à l'égard de la Communauté économique européenne était divergente et, d'ailleurs, partagée par d'autres milieux. Même sans M. Erhard, les forces centrifuges restent très grandes. La C.E.E. doit donc avoir une base politique. Il est évident qu'il y a des différences entre les institutions des six pays. Mais ceux-ci, pour associer leurs opinions publiques à l'entreprise, doivent commencer à agir. Car, s'il n'y a pas à présent d'initiative prise, toutes les opinions se retourneront contre les dirigeants.

Le chancelier Adenauer observe que M. Erhard est un excellent orateur public, mais qu'il a peu de compétence en matière de théorie économique. C'est pourquoi le grand public ne prête guère attention à ses propos.

Pour en venir aux élections allemandes [1], il sait, par de récents sondages de l'opinion publique, que la situation est favorable et même trop favorable à la coalition gouvernementale. Les derniers résultats donnent en effet à celle-ci près de 51 % des voix, ce qui rend les gens paresseux; ils se croient sûrs des résultats. Si, en septembre, la C.D.U. remporte la victoire, lui, Dr Adenauer, sera certainement à nouveau chancelier. Ce qu'il voudrait cependant éviter, c'est de troubler l'évolution aux États-Unis. Il ne faut pas qu'il soit dit que nous prenons des dispositions en prévision de ce que nous ne souhaitons pas : à savoir, la fatigue des Américains. Les paroles de Kennedy ont été si positives, sa confiance en Acheson — que lui-même, Adenauer, connaît personnellement — est si grande, qu'il croit en une réorganisation très substantielle de l'O.T.A.N. Mais il ne faut pas troubler l'évolution en cours. Sur le plan européen, il est nécessaire de faire quelque chose, c'est cela qui lui a donné l'idée, sur laquelle il n'insiste d'ailleurs pas, de réunir quelques hommes politiques pour débattre de l'avenir européen. D'autre part, il est bien décidé à former la Commission des fonctionnaires proposée par M. Couve de Murville. Mais, comme il l'a déjà dit, il éprouve toujours certaines craintes lorsqu'il entend parler de fonctionnaires ministériels et surtout quand il sont trop nombreux.

Le Chancelier ajoute encore une question. Dans le communiqué de M. Couve de Murville, figure le mot « confédération » européenne. Or, il se trouve que la signification de ce terme est différente en français et en allemand. Cette différence d'interprétation existe d'ailleurs aussi pour la notion de fédération. En allemand, une confédération constitue une union des États, mais ce que nous voulons tous est plus que cela. On se demandera donc en Allemagne ce qu'est une confédération (ni la C.E.C.A., ni la C.E.E., ni l'Euratom ne sont de telles institutions). Si nous

[1] Les élections législatives auront lieu en République fédérale le 17 septembre 1961.

voulons faire autre chose, il faut, néanmoins, trouver un autre terme que confédération.

Le général de Gaulle admet que ni la C.E.C.A., ni l'Euratom ne sont des confédérations. Mais la C.E.E., elle, est une coopération des États, quelquefois d'ailleurs gênante pour les États. (Il cite comme exemple le télégramme adressé par cette institution à M. Kennedy à l'occasion de sa victoire électorale.) Les décisions au sein de la C.E.E. sont prises par les gouvernements. C'est donc davantage une confédération qu'une fédération. De toute façon, les mots importent peu. On peut faire de la coopération organisée et l'appeler simplement ainsi.

Ce qu'il faut, c'est que les gouvernements s'habituent à vivre ensemble, à travailler ensemble, et à parler de leurs problèmes, même s'ils ne sont pas toujours d'accord, en attendant de trouver des formules plus précises. il faut donc prendre la décision de se réunir régulièrement entre chefs de gouvernement, ministres des Affaires étrangères, des Affaires culturelles, de l'Information. C'est cela l'essentiel et les bons effets de cette pratique se feront sentir même vis-à-vis des États-Unis. Entre les réunions, une Commission, qui ne dépouillerait pas les gouvernements de leur autorité et qui ne serait pas une institution supranationale, aurait la charge de réunir les questions à mettre à l'ordre du jour et de préparer les réunions suivantes.

Le Général ne demande pas mieux que de voir les hommes politiques se réunir. Ils ne se privent d'ailleurs pas de ce droit, et on peut encore leur faciliter les choses. Cependant, les hommes politiques ne peuvent pas se substituer aux gouvernements. Ce sont les États qui doivent coopérer. Il faudrait donc que la France et l'Allemagne proposent ensemble, demain, à la réunion des Six, que les chefs de gouvernement se réuniront tous les trois mois et que les ministres des Affaires étrangères, de l'Éducation, de la Culture et de l'Information, se rencontreront régulièrement. Le cas des ministres de la Défense serait laissé provisoirement de côté pour ne pas gêner les initiatives éventuelles de M. Kennedy et de M. Acheson, bien que les ministres de la Défense, en fait, coopèrent déjà (M. Strauss vient voir assez souvent M. Messmer, à notre satisfaction d'ailleurs, et le général Heusinger est venu à Paris)[1]. Les chefs de gouvernement pourraient également décider, si le Chancelier en est d'accord, que la prochaine réunion ait lieu à Bonn, au début du mois de mai. Dans ce cas, le Général serait prêt à venir auparavant voir le Chancelier pour préparer avec lui cette réunion. Il ne s'agit donc pas d'une Constitution européenne, mais du début d'une vie commune fondée avant tout sur l'entente entre la France et l'Allemagne.

Le chancelier Adenauer marque son plein accord. Il pense que si la coopération est organisée comme le propose le Général, de grands pro-

[1] Les 2-3 mai 1960, M. Messmer s'est rendu à Bonn. Le 29 juillet, il a reçu son homologue allemand, M. Strauss. Le 25 octobre 1960, a été signé l'accord franco-allemand sur l'utilisation de bases françaises par la Bundeswehr (*D.D.F.,* 1960-II, n° 187 note). Toujours en 1960, le 24 novembre, M. Messmer se rend à Bonn où il a des entretiens avec M. Strauss sur les problèmes d'intérêt commun, notamment sur l'état d'avancement des fabrications militaires intéressant les deux pays.

grès seront accomplis pour le bien de leurs deux peuples, et pour l'Europe en général.

II

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer

Palais de l'Élysée, 9 février 1961, de 17 h. 35 à 18 h. 40

Assistaient à l'entretien :
MM. Debré, Couve de Murville, von Brentano et Blankenhorn.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle résume son entretien avec le Chancelier. Il a noté que celui-ci était très attentif aux décisions que prendront au cours des prochains mois M. Kennedy et l'administration américaine. Pour notre part, nous sommes plus prudents et moins optimistes que lui, car il nous semble que les Américains ne sont plus dans la même situation qu'il y a un an. Ils ont à affronter des difficultés intérieures (1). D'autre part, la rivalité avec les Soviets s'étend en Afrique, aux Caraïbes et bientôt en Amérique du Sud. L'Amérique est mal à l'aise et plus engagée, et notre Europe lui apparaît comme un sujet d'intérêt moins essentiel. Le Général est d'accord aussi avec le Chancelier pour estimer qu'il est nécessaire de faire quelque chose entre nous, et que les États-Unis ne sauraient en prendre ombrage, bien au contraire. Notre but est en effet, non de grever les États-Unis, mais de les soutenir. Le Chancelier a le souci de ne rien faire en Europe qui bouleverserait l'opinion publique. Il aimerait voir s'instaurer un débat politique entre des personnalités qualifiées qui discuteraient de ces sujets. Nous n'y voyons pas d'objection. Mais les hommes politiques qui ne sont pas dans les gouvernements ne doivent pas se substituer à eux. Au total, le Général a demandé au Chancelier s'il était d'accord pour que Français et Allemands proposent demain devant les Six un commencement de coopération politique (2), étant entendu qu'il s'agirait avant tout dans leur esprit d'une coopéra-

(1) La baisse du dollar et la fuite des capitaux des États-Unis : sur le sujet, voir l'*Année politique 1961,* p. 366-367. Se reporter également aux deux allocutions prononcées par le président Kennedy : son discours inaugural en date du 20 janvier et son message sur l'état de l'Union du 30 janvier. La traduction intégrale de ces discours a été publiée dans la Documentation française, série *Articles et documents,* n° 01049 du 24 janvier, Textes du jour, pour le premier, et dans la série *Notes et études documentaires,* n° 2757, du 4 mars, pour le second. Voir aussi une note n° 2 du 4 février portant sur le discours sur l'état de l'Union et l'opinion internationale, non reproduite.

(2) La conférence au sommet des Six s'est ouverte à Paris le 10 février. Elle s'achèvera le lendemain par la publication d'un communiqué commun. Sur le déroulement de cette conférence, se reporter au télégramme circulaire de Paris en date du 14 février, reproduit ci-après sous le n° 65. Le texte du communiqué publié à l'issue de cette conférence a été publié dans la Documentation française, *Articles et documents,* n° 01062 du 23 février 1961. Se reporter à l'échange de lettres de Gaulle-Macmillan des 15-21 février (voir ci-après les n°s 75, 88), portant sur les discussions des Six au sujet de la coopération politique; voir également l'*Année politique 1961,* p. 385-387.

tion franco-allemande, le reste étant acquis par surcroît. Des réunions périodiques seraient organisées entre chefs de gouvernement, ministres des Affaires étrangères, de la Culture, de l'Éducation, de l'Information, sans qu'il soit fait mention des réunions des ministres de la Défense pour répondre au souci du Chancelier. Entre-temps, la préparation des réunions serait organisée au sein d'une Commission. Le Général a proposé au Chancelier, dans l'hypothèse où les six gouvernements seraient d'accord sur de telles propositions, que la prochaine réunion se tienne à Bonn au mois de mai [1]. Ce serait alors une réunion de travail avec des questions bien préparées, et qui tiendrait compte notamment de l'évolution de la politique américaine. Il a aussi demandé au Chancelier de le recevoir avec M. Debré auparavant pour parler cette fois de sujets bien délimités. Le Chancelier a accepté.

Le chancelier Adenauer n'a rien à ajouter à l'exposé qui vient d'être fait. Il pense que ces suggestions constituent un début très heureux qui, il l'espère, portera ses fruits.

Le général de Gaulle ajoute que le Chancelier a également parlé du problème que pose le terme de « confédération ». À ce sujet, le Chancelier a fait observer qu'il y avait confédération et fédération, et que la C.E.C.A., l'Euratom et la C.E.E. étaient des organisations de type fédéral. Il s'est déclaré d'accord avec lui en ce qui concerne la C.E.C.A. Mais, à la C.E.E., les décisions sont prises par les gouvernements représentés par leurs ministres des Affaires étrangères et non par la Commission, à moins qu'il n'arrive à celle-ci de prendre des initiatives fâcheuses. Il convient donc que les organes d'études soient composés de délégués gouvernementaux chargés de préparer le travail. Naguère, on appelait cela « conférences d'ambassadeurs », bien qu'il n'y ait pas lieu de les composer nécessairement d'ambassadeurs.

M. Debré estime que si la France et l'Allemagne sont décidées à s'engager progressivement dans cette voie, leurs dirigeants doivent être très francs sur l'expérience actuelle des Communautés et sur leur attitude à l'égard de l'Angleterre et de l'Amérique. L'expérience des dix dernières années prouve en effet qu'on a discuté abondamment sur le terme d'intégration, alors qu'il s'agissait beaucoup plus du problème de la « supranationalité ». On a voulu que les autorités en question échappent complètement aux gouvernements responsables, ce qui n'est pas admissible : l'autorité des gouvernements doit être maintenue, voire même accrue. Cela n'empêche pas bien entendu que, pour certains domaines nouveaux où l'interdépendance est une nécessité, une coopération gouvernementale s'impose. En ce qui concerne d'autre part nos deux alliés, le Royaume-Uni et les États-Unis, certaines constatations s'imposent. L'Europe a besoin des États-Unis. Les États-Unis ont besoin de l'Europe. Mais le soutien américain aux nations européennes se fait avec le désir de ne tenir compte que des seuls intérêts américains dans le

[1] Les entretiens de Gaulle-Adenauer se tiendront à Rhoendorf le 20 mai. Le compte rendu de ces entretiens est publié ci-après sous le n° 249.

monde. Cette alliance ne peut être solide si les Américains ne voient pas que les États européens ont eux aussi des intérêts importants à défendre. Quant au Royaume-Uni, il voudrait être lié par priorité à l'Amérique, mais nous devons engager notre collaboration politique sans attendre la bonne volonté de l'Angleterre étant entendu que celle-ci, si elle le veut, peut toujours s'associer à nos efforts.

Le chancelier Adenauer estime un peu dur le jugement porté par M. Debré sur les États-Unis. Certes, la politique étrangère de chaque État est déterminée par son intérêt. Les États-Unis n'échappent pas à cette règle, mais, en même temps, ils n'ont pas perdu de vue la misère dans laquelle s'est trouvée l'Europe, et notamment l'Allemagne. Le Général et lui-même estiment que toute union renforcée des Six serait la bienvenue en Amérique. Or, l'union économique ne suffit pas, la politique doit s'y ajouter. Prenons donc maintenant le départ, sans alerter l'opinion publique par des paroles imprudentes. C'est une méthode préférable à celle des institutions européennes qui ont d'abord rédigé leur traité et se sont ensuite mises au travail.

Le général de Gaulle pense que M. Debré n'a rien voulu dire de désagréable à l'égard des Américains. Plus les Américains verront une Europe consistante, plus ils se sentiront rassurés. Plus, au contraire, cette Europe sera dispersée, plus les inquiétudes des Américains grandiront et plus ils se détourneront d'elle. Peut-être même chercheront-ils à tirer profit de cette situation. C'est en ce sens que des divergences peuvent exister entre nous et les Américains.

Au cours de la réunion de demain, dont il aura l'honneur d'assurer la présidence, il se propose d'énoncer sous forme moins directe les raisons qui nous poussent à mettre sur pied une organisation politique. Les autres parleront, feront peut-être des objections, mais il est peu probable que leur conclusion soit différente de la nôtre. Cette discussion occupera sans doute la matinée. Au cours de l'après-midi, les ministres des Affaires étrangères pourraient aborder les questions pratiques avant l'arrivée des chefs d'État ou de gouvernement auxquels incomberait le soin de conclure et d'arrêter les termes du communiqué. S'il y avait des difficultés, une nouvelle réunion pourrait être prévue samedi matin.

Le chancelier Adenauer ne pense pas qu'il puisse y avoir des difficultés. Tout ce qu'a dit le général de Gaulle lui paraît pratique et naturel. Son intention est de prendre la parole dans la discussion, mais il ne le fera pas directement après le Général, pour ne pas heurter les susceptibilités d'autrui sur la réunion d'aujourd'hui.

Évoquant la récente visite de M. Macmillan [1], le *général de Gaulle* déclare avoir été frappé d'un certain changement de ton, — et il souligne ce terme — en ce qui concerne l'Europe et le Marché commun. Le Premier ministre britannique n'en parle plus comme il y a deux ou trois ans, voire même comme l'année dernière. Le Général lui a répondu et

[1] Sur les entretiens de Gaulle-Macmillan à Rambouillet, les 28 et 29 janvier, voir ci-dessus le n° 42 (et note).

tous, d'ailleurs, lui ont confirmé, que nous ne ferions rien pour écarter l'Angleterre ou lui fermer la porte, que si l'on pouvait trouver un arrangement pratique sur les tarifs pour faciliter les échanges, nous n'y serions pas opposés, et que les experts pouvaient en discuter. Tout ceci, il est vrai, n'est pas de nature à aboutir à grand chose dans l'immédiat. Il est évident, et M. Macmillan ne le conteste pas, que si nous faisons quelque chose ensemble, il faut un tarif commun. Or, le Royaume-Uni ne peut pas entrer dans un tarif commun à cause de sa situation avec le Commonwealth. Nous admettons d'ailleurs cette situation qui ne nous fait pas tort politiquement, mais elle laisse entier le problème de la position du Royaume-Uni. M. Macmillan nous a paru faire du chemin vers l'Europe, à cause de sa situation intérieure et de l'Amérique. Il a moins confiance dans la nouvelle administration américaine que dans la précédente, à laquelle l'attachaient des liens qui remontent à la guerre. La venue de M. Kennedy a marqué l'entrée dans un autre monde, l'avènement d'une nouvelle génération. D'où l'intérêt nouveau que revêt pour lui l'Europe. Un jour viendra peut-être où nous pourrons faire quelque chose en commun. Personnellement, le Général ne croit pas la chose prochaine. Mais, si quelqu'un faisait demain une proposition à ce sujet, il serait le premier à s'en réjouir.

Le chancelier Adenauer observe que M. Macmillan lui a écrit une lettre sur sa visite en France dans laquelle il ne dit rien de précis, sauf qu'un accord s'est fait pour qu'il y ait des négociations entre experts français et britanniques. C'est là une excellente formule dans l'immédiat. Les experts allemands négocient déjà avec les Anglais [1], et les Italiens sont également en pourparlers avec eux. Actuellement, chacun négocie isolément et il serait peut-être indiqué que les trois partenaires du Marché commun s'informent mutuellement de l'évolution de ces négociations.

M. von Brentano indique que les experts français et allemands ont déjà tenu une réunion à Aix-la-Chapelle et se sont mutuellement informés de l'état d'avancement des travaux. Par la suite, une négociation commune pourrait peut-être être envisagée.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. — Secrétariat général. Entretiens et messages.)

[1] Les 28 et 29 novembre 1960 ont eu lieu à Bonn des conversations entre experts britanniques et allemands sur la possibilité d'un rapprochement entre la Communauté européenne et l'E.F.T.A. *(European Free Trade Association)* ou A.E.L.E. (Association européenne de libre-échange) : *D.D.F.*, 1960-II, n° 242 (note).

60

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 646 à 664 (1).
Secret. Réservé.

Washington, 10 février 1961.

(*Reçu :* le 11, 7 h. 30, 7 h. 40, 7 h. 55, s. d., 18 h. 30.)

Le président des États-Unis ayant exprimé le désir de me voir, je l'ai rencontré le 10 février à la Maison Blanche, à cinq heures du soir. Notre entretien a duré cinquante-cinq minutes environ.

M. Kennedy a tout d'abord affirmé son souci de voir se développer des relations « harmonieuses » entre nos deux pays. Il avait beaucoup regretté, au mois d'avril dernier, que les exigences de la campagne électorale l'aient retenu loin de Washington lors de la visite du général de Gaulle (2). Il souhaitait vivement avoir l'occasion de le rencontrer bientôt, en tout cas au cours de l'année 1961.

Il déplorait que les premiers messages échangés entre le président de la République française et lui-même aient porté sur la question du Congo et fait apparaître un désaccord (3). Les événements avaient été tels, en raison notamment de la hâte dont avait fait preuve M. Hammarskjöld, que les suggestions américaines avaient été communiquées à divers gouvernements, et même révélées en partie à la presse, avant que nous eussions pu nous consulter réellement. M. Kennedy espérait que le général de Gaulle comprendrait qu'il s'agissait là de circonstances qui avaient échappé au contrôle de l'administration américaine.

En tout cas, il pouvait me dire aujourd'hui que « les événements semblaient donner raison au point de vue français », et que la solution, s'il s'en dégageait une, se rapprocherait davantage des conceptions exprimées par le général de Gaulle que des suggestions américaines initiales. Le problème, toutefois, paraissait encore plus compliqué actuellement par la nouvelle de l'évasion de M. Lumumba (4).

J'ai répondu au Président que j'étais heureux de constater l'évolution de sa pensée. Nous avons conclu sur ce point que les représentants français et américains devaient demeurer en étroite consultation à Washington et à New York.

(1) Ce télégramme a été communiqué (partiellement) à New York (n°s 83-85) et à Londres (n°s 348-360).

(2) Sur cette visite, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 182.

(3) Sur ces messages, voir ci-dessus les n°s 51 (note), 53 (et note).

(4) Le 10 février, un communiqué du gouvernement katangais annonçait que M. Lumumba s'était échappé de la ferme où il était détenu dans la nuit du 9 au 10. Le 13 février, l'annonce était faite de son décès, annonce aux termes de laquelle il avait été massacré par les habitants d'un petit village.

Je vous rends compte dans les télégrammes suivants des autres points soulevés au cours de cette conversation.

« Il me semble, dit-il, que si les événements se chargent de rapprocher nos points de vue sur l'affaire du Congo, en revanche, nos avis sont encore très éloignés en ce qui concerne la question laotienne. »

J'ai fait remarquer à M. Kennedy qu'il me semblait, au contraire, que nos divergences avaient tendance à se réduire depuis son arrivée au pouvoir et que nous avions considéré comme un heureux indice de cette évolution la définition qu'il avait donnée lui-même des objectifs américains au Laos, dans sa conférence de presse du 25 janvier [1] : faire en sorte que le Laos soit un pays indépendant, non engagé et ne recevant d'aide militaire ni de l'Est ni de l'Ouest. Si vraiment nous sommes d'accord sur cette définition, que les Anglais paraissent accepter également, pourquoi ne le disons-nous pas par la voie diplomatique aux Russes, ce qui pourrait former la base d'un règlement acceptable pour toutes les parties intéressées ? Nous n'avions pas, en ce qui nous concerne, rejeté l'idée d'une « réactivation » de la Commission internationale de contrôle, sans cependant nous faire d'illusion sur les efforts déployés dans ce sens. Le gouvernement français n'excluait pas non plus la réunion d'une conférence du genre de celle suggérée par le prince Sihanouk [2]. Nous avions donc l'esprit très ouvert quant aux méthodes d'application d'une politique, à condition qu'elle soit préalablement formulée et comprise de la même façon par chacun des interlocuteurs.

Le Président a reconnu qu'en effet, il ne semblait pas y avoir de divergences sensibles quant aux principes, mais il savait que sur place, nos relations avec Phoumi étaient mauvaises et que nous continuions à considérer la personne de Souvanna Phouma comme essentielle à la formation de tout gouvernement d'un Laos neutralisé. Comment expliquer que les Russes aussi soutenaient le prince Souvanna Phouma ?

J'ai répondu qu'à mon sens, Souvanna Phouma s'opposait fermement à l'avènement du communisme dans son pays — toute combinaison tendant à la constitution d'un Laos neutre devait évidemment tenir compte, probablement au sein du Parlement et peut-être au sein du gouvernement, de l'existence du Pathet Lao — mais les compromis laotiens, surprenants pour des esprits occidentaux, n'excluaient pas la possibilité de voir réunir dans une même équipe telles personnalités actuellement les plus opposées.

M. Kennedy m'a dit qu'il examinerait avec M. Llewellyn Thompson, qui est arrivé de Moscou, l'idée d'une démarche conjointe auprès des Soviétiques. Il me ferait dire dans peu de jours si la chose lui paraissait

[1] Il s'agissait de la première conférence de M. Kennedy en tant que Président. Il y était question de divers sujets : libération des aviateurs du RB 47. (Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 36, note); essais atomiques; Cuba; réunion au sommet; Laos; Congo; Chine, etc. Sur le Laos, le Président exprimait le désir que ce pays devînt une nation pacifique, indépendante et non-engagée; les États-Unis attendaient la réponse de l'U.R.S.S. à la Grande-Bretagne au sujet de la réunion de la Commission de contrôle. (Sur cette proposition britannique, voir ci-dessus le n° 36, note).

[2] Sur cette proposition du Prince, voir ci-dessus le n° 5 (note).

possible. Comment toutefois serait contrôlé sur place un accord de neutralisation du Laos ? Il a d'autre part évoqué, de façon vague, l'idée d'une Commission formée de neutres.

J'ai répondu que j'ignorais quelle était, sur ce point précis, l'opinion du gouvernement français, mais qu'il était toujours possible d'examiner ce problème, d'abord à trois puis à quatre au cours des jours prochains.

Le Président a mentionné alors l'amélioration récente de la situation militaire sur place, ce qui peut-être permettrait d'approcher avec plus de succès les Russes. Il comprenait que toute apparence de division entre Américains, Français et Anglais sur cette question ne pouvait que favoriser les manœuvres de l'adversaire.

La question sera reprise au cours des prochains jours avec le département d'État.

J'ai alors remarqué que les difficultés que nous éprouvons à nous mettre d'accord au sujet du Laos et du Congo ne constituaient que des aspects particuliers d'un problème plus vaste, celui de la coopération à organiser entre les principales puissances occidentales, avant tout entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Devant un bloc communiste monolithique, qui fixe à l'avance ses objectifs et les moyens de les atteindre, devant la masse des jeunes nations africaines et asiatiques dénuées de traditions et d'expérience, recherchant à la fois une aide et un guide, le monde de l'Ouest se présente en ordre dispersé, même alors que ses conceptions sont communes sur les grands principes.

Un des premiers soucis du gouvernement français est de développer la coopération entre les trois puissances occidentales, suivant des lignes qui ont été tracées par un mémorandum qui remonte à septembre 1958 [1]. Sans doute considérons-nous l'Alliance atlantique comme indispensable, bien que son organisation réponde mal à l'ensemble de la situation dans laquelle se trouve le monde libre. Cette alliance doit être, non seulement adaptée aux circonstances actuelles, mais encore complétée, comme nous l'avons souvent demandé, par une coopération tripartite qui s'étende à l'ensemble des problèmes mondiaux.

Il se trouve que seuls les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, par leurs traditions, leur histoire et leurs intérêts, possèdent cette vocation universelle. L'expérience montre que, s'ils sont d'accord, la solution de tous les problèmes se trouve facilitée, et à l'égard des Russes, et au sein des divers organismes internationaux où nous sommes représentés, qu'il s'agisse des Nations Unies ou de l'O.T.A.N. Au contraire, que leurs divergences éclatent, et nous constatons des contre-coups dangereux pour le maintien de la paix.

M. Kennedy m'a interrompu pour me dire qu'il était pleinement conscient de la nécessité de cette coopération, qu'il espérait qu'elle pourrait être assise sur des bases plus efficaces que celles qui lui avaient été données jusqu'à présent et qu'il en étudierait la possibilité.

(1) Reproduit dans *D.D.F.,* 1958-II, n° 165 (annexe).

J'ai rappelé au Président qu'en effet, il existait des contacts tripartites sous forme de réunions des ministres des Affaires étrangères, précédées de rencontres entre fonctionnaires, mais le plus souvent les décisions prises en commun n'avaient été suivies d'aucune application concrète. Il convenait de tout mettre en œuvre pour aboutir à un accord sur le fond des problèmes grâce à la mise en pratique de cette procédure, qui devait être complétée de temps en temps par des réunions au sommet à deux ou à trois.

Le Président m'a indiqué qu'il souhaitait améliorer ces méthodes de coopération. Il savait que j'allais m'en entretenir au cours des prochains jours avec le secrétaire d'État.

J'ai indiqué au président des États-Unis combien nous avaient inquiétés certaines déclarations récentes de sénateurs démocrates sur l'Afrique [1].

Il n'ignorait certainement pas que le gouvernement français appliquait en Afrique cette politique d'autodétermination qui était conforme à nos traditions et dont lui-même s'était fait naguère le champion. De nouvelles Républiques sont ainsi nées, issues de l'ancien Empire français, qui pour la plupart se sont associées sous une forme ou sous une autre à la France dans les domaines les plus divers : administratif, économique, culturel, etc. Il est indispensable que par une action précipitée, les États-Unis ne viennent pas porter atteinte à cette construction. En vérité, nous cherchions à atteindre en Afrique des objectifs communs — il était impossible de se substituer sans grave péril à l'influence européenne — l'Amérique ne possédait ni les connaissances, ni les techniciens parlant notre langue, ni même les dollars nécessaires pour une telle entreprise.

M. Kennedy m'a répondu qu'il était parfaitement informé de ce qui avait été accompli sous la direction du général de Gaulle en Afrique. Il reconnaissait que nous devions tout faire pour éviter des surenchères dangereuses et coordonner notre action. Mais que pouvait-on espérer accomplir en Guinée ? J'ai répondu que la Guinée était, depuis le début, sous l'influence marxiste, que toutes les missions françaises chargées d'établir des relations normales avec ce pays avaient, en dépit de notre bonne volonté, échoué par la faute de M. Sékou Touré. Je croyais savoir, d'ailleurs, que les entreprises des capitalistes américains, que nous n'avions pas découragées, en particulier en ce qui concerne le barrage du Konkouré, n'avaient pas eu plus de succès.

Ce qu'il fallait avant tout éviter, c'était de donner le sentiment aux peuples africains qu'ils étaient mieux traités lorsqu'ils penchaient vers l'Est que lorsqu'ils se déclaraient partisans de l'Occident; agir autrement serait offrir une prime au chantage.

M. Kennedy m'a dit qu'il en était fort conscient. Il avait été frappé de l'argument donné par M. Bourguiba, qui justifiait ses relations avec

[1] Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 25 (note).

l'Union soviétique et la Chine par la nécessité de se trouver en meilleure position vis-à-vis de l'Ouest.

Le Président m'a demandé alors ce que je pouvais lui dire de l'évolution de l'affaire algérienne. Je lui ai rappelé le succès éclatant du dernier référendum par lequel le peuple français avait approuvé la politique d'autodétermination [1]. Nous souhaitions simplement que rien ne fût fait qui pût gêner l'action très délicate et nécessairement secrète entreprise actuellement par la France.

M. Kennedy m'a répondu qu'il le comprenait et qu'il considérait que seul le général de Gaulle était à même de mener cette action.

J'ai demandé à M. Kennedy comment il interprétait les manifestations en apparence contradictoires du comportement de M. Khrouchtchev au cours des dernières semaines. Tantôt, comme dans son discours du 6 janvier [2], M. Khrouchtchev maintient les positions les plus dures sur tous les sujets, tantôt il semble s'adoucir et faire des gestes d'apaisement (libération des pilotes du RB 47 [3], modération du ton de la presse, etc.).

M. Kennedy m'a dit qu'il comptait interroger demain ses « kremlinologues » sur cette question. Il formule lui-même deux hypothèses : ou bien M. Khrouchtchev s'imagine que la nouvelle administration se montrera prête à des concessions que l'ancienne n'était pas disposée à consentir, en ce cas il se trompe, ou bien devant les incertitudes de ses rapports avec la Chine, il recherche, dès maintenant, un *modus vivendi* avec l'Occident. Seul l'avenir permettra d'y voir plus clair. Un premier test sera l'attitude soviétique au cours de la conférence qui va reprendre à Genève sur le problème de l'arrêt des expériences atomiques.

J'ai saisi l'occasion pour rappeler brièvement au Président la position française sur le problème de l'arrêt des essais atomiques et du désarmement. Il connaissait nos objections, mais ne voyait pas comment il lui serait possible vis-à-vis de son opinion de ne pas faire une nouvelle tentative. Elle serait entourée de toutes les garanties désirables — et permettrait peut-être, pour la première fois, si elle aboutissait, l'installation de certains contrôles en Russie soviétique.

M. Kennedy m'a demandé quelle était la position du gouvernement français à l'égard de la Chine communiste.

Je lui ai rappelé que nous n'avions pas reconnu le gouvernement de Mao Tsé-toung et que, jusqu'à présent, nous avions constamment voté contre son admission aux Nations Unies. Nous ne croyions pas, par ailleurs, que la fiction des « deux Chines » pourrait constituer une solu-

(1) Sur ce référendum, en date du 8 janvier, voir l'*Année politique 1961,* p. 5 et suiv.

(2) Prononcé devant treize cents professeurs et étudiants de l'École supérieure du parti et de l'Institut du marxisme-léninisme. Le leader soviétique faisait un rapport sur la récente conférence de Moscou, « une des plus importantes de l'histoire du monde communiste » : « Le parti communiste de l'U.R.S.S. est pénétré de la volonté inébranlable de consolider les liens fraternels qui l'unissent au parti communiste chinois et au grand peuple de Chine. » Sur ce discours, voir également ci-dessus le n° 27 (note).

(3) Sur cette libération, voir ci-dessus le n° 36 (note).

tion au problème posé, ainsi que la récente déclaration de Chou En-lai nous en apportait la démonstration : « Les Nations Unies, avait déclaré celui-ci, doivent expulser la clique de Tchang Kai-chek et restaurer les droits légitimes de la Chine, faute de quoi il serait impossible à la Chine d'entretenir aucune relation avec les nations ».

Le Président a paru surpris de cette déclaration du Premier ministre du gouvernement de Pékin qu'apparemment il ignorait.

À la fin de notre entretien, le président des États-Unis m'a répété qu'il avait le plus grand souci d'entretenir les relations les plus confiantes avec la France. Il le prouvait aujourd'hui en recevant l'ambassadeur de France avant tous ses collègues accrédités à Washington.

Il voulait ajouter, à l'intention du président de la République française, qu'il avait choisi lui-même, avec le plus grand soin, le futur ambassadeur des États-Unis à Paris. « Le général Gavin est un ami personnel. Il fut, pendant la campagne électorale, mon conseiller pour toutes les questions de défense. Je considère qu'il est un des esprits les plus brillants et les mieux organisés dont nous disposions. Je ne connais de façon particulière ni M. Bruce ni M. Dowling, ni notre futur ambassadeur à Rome — mais j'ai voulu, en France, désigner un représentant qui puisse toujours me rapporter directement les vues de votre président et de votre gouvernement. Je vous serais reconnaissant de le signaler au général de Gaulle. »

Le président des États-Unis a ajouté qu'il souhaitait pouvoir me recevoir fréquemment et qu'il me suffirait, si je le désirais, d'entrer en rapport directement avec la Maison Blanche et non plus comme naguère en passant par les méandres compliqués du département d'État pour obtenir une audience.

(Collection des télégrammes.)

61

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 777 à 784. Réservé. *Rabat, 11 février 1961.*
(*Reçu :* 21 h.)

Je me réfère à votre télégramme n°s 379 à 382 (1).

Je remercie le Département des indications qu'il m'a communiquées pour mon information personnelle.

J'ai déjà signalé que la nouvelle de la visite à Paris de M. Bourguiba, bien que diffusée ici assez largement et présentée avec une certaine objectivité, est loin de plaire au Palais et au gouvernement (mon télégramme n° 682) (2). Elle y confirme sans nul doute l'impression manifeste, depuis le 8 janvier, que le Maroc a fait sur la politique algérienne de la France une erreur de calcul, en dépit des avertissements que nous n'avons cessé de prodiguer.

Ceci étant, la question peut se poser de savoir quelle devrait être, en particulier à l'occasion de cette visite, notre attitude à l'égard des autorités marocaines.

Une ligne de conduite possible consisterait à les informer de la nature exacte des conversations qui sont prévues, ce qui serait pour moi une démarche normale à l'égard du gouvernement auprès duquel je suis accrédité. On pourrait même concevoir, au cas où l'affaire algérienne serait abordée au cours de ces conversations, que ce gouvernement fût mis au courant de ceux de leurs résultats qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à divulguer. Nous montrerions ainsi au gouvernement de Rabat

(1) Du 7 février, non reproduit. Par ce télégramme, le Département donnait des précisions sur le projet d'une rencontre entre le général de Gaulle et M. Bourguiba, dont la presse faisait état. Lors de la réception du corps diplomatique à l'Élysée, le 1er février, le président de la République avait dit au chargé d'affaires de Tunisie qu'il serait heureux de voir M. Bourguiba à Paris, M. Belkhodja, ayant aussitôt fait état de cette indication à Tunis, avait été reçu sur sa demande par M. Brouillet, directeur du Cabinet du Général, le 3 février. Il avait indiqué qu'une rencontre avec le général de Gaulle apparaissait également à M. Bourguiba comme vivement souhaitable. Le programme initial de M. Bourguiba, alors souffrant, était de partir pour la Suisse le 10 février, mais il entendait tout subordonner aux préférences du Général et serait *a priori* d'accord avec ses convenances. M. Belkhodja avait précisé que M. Masmoudi devait se rendre incessamment à Paris pour des affaires de son département ministériel et que cette occasion pourrait être mise à profit afin de fixer les modalités du voyage. Le Général avait donné son accord à cette suggestion. Il était probable que l'entretien du Général avec M. Bourguiba toucherait entre autres choses l'Algérie. Pour le Département toutefois, les spéculations de la presse sur une médiation possible ou un rôle d'intermédiaire que le chef de l'État tunisien pourrait jouer entre la France et le G.P.R.A. étaient dénuées de tout fondement.

(2) Le télégramme de Rabat n°s 682-684 du 7 février, non retenu, indiquait que les informations concernant l'éventualité d'une visite à Paris de M. Bourguiba étaient accueillies « avec une froideur marquée ». En privé, M. Alaoui, ministre de l'Information, exprimait en termes désobligeants pour le chef de l'État tunisien son scepticisme sur les chances de succès de cette rencontre.

que, tout en ne l'associant pas aux entretiens avec M. Bourguiba, nous tenons à ce qu'il ait quelque lumière sur des affaires qui sont d'une extrême importance pour la France, avec laquelle le Maroc garde malgré tout des relations nombreuses, et qui concernent une partie de l'Afrique dont l'avenir est évidemment pour ce pays d'un intérêt vital. Peut-être y a-t-il aussi des avantages à ce que le gouvernement marocain ne soit pas informé exclusivement sur ces entretiens par des sources tunisiennes, F.L.N. ou autres.

On peut se demander, cependant, si en se plaçant dans une perspective plus longue, une telle ligne de conduite ne présenterait pas quelque inconvénient. Sans doute certains observateurs étrangers et certains dirigeants marocains — parmi lesquels se trouve aujourd'hui le Prince (mon télégramme n° 688) (1) — vont-ils jusqu'à affirmer que l'orientation de la politique étrangère du Maroc, axée depuis la conférence de Casablanca (2) sur l'association de Rabat avec Le Caire et les puissances africaines extrémistes et sur le soutien soviétique, est tracée pour longtemps.

Mon impression personnelle est qu'il demeure pourtant dans ce pays, où les hommes sont incertains, où les partis sont divisés, où le pouvoir est mal assuré et où l'anarchie potentielle reste menaçante, un état de disponibilité, des possibilités permanentes de changement. Il reste, je le crois, de notre avantage de tenter d'amener le Maroc à des vues plus raisonnables et de nous garder de l'ancrer dans une position d'intransigeance où il se réfugie plus par rancœur et par besoin de diversion que par une juste appréciation de ses véritables intérêts. Il est d'ailleurs significatif que l'orientation actuelle de la politique marocaine trouve peu d'écho ici même, non seulement dans la masse, indifférente ou hostile au gouvernement, mais aussi dans les milieux évolués où on le critique de plus en plus ouvertement.

C'est pourquoi, tout en pensant que nous devons marquer les distances et bien montrer au gouvernement de Rabat qu'il mérite un traitement discriminatoire, je me demande si nous ne devrions pas, en même temps, nous efforcer au moins, dans l'attitude que nous prendrons à son égard au sujet de l'affaire algérienne, de réserver l'avenir. Un règlement durable en Algérie est-il possible en dehors de tout contact avec ce pays ?

Un Maroc dont les structures traditionnelles sont encore fortes ne pourrait-il aussi exercer un jour une influence modératrice sur une Algérie où des tendances radicales risquent de se manifester ?

Il ne faudrait pas en tout cas, à mon sens, qu'après avoir peut-être servi dans une première phase, sans qu'il le veuille, de « repoussoir » ou même de stimulant à l'actuelle modération de la Tunisie et des États de la Communauté, le Maroc n'en vienne plus tard en s'appuyant sur la démagogie de Nasser, de Sékou Touré, de Nkrumah, soutenus eux-

(1) Du 8 février, ci-dessus reproduit sous le n° 57.

(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

mêmes par l'U.R.S.S. et la Chine communiste, à gêner systématiquement les efforts qui seront faits pour assurer la mise en œuvre du règlement pacifique de l'affaire algérienne.

(Collection des télégrammes.)

62

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 669 à 673 [1]. Réservé. *Washington, 11 février 1961.*

(*Reçu :* le 12, 2 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2335 [2].

Le ministre-conseiller de l'ambassade a fait part ce matin au directeur adjoint des affaires des Nations Unies au département d'État des indications contenues dans votre télégramme précité. Il lui a confirmé notre opposition fondamentale à tout élargissement du mandat des Nations Unies, surtout au moment où les autorités légitimes du Congo viennent de constituer un gouvernement [3], et il a fait état de nos renseignements sur les difficultés que rencontrent les forces lumumbistes pour se procurer des armes et du ravitaillement [4].

Après l'avoir écouté, M. Wallner a exprimé à mon collaborateur l'étonnement suscité au département d'État par une dépêche A.F.P. datée du 7 février et diffusée par Radio-Brazzaville d'après laquelle M. Ste-

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 87), à Londres, *via* le Département (n°s 362-366) et par courrier à Léopoldville (n°s 490-494).

[2] Du 11 février, non reproduit. Dans ce télégramme, le Département insiste sur le fait que les États-Unis ne doivent se faire aucune illusion sur la position de la France qui demeure hostile à tout élargissement du mandat du Secrétaire général. À l'appui de cette objection, Paris a la ferme conviction que les États africains ne sauraient admettre cette atteinte grave au principe de l'indépendance et de la souveraineté africaines que serait l'établissement, plus ou moins déguisé, d'une tutelle de l'O.N.U. sur le Congo.

[3] Le 9 février, M. Kasavubu a signé un décret mettant fin aux fonctions des « commissaires généraux » et a nommé un nouveau « gouvernement de transition ». Ce gouvernement, présidé par M. Joseph Iléo, comprend dix-neuf ministres et cinq secrétaires d'État. Les principaux portefeuilles du ministère sont confiés à MM. Justin Bomboko (Affaires étrangères), Cyrille Adoula (Intérieur), Jean Bolikango (vice-Premier ministre et ministre de l'Information), Albert Delvaux (ministre résidant en Belgique). On relève dans ce nouveau cabinet la présence de deux membres du parti solidaire africain, favorable à M. Kasavubu, deux membres du Mouvement national congolais prolumumbiste, et trois anciens commissaires généraux.

[4] Les forces lumumbistes, en dépit des armes laissées par le contingent égyptien, manqueraient d'armement et de ravitaillement, notamment en essence. Aux appels à l'aide lancés par M. Gizenga, le colonel Nasser a répondu le 29 janvier que l'opposition du gouvernement soudanais à tout transit à destination du Congo l'empêchait de lui faire parvenir une aide substantielle et qu'il devait donc « essayer en y mettant le prix d'obtenir des forces de Mobutu le maximum d'armes ».

venson aurait exposé à M. Zorine le « plan de la délégation américaine en quatre points » comportant, dans l'ordre, le désarmement de toutes les forces armées, la convocation du Parlement, la libération de Lumumba, le retrait des Belges du Congo, et ajoutant que le délégué soviétique se serait montré dans une large mesure favorable à ce plan. (J'adresse au Département sous le numéro suivant le texte de cette dépêche [1]). Le gouvernement français savait très bien, a dit le fonctionnaire du département d'État, que tel n'a jamais été le plan américain et qu'il n'existait aucune entente russo-américaine, mais cette déformation des choses ne pouvait que donner aux États africains amis des autorités de Léopoldville ainsi qu'à ces dernières une idée tout à fait fausse de la réalité. Était-ce vraiment le sentiment du gouvernement français, comme la démarche qui venait d'être faite auprès de lui pouvait le laisser supposer ?

Sur ce dernier point, le ministre-conseiller de l'ambassade a partiellement rassuré son interlocuteur. Le gouvernement français était au fait des vues américaines depuis qu'il en avait été informé et n'avait pas manqué dès le début de faire connaître son opinion. Ce qu'il craignait, ce n'était pas une « collusion russo-américaine », mais bien, une fois engagé le débat au Conseil de sécurité, la création d'une atmosphère dans laquelle les États du groupe de Casablanca [2] manœuvreraient à l'aise à l'intérieur du principe d'une extension du mandat du Secrétaire général.

M. Wallner a pris note de notre position. Il a ensuite évoqué les préoccupations que causait ici la disparition de M. Lumumba [3]. On ne savait rien de lui depuis l'annonce de son évasion, peut-être était-il mort et ne serait-il pas possible avant longtemps d'avoir aucune certitude. Cet épisode pouvait avoir de graves conséquences. Il était à craindre que les partisans de l'ancien Premier ministre ne cherchent à exercer des représailles sur les populations blanches de l'Est. Il fallait souhaiter dans ce cas que le secrétaire général des Nations Unies et son représentant au Congo n'hésiteraient pas à intervenir avec tous les moyens légaux dont ils disposent. Mon collaborateur a noté que le risque couru par les Européens au Congo ne serait pas affecté par les débats à New York et que leur protection était possible dans le cadre du mandat actuel du Secrétaire général. M. Wallner en a convenu, mais a marqué que la disparition de M. Lumumba affecterait certainement les débats du Conseil de sécurité et rendait plus difficile encore toute prévision sur la tournure qu'ils prendront. M. Zorine avait demandé ce matin une réu-

(1) Voir le télégramme n°s 674-675 du 11 février, non reproduit.

(2) Sur la conférence de Casablanca, voir ci-dessus le n° 8.

(3) Un communiqué du gouvernement katangais lu à la presse par M. Munongo, ministre de l'Intérieur, annonce que MM. Lumumba et Okito se sont échappés de la ferme où ils étaient détenus, dans la nuit du 9 au 10 février. Le 13 février, le décès de M. Lumumba sera annoncé par M. Munongo.

nion non publique du Conseil de sécurité pour cet après-midi [1]. La délégation américaine devait s'opposer à cette demande. Quant à la démarche du Sénégal visant à faire différer toute réunion du Conseil de sécurité sur le Congo jusqu'à la reprise de la session de l'Assemblée générale, il ne paraissait pas possible au gouvernement américain de l'appuyer, quelles que soient les hypothèses que l'on puisse avancer sur le sort de M. Lumumba. À l'heure actuelle, il semblait que les Afro-Asiatiques fussent en train de préparer un projet de résolution. Les Américains n'en avaient pas connaissance et d'ailleurs ne cherchaient pas à le connaître, car il valait mieux en ce moment, selon l'expression de M. Wallner, ne pas « cristalliser » les positions.

L'entretien s'est terminé sans conclusion nette. Il est visible que nos interlocuteurs sont déconcertés par le bruit fait autour de leur plan et pensent davantage maintenant aux moyens d'éviter des propositions afro-asiatiques trop radicales qu'à faire prévaloir le programme qu'ils avaient conçu [2].

(Collection des télégrammes.)

63

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 676 à 681 [3]. Immédiat. *Washington, 11 février 1961.*
Secret.

(*Reçu :* le 12, 2 h. 10.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 648 et 667 [4].

Le secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Asie a, le 11 février, exposé au ministre-conseiller de l'ambassade les grandes lignes du projet que la nouvelle administration américaine suggère de mettre en œuvre dans l'affaire laotienne.

[1] Voir le télégramme de New York n° 406 du 11 février, non reproduit.

[2] Sur le projet de résolution américain, voir les télégrammes de New York n°s 416-417 et 418-420, tous deux du 13 février, non reproduits, ainsi que la note de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, n° 020 du 14 février, non reproduite.

[3] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 89), Londres (n°s 369-374), Ottawa (n°s 28-83). Il l'a été également par fil aux postes de Bangkok (n°s 428-435), Moscou (n°s 1281-1286) et Vientiane (n°s 503-510).

[4] Ces télégrammes sont tous les deux du 10 février. Le télégramme n°s 648-651 est ci-dessus reproduit sous le n° 60. Complétant le télégramme n° 648, l'ambassadeur ajoutait (Télégramme n° 667, non retenu) que le président Kennedy lui avait donné l'impression de chercher encore sa voie. Il avait cependant retenu l'idée d'une Commission de neutres pour contrôler sur place un accord de neutralisation du Laos, mais formulée en termes trop vagues pour que le sens pût en être interprété.

Le but visé, a indiqué M. Parsons, est de créer au Laos une situation où les garanties offertes à l'Union soviétique seraient telles que ce pays, conscient d'autre part des risques qu'il courrait en poursuivant sa politique actuelle, aurait des chances de l'accepter.

Il a remis à mon collaborateur un document que je vous communique sous le numéro suivant, en insistant sur le fait qu'il ne s'agissait pas encore d'un plan en forme mais de « suggestions constructives », et que le texte ne devait donc pas en être pris au pied de la lettre.

M. Parsons a fait porter ses commentaires sur les points suivants :

1. Il s'agissait de faire du Laos un État véritablement neutre, et démilitarisé dans la mesure compatible avec sa sécurité.

2. À cette fin, une « Commission temporaire de pays neutres » serait chargée de surveiller la mise en application des mesures appropriées. Cette Commission comprendrait le Cambodge et la Birmanie (peut-être aussi la Malaisie). Son rôle serait de veiller à l'arrêt de toute intervention militaire étrangère (livraisons d'armes, introduction de personnels) contraire aux accords internationaux et incompatible avec le statut de neutralité du pays. Les États-Unis seraient disposés à consentir au contrôle de leur aide militaire par la Commission et au retrait ultérieur de leurs équipes d'instructeurs.

3. À plus longue échéance, le gouvernement américain pourrait éventuellement souscrire à un projet de création d'une zone neutre comprenant le Laos, le Cambodge et la Birmanie.

4. M. Parsons a ajouté que le succès de l'opération dépendrait pour une bonne part du renforcement de la position de négociation. À cette fin, M. Johnson venait d'être invité à appuyer le projet britannique d'envoi à Vientiane d'un groupe d'experts de l'O.T.A.S.E. En outre, il serait bon que, sans provocation, les manœuvres prévues par cette organisation prennent place à brève échéance. Enfin, comme M. Rusk a dû en informer Votre Excellence, le plus grand intérêt s'attacherait à ce que les ministres eux-mêmes participent à la prochaine réunion du Conseil.

Tout en réservant la position du gouvernement français et en notant qu'il ne pouvait commenter, à titre personnel, que quelques points du document qui venait seulement de lui être remis, mon collaborateur a relevé que ce projet rendait un son nouveau (neutralisation, contrôle de l'aide extérieure y compris l'aide américaine, élargissement du gouvernement, etc.).

Mais pouvait-on concevoir qu'il eût une chance de succès s'il n'apparaissait que sous la forme d'un appel du roi du Laos ? (1) Sans l'accord de Moscou, les neutres accepteraient-ils le rôle qu'on voulait leur faire jouer ? N'était-ce pas à Moscou qu'il faudrait parler d'abord si on voulait aboutir ?

(1) Le 19 février, le roi du Laos prononcera un discours où il réaffirmera la neutralité de son pays et demandera à tous les États de cesser toute intervention, même sous forme d'aide. Il demandera la constitution d'une commission composée de représentants du Cambodge, de la Birmanie et de la Malaisie, qui serait chargée de constater que le Laos ne menace personne.

En ce qui concerne la référence à une mission militaire d'instruction « neutre », cela paraissait exclure la mission française (M. Parsons a aussitôt marqué que la formule, trop rapide, voulait dire « acceptable par toutes les parties »).

Quant à l'action de l'O.T.A.S.E., le département d'État connaissait le point de vue de Paris. Sans doute fallait-il que Moscou pesât les risques, mais la septième flotte, seule force réelle de l'O.T.A.S.E., n'était-elle pas sur place ?

Sur l'idée d'une démarche à Moscou, M. Parsons n'a pas exclu une intervention franco-britannique (Un de ses collaborateurs a laissé entendre peu après que le principe d'une démarche tripartite était « pratiquement agréé ici, mais pas encore de façon définitive »).

Revenant à l'O.T.A.S.E., M. Parsons a clairement indiqué qu'il s'agissait surtout de calmer les appréhensions des partenaires asiatiques, lesquels ne manqueront pas d'être choqués par un recours au Cambodge et à la Birmanie.

(Collection des télégrammes.)

64

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 85 à 89. *Belgrade, 13 février 1961, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 53.)

Je suis allé voir le secrétaire d'État pour lui faire part des préoccupations que nous inspire la récente loi yougoslave sur la presse [(1)] et les difficultés qui peuvent en résulter pour nos centres culturels. Je lui ai dit mon étonnement de voir de telles dispositions adoptées quinze ans après l'avènement du nouveau régime et lui ai demandé pour quelles raisons elles avaient été prises. J'ai ajouté qu'il nous paraîtrait particulièrement choquant que les activités d'enseignement exercées depuis trente ans à notre Institut de Zagreb soient maintenant interdites [(2)].

(1) Le 21 octobre 1960, un projet de loi sur la presse, destiné à remplacer la législation en vigueur depuis 1945, a été présenté à la Commission administrative de l'Assemblée nationale par M. Bodgan Osolnilk, secrétaire à l'Information du Conseil exécutif fédéral. Le 28 octobre, l'Assemblée nationale yougoslave a adopté une nouvelle « loi sur la presse et autres moyens d'information », qui institue un régime plus libéral que ne le permettait la législation de 1946, jusqu'alors en vigueur. (Se reporter à la dépêche de Washington n° 232/EU du 27 janvier 1961 portant sur « la libération de M. Djilas et la nouvelle loi sur la presse », non reproduite.)

(2) Sur le sujet, voir le télégramme n°s 77-78 du 3 février, non reproduit. Le gouvernement yougoslave avait adopté une position restrictive en n'admettant plus que les instituts étrangers exercent une activité d'enseignement. La loi n'autorisait que des « institutions d'information étrangère ». Pour les Yougoslaves, enseigner était autre chose qu'informer.

M. Popovitch m'a répondu que la nouvelle réglementation avait été rendue nécessaire par les « abus » auxquels s'étaient livrées, dans le domaine de l'information, « certaines grandes puissances »; on n'avait certes rien eu à reprocher à la France sous ce rapport, mais on ne pouvait lui réserver un traitement préférentiel. Le but de la loi était d'empêcher toute activité de caractère « subversif ». Les sanctions qu'elle prévoit ne seraient donc mises en jeu que dans des cas extrêmes. Et l'on pouvait compter qu'elles ne seraient pas appliquées dans un esprit malveillant.

Quant à l'enseignement, le secrétaire d'État m'a confirmé qu'il ne pourrait être poursuivi dans des centres étrangers, y compris l'Institut de Zagreb. Nous ne devions pas, selon lui, interpréter cette décision comme témoignant d'un désir quelconque de limiter la diffusion des langues étrangères, en particulier de la langue française. Il s'agissait seulement de nous inciter à rechercher d'autres formes d'action culturelle. Et les autorités yougoslaves ne demandaient pas mieux que de nous faciliter la tâche, par exemple grâce à un accroissement du nombre des lecteurs français ou à un développement de notre coopération avec les universités locales.

J'ai dit que cette initiative unilatérale n'en ferait pas moins en France la plus fâcheuse impression. Comme je précisais que nous pourrions bien être amenés à renoncer dans ces conditions au projet d'accord culturel franco-yougoslave, M. Popovitch s'est récrié, me donnant ainsi l'impression que son gouvernement attache effectivement du prix à la conclusion d'un tel accord.

Le Département recevra par la prochaine valise une nouvelle dépêche sur l'ensemble du sujet, ainsi que le projet d'accord sur le statut des « agences étrangères d'information », qui vient d'être remis à l'ambassade par le secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

(Collection des télégrammes.)

65

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Washington, Londres, Bonn, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Rome.

T. nos 2533 à 2540; 2282 à 2289; 583 à 590; 770 à 777; 315 à 322; 58; 406 à 413 [1], Réservé.

Paris, 14 février 1961, 21 h. 10.

Je me réfère à mon télégramme du 11 février [2].

La Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des six pays, si elle a permis de constater un large accord sur l'idée d'une coopération politique, a dû, en raison des objections hollandaises, n'en définir les modalités qu'avec une certaine prudence. Il est prévu que les six chefs d'État ou de gouvernement se réuniront à nouveau à Bonn le 19 mai [3] et que d'ici là, une Commission siégeant à Paris préparera à leur intention un rapport sur la mise en œuvre efficace de la coopération projetée.

Le président de la République, en ouvrant la séance, a présenté les projets français et défini l'esprit dont ils s'inspirent. Les institutions économiques existantes sont bonnes et doivent être maintenues; si on veut réellement les maintenir, il faut leur donner un prolongement politique, à défaut duquel les forces centrifuges prévaudront. Pour des raisons nombreuses, ce prolongement politique ne saurait prendre une forme supranationale. Il convient donc d'entrer dans la voie de la coopération politique entre les États. À cette fin, l'on pourrait envisager des réunions périodiques de chefs d'État ou de gouvernement ainsi que des ministres des Affaires étrangères et des responsables dans le domaine culturel, ainsi qu'une Commission chargée de préparer les travaux de ces différents organismes. Ceux-ci n'empiéteraient pas sur les attributions des Communautés qui demeureraient sans changement, mais seraient néanmoins quelque peu influencées par le nouveau système. Il n'est pas question non plus de gêner l'O.T.A.N. ou d'y porter atteinte, l'alliance entre l'Europe et l'Amérique étant indispensable dans la période historique actuelle.

En des termes divers, MM. Fanfani, Eyskens, Werner et Adenauer ont donné leur accord aux projets français. Tous ont rappelé leur attachement aux idées « qui ont guidé l'Europe depuis dix ans », mais ont

(1) Ce télégramme, rédigé le 13 février, a été expédié le lendemain.

(2) Télégramme adressé en fait le même jour par le Département aux représentants diplomatiques de la France à Londres, Washington et dans les capitales des partenaires de la France au sein du Marché commun. Il reproduisait le texte du communiqué publié à la fin de la conférence des chefs d'État ou de gouvernement des Six, tenue à Paris les 10 et 11 février. Il n'est pas retenu.

(3) Cette réunion fut reportée au 18 juillet. Le compte rendu en sera reproduit au volume suivant.

reconnu la nécessité d'avancer plus prudemment dans le domaine politique. Les Belges et les Luxembourgeois ont marqué quelque réserve à l'égard de la Commission. M. Fanfani a signalé sans insister son intérêt pour le problème des rapports avec la Grande-Bretagne. M. Adenauer a rappelé l'importance capitale du pacte atlantique, mais n'en a pas moins approuvé l'initiative française, où il voit quelque chose de pragmatique et de concret permettant de progresser vers une meilleure cohésion occidentale.

La délégation néerlandaise a défendu dès l'abord une thèse opposée. Selon M. Luns, le Marché commun ne s'étant pas étendu comme on l'espérait à d'autres pays, il faut préserver les chances d'une adhésion de la Grande-Bretagne. Si l'on accepte, comme le propose la France, une coopération politique intergouvernementale entre les Six, on ferme définitivement la porte à la Grande-Bretagne et l'on accroît la division de l'Europe. Par conséquent, si l'on veut progresser politiquement dans la ligne de l'intégration, les Pays-Bas comprendraient que l'on se limitât à Six. Si l'on veut choisir la méthode intergouvernementale, il n'y a pas de raison d'exclure la Grande-Bretagne.

Au cours de la séance de l'après-midi qui devait examiner un projet de communiqué, la discussion avec la délégation hollandaise s'est développée longuement. Ni l'insistance du chancelier Adenauer, qui a déclaré que la position de M. Luns lui était « incompréhensible », ni les arguments du général de Gaulle, soulignant que la porte était beaucoup moins fermée à la Grande-Bretagne par la méthode proposée que par celle de la supranationalité, ni les différentes suggestions des délégations italienne, belge et luxembourgoise n'ont pu modifier une position fixée par le cabinet de La Haye et que lui seul pouvait amender. Il a donc été impossible de faire admettre le principe de la périodicité des réunions et de confier à la Commission autre tâche qu'une étude.

En dépit de cette difficulté, la Conférence peut être considérée comme satisfaisante. L'idée de la coopération politique a maintenant pris forme et il n'est pas mauvais qu'elle se développe progressivement. Nous ne désirons nullement d'ailleurs compliquer inutilement les rapports avec la Grande-Bretagne.

D'un autre côté, la réunion de Paris a permis de confirmer la solidité de l'entente entre Paris et Bonn. Le [Chancelier], qui a soutenu constamment la position de la France, s'est montré très sensible à l'annonce que, la prochaine réunion ayant lieu à Bonn, il aurait à recevoir à ce titre le général de Gaulle.

La Commission aura néanmoins une tâche délicate, puisqu'en dehors des propositions françaises, elle sera sans doute saisie de suggestions diverses, notamment du côté hollandais, qui, sous une forme ou sous une autre, poseront le problème complexe des rapports de l'Europe des Six avec la Grande-Bretagne.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

66

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 721-722 (1). Immédiat. *Washington, 14 février 1961.*
Très secret. Réservé.
(*Reçu :* le 15, 3 h.)

À la fin de l'entretien que j'ai eu cet après-midi 14 février avec le secrétaire d'État, la question du Congo a été abordée au fond, à la lumière de la déclaration soviétique de ce matin (2) et de la reconnaissance du régime Gizenga par la R.A.U. (3).

1. M. Rusk suggère une démarche des ambassadeurs occidentaux à Khartoum pour mettre le gouvernement soudanais en garde contre toute faiblesse de sa part quant aux autorisations de survol qui seraient demandées par les Russes ou les Égyptiens. Il serait rappelé que les résolutions des Nations Unies interdisent toute aide militaire au Congo autrement que par l'entremise de l'O.N.U. (4). Il adresse dès ce soir des instructions dans ce sens à l'ambassadeur des États-Unis au Soudan.

2. Envisageant l'éventualité où l'aide communiste parviendrait cependant à Stanleyville, le secrétaire d'État se demande s'il conviendrait de constater alors la caducité de la résolution précitée ou bien au contraire, s'appuyant sur elle, de dénoncer l'action russe ou égyptienne et, sous le couvert de l'O.N.U., de monter une opération occidentale d'aide à Kasavubu, ou même de recruter pour l'O.N.U.C. des contingents occidentaux qui seraient chargés d'arrêter les envois d'armes ou de ravitaillement au bénéfice de Gizenga.

L'une ou l'autre de ces deux dernières propositions pourraient être mises en œuvre par une simple déclaration du Secrétaire général faite

(1) Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Londres (n°s 394-395) et à New York (n° 96).

(2) Le 13 février, le décès de M. Lumumba était annoncé par M. Munongo, ministre de l'Intérieur du Katanga, qui précisait qu'il avait été massacré par les habitants d'un petit village. L'émotion fut considérable. À l'O.N.U., l'U.R.S.S. en prit prétexte pour relancer son attaque contre le secrétaire général de l'Organisation, M. Hammarskjöld, dans des termes d'une violence sans précédent, et pour prétendre ne plus le reconnaître comme fonctionnaire de l'O.N.U., pour exiger le désarmement des troupes de Tschombé et de Mobutu, et pour demander la liquidation de l'opération O.N.U. au Congo. Voir également ci-après le n° 67.

(3) Le 14 février, l'U.R.S.S. et la R.A.U. reconnaissent le gouvernement de M. Antoine Gizenga, à Stanleyville. M. Gizenga est l'ancien vice-président du Conseil, ami et continuateur de M. Patrice Lumumba.

(4) Résolutions des 14, 22 juillet, 9 août, 18-19 septembre 1960. Dans ce dernier cas, dans la nuit du 18 au 19 septembre, le délégué du Ghana, M. Quaison Sackay, avait déposé un projet de résolution au nom d'un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie, demandant notamment aux membres de l'O.N.U. de s'abstenir de fournir directement ou indirectement au Congo du matériel de guerre ou toute autre assistance à des fins militaires, tant que l'aide s'effectuerait par l'entremise de l'O.N.U. Ce texte était voté par 70 voix contre 0; onze pays s'étaient abstenus, dont la France.

dans le cadre des résolutions en vigueur et ne s'exposant donc pas au veto soviétique.

3. M. Rusk serait heureux de connaître le plus tôt possible l'avis du gouvernement français, de même que toute suggestion qu'il pourrait présenter. Conscient de la supériorité stratégique de l'Occident sur ce théâtre, il est fermement décidé, comme nous-mêmes, à s'opposer à une entreprise communiste au Congo. Cette attitude ressortait clairement des propos qu'il m'avait tenus à d'autres moments de notre long entretien consacré aux affaires d'Afrique, et dont je rendrai compte au Département par télégramme séparé.

(Collection des télégrammes.)

67

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 746 à 753. *Moscou, 15 février 1961.*
Réservé.

(*Reçu* : 11 h. 45.)

Je me réfère à mon n° 739 (1).

1. Faisant suite à la déclaration du 6 décembre (cf. mon télégramme n° 5094) (2) provoquée par l'arrestation de Lumumba et à celle du 11 janvier sur le Ruanda-Urundi (cf. mon télégramme 203) (3), la déclaration du gouvernement soviétique du 14 février au sujet du meurtre de Patrice Lumumba (4) surpasse les documents précédents du même genre par la violence du ton et le caractère radical des exigences formulées.

2. Manifestant la plus vive indignation, qui refléterait la colère du peuple soviétique, le gouvernement de Moscou cherche à diriger contre la Belgique et contre le secrétaire général de l'O.N.U. l'émotion ressentie dans le monde entier.

(1) Le télégramme de Moscou n° 739 du 15 février, non reproduit, donne *in extenso* la traduction de la déclaration du gouvernement soviétique prononcée le 14 février à propos du meurtre de Patrice Lumumba.

(2) Du 7 décembre 1960. Par note datée du 6 décembre 1960 et reçue le 7, le ministère soviétique des Affaires étrangères avait adressé à l'ambassade de France à Moscou pour communication au gouvernement français le texte de la déclaration du gouvernement soviétique sur la situation au Congo dont la traduction a été transmise en clair sous le n° 5077 du 7 décembre 1960.

(3) Du 12 janvier, non reproduit.

(4) Sur les circonstances de la mort de M. Patrice Lumumba, se reporter au rapport adressé au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo, document n° S/4688 du 12 février 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité. Voir également la note de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département n° 018 du 14 février, non reproduite.

Il rend les « colonialistes », et tout spécialement la Belgique, directement responsables des événements qui ont abouti à la mort de Lumumba, « héros national du peuple congolais et de toute l'Afrique », et du crime international odieux qui aurait été ainsi perpétré. Il demande contre la Belgique les sanctions prévues par la charte de l'O.N.U. contre l'agresseur.

3. Mais c'est davantage encore contre Hammarskjöld que se tourne la fureur du gouvernement soviétique. Le secrétaire général de l'O.N.U. est qualifié de « créature des colonialistes ». Il jouerait dans les affaires du Congo un rôle honteux; dès le début, il aurait trahi « d'une façon ignoble les intérêts du peuple congolais, les principes de l'O.N.U. et les règles élémentaires de la probité et de l'honneur »; sous d'hypocrites dehors d'impartialité, il aurait apporté son concours au « démembrement et à la désorganisation de l'État congolais ». Spectateur passif ou même complice de l'arrestation de Lumumba, il n'aurait pas remué le petit doigt pour le sauver, alors que manifestement la vie du Premier ministre congolais était en danger. Il aurait joué dans le drame sanglant dont celui-ci a été victime de « rôle d'exécuteur de la volonté des colonialistes ». Le meurtre de Lumumba et des deux autres dirigeants congolais serait le résultat des « agissements criminels » de Hammarskjöld, « pitoyable laquais des colonialistes ». Son comportement aurait imprimé une tache honteuse sur toute l'organisation des Nations Unies. Il ne mériterait que le « mépris des honnêtes gens », son maintien au poste actuel ne serait plus tolérable, il doit être destitué « en tant que complice et organisateur du meurtre ».

4. La déclaration soviétique souligne fortement qu'après la mort du chef du gouvernement légitime du Congo, ce gouvernement, établi provisoirement à Stanleyville, continue d'exercer ses fonctions sous la direction de Gizenga. C'est ce gouvernement, contrôlant déjà plus de la moitié du pays, qui poursuit la lutte pour la liberté et l'indépendance du Congo, dont Stanleyville est devenu le bastion.

5. La note se termine par l'émunération de cinq exigences que formule le gouvernement soviétique et qui sont l'énoncé de toute une politique :

a. L'O.N.U. doit condamner la Belgique pour agression et adopter contre elle des sanctions;

b. Tschombé et Mobutu doivent être arrêtés, traduits en justice, leurs troupes désarmées, toutes les troupes belges et tout le personnel belge expulsés du territoire congolais;

c. L'O.N.U. doit, dans l'espace d'un mois, retirer ses contingents et laisser le peuple congolais maître de ses destins;

d. Hammarskjöld doit être destitué; dès maintenant, l'U.R.S.S. n'aura plus aucune relation avec lui comme fonctionnaire de l'O.N.U. [1].

[1] Les paragraphes *c* et *d*, absents du texte initial du télégramme n°s 746-753, y ont été intégrés conformément aux indications d'un autre télégramme de Moscou du 15 février, sans numéro.

e. Le gouvernement Gizenga ayant demandé assistance à tous les pays pacifiques, le gouvernement soviétique est prêt à lui apporter toute l'aide et tout le soutien possible « de concert avec d'autres États amis de la République du Congo » (allusion probable à la R.A.U. ainsi qu'à la Chine populaire et à d'autres États du camp socialiste).

6. Nous sommes ainsi placés en face d'un programme d'action en faveur du gouvernement de Stanleyville, proclamé seul légitime. L'attitude soviétique appelle manifestement de la part des puissances occidentales l'énoncé, à bref délai, d'une politique très ferme d'appui au gouvernement formé par le chef de l'État congolais que reconnaît l'O.N.U. (1) (2).

(Collection des télégrammes.)

68

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 727 à 730 (3). *Washington, 15 février 1961.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 21 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2420 (1057 à New York) (4).

J'ai profité de mon entretien d'hier 14 février avec le secrétaire d'État, presque entièrement consacré à l'Afrique, pour développer devant lui, d'une manière générale et plus particulièrement en ce qui concerne le Congo, vos arguments sur la différence entre un compromis au Laos et un compromis en Afrique.

M. Rusk a abondé dans notre sens : le fait, a-t-il dit, pour l'U.R.S.S. de manifester son intérêt pour un point quelconque en Afrique « n'est pas

(1) *Note du Chiffre :* Les paragraphes *c* et *d* étant arrivés tronqués, répétition en a été demandée à Moscou. Un exemplaire complété sera diffusé ultérieurement [cf. la note précédente].

(2) Sur les réactions à la déclaration du gouvernement soviétique réclamant la fin de l'opération des Nations Unies au Congo et la destitution du Secrétaire général, voir le télégramme de New York n°s 449-452 du 14 février, non reproduit.

(3) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 97) et Londres (n°s 396-399).

(4) Par télégramme adressé à New York sous les n°s 1057-1060, et communiqué notamment à Washington (n°s 2420 à 2423), le 13 février, le Département regrettait la tendance de M. Stevenson à juger que le débat au Conseil de sécurité sur le Congo dût se conclure par une résolution déposée par les Afro-Asiatiques et tolérée par les Soviétiques. Si le gouvernement français admettait que l'on recherchât avec les Russes un compromis sur le Laos, pays situé à la limite de deux mondes et où chacun de ceux-ci avait des intérêts, il n'en allait pas de même en Afrique, où les intérêts occidentaux étaient prépondérants et où l'U.R.S.S. faisait figure d'agresseur si elle tentait d'y développer son influence. Il ne fallait pas orienter le Conseil de sécurité vers une résolution de compromis qui concrétiserait l'abandon de certaines positions occidentales.

suffisant pour que nous reconnaissions la légitimité de cet intérêt ». Aussi bien l'Occident disposait-il en Afrique d'avantages sérieux, non seulement sur le plan stratégique ou logistique, mais surtout sur le plan culturel, économique et psychologique. Il n'était donc pas question de compromis, car l'Occident n'en avait pas besoin.

Comme j'évoquais les trois entretiens que M. Stevenson avait eus avec M. Zorine, le secrétaire d'État précisa qu'il s'agissait uniquement de tenter d'obtenir que la délégation soviétique n'usât pas de son veto. Aucune concession n'avait été faite. « D'ailleurs, a marqué M. Rusk, je n'ai pas de mon côté parlé du Congo avec M. Menshikov ».

En venant à la situation créée par l'éclat soviétique du jour même (1), M. Rusk a envisagé l'affaire sur trois plans :

1. Celui des relations avec les Soviets. M. Thompson, la veille encore, estimait que les Russes avaient compris l'intérêt qu'ils avaient à ne rien précipiter pendant quelque temps afin de laisser ouvertes les voies de communication avec M. Kennedy. La preuve était faite que, devant une situation trop tentante, le Kremlin ne peut résister au désir de marquer des avantages.

2. Celui de la situation à New York. Comment pourrait-on dresser un barrage devant ces extrémités ? Les États africains d'expression française soutiendraient-ils le Secrétaire général ? J'ai indiqué que ces États étaient, en grande majorité, opposés à Moscou mais que, s'agissant de l'action de M. Hammarskjöld au Congo, je n'excluais pas qu'ils eussent certaines réserves.

3. Celui de la situation sur place. Comme je lui rappelais que le projet américain à l'O.N.U. (2) n'avait été présenté par lui [que] comme un « dernier effort » et qu'il était désormais voué à l'échec, M. Rusk a reconnu que l'heure était venue de considérer la situation sans illusion et que l'Occident devait agir, sous peine de voir les excès de M. Khrouchtchev devenir payants. Après s'être demandé quelle attitude prendraient les Éthiopiens du général Iyassou stationnés à Stanleyville, le secrétaire d'État a tenu les propos rapportés par mon télégramme n° 721 (3).

(Collection des télégrammes.)

(1) Allusion à la violente déclaration du gouvernement soviétique consécutive au meurtre de M. Lumumba : voir ci-dessus le n° 67.

(2) Sur le plan américain concernant le Congo, voir ci-dessus le n° 51.

(3) Le télégramme de Washington n°s 721-722, du 14 février, est ci-dessus reproduit sous le n° 66.

69

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Gorce, Ambassadeur de France à Phnom-Penh.

T. n°s 337 à 340 [1]. *Paris, 15 février 1961, 21 h.*
Immédiat. Réservé.

Je vous fais parvenir ci-après le texte de la réponse de M. le Président de la République aux deux lettres que lui a adressées le prince Sihanouk les 27 janvier et 2 février [2].

Veuillez en donner connaissance au Prince en précisant que l'original de ce document vous sera envoyé par la prochaine valise.

Le Général de Gaulle, Président de la République française,
à S.A.R. le prince Norodom Sihanouk, Chef de l'État du Cambodge.

Paris, 14 février 1961.

« Monseigneur,

« Les lettres que Votre Altesse royale a bien voulu m'adresser, en date des 27 janvier et 2 février, me sont parvenues simultanément. Elles me fournissent une occasion, dont je suis heureux, de poursuivre notre échange de vues sur une question d'une grande importance pour nos pays et dont les développements causent à tous de sérieuses préoccupations.

« J'ai plaisir à constater à nouveau que notre appréciation de la situation et des objectifs que nous pouvons avoir en vue au Laos demeure très voisine.

« Je m'étais pour ma part rallié à l'idée d'une remise en vie de la Commission internationale de contrôle, comme moyen propre à obtenir une cessation rapide des opérations militaires.

« Si aucun accord ne pouvait finalement être réalisé à ce sujet, je reconnais qu'il faudrait envisager sans doute d'autres procédures pour l'avenir. Je tiens à cet égard à répéter à Votre Altesse royale que les idées qu'Elle a exposées concernant le projet de réunion d'une conférence internationale [3] font l'objet de ma part de la plus sérieuse considé-

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 2329-2332), Washington (n°s 2594-2597), Moscou (n°s 1379-1382), Vientiane (n°s 542-544).

(2) Ces lettres du Prince sont en fait datées du 21 janvier et du 1er février. Par la première, Norodom Sihanouk exprimait des doutes sur l'intérêt d'une réactivation de la Commission internationale de contrôle et se prononçait une fois de plus pour une réunion de tous les États concernés par le problème laotien. Par la seconde, le Prince faisait état de la réponse du Premier ministre thaïlandais à sa proposition de conférence internationale (voir note suivante).

(3) Sur cette proposition du chef de l'État cambodgien, voir ci-dessus le n° 6 (note).

ration. Par ailleurs, les observations du maréchal Sarit Thanarat, Premier ministre de Thaïlande [1], me paraissent mériter d'être examinées avec attention, et je tiens grand compte, pour ma part, de l'approbation personnelle que Vous leur donnez.

« Veuillez, je vous prie, agréer, Monseigneur, les assurance de ma très haute considération. »

(Collection des télégrammes.)

70

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 731 à 742 [2]. *Washington, 15 février 1961.*

(*Reçu :* 22 h. 5.)

J'ai eu le 14 février avec le secrétaire d'État le premier des entretiens prévus dans le cadre du tour d'horizon général qui doit nous permettre d'examiner les principaux problèmes actuels. Celui-ci portait sur l'Afrique.

J'ai rappelé la continuité de la politique française depuis la déclaration de Brazzaville [3] et j'ai exposé les grandes lignes dont s'inspirait notre action présente :

— Nous avions veillé à ce que l'évolution fût ordonnée et progressive, à ce que l'indépendance n'aboutisse pas à des situations chaotiques. Nous avions lieu d'être satisfaits des premiers résultats.

— Un de nos objectifs principaux était d'empêcher que le communisme ne gagnât du terrain en Afrique.

— S'il existait dans le monde des zones marginales, à la lisière des deux blocs, où la réalisation d'un compromis avec Moscou était non seulement concevable mais même souhaitable (le Laos par exemple), il

[1] Le Premier ministre thaïlandais, dans sa réponse au chef de l'État cambodgien, subordonnait la participation de son pays à la conférence internationale projetée par Norodom Sihanouk à l'approbation de quatre bases de discussion. Il fallait 1° mettre fin à l'intervention étrangère, ouverte ou non; 2° prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde du Laos contre une future intervention; 3° étendre au Laos, à sa requête, toute assistance dont il pourrait avoir besoin pour assurer son unité nationale et son intégrité territoriale; 4° aider ce pays à assurer sa liberté complète et son bien-être national à travers des institutions libres et démocratiques (Lettre du prince Sihanouk au général de Gaulle du 1er février.)

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 98). Il l'a été également à Londres (n°s 400-411) et à Moscou (n°s 1-11).

[3] Dans cette déclaration, faite en janvier 1944, le général de Gaulle définissait les principes dont il entendait s'inspirer à l'avenir dans la conduite de la politique de la France à l'égard de ses territoires d'outre-mer; il jetait les fondements de ce qui deviendrait l'Union française.

n'en était pas de même pour l'Afrique, dont les liens avec l'Occident étaient nombreux et solides et que sa situation géographique rendrait relativement facile à protéger contre les entreprises soviétiques et chinoises. Nous estimions en conséquence que l'Afrique n'était pas un terrain où la détente et le compromis dussent être recherchés. Si l'Occident devait consentir à utiliser l'Afrique à des fins de détente internationale, il ne ferait qu'ouvrir la porte à ses ennemis qui ne manqueraient pas d'en profiter.

— Vis-à-vis des anciennes colonies, la France est disposée à poursuivre son assistance dans tous les domaines, dans la mesure où les nouveaux États indépendants le souhaiteront.

— Nous estimions indispensable, du fait des intérêts particuliers de la France en Afrique et du rôle que nous remplissions sur le continent noir au bénéfice de l'Occident tout entier, que les États-Unis ne prissent pas d'initiative sans s'être au préalable consultés avec nous. Cela était vrai, et pour la politique générale menée par l'Occident en Afrique, et pour l'action américaine d'aide et d'assistance aux pays d'expression française. Nous cherchions dans ces derniers pays, non à maintenir un monopole, mais à éviter tout ce qui pourrait apparaître comme une compétition et donner lieu à des doubles emplois.

J'ai donné des indications chiffrées sur l'ampleur de l'effort français en Afrique, tant sur le plan financier que dans le domaine de l'enseignement et de l'assistance technique administrative. La France prenait en Afrique, de loin, la part principale du fardeau occidental et il ne serait de l'intérêt de personne de la gêner, surtout pas des Africains eux-mêmes avec qui nous avions gardé les plus amicales relations, sauf dans deux cas particuliers : Guinée et Mali. Certaines manifestations de l'opinion américaine nous inquiétaient, telles les déclarations de certains sénateurs revenus récemment d'Afrique et qui défendent la nécessité pour les États-Unis de se désolidariser des anciennes puissances coloniales (1). On pouvait se demander d'autre part si des initiatives comme la création du *Youth Corps* (2) n'étaient pas de nature, en amenant en Afrique de nombreux jeunes Américains, à encourager les Russes et les Chinois à en faire autant.

Enfin, j'ai souligné que les Africains d'expression française avaient, sauf la Guinée et le Mali, manifesté dans l'ensemble, notamment à la dernière Assemblée générale des Nations Unies (3), leur attachement aux principes de liberté que défendait l'Occident. Leur attitude devrait être encouragée et il fallait surtout éviter qu'ils n'aient finalement l'impression qu'un comportement différent pût leur être plus avantageux. L'Occident ne devait pas paraître donner une prime au chantage.

(1) Sur le voyage en Afrique d'une délégation sénatoriale américaine, en novembre-décembre 1960, et ses réactions, voir ci-dessus le n° 25 (note).

(2) Sur le projet de *Youth Corps,* voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 209.

(3) Sur l'attitude des États de la Communauté à cette Assemblée, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 178, 229, 268, 308.

Le secrétaire d'État a répondu que les États-Unis avaient reçu l'impression la plus favorable de la manière dont s'était effectuée la décolonisation française. Cette évolution s'était faite dans l'ordre, l'harmonie et l'amitié entre les Africains et la France. Il y avait là de très bonnes raisons d'optimisme pour l'avenir.

Les vues des États-Unis étaient analogues à celles de la France concernant la nécessité de tout faire pour garder l'Afrique dans le camp de la liberté. C'était un fait que l'U.R.S.S. s'intéressait au continent noir, mais l'Occident ne devait pas pour autant reconnaître cet intérêt comme justifié. L'Occident disposait en effet en Afrique d'avantages considérables, géographiques, stratégiques, politiques et culturels. Il n'était donc pas question de rechercher sur ce terrain un compromis avec l'U.R.S.S.

Si des contacts avaient eu lieu à New York avec M. Zorine au sujet du Congo, c'était exclusivement dans le but d'éviter un veto russe au Conseil de sécurité. Les Soviets avaient perfectionné leurs méthodes de pénétration. Ils jouaient en Afrique un jeu destructeur et habile. L'Occident devait se montrer plus habile encore qu'eux. Mais, en tout état de cause, les États-Unis n'avaient pas l'intention de permettre aux Russes de prendre pied au Congo.

En ce qui concernait l'aide aux États africains [1], le gouvernement américain avait pleine conscience de l'importance du rôle et des responsabilités de la France. Ils souhaitaient vivement que les relations de notre pays avec l'Afrique se développent dans le meilleur climat. L'aide américaine ne serait jamais que « complémentaire de l'aide française » et il importait en effet que, par des consultations constantes entre nos deux pays, il soit fait en sorte que l'action américaine ne vienne pas contrecarrer, ou inutilement doubler, celle de la France.

Tout en reconnaissant le poids que représente pour le contribuable français l'aide aux pays d'expression française, le gouvernement américain verrait avec beaucoup de faveur, a ajouté M. Rusk, que la France développât encore son action, en particulier sur le plan de l'assistance technique, dans d'autres régions.

Le secrétaire d'État a déclaré qu'il était tout à fait d'accord pour que l'Occident ne parût pas négliger ses amis en Afrique au profit des pays qui jouent un double jeu ou se sont orientés vers l'Est. Un échange de vues a eu lieu alors sur la possibilité pour le président des États-Unis d'adresser des invitations à certains leaders africains, particulièrement disposés pour l'Occident, tels que MM. Houphouët-Boigny, Tsiranana ou Senghor.

J'avais insisté antérieurement sur la question du maintien de la langue française en Afrique comme instrument essentiel au développement des liens de nombreux pays avec la culture occidentale, en faisant

[1] Sur l'aide à l'Afrique vue des États-Unis, se reporter à la dépêche de Washington n° 2039/AL du 26 août 1960, non reproduite, ainsi qu'à la dépêche de Washington n° 1182/AL du 11 mai, non retenue, et à une note de Paris, du 2 mai, sur l'aide civile des États-Unis aux pays africains et malgache de la Communauté, non reproduite, analysant les principes et méthodes de l'aide américaine, les projets d'intervention.

allusion au rapport de la mission sénatoriale revenue récemment d'Afrique (mission Church) (1) dans lequel il est fait état, à propos du Sénégal, de la nécessité de répandre l'enseignement de l'anglais et les échanges culturels. M. Rusk a marqué que le gouvernement américain n'avait nullement l'intention de mettre en œuvre un programme qui pût nuire à la langue française en Afrique. J'ai indiqué qu'à notre avis, l'enseignement de l'anglais devait se limiter aux milieux gouvernementaux et à la haute administration, bref à ceux qui ont déjà une forte culture française, et j'ai recueilli à ce sujet l'approbation de mes interlocuteurs.

L'attention s'est portée ensuite sur la Guinée et le Mali. J'ai précisé les conditions, mal connues ici, dans lesquelles la France avait été amenée, à la demande des autres États de la Communauté, à relâcher considérablement ses relations avec la Guinée, après le « non » de M. Sékou Touré. Il fallait à l'époque empêcher la propagation de l'influence antioccidentale de Konakry. Depuis lors, tous nos efforts pour régler certains problèmes techniques et assainir l'atmosphère avaient échoué devant l'intransigeance des dirigeants guinéens, fondamentalement orientés vers l'Est. Mes interlocuteurs n'en ont pas disconvenu, mais ils ont marqué combien ils déploraient la situation actuelle. C'était avant tout de techniciens français dont la Guinée avait besoin. On verrait d'un très bon œil ici, a souligné le secrétaire d'État, que des voies pussent être trouvées permettant à un certain nombre de ces techniciens de revenir.

On était heureux ici, a poursuivi le secrétaire d'État, que les relations de la France avec le Mali aient évolué différemment. Le comportement de ce pays était certes inquiétant, mais il importait de ne pas l'abandonner dans la phase qu'il traverse actuellement (2). J'ai rappelé à ce sujet que nous poursuivions notre aide au gouvernement de Bamako, en dépit des positions qu'il croyait devoir faire prendre à ses délégués dans les instances internationales.

Tel a été l'essentiel de mon entretien et il m'a paru qu'il était satisfaisant, notamment en ce qui concerne les consultations auxquelles doivent continuer de donner lieu les projets américains d'aide à l'Afrique. À ce sujet, j'ai rappelé l'entretien que Votre Excellence avait eu avec M. Herter le 15 avril 1960 (3) au cours duquel il avait été décidé d'établir une procédure d'échanges de vues réguliers. Ces échanges de vues s'étaient déroulés depuis lors dans un climat de confiance mutuelle soit ici, soit à Paris, soit en Afrique même. Il importait qu'ils fussent poursuivis dans le même esprit. M. Rusk m'a donné l'assurance qu'il en serait ainsi (4).

(1) Allusion à la délégation sénatoriale américaine mentionnée ci-dessus, et à laquelle appartenait le sénateur Church.

(2) Les États-Unis ont signé avec le Mali le 4 janvier un accord d'aide économique et financière.

(3) *D.D.F.*, 1960-I, n° 172.

(4) La première série d'entretiens franco-américains sur la coopération culturelle et technique en Afrique s'est tenue à Washington les 11 et 12 juillet 1960. La délégation française était conduite par M. Seydoux.

Plusieurs questions particulières ont été soulevées qui font l'objet de télégrammes séparés.

(Collection des télégrammes.)

71

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 747 à 749. *Washington, 15 février 1961.*
Réservé.

(*Reçu :* le 16, 0 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 731 (1).

Au cours de notre entretien du 14 février, M. Rusk a soulevé la question des livraisons d'armes à l'Afrique et des moyens à mettre en œuvre pour empêcher une sorte de course aux armements entre les nouveaux États indépendants.

Une double préoccupation inspirait le secrétaire d'État : celle de limiter autant que possible les accumulations de matériels militaires propres à provoquer ou à aggraver des problèmes politiques locaux; celle aussi d'éviter que les nouvelles Républiques ne se trouvent amenées, comme l'ont été dans le passé les pays latino-américains, à consacrer à leurs armées des dépenses beaucoup trop lourdes, alors que l'essentiel de leurs ressources devrait être consacré à leur développement économique.

C'était là, a précisé mon interlocuteur, une question qui, évidemment, concernait au premier chef les gouvernements africains eux-mêmes. Mais il n'en était pas moins utile que les Occidentaux eussent des vues communes de manière à pouvoir peut-être, le jour venu, aborder à ce sujet l'Union soviétique dans le cadre de la négociation sur le désarmement.

J'ai répondu que nous partagions les mêmes préoccupations. En ce qui concerne les pays africains d'expression française, j'ai indiqué que les accords de coopération en matière de défense déjà conclus avec un certain nombre d'entre eux — le Sénégal et les anciens territoires de l'A.E.F. — comportaient des clauses par lesquelles la France promettait son aide à la constitution des forces armées nationales, cependant que nos partenaires s'engageaient en contrepartie à ne se procurer qu'en France le matériel dont ils auraient besoin. Ces accords de défense constituaient une très sérieuse garantie. Le secrétaire d'État en a pris note avec intérêt et satisfaction.

(Collection des télégrammes.)

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 70.

72

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 751, 752. *Washington, 15 février 1961.*

(*Reçu :* le 16, 0 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme n° 539 (1).

J'ai profité de ce que l'Amérique latine était à l'ordre du jour de mon entretien du 14 février avec le secrétaire d'État (2) pour interroger certains de ses collaborateurs sur le sentiment des services quant à une politique de soutien des prix de matières premières.

Il m'a été répondu qu'une évolution très marquée s'était manifestée dans de nombreux secteurs depuis l'arrivée de la nouvelle administration, non seulement vis-à-vis de l'Amérique latine, mais, en général, vis-à-vis de tous les pays sous-développés; on tendait de plus en plus à considérer qu'une telle politique était plus efficace, économiquement, socialement, et politiquement que l'octroi d'une aide directe. On reconnaissait que le manque à gagner annuel résultant pour un pays de la baisse des cours pouvait dépasser le montant de l'aide fournie à ce pays par les États-Unis pour une année donnée. On pensait également au cas du cultivateur individuel ruiné par la baisse et devenant une proie facile pour le communisme.

Restait d'une part à vaincre les résistances des représentants des consommateurs américains, et d'autre part à mettre au point des formules pratiques qui tiennent compte du caractère par trop antiéconomique qu'aurait toute mesure de fixation stricte des prix de certains produits.

Dans l'ensemble, des hauts fonctionnaires comme MM. McGhee et Tasca étaient optimistes sur les possibilités d'aboutir dans ce sens. Ils seraient heureux d'avoir l'occasion de s'entretenir de cette question avec les fonctionnaires français compétents.

(Collection des télégrammes.)

(1) Dans ce télégramme, également du 15 février, non reproduit, M. Alphand signalait particulièrement au Département sa dépêche n° 272/AM, relative à des questions interaméricaines, mais dans laquelle il montrait aussi que les conceptions de l'administration démocrate concernant le soutien des produits de base rompaient avec les conceptions antérieurement défendues par les États-Unis sur l'aide aux pays en cours de développement.

(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus les n°s 66, 68, 70, 71.

73

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 753 à 756 (1)
Réservé.

Washington, 15 février 1961.

(*Reçu* : le 16, 0 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 731 (2).

Le secrétaire d'État m'a interrogé sur la question algérienne. Je lui ai donné les indications contenues dans la récente directive du Premier ministre en rappelant les objectifs que nous visions en Algérie et en insistant sur l'existence au sein de nos adversaires de deux tendances, l'une favorable à la continuation d'un état de choses qui sert les intérêts de Moscou et de certains Afro-Asiatiques, l'autre plus disposée à une discussion raisonnable. La politique que suivait le général de Gaulle, appuyée sur les résultats du référendum, exigeait beaucoup de prudence et, au moins au premier stade de la discussion, un secret absolu. En ce qui concerne la venue de M. Bourguiba à Paris, j'ai indiqué quel était son sens et sa portée (cf. votre circulaire n° 25) (3).

M. Rusk, après m'avoir écouté avec attention, a relevé ce que j'avais dit des deux tendances au sein du F.L.N. Puisqu'il existait des éléments relativement modérés et orientés vers l'Ouest, ne pourrait-il pas être opportun, pour donner confiance à ces éléments-là et les renforcer par rapport aux extrémistes, que des puissances occidentales leur manifestassent discrètement une certaine bienveillance ? Des pressions nombreuses s'exerçaient sur les États-Unis. Cependant, a-t-il ajouté, nous comprenons toute la difficulté de la tâche entreprise par le général de Gaulle et nous ne voulons en rien le gêner, ni faire quoi que ce soit qui puisse encourager un raidissement du F.L.N. vis-à-vis de la France. Si nous pouvons être utiles de quelque façon au gouvernement français, que celui-ci n'hésite pas à nous le faire savoir. Nous attacherions du prix

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 99). Il l'a été également « *via* le Département » à Londres (nos 412-415).

(2) Le télégramme de Washington nos 731-742, également du 15 février, est ci-dessus reproduit sous le n° 70.

(3) Par le télégramme circulaire n° 25, du 14 février, non reproduit, le Département abordait le projet de visite de M. Bourguiba. Les pourparlers franco-tunisiens à ce sujet étaient l'aboutissement d'une certaine détente dans les relations entre les deux pays, détente qui s'opposait à la détérioration des rapports franco-marocains. Les rapports franco-tunisiens devraient être le premier objet des conversations, mais les problèmes généraux concernant l'Afrique du Nord, dont le problème algérien, seraient évoqués. Il était exclu par contre qu'une négociation s'engageât entre la France et la Tunisie sur l'Algérie; toute intervention tunisienne, au titre d'intermédiaires ou de bons offices, était à l'avance exclue. Sur le projet de visite de M. Bourguiba, voir également ci-dessus le n° 61 (note).

à être informés, dans la mesure du possible, des progrès qui auraient pu être accomplis vers la solution du problème. Quant au voyage éventuel à Paris de M. Bourguiba, qui est un des meilleurs amis de l'Occident en Afrique, nous espérons qu'il pourra contribuer à favoriser un rapprochement et en même temps, ne pas affaiblir sa position vis-à-vis de l'Afrique.

J'ai indiqué au secrétaire d'État que nous comprenions toute l'importance qu'il attachait à ce que l'affaire algérienne s'engage le plus vite possible dans la voie d'un règlement, mais que, pour le moment, la principale contribution que nous attendions de nos amis était de faire confiance au président de la République et au gouvernement français dont ils connaissaient la sincérité et la volonté de paix.

Le secrétaire d'État m'a dit qu'il comprenait notre manière de voir. Il a conclu en exprimant l'espoir que l'esprit de modération et de compromis l'emporterait et en soulignant que le moment actuel lui paraissait lourd de promesses (*a pregnant opportunity*). J'ai gardé de cet échange de vues l'impression que nos interlocuteurs étaient soumis à de fortes pressions, de l'extérieur comme de l'intérieur, en vue de les amener à sortir de leur réserve, qu'ils tenaient essentiellement à ne compromettre si peu que ce soit les chances d'une négociation, mais qu'ils éprouvaient une certaine peine à rester silencieux. Ce sentiment irait croissant si la perspective devait se préciser d'un nouveau débat algérien à l'Assemblée générale de septembre.

(MLA. Action extérieure. États-Unis.)

74

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 759 [1]. *Washington, 15 février 1961.*

(*Reçu :* le 16, 1 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 731 [2].

Lorsque la situation générale en Amérique latine a été abordée au cours de mon entretien avec le secrétaire d'État le 14 février, celui de ses collaborateurs qui dirige ce secteur a fait état de la « grande influence morale et culturelle » dont dispose la France chez les Latino-Américains, et en particulier dans les pays comme le Mexique ou l'Argentine.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres *via* le Département sous le n° 416. Il a été également communiqué à New York (n° 100).

[2] Également du 15 février, ci-dessus publié sous le n° 70.

Cette influence pourrait être d'un grand poids pour faire mieux comprendre aux Latino-Américains que l'Occident réprouve non les révolutions sociales effectuées dans un esprit nationaliste, mais le fait qu'une révolution puisse devenir un instrument des visées politiques de l'Union soviétique. Le Mexique, par exemple, avait fait autrefois sa révolution et il en était resté le maître. Mais le castrisme n'avait pas su conserver le contrôle de lui-même et était rapidement tombé sous la domination du communisme.

C'est, conclut le fonctionnaire américain, ce que nous voudrions que les Latino-Américains comprennent pour que s'effrondre cette illusion collective qui s'est créée autour de Castro. Tel est actuellement l'objectif principal de la politique américaine concernant Cuba.

(Collection des télégrammes.)

75

Le Général de Gaulle, Président de la République française, à M. Macmillan, Premier Ministre de Grande-Bretagne.

L.[1]. Très secret. *Paris, 15 février 1961.*

Votre message du 7 février, qui complétait les indications que vous m'aviez données au cours de nos conversations de Rambouillet sur les problèmes européens[2], a précédé de peu la réunion des Six de Paris[3].

Comme je vous l'avais annoncé à vous-même et répété à votre ambassadeur avant cette réunion, je tiens à vous faire part des conclusions qui y ont été adoptées.

Les six gouvernements ont reconnu la nécessité d'organiser entre eux une coopération politique plus étroite. D'autre part, ils ont été d'avis que celle-ci ne devait pas nuire aux rapports étroits que leur groupe désire conserver et développer avec d'autres pays et, en particulier, avec la Grande-Bretagne. C'est vous dire qu'aucun bouleversement n'a été apporté quant aux éléments d'avenir dont nous avions parlé à Rambouillet.

[1] Cette lettre est reproduite dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* IX, *1961-1963,* Plon, 1986, p. 42.

[2] Voir ci-dessus sous le n° 42 le compte rendu de ces conversations qui se sont tenues au château de Rambouillet le 28 janvier.

[3] Voir ci-dessus sous le n° 65, le télégramme du Département du 14 février, résumant cette réunion.

Je sais, d'ailleurs, que, comme nous l'avions envisagé, des experts français vont rencontrer vers la fin du mois des experts britanniques [1] pour reprendre l'étude du problème des relations de la Grande-Bretagne avec la communauté des Six. J'espère sincèrement que ces conversations permettront d'approfondir davantage le problème et d'avancer vers des résultats satisfaisants.

Bien cordialement à vous.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

76

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
au Représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.;
aux Représentants de la France à Washington, Londres, Bonn, Tunis, Rabat, Conakry, Belgrade, Accra, Ankara, Téhéran, Yaoundé, Addis Abeba, Rome.

T. n°s 103; 2541 à 2545; 2290 à 2294; 591 à 595; 375 à 379; 448 à 452; 69 à 73; 45 à 49; 83 à 87; 82 à 86; 65 à 69; 53 à 57; 108 à 112; 414 à 418 [2]. Réservé.

Paris, 16 février 1961 [3].

Vous trouverez ci-dessous des indications qui vous permettront d'apporter à vos interlocuteurs habituels les informations nécessaires concernant l'incident aérien franco-soviétique du 9 février [4].

1. Comme l'indique la note française du 10 février [5], il est exact que les autorités soviétiques avaient communiqué un plan de vol de l'avion *Iliouchine 12*. Les services d'Alger en avaient été informés. Cependant, l'avion soviétique s'est notablement écarté de son plan de vol et il n'a pris contact que très tardivement avec le Centre de contrôle régional d'Alger (C.C.R.). Au même moment, des avions militaires français

[1] Voir ci-dessous sous le n° 100 le télégramme de Londres n°s 680-695 du 28 février, résumant cette réunion des 27 et 28 février.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Moscou (n°s 1358-1362).

[3] Le télégramme, rédigé le 14 février, a été expédié le surlendemain.

[4] Un avion soviétique à bord duquel se trouvait M. Brejnev, président du présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S., et qui se rendait à Rabat, avait été sommé par un avion français de quitter la zone de contrôle militaire qui s'étendait sur les eaux internationales. L'appareil français avait adressé deux appels sur la fréquence internationale, mais aucune réponse n'avait été faite à ces appels. Seuls deux coups de semonce avaient été tirés sans risque pour la sécurité de l'appareil soviétique.

[5] Envoyée à Moscou par télégramme de Paris n°s 1209-1210, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

essayaient d'entrer en relation avec lui sur la fréquence internationale. L'avion soviétique n'ayant pas répondu à ces appels, un tir de semonce lui a été adressé sans mettre à aucun moment sa sécurité en danger. Il n'est donc pas question que l'*Iliouchine* ait été « attaqué » comme le gouvernement soviétique persiste à le prétendre, de façon abusive.

Néanmoins, et prenant en considération le fait que l'*Iliouchine* transportait le chef de l'État soviétique, le gouvernement français a tenu, dès le lendemain de l'incident (10 février), à exprimer ses sincères regrets de l'incident survenu. Il a indiqué en même temps qu'une enquête était en cours et qu'il en communiquerait les résultats à Moscou.

2. Toutefois, il est clair que le gouvernement soviétique, non seulement pour des raisons de prestige mais surtout à des fins politiques, a entendu exploiter l'affaire[1]. Tout en « prenant note » des regrets exprimés du côté français, il a persisté dans sa deuxième note du 11 février à employer un langage injurieux, qualifiant de « provocation et d'acte de banditisme international » les actions de l'aviation militaire française et exigeant la « punition des coupables ». Dans ces conditions, le chargé d'affaires de France a reçu instructions, le 12 février, de faire savoir au Minindiel que la note soviétique contenait des termes inadmissibles.

3. Les choses en sont là. Les Soviétiques continuent d'utiliser l'incident, notamment auprès des pays africains. Ils s'efforcent de les persuader qu'il serait un nouveau signe de la politique « colonialiste » de la France et qu'il serait à rapprocher d'autres manifestations de cette politique en liaison avec la guerre d'Algérie.

Dans vos commentaires, vous pourrez souligner combien l'attitude du gouvernement soviétique prouve sa volonté de se servir systématiquement de tout incident dans un but de propagande.

Pour Repan. Vous pourrez donner les indications suivantes à vos collègues de l'O.T.A.N.

(MLA. Action extérieure. U.R.S.S.)

77

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 766 à 773.
Immédiat. Très secret.

Washington, 16 février 1961.

(*Reçu :* le 17, 2 h. 45.)

[1] Pour les entretiens du chargé d'affaires de France, M. de La Grandville, avec M. Sobolev le 10 février, puis avec M. Gromyko le 11 février, se reporter aux télégrammes de Moscou n°s 655-657 et 661-664, non reproduits.

Je me réfère à votre télégramme n° 2689 [1].

Il était impossible au secrétaire d'État, accaparé par M. von Brentano, de me recevoir aujourd'hui.

Alors que le ministre conseiller de l'ambassade recherchait une audience de M. Parsons, ce dernier lui a répondu qu'il ne serait pas libre avant une heure tardive de la soirée, mais il importait que nous ayons un entretien urgent. Il priait, en conséquence, M. Lebel de venir voir son premier collaborateur. Ce qui fut fait à 16 heures.

M. Steeves a, dès l'abord, déclaré que contre toute attente, le Roi et le général Phoumi s'étaient montrés si réceptifs au plan américain qu'ils avaient aussitôt marqué à l'ambassadeur des États-Unis leur intention d'y souscrire publiquement sans plus tarder. M. Brown s'était employé à les en dissuader. Il avait obtenu un premier sursis jusqu'au 18 février, puis un deuxième délai, lequel court au dimanche matin 19 février. À cette date, le roi Savang compte prononcer par radio un discours en forme de déclaration affirmant la neutralité du Laos et demandant que cette neutralité soit soumise à garantie internationale sous les bons offices d'une Commission de neutres composée du Cambodge, de la Birmanie et de la Malaisie. Dans le même temps, le général Phoumi se rendrait à Phnom Penh pour offrir au prince Souvanna Phouma le portefeuille des Affaires étrangères, ou même le poste de vice-Premier ministre, l'une et l'autre de ces deux initiatives marquant que l'actuel gouvernement laotien entend abandonner sa politique passée et s'engager dans la voie d'une véritable neutralité.

Mon collaborateur a immédiatement marqué le caractère dangereux de l'initiative envisagée à Vientiane. Elle risquait de compromettre définitivement, et d'un seul coup, la recherche sincère d'une solution acceptable par l'Ouest et par l'Est. Nous étions persuadés qu'à la base de toute solution, devait figurer un accord préalable avec Moscou. Il fallait donc, d'abord s'entendre à trois, puis aller parler au Kremlin, ce qui exigerait un certain délai.

M. Steeves n'a pas opposé de contradiction formelle au principe ainsi énoncé. Le département d'État voyait cependant un grave inconvénient à tout nouveau report du discours royal : puisque la réaction de Vientiane allait précisément dans le sens que nous souhaitions tous et qu'elle traduisait une évolution considérable de sa part, comme aussi le désir sincère de faire des concessions majeures, n'allait-on pas, en exercant de nouvelles pressions, indisposer le Roi et le Cabinet et, peut-être, les conduire à durcir de nouveau leur position ?

[1] Par télégramme n°s 2689-2690, du 16 février, non reproduit, le Département indiquait à l'ambassadeur de France à Washington que le plan américain relatif au Laos (Sur le plan, voir ci-dessus le n° 63) ne paraissait pas sur le point de prendre forme; il représentait un effort positif de la part de la nouvelle administration américaine, mais ses chances de succès étaient minces. La réaction de la France devrait être cependant présentée « dans un sens constructif » : il s'agirait de rechercher la meilleure manière de résoudre la crise, ce qui supposait un accord entre Occidentaux.

Il se demandait, en outre, si la procédure que nous proposions ne comportait pas, elle aussi, de grands risques. Moscou pourrait fort bien demander le temps de la réflexion et en profiter pour accepter brusquement le principe du retour de la C.I.C. (1) et, tout à la fois, déclencher une opération de propagande dont le thème serait que les grandes puissances occidentales veulent, une fois de plus, imposer leur volonté à un petit pays d'Asie. Le Kremlin pourrait aussi, s'il était placé devant le front uni des Occidentaux et saisi d'un plan précis, invoquer ses devoirs envers son allié chinois pour faire monter le prix.

N'aurions-nous pas le plus grand intérêt à éviter une démarche aussi formelle et la remplacer par une approche plus souple ? À cet égard, on envisagerait très volontiers à Washington que le Kremlin fût informé dès que possible des intentions de la nouvelle administration américaine au Laos et de la sincérité qui les motive.

Les Britanniques pourraient, mieux que quiconque, s'acquitter de pareille démarche, ils sont coprésidents de Genève et, qui plus est, en rapports directs avec les Soviétiques depuis janvier. Ils pourraient amorcer un échange de vues où les Soviétiques ne se sentiraient pas imposer des contraintes susceptibles de les conduire à s'abriter derrière le paravent chinois. En pareil cas, la déclaration du roi du Laos et le voyage de Phoumi à Phnom Penh prendraient un autre sens, tout en laissant aux Laotiens l'apparence d'avoir conservé l'initiative.

En définitive, l'idée d'aller parler à Moscou était retenue, mais on se demandait quel devait en être l'objet : une tentative de solution de la crise laotienne ? ou, plus modestement, obtenir des Soviétiques qu'ils comprennent l'évolution de la pensée américaine et qu'ils acquiescent, sans se commettre, aux perspectives d'évolution de la situation locale qui leur seraient esquissées, la crise laotienne se résolvant au Laos ? M. Steeves tenait à marquer que la suggestion ainsi faite procédait de l'avis donné par les experts des questions soviétiques au département d'État.

Tout en marquant son scepticisme à l'égard d'une procédure qui ne paraissait pas tenir suffisamment compte de la responsabilité que Moscou avait tenu à prendre et à conserver dans cette affaire, mon collaborateur n'a, toutefois, pas estimé pouvoir réfuter sur-le-champ la thèse dont il était saisi. Il a accepté de m'en référer.

Je n'ai pas jugé moi-même pouvoir prendre sur moi, malgré l'urgence, de me prononcer à ce sujet.

Si Votre Excellence estimait que la démarche à Moscou ne pouvait se comprendre que comme devant porter sur le fond même de la question, j'attire son attention sur l'extrême importance qui s'attacherait à ce que

(1) Commission internationale de contrôle, instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

j'en fusse instruit de toute urgence afin de tenter d'obtenir du secrétaire d'État l'envoi à Vientiane d'instructions telles que le roi Savang soit amené à renoncer à la déclaration qu'il envisage de faire le dimanche 19 février, au matin [1].

(Collection des télégrammes.)

78

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 107 à 109 [2]. Réservé. *Prague, 17 février 1961, 15 h.*

(*Reçu :* 18 h. 25, 18 h. 24.)

Comme je faisais allusion ce matin devant M. Sustal [3] aux scènes de violence dont la légation de Belgique vient, à propos de l'assassinat de M. Lumumba [4], d'être l'objet à Prague (mon télégramme n° 103 [5] et ma dépêche n° 346/EU [6]), mon interlocuteur, dont le visage s'est aussitôt durci, m'a répondu sèchement qu'une enquête était en cours à ce sujet.

[1] Sur le discours royal du 19 février, voir ci-dessus le n° 63 (note).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bruxelles (n°s 922-924), Londres (n°s 2576-2578), New York (n°s 1249-1251), Washington (n°s 2869-2871).

[3] M. Sustal dirigeait la section de l'Europe occidentale continentale au ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie.

[4] La mort de M. Lumumba a été annoncée le 13 février par M. Munongo, ministre de l'Intérieur du Katanga. M. Antoine Gizenga, vice-président du gouvernement Lumumba, président du gouvernement de Stanleyville, se déclare le 14 février président du gouvernement légal congolais. L'U.R.S.S. et la R.A.U. reconnaissent le gouvernement de M. Gizenga. Sur l'assassinat de M. Lumumba et ses conséquences, voir l'*Année politique 1961,* p. 378-379.

[5] Le télégramme de Prague n°s 103-104 du 16 février, non reproduit, relate les importantes manifestations qui se sont déroulées dans les rues de Prague, devant l'ambassade de Belgique ainsi que devant l'ambassade de France.

[6] Du 17 février, non reproduite, rapportant les violentes réactions tchécoslovaques devant l'assassinat de M. Lumumba. Les dirigeants tchécoslovaques avaient été très mortifiés en septembre 1960 par l'expulsion de leurs diplomates et de leurs techniciens installés à Léopoldville. La « reconnaissance » du président Kasavubu aux Nations Unies, puis l'arrestation du « chef du gouvernement légal congolais » par les hommes du colonel Mobutu avaient déclenché dans la presse tchécoslovaque des attaques encore plus violentes.

Le chef de la section occidentale continentale a poursuivi en soulignant l'importance primordiale de la question congolaise dans les circonstances actuelles (mon télégramme n° 102)[1]. Sans se faire la moindre illusion sur l'attitude du Conseil de sécurité, M. Sustal semblait penser qu'une Assemblée générale extraordinaire, dont la réunion apparaissait probable, donnerait des satisfactions appréciables aux revendications présentées en l'occurrence par les leaders du « camp socialiste ». De toute façon, l'offensive se poursuivrait. Il n'était pas question, m'a-t-il fait comprendre, de tourner la page, d'abandonner la partie, de se désintéresser de M. Gizenga et du sort de son gouvernement.

M. Sustal se demandait d'ailleurs si, indépendamment des positions adoptées officiellement en l'espèce par le président des États-Unis[2], il n'existait pas « quelques nuances dans sa pensée » en ce qui concernait l'affaire du Congo.

En somme, la situation internationale présentait deux aspects d'apparence contradictoire : un indice mutuel à Moscou comme à Washington d'une certaine détente, d'une meilleure approche des grands problèmes, d'une part, et parallèlement, d'autre part, un raidissement des positions de principe respectives nettement opposées à propos d'une question aussi vitale que celle du Congo, symbole même du « colonialisme », qui ne permettait guère de compromission.

(Collection des télégrammes.)

[1] Du 15 février, non reproduit, par lequel l'ambassadeur rapportait que M. Sustal avait souligné devant lui l'importance attachée à Prague à l'assassinat de M. Lumumba, laissant entendre que celui-ci ne serait pas sans conséquences.

[2] Allusion à la conférence de presse du président Kennedy, le 15 février, au cours de laquelle le Président américain s'est montré très ferme sur le Congo. À ce sujet, se reporter au télégramme de Washington n°s 760-761 du 16 février, non reproduit.

79

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 775 à 780 (1). Immédiat. Secret. *Washington, 17 février 1961.*
(*Reçu :* 20 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 774 (2).

Abordant la discussion du projet américain qui nous fut soumis le 11 février, mon collaborateur (3) a d'abord marqué notre approbation du principe retenu à Washington concernant la politique du Laos. Nous étions heureux de constater que la nouvelle administration se faisait de ce que doit être le statut international du petit royaume une conception proche de la nôtre. Nous comprenions que le plan américain traduisait une évolution importante dans l'état d'esprit qui doit présider à un règlement acceptable par les parties intéressées.

Les Soviétiques auraient sans doute conscience de la sincérité américaine. Mais voudraient-ils et pouvaient-ils l'admettre, dès lors que toute l'opération paraissait se fonder sur l'existence d'un gouvernement laotien qui a pris une position militante ? Nous ne pensions pas que les Russes puissent acquiescer aux intentions américaines aussi longtemps

(1) Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Londres (n°s 430-435).

(2) Se référant au télégramme précédent (ci-dessus reproduit sous le n° 77), l'ambassadeur indiquait, par télégramme n° 774, du 16 février, non retenu, que son collaborateur avait développé des considérations contenues dans le télégramme du Département n° 2578. [Erreur, il faut lire : n° 2518. Par télégramme n°s 2518-2538 du 14 février, non reproduit, le Département commentait le plan américain relatif au Laos. Il constatait que ce plan avait été exposé au prince Boun Oum avant même que le gouvernement français eût pu formuler ses propres observations : Paris se trouvait placé devant un fait accompli; ou, du moins, une prise de position effective. La conception que le gouvernement américain se faisait de ce que devait être la politique du Laos semblait correspondre à la nôtre : non-engagement dans ses relations internationales; droit de diriger librement ses affaires et de sauvegarder son intégrité nationale. Toutefois, considérer qu'un règlement de la crise ne pouvait être recherché qu'avec le gouvernement Boun Oum revenait à ne pas tenir compte de l'existence au Laos d'autres forces politiques qui, avec l'appui de l'extérieur, contrôlaient une importante partie du pays. Par ailleurs, la proposition américaine de constituer une Commission temporaire de pays neutres qui pourrait, au cas où le calme ne serait pas rétabli, fournir ses bons offices à la demande du gouvernement, aboutirait à donner à cette commission une « responsabilité excessive » : d'où la Commission tirerait-elle son autorité et ses moyens d'action ? Le plan américain passait sous silence le problème fondamental, à savoir l'existence du Pathet-Lao : on voyait mal comment l'application de la politique de non-engagement par un gouvernement inspiré par l'équipe actuelle suffirait à amener le Pathet-Lao à déposer les armes. Le département d'État se refusait à admettre que, internationalement, le problème laotien avait été réglé à Genève en 1954. Au contraire, pour le Quai d'Orsay, il fallait en revenir aux accords de 1954 qui prévoyaient à la fois la réintégration du Pathet-Lao dans la vie nationale laotienne et l'interdiction des ingérences étrangères; l'intérêt de ces accords était qu'ils étaient reconnus par les pays communistes. Il serait plus normal, pour y revenir, de négocier avec les Russes et avec d'autres que de rechercher aux Nations Unies un compromis russo-américain sur le Congo. Pour le Quai, les accords de Genève consacraient de manière satisfaisante la présence française au Laos. Chercher à substituer à ces accords une intervention du Cambodge et de la Birmanie n'apporterait pas à l'Occident des garanties plus sérieuses.]

(3) M. Lebel, ministre-conseiller de l'ambassade.

que la politique de non-engagement préconisée par Washington serait appliquée par l'équipe actuelle, même si elle devait être élargie. Aussi bien, sa présence au pouvoir était-elle, selon nous, de nature à empêcher que le Pathet-Lao dépose les armes et renonce à la subversion.

M. Steeves a aussitôt interrompu mon collaborateur pour lui dire que l'on était parfaitement averti à Washington de la faiblesse du plan américain sur ce point essentiel. Toutefois, les réactions surprenantes qu'il avait provoquées de la part des autorités de Vientiane montraient que celles-ci étaient disposées à aller très loin dans la voie des concessions. On était convaincu ici que l'actuel gouvernement laotien avait décidé d'opérer un changement radical de politique. L'offre qui devait être faite au prince Souvanna Phouma l'indiquait suffisamment. Il ne s'agissait plus d'élargir le gouvernement, mais d'inviter l'ancien Premier ministre à y prendre place pour la conduite d'une politique de stricte neutralité dont sa présence à Vientiane serait le meilleur gage. Il serait d'ailleurs inconcevable que le Prince puisse accepter d'autres conditions. Mais c'était bien le sens du geste « presque incroyable » que le général Phoumi se préparait à faire en direction du prince Souvanna Phouma.

Le département d'État souhaiterait que le Prince ne refuse pas de saisir la main qui lui serait ainsi tendue. À cet égard, les conseils que la France pourrait éventuellement faire entendre à Phnom Penh, tant à l'ancien Premier ministre qu'au prince Sihanouk, seraient d'un très grand secours et auraient peut-être même un effet déterminant.

Ce que l'on souhaiterait ici était bien le retour du Prince à Vientiane. Mais il faudrait qu'un tel retour se fasse sous le couvert d'une « solution à la laotienne » — les États-Unis ne pourraient, en effet, pour des raisons évidentes, l'accepter sous la contrainte. Ils ne le feraient que si tel était le désir des autorités de Vientiane.

Mon collaborateur a promis que l'interprétation faite par le département d'État des initiatives projetées par les Laotiens, ainsi que ses suggestions relatives à une éventuelle démarche de notre part à Phnom Penh seraient aussitôt portées à votre connaissance.

M. Lebel a ensuite fait état des réflexions que le projet américain nous inspire eu égard aux accords de Genève et en ce qui concerne la Commission de neutres envisagée.

Son interlocuteur, tout occupé par le problème de la procédure à définir d'urgence en vue de l'approche à Moscou, et encore sous le coup de la surprise causée par l'annonce des initiatives que le roi Savang et le général Phoumi comptent prendre, n'a relevé que deux points de l'exposé :

— Quant au retour à la conception esquissée en 1954, le département d'État tenait à ce que les conversations à engager avec les Russes prennent leur origine d'un point de départ qui lui permette des concessions ultérieures.

— En ce qui concerne les moyens d'action de la Commission de neutres, on pensait à Washington que le Cambodge, la Birmanie et la Malaisie disposaient ensemble de l'équipement nécessaire et suffisant.

Il faudrait étudier le problème du remplacement du matériel au fur et à mesure des besoins.

D'une manière générale, on reconnaissait ici qu'il faudrait procéder à un examen approfondi de toutes les questions afférentes à la mission que l'on voudrait voir confier à l'organisme neutre.

(Collection des télégrammes.)

80

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 2834 à 2843 (1). Réservé. *Paris, 17 février 1961, 23 h.* (2).

Je me réfère à votre télégramme nos 721-722 (3).

1° Notre ambassadeur à Khartoum a reçu instruction de se concerter avec ses collègues américain et anglais pour intervenir auprès du gouvernement soudanais dans le sens souhaité par M. Rusk (4).

2° La déclaration soviétique au sujet du Congo (5) et la reconnaissance du gouvernement Gizenga par l'U.R.S.S. et plusieurs États africains (6) paraissent préluder à une intervention directe au profit de Stanleyville, non pas tant peut-être de l'Union soviétique que des États de Casablanca (7), appuyés en sous-main par Moscou, et notamment de la R.A.U.

La situation se trouve de ce fait à la fois aggravée et clarifiée. Le gouvernement américain doit constater que la voie dans laquelle il s'était engagé est maintenant de toute façon sans issue. La gravité évidente de la menace qui pèse sur l'Afrique centrale appelle une action concertée des Occidentaux et nous sommes heureux que le secrétaire d'État paraisse l'avoir, pour sa part, compris.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 2544-2553), New York (nos 1228-1237) et à Léopoldville (nos 568-577).

(2) Ce télégramme, rédigé le 16 février, est expédié le lendemain.

(3) Du 14 février, non reproduit. Le secrétaire d'État américain, M. Dean Rusk, suggérait une démarche auprès du gouvernement de Khartoum pour le mettre en garde contre toute autorisation de survol de son territoire, à la suite de la reconnaissance du gouvernement de M. Gizenga par l'U.R.S.S. et la R.A.U. le 14 février.

(4) Voir le télégramme de Paris à Khartoum nos 86-87 du 16 février, non reproduit.

(5) Voir ci-dessus le n° 67.

(6) Entre le 14 et le 17 février, l'U.R.S.S., la R.A.U., le Ghana, l'Indonésie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Bulgarie, Cuba, l'Irak, le G.P.R.A., la Hongrie, le Maroc et le Mali ont reconnu le gouvernement de M. Gizenga. Dans un communiqué commun soviéto-guinéen, publié le 16 février, à la suite de la visite en Guinée de M. Brejnev, Conakry déclare que les deux pays soutiendront le « seul gouvernement légal », celui de M. Gizenga.

(7) Sur la conférence de Casablanca, voir ci-dessus le n° 8.

Il est nécessaire et urgent d'une part d'empêcher le renforcement du régime de Stanleyville, d'autre part d'apporter un appui maximum au gouvernement légitime du Congo.

Il a toujours été évident pour nous que les Nations Unies, en raison des servitudes qui pèsent sur elles, ne pourraient à elles seules atteindre ces objectifs et que, tôt ou tard, les puissances occidentales devraient, en partie du moins, se substituer à elles pour faire face à une offensive résolue du bloc de l'Est.

La question est maintenant de savoir dans quelles conditions cette action doit être menée. Devons-nous commencer dès maintenant à agir ou attendre pour ce faire la désintégration du dispositif des Nations Unies au Congo ?

Le choix entre ces différentes possibilités est, dans une certaine mesure, fonction de l'évolution de la situation, et notamment du succès des tentatives que vont faire l'Union soviétique et les pays de Casablanca en vue de donner consistance et moyens d'action au régime de Stanleyville, dont la situation paraît actuellement assez critique.

On peut certes songer à maintenir dans l'immédiat le paravent de l'O.N.U. afin d'éviter de faire basculer un certain nombre de pays africains modérés, dont le Soudan, du côté des pays de Casablanca. Il n'y aurait pas besoin pour cela d'élargir le mandat du Secrétaire général, mais seulement de veiller à ce qu'il soit strictement appliqué, puisque, en vertu des résolutions antérieures, les organes de l'O.N.U. doivent aider le gouvernement régulièrement désigné par M. Kasavubu à affermir son autorité et à accroître l'efficacité de ses forces armées.

Mais il est à peine besoin de rappeler que l'action de l'O.N.U. s'est exercée jusqu'ici en sens inverse et il ne faut sans doute pas se faire trop d'illusions sur la possibilité d'obtenir un redressement de la politique des Nations Unies au Congo, pour lequel font défaut à la fois la volonté et les hommes.

Il paraît donc nécessaire en tout état de cause d'envisager d'ores et déjà, parallèlement aux Nations Unies, une opération occidentale d'aide à Kasavubu. Nous sommes prêts pour notre part à en discuter. Il faudrait d'ailleurs envisager d'y associer le plus grand nombre possible d'États africains, tels que par exemple l'Éthiopie, le Nigeria ou les États d'expression française. Sans doute y aurait-il lieu également, comme l'a dit M. Rusk, de constater la caducité de la résolution interdisant toute aide militaire au Congo qui ne passerait pas par les Nations Unies.

Cela suppose cependant que soit levée le plus rapidement possible l'hypothèque katangaise. Il est essentiel d'éviter que l'appui donné par les gouvernements occidentaux au gouvernement légitime du Congo puisse être interprété comme impliquant également un soutien direct ou indirect du prétendu gouvernement du Katanga. La situation se présenterait en revanche d'une manière différente dès lors que le Katanga et le Sud-Kasaï reconnaîtraient sans équivoque l'autorité du chef de l'État congolais.

Il importe enfin que l'Union soviétique soit bien consciente du fait que l'Occident ne saurait tolérer sans réagir une immixtion de l'Union soviétique, fût-ce par personne interposée, dans un secteur vital de l'Afrique. Il y aurait le plus grand intérêt à ce que les Soviétiques comprennent bien que les puissances occidentales ne peuvent admettre aucune ingérence, ni se prêter à aucun compromis en ce qui concerne un continent où les intérêts occidentaux sont et doivent demeurer prépondérants. Le président Kennedy a fait à ce sujet, dans sa dernière conférence de presse [1], des déclarations qui recueillent notre assentiment. Par la suite, les choses devraient être répétées à Moscou nettement et directement.

(Collection des télégrammes.)

81

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane.

T. nos 563 à 568 [2]. Immédiat. *Paris, 17 février 1961, 23 h. 15.*
Réservé.

À l'occasion de l'audience que le Roi doit vous accorder, il conviendrait que vous développiez en particulier les points suivants :

Des incidents tels que l'installation, le 5 février, à Séno, par décision unilatérale des autorités laotiennes, d'éléments logistiques d'un commandement, l'arrestation arbitraire d'un ressortissant français, l'investissement dont votre ambassade a été l'objet sont graves [3]. Ils risquent d'avoir les répercussions les plus sérieuses sur les bonnes relations que, traditionnellement, la France entretient avec le Laos, et que ses souverains ont à maintes reprises déclaré vouloir sauvegarder. Le gouvernement français est en droit de savoir quelles sont les intentions des dirigeants du Royaume et où ils veulent en venir.

[1] Sur la conférence de presse du président Kennedy, voir le télégramme de Washington nos 760-761 du 16 février, non reproduit. Se reporter également au *Monde,* n° 5002 du vendredi 17 février, p. 1, 2 et 3. Les États-Unis ont apporté, par la voix de M. Kennedy en personne, au gouvernement de Léopoldville, un complet soutien. Le Président a ajouté que l'intervention unilatérale d'un pays dans la crise créerait de sérieux « risques de guerre » et qu'il ne pouvait pas croire, pour sa part, que quiconque envisagerait réellement de prendre une initiative aussi fâcheuse.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 2527-2532) et Washington (nos 2817-2822).

[3] La demande de restitution de la base aérienne de Séno, au sud du Laos, dernière base occupée par la France, avait été formulée le 13 janvier, provoquant le départ du général Daillier pour Paris. À la date de rédaction de ce télégramme, l'investissement de l'ambassade était levé depuis la veille; le même jour (16 février), le prince Boun Oum avait transmis des excuses officielles. La France annoncera le 13 mars qu'elle est décidée à conserver Séno (*Année politique, 1961,* p. 391).

Il n'a pour sa part épargné aucun effort pour développer d'étroits et confiants rapports avec tous les gouvernements laotiens, il leur a apporté son aide et son soutien et continuera de le faire. Il est toutefois déterminé à ne plus tolérer que soient portées de nouvelles atteintes aux droits légitimes qu'il tient des accords. Cela signifie que, comme le gouvernement royal en a été averti, la garnison française de Séno s'opposera par la force à toute nouvelle tentative d'occuper les locaux qu'elle détient.

Le roi du Laos n'ignore pas que nous sommes disposés, dès que la situation redeviendra normale, à entrer en négociations avec son gouvernement pour procéder à la révision de l'ensemble des textes régissant les relations militaires franco-laotiennes, et en particulier, la convention de 1955 concernant Séno. Nous avons déjà, dans le passé, accepté d'héberger des éléments militaires laotiens sur la base. Nous sommes prêts à fournir d'autres facilités. Mais nous ne pouvons admettre la politique de la mise en demeure et du fait accompli.

On doit comprendre en outre à Vientiane et à Louang-Prabang que le développement des litiges entre la France et le Laos ne pourrait qu'aggraver dangereusement les difficultés que ce dernier rencontre en ce moment sur le plan international. La propagande des pays de l'Est et de certains neutres ne manquerait pas d'exploiter une telle situation dans un sens hostile au gouvernement laotien, en la représentant comme une nouvelle violation des accords de Genève.

Il me semble que vous pouvez centrer vos arguments autour des idées ci-dessus. Dites-moi si vous voyez d'autres points importants à mentionner. Je vous fais confiance pour faire comprendre le sérieux de notre mise en garde, tout en conservant à vos propos le ton qui convient à la qualité de votre interlocuteur.

(Collection des télégrammes.)

82

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle et de M. Moukouri ambassadeur du Cameroun à l'Élysée, le 17 février 1961

C.R.

Le général de Gaulle marque sa satisfaction de l'issue du plébiscite qui s'est déroulé récemment dans les territoires sous tutelle britannique. Il comprend l'irritation que ressent le Cameroun en ce qui concerne le scrutin qui a eu lieu dans le nord du territoire [1]. Il sait que celui-ci s'est accompagné de pressions évidentes de la part des Nigérians, sans doute même des Anglais. Il trouve donc naturel que le Cameroun dépose une plainte à l'O.N.U. Toutefois, il est impossible de dire ce qui en résultera. Peut-être n'en résultera-t-il rien. Il serait donc imprudent de reporter à trop longue échéance la réunion de la zone sud au Cameroun. Un tel retard pourrait en effet s'accompagner de difficultés imprévisibles, soit que les Anglais qui assurent actuellement l'ordre dans cette région s'en désintéressent et qu'il en résulte des troubles, soit même que des esprits malveillants ne profitent de ce régime intermédiaire pour semer sur place volontairement des pièges que rencontrerait plus tard le gouvernement camerounais. Le temps presse et le gouvernement camerounais serait certainement avisé d'en prendre conscience.

Le Général ajoute qu'il ne sous-estime nullement les problèmes que va poser cette réunification et qui touchent à la fois à l'administration, au maintien de l'ordre et même à l'économie (À cet égard, l'exportation des bananes soulève une difficulté particulière). Ces problèmes, la France est disposée à aider le Cameroun à les surmonter. Elle souhaite donc qu'après s'être consulté avec M. Foncha, M. Ahidjo fasse connaître au gouvernement français l'aide qui lui serait nécessaire.

Le Général souligne en tout cas encore une fois à M. Moukouri la nécessité pour son pays de ne pas manifester, du fait de la seule situation dans le Nord, un découragement qui serait injustifié.

M. Moukouri remercie vivement le Général de ses paroles et indique qu'il les transmettra aussitôt à son gouvernement [2].

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

[1] Les 11-12 février, le Cameroun du Sud sous tutelle britannique se rattachait au Cameroun ex-français, celui du Nord au Nigeria. Toutefois, les conditions du scrutin avaient été telles que M. Ahidjo, président du Cameroun, demandait le 18 février l'annulation du référendum au Nord-Cameroun britannique.

[2] Note manuscrite portée en tête du document : *M. Sauvagnargues, pour communication à Yaoundé et me rendre. R.G.* [Robert Gillet, directeur du Cabinet du Ministre].

83

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 794 à 802 (1). *Washington, 20 février 1961.*
Très secret. Réservé.
(*Reçu :* 20 h. 55.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2834 (2).

J'ai vu le secrétaire d'État ce matin 20 février et lui ai exposé dans le détail au sujet du Congo les considérations développées dans votre télégramme précité.

Mon interlocuteur a abordé successivement les deux problèmes distincts de la situation intérieure au Congo et des réactions extérieures.

A. M. Rusk est d'accord avec nous pour estimer que la position de M. Gizenga (3) est faible et qu'il a toutes les chances de tomber, à moins d'une aide extérieure décisive. Il importe donc que les Nations Unies empêchent l'octroi d'une telle aide. Or, à tort ou à raison, le Secrétaire général estime que les résolutions en vigueur, tout en interdisant toute aide directe, n'autorisent pas l'O.N.U.C. à s'opposer par la force aux contrevenants éventuels. D'autre part, ceux que, faute de mieux, on appelle « modérés » au Congo ne font pas grand chose pour assurer au gouvernement central un standing international — cet objectif pourrait être atteint le jour où ce gouvernement contrôlerait les quatre cinquièmes du territoire. C'est ce qu'il faudrait obtenir, si lâches que doivent être les liens confédéraux à établir. Parallèlement, chaque fois qu'un progrès est sur le point d'apparaître, les rumeurs de massacres de prisonniers fournissent des aliments à l'opposition internationale. (M. Rusk ignorait alors que M. Hammarskjöld ait confirmé la mort

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 103) et via le Département à Londres (nos 445-453).

(2) Du 16 février, non reproduit. Ce télégramme insistait sur la nécessité d'empêcher le renforcement du régime de Stanleyville et au contraire d'apporter un appui maximum au gouvernement légitime du Congo.

(3) Depuis l'arrestation de M. Patrice Lumumba le 2 décembre 1960, M. Bernard Salamu, ancien secrétaire particulier de M. Lumumba, a pris le pouvoir dans la Province orientale. Il s'est décerné le titre de « Commissaire du district du Haut-Congo ». Il a annoncé que la Province orientale rompait tous ses liens avec le « régime de Léopoldville » et se préparait à proclamer son indépendance. Le 14 décembre 1960, M. Gizenga faisait savoir qu'il avait décidé de transférer la capitale de Léopoldville à Stanleyville et demandait au président Nasser de lui accorder une aide immédiate. La Province orientale était dès lors contrôlée par le gouvernement lumumbiste de M. Antoine Gizenga. M. Salamu, devenu chef de la Sûreté à Stanleyville, entreprenait une tournée dans les pays afro-asiatiques.

des prisonniers du Kasaï)[1]. Il est vraiment dommage qu'entre un « nationalisme africain » fertile en effets de propagande et un tribalisme trop réel, il ne se soit pas dégagé un nationalisme congolais sur lequel on puisse appuyer une politique.

B. La résolution des trois Afro-Asiatiques[2], a poursuivi le secrétaire d'État, est mauvaise, car elle ne contient de référence ni au Secrétaire général, ni au gouvernement légitime du Congo (alors que les Nations Unies elles-mêmes ont reconnu M. Kasavubu), ni a l'interdiction d'aide directe en matériel militaire (par opposition à l'aide en personnel), ni à l'usage de la force pour empêcher l'aide militaire extérieure. M. Stevenson s'employait à introduire des amendements dans ce sens. Mais, compte tenu du risque d'un veto soviétique, M. Rusk était porté à croire qu'aucune résolution ne serait en définitive votée par le Conseil de sécurité.

J'ai repris alors certains des arguments que j'avais présentés au début de notre entretien : à notre sens, l'absence de toute résolution serait de beaucoup préférable — à vouloir trouver une majorité, et surtout éviter un veto soviétique, on était obligé de compromettre *(sic)* sur des points essentiels — n'était-ce pas d'ailleurs exactement la tactique des Soviets ? La presse disait qu'à propos du Congo, ils voulaient abattre le Secrétaire général, mais on pouvait au contraire se demander si, en attaquant un secrétaire général au secours de qui tout le monde volerait, ils ne souhaitaient pas simplement marquer des points au Congo. Enfin, si l'Occident devait se décider pour une action directe, ne serait-il pas lui-même gêné par une résolution l'interdisant à tous ?

Sur ce dernier point, M. Rusk a répondu par la négative. À son sens, l'Occident ne pourrait agir hors de l'O.N.U. qu'une fois l'échec de l'opération actuelle dûment constaté, ce qui entraînerait la caducité de résolutions de cette nature. Ceci résulterait de l'intervention de l'U.R.S.S. ou plus vraisembablement de la R.A.U. — à ce moment, l'Occident agirait, mais en ayant montré que tout avait été fait auparavant pour éviter une telle solution. Ceci était très utile vis-à-vis de l'opinion internationale, mais indispensable à l'égard de l'opinion américaine.

Ne conviendrait-il pas, ai-je alors demandé, que l'Occident se prépare, que l'on étudie en commun une opération occidentale d'aide à M. Kasavubu ? M. Rusk, se référant à l'article de Jack Raymond publié dans le *New York Times* de ce matin (selon lequel le Pentagone avait arrêté des plans prévoyant l'envoi de 80 000 hommes au Congo), marqua qu'étant donné les difficultés logistiques que rencontrerait l'adversaire éventuel,

[1] Le 15 février, on apprenait à Léopoldville que les personnalités lumumbistes livrées par le gouvernement de Léopoldville au gouvernement du Sud-Kasaï avaient été massacrées dès leur arrivée à Bakwanga. Le 20 février, le rapport de M. Rajeshwar Dayal, représentant spécial de M. Dag Hammarskjöld au Congo, rendu public à l'O.N.U., confirmait l'exécution de leaders politiques déportés dans le Sud-Kasaï, dont M. Albert Kalondji etait le président.

[2] Le 21 février, le Conseil de sécurité adoptera par neuf voix — France et U.R.S.S. s'abstenant — une motion déposée par la R.A.U., le Liberia et Ceylan : l'O.N.U. est autorisée à utiliser même la force pour prévenir la guerre civile au Congo; tous les conseillers politiques et les militaires étrangers devront quitter le Congo.

une légère perte de temps était moins grave que des risques d'indiscrétions. Pour le moment, les services américains s'étaient bornés à remettre très exactement au point les calculs logistiques opportuns. Aucune alerte n'était en vigueur. Il pensait que des études correspondantes étaient entreprises à Paris. Mieux valait s'en tenir là pour le moment. Il serait temps d'envisager un examen tripartite de cette préparation lorsqu'il apparaîtrait que le Soudan, malgré l'action des trois ambassadeurs, serait sur le point de céder aux pressions de l'autre côté.

En revanche, a-t-il poursuivi, il serait utile de discuter ensemble du langage que M. Thompson, qui regagnera Moscou le 23 février, devra tenir à ce sujet à ses interlocuteurs soviétiques. J'ai aussitôt marqué qu'à mon sens, ce langage devait être très ferme, dans la note de celui qu'avait utilisé le Président à sa dernière conférence de presse [1].

M. Rusk était d'autant plus de cet avis qu'il avait lieu de croire que les Russes étaient aussi déconcertés que les Occidentaux par les caractéristiques intellectuelles et politiques de « leurs » Congolais.

Terminant sur le Katanga, M. Rusk m'a confirmé qu'une enquête était en cours sur l'activité de la compagnie aérienne *Seven Seas,* qui paraissait avoir livré des *Fouga* à M. Tschombé. Je lui ai rappelé que le gouvernement français n'avait pas autorisé cette livraison. J'ai ajouté qu'il avait pu, d'autre part, dissuader le colonel Trinquier de s'engager au Katanga. M. Rusk s'en est félicité.

(Collection des télégrammes.)

84

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 803 à 806 [2]. Réservé. *Washington, 20 février 1961.*

(*Reçu :* 21 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2900. [3].

J'ai profité de mon entretien du 20 février avec le secrétaire d'État pour lui confirmer ce qui avait été dit à ses services au sujet du Laos : nous reconnaissions qu'un pas avait été fait dans le bon sens — mais

[1] Qui remontait au 8 février : le Président y développait sa conception de l'O.T.A.N.

[2] Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Londres (n°s 545-547).

[3] Dans ce télégramme n°s 2900-2901 du 19 février, non reproduit, le Département rappelle ses objections au plan américain sur le Laos. Il reconnaît l'utilité de conversations tripartites à ce sujet, mais n'est pas disposé à ce qu'elles servent à la mise au point du plan américain. Ce dernier soulève en effet du côté français des objections fondamentales. [Sur le plan américain en question, voir ci-dessus le n° 63.]

nous avions encore de nombreuses réserves de substance —, cependant, nous ne nous opposions pas à ce que les Russes soient informés de ce qui se passait.

C'était précisément ce que M. Rusk allait faire dans l'après-midi en recevant mon collègue soviétique. Il lui dirait notamment que si l'U.R.S.S. avait pu croire à un moment que les États-Unis souhaitaient faire du Laos un État fermement pro-occidental et semi-militarisé, ceci était faux — mais les États-Unis s'opposeraient également à ce que le Laos fût communisé.

Mais, ai-je fait remarquer, tout cela ne résout pas le problème du Pathet-Lao — ces gens existent, et il faudra bien leur faire une place dans la communauté nationale, notamment au Parlement. Sans aucun doute, me répondit M. Rusk : « Ce que nous n'admettrions pas, ce serait un Pathet-Lao comme ministre de la Défense ou de l'Intérieur. »

D'autre part, a-t-il ajouté, si le prince Souvanna Phouma acceptait de participer au gouvernement, il ne serait pas exclu que Kong Le rentre dans le rang, surtout s'il apparaissait clairement que la neutralité était un fait « et que le style de vie à Vientiane n'était plus celui qui l'avait choqué dans le passé ».

J'ai ensuite insisté sur le caractère inévitable d'une référence aux accords de Genève [1], seule base possible permettant de reconstruire une stabilité laotienne. Le secrétaire d'État a reconnu qu'il faudrait que la négociation tende dans ce sens. Le retour à la situation prévue par ces accords serait d'ailleurs un progrès par rapport à la situation actuelle. Mais, pour cette raison même, les Russes en voudraient-ils ? J'ai évoqué le légalisme des Soviets — or, ils avaient signé les accords. M. Rusk était sceptique : ils en avaient signé bien d'autres...

Il était sceptique aussi sur les mérites d'une conférence internationale. Je lui ai rappelé notre position à cet égard, réservée mais sans hostilité systématique, et l'ai sondé sur l'opportunité d'une réunion à trois cette semaine, en vue de mettre au point une position qui inclue une référence aux accords de Genève et une formule prévoyant la réintégration du Pathet-Lao. Le secrétaire d'État m'a dit qu'il y penserait.

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 prévoyaient un règlement politique entre le gouvernement royal laotien et le Pathet-Lao, dont les troupes seraient regroupées dans les provinces de Sam Neua et Phong Saly. Les seules forces étrangères autorisées sur le territoire laotien seraient un nombre limité d'instructeurs français.

85

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 770 à 776. *Bonn, 20 février 1961.*
(*Reçu :* 22 h.)

Mémorandum soviétique (1).

Le mémorandum soviétique constitue un appel direct de M. Khrouchtchev au Chancelier en vue de régler rapidement le problème allemand.

Il commence par rappeler le rôle joué par M. Adenauer pour faire aboutir le traité de commerce germano-soviétique (2). Il indique, à plusieurs reprises, que les relations entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne sont d'une très grande importance. Il offre à la République fédérale d'entamer des négociations en vue de conclure un traité de paix. Il assure de son désir de la voir participer aux pourparlers avec les autres parties intéressées. Le règlement que l'Union soviétique propose n'est nullement un ultimatum. Moscou est prêt à examiner toute contre-proposition constructive. Enfin, M. Khrouchtchev forme le vœu que le Chancelier, dans sa sagesse, usera de toute son influence pour convaincre son pays qu'il convient de liquider définitivement le passé.

Sur le fond du problème, le mémorandum n'apporte aucun changement à la doctrine soviétique (3). Il part de l'idée qu'il faut mettre fin à l'état de guerre qui dure depuis seize ans par la signature d'un traité de paix. Celui-ci consacrerait la situation actuelle de l'Allemagne, l'existence de deux États allemands et d'une ville libre de Berlin-Ouest dans le cadre des frontières telles qu'elles résultent de la défaite du IIIe Reich. En attendant la signature de ce traité dont la date serait préalablement fixée, une solution provisoire pour Berlin serait négociée par les États directement intéressés.

Le gouvernement soviétique insiste avec force sur l'urgence du règlement. Il considère que trop de temps a déjà été perdu sous divers

(1) Pour la traduction française intégrale du mémorandum du gouvernement soviétique au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne en date du 17 février 1961, voir La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0.1077, 30 mars 1961, Textes du jour, p. 3-6.

(2) Le 31 décembre 1960, a été signé le traité de commerce entre l'Allemagne occidentale et l'Union soviétique, destiné à remplacer pendant une nouvelle période de trois ans celui qui était venu à expiration. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 598-599; *D.D.F.,* 1960-II, n° 245 (note).

(3) Sur la question du problème d'un traité de paix séparé, se reporter à l'annexe I du rapport du groupe de travail quadripartite sur l'Allemagne et Berlin, du 10 février 1961, et aux télégrammes de Paris à Bonn n°s 994-1003 et 1071-1072, respectivement des 10 et 14 mars, non reproduits. Voir aussi l'*Année politique 1961,* p. 381-382.

prétextes (élections américaines, étude des dossiers par M. Kennedy) (1) et il ne saurait attendre les élections allemandes (2).

Le mémorandum s'en prend aux adversaires de la politique de détente telle que la conçoit le Kremlin. Il accuse les réfugiés de peser sur la décision du gouvernement fédéral en l'obligeant à ne pas accepter le présent statut territorial et à nourrir des intentions de revanche (3). Il dénonce les milieux militaires soucieux de réarmer l'Allemagne, d'équiper la Bundeswehr d'armes atomiques et de fusées (4). Une telle attitude est en contradiction avec les désirs exprimés par le gouvernement de Bonn de participer au désarmement. Il est du reste impossible de faire dépendre de ce dernier le règlement de paix. Il reproche enfin véhémentement au gouvernement fédéral de se refuser à tout rapprochement avec la D.D.R., fermant ainsi la seule porte à la réunification du pays.

Le mémorandum déclare que, si le traité de paix n'est pas signé dans le délai prévu (5), l'U.R.S.S. le conclura avec la D.D.R. et les autres États qui y seraient disposés, mettant fin au régime d'occupation à Berlin-Ouest (6) et donnant à la D.D.R. tous les pouvoirs en matière d'accès à la ville. Si l'Occident riposte par la menace de la guerre, l'Union soviétique dispose de tous les moyens nécessaires pour se défendre.

(Collection des télégrammes.)

(1) Les élections américaines ont eu lieu le 8 novembre 1960. M. Kennedy a été proclamé président des États-Unis le 6 janvier 1961 et investi le 20 janvier.

(2) Les élections législatives allemandes auront lieu le 17 septembre.

(3) Le 28 août 1960, cent vingt mille réfugiés de Haute-Silésie manifestent leur attachement à leur patrie d'origine. À cette occasion, et au nom du chancelier Adenauer, le vice-chancelier Ludwig Erhard réclame énergiquement le droit à l'autodétermination, « non seulement pour les peuples de couleur, mais pour tous les peuples et aussi pour les Polonais, les Hongrois et les Allemands. »

(4) Allusion à la publication le 24 août 1960 du mémoire du haut-commandement de la Bundeswehr sur la nécessité d'un armement atomique. Voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 90.

(5) Le mémorandum ne comporte aucune date, mais dans sa conversation avec l'ambassadeur de la République fédérale à Moscou, M. Kroll, le 31 décembre 1960, M. Khrouchtchev a indiqué que le problème devait être réglé en 1961.

(6) Sur le statut de Berlin, se reporter au *Dossier de l'affaire de Berlin* préparé par M. A. Molter, rapporteur, Union de l'Europe occidentale, Assemblée, Commission des Affaires générales, huitième session ordinaire, A/UEO/GA(62)44, Paris, le 1er décembre 1962.

86

M. DE LA CHEVALERIE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 800 [1]. Réservé. *Tunis, 20 février 1961* [2].

(*Reçu :* le 24, 11 h. 45.)

Je me réfère à votre lettre n° 77 SDT du 31 janvier 1961 [3] et au télégramme n° 224 de notre ambassade à Rabat (votre télégramme n° 247) [4].

Jusqu'à présent, à la différence de ce qui s'est passé au Maroc au cours des derniers mois, rien n'est venu modifier ici les conditions politiques dans lesquelles se manifeste l'action du F.L.N. Par ailleurs, l'implantation des Algériens dans ce pays, les moyens dont dispose l'organisation rebelle, l'influence qu'elle exerce n'ont guère subi de transformation récente, ou seulement de façon discrète et progressive.

En Tunisie, la rébellion traite avec un régime fort et unitaire. Bien que certains dirigeants (tels Mehiri, secrétaire d'État à l'Intérieur, ou Tlili, secrétaire général de l'U.G.T.T.) soient plus proches du F.L.N. que d'autres, il n'y a pas ici, à proprement parler, de « parti » ni de « lobby algérien ». Les relations entre le gouvernement tunisien et son partenaire sont, pour l'essentiel, l'expression d'une politique fondée moins sur la sympathie ou sur une communauté d'intérêt que sur le sentiment d'une profonde solidarité de lutte et de destin. Dans leurs grandes lignes, ces relations sont gouvernées par un certain *modus vivendi* en vertu duquel la Tunisie, d'une part, accorde refuge, aide et facilités à la rébellion en assumant certains risques. Le F.L.N., d'autre part, respecte, dans une mesure que les Tunisiens souhaiteraient plus large, la souveraineté et les intérêts vitaux de ses hôtes. C'est ainsi par exemple qu'aucun attentat n'a jamais été commis contre les ressortissants français et que

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier à Rabat.

(2) Par courrier en clair.

(3) Non retrouvée.

(4) Le télégramme de Rabat n° 224, du 11 janvier, n'a pas été reproduit. Il analysait par le détail l'action du F.L.N. au Maroc qui se poursuivait depuis quelques mois dans des conditions politiques singulièrement plus favorables. Il y était successivement question de la place des « Algériens » dans la vie marocaine et de leur influence sur la politique chérifienne. L'évolution récente de cette politique s'expliquait par la volonté du Roi qui, persuadé du caractère inéluctable de l'indépendance algérienne, ne voulait pas être le dernier à voler au secours de la victoire, et entendait ne se laisser distancer ni par son rival Bourguiba, ni par ses ennemis intérieurs. Les préoccupations de politique intérieure et extérieure, la volonté d'aller au-devant de toute surenchère, les soucis de prestige, la crainte aussi de la menace que représenterait pour la monarchie marocaine une Algérie républicaine inclinant vers le bloc oriental contribuaient à rendre le Souverain sensible aux pressions du G.P.R.A.

le G.P.R.A. se résigne, bien que de mauvaise grâce, à voir l'armée tunisienne interdire l'accès de l'extrême Sud à l'A.L.N. Ceci n'exclut pas des tiraillements.

1. *Implantation algérienne en Tunisie.*

En 1955, on comptait environ 150.000 Algériens en Tunisie. Installée près de la frontière, et autour des grandes villes, cette population était déjà partiellement assimilée, et un certain nombre de ses membres ont par la suite acquis la nationalité tunisienne. Il semble que, depuis lors, 70 à 80.000 Français musulmans, chassés des régions frontières par la guerre ou contraints par le F.L.N., soient arrivés dans ce pays.

Mais selon les indications données par le gouvernement tunisien et reprises par les organisations internationales, le nombre des réfugiés algériens, évalué à 60.000 en octobre 1957, serait aujourd'hui de 155 à 160.000. Il est possible que ces chiffres aient été artificiellement gonflés, mais il paraît également probable que d'anciens résidents de la zone frontière, dépourvus de ressources, se soient confondus avec les réfugiés. Ceux-ci sont répartis dans les gouvernorats frontaliers de Souk el Arba, du Kef, de Kasserine et de Gafsa [1]. Ils vivent non point dans des camps, mais dans des mechtas agglomérées aux villages tunisiens. Il s'agit surtout de femmes, d'enfants et de vieillards dont la condition reste très misérable en dépit de l'aide internationale qui leur est assurée. Quant aux hommes valides, bien qu'ils soient vraisemblablement comptés dans le chiffre global des « réfugiés », ils sont pratiquement tous incorporés dans l'« Armée de libération nationale ».

Celle-ci, dont les effectifs ont été portés en 1960 de 11 à 18.000 hommes (dont 3.100 à l'instruction), a 13.000 hommes dans la « zone Nord » (Ghardimaou) et 5.000 dans la « zone Sud » (Thala).

Comme au Maroc, le F.L.N. exerce une emprise quasi exclusive sur la colonie algérienne. Certes, depuis 1959, les réfugiés sont placés sous l'autorité de l'administration tunisienne régionale qui, notamment, assure elle-même la distribution des secours qui leur sont destinés, mais chaque groupe n'en est pas moins étroitement contrôlé, avec l'accord des Tunisiens, par un responsable F.L.N. dépendant du « ministère de l'Intérieur du G.P.R.A. ». Les réfugiés n'ont pratiquement aucun contact avec les consulats de France, écartés des régions frontières depuis 1958.

Sauf lorsqu'elle est tunisifiée, la population algérienne permanente subit également le contrôle de l'organisation rebelle et échappe dans sa grande majorité à la protection de nos consulats, autour desquels la police du F.L.N. exerce d'ailleurs une surveillance discrète.

On ne comptait en décembre dernier que 4.511 Français musulmans immatriculés et, bien que l'attitude des Algériens à l'égard de nos consulats ne reflète pas nécessairement leurs convictions politiques, on peut

[1] *Note du document :* D'après les autorités tunisiennes, les réfugiés algériens seraient au nombre de 70.000 dans le gouvernorat de Souk el Arba (dont 60.000 environ dans la délégation de Ghardimaou), 50.000 dans le gouvernorat du Kef, 23.000 dans le gouvernorat de Kasserine et 12.000 dans le gouvernorat de Gafsa.

considérer que, dans la plupart des cas, l'immatriculation n'est effectuée que sous l'empire d'une nécessité administrative quelconque et parfois avec l'agrément du F.L.N.

2. *Place des « Algériens » en Tunisie.*

Sauf peut-être dans le secteur de l'information, les musulmans d'Algérie n'occupent pas dans la vie tunisienne une place importante ou qui leur permette d'exercer une influence personnelle vraiment considérable.

L'armée tunisienne ne compte pas de cadres algériens. Dans la police, il ne reste que quelques fonctionnaires en instance de recasement en France. Parmi les enseignants, les instituteurs algériens sont peu nombreux et l'on ne trouve que quelques professeurs de lycée, qui ne semblent pas désireux de jouer un rôle politique. Seule personnalité notable parmi ces derniers, M. Ben Cheneb, qui fut notre représentant à Djeddah. Qu'un Abdel Moumen, neveu de Ferhat Abbas, soit chef de service à l'office du Commerce extérieur ne change rien au fait qu'en Tunisie, les Algériens n'occupent guère dans la fonction publique que des emplois subalternes. La fraternité n'exclut pas ici le souci ombrageux de réserver aux nationaux la gestion des affaires du pays. Il semble en revanche que, en prévision de leur retour en Algérie, l'administration tunisienne prépare des stagiaires algériens à leurs tâches futures.

De niveau social et économique généralement faible, la population algérienne ne joue pas non plus un rôle considérable dans le secteur privé. L'implantation agricole ancienne, assez importante à l'ouest de la Tunisie, en particulier autour de Teboursouk et du Krib, ne s'est pratiquement pas développée et ne pourrait d'ailleurs s'étendre qu'avec l'autorisation des Tunisiens. Les Algériens sont très peu nombreux dans les professions libérales. Au contraire, leur participation aux branches les plus diverses de l'industrie hôtelière est relativement importante, surtout à Tunis, et s'est développée ces derniers temps. Cette activité, comme les acquisitions ou locations assez nombreuses d'immeubles ou de villas que l'on a pu observer, répondent en grande partie aux besoins du F.L.N.

3. *L'organisation rebelle en Tunisie.*

Si la colonie algérienne ne joue qu'un rôle modeste dans la vie tunisienne, l'Organisation extérieure de la rébellion tient dans ce pays une place considérable. C'est essentiellement dans ce cadre que l'activité des Algériens s'exerce.

Sans être officiellement le siège du G.P.R.A., Tunis l'est en fait progressivement devenue; c'est là que le pseudo-gouvernement tient ses réunions collégiales, là que sont installés sa présidence, ses « ministères » de l'Information, de l'Intérieur, des Affaires sociales et culturelles, ainsi que le Comité interministériel de guerre (C.I.G.); la capitale abrite également de fortes représentations du « ministère » des Affaires étrangères (siège au Caire) et du « ministère » de l'Armement et des liaisons générales (M.A.L.G.) (siège à Tripoli). À Tunis également, sont installés le

Croissant-Rouge algérien, l'U.G.T.A. et l'U.G.E.M.A. Dans la ville ou dans sa banlieue, résident les principaux chefs de la rébellion : Abbas, Boussouf, Krim, Yazid, Ben Tobbal, Boumendjel, etc.

Sur le territoire tunisien, le F.L.N. dispose des centres d'hébergement, de convalescence et de transit du « ministère » des Affaires sociales, des prisons du ministère de l'Intérieur, des ateliers, des dépôts et des services de renseignements du M.A.L.G., de divers centres de transmissions.

Enfin, l'état-major général de Boumedienne, à Ghardimaou, couvre les deux zones Nord et Sud de la frontière, avec leurs commandements opérationnel et logistique qui se partagent 17 bataillons, 3 compagnies lourdes, 7 bases logistiques, 9 camps d'instruction, 3 hôpitaux et 4 grands dépôts.

La présence d'une organisation civile et militaire aussi lourde crée évidemment des problèmes de coexistence, des difficultés, parfois de graves incidents à l'échelon local. Par son propre poids en somme, cette présence exerce une forte influence sur la politique tunisienne.

4. *Moyens de propagande du F.L.N.*

Le Front dispose également de moyens de propagande directe ou indirecte. Sans négliger l'opinion locale, tunisienne et algérienne, ses efforts dans ce domaine débordent largement le cadre de la Tunisie.

A. L'organe du F.L.N. *El Moudjahid,* qui utilise l'imprimerie du journal *La Presse,* tire à 18.000 exemplaires dans sa version arabe et 10.000 dans sa version française, mais ne s'adresse qu'accessoirement au public tunisien. Ici sont également édités *L'Ouvrier algérien,* organe de l'U.G.T.A., et peut-être celui de l'U.G.E.M.A., *L'Étudiant algérien,* que l'on ne connaît guère que par des citations. L'influence de ces feuilles ne peut être que limitée à des cercles restreints.

Repris et diffusés par la presse tunisienne, les éditoriaux du *Moudjahid,* les déclarations et les communiqués du F.L.N. ont évidemment une audience plus vaste. Certains journaux (*La Dépêche, La Presse*), se contentent de les reproduire, ainsi que les « dépêches » de la nouvelle agence tunisienne T.A.P., dont le sous-directeur est Algérien. Les autres — chacun selon sa ligne — les commentent et se font les avocats de la rébellion. Tandis que *Al Amal* reste dans la stricte obédience destourienne, deux éditorialistes algériens développent chaque jour dans *As Sabah* des thèmes inspirés par les services de Yazid. Parmi les feuilles de langue française, *Le Petit Matin* ouvre largement ses colonnes à des amis divers du F.L.N., européens ou tunisiens, parmi lesquels notre compatriote Maschino, auteur du *Refus. Afrique Action,* qu'anime l'entourage de M. Masmoudi, s'efforce d'exprimer dans le style de l'*Express* un nationalisme africain modérément progressiste et plaide la cause algérienne à l'intention de l'intelligentsia tunisienne et des pays d'Afrique noire d'expression française.

Pour atteindre l'opinion étrangère, le Front dispose d'ailleurs d'autres moyens, parmi lesquels il convient de citer les agences d'information, en particulier D.P.A., U.P.I. et Tanyung, et surtout la presse mondiale à

laquelle il a su habilement confier sa publicité. Dans une large mesure, ce sont les journalistes qui ont lancé le « G.P.R.A. » sur la scène internationale.

B. Les émissions radiophoniques en langue arabe ont évidemment plus d'influence sur la masse que les journaux. Radio Tunis diffuse les textes de la rébellion, traite quotidiennement de l'affaire algérienne et prête de nouveau, après quelques mois d'interruption, ses antennes à la « Voix de l'Algérie arabe sœur ».

Le rôle joué par le cinéma, essentiellement par le film *Djamila l'Algérienne,* n'est pas négligeable. Projetée dans tous les cinémas de la banlieue tunisoise et de l'intérieur, cette bande a connu un succès certain. *Algérie en flammes* et *Djzairouna*, destinés à l'exportation n'ont été que présentés à Tunis.

Enfin, une troupe algérienne a donné dans la capitale quelques représentations théâtrales de *Djamila Bouhired,* de *El Moudjahid* et d'une pièce de Khateb Yassine qui ne pouvaient toucher qu'un public restreint.

C. Le parti et les organisations qui constituent l'armature ou les « courroies de transmission » du régime tunisien — U.G.T.T., U.G.E.T., Jeunesse destourienne et même U.N.F.T. — entretiennent avec les organisations rebelles correspondantes d'étroites relations placées sous le signe de l'unité maghrébine. Même si la solidarité qui préside à ces rapports ne se concrétise pas par la création d'un organisme de coordination tel que l'éphémère secrétariat permanent de la conférence de Tanger ou celui que vient de fonder la Confédération des étudiants du Maghreb, elle s'exprime en Tunisie par des manifestations communes en faveur de l'« Algérie sœur » et dans les assemblées africaines ou internationales par un front commun, en ce qui concerne l'Algérie tout au moins.

Quelle action en définitive les rebelles algériens exercent-ils sur la Tunisie ? Du fait du caractère unitaire du régime, le problème diffère de celui qui se pose au Maroc. Certes, les contacts entre syndicalistes et cadres étudiants, par exemple, favorisent l'interpénétration d'idées qui peuvent s'écarter de la ligne du Néo-Destour. Certes, il existe en Tunisie des mécontentements et des courants latents d'opposition — traditionalistes, youssefistes, progressistes — que le Front pourait le cas échéant attiser ou animer. Mais le F.L.N. a besoin de la Tunisie et ne peut, sans ouvrir une crise grave, avoir ici d'autres alliés que le pouvoir. Il sait d'ailleurs que le gouvernement tunisien, même s'il en avait le désir, ne pourrait se désolidariser sérieusement de la rébellion algérienne sans liguer contre lui l'opinion afro-asiatique et courir sur son propre territoire un danger de subversion. Cette menace virtuelle me paraît être le moyen d'action essentiel du Front en Tunisie.

Jusqu'à présent, le *modus vivendi* qui régit bon gré, mal gré, les relations entre Tunisiens et rebelles algériens a été maintenu en dépit de dissensions épisodiques et de certaines divergences de vues permanentes. Il reste à voir comment la paix rétablie, la Tunisie pourra faire face aux

problèmes nouveaux qui se poseront à elle. Le gouvernement tunisien s'en inquiète et ses appréhensions expliquent, dans une large mesure, les positions adoptées par M. Bourguiba.

(Collection des télégrammes.)

87

Note de la Direction des Nations Unies et Organisations internationales

Question du Congo aux Nations Unies

N. n° 023. *Paris, 21 février 1961.*

La déclaration du gouvernement soviétique à propos du meurtre de M. Lumumba, publiée le 14 février et réclamant la fin de l'opération des Nations Unies au Congo et la destitution de M. Hammarskjöld (1), a provoqué une grande émotion au siège de l'Organisation. Des messages flétrissant l'assassinat de l'ex-Premier ministre congolais ont été envoyés au Secrétaire général par plusieurs pays (Maroc, Haute-Volta, Yougoslavie, Tunisie, Pologne, Guinée, Mali). Enfin, les pays de l'Est, la R.A.U., la Yougoslavie, le Ghana, la Guinée, l'Indonésie et le Maroc ont annoncé leur décision de reconnaître le gouvernement de M. Gizenga.

C'est donc dans une atmosphère de crise que le Conseil de sécurité a repris le 15 (2) l'examen de la question du Congo en présence de vingt-deux États non membres dont six pays africains d'expression française qui avaient tenu à se faire entendre (Madagascar, Cameroun, Congo (Brazzaville), Sénégal, Gabon et Haute-Volta).

Dès le début de la séance, le délégué du Liberia a demandé que la question de l'Angola fût ajoutée à l'ordre du jour. Sa requête a été appuyée par l'U.R.S.S. et la R.A.U., mais le Président s'y est opposé en invoquant le règlement intérieur (3).

Des nombreuses interventions qui ont été prononcées au Conseil, il est possible de dégager cinq propositions de règlement s'inspirant de considérations différentes, dont deux seulement ont été déposées sous forme de projet de résolution.

Le premier, le délégué des *États-Unis,* poursuivant la recherche d'une solution qui, tout en reprenant les idées essentielles du plan américain, serait susceptible d'être acceptée par les éléments modérés du groupe afro-asiatique, a défini les principes qu'il convenait selon son gouvernement d'appliquer : garantir l'unité, l'intégrité et l'indépendance du Congo; éviter que ce pays ne devienne un terrain de guerre « froide ou chaude »;

(1) Sur la déclaration du gouvernement soviétique, voir ci-dessus le n° 67.

(2) Le Conseil de sécurité, qui s'était ajourné le 7 février, a repris le 13 l'examen de la question du Congo au moment où parvenait à New York l'annonce de la mort de M. Lumumba. Le Conseil s'est de nouveau ajourné au mercredi 15 février. Sur le sujet, voir les télégrammes de New York n°s 411 et 412, du 13 février, non reproduits. Se reporter également à la note n° 018 de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, du 14 février, non reproduite.

(3) Sur la séance du 15 février, voir le télégramme de New York n° 462 du 15 février, non reproduit.

appuyer l'action de l'Organisation. Sur cette base, M. Stevenson a proposé les mesures suivantes :

1. Suppression de toutes les ingérences étrangères au Congo;

2. Mise en œuvre des mesures préconisées par le Secrétaire général au sujet des forces armées congolaises, par négociation avec les autorités congolaises et katangaises;

3. Libération de tous les prisonniers politiques;

4. Retour aux règles constitutionnelles avec élargissement du gouvernement Ileo, dont la mise en place constituait un premier pas, et convocation du Parlement le plus tôt possible;

5. Mise en œuvre de ce programme confiée au Secrétaire général.

Les suggestions américaines ont été appuyées par le Chili et l'Équateur.

Après avoir prononcé un violent réquisitoire contre le gouvernement belge et ses alliés occidentaux et contre M. Hammarskjöld, le représentant de *l'U.R.S.S.* a donné lecture du projet de résolution déposé par sa délégation [1] :

— Condamnation des actes de la Belgique qui ont conduit au meurtre de MM. Lumumba, Okito et M'Polo ;

— Application à la Belgique, en tant qu'agresseur, des sanctions prévues à l'article 41 de la charte des Nations Unies, c'est-à-dire « n'impliquant pas l'emploi de la force armée », et mise à exécution sans retard de ces sanctions par les États membres ;

— Arrestation immédiate de MM. Tschombé et Mobutu, désarmement de toutes les forces armées dépendant de ces derniers, désarmement et évacuation de toutes les troupes et de tout le personnel belges;

— Cessation dans un délai d'un mois de l'opération des Nations Unies au Congo et évacuation de ce pays de toutes les troupes étrangères ;

— Destitution de M. Hammarskjöld en tant que complice et organisateur de l'exécution sommaire des dirigeants de la République du Congo.

Le *Secrétaire général* est intervenu ensuite pour défendre l'action des Nations Unies au Congo et pour répondre aux accusations soviétiques [2]. Comme en octobre 1960, il a indiqué que son départ risquait de réduire l'Organisation à l'impuissance et qu'il ne donnerait sa démission que si les pays non engagés lui retiraient leur confiance. Revenant au problème congolais, M. Hammarskjöld a sollicité l'appui moral du Conseil aux mesures qu'il estimait indispensables pour rétablir la situation :

1. Ouvrir une enquête sur les circonstances de l'assassinat de M. Lumumba pour déterminer les responsabilités;

2. Assurer la protection des populations civiles;

3. En cas de conflit, provoquer le cessez-le-feu par la négociation et, s'il le faut, par la force;

4. Neutraliser les forces armées congolaises;

5. Assurer le retrait des conseillers politiques et militaires belges.

Les États ayant participé à la conférence de Casablanca ont exposé, à leur tour, leur thèse qui a été également soutenue par certaines autres *délégations afro-asiatiques.* Dans leurs interventions, les délégués de la Guinée et du Mali [3] se sont distingués par la violence de leurs attaques à l'égard du Secrétaire général, des pays occidentaux et des États africains qui, ayant encore des liens avec la France, seraient soumis à un « régime de liberté surveillée ». Avec l'aide des représentants des « États de Casablanca », en particulier de la Guinée et du Mali, ainsi que du représentant tunisien, les délégués

[1] Sur l'intervention de M. Zorine, délégué permanent de l'U.R.S.S., voir le télégramme de New York n° 464 du 15 février, non reproduit. Sur le projet de résolution soviétique, se reporter au document n° S/4706 du 14 février 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité.

[2] Pour le texte de l'intervention du Secrétaire général, M. Hammarskjöld, répondant aux accusations lancées contre lui par le délégué soviétique, voir le télégramme de New York n° 465 du 15 février, non reproduit.

[3] Sur ces interventions du 16 février, se reporter aux télégrammes de New York n°s 475, 489-493, du 16 février, non reproduits.

nigérien et indien ont élaboré un projet de résolution qui a été soumis au Conseil le 17 février par le Liberia, Ceylan et la R.A.U.[1], Aux termes de ce texte, en retrait par rapport aux exigences des pays les plus avancés du groupe, le Conseil de sécurité :

A. Dans une première partie :

1. Recommande que les Nations Unies prennent immédiatement toutes les mesures appropriées pour empêcher le déclenchement d'une guerre civile au Congo, notamment des dispositions concernant la cessation de toutes opérations militaires et le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort;

2. Demande le retrait et l'évacuation immédiate de tous les personnels militaire et paramilitaire et conseillers politiques, belges ou autres, qui ne relèvent pas du commandement des Nations Unies, ainsi que des mercenaires;

3. Prie tous les États de prendre immédiatement des mesures énergiques pour empêcher sur leur territoire le départ de ces personnels pour le Congo et leur refuser passage et autres facilités;

4. Décide qu'une enquête immédiate sera faite en vue de déterminer les circonstances de la mort de M. Lumumba et de ses collègues et que les auteurs de ces crimes seront châtiés;

5. Réaffirme les résolutions antérieures du Conseil de sécurité et la résolution du 20 septembre 1960 de l'Assemblée générale;

B. Dans une deuxième partie :

1. Demande la convocation du Parlement et l'adoption des mesures de protection nécessaires à cet égard;

2. Demande la réorganisation des unités armées congolaises et l'élimination de l'ingérence de ces unités dans la vie politique du Congo;

3. Prie tous les États de prêter leur coopération et leur assistance en vue de l'exécution de la présente résolution.

La délégation américaine qui souhaitait arriver à une solution de compromis avec les éléments modérés afro-asiatiques s'est efforcée de faire accepter par les coauteurs du projet certains amendements qui lui auraient permis de se prononcer en sa faveur[2]. Les modifications essentielles recherchées par les Américains sont les suivantes :

— mentionner dans le préambule les déclarations du Secrétaire général devant le Conseil de sécurité;

— stipuler que « les mesures appropriées » du paragraphe I du dispositif de la première partie du projet seront prises en consultation avec les autorités de Léopoldville;

— interdire, au paragraphe 3 du dispositif de la première partie, l'entrée au Congo non seulement du personnel mais également du matériel militaire.

Apportant la contradiction aux « États de Casablanca », les représentants de *Madagascar, du Congo (Brazzaville), du Sénégal, du Gabon et du Cameroun*[3] se sont appuyés sur les conclusions de la conférence de Brazzaville[4] pour s'élever contre toute solution de la crise congolaise qui serait imposée au président Kasavubu. Visant le « plan américain », ils ont réaffirmé que les Nations Unies ne sauraient se substituer aux autorités congolaises. Ils se sont déclarés favorables à une assistance des Nations Unies dans le domaine économique et à la protection par l'Organisation de la souveraineté du gouvernement de Léopoldville, mais ont rejeté tout règlement imposé de l'extérieur au peuple congolais. Faisant valoir que les dirigeants de leurs pays tentaient d'élaborer un plan de règlement, qui serait soumis le mois prochain à l'Assemblée générale, ils ont demandé au Conseil de sécurité d'ajourner toute décision jusqu'à la reprise de la quinzième session.

[1] Sur ce projet de résolution, voir les télégrammes de New York nos 479-481 et 482-486, du 16 février, non reproduits. Pour le texte officiel du projet de résolution commun présenté par Ceylan, le Liberia et la R.A.U., se reporter au document S/4722 du 17 février 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité.

[2] Voir le télégramme de New York nos 494-495 du 17 février, non reproduit.

[3] Pour les principaux passages de la vigoureuse intervention de M. Dadet, représentant du Congo (Brazzaville), répondant au représentant guinéen, voir le télégramme de New York nos 516-518 du 18 février, non reproduit.

[4] Sur cette conférence, voir *D.D.F.,* 1960-II, nos 282 (note), 298 (note).

Par ailleurs, le secrétariat des Nations Unies a publié le 18 février le *rapport de la Commission de conciliation* [1], envoyé au Congo par le Comité consultatif, contenant ses recommandations sur l'avenir politique de ce pays. Ses conclusions sont les suivantes :

a. La loi fondamentale doit être conservée comme base de la légalité congolaise;

b. La base sur laquelle a été formé récemment le gouvernement provisoire de M. Ileo devrait être élargie, les tentatives déjà entreprises dans ce sens paraissant encourageantes;

c. Les opérations militaires doivent être arrêtées immédiatement;

d. L'armée nationale congolaise devrait être isolée de la vie politique et réorganisée; les Nations Unies auraient à assurer le maintien de l'ordre public dans l'ensemble du territoire en pleine coopération avec le gouvernement congolais;

e. Il serait souhaitable que soit réunie une conférence « au sommet » rassemblant, en terrain neutre et à l'extérieur du Congo si nécessaire, tous les chefs politiques congolais en vue d'aboutir à un accord sur les modifications à apporter à la loi fondamentale; la Commission estime que seule une formule de gouvernement fédéral peut sauvegarder l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Congo;

f. Les personnalités politiques actuellement en détention devraient être libérées et une amnistie générale octroyée dès l'établissement d'un gouvernement d'union nationale;

g. Dès l'adoption des mesures qui précèdent, le Parlement devrait être convoqué sans retard sous la protection de la force des Nations Unies;

h. Les Nations Unies devraient adopter d'urgence des mesures propres à assurer le respect définitif des résolutions qui invitent tous les États à s'abstenir de fournir une assistance militaire à quelque camp que ce soit, si ce n'est par le canal de l'Organisation, et à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Congo.

Le 20 février, le Secrétaire général a donné connaissance au Conseil d'un nouveau message de M. Dayal [2] annonçant l'exécution de six collaborateurs de M. Lumumba qui avaient été envoyés au Sud-Kasaï par les autorités de Léopoldville. Devant ces événements nouveaux, les trois délégations afro-asiatiques membres du Conseil *(Ceylan, Liberia et R.A.U.)* ont déposé un *deuxième projet de résolution* [3] tendant à :

— condamner énergiquement les arrestations illégales, déportations et assassinats de dirigeants politiques du Congo;

— inviter les autorités de Léopoldville, d'Elisabethville et du Kasaï à mettre immédiatement fin à ces pratiques;

— inviter les autorités des Nations Unies au Congo à prendre toutes mesures possibles, y compris le recours à la force si besoin est, en dernier ressort, pour empêcher de tels forfaits;

— décider qu'une enquête impartiale aura lieu pour établir les responsabilités de ces crimes et que leurs auteurs seront châtiés.

Le délégué de la R.A.U., appuyé par les deux autres coauteurs, a demandé que ce texte soit discuté et voté en priorité [4].

[1] Pour le texte intégral de ce rapport, adopté à l'unanimité par la Commission de conciliation, le 15 février, se reporter au document n° 152/NU du 18 février 1961. Pour des extraits, voir le télégramme de New York n°s 511-514 du 17 février, non reproduit.

[2] Pour le texte du rapport du représentant spécial du Secrétaire général, en date du 18 février 1961, concernant l'arrestation et la déportation de personnalités politiques, voir les télégrammes de New York n°s 532 et 542 du 20 février, non reproduits. Sur le sujet, voir aussi le télégramme de New York n°s 625-628 du 25 février, non reproduit, et le texte du rapport de M. Dayal sur l'exécution de leaders politiques congolais déportés dans le Sud-Kasai, adressé à M. Hammarskjöld le 20 février 1961, envoyé de Léopoldville par dépêche n° 248/AL en date du 21 février, non reproduit. Se reporter également au document S/4745 du 22 février 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité, faisant l'historique de la question et le point de la situation dans la Province orientale et la province du Kivu.

[3] Sur ce deuxième projet de résolution présenté par Ceylan, le Liberia et la R.A.U., voir le télégramme de New York n° 539 du 20 février, non reproduit, et le document S/4733/Rev. 1 du 20 février, Nations Unies, Conseil de sécurité.

[4] Sur la suite de la discussion de l'affaire congolaise dans l'après-midi du 20 février, se reporter au télégramme de New York n° 543 du 20 février, non reproduit.

Le représentant du Liberia a suggéré en outre, sans le proposer formellement, que le Conseil de sécurité suspende ses travaux et aille les reprendre à Léopoldville ou dans un pays voisin afin d'y rencontrer les dirigeants congolais et rechercher avec eux une solution.

Le délégué des États-Unis, après avoir déclaré que sa délégation considérait avec faveur la proposition libérienne, a indiqué qu'il était disposé à voter le premier projet de résolution afro-asiatique (du 17 février) étant entendu que :

a. Le texte admet implicitement que le Secrétaire général continue à assurer la direction des opérations des Nations Unies au Congo;

b. Le recours à la force ne devrait pas être utilisé avant que toutes les procédures de négociations aient été tentées;

c. Une nouvelle rédaction du paragraphe 3 du dispositif visant l'interdiction de peronnel militaire au Congo interdirait également l'expédition d'armes et de matériel militaire, sauf par l'intermédiaire des Nations Unies.

Par ailleurs, le représentant turc a demandé aux auteurs du deuxième projet afro-asiatique (du 20 février), qui ont accepté, d'étendre l'injonction que comporte le paragraphe 2 du dispositif, aux « autorités du Congo » en général.

Scrutins : Le 20 février en séance de nuit, le Conseil de sécurité s'est prononcé sur les projets de résolution qui lui avaient été soumis.

1° *Le texte soviétique*(1) a tout d'abord été rejeté par 1 voix pour (U.R.S.S.), 8 voix contre et 2 abstentions (Ceylan et R.A.U.).

2° Avant le vote sur le *premier projet afro-asiatique*(2), le délégué des États-Unis, se fondant sur une déclaration du Liberia acceptant son interprétation du paragraphe 3 de la partie A, a indiqué qu'il voterait en faveur de ce texte. Celui-ci a été adopté par 9 voix pour avec 2 abstentions (France(3) et U.R.S.S.).

3° Les délégations chinoise et américaine ont déposé divers amendements au *deuxième projet afro-asiatique*(4).

À la demande de la Chine, le Président a mis aux voix séparément les mots « y compris le recours à la force si besoin est, en dernier ressort » du troisième paragraphe du dispositif. Cinq délégations s'étant prononcées en faveur du maintien (Liberia, U.R.S.S., Chili, R.A.U., et Ceylan), 1 contre et 5 s'étant abstenues, le membre de phrase a été supprimé.

L'amendement américain tendant à mettre également en cause les autorités de Stanleyville a recueilli 8 voix pour et 3 voix contre (U.R.S.S., R.A.U. et Ceylan). Il a été repoussé en raison du veto soviétique.

M. Stevenson a proposé alors que soient mentionnés les rapports concernant les assassinats politiques sans énoncé de lieux. Pour la seconde fois, l'U.R.S.S. a opposé son veto au nouvel amendement américain qui a obtenu 7 voix pour, 3 voix contre (U.R.S.S., R.A.U. et Ceylan) et 1 abstention (Liberia).

Finalement, le Conseil a rejeté par six voix pour (Ceylan, Chili, Équateur, Liberia, R.A.U. et U.R.S.S.) et cinq abstentions (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Turquie), le deuxième projet afro-asiatique.

(1) Pour le projet de résolution soviétique, se reporter au document S/4706 du 14 février 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité.

(2) Le premier projet de résolution afro-asiatique, présenté en commun par Ceylan, le Liberia et la République arabe unie, figure dans le document S/4722 du 17 février 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité.

(3) Le texte de l'explication de vote de la France est reproduit dans le télégramme de New York n° 550 du 20 février, non reproduit.

(4) Pour le texte du projet commun afro-asiatique révisé, se reporter au document S/4733/Rev. 1 du 20 février, Nations Unies, Conseil de sécurité. Pour le texte des amendements américains à ce projet de résolution, voir le télégramme de New York n° 544 du 20 février, non reproduit.

La résolution afro-asiatique adoptée par le Conseil de sécurité [1], en accordant aux Nations Unies des pouvoirs accrus au Congo, y compris celui de recourir à la force, leur confie une mission qui déborde largement le cadre de la compétence normale de l'Organisation et constitue une véritable ingérence dans les affaires intérieures congolaises. Elle ne tient cependant pas compte des exigences soviétiques, puisqu'elle prolonge et renforce le mandat des Nations Unies au Congo et que le Secrétaire général conserve la direction de l'opération.

Au cours des débats, plusieurs délégués avaient tenu à exprimer leur sentiment à l'égard des attaques lancées par l'U.R.S.S. contre la personne du Secrétaire général. Celui-ci a reçu un soutien total de la part des États-Unis, de la Turquie, de la Chine, du Chili, de l'Équateur, du Soudan et du Liberia. D'autres délégations (Royaume-Uni, France, Belgique et Ceylan) ont dissocié l'action menée au Congo par les Nations Unies, qu'ils n'approuvaient pas toujours, de l'attaque soviétique à l'encontre de M. Hammarskjöld qu'ils réprouvaient. Certains délégués enfin ont réclamé, à la suite de l'U.R.S.S., la démission du Secrétaire général qui, d'après eux, aurait perdu la confiance des États membres : Guinée, Mali, Pologne et Tchécoslovaquie. Les autres délégations qui sont intervenues devant le Conseil, sans se prononcer explicitement, ont laissé entendre, par les textes qu'elles proposaient et par leurs votes, qu'elles ne s'associaient pas au réquisitoire soviétique demandant le départ de M. Dag Hammarskjöld.

(Nations Unies, S 50-2A-2S sd 6. Conseil de sécurité. Affaire du Congo.)

88

M. Macmillan, Premier ministre de Grande-Bretagne, au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. (Traduction). Très secret. *21 février 1961.*

Mon cher ami,

Je vous remercie beaucoup de votre message du 15 février [2] et de vos impressions générales qu'il m'apporte sur les discussions des Six au sujet de la coopération politique [3]. J'éprouve de la satisfaction à penser que les idées que nous avons échangées à Rambouillet [4] peuvent être utiles dans l'avenir.

[1] Sur quelques réflexions à la suite du vote de la première résolution afro-asiatique, voir le télégramme de New York n°s 546-548 du 20 février, non reproduit. Les véritables battus de cette dernière journée et de cette dernière nuit ont été indubitablement les Soviétiques, souligne le représentant de la France qui considère que ce projet est mauvais. Se reporter également aux télégrammes de New York n°s 551-554 du 21 février et 564-568 du 22 février pour une analyse des positions de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S. Le texte officiel de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa neuf-cent quarante-deuxième séance, les 20-21 février 1961, est reproduit dans le document S/4741 du 21 février, Nations Unies, Conseil de sécurité.

[2] Voir ci-dessus le n° 75.

[3] Voir ci-dessus le n° 65 reproduisant le télégramme du Département du 14 février, qui résumait la réunion des Six tenue à Paris le 10 février.

[4] Sur l'entretien qui s'est tenu à Rambouillet le 28 janvier entre le général de Gaulle et M. Macmillan, Premier ministre de Grande-Bretagne, voir ci-dessus le n° 42.

Le dernier paragraphe de votre lettre m'a particulièrement intéressé, car vous savez l'importance que j'attache au rétablissement de l'unité économique de l'Europe, avant que la division actuelle ne vienne à comporter des conséquences politiques qu'aucun de nous ne désire. Cette unité économique de l'Europe est importante, tant pour des raisons politiques que pour des raisons économiques. Aussi, je partage votre espoir que les entretiens préliminaires qui doivent avoir lieu à la fin du mois entre les délégués français et britanniques sur les aspects techniques de ce problème apporteront de bons résultats et permettront de progresser vers une solution.

Sincèrement vôtre.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

89

M. Bérard, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 569 à 574 (1). *New York, 22 février 1961.*

(*Reçu :* le 23, 2 h. 35.)

Loin d'apporter les éléments d'une solution de la crise congolaise, la résolution adoptée le 21 février par le Conseil de sécurité (2) ne fera vraisemblablement que compliquer l'imbroglio actuel et rendre plus lointaines les perspectives d'un règlement.

Une fois de plus, un texte a pu être adopté grâce à l'ambiguïté de ses dispositions essentielles, susceptibles d'interprétations radicalement opposées (3). Les déclarations de M. Stevenson et de M. Zorine relatives à la consultation des autorités de Léopoldville, au recours à la force et au rôle du Secrétaire général, laissaient prévoir, avant même qu'il eût été voté, les difficultés d'application à venir. Mais, en maintenant volontairement une certaine équivoque sur les principaux aspects du problème, le Conseil a placé M. Hammarskjöld dans une situation délicate.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 202) et à Washington (n° 209).

(2) Se reporter au document des Nations Unies, Conseil de sécurité S/4741 du 21 février 1961; voir également ci-dessus le n° 87.

(3) Sur les suites et la mise en application de cette résolution, se reporter aux télégrammes de New York n°s 629-632 et 633-637, respectivement des 25 et 27 février, non reproduits, ainsi qu'à deux notes de la direction d'Afrique-Levant au Département sur la situation au Congo, respectivement du 21 au 28 février et du 28 février au 7 mars, non reproduites, montrant combien le vote par le Conseil de sécurité de la résolution du 21 février n'a pas contribué à éclaircir la situation au Congo. Consulter également le rapport du Secrétaire général concernant certaines mesures prises au sujet de la mise en œuvre de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 21 février 1961, document S/4752 du 27 février 1961, Nations Unies, Conseil de sécurité.

1. Le Secrétaire général qui s'est entretenu, dès hier 21 février, avec les membres du Comité consultatif a aussitôt été récusé par les représentants de la Guinée, du Mali et du Maroc. Ceux-ci lui ont fait observer qu'à la différence des résolutions précédemment adoptées, celle du 21 février ne comportait aucune mention du Secrétaire général, qui n'était donc pas habilité à prendre les mesures visées par le texte afro-asiatique. C'est la thèse de M. Zorine.

Le Comité consultatif est divisé sur ce point : les uns, comme l'Indien, le Nigérian et le Tunisien, soutiennent qu'aux termes de l'article 97 de la Charte, le plus haut fonctionnaire de l'Organisation est tout désigné pour mettre en œuvre les décisions du Conseil : il en a d'ailleurs été chargé par les résolutions précédentes, rappelées au paragraphe 5 du dispositif; les autres — les communistes et leurs alliés — affirment qu'en l'occurrence, les auteurs afro-asiatiques n'ont pas voulu de son concours : il convient donc de créer un organe *ad hoc,* composé par exemple de trois personnalités africaines, pour remplir les fonctions qu'assumait jusqu'ici le Secrétaire général.

2. Ceylan, la R.A.U. et le Liberia avaient manifestement pour objectif de miner l'autorité du président Kasavubu. Ils ont ainsi fait figurer dans leur texte des dispositions qui constituent des ingérences caractérisées dans les affaires intérieures du Congo, comme la convocation du Parlement ou la réorganisation de l'armée nationale. Comme on pouvait le prévoir, les autorités congolaises n'entendent pas se plier à de telles décisions venues de l'extérieur [1]. M. Lolicki adresse aujourd'hui une lettre au président du Conseil de sécurité pour lui signifier qu'en dehors du recours à la force, « tous les paragraphes du dispositif de cette résolution ne pourront être appliqués par le Secrétaire général et ses représentants qu'en consultation et avec l'accord des autorités légales » du Congo. C'est notre thèse, et celle des puissances occidentales.

En l'absence des concours des autorités congolaises, la résolution ne pourrait être appliquée que par la contrainte. Or, à moins de nouveaux renforts, M. Hammarskjöld ne disposera plus, dans quelques jours, que d'environ 14.000 hommes pour assurer le maintien de l'ordre au Congo. Faut-il envisager, avec le sénateur Keating, de porter à 60.000 hommes les effectifs de l'O.N.U.C. pour imposer aux autorités de Léopoldville et Elisabethville les décisions du Conseil de sécurité ? Il ne semble donc pas que le Secrétaire général puisse mettre en œuvre la résolution sans le concours de M. Kasavubu et de M. Ileo, voire de M. Tschombé, et il risque de se trouver prochainement en butte à de nouvelles attaques de l'U.R.S.S. et de ses alliés, qui lui reprocheront une fois de plus de n'avoir pas appliqué les décisions du Conseil.

3. Le retrait du personnel belge ne va pas manquer, non plus, de susciter de sérieuses difficultés. On déclare d'ores et déjà à Bruxelles que

[1] Sur les réactions congolaises à l'issue du vote du Conseil de sécurité, se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 277/AL du 27 février, non reproduite.

le Secrétaire général devra s'adresser, pour ce faire, aux autorités congolaises, et non au gouvernement belge [1].

Dans le même temps, le nouveau code de la nationalité katangaise publié par M. Tschombé soustrait — en théorie du moins — les conseillers civils et militaires belges de toute allégeance à leur pays d'origine. Comment, dans ces conditions, appliquer le paragraphe de la résolution relatif à l'évacuation des étrangers, si la Belgique et le Congo s'y refusent ? Sur ce point également, la résolution risque de demeurer lettre morte et M. Hammarskjöld d'être accusé d'incurie, sinon de mauvaise foi.

Quant à M. Stevenson, il va s'apercevoir rapidement qu'ainsi que je l'en avais en vain averti, il n'y a de valables pour la mise en œuvre des résolutions que leurs stipulations écrites et votées et non l'interprétation qu'en a pu donner dans ses commentaires telle ou telle délégation.

(Nations-Unies, S 50-2A-28. Conseil de sécurité. Affaire du Congo.)

90

Note de la Direction des Affaires économiques et financières (Service de coopération économique)

au sujet de l'association de la Turquie au Marché commun

N. n° 44/CE [2]. *Paris, 22 février 1961.*

Sous le point « divers » de l'ordre du jour [3], M. Rey [4] fera une communication sur la négociation relative à l'association de la Turquie au Marché commun. Les Turcs demandent en effet maintenant avec, semble-t-il, une certaine insistance, la reprise des contacts interrompus depuis le mois d'octobre.

Bien que la demande d'association présentée par la Turquie date du 31 juillet 1959, les négociations proprement dites n'ont pratiquement jamais commencé. Le Conseil des ministres avait en mai 1960 autorisé leur ouverture, mais le changement de régime politique survenu le 27 mai à Ankara [5] a arrêté le départ de la délégation turque. C'est

[1] Sur le texte de la note que le gouvernement belge se propose d'adresser incessamment à M. Hammarskjöld, se reporter aux télégrammes de Bruxelles n°s 269-274 du 25 février et 281-290 du 27 février, non reproduits. Le texte définitif de la réponse belge à la note de M. Hammarskjöld a été transmis par la dépêche de Bruxelles n° 275/UNO, du 28 février, non reproduite.

[2] Rédigée par M. Maurice Ulrich, secrétaire des Affaires étrangères.

[3] Lors de la réunion à Bruxelles d'une session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Six le 23 février.

[4] M. Jean Rey, membre belge de la Commission de la C.E.E., chargé des négociations relatives à l'association de la Grèce et de la Turquie au Marché commun.

[5] Le 27 mai 1969, le coup d'État du « Comité d'union nationale », groupant de nombreux officiers sous la direction du général Gursel, avait renversé le gouvernement Menderès : *D.D.F.*, 1960-I, n° 304 (note).

seulement en septembre que les nouveaux dirigeants ont exprimé le désir de renouer le dialogue. Des conversations exploratoires ont eu lieu en octobre, elles ont permis de constater que les négociateurs turcs étaient plus orientés que par le passé vers la recherche d'une association du type grec. D'autres entretiens étaient prévus en décembre et n'ont pas eu lieu. La Commission, aux prises avec les difficultés soulevées par l'accord avec la Grèce, n'a pas cherché en effet à presser le mouvement en ce qui concerne la Turquie.

Le gouvernement d'Ankara a toujours demandé qu'un certain parallélisme existât entre les négociations menées par la Communauté avec la Grèce et avec la Turquie. La perspective d'un accord prochain avec la Grèce le rend évidemment désireux de reprendre le plus rapidement possible les entretiens et de passer à la phase des négociations. M. Rey, tenant compte de cet état d'esprit, aurait l'intention de proposer que le Conseil délibère sur les problèmes soulevés par cette association à sa séance du 20 mars, de telle façon qu'un rendez-vous puisse être pris avec la délégation turque au début du mois d'avril.

On peut se demander si cette proposition est judicieuse. Il conviendrait en effet d'éviter la répétition des erreurs commises dans le cas de la Grèce où, à diverses reprises, le Conseil a dû délibérer sur des projets mal ou insuffisamment préparés [1]. Or, il était indiqué dans le compte rendu des conversations du mois d'octobre que la délégation turque avait « reconnu à plusieurs reprises que ses conceptions et les modalités qu'elle avançait n'étaient pas toujours précises, et qu'il y avait lieu de les compléter pour que la Commission à son tour puisse en entretenir utilement le Conseil des ministres ». Par ailleurs, les Six n'ont jamais eu l'occasion d'examiner de façon approfondie, à quelque niveau que ce soit, les problèmes soulevés par une éventuelle association de la Turquie au Marché commun qui, sur le plan économique, aggraverait les inconvénients découlant de l'accord avec la Grèce et créerait même des difficultés supplémentaires.

Il serait donc normal dans ces conditions qu'une nouvelle série d'entretiens de caractère exploratoire ait lieu avant que le Conseil ne soit appelé à se prononcer au sujet de cet accord d'association.

La reprise des contacts avec les Turcs pose par ailleurs pour la Communauté le problème de la procédure des négociations. Le Conseil en effet avait décidé, en février 1960, que les négociations avec la Turquie seraient menées suivant la procédure adoptée dans le cas de la Grèce, c'est-à-dire par la Commission, seule, assistée dans la préparation de la position de la Communauté par un comité spécial composé de représentants de gouvernements. L'expérience a montré qu'une liaison plus étroite et plus complète entre la Commission et les représentants de gouvernements était nécessaire. La Commission a elle-même conscience des insuffisances et des imperfections de la procédure suivie jusqu'à ce jour, et on peut espérer qu'elle se prêtera à la mise au point d'une formule plus satisfaisante, consistant par exemple à la faire assister dans la négociation elle-même par des membres du Comité spécial. Il serait souhaitable, si le Conseil ne pouvait prendre à ce sujet une décision, que mandat soit donné aux représentants permanents de rechercher la formule la plus appropriée.

(DE-CE, n° 493, A 30-6-651 sd.2.)

[1] Sur les négociations avec la Grèce, voir l'*Année politique 1961,* p. 396, 550, 566-567, 582, 606-607; ci-après les n°s 166, 183, 319.

91

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 902-903 (1). Priorité.
Réservé.

Washington, 23 février 1961.

(*Reçu :* s. h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 857 (2).

J'ai profité de l'entretien qui était prévu pour ce matin 23 février entre le secrétaire d'État et moi dans le cadre défini par mon télégramme n° 572 (3), pour saisir mon interlocuteur de la question de notre mission militaire au Laos. Je lui ai remis un aide-mémoire étroitement inspiré de votre télégramme n° 3010 (4) (et dont le texte vous parviendra par la valise). Citant des extraits de l'éditorial publié ce matin par le *New York Times* (mon télégramme n° 890) (5), j'ai marqué très nettement que, si tel était, comme je ne voulais pas le croire, l'esprit qui animait la nouvelle administration, j'augurais mal, et de l'avenir des relations franco-américaines, et du développement de l'affaire laotienne.

M. Rusk paraissait ne pas avoir été mis au courant de l'entretien que M. Lebel avait eu le 21 février avec M. Steeves. Il connaissait mal la question, mais avait entendu parler des difficultés qui s'étaient présentées lorsqu'il avait fallu dépêcher des conseillers militaires dans les zones

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres *via* le Département sous les n°s 515-516.

(2) Par télégramme n°s 857-859, du 21 février, non retenu, l'ambassadeur, se référant au télégramme du Département n° 3010 (voir note ci-après), faisait état d'un entretien de M. Lebel, ministre-conseiller de l'ambassade, avec M. Steeves, secrétaire d'État adjoint chargé des affaires d'Asie. Pour M. Steeves, il avait paru impossible de faire entendre raison au général Phoumi et de laisser sans conseillers techniques des unités laotiennes en opération. M. Lebel avait répliqué en soulignant un risque de « surenchères de la part de pseudo-dirigeants aussi ambitieux qu'inconscients de leurs responsabilités ».

(3) Du 6 février, non retenu, qui faisait état de rendez-vous pris avec le secrétaire d'État pour passer en revue divers sujets.

(4) Par télégramme adressé le 21 février à Washington sous les n°s 3010-3017, et non reproduit, le Département notait que les Américains mettaient à profit l'inactivité croissante imposée à la mission militaire française par les autorités laotiennes pour s'emparer progressivement des tâches normalement dévolues aux instructeurs français. L'ambassadeur devait faire valoir auprès du département d'État que la substitution progressive des initiatives américaines à nos responsabilités les plus exclusives en matière d'instruction militaire constituait une violation, non seulement des accords de Genève, mais aussi des clauses de l'accord franco-américain du 29 mai 1959. Les empiètements américains ne pouvaient qu'encourager les Laotiens à persévérer dans leur politique d'éviction au moment même où notre présence militaire à Seno était mise en cause (voir ci-dessus le n° 81). Il s'agissait également d'initiatives en contradiction formelle avec le message royal du 19 février qui faisait état du désir de neutralité du Laos et de non-intervention des puissances étrangères dans les affaires intérieures du Royaume (Sur ce message, voir ci-dessus le n° 63, note).

(5) Le télégramme de Washington, n°s 890-892, du 23 février, non reproduit, évoquait un éditorial du *New York Times qui*, le 20 février, s'était fait l'avocat d'une politique de fermeté au Laos « pour sauver l'O.T.A.S.E. ». La déclaration royale du 19 février, selon le journal, laissait le Laos libre d'accepter l'aide militaire étrangère qui lui avait été consentie avec son accord; en revanche, le départ des instructeurs et l'abandon de la base de Seno étaient considérés comme acquis.

d'opérations. Il n'ignorait pas, a-t-il spontanément ajouté, que les équipes d'instructeurs américains ne se trouvaient au Laos qu'en vertu d'un accord franco-américain, conclu par la France dans la limite des droits qu'elle tenait elle-même des accords de Genève [1].

Le secrétaire d'État a promis d'étudier la question personnellement et de m'en reparler.

(Collection des télégrammes.)

92

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 904, 905 [2]. Réservé. *Washington, 23 février 1961.*

(*Reçu :* 2 h. 40.)

Mon deuxième entretien général avec le secrétaire d'État a eu lieu ce matin. Il n'a, cette fois, dépassé que d'une demi-heure la limite d'une heure qui avait été prévue. Le général Gavin y assistait, ainsi que M. McGhee et deux adjoints de M. Kohler.

Après que j'eusse, d'entrée de jeu, soulevé la question de notre mission militaire au Laos (mon télégramme n° 902) [3], M. Rusk, rappelant que l'on avait parlé de l'Amérique latine le 14 février, me demanda ce qu'il devait penser du discours prononcé le 21 par le général de Gaulle devant les ambassadeurs des pays de cette région [4].

M'inspirant des propos tenus hier par les porte-parole français, j'ai fait valoir qu'il ne fallait pas interpréter ce discours comme dénotant le désir de la France de s'opposer aux intérêts des États-Unis en Amérique latine. Comme je l'avais indiqué la semaine passée (votre télégramme n°s 919 à 926) [5], nous reconnaissions que les États-Unis avaient des intérêts majeurs dans l'hémisphère occidental, comme nous en avions en Afrique. Le discours du président de la République rappelait seulement à nos amis que nous pouvions faire beaucoup, nous aussi, pour les pays de ce continent.

M. Rusk n'a pas insisté.

(Collection des télégrammes.)

(1) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 238 (p. 543-544).

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 517-518).

(3) Également du 23 février, ci-dessus reproduit sous le n° 91.

(4) Le 21 février, devant les vingt chefs de missions diplomatiques latino-américaines à Paris dont il était l'hôte, le chef de l'État avait souhaité que s'établisse de part et d'autre de l'Atlantique un monde latin « uni et renouvelé » (*Le Monde* du 23 février, p. 4).

(5) Du 19 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 25.

93

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 906 à 911 (1). Réservé. *Washington, 23 février 1961.*

(*Reçu :* le 24, 3 h.)

Au cours de mon entretien du 23 février avec le secrétaire d'État, j'ai brièvement défini notre position sur le plan européen. J'ai souligné qu'il n'était pas dans nos intentions de modifier les traités existants, mais simplement, d'une part d'accélérer le rythme de l'unification économique de l'Europe des Six, d'autre part de donner à cette œuvre un prolongement politique, à défaut duquel les forces centrifuges risquaient de prévaloir.

Pour des raisons nombreuses, ce prolongement politique ne devait pas revêtir une forme supranationale : il s'agissait essentiellement de promouvoir une coopération politique entre États. Il n'était pas question de gêner l'O.T.A.N. ou d'y porter atteinte, ni de créer une « troisième force ».

En ce qui concernait la Grande-Bretagne, l'invitation qui lui avait été faite d'adhérer au Marché commun restait ouverte. Les Six étaient, par ailleurs, prêts à résoudre, sous une forme pragmatique, les difficultés qui pouvaient se présenter sur le plan technique. Une réunion franco-anglaise d'experts (2) devait avoir lieu prochainement à Londres sur le sujet.

La France avait noté le soutien qui avait été donné par le gouvernement américain à la politique du Marché commun. Les États-Unis pouvaient être assurés que nous ne ménagerions aucun effort pour éviter à leur endroit toute discrimination.

M. Rusk m'a remercié de ces assurances et a posé deux questions :

1. N'y avait-il pas un risque de conflit, ou tout au moins de contradiction, entre les consultations politiques à six que nous envisagions et la coopération au sein de l'O.T.A.N. ?

2. N'y aurait-il pas, de par le monde, un peu trop de consultations en ordre dispersé entre Occidentaux : consultations à trois, à six, à quinze, consultations entre nos représentants aux Nations Unies, consultations entre membres du Commonwealth, sans parler de celles qui, sur le plan intérieur américain, visaient à concilier les vues de l'exécutif et du législatif ?

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 519-524).

(2) Voir ci-dessous, sous le n° 100, le télégramme de Londres du 28 février nos 680-685, résumant cette réunion des 27 et 28 février.

À la première de ces questions, j'ai répondu que nous n'avions pas en vue la formation d'un club européen « se posant en s'opposant ». Les confrontations que nous souhaitions voir s'instaurer devaient contribuer au renforcement de l'O.T.A.N. La France avait marqué, en maintes occasions, dont la plus récente était la mise à la disposition des forces armées allemandes des terrains d'exercice sur son territoire[1], son désir de coopération pour le plus grand bien de l'O.T.A.N.

À la seconde question, j'ai répliqué que l'unification économique de l'Europe ne pourrait, à notre avis, se poursuivre efficacement sans coopération politique, sans la mise en place d'un dispositif tendant vers l'instauration d'un système européen capable de retenir l'Allemagne. Mais cela n'excluait pas que les puissances ayant des intérêts et des responsabilités mondiales continuent à se concerter à trois. L'expérience des années d'après-guerre montrait que lorsque l'accord était réalisé à trois, les autres pays de l'Alliance atlantique et même de l'O.N.U. s'alignaient plus facilement. Il ne s'agissait pas de faire pression sur eux, mais de les guider, tout en présentant aux Soviétiques un front uni.

Le secrétaire d'État m'ayant demandé si je pensais que les États-Unis pussent utilement intervenir pour aider les Six et les Sept à réaliser une entente, j'ai répondu qu'à mon sens, il valait mieux, pour l'instant, laisser à la France et à l'Angleterre le soin de se concerter à ce sujet.

M. Rusk, évoquant la négociation du G.A.T.T., a souligné qu'il était important de ne pas laisser traîner les choses au-delà de la date limite accordée au Président par le Congrès pour procéder à des réductions tarifaires (30 juin 1962), date après laquelle une dure bataille parlementaire s'engagera ici pour le renouvellement du Trade Agreement Act.

Le secrétaire d'État souhaite savoir notre sentiment sur les possibilités d'aboutir dans les délais souhaitables.

Il a ajouté, en conclusion de l'entretien, que les États-Unis continuaient de suivre avec une grande sympathie l'effort d'unification de l'Europe et qu'ils maintenaient leur plein appui à cette entreprise.

(DE-CE, A 30-6-36. Accélération.)

[1] Allusion à l'accord franco-allemand du 25 octobre 1960 : *D.D.F.*, 1960-II, n° 187 (note).

94

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 912 à 917 (1). Réservé. *Washington, 23 février 1961.*

(*Reçu :* le 24, s. h.)

Je me réfère à mon télégramme précédent (2).

Abordant les relations Est-Ouest, j'ai indiqué, comme je l'avais fait hier (mon télégramme n° 872 (3)), que nous ne voyions pas d'inconvénients à des contacts directs de tel de nos partenaires avec Moscou en vue d'examiner les possibilités d'une détente, à condition que nous soyions étroitement consultés au préalable et tenus au courant par la suite.

Nous ne tenions pas pour impossible une nouvelle tentative de conférence au sommet, mais à condition qu'elle soit très soigneusement préparée.

Le secrétaire d'État m'a confirmé le langage qu'il m'avait tenu hier à ce sujet et m'a dit que les sentiments de la nouvelle administration sur les réunions au sommet correspondaient aux nôtres.

La conversation s'est alors orientée essentiellement sur la question de l'Allemagne et sur celle de Berlin.

J'ai relevé que la lettre que M. Khrouchtchev a récemment adressée à M. Adenauer (4), en dépit du ton modéré qu'elle affecte, pose le problème avec une acuité nouvelle. Bien qu'il n'ait eu connaissance que d'un résumé succinct du document, M. Rusk partageait mon impression. Le silence ne pourrait se prolonger très longtemps. La période d'attente

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres *via* le Département (nos 525-530).

(2) Le télégramme nos 906-911, également du 23 février, est ci-dessus publié sous le n° 93.

(3) Le télégramme nos 872-878, du 22 février, non retenu, rend compte d'une réunion entre le secrétaire d'État et les ambassadeurs de Grande-Bretagne et de France pour faire part à ceux-ci des instructions données par la nouvelle administration américaine à M. Thompson, ambassadeur des États-Unis à Moscou.

(4) L'ambassadeur soviétique à Bonn avait remis récemment au chancelier Adenauer une réponse de M. Khrouchtchev à une lettre d'octobre 1960 concernant la question du rapatriement des Allemands qui se trouvaient encore en territoire soviétique, ainsi qu'un mémorandum du 17 février sur les relations entre les deux pays. Ce mémorandum soulignait le caractère définitif des frontières établies à la suite de la dernière guerre mondiale. Il refusait de subordonner la signature du traité de paix à la réunification de l'Allemagne et à la réalisation d'un accord sur le désarmement; à défaut d'un traité avec les deux Allemagnes, l'U.R.S.S. signerait un traité de paix séparé avec la R.D.A. Toutefois, il ajoutait que le traité de paix avec l'Allemagne ne constituait pas « un ultimatum » et que l'U.R.S.S. examinerait « toutes les propositions constructives qui pourraient être faites à ce sujet par l'Allemage fédérale ». Pour la conclusion du traité de paix, le document mentionnait « un délai préalablement convenu »; moyennant quoi, il n'excluait pas la possibilité d'un règlement provisoire du problème de Berlin-Ouest. Sur ce mémorandum, voir également ci-dessus le n° 85.

actuelle, où Washington et Moscou font assaut de politesse, ne doit pas nous donner le change. C'est à dessein que, du côté américain, on n'a pas voulu soulever la question dans des déclarations spontanées de la nouvelle administration. La menace n'en existait pas moins.

Avant l'entrée en fonction de la nouvelle administration, M. Menshikov avait multiplié les efforts pour entrer en rapport avec les nouveaux dirigeants américains. Il avait fait le voyage de New York pour voir M. Rusk avant même que celui-ci eût été désigné pour la charge qu'il occupe. À tous, l'ambassadeur de Russie avait souligné l'importance attachée par M. Khrouchtchev au règlement de la question de Berlin, et à un règlement rapide. Par l'insistance qu'il y avait mise, il avait donné l'impression à ses interlocuteurs que les dirigeants soviétiques étaient personnellement engagés à conclure avant une certaine date.

Depuis le 20 janvier [1], ni M. Khrouchtchev dans ses conversations avec M. Thompson, ni M. Menshikov ici, n'avaient abordé la question de Berlin. Ce silence, joint au fait que le même problème avait précisément été traité par M. Khrouchtchev directement avec Bonn, amenait le secrétaire d'État à se demander si l'intention des Russes n'était pas de recourir à d'autres méthodes.

Avions-nous l'impression que la position de Bonn eût changé ? Après le demi-succès des conversations avec les Allemands de l'Est pour le renouvellement de l'accord interzone [2], ne serait-on pas tenté à Bonn d'aller plus loin ? Ne songeait-on pas à un accommodement avec Pankow pour éviter que, si l'U.R.S.S. devait décider de signer un traité de paix séparé avec la D.D.R., une crise grave ne s'ouvrît?

J'ai répondu à M. Rusk que nous n'avions aucune indication qui nous permît de répondre affirmativement à ces questions. Nous étions bien décidés en ce qui nous concernait à ne pas reconnaître Pankow et à défendre nos droits à Berlin. À ce propos, les conversations qui se poursuivent entre experts pour les plans d'urgence ne nous paraissaient pas progresser avec toute la célérité voulue. Nous trouvions de la bonne volonté dans les services américains, mais peu d'empressement du côté britannique.

M. Rusk m'a déclaré qu'il entretiendrait M. Macmillan du problème lorsque le Premier ministre viendrait à Washington [3] et que d'ici-là, il se pencherait sur une affaire qu'il n'avait pas eu le temps d'approfondir. M. Mc Ghee, qui préside à l'élaboration des plans, serait chargé de suivre la question avec moi.

De toute façon, les États-Unis ne prendraient pas l'initiative d'ouvrir des pourparlers avec l'U.R.S.S. au sujet de Berlin. Ils se fondaient sur le principe des droits acquis par les trois puissances dans l'ancienne capitale. Ces droits ne pouvaient être abandonnés. Certes, la situation militaire alliée à Berlin était essentielle, mais nous devions nous attendre à

(1) Date de l'investiture de M. Kennedy comme nouveau président des États-Unis.

(2) Voir *DDF,* 1960-II, n° 245 (note).

(3) Sur la visite du Premier britannique aux États-Unis, voir ci-après le n° 157 (note).

une manœuvre soviétique qui, sans nous provoquer directement, menacerait l'existence de la ville par des mesures contre les accès civils. C'est à une attaque dans ce sens qu'il convenait de nous préparer.

(Collection des télégrammes.)

95

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 918 à 923 [1]. *Washington, 23 février 1961.*
Réservé.

(*Reçu :* s. h.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

Nous avons terminé notre entretien par la question des Nations Unies. J'ai fait valoir que nous admettions l'utilité de cette organisation en tant que forum où pouvaient être débattues en public les questions internationales, mais que, contrairement aux États-Unis, nous n'estimions pas qu'on pût valablement en faire un instrument de politique. Ce point de vue n'avait fait que s'affirmer au fur et à mesure que des pays de moins en moins préparés aux responsabilités internationales et même nationales avaient été admis à New York et formaient maintenant la majorité hétéroclite de l'Assemblée. La récente affaire du Congo n'avait été que la dernière en date des preuves de notre bon jugement. Nos gouvernements avaient des responsabilités qu'ils ne pouvaient éluder en les transférant aux Nations Unies. Nous devions mettre en garde les États-Unis contre les illusions et les dangers que comportait leur politique actuelle à l'égard de cette organisation.

Dans une réponse, visiblement préparée, M. Rusk mit d'emblée l'accent sur ce que les Nations Unies représentaient de tout à fait particulier pour l'opinion américaine, dont il rappela combien, jusqu'à une date récente, elle avait été isolationniste : la deuxième guerre mondiale n'avait pas, par elle-même, suffi à amener l'opinion à percevoir l'étendue des responsabilités qui s'imposaient désormais aux États-Unis.

Ç'avait été dans ces conditions que MM. Roosevelt et Vandenberg avaient défini une doctrine, qui s'était concrétisée dans les textes de Dumbarton Oaks, puis de San Francisco, et dont l'influence sur le pays avait été telle que le Sénat avait ratifié la Charte par 89 voix contre 2. Ainsi s'était manifestée pour la première fois l'admission par l'opinion américaine de l'erreur commise en 1920 et la volonté de ne pas renou-

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 112). Il l'a été également à Londres *via* le Département (n°s 531-536).

[2] Le télégramme n° 912-917, du même jour, est ci-dessus reproduit sous le n° 94.

veler cette erreur. Peut-être, pour obtenir ce succès (dont on pourrait, a ajouté M. Rusk, douter qu'il serait aujourd'hui aussi spectaculaire), avait-on exagéré la publicité faite autour des promesses de l'ère nouvelle que la création des Nations Unies allait inaugurer. Mais il fallait reconnaître que le pays avait répondu à l'appel, et de manière plus profonde qu'on eût pensé.

C'est ainsi qu'il avait fallu, pour obtenir la ratification du traité de l'Atlantique Nord, que le sénateur Vandenberg expliquât longuement que cet acte ne portait aucun préjudice à la Charte.

C'est ainsi encore qu'à la grande surprise de l'administration, le Sénat avait mis pour condition à la ratification, par lui, des textes organisant l'aide américaine à la Turquie et à la Grèce l'insertion dans ces textes d'une référence à la Charte.

L'affaire de Corée elle-même, si décidée que fût l'opinion américaine à résister à l'agression communiste, et si consciente qu'elle fût de ses responsabilités, avait montré combien cette opinion préférait faire face à celles-ci dans un cadre multilatéral plutôt que par sa seule volonté.

Sans doute, a poursuivi le secrétaire d'État sur une remarque que je lui faisais, est-il essentiel que cette volonté existe, et qu'elle soit, si possible, partagée par les autres puissances conscientes de leurs responsabilités — il convient à cet égard de ne pas répéter le geste peu honorable de 1949, où, ne sachant quelle attitude prendre sur l'affaire de Palestine, les États-Unis s'en étaient remis à la « volonté collective » de l'O.N.U. Mais il fallait comprendre que, compte tenu de l'état d'esprit américain, agir sans l'O.N.U. — pour ne pas dire contre l'O.N.U. — était encore synonyme de péché contre l'esprit.

Quant à l'augmentation du nombre des membres, il était vrai qu'elle ne simplifiait pas le problème. Mais il fallait y voir une grande occasion en même temps qu'une difficulté. Le monde entier était l'enjeu d'une bataille. Ce monde, dans sa presque universalité, était maintenant représenté à New York. On ne pouvait pas, sans se battre, laisser passer tous ces pays sous l'influence que M. Khrouchtchev avait montré savoir manier à merveille dans le cadre de l'Assemblée générale.

Peut-être serait-il à tout jamais impossible de rééditer les séries de scrutins d'antan, où l'on votait régulièrement 47 contre 6, rendant l'isolement du communisme éclatant. Mais il fallait encore tenter par tous les moyens d'approcher de résultats comparables.

J'ai répondu au secrétaire d'État que je connaissais bien l'illusion dans laquelle le peuple américain vivait. Ne convenait-il pas, progressivement, de l'éveiller à la réalité, sans pour autant le pousser à un nouvel isolationnisme ? Sinon, des résolutions nécessairement ambiguës, assorties d'interprétations divergentes, conduiraient soit à la destruction de l'O.N.U., soit à la mise en œuvre hypocrite de la politique de nos adversaires. Dans ce cas, la grande bataille à laquelle il faisait allusion serait perdue pour le monde libre.

(Collection des télégrammes.)

96

Compte rendu

Entretien du Général de Gaulle et de M. Vinogradov

le 23 février 1961 à l'Elysée[1]

C.R. Très secret.

M. Vinogradov indique qu'il a souhaité voir le général de Gaulle à son retour d'U.R.S.S. pour lui faire part de ses impressions sur les constatations qu'il a faites en U.R.S.S. Il a participé en personne à de nombreuses discussions du Comité central où il a été longuement question du plan de développement du pays[2]. Celui-ci s'effectue conformément aux prévisions dans le domaine industriel, où les résultats s'avèrent très satisfaisants, notamment en ce qui concerne l'acier, mais il n'en va pas de même au point de vue agricole[3]. Le Général connaît par la presse les difficultés que traverse son pays à ce sujet. M. Khrouchtchev, quant à lui, s'en est vivement préoccupé. Il a reconnu qu'il s'était tourné trop exclusivement vers les questions internationales et qu'il en était résulté sur le plan intérieur des déficiences. Il va donc se rendre incessamment en Ukraine, en Géorgie et au Kazakhstan, pour apprécier sur place les raisons de cette situation, notamment pour les céréales, domaine dans lequel le plan n'a été réalisé qu'aux deux tiers.

Le général de Gaulle demande si l'U.R.S.S. n'a pas la possibilité d'importer du blé d'Allemagne orientale ou de Hongrie.

M. Vinogradov répond que cette éventualité est exclue, ces pays n'en ayant pas assez pour eux-mêmes. De plus, l'U.R.S.S. est dans l'obligation d'effectuer certaines livraisons aux Chinois[4].

Il ajoute qu'il a assisté également au Congrès des quatre-vingt un partis communistes. Sans donner beaucoup de détails sur ce chapitre, il indique que le Congrès a fait apparaître une unanimité remarquable sur le principe de la coexistence pacifique[5].

(1) M. Vinogradov avait eu un entretien avec M. Couve de Murville, le 19 janvier.

(2) L'ouverture du Comité central du parti communiste, réuni en session plénière, avait eu lieu le 10 janvier. Une résolution avait été adoptée le 18 janvier (Télégramme n° 345, du 20 janvier, non reproduit).

(3) Le 19 janvier, M. Khrouchtchev proclamait dans un discours la solidité de l'industrie soviétique. Le 21 février, étaient publiées deux décisions du Comité central concernant les questions agricoles : réorganisation du ministère de l'Agriculture, création d'un organisme du Conseil des ministres pour la vente du matériel agricole (Télégramme de Moscou n°s 869-872, du 21 février, non reproduit).

(4) Une délégation commerciale soviétique fut envoyée à Pékin le 8 février.

(5) Sur le Congrès, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 260 (et note), 275 (et note).

Passant à d'autres sujets, l'ambassadeur demande si le général de Gaulle peut lui dire quelque chose au sujet de l'Algérie.

Le général de Gaulle souligne que cette affaire concerne exclusivement la France. Il se refuse donc à en parler. Il tient seulement à répéter que la manière dont l'U.R.S.S. s'exprime sur ce sujet en public est positivement intolérable.

M. Vinogradov déclare que la France a elle-même reconnu le G.P.R.A. puisque ses émissaires sont venus à Melun (1). Il ne comprend donc pas pourquoi on fait grief à son pays d'avoir agi de même, d'autant plus qu'il ne s'est pas agi d'une reconnaissance *de jure,* mais seulement *de facto* (2). Il ajoute que les discours qui sont prononcés par les représentants de l'U.R.S.S. ne visent pas la France en particulier, mais seulement le colonialisme en général.

Le général de Gaulle répond que la confusion est néanmoins flagrante, ce qui est ridicule, et qu'elle est, au surplus, intolérable de la part d'un pays qui est la puissance la plus colonialiste du monde (3). De surcroît, l'U.R.S.S. effectue des livraisons d'armes au F.L.N., ce qui est de nature à entraîner de graves conséquences. C'est ainsi qu'on a retrouvé récemment, lors d'un accrochage survenu à la frontière algéro-marocaine, des armes d'origine tchèque dans les mains des fellaghas.

M. Vinogradov explique qu'il en est informé, mais qu'en réalité, ces armes ont été vendues par les Israéliens qui les avaient prises aux Égyptiens lors de la campagne du Sinaï. Il souligne qu'il est tout à fait faux de dire que l'U.R.S.S. est actuellement à l'assaut de l'Afrique.

Le général de Gaulle relève qu'en tout cas, et sans vouloir généraliser, il est patent que les Russes s'installent actuellement en Guinée (4). Quelles en seront les conséquences, il l'ignore, mais il doute que les Russes s'en félicitent en fin de compte. Il déplore de même leur politique d'intervention au Laos, qui fait pendant il est vrai à celle des Américains, mais d'où il ne peut rien sortir de bon. La seule politique sage serait d'aider le Laos à vivre en paix et à règler lui-même ses affaires. Un tel

(1) Sur les conversations de Melun (25-29 juin), voir *Année politique, 1960*, p. 67 et *D.D.F.,* 1960-II, n°s 4, 7.

(2) Sur le problème de la reconnaissance, voir l'entretien de l'ambassadeur français à Moscou avec M. Gromyko : l'ambassadeur exprimait les inquiétudes de son gouvernement sur le sujet d'une reconnaissance *de jure*, par l'U.R.S.S., du G.P.R.A., considérations accueillies avec froideur par le ministre soviétique (Télégramme de Moscou n° 4552 du 6 novembre 19660, non reproduit). Se reporter également aux commentaires soviétiques en réaction au discours de Nice du général de Gaulle et à la réponse de ce dernier aux attaques de M. Khrouchtchev (Télégramme de Moscou n°s 4487-4490 du 3 novembre 1960, non reproduit). Consulter aussi les documents publiés dans *D.D.F.,* 1960-II, sous les n°s 164, 181, 196, 200, 202.

(3) Voir le télégramme de Moscou n°s 4000-4006 du 29 septembre 1960, non reproduit (commentaire d'un discours de Khrouchtchev relatif à l'essor, sous le régime soviétique, des territoires non russes annnexés par les tsars : *D.D.F.,* 1960-II, n° 147, note).

(4) Sur la Guinée et l'U.R.S.S., voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 99, 120, ainsi que les télégrammes de Moscou n°s 805 et 809-816, non reproduits.

raisonnement est également vrai du Congo. C'est d'ailleurs, dans ces deux pays, la politique de la France. Que l'Union soviétique n'en fait-elle autant ?

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. — Secrétariat général. Entretiens et messages.)

97

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à New York-ONU, Bangkok, Kuala Lumpur, Saigon, Djakarta, Canberra, Tokyo, Rangoon, Hong Kong, Ottawa, Karachi, Phnom-Penh, Hanoi, Manille, Wellington, New Delhi, Colombo, Taipeh, Washington, Londres, Moscou.

T. n°s 1403 à 1412; 520 à 529;
36 à 45; 372 à 381; 76 à 85;
346 à 355; 219 à 228; 103 à 112;
29 à 38; 498 à 507; 229 à 238;
391 à 400; 129 à 138; 182 à 191;
133 à 142; 417 à 426; 19 à 28;
42 à 51; 3271 à 3280; 2988 à 2997;
1802 à 1811. Immédiat. Réservé.

Paris, 25 février 1961, 19 h.

Dans l'espoir d'apporter une « solution laotienne » à la crise qui sévit au Laos, le département d'État a proposé aux autorités de Vientiane un plan qui a été également soumis aux gouvernements français, britannique, canadien et australien [1]. Ce plan, que le gouvernement américain voudrait voir appliquer très rapidement, semble destiné, dans son esprit, à se substituer aux procédures préconisées jusqu'à présent : retour de la Commission internationale de contrôle, ou convocation d'une conférence internationale.

1° On admet tout d'abord à Washington la possibilité d'un élargissement du cabinet Boun Oum, pour faciliter « l'arrangement » recherché. Mais on spécifie qu'« une modification de sa composition ne devrait pas être acquise au détriment de la stabilité politique ». Les Américains souhaiteraient vivement que le prince Souvanna Phouma acceptât de se joindre à l'équipe de Boun Oum et Phoumi. Ils nous ont donc priés d'intervenir à Phnom-Penh [2], tant auprès du leader laotien que du

(1) Pour les grandes lignes de ce plan, voir ci-dessus le n° 63.

(2) Le prince Souvanna Phouma s'était en effet retiré au Cambodge et avait confirmé sa volonté de ne pas s'allier au Pathet-Lao, sans toutefois se départir d'une attitude conciliatrice (Télégramme n°s 35 à 39 de Phnom-Penh, non reproduit).

prince Sihanouk, pour les persuader l'un et l'autre de la nécessité d'une réconciliation avec le Comité de Savannakhet et de la constitution d'un gouvernement d'union. La même requête a été adressée au gouvernement britannique (1), qui a fait effectuer par son ambassadeur une démarche non couronnée de succès. Nous avons préféré, pour notre part, procéder à un simple sondage des intentions du prince Souvanna Phouma.

2° Le plan consiste essentiellement à proclamer la neutralisation du Laos, son « non-alignement » en politique étrangère et son refus d'adhérer à toute alliance militaire. Ce nouveau « statut de neutralité » serait, suggère Washington, « contrôlé » par une commission internationale temporaire, à laquelle participeraient le Cambodge, la Birmanie et la Malaisie.

Le but de cette commission serait d'empêcher toute intervention militaire étrangère (en hommes ou en matériel) « non conforme aux accords internationaux ». Pour leur part, les États-Unis accepteraient de « soumettre leur aide militaire au contrôle de la Commission » et de « retirer leurs équipes d'instructeurs quand une mission neutre et compétente d'instruction, invitée par le gouvernement royal et approuvée par la Commission, serait mise en place et serait effectivement apte à remplir son rôle ».

D'autre part, si la neutralisation n'apportait pas l'apaisement escompté, la Commission pourrait, à la demande du gouvernement royal, apporter ses bons offices pour obtenir une cessation des hostilités.

3° Par ailleurs, les États-Unis suggèrent que les aides économiques et techniques accordées au Laos soient distribuées par l'intermédiaire d'un organisme international, dans l'esprit d'une « réelle neutralité ».

Ces propositions ont été chaleureusement accueillies à Vientiane, tant par Boun Oum et Phoumi que par le Roi, qui vient de proposer lui-même, aux nations du monde entier, de reconnaître la neutralité du Laos, laquelle serait contrôlée par une commission de neutres (2). Le Souverain envisage en particulier la disparition de toute présence militaire étrangère, sans préciser si la nôtre, reconnue par les accords de Genève, pourrait subsister. Par contre, il ne fait aucune allusion à une modification du gouvernement.

Si le plan dont il s'agit a reçu l'approbation de principe des Britanniques, il semble que ceux-ci ne croient guère à sa valeur réelle et à ses chances de succès. Ils sont plutôt favorables à la remise en activité de la Commission internationale de contrôle et éventuellement à la réunion d'une conférence internationale, solution qui a la préférence de l'Union

(1) D'après le télégramme de Phnom-Penh précité, les Britanniques avaient estimé souhaitable un effacement au moins momentané du Prince. D'après le télégramme nos 47-48 de Phnom-Penh du 11 janvier, non reproduit, certains indices montreraient qu'il existait une liaison constante entre lui et Souphannouvong.

(2) Cette proposition avait été faite le 19 février au cours d'un discours du Roi : voir ci-dessus le n° 63 (note).

soviétique et du Cambodge. Des échanges de vues se poursuivent à ce sujet entre les gouvernements de Londres et de Moscou.

Nous avons en ce qui nous concerne pris acte de la volonté exprimée par le Laos d'adopter désormais une politique de neutralité. Cependant, le plan américain appelle les plus sérieuses réserves de notre part.

Nous estimons tout d'abord qu'il se présente comme une structure échafaudée sans lien suffisant avec le contexte international de l'affaire laotienne. Il ne fait en particulier aucune mention des accords de Genève de 1954, qui constituent, selon nous, le seul cadre possible pour la recherche d'une solution de la crise laotienne et auxquels il faut en revenir — car ils prévoient à la fois la réintégration du Pathet-Lao dans la vie nationale et l'interdiction des ingérences étrangères — si l'on veut un Laos vraiment neutralisé et pacifié.

En outre, ce plan ne tient pas assez compte de certaines données essentielles de la politique intérieure laotienne. À cet égard, toute solution qui viserait essentiellement à élargir le gouvernement autour d'un noyau dirigeant constitué par le général Phoumi et le prince Boun Oum ne saurait aboutir à une formation gouvernementale suffisamment représentative. Ce serait ne pas tenir compte de ce qu'il existe au Laos d'autres forces politiques qui contrôlent une importante partie du pays et représentent un facteur essentiel. L'attitude actuelle du prince Souvanna Phouma souligne cette grave lacune.

Enfin, d'une manière plus générale, il néglige le fait même de l'internationalisation de l'affaire laotienne. On peut sans doute, comme cherche à le faire le département d'État, offrir aux Russes un certain nombre de garanties touchant la neutralité du Laos. Il semble toutefois qu'à de telles garanties, élaborées par les États-Unis en liaison avec certains pays neutres du Sud-Est asiatique, l'U.R.S.S. préférera des garanties négociées en commun. Elle dispose désormais de suffisamment d'atouts au Laos pour exiger que compte soit tenu de sa position. En outre, en raison même de leur attitude d'équilibre, certains pays neutres n'accepteront vraisemblablement pas de donner caution à un plan qui n'émane que de l'une des parties principales en cause. Tel sera sans doute, d'après les indications parvenues au Département, le comportement du Cambodge.

(Collection des télégrammes.)

98

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1285, 1286. Immédiat.
Réservé.

Rabat, 27 février 1961.
(*Reçu :* 12 h. 45.)

Au cas où le gouvernement considérerait qu'il y a intérêt à faire un geste en faveur du nouveau roi [1], j'estime que rien ne toucherait plus le Souverain et le peuple marocain qu'une mesure en faveur de Ben Bella.

Avant mon dernier séjour à Paris, au début du mois, le Prince et M. Guedira étaient intervenus de façon très pressante auprès de moi pour que M. Laghzaoui ou M. Guedira soient autorisés à rendre visite à Ben Bella à l'île d'Aix.

Je rappelle l'intérêt qu'il y aurait à ce que le roi du Maroc fût prévenu, en tout cas vingt-quatre heures à l'avance, de toute mesure prise le cas échéant en faveur de Ben Bella.

Le Département se souviendra que le roi Mohammed V avait considéré comme une offense personnelle le fait que Ben Bella ait été capturé à un moment où le Souverain le considérait comme son hôte. Aussi, une remise de Ben Bella au roi du Maroc ou à un de ses représentants aurait-elle un retentissement considérable dans ce pays.

Cette suggestion ne tient évidemment compte que du climat local. J'ai cru cependant devoir la soumettre à l'attention du Département [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Le roi Mohammed V était décédé le 26 février vers 15 h. 30 des suites d'une opération en apparence bénigne qui avait été décidée le mois précédent et pratiquée par un professeur de la Faculté de Lausanne. Le gouvernement devait investir le nouveau roi, le prince Moulay Hassan, sous le nom de Hassan II. Les obsèques de Mohammed V eurent lieu le 28 février : le gouvernement français avait envoyé pour y assister M. Geoffroy de Courcel, représentant le président de la République, et M. Robert Gillet, représentant le ministre des Affaires étrangères.

[2] Au cours des obsèques de l'ancien roi, Hassan II devait prier M. de Courcel de transmettre au général de Gaulle un message oral de sa part demandant la libération de Ben Bella en invoquant la mémoire de son père. L'ambassadeur de France au Maroc fit connaître verbalement au Roi la réponse suivante du Général : « Sa Majesté peut être assurée que le président de la République souhaite que les circonstances lui permettent de prendre le plus tôt possible une mesure libérale à l'égard de l'intéressé et que, dès qu'il pourra procéder à une telle mesure, le roi du Maroc sera la première personne à en être prévenue » (Télégramme adressé le 4 mars à Rabat sous le n° 683, non retenu).

99

M. Soulié, Consul général de France à Hong Kong,
à M. Manac'h, Directeur d'Asie-Océanie au Département.

D. n° 92/AS *Hong Kong, 27 février 1961.*

Ainsi que vous le savez, M. Mitterrand, ancien ministre, a effectué récemment un voyage en Chine (1). Il en fera la relation dans l'« *Express* » (2). Ce qu'il m'a dit, lors de son passage à Hong Kong, n'a donc été qu'un bref raccourci de ce qu'il mettra par voie de presse dans le domaine public. Il s'agissait cependant d'une opinion saisie à son point de départ. À ce titre, il m'a paru utile de la retenir.

M. Mitterrand n'a pas eu de témoignage concret de la misère qui sévit actuellement en Chine. Il s'est d'ailleurs surtout préoccupé d'étudier le mécanisme des communes rurales et urbaines et rapporte le sentiment qu'il y a là une institution durable et efficace. Sans doute des réformes de structure pourront-elles les vider d'une partie de leur substance, notamment à la suite des déboires de cette année, mais le cadre général subsistera comme élément de base d'une grande réforme. Il ne pense pas enfin que la crise alimentaire actuelle puisse entraîner une crise institutionnelle. C'est aussi l'avis des Britanniques et des Américains.

Je ne puis commenter cet avis. De nouveaux indices tendent cependant à faire admettre que les communes pourront difficilement, cette année, remplir leurs fonctions. Les hommes sont épuisés à un point tel que le gouvernement recommande désormais le repos. Les moyens aratoires de la collectivité cèdent la place à un petit outillage personnel. Il y a donc, momentanément du moins, un retour au passé assez important. De nouvelles périodes de sécheresse sont annoncées. Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'une réalité ou simplement de préparer l'opinion à de nouvelles mesures de restrictions. Certains techniciens prétendent que si la production agricole a été mauvaise, il faut l'imputer certes à des calamités et à des défaillances humaines, mais aussi au fait que les terres ont été trop sollicitées et qu'un système irrationnel de drainage a modifié une irrigation naturelle, notamment dans l'Ouest. Je ne puis vérifier cette hypothèse... apparemment hasardeuse. Il semble enfin que dans le Sud, certaines évasions se font désormais avec la complicité de certaines autorités locales.

*
**

M. Mitterrand a eu une longue conversation avec Mao Tsé-toung qui resterait l'idole et le chef incontesté de la Chine nouvelle. Il m'a fait de

(1) M. François Mitterrand s'est rendu en République populaire de Chine en janvier-février 1961.

(2) Note manuscrite marginale : *Réponse personnelle de M. Manac'h plus article de Mitterrand dans* l'Express *envoyé le 19 mars 1961.*

sa conversation avec lui une peinture saisissante. L'homme est simple et témoigne d'une grande sérénité. « Des difficultés, aurait-il dit, mais la Chine en a d'immenses et de très graves. Comment pourrait-il en être autrement ? Nous avons hérité de terres ruinées par le désordre, d'un peuple livré aux exactions et aux aléas de l'opprobre. Il fallut tout faire à la fois, tout entreprendre, l'éducation des masses, l'équipement du territoire, affirmer une indépendance...». Je ne poursuis pas ce discours. Il est classique et a été trop souvent employé pour mériter une plus longue attention. Je remarque simplement qu'en raison du caractère bonhomme de son auteur et de la simplicité de ses mots, de son bon sens aussi, de son incontestable valeur, il exerce toujours un grand pouvoir de séduction. Il en est de même lorsque Mao parle de notre pays. Ce qu'il a dit à M. Mitterrand, je l'ai entendu au moins vingt fois et sous la même forme depuis mon arrivée à Hong Kong. « Je ne comprends pas l'attitude de la France à notre égard. Votre pays a ici le préjugé favorable. Nous n'avons aucun contentieux grave, nos idées sont très souvent voisines, notamment pour certains problèmes internationaux, et pourtant, nous n'avons pas de relations diplomatiques. Le F.L.N. ? Mais vous avez des relations avec d'autres pays qui l'ont reconnu. Comment, ayant été rejetés, n'apporterions-nous pas notre soutien à nos frères de lutte ? »

À l'égard du Laos, Mao Tsé-toung a repris la position désormais bien connue du gouvernement de Pékin, en insistant sur le fait que seul, à ses yeux, le gouvernement de Souvanna Phouma a une existence légale. « Il nous importe peu que les États-Unis s'installent en force dans ce pays. Y apporteraient-ils tous leurs moyens militaires que cela ne modifierait en rien notre position, pour la simple raison qu'ils ne pourraient s'en servir sans déclencher un conflit mondial, conflit dont ils ne veulent pas et qui serait leur anéantissement. L'Asie est à l'Asie, c'est à elle seule qu'il importe de régler ses problèmes. À ce titre, nous n'admettrons jamais une intervention étrangère directe dans les affaires intérieures des États. Et tant qu'il n'en sera pas ainsi, nulle détente ne sera possible ».

Je me demande si cette idée de l'Asie aux Asiatiques appartient au seul Mao et si elle n'est pas du moins, en pensées secrètes, un peu celle de nombreux autres leaders asiatiques. Ce sentiment se dégage des confrontations de vues dont Hong Kong est le siège depuis quelques jours et qui associent Japonais et Chinois des deux ou des trois Chines. Tout cela ne dépasse pas le cadre des conversations du café du commerce, mais les États-Unis s'y associent par personnes interposées (journalistes en particulier). Peut-être recherchent-ils les éléments de la « grande politique asiatique de Kennedy » et favorisent-ils à cette fin des rencontres destinées à révéler quelques opinions. On a aussi le sentiment qu'il se prépare quelque chose à Formose. Encore que très vagues, j'ai pensé à vous entretenir de ces faits divers au cas où vous auriez sur ce sujet des informations plus précises.

Pour la petite histoire enfin, M. Mitterrand s'est défendu ici d'avoir tenu les propos qui lui ont été prêtés par une certaine presse chinoise. Il m'a assuré que Mao Tsé-toung avait effectivement essayé de l'entraîner

dans une condamnation de l'impérialisme américain, mais il aurait répondu que « s'il ne ménageait pas ses critiques à l'égard de Washington, il n'en pensait pas moins que la France avait besoin de son alliance. Il s'agissait là de questions intérieures qui n'intéressaient pas la Chine ». Il a enfin dégagé l'impression que les relations actuelles sino-soviétiques demeuraient très étroites. Si des divergences existaient, la presse s'abstiendrait de faire journellement à l'intention de son peuple l'éloge de Moscou.

M. Mitterrand a abordé enfin avec Mao la question de Hong Kong et celui-ci lui aurait négligemment répondu : « C'est une vieille histoire qui ne nous gêne pas et qui appartient au passé. »

Tout ceci est bien pauvre [1]. Pour cette raison même et étant donné la personnalité de son auteur, je n'ai pas cru devoir en faire une relation officielle.

Auriez-vous la possibilité de me faire parvenir, lorsqu'ils auront été publiés, les articles de M. Mitterrand ?

(Asie - Océanie. Chine 1956-1967, n° 628.)

100

M. Wapler, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 680 à 685 [2]. *Londres, 28 février 1961.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Les entretiens franco-britanniques sur la question des relations entre le Royaume-Uni et le Marché commun ont pris fin à 13 h. aujourd'hui. M. Wormser doit revoir M. Heath en tête à tête dans la soirée avant de regagner Paris.

Hier après-midi, sir Roderick Barclay a déclaré n'avoir ni proposition ni plan à présenter, le gouvernement britannique n'étant pas encore arrivé à des conclusions précises, notamment parce que le point de vue français n'avait pas été encore recueilli. Il a précisé que le vieux plan d'il y a deux ans de libre-échange [3] était mort. Il a ensuite mis en avant

[1] En marge, annotation manuscrite : *En effet.*

[2] Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Washington (n°s 74-89), Ottawa (n°s 6-21), Bonn (n°s 44-59), Bruxelles (n°s 5-20), Bruxelles (Delfra), Olso, Stockholm, Copenhague, La Haye, Rome, Vienne, Berne, Lisbonne, Luxembourg, Athènes, Ankara, Dublin et Madrid (n°s 96-111).

[3] Voir *D.D.F.*, 1958-I, n°s 14 (et notes), 43 (et note), 47 (et note), 106 (et notes), 121 (et notes), 152 (et notes), 167 (et notes), 206, 218 (et notes), 251 (et note), 268 (et notes), 272 (et notes), 274 (et notes), 305 (et notes), 368 (et notes), 412 (et notes), 448 (et note), 460 (et notes); *D.D.F.*, 1958-II, n°s 5 (et notes), 15 (et notes), 17 (et notes), 59 (et notes), 87 (et notes), 225 (et notes).

les idées dont M. Heath s'était fait l'interprète, le matin même à la séance du Conseil de l'U.E.O. [1], à savoir que dans l'hypothèse où les réserves anglaises concernant l'agriculture et les produits du Commonwealth seraient acceptées, le gouvernement britannique serait disposé à élaborer avec les Six un tarif douanier commun ou harmonisé. En ce qui concerne les préférences dont le Royaume-Uni bénéficie dans le Commonwealth, le gouvernement anglais n'élèverait pas d'objections à ce que, si les pays du Commonwealth s'y montraient disposés, les Six négocient avec ces derniers la réduction desdites préférences.

Sir Roderick a rappelé ensuite qu'il était tombé d'accord avec ses interlocuteurs allemands et italiens sur cinq principes : l'arrangement à intervenir ne devait pas affaiblir la Communauté économique européenne, ne devait pas relâcher les liens entre le Royaume-Uni et le Commonwealth, devait être conforme au G.A.T.T., devait aussi tenir compte des intérêts des États-Unis et des pays tiers, devait enfin respecter les intérêts des autres pays membres de la petite zone de libre-échange.

Il a ensuite développé dans le sens que nous connaissons les idées anglaises sur le Commonwealth, l'agriculture, les produits tropicaux, et sa conclusion a porté sur les institutions et sur la nécessité d'associer la Grande-Bretagne aux consultations politiques, tout en brossant un sombre tableau des conséquences, sur le plan économique, politique et de la défense, de la perpétuation de l'état de choses actuel. M. Wormser a fait observer, en réponse, que sir Roderick avait omis de façon assez révélatrice de définir le régime qui existerait entre le Royaume-Uni et les Six. Les idées anglaises dérivaient de l'idée selon laquelle tous les droits de douane seraient, à terme, éliminés de part et d'autre. C'était une solution, a-t-il reconnu, mais la plus ambitieuse et, partant, la plus difficile. Si elle était reconnue irréalisable, aujourd'hui ou à terme, il en existait d'autres qu'il convenait de ne pas exclure du champ des conversations présentes et de celles qui suivraient. Si la solution anglaise n'était pas retenue, la situation ne serait pas, pour autant, dramatique. Sir Roderick Barclay l'a reconnu.

M. Wormser a demandé à sir Roderick pourquoi le gouvernement anglais n'envisageait pas d'adhérer au traité de Rome, au lieu de rester dans une association complexe qui laisserait toujours l'impression que le Royaume-Uni avait un pied dans chaque camp. Si le Royaume-Uni sautait le pas, les consultations politiques ne soulèveraient plus de difficultés.

Il a ensuite dit qu'à son avis, et sir Roderick l'a admis après discussion, le plan anglais différait sur un point, et sur un seul, de celui qui avait échoué en 1958, à savoir : l'acceptation d'un tarif commun qui, au demeurant, ne s'appliquerait ni à l'agriculture, ni aux produits du Com-

[1] Voir ci-après sous le n° 108, le télégramme du Département du 2 mars adressé à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger, résumant cette réunion du Conseil de l'U.E.O., tenue à Paris, le 27 février.

monwealth, ni aux signataires du traité de Stockholm. Sir Roderick a admis que si le tarif commun était établi, le gouvernement britannique considérerait que la doctrine de la liberté tarifaire dont il s'était fait l'avocat en 1957-1958 ne serait plus de mise.

M. Wormser a analysé les cinq principes mentionnés plus haut dont il a reconnu qu'ils étaient acceptables, mais dont il a montré, sans peine, qu'ils étaient tous contradictoires et qu'ils donnaient lieu de part et d'autre à des interprétations variées. C'est alors qu'est apparue une équivoque qu'il n'a pas été possible de dissiper entièrement, à savoir la mesure dans laquelle le Royaume-Uni stipulait pour lui-même ou pour ses partenaires du traité de Stockholm.

M. Eric Roll, qui représentait le ministère britannique de l'Agriculture, a exposé, avec le talent qui lui est propre et sa longue expérience des affaires européennes, la question agricole. Il a distingué les objectifs de politique agricole des Six et du Royaume-Uni des procédés utilisés pour les atteindre. Il a montré que le gouvernement du Royaume-Uni avait quelque peine à décider des positions qu'il convenait de prendre, dans l'ignorance où il se trouvait de l'orientation que prendrait la politique agricole commune des Six.

Nous avons accepté de discuter cette question dans le détail au cours de la prochaine réunion [1].

À l'ouverture de la session de ce matin, M. Wormser s'est plaint de la publicité que la presse anglaise donnait aux déclarations de M. Heath et qui modifiait quelque peu la nature même des entretiens commencés la veille. Nous étions, a-t-il dit, venus à Londres, à la demande du gouvernement anglais, pour examiner en détail un problème très difficile, et pour chercher à déceler s'il existait quelque base commune à partir de laquelle nous pourrions construire peu à peu un système susceptible de répondre aux exigences essentielles de la C.E.E. et du Royaume-Uni. La publicité donnée à l'« offre » de M. Heath l'obligeait à constater qu'en cette affaire, le temps des manœuvres n'avait malheureusement pas pris fin et à donner sur certains points de l'exposé britannique de la veille des réponses plus catégoriques qu'il ne l'aurait souhaité.

Aussi a-t-il expliqué que les impératifs politiques qui interdisaient à la Grande-Bretagne de renoncer à la franchise pour les produits du Commonwealth, et surtout à demander l'exclusion de l'agriculture, existaient aussi du côté français, mais jouaient en sens inverse.

Cette mise au point a donné à sir Roderick l'occasion d'exprimer des regrets sur le fait que la presse se soit emparée des déclarations de M. Heath, regrets que M. Heath a exprimés à son tour à M. Wormser à l'occasion du déjeuner qu'il a offert ce matin à la délégation française.

L'entretien s'est terminé par un échange de vues sur la question des préférences accordées aux pays d'Afrique devenus indépendants. Les Britanniques, qui ne paraissent pas avoir étudié la question à fond, ont

[1] Voir ci-dessous, sous le n° 230, le compte rendu des conversations d'experts franco-britanniques tenues à Londres les 2-3 mai 1961.

proposé que les préférences soient égalisées, c'est-à-dire en règle générale réduites au niveau des préférences anglaises, et de surcroît échangées. Nous nous sommes contentés de dire que nous ne voyions pas pourquoi les préférences accordées au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande seraient intangibles et celles accordées aux pays d'Afrique condamnables, qu'elles étaient à nos yeux un moyen d'assurer des débouchés aux producteurs d'Afrique et non pas une fin en soi, et que nous serions obligés de tenir le plus grand compte des demandes que les gouvernements intéressés exprimeraient.

Il a été convenu qu'une autre réunion bilatérale aurait lieu au mois de mai. À aucun moment, sir Roderick ne nous a demandé d'accepter des conversations multilatérales, mais le porte-parole du Foreign Office semble orienter la presse en faveur de conversations à quatre (France, Royaume-Uni, Italie, Allemagne). M. Heath a déclaré à M. Wormser qu'il n'était pas partisan, quant à lui, de conversations à quatre.

En résumé, ces conversations se sont déroulées de façon satisfaisante sur le plan technique, mais les manœuvres anglaises n'ont pas pris fin pour autant et il faut s'attendre à de nouvelles tentatives britanniques tendant à engager le dialogue sur des bases qui leur conviennent.

(DE-CE, A 30-6-653 sd 3. Grande-Bretagne.)

101

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 997, 998. *Washington, 28 février 1961.*

(*Reçu :* le 1er mars, 2 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [1] et à mon télégramme n° 989 [2].

[1] Par télégramme n° 996, également du 28 février, non retenu, l'ambassadeur déclarait que le troisième des entretiens prévus entre le secrétaire d'État et lui-même avait eu lieu le jour même. Le secrétaire d'État s'était absenté plusieurs fois pour parer aux conséquences des « fuites » concernant son message à M. MacNamara (voir note suivante).

[2] Par télégramme n°s 989-991, également du 28 février, non retenu, l'ambassadeur faisait état de dépêches publiées par l'*Evening Star* et le *Washington Post* selon lesquelles le secrétaire d'État aurait adressé au secrétaire à la Défense un rapport sur ce que devrait être la stratégie américaine au cours des années à venir. D'après l'*Evening Star*, les missiles à longue portée et les bombardiers du S.A.C. ne seraient utilisés qu'en cas d'attaque sur le continent américain ou de chantage nucléaire; en cas d'attaque sur l'Europe, les États-Unis n'utiliseraient que des moyens conventionnels, à moins que l'ennemi n'ait recouru en premier aux armes nucléaires; en cas enfin d'agression limitée en dehors de l'Europe, ce serait des troupes américaines, plutôt que de celles des pays alliés dont on se servirait, et, seuls, des moyens conventionnels seraient mis en œuvre. Le secrétaire d'État recommanderait ainsi une stratégie différente de celle de l'administration Eisenhower, qui envisageait l'utilisation des armes atomiques pour défendre les intérêts des États-Unis où que ce fût dans le monde. Le département d'État avait démenti les précisions données par l'*Evening Star.*

Dès le début de la séance, M. Rusk a fait état du souci que lui causait la fuite utilisée par le *Star* et le *Post.* Comme toujours dans les affaires de cette nature, a-t-il dit, presque tout est faux, mais les démentis portent moins que l'article incriminé.

Il pouvait en tout cas m'affirmer :

1. Qu'il ne recommandait aucunement que l'usage du *deterrent* stratégique fût réservé au cas d'attaque des États-Unis eux-mêmes.

2. Ni qu'en cas d'agression limitée hors d'Europe, les États-Unis agissent seuls sans leurs alliés. (Je reviens sur ce dernier point dans un télégramme séparé.)

En revanche, il était exact que l'on examinait de près l'opportunité d'un renforcement des forces non nucléaires et qu'il y voyait pour sa part des avantages.

(Collection des télégrammes.)

102

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1001 à 1012 (1). *Washington, 28 février 1961.*

(*Reçu :* le 1er mars, 2 h. 45; 28 février, 9 h. 25.)

Je me réfère à mes télégrammes précédents (2).

Il avait été convenu que mon entretien du 28 février avec M. Rusk porterait également sur la question de la suspension des expériences nucléaires et le problème du désarmement.

I. Suspension des expériences nucléaires.

J'ai rappelé à M. Rusk notre position sur cette question. Nous n'étions pas partie à la négociation de Genève. Nous étions opposés à un accord sur la suspension des expériences. Il n'aurait pas de valeur, à nos yeux, s'il n'était pas accompagné d'une reconversion des stocks existants. Sur un plan général, il pourrait donner à l'opinion publique l'illusion d'une certaine sécurité. Sur le plan des rapports entre pays occidentaux, il risquerait de cristalliser la situation actuelle au bénéfice des pays qui ont pu s'engager depuis longtemps déjà sur la voie de la production des matières fissiles. Tout ceci expliquait notre position, qui était du reste bien connue. Si un accord intervenait, il ne saurait évidemment nous lier

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 576-581) et à New York (n°s 121-122). Une partie (en commençant à : II. Désarmement) l'a été à Moscou (n°s 44-49).

(2) Ci-dessus reproduits ou analysés sous le n° 101 (et notes).

et nous n'avions pas l'intention d'interrompre nos propres essais, quoique, pour diverses raisons, nous souhaitions, bien entendu, les limiter au minimum.

Le secrétaire d'État m'a répondu que, du côté américain, on savait quel était notre point de vue. En ce qui concerne les États-Unis, a-t-il aussitôt poursuivi, nous pensons qu'il est nécessaire de faire un dernier effort sérieux pour aboutir à un accord avec les Soviétiques. Sinon, les États-Unis reprendraient eux-mêmes leur liberté. C'est ce qu'avait dit le Président tout au cours de sa campagne électorale. La négociation va reprendre à Genève le 21 mars, nous ne savons pas si les Russes accepteront un système de contrôle et nous savons qu'en tout cas, ce contrôle ne sera pas parfait. Mais tout bien compté, les avantages d'un accord seraient considérables. Il pourrait, notamment aboutir à une limitation des « capacités » nucléaires dans le monde.

Quant au fond, la position américaine n'a pas changé de façon substantielle. On consentirait cependant à un moratoire plus long sur les expériences souterraines et l'on pourrait accepter de montrer aux Soviétiques les engins qui serviraient au programme de recherche et d'expériences communes, destiné à l'amélioration des systèmes de détection. On pourrait également discuter sur le nombre des postes de contrôle. En revanche, la question du nombre d'inspections sur place était infiniment plus compliquée. De toute manière, le Comité joint du Congrès pour les affaires atomiques aurait son mot à dire et son avis avait été sollicité de manière officieuse. De même, des consultations avaient lieu avec les Britanniques qui avaient envoyé à Washington une délégation d'experts. Sur le plan technique, ceux-ci étaient en général du même avis que leurs collègues américains.

Sur les dispositions soviétiques à la veille de la reprise des négociations, on ne disposait que de peu de renseignements. Les diplomates soviétiques, dans diverses capitales, avaient indiqué que leur gouvernement portait toujours intérêt à la suspension des expériences, mais aucune confirmation de cette indication n'avait été donnée à un niveau élevé. On pensait à Washington que le gouvernement soviétique n'était plus intéressé par les implications que pourrait avoir un accord de suspension des essais sur la dissémination des armes atomiques ni par la protection contre les radiations. Mais on croyait que Moscou n'attachait maintenant d'importance à la négociation que dans la mesure où celle-ci pouvait ouvrir la voie à une détente avec les États-Unis.

Il avait été décidé récemment que, lors de la reprise du 21 mars, les sujets ne seraient pas abordés individuellement, ce qui risquerait de faire traîner les choses en longueur. Sans présenter un ultimatum aux Soviétiques, on leur donnerait à nouveau une définition d'ensemble et détaillée de la position des Anglo-Saxons. On pensait ainsi qu'au bout de quelques semaines, on serait a même de déterminer où ils veulent en venir.

II. Désarmement.

J'ai indiqué au secrétaire d'État que, à notre sentiment, le désarmement demeurait l'un des sujets qui devait faire l'objet de discussions

entre l'Ouest et l'Est. Je lui ai rappelé notre contribution aux négociations qui avaient eu lieu dans ce domaine. Nous avions notamment mis l'accent sur l'élimination des véhicules de l'arme nucléaire. Cette manière d'aborder le problème nous paraissait judicieuse. Mais les difficultés se multipliaient, depuis surtout que les missiles pouvaient être emménagés sur des bases mobiles. Je lui ai demandé enfin quelle était la position de la nouvelle administration tant sur la procédure d'une reprise de la négociation que sur le fond même du problème.

A. Sur le premier point, M. Rusk m'a répondu que l'on ne souhaitait pas à Washington une reprise prochaine des conversations avec les Soviétiques sur le désarmement. Ceux-ci étaient approchés actuellement à New York par M. Boland et à Moscou par M. Thompson, qui, en l'absence de M. Khrouchtchev, avait reçu instructions de voir M. Gromyko. Il s'agissait de vérifier les indications parvenues à Washington suivant lesquelles le gouvernement soviétique serait disposé à ne pas aborder à fond la discussion au cours de la deuxième session de l'Assemblée. Sans doute des votes n'avaient-ils pas eu lieu sur la plupart des résolutions déposées au cours de la première partie de la session et il se pouvait que certaines délégations, la canadienne notamment, fissent preuve d'insistance. Mais si les Soviétiques n'insistaient pas eux-mêmes, les pays qui leur sont fidèles se rangeraient sans doute à leur avis; quant au Canada, MM. Diefenbaker et Green avaient laissé l'impression, lors de leur récent séjour ici, qu'ils se feraient une raison. En tout cas, pour le moment, on ne pouvait qu'attendre la réaction du gouvernement soviétique aux approches dont il était l'objet.

Quant à l'idée d'une session spéciale, le secrétaire d'État ne savait pas de manière absolument certaine si les Soviétiques y tenaient encore ou non. Pour sa part, le gouvernement américain y était résolument hostile.

J'ai indiqué à M. Rusk qu'en ce qui nous concerne, nous ne ferions probablement pas d'objection à un ajournement des discussions sur le désarmement, surtout dans le cadre des Nations Unies. Encore convenait-il que, sur l'ensemble du problème, l'on s'en tienne à une procédure d'étroite consultation entre Américains, Britanniques et nous-mêmes. M. Rusk m'en a donné l'assurance. De toute manière, a-t-il poursuivi, on n'envisage pas ici une reprise des négociations avec l'Union soviétique avant le mois de septembre. Nous aurons donc tout le temps nécessaire pour harmoniser nos vues respectives.

Évoquant alors brièvement la composition du groupe à qui pourrait être confiée une négociation, le secrétaire d'État m'a indiqué que la formule à quinze (5 Occidentaux, 5 Soviétiques et 5 neutres) qui avait été envisagée par les Soviétiques [1] lui paraissait extrêmement dangereuse. Elle créerait une grande confusion dans une négociation sur le désarmement et au surplus, elle donnerait l'impression que le monde est divisé en trois blocs. C'était du reste la formule que les Soviétiques voudraient appliquer pour une réforme du Secrétariat.

[1] *D.D.F.*, 1960-II, n° 143 (note).

B. Sur le fond, M. Rusk a fait les remarques suivantes :

1. On éprouve un doute à Washington sur l'opportunité de poursuivre une négociation sur le désarmement dans l'abstrait, en dehors du cadre qu'offre le règlement d'importants problèmes politiques. Les démocraties ont toujours eu tendance à vouloir désarmer. Le problème pour elles n'est-il pas plutôt d'organiser leurs forces avant d'aborder le désarmement ? C'est la faiblesse qui conduit à la guerre.

J'ai répondu que je partageais cet avis et que s'il existait véritablement une volonté sincère de détente, tous les problèmes, y compris celui du désarmement, seraient simplifiés. Il était préférable de ne pas traiter du désarmement comme d'un problème isolé.

2. M. Rusk pense d'autre part (mon télégramme n° 747) [1] qu'il serait sage de « réduire » les « possibilités de croissance du problème du désarmement ». Ne pouvait-on pas envisager des mesures qui empêcheraient les États ayant accédé récemment à l'indépendance d'entrer eux-mêmes dans la course aux armements ?

J'ai fait remarquer au secrétaire d'État que tel était également notre point de vue et que le général de Gaulle avait, lors de la préparation de la Conférence au sommet, suggéré des accords sur le non-envoi d'armes dans certaines parties du monde.

3. Enfin, il apparaît à M. Rusk que la formule de « désarmement général et complet » est un slogan trompeur. Une trop grande valeur y est attachée. On devrait bien plutôt mettre l'accent sur l'édification d'un système de maintien de la paix et sur l'organisation d'une procédure de règlement des conflits.

Ceci correspond aux vues exprimées récemment par M. McCloy et que je vous ai rapportées par mon télégramme n° 952 [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Dans ce télégramme n°s 747-749, du 15 février, ci-dessus reproduit sous le n° 71, l'ambassadeur indiquait que M. Rusk se préoccupait notamment de trouver le moyen d'empêcher les États récemment parvenus à l'indépendance d'entrer dans la course aux armements.

[2] Par télégramme n°s 952-959 du 25 février, non retenu, l'ambassadeur transmettait des indications recueillies sur deux entretiens, le 23 février, entre MM. McCloy et Ormsby-Gore, entretiens relatifs à la reprise, le 21 mars, de la négociation de Genève sur la suspension des expériences nucléaires. Sur le désarmement en général, M. McCloy avait déploré que l'Ouest se fût laissé entraîner à discuter dans l'abstrait le « désarmement général et complet », formule qui, pour l'opinion publique, était synonyme de paix. Le véritable objectif à atteindre était « la construction d'un monde pacifique » où régnerait « le droit »; l'Ouest ne devait pas s'engager à la légère sur des voies conduisant au démantèlement des alliances, de l'O.T.A.N., en particulier.

103

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1013 à 1019 (1).
Secret. Réservé.

Washington, 28 février 1961.
(*Reçu :* 5 h.)

Je me réfère à mes télégrammes précédents (2).

Au cours de la conversation que j'ai eue avec le secrétaire d'État le 28 février, la question des consultations tripartites a été évoquée.

J'ai indiqué comment, au cours des deux dernières années, ces consultations s'étaient instituées. Tantôt les voies diplomatiques normales avaient été utilisées, tantôt les rencontres des ministres des Affaires étrangères avaient été mises à profit pour des échanges de vues. Il avait été convenu qu'un haut fonctionnaire dans les trois capitales préparerait ces réunions de manière à en préciser l'objet. Des rencontres des chefs d'État et de gouvernement avaient enfin été ménagées. La France, pour sa part, ne tenait pas à conférer à ces rencontres le caractère d'une institution. L'essentiel était qu'elles eussent lieu, et que les conclusions auxquelles on était parvenu à trois trouvassent un aboutissement dans la réalité.

J'ai marqué que les trois puissances avaient dans le monde des intérêts et des responsabilités en commun et que, dès lors qu'elles étaient d'accord, l'expérience prouvait qu'elles pouvaient s'adresser à la Russie avec plus d'autorité et, en Occident, avaient de bonnes chances d'entraîner l'assentiment des autres nations.

Dans l'état de trouble où se trouvait le monde, la solidarité des trois puissances était plus nécessaire que jamais.

M. Rusk m'a demandé si les consultations telles qu'elles avaient été pratiquées au cours des dernières années correspondaient à ce que nous avions en vue. J'ai répondu qu'à notre sens, il y avait largement place pour des améliorations. Trop souvent, il n'avait pas été tenu compte des conclusions auxquelles nous avions abouti à trois. Dans certains cas comme pour l'affaire du Liban ou au Congo, nous avions été placés devant le fait accompli.

M. Rusk a déclaré que le gouvernement américain attachait à la solidarité des trois puissances la plus grande importance. La procédure importait peu, pourvu que la discrétion voulue fût observée et que l'amour-propre des autres alliés fût préservé — pourvu surtout que les Trois eussent le même propos, fussent inspirés des mêmes principes et voulussent atteindre le même but.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres *via* Le Département (nos 588-594).
(2) Ci-dessus reproduits ou analysés sous les nos 101 (et notes), 102.

Le secrétaire d'État — ai-je demandé — avait-il l'impression qu'il n'en était pas ainsi ?

M. Rusk s'est borné à indiquer que dans diverses parties du monde, nos vues pouvaient ne pas être les mêmes. J'ai fait ressortir que nos rencontres devaient précisément servir à délimiter les zones de désaccord et à nous employer à les réduire. Il en est convenu. Après avoir rappelé les domaines dans lesquels le tripartisme s'imposait à nous par la nature des choses (rencontres au sommet, l'Allemagne et Berlin), il s'est déclaré d'accord pour poursuivre et améliorer les consultations sur les autres sujets. Celles-ci pouvaient avoir lieu avant que les États-Unis aient mis en branle le lourd mécanisme des conférences internes proprement américaines. Chacune des parties devait très librement prendre l'initiative de demander une réunion à trois sitôt que la situation l'exigeait. Le tripartisme, aux yeux de M. Rusk, devait croître et se développer naturellement. On trouverait, chemin faisant, les meilleures méthodes de travail sans qu'il fût besoin d'établir à l'avance un code de procédures rigides.

Je me suis enquis du remplaçant que le secrétaire d'État comptait donner à M. Merchant pour la préparation des rencontres. Il m'a indiqué que le sous-secrétaire adjoint aux Affaires politiques, auquel il songeait pour cette tâche, n'avait pas encore été désigné.

J'ai abordé alors la question du tripartisme sur le domaine stratégique. Le général de Gaulle avait fait connaître ses vues dans le mémorandum du 17 septembre 1958 [1]. Il avait exposé comment la marche des événements avait créé une situation nouvelle, aux nécessités de laquelle ne répondait plus l'Alliance telle qu'elle avait été conçue dix ans plus tôt. La stratégie mondiale en dehors de la zone atlantique devait être définie et coordonnée. La présence à Washington de représentants militaires des trois pays au groupe permanent pouvait nous fournir une possibilité de combler les lacunes qui avaient été constatées. M. Rusk m'a répondu qu'en effet, nos délégués au groupe permanent, s'il était entendu qu'ils n'agissaient point « sous leur casquette O.T.A.N. », pouvaient évoquer ces problèmes. Mais c'était là une question à laquelle il ne pouvait me répondre immédiatement. Il se réservait d'y revenir.

(Collection des télégrammes.)

[1] Reproduit dans *D.D.F.*, 1958-II, n° 165 (annexe).

104

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1020 à 1024 (1).
Réservé.

Washington, 28 février 1961.

(*Reçu :* 4 h. 40.)

Je me réfère à mes télégrammes précédents (2).

Le secrétaire d'État a terminé notre entretien en me parlant de la Chine.

Il continuait à ne pas être question d'une reconnaissance du régime de Pékin par les États-Unis : sur le plan bilatéral, en effet, Pékin n'avait fait aucun geste manifestant l'intérêt que le régime attacherait à être reconnu — il n'avait pas interrompu un seul jour son concert de vociférations contre Washington, M. Kennedy étant traité sur le même pied que M. Eisenhower. Il avait, en tout et pour tout, délivré un visa à un unique ressortissant américain — et surtout, il proclamait très net que l'abandon de tout lien avec Taipeh était la condition préalable à la « reconnaissance d'une reconnaissance ».

Sur le plan de l'O.N.U., toutefois, la question se compliquait. Le moratoire constamment renouvelé jusqu'à la présente session risquait de ne pas l'être en septembre prochain. Il n'était pas indifférent, à cet égard, de noter que le langage récemment tenu à Londres (3) ou à Rio (4) ne faisait suite à aucune consultation avec Washington, d'où aurait pu résulter, par erreur, la croyance à un assouplissement de la position de l'Administration.

Quoi qu'il en fût, si la question devait se poser de façon nouvelle à l'O.N.U., l'essentiel était d'éviter que l'affaire fût traitée incidemment comme un cas de vérification de pouvoirs, après un simple vote de procédure. Un tel escamotage, qui aurait un effet incalculable sur l'opinion américaine, était inacceptable. Il fallait donc obtenir un débat sur la substance politique de l'admission de la Chine de Pékin, en deman-

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 123) et à Londres (n°s 594-598).

(2) Ci-dessus reproduits ou analysés sous les n°s 101 (et notes), 102, 103.

(3) Le 8 février, à la Chambre des lords, le secrétaire au Foreign Office, lord Home, déclarait : « On doit admettre qu'un pays qui vient d'étrangler le Tibet, qui viole les frontières de l'Inde, refuse toutes les tentatives de conciliation et proclame publiquement sa conviction en la nécessité des guerres, paraît peu qualifié pour rejoindre les nations éprises de paix qui forment les Nations Unies. Néanmoins, nous avons toujours pensé, et nous pensons fortement maintenant, que la réalité de la vie internationale exige la présence de la Chine communiste aux Nations Unies. Nous ne pouvons faire aucun progrès en matière de désarmement si elle en est absente. » (*Chine 1956-1967*, n° 544, f° 108).

(4) Le 24 février, le président Quadros faisait diffuser une note qui précisait qu'à la prochaine session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., le Brésil voterait en faveur de l'inclusion à l'ordre du jour de la proposition relative à la représentation de la Chine populaire aux Nations Unies.

dant par exemple la discussion en Assemblée plénière et non en Commission de vérification des pouvoirs. On pouvait normalement espérer qu'au sein d'une majorité simple qui aurait, pour la première fois, voté l'inscription de la question chinoise à l'ordre du jour, il se trouverait assez de délégations conscientes de l'importance de l'affaire pour que l'on puisse obtenir une autre majorité simple pour décider qu'il ne s'agit pas d'une question de procédure.

Parallèlement, il s'agissait de faire en sorte que le régime de Taipeh se rende compte de ce qui pouvait se produire, y réfléchisse et définisse de nouveau sa position pour le jour où le moratoire ne serait plus renouvelé. Serait-on alors partisan du « tout ou rien », c'est-à-dire prêt à risquer l'expulsion de la délégation nationaliste en jouant la non-admission de la délégation communiste ? Préférerait-on un arrangement qui permît à Formose d'être encore représentée après l'admission de Pékin ? Dans ce dernier cas, il faudrait penser aux conséquences locales : le régime de Taipeh ne représenterait plus la Chine, mais bien Formose — la composition même du gouvernement s'en ressentirait, etc. (Je note que M. Rusk s'est abstenu d'employer l'expression des « deux Chines ».)

Mais dans cette hypothèse aussi, le secrétaire d'État a laissé percer l'espoir qu'en substitution de l'impasse actuelle, une autre impasse pourrait apparaître si Pékin insistait, de son côté, pour le « tout ou rien ».

J'ai rappelé que notre position avait toujours été voisine de celle des États-Unis, dont les intérêts sont majeurs dans cette région, et j'ai indiqué que je rendrais compte à Votre Excellence des préoccupations que le secrétaire d'État venait de m'exprimer.

(Collection des télégrammes.)

105

Note de la Direction d'Afrique-Levant (Affaires de la Communauté)

Au sujet des relations entre les chefs d'État du Conseil de l'Entente

N. n° 3/CT [1]. *Paris, 28 février 1961.*

Confrontés avec un problème majeur, celui de la négociation avec la France des accords de coopération, les chefs d'État du Conseil de l'Entente ont été amenés à prendre des positions qui ont mis en lumière l'existence de certaines divergences de vue [2].

Celles-ci sont de deux ordres :

— économiques (opposant la *Côte d'Ivoire* à ses autres partenaires).

— politiques (opposant la *Haute-Volta* aux autres membres du Conseil de l'Entente).

I. *Divergences économiques.*

a. Industrialisation et développement.

La Côte d'Ivoire est, à cet égard, en avance sur les autres États de l'Entente, elle constitue donc un pôle d'attraction pour les entreprises économiques (chaîne de montage Renault) ou sociales (Université française). Les autres États qui voudraient pouvoir bénéficier des mêmes avantages lui font grief de cette situation privilégiée et cherchent souvent à s'opposer à ses projets.

b. Produit des taxes douanières.

La question de la redistribution du produit des taxes à l'importation et à l'exportation (à laquelle se sont heurtés également les promoteurs de l'Union des Républiques d'Afrique équatoriale) sépare les États pauvres de l'intérieur (Haute-Volta, Niger) des pays maritimes (Côte d'Ivoire et Dahomey). Ces derniers cherchent à conserver pour eux la majorité des taxes perçues à l'entrée et à la sortie des ports.

c. Prises de position à l'égard de l'Organisation africaine et malgache de coopération économique (O.A.M.C.E.).

Par voie de conséquence, la Côte d'Ivoire, et à un degré moindre le Dahomey, se refusent à faire partie d'un ensemble économique trop intégré, par crainte d'avoir à suppléer au manque de ressources de leurs partenaires moins favorisés.

II. *Divergences politiques.*

La Haute-Volta menace actuellement l'existence du Conseil de l'Entente [3].

a. Pour des raisons géopolitiques.

(1) Cette note a été rédigée à l'attention du secrétaire général du Département.

(2) Sur ces divergences de vue, voir le télégramme de Tunis n° 799 du 20 février, non reproduit, relatant l'interview de l'envoyé spécial d'*Afrique Action* à Niamey, qui a interrogé les chefs d'État sur la position de leurs différents gouvernements au sujet des rapports entre les pays de l'Entente et la France.

(3) Sur l'attitude de la Haute-Volta, voir le télégramme de Niamey n°s 86-89 du 18 février, non reproduit. Le président Yaméogo est hostile par principe à l'implantation de bases militaires françaises sur le territoire voltaïque. Il maintient son désir de création d'une Université voltaïque. Sur le sujet, voir le télégramme de Ouagadougou n°s 62-67 du 21 février, non reproduit.

D'une part, la Haute-Volta constitue la clef de voûte de l'Entente. Elle en relie géographiquement les éléments.

D'autre part, la Haute-Volta est nécessairement amenée à composer :

1. Avec le Mali, avec lequel elle possède une frontière commune et très perméable et auquel elle avait envisagé de s'associer en 1958 lors de la création de la Fédération du Mali;

2. Avec le Ghana qui fournit des emplois à environ 300.000 travailleurs mossis ressortissants de Haute-Volta.

b. En raison de la rivalité qui existe entre le président Houphouët-Boigny, leader de fait de l'Entente, et M. Maurice Yameogo, président de la République de Haute-Volta, qui assure pour 1961 la présidence du Conseil de l'Entente.

M. Yameogo semble s'être formalisé du rôle secondaire auquel le relègue la personnalité de M. Houphouët-Boigny. De tempérament impulsif et versatile, sans formation parlementaire (contrairement aux trois autres). M. Yameogo prend sa revanche en jouant sur les avantages que lui confère la position géographique de son pays.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, qu'il ait adopté, au sujet des accords de coopération, une position qui ne correspond pas entièrement à celle de ses partenaires.

1. Dans le domaine militaire, M. Houphouët-Boigny est favorable à une alliance avec la France; M. Yameogo préférerait ne pas se lier aussi étroitement. Il s'est déclaré opposé au maintien des bases françaises en Haute-Volta, alors que le Niger et le Dahomey en ont accepté formellement le principe.

2. Conventions d'établissement.

Contrairement aux trois autres, M. Yameogo voudrait soumettre au droit commun les ressortissants français.

3. Accords culturels.

Alors qu'une seule université avait été prévue à Abidjan pour les quatre pays de l'Entente, M. Yameogo souhaiterait en créer une dans son pays.

*
**

Il ne semble pas que M. Houphouët-Boigny soit parvenu, lors de son récent séjour à Niamey [1], à aplanir complètement les difficultés que traverse actuellement le Conseil de l'Entente. Leur commune présence à Paris permettra sans doute aux quatre chefs de gouvernement de reprendre la conversation.

(D.A.M. 52-17. Évolution de l'Entente.)

[1] Les quatre chefs d'État de l'Entente se sont réunis à Niamey les 18-19 février. À l'issue de cette réunion, un communiqué officiel a été publié, manifestant leur double souci dans leurs relations avec la France, à savoir : « Signer les accords de coopération en dehors du cadre de la Communauté, tout en maintenant et en développant l'amité profonde qui existe entre la République française et les États du Conseil de l'Entente » : voir le télégramme de Niamey n°s 103-110 du 23 février, non reproduit.

106

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 37 [1]. *Paris, 1er mars 1961, 23 h. 55.*

Au cours des entretiens que le général de Gaulle a eus le 27 février au château de Rambouillet avec M. Bourguiba, président de la République tunisienne [2], les deux chefs d'État ont procédé à un très large tour d'horizon qui a porté notamment sur les relations franco-tunisiennes, sur la question algérienne et sur le Moyen-Orient ainsi que sur l'évolution de l'Afrique.

Les deux chefs d'État ont été d'accord pour constater que l'état actuel des relations franco-tunisiennes était satisfaisant. Ils ont examiné de façon générale les problèmes qui se posent entre les deux pays et dont aucun ne présente un caractère aigu.

Ont été évoqués en particulier :
— la question de la base aéronavale de Bizerte où le gouvernement français continuera de transférer aux autorités tunisiennes certains établissements qui ne sont plus nécessaires à nos forces, tandis que la reconversion des installations industrielles de l'arsenal de Sidi Abdallah est l'objet d'une négociation qui paraît en bonne voie;
— la demande tunisienne de rectification de frontière dans le Sud et la question de la participation de la Tunisie à la mise en valeur du Sahara;
— enfin, le problème des terres appartenant aux Français, et notamment l'exécution en cours de l'accord du 13 octobre 1960 par lequel nous nous sommes engagés à faciliter le transfert de 100.000 hectares au gouvernement tunisien [3].

Ces problèmes devraient normalement trouver leur solution le moment venu.

Les deux chefs d'État ont d'autre part convenu de procéder à l'échange d'ambassadeurs dès qu'un règlement de l'affaire du mur de La Marsa aurait été mis au point.

La situation en Algérie a fait l'objet d'un échange de vues prolongé entre les deux interlocuteurs. Ceux-ci ont évoqué les récents développements qui paraissent de nature à ouvrir la voie à un règlement : approbation massive du principe de l'autodétermination par la population française lors du référendum du 8 janvier, dispositions apparemment

(1) Ce télégramme-circulaire a été adressé aux postes de Tunis, Rabat, Tripoli, Londres, Washington, Bruxelles, Bonn, La Haye, Rome, Madrid, Moscou.

(2) Sur la préparation de la rencontre entre les deux chefs d'État, voir ci-dessus les nos 61 (note), 73 (note).

(3) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 160 (note).

plus favorables des dirigeants du G.P.R.A. à l'éventualité de contacts pacifiques. L'entretien a donné l'occasion au général de Gaulle de réaffirmer la position française, selon laquelle la préparation de l'autodétermination devait se poursuivre par la négociation avec toutes les tendances des populations algériennes, et en particulier avec les représentants du F.L.N. Au terme de cet échange de vues, les interlocuteurs ont été d'accord pour constater les possibilités et l'espoir qui existent désormais d'une évolution positive et rapide.

Le général de Gaulle et le président Bourguiba ont enfin échangé leurs vues sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir dans le Moyen-Orient et en Afrique noire. Ils sont tombés très largement d'accord en ce qui concerne notamment leur analyse de l'équilibre des forces au Moyen Orient, de la politique de la R.A.U. et de la personnalité du président Nasser.

D'autre part, le général de Gaulle et le président Bourguiba ont constaté qu'ils partageaient les mêmes craintes au sujet des risques d'anarchie qui existent en Afrique noire [1].

(Collection des télégrammes.)

107

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1346 à 1359 [2]. Réservé. *Rabat, 1er mars 1961.*
Diffusion restreinte.

(*Reçu* : le 2, 9 h. 20)

À son arrivée à l'aérodrome de Rabat [3], le président Bourguiba avait exprimé le désir de me voir. Je lui ai rendu visite ce matin et ai eu avec lui un long entretien auquel ont participé MM. Mokkadem et Masmoudi, ainsi que l'ambassadeur de Tunisie au Maroc.

M. Bourguiba me dit en commençant la très grande satisfaction qu'il retirait de ses entretiens de Rambouillet [4]. Le général de Gaulle, qu'il rencontrait pour la première fois, lui avait fait la plus forte impression. C'était sans peine qu'il s'était trouvé d'accord avec lui sur la plupart des points qui avaient été abordés; selon lui, ils avaient tous deux la même

[1] Pour le communiqué publié à l'issue de la rencontre, qui évoquait des problèmes passés en revue « dans un esprit de franchise et de coopération réciproques », se reporter au *Monde* daté du 27 février.

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Tunis (nos 535-548).

[3] Où le Président tunisien se rendait pour assister aux obsèques de Mohammed V.

[4] Qui avaient eu lieu le 27 février. Sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 106.

formation et ils parlaient le même langage : l'un et l'autre savaient ne pas s'arrêter aux détails et raisonner sur de longues perspectives.

Abordant le problème algérien, M. Bourguiba me déclara qu'il faudrait à son avis agir sur deux plans : d'une part, tenter de renforcer l'équipe dirigeante du F.L.N., si faible en qualité, en permettant à Ben Bella, encore éloigné, d'après ses renseignements, des tendances extrémistes, de rejoindre Tunis; d'autre part, s'efforcer de neutraliser des maquis qui, par la force des choses, avaient adopté ces tendances et dont l'obéissance au « G.P.R.A. » n'était pas entièrement garantie, en faisant un geste qui pût impressionner les musulmans d'Algérie. Il n'en voyait pas d'autre que de libérer ceux qui étaient encore détenus : ces derniers pourraient sans doute, s'ils devaient leur libération à la France et non pas à de futures « autorités algériennes », jouer un rôle apaisant.

Revenant sur la médiocrité et le manque de courage politique des chefs du « G.P.R.A. » M. Bourguiba m'indiqua que le seul qui parût se détacher un peu était Krim Belkacem. Mais ils étaient tous liés par leurs déclarations publiques, ils n'arrivaient pas à s'arracher à la démagogie et, surtout, ils n'osaient prendre de positions modérées, se refusant à comprendre, en dépit de l'expérience de la Tunisie, que la modération était plus efficace que l'extrémisme.

Déplorant les récents événements d'Oran, qu'il jugeait lamentables [1], mais qui, espérait-il, n'étaient pas le fait des « organisations régulières » du F.L.N., le président Bourguiba a montré une certaine inquiétude sur la possibilité d'arriver à la paix en Algérie avec les actuels dirigeants F.L.N. Il userait, à cette fin, à leur égard, de toute l'influence dont il disposait, mais il était encore réservé sur les résultats de son action. Il s'est plaint de ce que certains milieux F.L.N. le taxent de « néo-colonialisme avec les Français, dès lors que leurs troupes ont quitté la Tunisie et que je peux négocier avec eux dans l'indépendance et l'égalité ».

Il y avait, il est vrai, Bizerte, a poursuivi M. Bourguiba. Selon lui, on devait reconvertir Bizerte et l'arsenal. Dans la guerre moderne, Bizerte n'avait d'ailleurs plus le même intérêt qu'autrefois. En outre, en conservant cette base, nous affaiblissions la position de M. Bourguiba vis-à-vis du monde arabe et en particulier du F.L.N. et du Maroc. Or, affirma-t-il, « tout ce qui m'affaiblit est en définitive nuisible à la politique française en Afrique du Nord ».

À propos du Sahara, le Président tunisien me dit qu'il était loin d'avoir les mêmes ambitions que le gouvernement marocain et le « G.P.R.A. » sur ce territoire. Après des difficultés de démarrage du côté F.L.N., l'arrangement avec la C.R.E.P.S. [2] fonctionnait de manière satisfaisante. Il n'y avait d'autre part, à son avis, pas de problème en ce qui concernait la frontière entre la Tunisie et le Sud algérien. Mais il esti-

[1] Le 28 février, répondant à un ordre de grève, des musulmans se rassemblaient en début d'après-midi à Oran et attaquaient les forces de police; les manifestants mettaient le feu à une voiture où se trouvaient trois Européens qui furent brûlés vifs.

[2] Compagnie de recherches et d'exploitation du pétrole du Sahara.

mait que son pays avait des droits légitimes à faire valoir, le cas échéant, sur une part du Sahara : ce n'était pas qu'il fût inquiet de l'approvisionnement de la Tunisie en pétrole — elle pourrait toujours se procurer du pétrole français — mais c'était là pour lui une question de principe.

Parlant du Maroc, M. Bourguiba se plaignit de l'orgueil de ses dirigeants, de leur manque de sagesse politique, de leurs prétentions insoutenables, notamment sur la Mauritanie, et, surtout, de leur jalousie à l'égard de la « petite Tunisie ». « On nous envie, dit-il, parce que nous réussissons, alors qu'au contraire, je suis plein de modération et que je ne souhaite qu'arranger les choses. » Les Marocains, comme les Algériens, ne veulent pas admettre les mérites de la modération.

M. Bourguiba m'indiqua qu'il n'avait eu hier à Rabat que peu de contacts avec le nouveau roi. Allal el Fassi n'était même pas venu le voir. Mais le Souverain devait lui rendre visite ce matin et il comptait aborder avec lui le problème de l'orientation politique du Maroc.

Il n'était manifestement pas parfaitement informé des problèmes intérieurs qui se posent ici et M. Masmoudi intervint pour préciser que la seule formule possible était, après la mort de Mohammed V, un Cabinet d'union nationale, réunissant l'Istiqlal et l'U.N.F.P. Mais, malgré les avances déjà faites à ce parti par le nouveau roi, l'entreprise n'irait pas sans difficultés : l'opposition craignait d'être manœuvrée à la faveur de l'émotion du pays et il n'était pas sûr qu'Hassan II, dont on connaissait la volonté d'autorité, acceptât une Constituante élue. L'idéal, selon M. Masmoudi, serait un gouvernement d'union qui se retirerait, après quelques mois, lorsque les élections auraient eu lieu. En tout cas, un Cabinet purement istiqlalien ou un gouvernement appuyé sur l'armée et la police étaient, l'un comme l'autre, voués à l'échec.

M. Bourguiba reprit la parole pour me dire qu'il ferait de son mieux pour convaincre le Roi d'adopter une « position raisonnable ». Il fallait à tout prix aider le Maroc, « monarchie archaïque et féodale qui, de manière insensée, voulait se rapprocher des Soviets et de tous les excités africains comme Sékou Touré », à sortir de ses contradictions. Sans se référer à ce que m'avait dit hier M. Masmoudi, qui m'avait déclaré que la Tunisie était moins inquiète de l'Algérie que du Maroc, il ajouta que sans stabilité dans ce pays, il n'y aurait de paix durable ni en Afrique du Nord, ni même en Afrique. Une réunion à trois aurait sans doute lieu avec le Roi et Ferhat Abbas, qui, pour des raisons techniques, n'avait pu rejoindre Rabat hier; on y examinerait les perspectives de l'évolution d'ensemble de l'Afrique du Nord.

L'entretien, qui fut surtout un monologue de M. Bourguiba, se termina là-dessus. J'ai constaté que l'homme d'État tunisien n'avait rien perdu de son abondance d'élocution, mais ce qui m'a le plus frappé, c'est l'inquiétude réelle qu'il paraissait ressentir, d'une part, devant la médiocrité des chefs F.L.N., de l'autre, devant la tendance du Maroc à l'isolement.

(Collection des télégrammes.)

108

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 38 (1). *Paris, 2 mars 1961, 18 h. 30* (2).

Sur le plan des rapports entre la Grande-Bretagne et les six pays du Marché commun, la réunion des ministres de l'U.E.O. qui s'est tenue le 27 février a donné les résultats suivants.

M. Heath a présenté sous une forme ordonnée les idées britanniques relatives à une *association* de la Grande-Bretagne aux Communautés. Repoussant en effet l'idée de participation, le lord du Sceau privé a décrit une structure dont les principaux éléments seraient les suivants : « À condition que les Six tiennent compte de nos difficultés en ce qui concerne l'agriculture et le Commonwealth, nous serions prêts à envisager un tarif extérieur commun ou harmonisé pour les produits industriels et les matières premières originaires des pays autres que les Sept et le Commonwealth. » À cela s'ajouteraient des accords spéciaux sur les produits tropicaux, et des négociations entre les Six et les membres du Commonwealth pour une réduction ou suppression des préférences accordées par les pays du Commonwealth à la Grande-Bretagne sur leur territoire.

M. Heath s'est montré réservé à l'égard des institutions. Il serait nécessaire d'en prévoir, mais on ne pouvait encore se prononcer. Il a néanmoins souligné que sur la base d'une telle association, la Grande-Bretagne ne saurait être exclue d'institutions politiques éventuelles entre les Six.

En ce qui concerne les problèmes politiques actuels, M. Heath, tout en reconnaissant à nouveau la valeur propre du Marché commun, a insisté pour que la Grande-Bretagne participe à toute discussion politique relative à des sujets dépassant les intérêts propres des Communautés. À titre d'exemple, il a énuméré les points suivants : problèmes Est-Ouest, sécurité et désarmement, avenir de l'Europe, rapports avec les autres continents. La Grande-Bretagne souhaitait être invitée si les Six portaient leurs entretiens sur des sujets de ce genre. Toutefois, pour la période qui s'écoulerait jusqu'à une solution définitive du problème, M. Heath n'a pas repoussé l'idée de consultations au sein de l'U.E.O. Il n'a pas fait allusion directement aux conférences des six chefs de gouvernement.

(1) Ce télégramme a été adressé à Washington, New York (O.N.U.), Ottawa, Moscou, Madrid, Belgrade, Varsovie, Berne, Stockholm, Vienne, Reykjavik, Helsinki, Londres, Bonn, aux représentants de la France auprès du Conseil atlantique, à Bruxelles, Luxembourg, Rome, Ankara, Athènes, Lisbonne, Copenhague, La Haye, Oslo, Rome (Saint-Siège).

(2) Ce télégramme, rédigé le 28 février, a été expédié le 2 mars.

M. von Brentano et *le comte Zoppi,* représentant M. Segni souffrant, se sont limités à quelques phrases générales pour reconnaître l'effort britannique de rapprochement, sans s'engager sur le fond.

M. Luns a trouvé aux propos de M. Heath une très grande valeur. Il a insisté pour une solution rapide et claire du problème dans le sens des idées anglaises.

M. Wigny et *M. Schaus* ont rappelé le caractère original de l'entreprise des Six, son dynamisme politique propre, son importance essentielle pour l'avenir de l'Europe, et ont promis d'étudier avec soin les suggestions de M. Heath.

M. Couve de Murville, qui présidait, a pris le dernier la parole. Il a souligné que deux voies étaient ouvertes à la Grande-Bretagne, la participation pleine et entière ou l'association. La première serait évidemment la plus sûre. À son défaut, l'on pouvait envisager la seconde, mais c'était un travail de longue haleine et qui d'ailleurs se poursuivait depuis déjà plusieurs années. L'originalité du Marché commun était faite de deux éléments : l'idée d'une harmonisation des politiques économique, sociale, commerciale, et le principe d'un groupement de pays dans un but politique nouveau. Ces deux principes ne devaient pas être remis en cause. Sous cette réserve, le gouvernement français étudierait avec sympathie les propositions britanniques et s'efforcerait de favoriser les solutions de caractère pragmatique, que M. Heath d'ailleurs se déclarait prêt à envisager. Dans cette étude, il y avait à tenir compte de plusieurs facteurs, y compris celui que représentaient les États-Unis. Sur le plan politique, les consultations étaient une bonne chose. L'on ne pouvait exclure qu'elles se développent au sein de l'U.E.O. si le désir en était exprimé.

À la suite de cet échange de vues, a été rédigé, à la demande de M. Luns, un bref communiqué dont je vous envoie le texte d'autre part. La discussion des « problèmes politiques » a consisté en un exposé de M. Wigny touchant la réponse belge à M. Hammarskjöld sur le retrait des conseillers et militaires belges du Congo [1], et en un bref aperçu de M. von Brentano sur le problème de Berlin. La prochaine réunion du Conseil de l'U.E.O. au rang ministériel aura lieu en principe au début du mois de mai, à une date qui sera fixée ultérieurement.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

[1] Le 27 février, M. Hammarskjöld avait adressé au Conseil de sécurité de l'O.N.U. un rapport sur les mesures prises pour exécuter la résolution adoptée par le Conseil le 21 février. Déposée le 17 février par les pays neutralistes, cette résolution réclamait l'évacuation du Congo de tout le personnel militaire et paramilitaire et des conseillers politiques belges. Voir l'*Année politique 1961,* p. 377-378.

109

M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes, à la Délégation générale de France en Algérie.
(À l'attention personnelle de M. Morin.)

T. n° 273/Z. Très urgent. Très secret. *Paris, 2 mars 1961, 19 h.*

À la suite des entretiens que M. Bourguiba a eus en France [1] et des commentaires et interprétations souvent fantaisistes auxquels cet événement a donné lieu, il m'a paru nécessaire de faire le point au cours d'une réunion que j'ai tenue hier soir avec les représentants des services d'information des principaux départements ministériels intéressés.

Je vous confirme ci-dessous les précisions que j'ai été amené à donner à ces responsables de l'information et dont je vous ai déjà donné l'essentiel. Il ne s'agit nullement d'éléments de déclaration, mais d'explications destinées à vous seul et qu'il est utile que vous ayez présentes à l'esprit.

Conversations à Rambouillet.

Les conversations de Rambouillet ont eu un résultat positif en ce sens qu'elles ont convaincu M. Bourguiba de la bonne volonté et de la bonne foi françaises. En s'en portant publiquement témoin devant l'opinion mondiale, le Président tunisien a restreint les possibilités de manœuvre du F.L.N. et rendu plus difficile toute tentative de la part de ce dernier de rejeter sur la France la responsabilité d'une continuation des combats.

Mais il n'a pas été question de négocier l'affaire algérienne avec M. Bourguiba ou à travers lui. Sa visite a été utile, elle n'a pas été et ne pouvait pas être déterminante.

Toute interprétation qui tendrait à lui donner un autre caractère ressort non à l'information, mais à l'intoxication.

Solution de la question algérienne.

La position de la France demeure le désir de s'entretenir avec toutes les tendances algériennes, et notamment avec le F.L.N., des conditions dans lesquelles jouera l'autodétermination.

Mais, en ce qui concerne le F.L.N., le contact ne pourra être accepté sur ce point qu'après l'arrêt des combats. À tout moment, le gouvernement, dont la position demeure inchangée, est prêt à en discuter les modalités avec les représentants de la rébellion.

Par voie de conséquence, en ce qui concerne Ben Bella (dont il ne faut pas oublier le titre de commandant militaire de la rébellion), des

[1] Avec le général de Gaulle, à Rambouillet, le 27 février. Voir ci-dessus le n° 106.

mesures d'élargissement ne sauraient intervenir tant que durent les combats.

Sahara.

Sans doute certains organes de presse se préoccupent-ils en ce moment du Sahara. Il n'en reste pas moins que l'affaire n'est pas actuelle. La question de souveraineté ne peut prêter à ambiguïté. Le problème essentiel au Sahara est celui de l'exploitation des ressources; il pourra faire l'objet ultérieurement de discussions avec les États et territoires riverains directement intéressés, mais la question saharienne ne peut être liée à l'effort d'organisation d'une Algérie nouvelle.

(Cabinet du Ministre G 3 AL. Affaires algériennes. Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

110

M. Bérard, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 688 à 691 [1]. *New York, 2 mars 1961.*

(*Reçu* : le 3, 2 h. 20.)

M. Stevenson a fait effectuer, ce matin 2 mars, auprès de moi par son adjoint M. Plimpton, la démarche que laissait prévoir le télégramme de Washington n°s 1032 à 1035 [2].

La délégation américaine était chargée de nous faire savoir combien paraissait regrettable à son gouvernement notre refus de participer aux frais de l'opération du Congo. À la suite du vote intervenu, ce paiement était obligatoire [3]. Nous nous mettions en défaut et nous nous placions sous le coup de sanctions éventuelles. Nous gênions, d'autre part, considérablement la campagne lancée contre les Soviets concernant leurs

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 242), Washington (n° 249) et Bruxelles (n° 185).

[2] Du 1er mars, non reproduit.

[3] Le 20 décembre 1960, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté par quarante-six voix contre dix-sept (dont le bloc soviétique) et vingt-quatre abstentions, dont la France, une résolution concernant les opérations des Nations Unies au Congo. Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 266 (note), et se reporter à la note n° 37 de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département en date du 31 mars, non reproduite.

dettes au sujet de la force d'urgence. La délégation américaine n'était pas elle-même sans critiques concernant l'opération de l'O.N.U.C. mais, dans la crise que traversait l'Organisation, elle estimait nécessaire de soutenir celle-ci.

J'ai rappelé à mon interlocuteur la manière dont les suggestions faites par notre gouvernement au début de la crise congolaise n'avaient pas été prises en considération. Plus récemment, la recherche d'une attitude commune touchant le projet de résolution afro-asiatique n'avait pas abouti et, sans tenir compte de nos observations, la délégation américaine avait voté un texte indiscutablement mauvais.

Lors du vote en cinquième Commission [1] et en Assemblée générale, la France avait formulé des réserves expresses sur la décision proposée. Son attitude actuelle n'avait donc rien qui pût surprendre et j'avais constaté que M. Hammarskjöld, tout en exprimant un vif regret, s'y était attendu. Notre gouvernement avait d'ailleurs payé dès maintenant sa contribution ordinaire pour l'année 1961.

La France avait, dès l'origine, adopté une attitude de complète réserve à l'égard de l'opération congolaise, dont le Secrétariat avait d'ailleurs commencé par tenir systématiquement écarté tout expert français. Notre délégation s'était abstenue dans le vote de toutes les résolutions, hormis une seule pour laquelle elle ne s'était prononcée qu'à la demande expresse du représentant belge [2]. On ne pouvait pas s'étonner que nous fussions peu disposés à supporter les frais d'une expédition que nous n'avions jamais approuvée, qui avait été aussi coûteuse que malheureuse et qui était en train de se solder par un échec.

Ces observations faites, je ne manquerais évidemment pas de rendre compte à mon gouvernement de la démarche de M. Plimpton.

(Afrique-Levant - Congo ex-belge
CB 5-1-7. Conseil de sécurité.)

[1] Le 9 décembre 1960, le représentant de la France à la cinquième Commission, M. Ganem, a défini la position française. Pour l'historique de la question, se reporter à *D.D.F.,* 1960-II, n° 266, ainsi qu'à la note n° 37 de la direction des Nations Unies et organisations internationales du 31 mars, précitée.

[2] La résolution ceylano-tunisienne adoptée à l'unanimité le 22 juillet 1960 : voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 41.

111

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1392 à 1396 (1). *Rabat, 2 mars 1961.*

(*Reçu* : le 3, 12 h. 35.)

J'ai été reçu cet après-midi, à 18 heures, par le roi Hassan II, auquel j'avais demandé audience.

J'ai rappelé que M. de Courcel (2), obligé de regagner Paris dès hier, n'avait pas pu, comme il l'aurait souhaité, lui rendre visite pour lui renouveler l'expression de la profonde sympathie du chef de l'État et du gouvernement français. Je le faisais donc en leur nom et je lui transmettais de nouveau des vœux que le général de Gaulle et le gouvernement formaient, au moment de son accession au trône, pour lui-même et pour le bonheur et la prospérité du Maroc. J'ai ajouté que j'étais très sensible, comme tous mes compatriotes, au fait que ce pays ait comme souverain un homme qui avait de la France, de sa langue et de sa culture une connaissance si approfondie et que je ne doutais pas que les relations franco-marocaines, qui n'avaient pas été sans connaître certaines difficultés, n'aillent en se normalisant et en se développant.

Le Roi me dit qu'il avait été personnellement très touché, de même que le gouvernement et le peuple marocains, des gestes qu'avait accomplis le général de Gaulle dès qu'avait été connue la mort de son père et pour les obsèques. Il me chargeait d'en remercier le président de la République. Son vœu était que le Maroc maintînt des liens étroits avec la France. Il me priait d'assurer le général de Gaulle de son amitié et de son désir d'aborder dans un esprit de sérénité les problèmes qui se posaient; il y en avait forcément, dans une période de « décolonisation », mais il ne fallait pas se borner à les constater, il fallait les régler. Il était d'ailleurs convaincu que l'on s'apercevrait, au fur et à mesure que ces problèmes seraient examinés et s'ils l'étaient franchement, dans un souci de compréhension réciproque et avec la résolution de leur trouver des solutions, que celles-ci seraient en définitive aisées à dégager.

J'ai trouvé au Roi, qui n'a pourtant fait aucune allusion à son père tout au long de la conversation, un air de grande tristesse et même d'accablement, rendu plus perceptible par la minceur de sa silhouette. Il a fait preuve, comme dans nos conversations antérieures, mais avec une pondération toute nouvelle, de son brio habituel dans le maniement de notre langue, de même que d'une connaissance des affaires, surtout des questions militaires, que ne possédait pas le feu roi. J'ai été frappé, au

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Madrid (n°s 213-217) et à Tunis (n°s 573-577).
(2) Qui avait représenté le président de la République française aux obsèques de Mohammed V.

cours de cet entretien qui s'est déroulé seul à seul, par l'insistance qu'il a mise à plusieurs reprises sur la sérénité qui devait marquer les rapports du gouvernement français et du gouvernement marocain et sur la nécessité de maintenir entre les deux pays des liens amicaux.

(Collection des télégrammes.)

112

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1464 à 1468. Réservé. *Rabat, 4 mars 1961.*
Diffusion restreinte.

(*Reçu :* 17 h. 10.)

D'après les indications qui ont été données à l'un de mes collaborateurs par deux journalistes français qui se sont entretenus longuement « à titre privé » avec Ferhat Abbas, le chef du « G.P.R.A. » ne cacherait pas une certaine déception à la suite de la mission de M. Bourguiba à Paris [1]. Tout en reconnaissant que l'entrevue du président de la République tunisienne avec le général de Gaulle pouvait avoir été utile — établissant en particulier le précédent d'une rencontre entre le chef d'un pays anciennement colonisateur et celui d'un pays anciennement colonisé — Ferhat Abbas estime que la mission de M. Bourguiba n'a guère été positive sur le plan algérien. Ferhat Abbas aurait même manifesté une certaine amertume contre M. Bourguiba, soupçonné d'avoir profité de l'entrevue de Rambouillet pour régler ses propres affaires et d'avoir reçu notamment une promesse d'aide financière de la France.

En ce qui concerne le cessez-le-feu, le chef du « G.P.R.A. » a répété avec force qu'il était impossible de le considérer comme un préalable à la négociation. Le F.L.N. ne peut abandonner ce gage essentiel avant d'avoir acquis des assurances fondamentales sur la reconnaissance de la souveraineté algérienne et l'intégrité du territoire algérien. Accepter le cessez-le-feu avant d'avoir ces assurances serait considéré comme une « trahison » par les militants nationalistes. Ferhat Abbas a insisté sur le fait qu'il n'avait pas la position de M. Bourguiba ou de Mohammed V : il devait compter avec les siens. Lui aussi, dont la position était connue, risquerait une opposition de ses militants. Il aurait même parlé de ses « colonels ».

[1] Allusion à la venue en France du président Bourguiba et à sa rencontre, le 27 février, avec le général de Gaulle à Rambouillet : voir ci-dessus les n°s 106, 109.

Ferhat Abbas, qui a reconnu que des négociations secrètes étaient en cours, estime qu'aucune initiative ne sera prise du côté F.L.N. avant la fin du ramadan. Il ne fait nullement de sa rencontre avec le général de Gaulle un préalable aux pourparlers officiels.

Ferhat Abbas a confirmé certaines de ses vues sur l'organisation de l'Algérie dans la période comprise entre le cessez-le-feu et le référendum sur l'autodétermination :

— diminution et regroupement des effectifs militaires;
— retrait des unités françaises « politisées »;
— création d'une force neutre.

Retournant le postulat du général de Gaulle selon lequel la période intérimaire doit être mise à profit pour montrer aux Algériens l'utilité d'une coopération avec la France, le chef du G.P.R.A. voudrait que cette période permît au F.L.N. de montrer aux Français qu'ils pouvaient avoir confiance dans la future Algérie indépendante.

En ce qui concerne le Sahara, Ferhat Abbas penserait qu'une entente est réalisable avec la France, les Algériens sachant que l'exploitation de ses richesses ne peut se faire sans la France, mais demandant que leurs droits territoriaux soient nettement reconnus.

Les journalistes français ont trouvé le chef du « G.P.R.A. » ouvert et détendu, désireux de ne rien compromettre, mais aussi de marquer que le F.L.N. est en mesure de continuer son action en cas d'échec d'un accord : l'année en cours, leur a-t-il déclaré, ne sera peut-être pas celle de la paix, mais sera en tout cas celle de la clarification.

(Cabinet du Ministre. G 3 AL. Affaires algériennes.)

113

Compte rendu des entretiens de M. Harriman à Paris [1] (3-4 mars)

I

Entretien du Premier ministre et de M. Harriman à l'Hôtel Matignon
le 3 mars 1961, de 18 h. à 19 h. 15

Assistaient à l'entretien : MM. Cecil Lyon et G. Amanrich.

C. R. Très secret.

La conversation commence par quelques remarques sur l'ancien président des États-Unis à la politique duquel M. Harriman était opposé, mais qui a laissé en France, le rappelle M. Debré, des sentiments de considération et de reconnaissance.

M. H. — Notre nouveau président est un extraordinaire jeune homme qui apporte à Washington un esprit nouveau et dont les deux partis espèrent un élan intellectuel.

M. D. — Nous formons de grands vœux de succès pour la nouvelle équipe.

M. H. — M. Kennedy désire vivement établir des relations personnelles avec le général de Gaulle dont il reconnaît le rôle important non seulement en France et en Europe, mais également dans le monde.

M. D. — La dernière fois que j'ai vu le président Eisenhower, je lui ai rappelé que dans sa première campagne présidentielle, il avait porté sur la France un jugement sévère et triste en disant que son ressort national était brisé. L'effort politique du Général a été depuis deux ans et demi de rendre à la France ce ressort.

M. H. — Je me rappelle le Général à Moscou; seul parmi les grands hommes qui ont eu des rapports avec Staline, il savait lui tenir tête. Par exemple, dans les affaires polonaises, il a tenu bon et a gagné. Vous avez rappelé une déclaration d'Eisenhower; je n'étais pas d'accord avec elle et je l'ai dit à l'époque.

[1] Venant de Rabat où il avait représenté le président Kennedy aux obsèques de Mohammed V, M. Averell Harriman, ambassadeur itinérant des États-Unis, était arrivé à Paris le 1er mars. Il avait été chargé par le président Kennedy de passer en revue avec les dirigeants ouest-européens les principaux problèmes internationaux, tout en démentant à Orly avoir reçu une mission particulière. Il rendait visite à M. Michel Debré, à M. Couve de Murville, et, le matin du samedi 4 mars, au général de Gaulle. Il devait quitter la France pour la R.F.A. et y rencontrer le chancelier Adenauer (*Le Monde* du 2 mars, p. 16; du 3 mars, p. 6; du 5-6 mars, p. 1; du 7 mars, p. 2).

M. D. — Je n'ai pas voulu dire que cette déclaration était sans aucune justification. Il y avait certainement des choses à redresser et le général de Gaulle l'a maintenant fait.

M. H. — Quand le Général a dit en 1947 que la Constitution ne pouvait pas fonctionner, il avait parfaitement raison. Même alors, j'ai senti la vitalité de la France, mais l'instrument d'expression de cette vitalité manquait. Vous disposez maintenant de cet instrument; notre ferme espérance est que vous le gardiez.

M. D. — Vous avez été, je crois, récemment en Afrique ?

M. H. — En août et septembre 1960; j'y ai trouvé un certain nombre d'États pleins de confiance envers le Général et de loyauté envers la France. Je n'ai pu aller au Mali, ses dirigeants se trouvaient alors en résidence surveillée à Dakar. Mais j'ai vu Senghor, Dia, Houphouët-Boigny, et aussi un de vos fils récalcitrants, Sékou Touré.

J'ai dit au Président et à M. Rusk quel grand rôle la France et les États qu'elle a émancipés peuvent jouer en Afrique en prenant l'initiative pour contrebalancer l'action des États du groupe de Casablanca [1] et celle des Soviets qui les inspire très largement; il s'est ainsi formé un groupe anti-occidental attirant, en particulier, le Ghana, la Guinée et le Mali. Mais le groupe qu'il faut former doit l'être essentiellement par l'action des Africains eux-mêmes et non pas directement par celle des puissances occidentales.

M. D. — Vous avez raison; chaque année qui passe nous confirme dans le sentiment que les Africains eux-mêmes doivent prendre pleinement le sens de la responsabilité de leus actes. Mais ils ne le feront, et les États africains qui penchent vers l'Occident ne formeront un groupe solide que dans la mesure où ils sentiront que l'Occident est décidé à coordonner son action de façon assez ferme pour qu'ils soient persuadés de notre cohésion et de notre force. Si le Mali avait eu le sentiment d'un bloc occidental sans fissure, son hésitation à rompre avec la France [2] eût été grande ! Je suis persuadé que, dans les années qui viennent, la coordination occidentale à l'égard de l'Afrique est une des clés essentielles de l'action anticommuniste. En son absence, le communisme continuera de faire des progrès.

M. H. — Les dirigeants africains que j'ai vus, et encore M. Dia dans l'avion, craignent surtout de créer entre eux une scission et de ne pas paraître pleinement indépendants. Ce qu'il faut, c'est organiser un pôle d'attraction pour ceux qui veulent rester proches de nous tout en maintenant une indépendance réelle, indépendance que l'Occident leur a d'ailleurs donnée.

[1] Il s'agit des États ayant participé à la conférence de Casablanca, au mois de janvier. Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

[2] Il n'y avait pas eu « rupture diplomatique » entre la France et le Mali, mais tension, du fait de la décision du gouvernement malien, le 20 janvier précédent, de demander l'évacuation des bases militaires françaises (voir ci-dessus le n° 58) et d'une autre décision, prise par Bamako, le 19 février, de reconnaître le G.P.R.A.

Je suis d'accord avec vous sur la coordination nécessaire et pense, par exemple, que nos délégations aux Nations Unies devraient se concerter étroitement. Au Congo, notre seule préoccupation est que les Russes ne puissent y prendre pied de façon définitive.

M. D. — Le général de Gaulle vous parlera, sans doute, du Congo. Comme nous désirons, comme vous, éviter la ruine et le chaos, nous pensons qu'il faut que l'Occident se groupe derrière le seul gouvernement légal. Le malheur est que les Nations Unies ont montré de la partialité et une partialité qui a joué et continue de jouer contre l'Occident.

Il y a en politique des mécanismes et des réalités. Les mécanismes, ce sont les organisations supra ou internationales; les réalités, ce sont les nations et leurs alliances. Si, en Occident, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France savent coopérer, la direction des événements nous échappera beaucoup moins que par le passé; car c'est un fait qu'au cours des dernières années, cette direction nous a échappé, les événements nous ont dépassés et les organisations internationales que nous avons créées ont finalement joué contre nous.

M. H. — À quelles organisations pensez-vous précisément ?

M. D. — Je pense par exemple aux Nations Unies qui n'ont servi peut-être l'Occident qu'un bref moment, lors de l'affaire de Corée. Mais qui depuis, ont été l'instrument par lequel l'Occident est allé d'échec en échec. Que peut-on espérer d'une mécanique où il faut la majorité et où l'on va chercher cette majorité chez des États qui, pour la plupart, n'ont pas la maturité politique nécessaire ? Je crois que le spectacle des dernières années justifie aisément cette thèse. Ne nous fions pas trop à ces mécanismes. Revenons aux réalités, c'est-à-dire, en ce qui concerne l'Occident, à l'alliance des États-Unis avec les principales nations européennes.

M. H. — Quelles sont les questions les plus importantes sur lesquelles vous pensez qu'il faut nous entendre ?

M. D. — Ce sont d'abord les rapports Est-Ouest. Il n'y a pas d'accord isolé avec la Russie. Il faut un accord d'ensemble. Certes, nous ne devons pas aller à un nouvel échec d'une conférence au sommet. Mais les causes qui avaient amené à envisager une telle confrontation existent toujours; nous devrons envisager si l'on peut, avec la prudence nécessaire, étudier à nouveau les possibilités d'une telle conférence. Cela exigera un long travail qu'il convient de poursuivre en commun. Une seconde question peut et doit être l'objet de confrontation et d'accord : l'avenir du continent africain; nous venons de parler de cette région du monde où l'Occident peut gagner ou perdre beaucoup selon qu'il s'accorde ou reste divisé.

Il y a enfin la politique économique et sociale de l'Occident. L'Occident est attirant par la liberté, mais aussi par la prospérité. Nous devons

faire un effort pour les pays sous-développés; nous en sommes bien persuadés nous qui, par tête d'habitant, dépensons les sommes les plus élevées du monde. Mais nous devons également maintenir notre puissance économique de façon que l'Occident reste une aire de grande prospérité en face des tentatives de progrès économiques du monde communiste.

M. H. — Pensez-vous que, pour cette dernière coopération, l'O.C.D.E. soit un organisme utile ?

M. D. — C'est possible; mais c'est là une mécanique et, comme je vous le disais tout à l'heure, ce qu'il faut derrière cette mécanique, c'est la volonté des gouvernements et d'abord la volonté de ceux qui comptent le plus.

M. H. — Nous avons un problème du même ordre à l'égard de l'Amérique latine; les plans proposés par l'administration précédente sont valables mais ont été mis en place trop tard; la nouvelle administration se propose de les étendre.

M. D. — Je suis persuadé, puisque vous mettez le sujet sur l'Amérique latine, que ce continent est un des objectifs à long terme des dirigeants communistes. En Afrique, les dirigeants russes encouragent, bien entendu, la subversion mais, semble-t-il, sans s'engager à fond. Ils feront sans doute un effort plus complet en Amérique latine, car ils y viseront directement les États-Unis.

M. H. — Et l'Asie du Sud-Est ?

M. D. — Il semble, à la lumière de ce qui s'y passe, que les Russes manifestent une assez grande hésitation à y pousser partout les partis communistes; cela risque d'augmenter en effet l'autorité de la Chine. Au fond, dans cette région, un pays communiste, c'est un pays de plus pour la Chine et non pour l'U.R.S.S.

M. H. — Pensez-vous que nous aboutirons à un accord avec les Soviétiques sur le Laos ?

M. D. — Je crois qu'ils finiront par s'accommoder d'un gouvernement neutraliste.

M. H. — Je suis d'accord avec votre analyse sur la situation en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Mais il y a un autre problème très critique : celui de Berlin.

M. D. — Nous nous étions demandé si les Russes allaient le poser dès l'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine; ils ne l'ont pas fait, mais peut-être le feront-ils bientôt. En tout cas, la thèse du général de Gaulle au moment de la Conférence au sommet nous paraît toujours valable : comme il l'avait dit à Khrouchtchev, parler d'abord de Berlin, c'est risquer de faire aussitôt tout échouer.

M. H. — Il faut d'abord aborder le problème de la limitation et du contrôle des armements.

M. D. — Sans doute; il y a aussi le problème, que les diplomates examinent, je le sais, avec une certaine ironie, du contrôle du commerce mondial des armes, par exemple pour limiter les envois en Afrique.

M. H. — Les Russes veulent-ils la détente ou veulent-ils seulement que nous relâchions notre effort ?

M. D. — Ce que l'on peut dire, c'est qu'ils ne veulent pas présentement de la guerre.

M. H. — Je suis d'accord avec vous, Khrouchtchev veut un accord sur le désarmement sans avoir à donner trop de choses; il sent les dangers d'explosion de la course aux armements et il veut réduire ses dépenses militaires.

M. D. — Sans doute pour répondre, entre autres, à l'aspiration du peuple russe à un niveau de vie plus élevé.

M. H. — Certainement; mais aussi pour augmenter les possibilités de compétition de l'Union soviétique dans le domaine du commerce international.

M. D. — Khrouchtchev est enfermé dans un système qui lui permet difficilement de diminuer l'effort de subversion; c'est un dictateur qui n'a pas toute sa liberté d'action.

M. H. — Il faut qu'il réponde à la pression de la Chine dont la concurrence l'entraîne à être plus agressif qu'il ne le veut.

M. D. — Cette concurrence attire d'ailleurs les pays satellites. On en revient toujours au même problème : la solidarité occidentale est-elle ou non sans fissure ? Si Khrouchtchev sent en face de lui une volonté déterminée, il l'apprécie en réaliste, c'est-à-dire à son immense valeur. Mais s'il sent qu'il peut jouer de nos divergences, sa volonté de puissance risque d'être sans frein.

M. H. — Ce que vous dites est vrai pour l'O.T.A.N.

M. D. — Je dirai de l'O.T.A.N. ce que je disais des autres mécanismes; s'il n'y a pas de solidarité profonde sur les objectifs, il ne reste qu'une façade vide.

M. H. — Que pensez-vous du sentiment britannique sur Berlin ? Quand j'étais dans l'opposition j'avais entendu dire qu'il était assez vacillant.

M. D. — Sur Berlin, la politique anglaise ne pourra pas en fin de compte être moins ferme que la politique américaine.

M. H. — J'avais pourtant entendu dire qu'avant la Conférence au sommet, l'attitude britannique avait sur Berlin affaibli la position occidentale.

M. D. — Peut-être est-ce exact; mais je crois que si la discussion s'était prolongée et si la position de fermeté avait été nettement affirmée par le gouvernement américain, le gouvernement britannique n'aurait pas maintenu certaines de ses positions de départ.

M. H. — Berlin est un problème tellement important qu'il faut à son sujet un accord sans réticence entre les quatre principaux membres de l'O.T.A.N.

M. D. — Vous pourrez si vous le voulez en parler demain au général de Gaulle; il avait pris, vous le savez, dans la réunion occidentale qui avait précédé le sommet, la position la plus éclatante de fermeté. Nous continuons de penser qu'il est dans les circonstances présentes impossible de céder sur Berlin, sous peine de laisser une partie de l'opinion allemande glisser vers les Soviets, cependant que certaines petites nations d'Europe se diront que c'est seulement le neutralisme qui paye. Toute modification au statut de Berlin serait, je crois, à l'heure présente une défaite pour nous.

M. H. — Le Président appuie entièrement la position prise à l'époque par le Général sur Berlin.

Sur le désarmement, nous devons en parler entre nous en priorité. M. McCloy dirige, vous le savez, un groupe dont les résultats des études vous seront soumis ainsi qu'aux Anglais. Dans le passé, c'est nous par notre indécision qui avons affaibli la position occidentale sur le désarmement; le Président en est tout à fait convaincu.

Je ferai rapport sur ce que vous m'avez dit du contrôle des armes en Afrique; nous y avons songé, mais la matière est délicate à cause de la souveraineté ombrageuse des jeunes États.

M. D. — Je sais cela, comme je sais qu'un groupe d'études avait abordé la question avant la Conférence au sommet; le dossier pourrait être rouvert.

M. H. — Nous avons le même problème pour l'Amérique latine et ce que nous avons essayé d'obtenir, c'est l'accord des pays de ne pas importer d'armes; peut-être pourra-t-on poursuivre dans cette direction.

Pensez-vous que le Général voudra examiner d'autres questions ?

M. D. — Les ordres du jour établis à l'avance ne sont jamais intangibles; sans doute le Général vous parlera-t-il des problèmes d'ensemble, de la coopération tripartite et aussi, je vous le disais tout à l'heure, du Congo.

M. H. — Je sors d'une réunion de l'O.T.A.N. où j'ai rappelé qu'il y a quatorze ans, notre effort solidaire avait stoppé le communisme en Europe.

M. D. — Il est certain que l'échec soviétique a été en Europe, de façon générale, éclatant. Mais les succès communistes hors d'Europe ont été également éclatants; c'est notre absence de coordination qui a permis ces succès. Contre le communisme, il n'y a qu'une arme vraiment efficace, c'est d'avoir une seule stratégie — une stratégie mondiale.

M. H. — Nous avons su prendre l'initiative il y a quatorze ans; je ne vois pas pourquoi nous ne saurions pas le faire de nouveau; en accord profond avec vous, c'est notre désir.

II

Entretien entre le général de Gaulle et M. Averell William Harriman à l'Élysée, le 4 mars 1961

C.R. Très secret.

M. Harriman dit au Général qu'il est chargé par le président Kennedy de lui exprimer l'espoir de pouvoir pendant quatre ans collaborer avec lui de la manière la plus étroite. M. Harriman ajoute, à titre personnel, qu'à son avis, cette collaboration durera huit années plutôt que quatre. Il est chargé de demander au général de Gaulle s'il serait disposé à recevoir M. Kennedy à Paris dans la seconde quinzaine d'avril. Le président des États-Unis est conscient du fait que le général de Gaulle s'est rendu aux États-Unis dans un passé assez récent (1) et qu'il appartient maintenant au chef de l'État américain de venir en France.

Le général de Gaulle répond que le président Kennedy est chez lui à Paris, qu'il sera particulièrement honoré et heureux de l'y voir. Reste à déterminer la forme que revêtira ce voyage. S'agira-t-il d'un voyage officiel de chef d'État ou d'une simple rencontre ?

M. Harriman préfère laisser au général Gavin, dès qu'il aura pris ses fonctions (2), le soin d'examiner avec le Général les détails concernant ce voyage. À ce propos, le président Kennedy l'a chargé de préciser au général de Gaulle qu'il avait choisi le général Gavin pour ambassadeur à Paris en raison du fait qu'il s'agit d'un de ses proches collaborateurs en qui il place une particulière confiance, et il pense que nul ne pourrait mieux que lui servir de lien fidèle et éclairé entre les deux chefs d'État. M. Harriman précise que personne n'est au courant de ce projet de voyage et il demande au Général de ne pas en faire état jusqu'à l'arrivée du général Gavin.

Le général de Gaulle donne son accord.

M. Harriman rappelle au Général que M. Macmillan se rendra à Washington au début d'avril et que le chancelier Adenauer ira aux États-Unis dans la première quinzaine du mois de mai. En ce qui le concerne, M. Harriman va maintenant avoir des entretiens à Bonn, puis à Rome.

Le président Kennedy souhaite préparer sa rencontre avec le Général, aussi a-t-il chargé M. Harriman de lui demander quels seraient à son

(1) Le Général s'était rendu aux États-Unis du 22 au 29 avril 1960 : voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 182.

(2) Le général Gavin était nommé au poste d'ambassadeur des États-Unis à Paris en remplacement de M. Amory Houghton.

avis les principaux problèmes qu'il conviendrait d'évoquer à cette occasion.

Le général de Gaulle demande à M. Harriman quelles sont les principales préoccupations du président Kennedy, bien qu'il se doute qu'elles rejoignent les siennes.

M. Harriman déclare que l'un des premiers soucis du président Kennedy est d'établir une amitié étroite avec le Général. Il existait entre lui et le président Eisenhower des liens personnels dont l'origine remonte à la guerre. Le président Kennedy connaît la position exceptionnelle qu'occupe le Général non seulement en France, mais en Europe et dans le monde, aussi tient-il, lui aussi, à se lier d'amitié avec le chef de l'État français. Il souhaite connaître la pensée du Général, constater les points sur lesquels ils sont d'accord comme aussi ceux sur lesquels ils ne le sont pas.

Le général de Gaulle dit à M. Harriman l'extrême considération qu'il a pour les États-Unis, et aussi pour leur président. Il souhaite, lui aussi, que s'établissent entre le président Kennedy et lui-même des rapports d'amitié étroits et confiants.

M. Harriman précise que le nouveau président hérite d'une situation dont certains aspects ne le satisfont pas, mais il estime ne pas pouvoir tout changer dans l'immédiat. Il n'en est pas moins favorable à beaucoup des réalités existantes. C'est ainsi qu'il soutient l'O.T.A.N., qu'il approuve les conceptions de l'O.E.C.D., organisme qui offre les moyens à la fois d'accorder les politiques économiques de nos pays et aussi de canaliser nos efforts en vue de venir en aide aux pays sous-développés. À cet égard, le président Kennedy a conscience de l'aide considérable que, par des moyens qui nous sont propres, nous apportons à nos anciens territoires d'Afrique, auxquels les États-Unis n'apporteront d'aide que sous une forme complémentaire de la nôtre.

Le général de Gaulle, après avoir pris acte de ce qui vient d'être dit, exprime sa conviction de la nécessité de voir les grands États mener une politique qui soit vraiment la leur, plutôt que d'y renoncer au profit d'organismes internationaux qui n'ont ni personnalité, ni dynamisme ni, au fond, responsabilité. Il sait qu'au lendemain de la guerre, les États-Unis ont eu tendance, pour sortir de leur isolationnisme, à faire absorber leur politique par celle d'organismes internationaux créés par eux à cet effet, mais l'expérience faite depuis lors a mis en évidence les inconvénients de la confusion des réalités nationales au sein de ces grands organismes et, en ce qui concerne la France, cette confusion nous met assez mal à l'aise. Quand les Américains nous demandent : « Que pensez-vous de l'O.T.A.N. ? », nous sommes tentés de leur répondre en leur demandant à notre tour : « Que veulent faire les États-Unis ? »

M. Harriman déclare que les préoccupations primordiales de M. Kennedy sont les suivantes : quelles sont les possibilités des rapports entre l'Occident et le bloc soviétique, quelle est la nature et l'évolution des

relations entre la Russie soviétique et la Chine et quels sont les moyens d'aborder les problèmes qui résultent des deux premiers points. Peut-être que sur tout cela, nos politiques pourraient-elles se rejoindre au sein de grands organismes ?

M. Harriman évoque les problèmes les plus pressants, à savoir ceux que posent Berlin, le Laos, le Congo, Cuba et le désarmement.

À propos de cette dernière question, il précise qu'elle fait actuellement l'objet d'une étude approfondie par un Comité présidé par M. McCloy, dont les conclusions ne seront prêtes qu'à la fin du mois de mai. De sorte que, lors de ses entretiens avec le Général, M. Kennedy ne sera pas encore en mesure de lui exposer la position américaine, mais il n'en sera pas moins désireux de connaître son opinion à ce sujet.

M. Harriman expose ensuite les vues du président Kennedy sur le Congo. La politique américaine est actuellement d'accorder son appui à l'action des Nations Unies. Au cas où celle-ci aboutirait à un échec, Washington se concerterait avec ses alliés, en vue de prendre des mesures propres à éviter la mainmise du bloc communiste sur ce pays. À cet égard, le président Kennedy estime que la France, à laquelle les anciens territoires français sont restés fidèles, ce que M. Harriman a pu constater au cours de son voyage en Afrique l'été dernier, peut jouer un rôle essentiel en vue de contrebattre l'influence des pays de la conférence de Casablanca [1]. À qui ignore les problèmes africains, la presse tend en général à faire croire que l'esprit de Casablanca domine le continent africain, mais M. Harriman sait par expérience que la plupart des pays africains d'expression française, ainsi que la Nigeria, et le Liberia y sont opposés. Il convient donc de tirer parti de cette situation réelle.

En ce qui concerne le Laos, M. Harriman déclare que le président Kennedy n'approuve pas la position qu'avait prise l'administration précédente. Les États-Unis ont déjà modifié leur politique. Ils sont maintenant favorables à une solution tripartite et ils comprennent le désir de la France de voir le Laos adopter une politique de neutralité excluant la mainmise des communistes sur le pays.

Le général de Gaulle évoque la politique soviétique. Il semble à peu près certain que Moscou ne veut pas faire la guerre mais, en revanche, il est convaincu que, jusqu'à cette limite, M. Khrouchtchev dirigera toute son action contre l'Occident partout où il le pourra, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Certes, il arrivera que, sur tel ou tel point, comme par exemple la question du Laos, on en arrive avec les Soviétiques à un *modus vivendi* momentané sur le plan local, mais, d'une manière générale, nous devrons toujours avoir à l'esprit qu'il n'y a pas, dans l'état actuel des choses, de collaboration possible avec le bloc soviétique.

[1] Qui s'était tenue en janvier. Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

M. Harriman partage cette opinion qu'il a d'ailleurs soutenue au cours de ses récents entretiens avec le président Kennedy et il n'a pas de raison de croire que ce dernier pense autrement. Ceci étant, le bloc soviétique et les autres ennemis de l'Occident n'ont que trop réussi jusqu'à présent dans diverses régions du monde à faire croire que l'Occident, et en particulier, les États-Unis, étaient opposés à une solution pacifique des problèmes qui sont à l'origine de la tension entre l'Occident et le bloc soviétique.

Le général de Gaulle souligne que les Russes, de leur côté, manœuvreront de façon à ce qu'il ne puisse pas être dit qu'ils refusent de négocier.

M. Harriman avoue n'avoir que peu d'illusions, mais il estime indispensable de rechercher des possibilités d'arrangements avec le bloc soviétique. Il croit que, sur le cas du Laos, une entente est possible du fait que M. Khrouchtchev veut éviter que la Chine remporte un succès dans ce secteur.

Le général de Gaulle est aussi de cet avis. Il ajoute que la propagande et la politique soviétiques sont facilitées par la situation mondiale; l'état d'esprit des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance et qui sont encore obsédés par l'idée fixe que les États puissants ont toujours exploité et exploiteront toujours les États plus faibles, prend l'aspect d'un véritable instinct, qui fausse gravement le jugement et le comportement de la plupart des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Or, l'atmosphère de New York encourage cette fâcheuse tendance et les Nations Unies, où tout le monde se trouve sur un pied d'égalité et se sent constamment provoqué à la surenchère, seront de plus en plus favorables à de pareils courants.

M. Harriman n'est pas certain que ces pays nous soient systématiquement hostiles. Il croit que, moyennant un effort de notre part, il est possible de gagner l'amitié de bon nombre d'entre eux, notamment des pays africains dont il a parlé plus haut. Il croit que ces derniers ont conscience du danger que constituerait pour eux un néo-colonialisme d'origine soviétique et qu'il ne leur apporterait aucun des bienfaits qu'ils ont reçus jusqu'à présent de pays occidentaux comme la France.

Le général de Gaulle considère que, précisément, nous n'avons pas à avoir honte de ce que nous avons fait et de ce que nous sommes. La sagesse, l'organisation, le bien-être que l'Occident a donnés au monde sont des considérations qui doivent nous conduire à ne pas renoncer à être l'Occident.

M. Harriman approuve le Général et rappelle qu'en effet, chacun pour leur part, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont contribué d'une manière admirable à l'éducation et à la préparation à l'indépendance de nombreux pays.

Le général de Gaulle remarque que nous y avons travaillé chacun de notre côté, mais malheureusement jamais d'accord.

M. Harriman, revenant aux rapports avec la Russie soviétique, estime qu'il y a peut-être une chance d'arriver avec Moscou à un accord sur le désarmement. Il croit que M. Khrouchtchev est sincèrement préoccupé par les dépenses exorbitantes qu'entraîne la production des armes modernes. Celles-ci en effet diminuent d'autant les crédits que M. Khrouchtchev voudrait reporter sur les secteurs de la science et de l'économie.

M. Harriman, répondant à une question du Général, lui précise que M. Thompson indiquera à M. Khrouchtchev que la nouvelle administration américaine sera prête à discuter du désarmement au début de l'été, après avoir arrêté ses propres positions et consulté ses alliés. Le problème du désarmement serait alors abordé, non pas à l'O.N.U., mais au sein d'une conférence restreinte. L'ambassadeur des États-Unis ne parlera pas à M. Khrouchtchev de la question de Berlin. Il lui fera des propositions de portée restreinte, telles que l'établissement d'une ligne aérienne entre Moscou et les États-Unis et la création d'un consulat américain à Léningrad. Il l'assurera de la bonne volonté de M. Kennedy et lui fera sentir que, si les négociations échouent, M. Khrouchtchev en portera l'entière responsabilité.

Le général de Gaulle, résumant ce qui a été dit depuis le début de l'entretien, comprend que, jusqu'à présent, M. Kennedy explore les différents domaines, mais qu'il n'a pas encore arrêté sa politique sur la plupart des sujets. En attendant de le faire, il ne modifie pas l'attitude du gouvernement américain favorable à l'O.N.U., qu'il soutient au Congo, quelle que soit la politique de celle-ci et quels que soient ses fonctionnaires chargés de l'appliquer. Au Laos, M. Kennedy souhaite que la crise prenne fin et que chacun se tienne tranquille.

M. Harriman précise la politique congolaise de la nouvelle administration. Elle considère M. Kasavubu comme chef légitime de l'État. Elle est hostile à M. Gizenga et elle souhaite lui opposer l'opinion africaine. Les troupes de l'O.N.U. doivent être renforcées par des contingents prêtés par des pays favorables à l'Occident. Enfin, M. Kennedy désire que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France se concertent à l'avance de façon à faire à l'O.N.U. une politique commune sur l'affaire congolaise.

Le général de Gaulle rappelle que, malheureusement, cette procédure n'est pas encore inscrite dans les faits, car M. Hammarskjöld vient d'envoyer, sans doute avec l'approbation des États-Unis mais sans que la France ait été consultée, un télégramme dans lequel il demande à tous les pays africains d'envoyer des troupes au Congo.

M. Harriman demande au Général sa compréhension pour une administration nouvelle dont le fonctionnement n'est pas encore tout à fait au point, mais il affirme que le principe évoqué plus haut sera appliqué dans l'avenir.

Le général de Gaulle parle ensuite de la France. Dans aucun domaine, nous ne disposons de beaucoup de moyens, nous remontons lentement la pente sur les plans économique, politique et militaire. Notre souci immédiat est l'Europe dont nous faisons partie. Or, ce continent est menacé et c'est une des raisons pour lesquelles nous tenons à la solidarité atlantique. Il n'est pas question que nous cherchions à négocier séparément avec les Soviets. Nos efforts tendent au renforcement de l'Europe afin qu'elle puisse, autant que possible, se préserver elle-même.

En Afrique, nous avons été très engagés. Maintenant, nous cherchons à nous dégager, ce qui ne veut pas dire que nous y renoncions à l'action, mais nous ne voulons pas y être enchaînés. Si les pays africains veulent se tourner vers l'U.R.S.S., nous ne pourrons pas les en empêcher et tant pis pour eux ! Si, au contraire, ils restent avec l'Occident, nous nous efforcerons de les aider sur tous les plans. Pour le reste du monde, nous considérons que si les pays sous-développés ne progressent pas, ils deviendront rapidement communistes; aussi sommes-nous disposés, dans la mesure de nos moyens, à leur apporter notre aide, si possible dans un cadre occidental. C'est l'Occident qui doit réapparaître. Or, il se compose de trois réalités essentielles : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Leur solidarité doit être effective dans les domaines économique, politique et militaire. Notre influence serait évidemment plus efficace si nous l'exercions tous les trois ensemble. Malheureusement, cela n'a lieu, exemple récent : le Congo.

M. Harriman estime que le général de Gaulle a été trop modeste lorsqu'il a parlé de la France et du rôle qui lui revient. Son relèvement dans tous les domaines et sa position actuelle lui confèrent un rôle essentiel dans l'évolution du monde. En particulier, l'influence qu'elle exerce en Afrique est extrêmement importante pour l'ensemble de l'Occident, car si cette influence venait à disparaître, il y aurait dans ce continent un vide redoutable.

Le président Kennedy est convaincu que notre coopération doit être étroite. Il estime que nos désaccords sur tel ou tel point ne doivent pas exclure une compréhension mutuelle et assombrir nos rapports dans leur ensemble.

Le général de Gaulle ajoute qu'il ne faut pas que nous jouions à cache-cache. En ce qui concerne le problème algérien, le Général tient à ce que M. Harriman dise au président Kennedy que nous sommes disposés à discuter franchement avec les insurgés et que notre proposition d'engager des conversations n'est assortie d'aucun préalable. Ils peuvent négocier avec nous dans les meilleures conditions. S'ils devaient s'y refuser, c'est qu'ils ne le voudraient pas ou qu'ils ne le pourraient pas. Le Général tient à ce que M. Kennedy sache cela.

M. Harriman s'engage à rapporter ce message et il ajoute que le président Kennedy éprouve la plus grande admiration pour la manière dont le Général traite cette grave question. En considérant celle-ci depuis l'autre côté de l'Atlantique, les Américains ont l'impression que trois vautours, à

savoir la Russie, la Chine et l'Égypte, sont en train d'épier l'occasion de se ruer sur toute possibilité d'accord pour l'annihiler.

Le général de Gaulle est de cet avis et estime que c'est dans l'avenir immédiat que nous allons voir ce que peuvent ou veulent faire les insurgés.

Le Général met fin à l'entretien en exprimant le plaisir qu'il a eu à revoir M. Harriman et celui qu'il éprouvera à rencontrer le président Kennedy.

III

Entretien entre le ministre des Affaires étrangères et M. Harriman
le samedi 4 mars 1961

C.R. Secret.

Au début de l'entretien, *M. Harriman,* qui avait été appelé au téléphone de Washington par le secrétaire d'État au Trésor, dit que l'on est relativement satisfait aux États-Unis de la décision prise par le gouvernement allemand de réévaluer le deutschmark de 5 % [1]. C'est une mesure modeste, mais non san intérêt.

M. Couve de Murville indique que M. Erhard, à plusieurs reprises, lui avait signalé cette intention du gouvernement allemand, mais en ajoutant que le chancelier Adenauer y demeurait opposé. Il est difficile de savoir pour quelles raisons particulières les Allemands ont pris brusquement cette décision.

M. Harriman aborde ensuite les questions inscrites à son ordre du jour. Il insiste tout d'abord pour que le gouvernement français donne son appui à la candidature de M. Stikker à la succession de M. Spaak [2]. Ce n'est pas que les Américains tiennent tellement à ce candidat hollandais. En 1948, pour l'O.E.C.E., les Anglais avaient fait campagne pour M. Stikker et les Américains s'y étaient longtemps opposés. Mais, en fait, pour le N.A.T.O., on ne voit pas à Washington d'autre candidat possible.

[1] Face aux difficultés que les États-Unis, en raison de leurs obligations politiques, éprouvaient à équilibrer leur balance des comptes, celle de l'Allemagne occidentale était en excédent de façon permanente. Déjà en janvier, cédant aux pressions des gouvernements américain et britannique, la R.F.A. avait abaissé le taux de l'escompte de 4 à 3,5 %, c'est-à-dire au niveau pratiqué par les États-Unis. Cette mesure se révélant insuffisante pour arrêter l'afflux chez elles des capitaux étrangers, les autorités monétaires allemandes décidaient le 4 mars de revaloriser le mark de 5 % environ par rapport au dollar.

[2] Le 31 janvier, M. Spaak avait démissionné du poste de secrétaire général de l'O.T.A.N. Le 18 avril, M. Dirk Stikker, jusque-là chef de la représentation permanente des Pays-Bas au Conseil de l'O.T.A.N., le remplaçait. L'Italie ayant présenté la candidature de M. Brosio, la France l'avait appuyée; mais Rome l'ayant retirée en avril, l'Italie et la France s'étaient ralliées à celle de M. Stikker.

Il est à craindre que M. Brosio ne soit pas accepté par les petits pays. Les États-Unis avaient pensé à M. Acheson ou à sir Oliver Frank qui, l'un et l'autre, ont refusé.

M. Couve de Murville indique que le gouvernement français n'a rien contre M. Stikker personnellement, mais qu'il ne voit pas l'urgence de prendre une décision. D'autre part, la santé de M. Stikker est-elle suffisante pour lui permettre d'assumer de telles fonctions ? Le gouvernement français soutient la candidature de M. Brosio, homme capable et intelligent. De plus, après l'Angleterre et le Benelux, il est normal que l'Italie occupe maintenant ces fonctions.

M. Harriman demande à M. Couve de Murville de repenser à ce problème, car l'on souhaite beaucoup à Washington qu'une solution rapide intervienne.

M. Harriman déclare qu'il a été très satisfait des conversations qu'il avait eues avec le Général, en particulier sur le Congo. Il demeure un point qu'il n'a pas très bien compris. Souhaite-t-on à Paris la continuation des réunions tripartites, sous la forme politique, et demande-t-on plus que ce qui existe actuellement ?

M. Couve de Murville répond que les discussions qui ont déjà eu lieu ont été utiles et que dans ce domaine, ce qui importe, c'est de prendre l'habitude de la consultation. Ceci a trop fait défaut au cours des semaines passées. Pour le moment, l'on ne demande pas du côté français des modifications au système actuel, dont l'habitude pourrait reprendre.

M. Harriman indique que l'on regrette vivement à Washington qu'en raison des circonstances, une consultation meilleure n'ait pas pu être assurée au sujet de la résolution récemment votée par les Nations Unies [1]. Il y a là un problème sérieux et il faudra trouver des remèdes.

En ce qui concerne les Nations Unies, le gouvernement français ne pourrait-il pas faire jouer l'influence très grande qu'il conserve sur les États africains d'expression française qui viennent d'arriver à l'indépendance, afin d'obtenir avec leur aide des majorités favorables à l'Occident ?

M. Couve de Murville répond qu'il est d'accord sur le principe, mais qu'il faudrait encore savoir quelle politique entendent suivre les nations occidentales et quelle est la ligne de conduite qu'il convient de recommander à ces États.

[1] Allusion à un projet de résolution déposé par la R.A.U., le Liberia et Ceylan le 17 février et qui comprenait deux paragaphes. Le premier, qui évoquait le meurtre de M. Lumumba et les préparatifs de guerre civile, recommandait, pour empêcher cette guerre civile, que l'O.N.U. prît immédiatement « des dispositions concernant des cessez-le-feu et le recours à la force si besoin (était), en dernier ressort »; il demandait l'évacuation de tout le personnel militaire et paramilitaire ainsi que des conseillers politiques belges et d'autres nationalités ne relevant pas du commandement de l'O.N.U.; il réclamait enfin une enquête sur la mort de M. Lumumba. Le second paragraphe faisait état de la situation intérieure du Congo et de l'absence d'autorité de contrôle effective; il recommandait la convocation du Parlement, ainsi que la réorganisation de l'armée congolaise et la restauration d'une discipline destinée à dépolitiser les unités. Le 20 février, ce projet de résolution était adopté par 9 voix et 2 abstentions (U.R.S.S., France) au Conseil de sécurité.

M. Harriman répond qu'à son départ de Washington, M. Dean Rusk était formel sur la politique à suivre : soutien de Kasavubu contre Gizenga, suppôt du Kremlin.

M. Couve de Murville reconnaît que c'est là un excellent point de départ, mais insuffisant. Il faut penser aux conséquences : si le gouvernement Kasavubu est le gouvernement légal, c'est la mission des Nations Unies de le soutenir et de le soutenir seul, sans essayer de mettre toutes les factions congolaises sur le même pied.

M. Harriman reconnaît que telle est bien la politique des États-Unis. Et c'est aussi l'interprétation que l'on donne à Washington de la résolution qui vient d'être votée. M. Hammarskjöld ne demanderait pas mieux que d'interpréter ainsi les choses, mais celui-ci cède maheureusement à l'influence de M. Dayal qui est d'un avis contraire.

M. Couve de Murville souligne que l'interprétation des auteurs de la résolution et en particulier des Égyptiens n'est pas du tout celle des États-Unis. D'ailleurs, la R.A.U. a reconnu M. Gizenga. En réalité, l'O.N.U. aurait dû aider le gouvernement légal, en lui envoyant du personnel et une aide matérielle, mais ceci précisément n'a jamais été fait. Au contraire, les Nations Unies ont ouvertement cherché à substituer leur propre gouvernement à celui de M. Kasavubu.

M. Harriman déclare que le gouvernement des États-Unis est d'accord avec la France sur les objectifs à atteindre au Congo et tient à faire savoir que si les Nations Unies échouent dans leur tâche, le gouvernement américain est décidé à ne pas tolérer la présence des Russes au Congo.

M. Couve de Murville demande à M. Harriman de lui indiquer quelles sont, d'après lui, les possibilités d'action des Russes au centre de l'Afrique. À son avis, peuvent-ils intervenir là comme ils l'ont fait autrefois en Corée ou comme ils le font au Laos ?

M. Harriman répond que beaucoup dépend de l'attitude de la République arabe unie et de la solidité du gouvernement soudanais. Dans l'ensemble, il reconnaît que du point de vue stratégique, la position de l'Occident est certainement meilleure que celle des Soviétiques. En tout cas, l'Occident ne devrait pas se poser en défenseur unique du Congo contre les Russes. Il faudrait que la plupart des pays africains manifestent clairement que telle est aussi leur politique.

M. Couve de Murville expose alors quelles sont les vues françaises en cette affaire. Si les Nations Unies continuent leur tâche, il est du devoir des puissances occidentales de persuader M. Hammarskjöld qu'il doit soutenir Kasavubu et Kasavubu seul, en renforçant son gouvernement et son embryon de forces armées, par l'envoi d'officiers instructeurs de langue française qui pourraient être à la fois européens et africains, par exemple Sénégalais et Tunisiens.

M. Harriman objecte qu'il est impossible d'envoyer des officiers européens. Il y a d'ailleurs déjà trop de Belges dans la région et les Européens sont devenus suspects.

M. Couve de Murville répond qu'il n'est évidemment pas question de laisser les Belges dans des positions de commandement, mais ils peuvent néanmoins demeurer sur place dûment encadrés. D'autre part, les Belges et Tschombé doivent cesser complètement de soutenir l'idée d'une sécession du Katanga, car c'est là une tentative fâcheuse qui compromet gravement l'Occident.

M. Harriman reconnaît alors que le gouvernement américain n'a jamais dit que le Congo, dans son état actuel, pouvait se passer des Belges.

M. Couve de Murville continue à exposer sa pensée. L'effort des puissances occidentales doit donc être de renforcer le gouvernement légal congolais d'abord par l'envoi d'instructeurs pour son armée par l'intermédiaire des Nations Unies, si la chose est possible. Mais si, comme il est probable, les Nations Unies échouent, la même tâche devra être continuée avec plus d'efficacité de l'extérieur. Cet envoi d'instructeurs et l'aide matérielle sont en tout cas préférables à une expédition militaire qui pourrait entraîner dans des aventures.

M. Harriman ne fait pas d'objection, mais note simplement que d'après les rapports de M. Stevenson, M. Kasavubu, bien que chef d'État légal, n'inspire plus le même respect moral depuis qu'il a livré Lumumba à ses assassins [1].

***

M. Harriman indique que la nouvelle administration américaine suit une politique nouvelle au Laos qui a pour but la neutralité de ce pays. Le gouvernement français est-il d'accord ?

M. Couve de Murville répond qu'en ce qui concerne le but à atteindre, il semble en effet qu'il n'y a pas de divergences entre Français et Américains.

M. Harriman reconnaît par contre que sur le choix des personnalités laotiennes qui doivent exercer le pouvoir, l'entente est beaucoup moins complète. En tout cas, on tient à Washington à faire savoir à Paris que le gouvernement américain ne souhaite en rien le retrait des instructeurs français et estime même leur présence au Laos indispensable.

M. Couve de Murville en prend note, mais signale que malgré cet accord très général, bien des difficultés existent sur l'application. Il se demande, de plus, s'il est vraiment possible de résoudre cette crise à Vientiane même. Ne sera-t-on pas obligé de négocier aussi avec nos adversaires, c'est-à-dire avec les Russes ?

M. Harriman objecte que si cela signifie réunir une conférence, il est fort douteux que celle-ci puisse aboutir à une décision. On n'a toutefois pas rejeté complètement à Washington l'idée même de cette conférence.

[1] Sur le meurtre de ce dernier, voir ci-dessus le n° 62 (note)

M. Couve de Murville estime devoir faire à ce sujet une remarque. Ne serait-il pas opportun d'entretenir avec les Russes, sur un problème relativement peu important comme celui du Laos, une conversation qui, tant qu'elle se déroulerait, reléguerait au second plan des problèmes beaucoup plus brûlants, comme celui de Berlin ? D'autre part, si comme M. Harriman l'a dit au déjeuner devant le général de Gaulle, on songe à Washington au problème des rapports avec la Chine communiste, n'est-ce-point là une occasion d'établir un contact ?

À une question de M. Harriman, M. Couve de Murville précise qu'il ne suggère rien, qu'il ne fait pas non plus de propositions sur le niveau possible auquel devrait se tenir cette conférence, qu'il se demande seulement s'il n'y a pas là des problèmes à étudier.

M. Harriman fait valoir qu'on ne rejette pas, par principe, à Washington tout contact avec les Russes. Bien au contraire, dans les instructions qu'il a reçues pour parler à M. Khrouchtchev, l'ambassadeur des États-Unis à Moscou doit aborder la question du Laos. L'affaire est d'ailleurs urgente, car on a le sentiment que les Russes sont en train de s'établir solidement dans le pays et de s'y renforcer. On avait pensé à Washington résoudre ce problème par l'intervention des neutres. Malheureusement, le refus du Cambodge a tout remis en question [1].

*
**

M. Harriman constate que les vues qu'il a échangées avec le général de Gaulle sur la politique soviétique ont fait apparaître un large degré d'accord. Il semble néanmoins que l'on soit légèrement plus optimiste à Washington qu'à Paris sur les possibilités d'arriver à quelque mesure de détente avec les Russes. Des possibilités doivent exister en particulier dans le problème du désarmement.

M. Couve de Murville se déclare quelque peu sceptique à cet égard. Il n'a point d'objection néanmoins à ce que la question soit soulevée. Veut-on toujours à Washington attendre le mois de septembre pour entamer ces pourparlers ?

M. Harriman répond que telle était l'idée primitive. Mais M. Thompson vient de recevoir instruction de modifier sur ce point le mémoran-

[1] Dans son discours du 19 février (voir ci-dessus le n° 63, note), le roi du Laos avait demandé la constitution d'une commission composée de représentants du Cambodge, de la Birmanie et de la Malaisie; elle aurait pour mission de constater que le Laos ne menaçait personne et de dénoncer toute intervention étrangère, directe ou indirecte, ouverte ou camouflée. Le lendemain, le Cambodge faisait savoir qu'il n'avait pas l'intention de participer à la commission d'enquête envisagée par le Souverain. La proposition était rejetée également par le Pathet-Lao et, le 22 février, par le prince Souvanna Phouma, qui déclarait que « les impérialistes et le gouvernement Boun Oum l'[=le Roi] (avaient) contraint à faire cette proposition pour couvrir le plan américain d'agression ».

dum qu'il doit remettre. Les conversations pourraient maintenant commencer dès le début de l'été.

À une question posée par le chargé d'affaires des États-Unis, M. Harriman fait remarquer qu'il ne tient pas à aborder le problème de l'arrêt des expériences nucléaires, car il sait que c'est un problème fort embarrassant pour les Français, et d'ailleurs il n'a reçu à ce sujet du président Kennedy aucune instruction. C'est probablement un sujet que le Président se réserve à lui-même s'il doit voir le Général.

*
**

M. Harriman rappelle qu'il a soulevé la question de la Chine au déjeuner devant le général de Gaulle. Ce débat a été très utile, car l'on attache à Washington la plus grande importance à cette question.

M. Couve de Murville estime que des conversations franco-américaines doivent avoir lieu à cet égard avant la session de septembre des Nations Unies, car il est probable que cette année, il ne sera plus possible de se réfugier dans les querelles de procédure.

M. Harriman l'estime bien ainsi. L'époque du moratorium est à peu près terminée. Malheureusement, Tchang Kai-chek refuse de coopérer.

M. Couve de Murville demande si le gouvernement américain accepterait la présence des deux Chines aux Nations Unies.

M. Harriman répond que si une telle décision était proposée à l'Assemblée, les États-Unis voteraient contre, mais s'ils étaient battus, ils n'estimeraient pas le résultat désastreux. Ce serait par contre un désastre si la Chine communiste était admise et Formose expulsé. Dans ce cas, il y aurait, étant donné la susceptibilité de l'opinion américaine, une véritable levée de boucliers aux États-Unis contre les Nations Unies et aussi contre l'Angleterre si elle avait encouragé cette manœuvre.

M. Couve de Murville indique qu'il est peut-être nécessaire de creuser ce problème des deux Chines.

M. Harriman est d'accord. On pourrait songer à ce que la Chine de Formose soit membre des Nations Unies, mais comme partie intégrante de la Chine. La Chine communiste siégerait au Conseil. Si une telle solution était proposée, le gouvernement des États-Unis ne mettrait pas son veto. Il y a pourtant à cela deux difficultés : l'obstination de Tchang Kai-chek et la menace du président Eisenhower de reprendre une activité politique pour ameuter le pays contre les démocrates au cas où ils se montreraient trop complaisants vis-à-vis de la Chine communiste. Il y a là en tout cas un problème majeur pour les États-Unis et ce fut le sujet

le plus délicat que M. Harriman vient d'aborder avec M. Macmillan, car on voudrait aller à Londres, sur ce point, beaucoup plus vite qu'à Washington.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. — Secrétariat général. Entretiens et messages.)

114

Compte rendu de l'entretien franco-algérien de Neuchâtel

le 5 mars (1)

Boumendjel pose, parmi d'autres questions, le problème de la pluralité des tendances.

« C'est, de l'avis du F.L.N., un faux problème. Le G.P.R.A. est seul qualifié pour parler au nom de l'Algérie; mais si le gouvernement français tient à sa formule, qu'il consulte « les tendances », le F.L.N. n'y voit

(1) Document manuscrit. Des contacts secrets avaient été établis par le gouvernement français avec le G.P.R.A. par l'intermédiaire du diplomate suisse Olivier Long : Taïeb Boulahrouf, qui représentait le G.P.R.A. à Rome, par ses contacts avec le Département politique helvétique, était à l'origine de la « mission » confiée par cet organisme à O. Long. Par ailleurs, un entretien eut lieu en février 1961 entre Claude Chayet, collaborateur de Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires algériennes, et Saad Dahlab, numéro deux des Affaires étrangères du G.P.R.A. L'ouverture décisive devait avoir lieu quelques semaines plus tard à Lucerne (20 février) et à Neuchâtel (5 mars), au cours d'entretiens auxquels participaient du côté algérien Ahmed Boumendjel, conseiller politique du G.P.R.A., et Taïeb Boulahrouf, et du côté français MM. Bruno de Leusse, directeur des Affaires politiques au ministère d'État chargé des Affaires algériennes, et Georges Pompidou, ancien directeur de Cabinet du général de Gaulle, qui occupait à l'époque des fonctions de directeur à la banque Rothschild. Pour les instructions du Général à ses émissaires en date du 18 février, voir Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* t. IX, *janvier 1961-décembre 1963,* Plon, 1986, p. 44-46. Les propositions françaises, résumées par M. Bernard Tricot *(Les sentiers de la paix, Algérie 1958-1962,* Plon, 1972, p. 225-233) étaient dans la ligne du discours du Général du 4 novembre précédent (Sur ce discours, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 203, note) : la souveraineté de l'État algérien n'était pas remise en cause; Paris voulait cependant savoir comment la partie algérienne envisageait les relations du nouvel État avec la France, et s'assurer notamment du sort des populations restées françaises après l'indépendance; il s'agissait également de conserver deux éléments vitaux pour un statut de grande puissance : la base de Mers-el-Kébir et le Sahara. Une préoccupation importante des envoyés du Général tournait autour du cessez-le-feu : ils se prononçaient pour un accord préalable sur le cessez-le-feu (ou pour la prolongation d'une trêve), tandis que pour les représentants du G.P.R.A., le cessez-le-feu devait être la conséquence d'un règlement politique.

Pour des détails sur les rencontres de Lucerne et de Neuchâtel, se reporter aux témoignages de M. Bernard Tricot (*Les sentiers de la paix* précités) du côté français, de M. Olivier Long, *Le dossier secret des accords d'Évian. Une mission suisse pour la paix en Algérie,* Alger, 1989, pour l'intermédiaire helvétique; enfin à Ben Khedda (Benyoucef), *Les accords d'Évian,* Alger, 1986, et Malek (Redha), *L'Algérie à Évian. Histoire des négociations secrètes 1956-1962,* Seuil, 1995, côté algérien (de ce dernier, voir aussi : « De Gaulle et la négociation avec le F.L.N. », Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle. Actes des journées internationales tenues à l'Unesco, Paris, 19-24 novembre 1990,* t. VI. *Liberté et dignité des peuples,* La Documentation française. Plon, 1992, p. 86-92). On peut également consulter l'ouvrage suivant : Hélie (Jérôme), *Les accords d'Évian. Histoire de la paix en Algérie,* O. Orban, 1992.

pas d'inconvénient, sous réserve que l'on écarte de façon définitive toute procédure qui pourrait conduire à une table ronde. »

M. Pompidou répond :

« Nous ne voulons pas organiser une table ronde, mais nous devons entendre toutes les tendances. Nous négocierons avec le F.L.N. mais nous causerons également avec les représentants des autres parties de l'opinion algérienne. »

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

115

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1015 à 1020 (1). Réservé. *Tunis, 6 mars 1961.*

(*Reçu :* 24 h.)

Je me réfère à mon télégramme précédent (2).

Au cours de l'entretien, le Dr Mokkadem m'a parlé des conversations que le président Bourguiba avait eues à Rambouillet avec le général de Gaulle (3). Il m'a dit combien avait été « utile et fructueux ce contact entre les deux chefs d'État qui savaient dominer les problèmes », et s'est félicité de « la large concordance de vues » qui s'était manifestée.

1. En ce qui concerne l'Algérie, le secrétaire d'État pensait que l'entrevue du 27 février avait permis de dégager des perspectives très intéressantes et que les choses paraissaient maintenant engagées dans la « bonne voie ». Sans les préciser, il a un moment donné évoqué les mesures d'apaisement qui pourraient être prises par le gouvernement français. Il a en outre laissé entendre que le président Bourguiba avait apporté en quelque sorte dans toute cette affaire « sa caution ».

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 22-27).

(2) Par télégramme n°s 1010-1014, également du 6 mars, non reproduit, le chargé d'affaires annonçait avoir fait état auprès du Dr Mokkadem de la décision prise par le gouvernement français de replier en France, avant l'échéance prévue par l'accord franco-marocain du 1er septembre 1960 (Sur cet accord, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 118), les écoles de l'Air françaises actuellement au Maroc, décision dont se félicitait le gouvernement tunisien. Le secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères déclarait qu'il espérait que le gouvernement français s'engagerait dans la même voie à Bizerte : « Une fois le principe de l'évacuation des forces françaises admis, nous pourrions, disait-il, nous entendre sur les modalités pratiques et sur un calendrier. » Le ministre tunisien laissait entendre qu'au cours des récentes conversations à Paris, le gouvernement français n'avait pas paru exclure une acceptation par la France de ce principe.

(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 106, 109.

Dans cette conjoncture, « il faut garder, a dit en substance mon interlocuteur, la tête froide et se méfier de toutes les informations qui peuvent être lancées par des pêcheurs en eau trouble, car il y en a ». Les choses paraissent cependant, a répété le Dr Mokkadem, « engagées dans une bonne voie ».

2. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a indiqué que le gouvernement tunisien souhaitait que, parallèlement aux efforts entrepris pour régler le problème algérien, les quelques points du contentieux franco-tunisien encore en litige soient rapidement résolus.

Il n'a fait qu'une brève mention de l'affaire des terres (1) :

Le gouvernement tunisien devait, a-t-il dit, reprendre à bref délai l'attache de l'ambassade pour poursuivre l'établissement des listes. Le Dr Mokkadem a déclaré également que « les affaires financières paraissaient en voie de règlement » et m'a demandé quand M. Bissonnet comptait rentrer à Tunis (mon télégramme nos 959-960 (2)).

Mais c'est surtout sur la question de Bizerte et sur le problème des frontières que le ministre a insisté.

Sur le premier point, il a repris les propos qu'il m'avait précédemment tenus (mon télégramme nos 1010 à 1014 (3)). Sur le second, il a précisé que, comme cela avait été dit à Paris, la revendication tunisienne avait deux aspects : il y avait d'une part la « situation » découlant des traités, c'est-à-dire en somme la reconnaissance des droits de la Tunisie sur Gareth el Amal. Il y avait, d'autre part, le problème plus vaste des « prolongements sahariens » de ce pays; à cet égard, le gouvernement tunisien souhaitait que puisse se dégager une formule prévoyant une exploitation en commun des ressources du Sahara entre les pays riverains et la France qui avait « inventé le pétrole et fourni ses techniciens ».

Le Dr Mokkadem a conclu l'entretien en appelant mon attention sur l'importance que son gouvernement attachait à la solution de ces deux problèmes.

(Collection des télégrammes.)

(1) L'application du protocole du 13 octobre 1960 concernant le transfert d'une tranche de 100 000 hectares de terres agricoles se heurtait à la volonté du gouvernement tunisien d'inclure dans les listes de cession trente-sept propriétés d'une superficie globale de 18 000 hectares qui n'avaient pas été offertes par leurs propriétaires.

(2) Du 2 mars, non reproduit, qui indiquait que les négociations franco-tunisiennes devaient reprendre dans le courant de la semaine en raison du retour de M. Bissonnet, président de la délégation française.

(3) Pour l'analyse du télégramme nos 1010-1014, se reporter à la note ci-dessus.

116

M. Wibaux, Chargé d'affaires de France à Bamako,
à M. Foyer, Secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté.

T. n°s 181 à 191. Secret. *Bamako, 6 mars 1961.*

S.M.T. n° 173 (1).

Au cours d'un entretien qui a duré plus d'une heure, j'ai évoqué à nouveau (2) avec le président Modibo Keita l'ensemble des problèmes franco-maliens.

1° Sur la question monétaire (3), Modibo Keita m'a réaffirmé que le Mali n'envisageait pas pour l'instant de changer de monnaie et qu'il s'agissait, aujourd'hui, moins d'un problème d'appartenance à la zone franc que d'une définition précise des relations monétaires franco-maliennes à l'intérieur de cette zone. Je lui ai répondu que sa position rejoignait celle du gouvernement français et que c'était la raison pour laquelle celui-ci pensait qu'il était indispensable d'engager des négociations immédiates.

J'en ai profité pour ajouter qu'il paraissait opportun dans ces conditions de provoquer la réunion d'un conseil d'administration de la B.C.E.A.O. (4) au cours de laquelle chaque État membre pourrait préciser ses intentions et faire connaître ses *desiderata* et je lui ai demandé si dans cette hypothèse, le Mali serait représenté à cette réunion.

Modibo m'a répondu formellement qu'Hamacire N'Douré avait toujours assisté aux réunions de ce Conseil d'administration et qu'il n'y avait aucune raison qu'il n'y participe pas encore cette fois-ci (5).

(1) Le télégramme n°s 173-179, non retrouvé dans les archives, se situe entre le 24 février et le 6 mars 1961.

(2) Sur un entretien précédent, se reporter au télégramme de Bamako n°s 161-165 du 24 février, non reproduit. Les principaux sujets abordés avaient été les bases militaires et la reconnaissance, le 18 février, du G.P.R.A. par le gouvernement malien.

(3) Des bruits font état du remplacement, vers la mi-mars, des billets C.F.A. par une monnaie nationale. Les dirigeants maliens attendent de cet échange un choc psychologique qui pourrait freiner le mécontentement résultant de difficultés grandissantes sur les plans financier et économique. Dès janvier 1961, le conseiller financier du Mali, M. Elie Löbel (Israélien), s'est déclaré partisan de l'indépendance financière du pays. Une note du 3 février, non reproduite, souligne, de son côté, que le ministre du Commerce malien, M. Hamacire N'Douré, envisage le rattachement du Mali à une monnaie africaine s'il s'en crée une.

(4) B.C.E.A.O. : Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest. Cette banque est un institut d'émission commun dans lequel ces États sont représentés à parité avec la République française.

(5) Les représentants des huit États d'Afrique de l'Ouest appartenant à la zone franc (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Niger, Haute-Volta, Mauritanie, Sénégal, Togo, Mali) se réuniront à Paris, au ministère des Finances, le 13 mars, pour examiner le problème de leurs relations monétaires avec la France et la question de l'émission au sein de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. La monnaie légale est le franc de la Communauté financière africaine (C.F.A.), émis par la BCEAO. La convertibilité entre le franc C.F.A. et le franc français est illimitée et garantie par le fonctionnement d'un compte d'opérations ouvert au nom de l'institut d'émission dans les écritures du Trésor français.

Ces affirmations contredisent évidemment les informations qui circulent avec persistance sur des préparatifs en vue d'un changement de monnaie au Mali.

Il est par ailleurs certain que des conseillers techniques du ministère des Finances étudient une telle éventualité. Il semble néanmoins que l'on puisse croire Modibo Keita. Pour la première fois, celui-ci m'a donné l'impression qu'il avait examiné le problème de la monnaie d'une façon plus détaillée et si ses connaissances sont encore loin d'être parfaites, il m'a paru moins préoccupé de sortir du système monétaire actuel que d'obtenir des avantages nouveaux, et notamment la possibilité d'ouverture d'un compte entre le Mali et les pays du groupe [bilatéral] sans qu'il y ait possibilité de virement entre ce compte et le compte du Mali [en] droits de tirage.

Il faut noter par ailleurs qu'Hamacire N'Douré a fait une déclaration presque semblable à l'ambassadeur des États-Unis, assurant que le Mali n'envisagerait de quitter la zone franc que « si la France cherchait à l'étrangler » (1). On peut penser en définitive que malgré les pressions certaines dont il fait l'objet, Modibo Keita est disposé à rester dans la zone franc, mais compte marchander cette appartenance. Son attitude a au moins l'avantage de le prédisposer, semble-t-il, à l'ouverture de négociations sur ce point particulier.

2° En ce qui concerne la situation du personnel d'assistance technique et plus particulièrement l'assujettissement de ce personnel aux nouvelles dispositions fiscales (2), j'ai eu la surprise de constater qu'à l'instigation du ministère des Finances, Modiko Keita semblait vouloir revenir sur les engagements qu'il avait pris devant moi la semaine dernière. Il paraissait croire pour l'instant, de bonne foi semble-t-il, que la solution préconisée par le gouvernement français devait aboutir à exonérer le personnel d'assistance technique de tout impôt tant que de nouveaux accords ne seront pas signés. Après une longue discussion, il m'a été possible de le détromper et il m'a paru notamment sensible au fait qu'on pouvait lui reprocher de ne pas respecter une convention dont l'application n'avait jamais été jusqu'ici mise en cause, parce qu'elle avait été passée directement en 1959 entre la France et la République soudanaise. Il s'est refusé néanmoins à tous engagements et m'a promis seulement de revoir cette affaire.

3° En ce qui concerne les bases militaires, Modibo Keita m'ayant à nouveau déclaré qu'il ne voulait pas lier le problème de leur évacuation à celui d'un réexamen de l'ensemble des rapports franco-maliens, je me

(1) Cette citation figure dans le journal *West Africa* du 18 mars 1961.

(2) En ce qui concerne l'assistance technique française au Mali, une convention générale a été conclue le 26 octobre 1959, complétée par une série d'accords particuliers. Compte tenu du fait que ces accords ont été conclus à une époque antérieure à l'indépendance, une refonte est nécessaire. Un des problèmes à examiner avec soin est celui de l'imposition fiscale du personnel français mis à la disposition du Mali.

suis refusé à toute discussion sur ce point et je me suis borné à lui rappeler les termes de la note officielle française [1].

4° En conclusion, j'aime à penser que le Mali ne veut absolument pas, autant par principe que pour des raisons tactiques, lier le problème de l'évacuation des bases à celui de la négociation d'une convention générale.

Toutefois, j'amène progressivement Modibo Keita à comprendre qu'il n'est pas possible de reporter la solution d'un certain nombre de problèmes, et plus particulièrement celle des questions monétaires [2].

La difficulté est qu'avec sa tendance actuelle à accaparer toutes les affaires, Modibo Keita est pour l'instant le seul interlocuteur possible, bien qu'il n'ait pas une connaissance complète des dossiers qui lui sont soumis. Il est en outre difficilement saisissable en raison des nombreux déplacements qu'il effectue dans le pays. Nous disposons toutefois de deux atouts. Le premier est qu'en dépit de son désir de voir partir très rapidement l'armée française, il semble encore redouter les conséquences d'une action unilatérale dans ce domaine. Le second, c'est que les opérations d'allègement du camp de Kati doivent lui permettre, bien qu'il sache qu'il ne s'agit pas là d'une évacuation, de les présenter comme un début d'exécution, donc comme un premier succès.

On doit pouvoir profiter de ce répit pour poser, par le biais d'une très prochaine réunion du Conseil d'administration de la B.C.E.A.O., le problème des relations monétaires entre la France et le Mali et donner aussitôt l'occasion aux experts du ministère des Finances de soumettre à M. Hamacire N'Douré un certain nombre de propositions concrètes. Si cette tactique réussit, nous aurons en définitive engagé les négociations sur le terrain qui nous convient et, même si les pourparlers en vue de l'évacuation des bases devaient au début rester parallèles à ces négociations, on aboutirait vraisemblablement très vite à une confrontation générale sans que le Mali ait donné l'impression d'avoir cédé sur les principes. Il est certain en tout cas que Modibo Keita est maintenant préparé à l'éventualité d'une prochaine discussion des problèmes monétaires qui en définitive semblent conditionner le reste.

(DAM Mali. Relations avec la France.)

[1] Le gouvernement français a fait remettre le 15 février par M. Wibaux, chargé d'affaires de France, au président Modibo Keita une note officielle confirmant sa position : consentement à l'évacuation des bases, mais révision concomitante des accords généraux franco-maliens passés le 22 juin 1960 entre la République française et la Fédération du Mali. Sur le sujet, se reporter à une note sur l'évacuation des bases françaises au Mali, du 7 mars 1961, non reproduite.

[2] Ces questions sont liées au problème général de la zone franc et du statut de la banque d'émission.

117

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1524 à 1526. Priorité absolue. *Rabat, 7 mars 1961.*
Secret. Sans diffusion.

(*Reçu* : s. d.)

Je me réfère à mon télégramme précédent (1) et à vos télégrammes n°s 683 et 692 (2).

Au cours de l'entretien que j'ai eu cette nuit avec le Roi et qui s'est déroulé en présence de M. Guedira, j'ai donné au Souverain connaissance du message que le Département m'avait chargé de lui transmettre.

Hassan II l'a écouté attentivement et m'a prié de transmettre ses remerciements au général de Gaulle. Il m'a dit qu'il était très sensible au fait que le chef de l'État ait fait répondre si rapidement à la question qu'il avait posée à M. de Courcel. Il se félicitait à l'avance d'être la première personne qui serait prévenue d'une mesure libérale en faveur de Ben Bella. Citant un proverbe arabe selon lequel « le mieux est encore mieux, quand il est fait rapidement », le Roi a exprimé l'espoir que cette mesure libérale intervînt très prochainement.

Il a ajouté que si la mesure dont il s'agissait comportait pour Ben Bella la liberté de mouvement hors de France, il souhaitait très vivement que celui-ci fût remis à lui-même, au Maroc; si la décision prise ne permettait pas à Ben Bella d'aller à l'étranger, il désirerait que la remise fût faite à l'ambassade du Maroc à Paris.

J'ai répondu à Hassan II que les termes mêmes de la communication que j'avais été chargé de lui faire montraient bien dans quel esprit l'affaire avait été traitée à Paris.

J'ai, enfin, insisté auprès du Roi pour que cet entretien demeure entièrement secret. Le Roi m'a dit que je pouvais donner au général de Gaulle toutes assurances à ce sujet.

(Cabinet du Ministre G 3 AL. Affaires algériennes.)

(1) Les télégrammes qui précèdent immédiatement le télégramme n°s 524-526 ne concernent pas le sujet ici traité d'un message du gouvernement français.

(2) Documents non retenus. Sur le télégramme adressé le 4 mars à Rabat sous le n° 683, et qui transmettait un message du général de Gaulle, voir ci-dessus le n° 98 (note). Comme M. Seydoux demandait des précisions complémentaires sur ce message (Télégramme de Rabat n° 491 du 6 mars, non reproduit), le Département, par télégramme n° 692, du 6 mars, intimait à son représentant à Rabat de s'en tenir aux termes du télégramme n° 683 : « Si le Roi vous demandait des précisions, vous vous bornerez à indiquer que la teneur de votre communication indique à elle seule l'esprit dans lequel l'affaire est traitée à Paris ». Le tout devrait rester « confidentiel et secret ».

118

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1537 à 1550. Priorité.
Réservé.

Rabat, 7 mars 1961.

(*Reçu* : 20 h. 30)

Je me réfère à mes télégrammes précédents [1].

Le Roi me dit ensuite qu'il voulait me parler de manière approfondie du problème algérien. Comme souverain du Maroc, il souhaitait très sincèrement que la fin des hostilités fût prochaine.

Il avait assisté ces derniers jours à une discussion à trois qui avait été difficile [2]. Il avait eu ensuite des entretiens avec l'un des partenaires. Il avait retiré de ces échanges de vues une impression pénible. Non seulement les membres du « G.P.R.A. » n'avaient pas été convaincus par M. Bourguiba, mais ils avaient eu le sentiment que ce dernier avait pris des engagements vis-à-vis de la France sur Mers-el-Kébir et le Sahara. Le Président tunisien avait refusé de donner les précisions qu'on attendait de lui et il en était résulté une impression de malaise qui avait pesé tout au long de la conférence à trois.

M. Bourguiba étant, à l'issue de ces débats, venu se plaindre au Roi de la méfiance du « G.P.R.A. » à son égard, Hassan II lui avait répondu qu'il lui était aisé de dissiper cette méfiance en exposant franchement et complètement tout ce qui avait été dit à Rambouillet.

En ce qui le concernait, le Roi ne recherchait nullement dans l'affaire algérienne à accomplir une opération de prestige personnel. Il voulait simplement contribuer par tous les moyens dont il disposait au rétablissement de la paix en Algérie. Il agirait comme un ami de la France et comme un ami du général de Gaulle. Mais le devoir d'un ami n'était pas de dire des choses agréables; il pourrait lui arriver d'exprimer des vues qui ne plairaient pas à la France. Mais le jour où il sentirait que les

(1) Les télégrammes qui précèdent immédiatement le télégramme n°s 1537-1550 ne concernent pas le sujet ici traité.

(2) Dans la soirée du 1er mars, Ferhat Abbas arrivait à Rabat, où le président Bourguiba se trouvait depuis le 28 février pour assister aux obsèques de Mohammed V. Immédiatement, à 22 heures, une conférence réunissait le président du G.P.R.A., accompagné de MM. Belkacem Krim et Ben Tobbal, le nouveau roi Hassan II et M. Bourguiba au palais de Dar-es-Salam, résidence royale des environs de Rabat. Le communiqué publié à l'issue de la rencontre précisait que le Président tunisien avait fait un exposé sur ses entretiens du 27 février avec le général de Gaulle à Rambouillet (Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 106, 109). Le communiqué poursuivait ainsi : « Étant donné les récents développements du problème algérien, les trois chefs des délégations estiment qu'aucun obstacle ne devrait s'opposer à l'ouverture de négociations directes entre le G.P.R.A. et le gouvernement français dans le cadre de la décolonisation totale. Ils constatent leur parfait accord quant aux moyens propres à la réalisation de l'indépendance de l'Algérie. À l'occasion de cette conférence tenue au niveau le plus élevé, ils réaffirment leur détermination d'édifier le grand Maghreb et se félicitent des progrès accomplis dans cette voie. »

conditions d'une entente seraient réunies, il soutiendrait à fond, en prenant, lui, le soin d'éviter le tapage et la publicité, la position du général de Gaulle et il ne négligerait rien pour la faire accepter par le F.L.N.

En tout cas, a poursuivi mon interlocuteur, il fallait tout faire pour que cette entente pût être obtenue. Tout valait mieux qu'un nouveau Melun (1), qui serait une catastrophe pour la France et pour l'Afrique du Nord. Plutôt que d'aller à un échec, le Roi estimait qu'il valait mieux envisager de nouveaux délais, peut-être de deux ou trois mois, si c'était nécessaire pour mettre les choses au point, et éviter un accord approximatif, fondé sur des malentendus. Mais le Roi ne voulait pas intervenir maintenant : comme il l'avait dit à M. Maurice Faure (mes télégrammes n°s 688 et 1498) (2), il savait qu'une « heure marocaine » viendrait inévitablement.

En ce qui concernait les méthodes d'approche du problème, le « G.P.R.A. » doutait pour sa part — et le Roi n'était pas loin de partager son avis — qu'elles fussent les mieux appropriées aux buts que l'on recherchait. C'était là une des causes du malaise qui avait régné pendant les entretiens à trois de Rabat. Ne valait-il pas mieux, se demandait le Roi, établir une liste exhaustive des questions à régler ? Sur certaines, on se mettrait rapidement d'accord. Quelques-unes seraient écartées ou ajournées. Quant aux autres, on chercherait des compromis et les amis de la France pourraient aider à les trouver.

Sans doute, des pourparlers secrets étaient-ils probablement nécessaires pour préparer les futurs accords. Mais, d'une part, le « G.P.R.A. » ne savait pas exactement quel était le mandat qui avait été confié aux représentants qu'il avait en face de lui dans ces pourparlers. S'il n'était pas possible que des membres du gouvernement français y participent, ne pourrait-on faire appel à un homme comme le général Catroux qui était respecté par les gens du F.L.N. comme par les Marocains et qui servirait en quelque sorte de caution pour ses interlocuteurs algériens ?

D'autre part, au lieu de discuter au cours de ces entretiens secrets (3) sur un ordre du jour précis, on leur parlait de l'avenir de l'Algérie, alors qu'eux-mêmes étaient bien obligés de poser des questions concrètes, non sur l'avenir, mais sur le présent et de demander quelles seraient les conditions de l'autodétermination.

Revenant sur les promesses qui auraient été faites par M. Bourguiba à propos du maintien de Mers-el-Kébir comme base française, le Roi me déclara qu'une telle position était inacceptable parce qu'à la conférence

(1) Sur les entretiens de Melun, en juin 1960, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 4, 7.

(2) Respectivement des 8 février et 6 mars, et non reproduits. Le second de ces télégrammes relatait un entretien d'un Français de passage à Rabat (et non de M. Maurice Faure) avec le Roi. Ce dernier soulignait que lors des entretiens de Dar-es-Salam, M. Bourguiba avait fait preuve de « légèreté » et qu'on le soupçonnait d'avoir pris des engagements sur divers points. La question était loin d'avoir été réglée par les contacts de M. Bourguiba, et la position du G.P.R.A. était « rigide ». De même qu'il y avait eu une « étape tunisienne », il y aurait une étape « marocaine ». Dans le télégramme n° 688, qui relatait effectivement un entretien avec M. Maurice Faure, il avait été question d'une « heure marocaine ».

(3) Sur ces entretiens secrets, voir ci-dessus le n° 114 (et note).

de Casablanca [1], à laquelle le « G.P.R.A. » avait participé, il avait été précisément décidé d'éliminer progressivement toutes les bases étrangères installées dans les pays membres.

Conformément aux instructions du Département, je n'ai pas manqué de répondre au Roi, en ce qui concerne les entretiens de Rambouillet, qu'il s'était agi de conversations très générales qui n'avaient eu en rien pour objet de dégager les conditions concrètes de la solution du problème algérien.

Mais j'ai remercié le Roi des dispositions dont il témoignait dans la perspective d'un arrangement à ce sujet, en indiquant que j'en ferais part au gouvernement. J'ai ajouté que j'ignorais s'il y avait ou non des pourparlers secrets et que la presse donnait peut-être à ce sujet des indications inexactes. Il fallait aussi, ai-je noté, se méfier de toute présentation faite par le « G.P.R.A. ». De son côté, la position du général de Gaulle et du gouvernement n'avait pas varié tant en ce qui concernait la politique d'autodétermination que la recherche des conditions du rétablissement de la paix par des conversations directes avec toutes les tendances existant en Algérie, sans en exclure le F.L.N.

Quant à la référence de mon interlocuteur à la conférence de Casablanca au sujet de Mers-el-Kébir, je demandai au Roi comment il pouvait penser que la France pût prendre en considération les résultats de débats auxquels n'avaient participé, à l'exception du Maroc — dont nous avions d'ailleurs déploré la présence — que des puissances plus ou moins hostiles à la politique française en Afrique du Nord et en Afrique noire. Au surplus, selon les termes mêmes du communiqué publié à l'issue des entretiens de Rabat, ceux-ci avaient précisément été organisés en fonction de l'appartenance des trois partenaires au « Grand Maghreb » : je ne voyais donc pas en quoi les membres de la conférence de Casablanca avaient un titre quelconque à interférer dans ces entretiens et à s'occuper de l'évolution de l'Algérie. Le « Grand Maghreb » ne pouvait comprendre, me semblait-il, d'autres pays que le Maroc et la Tunisie et, sous réserve des développements encore incertains de l'affaire algérienne, l'Algérie elle-même.

J'ai noté, au cours de la discussion sur ce point, le souci extrême qu'a constamment manifesté le Roi de se présenter lui-même, par contraste avec le président Bourguiba qu'il jugeait léger, impulsif, imprécis, manquant de sens concret, comme un homme plein de sérénité et d'esprit de modération.

(Cabinet du Ministre. G 3 AL. Affaires algériennes.)

[1] Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

119

Note du Général de Gaulle pour M. Joxe [1]

N. *Paris, 7 mars 1961.*

L'essentiel est que s'ouvre une conversation « officielle ». Les deux parties ne pourront y voir clair sur le présent et sur l'avenir avant d'avoir confronté leurs points de vue entre responsables.

Le Gouvernement propose que cette conversation officielle ait lieu, étant entendu que, pour qu'elle s'engage, aucun « préalable » n'est soulevé ni d'une part ni de l'autre. Il appartiendra aux deux délégations, quand elles se trouveront réunies, de régler l'ordre du jour de leurs délibérations. Mais naturellement, on n'imagine pas que si les délégations aboutissent à un accord, celui-ci ne règle pas à la fois les questions politiques et militaires actuelles. On n'imagine pas non plus que les décisions politiques qui seront prises puissent être appliquées si les combats n'ont pas cessé.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Note manuscrite portant en en-tête : « Le Général de Gaulle », et signée (C. de G.). Elle n'est pas cependant de la main du Général. Ce document est reproduit dans Gaulle (Charles de). *Lettres, notes et carnets,* t. IX, *janvier 1961 - décembre 1963,* Plon, 1986, p. 53. Sur les entretiens secrets en Suisse entre émissaires du gouvernement français et du G.P.R.A., voir ci-dessus le n° 114 (note). Le 9 mars, M. Bruno de Leusse apportait aux émisssaires du G.P.R.A. la note manuscrite ici reproduite et par laquelle le général de Gaulle levait le préalable du cessez-le-feu qui avait été jusqu'alors constamment posé.

120

Note sur les entretiens de Paris

concernant la négociation d'accords de coopération entre la France et les États de l'Entente[1]

N. *Paris, 6-7 mars 1961.*

Les principes suivants ont été arrêtés au cours des conférences tenues à Paris les 6 et 7 mars 1961[2] :

1. Enseignement supérieur.

Quatre accords identiques seront conclus entre la France et chacun des États de l'Entente. En vertu de ces accords, l'enseignement supérieur national de chaque État jouira du monopole. La France assurera, à mesure des nécessités, son concours à chaque État pour la réalisation, le fonctionnement et la gestion de l'enseignement supérieur qui sera rattaché à une université française. L'exclusivité lui sera réservée en retour.

Durant une période transitoire, seul l'accord franco-ivoirien sera mis en application, la Côte d'Ivoire concluant avec les autres États de l'Entente un accord pour les associer à la gestion de l'enseignement supérieur ivoirien.

2. Convention d'établissement.

La négociation de cette convention est provisoirement réservée.

Les gouvernements des États de l'Entente étudieront les incidences que pourrait avoir la conclusion d'une convention d'établissement avec la France sur le traitement que ces États devraient réserver aux nationaux des États membres de la Communauté économique européenne en exécution du traité de Rome. Leur volonté est en effet de maintenir aux seuls nationaux français le traitement privilégié qui leur est actuellement assuré en fait sur leur territoire.

Les quatre gouvernements feront connaître prochainement au gouvernement français les conclusions des études auxquelles ils auront procédé.

3. Questions de défense.

Deux sortes d'instruments seront établis : un accord collectif et des accords bilatéraux.

Des accords bilatéraux entre la République française et chacun des États de l'Entente régleront l'aide de la France pour la constitution de chaque armée nationale et le statut des membres des forces armées françaises sur le territoire de chaque État.

Un accord collectif définira la participation de la France à la défense des États de l'Entente et les facilités nécessaires à l'exécution des engagements souscrits par la France. Il est entendu que cet accord aura un caractère essentiellement défensif.

4. Questions économiques.

a. *Aide.*

Conformément aux souhaits exprimés par les chefs des États de l'Entente, le gouvernement français est disposé à fournir son aide pendant une période couvrant les cinq années à venir.

(1) Ce procès-verbal des entretiens des 6 mars (avec M. Debré) et 7 mars (avec le général de Gaulle) concernant la négociation d'accords de coopération entre la France et les États de l'Entente est transmis par bordereau n° 10.665/DAG.SE du secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté du 16 mars au ministère des Affaires étrangères. Il porte, en tête, la mention manuscrite suivante :*Texte approuvé par les chefs d'État de l'Entente.*

(2) Se reporter à une note de la direction d'Afrique-Levant, Affaires de la Communauté, datée de mars 1961, non reproduite, et concernant les principes à suivre par les experts français chargés de négocier les accords de coopération entre la France et les États du Conseil de l'Entente. Sont passés en revue les différents accords et conventions à conclure : conventions d'aide et de coopération, monétaire, culturelle, d'établissement, accords de défense et accords en matière de politique étrangère.

D'autre part, il envisage favorablement une réforme des procédures d'aide : les conventions de financement pourront porter sur des groupes d'opérations constitutives de programmes arrêtés par les États dans le cadre de leur plan de développement; une méthode sera mise au point pour que l'examen conjoint des projets dont le financement est demandé à la France intervienne au stade de l'élaboration de ces programmes par chaque gouvernement. (Les modalités de cette réforme n'ont pas leur place dans les documents solennels que constituent les accords de coopération.)

b. *Régime des changes.*

Sous réserve d'une mise au point par les experts, les dispositions proposées par les États de l'Entente et reprises des accords antérieurement conclus par la République française avec d'autres États africains sont admises dans leur principe.

c. *Échanges.*

Un régime préférentiel réciproque sera institué. La détermination des quantités et des prix des produits importés en France et faisant l'objet d'organisations de marchés interviendra chaque année en temps utile pour permettre l'établissement des prévisions budgétaires et des plans de commercialisation.

d. *Régime monétaire.*

Une réorganisation de l'Union monétaire ouest-africaine sera effectuée de façon à individualiser la circulation monétaire par l'État.

Cette question, ainsi que d'autres problèmes connexes et notamment la réorganisation de l'Institut d'émission, seront examinés par une conférence des ministres des Finances des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, qui se tiendra à Paris le 13 mars 1961. En tant que de besoin, des accords bilatéraux détermineront les dispositions générales des rapports monétaires entre la République française et chacun des États du Conseil de l'Entente.

5. Politique étrangère.

Le traité de coopération proposé par les États de l'Entente servira de base de discussion, moyennant quelques précisions s'inspirant du traité de coopération franco-camerounais [1] : le principe de consultations régulières est admis.

***

L'accord est donc réalisé sur tous les principes qui seront à la base des accords, réserve faite de la convention d'établissement. Les experts se réuniront le 20 mars à Niamey [2].

(DAM, 52-17. Évolution de l'Entente.)

[1] Ce traité de coopération a été signé à Yaoundé le 13 novembre 1960. Il définit, selon les termes du communiqué officiel, « les bases des rapports entre les deux pays dans le domaine de l'économie, des finances et de la monnaie, de la coopération militaire, culturelle et administrative et de l'aviation civile ». Le Cameroun ne fait pas partie de la Communauté et n'envisage pas d'y adhérer, mais il n'entend pas pour autant rompre ses relations avec la zone franc.

[2] Sur les travaux de la conférence de Niamey qui se tiendra du 20 au 25 mars, se reporter à une note du secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté, direction des Affaires générales. Sept Commissions ont été créées : diplomatique, économique et financière, transports, justice, assistance technique en personnel, échanges culturels, défense. Ces commissions ont commencé à siéger dès le 21 mars, à l'exception de la commission de la Défense. En deux domaines seulement, Affaires culturelles et Défense, un accord n'a pu être mis au point. La conférence de Niamey s'est terminée par l'établissement d'un procès-verbal commun soumis à la signature des chefs de délégation. Se reporter également à une note de la Direction politique, destinée au Ministre, du 1er avril, non reproduite, faisant le point des discussions sur la négociation des accords de coopération avec les pays de l'Entente.

121

LE GÉNÉRAL OLIÉ, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 0756/EMGDN/AG/EX *Paris, 7 mars 1961.*

Référence : Votre lettre du 3 février 1961.

Par la lettre citée en référence [1], vous m'avez exposé les conditions générales dans lesquelles vous envisagiez la reprise des études pour le désarmement au niveau français et au niveau interallié.

Si la négociation du désarmement doit être relancée par des idées neuves, c'est dans le domaine politique plutôt que dans ceux des conceptions stratégiques ou des progrès techniques que ces idées neuves peuvent avoir leur source; dans ces deux derniers domaines, en effet, les idées dont les négociateurs occidentaux se sont constamment inspirés sont en avance, et non en retard, sur l'évolution des armements.

L'avenir technique est largement anticipé dans les études stratégiques en cours du côté français, de même qu'il l'avait été dans le plan américain du 27 juin 1960 [2]. Je ne propose pas que nous donnions à ce dernier notre adhésion formelle; mais, en attendant que les nouvelles études américaines aient abouti, j'estime que, dans ses grandes lignes, il exprime la position la mieux compatible avec les nécessités de la défense commune.

En définitive, je ne vois pas, dans le domaine de mes responsabilités, de raison qui justifierait une modification des positions occidentales antérieures.

Mais je demeure prêt à étudier toute initiative que vous pourriez suggérer, me réservant de mener cette étude en liaison avec vos représentants, avec les experts de mon État-major et tous ceux dont la collaboration s'avérerait nécessaire.

(Désarmement 1960-1970, n° 10. DT 1. Dossier général. Poursuite des négociations du Comité des Dix.)

[1] Cette lettre non reproduite, émanant du service des Pactes, est datée du 9 (et non du 3) février. Le ministre des Affaires étrangères est en accord avec le chef d'État-major général de la Défense nationale pour présenter des idées neuves sur le désarmement afin de « participer ainsi « par avance » à la définition des nouvelles positions américaines ». Il continue en suggérant des études approfondies en matière de désarmement, ainsi que sur l'évolution technique et stratégique actuelle (comme par exemple, le contrôle et l'élimination des véhicules de l'arme nucléaire et de leurs équipements), sur l'espace extra-atmosphérique, sur les transferts d'armes.

[2] Publié dans *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève 7 juin - 28 juin 1960)* 2e session, p. 24 à 26. La Documentation française, 1960. Sur ce plan, voir également *D.D.F.,* 1960-I, n° 293.

122

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1142 à 1146. *Washington, 8 mars 1961.*
Secret. Réservé.
(*Reçu :* le 9, 2 h. 30.)

À la suite de la réunion quadripartite qu'il présidait [1], M. Kohler m'a indiqué qu'il souhaitait m'entretenir de certaines questions qui auraient normalement été évoquées au cours de la conversation que je devais avoir le 9 mars avec M. Rusk et que celui-ci me demandait de reporter à la semaine prochaine. J'ai profité de l'occasion pour marquer à mon interlocuteur combien la procédure suivie pour aborder la conversation avec les Russes au sujet du Laos différait de ce qui avait été convenu entre nous le 22 février (mon télégramme n° 872) [2]; nous nous attendions à ce que les instructions adressées à M. Thompson ne fussent arrêtées qu'après de nouvelles consultations.

M. Kohler a fait valoir qu'en ce qui concernait le Laos, il lui paraissait que les idées que M. Thompson devait exposer à M. Khrouchtchev tenaient compte de nos vues dans une large mesure. Il m'a alors donné lecture du télégramme adressé à l'ambassadeur des États-Unis à Moscou. Le passage concernant le Laos correspond aux indications recueillies auprès des services d'Asie (mon télégramme n° 1100) [3].

En ce qui concerne le Congo, M. Thompson devra indiquer que les États-Unis ne recherchent aucun avantage particulier dans cette région. Ils ne désirent pas imposer au Congo un dirigeant de leur choix.

Ils ne demanderont pas à ce pays d'aligner sa politique sur la leur. Ils souhaitent seulement un Congo libre et indépendant, pour s'opposer à toute intervention unilatérale. Les États-Unis estiment que les Nations Unies sont le seul instrument possible. Ils appuieront les efforts de cette organisation en vue d'empêcher l'envoi d'une aide militaire ou paramilitaire au Congo. Si cette entreprise devait échouer, les États-Unis se réserveraient de réviser leur position. Pour Washington, la position juri-

[1] Par télégramme n°s 1137-1141, également du 8 mars, non retenu, l'ambassadeur annonçait avoir participé à une réunion des ambassadeurs (dont M. Grewe, ambassadeur de R.F.A.) prévue pour étudier le mémorandum soviétique du 17 février (Sur ce mémorandum, voir ci-dessus les n°s 85, 94 note).

[2] Par télégramme n°s 872-878, du 22 février, non reproduit, l'ambassadeur indiquait que le secrétaire d'État l'avait convoqué ainsi que l'ambassadeur d'Angleterre pour leur parler des instructions que M. Thompson emportait à Moscou le jour même. M. Thompson recevrait, au fur et à mesure des besoins et des possibilités, et après consultation, à Washington, avec les Anglais et les Français, des instructions sur les divers problèmes envisagés, le Laos devant avoir la priorité.

[3] Dans le télégramme n°s 1100-1109, du 7 mars, non reproduit, M. Alphand faisait part au Département des indications recueillies au sujet des instructions données à M. Thompson pour ses conversations à Moscou avec les Soviétiques. Il en ressortait que l'ambassadeur des États-Unis avait pour mission de proposer aux autorités soviétiques un statut de neutralité pour le Laos.

dique de M. Kasavubu comme chef d'État ne faisait aucun doute. La même qualité ne pouvait être reconnue à M. Gizenga. Les États-Unis regrettaient les attaques dont M. Hammarskjöld était l'objet de la part de l'Union soviétique.

Pour ce qui touche à la réunion de l'Assemblée, M. Thompson insistera sur le désir des États-Unis de réduire les débats de la seconde partie de la session au maximum. Il devra éviter toutefois de s'engager dans un marché quelconque sur les différents points à l'ordre du jour. Il fera valoir que les États-Unis ne seront prêts à aborder avec profit la discussion sur le désarmement que vers le mois de septembre.

Sur la question des échanges bilatéraux, les États-Unis ne seraient pas opposés à une augmentation du commerce des marchandises et produits non stratégiques dans le cadre de la législation actuelle.

Des changements ne pourraient être envisagés que dans un climat propice et le règlement des questions prêt-bail en suspens améliorerait la situation.

M. Thompson devra éviter d'évoquer la question de l'Allemagne et de Berlin. Toutefois, si M. Khrouchtchev prenait l'initiative de lui parler de la question, l'ambassadeur des États-Unis pourrait faire valoir que si la situation en Allemagne et à Berlin n'est satisfaisante pour personne, la faute en est à la division artificielle du pays. La réunification de l'Allemagne dans la liberté était le but constant de la politique américaine. Il devra exposer à M. Khrouchtchev que les États-Unis ne sauraient renoncer à leurs droits à Berlin-Ouest ni consentir à aucun compromis qui affaiblirait leur position à Berlin et rendrait aléatoire l'accès des Alliés à cette ville.

J'ai marqué à M. Kohler que sur un certain nombre de points, nos façons de voir étaient identiques, mais qu'il n'en allait pas de même pour la manière d'aborder les problèmes du Congo et du Laos. Or, il semblait que l'on fût tombé d'accord pour constater l'importance de n'exposer aux Soviétiques qu'une position occidentale concertée.

(Collection des télégrammes.)

123

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1596 à 1604. Réservé.
Diffusion restreinte.

Rabat, 9 mars 1961.
(*Reçu* : le 10, 0 h. 15.)

Dans les entretiens à trois qui avaient réuni les chefs d'État marocain et tunisien, assistés des mêmes personnes (1), et les membres du « G.P.R.A. » (Ferhat Abbas, Krim Belkacem, Boussouf, Ben Tobbal, plus le Dr Mostefai, « représentant permanent » à Rabat et Me Cherif), le président Bourguiba avait repris, selon M. Zouhir, les thèmes énoncés la veille devant le Roi.

Les « Algériens », qui avaient paru tout de suite assez réservés, avaient posé de nombreuses questions, interrogeant notamment M. Bourguiba sur les véritables intentions du général de Gaulle et sur la possibilité qu'il avait de faire appliquer par tous les exécutants les décisions qu'il prendrait. Ils se demandaient en particulier si le président de la République ne cherchait pas, par des manœuvres, à faire échouer la négociation pour démontrer qu'elle était impossible et qu'il n'y avait donc d'autre solution que de procéder à la « partition » de l'Algérie. Ce que craignait le « G.P.R.A. », c'était que les résultats du référendum soient, selon les termes d'un article donné au *Figaro* du 9 mars par J.-F. Chauvel (2) et qui selon M. Zouhir, était un compte rendu assez fidèle de la position du F.L.N., décomptés par régions, alors qu'il voulait une consultation valant pour l'ensemble du territoire algérien, quels que fussent les résultats locaux.

M. Bourguiba, visiblement agacé par ces questions, aurait répondu qu'il avait exposé des impressions personnelles dont il prenait l'entière responsabilité. Ses interlocuteurs parlaient de « manœuvres », mais la politique était-elle autre chose que cela : le G.P.R.A. n'avait qu'à prendre de son côté ses responsabilités et « jouer son jeu ».

Les « Algériens » avaient souligné d'autre part le décalage qui paraissait exister entre les conversations de Rambouillet (3) et les conversations

(1) Sur ces entretiens, qui eurent lieu au palais de Dar-es-Salam, voir ci-dessus le n° 118 (note).

(2) Dans cet article, publié en page 7 du *Figaro* du 9 mars, J.-F. Chauvel s'interrogeait sur les raisons de la présence à Rabat du « ministre de l'Intérieur » du G.P.R.A. Ben Tobbal. Il indiquait ce que seraient les exigences préalables à toute négociation avec la France de l'aile dure du F.L.N., à laquelle appartenait Ben Tobbal : 1° la reconnaissance de l'« indivisibilité » du référendum (les résultats du vote devaient être acceptés globalement et non décomptés par régions); 2° la reconnaissance de l'« intégrité territoriale » de l'Algérie qui, pour le F.L.N., s'étendait d'Alger à Tamanrasset. Le F.L.N. admettait qu'il existait un problème de frontières avec le Maroc, mais estimait que cette question ne devrait être abordée que plus tard entre Maghrébins, thèse à laquelle les Marocains acquiesçaient.

(3) Sur les conversations franco-tunisiennes de Rambouillet, le 27 février, voir ci-dessus les n°s 106, 109.

secrètes [1]. Il y avait deux tons différents : quel était le bon ? En outre, dans les conversations secrètes, on demandait aux « Algériens » de prendre des engagements auxquels ils ne pouvaient souscrire, à la fois sur Mers-el-Kébir et sur le maintien de la souveraineté française sur le Sahara.

M. Bourguiba qui, selon M. Zouhir, avait paru surpris d'apprendre l'existence d'entretiens secrets, aurait répondu que personnellement, il n'était pas favorable à ce genre de pourparlers, mais il avait répété que c'était aux « Algériens » à mener leur affaire, à accepter des négociations et à s'y rendre sans complexe : si on leur demandait des engagements qu'ils jugeaient inacceptables, ils n'avaient qu'à refuser. On suspendrait les négociations mais, au moins, elles auraient commencé.

Le Roi, qui n'est intervenu qu'au bout d'un certain temps, avait déclaré d'abord que le Maroc et la Tunisie n'avaient pas le droit de conseiller aux « Algériens » de ne pas poursuivre la guerre, si ceux-ci jugeaient que c'était pour eux la seule manière d'améliorer leur position en vue du règlement qu'ils désiraient. Les deux pays avaient, en revanche, le devoir de leur dire que s'il y avait une occasion de paix, ils ne devaient pas la laisser échapper sans avoir bien pesé toutes les conséquences de leur attitude. « Si vous continuez la guerre, aurait ajouté le Roi, nous y serons directement mêlés, comme nous le serons à la solution des problèmes que posera toute solution pacifique. »

Dans les interventions que firent ensuite les « Algériens », Ferhat Abbas et Ben Tobbal, avait noté M. Zouhir, avaient pris l'attitude la plus intransigeante. Krim Belkacem avait paru en fait le plus raisonnable. Néanmoins, leurs divergences de vue n'étaient, selon mon interlocuteur, que d'ordre tactique et ils étaient au fond tous d'accord. Bien que M. Zouhir ne se soit pas étendu sur ce point, j'ai su par d'autres sources que les membres du « G.P.R.A. » avaient insisté sur les moyens qu'ils avaient de continuer et d'étendre la guerre, paraissant, d'après certaines informations, compter davantage sur l'aide chinoise que sur l'aide soviétique. Un des membres du G.P.R.A. aurait même dit, à l'issue des entretiens, que si les pourparlers secrets échouaient, leur position s'en trouverait durcie et ils seraient obligés de faire appel à leurs alliés et aux pays de l'Est pour intensifier dans tous les domaines l'effort de guerre. M. Boucetta m'avait dit au contraire qu'il était, pour sa part, persuadé que les dirigeants du F.L.N. étaient en fait désireux d'aboutir à la paix, bien plus désireux en tout cas qu'il y a deux et même un an.

Du côté marocain et tunisien, il y avait, remarque M. Zouhir, une certaine différence d'optique entre le président Bourguiba et le roi du Maroc. Cette différence tenait autant, sinon plus, à des questions de tempérament qu'à des positions politiques divergentes sur le fond.

Sur le rythme des négociations, M. Bourguiba était partisan d'une accélération maximum : pour lui, toute journée perdue risquait de tout

[1] Entre la France et le F.L.N. Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 114 (et note), 119.

compromettre. Le Roi estimait en revanche (mon télégramme n° 1537) [1] qu'il fallait avant tout éviter un « second Melun » [2], par conséquent, préparer les négociations avec le plus grand soin, quitte à prendre du temps et ne pas se laisser décourager par les premiers obstacles qui s'étaient élevés au cours des entretiens secrets et qui avaient profondément déçu les « Algériens ». Hassan II avait rappelé à ce sujet la longueur et les complications des conversations franco-marocaines qui avaient précédé l'indépendance de ce pays.

D'autre part, il était apparu à l'ambassadeur de Tunisie que le Roi, qui ne s'était pas rendu en France, se sentait moins responsable que M. Bourguiba du succès ou de l'échec des premiers contacts. Il se tenait de ce fait sur une position de réserve, se disant d'ailleurs convaincu que le Maroc aurait de toute façon son rôle à jouer. Ce rôle pourrait être, à son avis, d'autant plus efficace que le Roi serait d'abord resté un peu à l'écart.

(Cabinet du Ministre. G 3AL. Affaires algériennes.)

124

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. ADENAUER, CHANCELIER DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE.

L. Très secret. *Paris, 9 mars 1961.*

Cher Monsieur le Chancelier,

Je vous remercie de votre lettre du 27 février [3].

Les conversations que vous venez d'avoir à Londres avec M. Macmillan [4] me semblent avoir été fort utiles. Je crois, en effet, comme vous, qu'il convient, de notre côté, d'entretenir les échanges de vues concernant les relations présentes et futures de la Grande-Bretagne avec notre Europe continentale. Cependant, nous savons bien tous deux, et vous venez de le constater une fois de plus, que les Anglais n'en sont pas encore au point d'envisager leur participation à notre Marché commun.

(1) Du 7 mars, ci-dessus publié sous le n° 118.
(2) Sur les négociations de Melun, en juin 1960, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 4, 7.
(3) Ci-après reproduite en annexe.
(4) Voir note ci-après.

D'autre part, les formes d'association qu'ils commencent à proposer [1] laissent en suspens des problèmes essentiels, tels que l'agriculture ou l'existence du Commonwealth.

Dans ces conditions, s'il est bon de continuer à parler, il me semble que la voie des conversations bilatérales est la plus appropriée jusqu'à ce que quelque base d'accord réel puisse être, peut-être, trouvée. Vous m'écrivez, à ce propos, que M. Macmillan et vous-même avez pensé qu'une fois les discussions anglo-françaises et anglo-italiennes suffisamment avancées, il pourrait être utile de parler à quatre entre experts. Je dois vous redire, à ce sujet, mon appréhension que cette procédure quelque peu solennelle ne donne lieu à des illusions et à des malentendus. En outre, n'éveillera-t-elle pas des susceptibilités, non seulement parmi nos autres partenaires des Six, mais aussi parmi les autres membres de la zone de libre-échange ? Le meilleur cadre multilatéral, si tant est qu'il soit nécessaire d'en avoir un, me paraîtrait être plutôt celui de la future O.C.D.E. [2], dont la création, d'ores et déjà décidée, ne comporterait pas, par conséquent, la possibilité de trop d'erreurs d'interprétation.

La Commission que nous avons créée à la suite de notre réunion du 10 février [3] va bientôt se réunir. Je souhaite vivement qu'elle fasse un travail positif, malgré les difficultés qui ne manqueront pas de continuer à être soulevées par certains.

Mais, en considération du trouble général du monde, de la menace politique, militaire et économique que dresse l'empire des Soviets, je suis plus que jamais convaincu que c'est la coopération étroite de la France et de l'Allemagne qui importe par dessus tout. Or, chaque jour qui passe voit nos deux pays se renforcer dans tous les domaines. Laissez-moi vous dire, une fois de plus, ma conviction qu'il s'agit, pour nous deux, de faire en sorte que l'Allemagne et la France unissent désormais leur puissance à mesure qu'elles la recouvrent.

Je me félicite d'avance de vous revoir à Bonn au mois de mai.

Et vous demande de croire, cher Monsieur le Chancelier, à ma très haute et amicale considération [4].

[1] Sur les idées britanniques relatives à une association de la Grande-Bretagne avec les six pays du Marché commun, se reporter au télégramme circulaire de Paris n° 38, en date du 2 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 108.

[2] Le 30 septembre, l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) succédera officiellement à l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.), qui avait vu le jour le 16 avril 1948. Le siège de l'O.C.D.E. sera à Paris, au château de La Muette.

[3] Lors de la conférence au sommet des Six qui s'est tenue à Paris les 10 et 11 février, la création d'une commission, composée de représentants des six gouvernements, avait été décidée. Cette Commission devait être chargée de présenter à la prochaine session des propositions concrètes concernant les réunions des chefs d'État ou de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères. Les travaux de cette commission d'experts s'ouvriront le 16 mars à l'hôtel Majestic à Paris, dans le but de préparer la seconde conférence des Six qui doit avoir lieu à Bonn le 19 mai. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 385-387, 403-404.; ci-dessus le n° 65.

[4] La lettre du général de Gaulle est également reproduite dans : Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* IX, *janvier 1961-décembre 1963,* Plon, 1986, p. 54-55.

ANNEXE

M. ADENAUER, CHANCELIER DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bonn, 27 février 1961.

L. (Traduit de l'allemand)
Très secret.

Mon Général,

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement à Paris [1] a, en dépit des difficultés suscitées par M. Luns, permis de faire un pas en avant. J'espère qu'avant notre prochaine conférence à Bonn [2], de nouveaux progrès seront réalisés dans le sens de l'unification politique de l'Europe.

À ce propos, je tiens à vous informer de mes conversations à Londres [3], car elles ont été dominées par l'avenir de l'Europe et la possibilité d'un accord entre la Grande-Bretagne et les Six.

Au préalable, je vous précise que j'ai expliqué à M. Macmillan que la conférence de Paris n'était dirigée ni contre la Grande-Bretagne, ni contre sa participation aux efforts européens, et que nous nous étions réunis à Paris en vue de promouvoir l'unification politique de l'Europe qui, dès l'origine, a été le but recherché par les six États. M. Macmillan a appris cela avec une satisfaction évidente, car certains commentaires de presse et certaines déclarations de M. Luns avaient sérieusement prêté à malentendu.

Une place importante a été, d'autre part, consacrée à l'exposé des vues britanniques sur la situation économique et, en particulier, les difficultés de la balance des paiements de l'Angleterre. Nous avons promis d'accorder dans une certaine mesure l'appui de l'Allemagne en vue d'écarter les difficultés à court terme mais, en revanche, nous avons indiqué que les problèmes de structure à long terme ne sauraient être résolus par la voie bilatérale et qu'ils ne sauraient être traités que sur un plan multilatéral, par exemple à l'O.E.C.E. M. Macmillan en est convenu. Ainsi que vous le savez, M. Selwyn Lloyd, chancelier de l'Échiquier, se rendra bientôt à Bonn pour discuter des difficultés à court terme.

Puis nous nous sommes penchés sur les problèmes économiques. J'ai eu l'impression que les Anglais tenaient visiblement à parvenir, aussi rapidement que possible, à un accord avec les Six. Vous savez que, pour cette raison, des entretiens d'experts ont déjà eu lieu entre la Grande-Bretagne et la République fédérale. Les Anglais sont sur le point d'avoir des conversations analogues avec l'Italie et ils rencontreront sous peu vos experts en vue de constater quelles sont les possibilités de rapprochement entre la Grande-

[1] Qui s'était tenue les 10 et 11 février : voir ci-dessus le n° 65.

[2] Il était prévu que cette conférence se tiendrait dans la capitale de la R.F.A. le 19 mai. En fait, le 5 mai, lors d'une réunion à Bonn du Conseil des ministres des Six, la Conférence fut ajournée à juillet. (Voir ci-après le n° 231).

[3] Des conversations Adenauer-Macmillan avaient eu lieu les 22 et 23 février. Le Chancelier avait confirmé à ses interlocuteurs que, seule, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, son acceptation des obligations économiques et sociales du traité de Rome lui permettraient de participer aux consultations politiques des Six; à défaut de cette initiative, il faudrait se contenter du cadre de l'U.E.O., qui groupait les Six et la Grande-Bretagne sur le plan de la défense. Quant au rapprochement économique entre la Grande-Bretagne et les Six, il fallait attendre le résultat de prochaines discussions franco-britanniques, qui serviraient d'épreuve. Il était entendu que le chancelier de l'Échiquier, M. Selwyn Lloyd, se rendrait à Bonn en mars, pour discuter de la question du remboursement anticipé des dettes allemandes. Le Chancelier informait d'autre part M. Macmillan de l'attention qu'il portait au projet anglo-français d'utilisation pacifique de la fusée *Rayon bleu*. De son côté, le Premier britannique rassurait M. Adenauer par la fermeté qu'il manifestait sur le problème de Berlin.

Bretagne et les Six [1]. M. Macmillan et moi avons exprimé l'espoir de poursuivre à quatre ces conversations d'experts (à savoir entre la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la République fédérale), dans le cas où les conversations bilatérales permettraient d'espérer un succès. Nous pourrions peut-être envisager pour ces conversations quadripartites une date qui se situerait en avril ou en mai de cette année.

Il me semble douteux que la Grande-Bretagne puisse se décider dans un avenir prochain à entrer dans les Communautés européennes. Mais je crois que les Anglais pourraient, à certaines conditions, accepter une association, surtout si nous étions d'accord pour qu'il y ait une gamme de formules possibles entre la participation à part entière et la non-participation.

Puis nous en sommes venus à évoquer la question de la coopération politique. M. Macmillan a fait preuve de compréhension pour les efforts que nous faisons dans le cadre des Six en vue de parvenir à une coopération politique plus étroite. Il a répété à ce sujet que la Grande-Bretagne était disposée à participer à ce travail commun, en particulier en ce qui concerne les consultations politiques. À cet égard, il a accueilli favorablement l'idée que l'U.E.O. [2] pourrait être d'abord le cadre le plus approprié.

De plus, j'ai mis M. Macmillan au courant du contenu du nouveau mémorandum soviétique sur l'Allemagne et la question de Berlin [3]. Nous avons été d'accord pour considérer que l'Occident, et en particulier l'O.T.A.N., doivent renforcer leur unité si nous voulons être en mesure de faire face aux menaces plus fortes que jamais et à l'activité du bloc communiste.

Enfin, je tiens à mentionner que M. Macmillan s'est montré extrêmement favorable au projet franco-britannique de coopération européenne dans le domaine de la recherche spatiale [4]. Je l'ai assuré que nous en voyons l'aspect positif et que nous étudions sérieusement la possibilité d'une participation allemande.

J'espère que les semaines à venir permettront de clarifier encore la question de la coopération européenne et celle d'une entente avec la Grande-Bretagne et qu'au mois de mai, nous pourrons faire un nouveau pas en avant. Je me réjouis d'avoir alors l'occasion de vous recevoir à Bonn.

Veuillez agréer, mon Général, mes salutations respectueuses et amicales.

Toujours fidèlement vôtre.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. — Secrétariat général. Entretiens et messages.)

[1] Les conversations entre les experts français et britanniques sur les problèmes économiques communs en Europe s'ouvrent à Londres le 27 février. C'est la première discussion directe entre représentants des deux pays sur les questions économiques entre la Grande-Bretagne et les six pays du Marché commun. La délégation française est dirigée par M. Olivier Wormser et la délégation britannique par sir Roderick Barclay. Voir ci-dessus le n° 100.

[2] Sur la réunion des ministres de l'U.E.O., qui s'est tenue à Paris le 27 février et a porté sur les rapports entre la Grande-Bretagne et les six pays du Marché commun, voir le télégramme circulaire de Paris n° 38, en date du 2 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 108. Voir également le télégramme de Bonn n°s 967-972 du 3 mars, non reproduit.

[3] Le 18 février, M. Smirnov, ambassadeur d'U.R.S.S. à Bonn, a remis, au cours d'un entretien avec le chancelier Adenauer, un mémorandum exposant la position de son gouvernement sur les relations germano-soviétiques, le traité de paix entre les deux États allemands et la « ville libre » de Berlin : voir ci-dessus les n°s 85, 94 (et note).

[4] Allusion à l'ouverture à Strasbourg, le 30 janvier, d'une conférence européenne sur l'utilisation spatiale de la fusée *Blue Streak,* invitée par Londres et Paris. Dix pays ont participé à cette rencontre (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse) ainsi que les États membres du Commonwealth.

125

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations-Unies; M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 1717 à 1723; 3965 à 3971 (1). *Paris, 10 mars 1961, 20 h. 50.*

Je me réfère au télégramme de New York n° 794 (2), communiqué à Washington sous le n° 279.

Les modifications proposées par la délégation américaine à son projet concernant l'indépendance et le développement en Afrique (3) semblent jusqu'à plus ample informé ne donner que partiellement satisfaction à nos préoccupations : la suppression de la partie III relative à l'assistance économique au Congo (4), en retirant d'un texte consacré à l'énoncé de principes généraux des dispositions visant un cas particulier qui n'est au surplus nullement assimilable à celui des autres États africains, répond à l'usage de nos observations. De même, la refonte de la partie V dédiée aux problèmes d'éducation (5) dans la mesure où, comme il faut l'espérer, cette refonte aurait notamment pour effet de traiter lesdits problèmes avec les questions économiques et sociales.

Il n'en reste pas moins que le projet soulève encore de sérieuses critiques, tant dans son économie générale que sur certains points particuliers.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 3586-3592).

(2) Le télégramme de New York n°s 794-795 du 8 mars, non reproduit, faisait part d'amendements apportés par la délégation des États-Unis à l'O.N.U. au projet de résolution américain concernant l'indépendance et le développement en Afrique.

(3) Le 22 septembre 1960, lors de l'ouverture du débat général à la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le président Eisenhower avait proposé un programme en cinq points d'aide à l'Afrique : 1° Abstention de toute intervention dans les affaires intérieures et les relations entre États africains; 2° Mise en place d'un dispositif pour éviter à l'Afrique la course aux armements; 3° Création d'un fonds des Nations Unies pour le Congo; 4° Augmentation jusqu'à cent millions de dollars en 1961 du fonds de l'aide technique de l'O.N.U. pour l'Afrique; 5° Action générale de l'O.N.U. destinée à aider les États africains à organiser l'enseignement comme ils l'entendent. Le 28 septembre, le Bureau de l'Assemblée générale décidait de recommander l'inscription à l'ordre du jour de la proposition américaine : « L'Afrique : programme des Nations Unies pour l'indépendance et le développement ». Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 163. Pour le texte du projet de résolution américain, se reporter au document des Nations Unies, Assemblée générale, quinzième session, point 88 de l'ordre du jour, référence A/4515, 28 septembre 1960 et A/4515/Add.1, 20 octobre 1960, non reproduits. Voir également le télégramme de New York, n° 2535 du 21 octobre 1960, non reproduit.

(4) Le texte de la partie III figure *in extenso* dans le document des Nations Unies, Assemblée générale, quinzième session, point 88 de l'ordre du jour, A/4515/Add. 1, 20 octobre 1960, p. 3.

(5) La partie V figure dans ce même document A/4515/Add. 1, 20 octobre 1960, page 5. Se reporter également au télégramme de New York n° 2535 du 21 octobre 1960, p. 5-6, non reproduit.

Le texte fait une place très large et même prépondérante à l'action des Nations Unies. Or, celle-ci est dans de nombreux cas moins bien adaptée aux circonstances particulières, moins importante et moins efficace que celle de certains États mieux placés pour apporter une assistance plus utile. On peut d'autre part craindre que, sous le couvert de l'Organisation, un rôle de plus en plus grand se trouve offert à des États afro-asiatiques, sans rapport avec leurs possibilités et par suite sans bénéfice appréciable pour les États nouvellement parvenus à l'indépendance. Enfin, un danger existe de favoriser l'implantation dans le continent d'agents soviétiques ou communistes provenant des pays satellites qui, sans l'aide des Nations Unies, auraient éprouvé de réelles difficultés à se faire admettre dans la plupart des pays africains, comme en témoignent les exemples du Congo et de la Guinée.

L'examen détaillé du projet appelle les remarques suivantes :

a. En matière de sécurité (partie II), les dispositions envisagées paraissent peu adéquates, particulièrement à la lumière de l'expérience acquise au Congo; les difficultés rencontrées dans ce pays par les Nations Unies montrent les risques qu'il y a pour l'Organisation à se charger d'une assistance technique en matière de sécurité pour laquelle elle n'est point équipée, et qui peut l'entraîner dans des actions de nature à dépasser les dispositions de la Charte dès l'instant où elles ne sont pas entreprises dans le cadre du chapitre VII [1].

D'autre part, en orientant les États africains vers une politique d'accords régionaux, on les engagerait dans une voie semée d'embûches comme le prouvent les efforts infructueux tentés dans ce sens par la conférence de Casablanca [2] ou par M. Nkrumah [3]. De plus, une telle politique serait préjudiciable à l'Occident, car elle peut facilement conduire à l'interdiction de toute coopération militaire entre États africains et États non africains et à l'exclusion des bases étrangères sur le continent;

b. En matière économique, nous estimons nécessaire que soit reconnue l'importance de la contribution bilatérale apportée par certains États et que l'assistance fournie par cette voie ne soit pas subordonnée à celle donnée dans un cadre multilatéral : à tout le moins, l'obligation faite aux États de consulter les organisations internationales lors de la mise au point de leurs programmes devrait-elle être réciproque et s'imposer à ces organisations elles-mêmes;

[1] Le chapitre VII de la charte de l'O.N.U. concerne l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. Il regroupe les articles 39 à 51. L'article 39 ouvre le chapitre VII. Il avait été conçu en 1945 comme la pièce la plus originale du nouveau système de sécurité collective. Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux articles 41 et 42.

[2] La conférence de Casablanca s'est tenue du 4 au 7 janvier. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 8.

[3] M. Nkrumah envisage la création d'une « Union des États africains », rendue publique le 29 avril. Une charte qui devra être ratifiée par les Parlements de la Guinée, du Mali et du Ghana sera établie à Accra par les chefs des trois gouvernements.

c. En ce qui concerne le point particulier des représentants résidents, nous estimons que l'établissement de ceux-ci ne devrait être prévu que là où leur présence paraît réellement nécessaire et souhaitée. En outre, leur choix pose des problèmes délicats, notamment en ce qui concerne la langue et la situation des pays qui reçoivent une aide bilatérale importante.

D'une manière générale, nous considérons, comme je vous l'ai indiqué dans mon télégramme n° 16120 pour Washington et 6917 pour New York [1], que le texte proposé à l'Assemblée devrait essentiellement définir les grandes lignes de l'action à entreprendre pour offrir aux pays d'Afrique une assistance complémentaire de leurs propres efforts et de l'aide qui leur est déjà fournie. Il ne s'agit donc pas de tracer par le détail un programme établi à l'avance qui ne saurait s'appliquer à tous les cas, et qui pourrait être considéré comme portant atteinte à l'indépendance d'États récemment émancipés.

Je vous serais obligé d'exposer nos vues *pour New York* : à la délégation américaine; *pour Washington* : au département d'État et de lui demander que celles-ci soient examinées au moment où est élaborée une nouvelle version du projet américain. Vous indiquerez que nous attachons une réelle importance à la prise en considération de nos observations, faute de laquelle nous serions contraints de nous abstenir dans un vote qui ne revêtirait toute sa signification que s'il rencontrait l'appui de l'ensemble des puissances occidentales.

(O.N.U. S-50-16, point 88, 15e session 1960-1961.)

[1] Les télégrammes de Paris pour Washington nos 16120-16129 et New York nos 6917-6926, datés du 22 octobre 1960, non reproduits, faisaient part des objections françaises au projet américain. Voir également le télégramme de Washington nos 1273-1275, du 16 mars 1961, non reproduit, concernant un entretien entre le ministre-conseiller de l'ambassade de France avec le suppléant du secrétaire d'État adjoint pour les affaires internationales sur le projet américain de résolution sur l'indépendance et le développement. Lors de sa séance de clôture, les 21-22 avril, l'Assemblée générale des Nations Unies a renvoyé à sa seizième session l'examen de la proposition américaine.

126

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1203 à 1205.
Strictement réservé.

Washington, 10 mars 1961.

(*Reçu :* le 11, 2 h. 55.)

Je me réfère à votre télégramme n°s 3844 à 3851 (1).

Avant la fin de l'entretien qu'a eu aujourd'hui, 10 mars, M. Chaban-Delmas, avec M. Kennedy (2), j'ai eu l'occasion de prendre à part le secrétaire d'État pour lui indiquer toute action militaire américaine au Congo, telle que celle que pouvaient faire craindre les mouvements des bateaux américains dont nous avions été informés le 7 mars dernier, se heurterait de notre part à une objection catégorique.

M. Dean Rusk m'a tout d'abord affirmé que les bâtiments croisant au large des côtes africaines n'avaient jamais reçu pour instructions d'apporter une aide militaire aux Nations Unies. Cette aide n'a d'ailleurs été ni offerte ni sollicitée dans la journée du 7 mars.

L'ambassadeur des États-Unis à Léopoldville, dans un moment d'énervement, avait télégraphié au commandant de la flottille pour lui demander de se tenir prêt à embarquer, le cas échéant, les citoyens américains ou le personnel des Nations Unies qui se seraient trouvés en danger. Cette requête qui, pour être exécutée, aurait dû être confirmée par un ordre de Washington, n'a pas eu de suite.

M. Rusk m'affirme que la flotte en question n'est pas destinée à procéder à des interventions militaires sur le continent africain. À plusieurs reprises déjà, elle a été utilisée pour transporter des contingents des Nations Unies et cela pourrait se reproduire dans l'avenir. Le secrétaire d'État est d'accord avec nous pour reconnaître que la menace soviétique n'est nullement de caractère militaire et qu'une intervention armée directe de l'Occident au Congo aurait des effets désastreux dans l'ensemble de l'Afrique.

(1) Du 9 mars, non reproduit. Ce télégramme portait principalement sur une intervention militaire au Congo-Léopoldville et rapportait qu'il avait été annoncé le 7 mars que des bateaux de guerre américains avaient pour instruction de se diriger vers Matadi à la suite d'une bataille qui avait eu lieu entre Congolais et Soudanais. Parmi ces navires, on relevait deux destroyers de 3.500 tonnes et deux bâtiments de débarquement de 8 à 10.000 tonnes. Sur le sujet, se reporter également au télégramme de Washington n°s 1132-1133 du 8 mars, non reproduit.

(2) M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, séjournait aux États-Unis du 2 au 15 mars. Il avait été invité par le gouvernement américain et par le président de la Chambre des représentants. Sur son entrevue avec le président Kennedy, voir ci-après le n° 127.

Je n'ai pas eu le temps de continuer cet échange de vues, que je compte reprendre dans les prochains jours avec le secrétaire d'État.

(Collection des télégrammes.)

127

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1206 à 1210. Urgent. *Washington, 10 mars 1961.*
Réservé.

(Reçu : le 11, 4 h. 20.)

Pendant plus d'une heure, M. Chaban-Delmas [(1)] s'est entretenu, le 10 mars, avec M. Kennedy à la Maison-Blanche. La conversation, qui a commencé par un tête-à-tête, s'est poursuivie en présence de M. Kohler et de moi-même. À la fin de l'entretien, le secrétaire d'État et M. Dean Acheson nous ont rejoints.

Le président de l'Assemblée nationale a exprimé avec la plus grande force et la plus grande netteté la nécessité vitale où se trouvait l'Occident d'élaborer et de soutenir sur tous les grands problèmes une politique commune. Il a cité, tour à tour, les exemples du Laos, du Congo, de l'Afrique en général et de la Chine, pour démontrer à quel point les hésitations et les désaccords de l'Ouest favorisaient les entreprises soviétiques. Il avait pu constater, l'an dernier, au cours d'une entrevue avec M. Khrouchtchev, combien celui-ci, tout en se moquant de notre désunion, était prêt à tirer profit à chaque instant de cette situation.

Or, l'accord de l'Occident signifiait, avant tout, une politique concertée des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne. Jusqu'à ce jour, en dépit des efforts accomplis par le gouvernement français, il avait été impossible de trouver une méthode satisfaisante de coopération tripartite. Souvent, nous nous trouvons devant le fait accompli, et quand des décisions sont prises à trois, nous ne sommes jamais assurés de les voir suivies d'une application pratique.

M. Chaban-Delmas a déclaré que le général de Gaulle attachait la plus grande importance à la mise en œuvre de cette coordination entre les trois principales puissances occidentales, à l'égard de l'URSS et devant les diverses organisations internationales, comme les Nations Unies ou l'Organisation atlantique. M. Macmillan, pour sa part, était prêt à se rallier aux vues du président de la République française. Il

(1) Le président de l'Assemblée nationale avait été invité par le gouvernement américain et par le président de la Chambre des représentants : voir ci-dessus le n° 126 (note).

était donc nécessaire que M. Kennedy comprît l'importance de ce problème et donnât les instructions indispensables pour que la coopération à trois ne restât point une formule vide de sens.

Le président des États-Unis a répondu qu'il était lui-même partisan d'une telle coopération et qu'il souhaitait rechercher les meilleurs moyens de la rendre véritablement efficace.

Examinant tour à tour les divers problèmes d'intérêt commun qui se posent à nous dans l'immédiat, il a constaté que sur l'affaire de Berlin, les vues françaises et américaines lui paraissaient identiques — que la question du Congo évoluait à chaque instant et nécessitait, en conséquence, une consultation permanente — que jusqu'à ce jour, les gouvernements de Paris et de Washington n'avaient pas, sur les problèmes atomiques, des vues convergentes, mais que la nouvelle administration étudiait ces questions et souhaiterait s'entretenir avec nous du résultat des études en cours, — qu'enfin, il existait des divergences certaines sur la façon d'aborder les difficultés laotiennes. M. Kennedy proposait, en conséquence, que M. Chaban-Delmas ait, pendant son séjour à Washington, une conversation avec M. Dean Rusk et ses collaborateurs qui lui expliqueraient la position américaine vis-à-vis du Laos.

Il était pleinement d'accord avec le président de l'Assemblée nationale pour constater la nécessité d'une politique cohérente et efficace de l'Occident dans toutes les régions du monde où il se trouve aux prises avec l'expansionnisme des puissances de l'Est.

(Collection des télégrammes.)

128

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1628 à 1635 (1). Priorité. *Rabat, 11 mars 1961.*
Réservé.
(*Reçu :* 15 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme n° 744 (2).

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec le secrétaire général des Affaires étrangères que je voulais entretenir de divers sujets, en particulier des points relatifs à l'évacuation des bases-écoles, je lui ai demandé s'il n'y avait quelque chose de nouveau dans la politique du Maroc sur la Mauritanie. Je lui ai dit que j'avais noté que, dans les diverses déclarations publiques qu'il avait faites depuis son avènement, le nouveau roi n'avait pas abordé ce problème.

M. Benhima m'indiqua d'abord que M. Chorfi avait été appelé à explorer à New York l'état des projets en ce qui concernait un nouvel examen de la question mauritanienne à la deuxième partie de la quinzième session de l'Assemblée générale. S'il avait reçu de telles instructions, c'était pour des raisons d'ordre technique : de nombreux gouvernements estimaient en effet que l'ordre du jour de ces séances était trop chargé.

Mais le gouvernement marocain estimait qu'aux Nations Unies, la question mauritanienne était réglée une fois pour toutes, depuis le refus d'admission au Conseil de sécurité (3). Il y avait bien un projet de résolution des pays africains d'expression française visant à obtenir une recommandation de l'Assemblée générale pour un nouvel examen du

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à New York (n°s 1759-1766), Londres (n°s 3654-3661) et Washington (n°s 4026 à 4033).

(2) Du 10 mars, non reproduit, par lequel le Département demandait à l'ambassade de France à Rabat son sentiment personnel sur les déclarations de M. Chorfi, membre de la délégation marocaine à l'O.N.U., quant à une possible orientation nouvelle de la politique marocaine à l'égard de la question mauritanienne. Par télégramme adressé le 10 mars à New York sous les n°s 1715-1716 (et communiqué à Rabat sous les n°s 45-46), également non retenu, le Ministre soulignait que même s'il y avait derrière ces ouvertures une intention sincère du gouvernement chérifien et s'il ne s'agissait pas seulement d'une manœuvre destinée à retarder un débat aux Nations Unies qui risquait d'être gênant pour Rabat, les Marocains ne sauraient revenir d'un seul coup sur une position aussi tranchée que celle qu'ils avaient eue jusqu'à présent dans cette affaire. Dans l'hypothèse considérée, le débat ne pourrait que contrecarrer l'évolution qui peut-être s'esquissait. Par ailleurs, Paris avait intérêt à éviter tout ce qui serait de nature à compromettre la récente amélioration des relations franco-marocaines. Le Ministre estimait en conséquence qu'il « conv(enait) d'observer, au moins momentanément, une attitude de prudente expectative dont l'effet pourrait aller jusqu'à reporter éventuellement la discussion sur la Mauritanie à la seizième session ». Il importait cependant que l'attitude de la France « ne (fût) pas interprétée de façon erronée par nos amis africains qui s'(étaient) particulièrement mis en avant en soutenant avec nous la cause de la Mauritanie ». « Vous vous bornerez donc à vous entretenir avec eux de la question sous une forme interrogative qui vous permettra de m'éclairer sur leurs sentiments. »

(3) Sur ce refus, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 258 (note).

problème de l'admission. Mais il ne s'agissait que d'une manœuvre, à laquelle il comprenait que la France pût être intéressée : comme les tentatives faites précédemment à ce sujet, celle-ci ferait long feu.

Je répondis à M. Benhima qu'il savait mieux que personne dans quelles conditions s'était prononcé le Conseil de sécurité et quelle émotion le veto soviétique avait soulevée dans un grand nombre de pays, et en particulier dans les pays africains qui venaient d'accéder à l'indépendance. Je doutais fort, ai-je ajouté, que les Nations Unies puissent cesser de s'occuper de cette question.

M. Benhima me déclara ensuite que, sur le fond du problème, l'attitude du Maroc n'avait à l'heure actuelle subi aucune modification. Il s'agissait d'une revendication fondamentale du gouvernement de Rabat, soutenu par l'opinion marocaine, qui jugeait que la Mauritanie devait faire partie intégrante du Maroc.

Tout en indiquant à mon interlocuteur que je ne voulais, il va de soi, interférer en aucune façon dans les affaires marocaines, je lui fis remarquer, à titre personnel, que je n'avais pas l'impression que l'opinion de ce pays fût aussi unanime qu'il le disait. J'ajoutai que, selon ce qu'avaient dit Mohammed V et Hassan II, j'avais compris que le Maroc songeait plutôt à traiter le problème qu'il avait posé lui-même par des voies pacifiques et par des entretiens amicaux et non pas en recourant à l'action subversive, à plus forte raison à la guerre. Or, ai-je précisé, sans faire état bien entendu d'informations précises, on était préoccupé dans certains milieux français par des actes de terrorisme commis en Mauritanie [1] et qui paraissaient avoir une origine marocaine.

M. Benhima me répondit qu'il n'était pas au courant de faits récents, mais qu'il y avait effectivement beaucoup de Mauritaniens réfugiés dans le Sud du Maroc qui étaient violemment hostiles au gouvernement de M. Ould Daddah. Les autorités marocaines n'étaient pas toujours en mesure de contrôler leurs agissements.

Je lui déclarai que cette indication me paraissait grave. À ma connaissance, les Mauritaniens vivant au Maroc étaient peu nombreux et le caractère désertique de ces régions rendait leur surveillance très facile.

Tout en rendant compte il va de soi au Département des propos du secrétaire général dans leurs termes exacts, je crois devoir souligner que ce dernier est un istiqlalien de stricte obédience, qui a toujours témoigné dans l'affaire mauritanienne d'une passion qui l'incite peut-être à interpréter de la manière la plus intransigeante l'attitude du gouvernement et du Roi. Je dois voir prochainement M. Guedira qui, nommé directeur

[1] Par télégramme adressé le 10 mars à New York sous les nos 1726-1727 (et communiqué à Rabat sous les nos 747-748), télégramme non reproduit, le Département indiquait que des renseignements de source espagnole donnaient à penser que des éléments de l'Armée de libération marocaine établis dans le Sud du Maroc pourraient tenter d'exercer une pression en direction du Sahara espagnol et de la Mauritanie septentrionale. Des indications du même ordre avaient été recueillies par la représentation de la France à Nouakchott. Paris signalait également deux attentats, commis l'un à Nouakchott, l'autre à Atar, dont avaient été victimes des Européens. Ces initiatives pourraient correspondre à la mise en œuvre par les Marocains d'un plan d'agitation coïncidant avec la reprise de la session de l'Assemblée des Nations Unies.

général du Cabinet royal, se trouve confirmé dans ses fonctions de plus proche collaborateur du Souverain; je lui parlerai de cette question et il est possible que je recueille des vues plus nuancées.

Il n'en reste pas moins que les informations que je recueille de divers côtés sur les concentrations d'éléments militaires dans le Sud (1) me font apparaître la situation comme préoccupante (2).

(Collection des télégrammes.)

129

M. Soulié, Consul général de France à Hong Kong,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1111/AS. *Hong Kong, 11 mars 1961.*

Il est malaisé d'interpréter les quelques informations émanant de source chinoise au sujet des relations économiques extérieures de la Chine. Toutefois, depuis le début de l'année 1960, ces informations se sont faites plus nombreuses, traduisant notamment l'établissement de liens économiques avec certains pays en voie de développement. Aujourd'hui, mis à part les accords d'assistance économique et technique signés avec la Mongolie extérieure, la Corée du Nord, et tout récemment le Nord-Vietnam et l'Albanie, les liens de coopération économique que la Chine étend depuis plus d'un an à certains pays d'Amérique centrale, d'Afrique et d'Asie du Sud-Est méritent à eux seuls un examen particulier (3).

La presse et les déclarations des hommes d'État chinois se réfèrent fréquemment aux preuves de bonne volonté données par la Chine aux pays du tiers monde, illustrées, dans la déclaration de Moscou, par la mention de l' « immense influence de la Chine sur les peuples, en particulier sur ceux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine » (4). Parmi ces

(1) Sur ces concentrations, voir la note précédente.

(2) Par télégramme adressé le 12 mars à Rabat sous le n° 764, non reproduit, Paris avisait l'ambassade de France, sous forme d'« un message personnel de M. Gillet pour M. Seydoux », qu'il n'y avait pas intérêt à évoquer auprès du gouvernement marocain, pour le moment tout au moins, l'affaire mauritanienne. Mieux valait laisser l'évolution de ce gouvernement s'opérer (si elle devait avoir lieu), sans qu'une discussion, où les vues françaises ne pourraient guère correspondre à la position officielle de nos interlocuteurs, amenât ceux-ci à se raidir. Au cas cependant où le Roi ou M. Guedira aborderaient d'eux-mêmes le problème, M. Seydoux pourrait s'inspirer des instructions envoyées à New York, dont le caractère de grande prudence était signalé.

(3) *Note du document :* Le *Far Eastern Economic Review* de Hong Kong a consacré un excellent article à la question de l'aide économique chinoise, dans son numéro du 19 janvier 1961.

(4) Déclaration faite à l'issue de la réunion à Moscou, en novembre-décembre 1960, des représentants des quatre-vingt un partis communistes. Sur cette réunion, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 260 (et note), 275 (et note).

preuves, où apparaissent au premier chef les traités d'amitié et de non-agression et les accords commerciaux, on remarque depuis 1960 une série d'accords de coopération économique signés avec le Népal le 21 mars 1960, la Guinée le 13 septembre, Cuba le 30 novembre et la Birmanie le 9 janvier 1961, plus un protocole additionnel d'assistance avec le Cambodge en décembre 1960, élevant au total à 200 millions de dollars US les engagements pris par la Chine à l'égard des pays sous-développés, depuis le début de l'année dernière. La promesse d'une assistance économique au Mali vient de donner à cette forme de relations un regain d'actualité.

1. La première remarque qu'appelle un examen d'ensemble de ces relations économiques concerne la direction vers laquelle s'oriente cette assistance. Il s'agit de quelques pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine caractérisés par leur attitude neutraliste, ou leur hostilité à l'égard des États-Unis, ou leur proximité de la frontière chinoise, tous entretenant par ailleurs des relations diplomatiques avec la Chine populaire.

— Parmi les pays d'Asie représentés à Pékin, le Népal, le Cambodge et la Birmanie ont été récemment les bénéficiaires d'offres chinoises d'assistance. Pour l'Indonésie, il ne s'agirait à ce jour que de discussions en vue de l'utilisation du prêt de 30 millions de dollars consenti par Pékin à Djakarta en 1956 et dont on disait qu'il avait été annulé.

Le Népal, pays avec lequel la Chine semble sur le point de résoudre le différend sur la délimitation de la frontière, se voit confirmer en mars 1960, par un don de 20 millions de dollars US, une aide économique qui avait consisté, jusqu'à présent, en un don de 12,6 millions.

Le prince Sihanouk, lors de son séjour en Chine en décembre 1960, a fait savoir que la Chine avait décidé d'accorder au Cambodge une aide supplémentaire de 400 millions de riels (11,5 millions de dollars), à laquelle le chef d'État cambodgien demandait que vienne s'ajouter une assistance technique. Le prince Sihanouk devait exprimer, dans sa déclaration du 27 décembre 1960, « sa satisfaction de voir chacune de ses visites en Chine populaire suivie d'une aide importante pour son pays, alors qu'en contrepartie, le Cambodge n'avait à offrir que sa gratitude et, sur la scène internationale, son appui aux droits légitimes de la Chine, à commencer par son admission aux Nations Unies ».

La Birmanie s'est vu gratifier le 9 janvier 1961 d'un crédit de 84 millions de dollars. Des négociations économiques avaient suivi celles relatives à la question de la frontière sino-birmane et menées à bonne fin en octobre dernier. Comme pour donner plus de portée à la solution amiable de ce différend qui opposait les deux pays, l'accord d'assistance économique a été signé à la suite des cérémonies d'échange des instruments de ratification du traité frontalier et du premier anniversaire du traité d'amitié et de non-agression.

— En Afrique, la Guinée a obtenu le 13 septembre 1960 un prêt de 25 millions de dollars US et le Mali, qui à la fin de février dernier avait reçu une mission économique chinoise, s'est vu promettre le 28 février

une ouverture de crédits à long terme, à l'occasion de la signature d'un accord de commerce et de paiement;

— Intervenant pendant la période de dégradation des relations politiques et économiques entre Cuba et les États-Unis, succédant par ailleurs à l'établissement de relations diplomatiques entre Pékin et La Havane, le 30 novembre 1960 était signé avec Cuba un accord de prêt portant sur 60 millions de dollars US.

2. Ces accords d'assistance économique non seulement associent la Chine à des pays avec lesquels elle entretenait déjà des relations diplomatiques normales, mais viennent en outre s'ajouter à d'autres liens bilatéraux : traités d'amitié et de non-agression (Birmanie, Népal, Guinée), accords commerciaux (Cuba, Guinée, Birmanie, Cambodge et Mali) et accords de coopération technique (Guinée, Cuba, Birmanie).

Trois pays, Cuba, la Guinée et la Birmanie ont signé avec la Chine populaire des accords de coopération économique qui présentent cette caractéristique d'accompagner ou de suivre des accords de commerce et de paiement, pouvant ou devant leur servir de cadre d'application.

— L'accord commercial signé le 23 juillet 1960 entre la Chine et Cuba prévoyait des échanges de marchandises entre les deux pays. Parmi les marchandises à fournir, la Chine s'engageait, « pendant la validité de l'accord et dans la mesure de ses possibilités, à céder au gouvernement cubain les équipements ou les équipements complets demandés par Cuba, sur la base de crédits à long terme ». Cet accord commercial, auquel étaient annexés un accord de paiements et un accord de coopération technique et scientifique, fut effectivement suivi du prêt de novembre qui avait pour référence le texte commercial et se présentait comme son application.

— Les mêmes accords « types » : accord commercial et de paiement et accord de coopération technique et économique définissaient en septembre 1960 les relations économiques à venir entre la Chine populaire et la Guinée.

— En janvier dernier, des accords de commerce et de paiement et un accord de coopération économique étaient signés par la Chine populaire et la Birmanie. On remarque notamment que l'accord de paiement pourra servir de cadre aux règlements des échanges de marchandises et à tous autres règlements convenus entre les deux pays. D'une validité de cinq ans, il est par sa durée différent de l'accord de coopération économique qui devra courir jusqu'en 1980; mais on sait que l'ouverture proprement dite de crédits se limite à une période allant seulement de 1961 à 1967.

3. Certaines modalités très comparables se retrouvent dans les accords d'assistance économique signés avec Cuba, la Guinée et la Birmanie.

À l'exception, semble-t-il, des 20 millions de dollars US accordés au Népal à titre de don, il s'agit de crédits à utiliser pendant une assez courte période : de 1961 à 1965 pour Cuba, de 1960 à 1963 pour la Guinée, de 1961 à 1967 pour la Birmanie.

Ces crédits sont affectés à l'acquisition de biens d'équipement en Chine, par tranches successives au cours de la période de validité de l'accord, remboursables en marchandises et éventuellement en devises étrangères.

D'après les textes, les facilités de remboursement accordées par le gouvernement chinois sont des plus libérales. Pour la Guinée et la Birmanie, il s'agit de remboursements par tranches égales, sur une période de dix ans, respectivement de 1970 à 1979 et de 1971 à 1980. Aucune indication toutefois concernant les modalités de remboursement de l'emprunt cubain. Mais on note, à cet égard, dans le communiqué conjoint du 30 novembre 1960, la référence à l'achat prévu en 1961 de 1 million de tonnes de sucre par la Chine — contre marchandises chinoises — conformément à l'accord commercial de juillet. On sait à présent que cet achat a été négocié à la valeur de 88 millions de dollars alors que le prêt chinois, sur cinq ans, n'atteint que 60 millions.

Pour les trois pays, il s'agit de prêts sans intérêt, ce qui différencie ces crédits des avances accordées jusqu'à présent par la Chine — à Ceylan et à l'Indonésie notamment — qui comportaient un intérêt variant de 1 à 2,5 %.

Une clause relative aux conditions de vie des experts chinois résidant dans le pays assisté appelle l'attention. On la retrouve en particulier dans les textes sino-guinéens et sino-birmans. S'il est stipulé que les salaires de ces techniciens chinois seront à la charge du gouvernement de Pékin, les dépenses courantes — *living expenses* — dans le pays seront imputées sur le prêt, à la condition que leur standard de vie ne soit pas supérieur à celui du personnel local de rang équivalent.

4. L'examen de la nature de cette assistance économique fait apparaître qu'il s'agit spécifiquement de fournitures d'équipement et d'assistance technique, évaluées soit en roubles (Cuba et Guinée), soit en livres sterling (Birmanie), soit en monnaie locale (Cambodge et Népal), sans qu'il soit possible, étant donné les négociations qui devront sans doute avoir lieu sur les prix des contreparties, de se faire une idée précise de la valeur réelle des marchandises que ces sommes représentent, par rapport aux prix du marché international. On remarque simplement qu'en valeur absolue, ces crédits représentent les sommes les plus importantes jamais engagées par la Chine populaire au bénéfice de pays non communistes, avant 1960 :

Birmanie	84 millions dollars US
Cuba	60 millions dollars US
Guinée	25 millions dollars US
Népal	20 millions dollars US
Cambodge	11 millions dollars US
	200 millions dollars US

Les accords ne mentionnent qu'une liste imprécise d'équipements qui devront être spécifiés dans des négociations ultérieures. Il s'agit principalement d'équipements complets et de machines, d'outillages textiles, agricoles et miniers, d'instruments scientifiques et médicaux, d'appareils électriques et électroniques. En se référant à titre indicatif aux accords d'échanges, on peut en gros établir que Cuba devrait recevoir : des outillages agricoles, textiles et miniers, des équipements scientifiques, électroniques et de télécommunications; une assistance technique, en matière agricole notamment.

La Guinée : des matériels pour la construction et des outillages non déterminés; une assistance technique.

La Birmanie : des appareillages électriques, des instruments scientifiques et médicaux, des outillages agricoles; une assistance technique.

Le Népal : aucune indication n'est donnée, sauf celle de l'intérêt exprimé par les Népalais en faveur de projets de construction d'écoles, de routes et d'installations hydroélectriques.

Le Cambodge : la modernisation de quatre usines : une usine de tissage, une papeterie, une fabrique de contre-plaqué et une cimenterie.

Il est à noter, pour conclure, la réserve exprimée dans le communiqué conjoint relatif à l'accord commercial sino-cubain du 23 juillet, selon laquelle la Chine s'engage à fournir des équipements et des équipements complets « dans la mesure de ses possibilités ».

*
**

Il paraît fondé de voir dans cette assistance économique récente une prise de position plus nette de la Chine dans sa participation à l'aide générale accordée par les pays industriels aux pays du « monde en friche », et partant, son désir de fortifier son prestige et de s'affirmer comme une puissance asiatique, mondiale et communiste de première importance. Les motifs politiques et psychologiques d'une telle intervention apparaissent clairement.

Sur le plan économique, on constate la tentative chinoise de ne pas limiter son commerce aux deux groupes de partenaires du bloc soviétique et de l'Europe occidentale. Ainsi, ces accords d'assistance, en s'intégrant dans un nouveau système d'échanges — Chine - pays sous-développés — vont alimenter entre la Chine et ses nouveaux partenaires un dialogue commercial et économique qui n'avait jamais existé auparavant. Les échanges, faibles avec la Birmanie (5 millions US exportés contre 100.000 US importés en 1959) et le Cambodge, s'étaient limités, avec les nouveaux pays assistés, à d'infimes quantités de marchandises ne dépassant pas les milliers de dollars. Les achats immédiats de riz birman et de sucre cubain, qui rendent provisoirement la Chine débitrice dans ses paiements avec ces deux pays, et les promesses de fournitures d'équipement et de marchandises, s'annoncent comme une

première intervention de la Chine sur des marchés et dans des pays où elle ne s'était jamais encore manifestée autrement que par déclarations d'intentions.

La question se pose d'apprécier la valeur et la nature réelles de cette assistance. On peut en particulier se demander, en faisant abstraction des chiffres avancés par Pékin pour se limiter à la réalité d'une assistance, si la Chine est effectivement en mesure de prélever sur sa consommation intérieure les équipements qu'elle s'est engagée à fournir. Il est vraisemblable, et a ce point est à inscrire à son avantage, que ces équipements seront à l'échelle de la technique industrielle et agricole chinoise et plus appropriés aux utilisateurs des pays assistés que d'autres équipements d'une technique avancée. D'autre part, l'assistance technique peut s'inscrire pour une part importante de l'aide consentie. Il reste que l'on voit mal aujourd'hui la Chine, en pleine crise agricole, connaissant une pénurie de biens industriels de consommation courante, importatrice par ailleurs de biens d'équipements lourds et scientifiques, faire face sans subterfuge à de tels engagements. Il est à prévoir que la Chine populaire fera un effort considérable pour donner un commencement d'exécution à ses contrats. Mais ces accords risquent bien de donner lieu, dans leur application, à des réaménagements sinon à des difficultés. Le directeur du hall d'exposition de la foire de Canton vient, à cet égard, de déclarer que la Chine réserverait cette année à la satisfaction de besoins intérieurs accrus les outillages qu'elle offrait habituellement aux acheteurs du Sud-Est asiatique. Cette simple déclaration de circonstance ne marque certes pas une nouvelle tendance de la politique commerciale chinoise. Elle n'en traduit pas moins officiellement les préoccupations immédiates des services économiques de Pékin.

(MLA. Action extérieure. Chine populaire.)

130

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1221 à 1223 [1]. *Washington, 13 mars 1961.*
Très secret. Réservé.
(Reçu : 18 h. 25.)

Le secrétaire d'État m'a dit hier soir, 12 mars, que les rapports reçus du Laos sur la situation militaire l'inquiétaient vivement. Il se demande si les Soviets ne se livrent pas à une manœuvre. Ils ne répondent pas à la proposition britannique de réunion de la Commission de contrôle [2]. M. Khrouchtchev se montre relativement conciliant au cours de sa dernière conversation avec M. Thompson, et pendant ce temps, les forces du Pathet-Lao, alimentées par le pont aérien soviétique, progressent vers Vientiane.

M. Rusk m'a indiqué que si véritablement les Russes cherchaient à nous tromper, les États-Unis ne laisseraient pas le Laos devenir communiste. Ils agiraient de préférence en accordant leur aide à ceux qui sont prêts à s'opposer à l'expansion du communisme (Thailandais et Pakistanais), sans que soit totalement exclue l'éventualité d'une intervention directe. Ces dispositions américaines, même si elles ne doivent pas être poussées jusqu'à leur extrémité, devraient, si elles sont connues des Russes, les amener à accepter le compromis envisagé surtout s'il leur apparaît qu'ils se trouvent placés, sur le plan politique, devant un front commun des trois Occidentaux.

Enfin, M. Rusk désirerait vivement que Souvanna Phouma pût déclarer qu'il renonce à se prévaloir du titre de Premier ministre ou qu'il quitte rapidement le Cambodge pour entreprendre par New Delhi, Paris et Londres le tour du monde qu'il avait projeté [3].

Le secrétaire d'État a exprimé le souhait de provoquer prochainement un entretien avec sir Harold Caccia et moi-même sur l'ensemble du problème, dès qu'il aura reçu des informations plus précises de Vientiane.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres *via* le Département (nos 682-684). Il l'a été également à Washington (n° 151).

[2] Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 36 (note).

[3] Le 3 mars, le prince Souvanna Phouma avait annoncé qu'il entreprendrait sous peu un voyage autour du monde pour essayer de convaincre les grandes puissances qu'il fallait rapidement mettre un terme à la guerre civile si l'on ne voulait pas que l'influence communiste s'étendît sur le Laos.

131

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1696 à 1716 [1]. Réservé. *Rabat, 14 mars 1961.*

(Reçu : 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1681 [2].

Le changement d'atmosphère qui, au lendemain de l'avènement d'Hassan II, a sans transition marqué les relations officielles franco-marocaines, dans le sens de l'amélioration, a des causes diverses.

La première qui vienne à l'esprit tient à la personnalité du souverain disparu et à celle du nouveau roi. Mohammed V, tout en ménageant les Français, n'aimait guère la France. Il en était venu dans les derniers temps, sous l'influence de l'Istiqlal, dont il partageait le passéisme oriental, à nous témoigner une hostilité systématique. Sa hargne nous poursuivait dans les affaires d'État, à un point tel que ses ministres, qui le craignaient, ne pouvaient rester en faveur qu'en surenchérissant contre la France.

Hassan II, il l'a rappelé récemment, est un Occidental dans l'Occident. C'est à la France qu'il est, il va de soi, le plus attaché, sentimentalement et intellectuellement, ne serait-ce que parce qu'il peut donner toute la mesure de ses talents dans notre langue et montrer sa connaissance de notre culture. Ses liens avec l'armée française doivent être également mentionnés. On ne saurait évidemment affirmer que ses sentiments à notre égard se retrouvent tels quels dans ses conceptions politiques : il est, du moins, assez probable qu'il n'a pas contre nous les préjugés de Mohammed V.

Or, dans la situation marocaine, à l'intérieur et à l'extérieur, il y a aujourd'hui un certain nombre d'éléments qui incitent, ou qui devraient inciter, un gouvernement relativement libre de ses mouvements vis-à-vis de la France à rechercher l'amélioration des relations entre les deux pays et même à les renforcer :

1. De même que l'évolution de l'affaire algérienne, telle qu'elle était vue d'ici, avait joué un rôle essentiel dans l'aggravation des tendances

[1] Ce télégramme a été adressé par fil à Londres (n°s 3857-3877), Madrid (n°s 285-305), Washington (n°s 4229-4249), Tunis (n°s 682-702), New York (n°s 1866-1886) et Moscou (n°s 2196-2216).

[2] Par télégramme n°s 1681-1688, également du 14 mars, non retenu, l'ambassadeur soulignait que la détente intervenue dans les relations franco-marocaines depuis l'avènement de Hassan II se marquait tant dans les déclarations publiques des dirigeants marocains que dans leur attitude à l'égard des Français ou dans des conversations privées; elle se manifestait enfin par un certain nombre de gestes concrets. M. Seydoux donnait des exemples, au premier chef, une déclaration faite par le Roi à M. Lacouture et publiée dans *Le Monde* du 7 mars : « Entre nos deux pays, une tache est effacée. Tout redevient possible, ou plutôt tout « devient » possible. Avec la France, le Maroc prend un nouveau départ ». Ces gestes de bonne volonté frappaient d'autant plus l'opinion que les relations franco-marocaines se détérioraient dans les derniers mois du règne de Mohammed V; cet esprit nouveau allait de pair avec les paroles amicales adressées par le Roi à M. Averell Harriman, ambassadeur itinérant du président Kennedy.

antifrançaises de Mohammed V (mes télégrammes n°s 5143 et 6027) (1), de même, les développements récents de cette question ne peuvent qu'inciter Hassan II à se rapprocher de la France et à manifester personnellement de bonnes dispositions au général de Gaulle. Les derniers entretiens que j'ai eus, tant avec le Roi et ses ministres qu'avec M. Bourguiba et son ambassadeur à Rabat, me convainquent qu'Hassan II croit aujourd'hui que, contrairement à ce que pensait son père, le règlement de l'affaire algérienne sera obtenu par le général de Gaulle et en dehors de toute internationalisation. Or, on sent ici plus ou moins confusément que les problèmes que posera l'évolution future de l'Algérie sont pour le Maroc trop importants pour que ce pays puisse se tenir tout-à-fait à l'écart du règlement en vue. On veut incontestablement rentrer dans la course. Pour cela, le Roi et le gouvernement ont accepté, bien qu'ils continuent au fond à se méfier de lui et à le critiquer, de se rapprocher publiquement de M. Bourguiba. Il leur est évidemment plus nécessaire encore de se rapprocher du général de Gaulle.

2. L'isolement où sa politique mauritanienne avait placé le gouvernement de Rabat commençait, d'autre part, à préoccuper certains milieux marocains. On avait, ici, de plus en plus conscience de cet isolement, non seulement vis-à-vis de l'Occident, en raison de l'appui soviétique au Conseil de sécurité, mais aussi en Afrique et dans le monde arabe, où le Maroc n'avait trouvé pour le soutenir que quelques États extrémistes. À cet égard, le « succès » de la conférence de Casablanca (2), fondé surtout sur des marchandages, avait plus inquiété que rassuré.

3. Pour sortir de cet isolement et pour en revenir à sa politique de non-engagement, dangereusement menacée depuis Casablanca et les gestes d'amitié avec Moscou, le Maroc se rend compte qu'il doit faire un effort particulier pour améliorer ses relations avec les puissances occidentales. Mais nous avons constaté, me disait récemment M. Benhima, que nous ne pouvons le faire qu'en entretenant d'abord de bonnes relations avec la France. Il faut bien reconnaître, ajoutait-il, que pour le Maroc, le chemin de l'Occident passe par Paris.

Ces raisons — désir de participation au règlement algérien, crainte de l'isolement, politique de rapprochement avec l'Occident — étaient déjà dans l'air avant la mort de Mohammed V. Si elles n'avaient pas d'effet, c'était en raison de la position personnelle du Roi et de la situation intérieure qui s'était établie dans les derniers mois du règne. Elles ne seraient cependant pas déterminantes si ne s'y ajoutaient d'autres motifs propres aux conditions nouvelles dans lesquelles s'exerce le pouvoir.

a. Il serait normal, en premier lieu, qu'au moment où le Roi vise à affermir son autorité dans le pays, il tente d'abord d'éliminer les difficultés extérieures, celles du moins qui ne peuvent lui rapporter de succès capables de frapper l'opinion. Or, la démagogie antifrançaise ne payait

(1) Respectivement des 15 octobre et 29 novembre 1960 et reproduits dans *DDF*, 1960-II, sous les n°s 171 et 238.

(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

plus guère depuis de longs mois, comme on l'a vu lors des « journées » de l'Algérie et de la Mauritanie et des protestations contre les explosions atomiques, ou comme on l'a constaté à propos des campagnes haineuses de la radio. Les relations entre Français et Marocains sont demeurées bonnes et même très bonnes, alors que les rapports entre les deux gouvernements paraissaient se détériorer de plus en plus. Sans aller jusqu'à dire avec certains Français de ce pays que tous les Marocains regrettent la période du protectorat, force est de constater que l'aggravation de la situation économique et sociale au cours de ces quatre dernières années a incité une population, encore mal encadrée politiquement, à se rapprocher de certains de nos ressortissants avec lesquels il existe, surtout dans le bled, des liens affectifs incontestables. Les autorités locales, quel que soit leur désir de plaire au pouvoir, n'ont pas pu ne pas le relever. Il n'est même pas exclu que certaines d'entre-elles en aient informé Rabat.

b. Il est possible, en outre, que le retour de bons rapports avec la France ait pour objet de donner au gouvernement marocain — qui est mal outillé pour tenir tête à plusieurs adversaires à la fois — les mains libres pour engager une lutte diplomatique et peut-être de subversion avec l'Espagne (concentrations militaires observées ces jours-ci en face du Sahara espagnol [1], campagne pour l'évacuation des forces espagnoles de la zone Nord).

c. Il est remarquable que depuis son accession au trône, Hassan II ait pris grand soin d'insister auprès de nombreux interlocuteurs sur son souci de se consacrer en priorité à la recherche de solutions aux vrais problèmes marocains : le sous-emploi, la lutte contre la disette, la mise au travail de la population paysanne, la formation des cadres, d'une manière générale les problèmes du sous-développement. L'insistance de la presse et de la radio sur ce thème est significative. Elle peut faire penser, en tout cas, qu'Hassan II s'efforcera de rechercher une aide accrue de la France sur le plan technique et matériel et en conséquence de limiter les difficultés avec notre pays.

Si ces diverses raisons peuvent suffire à expliquer le retournement actuel, la question qui se pose est de savoir s'il est durable.

L'analyse qui précède fournit déjà certaines réponses à ces questions : on ne conçoit guère qu'une politique de bons rapports avec la France, qui viserait à rompre l'isolement du Maroc, à l'associer au règlement algérien, à resserrer les liens avec l'Occident, à apporter des remèdes réels aux maux sociaux et économiques du pays, ne soit pas établie pour un laps de temps assez long. En revanche, des aventures au Sahara espagnol, voire en Mauritanie, l'absence ou l'ajournement d'une solution du problème algérien rendraient les rapports franco-marocains difficiles, voire progressivement impossibles. De même, des obstacles nouveaux peuvent encore surgir à tout moment, qu'il s'agisse du problème des terres, d'une accélération excessive de la marocanisation, des réactions à une explosion atomique française.

[1] Voir ci-dessus le n° 128 (note).

Il faut tenir compte enfin du facteur personnel : si les tendances actuelles du jeune roi l'orientent vers la France, il ne faut pas négliger pour autant un certain manque d'expérience, son impulsivité, son goût des décisions soudaines et des succès spectaculaires.

Il en aura peut-être besoin assez vite pour consolider son pouvoir et c'est là sans doute, dans l'évolution de la situation intérieure marocaine, que je me propose d'analyser dans un prochain télégramme, que réside la condition nécessaire à une normalisation plus durable de la politique marocaine à notre égard. Que par ses erreurs personnelles ou sous la pression de l'opinion marocaine, le Roi ne soit pas en mesure d'imposer son autorité, et les surenchères reprendront entre les partis. Quels que soient les progrès qui auraient été apportés entre-temps au contentieux franco-marocain et même si l'affaire algérienne est à ce moment en voie de règlement, il restera toujours assez d'intérêts français au Maroc et assez de problèmes de « décolonisation » sans parler de la Mauritanie, pour que ces surenchères jouent contre nous.

(Collection des télégrammes.)

132

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 4172-4173 [1]. Très urgent. *Paris, 14 mars 1961, 20 h 55.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme nos 890 à 892 de New York [2].

Je suis surpris que M. Stevenson ait déclaré à M. Bérard qu'à la suite « de décisions prises pendant le week-end à Washington », il avait effectué une démarche auprès de M. Gromyko au sujet de la composition du

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 3812-3813), New York (nos 1842-1843), Moscou (nos 2164-2165), Ottawa (nos 610-611) et Rome (nos 780-781).

[2] Dans le télégramme nos 890 à 892, non reproduit, de New York, daté du 13 mars, M. Armand Bérard, représentant permanent de la France auprès des Nations Unies, rend compte de la démarche effectuée à la demande de Paris, auprès de M. Stevenson, représentant des États-Unis à l'O.N.U., relative à l'introduction de nouveaux membres dans le Comité du désarmement ou Comité des Dix. M. Gromyko ayant déclaré à M. Stevenson que le nombre de quinze, pour la composition de ce Comité, n'était pas un nombre « magique », les Américains en avaient déduit que les Soviétiques étaient prêts à une négociation. Paris avait alors demandé à M. Bérard de faire savoir aux Américains que la France estimait que la composition du Comité des Dix était du ressort des quatre puissances qui avaient créé le Comité et que l'on pouvait se demander si les Occidentaux avaient intérêt à faire des concessions aux Soviétiques. M. Bérard s'était entendu répliquer par M. Stevenson « qu'à la suite des décisions prises pendant le week-end à Washington », il avait proposé « aux Soviets de se mettre d'accord entre les quatre puissances pour adjoindre au Comité un Mexicain et un Indien », et que cette proposition serait ensuite endossée par les Nations Unies.

Comité des dix puissances sur le désarmement sans avoir obtenu notre accord et même sans que nous ayons été consultés.

De plus, malgré les précautions prises, nous ne voyons pas très bien quel sera le statut du délégué mexicain et du délégué indien que l'on entend associer aux travaux des Dix [1]. L'expression employée de « fonctionnaires officiers » est équivoque. Il est certain que très rapidement, ces deux délégués ne se borneront pas, comme on nous l'a dit à Londres, à constater les difficultés d'une négociation avec les Soviétiques, mais chercheront à intervenir et à jouer un rôle d'arbitre entre les deux camps. On se trouvera amené de cette façon à une simple augmentation du nombre des membres du Comité, sans garantie d'aucune sorte.

Il me paraît enfin que cette question est de la compétence des quatre puissances qui ont créé le Comité des Dix. Notre opposition à voir discuter de tels problèmes dans le cadre des Nations Unies reste toujours valable.

Je vous serais obligé de bien vouloir effectuer une démarche à ce sujet auprès du département d'État.

(Désarmement 1960-1970, n° 11. DT/1. Élargissement du Comité des Dix.)

133

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1264 à 1269 [2]. *Washington, 15 mars 1961.*
Réservé.

(*Reçu :* 5 h. 30.)

J'ai eu le 15 mars mon quatrième entretien d'ordre général avec le secrétaire d'État. La conversation s'est terminée à 20 heures et je me borne ce soir à vous rendre compte de ce qui a été dit sur le sujet du désarmement que j'ai abordé en premier lieu (références : mes télégrammes n°s 1246, 1249, 1253, 1254, vos télégrammes n°s 4122, 4134, 4161, 4172, 4224, 4227, 4264 et le télégramme de New York n°s 909 à 911) [3].

(1) La position de la France reste : le maintien du Comité des Dix dans son actuelle composition, la non-adjonction sous un statut quelconque de puissances neutres au sein du Comité et la consécration du principe suivant lequel le Comité est une émanation des Quatre, négociant en dehors des Nations Unies.

(2) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 162) et à Londres (n°s 703-708).

(3) Non reproduits, ces télégrammes concernent les conversations préparatoires aux négociations sur le désarmement aux Nations Unies, notamment sur la composition du Comité des Dix. La France regrette que les États-Unis ne consultent pas suffisamment leurs alliés avant d'entreprendre des démarches auprès de l'U.R.S.S.

J'ai marqué à M. Rusk notre surprise que M. Stevenson ait discuté avec M. Gromyko de l'avenir du Comité des Dix [1] et d'une date pour la reprise des négociations, sans que nous ayons été prévenus. S'il y avait eu consultation, celle-ci avait eu lieu d'abord avec les Soviétiques — c'est ensuite seulement que nous avions été avisés. Cette procédure était exactement le contraire de ce qui était entendu entre nous. Aujourd'hui, il s'agissait du désarmement, demain, il serait question d'un autre problème. Nous ne pouvions vraiment pas accepter de tels procédés.

Quant à la substance des entretiens entre MM. Stevenson et Gromyko, ce qui s'était dit sur une date, celle du 1er août, pourrait probablement recueillir notre assentiment, sous réserve toutefois que la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'abord, les autres Occidentaux ensuite, procèdent à temps, et en détail, à des échanges de vues.

En revanche, l'idée d'adjoindre aux Dix des « fonctionnaires » indien et mexicain suscitait de notre part des réserves. Il aurait fallu que nous en discutions avec soin. Elle pouvait en effet nous entraîner vers la constitution d'un groupe où Soviétiques et « neutres » auraient la majorité. Ce qui était plus grave encore, c'était que M. Stevenson ait émis une suggestion de ce genre devant M. Gromyko. Le seul fait d'aborder sous cet angle la question du « forum » signifiait que les États-Unis étaient disposés à abandonner sans combat la formule à dix. C'était une concession, et le début d'un glissement vers l'inconnu.

Le secrétaire d'État m'exprima alors ses regrets et reconnut qu'en l'espèce, la procédure de consultation avait mal fonctionné et n'avait même pas fonctionné du tout. Comme il avait eu l'occasion de nous le dire à diverses reprises, la principale préoccupation américaine, voisine du reste de la nôtre, à la veille de la reprise des travaux de l'Assemblée, avait été de tenter d'éviter que les débats ne portent sur des sujets de « guerre froide » et de limiter ceux-ci aux questions d'ordre administratif.

M. Boland s'était entremis auprès des Soviétiques. Puis M. Stevenson avait vu M. Gromyko — mais celui-ci avait été réticent et avait demandé la poursuite des débats sur le désarmement ainsi que l'addition de cinq « neutres » au groupe des Dix. C'est pour limiter les dégâts que, du côté américain, on avait imaginé les formules qui nous avaient été communiquées hier et qui faisaient l'objet du projet de résolution adressé à M. Stevenson. À aucun moment, le représentant des États-Unis à l'O.N.U. n'avait « négocié » avec le ministre des Affaires étrangères soviétique. En dépit des apparences, il n'avait jamais été dans l'intention du gouvernement américain d'agir en dehors de nous. Autant que nous du reste, il se préoccupait de réaffirmer la compétence des Quatre.

Quant à la nécessité de procéder rapidement à des échanges de vues à deux d'abord, puis à trois avec les Britanniques, M. Rusk partageait en tous points mon sentiment et il pensait que cette consultation pourrait avoir lieu au mois de mai. M. Mc Cloy avait été retenu jusqu'ici par la

[1] Sur les entretiens Stevenson-Gromyko à ce sujet, voir ci-dessus le n° 132.

préparation de la négociation de Genève sur la suspension des expériences. Il allait maintenant se consacrer à la définition d'une position américaine sur le désarmement et, pour ce faire, il souhaitait connaître où en étaient nos études sur la question.

J'ai répondu que je vous interrogerais sur ce point et, revenant sur ce qui allait se passer à New York, j'ai suggéré à mon interlocuteur que notre entretien d'aujourd'hui se poursuive immédiatement à New York sur la procédure, à Washington sur la substance. M. Rusk s'est montré favorable à cette idée et doit me préciser comment, à son avis, elle pourrait être mise en pratique.

(Collection des télégrammes.)

134

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1169 à 1193. Immédiat. *Tunis, 15 mars 1961.*
Sans aucune diffusion.
Pour le Ministre seul. (*Reçu :* 17 h. 25, 17 h. 50, 18 h. 30, 18 h. 45.)

Le Dr Mokkadem m'a convoqué en fin de matinée. Le président Bourguiba l'avait chargé d'appeler immédiatement mon attention sur un certain nombre de questions qui avaient été discutées lors de son entrevue avec le général de Gaulle [1].

Il s'agissait des mesures qui pourraient être prises par le gouvernement français en faveur de Ben Bella et de ses compagnons, de l'affaire de Bizerte, du problème des frontières du Sud et de la normalisation des relations diplomatiques entre nos deux pays.

C'est surtout sur la première question que le Dr Mokkadem a été très insistant. Il n'en a pas moins marqué qu'un règlement favorable des autres problèmes administrerait également la preuve que « l'entrevue de Rambouillet, qui a suscité tant d'échos dans le monde, était suivie de faits concrets ».

Il a constamment mis l'accent sur les risques considérables que M. Bourguiba avait pris ces derniers temps devant l'opinion afro-asiatique et le danger où il se trouvait de voir son crédit compromis en Afrique du Nord.

Mon interlocuteur m'a dit que le chef de l'État souhaitait que le général de Gaulle fût informé dans les plus brefs délais de la démarche

[1] À Rambouillet, le 27 février : voir ci-dessus les n°s 106, 109.

qu'il effectuait auprès de moi. M. Bourguiba espérait vivement qu'une décision favorable en faveur de Ben Bella et des « autres membres du G.P.R.A. qui sont actuellement détenus » interviendrait pour le jour de l'Aid es-Seghir, c'est-à-dire le vendredi 17 mars.

M. Mokkadem a fait brièvement allusion au fait que, conscient, comme le gouvernement français, de la nécessité d'observer « la règle d'or du silence », le président Bourguiba s'était abstenu, « pour le moment », de toute déclaration publique. Il serait cependant, a-t-il poursuivi, infiniment regrettable que le climat créé à Rambouillet fût « compromis ».

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est exprimé sur un ton cordial. Il s'est constamment efforcé de tempérer le caractère pressant et même exorbitant des demandes tunisiennes, en soulignant la situation singulièrement difficile dans laquelle le chef de l'État tunisien risquait de se trouver placé.

Je n'ai pas manqué pour ma part de rappeler à plusieurs reprises, au cours de l'entretien, que le gouvernement français demeurait très attaché au climat de confiance et d'amitié qui avait marqué l'entrevue de Rambouillet. J'ai ajouté qu'aucun changement n'était intervenu depuis le 27 février dans notre position.

Je vous entretiens par télégramme séparé, sous les numéros suivants, des différents points soulevés par le Dr Mokkadem, et des observations que j'ai été amené à lui faire.

En ce qui concerne le problème algérien, a dit le Dr Mokkadem, il avait été question, à Rambouillet, de diverses mesures qui pourraient être prises par le gouvernement français. Ces mesures auraient, selon les termes employés par M. Bourguiba, pour objet d'« améliorer la qualité des interlocuteurs algériens » et « de créer des conditions psychologiques favorables à l'ouverture et au déroulement d'une négociation entre le G.P.R.A. et la France ».

Elles concernent surtout, a précisé le secrétaire d'État, M. Ben Bella et ses collègues du G.P.R.A., capturés au mois de novembre 1956, ainsi que — et le Dr Mokkadem a beaucoup insisté sur ce point — Rabah Bitat, également membre du pseudo-gouvernement algérien.

Selon mon interlocuteur, il avait été envisagé à Rambouillet que le gouvernement français prenne de telles dispositions avant la fête de l'Aid Seghir, c'est-à-dire le vendredi 17 mars, « Or, déclare M. Mokkadem, les jours passent sans que M. Bourguiba ne voie rien venir et le Président ne souhaiterait pas perdre son pari ».

Comme il l'avait expliqué lors de son séjour en France, le chef de l'État considérait que des mesures en faveur de Ben Bella et de ses compagnons auraient une très grande portée, non seulement dans l'immédiat, mais pour l'avenir. Les conversations de Rambouillet avaient joué un rôle très utile en ce sens qu'elles avaient créé un climat de « réflexion salutaire » au sein même du F.L.N. Il s'agissait maintenant de renforcer ces meilleures dispositions de la part des dirigeants de la rébellion. En donnant suite aux suggestions qui lui avaient été faites à

cet égard, le gouvernement français aurait non seulement le bénéfice du geste, mais la France, comme l'Afrique du Nord, en tireraient un profit durable. D'autre part, il était indispensable que tous les responsables du G.P.R.A. puissent se concerter afin de prendre des décisions d'un commun accord et de se présenter à la négociation nantis d'un mandat qui ne soit pas contestable. Enfin, une décision qui serait prise par le gouvernement français avant la fête de l'Aïd aurait dans tous les milieux musulmans une résonance considérable.

J'ai répondu (comme je l'avais indiqué à M. Masmoudi : mon télégramme n° 1130 [1]) que de tels gestes pourraient se concevoir dans un contexte où ils serviraient utilement la cause de la paix. Lorsque ces conditions existeraient, le gouvernement français n'hésiterait pas à prendre des initiatives de cette nature.

Le Dr Mokkadem a précisé qu'il ne s'agissait en aucune façon, dans l'esprit de son gouvernement, d'un préalable qu'il chercherait à nous imposer. « Au demeurant, ce n'est pas le F.L.N., mais nous qui suggérons ce geste. Nous le tenons pour nécessaire parce que, comme je vous l'ai déjà dit, il pourrait avoir à tous égards des conséquences heureuses et durables. »

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a alors longuement insisté sur le fait que M. Bourguiba avait pris des « risques considérables ». Il pouvait apporter une contribution importante à la paix et à l'établissement définitif dans l'avenir de rapports stables et étroits entre la France et toute l'Afrique du Nord. Les échos que ses efforts avaient éveillés dans le monde entier et dans les pays arabes donnaient la mesure des espoirs éveillés par l'action du chef de l'État tunisien. Si le gouvernement français ne prenait, dans les jours prochains, aucune décision dans le sens suggéré par M. Bourguiba, le crédit de celui-ci serait gravement atteint.

[1] Par télégramme n°s 1130-1138 du 11 mars, non retenu, le chargé d'affaires de France relatait un entretien le jour même avec M. Masmoudi. Ce dernier lui avait dit que le président Bourguiba était « irrité » de constater que le gouvernement français n'avait encore pris aucune mesure en faveur de Ben Bella; le chef de l'État tunisien avait espéré en effet qu'une décision serait annoncée avant son retour à Tunis. Selon le secrétaire d'État tunisien à l'Information, M. Bourguiba avait cru comprendre que Paris ferait prochainement un geste à ce sujet. M. Raoul-Duval répondait qu'un tel geste ne pourrait se concevoir que dans un contexte où il servirait utilement la cause de la paix; on ne voyait pas pourquoi ce serait la France qui devrait adopter unilatéralement de telles dispositions, alors même que le F.L.N. proclamait qu'il ne posait aucun préalable à une négociation. Pour M. Masmoudi par contre, il y avait intérêt à ce que la solution de l'affaire algérienne fût élaborée avec la collaboration de tous les chefs de la rébellion de façon à éviter de provoquer ultérieurement des attaques de la part d'éléments tenus à l'écart. Il était essentiel, pour l'avenir du Maghreb, que la paix ne fût pas uniquement le résultat d'un compromis basé sur le seul rapport des forces, mais aussi le fruit d'une réconciliation fondée sur la confiance. C'était ce que la Tunisie avait fait comprendre aux Algériens lors de la conférence de Rabat. M. Bourguiba était parvenu à leur faire partager sa conviction que « l'esprit de Rambouillet » devait ouvrir les chemins de la paix. Or, l'absence de geste du gouvernement français en faveur de Ben Bella risquait de compromettre ces résultats. M. Raoul-Duval rétorquait qu'aucun changement n'était intervenu dans les positions du gouvernement français depuis les entretiens de Rambouillet.

M. Mokkadem a parlé ensuite, mais sans insister, de dispositions qui pourraient être prises en vue de la suppression des camps d'internement.

Il m'a demandé, avec la plus grande insistance, de la part du président Bourguiba, que le général de Gaulle soit informé aussitôt que possible de la démarche qu'il venait de faire auprès de moi.

M. Bourguiba souhaiterait obtenir, a-t-il précisé, une réponse dès demain, dernier jour du ramadan.

1. Le Dr Mokkadem m'a demandé si, à la suite de mon séjour à Paris, j'avais quelque chose de nouveau à lui dire au sujet de Bizerte. Je lui ai répondu que, compte tenu des démarches qui avaient été effectuées par le gouvernement tunisien auprès de cette ambassade, j'étais habilité à lui remettre un calendrier de remise d'un certain nombre d'installations situées dans la périphérie de la ville. Ce calendrier avait été établi en tenant compte des désirs qu'il avait formulés à plusieurs reprises. Je lui ai donné les indications contenues dans votre télégramme n° 667 (1).

J'ai d'autre part fait savoir à mon interlocuteur que, comme suite à la demande de la délégation tunisienne à la Commission mixte pour la reconversion de l'arsenal de Sidi-Abdallah, le gouvernement français était disposé à mettre à sa disposition trois experts (votre télégramme n° 674 (2)).

Tout en prenant acte de ces indications, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a répondu qu'il s'agissait là de questions particulières, qui avaient certes leur intérêt, mais que son gouvernement avait à l'esprit le problème de Bizerte en général.

En se référant à l'entretien que le général de Gaulle avait eu avec M. Bourguiba à Rambouillet, le Dr Mokkadem a déclaré que « le principe avait été posé de l'évacuation totale des forces françaises à Bizerte, étant entendu que les modalités de cette évacuation feraient l'objet de discussions à un échelon moins élevé ». Il convenait maintenant, a poursuivi le ministre, « d'engager ces discussions et de déterminer les modalités d'application ».

En maintenant toutes les réserves que j'avais déjà formulées auprès du secrétaire d'État à ce sujet, j'ai répondu que le problème d'ensemble de Bizerte devrait normalement trouver sa solution le moment venu; cependant, nous étions disposés à régler maintenant la question de la reconversion de l'arsenal et, à cet égard, le gouvernement français avait tenu à répondre sans délai aux demandes dont l'ambassade avait été saisie.

Le Dr Mokkadem a contesté cette position en se bornant à déclarer que le Président souhaitait, pour sa part, que « des négociations sur le fond même de l'affaire de Bizerte s'engagent parallèlement à la négociation franco-algérienne ».

(1) Du 13 mars, non retenu.
(2) Du 14 mars, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

2. Il en est de même, a poursuivi le secrétaire d'État, au sujet des revendications tunisiennes sur la frontière du Sud. Le Dr Mokkadem a rappelé très brièvement que ces revendications avaient deux aspects.

— D'une part et dans l'immédiat, la reconnaissance des droits de la Tunisie sur Garet el Hamel, qui se fondait sur des traités, c'est-à-dire sur des textes irrécusables.

— D'autre part, l'accès de la Tunisie aux ressources sahariennes.

Le Président, a déclaré mon interlocuteur, « avait recueilli de son entretien avec le général de Gaulle l'impression que ces problèmes pourraient être immédiatement discutés ».

J'ai répondu que je n'étais pas habilité à discuter de cette question qui, comme celle de Bizerte, devrait trouver sa solution le moment venu.

3. Sur ces deux points mais surtout au sujet de Bizerte, le Dr Mokkadem a repris alors les mêmes arguments qu'il avait développés à propos de l'affaire algérienne. Il a marqué que le président Bourguiba avait assumé, dans l'intérêt général, des risques considérables et qu'il y aurait le plus grand avantage, pour permettre à l'action de la Tunisie de se développer de façon bénéfique, à résoudre les différends qui opposaient encore nos deux pays.

Le Dr Mokkadem a soulevé enfin la question de la normalisation des relations diplomatiques entre nos deux pays. Il m'a dit qu'il s'était entretenu de cette question avec Votre Excellence en lui confiant que le gouvernement tunisien envisageait de désigner M. Masmoudi comme ambassadeur à Paris.

M. Bourguiba souhaitait que nos deux gouvernements procèdent rapidement à l'échange d'ambassadeurs. Ils témoigneraient ainsi publiquement de leur volonté de rétablir leurs rapports dans l'esprit qui avait inspiré les conversations de Rambouillet.

J'ai répondu que, à ma connaissance, cette question avait été effectivement évoquée lors des entretiens du général de Gaulle avec M. Bourguiba. Il avait été envisagé à ce moment de régler définitivement l'affaire du mur de La Marsa [1]. Le gouvernement tunisien nous adresserait une communication écrite pour exprimer ses regrets que les travaux faits l'année dernière l'aient été sans notre accord et prendrait à sa charge, outre les indemnités pour le terrain exproprié et les constructions détruites, une partie des travaux que nous sommes amenés à exécuter pour une nouvelle construction destinée à compenser les inconvénients résultant du nouveau tracé de l'enceinte.

Le Dr Mokkadem a déclaré qu'il savait que ce problème avait été abordé au cours des conversations que M. Masmoudi avait eues à Paris.

« Nous sommes, a-t-il dit, disposés à trouver une formule honorable à condition qu'elle ménage la dignité des deux parties en cause. » « Peut-

[1] Sur l'incident de La Marsa et ses suites, voir *D.D.F.*, 1960-I, nos 81 (et note), 103 (et note), 187 (et note), 203 (note), 204, 233, 239, 260; 1960-II, nos 70, 137.

être, a-t-il poursuivi, le gouvernement français pourrait-il nous soumettre un projet à cet égard. »

Je me suis borné à lui indiquer que je vous ferais part de cette conversation.

Je me suis, bien entendu, abstenu de faire toute mention de la conversation personnelle que j'ai eue à ce sujet avec M. Masmoudi [1]. Compte tenu de la démarche du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, j'ai repris dès aujourd'hui contact avec son collègue à l'Information qui m'avait dit, le 11 mars, qu'il soumettrait au Président notre projet et m'en reparlerait à titre officieux le 14 mars, c'est-à-dire hier. Il doit me recevoir demain 16 mars, en fin de matinée, après avoir dîné avec M. Bourguiba.

Je ne manquerai pas de vous tenir immédiatement au courant de cette conversation.

(Collection des télégrammes.)

135

Note de la Direction des Affaires politiques (Afrique-Levant)[2]

Relations franco-sud-africaines

N. *Paris, 15 mars 1961.*

I. *Liens historiques.*

Oubliant la France absolutiste et intolérante qui contraignit les huguenots à l'émigration, et la France libérale qui a poursuivi outre-mer une politique d'assimilation, contraire à leurs croyances les plus profondes, les Sud-Africains évoquent volontiers les liens historiques de leur pays avec la France.

Nombre d'entre eux ont une lointaine origine française et les patronymes français sont très courants. Les Sud-Africains rappellent que l'occupation du Cap par un régiment français pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis fit momentanément de cette ville un « petit Paris » où l'on jouait Beaumarchais en version originale. Cette

[1] Par télégramme n°s 1127-1129 du 11 mars, non retenu, le chargé d'affaires de France indiquait avoir vu le jour même M. Masmoudi et lui avoir communiqué à titre personnel un projet de note français relatif à l'affaire de La Marsa (ce document est transmis le 10 mars à Tunis sous les n°s 653-655). Le secrétaire d'État tunisien à l'Information avait réagi favorablement; il estimait cependant difficile pour son gouvernement d'écrire que, « contrairement aux usages diplomatiques », les autorités tunisiennes avaient agi sans l'accord du gouvernement français. M. Raoul-Duval avait détaillé les différentes rubriques que comportait le montant de l'indemnité due et précisé qu'une partie de la nouvelle construction serait à la charge de Paris. M. Masmoudi avait compris qu'il y avait intérêt à ce que M. Raoul-Duval l'entretînt personnellement dans un premier temps de la question pour éviter tout malentendu.

[2] Cette note a été rédigée par M. Louis de Montille, secrétaire des Affaires étrangères.

occupation a laissé des traces durables, notamment dans le domaine architectural. À la lutte contre les tribus barbares de l'intérieur est associé un nom français, celui du Prince impérial. Enfin et surtout, les Sud-Africains n'ont pas oublié l'amitié manifestée par la République française vis-à-vis des Républiques du Transvaal et de l'Orange, au moment de la guerre des Boers, et l'un des noms les plus populaires de l'histoire sud-africaine reste celui de Villebois-Mareuil. De nombreux Sud-Africains se sont battus en France pendant la première guerre mondiale ou en Afrique du Nord pendant la seconde.

Il ne convient pas, toutefois, d'exagérer l'importance de ces souvenirs historiques pour un pays dont une des caractéristiques est l'isolement, et dont l'activité économique se trouve pour la plus grande part dirigée vers la Grande-Bretagne et vers les États-Unis.

II. *Relations économiques.*

La balance des échanges commerciaux entre la France et l'Union tend à s'équilibrer à 15 millions de livres. Nos investissements dans ce pays — 75 millions de livres — nous placent au troisième rang après la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Depuis quelque temps, des perspectives de vente concernant du matériel de guerre, jusqu'à présent essentiellement d'origine britannique, paraissent s'ouvrir assez largement pour nous (hélicoptères, avions d'interception, automitrailleuses).

L'Union tient à rester membre du Commonwealth. Les accords d'Ottawa facilitent notamment la vente de ses produits agricoles. Cependant, les préférences impériales sont de plus en plus faibles (maximum 5 %). Avec l'Allemagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis notamment, la France concurrence, à chances presque égales, les pays du Commonwealth.

III. *La France et l'Afrique du Sud, puissances africaines.*

C'est surtout en tant que voisins sur le continent africain que les deux pays ont actuellement d'étroits contacts. La vie de nos territoires ayant rallié la France libre a dépendu dans une large mesure des importations de l'Union sud-africaine. Ces liens économiques ne se sont guère maintenus au lendemain du conflit, mais des contacts d'ordre technique ont été pris et se sont développés, soit sur le plan bilatéral, soit au sein de la Commission de coopération technique en Afrique (C.C.T.A.). La position de l'Afrique du Sud à la Commission, qui était au départ voisine de celle du Royaume-Uni, a très rapidement évolué et nos deux pays ont depuis quelques années une action étroitement parallèle au sein de cette organisation.

Si la doctrine française concernant l'outre-mer est d'une inspiration entièrement différente de la politique indigène de l'Union, des rapports confiants ne s'en sont pas moins établis au fur et à mesure qu'une politique d'association prenait la place de nos tendances traditionnelles à l'assimilation. Les Sud-Africains ont marqué à plusieurs reprises combien ils préféraient la politique d'évolution progressive d'association que nous avons entreprise à celle du Royaume-Uni, qui a conduit sans transition certains territoires à l'indépendance.

Au point de vue international, la solidarité sur le plan africain entre Paris et Pretoria s'est affirmée ces dernières années, notamment aux Nations Unies, par l'appui que se donnent mutuellement les deux gouvernements dans les questions intéressant directement l'un d'eux.

Tandis que la délégation sud-africaine soutient notre point de vue lorsque la question algérienne est évoquée à l'Organisation internationale, notre représentant a jusqu'à présent agi de même chaque fois que le problème de l'*apartheid* est revenu en cause. La base juridique de ce parallèle réside dans le fait qu'il s'agit dans l'un et l'autre cas d'affaires internes relevant du seul gouvernement intéressé. La participation aux débats des États du groupe de Brazzaville [1] doit cependant nous amener à entourer cette prise de position juridique de considérations de plus en plus nuancées, comme nous l'avons déjà fait dans deux autres questions, irritantes pour Pretoria, qui réapparaissent périodiquement à l'O.N.U.

[1] Sur la conférence de Brazzaville, l'année précédente, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 282 (note), 298 (note).

Sur celle du traitement sur le territoire de l'Union des personnes d'origine indienne, nous nous abstenons.

En ce qui concerne la manière dont l'Afrique du Sud exerce son mandat sur le Sud-Ouest africain, nous nous étions, jusqu'à l'année dernière, rangés aux côtés du délégué sud-africain. Cette année, une telle position devenait périlleuse pour l'ensemble de notre politique africaine. Se basant sur l'existence de l'action déjà engagée sur ce point auprès de la Cour de La Haye, notre représentant à l'O.N.U. s'est donc contenté de s'abstenir.

Il semble qu'à Pretoria, on nous ait encore su gré de cette attitude de neutralité bienveillante.

Toutefois, la montée des nationalismes noirs qui menacent l'Union paraît devoir pousser le gouvernement de Pretoria à prendre la tête de l'organisation d'un bloc défensif européen dans lequel se trouveraient intégrés peut-être la Rhodésie du Sud, mais surtout l'Angola et le Mozambique. Dans cette hypothèse, le soutien même que nous avons traditionnement apporté, aux Nations Unies, à la politique du Dr Verwoerd, devrait faire l'objet d'un nouvel examen.

(Afrique-Levant. Union sud-africaine, 6-3.)

136

L'Ambassade de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1226 à 1235. Immédiat. *Tunis, 16 mars 1961, 17 h. 25.*
Très confidentiel.
Sans aucune diffusion.

Message personnel de M. Raoul-Duval pour M. Gillet.

Après que nous ayons parlé, M. Masmoudi et moi, de l'affaire de La Marsa, je l'ai entretenu dans le sens que vous souhaitiez en donnant à mes propos un caractère strictement personnel. Je ne lui ai pas caché les démarches que M. Mokkadem avait faites hier auprès de moi [(1)] et lui ai déclaré très franchement qu'il ne faudrait pas que le climat de Rambouillet fût compromis. Je lui ai dit que le président Bourguiba avait joué un rôle très important pour créer une atmosphère favorable à la négociation. Dans ce contexte, il avait apporté une grande contribution à la cause de la paix. À l'heure actuelle, les choses paraissaient prendre tournure. Le gouvernement tunisien n'avait pas pu ne pas être frappé de l'importance du communiqué publié hier à cet égard à l'issue du Conseil des ministres [(2)] : c'était là, dans la perspective même où se place M. Bourguiba, le facteur essentiel.

(1) Sur ces démarches, voir ci-dessus le n° 134.

(2) Le 15 mars, un communiqué publié à Paris à l'issue du Conseil des ministres indiquait que le Conseil confirmait son désir de voir s'engager, par l'organe d'une délégation officielle, des pourparlers concernant les conditions de l'autodétermination des populations algériennes ainsi que les problèmes qui s'y rattachaient (*Articles et documents*, n° 01073 du 21 mars 1961).

M. Masmoudi en est convenu. Il m'a indiqué qu'il lui paraissait préférable d'éviter que, à l'heure actuelle, trop de volume ne soit fait autour de l'action du gouvernement tunisien. Il convenait de laisser aux Algériens le mérite des décisions qu'ils prendraient.

Quant à la demande tunisienne relative à Ben Bella, il ne fallait pas, a ajouté le secrétaire d'État, que le gouvernement français croie qu'il s'agisse essentiellement d'une question de prestige pour M. Bourguiba. M. Masmoudi a répété qu'il y aurait de très grands inconvénients à tenir Ben Bella et ses compagnons à l'écart de la négociation franco-algérienne. Le gouvernement tunisien, qui avait l'expérience du « youssefisme », redoutait que les positions adoptées par les négociateurs du « G.P.R.A. » fassent l'objet dans l'avenir de contestations. Ces difficultés se produiraient inévitablement, mais elles seraient réduites dans la mesure où les « ministres algériens », actuellement internés en France et avant tout Ben Bella, Boudiaf et Bitat « qui, a déclaré mon interlocuteur, sont avec Krim Belkacem les hommes les plus marquants du F.L.N. », seront associés « d'une manière ou d'une autre » aux délibérations. D'autre part, et bien que les dirigeants du G.P.R.A. qui sont en liberté n'aient pas soulevé eux-mêmes la question, il y avait des « éléments algériens » qui hésitaient souvent à se prononcer, parce que, disaient-ils, ils ne connaissaient pas les réactions de Ben Bella ou de Boudiaf.

Les démarches tunisiennes étaient donc inspirées, selon M. Masmoudi, par le souci d'assurer à la fois l'efficacité de la négociation et d'éviter des difficultés dans l'avenir.

Le ministre a déclaré par ailleurs que si, à son avis, le gouvernement tunisien avait maintenant intérêt à garder quelque distance, il aurait le plus grand avantage à être tenu au courant par les deux parties de l'évolution des négociations. Il pourrait ainsi avoir une action efficace sur tel ou tel interlocuteur au sein du F.L.N.

J'ai fait comprendre discrètement que, au moment où un grand pas était franchi, il ne fallait pas que le gouvernement tunisien s'attende à ce que tous les problèmes soulevés hier par le Dr Mokkadem soient réglés dans le sens souhaité par M. Bourguiba. Le Président devait s'en rendre compte.

M. Masmoudi a paru également en convenir. Il n'a pas laissé entrevoir que dans le contexte actuel, le chef de l'État pourrait faire un esclandre public, notamment en reprochant au gouvernement français de n'avoir pas pris des mesures en faveur de Ben Bella.

Comme je lui exposais par ailleurs notre position sur le problème de Bizerte, le secrétaire d'État a semblé admettre que le gouvernement tunisien n'avait pas intérêt à provoquer une crise à ce sujet. Il a déclaré que, à son avis, l'affaire progressait dans la mesure où le gouvernement français discutait avec le gouvernement tunisien de certaines questions intéressant notamment l'évacuation de casernes et l'arsenal.

J'ai recueilli, somme toute, de ma conversation avec M. Masmoudi, qui m'a dit s'être longuement entretenu ce matin avec le Président, que les réactions de ce dernier seraient peut-être moins épidermiques que le

Dr Mokkadem avait pu le laisser penser hier. Mais nous ne saurions évidemment trop prendre à la lettre les propos tenus par le secrétaire d'État à l'Information qui est certainement plus habile que son collègue des Affaires étrangères. Comme vous le savez, M. Bourguiba est en effet extrêment impulsif et on ne saurait être à l'abri d'un éclat de sa part.

Je note que, au cours de l'entretien, mon interlocuteur n'a fait qu'une très brève allusion au prestige dont jouirait le président Bourguiba parmi la population algérienne et les maquis du F.L.N. À aucun moment, il n'a mentionné ce projet d'union tuniso-algérienne dont M. Mokkadem me parlait hier comme d'une affaire vitale et sur le point d'être conclue [1].

(Collection des télégrammes.)

137

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. n° 703 [2]. Sans diffusion. *Paris, 16 mars 1961, 19 h. 20.*

Je réponds à vos télégrammes 1169 et suivants [3].

Les communications qui vous ont été faites par M. Mokkadem de la part du président Bourguiba ont été soumises au général de Gaulle.

Le président de la République confirme ce qu'il a dit à Rambouillet à M. Bourguiba au sujet de Ben Bella et de ses associés [4]. Il envisage que des mesures successives seraient prises à leur sujet en fonction, soit de

[1] Par télégramme nos 1204-1207 du 15 mars, non reproduit, le chargé d'affaires annonçait que le Dr Mokkadem l'avait à nouveau appelé dans l'après-midi, pour lui dire que le président Bourguiba lui avait demandé d'attirer l'attention de M. Raoul-Duval sur « un élément capital » qui militait en faveur d'un geste de la France au sujet de Ben Bella et de ses compagnons. Il y avait en effet à l'heure actuelle une « relance extrêmement appuyée » du projet d'union tuniso-algérienne qui avait été conçu au cours de l'été précédent. L'idée était accueillie favorablement par la population algérienne, à l'exception d'une « petite minorité » dans la région d'Oran, dont Ben Bella était précisément originaire. Toute mesure prise à son sujet à Paris pourrait dès lors « avoir une portée considérable ». Pour M. Raoul-Duval, ce concept d'union tuniso-algérienne impliquerait, dans l'esprit de ses promoteurs, une formule d'association plus ou moins étroite et non de fusion.

[2] Annotation manuscrite du document : *Sur instruction de M. Gillet du 17 mars 1961, à 20 h, 1 exp* (expédition) : *Racine. Courcel. Joxe 18 mars 1961.*

[3] Du 15 mars, ci-dessus reproduits sous le n° 134.

[4] Sur la rencontre de Rambouillet, le 27 février, voir ci-dessus les nos 106, 109.

l'ouverture éventuelle de pourparlers officiels, soit d'une fin concertée des combats. Dans la deuxième hypothèse, ces mesures pourraient aller jusqu'à la libération complète [1].

(Collection des télégrammes.)

138

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1285 à 1281. *Washington, 16 mars 1961.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Au cours des conversations du 15 mars [2], l'avenir de l'Alliance atlantique a été évoqué.

J'ai fait valoir qu'aussi longtemps que la menace soviétique était ce qu'elle est, l'Alliance demeurait indispensable à la sauvegarde du monde occidental. Le traité toutefois avait été conçu il y a dix ans, à une époque où l'Europe commençait à peine sa reconstruction et où les États-Unis disposaient du monopole de l'arme nucléaire. Les circonstances avaient changé. La menace militaire soviétique qui pesait alors avant tout sur l'Europe avait changé de nature, et s'étendait désormais à tous les continents. L'Europe avait retrouvé la prospérité. Elle devait assumer de plus grandes responsabilités. Quant aux problèmes mondiaux qui se posent aux puissances occidentales, ils dépassaient le cadre de l'Alliance où certains de nos partenaires ne se souciaient pas d'étendre le champ de leurs obligations, et la charge d'en traiter en coopération incombait aux trois nations dont les intérêts s'étendent à l'Afrique, au Moyen-Orient et à l'Asie.

Nous ne demandions pas de changements dans les textes du traité, les structures militaires pouvaient demeurer en place sous réserve, peut-être, de certaines révisions dans la répartition des commandements.

[1] Par télégramme n°s 1239-1244, également du 16 mars, non reproduit, le chargé d'affaires déclarait avoir, dès la réception du télégramme du Département n° 703, demandé audience au Dr Mokkadem, qui l'avait reçu à 22 heures. Le secrétaire d'État avait dit qu'il transmettrait la communication de M. Raoul-Duval à M. Bourguiba, qui serait quelque peu déçu : le Président tunisien estimait en effet que les gestes envisagés par le gouvernement français ne devraient pas être liés à d'autres questions. Pour le Dr Mokkadem, il s'agissait d'améliorer « les positions et la qualité des interlocuteurs algériens », et il fallait encourager le travail de « maturation » qui s'effectuait au sein du F.L.N. M. Raoul-Duval ayant marqué l'importance du communiqué publié la veille à Paris (Sur ce document, voir ci-dessus le n° 136, note), le secrétaire d'État avait reconnu que « la balle était maintenant dans l'autre camp ».

[2] Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 133.

Nous souhaitions que les forces américaines fussent maintenues en Europe.

La France pour sa part avait fait un effort dans le domaine de la coordination de la défense aérienne. Elle avait accéléré le principe de l'entraînement à l'utilisation des armes nucléaires tactiques pour certaines de ses troupes stationnées en Allemagne. Elle avait ouvert son territoire aux forces de l'Allemagne fédérale pour leur instruction (1). Restait le problème des dépôts de têtes nucléaires en France qui était lié à notre politique atomique. Restait surtout la question de l'établissement à trois de la stratégie mondiale.

Le secrétaire d'État a déclaré que l'ensemble des problèmes touchant l'Alliance faisaient l'objet d'une étude sous la direction de M. Dean Acheson (2). Aucun rapport ne serait publié à l'issue de ces travaux, mais les conclusions auxquelles serait parvenu M. Acheson permettraient, espérait-on, de préciser la position américaine avant la réunion du Conseil à Oslo. Plusieurs idées se dégageaient dès maintenant des études entreprises. Le texte du traité n'avait pas besoin d'être modifié. Un renforcement des forces conventionnelles devrait être recommandé à l'Alliance. La question de la structure du commandement en fonction de l'utilisation de l'arme nucléaire pourrait être révisée. Les États-Unis étaient décidés à... (3) leurs forces en Europe et à maintenir leurs engagements en ce qui concerne l'emploi de la force nucléaire pour la défense du continent. L'Alliance continuait à être pour les États-Unis l'élément fondamental de leur politique étrangère.

Pour ce qui était des consultations, M. Rusk estimait que celles-ci devraient être aussi franches et aussi complètes que possible. Le Conseil de l'Alliance n'était sans doute pas toujours le lieu le plus approprié pour ces échanges, puisque les consultations débordant la zone d'application du traité plaçaient certains de nos partenaires dans l'embarras.

Les États-Unis éprouvaient de nettes réticences toutefois pour « instituer » d'autres organismes de consultations. Quant aux concessions, celles-ci devaient être mutuelles. On ne pouvait attendre des États-Unis qu'ils continuent à donner à l'O.T.A.N. la première place dans leurs préoccupations s'il n'en allait pas de même pour tous les membres de l'Alliance. M. Rusk a cité le cas du Portugal. Lisbonne ne pouvait invoquer la solidarité imposée par le pacte à seule fin de refuser d'entreprendre dans ses possessions africaines les réformes qui s'imposent. Les Portugais devaient s'efforcer de comprendre les difficultés que leur attitude cause à leurs alliés.

(1) Allusion à l'accord franco-allemand du 25 octobre 1960 : *D.D.F.*, 1960-II, n° 187 (note).

(2) Allusion à un groupe de travail américain, dirigé par M. Acheson et chargé d'étudier les plans à long terme de l'O.T.A.N. Ce groupe avait été institué lors de l'arrivée au pouvoir du président Kennedy.

(3) Lacune de déchiffrement (lire vraisemblablement : maintenir).

L'action de l'O.T.A.N. serait d'ailleurs utilement complétée dans le domaine économique par l'institution de l'O.C.E.D.[1]. Cet organisme permettrait d'entreprendre une meilleure coordination des politiques nationales, d'accroître la productivité, de chercher à donner satisfaction aux aspirations des peuples de l'Alliance les moins développés. M. Rusk a cité la Grèce, la Turquie et le Portugal.

Abordant la question de l'établissement à trois des plans stratégiques mondiaux, le secrétaire d'État a indiqué que nos représentants militaires au groupe permanent pourraient se consulter sur ces problèmes non plus en qualité de délégués de l'Alliance, mais en tant qu'experts nationaux. Ces consultations cependant ne devaient pas aller jusqu'à la mise au point de plans de guerre détaillés.

Dans cette limite, cette proposition recontrerait-elle l'agrément du gouvernement français ? Le secrétaire d'État était prêt à entretenir de la question son collègue de la Défense, s'il était sûr que cette conception correspondait bien à nos vues. Je serais heureux d'avoir sur ce dernier point le sentiment de Votre Excellence.

(Collection des télégrammes.)

139

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1294 à 1298. Réservé. *Washington, 16 mars 1961.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1264[2].

Au cours de la partie de notre conversation qui a été consacrée aux problèmes atomiques atlantiques, j'ai rappelé en réponse à une question du secrétaire d'État que nous avions décidé depuis longtemps déjà de produire des armes atomiques. J'ai indiqué que nous connaissions la législation américaine en matière de coopération dans ce domaine. La formule des « progrès substantiels » nous était familière et nous savions aussi qu'il ne nous appartenait pas d'en définir le contenu. C'est pourquoi nous n'étions pas demandeurs — si un changement à la situation actuelle devait intervenir, ce devrait être à l'initiative du gouvernement des États-Unis.

(1) L'O.C.E.D. ou O.C.D.E., Organisation de coopération et de développement économique, commença à fonctionner le 30 septembre 1961 à Paris au château de La Muette. Elle succédait à l'Organisation européenne de coopération économique [O.E.C.E.] (*Année politique 1961,* p. 549).

(2) Du 15 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 133.

M. Rusk m'a répondu qu'il n'avait rien à ajouter à ce que nous savions déjà sur le point de vue américain à l'égard de nos programmes d'armement nucléaire. Depuis Hiroshima, le gouvernement des États-Unis était préoccupé par les conséquences d'une prolifération possible des armes atomiques. On regrettait du côté américain qu'aucune suite n'ait jamais été donnée aux propositions Baruch (1). Aujourd'hui comme hier, les États-Unis n'étaient pas favorables à une augmentation du nombre des forces atomiques nationales. Le gouvernement américain allait reprendre la négociation sur la suspension des expériences, qui serait difficile, et espérait aboutir à un accord, qui contribuerait peut-être à prévenir la multiplication des armes atomiques. Il était difficile dans les conditions actuelles pour le gouvernement américain d'aider le gouvernement français dans la réalisation de son programme national de force atomique. Nos problèmes ne pourraient-ils pas être traités dans le cadre des études actuellement entreprises par le groupe Acheson (2) sur l'avenir de l'O.T.A.N. ?

Invité à donner son avis sur ce que venait de dire M. Rusk, M. Kohler, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes, a précisé que les études actuelles portaient effectivement sur les propositions Herter d'une force M.R.B.M. de l'O.T.A.N. présentées au Conseil atlantique en décembre dernier (3). Maintenant comme à l'origine, l'une des raisons d'être de ce projet était l'espoir qu'il répondrait à nos préoccupations propres et pourrait nous amener à éprouver un désir moins pressant de nous constituer une force autonome. Avions-nous des idées à ce sujet ? Comment combiner la double nécessité de disposer d'armes atomiques pour la défense et de prévenir la prolifération de ces armes ? Sous cet aspect, le problème se posait aujourd'hui dans les mêmes termes qu'en automne dernier.

J'ai répondu à MM. Rusk et Kohler que la décision française de constituer une force atomique nationale était irrévocable, mais que le moment venu, nous prendrions connaissance avec intérêt des propositions américaines. Jusqu'ici, nous n'avions guère recueilli que des formules vagues dont la signification était loin d'être claire. Comment un président des États-Unis pourrait-il déléguer le pouvoir de décision d'utilisation d'armes atomiques américaines ou le veto contre une telle utilisation ?

L'Europe n'est pas encore une entité sur le plan politique capable de décider de l'usage de l'arme nucléaire. Le problème est donc de savoir comment on pourrait combiner les arrangements envisagés du côté amé-

(1) Le 14 juin 1946, le délégué américain à l'Atomic Energy Commission des Nations Unies, M. Bernard Baruch, avait déposé un projet d'internationalisation de l'industrie atomique, prévoyant le transfert de la propriété des installations industrielles et des matières fissiles à une agence supranationale, l'*Atomic Development Authority* (A.D.A.) qui recevrait le monopole de la production de l'énergie nucléaire. La destruction du stock de bombes suivrait la mise en place de ce système de contrôle par voie de gestion directe, susceptible « d'éloigner à jamais la menace nucléaire et d'ouvrir la compétition pacifique des nations du globe pour la domestication de l'atome ».

(2) Sur ce groupe, voir ci-dessus le n° 138 (note).

(3) *D.D.F.*, 1960-II, n° 276.

ricain avec l'exercice des droits souverains. Quoi qu'il en soit, nous serons évidemment disposés à étudier toute proposition qui nous serait soumise.

En réponse à ces observations, le secrétaire d'État a reconnu qu'il ne pouvait pas promettre que la formule américaine serait absolument satisfaisante. Son succès dépendrait en tout cas de la réponse à deux questions distinctes : le président des États-Unis était-il disposé à déléguer ses pouvoirs et c'était à lui de répondre sur ce point. L'autre question était de savoir à qui ces pouvoirs pourraient être délégués. Il appartenait dans une large mesure aux Européens d'étudier ce problème et de faire connaître leurs vues.

(Collection des télégrammes.)

140

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1328 à 1338 [1]. Réservé. *Washington, 17 mars 1961.*

(*Reçu :* le 18, 3 h. 45.)

J'ai eu avec M. McCloy, sur sa demande, une longue conversation au début de l'après-midi du 17 mars.

Il m'a dit avoir constaté que tout le monde s'occupait de désarmement, en ordre dispersé, et qu'il en résultait une certaine confusion. Il avait appris que certaines erreurs de manœuvre s'étaient produites dans la procédure de consultation avec nous. La délégation américaine à New York était invitée à repousser à une date indéterminée l'entretien prévu pour le 17 mars avec les Soviétiques pour attendre que nous ayons fait connaître notre point de vue.

J'ai répété à M. McCloy ce que j'avais dit le 15 mars à M. Rusk [2]. Nous avions été surpris que M. Stevenson parle à M. Gromyko sans que nous en ayons été avisés. Quant au fond, l'idée d'adjoindre deux fonctionnaires, mexicain et indien, au Comité des Dix nous paraissait dangereuse. Pour une fois, les Occidentaux devraient savoir dire « non » aux Soviétiques et également à l'O.N.U., si celle-ci invoquait sa responsabilité générale en matière de désarmement.

M. McCloy m'a répondu que notre position lui paraissait parfaitement logique. Les Quatre avaient créé le groupe des Dix et celui-ci

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 173). Il l'a été également à Londres *via* le Département (n°s 726-736).

[2] Voir ci-dessus le n° 133.

n'avait rien à voir avec l'Organisation. Il estimait cependant qu'il était difficile de négliger une autre préoccupation : celle de maintenir autant que possible une atmosphère de bonne volonté parmi certains neutres aux Nations Unies. Il pensait que l'adjonction d'un président et d'un vice-président rapporteur n'ayant pas droit de vote ne présenterait pas de danger réel et pourrait peut-être même être utile. Sur ce plan, la position américaine s'écartait peut-être de la logique, dont nous étions partisans avec raison, et s'inspirait davantage de considérations politiques.

À ce point de la conversation, M. McCloy a invité un de ses collaborateurs, M. Gullion, à m'exposer la tactique à laquelle on pensait, du côté américain, pour que je puisse recueillir votre sentiment à son sujet.

Si nous étions d'accord pour que M. Stevenson revoie M. Gromyko, il pourrait prendre l'attitude suivante :

— insister pour le maintien de la date du 1er août;

— repousser la formule à quinze contenue dans le projet de résolution soviétique qui vous a été communiqué par notre délégation aux Nations Unies (Télégramme de New York nos 951-953) (1) et proposer le maintien du groupe des Dix, auquel seraient ajoutés deux « fonctionnaires », mexicain et indien;

— préciser à M. Gromyko que les Occidentaux n'accepteraient en aucun cas que ces deux fonctionnaires aient droit de vote, en faisant valoir que s'ils participaient à part entière au nouveau groupe, ils cesseraient d'avoir la qualité de « neutre » et que du reste, on savait du côté américain que certains neutres, comme l'Inde, ne souhaitaient pas participer pleinement au groupe chargé de négocier le désarmement.

Si M. Gromyko refusait la formule dix plus deux, le département d'État pense que les Occidentaux pourraient proposer les formules alternatives suivantes, mais M. Stevenson n'aurait pas instruction d'en parler au cours de son prochain entretien :

— Au lieu de deux fonctionnaires, il pourrait y en avoir trois : président, vice-président et rapporteur. Dans l'esprit des Américains, celui-ci pourrait être le Nigeria.

— Si M. Gromyko refuse cette formule, la formule de parité souple du Comité de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (12 Occidentaux, 7 Soviétiques et 5 neutres) lui serait proposée.

Si ces deux variantes ne sont pas acceptées, il serait proposé aux Soviétiques de renvoyer le problème du désarmement devant la Commission du désarmement. On sait que les Soviétiques ne sont pas favorables à cet organisme. S'ils acceptaient ce renvoi, ils auraient fait eux-mêmes la démonstration qu'ils ne sont pas sincères dans leur insistance à parler immédiatement de désarmement. S'ils sont sincères, la pression ainsi exercée sur eux devrait les amener à se rallier à l'idée des « dix plus

(1) Du 16 mars, non reproduit. Le texte soviétique proposait, entre autres, l'adjonction au Comité des Dix de l'Inde, de l'Indonésie, de la R.A.U., du Ghana et du Mexique.

deux », qui, à leurs yeux, devrait présenter l'avantage d'être une formule de parité, qu'ils ont si longtemps réclamée.

Le collaborateur de M. McCloy a indiqué que l'approche des Soviétiques serait facilitée si on avait pu recueillir au préalable l'accord des Mexicains et des Indiens. On attendait notre réponse sur ce point.

Quant aux « directives » contenues dans l'avant-projet de résolution soviétique qui vous a été communiqué par notre délégation à New York (Télégramme nos 951-953 de New York), le département d'État y voit un signe encourageant en ce sens que, par le simple fait de proposer leurs propres formules sur les principes, les Soviétiques renoncent à pousser la résolution indienne. Mais bien qu'il ne mentionne plus ni la question des bases, ni celle de la réorganisation des Nations Unies, le projet de résolution soviétique est inacceptable, car il reprend la plupart des thèses de Moscou sur « le désarmement général et complet ». C'est pourquoi les Occidentaux doivent insister sur l'adoption de l'avant-projet américain (1), en faisant valoir qu'il tient compte de nombreuses demandes soviétiques, qu'il constitue une meilleure base d'accord, puisqu'il ne se réfère pas à la nécessité d'avoir un ou plusieurs traités, enfin, qu'il place l'ensemble du problème dans une perspective plus favorable, car il ne contient pas de formules « contestables ». Le département d'État désirerait également recueillir notre avis sur le paragraphe consacré aux directives de l'avant-projet américain.

J'ai répondu à M. McCloy et M. Gullion que je vous soumettrai ce qui venait d'être exposé, mais que je croyais pouvoir faire dès maintenant les remarques suivantes :

— Cette procédure me semblait annoncer des abandons. Pour notre part, nous pensions qu'il fallait éviter toute formule qui puisse nous entraîner vers la constitution d'un groupe à quinze.

— Quant à l'idée d'adjoindre un représentant nigérian, en qualité de troisième fonctionnaire neutre, elle me paraissait surprenante et je devais faire remarquer que le Nigeria avait pris l'initiative de rompre les relations diplomatiques avec la France (2).

M. Gullion a alors posé la question de savoir quelle formule alternative pourrait être envisagée si les Soviétiques persistaient à refuser le maintien du groupe à Dix. Les propositions américaines avaient l'avantage de réaffirmer la compétence des Quatre. Les trois Occidentaux (France, Grande-Bretagne et États-Unis) de ce groupe restreint devaient-ils prendre devant l'opinion publique et les Nations Unies la responsabilité de ne pas s'entendre pour reprendre, en dehors des Nations Unies, les travaux interrompus en juin ?

On avait toute raison de penser, du côté américain, que la majorité des membres des Nations Unies étaient favorables à la formule du

(1) Un nouveau projet de résolution américain soulignait le rôle particulier des quatre puissances qui avaient créé le Comité des Dix, puis proposait un président et un vice-président rapporteur, mexicain et indien, et la date du 1er août pour la reprise des négociations (Télégramme de New York nos 976-980 du 17 mars, non retenu).

(2) Le 5 janvier.

maintien du groupe à Dix, plus deux fonctionnaires neutres. Au surplus, si nous redoutions les initiatives de M. Krishna Menon, il tenait à nous dire qu'on les craignait aussi du côté américain et que pour cette raison, l'on souhaitait voir confier la présidence du groupe non pas à lui, mais à M. Padilla Nervo.

À ce point de ma conversation avec M. McCloy, votre télégramme n°s 1301-1302 (1) m'a été apporté. J'ai donné connaissance de son contenu à M. McCloy, qui en a pris acte. Lui-même et ses collaborateurs m'ont alors indiqué que le gouvernement des États-Unis se trouvait dans une situation singulièrement embarrassante. Il se trouvait pris entre nous d'une part, le Canada et surtout la Grande-Bretagne de l'autre. Le gouvernement britannique était lui-même partisan de la constitution d'un groupe à douze avec deux neutres ayant droit de vote, car il pense qu'il vaut mieux arriver directement à cette formule inévitable sans passer par des étapes intermédiaires.

Du reste, le point de vue britannique est connu des Soviétiques qui, d'après certaines indications, savent aussi que les Occidentaux ne sont pas d'accord sur l'avenir du Comité des Dix.

(Collection des télégrammes.)

141

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1339 à 1345 (2). Réservé. *Washington, 17 mars 1961.*

(*Reçu :* le 18, 4 h.)

Je me réfère à mon télégramme précédent (3).

Ayant reçu par la dernière valise la note d'orientation du Département sur le désarmement, j'ai, conformément à votre télégramme n° 4134 (4), saisi l'occasion de mon entretien avec M. McCloy pour lui

(1) Il y a erreur en ce qui concerne la numérotation du télégramme auquel il est fait ici allusion : il s'agit en réalité d'un télégramme adressé à Washington sous les n°s 4436-4438 en réponse à un télégramme de Washington n°s 1301-1302. Dans ce dernier document, non retenu, M. Alphand faisait état d'une démarche américaine en vue de savoir si l'ambassade de France était d'accord pour que le département d'État approchât les représentations de l'Inde et du Mexique à Washington, afin d'exposer son projet d'adjoindre deux « fonctionnaires », mexicain et indien, au Comité des Dix. Le Département, dans le télégramme adressé à Washington sous les n°s 4436-4438, le 17 mars, à 20 h. 45, et également non reproduit, faisait connaître son refus de la démarche envisagée par les Américains : l'inclusion dans le Comité des Dix de représentants du Mexique et de l'Inde avec un statut mal défini reviendrait à accepter l'admission de puissances neutres, ce qui favoriserait le progrès des thèses soviétiques.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 737-743) et New York (n° 174).

(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 140.

(4) Télégramme du 14 mars, non reproduit, qui annonçait l'arrivée des instructions de la délégation française pour le débat sur le désarmement à l'O.N.U.

demander quelles étaient ses vues à long terme sur la négociation de Genève relative à la suspension des expériences ainsi que sur le désarmement lui-même.

1. *Conférence de Genève.*

J'ai répété à mon interlocuteur nos vues sur cette négociation dont je lui avais du reste déjà fait part, et il m'a fait connaître les siennes.

Il m'a confirmé que M. Arthur Dean avait instruction de tout faire pour aboutir à un accord. On pensait à Washington qu'un échec de la négociation créerait une situation sérieuse *(critical situation)* dans les affaires du monde. On comptait beaucoup sur les talents de négociateur du chef de la délégation américaine à Genève.

Quant à la position américaine, elle ne comporte aucun changement notable ou spectaculaire, par rapport à la position antérieure que nous connaissons.

Pour ce qui touche aux intentions des Soviétiques, M. McCloy ne fait aucune prédiction. Il m'a cependant indiqué que lors de sa récente conversation avec M. Thompson, M. Khrouchtchev avait indiqué à ce dernier qu'il verrait avantage à poursuivre à New York, où se trouvent les Nations Unies, la négociation qui se déroule à Genève depuis deux ans et demi. M. McCloy voyait dans cette suggestion un signe peu encourageant.

2. *Problème général du désarmement.*

M. McCloy m'a d'abord déclaré que, très absorbé par la reprise de la conférence de Genève sur la suspension des expériences, il n'avait pas donné encore toute son attention à la définition d'une position américaine sur le désarmement. Jusqu'ici, il s'était borné à prescrire des études sur un certain nombre de sujets. Il a mentionné notamment une étude, qui n'était pas encore achevée, sur le problème du *cut off* (arrêt de la production des matières fissiles), ainsi qu'une étude sur les procédés d'inspection destinés à empêcher l'utilisation à des fins militaires de l'espace extra-atmosphérique. M. McCloy m'a indiqué qu'il nous ferait communiquer la liste de ces études.

J'ai alors prié M. McCloy de m'indiquer comment seraient utilisées ces études, plus exactement si du côté américain, on s'orientait vers l'idée du « désarmement » ou plutôt vers celle de la « stabilisation des dissuasions ».

M. McCloy m'a répondu que la formule des « *deterrents* stables » préconisée par de nombreux experts scientifiques lui paraissait d'une application difficile. Pour sa part, il n'y croyait guère. Au reste, M. Khrouchtchev n'avait pas lui non plus grande foi dans les recommandations des hommes de science. Il semblait en outre à M. McCloy que jusqu'ici, le désarmement n'avait pour les Soviétiques qu'une valeur de propagande. C'était un thème qu'ils utilisaient pour se gagner les sympathies des peuples asiatiques et africains. Les dirigeants soviétiques ne semblaient pas avoir véritablement conscience des dangers d'une

guerre nucléaire, sinon, ils ne se comporteraient pas comme ils le font dans les négociations sur le désarmement. Au surplus, ils avaient une crainte pathologique de l'espionnage. Leur faire accepter un système d'inspection serait une tâche singulièrement difficile.

Au reste, a poursuivi M. McCloy, aux États-Unis même, il est bien difficile de faire comprendre aux militaires les dangers de la guerre nucléaire. Ce qu'ils voient surtout lorsqu'on examine des propositions avec eux, c'est que celles-ci vont faire obstacle à l'amélioration de leurs systèmes d'armes.

M. McCloy m'a alors demandé si, de notre côté, nous procédions à des études et m'a dit qu'il serait heureux de recevoir de nos experts toutes suggestions qu'ils pourraient présenter. Je lui ai répondu que ces études seraient certainement entreprises. En attendant, nos propositions faites au cours des négociations de l'an dernier sur l'élimination des véhicules de l'arme nucléaire étaient toujours valables, mais elles avaient évidemment besoin d'être adaptées aux progrès récents de la technique, et en particulier à ceux effectués dans le domaine des bases mobiles des véhicules. M. McCloy m'a souligné que nos propositions lui étaient familières, mais qu'il éprouvait quelques craintes quant aux incidences qu'elles pourraient avoir sur le maintien des forces de dissuasion du monde occidental.

En tout cas, il estimait nécessaire que des échanges de vues entre experts à deux, puis à trois, aient lieu en temps utile, de manière à être aussi bien préparés que possible à la négociation, si elle commence le 1er août.

(Collection des télégrammes.)

142

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1825, 1826. *Rabat, 17 mars 1961.*
Très urgent. Sans diffusion.

(*Reçu :* le 18, 10 h. 20.)

Je me réfère à votre télégramme n° 808 (1).

(1) Se référant au télégramme de Paris n° 683 (du 4 mars, ci-dessus analysé sous le n° 98, note), le Département demandait à son représentant à Rabat, par télégramme n° 808, du 16 mars, également non reproduit, de préciser le plus tôt possible à Hassan II, au sujet de Ben Bella et de ses associés, que le général de Gaulle envisageait que des mesures successives seraient prises à leur égard en fonction, soit de l'ouverture éventuelle de pourparlers officiels, soit d'une fin concertée des combats. Dans la seconde hypothèse, ces mesures pourraient aller jusqu'à la libération complète.

J'ai eu hier un nouvel entretien avec le Roi. Je lui ai fait connaître, conformément aux instructions figurant dans votre télégramme cité en référence, les dispositions envisagées pour Ben Bella et ses associés. Le Roi m'a remercié de ma communication et a exprimé le vœu que les deux périodes (ouverture éventuelle des pourparlers officiels et fin concertée des combats) coïncident. Il n'a pas fait d'autre commentaire et a même fait preuve de réserve pendant cette partie de notre conversation. J'ai eu le sentiment qu'il manifestait une certaine déception à l'idée qu'aucun « geste » n'ait été envisagé par le gouvernement français à l'égard du Maroc au moment où des mesures libérales étaient à l'étude au sujet de Ben Bella (mon télégramme n° 1524) (1).

Il s'est réjoui, d'autre part, de la position française relative à l'ouverture de négociations avec une délégation officielle du « G.P.R.A. ».

J'ai noté cependant que, sur ce point aussi, il se montra prudent. Les commentaires qu'il a faits étaient nettement en deçà de la brève déclaration qu'il a donnée à M. Schoenbrunn (mon télégramme n° 1807) (2).

(Collection des télégrammes.)

143

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 71. *Budapest, 17 mars 1961* (3).

D'une conversation avec le vice-ministre des Affaires étrangères en charge, à l'heure présente, de ce département ministériel (4), je retire une impression conforme aux prévisions de refus du régime fantoche, formulées par le chargé d'affaires dans sa communication du 7 de ce mois (5).

Plus généralement que ne l'a traitée M. Hutte, la « question hongroise (6) » se présente sous un double aspect :

(1) Du 7 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 117.

(2) Le télégramme de Rabat n°s 1807-1809 du 17 mars, non reproduit, faisait état, entre autres choses, d'une interview accordée par le Roi à M. David Schoenbrunn, correspondant de la chaîne de télévision C.B.S. Le Roi s'était déclaré « optimiste » sur les chances de paix en Algérie, des signes tangibles montrant le sincère désir du F.L.N. d'aboutir à une solution pacifique. La cause de l'indépendance algérienne était une cause « juste », qui ne pouvait que finir par triompher.

(3) Par courrier en clair.

(4) Le premier vice-ministre est M. Janos Peter, pasteur défroqué.

(5) Télégramme de Budapest n°s 59-62, daté du 8 mars, non reproduit.

(6) Sur le problème hongrois, la meilleure façon de l'aborder vue de Washington, voir le télégramme de Washington n°s 933-934 du 24 février, non reproduit. Sur le plan conçu par Washington pour écarter l'affaire hongroise de l'ordre du jour des Nations Unies et « assainir » l'atmosphère internationale, se reporter au télégramme de Paris à Washington n°s 3259-3261 du 24 février, non reproduit; enfin, sur l'attitude britannique, voir le télégramme de Londres n°s 649-652 du 27 février, non retenu.

1. Aspect *onusien.*

La nation magyare a suffisamment tiré la leçon de la carence des Nations Unies au moment de son insurrection de l'automne 1956 (1) pour ne porter qu'un intérêt limité aux délibérations ou tractations de New York au sujet de la Hongrie; particulièrement futile paraît entre autres la querelle des pleins pouvoirs d'une délégation de la R.P.H. admise à prendre pleinement part à tous les travaux, pour, en fin de session, s'entendre ajourner la validation de son mandat.

Au cours du bref congé que je viens de prendre outre-Atlantique, j'ai naturellement été interrogé quant à l'opportunité de continuer ou non d'agiter la « question hongroise ». J'ai répondu qu'à mon avis, l'affaire doit être examinée exclusivement sur un plan de politique générale : dans la mesure où les puissances occidentales sont accusées d'intervenir dans les affaires de puissances de second ordre telles que le Congo, il ne me paraît guère prudent de se priver du contre-argument rétrospectif tiré de la répression soviétique de la révolution hongroise. Plus récent encore est le précédent de l'assassinat judiciaire d'Imre Nagy (2) qui vient tout naturellement à l'esprit lorsque la propagande moscoutaire s'indigne du meurtre de Lumumba (3).

2. *« Désengagement ».*

Le public hongrois attache au contraire un vif intérêt à l'éventualité de marchandages internationaux sur les forces d'occupation militaire étrangères en Europe centrale.

Depuis deux ans, Khrouchtchev proclame de manière réitérée (4) son intention d'évacuer la Hongrie en échange du retrait corrélatif de forces américaines stationnées à l'ouest du rideau de fer, et Kadar a été finalement obligé par son maître d'évoquer en public cette perspective qui ne manque pas de causer de graves inquiétudes aux membres de son parti, et plus particulièrement à la faction rakosiste.

Soulignant, il y a deux ans, à Allen Dulles à quel point ces déclarations tendent à rejeter sur des diplomaties occidentales réticentes la responsabilité de la prolongation de l'occupation militaire russe en Hongrie, j'avais dégagé la possibilité pratique d'une telle évacuation en un temps où la paysannerie magyare demeurait politiquement neutralisée, tandis que le prolétariat ouvrier se remettait progressivement au travail.

Il en est différemment au début de 1961 : étendue maintenant au pays tout entier, la collectivisation agraire entraîne une résistance paysanne qui n'est plus seulement passive puisque des maquis existeraient à l'état embryonnaire. Dans les villes, la jeunesse reste en grande majorité hostile au régime imposé par les Russes dont l'influence économique ou

(1) Sur l'insurrection hongroise de l'automne 1956, se reporter à *D.D.F.,* 1956-III (24 octobre-31 décembre).

(2) Imre Nagy, président du Conseil hongrois de 1953 à 1955, puis à nouveau du 24 octobre au 4 novembre 1956, exécuté le 17 juin 1958. Voir *D.D.F.* 1958-I, n° 429.

(3) La mort de M. Patrice Lumumba a été annoncée le 13 février 1961.

(4) Voir *D.D.F.,* 1958-II, n° 448 et 1959-I, n° 325.

culturelle répugne toujours autant; quant à la classe ouvrière, la voici en révolte latente contre la restauration des « normes » de travail du temps de Rakosi qui furent une des causes de l'insurrection, puis d'une résistance ouvrière prolongée des mois après la révolution.

Dans cette conjoncture nouvelle, il n'est donc pas exclu que si Kennedy prenait Khrouchtchev au mot, Moscou doive recourir à des méthodes dilatoires de nature à confirmer l'opinion magyare dans l'impression que la diplomatie soviétique « bluffe » en cette matière comme dans les autres domaines d'une politique de « détente » à laquelle personne ne croit plus ici depuis l'avortement de la Conférence « au sommet » de Paris [1].

(Collection des télégrammes.)

144

Note du Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté

sur l'accord de défense franco-gabonais et sur la mise sur pied de l'armée gabonaise

N. *Paris, 17 mars 1961.*

I

Alors qu'était étudiée la possibilité d'un accord de défense collectif entre la France et les quatre Républiques de l'ex-A.E.F. [2], la République gabonaise manifesta d'emblée son intention de se tenir à l'écart et de ne signer qu'un accord bilatéral avec la République française; ce point de vue fut finalement admis et cet accord signé le 17 août 1960, pendant qu'intervenait un accord quadripartite avec les trois autres États.

[1] La Conférence au sommet qui devait se tenir à Paris les 16-17 mai 1960. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 221.

[2] Les quatre États d'Afrique centrale étaient les suivants : Tchad, République centrafricaine, Congo, Gabon. Le 4 juillet 1960, se sont ouvertes à Paris les négociations avec ces États de l'ancienne A.E.F. Le 12 juillet, des accords portant transfert des compétences de la Communauté à chacun des États du Congo, du Tchad et de la République centrafricaine sont signés. Le 15 juillet 1960, les accords de transfert de compétences sont signés avec le Gabon. Le Tchad accède à l'indépendance le 11 août 1960, la République centrafricaine le 13 août, le Congo le 15 août et le Gabon le 17 août. Le Tchad, la République centrafricaine et le Congo ont signé avec la France, le 15 août 1960, un accord quadripartite pour la défense, la coopération économique et l'enseignement supérieur. Pour les signataires de cet accord quadripartite, il est créé un « Conseil de défense de l'Afrique équatoriale », distinct des Comités de défense locaux. Sur le sujet, voir le télégramme-circulaire de Paris n° 78 du 26 juillet 1960, non reproduit, et l'*Année politique 1960,* p. 350-351, 359-360, 380-381. Le texte intégral des accords franco-gabonais, y compris l'accord de défense, est publié par le *Journal officiel de la République française,* n° 60 278 S de novembre 1960.

La différence essentielle entre ces deux types d'accords portait sur la non-participation du Gabon au Conseil supérieur de défense [1].

Or, au cours de la réunion des chefs d'État tenue à Brazzaville en novembre 1960 [2], il est apparu que la République gabonaise, revenant sur sa position première, souhaitait dorénavant participer au Conseil supérieur de défense, dans des conditions qui doivent être déterminées au cours de la prochaine réunion des chefs d'État qui doit se tenir à Fort-Lamy le 18 mars [3].

II

En ce qui concerne la mise sur pied de l'armée nationale gabonaise [4], quelques difficultés administratives ont surgi du fait d'un malentendu apparent.

a. Pour gagner du temps sur les futures négociations, une réunion de hauts fonctionnaires et d'officiers généraux tenue à Brazzaville les 30 juillet et 1er août 1960, sur l'initiative du Haut Commissaire général, avait étudié un plan élaboré par le général Le Puloch aux termes duquel la France était censée prendre en charge :

1° La totalité des Européens de la gendarmerie;

2° La totalité des dépenses de l'armée gabonaise proprement dite, cadres et troupe.

Ce plan évaluait d'autre part les effectifs jugés indispensables pour la République du Gabon à 215 hommes pour la gendarmerie et 350 hommes pour l'Armée (soit 2 compagnies).

b. De son côté, le gouvernement gabonais fixait ses besoins à 850 hommes pour la gendarmerie (fortement gonflée par l'intégration totale de la garde républicaine) et 400 hommes pour l'Armée (soit 1 bataillon léger).

c. En fait, le plan raisonnable établi par l'État-major devait limiter les propositions françaises aux chiffres suivants :

— 288 hommes pour la gendarmerie, effectivement transférés le 1er janvier 1961;

— et 324 hommes pour l'armée de terre (soit 1 compagnie, un État-major, une section de commandement, un organe de garnison, un élément de transport et un détachement de transmissions).

[1] Le gouvernement gabonais a signé le projet de convention du 16 janvier 1961 relative au Comité de défense et au Bureau de défense (instrument de travail du Comité et organe de liaison entre les états-majors des États et les autorités françaises) : voir la lettre n° 00375/MA/CM/SC du ministre des Armées au Premier ministre du 25 janvier, non reproduite. Le 20 juin, le Gabon adhérera au Comité de défense, marquant ainsi son entrée dans le système commun de défense.

[2] La réunion de la conférence des Premiers ministres d'Afrique équatoriale s'est tenue à Brazzaville les 10, 11 et 12 novembre 1960 : *D.D.F.,* 1960-II, nos 282 (note), 298 (note).

[3] La conférence des Premiers ministres des États d'Afrique équatoriale, qui devait se tenir le 28 mars à Fort-Lamy, a été reportée par M. Dacko, président en exercice, en raison des élections présidentielles qui retenaient l'abbé Fulbert Youlou à Brazzaville et du voyage officiel effectué à Paris par le président Léon M'Ba.

[4] Sur la mise sur pied de l'armée gabonaise, se reporter au procès-verbal de la réunion du Comité de défense du Gabon en date du 6 janvier, rédigé par le haut représentant de la France au Gabon, M. Risterucci (n° 20/CAB). Sur les armées nationales, voir une note du secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté du 27 juillet, non reproduite. Voir aussi l'échange de lettres entre le président de la République gabonaise et le haut représentant de la France auprès de la République gabonaise sur le stationnement éventuel de forces étrangères sur le territoire gabonais et sur la participation des forces armées françaises au maintien de l'ordre, soit sous forme d'une aide indirecte, soit sous forme d'aide directe : lettres nos 545/CM du 7 mars, 62/P/R du 18 mars et note DAM/2 du 13 août 1963, non reproduites.

En même temps, il était rappelé qu'aux termes de l'accord de défense [1], les engagements de la France ne portaient que sur :

— les premières dotations;
— l'entretien des personnels français détachés;
— la formation des stagiaires.

La République du Gabon, de son côté, devait prendre en charge :

— l'entretien du personnel africain transféré;
— le soutien logistique;
— le renouvellement du matériel.

Ces propositions, pour généreuses qu'elles fussent, ne coïncidaient pas avec les prévisions budgétaires gabonaises.

Cet État, se fiant aux directives de Brazzaville, avait prévu en effet 230 millions C.F.A. pour ses forces de gendarmerie et 100 millions C.F.A. seulement pour ses forces terrestres, laissant ainsi subsister un découvert de l'ordre de 230 millions C.F.A., qu'il escomptait voir compenser par une subvention de 200 millions C.F.A., dégagée par les économies réalisées sur les transferts.

Or, si le ministère des Armées consentait à assurer sur ses crédits l'entretien des unités transférées, et ce jusqu'au 31 décembre 1961, il entendait que cette libéralité ne s'applique qu'aux unités effectivement transférées.

Heureusement, la bonne foi du Gabon et la bonne volonté de la France étant aussi évidentes l'une que l'autre, un biais devait être trouvé.

Dans un premier temps, la prise en charge par le Gabon des personnels africains de la gendarmerie a permis de libérer au budget des Armées un crédit de 106 millions C.F.A. qui seront transférés au secrétariat d'État pour être mis à la disposition de la République du Gabon; dans un second temps, il est escompté que 65 millions C.F.A. pourront encore être dégagés sur les économies réalisées sur la gendarmerie du Togo et à leur tour transférés.

III

En ce qui concerne l'armée de l'Air :

— 3 broussards;
— 1 C 47;
— 1 hélicoptère Bell

doivent être cédés à la République du Gabon au cours de l'année 1961, et déjà un premier broussard a été officiellement remis le 24 février 1961.

Pour l'armée de mer, ont été prévues les cessions :

— d'un garde-côte en 1963;
— d'un dragueur en 1965.

Il est vraisemblable que le président M'Ba souhaitera voir avancée la date de ces cessions.

IV

Le gouvernement du Gabon avait souhaité le maintien symbolique d'une unité française sur son territoire. La seule compagnie existante doit être intégralement transférée, aussi le ministre des Armées s'est-il tout d'abord opposé à toute création nouvelle d'unité dans ce pays, comme contraire au plan de regroupement des troupes françaises outre-

[1] Sur les accords particuliers conclus le 17 août 1960 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République gabonaise, se reporter au document n° 9399/SG du secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté, non reproduit.

mer. Par contre, ce même ministre souhaite le maintien d'une enclave à proximité du terrain d'aviation de Libreville pour l'installation d'un détachement de transit et le cantonnement éventuel d'un bataillon français d'intervention.

Le président M'Ba a réitéré sa requête, bien décidé à obtenir satisfaction.

Finalement, il semble qu'un compromis soit en vue : pour ne pas remettre en cause des principes touchant à la stratégie, il ne sera pas créé d'unité nouvelle de l'armée française au Gabon, mais pour que satisfaction soit donnée au Président gabonais, le détachement de transit sera porté à une centaine d'hommes.

V

En matière de domaine militaire, les solutions adoptées sur le plan des échanges immobiliers seront fonction de la décision définitive qui sera prise sur le stationnement de troupes françaises.

(DAM. Gabon. Politique étrangère.)

145

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1862 à 1871 [1].
Priorité absolue. *Rabat, 18 mars 1961.*

(*Reçu :* le 19, 1 h. 30.)

Dès réception de votre télégramme n° 847 [2], je me suis efforcé de joindre M. Guedira, le Roi ne pouvant me recevoir en raison de la fête de l'Aïd Seghir.

J'ai finalement eu un entretien avec le directeur général du Cabinet royal en fin de soirée. Je lui ai fait part de votre communication, sans naturellement faire la moindre allusion aux interventions du gouvernement espagnol. (Une note remise aujourd'hui par l'ambassadeur d'Espagne à M. Boucetta vient d'être rejetée par ce dernier.) J'ai rappelé

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Madrid (n°s 363-372).

[2] Par télégramme adressé, le 18 mars, 15 h. 40, sous les n°s 847-848, non reproduit, le Département jugeait « préoccupants » les derniers renseignements transmis par les autorités espagnoles à M. de Margerie, même s'il se pouvait que le gouvernement de Madrid eût tendance à noircir les choses. Des raids destinés à favoriser l'agitation et à impressionner les R'guibat et les populations de la Haute-Mauritanie n'étaient pas à exclure. Aussi paraissait-il nécessaire d'adresser une mise en garde au Souverain lui-même, ou, à défaut, avoir un entretien avec M. Guedira, en leur exposant que des éléments irréguliers seraient en train de se rassembler à la frontière de la Seguiet el Hamra et prépareraient des incursions vers le Sud. À cet égard, le rapt de pétroliers récemment intervenu (voir note suivante) était inquiétant, et il serait déplorable que des bandes incontrôlées lancent le Maroc dans des aventures. La démarche de l'ambassadeur de France, au cours de laquelle ce dernier éviterait toute référence aux interventions du gouvernement espagnol, devrait donner l'impression que, si la France n'entendait pas dramatiser les choses, elle s'opposerait, au besoin par la force, à toute pénétration en territoire français ou mauritanien.

les indices troublants que nous avions relevés depuis quelques mois. J'ai indiqué ce que serait la réaction des forces françaises à toute tentative de pénétration en territoire français ou mauritanien.

Mon interlocuteur m'a répondu qu'il ne pensait pas que le gouvernement français pourrait faire objection à l'attitude de ressortissants mauritaniens s'élevant contre le « joug espagnol ». Après cette entrée en matière, il me donna tous apaisements sur l'attitude du gouvernement marocain à l'égard des bandes incontrôlées dont il était beaucoup question ces temps-ci. Celles qui existaient, s'il y en avait — et M. Guedira en doutait — n'avaient pas été constituées par le gouvernement marocain. En tout cas, je pouvais donner à mon gouvernement l'assurance qu'elles ne recevraient aucun appui direct ou indirect des autorités marocaines et que celles-ci n'étaient nullement disposées à faciliter des incursions ou des opérations de subversion dans les territoires que j'avais indiqués. Comment pouvais-je penser au demeurant que Sa Majesté pourrait encourager des actions qui risqueraient d'entraîner le Maroc dans des opérations de guerre envers une puissance à l'égard de laquelle Sa Majesté venait de proclamer ses intentions amicales ?

Comme j'avais de sérieuses raisons d'être sceptique (mon télégramme n° 1875) [1] sur la non-participation des autorités marocaines à la création et à l'équipement de certaines de ces bandes, je mentionnai les regroupements dans le sud de la province de Tarfaya et l'enlèvement de onze pétroliers, parmi lesquels se trouvait un Français, dont je réclamais vainement la libération depuis plusieurs jours [2]. Mon interlocuteur me déclara qu'il n'était nullement certain que M. Garcia fût entre les mains des F.A.R. Je répondis que j'avais des motifs de croire le contraire et que la détention prolongée d'un ressortissant français auquel le gouvernement marocain ne pouvait rien reprocher était un fait choquant qui commençait à préoccuper les autorités françaises.

M. Guedira me renouvela ses affirmations sur les intentions pacifiques du gouvernement marocain à notre égard, surtout au moment où des négociations allaient s'engager au sujet de l'Algérie. Le Roi venait de faire dire au « G.P.R.A. » de mettre l'accent dès le départ sur les points d'entente afin que les pourparlers s'engagent dans une ambiance aussi détendue que possible.

Me disant ensuite qu'il voulait me parler à titre strictement personnel, M. Guedira me demanda pourquoi le gouvernement français n'aidait pas le gouvernement marocain à trouver une solution au problème mauritanien. Je savais bien, me dit-il, comment la question se posait : le

(1) Également du 18 mars, reçu le 19 à 1 h. 30, le télégramme n°s 1875-1883 n'a pas été retenu, le sens général en étant indiqué dans la présente phrase.

(2) Les incursions d'« irréguliers » à partir de Tarfaya avaient abouti le 11 mars à l'enlèvement dans la Seguiet el Hamra, au nord-ouest d'El Aïoun, d'un groupe de prospecteurs pétroliers de l'Union Oil Company comprenant cinq Espagnols, trois Américains, deux Canadiens et un Français. Bien que la bande armée responsable du coup de main eût agi en liaison avec les F.A.R. et aussitôt remis les techniciens capturés aux autorités marocaines de Tantan, le ministre marocain des Affaires étrangères, saisi le 14 mars des protestations des diverses ambassades intéressées, n'en déclarait pas moins tout ignorer de cette affaire.

Roi l'avait reçue dans son héritage; il ne pouvait donc prendre une attitude directement contraire à celle de son père, mais il était loin de partager les idées de certains des conseillers de Mohammed V et c'était sur la France qu'il comptait pour trouver une solution raisonnable qui mettrait fin à cet épineux et irritant problème.

Je répondis qu'il s'agissait d'une question dont le règlement ne dépendait plus de la France, mais du gouvernement mauritanien, des États africains et de la communauté internationale qui s'était prononcée à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le sens que l'on savait. J'avais le sentiment que la question mauritanienne risquait d'être évoquée de nouveau à New York. Je pensais que toute opération aventureuse ne pourrait que peser sur l'attitude de nombreux pays, en particulier de la France. M. Guedira me dit qu'il en était conscient et me promit de rendre compte immédiatement au Roi de notre entretien.

(Collection des télégrammes.)

146

M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 297 à 301. Réservé. *Madrid, 18 mars 1961.*

(*Reçu :* le 19, 13 h. 10.)

Je me réfère aux télégrammes nos 285 à 306 du Département [1].

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer l'intéressant exposé de M. Roger Seydoux. Les allusions qu'il contient à deux reprises à l'Espagne conduisent à examiner l'état actuel des rapports hispano-marocains qui traversent une crise aiguë.

1. Cette crise tient essentiellement à l'existence d'un contentieux important. Le Maroc fait encore valoir contre l'Espagne de nombreuses revendications, qu'il s'agisse de la présence de troupes espagnoles dans la zone Nord de l'ancien protectorat, des présides de Ceuta et de Melilla ou du territoire d'Ifni. En outre, le Sahara espagnol se trouve englobé dans les prétentions du Maroc sur l'ensemble de la Mauritanie.

2. Ces survivances de la domination espagnole ou ces positions que l'Espagne entend maintenir sont cause de difficultés constantes à propos du ravitaillement des forces stationnées en territoire marocain, du pas-

[1] Ce télégramme du Département retransmettait le télégramme de Rabat nos 1696-1716 du 14 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 131.

sage aux frontières des présides, du survol de l'enclave d'Ifni ou des incursions en Sahara espagnol de forces d'aspect irrégulier, mais en réalité commandées par les F.A.R., pour ne citer que les principaux exemples.

3. Le gouvernement espagnol, aussi convaincu de l'aggravation continue de la situation marocaine que soucieux de ne faire aucun geste propre à donner prétexte à une entreprise armée, pratique dans certains cas concrets une politique de souplesse et montre sur d'autres une grande fermeté. Il a déjà réduit à moins de 2 000 hommes les effectifs stationnés dans la zone Nord de l'ancien protectorat et il serait disposé, à la demande de ses autorités militaires elles-mêmes, à les rappeler totalement, mais il n'a pas voulu se prêter jusqu'ici à la déclaration de principe réclamée par Rabat. Dans le climat de tension actuel, en effet, on pense ici qu'il vaut mieux éviter des engagements définitifs et garder des monnaies d'échange, outre que l'orgueil castillan tend à refuser toute concession brutalement réclamée.

4. Si la situation évoluait favorablement, l'Espagne serait probablement disposée à rétrocéder Ifni qui ne rapporte rien et ne cause que dépenses ou ennuis. Il n'est pas dit non plus qu'après une longue période de stabilité, Madrid ne puisse envisager de discuter un jour sur Ceuta et Melilla. Ces ports n'offrent aucun intérêt statégique général; ils ne présentent qu'un seul avantage : celui de constituer en territoire marocain deux têtes de pont dont l'importance ne serait pas négligeable si, en cas de crise ou de guerre mondiale, les puissances occidentales se voyaient dans la nécessité d'agir pour empêcher que le Maroc ne serve de base à des activités ennemies.

5. Jusqu'à nouvel ordre et d'autant plus qu'elle augure mal de l'avenir marocain, l'Espagne est certainement décidée à conserver les présides. Cette volonté affirmée récemment encore par le général Franco lui-même entraîne logiquement, par voie d'analogie, l'abandon au moins momentané de toute revendication sur Gibraltar. Par voie de corollaire, elle explique également la sympathie avec laquelle on considère ici notre intention de nous maintenir à Mers-el-Kébir dans des conditions un peu analogues à la présence anglaise à Gibraltar ou espagnole à Ceuta et Melilla [1].

6. Mais la question la plus brûlante, comme le prouvent les événements actuels [2], demeure celle du Sahara espagnol. Elle est étroitement liée aux revendications marocaines sur la Mauritanie qui, si elles venaient à triompher, entraîneraient fatalement l'absorption du Rio de Oro. À tort ou à raison, l'Espagne croit pouvoir se maintenir dans une

[1] En marge, point d'interrogation.

[2] Les incursions faites par des « irréguliers », venant de la province marocaine de Tarfaya, avaient abouti, le 11 mars, à l'enlèvement dans la Seguiet et Hamra, au nord-ouest d'El Aioun, d'un groupe de prospecteurs pétroliers de l'Union Oil Company comprenant cinq Espagnols, trois Américains, deux Canadiens et un Français : voir ci-dessus le n° 145 (note).

région qu'elle espère riche en pétrole et minerais divers et où il lui suffirait d'implanter 20 ou 30.000 ressortissants pour y avoir la majorité.

7. La logique et la raison voudraient que le Maroc, s'il a véritablement l'intention de se lancer dans une aventure mauritanienne, cherche à éviter des difficultés simultanées avec l'Espagne et avec la France : l'expérience faite en 1937 (1) devrait lui servir de leçon à cet égard. Mais les prétentions marocaines sur la Mauritanie sont elles-mêmes en dehors de toute raison et il faut bien constater que ces jours-ci, c'est en Sahara espagnol que s'est produit le premier incident, qu'il s'agisse d'une imprudence commise sur place par des éléments mal contrôlés ou que Rabat ait obéi au désir de faire peur aux compagnies pétrolières américaines qui prospectent dans le nord du Rio de Oro.

M. Roger Seydoux remarque justement que « le Maroc est mal outillé pour tenir tête à plusieurs adversaires à la fois ». En effet, on voit mal comment il pourrait pousser activement ses revendications sur la Mauritanie sans se heurter en même temps à la France et à l'Espagne.

8. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement espagnol, tout en s'abstenant soigneusement de tout acte agressif, n'est pas disposé à s'incliner devant ceux que pourrait commettre le Maroc. La conviction s'est fortifiée ici peu à peu que tout arrangement conclu avec Rabat était valable pour quelques semaines seulement et qu'il est vain par conséquent de traiter avec le gouvernement normal. En outre, on est persuadé à Madrid que le nouveau souverain est hostile à l'Espagne, que sa position est précaire et que le Maroc va rapidement au devant des pires convulsions intérieures. Dans ces conditions, on estime qu'il faut adopter, vis-à-vis d'un pays d'avenir aussi incertain, une position d'attente, tout en marquant que l'on n'entend pas se laisser marcher sur les pieds. Cela vaut plus spécialement pour le Sahara espagnol, auquel les milieux économiques attachent de plus en plus d'importance.

9. Enfin, des raisons d'ordre intérieur expliquent cette fermeté. L'armée, déjà fort troublée par la fin du protectorat, admettrait difficilement de nouvelles concessions arrachées, par la menace. Elle demeure l'appui essentiel d'un régime qui voit depuis les succès de Fidel Castro ses adversaires politiques faire preuve d'une nouvelle activité, dont témoigne l'affaire du *Santa Maria* (2). Le souci du prestige de l'Espagne et de son gouvernement, à l'intérieur du pays et à l'étranger, joint à un pessimisme foncier quant à l'avenir du Maroc, contribuent donc également à expliquer l'attitude qu'adopte Madrid.

(MLA. Action extérieure. Espagne.)

(1) Lire vraisemblablement 1957. Peut-être est-il fait ici allusion aux incidents d'Ifni, de la fin 1957 : 1957-II, n°s 381 (note), 383, 391, 394, 406, 412, 422, 423, 424, 428, 431, 434, 447, 459, 460, 467, 468, 470, 471, 479.

(2) Le 22 janvier, des opposants au régime de Salazar s'étaient emparés du paquebot *Santa Maria* qui faisait une croisière dans la mer des Caraïbes.

147

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 248 [1]. *Saigon, 18 mars 1961* [2].

Je me réfère à mon télégramme n° 230 [3].

J'ai abordé une fois de plus hier avec M. Vu Van Mau le sujet de la tension khméro-vietnamienne.

Le secrétaire d'État m'a donné de l'incident de Tinh Bien la version officielle de Saigon (mon télégramme n° 220) [4]. Il m'a dit que le gouvernement vietnamien était justifié à se demander si le prince Sihanouk n'était pas en train de monter toute une manœuvre contre le Vietnam à la veille de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

J'ai renouvelé les conseils de modération. M. Mau les a écoutés en m'affirmant que Saigon ne ferait rien pour envenimer le différend, bien au contraire. Il m'en a donné les témoignages suivants :

1° Il avait chargé récemment le représentant a.i. du Vietnam à Phnom-Penh de rappeler au gouvernement royal la dernière note vietnamienne (octobre 1960) concernant la préparation d'une reprise de contact à un échelon élevé entre les deux gouvernements. Cette note était restée sans réponse.

2° Il avait également fait proposer aux autorités cambodgiennes, par la voie de son représentant, une nouvelle trève pour arrêter la polémique de presse (ma dépêche n° 256 du 24 février) [5] et suggéré à ce sujet le 15 mars comme date de début. Sur ce point aussi, il n'avait reçu aucune réponse. Cependant, les journaux vietnamiens avaient suspendu leurs attaques.

3° En ce qui concerne les incidents de frontière, M. Mau m'a indiqué qu'il était précisément occupé à préparer une note destinée au gouvernement royal. La note impute la cause de ces incidents à l'insuffisance du contrôle cambodgien dans le secteur considéré. Elle propose que les

(1) Ce télégramme a été également transmis à Phnom-Penh (n° 79), Bangkok (n° 59) et Vientiane (n° 74).

(2) Par courrier en clair.

(3) Du 16 mars, non reproduit. Depuis la reprise de la polémique de presse, l'ambassadeur français à Saigon recommandait la modération. Il devait voir le lendemain le secrétaire d'État et proposait des échanges de vues avec ses collègues américain, australien et britannique.

(4) Du 14 mars, non reproduit. La mission vietnamienne de liaison avait remis à la C.I.C. une protestation contre les activités vietcong dans le dernier incident khméro-vietnamien : une patrouille vietnamienne avait surpris le 4 mars un groupe d'environ 700 hommes prêts à franchir un canal en direction du territoire cambodgien. Ayant ouvert le feu sur la patrouille, le groupe franchit la frontière sous la protection du tir de barrage des avions militaires khmers.

(5) Document non reproduit.

deux parties se concertent, à l'échelon et selon la manière qui conviendront aux autorités khmères, sur les moyens propres à renforcer de part et d'autre le contrôle dans la région frontière.

Sur ma question, M. Mau m'a déclaré que je pouvais confirmer auprès de Votre Excellence les dispositions modérées et conciliantes de son gouvernement à l'égard du Cambodge.

De son côté, mon collègue américain a multiplié ses exhortations dans le même sens. Ces jours derniers, il a vu MM. Tho, Thuan et Mau à ce sujet. Hier encore, au cours d'une audience chez le président Diem, il est revenu sur la question. Le Président a eu d'ailleurs un mouvement d'irritation devant cette insistance. Il a fait observer « qu'il était bien difficile de s'entendre avec Sihanouk ».

L'ambassade des États-Unis a le sentiment que le vice-président Tho, dans la coulisse, est intervenu personnellement auprès des amis qu'il compte dans le gouvernement cambodgien. Ce qui confirmerait les indications que m'a données lui-même M. Nguyen Ngoc Tho (ma dépêche n° 256).

Pour sa part, M. Durbrow [1] incline à penser lui aussi que le « montage » par les Cambodgiens des incidents serait le fait personnel du prince Sihanouk, ulcéré de la manière dont la presse de Saigon avait répondu à son interview publiée, le 21 janvier dernier, par le *Journal d'Extrême-Orient.*

J'ajoute que, de son côté, l'ambassadeur de Grande-Bretagne, qui a été reçu avant-hier par M. Mau, a joint ses efforts aux nôtres.

(Collection des télégrammes.)

[1] M. Durbrow, ambassadeur des États-Unis à Saigon, sera remplacé par Frederick Nolting (agrément donné par le gouvernement vietnamien connu par télégramme de Saigon n° 134, du 21 février, non reproduit).

148

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1925 à 1939 (1). Urgent. *Rabat, 21 mars 1961.*
Réservé.
(*Reçu :* 18 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1891 (2).

La discussion est venue ensuite, au cours de l'entretien, sur la Mauritanie.

Le ministre de l'Information, qui cesse rarement, en privé comme en public, de se faire le porte-parole des thèses marocaines officielles, m'a déclaré que le Maroc ne demandait rien de plus à la France, en ce qui concerne la Mauritanie, que de ne pas s'opposer à l'évolution naturelle de ce pays en direction du Maroc, ou même de la faciliter. J'ai demandé ce qu'il entendait par le terme « évolution naturelle », qui pouvait avoir des interprétations fort différentes. Il y avait des « évolutions » qui se produisaient sous l'effet des pressions, des menaces, voire de la guerre et de la subversion, et qui n'avaient en vérité rien de naturel. Mes interlocuteurs se sont récriés. Telle n'était pas du tout, selon eux, la position d'Hassan II.

Il y avait sans doute, a poursuivi M. Alaoui, beaucoup de bruits qui circulaient au sujet de la politique mauritanienne du Maroc. Il fallait s'en méfier, car ils étaient tendancieux. Il fallait surtout se garder d'accorder le moindre crédit à la propagande espagnole qui était mensongère et systématiquement antimarocaine.

M. Balafrej reprit alors une idée qu'il m'avait déjà exposée lorsque je l'avais vu à son retour de sa « mission de bonne volonté » : selon lui, les richesses de la Mauritanie, loin de séparer la France du Maroc,

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Madrid (nos 381-395) et New York (nos 2095-2109).

(2) Par télégramme nos 1891-1901 du 20 mars, non retenu, l'ambassadeur rendait compte d'un déjeuner donné pour lui par M. Balafrej, ancien président du Conseil, et auquel assistaient M. Guédira, directeur général du Cabinet royal, M. Alaoui, ministre de l'Information, et M. Douiri, ministre des Finances. M. Balafrej avait confirmé à M. Seydoux que le Roi le chargerait de remettre un message au général de Gaulle. Le Roi demanderait au président de la République de reporter sur lui les sentiments d'estime et d'amitié qu'il avait pour son père; il réaffirmerait son désir de voir se développer les relations franco-marocaines et exprimerait le vœu que les problèmes existant entre les deux pays fussent réglés dans un esprit de compréhension. M. Alaoui avait marqué la nécessité pour Hassan II, qui bénéficiait sur le plan national de toute la confiance qu'avait eue son père, d'obtenir la même confiance sur le plan international. À cette fin, c'était à l'Europe, et notamment à la France, que le Maroc s'adressait en premier; selon les paroles du Roi, le Maroc était le trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Une question ayant été posée sur les origines du revirement chérifien en faveur de l'Occident, le ministre de l'Information avait répondu que c'étaient les perspectives ouvertes par les négociations au sujet de l'Algérie qui suffisaient à l'expliquer. M. Seydoux demandait au Département d'intervenir pour que le chef de l'État voulût bien donner son approbation au projet de visite de M. Balafrej, en raison du climat de détente qui s'était instauré dans les relations franco-marocaines depuis l'avènement de Hassan II.

devraient les rapprocher, car elles offraient aux deux pays une occasion de collaborer dans un esprit d'amitié, sans que les questions politiques aient à entrer en jeu.

Je rappelai le point de vue français que j'ai eu souvent à préciser au gouvernement de Rabat : la Mauritanie est un pays indépendant, reconnu comme tel par un grand nombre de puissances; les circonstances ont fait qu'en raison du veto soviétique au Conseil de sécurité [1], elle n'a pu entrer aux Nations Unies, mais les circonstances peuvent changer et l'on sait assez que la grande majorité des membres de l'organisation internationale se sont prononcés en faveur de son admission. Au surplus, il ne fallait pas croire que la France prît seulement en considération les intérêts économiques. Comme tout pays qui avait amené à l'indépendance un jeune État longtemps sous sa protection, la France avait envers lui des obligations morales auxquelles elle ne faillirait pas. Je fis observer, en outre, que l'indépendance de la Mauritanie était surveillée avec une grande vigilance, pour des raisons évidentes, par les États d'Afrique noire. Je conclus que je ne voyais pas comment un pays, qui avait vu reconnaître son indépendance dans le contexte international actuel par un si grand nombre de gouvernements, pourrait, pour des raisons mal définies et qui paraissent surtout inspirées par un désir d'annexion de son territoire par un autre pays, prendre la très grave décision de remettre en question cette situation. En tout cas, le problème mauritanien, à supposer qu'il existât, n'était plus un problème français ou franco-mauritanien, mais international.

M. Alaoui affirma ensuite que la Mauritanie n'était pas un pays viable et que nul ne pouvait ignorer que la proportion importante de sa population qui était maure était de descendance marocaine, attachée à son passé et rebelle à une séparation du Maroc dont son territoire avait fait partie intégrante. Dans le climat actuel des relations franco-marocaines, dans la perspective du règlement algérien, le ministre de l'Information ne comprenait pas que ce problème pût éloigner nos deux pays, puisqu'à partir du jour où la Mauritanie serait rattachée au Maroc, la France aurait automatiquement les mêmes bonnes relations avec sa partie mauritanienne.

Je répondis que ce raisonnement ingénieux — j'aurais pu dire spécieux — ne me paraissait guère pouvoir convaincre l'opinion française ou internationale et M. Alaoui, revenant à des vues plus raisonnables, me déclara que ce que souhaitait en fait le Maroc n'était qu'une harmonisation progressive de ses rapports avec la Mauritanie. On savait bien que dans le monde actuel, les solutions de force étaient impossibles : il fallait envisager autre chose et l'on comptait ici sur la France pour contribuer à trouver des solutions. Ne serait-il pas possible, par exemple, que nous fassions savoir à M. Ould Daddah qu'il avait tout intérêt à nouer de bonnes relations avec le gouvernement marocain et que nous

[1] *D.D.F.*, 1960-II, n° 258 (note)

facilitions des contacts qui pourraient être suivis d'entretiens entre Rabat et Nouakchott ?

De cette conversation, qui s'ajoute à beaucoup d'autres sur cette question, je retiens les impressions suivantes :

1. L'affaire mauritanienne, lancée par Allal el Fassi, restée en sommeil jusqu'à l'indépendance, reprise avec une force accrue par un gouvernement tombé sous l'influence quasi exclusive de l'Istiqlal, est devenue un thème favori de la propagande marocaine. C'est dans ce climat politique qu'ont été préparées les entreprises de subversion dont ces développements ont entraîné au Sahara espagnol et à proximité les incidents et regroupements militaires que l'on sait [1].

2. Sans que l'on puisse dire que l'opinion marocaine, d'ailleurs peu cohérente, a endossé les thèses de l'Istiqlal, il faut reconnaître que même la gauche déclare aujourd'hui que la Mauritanie doit être rattachée au Maroc ou, du moins, au Maghreb. Mais, à la différence de l'Istiqlal, elle désire trouver une solution souple, par exemple par le moyen d'une fédération.

3. Depuis l'avènement d'Hassan II, le dispositif établi par Rabat a été laissé en place. Toutefois, il semble que, devant les réactions qu'a suscitées cette politique et après qu'elle ait été portée sur le plan international, on hésite ici à poursuivre et à risquer de compromettre l'amélioration des relations avec l'Occident, plus particulièrement avec la France. Mais, entre-temps, l'idée mauritanienne est devenue un mythe et il est impossible pour Hassan II d'abandonner de façon trop évidente et trop rapide la politique de son père, sans que sa popularité en souffre. D'où cette position d'apparente expectative et les appels de plus en plus pressants qui nous sont adressés depuis quelques jours pour nous demander d'aider les Marocains à se tirer de ce mauvais pas. Même si la sincérité du gouvernement de Rabat ne saurait être tenue pour entière, il ne paraît pas douteux que nombre de mes interlocuteurs persistent à penser que la solution de ce qu'ils appellent le problème mauritanien passe par la France et que, pour eux, c'est elle seule qui peut, d'une part, les aider à la trouver, d'autre part, l'imposer à ses partenaires.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur ces événements, voir ci-dessus les n°s 128 (note), 145 (et note), 146.

149

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1402 à 1404. *Washington, 21 mars 1961.*

(*Reçu :* le 22, 2 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 400 [1].

« Au cours de conversations menées sur le plan technique à Washington les 20 et 21 mars 1961, les représentants de la U.S. N.A.S.A. et du Comité français de la recherche spatiale ont confirmé leur désir de coopération dans des recherches d'intérêt mutuel portant sur les sciences de l'espace.

« En vue d'un programme à long terme, les deux autorités envisagent les mesures initiales suivantes :

« 1. Le Comité de la recherche spatiale fera des propositions détaillées relatives à des expériences dans le domaine des très basses fréquences hertziennes de la luminosité du ciel nocturne et des aurores boréales, ainsi que dans le domaine biologique, étant entendu que les instruments destinés à ces expériences seront construits par le Comité et placés dans des fusées-sondes appropriées de la N.A.S.A.

« 2. Il est prévu que le Comité construira ces instruments de manière à ce qu'ils puissent être incorporés à des satellites lancés par la N.A.S.A., si les résultats des expériences préliminaires convenables dans les fusées-sondes sont favorables.

« 3. Les deux organismes échangeront des informations sur les plans, l'équipement technique et l'exploitation d'un site de lancement de fusées-sondes scientifiques. Ces échanges comporteront les visites d'experts qui seront jugées nécessaires.

« 4. À titre de première mesure dans le cadre des échanges mutuels de personnel pour l'instruction et l'entraînement, la N.A.S.A. recevra dans ses centres de recherche spatiale les techniciens désignés par le Comité, en accord avec la N.A.S.A. »

[1] Ce télégramme de Washington, du 21 mars, non reproduit, annonce l'envoi à Paris du texte d'un mémorandum d'accord sur la coopération spatiale entre la N.A.S.A. (National Aeronautics and Space Administration) et le Comité français de la recherche spatiale. Cet accord a été signé à Washington le 21 mars, par M. Pierre Piganiol pour la Délégation générale à la recherche scientifique et technique et M. Pierre Auger pour le Comité de recherches spatiales, côté français, et, du côté américain, par M. Hugh L. Dryden pour la N.A.S.A.

150

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1408 à 1414 (1). *Washington, 21 mars 1961.*
Immédiat. Très secret.
(*Reçu :* le 22, 3 h. 45.)

Le secrétaire d'État m'a convoqué le 21 mars dans l'après-midi avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Il voulait nous mettre au courant des conclusions auxquelles M. Kennedy était arrivé, avec ses conseillers civils et militaires, à l'issue de deux réunions tenues hier et aujourd'hui, concernant l'affaire laotienne.

A. Dans la recherche d'une issue politique au Laos, le gouvernement américain propose que la Grande-Bretagne modifie son projet de réponse à Moscou (votre télégramme n°s 4608-4615 (2)) de manière à présenter dans l'ordre les propositions suivantes :

1. Les hostilités devront cesser immédiatement au Laos.

2. Si cette condition était remplie, aboutissant à un cessez-le-feu de fait, la C.I.C. pourrait être convoquée aussitôt à New Delhi — la tâche de la Commission devant être, à ce stade, de vérifier s'il y a bien cessez-le-feu au Laos et de faire rapport à ce sujet aux coprésidents.

3. En troisième étape, une conférence des quatorze puissances (projet Sihanouk) (3) se réunirait, dans un délai assez bref qui pourrait être, par exemple, de deux semaines.

4. Dans cet intervalle de temps, les diverses factions laotiennes devraient pouvoir s'être entendues sur la formation d'un gouvernement neutre d'unité nationale. Si un tel gouvernement n'avait pas été constitué avant la date d'ouverture de la Conférence, le Laos ne pourrait pas y être représenté et la Conférence aurait alors pour première tâche d'aider les différentes factions laotiennes à réaliser un accord sur ce point.

Je vous adresse sous le numéro suivant le texte modifié du projet de communication que le gouvernement britannique devrait adresser à Moscou.

Le président Kennedy a retardé d'un jour la conférence de presse qu'il devait tenir demain, 22 mars, dans l'espoir que ce projet pourrait entre-temps (c'est-à-dire demain 22 mars) avoir reçu l'approbation des

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 782-788).

(2) Également du 21 mars, non reproduit.

(3) Sur ce projet Sihanouk, visant à la tenue d'une conférence en pays neutre, pour aboutir à la neutralisation du Cambodge et du Laos, voir ci-dessus les n°s 5 (note), 6 (note).

gouvernements britannique et français et, enfin, avoir été remis à Moscou. M. Kennedy estime en effet essentiel de faire à cette occasion une déclaration précise sur la crise laotienne [1].

B. Le gouvernement américain désire, d'autre part, se prémunir dans toute la mesure possible contre les manœuvres dilatoires des Soviétiques concernant le projet de règlement politique qui leur sera ainsi exposé. Il s'agit, donc, dans son esprit, de faire comprendre à Moscou qu'il existe désormais une chance de règlement concerté à saisir, mais que l'Occident n'attendra pas que le Laos soit sur le point de basculer dans l'orbite communiste. À cet effet, nos partenaires américains nous proposent de mettre en œuvre, sans retard, l'examen des plans militaires que l'O.T.A.S.E. aurait à exécuter pour le cas où une intervention de cet organisme au Laos serait nécessaire.

M. Rusk a précisé que le Président comptait faire référence aux responsabilités de l'O.T.A.S.E. dans sa conférence de presse du jeudi 23 mars.

C. Dans ses commentaires, le secrétaire d'État a nettement indiqué :

1. Que les États-Unis voulaient sincèrement un règlement politique de la crise laotienne (Il ne faut pas qu'il y ait de guerre mondiale à cause du Laos).

2. Que les mesures militaires envisagées dans le cadre de l'O.T.A.S.E. avaient pour objet « d'appuyer la négociation ».

3. Qu'il s'agissait d'obtenir l'arrêt de l'offensive Pathet-Lao, afin de ménager au gouvernement de Vientiane la possession d'un territoire sur le sol national.

4. Que les États-Unis n'avaient encore dirigé aucun groupe de combat vers le théâtre laotien. La seule présence supplémentaire américaine dans la zone serait constituée, dans l'avenir immédiat, par le groupe logistique qui devait arriver demain en Thaïlande. Il s'agissait de 300 (trois cents) hommes affectés à l'entretien des hélicoptères.

D. Réservant la réponse du gouvernement français, j'ai cependant fait remarquer que le processus politique envisagé me paraissait devoir correspondre à nos vues.

Sur le second volet du diptyque, c'est-à-dire les manifestations militaires envisagées dans le cadre de l'O.T.A.S.E., j'ai toutefois exprimé des doutes. Je comprenais le besoin de se préparer aux pires éventualités, mais toute publicité sur des initiatives de cette nature n'allait-elle pas précisément offrir aux Russes le moyen de rejeter la négociation et, éventuellement, les inciter à forcer la mise ?

[1] Dans sa conférence de presse du 22 mars, le président des États-Unis se prononçait en faveur de l'établissement d'un Laos « neutre et indépendant », et déclarait soutenir en conséquence le gouvernement de Vientiane. Si les attaques contre ce gouvernement ne cessaient pas, les États-Unis étudieraient avec leurs alliés la forme de leur riposte. Le Président appuyait la proposition britannique en vue d'une cessation rapide des hostilités et de l'ouverture de négociations (Sur cette proposition, voir ci-après le n° 155, note).

Tenant compte de cette observation, le secrétaire d'État m'a répondu que le Président insisterait vraisemblablement avant tout sur l'aspect politique du projet et ne se référerait que de manière générale à l'emploi éventuel de la force pour éviter la domination communiste au Laos [1].

(Collection des télégrammes.)

151

Instructions à l'Ambassadeur de France nouvellement accrédité en Inde [2].

I. *Paris, 21 mars 1961.*

L'Inde, qui a longtemps lutté pour conquérir sa propre indépendance et dont la population compte 40 millions de musulmans, est naturellement favorable à la cause du nationalisme algérien. Grâce à l'autorité du président Nehru, ses sympathies se sont pourtant affirmées avec une certaine discrétion et le gouvernement de New Delhi ne s'est pas départi, dans l'ensemble, d'une position assez mesurée à notre égard dans la question d' Algérie.

Lors de la visite de Ferhat Abbas à New Delhi, en 1959 [3], le président Nehru a surtout prodigué au chef rebelle des conseils de prudence et de modération; il s'est abstenu de prendre des engagements sur le plan de l'aide matérielle à la rébellion. Quelque temps après cette visite, il saisit d'ailleurs l'occasion d'un discours au Parlement pour réaffirmer la détermination de l'Inde de ne pas procéder à la reconnaissance du « G.P.R.A. », décision maintenue depuis lors et encore récemment confirmée.

Cette réserve du gouvernement indien n'a pas été cependant jusqu'à empêcher l'installation, dès 1957, dans la capitale, d'un bureau officieux du F.L.N. dirigé par Chérif Guellal. L'activité de ce délégué est passée

[1] Se référant au télégramme n°s 1408-1414, ici reproduit, l'ambassadeur de France indiquait que, à l'issue de l'entretien, M. Rusk l'avait pris à part avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Le secrétaire d'État avait souligné que le président Kennedy venait de consentir à des concessions importantes; le projet de note à Moscou correspondait à la pensée de la France et de la Grande-Bretagne. Le gouvernement américain aurait été disposé à ce que ces vues fussent présentées à Moscou par une démarche tripartite. M. Rusk songeait à l'entremise de la Grande-Bretagne. Pour le cas où l'affaire laotienne tournerait au pire, le président Kennedy espérait que cette unité de vues se prolongerait sous la forme d'un ferme soutien de Paris et de Londres à l'O.T.A.S.E. (Télégramme de Washington n°s 1420-1421 du 21 mars, non retenu).

[2] M. Jean-Paul Garnier, ambassadeur de France à Prague, remplaçait M. Ostrorog au poste d'ambassadeur à New Delhi.

[3] Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 172 (note).

par des alternatives diverses, mais il semble bien qu'il se soit assuré aujourd'hui de sérieux appuis au sein du parti du Congrès, qui lui alloue des subsides appréciables et met à sa disposition les moyens de diffuser largement la propagande rebelle. Toutefois, les autorités de Delhi ont soigneusement évité jusqu'ici de lui concéder un statut officiel.

Dans les discussions sur l'Algérie aux Nations Unies, l'Inde n'a pas manqué, durant ces dernières années, de se solidariser avec la majorité du groupe afro-asiatique. Si sa délégation a régulièrement voté en faveur de l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée et appuyé toutes les résolutions présentées au nom de ce groupe, elle n'en a pas moins joué un rôle modérateur en s'efforçant d'atténuer la violence des attaques dont la France faisait l'objet de la part de certains États d'Afrique ou d'Asie.

Dans son intervention à la dernière Assemblée générale, le 3 octobre 1960, le pandit Nehru a lui-même évoqué le problème algérien en termes modérés, mais en marquant nettement sa sympathie au peuple algérien « en lutte pour sa liberté » et en précisant que les Nations Unies devaient se consacrer à ce problème « pour faire aboutir une solution rapide ». Intervenant le 15 décembre devant la Commission politique, M. Krishna Menon, dont les outrances verbales sont connues, a adopté une position nettement plus hostile à notre égard : après avoir condamné « l'affront fait aux Nations Unies » que constituait la non-participation de la France aux débats, il s'en est pris de façon particulièrement blessante à notre politique en Algérie, rejetant même le principe d'autodétermination auquel le président Nehru s'était cependant montré favorable : « L'autodétermination est un cliché qui a trompé l'humanité; ce que l'Algérie veut, ce n'est pas l'autodétermination, c'est l'indépendance » [1].

Peut-être provoquées par la déception consécutive à l'échec des entretiens de Melun [2], ces paroles excessives ne doivent sans doute pas être prises au pied de la lettre. En fait, la politique de l'Inde demeure marquée par un souci de prudence et se garde de toute initiative susceptible de faire obstacle à un règlement pacifique du conflit algérien. Le référendum du 8 janvier, la rencontre de Gaulle-Bourguiba [3], les diverses déclarations du gouvernement français relatives à l'éventualité de pourparlers directs avec le F.L.N. ont été accueillis avec intérêt dans la capitale indienne et interprétés comme autant de signes favorables. Certes, Nehru a préféré s'abstenir jusqu'ici de tout commentaire prématuré, mais on ne saurait douter que le chef du gouvernement indien, qui n'est pas sans éprouver quelques inquiétudes de l'aide apportée au F.L.N. par les pays communistes, et en particulier la Chine, n'envisage avec faveur l'ouverture de pourparlers directs entre le gouvernement français et les représentants de la rébellion algérienne.

(1) Sur la position de l'Inde durant le second semestre de 1960, voir *D.D.F.,* 1960-II, nos 172, 290.

(2) En juin 1960. Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1960-II, nos 4, 7.

(3) Sur cette rencontre, à Rambouillet, voir ci-dessus les nos 106, 109.

Au moment où s'engagent ces conversations qui risquent d'être longues et difficiles, l'ambassadeur devra saisir toute occasion pour rappeler à ses interlocuteurs indiens la complexité du problème algérien et l'importance des intérêts en cause; il fera valoir les efforts déployés par le gouvernement français pour parvenir, en dépit de très nombreuses difficultés, à une solution pacifique du conflit, qui tienne compte des aspirations de l'ensemble des populations algériennes. Il soulignera que, loin de faciliter ce règlement, des interventions extérieures, et en particulier l'immixtion des Nations Unies, ne feraient que compromettre les chances d'entente et conduire à une situation chaotique, probablement plus grave encore que celle dont le Congo donne actuellement l'exemple.

D'une manière générale, l'ambassadeur ne devra ménager aucun effort pour convaincre le gouvernement indien du bien-fondé de l'action menée par la France en Algérie et obtenir de lui le maximum de compréhension à notre égard. Il suivra avec attention son comportement à ce sujet et en tiendra le Département régulièrement informé.

(MLA. Action extérieure. Inde.)

152

M. Bérard, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1073 à 1079 (1). *New York, 22 mars 1961.*
Immédiat. Secret. Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 55.)

M. Hammarskjöld nous avait demandé, à mes collègues américain, britannique et à moi-même, de venir nous entretenir avec lui, ce matin 22 mars, de la situation au Congo. Il nous a tenu les propos suivants :

Depuis plusieurs semaines, et en particulier depuis la résolution du 21 février, les relations entre l'O.N.U. et les autorités congolaises n'ont cessé de se détériorer (2). Les troupes de l'O.N.U. ont été chassées de

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 339), Washington (n° 348) et Bruxelles (n° 223).

(2) À la suite des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité le 21 février, deux lettres, en date des 28 février et 3 mars, ont été adressées par le Secrétaire général au président Kasavubu. Sur la réponse de celui-ci adressée à M. Hammarskjöld en date du 6 mars, se reporter au télégramme de New York n° 764, du 7 mars, non reproduit. Le Président congolais y abordait le problème de la réorganisation de l'armée nationale congolaise.

Banana et de Matadi [1]. Elles le seront demain de Kitona, de Ndjili et de tous les aérodromes, car il s'agit d'un plan concerté visant à couper tous les approvisionnements de la force d'intervention.

Le problème de Matadi a la valeur d'un test. Les négociations entre M. Mekki Abbas [2] et M. Ileo durent depuis plus de deux semaines. Les Congolais ont d'abord posé des conditions ridicules au retour de l'O.N.U.C. à Matadi. Maintenant, ils prétendent que la population locale doit être préparée à cet événement, comme s'il existait une opinion politique au Congo. On nous a dit d'attendre le retour à Léopoldville de M. Kasavubu. Celui-ci refuse, en fait, de rencontrer M. Abbas. Il s'agit d'une véritable farce montée contre l'O.N.U.

Or, les 20.000 hommes de la force d'intervention dépendent entièrement de Matadi pour leurs approvisionnements. Il leur est impossible de l'abandonner et il ne leur reste que huit jours de vivres. Les négociations ne marquent aucun progrès. Au contraire, le général Mobutu [3] déclare que l'O.N.U.C. ne reviendra jamais à Matadi. Cette déclaration a motivé une demande d'explication de M. Hammarskjöld à M. Kasavubu. Celui-ci n'a pas répondu. On ne doit pas, d'ailleurs, attendre une réponse de sa part, car il ne veut pas prendre la responsabilité de l'échec des négociations. M. Iléo veut maintenant interdire l'aérodrome de Kitona aux renforts de troupes [4]. Il s'agit d'une prétention inadmissible, venant du Premier ministre d'un pays qui a demandé l'intervention de l'O.N.U. en s'engageant à lui laisser toute liberté de circulation.

La situation est donc très grave. Les Congolais ne veulent pas du retour de la force d'intervention à Matadi parce que, semble-t-il, ils

[1] Du 3 au 6 mars, de graves événements se sont produits entre les troupes de l'O.N.U. et des militaires de l'armée nationale congolaise (A.N.C.). Dans la soirée du 3 mars l'A.N.C. a bombardé le camp de Banana. Le 4 mars, une fusillade a éclaté à Matadi, à deux cents kilomètres au sud-ouest de Léopoldville, entre militaires de l'A.N.C. et « Casques bleus » soudanais. Le 6 mars, Matadi était évacué. Sur le déroulement de ces événements, voir les télégrammes de New York, n° 763 du 7 mars, non reproduit, citant le rapport adressé le 6 mars au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo, et n° 787 du 8 mars, non retenu, communiquant le texte de la note adressée le 7 mars par le représentant permanent du Congo (Léopoldville) au Secrétaire général sur ces événements. Se reporter également à une note du Département du 7 mars, non reproduite, faisant le point de la situation au Congo pour la période du 28 février au 7 mars 1961. Sur le retrait du Congo du bataillon soudanais faisant partie des troupes de l'O.N.U. à la suite des incidents de Matadi, voir la note de l'attaché militaire français à Khartoum n° 152/AM du 7 mars, non reproduite.

[2] M. Mekki Abbas, soudanais, remplace pour un temps limité M. Dayal, rappelé pour deux semaines en consultation à New York par M. Hammarskjöld : voir le télégramme de New York n°s 759-762 du 7 mars, non reproduit.

[3] Voir le message du général Mobutu à M. Bomboko, le suppliant de maintenir sa position et d'empêcher le retour de l'O.N.U. à Matadi et à Banana : se reporter au télégramme de Léopoldville n°s 867-871 du 13 mars, non reproduit. Sur une conférence de presse du général Mobutu de retour de l'Équateur où il se trouvait depuis six semaines, voir le télégramme de Léopoldville n° 957 du 21 mars, non reproduit.

[4] Se reporter à la conférence de presse de M. Iléo, donnée le 21 mars, au cours de laquelle il a notamment dit : « Nous n'admettrons pas le retour des Casques bleus à Matadi... Quant à la base de Kitona... elle nous appartient puisqu'elle est sur notre sol et que nous avons acheté ses installations à la Belgique. Elle doit être occupée par nos troupes et servir à nos besoins ». Sur le sujet, voir le télégramme de Léopoldville n° 959 du 22 mars, non reproduit. Pour le point de vue congolais sur Matadi et la proposition faite à l'O.N.U. d'envoyer du personnel civil et non des troupes, voir le télégramme de Léopoldville n°s 997-1001 du 25 mars, non reproduit.

attendraient des armes de l'étranger qui leur seraient livrées par ce port. L'O.N.U.C. pourrait avoir recours à la force, mais elle ne le peut pas en raison de l'opposition de certains gouvernements à ce que les contingents qu'ils ont envoyés au Congo se battent contre l'armée locale.

Trois solutions sont à envisager :

— un changement radical de l'attitude des autorités congolaises;
— le retrait de l'ensemble de la force d'intervention;
— l'usage de la force.

Les deux dernières serviraient directement l'U.R.S.S. Seule reste donc la première.

Compte tenu de l'urgence d'une solution, M. Hammarskjöld a donné des instructions à M. Mekki Abbas de faire savoir aux autorités congolaises qu'à défaut d'un accord d'ici demain 23 mars, l'O.N.U. considérera que les négociations ont échoué [1]. Le général Mc Keown informera alors l'armée congolaise qu'il fera mouvement, avec un contingent de troupes, sur Matadi dans un délai de vingt-quatre heures, c'est-à-dire samedi matin. Si des unités congolaises tentent d'empêcher ce mouvement, ou menacent de le faire, le général en référera aussitôt à M. Hammarskjöld qui saisira immédiatement le Conseil de sécurité. Celui-ci devra prendre ses responsabilités et choisir entre l'usage de la force et le rapatriement de l'O.N.U.C.

J'ai demandé au Secrétaire général ce qu'il entendait exactement par le retour de la force d'urgence à Matadi. Il était normal que tant que l'O.N.U.C. se trouvait au Congo, elle voulût disposer d'une base pour son ravitaillement et des moyens de communication nécessaires avec cette base. Mais les Congolais avaient besoin, eux-mêmes, de Matadi et il ne devait pas être question de les en exclure. Il ne serait pas non plus concevable de recourir à la force, ce que même la résolution du 21 février n'autoriserait pas le Secrétaire général à faire. Si l'on pouvait détendre le climat qui malheureusement s'était établi entre les autorités de Léopoldville et l'ancien représentant du Secrétaire général, un accord devait pouvoir être réalisé avec le gouvernement congolais sur les bases que je venais d'indiquer.

M. Hammarskjöld a répondu qu'il s'agissait simplement de faire assurer la garde des dépôts abritant les stocks de l'O.N.U.C. dans le périmè-

[1] En réalité, une telle attitude comminatoire sera abandonnée. À la suite des directives qu'il avait reçues pour la reprise de Matadi, M. Mekki Abbas est intervenu auprès du Secrétaire général et a obtenu le 24 mars l'autorisation de différer l'emploi de la force. (Se reporter au télégramme de Léopoldville n° 996 du 25 mars, non publié). Pour la lettre adressée à M. Hammarskjöld par M. Bomboko au sujet de Matadi et publiée le 25 mars, voir la dépêche n° 399/AL de Léopoldville en date du 27 mars, non retenue. Sur les suites de cette affaire, se reporter aux télégrammes de Léopoldville n°s 1018-1020 du 27 mars, 1023-1027, 1030-1032 du 28 mars et 1035-1036 du 29 mars, non reproduits. Un rapprochement entre l'O.N.U. et les autorités de Léopoldville se concrétisera par un accord, le 17 avril, dans lequel M. Kasavubu reconnaît à la résolution du Conseil de sécurité du 21 février une validité qu'il avait jusque-là vigoureusement contestée. Il y réserve aux Nations Unies un rôle déterminant — mais non exclusif — dans l'élimination des conseillers étrangers, l'assistance technique et la réorganisation de l'armée congolaise et fait, en contrepartie, reconnaître à nouveau sa légitimité et son rôle directeur dans les divers organismes chargés de l'exécution de l'accord.

tre laissé à celle-ci, à l'exclusion de toute implantation de troupes dans le reste du camp ou dans la ville. Il a confirmé, d'autre part, qu'il écartait l'usage de la force, dans le cadre de son mandat actuel, pour revenir à Matadi.

M. Wieschoff a fait cependant observer que le problème était plus vaste et qu'il fallait mettre obstacle au plan ourdi depuis deux mois « avec la complicité des Belges » pour « étrangler l'O.N.U.C. en la privant de ses moyens d'approvisionnement ». Le général Rikhye a précisé que 700 soldats indiens étaient arrivés au Congo et qu'ils étaient cantonnés dans la banlieue de Léopoldville. Quatre cents autres doivent arriver avant le 1er avril, mais le reste des contingents n'a pas encore quitté Bombay, où ils doivent prendre un navire américain du fait que Matadi est bloqué par l'armée congolaise. Pour la même raison, le contingent indonésien ne peut être rapatrié.

Résumant le débat, M. Hammarskjöld nous a demandé de porter d'urgence à la connaissance de nos gouvernements la crise que risquent de provoquer les autorités congolaises, dont il sera obligé de dénoncer les plans si elles ne modifient pas leur attitude dans les quarante-huit heures. Sans doute, M. Kasavubu envisage-t-il avec faveur l'éventualité d'un rapatriement de l'O.N.U.C. dans la perspective de rétablir son autorité sur la Province orientale par la négociation ou par la force. Mais, ce faisant, il risque de déclencher une crise internationale d'une extrême gravité.

J'ai fait observer au Secrétaire général que, s'il sollicitait l'intervention de nos gouvernements auprès des autorités de Léopoldville, il devait nous laisser le temps d'arrêter notre attitude et d'agir en conséquence. Il en est convenu, tout en soulignant que des navires attendent actuellement d'être déchargés au large de Matadi. Il a répété qu'il était prêt à s'entendre avec les autorités congolaises sur les modalités du retour dans ce port d'un contingent suffisant pour assurer la garde des stocks de l'O.N.U., avec la garantie de ne pas être exposé à de nouvelles attaques de l'armée nationale congolaise. En terminant, il a réitéré sa demande visant à ce que les trois gouvernements interviennent d'urgence à Léopoldville pour montrer aux autorités congolaises que leur intérêt même leur commandait de faire des concessions en se prêtant à un règlement rapide du problème de Matadi.

(Afrique-Levant, Congo ex-belge, CB 5-1-7. Conseil de sécurité.)

153

Note du Premier ministre [1]

À propos de l'Algérie

N. *Paris, 23 mars 1961.*

Le document qui suit a un caractère très personnel.

La conversation avec le général de Gaulle a porté sur les points suivants :

1. *« Attaque du problème ».*

J'expose qu'au cours de la conversation précédente, deux manières d'aborder la discussion ont été successivement envisagées.

On a d'abord envisagé une attaque conçue comme suit : « La France est décidée à construire l'Algérie nouvelle avec vous ou sans vous. Il serait mieux, pour l'avenir, que cette Algérie nouvelle fût bâtie avec tout le monde ... ». Ensuite, une seconde attaque a été envisagée : « Comment comptez-vous faire l'Algérie ? Avec ou sans la France ? La France est toute prête à se désintéresser de l'Algérie. Si vous ne voulez pas d'elle, l'Algérie est davantage un fardeau qu'un bénéfice ... ».

Je fais observer les inconvénients de la deuxième manière d'aborder le problème. D'abord, elle ne me paraît pas correspondre à la réalité. Ensuite, on peut considérer cette façon d'envisager les choses comme une sorte de reconnaissance implicite du caractère représentatif de l'adversaire.

Le Général me fait observer que la première manière d'aborder le problème n'est pas — non plus — tout à fait réelle, car il n'est pas vrai que l'on puisse construire aisément l'Algérie sans se préoccuper de la rébellion.

Je rappelle, cependant, les termes employés par le Général, et notament le papier écrit déjà préparé dont la rédaction me paraît aller trop loin [2], et j'insiste sur les dangers d'une sorte de reconnaissance implicite et, d'autre part, sur l'inconvénient qui résulte d'une prise de position en faveur d'une Algérie unique dont la France, *a priori,* pourrait se désintéresser.

À quoi le Général répond : il ne faut jamais oublier que si une partie de l'Algérie ne veut pas de la France, il y aura un regroupement et une partition. Et il insiste sur l'idée qu'il ne faut, en aucune façon, ni maintenant ni pour plus tard, renoncer à l'idée d'un regroupement des Français d'origine ainsi que des musulmans qui ne veulent pas quitter la France.

En fin de compte, le Général, sans renoncer à sa manière d'aborder le problème, conçoit qu'il faut peut-être nuancer le propos et trouver une manière de présenter l'affaire qui tienne compte des deux idées. Il demeure très ferme sur le fait que dire « la France n'a pas besoin de l'Algérie » est un argument de poids accompagné, naturellement, de l'assurance que la France fera ce qu'il faut « pour les siens ».

2. *Les possibilités d'échecs.*

Diverses possibilités d'échecs doivent être envisagées, plus exactement diverses manœuvres politiques tentées par la rébellion doivent être examinées.

J'en cite trois notamment : 1° un cessez-le-feu débouchant sur des Commissions mixtes ou en tout cas à des arrangements diminuant l'autorité de la France, avant l'autodétermination, 2° le préalable de l'indépendance, 3° le préalable du Sahara.

(1) Document à en-tête du Premier ministre, M. Michel Debré.
(2) Nous ne pouvons identifier de façon certaine le document auquel il est fait ici allusion.

1° En ce qui concerne le cessez-le-feu, le Général affirme de la manière la plus catégorique qu'il n'est pas possible de partager la moindre responsabilité avant l'autodétermination. Jusqu'au résultat de l'autodétermination, une seule autorité est compétente pour assurer l'ordre : c'est l'autorité française. Il ne faut se laisser aller en aucune façon à la partager. Le Général reconnaît, d'autre part, qu'il n'est pas possible de laisser entrer une fraction — même peu importante — des troupes qui se trouvent à l'extérieur. Les Algériens de l'extérieur peuvent, éventuellement, entrer individuellement et sans arme, le cas échéant repartir, mais toute autre formule ne peut être envisagée jusqu'à l'autodétermination au moins.

2° Si la rébellion refuse de discuter les problèmes politiques de l'Algérie avant que l'indépendance de l'Algérie ait été reconnue, la réponse est claire : il ne peut y avoir changement de souveraineté que si le suffrage universel en décide ainsi. L'indépendance de l'Algérie peut sortir des urnes, elle ne peut être proclamée !

Le Général précise que cela est d'autant plus important que s'il n'y a pas d'accord avant l'autodétermination, celle-ci ne doit pas être considérée comme l'autodétermination de l'Algérie, mais l'autodétermination des populations algériennes. Ce qui signifie qu'une partie de l'Algérie peut opter pour telle solution et telle autre partie pour telle autre. Voilà, précise-t-il bien, qui résulte du fait qu'il n'y a jamais eu d'État algérien et que la liberté d'appréciation des populations est complète.

3° En ce qui concerne le Sahara — si la question est posée — la réponse doit être nette : le Sahara est distinct de l'Algérie. S'il existe un État algérien et quand il existera, il sera possible de parler du Sahara avec lui comme avec d'autres États, la discussion portant sur les résultats de l'exploitation en commun, mais il ne peut s'agir d'en discuter auparavant, et encore moins de mettre en doute le problème de souveraineté.

3. *La structure de l'État algérien.*

C'est sur ce point que la conversation a été la plus longue et la plus détaillée.

Je rappelle les termes de la note que j'ai écrite et remise au Général il y a plusieurs semaines [1] et c'est à partir de cette note que nous évoquons certains problèmes : la structure de l'État algérien, la présence de l'armée française, les institutions communes.

Deux question ont été surtout débattues : la structure de l'État algérien, la présence de l'armée française.

a. La structure de l'État algérien : j'insiste sur l'idée que les mots « garantie aux Européens » ou « garantie aux musulmans fidèles » ne représentent pas exactement la réalité de ce qui doit être recherché. C'est en vérité la structure du nouvel État qui doit conditionner son association avec la France.

Le Général me donne son accord à cette formule. Il n'y a pas « aide de la France » si l'État algérien ne répond pas à certains critères et parmi ces critères, ce qui touche la liberté des Français, la liberté des musulmans fidèles.

Les points qui doivent, par conséquent, faire l'objet de règlements sont assez clairs : en premier lieu, *la nationalité* comme il a été dit dans la conversation précédente. En second lieu, *le statut de la communauté minoritaire.* Entendons par statut sa participation aux organismes politiques, y compris le gouvernement. Les règles constitutionnelles garantissant sa liberté d'expression (journaux et radio) et, enfin, son organisation judiciaire autonome. Une troisième partie doit être envisagée au-delà de la nationalité et du statut, c'est *l'organisation départementale et municipale :* statut des grandes villes, notamment d'Alger, d'Oran et de Bône, et peut-être réorganisation du cadre départemental.

Le Général donne son accord à cet ensemble de dispositions. Il fait remarquer, cependant, que les illusions sont interdites : combien de temps l'ensemble de ces dispositions sera respecté par les Algériens ? Il faudra veiller à leur respect — mais comment ?

J'insiste sur l'idée qu'il s'agit, non seulement de garanties juridiques, mais de règles de structure politique, par exemple participation des Européens au gouvernement algérien,

[1] Il s'agit vraisemblablement de la note du Premier ministre en date du 15 janvier, ci-dessus reproduite sous le n° 18.

et que la France est garante de ce statut. Le référendum, en effet, n'aura pas lieu seulement en Algérie, il aura lieu aussi en France.

Le Général fait remarquer que l'armée française doit être présente pour garantir ces règles et que d'une manière générale — indépendamment même de la présence de l'Armée — la France aura l'obligation, soit de couper toute aide s'il y a violation des règles établies, soit, le cas échéant, d'intervenir en faveur de ses nationaux opprimés.

Je fais observer qu'il est difficile de supprimer l'aide et encore plus de faire intervenir la protection de la France pour de petites brimades ou des brimades individuelles. C'est pourquoi il convient de préciser en détail le statut : c'est la violation d'un statut précis qui justifie l'intervention de la France.

Le Général reconnaît la nécessité d'être très précis.

b. L'Armée : je rappelle au Général l'importance de ce problème. D'abord, le Général s'est personnellement engagé, à diverses reprises, et il a pris position de la manière la plus catégorique devant les officiers, notamment en exposant combient l'Armée avait, pour de longues années encore et quelle que soit l'évolution politique de l'Algérie, une grande œuvre à accomplir.

Outre l'engagement formel du Général, deux éléments doivent entrer en ligne de compte : d'abord, le statut de la communauté « française », les garanties données par ce statut qui ne peuvent entrer dans les mœurs et dans les habitudes que si, pendant plusieurs années, la présence de l'Armée garantit le bon fonctionnement de ce qui aura été décidé. Enfin, il n'y a d'ordre en Algérie, sans doute pour de longues années, que dans la mesure où l'armée française subsiste. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas une question d'ordre, c'est aussi une question de démocratie, car faire partir l'armée française, c'est-à-dire installer une « armée algérienne », c'est risquer la mainmise politique d'une fraction.

Le Général pense que les Algériens politiques ne seront pas désireux de se forger des rivaux en la personne de colonels ou de généraux.

Je fais observer au Général que cette crainte viendra peut-être par la suite, mais qu'au départ, il y aura à lutter contre une tendance du F.L.N. à établir sa primauté pour ne pas dire sa dictature par une organisation militaire dont il aurait le commandement. L'armée française est la garantie qu'il y aura, à côté du F.L.N., d'autres formations politiques.

Le Général reconnaît que la présence de l'Armée — même si elle doit être réduite à la moitié de ce qui est présentement — est une nécessité pour de longues années et qu'il ne faut pas fixer de délai à la présence de l'Armée. Il l'a toujours dit et, sur ce point, il est certainement indispensable de rester très ferme.

Nous parlons, ensuite, des possibilités d'une « armée algérienne », et je fais observer le danger de la coexistence de deux armées.

Le Général pense qu'il sera difficile de ne pas envisager, au moins, pour l'avenir, les premiers éléments d'une armée propre à l'Algérie.

Je reconnais, en effet, qu'il y a là quelque chose qui est de l'ordre de la fatalité. Encore faut-il prêter la plus grande attention. Cette nouvelle armée doit être beaucoup moins importante que l'armée française, sinon on se trouvera devant des difficultés qui ont été connues en Tunisie et que l'on a évitées au Maroc en ordonnant une évacuation rapide. D'autre part, il y a le problème du service militaire et il y a le problème des interventions étrangères.

En conclusion, on ne peut écarter l'idée d'un début d'armée algérienne, mais il faut retarder ce début, bien établir un encadrement français et, enfin, qu'il n'y ait pas de commune mesure entre l'importance de l'armée française et l'existence de cette armée. Au surplus, le problème financier dominera car, seule, la France sera en mesure de supporter les charges de cette organisation militaire. D'où, d'ailleurs, l'importance d'exclure toute possibilité d'ingérence étrangère.

4. *Problèmes essentiels.*

Nous évoquons les problèmes qui intéressent la France en tant que telle : les bases, le Sahara.

Le Général note l'importance capitale des bases. Il y a Mers-el-Kébir, mais il y a également les bases aériennes. Il faut, sur ce point, être précis et complet, et ne pas

craindre d'avoir un assez grand nombre de positions qui appartiennent fondamentalement à la France. La garde des canalisations de pétrole ou de gaz et quelques autres positions encore peuvent être envisagées dans la même optique.

Nous parlons, une nouvelle fois, du Sahara dans les mêmes termes que précédemment.

5. *Information.*

Enfin, nous en arrivons au problème de la présentation des discussions et de l'information.

a. Le Général souhaite donner du relief aux discussions avec les formations algériennes qui ne sont point le F.L.N. Il faut très vite parler des discussions avec le M.N.A. et il faut organiser, avec un certain apparat, les discussions avec les groupes politiques, les présidents des conseils généraux.

Tout cela, a-t-il dit, fait partie de la préparation de l'autodétermination au même titre que les discussions avec le F.L.N.

b. Je signale les inconvénients de certains silences, alors que le F.L.N. parle beaucoup. Le Général regrette que la radio donne tant de place au F.L.N., tant de place aux préparatifs d'Évian [1], tant de place à ce qui se dit ou à ce qui ne se dit pas à Tunis. Il faut donner des instructions à la radio pour que ces questions soient remises à leur vraie place et qu'il n'en soit pas fait un étalage indécent. Même réflexion pour Évian : le moins de photographes possible à l'extérieur et naturellement aucun à l'intérieur.

Le Général pense faire soit une conférence de presse, soit une déclaration à la télévision dès que les négociations auront commencé. Lorsque sera connue la date du début des négociations, on annoncera que le Général prendra la parole.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

154

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Gruffaz, Chargé d'affaires de France à Phnom-Penh.

T. n°s 551 à 556. *Paris, 24 mars 1961, 23 h. 30.*
Immédiat.

Veuillez remettre d'urgence au prince Sihanouk le texte ci-joint de la réponse du général de Gaulle à la lettre du Prince du 3 mars [2]. L'original vous sera adressé par le prochain courrier.

Vous indiquerez au Prince qu'il est dans notre intention de publier ce texte ainsi que sa lettre du 3 mars lundi matin 27 mars. Veuillez me faire savoir s'il a des objections à cette procédure.

« Monseigneur,

« Les événements de ces dernières semaines sont venus confirmer les craintes que Votre Altesse exprimait sans sa lettre du 3 mars. De cette lettre, j'ai pesé attentivement les termes. Les idées qui s'en dégagent me

[1] L'ouverture de la conférence d'Évian était prévue pour le 7 avril : voir ci-après le n° 169 (note).

[2] Le contenu de la lettre du Prince est suffisamment indiqué dans la réponse du président de la République.

paraissent représenter une analyse extrêmement clairvoyante de l'évolution de la crise laotienne.

« Il ne fait pas de doute, en effet, que les circonstances de divers ordres qui ont retardé les solutions politiques ont été mises à profit pour augmenter l'armement des diverses forces en présence et, par conséquent, préparer la reprise des combats qui n'a pas manqué de se produire. Il en est résulté une situation qui est devenue dangereuse (1).

« La réactivation de la Commission internationale de contrôle m'avait paru être, tout d'abord, une première mesure efficace pour la pacification du Laos. Mais cette mesure n'a pas été décidée. J'estime donc, comme Votre Altesse, que la réunion d'une conférence internationale (2), dont comme Votre Altesse le sait, je n'ai jamais, pour ma part, écarté la possibilité, est sans doute désormais la procédure appropriée. Il conviendrait, maintenant, que les puissances intéressées se mettent d'accord pour en préparer la convocation.

« Les problèmes immédiats au Laos consistent à obtenir l'arrêt des fournitures d'armes et la cessation des hostilités, à habiliter un organisme de contrôle effectif et à persuader les Laotiens de s'entendre pour constituer un gouvernement réellement représentatif. À tout le moins, l'arrêt des combats devrait-il être réalisé pour que la Conférence puisse aborder utilement sa tâche, en se proposant comme objectif principal de rechercher, dans l'esprit des accords de Genève, une solution durable du problème laotien. Il me paraît essentiel que cette solution confirme l'indépendance et l'intégrité du Laos, ainsi que sa neutralité.

« Votre Altesse peut être assurée, comme Elle a bien voulu le dire à la fin de sa lettre, que mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour apporter sa contribution au rétablissement de la paix et de la stabilité dans cette région si gravement troublée du Sud-Est asiatique.

« Veuillez, je vous prie, agréer, Monseigneur, les assurances de ma très haute considération.

« *(Signé)* Charles de Gaulle. »

(Collection des télégrammes.)

(1) Le télégramme de Saigon, n° 329 du 19 mars, non reproduit, insiste sur le désarroi provoqué dans la région par les succès du Pathet-Lao qui créent un danger aux frontières mêmes du Vietnam, et incite les États-Unis à durcir leur attitude dans l'affaire laotienne.

(2) Idée qui avait été avancée par le chef d'État cambodgien : voir ci-dessus les n°s 5 (note), 6 (note).

155

M. Clarac, Ambassadeur de France à Bangkok,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 287 à 294 (1).
Immédiat.

Bangkok, 26 mars 1961, 17 h. 45.

(*Reçu :* 20 h., 19 h. 20, 19 h. 30.)

Prière de communiquer à Londres, Washington, Moscou (1).

De la part de M. Couve de Murville.

J'ai rencontré en fin d'après-midi 26 mars M. Dean Rusk et lord Home. L'entretien a porté sur le Laos et sur les travaux de la conférence de l'O.T.A.S.E. qui s'ouvriront demain (2).

Dès l'abord, le secrétaire d'État des États-Unis a marqué avec beaucoup de fermeté la position américaine. Afin de rétablir l'unité des vues entre les Alliés et particulièrement avec la France et la Grande-Bretagne, le président Kennedy avait fait d'importantes concessions sur l'aspect politique du problème laotien.

Ceci s'était traduit dans la note remise à Moscou il y a quelques jours au... (3) en plein accord avec le gouvernement des États-Unis (4). Mais officieusement, le secrétaire d'État comptait sur l'appui de ses collègues français et britannique pour obtenir leur approbation aux mesures militaires qui devaient être prises et qui ne pouvaient l'être que dans le cadre de l'O.T.A.S.E. Il n'était pas possible en effet aux États-Unis d'agir seuls. Une action qui ne donnerait pas l'impression d'être approuvée par les principaux alliés des États-Unis placerait le gouvernement américain dans une position d'infériorité pour des pourparlers avec les Russes.

Il importait de plus de sauver le Laos, par une action résolue, du pourrissement politique qui s'accentuait chaque jour. Il importait encore plus de rétablir la confiance des partenaires asiatiques de l'O.T.A.S.E. et en particulier de la Thaïlande et des Philippines, qui commençaient à se demander si ce traité avait une raison d'être.

Dans ces conditions, comme le proposait l'ambassadeur des États-Unis à Bangkok, M. Johnson, il fallait pouvoir dire dans le communiqué

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil aux postes de Londres (nos 4600-4606), Moscou (nos 2521-2527) et Washington (nos 5038-5044).

(2) Ces travaux devaient durer du 27 au 29 mars. Pour le texte du communiqué final, voir La Documentation française, *Articles et documents,* 13 avril 1961. Textes du jour. La principale résolution souhaitait l'arrêt des combats et l'ouverture de négociations pour établir « un Laos non aligné et indépendant »; une intervention immédiate au Laos était en conséquence écartée.

(3) Lacune de déchiffrement (lire vraisemblablement : au Kremlin).

(4) Il s'agit vraisemblablement d'une note remise au gouvernement de Moscou par celui de Londres (voir note suivante).

final de la Conférence que le principe avait été acquis d'une intervention des pays de l'O.T.A.S.E. afin d'assister le gouvernement laotien et l'empêcher de tomber sous l'emprise communiste.

Ceci était d'ailleurs entièrement conforme à l'article n° 4, paragraphe 2, du traité de l'O.T.A.S.E. (1). L'existence d'un pont aérien soviétique qui transportait chaque jour des tonnes d'armement vers le Pathet-Lao obligeait les États membres « à se consulter immédiatement afin de convenir des mesures à prendre pour leur défense commune ». Si ceci n'était pas dit immédiatement, la réunion de Bangkok se terminerait par une véritable victoire communiste.

Lord Home présente un point de vue beaucoup plus modéré. Il s'agit pour lui de faire une distinction entre « le durcissement que la situation impose et qui doit être remarqué pour tous les alliés de l'O.T.A.S.E. et l'intervention directe, qu'il convenait d'ajourner pour le moment. Le secrétaire d'État britannique attend d'ailleurs les résultats de la rencontre de Key West entre le président Kennedy et M. Macmillan (2).

D'autre part, lord Home estime que d'après les instructions qu'il a reçues pour le moment, son gouvernement n'avait plus a prendre de nouveaux engagements. Il ne peut donc se rallier aux formules américaines. Par contre, le gouvernement britannique pourrait peut-être admettre que dans le texte tempéré... (3) figure la remarque que le traité de Manille couvrait le Laos et que cet engagement est toujours valable.

Lord Home a de plus indiqué que ni le gouvernement britannique, ni les États membres du Commonwealth n'étaient en mesure de procéder actuellement à des opérations militaires.

J'ai fait valoir, pour ma part, qu'il y a deux jours, le gouvernement britannique avait, en plein accord avec les gouvernements de Paris et de Washington, remis une note à Moscou fixant clairement la position occidentale (4).

(1) Le paragraphe prévoyait que les membres de l'O.T.A.S.E. se consulteraient afin de convenir des mesures à prendre pour leur défense commune au cas où la souveraineté ou l'indépendance politique de l'une des parties dans la zone du traité, ou de tout autre État auquel les dispositions du paragraphe 1 pouvaient s'appliquer, seraient menacées autrement que par les armes « ou par quelque autre fait ou situation qui menacerait la paix dans la zone ». (*D.D.F.*, 1954, p. 295.)

(2) Cette rencontre à Key West (Floride) avait eu lieu le 25 mars : voir ci-après le n° 157 (note).

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) La note britannique sur le Laos adressée le 22 mars à l'U.R.S.S. indiquait que les deux coprésidents de la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine, les gouvernements soviétique et britannique, devraient immédiatement demander un cessez-le-feu *de facto*. Si le cessez-le-feu intervenait, le gouvernement de Londres accepterait la suggestion soviétique de demander à l'Inde la réunion de la Commission internationale de contrôle afin de vérifier la réalité de ce cessez-le-feu. Dans ces conditions, le gouvernement britannique consentirait à convoquer à nouveau la conférence de Genève, conjointement avec le gouvernement de Moscou, suivant la suggestion faite en janvier par le prince Sihanouk (voir ci-dessus les n°s 5 [note], 6 [note]); mais il serait nécessaire que fût formé « un gouvernement laotien neutre d'unité nationale » (Londres écartait l'hypothèse d'un gouvernement Souvanna Phouma) pour représenter le Laos; si ce résultat ne pouvait être obtenu avant l'ouverture de la Conférence, celle-ci aurait pour première tâche d'aider les partis laotiens à trouver une solution. Le 1er avril, était remise la réponse soviétique à la note britannique. Elle acceptait dans les grandes lignes les suggestions de Londres, tout en marquant qu'elle considérait comme gouvernement légal celui du prince Souvanna Phouma et en protestant contre « les menaces d'ingérence de l'O.T.A.S.E. dans les affaires intérieures du Laos ».

En même temps, le gouvernement des États-Unis avait cru utile de prendre des dispositions d'ordre militaire. Il était bien probable que les Russes se rendraient compte de la gravité de la situation. Encore convenait-il, avant de lancer l' O.T.A.S.E dans la bagarre, de connaître la réponse soviétique et d'éviter de donner à la démarche de sir Frank Roberts l'aspect d'un ultimatum. De plus, les seules mesures qui étaient propres à intimider les Russes étaient celles que les Américains se proposaient de prendre. L'appui symbolique des autres pays de l'O.T.A.S.E. ne changerait rien à l'affaire. Pour notre part, nous ne tenions pas à recommencer une guerre d'Indochine.

Il s'agissait d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, de trouver les moyens d'éviter une guerre plutôt que de la précipiter.

J'ai mis alors mes collègues au courant de la conversation que j'avais eue le 24 avec le prince Souvanna Phouma lors de son passage à Paris.

De la conversation, il me paraissait résulter surtout que le Prince était d'accord sur le sens et même les termes de la récente note britannique.

Cet échange de vues s'est terminé sans autre conclusion que la promesse d'une reprise de contacts dès demain matin. La difficulté principale apparaîtra lors de la rédaction du communiqué, car M. Rusk est évidemment tenu par des instructions très strictes du président Kennedy.

(Collection des télégrammes.)

156

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 5029 à 5037 [1]. *Paris, 26 mars 1961, 23 h 45.*
Priorité. Sans diffusion.

Je vous communique ci-après le texte de la réponse du général de Gaulle au président Kennedy [2] :

« Cher Monsieur le Président,

« Je m'empresse de répondre à votre message au sujet du Laos, car je crois que la situation y est effectivement sérieuse.

« Tout comme vous, Monsieur le Président, je pense que les puissances occidentales doivent empêcher que le Laos tombe aux mains du camp communiste. Vous savez quels efforts la France a déployés, de

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 4591-4599) et Bangkok (n°s 790-798).

[2] La lettre du Général, datée de Colombey-les-Deux-Églises, est publiée dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* IX, *1961-1963,* Plon, 1986, p. 60-61. Le texte du message du Président américain ne se trouve pas dans les dossiers.

1945 à 1954, pour barrer à ce camp l'accès de l'Indochine. En dépit de beaucoup de difficultés, ces efforts avaient réussi à sauvegarder le Laos, le Cambodge et le Vietnam Sud. Les accords de Genève consacraient ces résultats. Le Laos en particulier s'y voyait confirmé dans son indépendance, engagé à observer une attitude de neutralité et encouragé à réaliser son unité nationale. C'est dans cette perspective pacifique que les accords de Genève attribuaient à la France une base militaire à Seno (1) et lui confiaient la charge exclusive de placer une mission militaire auprès de l'armée laotienne.

« Suivant ces principes et ces clauses, nous n'avons pas cessé, comme vous le savez, de faire connaître à mesure à nos amis américains les réserves et les avertissements que suscitait, de notre part, leur politique au Laos, si bonnes que puissent être leurs intentions. Bien entendu, nous condamnions formellement les interventions auxquelles les Soviets, à leur tour, n'ont pas manqué de se livrer.

« Quoi qu'il en soit et au point où en sont les choses, j'estime que la voie à suivre, par vous, par nous et par les Anglais, est celle qui conduirait à faire rétablir et garantir par une conférence internationale analogue à celle de Genève l'indépendance, la neutralité et les possibilités d'unité du Laos. Il faudrait, évidemment, qu'une Commission de contrôle (par exemple celle qu'avaient prévue les accords de Genève et qui serait fournie par l'Inde, le Canada et la Pologne) assurât, auparavant et le plus tôt possible, la fin de toute livraison d'armes et la cessation des combats. C'est d'ailleurs là sensiblement la proposition que M. Macmillan a adressée à M. Khrouchtchev (2), mais avant tout il est, suivant moi, indispensable que nos trois gouvernements entament sans délai avec celui des Soviets des pourparlers en vue, d'une part de renoncer des deux côtés à fournir des concours aux éléments rivaux, d'autre part de réunir cette commission et cette conférence afin de déterminer les Laotiens à se donner un gouvernement aussi représentatif que possible. À cet égard, le prince Souvanna Phouma me paraît être le seul homme politique laotien qui puisse former un tel gouvernement.

« Quant à utiliser l'O.T.A.S.E. comme couverture éventuelle d'une intervention directe des Occidentaux au Laos, je dois vous dire que la France, pour ce qui la concerne, n'y est pas actuellement disposée (3). En effet, étant donné les vastes conséquences que pourrait avoir une telle expédition, il ne me semble pas que la question doive se poser avant qu'un effort diplomatique conjoint de nos trois puissances occidentales ait été entrepris et poussé à fond tant à Moscou qu'à Vientiane dans le sens que je viens d'indiquer. Au surplus, s'il devait arriver qu'un jour la France crût devoir engager de nouveau ses forces dans cette région de l'Asie, elle aurait sans doute à se demander si un tel cadre serait le mieux approprié à ses propres responsabilités.

(1) Sur l'affaire de la base de Seno, voir ci-dessus le n° 81 (et note).
(2) Voir ci-dessus le n° 155 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 155.

« Il va de soi que je me tiens à votre entière disposition pour tout échange de vues à poursuivre sur ce grave sujet, d'autant plus que votre avis et, le cas échéant, des indications concernant vos intentions et votre action me seraient l'aide la plus précieuse pour ce que je pourrais avoir moi-même à considérer et à décider avec mon gouvernement.

« Soyez assuré de mes sentiments profondément cordiaux.

« (*Signé*) : C. de Gaulle. »

(Collection des télégrammes.)

157

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1507 à 1515 (1). Très secret. Diffusion restreinte. Immédiat.

Washington, 26 mars 1961.

(*Reçu :* le 27, 8 h.)

Ayant fait savoir à la Maison-Blanche que j'étais chargé de faire parvenir un message du général de Gaulle (2), j'ai été invité par le président des États-Unis à venir le retrouver à l'aérodrome d'Andrews où un avion devait le ramener de Floride vers 10 h. 30 du soir, le 26 mars.

Dans la voiture qui nous ramenait à Washington, M. Kennedy a pris connaissance de la lettre du président de la République. Il a d'abord constaté que la France et les États-Unis se trouvaient entièrement d'accord pour empêcher que le Laos tombe aux mains communistes. Il existait aussi une large mesure d'entente sur la proposition que M. Macmillan avait adressée à M. Khrouchtchev (3). Le Président tenait à souligner l'évolution qui s'était produite dans la politique américaine au sujet du Laos depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration.

Mais une question se posait pour lui : que se passerait-il si demain, 27 mars, M. Gromyko n'acceptait pas les conditions politiques offertes ou si, acceptant la négociation, les Russes faisaient traîner les choses en longueur et profitaient de ce délai pour établir la domination communiste sur le Laos ? Il était nécessaire d'indiquer, dès maintenant, clairement, que nous ne saurions le tolérer. Sinon, nous devrions craindre la perte de la Thaïlande, du Sud-Vietnam, de l'Asie du Sud-Est tout entière.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres et Bangkok.
(2) Le message en question du Général est ci-dessus reproduit sous le n° 156.
(3) Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 155 (note).

Autrement dit, l'aigle américain devait montrer qu'il tenait à la fois le rameau d'olivier et les flèches pour amener les Russes à accepter le compromis souhaité.

J'ai répondu qu'il fallait encore que les flèches pussent porter. Quelle pourrait être dans la jungle laotienne l'action militaire à laquelle songeaient certains de ses conseillers ?

Le Président m'a affirmé qu'il n'envisageait pas de faire la guerre au cœur du Laos. Mais, à tout le moins, était-il essentiel de tenir certaines têtes de pont sur le Mékong.

J'ai insisté sur le fait qu'aujourd'hui encore, la solution nous paraissait plus politique que militaire, que la question de l'usage de la force ne se posait en tout cas pas actuellement, qu'un effort diplomatique des trois puissances occidentales devait d'abord être poussé à fond, à Moscou et à Vientiane. Il était probable que demain, M. Gromyko n'allait pas apporter une acceptation russe immédiate à la cessation des combats demandée par la note britannique. Avant d'aborder une quelconque phase militaire, il convenait de continuer la négociation.

Sans s'engager entièrement sur ce point, mais désirant y revenir après son entrevue avec le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Kennedy m'a dit qu'il ne rejetait pas l'idée d'une approche tripartite à Moscou et à Vientiane. Ce soir, cependant, une décision essentielle lui paraissait devoir être prise : nous ne devions pas donner à Bangkok [1] le spectacle de la division des trois Occidentaux.

« Nous comprenons parfaitement bien, m'a-t-il dit, que vous ne vouliez pas examiner l'éventualité de la mise en œuvre de plans d'intervention militaire avant d'avoir épuisé toutes les tentatives d'entente politique. Nous comprenons aussi que vous réserviez aujourd'hui votre position à l'égard de l'O.T.A.S.E. pour le cas où les forces françaises devraient de nouveau être engagées. Mais dans la journée de demain, j'estime très désirable que les trois ministres des Affaires étrangères puissent affirmer leur accord sur la nécessité de ne pas laisser le Laos tomber sous la domination communiste. Cette démonstration d'unanimité me paraît fondamentale et je souhaiterais que vous puissiez faire connaître dès ce soir mon sentiment au général de Gaulle sur ce sujet. »

Répondant à mes questions, M. Kennedy m'a indiqué que M. Macmillan, au cours de la conversation de cet après-midi [2], avait, lui aussi, critiqué la politique laotienne des États-Unis au cours des précédentes années. Il désirait, comme nous-mêmes, poursuivre d'abord la négociation avec les Russes, avant de s'engager dans une phase militaire. Mais il avait mieux compris les objectifs américains lorsque le Président avait souligné qu'il limitait ses objectifs stratégiques au maintien de certaines têtes de pont.

[1] Où se déroulaient du 27 au 29 mars les travaux du Conseil ministériel de l'O.T.A.S.E.

[2] Le 25 mars, le président Kennedy avait rencontré M. Macmillan à Key West (Floride). Le communiqué publié à l'issue de leur entretien déclarait notamment : « On ne peut laisser se détériorer davantage la situation au Laos. »

Le Président m'a enfin mis au courant de l'entrevue que le général Gavin a eue à Paris avec le prince Souvanna Phouma [1]. Celui-ci avait paru encouragé par les récentes prises de position américaines. Le Président n'écartait pas l'idée de voir confier un futur gouvernement au Prince, mais il devait encore réserver son sentiment sur ce point.

M. Kennedy m'a dit qu'il me reverrait demain après son entretien avec M. Gromyko.

(Collection des télégrammes.)

158

Note du Service d'Europe orientale

Au sujet d'un accord de coopération économique entre la Tchécoslovaquie et le G.P.R.A.

N. *Paris, 27 mars 1961.*

La signature à Prague le 25 mars d'un « protocole de coopération économique entre la République socialiste de Tchécoslovaquie et le G.P.R.A. » est un fait important, dont les caractéristiques et les conséquences méritent d'être soulignées avant même que le contenu de l'accord soit connu de manière détaillée. Actuellement, l'on sait seulement que l'accord a été signé par M. Krajcir, ministre du Commerce extérieur, et par M. Ahmed Francis, ministre des Finances.

1. Jusqu'à présent, le gouvernement tchécoslovaque, sans se départir de sa politique d'appui au F.L.N. (déclarations des dirigeants tchécoslovaques et articles de presse, accueil d'Algériens en Tchécoslovaquie, livraisons d'armes, etc.), n'avait pas, du moins publiquement, imité l'U.R.S.S. dans sa reconnaissance *de facto* du G.P.R.A. [2].

La signature d'un protocole de coopération économique va en fait beaucoup plus loin qu'une reconnaissance *de facto*.

2. Il est à cet égard singulier de voir conclure un tel accord avec un gouvernement qui n'a aucune assise territoriale. Implicitement, le gouvernement tchécoslovaque et les représentants du G.P.R.A. ont agi comme s'il existait dès maintenant un État algérien dirigé par ce dernier.

3. Il ne peut s'agir d'une initiative propre à la Tchécoslovaquie. La situation actuelle et passée de la Tchécoslovaquie dans le camp socialiste implique pour un geste politique de cette ampleur l'accord de Moscou. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que le bloc soviétique choisit le gouvernement tchécoslovaque comme avant-garde dans une politique de pénétration en direction du Moyen-Orient ou de l'Afrique. Les livraisons d'armes tchécoslovaques à l'Égypte en septembre 1955 [3] ont été le premier signe d'une intervention soviétique directe dans cette région du monde. C'est également la Tchécoslovaquie

[1] Le prince Souvanna Phouma avait annoncé, début mars, son intention d'effectuer un voyage autour du monde pour convaincre les grandes puissances de l'urgente nécessité de mettre un terme à la guerre civile au Laos.

[2] Sur cette reconnaissance *de facto* du G.P.R.A. par l'U.R.S.S., voir *D.D.F.,* 1955-II, 1960-II, n°s 164 (et notes), 181 (et note), 196, 200, 202.

[3] Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1955-II, n°s 263 (et note), 285, 300.

qui a fourni la première des armes à la Guinée. Un diplomate soviétique, interrogé aujourd'hui même sur ce sujet, n'a pas caché que le choix de la Tchécoslovaquie était une façon indirecte pour l'U.R.S.S. de « ménager » le gouvernement français.

4. Ce geste politique a une signification précise. Il marque en effet un appui important au G.P.R.A. au moment où s'ouvre la négociation avec le gouvernement français. Les réserves qui apparaissaient dans la presse tchécoslovaque, comme d'ailleurs, dans la presse de l'ensemble des pays de l'Est vis-à-vis des « bons offices » du président Bourguiba [1] soulignent bien qu'il s'agit pour le bloc soviétique d'aider le G.P.R.A. à obtenir l'indépendance la plus totale, en présentant à l'avance toutes formules qui tendraient à préserver les liens étroits entre la France et l'Algérie comme une survivance du colonialisme.

5. Enfin, du côté du G.P.R.A., un tel accord répond sans doute à un double but : s'assurer des appuis sur le plan international pendant la phase des négociations et du même coup manifester clairement qu'il peut se retourner vers l'Est si la situation l'exige.

(MLA, Action extérieure. Tchécoslovaquie.)

159

M. Adenauer, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. (Traduction). Très secret. *Cadenabbia [2], 27 mars 1961.*

Cher Monsieur le Président,

J'ai vu hier l'ambassadeur Blankenhorn qui m'a fait part de votre généreuse décision concernant la restitution de l'ambassade [3]. Je m'en réjouis vivement et j'en suis profondément touché. Aussi je tiens à vous en exprimer sans tarder mes remerciements très sincères. Je suis convaincu que cette restitution fera dans tout le peuple allemand une impression profonde et durable.

J'ai eu hier une longue conversation avec le général Norstad au sujet de l'O.T.A.N. [4]. J'en ai été satisfait et en ai retiré une bonne impression.

Vos suggestions au sujet de l'opportunité de conversations bilatérales avec la Grande-Bretagne ont emporté ma conviction. Vous savez que le ministre des Finances britannique, M. Selwyn Lloyd [5], s'est rendu la

[1] Allusion vraisemblablement à la rencontre de Gaulle-Bourguiba du 27 février à Rambouillet : voir ci-dessus les n°s 106, 109.

[2] En Italie, où le Chancelier séjournait.

[3] Par un échange de lettres en date du 6 juillet 1961, l'hôtel Beauharnais, ancienne ambassade d'Allemagne à Paris, devenue propriété de l'État français en application de la proclamation de Berlin du 20 septembre 1945 émanant des quatre puissances alliées, sera restitué à la R.F.A.

[4] Au cours de son séjour en Italie, le chancelier Adenauer a rencontré le général Norstad, M. Stikker, M. Blankenhorn.

[5] M. Selwyn Lloyd a séjourné à Bonn les 22 et 23 mars. Sa visite s'est terminée par la conclusion d'une convention garantissant un volume annuel d'achats d'équipements militaires allemands par la Grande-Bretagne de l'ordre de vingt millions de livres sterling. Sur cete visite, voir les télégrammes de Bonn n°s 1369-1374 et 1378-1379, tous deux du 24 mars, non reproduits.

semaine dernière à Bonn. Il s'est entretenu avec les ministres Erhard et Etzel. Ces pourparlers ont, entre autres, porté sur le Marché commun et la zone de libre échange. D'après ce qui m'a été rapporté, M. Selwyn Lloyd a, à cette occasion, indiqué que la Grande-Bretagne inclinait à entrer dans le Marché commun. Toutefois, il reste à voir si le Premier ministre, M. Macmillan, est animé de la même volonté.

Le trouble général du monde est en effet, comme vous l'écrivez dans votre lettre du 9 mars [1], assez effrayant. Je suis pleinement d'accord avec vous pour penser qu'une étroite collaboration entre la France et l'Allemagne est ce qui importe par-dessus tout et je suis également d'accord que la France et l'Allemagne, c'est-à-dire vous et moi, avons le devoir d'unir nos forces. Nous constituerons alors un facteur susceptible d'exercer une grande influence.

Votre visite au mois de mai sera pour moi une grande joie.

Croyez, je vous prie, cher Général, à mes sentiments toujours très dévoués.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

160

Compte rendu d'un entretien du Général de Gaulle avec le Président Léon M'Ba [2]

vendredi 24 mars à 17 heures

C.R. *Paris, 28 mars 1961.*

Le général de Gaulle évoque les deux catégories d'affaires à discuter : d'abord les rapports directs entre la France et le Gabon, ensuite les affaires internationales qui concernent, ensemble, la France et le Gabon.

Assistance technique.

Le président Léon M'Ba commence par faire état des besoins du Gabon en matière d'assistance technique. Il lui faut :

— des fonctionnaires éprouvés pour être placés comme conseillers dans l'administration préfectorale;

— des magistrats, si possible anciens, car le Gabon africanise aussi la magistrature;

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 124.

[2] Le président du Gabon, M. Léon M'Ba, a séjourné en visite officielle en France du 22 au 25 mars.

— des professeurs plutôt que des instituteurs : actuellement, il n'y a pas d'agrégés dans les lycées et les instituteurs sont utilisés comme professeurs; les écoles publiques manquent de professeurs, ceux-ci ne prolongent pas toujours leur séjour au Gabon au-delà d'une année scolaire; le même besoin se fait sentir dans les écoles privées qui sont d'ailleurs contrôlées par les inspecteurs d'académie; les Gabonais ont adopté la langue française, il leur faut des maîtres français;

— des ingénieurs agricoles : il y en a trois, il faudrait arriver à six ou sept pour assurer l'étude de toutes les possibilités du pays;

— des vétérinaires.

De 342 fonctionnaires d'assistance technique au Gabon, il n'y en a plus que 312 en place.

Il est pris note des demandes du Président, qui seront peut-être difficiles à satisfaire en ce qui concerne les magistrats dont le gouvernement français a besoin en grand nombre pour l'Algérie, en ce qui concerne les enseignants, car il n'y en a même pas suffisamment pour la métropole, et aussi en ce qui concerne les techniciens (1).

Questions militaires (2).

Le président Léon M'Ba évoque les questions militaires. Il n'y a pas de difficultés dans l'application des conventions avec la France; il y a peut-être une petite discussion sur la constitution des éléments de l'armée gabonaise :

— Pour la gendarmerie, le Gabon est en avance sur les échéances classiques puisqu'il assure le commandement et prend en charge le personnel; les crédits prévus à cette fin au budget français pour 1961 pourraient être utilisés en vue de l'aide militaire.

— Pour l'armée, une compagnie sera mise sur pied en juillet, mais on n'a pas prévu d'aide française pour les constructions immobilières.

Il est pris note de ces besoins.

Le président Léon M'Ba prend acte de la remise prochaine d'une vedette au gouvernement du Gabon et en remercie le général de Gaulle.

Questions économiques.

Le président Léon M'Ba évoque « ce qui lui tient à cœur » : il voudrait faire de Libreville une vraie capitale et améliorer Port-Gentil (3), car ces

(1) Au 1er janvier 1962, on comptait au Gabon un total de 356 agents fonctionnaires et contractuels de la coopération technique, dont 65 pour l'administration générale, 104 dans l'enseignement, 103 dans l'assistance technique et 70 dans les services de santé.

(2) Sur l'accord de défense franco-gabonais, voir ci-dessus le n° 144; pour la mise sur pied de l'armée gabonaise, se reporter à la dépêche de Libreville n° 20/C.A.B., du 18 janvier, signée du haut-représentant de la France au Gabon, non reproduite; voir également la dépêche de Libreville du 6 juin, n° 175/C.M., non retenue rendant compte du procès-verbal de la réunion du Comité de défense du Gabon, tenue à Libreville le 30 mai.

(3) Les Gabonais éprouvent tous un sentiment de frustration profondément enraciné lorsqu'ils comparent le développement de leur pays à celui de certains autres États africains, la Côte-d'Ivoire notamment. Ils estiment que le Gabon, la Cendrillon des pays africains d'expression française, a été délaissé et son argent drainé au profit de Brazzaville. Le Gabon a participé à la construction de l'ex-capitale de l'ex-A.E.F. ainsi qu'à celle du chemin de fer Congo-Océan.

villes reçoivent des visiteurs étrangers et elles doivent avoir de beaux bâtiments et des rues en bon état. Comme le Gabon ne dispose pas de crédits suffisants, il demande à être aidé par la France. La somme nécessaire est de 1 milliard et demi de francs C.F.A., soit en subvention, soit en prêt; cette somme pourrait être ventilée par le gouvernement gabonais suivant ses intentions.

Le budget du Gabon est en équilibre et se monte à environ 5 milliards de francs C.F.A.; l'aide de la France peut donc être une aide en investissements et, si elle revêt la forme de prêts, il sera possible au Gabon de les rembourser. C'est dans ce sens que doivent être abordés les problèmes d'urbanisme.

Pour ce qui concerne les investissements en général, le président Léon M'Ba suit la question attentivement. Les sociétés installées au Gabon sont de bonnes sociétés, qui marchent bien, mais il faut qu'elles se préparent à la concurrence si ce sont des sociétés d'envergure moyenne.

Si la France doit se dessaisir de ses actions de la Compagnie française du Gabon [1], où le capital public français est très important, le gouvernement gabonais demande à être tenu au courant.

Questions de formation.

Dans le domaine politique, nombreux sont ceux qui, au Gabon, sont revenus à de meilleurs sentiments. Toutefois, le président Léon M'Ba est préoccupé par l'attitude des étudiants en France. Il va demander à M. Issembé d'en faire la liste complète et de les faire suivre. Il ne manquera pas, lorsque des éléments prendront une attitude hostile, de leur retirer leur bourse et de les faire revenir au Gabon. Il demande donc que le gouvernement français prenne des dispositions pour, non pas expulser les étudiants, mais plutôt les renvoyer dans leur pays et dans leur famille, de façon qu'ils soient repris en main.

En ce qui concerne l'accès aux grandes écoles, un effort a déjà été fait à l'École nationale d'administration, à Polytechnique [2], à Saint-Cyr, à l'Institut agronomique. Un examen, cas par cas, des demandes d'admission comme auditeur et stagiaire aura lieu en même temps que le recrutement par concours.

Problèmes extérieurs.

Pour ce qui est des problèmes extérieurs, le gouvernement gabonais est préoccupé de ses rapports avec le Congo de Brazzaville. Le président Youlou veut rattacher Franceville au Congo en alléguant l'ancien découpage administratif et la similitude des races; il a expulsé des Gabonais qui se trouvaient à Brazzaville, les a renvoyés sans un sou et parfois sans leur famille; il a aussi fait distribuer quelques fusils à des habitants de

(1) Sur la Compagnie française du Gabon, dont l'État français restait créancier pour une somme de 2.145 millions de C.F.A., voir une lettre du 24 novembre adressée au président de la République gabonaise, non reproduite. Sur la situation économique du Gabon, se reporter à la note de renseignements n° 3222/S.S.E.C./S.E. du 30 juin, émanant des services du Premier ministre, E.M.G.D.N., non retenue.

(2) En marge, deux points d'exclamation.

Franceville. De telles pratiques ne sont pas admissibles. Tout le monde peut revendiquer des rectifications de frontières, le Gabon comme les autres (1).

Vis-à-vis du Cameroun, pour le moment, il n'y a pas de problème, le gouvernement camerounais ayant désavoué un député qui faisait de la propagande aux frontières Nord du Gabon. Les frontières, telles qu'elles ont été corrigées après la guerre de 1914, sont stables. (2).

Toutefois, du côté de la Guinée espagnole, il y a des mouvements de population : certains ressortissants de ce territoire viennent à Libreville; s'ils viennent au Gabon, les Gabonais les garderont avec eux.

Les rapports entre le Gabon et les autres États d'Afrique équatoriale sont bons; il n'y a pas de problèmes majeurs; l'union douanière fonctionne, la circulation des personnes est libre, les questions économiques sont à traiter ensemble.

En ce qui concerne les rapports avec les États africains d'expression française, si l'ordre du jour de la conférence de Yaoundé (3) n'est pas encore précis, on y parlera de la défense. Le président Léon M'Ba n'estime pas que les divergences sur la notion de Communauté doivent avoir des influences sur la défense. Un projet de traité de défense entre les États africains existe peut-être, mais le président Léon M'Ba n'en a pas eu connaissance. La solidarité des États africains existe mais, en revanche, il faut étudier soigneusement les documents que l'on doit adopter; cette affaire n'est donc pas prête, car le Gabon a l'habitude d'aller doucement.

Pour ce qui est du Congo de Léopoldville (4), le président Léon M'Ba estime que le problème est avant tout intérieur. Il a de la sympathie pour le président Kasavubu, mais veut d'abord laisser la situation se décanter. Si le Gabon pouvait aider le Congo, il le ferait bien, mais il n'envisage pas d'envoyer des troupes.

(1) Parmi les problèmes frontaliers du Gabon, on relève que la région de Franceville, qui recèle des gisements miniers et dont la densité de population est supérieure à la moyenne, a fait partie tantôt du Congo, tantôt du Gabon. En 1946, elle fut rattachée au Gabon parce qu'elle constituait pour les forestiers un réservoir de main-d'œuvre. Le président du Congo, M. Fulbert Youlou, la revendique. La présence de bauxite, décelée dans la région de Divénié, où le tracé de la frontière est incertain, a créé un nouveau sujet de litige. Ces griefs et ces différends expliquent le refus du Gabon de s'associer aux trois États d'A.E.F. pour passer avec la France en 1960 des accords de coopération communs. Ils sont à l'origine des réticences des autorités gabonaises vis-à-vis des organismes interétatiques.

(2) La frontière gabono-camerounaise a varié au gré des relations franco-allemandes. La région du Woleu N'Tem fut rattachée pendant quelques mois administrativement au Cameroun en 1940. M. Léon M'Ba a de gros efforts à faire pour rattacher solidement cette province, peuplée de Fangs. L'hostilité des Fangs au chef de l'État ne facilite pas cette tâche. Sur le problème des frontières au Gabon, se reporter à la dépêche de Libreville n° 3/DAM du 7 janvier 1965, non reproduite.

(3) Sur les travaux de la conférence de Yaoundé, qui doit se tenir du 26 au 28 mars, et sur les projets d'accords de défense africano-malgaches, voir la lettre de Brazzaville n° 205/AM du 7 avril, signée de M. Jean Rossard, haut-représentant de la France au Congo, non reproduite. Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 348-349, et ci-après, n° 180.

(4) Sur la question du Congo ex-belge, voir *D.D.F.*, 1960-II, Table méthodique, p. LXIII (La crise congolaise); *D.D.F.*, 1961-I, Table méthodique, même rubrique, ainsi que l'*Année politique 1961*, p. 362-366, 375-379, 393-395.

Le général de Gaulle expose que le Congo a joué de malheur : le retard de l'administration belge, l'insurrection de la force publique, l'incapacité du gouvernement Lumumba et l'action nuisible des Nations Unies. La France souhaite que les Nations Unies renoncent et que le Congo essaie de s'organiser comme un État. Certes, elle lui donnera son aide, mais c'est pour les Africains que le moment va venir d'intervenir. Si les Nations Unies renoncent et si M. Kasavubu, ou bien certaines des provinces groupées autour de lui le leur demandent, les États africains d'expression française pourront prêter leur concours aux Congolais; dans ce cas, s'ils s'entendent pour aider le Congo, à la demande de son gouvernement et hors des Nations Unies, la France peut apporter son concours.

Le général de Gaulle termine par l'exposé des principes directeurs de sa politique algérienne [1]. Les discussions vont s'ouvrir, aussi bien avec l'insurrection qu'avec les autres tendances, sur l'avenir de l'Algérie comme sur la cessation des combats.

Le président Léon M'Ba souhaite que le général de Gaulle se rende à Libreville pour la fête nationale du 17 août. Le Général pense qu'il ne pourra pas s'y rendre cette année, mais que la France y sera très dignement représentée; il ne demande pas mieux que le Premier ministre aille à Libreville s'il le peut.

(DAM, Gabon. Politique étrangère.)

[1] Sur la politique algérienne du général de Gaulle après le référendum, voir ci-dessus les n°s 18, 114 (et note), 119, 153. Se reporter aussi à l'*Année politique 1961,* p. 269-278.

161

M. Chambon, Délégué général de France à Hanoi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 155. *Hanoi, 29 mars 1961.*

Le président Pham Van Dong m'a reçu le 27 avec mon collaborateur M. Meudic en audience d'adieux.

Durant cet entretien — qui s'est poursuivi pendant une heure — le Président a insisté à plusieurs reprises sur le rôle que d'après lui, la France était appelée à jouer dans le Sud-Est asiatique. Se félicitant une fois de plus de l'attitude du gouvernement français dans l'affaire laotienne, le président Pham Van Dong espère que la France « consentira à jouer auprès de son allié américain, en ce qui concerne l'affaire du Sud-Vietnam », le même rôle de conciliation et de modération qu'elle a joué à Vientiane. D'après M. Pham Van Dong, « si la France se refuse à jouer ce rôle, la R.D.V.N. aura beaucoup à y perdre; quant à la France, elle aura tout perdu. Qu'on le veuille ou non, a ajouté M. Pham Van Dong, les choses changent vite, et l'évolution de la situation au Sud-Vietnam va en s'accélérant ».

M. Pham Van Dong s'est déclaré, par ailleurs, heureux de savoir que plusieurs affaires pendantes du contentieux franco-vietnamien avaient pu être récemment réglées à la satisfaction des deux parties. Il a demandé, en revanche, que soit négocié un statut des délégations respectives à Hanoi et Paris, qui tendrait à normaliser les rapports de fait existant entre la France et la R.D.V.N.

Alors qu'à mon arrivée à Hanoi, en décembre 1959, M. Pham Van Dong m'avait fait savoir, au cours du premier entretien qu'il m'avait accordé, que « sa patience était arrivée à bout », il a tenu ajourd'hui à me dire que « sa patience était extrême ». Toutefois, il importait, à son sens, qu'une certaine égalité règne dans les « privilèges » dont jouissent l'une et l'autre délégations et que les rapports entre nos deux pays — notamment dans le domaine culturel — soient intensifiés.

Le Premier ministre m'a déclaré, enfin, se réjouir vivement de « la tournure prise par les événements d'Algérie ».

(Collection des télégrammes.)

162

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1571 à 1580 [1]. *Moscou, 30 mars 1961.*
Priorité. Réservé.
(*Reçu :* 11 h. 20.)

1. À l'occasion de la reprise des négociations tripartites sur la cessation des expériences atomiques [2], l'U.R.S.S. a adopté dans cette question, vis-à-vis de la France, une attitude qui diffère sensiblement de celle qu'elle avait longtemps observée.

Jusqu'en décembre dernier, les dirigeants soviétiques manifestaient à ce sujet une certaine indifférence. Dans le fond, ils préféraient même une force nucléaire nationale française à une force nucléaire européenne intégrée, dans laquelle la R.F.A. devrait fatalement, selon eux, en raison de sa puissance industrielle, jouer un rôle prédominant. S'ils ne proclamaient pas ouvertement leurs sentiments à cet égard, ils n'en faisaient pas non plus mystère.

Alors que les deux premières explosions de Reggane n'avaient pratiquement suscité de la part de l'U.R.S.S. aucune réaction officielle, le gouvernement soviétique avait cru, lors de la troisième expérience (27 décembre), devoir s'associer à la désapprobation exprimée par certains pays, notamment par des États africains tels que le Soudan et le Nigeria. Une déclaration Tass, en date du 31 décembre, et un article officieux de la *Pravda* signé de l'*Observateur,* en date du 9 janvier, avaient marqué cette évolution (cf. mes télégrammes n°s 5458 et 5498 de décembre dernier et 135 du 9 janvier) [3].

Au cours de l'entretien de Novossibirsk (9 mars) [4], M. Khrouchtchev, qui avait marqué un certain détachement et quelque scepticisme à l'égard de la reprise des pourparlers de Genève, le 21 mars, avait indiqué

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 64-73) et à Washington (n°s 64-73).

[2] La conférence des trois grandes puissances nucléaires à Genève sur l'arrêt de leurs expériences avait, en décembre 1960, ajourné ses travaux jusqu'au 7 février 1961. En fait, ils ne reprirent que le 21 mars.

[3] Le télégramme de Moscou n°s 5458-5460, du 28 décembre 1960, est reproduit dans *D.D.F.,* 1960-II, n° 301. Le télégramme n° 5498 du 31 décembre, non retenu, concernait une déclaration Tass relative à la troisième explosion de Reggane. Sous le titre : « La provocation des atomistes français », la traduction d'un article était transmise au Département par télégramme n° 133 du 9 janvier 1961, non publié. Le télégramme n°s 135-137 du 9 janvier, également non reproduit, soulignait que le dernier commentaire n'apportait rien de nouveau, était surtout destiné aux États africains; il reprenait les arguments de Khartoum et de Lagos utilisés à la conférence africaine de Casablanca. (Sur cette conférence, qui se tint du 3 au 7 janvier 1961, voir ci-dessus le n° 8.) Un lien était établi entre les expériences de Reggane et l'affaire d'Algérie.

[4] M. Khrouchtchev s'était rendu à Novossibirsk (Sibérie occidentale) afin d'y participer aux travaux d'une conférence agricole de la région. Le 9 mars, il avait une entrevue avec l'ambassadeur des États-Unis, M. Thompson.

que la position de la France pourrait être une cause de difficultés [1]. M. Thompson m'a dit qu'à la réflexion, il se demandait si M. Khrouchtchev ne craignait pas que la poursuite des expériences par la France ne soit invoquée comme un précédent par la Chine populaire.

2. Effectivement, en ce qui la concerne directement, l'U.R.S.S., pour les raisons indiquées plus haut, verrait sans doute sans grande inquiétude la France achever son programme d'expériences. Il n'en va pas de même à l'égard de la Chine populaire. L'U.R.S.S. a toujours été hostile à ce que son inquiétant voisin devînt une puissance atomique. Cette opposition ne peut qu'avoir été renforcée par les graves divergences qui, après une longue période d'incubation, ont éclaté à ciel ouvert, lors de la réunion des quatre-vingt-un partis communistes [2], entre les deux grands États qui se partagent, bien que d'une façon inégale, la direction du camp socialiste.

Les répercussions éventuelles sur l'attitude chinoise sont, à mon avis, la seule considération non entièrement artificielle qui puisse amener l'U.R.S.S. à soulever des difficultés à propos de l'exécution par la France de son programme nucléaire.

3. Ce n'est évidemment pas l'argument que M. Tsarapkine a invoqué à Genève, lors de la réouverture de la Conférence à trois. Il a prétendu, le 21 mars [3], que les États-Unis et la Grande-Bretagne, alliés de la France au sein de l'O.T.A.N., pouvaient bénéficier des expériences atomiques que la France était, à l'heure actuelle, seule à poursuivre. Il a même considéré comme possible une division du travail entre les trois puissances occidentales, la France cherchant à perfectionner les armes nucléaires pour le compte de ses alliés atlantiques. Il est revenu sur cette idée dans une interview accordée le 26 mars au correspondant de l'Agence polonaise à Genève (cf. télégramme de Varsovie n° 337) [4].

Passant en revue la semaine écoulée depuis la reprise des pourparlers, le correspondant de la *Pravda* à Genève pose lui-même aujourd'hui la question : comment obtenir la garantie que la France, alliée des États-Unis et de la Grande-Bretagne, n'effectue pas des expériences pour leur compte ?

Les dirigeants soviétiques savent parfaitement à quoi s'en tenir à ce sujet. Ils n'ignorent pas que ses alliés voient d'un œil peu favorable

(1) La phrase est incompréhensible : il faut lire vraisemblablement : M. Tsarapkine (délégué soviétique à la Conférence sur l'arrêt des expériences nucléaires) avait indiqué que la position de la France ... une cause de difficultés.

(2) Qui s'était tenue à Moscou en décembre 1960 : *D.D.F.,* 1960-II, n°s 260 (et note), 275 (et note), 305 (note).

(3) Jour où de nouvelles perspectives avaient été présentées par le nouveau délégué américain à la conférence de Genève, M. Arthur Dean *(Année politique 1961,* p. 396).

(4) Du 27 mars, non retenu, le sens en étant indiqué ici. En outre, à deux reprises, le délégué soviétique attaque la politique nucléaire de la France : dans une conférence de presse, le 21 mars (Les États-Unis pourraient feindre de respecter le moratoire, alors que la France ferait des expériences pour leur compte); le même, le 23 mars, au cours d'une émission télévisée. (En tant que membre de l'O.T.A.N., la France pourra procéder à des expériences en vue de perfectionner ou de créer des armes nucléaires).

— c'est le moins que l'on puisse dire — la France chercher à créer une force nucléaire propre, et ils savent fort bien qu'elle réalise ses expériences par ses seuls moyens et pour son compte.

D'autre part, les inquiétudes que peut concevoir le gouvernement soviétique en ce qui concerne la répercussion des expériences françaises sur l'attitude chinoise ne peuvent être déterminantes. La Chine populaire ne saurait avant longtemps produire la bombe atomique et, dans son entretien du 9 mars avec M. Thompson (1). M. Khrouchtchev a fait lui-même une différence entre la France qui avait réalisé plusieurs explosions atomiques et la Chine qui n'en avait fait aucune.

C'est essentiellement, semble-t-il, dans un but tactique que l'U.R.S.S. a soulevé à Genève des difficultés à propos des expériences françaises au moment où elle présentait, en ce qui concerne la composition de la Commission de contrôle (2), une proposition qui ne pouvait manquer de provoquer de la part de ses partenaires la plus vive opposition.

Le gouvernement soviétique spécule sans doute également sur les difficultés que son attitude peut provoquer entre les trois capitales occidentales, notamment entre Washington et Paris, pour ne rien dire des bénéfices à attendre auprès des dirigeants de certains États africains.

Peut-être songe-t-il aussi à s'assurer un moyen de pression sur nous, alors qu'il souligne à nouveau la nécessité et l'urgence du règlement allemand ?

Quelle que soit la part de ces divers mobiles dans la manœuvre à laquelle nous assistons, il importe, à mon sens, de ne pas la laisser se développer sans riposte. Nous aurions avantage, semble-t-il, à rétablir, au moins par la voix de la presse, les données de fait et à rappeler la position de la France concernant la cessation des expériences atomiques dans le cadre de véritables mesures de désarmement.

(Collection des télégrammes.)

(1) La Chine avait été à l'ordre du jour dès une des premières conférences de presse du président Kennedy, le 8 mars (Espoir de la diminution de la tension entre les deux pays). Le même jour, l'ambassadeur des États-Unis en U.R.S.S M. Llewelyn Thompson se rendait en Sibérie pour remettre à M. Khrouchtchev un message du nouveau président des États-Unis.

(2) Le délégué soviétique à la Conférence sur l'arrêt des expériences nucléaires était revenu sur le principe d'un administrateur unique à la tête de l'organisation de contrôle, principe unanimement accepté l'année précédente, et avait réclamé la constitution d'une Commission de contrôle de trois membres.

163

L'Ambassade de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1448 à 1457. Immédiat. *Tunis, 30 mars 1961, 18 h. 15.*
Sans diffusion.

Message personnel de M. Raoul-Duval pour M. de Guiringaud.

1. Le Dr Mokkadem m'a convoqué ce matin. Il m'a dit que comme suite à l'entretien que j'avais eu avec lui le 23 mars (1), il avait rédigé lui-même un projet de note qui avait reçu l'approbation du gouvernement tunisien. Ce projet, a déclaré en substance mon interlocuteur, traduisait dans une forme différente de la nôtre la nature des dispositions qui avaient été convenues à Rambouillet (2). S'il avait préféré ne pas entrer dans des détails qui à son avis ne trouvaient pas leur place dans une communication diplomatique, et s'il ne mentionnait pas, en particulier, la somme de 15.000 dinars, le gouvernement tunisien tenait cependant à me préciser verbalement qu'il était d'accord pour le paiement de cette indemnité.

2. Après avoir pris connaissance de ce projet dont je vous transmets le texte sous le numéro suivant (3), j'ai immédiatement indiqué au secrétaire d'État que je ne pouvais que faire à cet égard les plus expresses réserves. J'ai rappelé qu'il avait été envisagé au moment du séjour du président Bourguiba à Paris que le gouvernement tunisien nous adresserait une communication écrite pour exprimer ses regrets que les travaux faits l'année dernière par la municipalité de La Marsa (4) l'aient été sans

(1) Entretien dont le chargé d'affaires rendait compte par le télégramme n°s 1316 à 1319 du 23 mars, non retenu. M. Raoul-Duval avait remis à M. Mokkadem un projet de note français relatif au règlement de l'affaire de La Marsa. Le secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères n'avait fait aucun commentaire, mais ajouté qu'il convenait de trouver une formule « tenant compte des sentiments des deux parties et de leur amour-propre respectif ». Le chargé d'affaires avait souligné le souci de Paris d'éviter toute expression qui pût être blessante pour le gouvernement tunisien et s'était référé aux entretiens qu'avait eus M. Masmoudi en France avec M. Raoul-Duval. M. Mokkadem avait rappelé qu'il avait été convenu au cours des entretiens de Rambouillet que les deux chefs d'État procéderaient à un échange d'ambassadeurs pour donner une forme concrète à l'amélioration des rapports bilatéraux. M. Raoul-Duval avait rétorqué que dès que l'affaire de La Marsa serait réglée, le gouvernement français présenterait sans délai à celui de Tunis une demande d'agrément pour un ambassadeur.

(2) Sur les entretiens de Rambouillet, le 27 février, voir ci-dessus les n°s 106, 109.

(3) Télégramme n°s 1458-1460, non retenu.

(4) Sur l'affaire de La Marsa, voir ci-dessus le n° 134 (renvois).

notre accord (votre télégramme n° 531)[1]. Or, je constatais que cette précision avait disparu du texte qui m'avait été remis.

Le Dr Mokkadem a allégué qu'il avait été simplement entendu à Rambouillet et à Paris qu'on rechercherait une formule ménageant les susceptibilités des parties en cause. Dans l'esprit de son gouvernement, il ne s'agissait pas de « dresser un constat ». Au surplus, a-t-il poursuivi, la rédaction proposée par le gouvernement français pouvait laisser penser que le gouvernement tunisien n'avait jamais cherché à obtenir l'accord de l'ambassade pour les travaux de La Marsa. Cela n'était pas exact. Avant que ces travaux aient commencé, le secrétariat d'État aux Affaires étrangères s'était efforcé de recueillir notre consentement.

J'ai immédiatement rétorqué que nous ne nous étions jamais dérobés à une étude en commun de la question. Mais le gouvernement tunisien s'y était refusé. En tout état de cause, le problème n'était pas là : c'était un fait que les travaux décidés par la municipalité de La Marsa avaient été entrepris sans l'accord du gouvernement français.

Le secrétaire d'État a cherché alors à élever le débat. Le gouvernement tunisien était, a-t-il dit, disposé pour sa part à régler cette affaire « et à tourner la page ». Il pensait que son projet était satisfaisant, puisqu'il comportait une expression de regrets et prévoyait une compensation pour les dommages causés. Le Dr Mokkadem a répété qu'il était d'accord pour le versement d'une indemnité de 15.000 dinars. Le gouvernement tunisien, a ajouté mon interlocuteur, espérait que le gouvernement français était animé des mêmes dispositions que lui et entendait maintenant mettre un terme au différend.

J'ai déclaré que nous souhaitions nous aussi en terminer avec cette affaire et que, dans cet esprit, nous avions rédigé un projet qui tenait compte des dispositions convenues en France et ménageait entièrement à nos yeux les susceptibilités tunisiennes. J'ai rappelé au secrétaire d'État que l'attitude adoptée par son gouvernement au mois de mars 1960 avait été profondément ressentie par le chef de l'État et par le gouvernement français. Ceux-ci avaient été légitimement blessés par l'atteinte portée à la dignité de l'ambassadeur. Nous étions donc parfaitement en droit de demander sur le plan moral une réparation de l'offense causée par le fait même de l'exécution des travaux effectués sans notre accord et contrairement au principe de l'inviolabilité des immeubles diplomatiques.

3. Le Dr Mokkadem a alors abordé la question de la normalisation de nos relations diplomatiques. Il a déclaré que le président Bourguiba regrettait que, sur ce plan, les conversations de Rambouillet n'aient pas

[1] Par télégramme nos 531-532 du 2 mars, non reproduit, le Département annonçait qu'au cours des récents entretiens du général de Gaulle avec M. Bourguiba, la question du mur de La Marsa avait été évoquée. À défaut d'un déplacement du mur, il avait été envisagé que les Tunisiens s'adresseraient à Paris pour exprimer leurs regrets que les travaux effectués l'année précédente l'aient été sans l'accord du gouvernement français. D'autre part, le gouvernement tunisien, outre les indemnités pour le terrain exproprié et les constructions détruites, prendrait à sa charge les travaux que le gouvernement français serait amené à exécuter pour une nouvelle construction destinée à compenser les inconvénients qui résultaient du nouveau tracé de l'enceinte.

été plus rapidement suivies d'effet. « Le gouvernement tunisien souhaitait donner à nos rapports « l'ampleur et l'envergure » qu'ils devaient avoir, compte tenu des liens entre les deux pays et des perspectives de collaboration encore plus poussées qui s'offraient dans l'avenir. Nous devons en quelque sorte donner une forme convenable à des relations qui n'avaient d'ailleurs jamais cessé, quelles que soient les vicissitudes, de demeurer étroites ».

J'ai répondu que le gouvernement français le souhaitait également et ai confirmé au secrétaire d'État — ce que je lui avais déjà dit à mon retour de Paris — que nous soumettrions à l'agrément du gouvernement tunisien la désignation d'un ambassadeur dès que l'affaire de La Marsa serait réglée.

Tout en regrettant que les deux questions soient liées, le Dr Mokkadem s'est borné en conclusion à former le vœu que le projet du gouvernement tunisien rencontre notre accord.

J'ai recueilli de cette conversation l'impression que tout en désirant la présence d'un ambassadeur de France à Tunis, nos interlocuteurs n'étaient guère disposés à admettre de façon patente leur manquement aux usages dont ils se sont rendus coupables.

(Collection des télégrammes.)

164

Note du Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté

sur l'orientation politique du Mali(1)

N. *Paris, 30 mars 1961.*

Au cours de ces trois derniers mois, l'orientation politique du Mali peut être caractérisée par le souci des dirigeants maliens, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, de pratiquer une politique d'équilibre entre les tendances pro-occidentales et celles favorables aux pays de l'Est, avec cependant un avantage en faveur de ces dernières.

(1) Cette note a été rédigée par M. Pierre Rouvillois, de la direction des Affaires générales du secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté, et communiquée à M. Hubert de Limairac, chef du service Afrique au Département le 31 mars 1961.

Sur le plan intérieur, lors de la constitution de son nouveau gouvernement le 20 janvier 1961, M. Modibo Keita qui s'est réservé les responsabilités capitales des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité, a enlevé à M. Madeira Keïta non seulement les forces armées, mais encore la gendarmerie et la police, le réduisant à un rôle de ministre des Collectivités locales, et s'est assuré le concours de MM. Barema Bocoum et Mamadou Diakité, réputés modérés (1).

Si le gouvernement a continué à pratiquer dans le domaine économique une politique de socialisation de l'économie, marquée notamment par la mise sur pied de la Somiex (2), il rencontre de grandes difficultés intérieures dues à la fois à la rupture des relations économiques et ferroviaires entre Bamako et Dakar (3), à l'amenuisement progressif de l'aide française et à l'insuffisance des cadres capables de faire fonctionner de façon satisfaisante les rouages de l'économie.

Il en résulte un mécontentement des populations qui tend à se généraliser (4) et se traduit par des manifestations publiques de plus en plus fréquentes, actes d'indiscipline à l'égard des autorités administratives qui vont jusqu'au refus de payer l'impôt ou de livrer les produits agricoles, incidents entre la population et les forces de police, doléances des fonctionnaires peu soucieux d'être victimes de la politique d'austérité décidée, réclamations des anciens combattants dont les pensions demeurent impayées.

Dans le domaine des relations entre la France et le Mali, le fait marquant a été la notification faite le 20 janvier 1961 (5) au chargé d'affaires de France à Bamako de la décision prise par le gouvernement malien de demander au gouvernement français l'évacuation de toutes les bases militaires françaises installées sur le territoire en application des accords de coopération du 22 janvier 1960 entre la République française et la Fédération du Mali (6).

Certes, jusqu'à cette date, le gouvernement malien, tout en affirmant la caducité de ces accords, déclarait en respecter l'esprit; mais dans la pratique, ces accords avaient continué à régir les relations entre les deux pays.

Le gouvernement français, qui avait donné à maintes reprises des preuves de sa volonté de maintenir sa coopération et son aide, s'est vu dans l'obligation de demander

(1) Liste des membres du gouvernement : M. Modibo Keita, président du Conseil du gouvernement, chargé des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité; M. Jean-Marie Koné, ministre d'État, chargé de la Justice; M. Baréma Bocoum, ministre délégué, chargé des Affaires étrangères; M. Mamadou Diakité, secrétaire d'État à la Défense et à la Sécurité; M. Madeira Keita, ministre de l'Intérieur, de l'Information et du Tourisme; M. Mamadou Gologo, secrétaire d'État à l'Information et au Tourisme; M. Attaher Maiga, ministre des Finances; M. S.B. Kouyaté, ministre du Plan et de l'Économie rurale; M. Hammacire N'Doure, ministre du Commerce; M. Mamadou Aw, ministre des Transports et des Télécommunications; M. Abdoulaye Singaré, ministre de l'Éducation; M. Ousmane Ba, ministre de la Fonction publique, du Travail et des Affaires sociales; M. Dolo Somine, ministre de la Santé publique; M. Omar Baba Diarra, secrétaire d'État à l'Élevage et aux Industries animales; M. Salah Niaré, secrétaire d'État à l'Agriculture et aux Eaux et forêts; M. Moussa Keita, haut-commissaire à la Jeunesse.

(2) La Somiex, société malienne d'import-export, a été créée le 4 janvier par le gouvernement malien. La Somiex s'est vu attribuer les monopoles d'importation des produits suivants : sucre, lait, ciment, farine, sel, allumettes, cigarettes, huiles et savons, thés... Cette société détient le monopole d'exportation des arachides. Sur ce sujet, voir le télégramme n°s 3-5 du chargé d'affaires de France à Bamako, en date du 5 janvier, non retenu.

(3) Ceci est la conséquence de la rupture avec le Sénégal survenue le 20 août 1960, dix-huit mois après la création de la Fédération du Mali.

(4) La commercialisation des arachides s'effectue à un rythme très lent, avec peu d'espoir de disposer en temps voulu des moyens nécessaires à leur évacuation. Cet état de choses entretient et développe un certain mécontentement. L'opposition, très forte chez les commerçants, gagne du terrain chez les fonctionnaires et certains députés. Dans l'ensemble du pays, la pénurie s'accroît. Les deux principales revendications concernent la suppression de la Somiex et la réouverture de la ligne de chemin de fer Dakar-Niger.

(5) Sur cette notification, voir ci-dessus le n° 57.

(6) Le texte des accords franco-maliens a été publié par le *Journal officiel de la République française,* juillet 1960, n° 60-172 S.

au gouvernement malien qu'il soit procédé à une révision totale des accords intérieurs, révision impliquant des transformations radicales dans l'assistance technique, économique et financière.

On peut encore noter le 19 février la reconnaissance par le Mali du gouvernement provisoire de la République algérienne comme seul gouvernement représentant le peuple algérien et la décision d'apporter un soutien sans réserve au peuple algérien dans sa lutte pour la libération nationale.

Sur le plan africain, il faut noter les visites respectives du président Modibo Keita à Conakry (1) et du président Sékou Touré au Mali (2), ainsi que celle du président Nkrumah au Mali. Ces visites ont permis de jeter le fondement d'une Union Ghana-Guinée-Mali (3). La politique malienne tend à s'aligner de plus en plus sur celle de la Guinée et du Ghana.

Le résultat le plus tangible de l'Union créée a été l'octroi par le Ghana au Mali d'un prêt de 5 milliards de francs C.F.A. (4).

Sur le plan africain, on peut noter encore la participation du Mali à la conférence de Casablanca, à laquelle il semble que les dirigeants maliens n'ont pu jouer le rôle auquel ils estimaient avoir droit (5).

Si l'on dépasse le cadre africain, on constate un aspect de surenchère entre les pays de l'Occident et les pays de l'Est dans l'aide apportée au Mali (6).

Toutefois, il apparaît que les préférences maliennes vont plutôt à l'aide en provenance des pays de l'Est qu'à celle en provenance des pays de l'Occident.

Parmi les nombreux déplacements effectués par les dirigeants maliens dans les pays étrangers, il faut mentionner plus particulièrement la mission accomplie par M. Madeira

(1) Le 26 janvier, MM. Modibo Keita, président de la République du Mali, et Kodjo Botsio, ministre d'État ghanéen, représentant le président Nkrumah, sont accueillis à Conakry par MM. Sékou Touré et Diallo Saifoulaye, président de l'Assemblée nationale de Guinée.

(2) M. Sékou Touré, président de la République de Guinée, a séjourné à Bamako les 2-3 février. Au cours de cette visite, les structures de l'Union Guinée-Ghana-Mali ont été mises sur pied. Un accord commercial et un accord de paiement ont été signés le 8 février à la suite du séjour du président Sékou Touré à Bamako.

(3) Les bases de cette union ont été jetées à Conakry les 23-25 décembre 1960 lors d'une réunion Mali-Ghana-Guinée. De décembre 1960 à février 1961, le Mali s'engage dans la voie d'une coopération étroite avec le Ghana et la Guinée, mais l'union entre les trois États reste théorique.

(4) Ce prêt, destiné au financement de grands travaux, aurait été demandé pour une durée de 12 années. Sur le sujet, se reporter au télégramme d'Accra n°s 6-8 du 5 janvier, non reproduit et à une note du 12 janvier, signée de M. Raymond Poussard, conseiller des Affaires étrangères de la direction des Affaires économiques et financières au Département, non retenue. Sur les relations Ghana-Mali, consulter la dépêche d'Accra n° 15/AL de M. Louis Roux, chargé d'affaires de France au Ghana, du 5 janvier, non publiée. Sur une opération financière triangulaire Guinée-Mali-Ghana, se reporter à la dépêche de Londres n° 103/AL du 21 juin, signée de M. Jacques Dupuy, deuxième conseiller auprès de l'ambassade de France à Londres, non reproduite.

(5) La conférence de Casablanca, qui s'est tenue du 4 au 7 janvier, a réuni, sur l'initiative du roi du Maroc Mohammed V, le président de la R.A.U., les présidents des Républiques du Ghana, de Guinée et du Mali et le Premier ministre du G.P.R.A. Quatre questions étaient inscrites à l'ordre du jour : l'affaire du Congo, le problème algérien, les mouvements de libération en Afrique, la consolidation entre les pays africains. En donnant l'initiative au Maroc, cette conférence a attisé les rivalités. Le Mali en a tiré deux éléments positifs : les accords d'assistance technique avec le Maroc et le prêt du Ghana. Pour l'analyse des textes et des résolutions adoptées, des décisions prises à l'occasion des réunions des États du groupe de Casablanca, se reporter au document établi par le service de presse de l'ambassade de France au Maroc, n° 6328 du 19 septembre 1961. Se reporter également à La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 3159, 28 janvier 1965, « Les groupements d'États africains », p. 17-19. Sur la conférence de Casablanca, voir également ci-dessus le n° 8.

(6) Un accord d'aide économique et financière a été signé à Bamako le 4 janvier entre les États-Unis et le Mali.

Keita, mission qui l'a conduit successivement à Rabat (1), à Tunis (2), à Tripoli (3), au Caire (4) et à Moscou (5). Dans chacune de ces capitales, la délégation malienne a signé des accords dans les domaines financier, économique et culturel. L'accord le plus remarquable semble être l'accord financier signé avec l'U.R.S.S., par lequel ce pays octroie un crédit à long terme de 40 millions de roubles, somme qui représente plusieurs milliards de francs s'il s'agit de roubles nouveaux.

(DAM, Mali. Relations avec la France.)

165

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. R. de Oliveira Campos le 31 mars 1961, à l'Élysée (6)

C.R.

M. de Oliveira Campos indique qu'il a souhaité voir le général de Gaulle pour lui demander le concours politique de la France à un moment où le Brésil fait face à des tâches multiples et qui exigent une

(1) La délégation malienne, présidée par M. Madeira Keita, ministre de l'Intérieur et de l'Information du gouvernement de Bamako, a séjourné une semaine au Maroc, au début du mois de février. La visite des délégués maliens a abouti à la signature le 15 février par MM. Keita et Boucetta, en présence du roi Mohammed V, d'un ensemble de conventions maroco-maliennes, comprenant une convention générale de coopération et d'assistance technique et des conventions spéciales intéressant les ministères de la Défense nationale, de l'Éducation nationale, du Commerce et de l'Industrie, des Travaux publics, de l'Information, du Tourisme et des Postes et télécommunications. Sur le sujet, se reporter au télégramme de Rabat nos 923-925 du 16 février, non reproduit.

(2) La délégation malienne a séjourné à Tunis les 17-18 février : voir le télégramme de Tunis n° 823 du 22 février, non reproduit.

(3) Cette mission malienne a poursuivi son périple sur Tripoli où elle est arrivée le 22 février. Elle est restée deux jours en Libye.

(4) Après la Libye, M. Madeira Keita s'est dirigé sur le Caire où il est venu négocier avec la R.A.U. la conclusion d'accords de coopération culturelle, d'assistance technique et économique. Le 5 mars, ont été signés au Caire un accord de commerce et de paiement, un accord culturel et un accord de coopération technique et professionnelle. Pour le texte de ces accords, se reporter à la dépêche n° 1378 de Bamako du 18 juillet, non reproduite.

(5) Plusieurs accords sont signés le 18 mars à l'issue de la visite à Moscou de la délégation malienne conduite par M. Madeira Keita. Un crédit de 40 millions de roubles est accordé aux termes de l'accord de coopération technique et économique signé au Kremlin. Cette somme doit être utilisée surtout pour la prospection des richesses du sous-sol du Mali, pour la construction d'un stade, d'un centre d'enseignement, d'une voie ferrée. Dans le domaine commercial, les deux pays s'accordent la clause de la nation la plus favorisée. L'U.R.S.S. livrera des machines et des produits laminés, des dérivés du pétrole, des engrais chimiques en échange d'arachides, de coton et de produits artisanaux. Un accord culturel est également signé. Sur le sujet, voir le télégramme de Moscou n° 1327 du 18 mars, non reproduit.

(6) M. Roberto de Oliveira Campos avait été le conseiller financier du président Quadros, au cours de sa campagne électorale. Celui-ci l'avait nommé ambassadeur et l'avait chargé d'obtenir de plusieurs pays européens des facilités financières, à savoir un moratoire pour les obligations brésiliennes existantes et l'octroi de nouveaux crédits sous diverses formes (prêts gouvernementaux, crédits d'équipement à long terme, facilités bancaires), M. de Campos sera reçu par le général de Gaulle, mais aussi, le 5 avril, par M. Michel Debré.

aide extérieure importante. C'est pourquoi le président Quadros attache une particulière signification à la mission dont il a chargé son ambassadeur extraordinaire. En outre, le vœu du Président est que l'aide dont il s'agit ne soit pas seulement fournie par l'Amérique du Nord, qui n'exerce déjà que trop d'influence au Brésil. Un contrepoids est donc nécessaire, surtout sur le plan politique. Il ne peut être trouvé pour le Brésil qu'en Europe. Ce que demande son pays d'une manière précise, ajoute M. de Oliveira Campos, c'est :

1. D'abord la conclusion d'arrangements bancaires destinés à faciliter les échanges de trésorerie;

2. Que les crédits à court ou moyen terme, d'un montant de 100 millions de dollars, qui ont été accordés au Brésil, soient convertis en crédits à long terme et, en outre, accrus de manière à atteindre le total de 250 millions de dollars destinés à acheter des produits d'équipement [1].

Le général de Gaulle prend note de la demande de M. de Oliveira Campos. Il remarque toutefois qu'elle pose des problèmes techniques qui appellent une étude plus approfondie. En outre, il serait nécessaire, si la France devait s'engager dans cette voie, que soient réglées au préalable les questions contentieuses encore en suspens, en particulier celle des deux chemins de fer [2].

M. de Oliveira Campos en convient. Il remarque toutefois que ces questions doivent faire l'objet d'arbitrages, mais que des difficultés subsistent et que des délais seront en tout cas nécessaires. Il ajoute qu'il se propose de se rendre en Italie et en Allemagne pour y exposer également les desiderata du Brésil. En revanche, il n'attend pas grand chose des Anglais qui n'ont que peu d'équipement à fournir, celui-ci étant réservé par priorité aux pays du Commonwealth.

En ce qui concerne les ressources du Brésil, il remarque que celui-ci dispose de café en abondance. De cette production, 50 % sont expédiés aux États-Unis, 35 % en Europe. Mais il reste un surplus dont l'écoulement pose des problèmes difficiles. Peut-être l'Europe pourrait-elle faire à cet égard un effort supplémentaire. C'est en tout cas dans l'espoir de trouver un débouché pour cette denrée que le Brésil a noué des relations avec l'Est (Pologne et Tchécoslovaquie notamment qui seront peut-être suivies par l'U.R.S.S.).

Le général de Gaulle assure son interlocuteur qu'il suivra attentivement cette question. Il souligne, en conclusion, que la France est résolue

[1] La dette brésilienne envers la France était de 100 millions de dollars : découvert français accordé aux crédits d'équipement. Un accord de consolidation portant sur 102,4 millions de dollars sera signé à l'Istamaraty le 19 septembre 1961, avec un échelonnement des échéances allant du 1er juin 1961 au 31 décembre 1965.

[2] Le contentieux franco-brésilien est né de la nationalisation en 1940, à l'occasion de la guerre, sans contrepartie, de deux voies ferrées : Sao-Paulo - Rio Grande et Victoria - Mineas, et d'un port, le port de Para, construits avec des capitaux français. Après dix ans de négociations, un accord franco-brésilien a été signé le 4 mai 1956, qui prévoyait une procédure d'arbitrage pour régler les trois contentieux. En raison des atermoiements des Brésiliens, il n'était toujours pas en application. La dette était estimée à 100 millions de dollars en 1961.

à se montrer aussi favorable que possible au Brésil, d'abord pour des raisons d'amitié traditionnelle, et en second lieu, pour des raisons politiques, l'Amérique latine étant à ses yeux un élément essentiel de l'équilibre mondial.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

166

Note de la Direction des Affaires économiques et Financières (Service de Coopération économique) *au sujet de l'association de la Grèce au Marché commun*

N. n° 65/CE [1]. *Paris, 31 mars 1961.*

1. Le Département a été informé dans la matinée du jeudi 30 mars que les négociations entre la Commission et la délégation hellénique venaient de prendre fin et qu'un protocole d'accord serait signé ce même jour, à midi. Ce document est ainsi rédigé :

« Les délégations ayant constaté leur plein accord ont arrêté les textes ci-après qui seront soumis aux autorités compétentes des parties contractantes en vue de leur approbation. »

Inspirée par des informations en provenance de Bruxelles, la presse du matin, tout en signalant que ces textes doivent encore être soumis à l'accord du Conseil et à l'avis de l'Assemblée parlementaire européenne, présente la négociation comme pratiquement terminée.

2. Cette procédure appelle les observations suivantes :

a. Au cours du dernier Conseil des ministres du 21 mars, M. Rey [2] avait indiqué que les conversations se déroulaient favorablement et qu'il espérait être en mesure de soumettre à la prochaine session du Conseil un document d'ensemble sur l'état de la négociation. Il n'avait pas été indiqué à ce moment-là que des textes seraient arrêtés dans une forme relativement solennelle. Il paraissait au contraire acquis que la Commission qui, sur les derniers points en litige (protocole sur les agrumes, problème des dettes extérieures, prix minima, etc.), ne disposait pas de directives précises, reviendrait informer les ministres des résultats qu'elle aurait obtenus et leur demander leur accord sur des propositions acceptables par la délégation hellénique.

b. Depuis la dernière session du Conseil, la Commission n'a eu aucun contact au sujet de cet accord, ni avec les représentants permanents, ni avec le Comité spécial chargé de l'assister dans cette négociation. Les représentants des gouvernements n'ont donc à aucun moment été informés, ni *a fortiori* consultés sur les compromis que les conversations avec les Grecs permettraient d'envisager.

[1] Cette note a été rédigée par M. Maurice Ulrich, secrétaire des Affaires étrangères.

[2] Membre belge de la Commission exécutive de la C.E.E., chargé de la direction technique des négociations avec la Grèce.

c. La Commission a tenu à entourer d'une certaine solennité la fin de ses conversations avec les Grecs. Le protocole signé par les deux parties réserve sans aucun doute les droits du Conseil, mais l'exploitation publique qui en a déjà été faite place les gouvernements dans une situation difficile, ne leur laissant le choix qu'entre l'approbation de textes plus ou moins satisfaisants et la réouverture des négociations, ce qui, sur le plan politique, présenterait des inconvénients évidents.

3. La Commission a donc placé les gouvernements devant le fait accompli. Cette attitude s'explique, si elle ne se justifie pas, par le souci qu'elle a :

— de mettre rapidement fin à une négociation qui a déjà duré fort longtemps et dans laquelle elle considère que son prestige est en cause [1];

— d'éviter de donner l'occasion aux pays du Benelux, les moins favorables à la signature d'un accord avec la Grèce, de soulever de nouvelles difficultés.

4. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons qu'être satisfaits d'entrevoir la fin d'une négociation dont la prolongation présentait sur le plan politique des inconvénients réels.

Il reste toutefois qu'en agissant comme elle l'a fait, la Commission n'a pas pour le moins respecté l'esprit de collaboration qui doit normalement régir les rapports entre les institutions du traité de Rome. Son attitude à cet égard est donc répréhensible et mérite d'être relevée, ne serait-ce que pour éviter dans l'avenir le renouvellement de telles situations.

Les représentants permanents ont déjà eu l'occasion de marquer hier leur surprise au sujet de la procédure quelque peu précipitée adoptée par la Commission. Il semble qu'une mise en garde plus nette devrait être adressée à la Commission au cours de la prochaine réunion prévue entre les représentants permanents et M. Rey (12 avril).

D'autres formules pourraient être envisagées, comme l'envoi d'une protestation formelle au président de la Commission ou une mise au point par la voie de la presse. Mais la première risque de donner à l'incident plus d'importance qu'il ne convient. La deuxième pourrait être mal interprétée à Athènes et laisser supposer que le gouvernement français est désireux de créer des obstacles à la conclusion de l'accord.

5. On peut espérer que les textes mis au point par les deux délégations ne soulèveront pas de notre part des réserves majeures. Il y a toutefois lieu d'attendre les résultats de leur examen par les ministères intéressés, au cours de la semaine prochaine, pour déterminer notre attitude dans la suite de la procédure [2].

(D.E.-C.E. n° 486, A 30-6-651 sd 1.)

[1] Sur le détail de cette négociation, voir ci-après le n° 319.

[2] Annotation manuscrite portée en tête du document : *Je suis partisan d'une déclaration lue par Gorse au prochain Conseil des r.p. : [représentants permanents]. Me la préparer.*

167

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2187 à 2198 [1].
Priorité absolue. Réservé.

Rabat, 3 avril 1961.

(*Reçu :* 18 h. 5.)

La visite de M. Balafrej au général de Gaulle [2] s'effectue dans un climat de détente en ce qui concerne les relations franco-marocaines.

I. Les déclarations du Roi et de son porte-parole y ont contribué, le ton de la presse et de la radio à notre égard s'est amélioré, les contacts avec le Palais, les ministres, l'administration à Rabat comme en province deviennent aisés et se multiplient.

D'autre part, depuis l'avènement d'Hassan II, plusieurs des points du contentieux administratif auxquels je cherchais vainement une solution depuis des mois l'ont trouvée en quelques semaines, notamment grâce à des décisions du Roi et à des instructions personnelles de M. Guedira et de M. Balafrej.

En revanche, le contentieux politique demeure : problème mauritanien, question des frontières, problème des terres.

II. Je n'ai pu obtenir de renseignements précis sur la teneur du message qui sera remis au général de Gaulle. Le directeur général du Cabinet royal qui a été, semble-t-il, chargé de sa rédaction et qui m'avait demandé des suggestions, m'a indiqué qu'il aurait un caractère très amical et une portée générale, et que le Roi n'y présenterait aucune demande concrète.

M. Balafrej m'ayant fait allusion à la possibilité d'évoquer, peut-être verbalement, la question de Mauritanie, je n'ai pu que lui rappeler une fois de plus la position française, ajoutant, à titre personnel, qu'il pourrait toujours indiquer au Ministre ce qu'était la position marocaine, qui avait peut-être évolué au cours des dernières semaines. Mon interlocuteur m'a précisé que c'était bien, en tout cas, « dans un esprit de négocia-

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Bonn (n°s 1356-1367), Londres (n°s 5020-5031), Madrid-Saint-Sébastien (n°s 459-470), Moscou (n°s 2789-3000), Tunis (n°s 842-853), Washington (n°s 5485-5496).

[2] En qualité de ministre-représentant personnel du Roi, M. Balafrej, ancien président du Conseil et ancien ministre des Affaires étrangères, devait arriver à Paris le 4 avril, déclarant qu'il venait « dissiper certains malentendus ». Reçu le lendemain à l'Élysée, il remettait au général de Gaulle un message d'estime et d'amitié du roi Hassan II, qui exprimait notamment l'espoir que la coopération entre la France et le Maroc, la question des bases étant maintenant réglée, allait pouvoir s'élargir, et formulait le vœu d'un règlement prochain de l'affaire d'Algérie. Au cours de l'entretien, M. Balafrej soulignait le souhait du Maroc de voir libérer Ben Bella, et évoquait les expériences nucléaires de la France au Sahara ainsi que le problème mauritanien pour la solution duquel Rabat désirait obtenir l'aide du gouvernement français. Le représentant personnel du Roi, qui était également reçu par MM. Debré et Couve de Murville, prolongeait son séjour à Paris jusqu'au 13 avril, prenant contact avec diverses personnalités des milieux politiques et économiques. Avant son départ, il se déclarait « satisfait et optimiste quant à l'avenir des relations de la France et du Maroc, qui (étaient) désormais placées dans un climat plus confiant ».

tion et de diplomatie » qu'il songeait à aborder ce problème. Bien que M. Guedira m'ait déclaré de son côté qu'il n'en serait pas question au cours de la visite, je pense que M. Balafrej voudra au moins y faire allusion, en reprenant sans doute à son compte l'idée qui m'a été ici fréquemment exposée, à savoir que la solution de l'affaire de Mauritanie passe malgré tout par Paris et que l'on compte sur nous pour aider le gouvernement de Rabat à sortir de l'impasse où il s'est placé.

D'une façon générale, je pense que M. Balafrej rappellera les raisons fondamentales pour lesquelles l'amitié franco-marocaine, que les événements de ces derniers mois n'ont pas compromise, doit se maintenir et qu'il soulignera la nécessité, pour les deux pays, de développer leurs relations dans tous les domaines, notamment économique (fourniture au Maroc du gaz d'Hassi R'mel, investissements français) et, pour la France, d'aider le jeune roi au début de son règne.

III. C'est là un des éléments, il me semble, le plus important de la position actuelle du Maroc à l'égard de la France : il y a vers elle un appel, qui se transforme même chez certains en une anxiété à l'idée de ne pas trouver en elle l'appui moral et matériel qu'on escompte. Les perspectives de négociations sur l'Algérie, l'attitude personnelle du nouveau roi et de ses proches collaborateurs ont permis à cette attitude de se manifester depuis un mois plus ouvertement, d'autant plus qu'on a pris ici de plus en plus conscience de l'isolement du Maroc sur l'affaire mauritanienne et que les tentatives faites à l'Ouest et à l'Est pour se libérer du monopole de l'assistance politique et technique de notre pays n'ont guère apporté de résultats. Finalement, ce n'est que de la France que les plus raisonnables des dirigeants marocains savent qu'ils peuvent attendre, même s'ils préféraient une exclusivité moins marquée, un soutien technique, économique, financier important et durable et un appui politique qui ne vise pas des fins extérieures à la politique marocaine, et qui en définitive, paraît le moins intéressé.

Il va de soi que si les négociations sur l'Algérie étaient ajournées ou si une solution pacifique paraissait s'éloigner, les relations franco-marocaines se détérioreraient de nouveau. En outre, le roi Hassan se sent vraisemblablement depuis quelques jours plus sûr de lui et plus libre de l'orientation de sa politique intérieure et extérieure. Enfin, l'éventualité de débats à New York sur la Mauritanie l'empêche assurément de se priver du seul appui sérieux qu'il ait obtenu sur cette affaire, celui de l'U.R.S.S., aussi longtemps du moins que ne se présentera pas une solution évitant de rompre trop nettement avec la politique de Mohammed V.

IV. Mais ces relations avec l'Est et avec le groupe des États de Casablanca [1] n'apparaissent pas, si le problème algérien ne se pose plus, comme étant l'élément dominant de la politique marocaine. Ainsi que M. Guedira me le disait hier soir, ce que l'on attend à Rabat, c'est bien la réponse positive de la France à l'appel du Maroc. On l'attend, précisait-il, parce que d'une manière générale, l'amitié franco-marocaine est natu-

[1] Sur la conférence de Casablanca, voir ci-dessus le n° 8.

relle et parce que la visite de M. Balafrej est la première que fasse à l'étranger le représentant personnel du Roi, qu'elle constitue donc dans l'esprit du gouvernement marocain un geste de caractère exceptionnel, qu'elle a lieu à un moment où les négociations sur l'Algérie ne sont pas encore engagées, et que, ainsi que me l'a rappelé le directeur du Cabinet royal, M. Balafrej « n'a rien à demander au gouvernement français ».

V. Au total, je crois que la mission de M. Balafrej peut être utile dans la mesure où elle permettra, non pas d'aborder le règlement concret des problèmes franco-marocains, encore moins préciser des positions sur l'affaire algérienne — on se rend compte ici que le Maroc ne peut guère avoir d'action ni sur la France, ni même sur le « G.P.R.A. » — mais à favoriser un changement d'atmosphère dans les relations des deux pays. Ce résultat a, à mon avis, des chances d'être atteint, dans les circonstances actuelles, si M. Balafrej revient à Rabat avec l'impression qu'il a été écouté et compris, que nos dispositions sont favorables à un examen ultérieur et amical des problèmes en suspens, qu'on a tenu à l'entourer des attentions et des égards auxquels on pense que peut prétendre le représentant d'un pays ami et l'envoyé d'un jeune souverain investi depuis quelques jours et appelé à une lourde tâche.

(Collection des télégrammes.)

168

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1554 à 1559. Priorité. . *Tunis, 4 avril 1961.*
Très secret. Sans diffusion.

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1542 (1).

Le conseiller de l'ambassade des États-Unis a donné ce matin à l'un de mes collaborateurs les indications suivantes sur l'entretien que M. Walmsley a eu hier avec Boussouf et Yazid.

(1) Par télégramme n°s 1542-1544 du 3 avril, non retenu, le chargé d'affaires rendait compte d'un entretien, le jour même, avec le conseiller de l'ambassade des États-Unis. Ce dernier lui avait confié que son ambassadeur avait reçu pour instructions du département d'État de prendre contact avec des membres du G.P.R.A., pour leur marquer la déception qui serait ressentie à Washington si les conversations prévues à Évian ne pouvaient avoir lieu à la suite de « l'incident » dont faisait état le récent communiqué publié à Tunis par l'Organisation extérieure de la rébellion. M. Walmsley, qui devait rencontrer Boussouf et Yazid, s'efforcerait par ailleurs de rechercher les véritables raisons qui avaient amené subitement le F.L.N. à adopter une attitude dont la portée semblait sans mesure avec le prétexte invoqué. Le collègue américain de M. Raoul-Duval avait indiqué que l'ambassade des États-Unis à Paris avait informé le Département des instructions de Washington. Voir également ci-après le n° 171.

Au cours de cette conversation, qui aurait duré deux heures, les chefs de la rébellion auraient développé des arguments analogues à ceux dont fait état la propagande du F.L.N. : le pseudo-gouvernement algérien n'avait aucune objection à ce que le gouvernement français procède à des consultations ave le M.N.A., encore que, à son avis, ces consultations ne puissent mener à grand-chose. Mais il ne pouvait accepter que celles-ci prennent la forme de négociations menées parallèlement à celles qui seront engagées à Évian. Lors des pourparlers secrets [1], le gouvernement français avait d'ailleurs laissé entendre qu'il n'était pas dans ses intentions de procéder de la sorte. Le F.L.N. s'estimait donc en droit de se montrer surpris par les propos tenus à Oran [2], et cela d'autant plus qu'il avait déjà appelé préalablement l'attention sur certaines mesures qui paraissaient être prises par les autorités françaises pour tenter de remettre en scène Messali Hadj. Boussouf et Yazid auraient cherché à démontrer qu'en laissant se développer des groupes hostiles au F.L.N., on courrait le risque d'aboutir à une « congolisation » de l'Algérie.

Les deux leaders du « G.P.R.A. » auraient ensuite souligné que leur organisation était toujours disposée à engager la négociation dans le cadre défini par le communiqué du 30 mars [3], si le gouvernement français faisait preuve de bonne volonté :

— soit qu'il clarifie sa position d'une manière ou d'une autre. Yazid aurait déclaré que cette clarification pourrait se faire de façon discrète. Boussouf aurait cependant émis un moment donné en grommelant la prétention d'une déclaration publique du gouvernement français.

— soit qu'il effectue « un geste ». M. Mac Killop a indiqué que les interlocuteurs de M. Walmsley n'avaient pas précisé ce qu'ils avaient à l'esprit. Il pensait cependant que Yazid et Boussouf faisaient allusion à Ben Bella et à ses compagnons.

À aucun moment, l'ambassadeur des États-Unis n'aurait eu l'impression que l'attitude adoptée par le F.L.N. pouvait s'expliquer par les contacts pris tout récemment par ses dirigeants au Caire ou dans des capitales communistes.

M. Mac Killop a déclaré qu'en demandant à son représentant à Tunis de prendre contact avec les chefs du « G.P.R.A. », le gouvernement de Washington n'avait aucunement cherché à intervenir dans une affaire qui, à son sens, concernait exclusivement le gouvernement français et les dirigeants de la rébellion. Il avait cependant considéré que le moment était propice pour marquer à l'Organisation extérieure toute l'impor-

(1) Sur ces pourparlers, voir ci-dessus les n°s 114 (et note), 119.

(2) Sur ces propos, et la réaction du G.P.R.A., voir ci-après le n° 169 (note).

(3) Le 30 mars, deux communiqués similaires, à Paris et à Tunis annonçaient l'ouverture de pourparlers entre le gouvernement français et le F.L.N. à Évian le 7 avril, pourparlers « concernant les conditions de l'autodétermination et les problèmes qui s'y rattachent ».

tance que les États-Unis attachaient à ce que fût engagé sans aucun délai le processus permettant de conduire à la paix.

Mon collaborateur s'est borné à écouter ce qu'on lui disait. Il a simplement répété au diplomate américain les propos que je lui avais tenus hier, en faisant état des indications contenues dans votre circulaire n° 55 (1).

(Collection des télégrammes.,

169

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à l'Ambassade de France à Berne.

T. nos 114 à 116. Immédiat. *Paris, 4 avril 1961, 21 h. 10.*
Très secret.

Pour l'ambassadeur seul.

Je me réfère à votre télégramme n° 195 (2).

Il m'apparaît que M. Petitpierre est porté à donner à la raison qu'avance le F.L.N. de ne pas aller le 8 avril à Évian (3) une réalité qu'elle

(1) Par circulaire n° 55, du 31 mars, non reproduite, le Département indiquait que l'attitude de l'Organisation extérieure de la rébellion algérienne annonçant son refus de se rendre à Évian (voir ci-après note 3) « n'appe(lait) de la part du Gouvernement aucune réponse ». « La position du Gouvernement a toujours été connue et elle est claire. Vous pourrez, simplement, faire observer que l'Organisation extérieure montre par cette déclaration que les dirigeants de la rébellion ne pensent pas sincèrement à l'avenir de l'Algérie »

(2) Par télégramme nos 195-197 du 1er avril, non retenu, l'ambassadeur de France à Berne rendait compte d'un entretien avec M. Petitpierre sur la question algérienne. Pour ce dernier, la raison invoquée par le F.L.N. pour ne pas se rendre Évian le 7 avril (voir note suivante) correspondait bien à la réalité; il estimait que le mot de « consultation » avec le M.N.A. aurait été accepté. Les hésitations du G.P.R.A. semblaient en effet assez marquées dès avant la publication de son dernier communiqué; le chef du Département politique considérait que l'influence de Moscou et surtout celle du Caire s'étaient fait particulièrement sentir les derniers jours. Il jugeait que la crise serait beaucoup plus difficile à surmonter que les précédentes.

(3) Le 30 mars, en fin d'après-midi, à Oran, M. Joxe avait tenu une conférence de presse au cours de laquelle il avait déclaré que le sens de son voyage était « une consultation ». « J'ai rencontré des élus du Parlement, les présidents des Conseils généraux, les élus des Chambres de commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Je vais être amené dans quelques jours à rencontrer la délégation F.L.N. aux pourparlers d'Évian. Je veux ici avoir des contacts qui s'imposent avec les élus et passer en revue les problèmes sociaux et administratifs. J'ai eu aussi, au cours de ces entretiens, à évoquer le grand problème de l'autodétermination. Chacun a pu s'expliquer et donner son point de vue sur ces grandes affaires qui concernent la France et l'Algérie. » Un journaliste lui ayant demandé si dans la consultation de toutes les tendances, il fallait comprendre le M.N.A., M. Joxe avait répondu : « Je rencontrerai le M.N.A. Pour le M.N.A., il ne s'agit pas de consultations. Je rencontrerai le M.N.A. comme je rencontrerai le F.L.N. ». Aussi, le 31 mars, en fin de matinée, M. Yazid, « ministre de l'Information » du G.P.R.A., indiquait-il que la déclaration faite par M. Joxe à Oran, « concernant une négociation avec des valets du colonialisme, remet(tait) en cause celle qui (devait) s'ouvrir le 7 avril à Évian. » Le G.P.R.A. réaffirmait sa volonté d'ouvrir des négociations dans les plus brefs délais et « regret(tait) l'attitude du gouvernement français [qui « allait à l'encontre de la paix »] au moment où naissait en France et dans le monde un espoir de mettre fin à la guerre d'Algérie ». Interrogé sur la portée de cette déclaration, M. Yazid confirmait que le G.P.R.A. ne se rendrait pas à Évian.

ne possède pas. La chose est naturelle, car il ne connaît pas le contenu des entretiens confidentiels menés en Suisse par M. Pompidou avec Boumendjel [1].

Je crois devoir vous donner des indications sur les conditions dans lesquelles le F.L.N. avait été complètement informé de notre intention de procéder à des contacts avec toutes les tendances algériennes sur l'autodétermination. Je vous rappelle, tout d'abord, que les intentions du gouvernement n'ont à cet égard jamais varié; elles ont été publiquement et à plusieurs reprises, proclamées. Le 5 mars, à Neuchâtel, M. Pompidou, conformément à ses instructions, a répété à son interlocuteur que nous ne voulions pas organiser une table ronde, mais que nous devions entendre toutes les tendances. Nous négocierons avec le F.L.N.; nous causerons également avec les autres fractions de la rébellion. Boumendjel, de son côté, a déclaré qu'il s'agissait à ses yeux d'un faux problème, le « G.P.R.A. » étant seul qualifié pour parler au nom de l'Algérie. Mais si la procédure d'une table ronde était définitivement écartée, le F.L.N. ne voyait pas d'inconvénients à ce que le gouvernement français s'en tînt à sa formule.

Ces précisions donnent son véritable jour à la position prise par le F.L.N. dans la journée de vendredi.

(Cabinet du ministre, G 3 AL. Affaires algériennes.)

170

Note de la sous-direction d'Afrique-Levant

Problème des relations entre la France et le Nigeria

N. [2] *Paris, 5 avril 1961.*

La genèse des contacts qui ont été établis entre notre ambassade et le haut commissariat du Nigeria à Londres, au sujet des essais nucléaires au Sahara, est la suivante :

Lors de la rupture des relations diplomatiques avec la France [3], après le troisième essai nucléaire au Sahara [4], le Premier ministre nigérian avait annoncé l'intention de son gouvernement de prendre des mesures rigoureuses à l'égard des intérêts français au Nigeria dans l'éventualité d'une quatrième expérience.

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 114 (et note), 119.

(2) Cette note a été rédigée par M. Jean Sauvagnargues, sous-directeur d'Afrique-Levant, à l'intention de M. Robert Gillet, directeur du Cabinet du Ministre.

(3) Le 5 janvier 1961.

(4) Le 27 décembre 1960.

Considérant apparemment que des représailles économiques proprement dites (nationalisations ou mises sous séquestre) risquaient de porter atteinte au crédit nigérian devant les organismes bancaires internationaux, il avait ultérieurement précisé qu'il s'agirait d'expulser les ressortissants français du Nigeria.

Au cours des très nombreuses démarches qu'ils ont effectuées auprès du Département, les représentants des entreprises françaises au Nigeria ont constamment souligné qu'une telle expulsion équivaudrait à la liquidation totale de l'ensemble des intérêts français au Nigeria (comptoirs commerciaux, entreprises de transit et de transport, compagnies pétrolières, banques, etc.). Ceux-ci sont non seulement très importants — puisqu'ils peuvent être évalués au minimum à environ 300 milions de nouveaux francs, — mais paraissaient, au moment de la rupture, appelés à connaître un développement rapide.

Il est apparu que pour parer à cette menace, nous ne disposions pratiquement d'aucune possibilité de rétorsion à l'égard des intérêts nigérians, qui sont à peu près inexistants en France. Le nombre des ressortissants nigérians résidant sur le territoire de la République française étant également négligeable, il était clair que toute mesure de représaille prise par la France contre les biens ou les ressortissants nigérians serait dépourvue d'efficacité et ne ferait que précipiter une évolution contraire à nos intérêts.

Aussi le Département enregistra-t-il avec intérêt les indications qui lui parvinrent de différentes sources selon lesquelles une partie importante du gouvernement nigérian, et le Premier ministre lui-même, bien qu'ayant été à l'origine de la rupture des relations avec la France, commençaient à s'interroger sur la sagesse de cette décision. Sir Abubakar, après avoir cédé, pour des motifs de politique intérieure, à la tentation de faire une politique de surenchère aux dépens de la France, commençait apparemment à mesurer les répercussions pratiques de cette politique, notamment en ce qui concerne ses relations avec ses voisins africains d'expression française. Plusieurs de ses collègues du Sud, et notamment le ministre des Finances qui était venu négocier en France juste avant la rupture l'octroi d'un prêt privé important, le mettaient d'autre part en garde contre le risque de persévérer dans une attitude qui avait mis le Nigeria en flèche par rapport aux autres États africains.

Ces indices se précisèrent le 10 mars dernier lorsque les dirigeants de la C.F.A.O., la plus importante entreprise française au Nigeria, vinrent rapporter au Département les propos que leur avait tenus à Londres M. Benson, ministre fédéral de l'Information du Nigeria et homme de confiance de sir Abubakar, qui accompagnait ce dernier à la conférence du Commonwealth. Celui-ci avait laissé entendre que le Premier ministre était désireux de ne pas donner suite aux menaces qu'il avait dû proférer à notre égard, mais souhaitait pouvoir faire état vis-à-vis de ses collègues d'un « geste » du gouvernement français. Il suggérait à cet égard qu'une personnalité gouvernementale française fasse parvenir au Premier ministre une lettre dans laquelle seraient rappelées les raisons impératives rendant nécessaire un quatrième essai nucléaire, ainsi que les précautions prises en vue d'assurer la sécurité des populations. Le ministre suggérait également que ladite lettre fasse état des rapports étroits d'amitié entre la France et les pays africains de la Communauté, tous plus proches de Reggane que le Nigeria, et auxquels la France ne voudrait en aucun cas porter préjudice du fait de la prochaine explosion.

À peu près simultanément, des propos analogues étaient tenus à Lagos par le ministre des Finances du Nigeria, M. Okotie-Eboh, à M. Achille-Fould.

Compte tenu de l'importance des intérêts français en cause, et aussi du fait qu'une nouvelle aggravation de nos relations avec le Nigeria n'est certainement pas souhaitable dans la perspective générale de notre politique africaine, le Département a estimé qu'il ne convenait ni de laisser sans réponse ces approches nigérianes, ni d'y donner suite sous la forme indiquée par M. Benson. Il ne pouvait être question d'adresser une communication écrite à un gouvernement qui a jugé bon de rompre brutalement ses relations diplomatiques avec la France et de prendre à l'égard de nos navires et de nos aéronefs des mesures contraires au droit international. Le représentant personnel de M. Okotie-Eboh ayant à diverses reprises indiqué au Département que le haut commissaire du Nigeria à Londres souhaitait entrer en rapport avec notre ambassadeur, il fut prescrit à M. Chauvel de rassurer oralement M. Abdul Maliki et de lui annoncer que le gouvernement nigérian recevrait par son intermédiaire un préavis pour la quatrième explosion.

Il y a lieu de noter à cet égard que le Premier ministre nigérian, au cours de diverses conversations qui nous ont été rapportées, notamment par l'ambassadeur des Pays-Bas qui représente nos intérêts à Lagos, s'est surtout plaint de n'avoir pas été prévenu lors du troisième essai nucléaire.

La conversation entre M. Chauvel et M. Abdul Maliki a eu lieu le 27 mars dernier [1]. Notre ambassadeur a indiqué les raisons générales pour lesquelles nous ne pouvions renoncer à nos expériences nucléaires au Sahara, rappelé que toutes précautions utiles seraient prises, comme par le passé, pur éviter que celles-ci n'aient d'effet fâcheux et annoncé que lors de la prochaine explosion, le gouvernement nigérian serait informé en temps utile par son intermédiaire.

Depuis cette date, le haut commissaire nigérian a pris soin de maintenir le contact avec notre ambassade et a notamment demandé qu'une documentation lui soit adressée au sujet de l'inocuité des expériences, inocuité qui, pour la première fois, a été publiquement reconnue par le directeur de l'Institut météorologique du Nigeria le 28 mars dernier.

(Afrique-Levant, Nigeria 6-3.)

171

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 5502 à 5504 [2]. *Paris, 6 avril 1961, 15 h. 45.*

Très secret. Réservé.

J'ai reçu le 6 avril l'ambassadeur des États-Unis pour lui parler de l'incident de la démarche américaine à Tunis auprès du F.L.N. [3].

J'ai dit à M. Gavin combien nous avons été choqués de cette initiative de Washington. Quels que fussent les motifs, on devait savoir là-bas que

[1] Cette conversation a été organisée en vue d'améliorer les relations franco-nigérianes. Le gouvernement nigérian souhaitait, avant toute négociation, être prévenu de la prochaine expérience nucléaire éventuelle par un préavis envoyé en temps utile.

[2] Ce document est signé de la main même du Ministre, M. Couve de Murville.

[3] D'après une note conservée dans le fonds du Cabinet du Ministre, en date du 1er avril, non reproduite, le ministre conseiller de l'ambassade des États-Unis à Paris, M. Cecil Lyon, avait annoncé par téléphone à M. Vincent Labouret, chef du Cabinet du ministre d'État chargé des Affaires algériennes, que l'ambassadeur des États-Unis à Tunis avait reçu pour instruction du département d'État de faire savoir aux dirigeants du F.L.N., au cas où les circonstances l'amèneraient à rencontrer ceux-ci, que le gouvernement de Washington approuvait sans réserve la politique du général de Gaulle en Algérie et qu'il souhaitait vivement que le F.L.N. se montrât « raisonnable » et se rendît à Évian. Effectivement, M. Walmsley, ambassadeur américain en Tunisie, recevait MM. Yazid et Boussouf (voir ci-dessus le n° 168), ce qui amenait le Département, le 4 avril, à convoquer M. Cecil Lyon, pour lui rappeler que l'attention de son gouvernement avait été à de nombreuses reprises attirée sur le fait que le gouvernement français ne considérait pas comme admissibles les contacts établis entre le représentant officiel des États-Unis et des représentants du F.L.N. M. Lyon indiquait à cette occasion que l'ambassade des États-Unis à Paris avait reçu mission d'effectuer une démarche parallèle à celle dont était chargée l'ambassade à Tunis, mais qu'elle s'était bornée à faire connaître au Cabinet du ministre d'État chargé de l'Algérie le sens des instructions données à l'ambassadeur américain à Tunis (Télégramme pour Washington n°s 5420-5421 du 4 avril, non retenu).

le problème algérien était un problème purement français et que nous avions toujours dit que nous entendions le traiter nous-mêmes et sans intermédiaire avec les intéressés.

La conversation de l'ambassadeur des États-Unis à Tunis était le premier contact officiel américain avec le F.L.N. Le gouvernement américain devait connaître la position que nous avions constamment prise à l'égard de la reconnaissance du soi-disant G.P.R.A. L'automne dernier, nous avions eu à ce sujet de sérieuses difficultés avec la Russie et nous avions déclaré clairement à Moscou que toute reconnaissance entraînerait *ipso facto* la rupture des relations diplomatiques [1]. Sans doute l'incident actuel était-il d'une autre nature, mais cela ne changeait rien au fond de la question.

Au surplus, la démarche américaine n'avait certainement pas facilité les choses. Il suffisait de voir la manière dont le F.L.N. se targuait de ce contact.

M. Gavin m'a répondu en substance qu'il comprenait parfaitement notre position et qu'il ferait aussitôt rapport à Washington.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

172

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 375 à 380. Réservé. *Varsovie, 6 avril 1961.*

(*Reçu :* le 7, 10 h. 25.)

Je me suis entretenu hier de la situation internationale avec le directeur général du ministère des Affaires étrangères. Je note ci-après ceux de ses propos qui m'ont paru dignes de remarques :

1. Normalisation des relations entre la Pologne et la République fédérale.

J'avais demandé à mon interlocuteur qu'elle était la position de son gouvernement à ce sujet à la suite de la mission Beitz.

(1) *D.D.F.,* 1960-II, n° 181.

M. Ogrodzinski m'a répondu que M. Beitz, dont on ne met pas en doute ici ni la bonne volonté ni la bonne foi, n'avait pas été habilité à faire des propositions concrètes [1].

Sur le plan politique, la seule suggestion présentée par l'émissaire du Chancelier consistait à convenir d'un pays tiers où les ambassadeurs de Pologne et d'Allemagne occidentale auraient été autorisés à entrer en rapport. Selon M. Ogrodzinski, cette procédure n'aurait eu d'intérêt que si le gouvernement de Bonn avait été disposé à assouplir sa position de principe sur le rétablissement des relations diplomatiques. Comme il n'en était rien, les deux ambassadeurs n'auraient eu en fait aucune matière à négocier. La mission Beitz avait donc eu, en fin de compte, pour effet de démontrer que le gouvernement fédéral n'était pas disposé à rétablir des rapports politiques normaux avec le gouvernement polonais. Celui-ci en tirait la conclusion que le problème de la « normalisation » n'était pas actuel, et qu'il était inutile d'en reparler tant qu'un changement d'esprit n'interviendrait pas à Bonn. En somme, tandis qu'hier encore, l'on admettait ici que la « normalisation » pouvait précéder la « détente » et la préparer, l'on tend à inverser aujourd'hui l'ordre de ces étapes.

Cette évolution traduit, me semble-t-il, sinon un durcissement, du moins un désenchantement. Bien que la mission Beitz ait été commentée dans la presse polonaise en termes mesurés, il est certain qu'elle n'a pas contribué à l'apaisement des rapports entre l'Allemagne occidentale et la Pologne. Les milieux politiques reprochent aux autorités fédérales de n'avoir pas respecté le secret dont les deux parties étaient convenues. Ils les soupçonnent surtout d'avoir voulu faire croire au monde qu'elles étaient animées par un esprit de conciliation alors qu'en fait, elles ne s'étaient départies en rien de leur intransigeance antérieure.

Pour ce qui est de la « normalisation » des rapports commerciaux, les Polonais attendent toujours, m'a dit M. Ogrodzinski, une réponse à leurs propres propositions. Ils demeurent prêts à substituer un accord en bonne et due forme, valable si possible pour plus d'une année, à l'arrangement annuel précaire qui depuis 1948 sert de cadre aux échanges. Ils pensent que le gouvernement de Bonn ne tardera pas à se prononcer, car l'arrangement annuel actuellement en vigueur vient à expiration dans le

[1] Le télégramme n°s 80-85 du 21 janvier, non reproduit, de l'ambassadeur de France à Varsovie, au sujet de la mission Beitz, fondé de pouvoir de la maison Krupp, avait souligné les allusions faites à ce propos à un éventuel rapprochement entre la Pologne et l'Allemagne de l'Ouest. Bien que le caractère de cette mission fût en principe d'ordre économique, les questions politiques n'avaient pas été entièrement écartées des conversations. Beitz aurait même affirmé à Cyrankiewicz qu'une petite minorité de ses compatriotes s'intéressait à la frontière Oder-Neisse et que seulement quelques-uns la prenaient vraiment à cœur. Finalement, le gouvernement polonais avait fait publier dans le *Tribuna Ludu* du 5 février un éditorial affirmant qu'il n'existait encore aucune proposition ouest-allemande concernant la normalisation des rapports de l'Allemagne de l'Ouest avec la Pologne. Il était précisé que la question de ces rapports avait été posée uniquement pour des motifs de politique internationale, afin de prouver à Kennedy qu'il n'était pas « le dernier Mohican de la guerre froide ». (Télégramme de Varsovie n°s 147-150 du 6 février, non reproduit.) Il était ajouté dans ce télégramme que le gouvernement polonais avait l'habitude de faire insérer dans la presse des mises au point de ce genre sur sa politique.

courant du mois. En tout état de cause, il va donc falloir examiner de part et d'autre les conditions de son renouvellement ou de sa transformation [1].

2. Situation au Laos [2].

M. Ogrodzinski s'est exprimé avec un optimisme mesuré sur les perspectives de règlement de l'affaire laotienne. L'essentiel lui paraît d'ores et déjà acquis, puisque l'on semble avoir maintenant à l'Est et à l'Ouest les mêmes conceptions quant au statut du Laos. Cependant, la mise en mouvement d'une procédure de règlement pacifique risque d'être retardée par la nécessité où sont les deux négociateurs de consulter continuellement leurs principaux partenaires, les États-Unis d'un côté et la Chine de l'autre. Au surplus, bien que, d'après M. Ogrodzinski, l'on soit, à Moscou ou à Pékin, sincèrement désireux de stabiliser la situation indochinoise, une certaine méfiance subsisterait dans ces deux capitales et plus encore à Hanoi, quant aux arrière-pensées de certains milieux américains, soupçonnés de vouloir passer la parole aux diplomates surtout pour donner aux combattants le temps de souffler.

S'agissant du Vietnam, M. Ogrodzinski, qui a fait partie de la Commission tripartite constituée au lendemain des accords de Genève, m'a dit avoir eu l'impression, dès le départ, que personne ne s'attachait très sérieusement aux perspectives d'unification prévues par les textes et que, de part et d'autre, on était prêt à s'accommoder pour une longue période d'un partage de fait. Selon lui, cet état d'esprit prévaudrait encore à Moscou et à Pékin sinon à Hanoi. Cependant, le régime du président Diem serait tellement déconsidéré qu'il fallait prévoir la décomposition du Vietnam du Sud, ce qui ne manquerait évidemment pas de susciter de nouvelles complications internationales.

3. Désarmement et relations générales entre l'Est et l'Ouest.

M. Ogrodzinski considère que le dialogue, qui doit s'ouvrir en juillet entre Washington et Moscou conformément à la résolution commune Stevenson-Gromyko [3], ne doit pas servir seulement à déterminer un cadre et une procédure pour la reprise des discussions sur le désarmement. Il doit permettre aussi un rapprochement des points de vue sur le fond du problème. Faute de quoi, les travaux du Comité ne conduiraient à rien et l'Assemblée générale ne pourrait, à sa prochaine session, que dresser le constat d'un nouvel échec. M. Ogrodzinski m'a donné une fois de plus l'impression que l'on tenait dans son camp à ce que la politique

(1) Le télégramme de Varsovie nos 224-225 du 4 mars, non reproduit, rend compte d'une conversation avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères polonais au cours de laquelle M. Ogrodzinski indique que « rien n'a encore été fait à ce sujet ».

(2) Sur la situation au Laos, voir le télégramme de Varsovie nos 416-417 du 16 avril, non reproduit (entretien de l'ambassadeur de France avec Souvanna Phouma, qui poursuit sa tournée d'explication sur la situation laotienne auprès des puissances : après Moscou, selon le Prince, le sort de la mission se jouera à Washington).

(3) Sur cette résolution, voir ci-dessus le n° 132 (note).

de M. Khrouchtchev marquât des points avant que ne se réunît le XXIIe Congrès.

À écouter M. Ogrodzinski, on a le sentiment que la diplomatie du camp soviétique laissera quelque répit à l'Occident jusqu'à ce que s'engage la conversation entre Washington et Moscou. Il a parlé d'un « temps mort » à propos de la période qui nous sépare du rendez-vous de juillet [1].

(Collection des télégrammes.)

173

Note du Service d'Europe orientale
au sujet de la loi yougoslave sur la presse

N [2]. *Paris, 6 avril 1961.*

1. Le département d'État a proposé à notre ambassade à Washington que des consultations franco-anglo-américaines aient lieu dans cette ville au sujet des problèmes posés par l'application de la loi yougoslave sur la presse [3].

Cette loi, qui réglemente sévèrement les activités d'information et l'action culturelle des pays étrangers en Yougoslavie, affecte les intérêts de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. Ces intérêts ne sont pas identiques. Les Américains maintiennent auprès de leur ambassade un important service d'information, dont les activités se trouveraient profondément perturbées par la stricte application des mesures législatives édictées par les Yougoslaves. Ils n'attachent qu'une importance secondaire à leur action culturelle. Les Anglais ont eux aussi un service d'information et ils ont développé leur activité culturelle par le canal du British Council. La France n'a pas d'action d'information comparable à celles des Britanniques et des Américains. Elle a en revanche une présence culturelle relativement importante qui se manifeste par l'existence de notre centre de Belgrade et de notre institut de Zagreb, dont l'activité serait sévèrement réduite par l'application de la nouvelle loi, les Yougoslaves prétendant notamment nous interdire désormais de pratiquer l'enseignement.

Du caractère différent des intérêts en jeu et de l'importance diverse des pressions que les pays intéressés sont disposés à exercer sur le gouvernement yougoslave, il résulte que les trois pays ne se font pas *a priori* une même idée de l'attitude à adopter à l'égard de la

[1] Le télégramme de Varsovie n°s 485-486 du 10 mai, non reproduit, souligne, après un entretien de l'ambassadeur avec le directeur des Affaires politiques, que rien n'est changé depuis le tour d'horizon du mois d'avril. Les choses semblent donc devoir demeurer en l'état jusqu'au mois de juillet. La question allemande doit inévitablement être reprise le plus tôt possible, c'est-à-dire « cette année », affirme le directeur général.

[2] Cette note a été rédigée à l'attention du Secrétaire général par M. Jacques Andréani, secrétaire des Affaires étrangères.

[3] Au sujet des consultations tripartites à propos de la loi yougoslave sur la presse (Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 64), consulter une note confidentielle de l'ambassade de Grande-Bretagne du 31 janvier non reproduite, la dépêche de Washington n° 820/E.U. du 6 avril, non retenue. Un accord sera signé le 8 juin par la France et la Grande-Bretagne avec la Yougoslavie. Les Américains, à cette date, n'auront pas terminé leurs négociations. (Voir le télégramme n°s 576-578 du 8 juin, non reproduit.)

nouvelle législation. La tendance la plus combative est celle des Américains, qui seraient disposés à refuser purement et simplement l'application de la nouvelle loi à leurs services d'information et à placer les Yougoslaves devant l'alternative suivante : ou bien Belgrade accepterait de signer un accord garantissant le libre fonctionnement de ces services, ou bien ceux-ci seraient fermés et les Américains porteraient l'affaire devant l'opinion mondiale en dénigrant l'attitude yougoslave, sans préjudice d'éventuelles sanctions économiques. De leur côté, les Anglais seraient enclins, tout en approuvant la position de fond des Américains, à envisager la signature d'un accord qui protégerait le fonctionnement du British Council. Quant à nous, nous sympathisons avec la position américaine sur le droit qu'a une ambassade d'exercer des activités d'information, mais nos intérêts actuels ne sont pas aussi directement engagés par cette question et nous pourrions envisager de nous contenter d'un accord qui, soit dans le cadre défini par la loi sur la presse, soir dans un autre contexte, permettrait à nos établissements culturels de poursuivre leur mission, y compris l'enseignement.

2. Les ambassades américaine, britannique et française à Belgrade se sont consultées au cours des derniers mois sur ces différents problèmes. Elles ont constaté que les intérêts des trois pays, s'ils étaient de natures diverses, se rejoignaient cependant. Leurs travaux ont abouti à la rédaction d'un projet d'accord entre le gouvernement yougoslave et les pays occidentaux intéressés. Ce texte porte principalement sur les activités d'information, dont il prévoit l'exercice sans les restrictions qui découleraient de l'application de la nouvelle législation. Il fait cependant place aux préoccupations françaises puisqu'il comprend un article prévoyant le fonctionnement des institutions culturelles étrangères, y compris l'enseignement. Il représente ce que notre ambassade appelle « la grande solution ».

En même temps qu'elle participait à la rédaction de ce projet commun, notre ambassade à Belgrade a mis au point un autre projet d'accord, qui constitue la « petite solution ». Celle-ci consiste à ne pas faire mention des services d'information et à prévoir pour les établissements culturels un statut peu différent de celui édicté par la loi yougoslave. Toutefois — et c'est là l'avantage dont l'obtention justifierait ces concessions — il serait spécifié que les établissements culturels peuvent exercer des activités d'enseignement.

3. Au stade actuel, l'initiative américaine pose les problèmes suivants :

a. *Intérêt d'une action commune.*

Dans la situation actuelle, notre action peut revêtir diverses formes. Nous pouvons dès maintenant, et indépendamment des Anglais et des Américains, chercher à nous entendre avec les Yougoslaves sur le plan culturel. Nous pouvons au contraire tenir étroitement à la position anglo-américaine, saisir les Yougoslaves conjointement avec nos alliés d'un projet d'accord inspiré du texte commun rédigé à Belgrade, effectuer avec eux des démarches de protestation communes ou concertées. Enfin, on peut imaginer des lignes de conduite intermédiaires entre ces deux possibilités : appuyer dans un premier temps sous une forme à déterminer la position de principe prise par les Américains, quitte à nous replier, au cas où les protestations alliées resteraient sans effet, sur la « petite solution ».

Il semble que nous ayons intérêt en tout état de cause à manifester un certain degré de solidarité avec les Anglais et les Américains. Le repli immédiat sur la « petite solution », que l'on pourrait recommander en se fondant sur la nature différente des intérêts français et américains, nous laisserait désarmés en face des Yougoslaves. Force est de reconnaître que vis-à-vis de Belgrade, les États-Unis bénéficient d'une force de persuasion bien supérieure à la nôtre, ainsi que le montre l'attitude du régime Tito dans toutes les affaires politiques qui nous touchent, rapprochée de la relative réserve qu'il observe envers l'administration Kennedy. Il semble donc que nous ayons tout intérêt, non seulement à attendre pour effectuer un repli éventuel que les protestations et menaces envisagées par les Américains aient produit leur effet, mais aussi à nous associer d'une certaine manière à cette riposte américaine de façon à pouvoir en bénéficier en cas de succès.

Jusqu'où devrait aller cette solidarité et devrait-elle prendre la forme de textes communs ou de démarches conjointes ? C'est ce qu'il ne semble pas possible de déterminer avant d'être informé plus précisément des intentions des États-Unis et de la Grande-Bretagne, notamment en ce qui concerne les moyens de pression qu'ils sont disposés à exercer sur le gouvernement de Belgrade.

b. *Intérêt des consultations.*

C'est pourquoi il semble souhaitable de participer aux consultations proposées par le gouvernement américain. Seules ces conversations, en nous renseignant sur l'importance des moyens que les États-Unis sont disposés à mettre en œuvre pour obtenir un changement d'attitude de la part des Yougoslaves, nous permettront d'apprécier les chances de succès d'une action commune et de décider du degré de notre participation.

Il convient d'ajouter qu'étant donné la position générale du gouvernement français, nous serions mal fondés en l'espèce à refuser les conversations tripartites qui nous sont offertes.

c. *Lieu des consultations.*

Interrogé officieusement par l'ambassade de Grande-Bretagne, le Département avait fait savoir qu'il n'estimait pas opportun que les échanges de vues relatives à la loi sur la presse aient lieu à Washington. Notre ambassade en effet n'est pas particulièrement équipée pour procéder à cette consultation. Cette vue avait également été communiquée, à titre officieux, à l'ambassade des États-Unis. Nous avions fait savoir que nous souhaiterions que les conversations se poursuivent à Belgrade. Cependant, le département d'État, gêné sans doute, dans la capitale yougoslave, par la dualité qui existe entre l'ambassade et le service d'information, insiste pour que l'on choisisse Washington.

La direction d'Europe estime qu'il convient, compte tenu de l'insistance de l'Américain, d'accepter que les conversations envisagées aient lieu à Washington. Il nous sera au surplus plus facile, dans la capitale américaine, d'obtenir une vue précise et détaillée sur les intentions de nos principaux partenaires.

Si ces vues étaient approuvées, le télégramme ci-joint pourrait être adressé à Washington [1].

(Europe 1961-1965. Yougoslavie. E.U. 37-11-3.)

[1] Ce document porte, en tête, l'annotation manuscrite suivante : *M. Andréani : oui pour la note — où est le télégramme ?* Autre annotation : *Télégramme parti le 7 avril.* [Il s'agit du télégramme adressé le 7 avril à Washington sous le n° 5605, aux termes duquel le Département acceptait de tenir à Washington avec le département d'État et l'ambassade britannique des consultations sur les répercussions de la loi yougoslave relative à la presse.]

174

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1663, 1664 (1). *Washington, 7 avril 1961.*
Réservé.

(*Reçu :* 21 h.)

J'ai pu joindre le secrétaire d'État (2) avant qu'il aille à Boston assister au centenaire du M.I.T., et l'interroger sur les conversations du Président et de M. Macmillan (3). Après avoir indiqué que les détails seraient très bientôt donnés à cette ambassade par les services du département d'État, M. Rusk m'a dit que les deux hommes d'État avaient procédé à un tour d'horizon complet qui préparait celui que le Président espérait pouvoir faire avec le général de Gaulle à la fin de mai.

Ils avaient passé en revue, sans prendre aucune décision, la question du renforcement de l'O.T.A.N., les principaux points des rapports Est-Ouest (Laos, Berlin, Congo, Chine, arrêt des expériences nucléaires et, à cet égard, la question posée par l'exigence soviétique d'introduire partout le contrôle par des représentants des trois blocs) (4), la Nouvelle-Guinée, l'aide aux pays sous-développés. Ils avaient également traité de problèmes commerciaux proprement anglo-américains.

Je rends compte par télégrammes séparés de certains points sur lesquels le secrétaire d'État s'est particulièrement étendu.

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Londres (n°s 911-912). Il l'a été également à New York (n° 208).

(2) Le télégramme n°s 1663-1664 ici reproduit est le premier d'une série reprenant les différentes questions évoquées entre le secrétaire d'État et l'ambassadeur de France au cours de leur entretien du 7 avril. Les télégrammes n°s 1665 à 1672, 1676-1677 non retenus, traitent respectivement — mais en fait assez brièvement — de la conférence de l'O.T.A.S.E., « fatigante, mais pas trop difficile », de la Chine, « vrai problème » en raison de l'attitude britannique concernant « les deux Chines », du Vietnam où la situation est « très sérieuse », des rapports entre les Six et les Sept (les États-Unis sont favorables à l'unité européenne, affaire d'une grande portée politique), du Laos et de l'espoir de tenir bientôt une conférence à Genève, enfin des relations soviéto-américaines.

(3) Le 4 avril, le Premier britannique arrivait à Washington, venant de la Jamaïque. Le 5, s'ouvraient des entretiens dans la capitale américaine; ils s'achevaient le 8 sur un communiqué commun (La Documentation française, *Articles et documents,* n° 1083, du 15 avril 1961). Le communiqué passait en revue les principaux problèmes, mais sans apporter à aucun de décision immédiate.

(4) À savoir des représentants de l'Est, de l'Ouest et des neutres au sein du Comité chargé des questions de désarmement : *D.D.F.*, 1960-II, n° 143 (note).

175

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1674, 1675 (1).
Sans distribution.

Washington, 7 avril 1961.

(*Reçu :* 21 h 50.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu, aujourd'hui 7 avril, avec le secrétaire d'État (2) et alors que nous parlions du désarmement et de la conférence de Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires, M. Rusk insista sur l'importance que les Russes tenaient à donner, en privé comme en public, aux expériences françaises. « Il nous serait plus facile de savoir ce que les Russes pensent vraiment sur l'ensemble du problème de l'arrêt des expériences, poursuivit le secrétaire d'État, si vous vous absteniez d'en faire pendant que les conversations sont en cours. »

J'ai répondu que les Russes ne pouvaient pas croire à ce qu'ils disaient et qu'en tout état de cause, l'affaire du contrôle par un organisme tripartite (3) donnait aux Américains tous les éléments d'appréciation voulus de la bonne volonté soviétique. En précisant que je ne pouvais en aucune façon lui dire que nous ne procéderions pas à des expériences, j'ai indiqué que je vous ferai part des propos que M. Rusk venait de tenir.

(Collection des télégrammes.)

176

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1637 à 1647.
Confidentiel. Réservé.

Tunis, 7 avril 1961.

(*Reçu :* 22 h. 5, 22 h 15.)

Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui ce matin, M. Ladgham m'a indiqué que M. Bourguiba avait constaté avec un certain dépit que l'entrevue de Rambouillet (4) ne s'était traduite par aucun

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres *via* le Département (n°s 920-921).
(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 174.
(3) Dont l'idée était soutenue par les Soviétiques : *D.D.F.*, 1960-II, n° 143 (note).
(4) Qui eut lieu le 27 février : voir ci-dessus les n°s 106, 109.

résultat concret sur le plan des relations franco-tunisiennes. Aussi, après les démarches effectuées auprès de moi par le Dr Mokkadem, ce dernier avait-il été chargé par le Président de voir Votre Excellence à Paris et de l'entretenir notamment de l'affaire de Bizerte et du problème des frontières du Sud (votre télégramme n° 859) (1).

« Vous avez cependant pu constater, a déclaré en substance M. Ladgham, que le chef de l'État a évité de laisser paraître son amertume dans le discours qu'il a prononcé hier devant l'Assemblée nationale (2). Au contraire, il a eu le souci de marquer une fois de plus aux Algériens l'intérêt qu'ils auraient à faire preuve de souplesse, à s'inspirer des méthodes bourguibistes et à s'attacher, pour le moment, à la poursuite des objectifs essentiels afin de parvenir au rétablissement de la paix. »

Mon interlocuteur n'a fait que brièvement allusion à l'affaire Ben Bella. À propos des consultations du gouvernement français avec Messali Hadj (3), il a indiqué que s'il était à la place des dirigeants du F.L.N., le président Bourguiba ne s'en inquiéterait pas outre mesure. Mais il fallait tenir compte de l'extrême susceptibilité des dirigeants de la rébellion et de la réalité des faits. Le leader du M.N.A. qui avait été autrefois l'apôtre du nationalisme algérien était un homme aujourd'hui dépassé, prisonnier de son égocentrisme et qui ne représentait plus grand chose. Ce n'était pas lui qui était en mesure d'obtenir un arrêt des combats. Pour sa part, M. Bourguiba lui avait, comme on le sait, conseillé de se retirer de la scène « au moins provisoirement ».

Le secrétaire d'État a marqué son inquiétude de voir les choses tirer en longueur, ce qui risquait de faire le jeu des éléments ultras et autres qui avaient intérêt à pêcher en eau trouble.

(1) Par télégramme nos 859-861 du 6 avril, non reproduit, le Département indiquait que le Ministre avait reçu brièvement M. Mokkadem sur sa demande. Le secrétaire d'État tunisien souhaitait recevoir quelques informations de source française sur l'évolution de l'affaire algérienne, afin que son gouvernement ne dépendît pas uniquement sur ce sujet des indications du F.L.N. Il avait aussi évoqué, mais sans insister, la question de Bizerte et le problème des frontières du Sud. Le Ministre de son côté avait attiré l'attention de son visiteur sur certains incidents ainsi que sur des mesures unilatérales et abusives, en contradiction avec l'esprit qui devait présider aux relations franco-tunisiennes.

(2) Dans ce discours, prononcé à la séance d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, le Président tunisien avait abordé entre autres problèmes la question algérienne. Il avait dit sa foi en l'action entreprise par le général de Gaulle, qui avait « proclamé le droit du peuple algérien à l'autodétermination » pour aboutir à la décolonisation de l'Algérie et à une coopération franco-maghrébine. L'invitation adressée par le Général au chef de l'État tunisien avait été le « grand fait nouveau » qui avait permis à ce dernier de faire valoir la position tunisienne favorable à l'établissement d'une négociation sincère entre les deux parties et à la libération des Algériens internés, propice à l'ouverture des pourparlers. Toutefois, « les choses (s'étaient) détériorées » et l'on avait « usé de manœuvres pour retarder l'heure de la décolonisation ». Il convenait de faire la différence entre « l'utile et l'indispensable ». À l'intention du F.L.N., le Président avait vanté les vertus du « bourguibisme » qui, appliqué à l'affaire algérienne, consisterait à obtenir la reconnaissance de l'État nouveau et l'installation du G.P.R.A. à Alger. Celui-ci serait plus fort pour négocier dans un deuxième stade les questions telles que le Sahara et les bases militaires françaises. Le F.L.N. devait éviter la prolongation d'un conflit qui rendrait plus difficile le rétablissement ultérieur de l'ordre (Le télégramme n° 623 du 7 avril, non reproduit, analyse en détail la partie du discours consacré à l'Algérie).

(3) Sur l'affaire du discours de M. Joxe à Oran, voir ci-dessus le n° 169 (note).

J'ai rétorqué que, comme il ressortait des déclarations faites hier par M. Terrenoire à l'issue du Conseil des ministres [1], le gouvernement français s'en tenait pour sa part à l'esprit et aux termes du communiqué du 15 mars. Il ne dépendait pas de lui mais du F.L.N., dont les réactions, pour le moins singulières, étaient de nature à susciter des doutes sur les intentions de ce mouvement, que le dialogue s'engage en vue de hâter le processus conduisant à la paix.

En ce qui concerne Bizerte, M. Ladgham m'a dit qu'il ressortait du compte rendu rédigé par M. Bourguiba lui-même au lendemain des entretiens de Rambouillet que ce problème « serait réglé avec le temps ». Mais le Président avait eu le sentiment que, dans l'esprit du général de Gaulle, le principe de l'évacuation de la base n'était pas exclu. Il avait pensé, dans ces conditions, que le dialogue pourrait reprendre à ce sujet.

Le secrétaire d'État à la Présidence a alors avancé des arguments qu'il avait déjà développés dans le passé. D'une part, la politique des bases était dans une large mesure périmée aujourd'hui. D'autre part, l'opinion tunisienne était très sensibilisée sur ce point. Enfin, la Tunisie était l'objet d'attaques assez vives des pays arabes à ce sujet. Au Caire, lors de la récente Conférence des peuples africains [2], M. Chaker avait évité de justesse le vote d'une motion réclamant le départ des forces françaises de Bizerte.

Il semblait, a poursuivi M. Ladgham, que le gouvernement français, plutôt « que de s'accrocher à une aire d'atterrissage ou à un plan d'eau », avait, « à moins qu'il n'en fasse une question de prestige », avantage à s'engager dans la voie d'une coopération étroite avec le gouvernement tunisien.

Le secrétaire d'État a mentionné, à cet égard, l'importance de la formation française des cadres de l'armée tunisienne et l'intérêt qu'il attachait à son développement. Il a fait allusion également à la collaboration qui pouvait s'établir à Sidi Abdallah : « Si, a-t-il ajouté, le gouvernement français acceptait le principe de l'évacuation de la base, le gouvernement tunisien pourrait offrir à la France des formes de coopération extrêmement intéressantes. » M. Ladgham n'a pas précisé ce qu'il avait à l'esprit. Il a, un moment donné, indiqué qu'en cas de conflit international opposant le monde libre au monde communiste, ce ne serait pas seulement Bizerte que le gouvernement tunisien mettrait à la disposition du gouvernement français, mais « la totalité de son territoire ».

J'ai répondu que, comme je l'avais déjà dit à M. Mokkadem, la position du gouvernement français était que le différend relatif à Bizerte trouverait son règlement le moment venu; à l'heure actuelle, après avoir

[1] Le communiqué publié le 6 avril à l'issue du Conseil précisait que, sur le rapport de M. Joxe, le Conseil avait pris acte de ce que les pourparlers prévus avec les représentants du F.L.N. ne s'ouvriraient pas du fait de celui-ci à Évian le 7 avril. Le gouvernement s'en tenait à l'esprit et aux termes de son communiqué du 15 mars (Communiqué par lequel le Conseil avait confirmé « son désir de voir s'engager, par l'organe d'une délégation officielle, les pourparlers concernant les conditions de l'autodétermination des populations algériennes »).

[2] La troisième conférence des peuples africains avait ouvert ses travaux au Caire le 25 mars. À cette occasion, le président Nasser avait reçu MM. Boussouf et Yazid, « ministres » du G.P.R.A.

remis aux autorités tunisiennes de nouveaux établissements militaires, nous poursuivions avec nos interlocuteurs des conversations sur la reconversion des installations industrielles de l'arsenal.

M. Ladgham n'a pas poussé plus loin son offensive.

(Collection des télégrammes.)

177

Compte rendu

Entretien du Premier ministre avec le vice-président Lyndon B. Johnson

le 7 avril 1961 de 11 h. à 11 h. 50 à l'Hôtel Matignon [1]

Assistaient à la conversation
l'ambassadeur des États-Unis à Paris et G. Amanrich

C.R.

M. Debré pense que M. Johnson doit ramener de nombreuses impressions de Dakar, de Genève et du S.H.A.P.E. — les trois étapes de son voyage.

M. Johnson répond qu'il est revenu d'Afrique avec un nouvel espoir, une nouvelle foi et un très grand nombre de renseignements importants : l'ensemble permettra aux deux grands pays que sont la France et les États-Unis d'œuvrer au coude à coude pour leur profit commun. À Dakar, où il a été très aimablement accueilli par M. Malraux, il a été très intéressé et profondément impressionné par le peuple sénégalais qui a pu accéder à l'indépendance grâce à l'action de la France (et peut-être dans des conditions meilleures que ne l'ont fait les États-Unis eux-mêmes, ajoute-t-il). M. Johnson, quant à lui, a cherché à montrer au gouvernement du Sénégal l'intérêt et l'amitié que lui portent les États-Unis, afin de l'aider à compléter l'œuvre de la France dans la mesure où celle-ci en serait d'accord.

M. Debré a été très heureux que le président Kennedy ait envoyé M. Johnson à Dakar. En effet, le Sénégal est l'un des pays d'Afrique où le choix pour l'Occident est le plus marqué. Il faut donc qu'il se sente vraiment devenir un membre de la famille occidentale. La querelle est ouverte en Afrique entre les pays qui tendent vers l'Est ou qui cherchent à s'équilibrer entre l'Est et l'Ouest et ceux qui se tournent franchement vers l'Occident. Il est bon que ceux-ci se sentent plus appuyés que ceux-là, en particulier par les États-Unis. En effet, depuis deux ans, l'idée se répand en Afrique que le chantage est payant. La Guinée ou le Mali, par exemple, estiment qu'un tour de valse avec l'Est

[1] Le vice-président des États-Unis était arrivé le matin du 6 avril à Orly, venant de Genève. Il avait assisté à la célébration du dixième anniversaire de la création du S.H.A.P.E. et s'était entretenu avec le général Norstad, ainsi qu'avec l'ambassadeur Gavin et le nouveau représentant des États-Unis auprès de l'O.T.A.N. Avant son séjour à Paris, il s'était rendu à Dakar où il avait assisté aux fêtes de commémoration de l'indépendance, puis avait conversé à Genève avec le chef de la délégation américaine à la Conférence sur l'arrêt des expériences nucléaires. Dans la soirée du 7, il devait regagner Washington (*Le Monde* du 7 avril, p. 16, et des 9-10 avril, p. 2).

permet d'entraîner le danseur américain. Les représentants de la Côte d'Ivoire et du Cameroun ont clairement exprimé ce sentiment au Premier ministre : un certain double jeu commence par attirer l'attention et finit par provoquer l'aide. Il est donc essentiel, et la France s'efforce d'agir en ce sens, de ne pas donner l'impression que ce chantage est avantageux, bien au contraire. La politique française est bien nette : ne donner jamais de prime au chantage.

M. Johnson partage ce point de vue. À la suite des déclarations faites à l'Assemblée par le Premier ministre du Sénégal (bien qu'il ne les ait pas comprises, parce qu'il n'avait pas d'interprète), M. Johnson a été frappé par le caractère et le talent de M. Mamadou Dia, et par la sagesse de son programme de quatre ans. Il a particulièrement apprécié aussi la façon dont M. Dia a salué le général de Gaulle que M. Johnson tient pour l'un des plus grands hommes de notre temps. Bien qu'il n'eût pas été en mesure d'apporter, pour l'instant, au Sénégal, autre chose que l'expression de son respect, il a tenu à ce que ce pays comprît tout l'intérêt que les États-Unis portent aux responsabilités qu'il a assumées.

M. Debré estime lui aussi que M. Dia, qu'il a bien connu sénateur français, est un homme aussi honorable que courageux. Il ne faut néanmoins pas oublier que le Sénégal en est au début de sa vie de démocratie indépendante; les activités syndicales s'y développent et il aura bientôt à affronter des problèmes complexes. Mais l'équipe sénégalaise actuellement au pouvoir mérite toute notre estime.

M. Johnson se félicite de la visite prochaine que M. Kennedy rendra au général de Gaulle et dont il attend les résultats les plus fructueux. Il voudrait la préparer en profitant des conseils et de l'expérience de M. Debré. Il s'attend à ce que l'entrevue entre M. Kennedy et le général de Gaulle aboutisse à une compréhension beaucoup plus profonde et à un effort de coopération réelle pour ce qui concerne les problèmes de l'Afrique, de l'Asie du Sud-Est, de l'O.T.A.N. et, plus généralement, la politique mondiale. On parle actuellement à Washington d'une « nouvelle frontière », car il y a eu depuis des années une véritable stagnation.

Il y a maintenant beaucoup à faire sur le plan intérieur. À l'extérieur, en tête de la liste des questions prioritaires, vient une alliance plus étroite avec la France. Le début de cette œuvre commune a été marquée par la nomination du général Gavin, l'un des conseillers les plus écoutés du président Kennedy. La visite de celui-ci marquera la deuxième étape qui conduira à établir des relations de travail plus étroites et plus efficaces entre les deux grands pays, relations qui se sont malheureusement détériorées depuis quelques années. L'administration précédente a été surtout préoccupée par des programmes tels que ceux de l'espace ou des armements. Par contre, le respect et l'amitié du président Kennedy pour la France se sont manifestés, par exemple, par le choix de son épouse, par la désignation de son ambassadeur, par sa décision de venir à Paris. M. Johnson est persuadé que M. Kennedy sera aussi inspiré par sa visite en France qu'il l'avait été lui-même en décembre dernier [1] et qu'elle servira à établir des règles fondamentales et des méthodes d'action pour les relations nouvelles entre l'Amérique et la France.

M. Debré tient à dire à M. Johnson combien les Français sont sensibles à la décision prise par M. Kennedy de venir à Paris. Il est clair que dans une très large mesure, la politique et la force des États-Unis guident l'action du monde libre et en fondent la puissance. Pour sa part, la France assume des responsabilités assez lourdes; elle entend être en Europe l'une des puissances directrices du monde libre et maintenir ses intérêts et ses responsabilités en Afrique. N'étant pas au niveau de puissance des États-Unis, elle n'en apprécie que davantage le choix du général Gavin et le fait que la première visite officielle, hors du continent américain, du nouveau chef de l'administration américaine soit pour Paris. Elle sait en effet que, dans les années à venir comme ce fut le cas dans le passé, un accord entre les États-Unis et d'autres puissances mondiales et une attitude commune envers les grands problèmes représentent une des chances essentielles qu'a le

[1] Lire plutôt : novembre. Un entretien du vice-président élu des États-Unis avec le général de Gaulle eut lieu le 22 novembre 1960 : *D.D.F.,* 1960-II, n° 224.

monde libre non seulement de maintenir la paix, mais encore d'éviter d'être rongé par la subversion et de se laisser déborder par tout ce qui lui est hostile. M. Debré regrette beaucoup (et ce regret est justifié par les faits) qu'à l'égard de l'Asie depuis dix ans, de l'Afrique depuis cinq ans, à l'intérieur des Nations Unies et aussi pour certains problèmes militaires, la coordination des politiques américaine et française et, d'une manière générale, occidentale ait été insuffisante. L'intérêt majeur de la visite du président Kennedy sera d'être l'occasion d'explications franches sur les politiques africaine et asiatique, sur les problèmes des armes et du désarmement, sur les Nations Unies. Il est certes inévitable, pour une aussi grande puissance que les États-Unis, de ne pas être à tout moment et avec tous ses alliés en parfaite communion de pensée. Aboutir toujours à l'identité des politiques est extrêmement difficile, plusieurs années d'expérience l'enseignent au Premier ministre. Mais, sans vouloir aboutir à une politique en permanence identique, il est néanmoins nécessaire de parvenir à une coordination aussi étroite que possible. Pour cela, des échanges de vues fréquents sont indispensables. Sinon, les dix années à venir seront pour nous tous aussi fâcheuses que les dix années passées au cours desquelles les positions de l'Occident se sont détériorées, à cause, certes, de l'action de l'ennemi commun, mais aussi dans une large mesure à cause d'un manque d'harmonie dans les politiques occidentales.

M. Johnson se déclare entièrement d'accord avec cette position. Dans toute famille, la force de l'ensemble dépend de celle de tous les membres. Il est important non seulement pour la France d'être forte, pleine de vitalité et respectée du monde entier; cela est aussi important pour les États-Unis. Il est essentiel pour ceux-ci que la grande puissance qu'est la France atteigne son niveau optimum de force et de prestige. M. Johnson est certain que les entretiens du président Kennedy avec le général de Gaulle y contribueront et qu'ensemble, ils accroîtront la puissance du monde libre. Ils auront en particulier à discuter de l'O.T.A.N., des Nations Unies et des grandes questions d'intérêt commun. Les meilleurs conseillers du président Kennedy travaillent dès maintenant à ces problèmes. Ils tiennent compte, en particulier, de ce que le général de Gaulle avait dit à M. Johnson en décembre dernier sur la coopération nécessaire, et pour l'instant insuffisante, entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, et sur les services que devrait rendre l'O.T.A.N. Les deux présidents devraient arrêter les lignes directrices d'une action commune qui contribuera au progrès de leurs deux pays et à la puissance du monde libre. En trente ans de vie politique, M. Johnson a l'impression que jamais, l'Amérique n'a été mieux représentée à Paris par un ambassadeur aussi écouté de l'administration que du commandant en chef; et que jamais la France n'a été mieux conduite que par son actuel président.

Le vice-Président, en prenant congé, tient à répéter que les États-Unis n'ont pas le désir d'établir, dans l'Afrique ex-française, des têtes de pont; ils désirent seulement l'aider en lui apportant une assistance supplémentaire de celle, si importante, donnée par la France; et cela, bien entendu, en plein accord avec nous.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. Secrétariat général. Entretiens et messages.)

178

M. Spitzmuller, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 219 à 221 (1). *Ankara, 10 avril 1961, 16 h.*
(*Reçu :* 18 h. 23.)

Le départ de la mission qui doit, cette semaine, reprendre à Bruxelles la conversation sur l'association turque au Marché commun a été annoncé par la presse. Peu de commentaires ont accompagné cette nouvelle.

Au ministère des Affaires étrangères, on ne se fait nulle illusion sur les résultats immmédiats que l'on peut en attendre. Le directeur général de la section économique déclarait hier au conseiller de l'ambassade qu'il n'escomptait à proprement parler rien de sérieux pour le moment. Mais il souhaitait que les apparences soient sauvées et que les délégués turcs, revenant de Belgique, puissent au moins faire état de l'accueil encourageant qu'ils auraient reçu.

« Les susceptibilités nationales, a dit M. Kulay, sont avivées par les résultats que vient d'obtenir le gouvernement d'Athènes (2). Après avoir admis les Grecs, ne donnez pas l'impression que vous repoussez les Turcs aux calendes. De plus, le régime actuel est à Ankara singulièrement ombrageux. Il sait que ses jours sont comptés (3). Il se dit facilement qu'on le néglige et qu'on ne s'empresse pas de traiter avec lui.

« Tout une partie de l'opinion pense de même.

« Or, ce régime est une émanation de l'armée et il importe que celle-ci ne subisse pas, sur ce plan comme sur d'autres, le contre-coup d'un échec trop voyant ».

Je me borne à noter les considérations politiques mentionnées par M. Kulay. Il s'agit au demeurant, non pas du fond des débats, mais d'une forme à préserver et d'un amour-propre toujours vif à ménager. Je comprends d'ailleurs, à la lecture du dernier télégramme de Bruxelles (4), que cet élément n'est pas perdu de vue par notre délégation.

(D.E.-C.E., n° 493, A 30-6-651 s. d. 2.)

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bruxelles (Delfra) sous les n°s 231-233.

(2) Le 30 mars, la Commission exécutive de la Communauté économique européenne avait signé avec la Grèce un projet d'accord sur l'adhésion de ce pays au Marché commun : voir ci-dessus le n° 166.

(3) Le régime militaire, issu du coup d'État du 27 mai 1960, avait entamé un processus de rétrocession du pouvoir aux civils, qui devait aboutir en fin d'année.

(4) Il s'agit probablement du télégramme n°s 191-201 de la délégation française auprès des Communautés européennes en date du 22 mars, non reproduit.

179

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 5738 à 5765 (1). *Paris, 11 avril 1961, 20 h. 25.*
Secret. Réservé.

Suite à mon télégramme numéro précédent (2).

Vous trouverez ci-dessous le texte des instructions relatives au Laos.

En vue de la prochaine conférence sur le Laos, trois séries de problèmes doivent être étudiés :

— Les problèmes relatifs au futur statut international du Royaume;
— Le problème politique intérieur;
— Les problèmes franco-laotiens.

I. Futur statut international du Laos.

Il est désormais difficile d'espérer que le Laos puisse pratiquer une politique résolument pro-occidentale. Les futurs accords doivent surtout tendre à éviter que le Laos tombe peu à peu sous l'influence des communistes de l'intérieur et de l'extérieur. Ils doivent lui permettre de mener une politique d'indépendance, à l'abri des ingérences étrangères, sans l'empêcher de faire face à ses obligations en tant que membre de l'O.N.U. ni de pourvoir à ses besoins de légitime défense.

Les accords de Genève avaient déjà prévu dans cet esprit certaines dispositions qui pourraient être réexaminées (3) et si nécessaire précisées.

1. L'orientation de la politique extérieure.

En 1954, la question avait été résolue par une déclaration du gouvernement royal s'engageant à pratiquer une politique de non-alignement (4). La Conférence en avait pris acte. En outre, chacun des participants s'était engagé à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Laos et à s'abstenir de toute ingérence.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 5227-5254), Moscou (n°s 2885-2912), Bangkok (n°s 1011-1038) et Vientiane (n°s 1101-1128).

(2) Non reproduit.

(3) Les suggestions des services américains sur l'ordre du jour de la Conférence étaient aussi favorables à ce réexamen (Télégramme de Washington n°s 1729-1743 du 8 avril, non reproduit). Les instructions du Département sont à comparer avec ce document américain dont elles s'écartent en bien des points.

(4) « Le gouvernement royal du Laos est résolu à ne prendre jamais part à une politique agressive et ne permettra jamais que le territoire du Laos soit utilisé au service d'une telle politique... » (référence aux articles 4 et 5 de la déclaration finale, Documents relatifs à la conférence de Genève sur l'Indochine, 21 juillet 1954, *Notes et études documentaires,* n° 1901, 30 juillet 1954).

L'idéal serait évidemment que la nouvelle conférence se contente de réaffirmer ces diverses déclarations. Mais la chose semble difficile et sans doute faudra-t-il aller plus loin.

En particulier, l'insertion dans les textes du mot de « neutralité », qui a été si constamment employé de part et d'autre au cours des derniers mois, ne pourra vraisemblablement être évitée.

Toutefois, il ne serait pas souhaitable pour de multiples raisons (précédent ainsi créé — possibilités constantes d'intervention offertes à certaines puissances) d'envisager l'octroi au Laos d'un « statut international de neutralité » assorti de garanties. De même devrait être écartée toute solution visant, comme l'avait proposé le prince Sihanouk, il y a quelques mois, à la « neutralisation » du Laos et du Cambodge.

La meilleure solution consisterait en une déclaration unilatérale du gouvernement laotien par laquelle celui-ci réaffirmerait la déclaration de 1954. Sans doute devrait-il y ajouter une interprétation restrictive de sa politique de non-alignement et s'engager à poursuivre une politique de neutralité. La Conférence prendrait acte de cette déclaration interprétative.

S'inspirant du précédent autrichien, l'on pourrait également envisager que le futur gouvernement laotien fasse ratifier solennellement par le Parlement issu des élections la déclaration qui deviendrait ainsi une loi organique du Royaume. Le gouvernement laotien notifierait par la voie diplomatique cette loi à chacune des puissances intéressées, qui en prendrait acte sans qu'il soit besoin de réunir à nouveau une conférence.

Une telle solution aggraverait certes les obligations que les accords de 1954 avaient imposées au Laos. Cependant, elle lui permettrait encore de rester membre des Nations Unies, de bénéficier des garanties de sécurité que la Charte lui assure et de pouvoir faire face aux obligations que celle-ci impose.

2. L'aide extérieure.

a. L'aide militaire.

Trois questions se posent :

— Les livraisons d'armes étrangères;

— Les instructeurs étrangers;

— Les bases étrangères.

En 1954, le Laos et le Cambodge s'étaient engagés, par des déclarations dont la Conférence avait pris acte, à « ne solliciter d'aide étrangère en matériel, en personnel ou en instructeurs que dans l'intérêt de la défense efficace du territoire »[1]. En outre, cette aide devait, en ce qui concerne le Laos, demeurer dans les limites fixées par l'accord sur la cessation des hostilités. Enfin, Laos et Cambodge s'étaient engagés à ne pas établir, aussi longtemps que leur sécurité ne serait pas menacée, des bases militaires étrangères sur leur territoire.

[1] Déclaration de ces deux gouvernements avec même référence aux articles 4 et 5 de la déclaration finale.

Les nouveaux accords devraient prévoir le renouvellement de ces déclarations par le gouvernement laotien.

En ce qui concerne les armes, la Conférence devrait décréter l'arrêt provisoire des livraisons en provenance de l'étranger. Cet arrêt pourrait durer jusqu'à la formation d'un gouvernement issu de nouvelles élections. Mais pour l'avenir, il semble que le Laos doive demeurer libre de choisir ses fournisseurs et de déterminer lui-même les quantités d'armes nécessaires à sa défense. De même, la fixation des effectifs globaux de l'armée laotienne doit demeurer l'affaire du gouvernement de Vientiane.

En revanche, les nouveaux accords devraient être rédigés avec précision en ce qui concerne les instructeurs étrangers. Afin d'éviter en effet que les gouvernements communistes ne soient incités à offrir leur concours et que le gouvernement laotien, dans un souci d'équilibre, ne s'estime plus ou moins obligé de l'accepter en même temps que celui des puissances occidentales, il paraît nécessaire que la France puisse poursuivre, en dehors de toute compétition, la tâche que les accords de 1954 lui avaient confiée. Le gouvernement laotien pourrait donc publier une déclaration par laquelle il indiquerait son désir de s'adresser de préférence, dans l'esprit des accords de 1954, au gouvernement français pour assurer l'instruction de son armée. La Conférence prendrait acte de cette déclaration. Les instructeurs étrangers autres que français devraient être retirés dans un délai à fixer.

Quant aux bases, la question ne se pose que pour Seno (voir la partie III).

b. L'aide économique.

Les accords de 1954 ne contenaient aucune disposition sur ce sujet.

Si l'aide demeure fondée sur des accords bilatéraux, aucune disposition particulière ne serait nécessaire. Mais la question se pose de savoir s'il y aurait intérêt à tenter d'instituer un mécanisme international par lequel les aides seraient fusionnées.

L'avantage serait de faire perdre son identité à l'aide d'origine communiste qui aura tendance à s'accroître.

L'inconvénient correspondant est de dépersonnaliser l'aide d'origine occidentale.

Actuellement, le Cambodge reçoit des aides de l'Est et de l'Ouest et a réussi ainsi à maintenir un certain équilibre qui demeure encore à l'avantage de l'Ouest. *A priori*, le Laos devrait pouvoir suivre la même voie.

D'autre part, un système international impliquerait la mise sur pied d'un mécanisme de tutelle sur l'économie laotienne qui risquerait d'aboutir à des ingérences constantes dans les affaires du pays.

Il semble donc préférable que la Conférence ne traite pas de ce problème.

3. Le mécanisme de contrôle.

La question se pose en fonction surtout des livraisons d'armes étrangères et éventuellement du contrôle des élections.

Plusieurs solutions sont possibles :

— Le maintien de la C.I.C. (Inde, Pologne, Canada). Toutefois, son fonctionnement n'a jamais pu être satisfaisant en raison du veto communiste (Pologne).

— Une Commission de trois neutres : Inde, Cambodge, Birmanie. Ce serait sans doute la meilleure formule, mais il est vraisemblable que les États communistes s'y opposeront.

— Une Commission à cinq : les trois de la C.I.C., plus deux neutres (Cambodge, Birmanie). Cette solution pourrait être envisagée, mais pour qu'elle soit efficace, il faudrait que les décisions soient prises à la majorité. Ceci donnerait une prépondérance de fait aux États asiatiques.

Dans tous les cas, il y aurait avantage à placer la Commission sous la présidence de l'Inde.

Une des premières tâches de la Commission devrait être de procéder à un recensement de toutes les armes existant au Laos.

Le mandat de la Commission devrait être limité dans le temps. Sans qu'une date soit fixée, les accords pourraient prévoir que la Commission serait dissoute par décision commune des deux coprésidents.

II. Problème intérieur.

1. Formation d'un gouvernement d'Union nationale.

Il y a intérêt, semble-t-il, à ce que ce gouvernement soit formé, si possible, avant l'ouverture de la Conférence. Dans le cas contraire, celle-ci devrait s'ouvrir sans que le gouvernement laotien y soit représenté en tant que tel.

La constitution de ce gouvernement pourrait se faire selon le processus suivant :

a. Démission simultanée de Boun Oum et Souvanna Phouma.

b. Désignation du nouveau chef du gouvernement par le roi Savang (Il appartiendra aux principales puissances intéressées de s'entendre rapidement sur le choix de cette personnalité, d'accord avec le Souverain. Il semble que la France devrait, quant à elle, proposer le prince Souvanna Phouma).

c. Constitution d'un gouvernement d'union nationale, comprenant tous les partis, y compris le Pathet-Lao. Toutefois, celui-ci ne devrait pas occuper de postes-clef (Défense, Police, Intérieur, Économie nationale, Affaires étrangères).

d. Investiture de ce gouvernement par l'Assemblée nationale.

e. Reconnaissance officielle et publique du nouveau gouvernement par les quatorze États devant participer à la Conférence.

2. Intégration du Pathet-Lao.

L'examen, par la Conférence, de cette deuxième étape du règlement politique intérieur soulève des problèmes délicats, car il faut éviter que celle-ci ne s'ingère d'une façon voyante dans les affaires relevant de la souveraineté du Laos.

Étant donné, néanmoins, son importance primordiale, cette tâche ne peut être éludée et il conviendra de rechercher une formule appropriée pour la mettre en œuvre. La Conférence pourrait, par exemple, présenter des recommandations au gouvernement laotien ou (par analogie avec la procédure suivie à Genève en 1954) prendre acte d'une déclaration unilatérale de ce gouvernement.

Dans ses grandes lignes, le règlement recommandé devrait s'inspirer des accords de Vientiane de 1957 (1) et comporterait notamment :

a. La reconnaissance du Néo-Lao-Haksat - Pathet-Lao) comme parti politique légal.

b. La réorganisation complète de l'État-major et des forces armées nationales, afin de faire disparaître la division actuelle de ces forces armées en trois commandements distincts (armée royale de Vientiane, unités royales de Kong Le, unités du Pathet-Lao). Il semble difficile d'espérer une « démilitarisation » des unités du Pathet-Lao. Mais il est certain qu'une grande partie devrait être dissoute, le reste étant réintégré dans l'armée royale.

L'idée d'un regroupement par zones territoriales devrait être écartée. Elle est en effet de nature à perpétuer la dissidence au Pathet-Lao.

c. L'organisation d'élections nationales contrôlées selon une procédure à fixer par la Conférence. Toutefois, étant donné la situation politique actuelle, favorable au Pathet-Lao, la Conférence devrait éviter de fixer une date trop rapprochée pour cette consultation.

III. Problèmes franco-laotiens.

La délégation française devra s'efforcer de faire confirmer par la Conférence, en les adaptant à l'évolution des événements, les positions privilégiées reconnues à la France par les accords de Genève, dans le domaine militaire. Compte tenu de cette considération, les positions françaises pourraient se définir ainsi :

A. *Instruction de l'armée laotienne.* La confirmation de la préférence donnée à la France dans ce domaine devrait entraîner entre autres conséquences :

a. Le retrait des instructeurs étrangers, autres que les Français.

b. Une nouvelle définition des tâches et de l'importance de la mission militaire française, eu égard à la situation actuelle (Cette dernière question devrait, en outre, faire l'objet d'une convention franco-laotienne appropriée).

B. *Base de Séno.* Le maintien de nos droits antérieurs sur Séno sera peut-être plus difficile à obtenir, car il est possible que le nouveau gouvernement laotien, même si ces dispositions sont favorables à la France, doive tenir compte, au moins dans une certaine mesure, de la demande de rétrocession faite à la France par les gouvernements Somsanith et Boun Oum.

(1) Accords conclus le 2 novembre 1957 et qui aboutissaient à la création d'un gouvernement de coalition, où le Pathet-Lao était représenté.

Il convient cependant que nous demandions confirmation de notre présence à Séno, en la présentant dans le cadre des responsabilités que la France souhaite continuer à assurer au Laos, au nom des grandes puissances et dans l'esprit des accords de Genève.

C. *Aide économique, technique et culturelle.* Il y aurait intérêt (cf. supra) à ce que nous conservions la gestion directe de nos programmes d'assistance. Ceux-ci devraient, autant que possible, être accrus en considération des besoins du Laos et du statut privilégié qui pourrait nous être confirmé par la Conférence.

(Collection des télégrammes.)

180

Note du Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté

La Conférence de Yaoundé[1]

N. n° DAG.1. *Paris, 11 avril 1961.*

Faisant suite aux conférences d'Abidjan (24-26 octobre 1960) et de Brazzaville (15-19 décembre 1960)[2], la troisième conférence des douze États du groupe de Brazzaville (Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, Haute-Volta, Dahomey, Mauritanie, Gabon, Congo, Centrafrique, Tchad, Cameroun, Madagascar) s'est tenue à Yaoundé les 26, 27 et 28 mars 1961 sous la présidence de M. Tsiranana.

À l'issue de cette conférence, deux documents ont été publiés, un « Communiqué »[3] résumant les questions traitées et les décisions prises et une « Déclaration des chefs d'État et de gouvernement » abordant les principaux problèmes politiques qui se posent à l'heure actuelle en Afrique : Algérie, Congo, Mauritanie, Afrique du Sud, accords des États africains avec la France, référendum au Cameroun et question de l'unité africaine.

De ces différents documents comme des déclarations faites par les participants à la fin de la Conférence, il résulte que les travaux de la Conférence qui ont porté essentiellement d'une part sur des questions d'ordre politique, traitées par les chefs d'État eux-mêmes, d'autre part sur des questions d'ordre économique, étudiées pour la plupart par des experts parmi lesquels se trouvaient M. Mamadou Dia et M. Assalé, chefs des gouvernements du Sénégal et du Cameroun, ont abouti aux principaux résultats suivants :

(1) La conférence de Yaoundé s'est tenue du 26 au 28 mars 1961. C'était la troisième conférence des chefs d'État africains et malgache d'expression française. Sur cette conférence, voir l'*Année politique 1961*, p. 348-349, ainsi que : La Documentation française, *Articles et documents*, n° 1084, 18 avril 1961. Textes du jour.

(2) Sur les conférences d'Abidjan (24-26 octobre 1960) et de Brazzaville (15-19 décembre 1960), voir l'*Année politique 1960*, p. 369-371; *D.D.F.*, 1960-II, n°s 178 (note), 282 (note), 298 (note).

(3) Se reporter à : La Documentation française. *Articles et documents*, n° 01084, 18 avril 1961. Textes du jour.

I. *Questions d'ordre politique.*

S'agissant des *questions internationales,* il convient de retenir :

— la satisfaction témoignée par la Conférence à l'occasion de l'ouverture des pourparlers d'Évian [1], qui « illustre l'admission de la thèse sur des négociations directes sans préalable ni partition définie par les douze États à Brazzaville;

— que la Conférence a en fait entériné les résultats de la conférence de Tananarive sur le Congo [2], confiant aux Congolais eux-mêmes le soin de trouver une solution à la crise actuelle, ce qui est également le point de vue de la France. Les États estiment la contribution de l'O.N.U. précieuse dans la seule mesure où les décisions prises par l'Organisation internationale le sont en accord avec les autorités congolaises (c'est-à-dire avec M. Kasavubu).

Il s'agit donc dans l'esprit des chefs d'État d'éviter toute intervention étrangère, y compris celle, sous sa forme actuelle, de l'O.N.U., dont les troupes en fait n'obéissent dans la plupart des cas qu'à leurs gouvernements respectifs d'origine (hindou, Ghana, etc.), qui sont souvent amis des communistes.

Cependant, avant l'évacuation de ces troupes, M. Houphouët a laissé entendre au cours d'une conversation que ses amis et lui-même pensaient nécessaire que « les Congolais s'unissent, consolident leur régime et s'organisent solidement afin que le départ des troupes de l'O.N.U. ne se traduise pas par un nouveau chaos intérieur ».

Les Douze se proposeraient en conséquence d'intervenir par étapes :

Dans un premier temps, il conviendrait d'aider les Congolais à s'organiser et à mettre sur pied des institutions politiques stables. À ce stade, les Douze pourraient fournir une aide technique au Congo.

Dans un deuxième temps, il s'agirait d'obtenir que l'O.N.U. agisse au Congo en plein accord avec le gouvernement congolais et dans le sens souhaité par les Congolais eux-mêmes.

Si les Nations Unies ne modifiaient pas leur attitude actuelle, les Douze s'efforceraient, alors, d'obtenir l'évacuation des troupes de l'O.N.U. et appuieraient les demandes faites en ce sens par les Congolais.

Enfin, dans un troisième temps, et au cas où l'O.N.U. maintiendrait des troupes au Congo, les Douze décideraient « avec l'acceptation des Congolais » d'envoyer, à leur tour, des contingents dans ce pays « afin d'y neutraliser l'action néfaste des Ghanéens, Indiens et autres ». Ces contingents pourraient être placés sous le commandement O.N.U.

Ainsi s'explique la phrase prononcée à Yaoundé par M. Houphouët-Boigny : « Si l'O.N.U. maintient des troupes au Congo, les États de l'Union africaine et malgache devraient obligatoirement y envoyer leurs militaires, car il ne serait pas bon que les troupes des autres soient au Congo sans les nôtres. »

Précisant sa pensée, le président de Côte-d'Ivoire a ajouté : « Il ne s'agit pas d'envoyer des contingents au Congo pour soutenir la politique actuelle de l'O.N.U., mais pour y mettre fin. En outre, personne n'obéit actuellement à l'O.N.U. et les contingents qui s'y trouvent font la politique que leur ordonnent de faire leurs gouvernements respectifs. Nos contingents n'obéiront qu'à nous et ne feront que notre politique, qui sera d'aider nos amis congolais dans tous les domaines. Alors, se rendant compte qu'ils ne sont plus les plus forts, ni les seuls à agir au Congo, les autres n'auront plus qu'à se retirer. Ainsi obtiendrons-nous l'évacuation de toutes les troupes étrangères, les leurs et les nôtres ».

[1] Sur la conférence d'Évian qui devait en fait s'ouvrir le 20 mai, voir ci-après le n° 286. Se reporter également à l'*Année politique 1961*, p. 278-282, 300-305.

[2] La conférence de Tananarive s'est tenue du 8 au 12 mars. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1961*, p. 394-395. Se reporter également à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 0.1072 du 18 mars 1961, et au *Monde*, 14 mars p. 1 (Pour le texte du communiqué de Tananarive, voir p. 4).

Les douze États de l'Entente ont l'intention d'exposer ce point de vue à la conférence de Monrovia, prévue pour le 8 mai prochain et dont le président Houphouët laisse entendre qu'il est l'instigateur (1).

La Conférence a décidé d'entreprendre un nouvel effort aux Nations Unies, et dès l'actuelle session de l'Assemblée générale, pour l'admission de la Mauritanie (2). Elle n'a donc tenu aucun compte de certaines démarches entreprises par le Maroc depuis la mort de Mohammed V (3) pour écarter de l'ordre du jour de l'Organisation internationale la question de cette admission, en échange d'une éventuelle mise en sourdine des prétentions de ce pays sur la Mauritanie.

Elle a décidé de soutenir la thèse camerounaise sur la contestation des résultats du plébiscite dans le territoire sous mandat britannique (partie Nord de l'ancien Cameroun britannique) (4). Il n'y a pas trois Camerouns, mais un seul dont une partie a été temporairement administrée par la France et l'autre par la Grande-Bretagne. La division entre Sud et Nord sous administration britannique est arbitraire et la réunification doit porter sur l'ensemble de ces territoires.

Les douze États ont en outre accepté l'invitation lancée par le Nigeria à participer à une prochaine conférence des États africains indépendants du sud du Sahara consacrée principalement à la coopération culturelle, technique et économique entre ces États (5). Ils iront de la même façon à la prochaine conférence de Monrovia (mai 1961) sur le problème congolais.

Tous les États enfin sont convenus de donner des instructions à leur délégation à l'O.N.U. pour soutenir d'une façon uniforme les différents points de vue dégagés à Yaoundé.

Les chefs d'État ont en effet conservé un mauvais souvenir des derniers débats à l'O.N.U. où leurs représentants, bien que nantis d'instructions identiques, prirent des positions diverses. Ils désireraient avoir, à New York, une sorte de superreprésentant qui soutiendrait leurs thèses et aurait assez d'autorité sur les représentants des États pour leur imposer une discipline de vote absolue. Ils craignent en effet les contacts de leurs envoyés avec ceux d'États comme le Mali ou la Guinée, assez influents pour faire modifier la position de ceux-ci malgré le désir et les instructions des gouvernements.

C'est au cours des discussions préparant cette décision que M. Houphouët a reproché à M. Senghor la reconnaissance par le Sénégal de la Chine communiste et du Nord-Vietnam (6).

(1) La conférence de Monrovia se réunira du 8 au 12 mai. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1961*, p. 349-351. Se reporter aussi à La Documentation française, *Articles et documents* n° 01102, 6 juin 1961; ci-après le n° 243 (et note).

(2) Sur le problème de la Mauritanie, son accession à l'indépendance, le conflit avec le Maroc et l'échec de son admission à l'O.N.U., voir l'*Année politique 1960,* p. 372-374; *D.D.F.*, 1960-II, n°s 81, 100, 208, 230 (note), 233 (et note), 247 (note), 258 (note). L'indépendance de la Mauritanie est solennellement proclamée le 28 novembre 1960 en présence d'une trentaine de délégations étrangères, dont 17 africaines.

(3) Le roi du Maroc Mohammed V est décédé le 26 février. Le prince héritier Moulay Hassan est investi roi du Maroc sous le nom de Hassan II.

(4) Du 17 au 19 février, des manifestations ont eu lieu à Yaoundé pour protester contre les résultats du référendum au Cameroun septentrional, sous tutelle britannique. Dans une communication adressée le 18 février au secrétariat général de l'O.N.U., le gouvernement de M. Ahidjo demande l'annulation du référendum au Nord Cameroun. Sur l'attitude de M. Ahidjo sur le problème de l'unification des Camerouns, voir une note pour le Premier ministre, Paris, 12 décembre 1960, non reproduite, et sur l'attitude britannique vis-à-vis du problème de l'unification des Camerouns, voir la note n° 805/C.T. du 21 février 1961, rédigée à l'attention du Premier ministre et non reproduite.

(5) Il s'agit de la conférence de Lagos qui se tiendra du 25 au 30 janvier 1962.

(6) Sur les relations entre les présidents Houphouët-Boigny et Senghor et la volonté de conciliation affichée de MM. Ahidjo, Tsiranana, Mokhtar Ould Daddah, voir le télégramme de Dakar n° 255 du 1er avril 1961, non reproduit.

L'incident n'a eu que peu de retentissement, le Sénégal ayant en fait décidé de ne pas échanger de représentations diplomatiques avec ces deux pays reconnus seulement « pour des raisons d'opportunité ».

S'agissant des *questions propres aux douze États* de la Conférence, il apparaît que la principale décision pourrait concerner la création entre eux de l'« Union africaine et malgache [1] ». Le communiqué en fait ne parle pas de cette naissance. Seule une allusion y est faite dans la « Déclaration ». Cependant, les chefs d'État, et en particulier MM. Houphouët et Senghor, ont développé ce thème au cours de différentes déclarations publiques ou privées postérieures à la Conférence. L'Union donc n'a encore pour le moment aucune forme institutionnelle. Il s'agit plus d'un développement organique du groupe de Brazzaville que d'une organisation ayant une forte structure. Le président Houphouët se serait d'ailleurs déclaré opposé, en l'état actuel des choses, à « toutes constructions artificielles par le sommet » en ce qui concerne les ensembles africains. Ses collègues de Yaoundé et lui-même penseraient que ce qu'il s'agit de faire, pour l'instant, c'est de permettre la constitution, par l'entraide, de nations africaines solides qui ne sont pas encore complètement formées dans de nombreux cas. Les institutions collectives viendraient ensuite et suivraient les progrès qui seraient accomplis sur les plans économique, culturel, technique et de la défense. Ce ne serait que par une approche progressive, souple et pragmatique, que les États parviendront à créer une Union africaine durable.

Cet ensemble que les Douze sont en train de bâtir — et dont la conférence de Tananarive du mois de juillet prochain [2] marquera une nouvelle étape sur le plan de la défense — « nous avons l'intention de le faire déboucher, par la suite, sur une nouvelle forme d'association avec la France qui est notre dénominateur commun », a affirmé M. Houphouët.

On peut se demander si M. Houphouët, par le biais de cette union, n'est pas en train d'essayer de rebâtir de l'extérieur et pour son propre compte la Communauté. M. Houphouët lui-même a étayé cette thèse en déclarant à notre ambassadeur à Yaoundé « qu'au stade actuel, le fait d'être membre de la Communauté ou d'en être sorti ou de n'y avoir jamais appartenu ne crée aucune différence entre les États groupés dans l'Union africaine et malgache », l'objectif étant de mettre au point, a-t-il ajouté, des « modalités qui seraient uniformes pour tous les États », s'agissant de leurs relations avec la France.

Le plan dans ces conditions pourrait être le suivant :

1. Disparition définitive de la Communauté, ou du moins destruction définitive de son contenu véritable.

2. Réunion, autour de M. Houphouët en particulier, des États africains qui y ont appartenu précédemment, qui n'en ont jamais fait partie (Guinée, Togo, Mali), ou qui continuèrent à en faire partie d'une façon purement formelle, dans une organisation africaine et malgache commune.

3. Passation par cette Communauté de nouveaux accords avec la France, plus avantageux pour les États membres.

M. Houphouët a déclaré à ce sujet : « La France est assez grande personne pour procéder elle-même aux aménagements nécessaires sur le plan technique pour harmoniser entre eux l'ensemble des accords qui lieront à elle les différents États africains d'expression française. »

[1] Le groupe des douze États dits de Brazzaville (Cameroun, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) constitue l'Union africaine et malgache (U.A.M.) dont la charte sera officiellement signée le 11 septembre lors de la conférence de Tananarive (6-12 septembre).

[2] Les États du groupe de Brazzaville se réuniront à nouveau du 6 au 12 septembre à Tananarive. Un pacte de défense sera adopté et la Charte de l'Union africaine et malgache sera signée. Sur les problèmes de défense et les projets établis par la délégation malgache, voir le télégramme de Paris n° 23/S.D.E.C.E./D.A.G. du 27 mars 1961, adressé par le secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté à l'ambassadeur de France à Yaoundé (Cameroun), non reproduit. Sur le projet d'accord de défense de l'U.A.M., voir un rapport en date du 15 mai, non reproduit.

Les États ont, outre la question de la représentation diplomatique dont l'étude a été confiée à la Côte-d'Ivoire, pris un certain nombre de décisions concernant la nationalité et la citoyenneté (étude par le Cameroun), l'entraide judiciaire et le Conseil économique (Sénégal), la coordination des télécommunications (Niger), la défense commune.

Concernant la nationalité et la citoyenneté, les diverses délégations, tout en reconnaissant l'importance de ce problème, auraient estimé que sa solution n'était pas urgente. En fait, les chefs d'État auraient pensé que cette question devait être réservée afin que des conventions de cette nature soient au préalable conclues entre chacun des États et la République française.

S'agissant de l'entraide judiciaire, le projet de convention générale concernant la procédure civile, la procédure pénale, l'échange de renseignements, l'exequatur et l'extradition établi par la délégation du Sénégal à la suite de la réunion de Dakar [1] a été adopté comme base de discussion, chacun des États étant invité à y apporter les amendements qu'il désire.

Au cours de la discussion, le représentant d'un État a émis l'idée de la création d'une sorte de Conseil économique de la *zone franc*. Cette question n'a pas été examinée officiellement, mais il semble qu'elle ait intéressé plusieurs délégations et que des études plus approfondies seront entreprises pour la prochaine conférence.

En ce qui concerne la coordination des télécommunications, beaucoup plus qu'une résolution précise, il s'agit là d'un vœu des divers États. Il n'y a eu, d'ailleurs, aucune discussion et aucune étude.

Les rapports des différents États intéressés devront être adressés à tous les autres États qui pourront faire parvenir à l'État rapporteur leurs observations et amendements avant le 15 juin 1961.

S'agissant de la défense commune, une réunion d'experts se tiendra à Tananarive le 30 juin 1961.

Aucune décision formelle importante en cette matière ne semble en fait avoir été prise pour le moment, encore que Madagascar ait présenté à ce sujet un projet, très appuyé par le président Tsiranana [2]. On pense que la conférence de Tananarive mettra au point un traité qui sera un accord-cadre définissant les grands principes de cette défense « dans le même esprit que l'O.T.A.N. ». Ceux-ci devront faire, par la suite, l'objet de mesures d'application qui seront soigneusement étudiées par les experts et mises au point avec l'aide de la France.

Cette organisation se placera sur deux plans : au niveau des douze États, il s'agira de garanties réciproques de défense contre des attaques extérieures et la subversion intérieure; au niveau de la collaboration avec la France, il s'agira d'articuler, dans le cadre ainsi tracé, les accords bilatéraux et collectifs qui lient les États africains au gouvernement français.

C'est ainsi, a précisé le président Houphouët-Boigny, que les membres du Conseil de défense de l'Entente (« 4 chefs d'État, 4 chefs d'État-major, 4 représentants diplomatiques de la France, le général commandant les contingents français ») se joindraient à ceux des Conseils de défense des autres États africains d'expression française pour former un Conseil général de défense, dont la France serait, une fois de plus, le « dénominateur commun ». Le siège de cette organisation a d'ores et déjà été fixé à Ouagadougou. « Ce choix qu'a revendiqué le président de la République de Haute-Volta met un point final à des appréhensions injustifiées », a déclaré à ce sujet M. Houphouët-Boigny, faisant sans doute allusion à la position en flèche prise par M. Yameogo lors des récentes discussions de Niamey en matière de défense.

II. *Questions d'ordre économique.*

Le texte du traité instituant « l'Organisation africaine et malgache de coopération économique » (O.A.M.C.E.) a été adopté, tel qu'il avait été préparé lors de la récente

(1) Sur cette réunion, voir ci-après.

(2) Sur les quatre projets établis par la délégation malgache sur les problèmes de défense, voir le télégramme n° 23/S.D.E.C.E./D.A.G., Paris, 27 mars 1961, adressé par le secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté à l'ambassadeur de France à Yaoundé, non reproduit.

Conférence d'experts à Dakar (30 janvier-4 février 1961)[1]. Il a été décidé que le siège du secrétariat général de cette organisation serait fixé à Yaoundé. Il n'est pas impossible cependant que cette décision soit par la suite plus ou moins remise en question, par le Sénégal en particulier. Le poste de Secrétaire général a été également offert à un Camerounais, mais il n'est pas impossible qu'il soit réservé en définitive à un Malgache.

D'autre part, les douze États ont pris un certain nombre de décisions fondées sur les travaux des experts réunis à Dakar et à Yaoundé même, pendant la Conférence.

En particulier, les chefs d'État et de gouvernement ont signé le traité créant une société commune de transports aériens dénommée *Air Afrique*, et dont le siège administratif a été fixé à Abidjan. On ne connaît pas encore les traits fondamentaux exacts de cette société et en particulier la valeur qui sera attachée par les États aux conventions que certains d'entre eux ont déjà signées individuellement et antérieurement avec d'autres sociétés françaises, ghanéennes, nigérianes, etc. Le Tchad pour ce qui le concerne a fait d'ailleurs des réserves au sujet de ses droits. Cependant, si de vives discussions ont opposé certaines délégations au niveau des experts, par contre, à celui des chefs d'État, la décision a été prise très rapidement. Il semble que ceux-ci aient voulu laisser aux experts le soin de faire un « baroud d'honneur » nécessaire à apaiser une éventuelle réaction de leur opinion publique.

En fait, l'accord donnerait satisfaction tant aux États qu'aux compagnies aériennes intéressées, celles-ci prétendant cependant être arrivées à la limite des concessions possibles sur la composition du capital de la société (34 % à Air France et U.T.A., 66 % aux divers États).

La Conférence a enfin examiné le problème des relations des États participants avec la Communauté économique européenne[2]. Les principes d'une négociation concertée des Douze avec la C.E.E. ont été définis et il a été décidé que chaque chef d'État, agissant individuellement, les communiquerait d'une façon identique au président de la Communauté européenne. Un Comité d'experts chargé de dégager les bases techniques de cette négociation se réunira à Paris à l'ambassade du Cameroun le 25 avril prochain. La discussion directe et sans intermédiaire d'égal à égal et la recherche de débouchés préférentiels dans les pays de la C.E.E. seraient les principes qui ont été essentiellement arrêtés, avec celui du maintien de leur participation en tant que membres associés. Ils solliciteraient toutefois certains aménagements portant sur le Fonds européen (maintien des dotations et assouplissement de la procédure), ainsi que sur la protection de leurs industries naissantes. La résolution adoptée à ce sujet révèle l'esprit qui a présidé à son élaboration. Les États ont comme principal souci l'écoulement de leur production à un taux rémunérateur. Ils ont vivement insisté sur ce point en diverses occasions, en soulignant d'ailleurs l'aide efficace que la France n'a cessé de leur apporter en ce domaine. Ils estiment cependant que la France ne peut seule faire un tel effort et que les pays de la C.E.E. sont tout désignés pour y participer. Ils pensent que, se tournant résolument vers l'Occident, et particulièrement vers l'Europe, celle-ci doit, en contrepartie, leur assurer un débouché privilégié pour leurs produits.

***

On ne fera sans doute jamais le bilan exact de la conférence de Yaoundé, tant certains termes des communiqués et des déclarations plus ou moins autorisées suscitées par elle sont peu clairs. Au surplus, il semble que les entretiens de ces conférences ne fassent pas

[1] Le texte du traité instituant une Organisation de coopération économique africano-malgache est publié intégralement dans : La Documentation française, *Articles et documents*, n° 0.1084, 18 avril 1961, Textes du jour, p. 4.

[2] Les pays et territoires d'outre-mer avaient été associés par le traité de Rome (convention d'association des pays d'outre-mer du 25 mars 1957) à la Communauté économique européenne (C.E.E.). Ces pays étant devenus indépendants pour la plupart, un accord intervint en juillet 1960 stipulant qu'ils « peuvent rester dans l'Association s'ils le désirent jusqu'à l'expiration en 1962 de la convention d'application prévue par le traité de Rome ». En mai 1961, l'Assemblée de la C.E.E. se réunira à Strasbourg pour étudier cette question. Se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 357-358.

l'objet d'un procès-verbal, ce qui permet les interprétations et justifie les gloses divergentes. Il semble cependant que plus que les deux précédentes et malgré certaines lacunes — en matière de défense spécialement —, elle ait abouti à des décisions concrètes importantes : création de l'O.A.M.C.E. et d'Air-Afrique en particulier.

Il est évident, et c'est un deuxième point important, que les États africains deviennent de plus en plus conscients de leur solidarité et de ce qui peut, par-delà les désaccords de personnes — et il semble qu'il y ait eu encore au cours de cette conférence des discussions sérieuses entre le Sénégal et la Côte-d'Ivoire, entre la Haute-Volta et les autres États — les unir et les rassembler. Il y a donc une chance raisonnable pour que la Conférence ait marqué une étape importante dans le domaine de l'union politique et économique des Douze.

En troisième lieu, l'audience du groupe de Brazzaville s'étend. Le message adressé par M. Kennedy à la Conférence en est un signe manifeste (1).

Cependant, il convient de relever qu'aucune des décisions prises ou des positions arrêtées (affaire algérienne, O.E.C.E., Mauritanie, Congo...) ne porte apparemment préjudice à la France.

Les douze États (peut-être rejoints par d'autres États africains) s'apprêtent-ils en dernière analyse à constituer sans la France ce que la France avait tenté de créer il y a deux ans : une Communauté réelle fondée sur l'indépendance, l'égalité et la solidarité des nations qui la constituent ? La réponse sera donnée dans un avenir relativement assez proche.

La prochaine conférence des Douze aura lieu à Tananarive du 4 au 10 juillet 1961 (2).

(DAM, 5-3-1. Conférences diverses.)

181

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 58. *Paris, 12 avril 1961, 22 h.*

Un certain nombre de faits récents révèlent, de la part de plusieurs gouvernements alliés, une tendance à traiter les dirigeants du F.L.N. et leurs soi-disant représentants à l'étranger avec une considération nouvelle.

(1) Au sujet du texte du message du président Kennedy adressé à la conférence de Yaoundé, se reporter à la lettre de Paris n° 210 A.E.C.T. du 25 mars adressée par le ministre des Affaires étrangères au secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté, non reproduite, ainsi qu'au télégramme de Paris n°s 281-283 du 27 mars, adressé à l'ambassadeur de France à Yaoundé, non retenu. Dans ce message, on relève notamment « ...Vos consultations représentent cette sorte de coopération régionale qui fortifie l'espérance dans un monde trop souvent divisé et déchiré par les antagonismes... Votre association est une association de nations libres et souveraines attachées à une action constructive pour le bien-être de vos peuples... Mon pays est prêt à vous apporter, si vous le désirez, un appui effectif... ».

(2) La conférence de Tananarive, primitivement prévue du 4 au 10 juillet, est reportée aux 6-12 septembre.

Il y a là une inconvenance grave à l'égard de la France dont les forces sont aux prises avec celles de la rébellion. Il y a là aussi une méconnaissance publique de la politique de la France. Il y a là enfin un avantage de prestige fourni sans nulle justification à des éléments dont l'avenir seul pourra mesurer l'importance et la capacité politiques.

La France ne reconnaît pas le F.L.N. comme gouvernement. Il s'agit d'un mouvement de rébellion. Nul n'a le droit de considérer ses dirigeants ou ses représentants comme constituant, de quelque manière que ce soit, un organisme gouvernemental, et de fait, ce n'en est pas un. Si la France admet, à la suite de la libre autodétermination, la possibilité pour l'Algérie de devenir un État avec les attributs de la souveraineté, aucun gouvernement ne peut préjuger officiellement, ni des résultats de cette autodétermination, ni de la manière dont sera constitué, le cas échéant, le gouvernement qui suivra. La souveraineté algérienne n'a encore jamais existé.

Si les pourparlers d'Évian [1] débouchent sur un accord avec la rébellion, il convient, certes, de s'en féliciter. Mais cet accord ne peut être qu'un prélude à l'autodétermination. Si les pourparlers d'Évian ne commencent pas ou si, ayant commencé, ils échouent, le général de Gaulle, comme il l'a indiqué, orientera l'Algérie vers l'autodétermination sans passer par des dirigeants dont on peut craindre qu'ils méconnaissent leurs propres responsabilités à l'égard de l'Algérie et dont, au surplus, certains sont intimement attachés à divers États de l'Est. Il est bon, à cet égard, de souligner une fois de plus l'influence que le gouvernement de Moscou exerce sur l'aile marchante de la rébellion.

Si des faits récents ont marqué de la part du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité une tendance en faveur du F.L.N., je vous prie de traduire sans délai les présentes instructions par une démarche que vous ferez, avec une force particulière. D'une manière générale, vous userez des présentes instructions chaque fois qu'il vous paraîtra utile de le faire.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur ces pourparlers, voir ci-après le n° 286.

182

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Palewski, Ambassadeur de France à Rome.

T. n°s 1086 à 1093 [1]. Réservé. *Paris, 12 avril 1961, 22 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme n° 978 [2].

Le ministre tunisien chargé des Mines a effectivement notifié à la S.E.R.E.P.T., par une lettre en date du 27 mars 1961, l'annulation du permis du Borma attribué à cette société par un arrêté en date du 20 janvier 1958.

Cette annulation est illégale, le décret du 1er janvier 1953 qui régit la matière ne prévoyant l'annulation de permis de recherches que dans des conditions précises qui ne sont pas remplies.

Il est vrai que l'arrêté du 20 janvier 1958 aurait dû être suivi d'une convention assurant notamment à la société le bénéfice du régime spécial prévu par un décret du 13 décembre 1948, mais le fait que les autorités tunisiennes aient fait obstacle par des manœuvres dilatoires à la conclusion de cette convention n'affecte en rien la validité du permis en question.

Dès avant la notification de la décision tunisienne, le 8 mars 1961, le ministre chargé des Mines avait indiqué aux dirigeants de la S.E.R.E.P.T. qu'il avait été approché par une compagnie italienne pour l'exploration du permis du Borma. Il est certain que cette compagnie n'est autre que l'E.N.I. ou une de ses filiales.

Vous voudrez bien porter ce qui précède, le plus tôt possible, à la connaissance du gouvernement italien et lui faire savoir ce qui suit :

1° Le gouvernement français ne reconnaît pas la validité de la décision tunisienne annulant le permis de recherches détenu régulièrement par la S.E.R.E.P.T.

2° Il est sans précédent qu'une compagnie pétrolière entreprenne des travaux de recherches sur un permis régulièrement attribué à une autre compagnie.

3° Si la compagnie italienne en question se prête à un accord avec le gouvernement tunisien au sujet du Borma, elle se rend complice d'une spoliation caractérisée au détriment de la S.E.R.E.P.T. Elle contribue ainsi à ébranler les bases sur lesquelles sont fondés les rapports entre les

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 902-909) et à Washington (n°s 5866-5873).

[2] Du 31 mars, non reproduit. D'après ce télégramme, la Société de recherches et d'exploitation des pétroles en Tunisie (S.E.R.E.P.T.) aurait été informée par le gouvernement tunisien de la révocation du permis de recherches qui lui avait été accordé en 1958 dans le secteur d'El Borma. L'éventualité d'une substitution de l'E.N.I. à la S.E.R.E.P.T. avait été signalée. L'ambassade de France à Rome devait vérifier l'exactitude de cette dernière indication.

gouvernements des pays producteurs de pétrole et les compagnies qui assument les risques financiers de la recherche.

Comme vous le savez, à diverses reprises, le gouvernement français a été conduit à appeler l'attention du gouvernement italien sur le comportement de l'E.N.I. qui, notamment en Tunisie et au Maroc, n'est pas conforme à ce que devrait être l'attitude d'un établissement public relevant d'une puissance amie et alliée de la France. Il lui a été constamment rétorqué que le gouvernement italien n'était pas en mesure d'amener l'E.N.I. à modifier sa politique et qu'il ne pouvait être tenu pour responsable des actes de M. Mattei. Au cas où ce genre d'argumentation vous serait opposé, vous devrez indiquer que pas davantage que par le passé, vous n'êtes convaincu et que le gouvernement italien doit savoir que le gouvernement français ne l'est pas non plus, de telles affirmations ne pouvant donner le change à personne.

(Collection des télégrammes.)

183

M. Gorse, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 247 à 257. *Bruxelles (Delfra), 13 avril 1961.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Prière communiquer à S.G.C.I. (1).

Comme il en avait été convenu, M. Rey a rencontré le 12 avril les représentants permanents pour leur rendre compte des conditions dans lesquelles la Commission a été amenée à clore le 30 mars la négociation avec la délégation hellénique et à parapher le texte du projet d'accord d'association (2). Le Commissaire a déclaré que la dernière phase des discussions avait été extrêmement laborieuse et mouvementée et qu'à plusieurs reprises, les deux délégations s'étaient trouvées au bord de la rupture. Il a été rappelé qu'il avait pris soin, dans la matinée du 30 mars, d'informer les représentants permanents de son intention de parapher les textes élaborés, mais qu'il avait estimé préférable, pour ne pas les placer dans une situation embarrassante, de ne pas leur demander d'assister à la cérémonie de signature. M. Rey a conclu son exposé en

(1) Lire : Secrétariat général du Comité interministériel (pour la coopération économique européenne).

(2) Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 166.

indiquant qu'il avait été l'objet de démarches pressantes de la part de M. Battista, président de la Commission spéciale constituée au sein de l'Assemblée parlementaire, pour examiner le projet d'accord avec la Grèce afin que le texte paraphé le 30 mars fût sans délai transmis à l'Assemblée de Strasbourg. Tout en reconnaissant qu'il appartenait au Conseil des ministres de saisir l'Assemblée du projet d'accord, M. Rey estimait personnellement qu'il convenait d'effectuer immédiatement la transmission de ce texte afin de mettre l'Assemblée en mesure de se prononcer à sa session de mai. Le gouvernement d'Athènes souhaitait pour sa part être en mesure d'engager avant les vacances d'été la procédure parlementaire de ratification.

J'ai pris immédiatement la parole. Après avoir rappelé que nous avions constamment adopté depuis le début des négociations une attitude favorable à leur conclusion rapide, j'ai exprimé avec beaucoup de netteté et dans les termes qui m'avaient été prescrits par le Département la surprise du gouvernement français devant la procédure suivie par la Commission [1]. Cette procédure, comme la publicité qui lui avait été donnée, plaçait le Conseil devant le fait accompli. J'ai précisé d'autre part qu'après un premier et rapide examen, les textes paraphés nous paraissaient contenir de nombreuses dispositions contraires aux instructions arrêtées par le Conseil ou sur lesquelles il n'avait pas eu l'occasion de se prononcer. Il nous semblait indispensable en tout état de cause que des explications nous fussent fournies par la Commission et qu'à cet effet, le Comité spécial fût convoqué à bref délai. J'ai déclaré enfin que la communication à l'Assemblée parlementaire du projet d'accord avant que le Conseil n'ait eu l'occasion de se prononcer sur son contenu au moins dans ses grandes lignes consacrerait le fait accompli contre lequel nous protestions. Il appartenait au seul Conseil de décider des modalités de cette transmission.

M. Rey a pris acte de mes déclarations, tout en contestant formellement que la procédure suivie ait été en quoi que ce fût contraire au traité et aux responsabilités de la Commission. Au demeurant, celle-ci n'avait jamais manqué une occasion de rappeler publiquement que les textes paraphés n'étaient pas définitifs mais qu'ils devaient être soumis aux autorités compétentes des parties contractantes, en vue de leur approbation; les droits du Conseil étaient donc entièrement sauvegardés. M. Rey a toutefois tenu à attirer notre attention sur les graves inconvénients d'ordre politique que comporterait une réouverture de la négociation.

D'une manière générale, notre protestation concernant la procédure n'a pas été soutenue par mes collègues, qui se sont contentés d'indiquer que le projet d'accord était encore en cours d'examen dans leurs capitales respectives, qu'ils ne pouvaient donc, pour le moment, se prononcer à son sujet, mais comprenaient les difficultés que la Commission avait

[1] Dans le télégramme n°s 250-252 du 12 avril, rédigé par Maurice Ulrich, de la direction des Affaires économiques et financières, service de Coopération économique, à la délégation française auprès de la Commission de la C.E.E., non reproduit.

pu rencontrer au cours de la dernière phase de la négociation. Seul, le représentant des Pays-Bas a relevé que le texte arrêté par les deux délégations comportait un certain nombre d'anomalies et nécessitait par conséquent des amendements au moins d'ordre juridique. En tout état de cause, des explications techniques étaient indispensables. Il a été finalement convenu que le Comité spécial serait convoqué pour les 20, 21 et éventuellement 22 avril.

J'ai saisi l'occasion d'une seconde intervention pour appeler l'attention de mes collègues sur la nécessité d'éviter que ne se renouvellent, à propos de la Turquie [1], les difficultés de procédure que nous venions de rencontrer dans la négociation avec la Grèce. Il nous apparaissait à cet égard que des méthodes de négociations différentes devaient être mises au point et que le Conseil devait être saisi sans tarder de ce problème.

En ce qui concerne le projet d'accord avec la Grèce, je constate que, pour le moment du moins, nos partenaires semblent peu disposés à remettre en cause les textes paraphés par la Commission. Il n'est pas impossible, cependant, qu'un examen plus attentif du projet d'accord ne les amène ultérieurement à proposer certains amendements. En tout état de cause, je me demande si nous n'aurions pas intérêt à prendre contact directement avec le gouvernement d'Athènes pour avoir une vue exacte des points sur lesquels la Grèce estime pouvoir consentir des accommodements. Peut-être pourrions-nous ainsi surmonter l'opposition systématique de M. Rey à toute modification du projet d'accord et obtenir que soient éliminées les dispositions que nous jugeons les plus gênantes. Une telle prise de contact permettrait en outre d'éclairer le gouvernement grec sur le véritable caractère de notre protestation qui, lorsqu'elle sera rapportée à Athènes par d'autres que nous-mêmes, risque d'être dénaturée et interprétée à tort comme un changement de l'attitude française à l'égard de l'association de la Grèce à la C.E.E.

(D.E.-C.E. n° 486, A 30-6-651-sd 1.)

[1] Sur la négociation relative à la Turquie, voir ci-dessus les n°s 90, 178.

184

M. Bernard Tricot, Conseiller technique à la Présidence de la République,
à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

L. *Paris, 13 avril 1961.*

Monsieur le Ministre,

Voici la note sur le Sahara dont je vous ai parlé ce matin.

Je vous prie, M. le Ministre, d'agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

Note

Essai de définition d'une position gouvernementale sur le Sahara

Paris, 10 avril 1961.

I. *Nos objectifs.*

1. Objectifs politiques.

a. Ne pas être évincés du Sahara au profit de l'Algérie.

b. Ne pas faire avancer les frontières du Maghreb jusqu'au voisinage de l'Afrique noire.

c. Bâtir, autour de l'exploitation du sous-sol saharien, une organisation groupant la France et le plus grand nombre possible d'États africains d'expression française.

d. Créer, par l'exploitation et la distribution du pétrole et du gaz, des motifs nouveaux de solidarité entre l'Europe occidentale et l'Afrique d'expression française.

2. Objectifs stratégiques.

a. Conserver le rôle principal dans la défense d'une région de l'Afrique qui est à la jonction du monde arabe et de l'Afrique noire.

b. Garder aussi longtemps que ce sera nécessaire la possibilité de faire, dans la partie française du Sahara, des essais d'engins spéciaux.

3. Objectifs économiques.

Être assurés :

a. De recevoir les produits sahariens sans être exposés à des chantages politiques;

b. De payer les produits du sous-sol saharien en francs français;

c. De ne pas être frustrés des investissements que nous avons faits;

d. De trouver, dans les industries d'extraction et de transports au Sahara, des débouchés largement ouverts à nos techniciens et à notre matériel.

Nous voulons donc que nos intérêts d'inventeurs, d'exploitants et de clients soient sauvegardés. Nous ne recherchons pas au Sahara, en tant que puissance politique, des bénéfices financiers. Nous voulons au contraire que les richesses sahariennes soient exploitées au profit des populations sahariennes et des États riverains.

II. *Principes d'une solution.*

1. Nous ne pouvons pas atteindre les objectifs indiqués ci-dessus en acceptant la souveraineté algérienne sur les deux départements des Oasis et de la Saoura.

a. Même si des engagements étaient pris par l'Algérie et assortis de garanties au sujet de nos intérêts en tant qu'inventeurs, exploitants et clients, nos intérêts politiques et stratégiques ne seraient pas satisfaits.

b. D'ailleurs, la souveraineté algérienne ne serait fondée ni au regard de l'histoire et de la géographie, ni au regard du droit.

2. D'une façon générale, il n'y a aucun rapport entre les frontières telles qu'elles sont tracées au Sahara et les problèmes de découverte, d'exploitation et de transports relatifs aux richesses du sous-sol. Dans les zones sahariennes séparées par ces frontières, il ne s'est pas constitué d'entité nationale de nature à justifier que, malgré l'inadaptation de ces divisions aux problèmes actuels, la notion de souveraineté constitue l'élément décisif d'une solution. Il apparaît au contraire que cette notion de souveraineté ne peut qu'être génératrice de conflits.

3. Les objectifs indiqués ci-dessus ne peuvent être atteints que par l'institution d'une Communauté groupant des États en tant que voisins, exploitants ou clients.

Cette Communauté aurait pour objet :

— d'assurer une exploitation paisible et rationnelle des richesses du sous-sol;

— de répartir la fraction publique des profits entre les populations sahariennes et les États voisins.

Le domaine de la Communauté serait l'ensemble des territoires sahariens des États membres.

4. Plusieurs options concernant cette Communauté doivent être tranchées.

a. Devons-nous chercher à ce que les participants soient, outre la France, les pays du Maghreb seuls, ou devons-nous tendre à faire participer en outre la Mauritanie et les pays d'Afrique noire ayant un territoire saharien ?

La première formule, mettant en cause un plus petit nombre d'États, est peut-être la plus facile à mettre sur pied.

La seconde répond beaucoup mieux aux objectifs ci-dessus définis. Elle est en outre la seule qui assure la continuité de l'œuvre entreprise par l'O.C.R.S. (accords avec le Niger et le Tchad).

b. Devons-nous essayer de faire participer à l'organisation ou d'associer à celle-ci l'Espagne (Rio de Oro) et la Libye ?

c. Quelle doit être l'étendue exacte du rôle de la Communauté ?

Lui reconnaîtra-t-on des responsabilités d'administration, de police et de justice ?

On pourrait concevoir que l'organisation n'ait d'abord qu'un rôle économique, mais qu'en cas d'évolution favorable, des attributions extra-économiques lui soient conférées.

Quels sont les droits que nous devons nous réserver en tant que souverains sur la partie française du Sahara :

— à l'égard des populations;

— en matière de défense;

— pour la sauvegarde de nos intérêts économiques ?

d. Quels sont les principes de politique économique que nous devons chercher à faire adopter par la Communauté et quels mécanismes pourraient assurer le respect de ces principes ?

III. *Possibilités de réaliser une solution à base de Communauté. Politique à suivre.*

La solution qui vient d'être esquissée exige que l'autodétermination ne s'applique pas aux départements des Oasis et de la Saoura. Le règlement dans le sens suggéré ne peut résulter que d'une conférence internationale postérieure à l'autodétermination.

1. Il ne faut pas se dissimuler que cette politique se heurte à un obstacle et comporte un danger majeur.

a. L'obstacle est que le F.L.N. revendiquera avec énergie les deux départements comme partie intégrante du territoire algérien. L'affaire saharienne sera l'un des éléments les plus difficiles de la négociation. Nous devrons prendre garde que, si les pourparlers échouaient à ce sujet, le F.L.N. n'aurait aucune difficulté à faire contre nous l'unanimité de l'opinion musulmane d'Algérie et à émouvoir une partie de l'opinion française.

b. Le danger est qu'en reportant la solution du problème saharien à une conférence internationale postérieure à l'autodétermination, on donne à une Algérie devenue maîtresse de ses affaires la possibilité de faire sur nous une double pression :

— subversion interne au Sahara, qui serait facile à organiser chez des populations sans encadrement politique valable et très perméables aux mots d'ordre politico-religieux;

— difficultés créées dans l'évacuation des produits sahariens et menaces sur nos lignes de communications avec le Sahara.

2. Il résulte de ceci que nous ne pouvons pas aborder les pourparlers avec le F.L.N. avec l'intention de nous borner dans ce domaine à des affirmations juridiques sur le caractère intangible de notre souveraineté. Un certain accord avec nos adversaires est indispensable tant au règlement du conflit algérien qu'à la mise en œuvre de la solution saharienne qui est préconisée.

Cet accord devrait porter au minimum sur la procédure de règlement, c'est-à-dire sur la réunion d'une conférence groupant les États intéressés. Mais il est probable qu'il faudra aller plus loin, ne serait-ce que parce que la détermination des participants à la Conférence suppose des choix quant aux éléments de solution. Il faudra donc se mettre d'accord sur certains principes et réserver les positions des deux parties là où un accord apparaîtra impossible.

3. Pour que nous puissions aboutir à cet accord partiel avec le F.L.N., nous devrons mettre en œuvre plusieurs moyens d'action.

a. Dans les pourparlers avec le F.L.N., il faudra que nous soyons en état de montrer qu'il dépend de nous que le pétrole et le gaz sahariens soient ou bien des richesses profitables à l'intérêt commun, ou bien des produits pratiquement privés de débouchés.

b. Sur le plan international :

— Nous aurons intérêt à faire connaître nos positions aux États africains intéressés le jour où la question sera abordée au cours des pourparlers avec le F.L.N.;

— Nous aurons à faire un effort de propagande mondiale pour montrer que nous voulons, dans cette affaire, dépasser les querelles de souveraineté et dégager par la voie de discussions internationales une solution fondée sur la coopération des pays intéressés et au profit des populations sahariennes.

c. Nous aurons à prendre en Algérie (au cours des périodes transitoires) et dans les deux départements sahariens les dispositions militaires et de police propres à nous mettre dans la meilleure position de défense possible contre des entreprises algériennes.

d. Il y aurait lieu enfin d'accentuer encore notre effort pour faire sentir dès maintenant aux populations sahariennes les avantages résultant pour elles de leur régime spécial.

***

Il ressort de cette étude sommaire que, s'il est relativement facile de concevoir intellectuellement une institution internationale qui assurerait au profit des différents intéressés l'exploitation des richesses du sous-sol saharien, la tactique à suivre pour mettre sur pied cette organisation se heurtera à de graves difficultés.

Notre conduite au cours des pourparlers avec le F.L.N. devra éviter un double écueil :

— L'absence de tout accord, qui compromettrait sans doute la solution de l'affaire algérienne et qui, en tout cas, nous laisserait dans une position diminuée après l'autodé-

termination, devant une Algérie qui aurait des moyens non négligeables de rendre notre position très inconfortable;

— Une négociation tellement poussée sur le régime des deux départements et sur l'organisation saharienne, que les travaux de la conférence internationale ultérieure se verraient hypothéqués par les engagements conclus entre nous et la rébellion.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

185

Comptes rendus

Entretiens de M. Harold Watkinson, Ministre de la Défense britannique à Paris (12-13 avril 1961)

I

Entretien avec le Premier ministre

C.R. Secret. *[Paris, 12 avril 1961.]*

M. Watkinson est venu me rendre une visite de courtoisie, aujourd'hui mercredi 12 avril à 19 h. 30.

M. Watkinson déclare que l'objectif principal de sa visite est d'examiner avec le gouvernement français, et en particulier avec M. Messmer, s'il n'est pas possible d'envisager des conversations militaires à caractère bilatéral entre les Français et les Anglais. Il considère, en effet, qu'il y a divers problèmes, notamment en ce qui concerne le matériel militaire, qui justifient de pareilles conversations, et d'autre part qu'à l'intérieur de l'O.T.A.N., France et Angleterre peuvent avoir intérêt à prendre à l'avance certaines positions communes.

Il ajoute d'ailleurs que ces positions communes peuvent être utiles pour des problèmes de défense extérieurs à l'O.T.A.N.

Je réponds que le gouvernement français n'est nullement hostile, bien au contraire, à des conversations bilatérales, et notamment à des rencontres assez régulières des dirigeants militaires. Les conversations d'états-majors existaient avant la guerre et c'est un des défauts des organisations internationales nouvelles d'avoir supprimé des échanges de vues qui, à beaucoup d'égards, étaient à la fois plus francs et plus efficaces.

Anglais et Français auront certainement intérêt à confronter leurs vues sur certains problèmes de l'O.T.A.N. Ils pourront avoir également intérêt à confronter leurs vues sur certains problèmes de défense qui intéressent particulièrement la France et la Grande-Bretagne, par exemple les problèmes de défense en Afrique.

M. Watkinson reprend l'idée que les conversations bilatérales ont, en effet, une valeur irremplaçable par rapport aux organisations internationales.

Je réponds que si le gouvernement anglais souhaite des conversations régulières d'états-majors, je suis prêt à présenter cette proposition au général de Gaulle.

M. Watkinson exprime alors l'idée que des organisations telles que l'O.T.A.N. ont fait perdre de vue la notion que certains pays ont, en matière de défense, des responsabilités

plus grandes que d'autres. En ce qui concerne l'Occident, États-Unis, France, Grande-Bretagne et Allemagne ont des devoirs que n'ont pas les autres nations, et en dehors d'Europe, ces mêmes nations (moins l'Allemagne) ont également des responsabilités qui justifient un effort.

Je réponds en renvoyant M. Watkinson au passage de la récente conférence de presse du général de Gaulle sur l'O.T.A.N. (1) et en notant que ce qu'il vient de dire est une des raisons qui font que nous sommes réticents à l'égard des formes d'intégration. L'intégration aboutit à faire perdre le sentiment des responsabilités que doivent avoir certaines nations, sans les remplacer par aucune force morale comparable.

II

Conversations du Ministre des Armées (2) avec M. Harold Watkinson, Ministre de la Défense britannique

C.R. (3). Très secret.

Les longs entretiens que je viens d'avoir avec M. Watkinson à l'occasion de sa visite à Paris ont été plus riches d'éléments nouveaux que mes conversations antérieures avec mon collègue britannique.

Trois sujets essentiels ont été abordés concernant la position des deux pays devant : les problèmes atomiques militaires, ceux de l'Alliance atlantique et enfin ceux que pose notre collaboration en matière d'armement.

I. *Politique atomique militaire.*

Pour la première fois et à la demande de mon interlocuteur, la conversation sur ce sujet a pris le tour d'un échange de vues confiant et largement ouvert.

Avant tout, M. Watkinson a tenu à s'entendre confirmer que la France avait fait pour son programme atomique un choix irrévocable. Il a avoué que pendant longtemps, les Anglo-Saxons étaient restés persuadés qu'on pourrait négocier le renoncement de la France à un armement nucléaire. Sachant maintenant que notre décision est définitive, et que nous la considérons comme une option essentielle à notre défense, il pense qu'il est urgent d'en prendre acte et d'amener ses collègues du gouvernement britannique et les Américains à tenir ce fait pour acquis.

Selon les estimations des experts d'outre-Manche, la France possède la maîtrise de la bombe à fission et se trouve à quatre ans de la première explosion thermonucléaire.

(1) Lors de sa conférence de presse du 11 avril (voir ci-après le n° 238, note), le Général avait été interrogé notamment sur l'O.T.A.N. Il avait souligné la nécessité d'un « changement », et celle de tenir compte de « trois points essentiels ». Le troisième point consistait dans l'obligation pour l'Alliance de s'étendre aux « champs nouveaux » de l'Afrique et de l'Asie, donc de réviser son organisation. Le second concernait « la question de l'emploi des armements nucléaires des deux puissances qui en ont, et aussi la question de l'emploi de leur armement », c'est-à-dire de leur armement en général : « Il est nécessaire qu'elle soit éclaircie jusqu'au fond. » Le premier point affirmait « le droit et le devoir des puissances européennes continentales d'avoir une défense nationale qui leur soit propre : il est intolérable à un grand État que son destin soit laissé aux décisions et à l'action d'un autre État, quelque amical qu'il puisse être. En outre, il se produit que dans l'intégration... le pays intégré est amené à se désintéresser de sa défense nationale, puisqu'il n'en est pas responsable ».

Pour le texte complet de la conférence de presse, voir l'*Année politique 1961,* p. 644-650; pour une analyse, voir *ibid.,* p. 426-427.

(2) M. Messmer.

(3) Ce compte rendu est adressé par le ministre des Armées à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères. Il est daté du 18 avril.

L'Angleterre ne saurait s'en réjouir, mais son traditionnel pragmatisme lui commande d'en tirer les conséquences.

La première d'entre elles, c'est qu'il faut associer la France aux consultations sur le problème de la cinquième puissance atomique. Il faut réfléchir ensemble à trois questions :

— Comment éviter qu'un autre pays et surtout l'Allemagne accède à la puissance atomique ?

— Comment, tout en valorisant sur le plan politique et sur le plan militaire la capacité atomique européenne basée sur l'effort anglais et l'effort français, convaincre les Russes qu'il n'y aura pas de réarmement atomique allemand consécutif ?

— Comment rendre la plus efficace et la plus plausible possible, aux yeux des dirigeants soviétiques, la valeur de dissuasion que représente cette capacité atomique européenne ?

À ce propos, M. Watkinson formule quelques propositions qui, dit-il, lui sont personnelles mais qu'il pense soumettre à ses collègues du gouvernement britannique.

— Sur le plan militaire, il propose de procéder à des conversations franco-britanniques d'experts sur les problèmes de l'emploi. Veut-on agir de façon indépendante ? Veut-on utiliser une partie des moyens du S.A.C.[1] (transmissions en particulier) ? Conditions de l'emploi ? Échanges de dossiers d'objectifs ? Utilisation réciproque des bases ? Etc. Pour l'Angleterre, la France sera, de ce point de vue, un partenaire valable dès qu'elle aura *une bombe et un avion capable de la transporter.*

— Sur le plan politique, il suggère d'entreprendre une action auprès de nos alliés de l'O.T.A.N. afin qu'un mandat *(trusteeship)* soit confié par eux aux trois puissances possédantes, dont les forces atomiques assureraient, dans des conditions à préciser, la protection de l'Europe contre tout chantage nucléaire soviétique. Pour éviter les oppositions qui ne sauraient manquer de se manifester à ce projet, on pourrait associer à ce groupe une ou deux nations non possédantes, mais particulièrement menacées, qui auraient ainsi la possibilité de participer aux décisions d'emploi.

J'ai répondu que l'idée me paraissait séduisante, mais qu'on ne pouvait se dissimuler les difficultés considérables auxquelles on se heurterait immédiatement dans la pratique.

Accessoirement, au cours des entretiens, les informations suivantes qui recoupent et complètent ce que nous savions déjà de la politique britannique ont été recueillies :

— L'Angleterre considère que le déploiement d'engins balistiques sur des sous-marins nucléaires n'est pas une solution satisfaisante à son problème. C'est un système d'armes très coûteux et pour lequel certaines difficultés de transmissions, par exemple, n'ont pas été résolues.

— Pendant les six ou sept ans à venir, l'avion piloté paraît, pour une démocratie, le meilleur vecteur atomique; parce qu'il sera toujours difficile dans un régime non autoritaire de prendre une décision irréversible du type presse-bouton, et aussi, du point de vue technique, parce que les engins anti-engins déboucheront un jour et que la fusée balistique à trajectoire rigide deviendra vulnérable. Le *TSR 2*[2] avec son profil de pénétration à basse altitude, est une bonne solution, il sera complété à haute altitude par les bombardiers V armés de la fusée balistique air-sol *Skybolt.* Un avion de transport supersonique prendra la relève du bombardier V comme plate-forme de départ du *Skybolt.* On aura ainsi compliqué au maximum le problème de la défense soviétique, ce qui est un résultat non négligeable obtenu dès le temps de paix.

— Le stock de bombes atomiques britanniques de la première génération est en cours de réusinage.

— Les dépenses pour la « force de frappe » britannique représentent 10 % du budget militaire et ne dépasseront pas cette proportion dans les cinq années à venir.

— Les Allemands ont approché les Anglais pour mettre à leur disposition des personnalités et des équipes scientifiques, mesure évidemment destinée à amorcer une collaboration dans le domaine atomique.

(1) Strategic Air Command américain, basé à Omaha.
(2) Il s'agit d'un avion.

II. *Stratégie de l'O.T.A.N. et conflits limites.*

Pour le gouvernement britannique, le nouveau plan du général Norstad concernant les besoins de l'O.T.A.N. pour 1966 et ses projets de création d'une force de M.R.B.M. (1) sont trop ambitieux. Les objectifs précédemment fixés par le document MC 70 (2) sont numériquement suffisants; techniquement par contre, il est nécessaire de les revoir dans le sens d'une modernisation, des appareils à décollage vertical ou semi-vertical pouvant, par exemple, prendre la place des avions de combat ou de transport actuels. De même, la capacité atomique tactique déjà mise en place dans le bouclier suffit; il n'y a pas lieu dans ce domaine de dépasser en puissance : l'ordre de grandeur de quelques kilotonnes et en portée : une distance de 200 milles nautiques.

Le problème crucial de l'O.T.A.N., celui qui est à étudier avec le maximum d'attention et pour lequel des conversations franco-anglaises seraient extrêmement utiles, c'est le problème de « l'escalade ». En cas d'utilisation tactique de l'atome, à quelle condition et comment peut-on éviter d'être engagé dans un processus qui aboutirait à l'emploi des bombes thermonucléaires stratégiques, donc à la destruction de l'Europe ?

En ce qui concerne les menaces sur des théâtres extérieurs à l'O.T.A.N., M. Watkinson pense qu'il faut renoncer à l'idée d'étendre l'aire de compétence géographique de l'Alliance, mais que rien ne s'oppose à des consultations entre partenaires intéressés à propos de chaque cas particulier. Il suggère même qu'en dehors de tout accord politique, on examine en commun sur le plan militaire quelques hypothèses et cas concrets.

Sur tous ces sujets, l'Angleterre, pour sa part, est prête à des réunions d'État-major à l'échelon militaire le plus élevé; elle demande toutefois qu'une grande discrétion soit observée pour éviter de provoquer l'émoi des autres partenaires de l'O.T.A.N.

III. *Collaboration en matière d'armements.*

Nous avons examiné le rapport d'activité établi conjointement par nos deux délégations au Comité directeur franco-britannique et constaté que la coopération avait été satisfaisante, sans plus, l'affaire la plus sérieuse étant celle du matériel électronique de défense aérienne pour laquelle nous sommes convenus de faire un effort particulier, éventuellement politique, afin que l'équipement européen l'emporte sur son concurrent américain.

Mais comme l'a dit le président de la délégation anglaise, « nous n'avons pas été capables d'accrocher la baleine ». Ce demi-échec a des causes précises qui sont connues. C'est faute de ne pas s'être consultés à temps pour dégager des idées communes de politique générale que militaires et industriels se sont engagés dans des voies divergentes.

Il est vraisemblable que le meilleur moyen pour aboutir à une véritable collaboration consiste à effectuer le maximum d'échanges au stade de la conception, en organisant des rencontres régulières de conseillers scientifiques et en mettant à la disposition commune les études les plus importantes de recherche opérationnelle.

M. Watkinson a signalé que les Américains avaient proposé la création d'un groupe de travail dont la France pourrait faire partie, destiné à harmoniser les programmes de recherches et de fabrication afin d'éliminer les doubles emplois.

IV. *En conclusion, les conversations ont porté sur un sujet qui n'avait jamais été abordé : l'armement atomique.*

Bien qu'il se soit défendu à plusieurs reprises d'exprimer un point de vue conjoint anglo-américain, M. Watkinson a laissé entendre que les questions qu'il soulevait avaient été évoquées à Washington.

Il faut retenir de ces conversations leur esprit qui est nouveau et une indication précise : on nous a fixé le tarif d'admission au « club » des grandes puissances : une

(1) Medium Range Balistic Missile.

(2) Rapport du Comité militaire du Conseil atlantique sur le minimum de forces de l'O.T.A.N. nécessaire de 1958 à 1963.

bombe, un avion. C'est un objectif qu'il est possible d'atteindre rapidement et qui, en raison de ses conséquences politiques, devrait, à mon avis, recevoir une priorité élevée.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. Secrétariat général. Entretiens et messages.)

186

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1823 à 1829 (1). Priorité.
Très secret. Réservé.

Washington, 14 avril 1961.

(*Reçu :* le 15, 2 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme n° 6038 (2).

Une communication analogue à celle qui fut faite à Votre Excellence par le général Gavin, le 14 avril, a été effectuée le même jour auprès d'un de mes collaborateurs par le secrétaire d'État adjoint *ad interim* pour l'Extrême-Orient.

1. En exposant les motifs qui ont conduit le Président à prendre, le 13 avril au soir, l'initiative dont il s'agit, M. Steeves ne s'est pas embarrassé de mots :

— M. Kennedy n'ignorait pas que sa décision portait atteinte à l'accord franco-américain conclu en mai 1959 (3) et s'attendait à ce qu'elle fût sévèrement jugée à Paris, tant en raison de l'absence de forme que sur le fond.

— Le gouvernement américain était actuellement l'objet de très vives pressions, de l'extérieur et de l'intérieur, dans le sens d'un raidissement de son attitude sur le problème laotien : les atermoiements soviétiques — où les experts voyaient la preuve d'une tactique délibérée pour abuser l'Occident — donnaient encore plus de poids à ces pressions.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1018-1024).

(2) Le télégramme adressé à Washington sous les n°s 6038-6045 est ci-après publié sous le n° 187.

(3) *D.D.F.* 1959-I, n° 238 (p. 543-544).

— Le président Kennedy, dont le jugement avait d'abord été moins pessimiste que celui de ces experts, était aujourd'hui convaincu avec eux que les dirigeants soviétiques attendaient le moment où la situation serait telle au Laos que l'Occident n'y disposerait plus d'aucun atout.

— Sur le plan local, l'armée royale, complètement démoralisée, refusait le combat — les parachutistes récemment lancés dans la région de Muong Kassy s'étaient repliés sur leurs bases aussitôt après avoir touché le sol —; un tel fait ne se serait pas produit s'ils avaient été encadrés par des militaires américains.

— Washington voulait obtenir des troupes laotiennes le maintien de certaines positions clés — elles n'en seraient capables que sous la férule de cadres américains.

— Il s'agissait, en somme, de tenter ce qui avait été réussi en Grèce : si les effectifs actuels du P.E.O. [1] n'y suffisaient pas, l'on amènerait des renforts. Le but visé étant, au moins, le maintien des têtes de pont sur le Mékong.

2. Parlant à titre personnel, mon collaborateur — qui n'avait pas encore eu connaissance de votre télégramme n° 6038 — a constaté que nous avions été délibérément placés devant le fait accompli et, qui plus est, au sujet d'un problème où la responsabilité de la France était directement en cause. Il pensait, en conséquence, que la réaction de Votre Excellence traduirait des sentiments de surprise et de désaccord.

Avait-on, d'autre part, bien pesé à Washington les conséquences politiques et autres d'un acte où nos adversaires ne manqueraient pas de voir la preuve d'une nouvelle intervention directe ? Ne courrait-on pas le risque que des militaires américains soient faits prisonniers ? Qu'allait-il advenir si la R.D.V.N. s'emparait de ce prétexte pour déclencher une opération d'envergure au Laos ?

M. Steeves a répondu que tous ces risques avaient été mesurés. Ils étaient grands. Le dessein de l'Amérique n'était pas de contraindre ses alliés à prendre part à une guerre sur un des plus mauvais terrains qui soient. Toutefois, ce pays ne pouvait se résoudre à rester inactif tandis que le Laos et, avec lui, l'Asie du Sud-Est, risquaient de basculer à brève échéance dans l'orbite communiste. Si nous voulions que l'Occident gardât pied dans cette partie du monde, il fallait agir, et agir maintenant. Une réaction communiste à la mesure qui venait d'être prise entraînerait donc une réaction supplémentaire des États-Unis.

3. Ayant eu l'occasion de m'entretenir brièvement, aujourd'hui, avec le président Kennedy, je lui ai dit combien j'étais inquiet de la décision qu'il avait prise. J'avais cru comprendre de la conversation récente entre MM. Thompson et Gromyko que la réponse russe était imminente. Des dispositions comme celles-ci n'étaient-elles pas de nature à faire échouer la procédure suggérée à Moscou par les Britanniques et sur laquelle nous étions d'accord ?

[1] Program Evaluation Office.

M. Kennedy m'a répondu qu'il avait été extrêmement patient. Les renseignements dont il disposait — et qui étaient peut-être différents des nôtres — montraient que le Laos était sur le point d'être coupé en deux au niveau de Thakek. Il n'y aurait plus alors de raison d'aller à une conférence.

Le Président a conclu en marquant que si une réponse positive était donnée par Moscou à la fin de la semaine, il serait encore temps de revenir sur les dispositions qu'il avait prises.

(Collection des télégrammes.)

187

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 6038 à 6045 [1]. *Paris, 15 avril 1961, 7 h. 30* [2].
Très secret. Réservé.

L'ambassadeur des États-Unis est venu me voir le 14 avril pour me faire une communication doublant celle qui devait être effectuée auprès de l'ambassade à Washington au sujet du Laos.

Le gouvernement américain est profondément préoccupé du retard apporté à la réponse du gouvernement soviétique [3] et des risques de détérioration complète de la situation au Laos. D'une part, le moral et l'activité de l'armée du gouvernement Boun Oum-Phoumi sont tombés au plus bas. D'autre part, les envois d'armes de la part des communistes ont tendance à augmenter plutôt qu'à décroître. Dans ces conditions, le président Kennedy a pris une double décision : d'abord de poursuivre le pont aérien pour le ravitaillement des troupes laotiennes, d'autre part de faire mettre en uniforme militaire américain les officiers qui servent dans l'armée du Laos. Washington est bien conscient qu'il s'agit d'une violation des accords de Genève; mais cette violation aura été précédée de violations encore plus caractérisées de l'autre côté. J'ai compris aussi qu'il s'agissait dans une certaine mesure de compenser l'effet de l'invitation adressée au prince Souvanna Phouma [4].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 5494-5501) et Ventiane (nos 1174-1181). Il est signé par le Ministre même, M. Couve de Murville.

[2] Ce télégramme, rédigé le 14 avril, a été expédié le lendemain.

[3] Il s'agit de la réponse à la note adressée à Moscou le 22 mars par le gouvernement britannique. (Sur cette note, voir ci-dessus le n° 155, note.) La réponse devait prendre la forme d'une remise le 16 avril de quatre documents à l'ambassade de Grande-Bretagne à Moscou : voir ci-après le n° 195 (note).

[4] Au cours de son long voyage en Occident, l'homme d'État laotien aura l'occasion d'entretiens avec des personnalités américaines (le 20 mars avec M. Averell Harriman, ancien ambassadeur à Moscou, qu'il rencontrera également à Paris le 31 juillet, à Rangoon le 17 septembre).

J'ai dit à M. Gavin que nos renseignements sur les envois d'armes communistes rejoignaient les renseignements américains. C'était une des raisons pour lesquelles nous nous étonnions que la question de la cessation des livraisons n'ait jamais été évoquée à Moscou à propos du cessez-le-feu. Nous savions que Washington s'était opposé à ce que les Britanniques en parlent aux Russes. On pouvait se demander qui vraiment en était le bon marchand.

Quant aux officiers du P.E.O. (1), j'ai marqué mon étonnement et mon désaccord. L'intervention militaire américaine allait maintenant apparaître ouvertement, et l'on ne voyait pas bien qui en tirerait profit, en admettant même que les Russes ne l'utilisent pas dans la négociation en cours. Au surplus, la saison des pluies allait commencer dans une quinzaine de jours et interrompre sans doute toute opération. On aurait bien pu attendre jusque-là.

Des explications de l'ambassadeur, j'ai compris qu'une des raisons de cette décision fâcheuse était la crainte que les Américains, qui en fait participent aux combats, ne soient traités en francs-tireurs.

[Pour Vientiane : Avez-vous eu connaissance que de tels incidents se soient produits récemment ?]

(Collection des télégrammes.)

188

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1889 à 1900. *Moscou, 15 avril 1961.*

(*Reçu :* 17 h. 15.)

1. Les autorités soviétiques et le peuple de Moscou ont réservé, hier, 14 avril, au premier pilote du cosmos, un accueil triomphal (2) qui par l'ampleur, l'éclat et l'enthousiasme, rappelaient la réception faite il y a quelque quarante ans par la capitale française au colonel Lindbergh (3), après la première traversée de l'Atlantique. Dû au long et patient effort des savants et des techniciens soviétiques, en même temps qu'au courage

(1) *Lire :* Programme Evaluation Office. Cet organisme dépendait de l'U.S.O.M. (United States Operation Mission). Sa mission était d'assurer la mise en œuvre et le contrôle de l'emploi de l'aide militaire américaine au Laos.

(2) Voir les télégrammes de Moscou non reproduits n°s 1847-1850 du 12 avril et 1863-1869 du 13 avril. Un communiqué du 12 avril, diffusé par l'agence Tass, avait annoncé le vol de ce premier homme dans l'espace. Le spoutnik *Vostok* (Orient) avait été placé sur orbite avec un homme à bord (tour autour du globe terrestre, d'une durée de 1 heure et 48 minutes).

(3) En 1927, après la traversée de l'Atlantique Nord, sans escale entre Roosevelt Field et Le Bourget.

et à l'abnégation d'un homme entièrement formé par le régime, l'exploit du commandant Gagarine [1] a été présenté comme la preuve irréfutable de la supériorité du communisme dont l'essor ne saurait être arrêté et dont le triomphe viendrait assurer un jour le bonheur de l'humanité.

2. Arrivé à Vnoukovo dans un IL 18, escorté de chasseurs, le pilote du cosmos, jeune officier de vingt-sept ans, est descendu seul de ce grand avion, et a franchi, sur un tapis rouge, les quelque cent mètres qui le séparaient de la tribune officielle où l'attendaient les membres du parti et du gouvernement, ainsi que sa femme, ses parents, ses frères et sœurs.

Parvenu devant M. Khrouchtchev, Gagarine a, dans une sorte de rapport, exprimé, à côté de son amour pour sa patrie, sa reconnaissance sans bornes au parti, guide du peuple soviétique sur la voie du progrès.

Il a remercié les savants, les ingénieurs, les ouvriers qui avaient construit son vaisseau aérien. Il a affirmé que tous ses camarades, « aviateurs cosmonautes », étaient prêts, comme lui, à entreprendre à chaque instant un vol autour de la planète.

3. Manifestement ému et rayonnant de joie, le président du Conseil des ministres a remercié chaleureusement le héros de la journée. Il a rendu également hommage aux millions d'ouvriers, de kolkhoziens, d'intellectuels, dont les efforts conjugués avaient rendu possible le premier vol d'un être humain dans le cosmos. Par cet exploit, a-t-il dit, nous avons montré au monde de quoi était capable « le génie d'un peuple libre ». Puis remontant jusqu'à la prise du pouvoir par la classe ouvrière en 1917, l'orateur a attribué au parti communiste et au régime la transformation complète du pays qui, encore plongé dans l'ignorance, il y a quelques décades, venait d'accomplir, le premier, semblable performance. « N'est-ce pas, a-t-il dit, la démonstration la plus claire de la véritable liberté du plus libre de tous les peuples du monde, le peuple soviétique ? »

Il a opposé « cette liberté véritable, cette possibilité pour chacun de jouir de tous les bienfaits matériels et de l'esprit », à la liberté pour les riches d'exploiter les autres et pour les pauvres de mourir de faim, dont s'enorgueillissent les pays du soi-disant « monde libre ».

Après avoir réaffirmé sa foi dans le triomphe mondial du communisme, M. Khrouchtchev a tenu à saluer les savants de tous les pays et a remarqué que la science soviétique [2] se développait en étroite collaboration avec la science du monde entier.

Le chef du gouvernement soviétique a souligné que le vol qui venait d'être accompli n'était pas seulement un aboutissement; il était surtout un début. Il serait suivi d'autres vols par les routes inconnues du cosmos, dont les secrets continueraient d'être explorés et « mis au service du bien-être de l'humanité et de la paix ».

[1] Youri Alexeievitch Gagarine, pilote de chasse major de l'armée de l'Air.

[2] Parmi les réalisations soviétiques de 1961 dans le domaine scientifique, il faut citer : le lancement d'un satellite artificiel de 6 tonnes et demie (4 février), celui d'une station automatique interplanétaire vers Vénus (12 février), celui enfin du quatrième Spoutnik (9 mars).

Tout en laissant entrevoir, évidemment à dessein, les nouvelles et immenses possibilités stratégiques qui venaient de s'ouvrir, il a déclaré, en accentuant ses paroles : « Les Soviétiques ne veulent pas que des fusées qui remplissent avec une « exactitude stupéfiante » la tâche qui leur est assignée par l'homme transportent des charges mortelles ».

S'adressant à « tous les gouvernements du monde », il a ajouté : « La science et la technique ont fait de tels progrès; elles sont en mesure d'effectuer, si elles sont employées pour le mal, de telles destructions qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures pour le désarmement général et complet sous le contrôle international le plus sévère. Telle est la voie vers l'établissement d'une paix solide entre les peuples ».

M. Khrouchtchev a tenu aussi à répondre aux citoyens soviétiques qui sont fiers de voir leur pays à l'avant-garde de la conquête du cosmos [1], mais qui apprécieraient aussi une élévation plus rapide du niveau d'existence du peuple. Il a répété que l'exécution du plan de sept ans se traduirait par un tel essor que l'U.R.S.S. dépasserait bientôt le niveau économique des États-Unis et accroîtrait encore son avance dans les domaines scientifique et technique. Selon ses paroles, après la réalisation du plan de sept ans, « les besoins matériels et culturels des Soviétiques seraient satisfaits, plus pleinement que dans les pays capitalistes les plus évolués ».

Pour atteindre ce but, tous les citoyens soviétiques ont été invités à redoubler d'efforts, notamment en vue d'amener l'agriculture au même degré de développement que l'industrie.

4. Après les échanges de discours, M. Khrouchtchev a présenté le commandant Gagarine aux membres du corps diplomatique, puis à une délégation des travailleurs de Moscou.

Prenant place ensuite avec sa femme dans la même voiture toute fleurie du chef du gouvernement, le jeune officier a gagné Moscou et traversé toute la ville par des rues pavoisées et parmi les acclamations de foules enthousiastes massées tout le long du cortège.

Sur la Place Rouge a eu lieu, au début de l'après-midi, une manifestation rappelant celles du 1er mai et du 7 novembre. Les allocutions prononcées en cette circonstance ont repris les thèmes déjà développés le matin, à l'aérodrome.

La journée s'est terminée au Kremlin par la plus grande des réceptions qui aient eu lieu depuis des années, et à laquelle des milliers de personnes avaient été conviées.

C'est au cours de cette manifestation marquée par d'innombrables discours tous inspirés du même esprit, que furent remis solennellement au commandant Gagarine, au milieu de ces effusions entre hommes qui sont une des caractéristiques du pays, les insignes de héros de l'Union soviétique et ceux d'un ordre nouveau, spécialement institué pour la

[1] Le 8 avril, les États-Unis avaient effectué le lancement d'une cabine spatiale à la base aérienne de Vandenberg.

circonstance et dont il se trouve être le premier titulaire, l'ordre des « aviateurs cosmonautes de l'U.R.S.S. ».

(Collection des télégrammes.)

189

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1879 à 1884 (1). *Washington, 15 avril 1961.*
Priorité. Très secret. Réservé.

(*Reçu :* le 16, 0 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1873, *in fine* (2).

Le secrétaire d'État m'a reçu le 15 avril dans l'après-midi. Je l'ai interrogé sur les raisons qui ont motivé la décision prise le 13 avril par le Président, concernant les militaires américains au Laos.

M. Rusk m'a répété les arguments dont ses services avaient déjà fait état auprès de l'ambassade (mon télégramme n° 1823) (3). Il a, cependant, fourni les précisions complémentaires suivantes :

1. La mesure envisagée ne doit, en principe, être mise en application que sur la demande des autorités de Vientiane. On ne connaîtrait que dimanche, ou lundi, l'accueil qui lui sera réservé. Dans le cas d'une réponse négative — que le secrétaire d'État n'excluait pas entièrement, compte tenu des réticences déjà manifestées par les Laotiens envers l'inclusion de cadres étrangers dans l'armée royale — le gouvernement américain devrait procéder à un nouvel examen du problème.

2. Les services américains possèdent des preuves formelles de la présence au Laos de militaires soviétiques en uniforme, pour la plupart des aviateurs.

Le pont aérien soviétique fonctionne à un rythme « considérablement accru ». Si le Président et le secrétaire d'État ont évité, jusqu'ici, de le dire publiquement, c'est pour ne pas fermer la voie des négociations avec les Russes. Quoi qu'il en soit, les livraisons d'armes effectuées par ce moyen correspondent à un volume « très inquiétant ».

(1) Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Londres (n°s 1039-1044).

(2) Ce télégramme, du 15 avril, non reproduit, indiquait que les services du département d'État ne seraient pas en mesure d'arrêter leur position sur les différentes questions devant figurer à l'ordre du jour de la conférence sur le Laos avant le 17 avril. *In fine,* il précisait que M. Alphand serait reçu le 15 avril par M. Rusk.

(3) Ce télégramme, du 14 avril, est ci-dessus reproduit sous le n° 186.

3. Le Pathet-Lao a déployé autour de Thakek des effectifs importants, munis d'une artillerie abondante. Cette ville pourrait vraisemblablement tomber entre ses mains dès qu'il le voudrait.

Les forces subversives sont également à proximité de Luang Prabang et l'on s'inquiète ici de savoir que le gouvernement et les chefs militaires laotiens s'y trouveront rassemblés à l'occasion des funérailles du roi Sisavong Vong.

Enfin, le Pathet-Lao se trouve à quinze miles de Paksane.

Du jour au lendemain, les trois têtes de pont sur le Mékong pourraient être occupées par l'ennemi.

4. Sur une question de ma part, le secrétaire d'État a précisé que le gouvernement américain n'accepterait pas une réponse soviétique qui tendrait à ce que le cessez-le-feu et l'ouverture de la Conférence prissent place simultanément [1].

En effet, la situation était telle au Laos que le mouvement subversif disposerait dans ce cas de tout le temps nécessaire à une mainmise totale sur le pays.

J'ai répété au secrétaire d'État notre surprise de la décision américaine et lui ai marqué notre désaccord, en insistant sur le fait que l'initiative envisagée nous paraissait de nature à fournir un prétexte supplémentaire aux Soviétiques pour différer encore leur réponse. Il m'a répondu que la présence au Laos de militaires américains en uniforme correspondait à celle de militaires russes. Au demeurant, le moment était venu de « mettre fin au processus d'érosion ».

(Collection des télégrammes.)

190

M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 602 à 614 [2]. *Vientiane, 16 avril 1961, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 58.)

[1] C'est le 21 avril qu'un accord de principe intervenait sur la mise en marche de la procédure de règlement du cessez-le-feu entre la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S., à la suite des négociations soviéto-britanniques de Moscou. Les deux capitales publiaient trois documents le 24 avril : voir ci-après le n° 195 (note).

[2] Ce télégramme a été communiqué par courrier à New Delhi (nos 715-727). Il l'a été également par fil à Londres (nos 5604-5615), Moscou (nos 3024-3035) et Washington (nos 6183-6194).

Adressé au Département, communiqué à Bangkok, Saigon et Phnom-Penh.

1° Cinq jours de chômage public pour célébrer le nouvel an laotien, dans ce pays où la fête traditionnelle l'emporte résolument sur les soucis, n'ont restreint l'activité ni militaire ni politique.

2° Depuis le 1er avril, le plan militaire laisse apparaître en gros les traits suivants : retombée progressive vers son état naturel de la « combativité » chez les blancs avec quelques sursauts provoqués par les Américains, tenue solide des rouges, mais sans précipitation à exploiter certains succès faciles et qu'ils auraient pu assez rapidement pousser plus loin. Mais l'intention de s'assurer, avant l'éventuel cessez-le-feu, des positions avantageuses, est probablement retenue par quelque prudence stratégique et politique, en deçà de la ligne où les Américains trouveraient motif ou prétexte à réagir massivement.

3° Réciproquement, Phoumi et les Américains se sont employés, non sans effet, à redresser une situation militaire qui aura été présentée, selon l'opportunité du moment et à l'occasion de tel ou tel mouvement épisodique, comme désespérée ou rassurante. Selon mes renseignements directs, la dernière version fournie par Phoumi au gouvernement et au Roi est qu'il se sent actuellement en mesure de faire face.

4° Dans cette période, l'intervention américaine s'est montrée, je l'ai déjà dit, plus ouvertement que jamais. L'envoi au Laos de seize hélicoptères lourds, mis en œuvre par du personnel U.S., et participant au parachutage, les 4 et 5 avril, d'un bataillon sur les arrières rouges dans la région de Phou Khoun, a été l'initiative la plus spectaculaire.

La décision américaine, dont fait état votre télégramme n° 1174 du 15 avril [1], de mettre en tenue militaire les officiers qui servent au Laos, est effective à Louang-Prabang où M. Bourdeau de Fontenay, qui voyageait avant-hier, a été effaré de s'y trouver en nombreuse compagnie des militaires U.S. de divers grades, en uniformes, casqués et armés.

À Vientiane, l'habit civil demeure de rigueur.

Nous n'avons connaissance ici et jusqu'à présent d'aucun incident où des Américains aient été pris par les rouges en participant au combat : si l'on excepte — ce qui est d'un plan différent —, le ... [2] ou les ... [2] rescapés de l'avion de l'attaché de l'Air américain à Saigon, abattu il y a quelque temps par la D.C.A. sur la plaine des Jarres. Les missions d'observation qui menaçaient de coûter cher — un autre appareil du P.E.O. de Vientiane est rentré mitraillé — viennent, me dit-on, d'être interdites par l'ambassade des États-Unis.

5° Un télégramme n° 1773 du 11 avril de Washington [3] parle de « renseignements précis » sur une augmentation considérable des livrai-

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 187.

(2) Lacunes de déchiffrement.

(3) Le télégramme de Washington nos 1173-1175 n'a pas été retenu. Il faisait état de l'inquiétude du département d'État devant le temps pris par les Russes pour répondre aux propositions britanniques sur le Laos et de l'accroissement des activités du pont aérien soviétique.

sons soviétiques, par le pont aérien. Les observateurs américains au Laos, avec qui nous demeurons en contact permanent, n'accusent rien de ce genre.

Ce n'est pas la première fois — ni la dernière — que les diplomates de Washington « interprètent » abusivement les renseignements de leurs propres informateurs sur place (1).

Par contre — et de source américaine — nous sommes avisés de l'observation (recueillie Dieu sait comment) d'un certain repli de techniciens et conseillers « étrangers » des formations rouges, situées dans le complexe de la plaine des Jarres. Les Laotiens qui possèdent aussi cette « indication » veulent y voir le signe précurseur d'un cessez-le-feu, en vue duquel les éléments infiltrés du Vietminh seraient soustraits aux inspections d'une Commission internationale de contrôle.

6° Sans être très marquantes, les préoccupations des actuels dirigeants laotiens s'entretiennent au sujet du problème politique intérieur, à l'égard d'une « réconciliation » et d'un gouvernement dans le cadre... (2) futur, d'unification et de neutralité du Royaume (3).

Le Roi, qui entend surtout, comme je l'ai rapporté, ne pas « gâter son habit » dans la mêlée, s'accommoderait bien d'une solution gouvernementale issue de la conférence en perspective.

Le général Phoumi songeant essentiellement aux moyens d'échapper aux exclusives le visant, s'emploie de divers côtés à susciter, avant la Conférence, des rencontres d'où pourrait jaillir ensuite, espère-t-il, le miracle (à mon sens) d'un accord où il participerait avec M. Souvanna Phouma et le prince « rouge » Souphannouvong. C'est ainsi qu'il s'efforce, avec plusieurs aller et retour à Louang Prabang, dans deux directions : les Anglais et les Indiens.

L'ambassadeur d'Angleterre a été sollicité par ses soins de faire intervenir auprès de M. Souvanna Phouma, lors de son imminent passage à Washington — et auprès de Souphannouvong — par l'intermédiaire du consulat britannique à Hanoï — afin d'amener les deux princes à une rencontre avec lui-même Phoumi, à Louang Prabang. Le Roi n'accepterait de faire l'invitation que s'il est sûr d'avance qu'elle soit acceptée par tous les intéressés.

Le Foreign Office est d'accord pour que M. Souvanna Phouma soit « tâté » à Washington — se demandant seulement s'il convient que ce soit par les Anglais ou par les Américains.

Pour Souphannouvong, ils déclinent toute entremise.

(1) Remarquons que les comptes rendus américains n'insistent nullement sur les progrès lents mais certains du Pathet-Lao : le 21 avril, les forces communistes vont prendre le point fortifié de Don Tiu, à sept kilomètres de Vientiane, et, le 23, le bastion de Van Vieng (*Année politique 1961,* p. 430). Deux mois plus tard, Ngo Dinh Nhu, reçu à Paris par Couve de Murville, le 21 juin, déclarera que le Pathet-Lao dispose d'une influence moindre qu'il n'y paraît. Il accuse les menées communistes étrangères (Télégramme du Département du 23 juin, non reproduit, transmis à Genève sous les n°s 516-519).

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Mauvais déchiffrement. Il faut comprendre que les préoccupations entretenues par les dirigeants laotiens visent, en ce qui concerne le problème intérieur, à une « réconciliation »...

Phoumi a imaginé, d'autre part, que New Delhi pourrait bien fournir son lieu de rencontre avec M. Souvanna Phouma et Souphannouvong. Il a utilisé Nhouy Ab[samy] (1) à sonder l'ambassadeur de l'Inde à Vientiane et, par lui, M. Nehru. Je crois comprendre que le président du gouvernement indien n'est pas plus empressé que quiconque à engager isolément son crédit dans une entreprise que les antagonistes... (2) rendent fort épineuse.

7° Il faut comprendre qu'au-dessous des enjeux de la politique internationale, le Laos reste à l'échelle de Landerneau, comme on dit; par des arrogances, des imprudences aussi, au-delà de la ligne des compromis indispensables au jeu de sa politique, le personnage Souvanna Phouma s'attire des inimitiés, provoque des susceptibilités... (2) des prétextes qui, dans la phase présente du moins, où le Laos mijote (il ne s'agit pas de bouillir) — en vase clos — ne favorisent pas ses affaires. La prévention royale, à cause de la prétention ancienne de Souvanna Phouma de s'approcher trop près du trône, des querelles de famille, des appréhensions de clan, des jalousies personnelles à l'égard de celui que plus d'une chancellerie proclame comme l'homme indispensable et le sauveur unique, jouent ouvertement contre celui-ci. L'amorphisme d'une population dont il interprète sans doute le mieux les aspirations simples et pacifiques se trouve aujourd'hui en face de l'hostilité de nombre de notabilités et du sentiment — après la rupture des pourparlers à Phnom-Penh (3) et ce tour du monde que le particularisme laotien juge futile — qu'il n'est peut-être pas l'arbitre incontestable, et surtout pas incontesté du côté Pathet-Lao.

8° Nous n'avons certes pas — selon moi — à nous brûler inutilement les doigts à cette marmite familiale.

La cuisine collective d'une conférence internationale nous permettrait éventuellement de mieux glisser nos recettes.

En attendant, je me mets à indiquer aux interlocuteurs alentour que, si nous sommes attachés pour le salut du Laos à certaine politique, nous n'avons point pour ce pays la religion d'un seul homme.

Si le prince Souvanna Phouma, comme il apparaît par absence de compétiteurs vraiment valables, doit être consacré comme le héros du

(1) Personnage non identifié.

(2) Lacunes de déchiffrement.

(3) Des rencontres avaient eu lieu dans la capitale cambodgienne les 10 et 14 mars entre le général Phoumi et les représentants de son gouvernement d'une part, le prince Souvanna Phouma d'autre part. La première avait abouti à un communiqué dont les données essentielles étaient la reconnaissance de la stricte neutralité du Laos, la condamnation des ingérences étrangères et la nécessité de convoquer la Commission internationale de contrôle. Le prince Souvanna Phouma acceptait de se considérer comme l'artisan de la réconciliation nationale et suggérait la réunion à Phnom-Penh des groupes dont les forces s'affrontaient au Laos. Le comité central du Néo-Lao-Haksat publiait cependant le 13 mars une déclaration affirmant que le communiqué commun du 10 était sans valeur, exigeant une évacuation inconditionnelle des troupes américaines et la convocation d'une conférence internationale semblable à la conférence de Genève de 1954. La seconde rencontre, le lendemain, s'achevait dès lors sans aucun résultat.

Laos neutre et préservé, il semble préférable, après tout ce que nous avons fait ... [1], qu'il n'apparaisse pas trop comme porté sur le pavois français : pour lui, comme pour nous.

(Collection des télégrammes.)

191

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 353 à 355. *Saigon, 17 avril 1961, 11 h., 11 h. 15.*
Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 03, 17 h. 51.)

Les deux articles publiés par le journal *Le Monde* (6 et 7 avril) [2] sous la signature de Robert Guillain au sujet de la situation au Vietnam ont provoqué des réactions amères dans les milieux politiques vietnamiens et donné lieu à une protestation officielle du secrétaire d'État aux Affaires étrangères auprès de l'ambassade.

À l'issue de l'entretien qu'il avait réservé à M. Manac'h [3] et dont je rends compte d'autre part, M. Mau m'a remis une note soulignant le « caractère tendancieux » de ces articles qui « contiennent non seulement de grossières erreurs et des exagérations manifestes, mais portent encore atteinte à la dignité du chef de l'État ainsi qu'au prestige du gouvernement vietnamien ».

La note rappelle l'attitude particulièrement correcte de la presse vietnamienne à l'égard du chef de l'État français (ce qui est exact) et la compréhension qu'elle a toujours manifestée jusqu'à présent vis-à-vis de certains problèmes (Il s'agit notamment du problème algérien) auxquels le gouvernement français devait faire face.

« Le gouvernement vietnamien, conclut le document, se voit donc dans l'obligation d'élever une vive protestation contre les allégations inadmissibles contenues dans les articles incriminés, articles qui ne peuvent que nuire au maintien de bonnes relations entre la France et le Vietnam, à un moment où ce dernier lutte de toute son énergie pour défendre non seulement sa propre existence, mais encore les positions

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Sous le titre : « Le deuxième acte en Indochine », l'envoyé spécial du *Monde* consacrait les 6 et 7 avril deux articles à la situation au Sud-Vietnam. Ils étaient intitulés respectivement : « M. Diem, fourrier du Vietminh » (6 avril, p. 1-2.) et « La conquête communiste du Sud-Vietnam » (7 avril, p. 3).

[3] Étienne Manac'h, chargé des affaires d'Asie-Océanie à l'administration centrale, se trouvait alors en mission à Saigon : voir ci-après le n° 198.

essentielles des puissances du monde libre dans cette région du globe menacée par l'impérialisme rouge. Il espère que le gouvernement français pourra recommander à la presse française en général, et au journal *Le Monde* en particulier, une attitude plus valable à l'égard des problèmes mettant en jeu les intérêts communs et la solidarité du monde libre et une appréciation plus saine de la situation concernant un pays où la France occupe une place privilégiée. »

En commentant sa note, M. Mau m'a demandé sur un ton d'ailleurs modéré quelles seraient les réactions françaises si, au nom de la liberté de la presse, le gouvernement vietnamien laissait les journaux de Saigon s'engager dans une violente campagne contre la France et son gouvernement. L'allusion à la situation encore privilégiée des Français au Vietnam vaut aussi d'être relevée.

Des contacts que j'ai eus avec la Présidence, il résulte que celle-ci ne se propose nullement d'exploiter l'incident. Il n'en reste pas moins que le président Diem l'interprète comme un nouveau témoignage des courants hostiles qui jouent contre lui en France et où il voit l'action des opposants vietnamiens qui y sont réfugiés.

Dans son effort pour décrire la situation au Vietnam, l'étude de M. Guillain est trop rapide. Elle néglige le fait que les progrès des Vietminh dans les campagnes sont, pour une très large part, dus à leur action terroriste. La conclusion en est d'ailleurs contradictoire. Tout en croyant qu'il est « urgent de remplacer M. Ngo Dinh Diem », l'auteur juge prudent de reconnaître « combien incertain apparaît pour le moment un rejet de M. Ngo Dinh Diem ».

J'adresse au Département par la valise le texte de la note vietnamienne et lui serais reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès de M. Beuve-Méry, sous la forme qu'il jugera opportune.

(Collection des télégrammes.)

192

M. Arnaud, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 315 à 321. Réservé. *Belgrade, 17 avril 1961, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 16.)

Je me réfère à votre télégramme circulaire n° 58 (1).

(1) Du 12 avril, ci-dessus publié sous le n° 181.

Au cours de la visite que je viens de faire au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, j'ai appelé l'attention du directeur d'Europe sur les propos tenus le 12 avril à Tunis par l'ambassadeur de Yougoslavie, M. Lalovitch, qui, en réponse à un journaliste, avait déclaré que « la question de la reconnaissance *de facto* du gouvernement provisoire de la République algérienne n'avait pas eu lieu d'être discutée » lors des conversations à bord du *Galeb,* « étant donné que la Yougoslavie avait déjà reconnu *de facto* le G.P.R.A. en juin 1959 lors de la visite du président Ferhat Abbas à Belgrade [1] ».

J'ai dit que cette habile déclaration, feignant de présenter le problème comme résolu depuis longtemps, constituait en réalité une innovation d'importance. Car même au lendemain de la rencontre de juin 1959, les autorités yougoslaves avaient tenu à laisser subsister sur ce point l'équivoque. Encore en décembre 1960 (mon télégramme n°s 887 à 895 [2]), le gouvernement yougoslave s'était, certes, refusé à démentir qu'il eût accordé au G.P.R.A. la reconnaissance dont celui-ci venait de se prévaloir dans un mémorandum, mais il s'était gardé de le confirmer. C'était donc le 12 avril 1961, la première fois, que l'expression « reconnaissance *de facto* » était employée par un porte-parole officiel des autorités yougoslaves pour définir la nature de leurs relations avec le G.P.R.A.

Le directeur d'Europe s'est efforcé de minimiser la portée des propos de M. Lalovitch. Il a cependant fini par admettre qu'ils comportaient une « nuance nouvelle ». Mais il a fait valoir qu'aucune communication officielle n'avait été adressée par le gouvernement yougoslave au G.P.R.A. à l'effet de notifier à ce dernier qu'il lui accordait une « reconnaissance *de facto* ». Et il a mis l'accent sur l'évolution qui s'était manifestée au cours du dernier mois « dans le sens même qu'avait toujours préconisé le gouvernement yougoslave », mentionnant bien la réception de ministres du G.P.R.A. par l'ambassadeur des États-Unis à Tunis [3] et surtout le « changement d'attitude » du gouvernement français lui-même.

Répliquant sur ce dernier point, j'ai développé les considérations suggérées par les deuxième et troisième paragraphes de votre circulaire, en précisant que j'avais reçu de Paris instructions de les exposer au secréta-

[1] Sur cette visite, voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 337 (et notes), 346 (et note).

[2] Les télégrammes de Belgrade n°s 887-890, 891 et 892-895, des 6 et 7 décembre 1960, n'ont pas été reproduits. Il y était question d'un communiqué officiel de l'agence Tanjug et d'une dépêche d'agence concernant la position de la Yougoslavie à l'égard du G.P.R.A. La dépêche niait la déclaration publiée par les rebelles algériens selon laquelle la Yougoslavie aurait reconnu le G.P.R.A. en 1959. Cependant, le gouvernement de Belgrade démentait le démenti de son porte-parole, tout en déclarant « qu'il n'y a(vait) rien de nouveau dans sa position, bien connue, concernant la question algérienne ». Le directeur d'Europe expliquait à un collaborateur de l'ambassadeur de France que les autorités yougoslaves n'avaient pas à se prononcer sur un texte, le mémorandum du G.P.R.A., dont elles n'étaient pas saisies. Elles ne pouvaient laisser croire qu'elles refusaient au G.P.R.A. une reconnaissance qu'il ne leur avait pas demandée. Elles tenaient à maintenir sans aucun changement leur position sur la question algérienne.

[3] Sur cette réception, voir ci-dessus les n°s 168 (et note), 171 (et note).

riat d'État et j'ai souligné que rien ne pouvait justifier, tout au contraire, dans cette phase ultime de l'affaire algérienne, un nouvel infléchissement de la position de la Yougoslavie.

Il se peut, ai-je conclu, que la déclaration du 12 avril, dont la presse internationale ne semble pas avoir fait grand cas, passe plus ou moins inaperçue.

Reste à voir si, à Belgrade, on saura retrouver la prudence dont on avait usé, par exemple, lors de la conférence de presse du 9 décembre dernier [1] ou si, au contraire, on n'hésitera pas à confirmer les paroles de M. Lalovitch, voire même à traduire dans les faits la modification qu'elles paraissent annoncer. J'ai dit qu'à cet égard, nous ne manquerions pas d'observer, en particulier, avec la plus grande attention, le traitement réservé ici à M. Boukadoum : au cas ou celui-ci, présenté jusqu'à présent comme « chef du bureau du F.L.N. », se verrait désormais reconnaître un statut officiel en tant que représentant du G.P.R.A., je devais avertir mon interlocuteur qu'il pourrait en résulter des conséquences sérieuses dans les rapports franco-yougoslaves. M. Barisitch, ayant consigné par écrit les principaux points que j'avais développés, m'a indiqué qu'il ferait aussitôt rapport de ma démarche au secrétaire d'État.

(MLA. Action extérieure. Yougoslavie.)

193

M. Arnaud, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 322 à 325 [2]. *Belgrade, 17 avril 1961, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h. 5.)

Je me réfère à votre télégramme n° 136 [3].

Après avoir pris connaissance de votre réponse à la note yougoslave relative à l'arraisonnement du *Srbija,* le directeur d'Europe a brièvement déclaré que son gouvernement ne pouvait souscrire à la thèse qui y était

[1] Par télégramme n°s 913-916, du 10 décembre 1960, l'ambassadeur de France à Belgrade indiquait que lors de la conférence de presse tenue la veille au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, le porte-parole, interrogé sur le récent mémorandum du G.P.R.A., avait répondu que l'attitude de son gouvernement sur la question algérienne était bien connue et qu'il n'avait pas de remarque à faire sur le mémorandum. À la question : « Cela veut-il dire que votre déclaration équivaut à une reconnaissance ? », il avait répondu : « Cela veut dire ce que cela veut dire ».

[2] Ce télégramme a été communiqué par courrier à Alger (n° 665).

[3] Le télégramme de Paris n°s 136-138 du 11 avril, non retenu, communiquait le texte de la note du gouvernement français concernant l'arraisonnement du cargo *Srbija.*

formulée, étant donné qu'il n'y a pas « état de guerre » au regard du droit international.

Il a tenu à préciser que la caisse contrôlée par l'équipage français de visite, même si elle n'était pas effectivement plombée, était adressée par le gouvernement tchécoslovaque à l'ambassade tchécoslovaque à Rabat. Mais il a ajouté que les autorités yougoslaves n'avaient pu faire autrement que d'insister sur ce point, en vue d'ôter aux Tchécoslovaques, avec lesquels leurs rapports sont particulièrement mauvais, ces temps-ci, tous prétexte à les accuser de collusion aves les impérialistes.

M. Barisitch a saisi cette occasion pour m'annoncer l'envoi à l'ambassade d'une nouvelle note de protestation concernant l'arraisonnement effectué le 10 avril du cargo *Losinj* (mon télégramme n° 292) (1). Il m'a dit qu'il se dispenserait cependant de me convoquer à ce sujet et pour la première fois depuis que nous avons résolu de discuter périodiquement de telles affaires, c'est lui qui a exprimé l'idée qu'un prochain règlement du conflit algérien tarirait sans doute bientôt cette source de difficultés entre nos deux pays.

Si donc on semble préférer ici, dans les circonstances actuelles, estomper l'aspect politique de ces incidents maritimes, on fait ressortir en revanche plus qu'auparavant les conséquences économiques et financières qu'ils comporteraient pour les lignes de navigation yougoslaves. Mon interlocuteur a fait état notamment des récentes démarches des deux sociétés qui ont été les plus atteintes (mon télégramme n° 305) (2) et souligné que son gouvernement ne pourrait renoncer à ses demandes d'indemnisation.

(Collection des télégrammes.)

(1) Le télégramme de Belgrade n° 292 du 12 avril, non reproduit, faisait mention de l'arraisonnement du bateau yougoslave *Losinj* et en donnait la relation selon les journaux locaux.

(2) Du 14 avril, non retenu, ce télégramme retranscrivait un article du journal yougoslave *Politika* du 14 avril sur les arraisonnements de navires yougoslaves par la marine de guerre française et les préjudices ainsi causés aux compagnies de navigation propriétaires de ces navires.

194

M. Grousset, Ambassadeur de France à Accra,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 173 à 175. *Accra, 17 avril 1961, 19 h. 5.*
(*Reçu :* le 18, 1 h. 53.)

En me recevant avant-hier, le ministre des Affaires étrangères a insisté sur le fait que le point le plus épineux dans les relations franco-ghanéennes était le problème de nos expériences atomiques au Sahara.

En quelque lieu que celles-ci se fassent, le gouvernement ghanéen les condamne, particulièrement quand elles sont pratiquées en territoire africain. Il en résulte, selon mon interlocuteur, pour chaque nation de ce continent une profonde blessure d'amour-propre.

Le ministre des Affaires étrangères ne m'a pas célé, avec une cordialité toute méridionale, la surprise et le mécontentement de son gouvernement lors de la première explosion de Reggane (1). Ce sentiment a atteint son paroxysme lors des deuxième (2) et troisième (3) expériences. Le président Nkrumah compte sur « la sagesse du président de Gaulle pour qu'il n'y en ait plus ». Quand j'ai voulu démontrer notamment à mon interlocuteur que nos bombes n'avaient jamais eu d'effets nocifs sur les populations, celui-ci s'est montré buté et convaincu du contraire, affirmant qu'il était impossible d'évaluer dans le temps l'incidence en matière de radioactivité.

L'irritation du gouvernement ghanéen devant le spectre de nos expériences atomiques reste grande, alors que la population, très effrayée lors de la première, se montre maintenant plutôt ... (4), et la presse silencieuse. Le président Nkrumah recourra-t-il à un geste spectaculaire quand la quatrième bombe éclatera ? Je ne puis pour le moment rien ajouter aux indications contenues dans ma dépêche n° 255 AL du 13 avril 1961 (5). Je signale seulement l'intérêt qui s'attacherait, à mon sens, à ce que je puisse informer le chef de l'État ghanéen de la date approximative de notre prochaine expérience.

(Collection des télégrammes.)

(1) 13 février 1960.
(2) 1er avril 1960.
(3) 27 décembre 1960.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) La dépêche n° 255/AL du 13 avril 1961 ne se trouve pas au dossier.

195

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1994 à 1998. *Moscou, 19 avril 1961.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu :* 10 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1975 [1].

J'ai eu, ce matin, 19 avril, un entretien avec le prince Souvanna Phouma, rentré hier soir du Caucase.

Il m'a paru très satisfait de sa rencontre avec M. Khrouchtchev. Il ne doutait pas du désir du gouvernement soviétique de régler le problème laotien par des moyens pacifiques sur la base de la neutralité. Durant le voyage en avion, M. Gromyko lui avait donné une traduction française des quatre documents remis le 16 au soir à l'ambassadeur de Grande-Bretagne [2]. Il lui en avait fourni une interprétation qui lui paraissait satisfaisante, notamment en ce qui concerne le cessez-le-feu qui devrait précéder immédiatement l'ouverture de la Conférence, le mot de « simultanéité » ayant cependant été prononcé.

En revanche, j'ai trouvé le Prince très contrarié par une communication de l'ambassade des États-Unis qui lui avait été remise hier après-midi à l'aérodrome d'Adler (près de Sotchi). Il était indiqué que les engagements du secrétaire d'État ne lui permettaient pas de recevoir le Prince le 20 avril au lieu du 19 qui avait d'abord été prévu. Dans ces

[1] Le télégramme de Moscou n°s 1975-1980, du 18 avril, n'a pas été reproduit. Il rendait compte d'un entretien entre le prince Souvanna Phouma et l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Le Prince s'était plaint de la politique jadis pratiquée au Laos par les États-Unis. Il avait exprimé son espoir de metre en œuvre une solution pacifique de la crise laotienne si le Roi consentait à élargir le gouvernement en l'appelant et si le gouvernement américain acceptait de voir entrer le Pathet-Lao dans le nouveau cabinet, faute de quoi l'accord serait impossible. Les gouvernements chinois et nord-vietnamien n'accepteraient jamais une présence militaire américaine au Laos. Les conversations que le Prince avait eues avec les dirigeants soviétiques avaient été utiles; ceux-ci souhaitaient un règlement basé sur la neutralité du Laos et la présence de Souvanna Phouma au poste de Premier ministre. Pour sir Frank Roberts, son interlocuteur avait été mis au courant des propositions remises la veille par les Soviétiques (Sur ces propositions, voir note suivante), mais sans en avoir étudié le texte; l'ambassadeur signalait que ces documents étaient moins précis que les propositions britanniques en ce qui concernait le caractère effectif du cessez-le-feu et son contrôle par la C.I.C.; l'action du Prince pouvait aider à dissiper des malentendus sur ces points. Le Prince s'était dit favorable à ce que des équipes de la C.I.C. opérassent au Laos.

[2] Le 16 avril au soir, M. Gromyko remettait à l'ambassadeur de Grande-Bretagne quatre documents : 1. Une note annonçant les trois projets de messages communs des deux coprésidents. 2. Un appel pour le cessez-le-feu. 3. Un message à Nehru pour lui demander de convoquer la Commission internationale de contrôle. 4. Une invitation à la Conférence adressée aux douze puissances appelées à y participer en sus de l'Union soviétique et de la Grande-Bretagne (Télégramme de Moscou n°s 1919-1925 du 17 avril, non retenu). Ces documents étaient publiés le 24 avril à Londres et à Moscou (*Année politique 1961,* p. 430).

conditions M. Rusk proposait de reporter le voyage aux États-Unis [1] après le séjour à Moscou.

Le Prince inclinait manifestement à voir dans cette attitude une manifestation des mauvaises dispositions qu'il prête aux Américains à son égard et son premier mouvement le portait à renoncer purement et simplement à sa visite aux États-Unis.

J'ai pu, assez aisément, le persuader que ce serait là une erreur. Il ne fallait pas que sa « neutralité » puisse être mise en doute. À côté de Moscou et de Pékin, il était indispensable qu'il prît contact également avec Washington.

Le Prince a remarqué que son itinéraire était fixé avec soin et qu'il ne pouvait plus le modifier. Il était tenu de se trouver à Pékin du 22 au 24, puis à Hanoi, à Xien-Khouang et à Phong Saly pour arriver à Phnom-Penh le 1er mai. Sur ma suggestion, il a envisagé la possibilité de se rendre aux États-Unis, à partir de Phnom-Penh, entre le 1er et le 5 mai, date éventuelle de l'ouverture de la Conférence, par exemple du 2 au 4 mai.

Il a été entendu que je signalerais cette possibilité à mon gouvernement en lui suggérant d'intervenir dans ce sens à Washington, l'ambassadeur de Grande-Bretagne devant agir auprès du Foreign Office en vue d'une action parallèle à Washington.

Je dois revoir le Prince dès que le Département m'aura fait connaître son sentiment à ce sujet.

Entre-temps, S.A. Souvanna Phouma verra à nouveau l'ambassadeur de Grande-Bretagne que j'ai immédiatement informé de notre entretien, ainsi d'ailleurs, avec certaines nuances, que le chargé d'affaires des États-Unis.

(Collection des télégrammes.)

196

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Beausse, Ambassadeur de France à Phnom-Penh.

T. nos 670 à 674. Immédiat. *Paris, 19 avril 1961, 22 h. 55.*
Très secret.

Je vous adresse ci-après le texte de la réponse du général de Gaulle au message que le prince Sihanouk lui a fait parvenir le 5 avril [2]. Je vous serais reconnaissant de le remettre au Prince. L'original de cette communication vous sera envoyé par la valise.

[1] C'est le 9 avril que le Prince avait été invité à se rendre à Washington.

[2] Le message du Prince avait été transmis par télégramme de Phnom-Penh nos 394-397, non reproduit.

« Monseigneur,

« C'est comme toujours avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance du nouveau message que Votre Altesse royale a bien voulu m'adresser le 5 avril pour me faire part de ses vues sur l'évolution du problème laotien. D'une façon générale, je dirai que nos opinions concordent. Essentiellement, nous estimons tous deux que les armes doivent se taire au Laos et que le règlement de la crise actuelle, qui n'a que trop duré, doit être le fruit d'une négociation pacifique.

« Il y aurait intérêt à ce que cette négociation s'ouvre aussitôt que possible, sous la forme de la conférence suggérée par Votre Altesse royale. Pour ne pas se dérouler sous la pression des combats et conserver la sérénité nécessaire, elle doit être précédée d'une cessation des livraisons d'armes et d'un arrêt des hostilités. La réponse envoyée le 16 avril au gouvernement britannique par le gouvernement soviétique (1) est en cours d'examen et, malgré les questions qu'elle pose encore, j'espère qu'un accord sur les principes pourra prochainement intervenir.

« Votre Altesse soulève dans son message la question du futur gouvernement laotien. La réconciliation des différentes factions politiques est à mon avis une affaire qui intéresse d'abord les Laotiens. Il est indispensable d'aboutir le plus rapidement possible à la constitution d'un large gouvernement d'union au Laos et, sans s'ingérer dans les affaires intérieures du Royaume, les puissances qui ont intérêt à voir la situation se stabiliser ont le devoir d'y aider. Il est évident en effet que seul un tel gouvernement peut apporter une réelle solution au problème que vous considérez à juste titre comme primordial des ingérences étrangères et que d'autre part, le fait pour le Laos d'être représenté lors de la Conférence par un gouvernement vraiment capable de l'engager faciliterait considérablement les futures négociations.

« À ce point de vue, comme aux autres, je suis convaincu que, dans l'esprit d'amitié qui les unit, le Cambodge et la France travailleront à réaliser cette œuvre de pacification ou d'entente qui est indispensable à la préservation de l'indépendance, dans la liberté et la sécurité, des peuples du Sud-Est asiatique.

« Veuillez, je vous prie, agréer, Monseigneur, les assurances de ma très haute considération (2).

« *(Signé)* C. de Gaulle »

(Collection des télégrammes.)

(1) Sur la note britannique du 22 mars et la réponse soviétique, voir ci-dessus les n°s 155 (note), 195 (note).

(2) Le texte de cette lettre du Général est reproduit dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* IX. *Janvier 1961-décembre 1963,* p. 70-71.

197

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1952 à 1955.
Immédiat. Réservé.

Washington, 19 avril 1961.
(*Reçu :* le 20, 2 h. 30.)

Le président des États-Unis avec lequel j'ai eu quelques instants d'entretien le 19 avril dans la matinée, au cours d'une réception à la Maison-Blanche, m'a indiqué que les nouvelles qu'il recevait de Cuba n'étaient pas bonnes (1). Les contre-révolutionnaires avaient espéré que leur action provoquerait des ralliements massifs. Or, il n'en est rien. Peut-être les mesures préventives prises par Castro expliquaient-elles cette déconvenue : le Président avait appris que cinq mille personnes venaient d'être mises en prison.

De son côté, M. Allen Dulles (2) a eu, dans l'après-midi, un entretien avec celui de mes collaborateurs qui est son correspondant habituel. Il a confirmé ce que m'avait dit M. Kennedy sur la tournure présente des opérations. Il a ajouté que le nombre des hommes débarqués ne dépassait pas quelques centaines, qu'ils se trouvaient actuellement en difficulté, Castro « employant contre eux des tanks russes et des *Migs* ».

Comme mon collaborateur s'étonnait de cette dernière information, M. Dulles lui a indiqué que des témoins sérieux avaient vu dans le ciel deux ou trois de ces appareils dont ils affirmaient qu'ils étaient bien de ce modèle. Jusqu'à présent, les services américains, comme mon collaborateur, pensaient que ces *Migs* étaient encore en caisses, mais les derniers renseignements reçus par la C.I.A. lui permettent de croire qu'ils participaient effectivement à la bataille.

À la question de savoir si les Russes interviendraient activement, M. Dulles a donné une réponse négative.

Mon collaborateur lui a alors demandé si de leur côté, les États-Unis interviendraient. Après une minute de réflexion et en pesant chaque mot, M. Dulles a répliqué : « Il n'y a, actuellement, aucun plan, ... mais si nous avons la preuve, et je l'attends très bientôt, que les Russes ou des Tchèques pilotent des *Migs*, nous ne pourrons le tolérer et rester sans rien faire ».

(1) Une tentative de débarquement d'antifidélistes à Cuba a eu lieu du 15 au 20 avril. Sur la situation à Cuba, voir le télégramme de Washington n°s 1924-1926 du 18 avril, non retenu. Sur l'évolution des relations américano-cubaines et l'aggravation de la tension entre les deux pays depuis le mois de janvier 1961, consulter aussi l'*Année politique 1961,* p. 391, 410, 414-415, 419-420.

(2) M. Allen Welsh Dulles était directeur de la *Central Intelligence Agency* (C.I.A.) depuis 1953.

M. Dulles a eu l'occasion d'indiquer que la nouvelle donnée hier par le département d'État et d'après laquelle Che Guevara se serait suicidé n'a pas été confirmée.

(Collection des télégrammes.)

198

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 365 (1). *Saigon, 19 avril 1961* (2).

(Reçu : le 22, 11 h. 15.)

Durant son séjour à Saigon (13-18 avril), M. Manac'h a pris contact avec un certain nombre de personnalités politiques vietnamiennes. Il a été reçu successivement par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le vice-président de la République, le secrétaire d'État à la Présidence, le président de l'Assemblée nationale. Il a eu également des entretiens avec l'ambassadeur des États-Unis et l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Le secrétaire général du département des Affaires étrangères a organisé un dîner en son honneur.

Les entrevues franco-vietnamiennes ont été, chez nos interlocuteurs, caractérisées par un esprit amical et confiant. J'en donne ci-après les traits essentiels :

1. Nos hôtes ont insisté sur l'heureux développement des relations franco-vietnamiennes. Le secrétaire d'État à la Présidence, M. Nguyen Dinh Thuan, avait été chargé par le président de la République de confirmer à M. Manac'h le prix que le gouvernement vietnamien attachait à ce développement. Aux yeux de M. Ngo Dinh Diem, rien ne doit entraver celui-ci. La coopération est étroite dans les domaines économique et culturel. Sur le plan commercial, la Présidence entend maintenir les importations françaises (notamment véhicules automobiles, produits pharmaceutiques, tissus), en dépit des récentes mesures américaines

(1) Ce télégramme a été également transmis aux postes de Bangkok (n° 107), Vientiane (n° 129), Phnom-Penh (n° 128), et Hanoi (n° 50).

(2) Par courrier, en clair.

intéressant l'I.C.A. (1). Le secrétaire d'État est lui-même intervenu à cette fin auprès de la direction de l'U.S.O.M. On doit souhaiter que cette coopération s'étende aussi au domaine politique. Pour éliminer les « grains de sable » s'il s'en présente, la bonne volonté des autorités vietnamiennes est égale à celle des autorités françaises.

M. Thuan a évoqué le « capital affectif » que le président Ngo tenait disponible pour la France.

De son côté, le vice-Président a plus particulièrement souligné l'action déterminante exercée par l'aide française, nos industriels et nos experts dans l'orientation originelle et la mise en œuvre du plan d'équipement industriel du pays (mine de Nong Son, complexe industriel de An Hoa, cimenterie de Ha Tien).

Si tous en ont fait mention, M. Vu Van Mau, pour sa part, s'est appesanti sur la question des Vietnamiens de Nouvelle-Calédonie, comme je le relate dans mon télégramme n° 359 (2).

2. Nos interlocuteurs se sont préoccupés des impressions que rapportait M. Manac'h de Vientiane et des vues françaises sur l'évolution de la crise laotienne et les possibilités d'un règlement politique. Sans avancer d'opinion très nette, ils expriment l'appréhension que la neutralité du Laos ne puisse, sous la pression des communistes, demeurer une véritable neutralité et craignent les incidences graves que risquerait d'avoir un tel état de choses pour le Vietnam.

3. En ce qui concerne les rapports avec le Cambodge, le vice-Président nous a tracé un tableau assez encourageant de ses conversations de Siemreap (3). Il est prêt à renouveler le contact avec M. Tioulong s'il en est besoin. Il se plaint cependant de l'activité regrettable du ministre khmer de l'Information qui semble vouloir ranimer ces jours-ci les polémiques de presse alors qu'à Saigon, la Présidence a enjoint aux journaux de s'abstenir de toute attaque contre le chef de l'État et le gouvernement cambodgiens.

4. Sur le plan intérieur, les dirigeants vietnamiens paraissent avoir été réconfortés par les récents succès de l'armée dans la plaine des Joncs et à Ben Cat. Grâce au perfectionnement des liaisons, l'aviation a pu intervenir dans la plaine des Joncs quinze minutes après le début de l'engagement. Les rockets lancés par les *skyraiders* ont produit des effets terrifiants parmi les bataillons vietcong rassemblés pour célébrer la promo-

(1) Le 23 mars, dans un message au Congrès, le président Kennedy avait abordé le problème de l'aide à l'étranger. Les 2.400 millions de l'aide civile seraient remboursables à des taux d'intérêt très faibles ou affectés à des prêts non remboursables en dollars. Un organisme unifié, regroupant I.C.A., D.L.F., « Vivres pour la paix », Ex-Im Bank, « Volontaires pour la paix », serait créé avec pour corollaire l'installation dans chaque pays bénéficiaire de l'aide d'un seul chef de mission responsable auprès de l'ambassadeur.

(2) Du 18 avril, non reproduit, qui relate une entrevue de M. Manac'h avec le ministre des Affaires étrangères vietnamien sur la question des rapatriements dont 1.500 ont été déjà réalisés (1 % seulement d'éléments indésirables ayant été écartés). Les rapatriements seront arrêtés après le troisième transport : une mission d'information sera envoyée par Saigon à Nouméa pour étudier l'état d'esprit de la colonie vietnamienne.

(3) Sur les relations litigieuses entre le Cambodge et le Sud-Vietnam, voir ci-dessus le n° 147.

tion de nouveaux officiers et sous-officiers. Les services de renseignement ont amélioré considérablement leur rendement.

Le président Ngo inaugurera son second mandat le 1er mai. Il s'attache actuellement à préparer le remaniement ministériel et étudie les réformes qu'il désire apporter dans l'administration des provinces et des communes.

(Collection des télégrammes.)

199

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1968, 1969. Réservé.
Distribution restreinte.

Washington, 20 avril 1961.

(*Reçu :* le 21, 2 h. 15.)

Le suppléant du secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines a convoqué aujourd'hui le ministre conseiller de l'ambassade pour lui faire part des préoccupations que causaient ici les vols d'avions militaires français au-dessus du territoire libyen.

M. Pensfield, qui était assisté du directeur des Affaires d'Afrique du Nord, a indiqué que, depuis quelques mois, les contrôles radar en Libye avaient été renforcés, en liaison avec l'évolution des événements du Congo. À cette occasion, les Libyens eux-mêmes étaient, plus qu'auparavant, associés aux opérations de contrôle et l'on pouvait davantage craindre un incident qui, dans la mesure même ou les Américains auraient fermé les yeux, risquerait d'avoir de regrettables conséquences sur le sort de Wheelus Field.

Mon collaborateur a répondu qu'il ferait part au Département de cette démarche, mais il a fait valoir que ces vols avaient pour nous un intérêt immédiat et vital. Par comparaison, les inconvénients qui pourraient éventuellement en résulter pour la position américaine en Libye paraissaient offrir une marge de manœuvre.

Ses interlocuteurs ont précisé qu'une démarche analogue avait été faite au cours de ces derniers jours auprès du Département par l'ambassade des États-Unis et auprès de M. Sébilleau par l'ambassadeur des États-Unis à Tripoli. Ils tenaient à marquer l'importance qu'ils attachaient à cette affaire.

(Collection des télégrammes.)

200

Compte rendu de l'entretien du Général de Gaulle avec M. Dean Acheson

le jeudi 20 avril 1961, de 16 à 17 h. à l'Élysée[1]

C.R. Très secret.

M. Acheson rappelle le temps, il y a vingt ans, où il écrivait les discours de Cordell Hull et où celui-ci biffait toute allusion favorable à la France libre. Il se trouve ici maintenant comme citoyen privé, il n'a ni bureau, ni fonctions officielles sinon celles de conseiller du président Kennedy pour les questions qui concernent l'Europe et l'O.T.A.N. C'est pourquoi le président Kennedy l'a chargé de mettre le général de Gaulle au courant des recommandations qui ont été faites au président des États-Unis par un groupe de conseillers, dont M. Acheson assure la présidence, qui comprend des représentants du département d'État, de la Défense et des Finances et qui est spécialement chargé des relations entre les États-Unis et l'Europe, ainsi que des problèmes de l'Alliance atlantique.

Pour ce qui est de celle-ci, il semble que les événements aient dépassé la conception originale de l'O.T.A.N. Il conviendrait à présent d'utiliser celle-ci pour des consultations plus larges, sans nécessairement y faire intervenir tous les membres, mais en dépassant les limites géographiques du traité. En particulier, certains États européens et l'Amérique devraient se consulter sur des problèmes communs en Amérique latine, en Afrique et en Orient, en vue de coordonner leur politique. Les pays plus directement intéressés devraient se rencontrer d'abord et s'efforcer d'aboutir à un accord avant d'y intéresser un groupe plus large de nations. À propos de l'Amérique latine, par exemple, des conversations entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis seraient plus utiles qu'avec la Turquie ou l'Islande. Il en va de même pour l'Afrique, à propos de laquelle le Portugal, l'Italie et jusqu'à un certain point la Belgique pourraient être consultés. Bien entendu, ces consultations devraient être positives et tout à fait privées. Leur but ultine serait de réaliser un accord complet sur la politique à suivre, étant entendu qu'un

[1] Venant de Bruxelles, l'ancien secrétaire d'État américain arrivait à Paris le 20 avril et s'entretenait avec le président de la République (Il devait participer dans la matinée à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord). Il avait été placé par le président Kennedy à la tête d'un groupe chargé de procéder à une révision de la politique américaine en ce qui concernait l'O.T.A.N. et les relations avec les Occidentaux (*Le Monde* du 21 avril, p. 1).

objectif plus modeste consisterait à empêcher que des divergences ne deviennent une cause de faiblesse et de troubles.

Le général de Gaulle demande si cela est possible.

M. Acheson répond que ce sont des buts qu'il faut s'efforcer d'atteindre. S'il se révèle une impossibilité absolue, on pourrait en envisager d'autres. En tout cas, parmi les recommandations du groupe de conseillers au président Kennedy, il y a celle-ci : les deux grandes sources de puissance dans le monde restent indubitablement l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. Seule leur action coordonnée peut contenir la poussée sino-soviétique. Ni l'Europe, ni l'Amérique ne sont assez fortes pour le faire seules. Trop souvent dans le passé, l'Amérique a donné l'impression d'une sorte de choix entre ses alliés et les pays insuffisamment développés. Le président Kennedy estime qu'une telle attitude est parfaitement erronée, car seule une alliance étroite peut sauvegarder le monde libre et par là même assurer l'avenir des pays insuffisamment développés. Lorsque l'un des alliés a des responsabilités particulièrement lourdes dans tel ou tel domaine, les autres ont le devoir de le soutenir. Dans une certaine mesure, le gouvernement français a des responsabilités particulières en Afrique du Nord qui concernent la cause du monde libre tout entier. En conséquence, les États-Unis et ses autres alliés doivent appuyer la France.

L'Amérique a ses propres problèmes, tel que celui de Castro, qu'elle ne semble pas avoir traité de façon très heureuse jusqu'ici. Mais la continuation de nos divisions à l'O.N.U. à propos de résolutions proposées par les petits pays peut engendrer une situation des plus dangereuses. Le « groupe » a en particulier fait ressortir au président Kennedy qu'il avait commis une erreur en votant pour la résolution du Liberia sur l'Angola [1]. Cette erreur ne concernait pas seulement le Portugal, mais aussi la France, car ce vote a rendu la situation plus difficile pour celle-ci.

Le général de Gaulle comprend bien ce raisonnement. Il est indubitable que les nations insuffisamment développées représentent la grande affaire du monde actuel, non seulement par leur importance intrinsèque, mais encore du fait qu'elles fournissent un terrain de dissension entre l'Est et l'Ouest. Sur le fond, il n'y a pas de divergence entre les États-

[1] Le 8 mars 1961, le délégué du Liberia aux Nations Unies a demandé au Conseil de sécurité de se saisir de la question de l'Angola à la suite des troubles qui s'étaient produits en février à Luanda, la capitale. Cette demande tendait à liquider les derniers vestiges des empires coloniaux. Le 10 mars, la plainte a été inscrite en l'absence de toute objection. Le 14 mars, conjointement avec Ceylan et la République arabe unie, le Liberia a déposé un projet de résolution qui rappelait les résolutions votées le 14 décembre 1960 par l'Assemblée générale sur l'accès des peuples coloniaux à l'indépendance et invitait le gouvernement du Portugal à envisager d'urgence l'application de mesures et de réformes dans l'Angola. En outre, le projet tendait à désigner un sous-comité d'enquête qui ferait rapport au Conseil de sécurité sur la situation en Angola. Le délégué américain a annoncé qu'il voterait le texte du Liberia qui a recueilli cinq voix (Liberia, Ceylan, République arabe unie, États-Unis et Union soviétique), tandis que les six autres membres du Conseil de sécurité (Grande-Bretagne, France, Chine nationaliste, Turquie, Chili, Équateur) se sont abstenus. Le texte n'ayant pas recueilli les sept voix nécessaires a été rejeté (l'*Année politique 1961,* p. 392-393).

Unis et la France, ce que celle-ci a en particulier prouvé en Afrique noire. Mais la façon dont l'Ouest a agi en la matière, dans le désordre et la division, est déplorable.

À propos du Congo, par exemple, le général de Gaulle avait écrit au président Eisenhower en lui proposant un entretien avec lui-même et M. Macmillan pour établir une attitude commune; celle-ci aurait consisté à agir ensemble sur les Congolais et sur les Belges afin de les pousser à appliquer leur traité, portant indépendance du Congo et aide de la Belgique [1]. Les trois puissances apportent leur appui et leur concours. Il n'y aurait pas eu besoin alors des Nations Unies, et il n'y aurait pas eu d'intervention de la part de l'Est. Peut-être en va-t-il de même maintenant pour l'Angola. Les trois puissances devraient pouvoir inviter les Portugais à appliquer progressivement une politique libérale. Les manœuvres démagogiques à l'O.N.U. seraient ainsi évitées.

M. Acheson en est entièrement d'accord. En réponse à une lettre du ministre d'État Ferreira, où celui-ci lui reprochait le vote américain aux Nations Unies, M. Acheson exprimait le regret que le Portugal n'eût pas consulté ses alliés. Encore une fois, sur tous ces problèmes, une consultation est nécessaire. Elle pourrait être assurée par un petit groupe au sein de l'O.T.A.N. Les représentants sont tous sur place, il n'y aurait donc pas de problèmes de communication. Pour le cas de l'Angola, en particulier, une telle consultation et une amélioration de la situation sur place permettraient aux Alliés d'être moins sensibles aux pressions des Nations Unies.

Le général de Gaulle prend acte de cette déclaration. Il se demande toutefois si l'O.T.A.N. est adéquate à cette fin. En effet, l'Organisation n'est destinée qu'à la défense de l'Europe, elle n'a pas de vérité politique et une bonne partie de ses membres ne veulent pas y parler de l'Afrique. En outre, la création d'un pareil groupe au sein de l'O.T.A.N. ne serait guère goûtée par ceux qui n'en feraient pas partie. Il semble donc qu'on ne puisse rien faire de politiquement réel à l'O.T.A.N. Pour l'Angola, par exemple, il aurait bien mieux valu que les trois puissances occidentales s'entendissent pour pousser les Portugais dans une voie nouvelle sans s'occuper de l'O.T.A.N. Il est malheureusement trop tard, car le destin est en route.

M. Acheson convient que l'O.T.A.N. n'a pas été prévue pour de telles consultations, mais elle a l'avantage d'exister. Les ambassadeurs se

[1] Le 5 août 1960, dans une lettre à M. Macmillan (et non pas au président Eisenhower), le général de Gaulle déplorait la « dispersion » de l'Occident dans l'affaire congolaise. Une action concertée franco-anglo-américaine aurait suffi pour « porter à la sagesse tout à la fois les Congolais et les Belges quant à la manière d'assurer la vie de cette région du centre de l'Afrique » (Texte de cette lettre reproduit dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* VIII, *juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 385). Le 9 août, deux lettres du Général, adressées l'une au président des États-Unis, l'autre au Premier ministre britannique, soulignaient la nécessité d'organiser une coopération politique et stratégique à trois, d'« aboutir à un plan commun pour établir notre concert vis-à-vis des problèmes mondiaux et de la réforme de l'Alliance »; il proposait une réunion aux Bermudes à la mi-septembre. Ces deux derniers documents (*Lettres, notes et carnets* précités, p. 388-390 et 390-391) ne concernaient pas cependant spécialement le Congo.

connaissent bien et les conditions de sécurité sont satisfaisantes. La critique du général de Gaulle est logique et correspond aux faits, mais l'O.T.A.N. pourrait quand même offrir un instrument utile. Encore une fois, tous ses membres ne devraient pas nécessairement assister à ces sortes de réunions.

Il apparaît au *général de Gaulle* qu'une conception fondamentale de la politique des États-Unis, en tout cas depuis la dernière guerre mondiale, a consisté, sauf exception, à éviter d'agir par eux-mêmes, à ne pas affronter directement le monde en tant qu'États-Unis, mais à chercher à intervenir toujours par l'intermédiaire d'un organisme international, O.N.U., O.T.A.N. ou O.T.A.S.E. Une telle attitude n'est guère efficace, car pour agir, il n'y a que les États. Du sein d'un organisme international, on ne peut rien faire de réel car, ou bien les autres membres ne sont pas intéressés, ou bien ils cherchent à faire échouer l'entreprise. Le Congo en offre un bon exemple.

M. Acheson donne raison à son interlocuteur. Depuis longtemps déjà, il s'est efforcé de s'opposer à cette tendance, particulièrement marquée chez le président Eisenhower. Les Nations Unies ne sont pas aptes à prendre une décision, il faut leur en fournir tous les éléments. Les États-Unis devraient donc agir par eux-mêmes, en consultation et avec l'appui de leurs alliés. Toutefois, il ne serait pas moins erroné d'imaginer que les États-Unis disposent d'une liberté d'action totale. C'est ainsi que lors des deux dernières guerres, les États-Unis ont commencé par se croire au-dessus de la mêlée, ce qui les a amenés à intervenir trop tardivement. Ils en ont gardé un sentiment instinctif et encore assez vivant de leur insuffisance en tant qu'État, qui n'est qu'une manifestation de défense contre l'isolationnisme.

Le « groupe » a aussi fait des recommandations au président Kennedy sur l'aspect militaire de l'O.T.A.N., en partant de deux idées fondamentales : d'une part, l'administration précédente, par des déclarations imprudentes, a pu laisser croire à ses alliés et à l'Europe que la présence des troupes américaines pouvait dépendre de considérations financières. Le président Kennedy désire que ses alliés sachent que ni les forces, ni l'appui nucléaire ne seront retirés; bien au contraire, ils seront accrus. D'autre part, depuis 1956, l'accent a exagérément porté sur les armes nucléaires tactiques. Or, il convient d'augmenter les capacités classiques. Par exemple, en cas de troubles à Berlin ou d'une nouvelle Hongrie, la riposte devrait être possible sans nécessairement provoquer de catastrophe nucléaire. À cet égard, les déclarations du général Norstad aux parlementaires [1] ont été utiles : le seuil critique pour l'emploi des armes nucléaires doit être élevé afin de permettre une décision politique, et non pas purement militaire, éventuellement sous l'effet de la panique. En ce sens, il conviendrait de réviser les objectifs du plan MC 70 [2], en

[1] Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 9 (note).

[2] Rapport du Comité militaire de l'O.T.A.N. au Conseil de l'Atlantique Nord, indiquant le minimum des forces à prévoir pour la période allant de 1958 à 1963.

établissant des priorités immédiates afin de pouvoir accomplir le maximum avant de recourir à l'atome et passer aussi rapidement que possible au niveau des trente divisions. C'est un domaine où la France doit jouer un rôle capital. Dès que la situation en Algérie deviendra moins grave, la France disposera de forces plus importantes en Europe. Grâce à une mobilité plus grande et à un équipement plus moderne, l'on doit créer une force capable d'arrêter pendant un temps suffisant les forces soviétiques existant à l'heure actuelle en Allemagne de l'Est. Quant au domaine nucléaire, deux problèmes se posent : celui du contrôle politique, surtout pour les armes les plus puissantes, domaine dans lequel tous les Alliés doivent faire entendre leur voix; et celui dui choix des armes. M. Kennedy est prêt à déclarer, comme il l'a dit au commandement militaire, que l'armement nucléaire ne sera pas retiré d'Europe; au contraire, il sera accru. L'O.T.A.N. sera pourvue d'engins balistiques de portée intermédiaire et, comme l'avait promis le président Eisenhower, de cinq sous-marins munis de fusées *Polaris.* D'autres sous-marins augmenteront ce nombre à mesure de leur construction. Ces dispositions satisferont dans une large mesure le général Norstad. Pour ce qui est du contrôle politique, le « groupe » a recommandé, et le président Kennedy a accepté, un engagement immédiat : toutes les armes prévues pour la défense de l'Europe pourront être utilisées, avant même que celle-ci n'ait arrêté son système de contrôle politique, au cas où elle serait attaquée avec un armement nucléaire, ou par de vastes forces classiques. Ce serait une mesure intérimaire qui permettrait à l'Europe de prendre sa décision en matière nucléaire. Pour le contrôle politique, plusieurs méthodes avaient été suggérées : un règlement établi par les Alliés et le choix de certains chefs politiques pour veiller à son application; la création d'un Cabinet de guerre composé des nations les plus importantes; un système de vote avec une pondération des voix. Enfin, il faudrait décider si l'ordre suprême doit être donné d'ici ou de Washington. M. Acheson espère, en tout cas, que non seulement l'armement tactique en Europe, mais encore les *Polaris* actuels et à venir, les B 47 [1] stationnés en Grande-Bretagne et les autres bombardiers et engins seront placés sous le contrôle politique.

Le général de Gaulle demande si l'armement nucléaire de Grande-Bretagne y serait inclus.

M. Acheson l'a recommandé, et il le croit possible. En outre, son « groupe » a estimé, et les chefs d'État-major en sont d'accord, que si les Alliés décidaient d'utiliser l'armement nucléaire, l'Amérique utilisera aussitôt le sien, pour ne pas courir le risque d'être frappée la première. En effet, les États-Unis sont persuadés que si les armes nucléaires étaient utilisées par l'Europe contre l'Union soviétique, celle-ci dirigerait immédiatement les siennes contre les États-Unis.

Le général de Gaulle demande à son interlocuteur de préciser sa pensée car, si des armes nucléaires étaient utilisées en Europe, on pour-

[1] Bombardiers transportant l'arme nucléaire.

rait imaginer que l'Union soviétique en ferait autant contre certaines régions européennes sans pour cela que l'Amérique et l'Union soviétique se frappassent l'une l'autre.

M. Acheson répète sa conviction : si les Soviets étaient amenés à user de leur armement nucléaire contre l'Europe, ils pourraient à tout moment frapper les États-Unis.

Telles sont les recommandations qui ont été transmises à M. Kennedy et que celui-ci a accueillies favorablement. Avant de prendre une décision néanmoins, il tient à s'en entretenir avec le général de Gaulle et c'est pour mettre celui-ci au courant que M. Acheson lui a rendu visite.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. Secrétariat général. Entretiens et messages.)

201

Compte rendu de l'entretien du Général de Gaulle avec M. Krag, Ministre des Affaires étrangères du Danemark [1]

le jeudi 20 avril 1961 de 17 h. 05 à 17 h. 55 à l'Elysée

C.R. Très secret.

M. Krag informe le général de Gaulle de ce qu'il a l'intention de dire à M. Couve de Murville [2]. L'Europe semble être sur le point d'effectuer un tournant dans son histoire et un pays comme le Danemark voudrait être informé exactement de la situation pour prendre à temps une décision convenable. La Grande-Bretagne paraît vouloir faire un « saut » vers l'Europe. Le Danemark, pays continental, entend faire ce « saut » en même temps pour établir une coopération européenne encore plus étroite que le passé. Les difficultés qui existent à cet égard sont connues, notamment dans le domaine agricole. Pourtant, l'aspect politique du

[1] Le ministre danois des Affaires étrangères rendait visite le 20 avril dans l'après-midi au général de Gaulle, puis à M. Couve de Murville. Il rencontrait à nouveau son collègue français le 21 au matin et était reçu dans l'après-midi par M. Debré. Il repartait dans la matinée du 22 pour Copenhague (*Le Monde* du 22 avril, p. 6.).

[2] Voir ci-dessous sous le n° 204, le compte rendu de la séance de travail franco-danoise du 21 avril au Quai d'Orsay.

problème l'emporte : il s'agit de créer une Europe occidentale plus unie et plus forte, ce qui correspond entièrement aux vœux du Danemark.

Le général de Gaulle demande à son interlocuteur si le Danemark ne se décidera à ce « saut » qu'avec la Grande-Bretagne.

M. Krag répond que le Danemark ne peut, en effet, qu'attendre, mais en espérant que la Grande-Bretagne prendra assez vite sa décision. Les produits agricoles représentent 60 % des exportations danoises, dont la moitié va en Angleterre et l'autre en Allemagne et en Italie. C'est donc au moment où les deux plus importants clients du Danemark seront dans le Marché commun que celui-là pourra se joindre à celui-ci.

Le général de Gaulle comprend très bien les difficultés britanniques et danoises. Les préférences impériales restent impératives pour le Commonwealth. Or, si la Grande-Bretagne se bornait à faire semblant d'entrer dans le Marché commun, ce serait pire que si elle n'y entrait pas du tout. Tous les membres de celui-ci doivent être sur le même plan et s'engager entièrement. Dans le domaine économique comme dans le politique, il ne peut y avoir de demi-partenaire. Au demeurant, nul ne sait si cette organisation de l'Europe a un avenir.

M. Krag espère fermement en cet avenir et il croit que la Grande-Bretagne y contribuera bientôt. Le gouvernement danois l'a d'ailleurs déclaré au britannique; il souhaite faire le même pas au même moment, et bientôt. M. Krag exprime aussi au général de Gaulle la satisfaction qu'éprouve son gouvernement de la personnalité et de l'action de l'ambassadeur français à Copenhague [1]. En matière de défense, le Danemark dépend entièrement de la coopération occidentale et il attache la plus grande importance à l'O.T.A.N.

À une question du général de Gaulle, M. Krag répond que le Danemark est membre de l'O.T.A.N. à 100 %. Il brosse un tableau de l'histoire de son pays qui l'a amené de l'état de puissance moyenne à celui de petite puissance et enfin à renoncer à la neutralité pour considérer l'O.T.A.N. comme la pierre angulaire de sa politique étrangère, et il précise que la seule réserve qui demeure est relative à l'implantation d'armes nucléaires sur le territoire danois. L'entrée du Danemark dans l'Alliance atlantique a été une décision révolutionnaire dans le pays et il se prépare progressivement à coopérer avec les autres membres sans aucune réserve. Il ne faut néanmoins pas brusquer les choses.

En ce qui concerne l'Allemagne, la position du Danemark est identique à celle de la France : il est capital pour le monde occidental que l'Allemagne fasse partie de l'ensemble européen. C'est en ce sens qu'un commandement unique va être créé pour le Danemark, le Schleswig-Holstein et la Baltique. Le général Norstad a fait sur ce point une proposition intéressante pour la négociation. Le Danemark souhaiterait internationaliser ce commandement pour qu'il ne comporte pas un

[1] M. Christian Fouchet, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Copenhague depuis septembre 1958.

caractère strictement bilatéral. Un amiral américain ou britannique, un général norvégien ou canadien pourraient y être appelés. Un tel arrangement serait plus facile à expliquer à l'opinion publique danoise.

Le général de Gaulle remercie M. Krag pour ces renseignements. Il comprend la difficulté du choix européen pour le Danemark et celle qu'implique sa participation entière à la défense. Il note aussi que le Danemark ne tient pas à la formule de l'intégration totale. L'organisation économique est en cours; quant à l'organisation politique, elle commence, rendue à son tour particulièrement difficile par le fait que les États n'ont pas tous les mêmes intérêts ni tous une vocation seulement européenne.

M. Krag estime lui aussi que la coopération économique, politique, et jusqu'à un certain point militaire doit être aussi étroite que possible sans conduire pour cela à une Europe intégrée, autant qu'on le voudrait à Bruxelles. Il fait part ensuite au général de Gaulle de ses impressions de Varsovie où la France garde une grande audience, notamment à cause de sa prise de position sur la question de la frontière polonaise.

Le général de Gaulle confirme qu'il ne convient pas de rouvrir la question de la frontière. La seule chance pour l'Europe occidentale de maintenir une audience de la part de la Pologne, de la Tchécoslovaquie ou de la Roumanie, et peut-être de gagner une influence sur elles, consiste à ne jamais les confondre avec l'Union soviétique, ni d'adopter les ambitions orientales de l'Allemagne.

M. Krag demande au général de Gaulle si celui-ci estime que l'on peut parler aux Soviets. En effet, aucune solution mondiale ne pourra être prise si l'on n'arrive pas un jour à s'entendre avec eux.

Le général de Gaulle répond qu'il avait été sur le point de croire à un contact possible avec M. Khrouchtchev, mais qu'il a fini par en douter. Il ne sait si celui-ci est d'abord russe ou d'abord communiste. En effet, il y a la Russie et il y a le régime communiste dont les ambitions ne sont pas nécessairement celles de la Russie et avec lequel on ne peut pas parler, alors qu'on le pourrait avec la Russie, même de l'Allemagne et de Berlin. Comme M. Krag s'inquiète de la situation à Cuba [1], le général de Gaulle ne croit pas qu'elle puisse être la cause d'une guerre générale; déjà, pourtant, toute l'Amérique latine devient un champ de bataille idéologique. Quant à l'Europe, il lui suffit d'assurer son équilibre politique, économique et social, et de coopérer franchement pour être inébranlable et exister par elle-même, sans que l'Europe occidentale se confonde avec les États-Unis, ni l'orientale avec l'Union soviétique.

M. Krag avait l'impression que le général de Gaulle éprouvait de grandes réserves à l'égard de la politique britannique.

[1] Sur l'échec de l'offensive anticastriste des 15-20 avril, voir ci-dessus le n° 197; ci-après les n°s 202 (et note), 223, 224.

Le général de Gaulle l'en détrompe. Il connaît parfaitement les difficultés de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Europe et n'éprouve envers elle aucune malveillance. Il n'en reste pas moins que si la Grande-Bretagne ne peut pas entrer tout à fait au Marché commun, il vaut mieux qu'elle n'y entre pas du tout.

M. Krag a l'impression que l'argument de la coopération politique l'emportera sur les considérations économiques pour la Grande-Bretagne. Si celle-ci pouvait adhérer au traité de Rome, n'y aurait-il pas intérêt à trouver le moyen de maintenir une relation étroite entre le Commonwealth et une Europe « coopérante »?

Le général de Gaulle rappelle les préférences impériales. Ni l'Inde ni le Canada n'entreront dans l'Europe, et on doit admettre que le Commonwealth est un facteur très utile dans le monde. Voilà pourquoi il ne lui semble pas qu'on doive frénétiquement rechercher l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

202

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1973 à 1979 (1). Réservé. *Washington, 21 avril 1961.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Trois mois exactement après son arrivée au pouvoir, le président Kennedy vient d'essuyer dans l'affaire de Cuba un échec dont il n'a pas lui-même cherché à diminuer l'ampleur (2).

Sans doute, comme pour presque toutes les autres questions pendantes sur l'échiquier international, s'agissait-il d'une situation qu'il héritait de son prédécesseur. Sans doute aussi l'opinion américaine était-

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1076-1082) *via* le Département, et à New York (n° 233).

(2) Le 20 avril, Fidel Castro avait annoncé dans un communiqué que « l'armée révolutionnaire cubaine et les milices avaient pris d'assaut, le 19 à 17 h. 30, les dernières positions des envahisseurs ». Il confirmait que l'armée d'invasion avait été anéantie en dehors de quelques groupes perdus dans une région marécageuse. Le communiqué annonçait des pertes sensibles du côté castriste et la saisie d'un très important matériel militaire d'origine américaine. Voir l'*Année politique 1961,* p. 419-420.

elle suffisamment montée contre le régime de Castro pour que la quasi-unanimité du pays s'abstienne d'attaquer le Président sur le principe même d'une intervention dans les affaires de l'île. Il demeure que l'examen de conscience a commencé.

Il paraît d'ores et déjà certain que la C.I.A. va être la première cible des enquêtes administratives ou parlementaires. C'est que M. Allen Dulles et ses collaborateurs n'en sont pas à leur première erreur. Nul n'a oublié l'affaire de l'U-2 (1). Et, si discret soit-on, alors que le cessez-le-feu n'est pas intervenu, bon nombre d'hommes politiques et de services n'ignorent pas que la situation au Laos n'est devenue ce qu'elle est qu'en raison d'une appréciation erronée (volontairement ou non) portée par la C.I.A. sur les risques et les possibilités dans ce secteur.

On pouvait, dans le cas de l'U-2, invoquer une imprévisible conjonction de malchances, et, pour le Laos, l'absence inéluctable de toute « tradition laotienne » chez les agents envoyés sur place.

Mais voici maintenant que, dans un pays dont on ne conçoit pas qu'il puisse ne pas être couvert d'un réseau serré d'agents américains parfaitement informés, une opération quelque peu romanesque est conçue par la C.I.A. en fonction d'une hypothèse reconnue fausse dès les premiers débarquements : l'enthousiasme avec lequel la population, voire les milices, prendraient fait et cause pour la rébellion.

Bien mieux, cette opération doit être montée à base d'émigrés cubains, et aucune précaution ne paraît avoir été prise pour assurer une certaine discrétion de la presse jusqu'au moment où le succès aurait paru acquis. Ainsi, responsabilité et échec américains se sont-ils trouvés mis en vedette au maximum (2).

Relèvera-t-on surtout l'impéritie des dirigeants ou des exécutants ? Les défauts d'un mécanisme « à l'américaine » où le renseignement est jugé par des procédés quasi automatiques et sans guère d'appréciation humaine, ou ceux d'un système où le jugement personnel porté par un ambassadeur est négligé en faveur de rapports « des services » ? J'ai le sentiment, en tout cas, que quelque chose se passera bientôt de ce côté.

Mais, pour avoir été conçue et préparée par la C.I.A., l'opération a bel et bien été décidée par le Président lui-même. L'on dit qu'elle l'avait déjà été, juste avant les élections, par le président Eisenhower, et que son concurrent l'avait prié de surseoir. C'est possible (mon télégramme du 31 octobre 1960 n° 5127) (3). Toujours est-il que, si l'on en croit des observateurs d'habitude bien informés, M. Kennedy a fini par se prononcer dans le même sens sans, semble-t-il, prendre l'avis du Conseil

(1) Un avion de ce type, appartenant à l'aviation des États-Unis, a été abattu le 1er mai 1960 au-dessus du territoire soviétique par une fusée sol-air alors qu'il effectuait une mission de renseignement et son pilote a été capturé. Cet incident a été utilisé par M. Khrouchtchev pour interrompre la Conférence au sommet de Paris, le 18 mai 1960. Voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 221 (et notes).

(2) Sur les responsabilités américaines, voir le télégramme de Washington nos 2016-2018 du 22 avril, non reproduit.

(3) Ce télégramme rapportait des rumeurs selon lesquelles une invasion de Cuba par des émigrés massés au Guatemala aurait été imminente. Ils auraient été environ vingt-sept mille et auraient disposé d'armes et de bateaux.

national de sécurité — pour ne pas parler de ses principaux alliés — et contre les recommandations du secrétaire d'État. À tous les étages du département d'État, on peut constater ce matin le désarroi qui en résulte.

Si le jeune Président a donné la preuve de son énergie et de son courage, et a montré qu'il était conscient de la nécessité de prendre des risques, il a révélé du même coup son impulsivité. On m'affirme que ce trait de caractère serait accentué par une prédilection pour les notes courtes aboutissant à des conclusions nettes. C'est dire assez combien M. Rusk a de peine à faire prévaloir les vues du département d'État.

À cet égard, très fâcheuse pour le prestige des États-Unis et pour l'avenir de Cuba, l'affaire peut présenter quelques avantages, si M. Kennedy en tire la leçon. Comment, dans cette perspective, apprécier son discours d'hier ? (1)

Bien qu'il ait déclaré que la patience des États-Unis n'était pas inépuisable, que la sécurité du pays serait toujours défendue et qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner Cuba au communisme, j'ai plutôt l'impression que l'intention du Président a été de saisir cette regrettable occasion pour reprendre, vis-à-vis du pays, certains des éléments essentiels de sa campagne électorale : le péril communiste est loin de n'être que militaire — il est multiforme et soutenu par une organisation persévérante et habile — pour y faire face, il faut « rééxaminer et réorienter toutes nos forces, nos tactiques et nos institutions » ici même en Amérique.

Face à la centralisation totale de l'activité communiste, le Président sent que le minimum requis pour résister victorieusement est l'instauration d'un certain dirigisme — mais il sait à quel point l'idée est encore tenue pour « non américaine » — le grave échec de Cuba lui est apparu comme susceptible d'illustrer sa thèse.

Telle me paraît être sa conception d'une action à long terme. Elle n'exclut pas, dans un avenir proche, une nouvelle opération plus puissante et plus directe sur Cuba, avec l'aide matérielle éventuelle et l'indispensable soutien naval d'un bon nombre d'États latino-américains.

(Collection des télégrammes.)

(1) Allusion au discours prononcé le 20 avril par le président Kennedy devant l'Association des rédacteurs en chef de journaux américains, dans lequel il précisait sa politique et évoquait le danger que constituait Cuba comme base de subversion pour les pays de l'Amérique latine. Le gouvernement américain se réservait le droit d'intervenir unilatéralement en Amérique latine. Le texte de ce discours figure en intégralité et en anglais dans un document de l'O.T.A.N. (April 20, 1961). Pour de larges extraits, en français, de ce discours, voir le télégramme de Washington n°s 2005-2009 du 21 avril, non retenu. Consulter aussi l'*Année politique 1961,* p. 419-420.

203

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2468 à 2476. Immédiat.
Réservé.

Rabat, 21 avril 1961.
(*Reçu :* le 23, 1 h. 30.)

J'ai eu communication, dès le début de la cérémonie de Casablanca pour la translation des cendres du maréchal Lyautey (1), d'un message du Roi me demandant de venir le voir d'urgence avec M. M'Hammedi. J'étais, deux heures après, reçu à Immouzer par le Roi, en présence de MM. M'Hammedi et Guedira, du colonel Driss, commandant de la gendarmerie, et du colonel Oufkir, directeur de la Sécurité.

Le Roi me dit qu'il était très inquiet des événements d'Algérie. Son pays en était voisin et il craignait que les « folies » des généraux rebelles (2) n'aient des répercussions graves dans la colonie française et sur nos bases-écoles. On pouvait se demander en effet quelle serait l'attitude des Français du Maroc, dont beaucoup étaient originaires d'Algérie, si la rébellion s'étendait ou même se prolongeait. Les Français étaient les hôtes du Roi qui était responsable de leur vie et de leur sécurité; il avait des devoirs envers eux. En contrepartie, ceux-ci ne devaient à aucun moment et en aucune façon troubler l'ordre public.

Hassan II craignait, d'autre part, que certains officiers français en Algérie, qui supportaient mal l'aide que, selon eux, le Maroc apportait au F.L.N., n'aient tendance à développer les incidents de frontière et même à chercher à pénétrer sur le territoire marocain. Il avait donc décidé d'envoyer immédiatement des troupes pour renforcer la sécurité du Maroc le long de la frontière algérienne.

Quant aux bases-écoles, le Roi se demandait si, en raison des liens qui existaient entre militaires français d'Algérie et du Maroc (Selon lui, beaucoup d'officiers de notre armée de l'Air au Maroc admireraient le général Challe), il n'y aurait pas chez eux soit une tendance à se solidariser avec les militaires rebelles, soit à ne pas s'opposer à l'arrivée d'avions venant d'Algérie qui débarqueraient des agents de subversion ou même des éléments militaires résolus à s'emparer des bases. Pour cette raison, le Roi avait décidé d'y placer des éléments des F.A.R. qui veilleraient à ce qu'en aucun cas, de tels incidents ne puissent se produire. Il avait d'autant plus de raisons d'être inquiet que le colonel Oufkir venait de découvrir l'existence d'un réseau d'agents secrets qui reliait Rabat,

(1) Le gouvernement marocain ayant confirmé dans un communiqué son intention de participer aux cérémonies qui devaient marquer à Rabat le transfert des cendres du maréchal Lyautey, la translation des cendres eut lieu le 22 avril à bord du croiseur *Colbert* à Casablanca.

(2) Allusion au putsch des généraux Challe, Salan, Jouhaud et Zeller déclenché à Alger dans la nuit du 21 au 22 avril : *Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

Melilla, Tanger, Madrid et Bonn et qui se serait assuré le concours d'officiers français en service au Maroc. Notre vice-consul à Tanger serait impliqué dans l'affaire.

J'ai remercié le Roi de m'avoir fait part aussi ouvertement de ses préoccupations. J'observai, en ce qui concerne l'état d'esprit des Français du Maroc, que si certains d'entre eux pouvaient avoir, du fait de leur origine, des sentiments partagés sur l'avenir de l'Algérie, il n'en restait pas moins que nos compatriotes s'étaient rendu compte que les choses avaient changé, qu'ils s'étaient habitués progressivement à vivre dans un pays indépendant et souverain, et que d'ailleurs, leur attitude parfaitement digne au cours des cérémonies de translation des cendres du maréchal Lyautey témoignait de cette évolution.

Je notai, quant aux mesures de sécurité décidées par le Roi sur la frontière algéro-marocaine, que le gouvernement de Rabat pouvait les estimer nécessaires, mais qu'il y avait lieu de noter que la rébellion n'avait pas touché la région d'Oran.

Sur la question des bases-écoles, j'indiquai au Roi que je ne pouvais assurément connaître exactement l'état d'esprit des officiers et des sous-officiers des bases. En revanche, je pouvais me porter garant du loyalisme des commandants, de leurs adjoints et des officiers instructeurs. Je rappelai que l'échange de notes des 1er et 10 mars 1961 (1), qui réglait le fonctionnement des bases et la circulation de leurs éléments, ne prévoyait en aucun cas la possibilité d'une occupation par les F.A.R. Au demeurant, des officiers de liaison marocains avaient été désignés sur chaque base : ils seraient en mesure de renseigner l'armée royale sur tout mouvement suspect d'avions. Des mesures d'occupation comme celles qu'envisageait le Roi risquaient de poser plus de problèmes qu'elles n'en résoudraient. En conséquence, je ne pouvais y donner mon accord.

M. M'Hammedi m'ayant demandé à ce sujet comment les militaires français réagiraient à des tentatives d'occupation, je répondis que nos officiers avaient des consignes et qu'ils pouvaient, le cas échéant, se défendre par la force.

Évoquant l'accord en vigueur sur les bases, le Roi déclara alors qu'il était bien forcé de mettre en doute la valeur d'un arrangement qui

(1) Le 2 mars, le représentant de la France à Rabat faisait savoir au roi Hassan II que le gouvernement français, en raison de la réorganisation des programmes d'instruction de l'Air, avait décidé d'accélérer l'évacuation des écoles militaires françaises de l'Air du Maroc et que, de ce fait, l'activité de ces dernières cesserait progressivement pour prendre fin au plus tard le 1er octobre 1961, le cas de Kénitra (Port-Lyautey) étant cependant réservé. Aussi le Roi annonçait-il à la radio, le 5 mars, que ses efforts auprès du général de Gaulle depuis son accession au trône lui avaient permis d'obtenir que Paris avançât l'évacuation des écoles militaires françaises aux dates suivantes : Fès le 1er avril 1961, Agadir le 1er mai, Khouribga le 31 mai, Meknès le 1er juin, Marrakech le 1er octobre 1961 (En fait, la décision d'évacuation anticipée de ces bases-écoles avait été prise unilatéralement par le gouvernement français et bien avant la mort de Mohammed V). Le 10 mars, un accord franco-marocain portait transfert des services de la Météorologie et de l'Aviation civile, à l'exception du service des bases aériennes. Le gouvernement français acceptait de maintenir le personnel des services français en place jusqu'au 1er septembre 1961, et s'engageait à mettre à la disposition du gouvernement marocain, dans la mesure du possible, les assistants techniques dont il aurait besoin.

concernait l'armée française dont une partie était en dissidence. Je répondis qu'il ne fallait pas qualifier de dissidence l'attitude de quelques généraux en retraite rebelles. La France avait un chef et un État. J'en étais le représentant au Maroc; j'étais responsable devant le Roi de l'attitude des Français, civils et militaires, qui dépendaient de cet État; si le gouvernement marocain avait à se plaindre d'eux, je jugerais des mesures à prendre.

Le Roi me déclara que, puisque je me refusais à admettre les mesures qu'il avait prévues, il y renonçait, mais il ne pouvait faire autrement que de faire entourer les bases d'un « cordon sanitaire » : il était bien libre de placer ses forces là où il l'entendait sur le territoire marocain. Je n'en disconvins pas, mais je soulignai que de telles mesures auraient un caractère vexatoire qui n'échapperait pas aux officiers français.

À la suite d'un échange de vues avec les ministres présents, il a été décidé finalement que je me porterais moi-même, par lettre, garant des mesures que je déciderais afin de dissiper les inquiétudes du gouvernement marocain. Je n'excluai pas la possibilité d'un échange de vues en ma présence entre l'attaché militaire de l'ambassade, le général Kettani et ses adjoints.

À la demande du Roi qui souhaitait que je puisse examiner très rapidement avec les officiers des bases les mesures à prendre, je ramenai à Rabat, dans l'avion de l'ambassade, M. Guedira, M. M'Hammedi, le général Kettani et le colonel Driss.

(Cabinet du Ministre. G 3 AL. Affaires algériennes.)

204

Compte rendu [1]
Séance de travail franco-danoise
Paris, 21 avril. Quai d'Orsay [2]

Étaient présents :

Du côté français : MM. Couve de Murville,
de Carbonnel,
Lucet,
de Beaumarchais,
Valéry;

Du côté danois : MM. Krag,
Bartels,
Kristiansen,
Schram-Nielsen.

MM. Couve de Murville et Krag conviennent de s'entretenir successivement des questions économiques et des questions politiques.

Questions économiques.

M. Krag ouvre la discussion en constatant que les rapports entre les groupes économiques européens, qui se trouvaient depuis longtemps au point mort, paraissent sur le point de prendre une tournure nouvelle. Sans doute aucune décision susceptible de conduire à une situation nouvelle n'a-t-elle encore été prise mais, surtout après les entretiens Kennedy-Macmillan [3], le gouvernement britannique est en train de reconsidérer l'ensemble de la question.

Il est nécessaire, du point de vue du Danemark, de tenir compte de cette possibilité de changement et de se mettre en mesure de saisir les chances qu'elle pourrait offrir.

Dans l'éventualité d'une initiative britannique en direction du Marché commun, M. Krag affirme que son pays serait prêt à faire la même chose que la Grande-Bretagne, en même temps que la Grande-Bretagne.

Il remarque cependant que même dans cette hypothèse et pendant toute la période intermédiaire, les problèmes de fond demeureront les mêmes. Au premier plan figure le problème de l'agriculture.

M. Krag comprend que le traité de Rome impose à ses membres l'acceptation d'une politique agricole commune. Il demande toutefois s'il n'existe pas d'autres possibilités qui permettraient un règlement mutuellement avantageux des problèmes agricoles.

Il insiste sur l'importance pour le Danemark de mesures assurant, dans la période intermédiaire, le maintien et si possible, l'élargissement des courants d'échanges tradi-

[1] Ce compte rendu a été communiqué à Copenhague, Washington, Bonn, Londres, Moscou, Oslo, Stockholm, Rome.

[2] À l'occasion de la visite de M. Krag : voir ci-dessus le n° 201.

[3] Du 5 au 8 avril, le président Kennedy a eu une série d'entretiens avec le Premier ministre britannique, M. Macmillan. Voir la traduction du communiqué publié à leur issue dans : La Documentation française, *Articles et documents,* n° 1083, 15 avril 1961, Textes du jour. Cf. également ci-dessus le n° 174 (et note).

tionnels. Si un accord pouvait se faire sur un tel objectif, des voies pour l'atteindre pourraient être trouvées.

M. Krag évoque ensuite les négociations de Genève ouvertes dans le cadre de l'article 24, paragraphe 6, du G.A.T.T. (1). Il estime que, quelle que soit l'évolution sur le plan général des relations économiques européennes, les problèmes qui font l'objet des discussions de Genève revêtent une grande importance. Le gouvernement danois a le sentiment, à cet égard, que les six pays membres du Marché commun ne se sont pas montrés suffisamment généreux dans les compensations qu'ils ont offertes au Danemark.

Il ajoute que son pays pourrait être amené à adopter une politique plus active en matière tarifaire. Le gouvernement danois se propose de déposer assez prochainement devant le Folketing un projet de loi donnant au ministre des Finances la possibilité de relever les tarifs douaniers sur certains produits.

M. Couve de Murville indique que le gouvernement français a également le sentiment que la Grande-Bretagne est en train de réviser sa position à l'égard de la C.E.E. ou plutôt d'essayer de la définir. Il est possible que, finalement, cela conduise l'Angleterre à demander son adhésion.

M. Couve de Murville prend note du fait que, si tel était le cas, le Danemark ferait la même chose, en même temps, et considère que c'est naturel.

Aux yeux de M. Couve de Murville, il s'agit bien d'adhésion, car il n'est pas possible d'envisager qu'on entre dans le Marché commun et qu'on remette en cause le traité de Rome dans l'ensemble de ses dispositions. Il y aura donc une décision de principe et peut-être faudra-t-il procéder à des ajustements sur tel ou tel point, par exemple sur quelques positions du tarif extérieur commun, mais pas sur l'ensemble du système.

En ce qui concerne les points qui intéressent spécialement le Danemark, c'est-à-dire l'agriculture, il existe du fait de la Grande-Bretagne une difficulté. Le régime agricole britannique est différent, en effet, de celui du continent et du Danemark. Jusqu'ici, la Grande-Bretagne a esquivé le problème en proposant une association d'où seraient exclus l'agriculture et le Commonwealth. Or, entre les membres d'un Marché commun, il faut nécessairement une politique agricole commune.

À la question de savoir si d'autres possibilités qu'une adhésion à cette politique commune pourraient être envisagées, M. Couve de Murville n'est pas en mesure de répondre, parce que cette politique n'est pas encore définie. Mais il lui semble qu'il ne peut y avoir qu'une même politique pour tout le monde.

M. Couve de Murville est conscient du problème que pose la période intermédiaire. Celle-ci, compte tenu des délais de ratification, sera nécessairement assez longue. Pendant cette période, la vie devrait continuer dans les mêmes conditions; il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas ainsi, car l'entreprise est à ses débuts et aucun intérêt n'a jusqu'ici été gravement compromis.

La question des négociations sur la base de l'article 24, paragraphe 6, du G.A.T.T. est indépendante et se pose immédiatement. M. Couve de Murville demande à M. Valéry d'y répondre.

M. Valéry expose qu'il s'agit d'une question très difficile, concernant essentiellement la viande de boucherie et le bétail. Il sait que les Danois auraient souhaité que les courants commerciaux pussent être stabilisés. Il ne cache pas qu'il sera très malaisé de rapprocher les points de vue. On se heurte en effet à des difficultés évidentes quand on aborde ces questions par le biais tarifaire ou commercial, car la France a également une vocation exportatrice et ne peut laisser mettre en cause les objectifs de la politique agricole commune.

M. Kristiansen rappelle que le problème concerne 20 % des exportations totales du Danemark et 40 % de ses exportations agricoles. Deux solutions sont concevables : ou

(1) Sur cet article et ce paragraphe, voir : Ministère des Affaires étrangères - Ministère des Finances et des Accords économiques, *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce,* Imprimerie nationale, 1950, p. 37.

bien la Communauté offre au Danemark des concessions équivalentes sur d'autres produits, ou bien elle autorise le Danemark à relever son propre tarif.

Le Danemark espérait trouver une solution sur la base des propositions faites par les Six et qui permettaient de maintenir les courants d'échanges en instituant un contingent tarifaire pour le bétail, mais les Six ont retiré leur proposition. Une autre possibilité aurait consisté, suivant une formule analogue à celle utilisée à l'égard des États-Unis pour le blé, à ajourner les négociations sur certains produits jusqu'à la définition d'une politique agricole commune.

Ces vues sont exposées dans un aide-mémoire que M. Kristiansen remet à M. Couve de Murville, en indiquant que la Commission du Marché commun en a été également saisie.

M. Couve de Murville conclut cet échange de vues en indiquant que M. Valéry et M. Bartels pourraient s'entretenir de cette question.

À la demande de M. Krag, *M. Kristiansen* soulève un problème particulier : celui du beurre exporté sur le marché britannique. Il rappelle qu'une recommandation acceptée par le Conseil des suppléants de l'O.E.C.E. avait posé à ce sujet des principes qui pourraient servir de base à une solution à long terme du problème.

M. Valéry répond que la France, a, en effet, exporté vers la Grande-Bretagne du beurre danois à un prix inférieur à son prix d'achat. Il s'agit là d'un problème de circonstances; la France avait importé plus qu'il ne lui était nécessaire et avait dû le réexporter. Le prix de cette vente avait dû tenir compte du fait que ce beurre avait, avec le temps, perdu une part de sa valeur. D'ailleurs, le gouvernement français avait pris des mesures unilatérales pour alléger la situation; en tout état de cause, il ne s'agissait que de quantités très faibles au regard de celles qui sont traitées sur le marché britannique.

M. Krag souligne que même de petites quantités peuvent avoir une grande influence sur un marché.

M. Couve de Murville indique que cette affaire est en voie de règlement et qu'elle pourrait être examinée par les experts.

M. Krag, revenant au problème général, conclut que la solution d'avenir réside dans la politique agricole commune mais qu'en attendant, la période intermédiaire est très importante. Il comprend qu'il y a des difficultés dont le cas du beurre n'est qu'un exemple. Mais il craint que dans l'étape intérimaire et alors qu'il s'acheminerait sur la voie d'une solution, son pays n'ait à souffrir de lourdes pertes économiques du fait des discriminations dont il serait l'objet.

M. Bartels intervient pour observer que les intérêts du Danemark et de la France sont en concurrence et que le problème consiste à tenir compte de cette concurrence dans l'action à long terme.

M. Couve de Murville n'a pas d'objection à ce que ces problèmes soient examinés entre la France et le Danemark. Il se félicite, à cet égard, du voyage que M. Rochereau effectuera à Copenhague au mois de mai.

Questions politiques.

M. Krag note que le gouvernement danois s'efforce de rendre plus étroits ses rapports avec ses partenaires de l'O.T.A.N., et en particulier s'attache à résoudre le problème du commandement commun où sont intéressés le Danemark et la République fédérale d'Allemagne. Les propositions du général Norstad fournissent sur ce point une bonne base de discussion. Ainsi, le Danemark, pas à pas, accepte une étroite coopération avec d'autres membres de l'O.T.A.N. M. Krag marque cependant qu'il sera difficile d'expliquer au peuple danois la nécessité d'une telle coopération, si le Danemark est l'objet en même temps de discriminations commerciales de la part de ses alliés.

M. Schram-Nielsen précise le contenu du plan Norstad. Il s'agit de faire en sorte que le commandement commun envisagé pour le Danemark et le Schleswig ne soit pas uniquement germano-danois, mais revête un caractère plus international. Il est nécessaire, pour cela, qu'aux côtés d'officiers allemands et danois, des officiers d'autres nationalités et d'un rang aussi élevé que possible y participent également.

M. Couve de Murville estime que M. Krag a eu raison de souligner le lien entre les questions commerciales et la coopération politique; tout est lié, en effet. C'est pourquoi les six membres de la C.E.E. parlent actuellement de coopération politique. Et le problème de la coopération en matière militaire viendra inévitablement. Aussi M. Couve de Murville demande-t-il à M. Krag si, en pensant à une adhésion au Marché commun, le gouvernement danois pense également à la coopération politique.

M. Krag répond que dans le cas où le Danemark déciderait d'adhérer au Marché commun, la question des implications politiques d'une telle adhésion serait au centre des discussions dans son pays. Quant à lui, il a le sentiment que le Danemark, s'il adhérait à la Communauté économique, devrait aussi accepter le reste. Il a interrogé la veille le général de Gaulle sur ses conceptions européennes; il lui a demandé s'il songeait à une Europe intégrée ou à une Europe au sein de laquelle s'établirait une intime coopération impliquant des obligations communes. Le président de la République lui a indiqué que c'est la deuxième hypothèse qui était la bonne. M. Krag en a été très satisfait, car cela facilitera la position de son gouvernement. Il s'agit là d'une base qu'il juge plus réaliste pour l'acceptation des obligations politiques liées au traité de Rome.

M. Couve de Murville marque la différence qui existe entre les domaines politique et économique. Dans le premier, la responsabilité entière appartient aux gouvernements. Dans le second, il est nécessaire de recourir aussi à une administration spéciale. L'organisation de la C.E.E. fonctionne à peu près convenablement. La Commission traite les problèmes de la vie de tous les jours, tandis que le Conseil se réserve les décisions importantes. Il est bien évident, par exemple, que la politique agricole ne peut être arrêtée que par accord entre les gouvernements.

M. Krag interroge M. Couve de Murville sur la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. à Oslo [1]. Y aura-t-il des discussions approfondies sur la réforme de l'O.T.A.N. ou se bornera-t-on à une réunion de routine et à préparer le communiqué ?

M. Couve de Murville pense qu'il ne se passera rien de très important à Oslo et qu'il s'agira plutôt d'une réunion de routine. Quant à la réforme de l'O.T.A.N., tout le monde en parle. Les Américains s'y intéressent particulièrement et M. Acheson a été chargé de poursuivre des études à ce sujet. M. Couve de Murville n'a pas l'impression que les Américains soient parvenus à des conclusions fermes.

Il y a deux problèmes, un problème politique et un problème militaire.

En ce qui concerne le premier, les Américains souhaitent que les consultations soient étendues et systématisées. M. Couve de Murville observe à cet égard qu'en fait, on parle de beaucoup de choses à l'O.T.A.N., mais que la difficulté, c'est que les membres de l'Alliance ne sont pas d'accord. La politique coloniale en est un exemple. On parlera sans doute de la politique du Portugal en Afrique, mais que pourra-t-on faire ?

Le problème militaire est avant tout le problème atomique. Il est posé seulement depuis un an; mais il semble au gouvernement français qu'on n'a eu jusqu'ici des idées très réalistes ni sur la stratégie générale de l'O.T.A.N., ni sur la possession ou la disposition des armes atomiques.

En matière de stratégie générale, nous vivons depuis sept ans sur l'idée du bouclier et du *deterrent*. Cela signifie que la sécurité de l'Europe est assurée par le *deterrent* américain. Cet axiome était concevable quant les États-Unis avaient le monopole de l'arme atomique. Cela devient beaucoup moins réaliste quand il y a au moins égalité entre l'U.R.S.S. et les États-Unis. C'est pourquoi on met maintenant l'accent sur le renforcement des armes conventionnelles, et à juste titre.

Mais alors, se pose la question de savoir si et dans quelle mesure les armes atomiques seraient employées et sur la décision de qui. Il est d'ailleurs difficile de distinguer les armes tactiques (Honest John, Nike, etc.) et les armes stratégiques; où classer par exemple les bombardiers porteurs de bombes atomiques et les fusées *Polaris* ? Quoi qu'il en

[1] Sur la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N. tenue à Oslo du 8 au 10 mai, voir l'*Année politique 1961,* p. 439-440; ci-après les n°s 234, 239.

soit, si on utilise les armes tactiques, mais pas les armes stratégiques, cela signifie que l'Europe serait détruite, en cas de conflit, mais non la Russie, ni les États-Unis.

Quant à la décision d'emploi des armes atomiques, M. Kennedy a dit qu'elle appartenait au pouvoir politique et non aux militaires. Cela veut dire, bien que nous n'en ayons jamais été informés, qu'actuellement, le général Norstad a reçu une délégation de pouvoir, en tant qu'officier américain, non en qualité de commandant des forces atlantiques, pour employer les armes atomiques. Or, cela pose des problèmes, car les gouvernements des autres pays qui sont directement concernés devraient eux aussi être mis à même de donner leur consentement.

Ce problème est lié à l'idée qui était à la mode à la fin de 1960 d'une force atomique O.T.A.N. C'était une idée peu définie. Elle soulevait deux questions. Qui détiendrait les têtes nucléaires ? Pour les Américains, il n'a jamais été question que quelqu'un d'autre qu'eux-mêmes puisse les détenir.

Qui déciderait de leur emploi ? Il est impossible d'imaginer que la décision appartienne aux quinze gouvernements. De toute façon, il s'agit d'une idée qui est moins à la mode aujourd'hui.

Au sein de l'O.T.A.N., les points de vue sont différents et aussi les situations. Les États-Unis ont une force atomique complète; la Grande-Bretagne possède un élément limité, mais non négligeable; la France est en train de s'en forger un et, dans quatre ou cinq ans, elle sera dans la situation de la Grande-Bretagne actuellement.

Le gouvernement le plus préoccupé est celui des États-Unis parce qu'il redoute la prolifération des armes atomiques. Dès lors que les États-Unis ne sont plus seuls à détenir ces armes, la guerre peut être déclenchée par d'autres.

Il s'agit là de questions très difficiles, qui, sans doute, n'ont pas de solution générale. En réalité, il faut vivre avec ces problèmes. L'essentiel est de comprendre la nécessité d'une révision de la stratégie générale en fonction de l'évolution de la situation.

M. Krag interroge M. Couve de Murville sur le désarmement ainsi que sur la possibilité d'une conférence au sommet.

M. Couve de Murville estime qu'il faut parvenir à un désarmement atomique. Il éprouve quelque scepticisme à l'égard du principe suivant lequel, en cas de désarmement atomique, la supériorité dans le domaine des armements conventionnels appartiendrait nécessairement à l'Union soviétique. L'Occident a un potentiel démographique, technique et industriel suffisant pour assurer un équilibre dans le domaine des armements classiques.

Il reconnaît qu'il ne sera pas facile d'arriver au désarmement atomique. Cela dépend d'abord des États-Unis. Au mois de juillet, Américains et Russes en parleront [1]. D'ici là, les États-Unis auront élaboré une position de principe. M. Couve de Murville n'est pas informé des conclusions vers lesquelles ils s'orientent. Ce n'est donc pas avant le mois de septembre qu'on pourra recommencer à négocier à ce sujet, si rien de grave ne s'est produit d'ici là.

Il peut y avoir, en effet, une crise en Allemagne. Les Russes ont toujours dit qu'ils voulaient régler la question de Berlin cette année et que s'ils ne pouvaient signer un traité de paix avec l'Occident, ils concluraient un traité avec la D.D.R. et remettraient Berlin aux Allemands de l'Est. Il s'agit pour eux d'un objectif fondamental : c'est à son sujet seulement et non à propos du Congo ou du Laos qu'ils pourraient prendre un risque de guerre.

Il est possible qu'il y ait une réunion Kennedy- Khrouchtchev [2]. Peut-être les Américains la souhaitent-ils; la prochaine session de l'O.N.U. pourrait en fournir l'occasion.

Quant à une conférence au sommet, comme celle qui a échoué à Paris en mai 1960 [3], M. Couve de Murville n'y croit pas pour cette année. L'expérience a montré qu'il fallait

(1) Pour ces entretiens américano-soviétiques sur le désarmement qui se tiendront à Moscou du 17 au 29 juillet, voir l'*Année politique 1961,* p. 499.

(2) Sur l'entrevue Kennedy-Khrouchtchev à Vienne les 3 et 4 juin, voir l'*Année politique 1961,* p. 465-466; ci-après les n°s 269, 270.

(3) Sur la conférence au sommet de Paris, de mai 1960, voir *D.D.F.* 1960-I, n° 221.

au préalable une base d'accord sur quelque chose; or, M. Couve de Murville n'en voit pas pour le moment. Sous réserve d'une crise grave, on peut penser qu'il y aura, le mois prochain, une conférence internationale sur le Laos, qu'en juillet se dérouleront les conversations russo-américaines sur le désarmement et qu'en septembre, la session de l'O.N.U. permettra de nouveaux contacts.

M. Krag demande à M. Couve de Murville comment il analyse les intentions de M. Khrouchtchev, dans le cas où ce dernier poserait la question de Berlin.

M. Couve de Murville pense que M. Khrouchtchev veut absolument légaliser la division de l'Allemagne ainsi que ses frontières orientales. Ce n'est pas pour Khrouchtchev un artifice de propagande, ou une manœuvre, mais un but fondamental.

S'il ne peut traiter avec l'Occident, il traitera avec la D.D.R. Il le fera parce qu'il est convaincu que l'Occident ne peut pas s'y opposer, car celui-ci ne pourrait s'y opposer que par la guerre; or, M. Khrouchtchev est convaincu que l'Occident ne fera pas la guerre. M. Couve de Murville n'est pas certain que Khrouchtchev se trompe en raisonnant ainsi.

M. Krag évoque l'éventualité d'un accord général de sécurité entre la Russie et les Occidentaux et demande à M. Couve de Murville quel est son sentiment à ce sujet.

M. Couve de Murville répond que si M. Khrouchtchev obtenait un règlement à sa convenance du problème de Berlin, il ne ferait sans doute pas d'objections à la conclusion d'un pacte de non-agression. Mais cela ne donnerait aucune sécurité supplémentaire. La véritable garantie de sécurité réside dans l'équilibre des forces.

M. Krag demande à M. Couve de Murville ce qu'il peut lui dire à propos de la réunion des chefs de gouvernement le 19 mai [1].

M. Couve de Murville rappelle qu'une commission, créée le 11 février par les six chefs de gouvernement, prépare actuellement un rapport. Il pense que les choses s'arrangeront assez facilement à Bonn le 19 mai et qu'on pourra se mettre d'accord sur une petite organisation permanente qui serait la Commission elle-même, rendue permanente.

Il y a eu une difficulté à cause de la position des Pays-Bas, mais M. Couve de Murville pense qu'elle sera surmontée.

Il s'agit d'aboutir à une union aussi étroite que possible des gouvernements; M. Couve de Murville rappelle que deux considérations dominent cette entreprise : nous souhaitons d'abord lier l'Allemagne à l'Occident et en second lieu donner à l'Europe occidentale une chance de faire équilibre à la puissance russe, car la présence américaine en Europe ne sera pas éternelle.

M. Krag remercie vivement M. Couve de Murville de ses explications. Il lui fait part de son désir de le recevoir à Copenhague.

M. Couve de Murville accepte cette invitation avec plaisir.

Le projet de communiqué préparé du côté français est approuvé sans modification par M. Krag, qui demande seulement qu'on ajoute une phrase relative à l'invitation de M. Couve de Murville au Danemark. Le communiqué ainsi complété est approuvé par les deux ministres des Affaires étrangères.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

[1] Cette réunion fut reportée au 18 juillet. Le compte rendu en sera reproduit au tome suivant.

205

M. Bérard, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1821 à 1824 (1). *New York, 22 avril 1961.*
Réservé.

(*Reçu :* 0 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1814 (2).

Dans la question des crédits de l'O.N.U.C. au Congo, qui a passionné la nuit dernière l'Assemblée générale, notre délégation a observé l'attitude de stricte réserve prescrite par le Département (3). J'ai même évité de paraître en séance jusqu'après l'échec du premier projet de résolution. Certains membres de la délégation américaine et du Secrétariat n'en ont pas moins cherché à rejeter sur nous et nos amis africains cette faillite de leur proposition. En fait, c'est l'abstention de divers Latino-Américains qui avait amené ce résultat et plusieurs des délégations africaines avaient, malgré leur rancœur, voté le texte qui nous était soumis.

Je ne sais si les réactions de nos amis africains serviront de leçon à la délégation américaine et à M. Hammarskjöld. L'une et l'autre ont joué ouvertement au cours de cette session la carte de la Nigéria et du Ghana aux dépens des États de Brazzaville (4). Ces derniers en témoignent de l'amertume.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 579) et Londres (n° 569).

(2) Du 21 avril, non reproduit. L'Assemblée générale des Nations Unies n'était pas parvenue à ratifier à la majorité des deux tiers la résolution de sa Commission budgétaire (cinquième Commission) destinée à assurer le financement des opérations des Nations Unies au Congo jusqu'au 31 octobre 1961. Cette résolution n'ayant obtenu que quarante-cinq voix pour, vingt-cinq contre et vingt-sept abstentions (dont la France) et n'ayant pas ainsi recueilli la majorité des deux tiers requise, M. Mongi Slim (Tunisie) fit remarquer après le vote que l'opération de l'O.N.U. au Congo était devenue illégale depuis minuit puisque son financement n'était plus assuré. Il demanda en conséquence qu'on ne procédât pas à la clôture de l'Assemblée avant qu'un accord fût intervenu sur cette question. Après plusieurs heures de discussions en privé et devant la menace de poursuivre la session jusqu'à ce qu'une décision fût prise, plusieurs pays d'Amérique latine, hostiles à la proposition de la Commission budgétaire parce qu'ils estimaient leur quote-part trop élevée, acceptèrent de revenir sur leur vote. La résolution de la Commission qui prévoyait la création d'un fonds de cent millions de dollars pour les frais de l'opération de l'O.N.U. au Congo fut donc finalement approuvée par cinquante-quatre voix contre quinze et vingt-trois abstentions. Pour le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'opération des Nations Unies au Congo au cours de l'année 1961, publié le 1er mars, voir le télégramme de New York n°s 692-693 du 2 mars, non reproduit.

(3) Sur les instructions données, voir les télégrammes de Paris n°s 2745 et 2806, respectivement des 19 et 21 avril, non reproduits.

(4) À ce sujet, voir le télégramme de New York n°s 1825-1826 du 22 avril, non reproduit. [Sur la conférence de Brazzaville, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 282 (note), 298 (note).]

Les solutions proposées pour sortir de la crise qui venait ainsi d'éclater à une heure du matin se réduisaient pratiquement à deux : ou renoncer à clore la session et maintenir l'Assemblée en activité de manière à rechercher dans les semaines à venir la solution du problème financier, ou élaborer rapidement un texte de compromis en ajournant le débat jusqu'à la fin de la séance. La première éventualité eût rendu possible la réouverture dans les prochains jours d'un débat sur l'Algérie, compte tenu de l'émotion que provoquait la nouvelle inattendue du soulèvement des généraux [1]. La lassitude de l'Assemblée et le désir d'en finir ont fait préférer l'autre formule.

La solution ainsi trouvée sur le papier suscitera encore de sérieuses difficultés de mise en œuvre : un certain nombre des pays qui ont voté ce texte ne sont pas décidés à faire, au moins dans l'immédiat, face à leurs obligations. Ils y seront néanmoins poussés par les États secondaires qui soutiennent activement la politique du Secrétaire général, tels la Tunisie, l'Irlande, les États scandinaves, l'Inde, la Birmanie, et par les États-Unis. Sans doute, le déroulement de la session qui vient de finir et le discours tenu par M. Kennedy devant les directeurs de journaux américains [2] devraient-ils entraîner une évolution de la politique américaine aux Nations Unies. Mais il est à craindre que cette évolution ne mette du temps à se manifester.

En attendant, le bloc de l'Est poursuit activement le développement de son influence à l'O.N.U. Les représentants des États communistes ou des pays affiliés comme la Guinée ont été formés aux débats publics et y excellent, l'emportant nettement sur leurs collègues des autres États nouvellement admis. On constate d'autre part que des pays modérés, telle l'Éthiopie, sont représentés par des délégués nettement communisants qui prennent une grande liberté avec les instructions de leur gouvernement. L'Ouest est ainsi placé dans une position de moindre résistance qu'accentuent ses individualismes et son manque d'unité. S'ils se décidaient à pratiquer à l'O.N.U. une politique de solidarité avec leurs alliés de l'O.T.A.N. et en particulier avec le Royaume-Uni et la France, les États-Unis pourraient y apporter rapidement remède.

(Afrique-Levant. Congo ex-belge CB 5-1. Conseil de sécurité.)

[1] Un coup de force militaire a lieu à Alger dans la nuit du vendredi 21 au samedi 22 avril 1961. Sur le sujet, voir *Le Monde* n° 5058 des 23-24 avril 1961 et l'*Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

[2] Discours prononcé par le président Kennedy devant l'Association des rédacteurs en chef de journaux américains le 20 avril. Sur ce discours, voir l'*Année politique 1961,* p. 420; ci-dessus le n° 202 (note).

206

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à l'Ambassade de France à Rabat.

T. n°s 1141 à 1144. Immédiat. *Paris, 23 avril 1961, 20 h. 10.*
Très secret. Réservé.

Pour l'ambassadeur seulement.

Vous vous rappelez que lors de la conversation que nous avons eue à Fez le 21 avril [1], le roi du Maroc m'avait interrogé sur la continuation de nos expériences nucléaires. Je l'avais informé en substance de nos intentions en précisant qu'il serait averti en temps utile de la prochaine explosion.

Les circonstances ont conduit le gouvernement, pour des raisons que vous comprendrez, à avancer la date prévue [2]. Je vous demande d'en informer d'urgence le roi Hassan de la manière que vous jugerez la plus appropriée, en utilisant les indications ci-après.

La prochaine expérience nucléaire française au Sahara est imminente. Un notam peut être diffusé d'un moment à l'autre par les services français afin de détourner la circulation aérienne dans la région de Reggane. Cette nouvelle expérience doit en effet intervenir dès que les conditions météorologiques favorables seront réunies. Le gouvernement français tient à assurer le gouvernement marocain que cette expérience de puissance limitée est entourée des mêmes précautions que les précédentes dont on sait qu'elles ont été absolument inoffensives, tant sur le plan de la santé des populations du continent africain que du point de vue du développement de la flore et de la faune.

Un récent rapport du directeur de la Météorologie au Nigeria (dont je vous ai envoyé l'analyse par lettre) a souligné l'absence totale de conséquences nocives de nos précédentes expériences. Vous pourrez vous y référer.

Avec cette quatrième expérience s'achève notre programme d'explosions atomiques aériennes en Afrique.

En faisant cette communication, le gouvernement français souhaite mettre à la disposition du gouvernement marocain les éléments d'information qui lui permettront, aussitôt après l'événement, de faire connaî-

[1] À l'occasion de la translation des cendres du maréchal Lyautey, dont le principe avait été arrêté au début du mois par le gouvernement français en accord avec le gouvernement marocain — les cérémonies eurent lieu le 22 avril à Rabat et au port de Casablanca — MM. Couve de Murville et Messmer s'étaient rendus au Maroc. Ils avaient été reçus le 21 avril à Fès par le Roi qui donna une réception en leur honneur; M. Couve de Murville remit à cette occasion au Souverain la réponse du général de Gaulle à son message personnel apporté quinze jours plus tôt par M. Balafrej (voir ci-dessus le n° 167, note). Le putsch des généraux à Alger (*Année politique 1961,* p. 282-295) contraignit les deux ministres français à abréger leur séjour au Maroc.

[2] L'explosion eut lieu le 25 avril à Reggane.

tre à son opinion publique que les conditions de sécurité ont été comme lors des précédents essais pleinement respectées. Il souhaite également éliminer les incertitudes qui pourraient régner pour l'avenir.

(Collection des télégrammes.)

207

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2021 à 2023. Immédiat.
Réservé. Sans distributions.

Washington, 23 avril 1961.

(*Reçu :* 21 h.)

Le secrétaire d'État m'a reçu le 23 avril, à 12 h. 15. Il avait reçu du général Gavin un télégramme relatant un entretien du chef de Cabinet de M. Frey avec l'un de ses proches collaborateurs. M. Sanguinetti avait marqué au diplomate américain l'émotion provoquée parmi les autorités françaises les plus élevées par certaines indications selon lesquelles les services spéciaux américains auraient pu fournir des encouragements au général Challe [1].

M. Rusk tenait à affirmer de manière catégorique que pareilles rumeurs étaient dénuées de tout fondement. Il s'agissait d'accusations absurdes (*preposterous*). Il avait lui-même vérifié auprès de M. Dulles l'inconsistance de ces rumeurs et pouvait m'assurer que la C.I.A. n'avait à aucun échelon pu agir dans ce sens. Il excluait totalement qu'aucun agent responsable des services américains ait pu donner le moindre encouragement aux insurgés. Il n'était pas douteux, cependant, que ceux-ci aient laissé entendre que leur arrivée au pouvoir permettrait de mettre en place des personnages plus « dociles » à la politique américaine dans l'O.T.A.N.

Le secrétaire d'État désirait que je dise sans délai à Votre Excellence que la politique du gouvernement américain était celle d'un appui total au général de Gaulle. Il cherchait les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour couper court aux rumeurs qui avaient circulé et réaffirmer son entier soutien. Voulant éviter qu'une initiative américaine dans ce sens apparaisse comme une ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de la France, il me priait de demander conseil à Votre Excellence sur la procédure à suivre.

[1] Allusion au putsch des généraux : *Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître d'urgence votre sentiment sur ce sujet auquel M. Rusk attache la plus grande importance.

(Cabinet du Ministre. G 3 AL. Affaires algériennes.)

208

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1870 à 1875. *Tunis, 23 avril 1961.*
Très confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 52.)

MM. Ladgham et Mokkadem m'ont convoqué en fin de matinée.

Ils m'ont dit que le gouvernement tunisien était très anxieux de l'évolution des événements en Algérie[1]. D'après leurs informations, qui émanaient de bonne source et « ne venaient pas des journalistes », le mouvement d'Alger se serait étendu non seulement à Oran, mais dans le Constantinois; il aurait reçu également l'adhésion de toutes les forces aériennes et sahariennes.

Comme je formulais les plus expresses réserves à ce sujet et mettais en garde mes interlocuteurs contre l'intoxication résultant des nouvelles propagées par Alger, le secrétaire d'État à la Présidence a indiqué que le général Challe correspondait en clair avec tous les chefs militaires. On savait donc par cette voie que certains d'entre eux avaient répondu qu'ils se ralliaient à son commandement et prenaient les dispositions nécessaires pour être suivis par les unités placées sous leurs ordres.

J'ai marqué avec force que le gouvernement français avait pris toutes les mesures qui s'imposaient; ainsi que le savait le gouvernement tunisien, M. Joxe et le général Olié s'étaient rendus sur place à cet effet[2].

(1) Allusion au coup de force des généraux Challe, Salan, Jouhaud et Zeller à Alger, dans la nuit du 21 au 22 avril. Sur ce putsch, voir l'*Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

(2) La *Caravelle* transportant ces deux personnalités avait évité l'aérodrome d'Oran-la-Sénia et atteint Tlemcen où avait lieu la rencontre entre le ministre d'État chargé des Affaires algériennes, le chef d'État-major de la Défense nationale et le général de Pouilly qui commandait le corps d'armée d'Oran.

En tout état de cause, a poursuivi M. Ladgham, deux questions nous inquiètent dans l'immédiat :

1. La situation à la frontière.

Bien qu'il y ait eu « certains rassemblements » hier, celle-ci paraissait à l'heure actuelle relativement calme. Il fallait cependant, a dit le secrétaire d'État, se montrer vigilant.

2. La situation à Bizerte.

M. Ladgham a déclaré en substance : « Nous n'excluons pas que des mouvements se produisent à l'intérieur de la base. Il est possible qu'il y ait des surprises, notamment en ce qui concerne les éléments de l'armée de l'Air. Nous avons eu hier des indications selon lesquelles les généraux d'Alger auraient demandé au personnel de la base de se rallier. Dans l'hypothèse où de tels développements interviendraient, le gouvernement tunisien ne pourrait pas rester les bras croisés. Il est en tout cas de son devoir de se concerter avec le gouvernement français sur ces éventualités. »

J'ai immédiatement répondu que je m'étais entretenu hier, et encore ce matin avec l'amiral Amman, qui m'avait assuré que la situation était parfaitement calme et que le loyalisme de tout son personnel, qu'il appartienne aux forces de terre, de mer ou de l'air, ne pouvait être mis en cause. J'ai ajouté que l'autorité du commandant de la base stratégique était totale et que par conséquent, rien ne permettait de redouter le moindre incident.

Le secrétaire d'État qui a paru soulagé a pris acte des assurances que je venais de lui donner. Il a dit que le gouvernement tunisien n'avait pas l'intention à l'heure actuelle de prendre à Bizerte des dispositions qui pourraient compliquer les choses; il serait cependant contraint de le faire s'il se trouvait placé devant un fait accompli.

Au cours de la conversation, M. Ladgham m'a posé une question précise : « Dans la situation actuelle, les appareils de la base militaire de Bizerte continuent-ils à effectuer des liaisons avec l'Algérie ? »

Tout en évitant de répondre sur ce point précis, je me suis borné à souligner que le commandant de la base stratégique demeurait sous les ordres du commandement français, dont il recevait les instructions.

(Collection des télégrammes.)

209

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 1747. Priorité. *Bonn, 24 avril 1961.*
Réservé. Sans distribution.
(*Reçu :* 18 h. 30.)

Pour le Ministre.

Le général Crépin vient de faire, à l'intention des journalistes, la déclaration suivante : « Les troupes françaises d'Allemagne sont disciplinées. Elles obéissent aux ordres du gouvernement. »

J'ai tenu à en informer aussitôt M. van Scherpenberg [1].

(Cabinet du Ministre. G 3 AL Affaires algériennes.)

210

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1765 à 1769. Réservé *Bonn, 24 avril 1961.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Saisissant l'occasion d'un des séjours qu'il fait régulièrement à Bonn, j'ai reçu, hier, dans l'intimité, M. Hallstein [2] que je connais de longue date. La conversation a naturellement porté sur les problèmes du Marché commun, en particulier sur la question de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la Communauté des Six.

M. Hallstein, sur ce point, s'est montré très net.

[1] Par télégramme n°s 1744-1746, également du 24 avril, non retenu, l'ambassadeur faisait état d'un entretien avec M. van Scherpenberg. Selon les renseignements que possédait ce dernier, l'armée française dans sa quasi-totalité était en Algérie à la disposition des généraux rebelles, qui seraient amenés à tenter un débarquement en France. Que pouvait faire le gouvernement fédéral qui avait le grand désir d'aider le gouvernement français ? Évoquant le problème des unités françaises qui se trouvaient en Allemagne, le secrétaire d'État n'était pas convaincu par les indications optimistes de M. Seydoux : rien à son avis n'était plus sûr à partir du moment où aurait lieu un débarquement en France.

[2] Qui présidait la Commission exécutive de la C.E.E. depuis 1958.

Il ne pouvait pas être question pour les Six, a-t-il déclaré, d'acheter l'adhésion de la Grande-Bretagne au prix d'une modification des objectifs économiques et politiques de la Communauté. Si l'Angleterre souhaitait entrer dans le Marché commun, elle devait accepter la lettre ainsi que la « dynamique » du traité de Rome. Telle avait toujours été, a ajouté M. Hallstein, sa position personnelle et il tenait à rendre grâce à la fermeté de la France qui avait permis de passer des caps difficiles.

Il m'a paru douter, d'ailleurs, d'une initiative très prochaine de Londres. Les discussions se poursuivaient au sein du gouvernement anglais et aucune décision ne paraissait avoir encore été arrêtée.

Le problème n'en restait pas moins au premier plan des préoccupations britanniques. Me demandant de garder à cette indication un caractère confidentiel, M. Hallstein m'a dit que le représentant anglais auprès de la Commission l'avait récemment interrogé sur la façon dont pourrait s'engager le débat entre son gouvernement et les Six. Devait-on envisager une déclaration de principe du gouvernement anglais manifestant son désir d'adhérer au Marché commun, déclaration qui serait suivie de négociations sur les modalités pratiques de cette adhésion ? Valait-il mieux commencer par des conversations officieuses sur les modalités qui seraient suivies, si elles aboutissaient à des résultats positifs, de la déclaration officielle d'intention ? M. Hallstein avait répondu à son interlocuteur que la seconde solution lui paraissait la seule convenable; il fallait, en effet, éviter à tout prix, a-t-il précisé, la première formule qui donnerait aux Britanniques des possibilités excessives de pression sur les Six.

Le président de la Commission a évoqué la propagande à laquelle se livraient actuellement les Anglais, en Allemagne notamment. Il n'a pas paru, toutefois, vouloir lui accorder trop d'importance. Tout dépendra en définitive, a-t-il dit, non de la position de certains groupements d'intérêts, mais de l'attitude des responsables politiques. Lui-même, d'ailleurs, agissait auprès des industriels allemands et il pensait avoir réussi à contrebalancer l'action des Anglais auprès de ces derniers.

(D.E.-C.E. A 30-6-653 sd 3. Grande-Bretagne.)

211

Note du service d'Europe orientale

Présentation des Mémoires de guerre du général de Gaulle dans la revue soviétique « Vie internationale »

N. *Paris, 24 avril 1961.*

Le commentaire de L. Vidiassova [1] sur le troisième tome des Mémoires du général de Gaulle, qui introduit la traduction d'extraits de l'ouvrage dans la revue *Vie internationale* [2], insiste sur « l'actualité » de certains des sujets abordés dans le livre.

Il s'agit, en premier lieu, de l'importance, pour la France, de l'alliance franco-soviétique. La traductrice considère que le général de Gaulle la reconnaît, dans la mesure où il rend compte de façon détaillée de la signature du pacte de 1944.

Si les pourparlers avec Staline sont présentés par le général de Gaulle sous un jour « tendancieux et peu amène », celui-ci souligne néanmoins abondamment la portée de l'accord pour la France. (« Pour la France et la Russie, être unies c'est être fortes, être désunies c'est être en danger. » « Un pacte, ce n'est pas seulement une alliance pour le temps de guerre présent, c'est une alliance pour une période indéterminée après guerre. Nous pouvons conclure une telle alliance avec vous, parce que nos intérêts ne sont en conflit en aucun point du globe et parce que nous sommes convaincus que votre position à l'égard de l'Allemagne après guerre coïncidera avec la nôtre. »)

La traductrice des *Mémoires* constate avec « regret » que « les déclarations du général de Gaulle sont restées lettre morte ». Ceci est vrai surtout, d'après elle, en ce qui concerne la question allemande. Le Général revient souvent, dans son livre, sur « la nécessité de freiner le militarisme allemand ». (« Mon devoir et le devoir de mon gouvernement envers la France, déclare-t-il à Truman, est de prendre les mesures indispensables contre la renaissance de la menace allemande » et « pour que la renaissance de la France soit possible, il est indispensable que l'esprit allemand perde sa propension à l'agression »). Cependant, la politique française à l'égard de l'Allemagne n'a subi aucune modification après son arrivée au pouvoir en 1958.

Pour Mme Vidiassova, le livre a en outre l'intérêt de « mettre en lumière des nœuds de contradiction entre puissances occidentales »... qui continuent d'exister aujourd'hui. Le chapitre intitulé « Victoire » est, à l'entendre, particulièrement intéressant à ce point de vue. La traductrice accuse sans doute le général de Gaulle d'avoir fait, dans ce chapitre, une description « incomplète » des opérations militaires de 1944-1945, en « passant sous silence » l'offensive déclenchée par les Soviétiques, sur la demande des Alliés, lors de l'avance hitlérienne dans les Ardennes. Mais elle lui reconnaît le mérite d'avoir « démasqué » la tentative des puissances occidentales (États-Unis en particulier) « d'empêcher la France de participer activement à l'écrasement de l'Allemagne, pour pouvoir lui refuser ensuite de parler sur un pied d'égalité avec les grandes puissances ». (« Le haut commandement allié, écrit le Général, estime que les opérations militaires dans la dernière phase de la guerre doivent être menées presque exclusivement par les troupes américaines. »)

(1) *Note du document :* Mme Vidiassova servait d'interprète à Mme Khrouchtchev lorsqu'elle est venue en France avec son mari.

(2) *Note du document :* Revue *Vie internationale* n° 3 : 21 février 1961. Les chapitres des Mémoires traduits par la revue sont présentés dans le n° 3 sous le titre « Ch. de Gaulle : Je voulais que nos forces participent aux combats sur un pied d'égalité avec les forces de la coalition » et dans le n° 4 (20 mars) sous le titre « Ch. de Gaulle : Un jour, les Anglais paieront cher leurs menées contre la France. » L'édition de la revue en français ne reproduit par les commentaires de Mme Vidiassova.

Les Mémoires donnent divers exemples de cet état de fait : mauvaise volonté mise par les Américains à équiper et ravitailler l'armée française, heurts avec le haut commandement américain à propos de l'évacuation de l'Alsace, discussions sur le rôle des armées françaises dans les opérations en Allemagne. Le général de Gaulle avait d'ailleurs décelé déjà auparavant cette tendance des Américains : dans le deuxième tome de son œuvre, il avait montré que les Américains auraient voulu faire du monde d'après guerre un monde « à l'américaine », et être considérés par la France comme « ses sauveurs et ses arbitres ».

La traductrice insiste tout spécialement sur un passage du chapitre « Divergences », relatant « le conflit aigu entre la France et l'Angleterre en 1945 à propos de la situation en Syrie, après le retrait forcé des troupes françaises ».

« À ce moment, affirme-t-elle, la France commençait à sentir clairement l'écroulement prochain du système colonial et à chercher de nouvelles formes de maintien de sa domination et de son influence dans les pays qu'elle était obligée de libérer d'une dépendance coloniale directe. De Gaulle écrit dans ses Souvenirs que la France avait l'intention de préserver son influence en Syrie, tout en accordant à ce pays une apparence d'indépendance. Mais l'Angleterre, profitant de l'affaiblissement des positions françaises en Syrie et s'inspirant d'une théorie fort répandue dans le monde capitaliste, la théorie du « vide », décida de placer cette partie de la Méditerranée sous son influence, ce qui souleva de vives protestations du gouvernement français et de de Gaulle lui-même. »

La possibilité de heurts de ce genre avec l'Angleterre avait été prévue par le Général depuis longtemps. N'avait-il pas expliqué à Staline en 1944 qu'il était peu favorable à un accord tripartite franco-anglo-soviétique, car, disait-il, « il n'est pas aussi simple de régler les problèmes avec Londres qu'avec Moscou ».

Pour Mme Vidiassova, « la dispute franco-anglaise à propos de la Syrie était la lutte de deux puissances impérialistes s'efforçant de s'arracher l'une l'autre leurs possessions coloniales ». Elle montre une fois de plus « combien sont sérieuses et profondes les contradictions entre pays impérialistes, quelles que soient les protestations de confiance, de solidarité et d'amitié sous lesquelles elles se cachent ». Le mépris des alliés occidentaux pour les intérêts nationaux de la France, qui distinguait leur attitude en temps de guerre, est encore caractéristique, à son avis, de leur politique actuelle.

(U.R.S.S. 1961-1965, EU 36-24. Relations franco-soviétiques.)

212

Note d'information du Secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté

sur les accords de coopération France-États de l'Entente signés à Paris le 24 avril 1961

N. *Paris, 24 avril 1961 (vers le).*

Les négociations entre la France et les États de l'Entente pour la conclusion d'accords de coopération, commencées à Paris le 7 mars 1961 par une réunion des chefs d'État à l'Élysée, poursuivies entre les experts à Niamey du 20 au 25 mars [1], ont été closes avec la signature à Paris, le 24 avril 1961, par MM. les Présidents Yaméogo, Houphouët-Boigny, Maga et Hamani Diori d'une part, M. le Premier ministre Debré d'autre part, d'un traité de coopération et d'accords de coopération entre la République française et chacune des Républiques intéressées.

Tous les textes signés sont des accords bilatéraux, à l'exception de l'accord de défense, accord multilatéral, auquel seule la République de Haute-Volta n'a pas adhéré.

Comme il était prévu, des accords ont été conclus dans les matières suivantes : diplomatie (traité de coopération), justice, défense et assistance militaire, économie, monnaie et finances, enseignement supérieur et relations culturelles, aviation civile, marine marchande, postes et télécommunications, assistance technique en personnel.

Les textes signés entre la France et chacune des Républiques de l'Entente sont identiques, sauf l'accord franco-voltaïque en matière militaire et l'accord franco-ivoirien en matière d'enseignement supérieur.

Leurs principales dispositions sont analysées ci-après :

I. Traité de coopération.

Soucieux de définir et de préciser les modalités de leur coopération et de renforcer ainsi leurs solidarités, la République française et chacune des Républiques de l'Entente ont fixé les modalités de leurs rapports diplomatiques.

Chacun des pays est représenté auprès de l'autre par un ambassadeur.

L'ambassadeur de la République française auprès de chaque État est le doyen du corps diplomatique. L'ambassadeur de chaque État de l'Entente auprès de la République française jouit d'une place privilégiée parmi les envoyés diplomatiques accrédités à Paris.

[1] Se reporter à une note sur les travaux de la conférence de Niamey, qui s'est tenue du 20 au 25 mars, non reproduite. Chaque État était représenté par une forte délégation présidée par M. Jean Foyer pour la France, M. Kone Begnon, président de l'Assemblée nationale pour la Haute-Volta, M. Philippe Yacé, président de l'Assemblée nationale pour la Côte-d'Ivoire, M. Sourou Migan Apithy, vice-président de la République pour le Dahomey, M. Boubou Hama, président de l'Assemblée nationale pour le Niger. Sept commissions furent créées : diplomatique, économique et financière, transports, justice, assistance technique en personnel, échanges culturels, défense. Les textes adoptés entre la France et chacun des États sont identiques. En deux domaines seulement, Affaires culturelles et défense, un accord n'a pu être mis au point. Sur la poursuite des négociations, voir une note de la Direction politique en date du 1er avril, non reproduite. Sur la conclusion des accords, voir une note pour le Ministre émanant de la Direction politique, datée du 25 avril, non retenue.

La France et chacun des États intéressés aménagent leurs relations diplomatiques, notamment par des consultations régulières sur les questions de politique étrangère.

Ce principe de consultation n'impose aucune limitation pour les États contractants de négocier et de conclure tous traités ou actes internationaux avec d'autres États ou organisations internationales.

Le gouvernement français assure la représentation des États de l'Entente dans les pays et auprès des organisations internationales où ceux-ci n'ont pas de représentation propre.

En cas de litige entre la France et un État de l'Entente, le différend sera réglé suivant l'une des procédures prévues par le droit international.

II. Défense et assistance militaire technique.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la France a signé un accord multilatéral de défense avec la Côte-d'Ivoire, le Niger et le Dahomey. En outre, la République française a signé un accord bilatéral d'assistance militaire technique avec chacune des trois Républiques intéressées.

Avec le gouvernement de Haute-Volta, le gouvernement français n'a conclu qu'un accord bilatéral d'assistance militaire technique.

1. Accord de défense.

Cet accord multilatéral comporte deux annexes, l'une sur le Conseil régional de défense, l'autre sur les matières premières et produits stratégiques.

Par ces textes, la France s'engage à coopérer avec les États signataires en matière de défense et à leur apporter son appui.

En échange, les États intéressés lui accordent les facilités indispensables pour le stationnement et la circulation de ses forces.

Un Conseil régional de défense est institué, réunissant les chefs d'État participant à l'accord et le Premier ministre de la République française ou son représentant. Il doit examiner les problèmes communs de défense.

En matière de produits et matériaux stratégiques, les États de l'Entente réservent, par priorité, à la République française les matériaux et produits utiles à la Défense, après satisfaction de leurs propres besoins.

2. Accord militaire d'assistance technique.

Ce texte bilatéral (franco-ivoirien, franco-dahoméen, franco-nigérien) est également complété par deux annexes, l'une sur le statut des membres des forces armées françaises se trouvant sur le territoire de chaque État de l'Entente intéressé, l'autre sur les aides et facilités mutuelles accordées en matière de défense.

L'ensemble de ces textes fixe les conditions de la participation de la France à la création et au développement des armées nationales, tant sur le plan des fournitures, matériels et armements que sur celui de la formation des cadres.

Sont également définis les rapports d'établissement des forces armées en présence : règles de discipline, de subsistance et de respect des réglementations locales.

Sont précisées enfin les conditions dans lesquelles les États intéressés s'accordent mutuellement les aides et facilités indispensables aux forces armées pour l'organisation de la défense. À cet effet, il est prévu que chacune des Républiques, propriétaire des installations actuellement occupées par l'armée française, peut mettre tout ou partie de celles-ci à sa disposition pour l'usage de ses forces.

3. Accord d'assistance militaire technique franco-voltaïque.

L'accord dont il s'agit ne diffère de ceux qui viennent d'être examinés que par le contenu de l'annexe II sur l'aide et les facilités. Le reste de l'accord est en tout point semblable au précédent.

Par l'annexe II de l'accord, la Haute-Volta, bien que n'ayant pas adhéré à l'accord multilatéral de défense, accorde certaines facilités à la France pour lui permettre de contribuer à l'organisation de la défense des États de l'Entente.

Elle lui reconnaît ainsi le droit de survol de son territoire et d'escale sur ses aérodromes, ainsi que le droit de transit pour le personnel et le matériel des forces armées françaises.

En contrepartie, la France reconnaît à la Haute-Volta la propriété des installations occupées par ses forces armées sur le territoire voltaïque.

III. Accord de coopération en matière économique, monétaire et financière.

Les États contractants ont défini les principes fondamentaux de l'association contractuelle qu'ils ont souhaité établir dans le titre préliminaire de l'accord :

— Chaque État détient l'intégralité des pouvoirs économiques, monétaires et financières reconnus aux États souverains;

— Les parties acceptent de coordonner leur politique commerciale, monétaire et financière externe entre elles et avec les autres États de la zone franc, de façon à s'entraider réciproquement et à promouvoir le développement économique le plus rapide de chacun d'eux.

Pour suivre le développement de cette politique de coopération, une Commission économique paritaire est créée. Elle se réunit au moins une fois par trimestre.

En matière d'aide, la République française continuera pendant une période de cinq ans, renouvelable, à apporter son aide et son assistance à chacune des Républiques de l'Entente.

Les modalités de cette aide seront déterminées de façon à permettre la mise en œuvre d'opérations ou de groupes d'opérations incluses dans les programmes arrêtés par la République du Niger.

En matières d'échanges, la France et chacun des États de l'Entente conviennent de maintenir pour une période de cinq ans, renouvelable, leurs relations commerciales dans le cadre d'un régime préférentiel réciproque fondé sur la libre circulation et la franchise douanière des produits, des débouchés privilégiés consentis de part et d'autre, la coordination des politiques commerciales à l'égard des pays tiers, la protection de l'industrie locale de chaque pays de l'Entente.

En matière de marchés, chacun des États entend maintenir son association à la Communauté économique européenne.

Le règlement des recettes et dépenses extérieures à la zone franc de chacun des États de l'Entente sera assuré par cession ou achat de devises étrangères sur le marché central des changes de la zone franc.

En matière monétaire, chaque État de l'Entente maintient son adhésion à l'Union monétaire ouest-africaine, caractérisée par un Institut d'émission commun. La monnaie légale ayant pouvoir libératoire dans chaque État est le franc de la Communauté financière africaine (C.F.A.).

La convertibilité entre le franc C.F.A. et le franc français est illimitée et garantie par le fonctionnement d'un compte d'opérations ouvert au nom de l'Institut d'émission dans les écritures du Trésor français. Les transferts de fonds sont libres entre la France et chaque État.

Chaque État de l'Entente est représenté au Comité monétaire de la zone franc.

Ces dispositions n'excluent pas la possibilité pour chacune des Républiques de l'Entente d'adhérer, si elle le juge utile, à tout organisme monétaire international en tant qu'État indépendant et souverain.

IV. Accord de coopération en matière de justice.

L'accord définit les principes de la coopération entre les gouvernements intéressés dans les domaines suivants : échange régulier d'informations en matière d'organisation judiciaire, de législation et de jurisprudence; transmission et exécution des commissions rogatoires; état-civil et légalisation; transmission et remise des actes judiciaires et extrajudiciaires; exécution des peines — en cette matière, tout ressortissant de l'un ou l'autre État contractant condamné à une peine d'emprisonnement ou à une peine plus grave doit, à la demande de l'un ou de l'autre gouvernement, être remis aux autorités de l'État

dont il est ressortissant —; *exequatur* en matière civile, commerciale et administrative; extradition et exécution des courtes peines — celles-ci prononcées par la juridiction d'un État pourront être exécutées sur le territoire de l'autre État, s'il s'agit de condamnations définitives à une peine inférieure à deux mois d'emprisonnement.

Une convention d'assistance technique particulière fixe les règles de la mise à la disposition des États des magistrats nécessaires à la mise en œuvre de l'accord de coopération judiciare.

V. Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur.

Le gouvernement français apporte son appui à la création de centres d'enseignement supérieur dans chacun des États de l'Entente.

L'accord franco-ivoirien reconnaît en outre la posssibilité de transformation du centre d'Abidjan en université.

Les centres d'enseignement supérieur sont des établissements publics de chacun des États de l'Entente gérés par un Conseil d'administration, qui ont le monopole de l'enseignement supérieur.

La charge de cet enseignement incombe à l'Université française, qui mettra le personnel nécessaire à la disposition des États pour professer dans les centres d'enseignement supérieur. Dans certains cas et suivant certaines modalités, il pourra être fait appel à des professeurs étrangers.

Les diplômes délivrés par ces établissements seront valables sur le territoire de la République française et réciproquement, les diplômes français seront valables dans chacun des États de l'Entente.

Pour tenir compte des particularités de chaque État, les centres d'enseignement supérieur pourront délivrer des diplômes spéciaux qui n'existent pas dans la réglementation universitaire française.

Une Commission mixte est créée dans chaque État. Son rôle sera de veiller à l'application des dispositions de l'accord.

VI. Accord de coopération culturelle.

Il fixe les modalités de la coopération entre la France et chacun des États de l'Entente dans le domaine de l'éducation, de la culture et de la science.

Le titre Ier est consacré à la coopération en matière d'enseignement primaire, secondaire et technique.

En cette matière, le gouvernement français continuera à apporter son aide à chacun des États de l'Entente pour le développement de l'enseignement par la mise à leur disposition de personnel enseignant et par la formation en France de personnels qualifiés ressortissants de chacun d'eux.

Le titre II traite des échanges culturels. Ceux-ci seront facilités par la création sur le territoire de chacun des États contractants de bibliothèques, instituts et centres culturels. La liberté de diffusion des moyens d'expression de la pensée et de l'art est reconnue à chaque État, qui accordera des facilités pour l'importation et la diffusion des livres et autres matériels de rayonnement culturel.

Le titre III définit les conditions de la coopération des États contractants dans le domaine de la recherche scientifique.

La République française apportera son aide à la réalisation des programmes de recherche scientifique fondamentale des États et assurera à la demande de chacun d'eux la formation de chercheurs qui lui seront nécessaires.

VII. Accord de coopération en matière d'aviation civile.

La France et chacun des États de l'Entente contractants sont convenus de coopérer en matière d'aviation civile et de se concerter avant toute conférence technique internationale les intéressant conjointement.

À la demande de l'État en cause, la France lui apportera son assistance pour la formation de techniciens. Elle lui apportera également son assistance pour la réalisation des programmes locaux d'équipement en matière d'aviation civile.

VIII. Accord de coopération en matière de marine marchande.

L'accord fixe les conditions dans lesquelles seront définies les règles d'assimilation des navires des États contractants, ainsi que les modalités selon lesquelles les marins ayant la nationalité de l'un des États pourront embarquer sur les navires battant pavillon de l'autre État.

D'autre part, dans un souci de coopération, les États intéressés conviennent de se concerter avant toute conférence technique internationale. En outre, la République française assurera, à la demande de l'État intéressé, la formation des marins et des cadres de la marine marchande.

En matière de pêche, les États contractants se concerteront au sein d'une commission technique pour organiser en commun des campagnes de pêche et fixer les conditions d'écoulement de leurs produits.

IX. Accord de coopération en matière de postes et télécommunications.

Les États contractants se concertent avant toute conférence technique internationale. Ils se consultent d'autre part, en tant que de besoin, pour harmoniser leurs réglementations techniques.

Des arrangements spéciaux sont prévus pour l'application de tarifs préférentiels dans leurs relations réciproques.

La France apporte son concours à l'autre État contractant, sur sa demande, pour la formation des fonctionnaires des Postes et télécommunications. Il en est de même pour la réalisation des programmes d'équipement locaux en matière de télécommunications.

X. Accord général de coopération technique en matière de personnel.

L'accord définit les modalités selon lesquelles la République française met à la disposition de la République de l'Entente intéressée, sur sa demande, le personnel d'assistance technique qui lui est nécessaire.

Est également défini le statut de ce personnel, qui est proposé au gouvernement intéressé par la mission d'aide et de coopération créée auprès de la représentation de la France dans chaque État de l'Entente.

***

L'analyse des différents accords montre que ceux-ci se rapprochent pour la majeure partie de leurs dispositions des accords de coopération qui ont été passés avec Madagascar, le Sénégal successeur de la Fédération du Mali et les quatre États issus de l'ex-groupe de territoires d'A.E.F.

Leur contenu est également peu différent de celui des accords de coopération franco-camerounais.

Les accords bilatéraux de coopération entreront en vigueur en même temps que chacun des traités de coopération. Il en sera de même pour l'accord multilatéral de défense.

Ces instruments auront force exécutive, lorsqu'auront été accomplies les procédures institutionnelles requises pour leur mise en vigueur, qui comportent pour chacune des

parties contractantes approbation parlementaire et ratification par les chefs d'État. Au terme de ces procédures, l'échange des instruments de ratification aura lieu dans les capitales respectives de chacun des pays de l'Entente [1].

(DAM 52-10. Coopération militaire. Accords.)

213

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1904 à 1909. Urgent.
Réservé.

Tunis, 25 avril 1961.

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1891 [2].

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui hier, M. Ladgham est revenu sur les inquiétudes du gouvernement tunisien au sujet de la situation à Bizerte. Les renseignements dont il disposait faisaient état de divergences de vues entre les différentes armes. Mon interlocuteur a laissé entendre qu'il ne mettait pas en cause le loyalisme de la Marine, mais il a exprimé des réserves quant à l'attitude des forces aériennes et des forces de l'armée de Terre.

[1] Les échanges des instruments de ratification des accords de coopération du 24 avril, conclus entre la France et les États de l'Entente, sont intervenus le 4 septembre entre la France et la Côte-d'Ivoire, le 6 octobre entre la France et le Dahomey, le 30 août entre la France et le Niger ainsi qu'entre la France et la Haute-Volta. Le texte des traité et accords de coopération et de défense franco-ivoiriens a été publié par le *Journal officiel de la République française,* sous le n° 62-19, février 1962; celui des traité et accords de coopération et de défense franco-dahoméens, par le *J.O.R.F.* sous le n° 62-20, février 1962; celui des traité et accords de coopération et de défense franco-nigériens par le *J.O.R.F.* sous le n° 62-21, février 1962, et celui des traité et accords de coopération franco-voltaïques par le *J.O.R.F.* sous le n° 62-22, février 1962. La Haute-Volta, en opposition avec les autres États de l'Entente, demanda l'évacuation totale des bases françaises et se refusa à la signature d'un accord de défense avec la France. Elle lui accorda le triple droit de survol, d'escale et de transit, afin de ne pas nuire à la défense des États voisins liés à la France.

[2] Par télégramme n°s 1891 à 1895, du 24 avril, non reproduit, le chargé d'affaires de France relatait un entretien le jour même avec M. Ladgham. Ce dernier avait reçu la visite de Krim Belkacem qui lui avait fait part de ses appréhensions en ce qui concernait l'évolution de la situation en Algérie et lui avait indiqué que les chances d'une « négociation imminente » lui paraissaient compromises à la suite des récents événements. M. Raoul-Duval, se référant au discours prononcé la veille par le général de Gaulle (Sur le texte de ce discours, voir l'*Année politique 1961,* p. 651-652), assurait son interlocuteur que rien ne permettait de penser que le Général entendît modifier quoi que ce soit à ses projets. M. Ladgham en était venu ensuite à l'objet même de sa demande : le F.L.N. se préoccupait du sort de Ben Bella, de son isolement, d'un éventuel coup de force contre lui. Ben Bella avait demandé à ses avocats d'intervenir auprès des autorités françaises pour être transféré dans un autre lieu de détention, où sa sécurité serait mieux assurée; le gouvernement tunisien insistait auprès du gouvernement français pour qu'il acceptât de prendre sans délai cette requête en considération.

Comme je l'avais déjà fait le 23 avril, j'ai répondu que la situation était parfaitement calme dans la base, que l'autorité de l'amiral Amman était totale et que, par conséquent, rien ne permettait de redouter le moindre incident.

M. Ladgham m'a déclaré qu'il était cependant du devoir de son gouvernement de préparer les dispositions qu'il pourrait être amené à prendre si les circonstances l'exigeaient.

Je retrouve très exactement ce matin dans une dépêche de l'agence Tunis-Afrique Presse les propos qui m'ont été tenus par le secrétaire d'État (mon télégramme n° 1896) (1).

Je note qu'à l'heure actuelle, les autorités tunisiennes se sont bornées à prendre des mesures de contrôle d'identité sur les routes, notamment celles qui conduisent à Bizerte. Rien n'a été fait pour entraver le fonctionnement normal de la base. D'autre part, comme je l'indiquais par mon télégramme n° 1901 (2), un contingent de permissionnaires arrivé hier à Tunis, venant de France, a été finalement autorisé à regagner aujourd'hui Bizerte.

J'ai tout lieu de penser que le gouvernement tunisien, comme MM. Ladgham et Mokkadem me l'ont dit, ne souhaite pas, bien au contraire, susciter à l'heure actuelle des difficultés au gouvernement français. Il n'en demeure pas moins qu'il donne à ses inquiétudes une certaine publicité qui n'est pas sans rapport avec les précautions qu'il prend sur le plan international : démarches auprès du gouvernement de Washington (mon télégramme n°s 1911 à 1913) (3); annonce d'instructions adressées à M. Mongi Slim en vue d'appeler l'attention du secrétaire général des Nations Unies sur la gravité des événements d'Alger et les conséquences qu'ils peuvent avoir sur la paix et la sécurité en Afrique du Nord (mon télégramme n° 1996) (4); entretiens de M. Mokkadem avec le chargé d'affaires du Maroc.

Il est également possible que le gouvernement tunisien voie dans les événements d'Alger l'occasion de préparer dans l'avenir une éventuelle

(1) Le télégramme n° 1896, également du 25 avril, non retenu, analyse les réactions de la presse tunisienne aux événements d'Alger et à leurs conséquences en France et au sein du G.P.R.A.

(2) Télégramme du 25 avril, non retenu, dont le sens est indiqué ici.

(3) Par télégramme n°s 1911 à 1913 du 25 avril, non publié, le chargé d'affaires faisait état d'un entretien de M. Ladgham avec l'ambassadeur des États-Unis. Le secrétaire d'État à la Présidence avait exprimé les inquiétudes de son gouvernement à la suite des événements d'Algérie, et marqué la crainte du président Bourguiba que les généraux rebelles pussent se lancer dans une aventure à la frontière tunisienne. M. Ladgham avait interrogé son interlocuteur sur le soutien que la Tunisie pourrait attendre dans cette hypothèse des États-Unis. M. Walmsley n'avait pu que répondre qu'il informerait son gouvernement de cette démarche. Le ministre tunisien aurait mentionné sans insister les appréhensions de son gouvernement au sujet de Bizerte.

(4) Référence erronée (Le télégramme n° 1996, du 29 avril, donc postérieur au télégramme n°s 904-905 ici reproduit, concerne les propos tenus par M. Walmsley quittant Tunis pour Washington où il devait participer aux conversations que M. Bourguiba aurait à l'occasion de son séjour aux États-Unis).

relance du problème de Bizerte. Je relève à cet égard qu'une réunion des cadres destouriens s'est tenue hier dans cette ville en présence du gouverneur et a voté une motion demandant l'évacuation immédiate de la base.

(Collection des télégrammes.)

214

M. Bérard, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1833 à 1839 [1]. *New York, 25 avril 1961.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le moment est venu de dresser le bilan de la seconde partie de la quinzième session [2].

Elle avait débuté dans la confusion et l'indifférence. L'Assemblée générale attendait les résultats des négociations entre Américains et Soviétiques, dans l'espoir qu'elle n'aurait à traiter ni le problème du désarmement, ni les questions touchant à la « guerre froide » : Corée, Tibet, Hongrie ou prétendus actes agressifs commis par les États-Unis contre l'U.R.S.S.

L'étude de ces divers points a été effectivement renvoyée à la seizième session. Cependant, à l'exception du désarmement [3], cette décision n'a pas été la conséquence d'un accord entre Washington et Moscou, mais bien de l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée l'Assemblée d'épuiser son ordre du jour. La session qui avait commencé sous le signe d'une relative détente provoquée par les déclarations apaisantes de la nouvelle

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 573), Washington (n° 581) et Ottawa (n° 32).

[2] La quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'était interrompue le 20 décembre 1960 a repris le 7 mars 1961. La clôture de cette seconde partie de la quinzième session a été prononcée le 22 avril à six heures du matin. Sur le sujet, consulter la note n° 033 de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, du 7 mars, non reproduite. Pour un bilan général plus approfondi, se reporter à l'introduction au rapport sur la deuxième partie de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (7 mars - 22 avril 1961) émanant de la direction des Nations Unies et organisations internationales, en date du 26 mai 1961, non reproduit.

[3] L'Assemblée a adopté à l'unanimité la résolution de la première Commission, présentée par les États-Unis et l'U.R.S.S., ajournant à la prochaine session l'examen des problèmes relatifs au désarmement.

administration américaine s'est donc achevée dans un climat de guerre froide, principalement par la tentative d'invasion de Cuba [1].

L'Assemblée a consacré la majeure partie de ses travaux aux problèmes africains : le Congo [2], l'Angola [3], l'Afrique du Sud [4], et, dans une moindre mesure, le programme de développement économique du continent noir ont suscité de longs débats. Le courant anticolonialiste, qui ne cesse de se renforcer, a pu se donner libre cours. Les États-Unis ont rejoint, sur ce plan, les Soviétiques et les pays d'Afrique et d'Asie : les dernières puissances coloniales d'Europe occidentale se sont trouvées de plus en plus isolées. Elles n'ont pu mener, avec l'Afrique du Sud, qu'un combat d'arrière-garde face à la marée montante des champions de la décolonisation.

L'évolution politique de plusieurs pays d'Amérique latine s'est reflétée aux Nations Unies. La délégation brésilienne a adopté, pour le moins, une attitude beaucoup plus nuancée [5]. Le Mexique, l'Équateur et, à certaines occasions, la Bolivie, se sont également éloignés des États-Unis. L'affaire cubaine a eu de profondes répercussions au sein du groupe latino-américain, dont l'unité n'est plus la règle au moment des votes. Haïti, le Salvador et même le Pérou ont refusé de participer à divers scrutins. De moins en moins nombreux sont donc les pays d'Amérique

[1] Sur la question de Cuba devant la première Commission puis devant l'Assemblée générale, se reporter à la note n° 042 de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, en date du 25 avril, non reproduite. Sur la tension entre Cuba et les États-Unis et la tentative de débarquement d'antifidélistes à Cuba, consulter l'*Année politique 1961,* p. 414-415, 419-420, 432-434; voir également ci-dessus les n°s 197, 202; ci-après les n°s 223, 224.

[2] Dès le 7 mars, le président du Ghana, M. Nkrumah, exposait, au sujet du Congo, le plan des États africains neutralistes qui avaient participé en janvier à la conférence de Casablanca, en février à celle d'Accra. Le débat sur le Congo s'est ouvert le 21 mars. Le 5 avril, deux projets de résolution étaient déposés. Le premier avait pour auteurs l'Inde, la Yougoslavie et douze pays africains. Le deuxième projet était déposé par le Pakistan, le Japon et douze autres pays africains ou asiatiques. Le 7 avril, le débat sur le Congo reprenait. L'Union soviétique déposait un projet de résolution réclamant notamment la convocation du Parlement congolais dans un délai maximum de vingt et un jours. Le débat se termina le 14 avril : le représentant des États-Unis, M. Stevenson, donna l'approbation de son pays au projet pakistanais. Le 15 avril, l'Assemblée adopta successivement les deux résolutions. Sur le sujet, voir les notes n°s 030 et 039 de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, respectivement des 5 et 17 avril, non reproduites. Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 413-414.

[3] Le 8 mars, le délégué du Liberia aux Nations Unies demandait au Conseil de sécurité de se saisir de la question de l'Angola. Le 14 mars, le Liberia, conjointement avec Ceylan et la R.A.U., déposait un projet de résolution. Le 14 avril, vingt et un pays africains ou asiatiques déposaient un projet de résolution. Le 20 avril, par soixante-treize voix contre deux et neuf abstentions, l'Assemblée adoptait une résolution invitant le Portugal à envisager l'application de réformes en Angola. Sur le sujet, voir les notes n°s 023, 028, 034 de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département pour la période du 7 au 28 mars, et la note n° 042 pour la dernière semaine de la session, du 18 au 22 avril. Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 392-393, 414, 417-418.

[4] Un débat a lieu le 16 mars sur l'attitude de l'Union sud-africaine qui tentait d'annexer le territoire du Sud-Ouest africain, dont l'administration lui avait été confiée par la Société des Nations. Sur le sujet, voir la note n° 023 du 21 mars, émanant de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, non retenue et se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 393.

[5] Sur la définition de la politique étrangère du Brésil qui se veut neutraliste, voir l'*Année politique 1961,* p. 410.

latine qui demeurent fidèles aux thèses des grandes puissances occidentales et, en particulier, à celles des États-Unis.

Ceux-ci ont également été déçus par les États africains. Non seulement le Ghana, l'Éthiopie, le Soudan se sont ralliés, le plus souvent, aux thèses extrémistes de la Guinée et du Mali, mais les États dits de Brazzaville se sont, pour des raisons différentes, montrés assez réservés vis-à-vis des Américains. Ils ont refusé de se laisser entraîner dans les polémiques de la guerre froide, réservant leur participation aux débats qui les concernaient directement. Ils sont presque tous intervenus dans la discussion des problèmes congolais, angolais et mauritanien, mais ne se sont guère manifestés lorsque l'Assemblée a discuté l'affaire cubaine ou la première Commission la question de Corée. Ils avaient même décidé, sur ce dernier point, de voter en faveur de l'audition du représentant nord-coréen, ce qui eût entraîné un renversement de la majorité anti-communiste qui existait jusqu'ici aux Nations Unies. Nos amis africains ont, en outre, compris l'intérêt d'une action commune et leur vote, à plusieurs reprises, a été déterminant.

Cette seconde partie de la session n'a fait, enfin, que confirmer les enseignements de la première sur l'affaiblissement des positions occidentales à l'O.N.U. Le courant neutraliste s'est renforcé avec l'apport d'un certain nombre des pays africains et latino-américains. Les scrutins sur l'affaire cubaine ont montré qu'il n'était désormais plus possible aux États-Unis de rallier une majorité des deux tiers sur des problèmes relevant du conflit Est-Ouest. Ils n'étaient même pas assurés d'obtenir la majorité simple sur la question de la représentation de la Corée du Sud. Leur programme de développement économique de l'Afrique a été mal accueilli par ceux-là mêmes auxquels il était destiné. Et si les questions de Hongrie et du Tibet étaient venues en discussion, elles ne se seraient sans doute pas soldées comme les années précédentes, par un succès des thèses occidentales.

On peut prévoir, dans ces conditions, que la question de l'admission de la Chine communiste placera les États-Unis dans une position difficile lors de la prochaine session.

(Nations Unies, S 50-1-16. Quinzième Assemblée générale.)

215

Note de la Direction d'Europe (Service d'Europe centrale)

au sujet de l'état actuel du plan d'urgence pour Berlin

N. *Paris, 25 avril 1961.*

A. *PLAN D'ENSEMBLE.*

Les « mesures d'urgence pour Berlin » ont été conçues à partir de deux documents (documents nos 1 et 2 en annexes) approuvés par les chefs de gouvernement des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne. Ces deux documents sont datés respectivement du 4 avril 1959 (1) et du 18 mai 1960 (2).

Dans sa présentation actuelle, le plan des « mesures d'urgence pour Berlin » répond à deux critères :

1° Les mesures sont échelonnées dans le temps de manière à s'adapter aux différentes initiatives de l'Union soviétique.

2° Elles sont de différentes natures : diplomatique, administrative et économique, militaire.

La diversité et le caractère progressif de ces mesures tendent essentiellement à donner aux initiatives occidentales un effet de dissuasion sur le gouvernement soviétique sans pour autant risquer de conduire à la guerre générale.

N.B. — L'ensemble de ces mesures n'a pas de caractère automatique. Leur mise en œuvre et leur choix restent soumis au cours de la crise à l'approbation des gouvernements.

a. *Chronologie.*

Le plan comprend trois grandes phases :

1. Avant la crise, c'est-à-dire au moment où le processus conduisant à la signature par l'Union soviétique d'un traité de paix séparé se précise mais n'est pas encore irréversible.

2. Au moment où la crise est imminente et pendant la crise, mais avant le blocage par la force des accès terrestres, c'est-à-dire à partir du moment où les Soviétiques signent ou sont sur le point de signer un traité de paix séparé, remettent ou sont sur le point de remettre à la D.D.R. l'exercice de leurs droits, mais avant que les Soviétiques ou la D.D.R. ne s'opposent par la force aux différentes procédures, en particulier dans le domaine administratif et militaire, que les Occidentaux pourraient adopter pour maintenir leurs liaisons avec Berlin, sans reconnaître la D.D.R.

3. Pendant la crise mais après le blocage par la force des accès terrestres, et éventuellement des accès aériens.

Ces trois phases correspondent aux différentes initiatives que le gouvernement soviétique pourrait prendre dans l'affaire de Berlin.

Elles reposent sur une notion de la « crise » qui n'est pas nécessairement militaire, c'est-à-dire qui n'est pas liée au seul blocage des accès par la force. Ce blocage n'apparaît

(1) Le document tripartite du 4 avril 1959 est le document de base qui présente les mesures d'urgence pour Berlin, telles qu'elles ont été approuvées par les gouvernements de France, du Royaume-Uni et des États-Unis. Voir *D.D.F.,* 1958-II, nos 405, 407; *D.D.F.,* 1959-I, nos 17 (et notes), 99, 101 (et notes), 201 (et notes), 241 (et notes), 296 (et notes), 360 (et notes); *D.D.F.,* 1960-I, n° 220 (et notes).

(2) Pour le document du 18 mai 1960, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 220 (et notes).

que comme une aggravation de la crise qui est considérée comme ouverte dès que les Soviétiques mettent en cause les droits alliés.

Selon toute vraisemblance, c'est par la convocation d'une conférence en vue de signer un traité de paix avec les deux Allemagnes — et en cas de refus des puissances occidentales, avec la seule D.D.R. — que l'Union soviétique ouvrira une crise sur Berlin.

Le document n° 17 (1), en annexe, porte précisément sur le problème du traité de paix. Il prévoit notamment certaines mesures — notes au gouvernement soviétique, communiqués à la presse, etc. — qui s'inscrivent chronologiquement dans la première ou seconde phase du plan d'urgence.

Pour plus de clarté, la présente note est consacrée presque exclusivement au problème des conséquences que comporterait pour Berlin la signature d'un traité de paix séparé, c'est-à-dire essentiellement la question des accès. Le traité de paix n'est, en effet, que la forme de l'action soviétique.

En conséquence, les mesures envisagées pour répondre aux propositions soviétiques de traité de paix sont signalées en bas de page, à l'occasion de l'analyse des phases 1 et 2 du plan d'urgence.

b. *Nature des mesures.*

Au cours de chacune de ces phases, différentes mesures peuvent être prises :

1. Diplomatiques (recours aux Nations Unies, notes au gouvernement soviétique, etc.);

2. Administratives et économiques (procédures d'identification des convois alliés traversant la D.D.R., sanctions économiques dans le domaine maritime, aérien, etc.);

3. Militaires (renforcement du dispositif allié, vérifications des intentions soviétiques, etc.).

B. *ANALYSE DES DIFFÉRENTES PHASES.*

I. *Avant la crise.*

1. Mesures diplomatiques (documents n°s 3, 4 et 5 en annexe) (2).

Les trois gouvernements se sont mis d'accord pour saisir les Nations Unies à un moment où la menace soviétique se précise mais sans être irréversible, de telle sorte

(1) Le document n° 17, non reproduit, est daté du 10 février 1961 et s'intitule : « Rapport du groupe de travail quadripartite sur l'Allemagne et Berlin ». Depuis l'échec de la Conférence au sommet de mai 1960, le groupe de travail quadripartite sur l'Allemagne et sur Berlin a, entre autres tâches, examiné les mesures qui pourraient être prises par les puissances occidentales dans l'hypothèse où l'Union soviétique conclurait un traité de paix séparé avec la République démocratique allemande. Ce rapport comprend six annexes : annexe I — examen du problème d'un traité de paix séparé; annexe II — partage des compétences pour les démarches à effectuer auprès des gouvernements invités; annexe III — projet d'une note que chacune des puissances occidentales adressera à l'Union soviétique en réponse à une proposition soviétique de Conférence de la paix; annexe IV — projet d'une note que la République fédérale adressera à l'Union soviétique en réponse à une proposition soviétique de Conférence de la paix; annexe V — commentaires destinés à informer la presse occidentale et à appuyer les démarches à effectuer auprès des gouvernements invités à la Conférence de la paix; annexe VI — projet de déclaration à faire par les trois puissances conjointement avec la République fédérale sur la conclusion d'un « traité de paix » séparé entre le bloc soviétique et la «République démocratique allemande ». L'annexe I, la plus importante, compte neuf pages. Les effets que pourrait avoir un traité de paix séparé y sont examinés tant du point de vue juridique que sur le plan des faits. Les mesures que les puissances occidentales devraient prendre au cas où un tel traité serait conclu y sont passées en revue.

(2) *Note du document :* Cf. également du point de vue du traité de paix, annexes II, III, IV et V du document n° 17.

[Le document du 18 mai 1960, approuvé par les chefs de gouvernement, entérine, parmi les mesures étudiées à cette époque, les dispositions concernant un recours aux Nations Unies avant la crise. Le document n° 3 présente une analyse des différentes hypothèses de recours aux Nations Unies. La seule hypothèse qui apparaisse comme approuvée dans ce document est celle précisément où les trois gouvernements saisissent les Nations Unies avant la crise. Les documents n°s 4 et 5 ont été rédigés en application de cette décision : le premier est une lettre destinée au président du Conseil de sécurité, le second un projet de résolution.]

qu'une stabilisation de la situation soit encore possible. Toutefois, une réserve française semble subsister. Le problème est étudié dans la note « Questions en suspens » (1).

2. Mesures administratives et économiques (2).

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu dans cette première phase de mesures administratives et économiques. Cependant, sur l'insistance des représentants français, le groupe de travail de Washington étudie en ce moment la possibilité de prévoir dès la première étape — qui est par définition une étape favorable à la dissuasion — un certain nombre de mesures jusqu'alors inscrites dans la deuxième phase, où les mesures militaires risquent d'estomper l'importance des autres mesures.

Les mesures administratives et économiques pourraient s'inspirer du document français qui vient d'être soumis au groupe de travail (document n° 6 en annexe) (3).

3. Mesures militaires.

Il s'agit essentiellement de mesures militaires préparatoires qui sont décrites dans un échange de lettres entre le général Norstad et le général Ély (lettres du 18 avril et du 19 mai 1959, document n° 7 en annexe) (4).

Certaines de ces mesures (par exemple, augmentation des stocks) ont déjà été prises. D'autres (augmentation des patrouilles, etc.) ont été appliquées déjà en périodes de tension et seraient à nouveau appliquées en cas d'urgence.

II. *Pendant la crise mais avant le blocage des accès par la force.*

1. Mesures diplomatiques.

Deux documents sont prévus (documents n°s 8 et 9 en annexe) : une note au gouvernement soviétique et une déclaration publique (5).

La note et la déclaration publique doivent intervenir immédiatement avant la signature du traité de paix ou avant la remise aux Allemands de l'Est par le gouvernement soviétique de ses pouvoirs.

L'une et l'autre ont essentiellement pour but de faire connaître les décisions occidentales, qui consistent à tenir l'Union soviétique pour responsable du contrôle des accès, que le gouvernement de l'U.R.S.S. reconnaisse simplement les Allemands de l'Est comme ses « agents » (6), ou qu'il leur reconnaisse pleine souveraineté. Dans ces deux documents, les gouvernements occidentaux laissent entendre que dans l'éventualité d'un retrait des Soviétiques du Centre de sécurité aérienne à Berlin et des points de contrôle, ils main-

(1) Note de la direction d'Europe, service d'Europe centrale du 25 avril 1961, non reproduite. Dans cette note sont indiqués les points à éclaircir : le recours aux Nations Unies, la question du commandement unique, et les documents en cours d'élaboration, en particulier les mesures administratives et économiques, le document établi par le groupe *Live Oak* et les accès aériens à Berlin.

(2) Les mesures administratives et économiques de représailles ont fait l'objet d'un document de travail alors en discussion : document BERCON TRI D-18 du 9 février, portant sur les contre-mesures d'ordre non militaire en cas d'aggravation de la crise à Berlin, non reproduit. La délégation française, soucieuse de ne recourir aux mesures militaires qu'après avoir épuisé tous les autres moyens de discussion, a critiqué ce document qui intervient d'une manière trop tardive. Le groupe de travail de Washington a élaboré un document BERCON TRI D-18*a* qui avance, du point de vue chronologique, certaines mesures et certaines initiatives.

(3) Le document n° 6 ne figure, ni en annexe, ni dans le dossier. Pour une vue de la position française sur les mesures qui pourraient être prises dans le domaine économique à l'encontre des pays du bloc soviétique, au cas où ils envisageraient ou tenteraient de porter atteinte aux accès à Berlin, se reporter à une note de la direction d'Europe, service d'Europe centrale, du 3 juillet 1961.

(4) La lettre du général Lauris Norstad au chef d'État-major général de la Défense nationale, le général Ély, du 18 avril 1959, concernait les plans éventuellement applicables à la crise de Berlin. Il s'agissait des mesures discrètes de précaution et de préparation, mesures qui ne créeraient pas d'affolement dans le public, mais qui pourraient être détectées par les services de renseignement soviétiques. Ces mesures ont été énumérées par le groupe de travail *Live Oak*. La lettre de réponse du général Ély n° 10218/EMGDN/POM/GEMI/TS, du 19 mai 1959, rendait compte de l'approbation du gouvernement français.

(5) *Note du document :* Cf. également du point de vue du traité de paix, annexe VI du document n° 17.

(6) Sur la théorie de « l'agent », voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 296 (et note), 360 (et note).

tiendront leurs liaisons avec Berlin en notifiant simplement leurs passages, mais qu'en aucun cas, ils n'accepteront de procédures qui entraîneraient la reconnaissance du contrôle par les Allemands de l'Est.

2. Mesures administratives.

Il s'agit de toutes les mesures permettant l'utilisation des accès terrestres et aériens sans reconnaissance de la D.D.R. Le principe retenu pour les accès terrestres permet une simple notification des passages aux Allemands de l'Est sans que celle-ci puisse à aucun moment se confondre avec l'acceptation d'un contrôle. Il en est de même pour les accès aériens. Les formules prévues sont décrites dans les documents n°s 10, 11 et 12.

3. Mesures militaires.

Elles consistent essentiellement en une épreuve de vérification (ou *Probe*) des intentions soviétiques. Un convoi-test est organisé, qui permet de constater si les Allemands de l'Est ou les Soviétiques sont prêts à accepter les procédures alliées, ou bien si au contraire, ils entendent recourir au blocage des accès. Cette épreuve de vérification est définie dans un échange de lettres entre le général Norstad et le général Ély (lettres du 13 mai et du 11 juin 1959, document n° 13)(1). Trois hypothèses sont envisagées, qui seront soumises à l'approbation des gouvernements. La première prévoit simplement la constatation de l'impossibilité de passer, la seconde envisage, s'il s'agit d'obstacles matériels (barrières, etc.), leur déplacement, la troisième envisage le passage par la force.

III. *Après le blocage des accès.*

1. Mesures diplomatiques.

La seule mesure envisagée était le retrait des trois ambassadeurs à Moscou. À l'heure actuelle, cette idée est abandonnée.

2. Mesures administratives et économiques.

Actuellement, les mesures administratives et économiques, telles que restriction des crédits, contrôle des ports et des aérodromes, etc., sont prévues dans un document qui est en discussion à la demande de la délégation française, comme il a été dit plus haut à propos des mesures administratives et économiques de la phase 1 (document n° 15 en annexe : non définitif)(2).

3. Mesures militaires.

Ce sont les mesures les plus importantes de cette étape. Les principes qui les gouvernent sont contenus dans un document rédigé par le groupe de travail *Live Oak,* relatif aux mesures militaires plus poussées (document n° 16 en annexe)(3).

Ce document extrêmement complexe comporte deux sortes de mesures : les mesures militaires terrestres et les ponts aériens.

Une partie de ce document qui porte le titre annexe E recouvre pour l'essentiel les mesures administratives et économiques prévues dans le document n° 15.

(1) La lettre du général Lauris Norstad, en date du 13 mai 1959, a pour objet la vérification des intentions soviétiques. Cette lettre contient deux parties. La première concerne les plans militaires; trois possibilités d'actions militaires tripartites y sont examinées; la deuxième partie a trait à l'organisation du commandement, enfin une annexe A à la première partie du planning de Berlin, sur la composition et le commandement des convois, complète cet envoi. Le général d'armée Ély, chef d'État-major général de la Défense nationale, a répondu au général Norstad le 1er juin 1959 par lettre n° 10 281/EMGDEN/POM/GEMI/TS, approuvant les trois modes d'action envisagés pour déterminer les intentions soviétiques.

(2) Il s'agit du document BERCON TRI-D-18 du 9 février 1961 sur les contre-mesures d'ordre non militaire en cas d'aggravation de la crise à Berlin. Ce document de travail a été revu et est devenu le BERCON-TRI-18*a*. Sur le sujet, se reporter à deux notes de la direction d'Europe, service d'Europe centrale, des 27 mars et 29 juin, non reproduites.

(3) Les mesures militaires plus poussées se trouvent rassemblées dans le document n° 136/DOC/GF, ECLO 525, du 27 juillet 1959. Leur but est de rétablir la liberté d'accès à Berlin. Les études détaillées font l'objet des annexes suivantes : Annexe A : mesures de préparation militaire; Annexe B, mesures de représailles; Annexe C, plans relatifs au maintien des accès aériens; Annexe D, mise en œuvre d'une force militaire destinée à réouvrir l'accès terrestre sur l'*autobahn*; Annexe E, mesures d'alerte de SACEUR.

a. *Mesures militaires terrestres.*

Le document prévoit en particulier l'envoi sur l'autostrade d'un groupe mobile tripartite de 1.000 hommes à l'échelon bataillon, et éventuellement un appui militaire plus large ainsi qu'un certain nombre de mesures à l'échelon SACEUR. Selon les plans prévus, la zone d'action de cette force militaire et son objectif sont strictement limités à l'autoroute.

b. *Ponts aériens*[1].

Trois éventualités sont envisagées :

— Les accès terrestres sont fermés aux seuls Alliés, mais il n'y a pas d'obstruction des couloirs aériens.

Dans ce cas, trois ponts sont prévus :

1° Le pont (dit *Triple Play*) d'évacuation des non-combattants alliés;

2° Le pont des garnisons assurant le ravitaillement des garnisons;

3° Le pont « civil » : les avions militaires se substituent aux avions de ligne civils qui desservent habituellement Berlin.

— Les accès terrestres sont fermés aux seuls Alliés et il y a menace d'interférence dans les couloirs aériens.

Dans ce cas, les trois ponts précédents (dont l'ensemble portait le nom de *Jack Pine 1*) reçoivent l'appui de l'aviation de chasse et l'ensemble porte désormais le nom de *Jack Pine 2.*

— Le blocus de Berlin est total, même pour la population allemande. La situation est comparable à celle de 1949.

Dans ce cas, on établit un grand pont aérien du type 1949 dont le nom est « Q.B.A.L. » *(Quadripartite Berlin Air Lift)* et dont le planning a été élaboré à Bonn.

(R.F.A., Berlin EU 6-35-1)

216

M. Bourdeillette, Ambassadeur de France à Tel Aviv,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 274, 275. *Tel Aviv, 26 avril 1961, 17 h.*

(*Reçu :* 19 h. 31.)

Les événements d'Algérie[2] ont eu en Israël un retentissement d'autant plus grand que ce pays voit toujours en la France son appui le plus sûr. Tout ce qui est de nature à nous affaiblir est considéré avec inquiétude puisque la sécurité de l'État juif repose, estime-t-on, sur notre puissance politique et économique.

[1] L'opération *Jack Pine* ou ensemble de trois ponts aériens mineurs indépendants date du 12 mai 1960 et comprend : *Triple Play* ou pont d'évacuation des non-combattants; *Pont civil,* assurant un trafic voyageurs minimum; *Pont des garnisons,* visant au soutien logistique des forces alliées à Berlin. *Jack Pine* vient compléter *Q.B.A.L.* ou *Grand Pont* (Pont aérien quadripartite de Berlin), correspondant à la suppression de toutes liaisons terrestres. Sur les ponts mineurs, voir l'instruction n° 2426/EMGA/3-BTMA/TS du 18 octobre 1960, non reproduite; sur le maintien des accès aériens à Berlin, voir la fiche n° 68/POM/E/RJ/TS BER-07.7 du 2 mai 1961, non retenue.

[2] Allusion au récent putsch des généraux à Alger : *Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

J'ai recueilli depuis le 22 avril de nombreux témoignages d'intérêt et de sympathie, dont la sincérité n'était pas douteuse. Si quelques journaux ont fait état, sans commentaires d'ailleurs, des bonnes relations existant entre certains généraux rebelles et l'armée israélienne depuis l'affaire de Suez, la plupart des observateurs politiques ont manifesté leur confiance dans les qualités d'homme d'État du général de Gaulle et exprimé leur certitude d'une heureuse solution de la crise. L'issue rapide de cette dernière rassure les esprits et grandit le prestige du président de la République française.

(Afrique-Levant. Israël 6-8.)

217

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2570 à 2579 [1]. Réservé. *Rabat, 26 avril 1961.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

J'ai transmis au Département par mon télégramme n° 2565 les déclarations du ministre de l'Information indiquant que le Roi avait suivi, heure par heure, les événements d'Algérie et s'était félicité de leur issue [2].

En fait, depuis la nuit du 21 au 22 avril, c'est avec un extraordinaire intérêt, de l'anxiété du début à l'espoir qui s'est manifesté à partir d'hier après-midi, que non seulement le gouvernement et les milieux politiques de Rabat, mais de larges couches de l'opinion marocaine ont suivi le déroulement de ces événements.

Les rapports de cette ambassade avec le gouvernement et l'administration marocains, déjà aisés depuis l'avènement de Hassan II et le voyage de M. Balafrej à Paris [3], ont pris d'emblée un caractère plus cordial qui ne s'est démenti à aucun moment. Mes contacts personnels avec les ministres, M. Guedira et le Roi se sont multipliés, le plus souvent, à leur initiative.

Cet intérêt s'est traduit de manière tangible, d'abord en évitant ou en limitant les difficultés qui auraient pu s'élever. L'affaire des bases (projet

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 6029-6038), Madrid (n°s 558-567), Tunis (n°s 1004-1013) et Washington (n°s 6680-6689).

[2] Le télégramme n° 2565, également du 26 avril, n'a pas été reproduit, le sens en étant résumé ici.

[3] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 167 (et note).

d'occupation par les F.A.R., puis d'encerclement) a été dans l'ensemble réglée comme je le souhaitais; aucune mesure n'a été prise contre les Français du Maroc; l'explosion nucléaire n'a suscité, comme je l'ai indiqué au Département (mon télégramme n° 2593 [1]), aucune protestation véritable.

D'autre part, sur une décision personnelle du Roi, le ministre des P.T.T. m'a donné toutes facilités pour les communications téléphoniques avec Tlemcen. Le ministre de l'Information a aidé efficacement les journalistes français qui voulaient se rendre en Algérie, mais en prenant le soin de se conformer à nos avis. En outre, le Roi m'a fait dire que son désir de coopération pouvait s'étendre, si nous le désirions, à d'autres domaines.

La seule mesure prise à notre égard dont nous n'ayons pas lieu de nous féliciter est, en définitive, une communication du ministre des Affaires étrangères au secrétaire général des Nations Unies et à diverses missions diplomatiques à Rabat — communication dont M. M'Hammedi porte peut-être seul la responsabilité.

Si les prises de positions favorables au gouvernement français correspondaient sans doute aux sentiments d'une majorité de la population marocaine, les partis politiques et leurs journaux — Istiqlal et *Al Alam,* U.N.F.P. et *Al Tahrir* — ont pris prétexte de l'insurrection d'Alger pour reprendre avec une vigueur accrue certaines de leurs critiques contre la France : occupation complète, puis liquidation des bases, car elles pouvaient servir de point d'appui à la subversion; expulsion de nos assistants techniques dans les services de sécurité et dans l'armée marocaine; expulsion des Français « activistes »; levée en masse et marche sur la frontière algérienne de miliciens destinés à défendre le territoire marocain contre toute éventualité.

Les raisons de l'attitude observée par les autorités de Rabat, malgré cette campagne d'hostilité, tiennent, il va de soi, pour une large part, à des considérations d'intérêt national. On a craint réellement ici que, si la rébellion d'Alger s'étendait et se prolongeait, elle ne suscite de graves incidents à la frontière et même qu'elle n'en vienne à des tentatives de subversion ou de pénétration en territoire marocain, notamment en utilisant les bases françaises. On a aussi redouté des complications étrangères, mettant en particulier en cause l'Espagne, dont l'attitude, toujours jugée suspecte à Rabat, a d'autant plus inquiété que ce pays a paru ici faciliter le départ des activistes pour Alger. Le gouvernement de Rabat pouvait donc légitimement penser qu'il avait tout avantage à assister dans la mesure de ses moyens le gouvernement français.

Mais une autre attitude — de méfiance envers la France et de solidarité exclusive avec le F.L.N. — était après tout concevable. Au surplus, le Maroc est un pays passionnel, et il n'est pas fréquent qu'il donne le pas à des considérations raisonnables sur ses sentiments. Or, il se trouve préci-

[1] Le télégramme n°s 2593-2594, du 26 avril, n'a pas été reproduit, le sens général en étant résumé ici.

sément que, sur ce dernier plan, un certain nombre de facteurs ont joué efficacement, en dehors de tout appel à l'intérêt national, en faveur de la France. C'est, au premier chef, l'admiration sincère pour le courage et la détermination du général de Gaulle, dont le message a produit ici une très vive impression, ainsi que l'appel du Premier ministre dans la nuit du 22 au 23 avril [1]. De même a-t-on été frappé, comme me l'a dit en particulier M. Balafrej, par le spectacle d'union qu'ont donné la France et les Français devant l'épreuve.

Je crois que c'est aussi l'intérêt très vif qui persiste dans ce pays pour tout ce qui est français qui est ressorti et s'est manifesté, non seulement dans la population, mais jusque chez les hommes politiques, à l'exception de nos ennemis permanents qui sont encore nombreux et actifs. Aux yeux de bien des observateurs, certaines réactions apparaissaient davantage comme étant celles de Français que de Marocains.

Tout cela d'ailleurs — la juste appréciation des intérêts du Maroc, comme le mouvement d'opinion qui l'a rapproché de nous — n'a été possible qu'en raison de l'orientation générale que le Souverain donne actuellement à la politique marocaine.

Au total et quelles que soient les difficultés qui subsistent dans les relations franco-marocaines, il apparaît, après cette crise, que le prestige du général de Gaulle s'est encore accru au Maroc.

(Collection des télégrammes.)

218

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2055 à 2060 [2]. Immédiat.
Très secret. Réservé.

Washington, 26 avril 1961.

(*Reçu :* le 27, 2 h.10.)

Le président des États-Unis m'a demandé de venir le voir le 26 avril à 17 heures avec mon collègue britannique. Il voulait nous parler du Laos.

D'après un télégramme de M. Brown, ambassadeur des États-Unis à Vientiane, reçu dans la journée, la retraite des forces royales se poursuivait et leur moral était au plus bas. Les forces du Pathet-Lao continuent

[1] Pour les textes du message du général de Gaulle et l'appel du Premier ministre, voir l'*Année politique 1961,* p. 651-652.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres *via* le Département (n°s 1099-1104). Il a été également communiqué par fil à Moscou (n°s 3219-3225) et Vientiane n°s 1326-1332).

leur avance sur plusieurs axes. Elles venaient notamment de franchir la Namlik; il en résultait une menace directe sur Vientiane.

M. Brown ajoutait que les centres vitaux de Louang Prabang, Paksane et Thakek risquaient également de tomber bientôt entre les mains des communistes. Il se demandait, dans ces conditions, s'il ne conviendrait pas de prendre, dans très peu d'heures, des dispositions militaires susceptibles d'arrêter cette progression. Cette décision impliquait une participation rapide des forces américaines (en premier lieu l'emploi de bombardiers B 26) et de celles de l'O.T.A.S.E.

M. Kennedy nous a ensuite lu une déclaration en date du 26 avril émanant du gouvernement de Pékin et d'après laquelle le cessez-le-feu serait subordonné à l'évacuation des personnels militaires américains, thaïlandais, sud-vietnamiens et nationalistes chinois qui se trouvent actuellement au Laos, en même temps qu'au retrait du matériel dont ils disposent.

Le Président nous demandait, tout d'abord, si les informations de caractère militaire qui étaient parvenues à notre connaissance correspondaient au rapport de M. Brown.

Lord Hood, qui représentait sir Harold Caccia absent, a répondu que les indications qu'il avait reçues de Londres étaient semblables à celles qui étaient parvenues à Washington.

J'ai, en ce qui me concerne, indiqué que je n'avais reçu aucune information récente sur la situation militaire au Laos.

Le Président souhaitait ensuite consulter nos deux gouvernements sur la ligne d'action qu'il convenait d'adopter. Il a répété qu'il mesurait les dangers d'une intervention militaire mettant fin, bien évidemment, à toutes les tentatives de règlement politique actuellement en cours. La décision à prendre pouvait entraîner une guerre générale. Mais, en même temps, pouvait-on se rendre à une conférence à quatorze si la presque totalité du territoire laotien était tombée entre les mains communistes ?

Lord Hood a fait remarquer que les puissances occidentales avaient déjà fait un long chemin pour essayer de régler pacifiquement l'affaire laotienne. Fallait-il abandonner tout espoir avant d'avoir franchi la dernière étape ? Sans doute, les Russes avaient-ils refusé de transmettre au Pathet-Lao l'appel en vue d'un cessez-le-feu [1], en prétendant qu'il convenait de laisser les parties s'entendre entre elles. Dans ces conditions, l'ambassadeur d'Angleterre à Vientiane avait pris aujourd'hui contact avec M. Phoumi et lui avait recommandé de faire savoir par la radio qu'un de ses émissaires se trouverait demain, 27 avril, à un point nommé sur la rivière Namlik en vue d'y rencontrer un envoyé du Pathet-Lao. M. Phoumi avait accepté cette procédure et le gouvernement laotien devait, en principe, diffuser ce message par radio dès ce soir. Il importait d'après le gouvernement de Londres de savoir d'abord ce que donnerait cette ultime tentative.

[1] Sur cet appel, voir ci-dessus le n° 195 (note).

Le président des États-Unis souhaitait vivement connaître, dans le plus bref délai possible, l'avis du général de Gaulle et de M. Macmillan, sur les décisions que les trois puissances devraient prendre dans les circonstances présentes.

(Collection des télégrammes.)

219

M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Madrid,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 441, 442. Sans distribution. *Madrid, 27 avril 1961.*
Pour le Ministre.

(*Reçu :* 15 h. 20.)

Au cours de ma conversation d'hier avec M. Castiella, la question, sans doute académique, d'une tentative du général Salan et de certains parmi ses amis pour regagner l'Espagne par la voie des airs a été évoquée : différents bruits, successivement démentis d'ailleurs, avaient circulé dans la matinée, au sujet d'atterrissages inattendus à Gibraltar et à Palma de Majorque. « Le ministre de l'Air, m'a dit mon interlocuteur, considère que les lois en vigueur ne nous permettent pas de refuser à un avion étranger l'autorisation d'atterrir. Comment envisageriez-vous, en France, de vous y prendre en pareil cas ? »

Grâce aux indications que m'a téléphonées M. de Beaumarchais, j'ai fait savoir tout à l'heure au ministre des Affaires extérieures, par l'intermédiaire du sous-secrétaire d'État, que la procédure la plus simple nous paraissait être de refouler les arrivants sur leur point de départ. M. Cortina m'a confirmé, à ce propos, qu'on en avait usé ainsi en Espagne, au lendemain de la guerre, avec l'ancien président du Conseil Pierre Laval.

Revenant hier sur le cas du général Salan, M. Castiella a fait cette réflexion : « Je préfère ne pas me trouver dans la peau des amis espagnols du général, comme M. Serrano Suner, qui, avec une inconcevable légèreté, l'ont encouragé dans ses intrigues, entretenu dans ses illusions, et aidé à quitter la Péninsule. Quand on voit la situation où se trouve aujourd'hui ce malheureux, on se dit qu'il a été bien mal conseillé, et l'on regrette qu'il ait trouvé ici des gens pour le pousser vers l'abîme. »

(Cabinet du Ministre. G 3 A.L. Affaires algériennes.)

220

M. Kennedy, Président des États-Unis,
au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. (Traduction). *27 avril 1961.*

Cher général de Gaulle,

Je désire que vous sachiez combien je suis satisfait du succès que vous venez de remporter en maîtrisant les événements de ces derniers jours [1].

Je sais que le peuple américain éprouve comme moi une immense satisfaction : si le résultat avait été différent, c'eût été en effet une tragédie pour nous tous et non pas seulement pour la France. La fermeté que vous avez manifestée en face des périls a été un nouvel exemple du dévouement sans défaillance dont vous avez toujours fait preuve envers votre pays dans les jours difficiles.

Je dois ajouter, d'ailleurs, que j'ai été particulièrement réconforté par la manière splendide dont le peuple français unanime et la grande majorité de l'armée française ont répondu à votre appel.

Avec mes vœux les plus chaleureux.

Sincèrement vôtre.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

221

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étangères,
aux Représentations diplomatiques de France à Lisbonne, La Haye, Luxembourg, Bonn, Rome, Berne, Athènes.

T. nos 350; 931; 170; 1719; 1291; 169; 185. Très urgent. Réservé. *Paris, 28 avril 1961, 17 h. 20.*

Pour l'ambassadeur.

Dans le cas où ceux des chefs de l'insurrection d'Alger [2] qui font l'objet d'un mandat d'arrêt demanderaient à bénéficier du droit d'asile dans le pays de votre résidence, veuillez demander qu'ils soient immédiatement refoulés vers le lieu d'où ils viennent, c'est-à-dire l'Algérie.

(1) Allusion au récent putsch d'Alger : *Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

(2) Sur l'insurrection des putschistes d'Alger déclenchée dans la nuit du 21 au 22 avril, voir l'*Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

Il va en effet de soi qu'il ne saurait être question de donner asile à des individus qui ont dirigé ou organisé un mouvement insurrectionnel et qui sont de ce fait passibles de la peine de mort.

(Cabinet du Ministre. G 3 AL. Affaires algériennes.)

222

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1839 à 1844. Réservé. *Bonn, 28 avril 1961.*

(*Reçu :* 21 h.)

Sans doute convient-il d'insister encore sur l'énorme retentissement que les récents événements ont eu dans l'Allemagne fédérale [1].

Il n'est probablement aucun pays étranger où la stupeur ait été plus grande, l'inquiétude plus vive. Le drame a été suivi d'heure en heure avec une curiosité passionnée et la crainte a existé, à Bonn, pendant quelques heures, que la France ne fût entraînée dans les horreurs de la guerre civile. Déjà dans différents journaux, des hésitations apparaissaient, des critiques se manifestaient. Dimanche et lundi, l'émotion avec laquelle M. van Scherpenberg [2] s'exprimait témoignait, à la fois, de ses doutes sur la possibilité de résistance au mouvement insurrectionnel et de sa sympathie pour la juste cause. Sur les informations qu'il possédait alors, il n'a, ce matin, rien pu ou voulu me dire de plus.

L'Allemagne a eu peur. Elle s'est interrogée sur son destin dans l'éventualité où la France serait traversée par de terribles secousses. En même temps, elle a ressenti à quel point les deux nations étaient devenues solidaires, combien leurs sorts étaient quasi physiquement liés. Dans toutes les couches de la population, le courant d'angoisse qui a parcouru la République fédérale faisait presque penser qu'un malheur l'avait atteinte à l'intérieur de ses frontières.

L'enthousiasme d'aujourd'hui est à la mesure de l'anxiété d'hier. Partout ou peu s'en faut, ce ne sont, à notre adresse, que félicitations et marques de gratitude. Certains ne cachent pas leur appréhension quant à la complexité de la tâche qui s'impose au lendemain de l'épreuve. Mais l'admiration l'emporte, pour le moment, sur tous autres sentiments.

[1] Dans la nuit du 21 au 22 avril, les généraux Challe, Salan, Jouhaud et Zeller prennent le pouvoir à Alger. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

[2] M. van Scherpenberg, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale. Sur son émotion, voir ci-dessus le n° 209.

Jamais le général de Gaulle n'a connu, ici, un pareil prestige. La réserve n'accompagne plus la louange et la France entière en retire le bénéfice.

Il est plus difficile de savoir si ces conséquences favorables s'étendront au terrain politique. M. van Scherpenberg, parlant des entretiens du 20 mai (1), pensait que M. Adenauer y aborderait son sujet favori : le renforcement de l'O.T.A.N., et l'on sait qu'en la matière, plus encore qu'en toute autre, il entend rester proche des États-Unis. Il me disait aussi que la question de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun retenait, à Bonn, toute l'attention et son langage le montrait personnellement disposé à faciliter largement cet accès au gouvernement de Londres.

Le climat n'en est pas moins excellent. Il serait dommage que des articles comme l'éditorial du *Monde* du 28 avril (2) soient exploités de manière à le détériorer.

(R.F.A. 1961-1965, E.U. 6-24-1.)

223

M. du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 265 à 268 *La Havane, 28 avril 1961, 15 h. 50.*

(Reçu : le 29, 7 h. 36.)

Le message dont je transmets en clair la traduction au Département par le télégramme précédent (3) a été lu solennellement la nuit dernière aux chefs de mission diplomatique accrédités à Cuba par le président de la République, accompagné du ministre des Relations extérieures par intérim et par un groupe important de hauts fonctionnaires et aides de camp.

(1) Le 20 mai, ont lieu des entretiens de Gaulle-Adenauer à Rhoendorf, près de Bonn. Sur le sujet, voir ci-après le n° 249.

(2) L'éditorial du *Monde* du vendredi 28 avril est intitulé « Atouts diplomatiques ». On y relève notamment : « Le coup d'Alger s'est déroulé à la veille d'un mois diplomatique important... Il a donné au président de la République d'excellents atouts... Il ne faut pas cependant se faire d'illusions, tout ce surcroît de prestige, la France le doit à un homme exceptionnel parce qu'il a su surmonter une crise dont il était d'ailleurs en partie responsable. Lui parti, que se passera-t-il ? Le vrai triomphe de de Gaulle, ce serait que le redressement du prestige français lui survécût durablement. »

(3) Voir le télégramme de La Havane n° 264 du 28 avril, non retenu.

Aucun commentaire n'a été fait avant ou après la lecture du message, le Président désirant visiblement donner une rigueur aussi dramatique que possible à cette manifestation à laquelle il nous avait fait convoquer deux heures auparavant seulement.

La plupart de nos collègues européens avec lesquels j'ai pu m'entretenir à la sortie du palais présidentiel sont d'avis, comme moi, qu'il s'agit là de placer, une fois de plus, les États-Unis — mais maintenant avec beaucoup plus d'acuité — devant le dilemme suivant : ou intervenir directement à Cuba et soulever une réaction violente anti-nord - américaine dans tous les pays d'Amérique latine, ou accepter des négociations en admettant le fait accompli, c'est-à-dire en abandonnant pour plus d'un milliard de dollars de propriétés américaines, et en tolérant l'installation d'un régime franchement communiste à quelques kilomètres de leurs frontières; dans ce dernier cas, il est plus que probable que l'exemple de Cuba entraînerait successivement tous les pays d'Amérique latine à s'emparer de neuf autres milliards d'intérêts américains qui s'y trouvent investis et à proclamer à leur tour un régime de « démocratie populaire » du type de celui de Cuba.

L'on voit mal comment les États-Unis, après la défaite humiliante qu'ils viennent de subir ici [1], vont pouvoir sortir de cette alternative dont les deux termes sont aussi redoutables l'un que l'autre pour eux, à moins qu'ils ne parviennent à démontrer que le régime cubain actuel a été artificiellement imposé au peuple par une extraordinaire combinaison de remarquables moyens de propagande, assistés par un système policier extrêmement puissant et ramifié, qui terrorise tous ceux dont la propagande n'a pu encore complètement annihiler le jugement.

Il est fort à craindre cependant que de telles preuves — si l'on parvient même à les réunir — ne portent guère sur les diverses populations des républiques d'Amérique latine déjà très séduites par le fidélisme et profondément antiyankees à l'origine. Mes collègues européens occidentaux et moi pensons que ces dernières tendances n'ont dû que s'accroître du fait des événements de la semaine dernière.

(Amérique 1952-1963. Généralités. Crise américano-cubaine n° 134 b.)

[1] Sur cette « défaite », voir ci-dessus les n°s 197, 202 (et note); ci-après le n° 224.

224

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1057/AM [1]. *Washington, 28 avril 1961.*

La manière dont l'invasion de Cuba a été conçue, préparée et exécutée est aujourd'hui connue, dans une large mesure [2].

Les éléments anticastristes, composés presque exclusivement de Cubains, ont été entraînés au Guatemala par du personnel relevant de la C.I.A. et par certains spécialistes des forces armées américaines.

L'entraînement a commencé, dès le mois de mai 1960, dans les camps de La Suiza, Helvetia, Trax, Champerico, Retalhuleu, San José Buenavises et Sayaxche. Un certain nombre de précautions avaient été prises pour dissimuler ces activités.

Des centres d'entraînement de moindre importance ont fonctionné en Floride et en Louisiane; ils n'étaient pas, semble-t-il, placés sous le contrôle de la C.I.A.; quelques-uns d'entre eux auraient été patronnés par des compagnies américaines dont les propriétés à Cuba ont été nationalisées par Fidel Castro. Les contre-révolutionnaires entraînés dans ces camps ne semblent pas avoir participé à l'opération montée contre Cuba.

Les éléments entraînés au Guatemala ont été dotés de matériel américain, y compris quelques chars Sherman et quelques avions de modèles relativement anciens tels que bombardiers B-26, transports C-54 et C-46, chasseurs P-51.

Une base aérienne fut installée à Retalhuleu d'où partaient les avions chargés de ravitailler en vivres et en matériel les guérillas de la Sierra Escambray. Le bombardement des aérodromes cubains qui eut lieu le 15 avril dernier [3] a été effectué à partir soit du Guatemala, soit du Nicaragua par les aviateurs entraînés à Retalhuleu [4]. L'un d'eux, dont la photographie a été publiée par les journaux américains, après son atterrissage à Miami, aurait été formellement reconnu [5]. Il ne s'agirait donc pas, comme le gouvernement américain et son représentant aux

[1] Cette dépêche a été rédigée par M. Jacques Dupont, secrétaire des Affaires étrangères auprès de l'ambassade de France à Washington. Ce document est à compléter par la dépêche de Washington n° 1139, du 5 mai, non reproduite.

[2] Sur l'affaire de Cuba, voir ci-dessus les n°s 197, 202, 223.

[3] Le 15 avril, à six heures du matin, plusieurs avions B 26, de construction américaine, avaient bombardé différents points de Cuba, notamment San Antonio de Los Banos, La Havane et Santiago de Cuba.

[4] En marge, point d'interrogation.

[5] *Note du document :* Il s'agirait, selon l'article de Tad Szulc, publié par le *New York Times* du 22 avril, du lieutenant Zunica, de la base de Retalhuleu.

Nations Unies l'ont prétendu, d'un bombardement effectué par des pilotes de l'aviation gouvernementale qui se seraient révoltés.

Il y a quelques semaines, les unités entraînées au Guatemala auraient été rassemblées au Nicaragua (1), dans la petite ville côtière de Puerto-Cabezas, où des baraquements avaient été construits pour recevoir soi-disant la population qui devrait être évacuée de la Mosquitia, rendue au Honduras.

De Puerto-Cabezas, ces unités auraient été transportées à Cuba par des bateaux de débarquement, placés en haute mer sous la protection de deux destroyers américains.

*
**

L'opération aurait été conçue, il y a environ un an, par la C.I.A. avec l'accord de principe de l'administration Eisenhower (2). Il avait été envisagé, semble-t-il, de lancer une offensive contre le régime de Fidel Castro à la fin de l'année dernière, avec le soutien de la marine et de l'aviation américaines. La décision aurait été ajournée, soit en raison de la campagne électorale, soit par suite d'un retard dans la préparation des combattants.

Si l'on se reporte aux déclarations faites ces jours derniers à la télévision cubaine par les prisonniers, il semble que ceux-ci aient reçu jusqu'au dernier moment l'assurance qu'ils seraient soutenus dans leur tentative par des unités navales et aériennes des forces armées américaines.

Dès son arrivée à la Maison-Blanche, le président Kennedy aurait ordonné de poursuivre les préparatifs en vue d'un débarquement des forces anticastristes à Cuba. Il apparut au début d'avril que l'opération était imminente.

Cependant, les indiscrétions répétées de la presse alarmèrent le gouvernement américain. Craignant de se lancer dans une nouvelle affaire de Suez, le Président décida qu'en aucun cas, les forces armées des États-Unis n'interviendraient sur le territoire cubain. Il rendit publique sa décision lors de sa conférence de presse du 12 avril et en fit informer d'autre part les dirigeants de la rébellion (3).

On ne renonça pas pour autant à la tentative de débarquement.

Plusieurs facteurs jouèrent dans ce sens : les rapports de la C.I.A. et des services de renseignement du Pentagone qui semblent avoir sous-estimé la valeur et la loyauté de la milice de Fidel Castro et laissé croire

(1) Sur l'appui offert par le Nicaragua, voir les télégrammes n°s 50 et 51 de Managua, tous deux du 12 avril, non reproduits.

(2) Sur le sujet, voir la dépêche de Washington n° 167/AM du 18 janvier, non reproduite, intitulée : « Rupture des relations diplomatiques et consulaires entre les États-Unis et Cuba. »

(3) Se reporter à la dépêche de Washington n° 895/AM du 14 avril, non retenue, intitulée : « Des limites de l'aide américaine à la rébellion cubaine. »

à la possibilité d'un soulèvement populaire à Cuba; la hâte des dirigeants du « Conseil révolutionnaire » de procéder à une opération qu'ils annonçaient depuis longtemps (voir ma dépêche n° 235/AM du 27 janvier 1961)[1]; la crainte d'un renforcement considérable dans les prochains mois de la puissance militaire de Fidel Castro qui devait recevoir des *Migs* soviétiques, pilotés par des aviateurs cubains entraînés en Tchécoslovaquie et, peut-être, quelques destroyers (v. articles de James Reston dans le *New York Times* du 5 avril et de Marquis Childs dans le *Washington Post* du 18)[2].

La décision d'autoriser l'opération fut prise par le Président[3] qui avait eu cependant connaissance, lors de la visite de M. Macmillan à Washington[4], d'un rapport des services de renseignements britanniques nettement défavorable à une expédition de ce genre.

*
**

Aujourd'hui, les plaintes et les récriminations se font entendre de toutes parts dans les rangs des exilés cubains. Ceux-ci critiquent l'absence de coordination de l'entreprise, dénoncent leurs propres divisions pour mieux les accentuer, critiquent leurs bavardages passés mais étalent au grand jour des détails qui n'auraient pas besoin de l'être. Par-dessus tout, leur amertume est grande à l'égard du gouvernement américain et de la C.I.A.

Les agents de M. Allen Dulles sont accusés d'avoir favorisé certains groupes aux dépens des autres. Jusqu'à la constitution du « Conseil révolutionnaire »[5], le M.R.P.[6], dont le chef est Manuel Ray, ancien ministre des Travaux publics de Fidel Castro, ne reçut aucune aide des services américains. Cette organisation passe cependant pour posséder à Cuba le plus important et le plus efficace des réseaux clandestins. Miro

[1] Cette dépêche n° 235/AM du 27 janvier, non reproduite, est intitulée : « Des organisations de la résistance cubaine aux États-Unis. » Elle présente les divers mouvements qui se sont créés, ainsi que leurs dirigeants, leurs divisions et leurs inimitiés.

[2] À propos de ce dernier article, voir le télégramme de Washington n°s 1928-1929 du 18 avril, non reproduit.

[3] Ce serait le 7 avril que le président Kennedy aurait pris la décision d'autoriser les contre-révolutionnaires cubains à lancer une offensive contre le régime de Castro. Sur le sujet, voir le télégramme de Washington n°s 2016-2018 du 22 avril, non retenu.

[4] Le 25 mars.

[5] La formation du « Conseil révolutionnaire » par des exilés cubains a été annoncée le 23 mars à New York. La présidence de ce Conseil a été confiée au Dr José Miro Cardona, qui fut le premier président du Conseil du gouvernement cubain après la victoire de Fidel Castro. Sur ce sujet, voir la dépêche de Washington n° 767/AM du 31 mars, non retenue, intitulée : « Formation d'un « Conseil révolutionnaire » par les exilés cubains ».

[6] Le M.R.P. : Mouvement révolutionnaire du peuple, dont les principaux dirigeants furent les compagnons de Fidel Castro dans la clandestinité et ses collaborateurs dans les premiers temps du régime.

Cardona [1] lui-même, en raison de son passé politique, fut pendant longtemps traité en suspect. En revanche, les groupes plus conservateurs qui composent le Front révolutionnaire démocratique [2], et en particulier le Mouvement de rénovation révolutionnaire de Manuel Artime [3], auraient reçu un soutien très important.

Quant aux éléments ultra-conservateurs, pour la plupart anciens partisans de Batista, ils furent écartés à la suite, semble-t-il, de la constitution du « Conseil révolutionnaire » et conformément aux désirs de la Maison-Blanche.

Toutefois, la principale accusation portée contre la C.I.A. par les exilés cubains est d'avoir précipité le débarquement sans établir de coordination avec les réseaux clandestins qui existent dans l'île et qui, n'ayant pas été informés de ce qui allait se passer, ne purent procéder aux sabotages qui auraient ralenti la contre-offensive des forces fidélistes.

Les exilés cubains accusent également les services américains de n'avoir pas éliminé les agents de Castro aux États-Unis et en Amérique centrale. Le bruit court aujourd'hui que Castro aurait été informé, le 16 avril, de l'heure et du lieu du débarquement, ce qui lui aurait permis de mettre en place immédiatement un certain nombre d'unités de milice avant l'arrivée des chars et de l'artillerie.

Loin de provoquer un regroupement de toutes les tendances parmi les exilés cubains, l'échec de la tentative d'invasion n'a fait qu'accentuer leurs divisions.

Un article publié par le *Miami Herald,* le 23 avril, indiquait que le Dr Miro Cardona pourrait abandonner la présidence du « Conseil révolutionnaire ». Les plus vives critiques viennent bien entendu des groupes qui sont restés en dehors du regroupement réalisé par cette organisation. Parmi eux, on cite la « Junte révolutionnaire de libération » que dirige le Dr Aureliano Sanchez Arango [4] et qui semble être un mouvement de gauche; les « Commandos nationaux de libération » dont le chef est José Ignacio Rivero, éditeur d'un ancien quotidien de La Havane, *El Diario de la Marina;* enfin, un mouvement d'extrême droite, dirigé par un ancien homme d'affaires de La Havane, Mario Garcia Kohly. Ce dernier

[1] Le Dr José Miro Cardona fut le Premier ministre du gouvernement cubain du 6 janvier au 13 février 1959, puis l'ambassadeur de Fidel Castro en Espagne. Sa rupture avec Castro est tardive, elle ne date que de juillet 1960, lorsqu'il fut nommé ambassadeur à Washington.

[2] Ce mouvement a été fondé le 22 juin 1960 à Mexico. À sa tête se trouvent les personnalités suivantes : le Dr Manuel Antonio de Varona, ex-Premier ministre et ex-président de Congrès constitutionnel de Cuba — il s'est exilé lors du rapprochement de Fidel Castro avec l'U.R.S.S. — et le Dr Justo Carillo, ex-président de la Banque de développement agricole pour la réforme agraire. C'est un homme d'importance considérable dans l'opposition à Fidel Castro.

[3] Le Dr Manuel Artime Buesa, médecin, chef du Mouvement de rénovation révolutionnaire, a travaillé activement avec Castro pour la réforme agraire jusqu'en décembre 1959.

[4] Selon la dépêche de Washington n° 235/AM du 27 janvier, non retenue, le Dr Aureliano Sanchez Arango, ex-ministre des Affaires étrangères et de l'Instruction publique dans le gouvernement constitutionnel de Carlos Prio Socarras, autrefois professeur de droit, a un long passé d'appartenance au communisme et au socialisme, et passe pour être le cofondateur du parti communiste à Cuba.

aurait d'ailleurs dénoncé devant une sous-commission du Sénat, chargée des problèmes de sécurité intérieure, les chefs anticastristes, accusant en particulier le Dr Miro Cardona d'être prêt à reprendre la politique socialiste de Castro dès qu'il serait au pouvoir.

Mais les plus amers parmi les résistants cubains sont peut-être les partisans de Manuel Ray, ceux que l'on a appelés les « fidélistes sans Fidel » et dont les plans à plus longue échéance, fondés principalement sur l'exploitation du mécontentement populaire, n'ont pas été retenus. Ces plans prévoyaient d'abord une intensification des actes de sabotage ainsi qu'une action de propagande destinée surtout à convaincre les paysans que la terre leur serait distribuée; ensuite, l'accroissement du nombre des maquis et leur renforcement; enfin un soulèvement soutenu, s'il le fallait, de l'extérieur.

En fait, c'est la solution inverse qui a été retenue : un millier d'hommes ont été lancés sur les plages de la Bahia de Cochinos; le Dr Miro Cardona a lancé un appel au soulèvement; Radio Swan (émetteur de la C.I.A.)[1] a en même temps répandu une série de fausses nouvelles, grossi le chiffre des envahisseurs (5.000, disait-on), annoncé la prise de Santiago, celle de l'île des Pins, toutes choses qui, loin d'avoir décidé la population cubaine, semblent l'avoir convaincue rapidement qu'on la trompait.

Tous les commentateurs aux États-Unis reconnaissent aujourd'hui qu'il n'était pas raisonnable d'espérer qu'une population soumise à une surveillance policière étroite, et demeurée en partie favorable au régime de Fidel Castro, pourrait se soulever à l'annonce d'un débarquement de quelques milliers d'hommes, ne disposant pas du soutien militaire des États-Unis.

Si la leçon de l'échec est dure pour les États-Unis, elle l'est encore plus pour les exilés cubains qui ont perdu leurs meilleures troupes dans l'opération et qui paraissent, aujourd'hui découragés. Le sentiment dominant parmi eux désormais est que les États-Unis, et les États-Unis seuls, peuvent abattre Fidel Castro et que c'est à eux de prendre leurs responsabilités, s'ils désirent vraiment que s'installe à La Havane un gouvernement favorable à l'Occident.

*
**

Aux États-Unis, le président Kennedy a immédiatement revendiqué l'entière responsabilité des décisions prises. Il est parvenu à désarmer les critiques qui auraient pu se faire entendre dans les rangs du parti républicain et au Congrès. Il a rencontré le président Eisenhower, M. Nixon,

[1] Radio Swan : poste émetteur américain de l'île de Swan, mis à la disposition des exilés cubains et qui a dénoncé dans certaines de ses émissions le « cryptocommunisme » des anciens collaborateurs de Fidel Castro.

le gouverneur Rockefeller, les sénateurs républicains Goldwater, Dirksen, Aiken. Il s'est refusé à mettre en cause le chef de la C.I.A., M. Allen Dulles, allant jusqu'à confier à ce dernier le soin d'assister le général Maxwell Taylor dans l'enquête qu'il doit mener sur les moyens dont dispose le gouvernement américain dans le domaine paramilitaire. Le général Taylor sera également aidé dans sa tâche par l'Attorney général, Robert Kennedy, et par l'amiral Burke, chef d'État-major de la Marine [1].

M. Kennedy a ainsi obtenu ce qu'il souhaitait : le soutien du président Eisenhower et du parti républicain pour sa politique cubaine. Mais si le Président n'est réellement mis en cause par personne, on le considère comme la victime de mauvais conseillers et l'on cherche à savoir qui a pu influencer sa décision d'une manière aussi déplorable.

La C.I.A. est, bien entendu, sur la sellette et l'on murmure que l'un des adjoints de M. Allen Dulles, M. Richard Bissell Jr. qui eut la charge de monter l'opération serait particulièrement visé.

Déjà, l'on avance des projets tendant à la réforme de cette immense officine de renseignements — qui ne compterait pas moins de 10.000 agents à Washington même — et dépenserait chaque année entre 1 et 2 milliards de dollars. M. Nixon, en particulier, aurait, dit-on, proposé au Président de ne conserver à la C.I.A. que ses activités de renseignements et de lui enlever ses activités paramilitaires.

D'autres critiques apparaissent qui visent, sinon le Président, du moins ceux qui dans l'équipe gouvernementale l'ont amené à refuser le concours des forces américaines aux assaillants. À cet égard, l'article de Stewart Alsop, dans le *New York Herald Tribune* et le *Washington Post* du 24 avril, est significatif. Celui-ci constate que l'engagement pris publiquement par le président Kennedy, et répété à plusieurs reprises par M. Dean Rusk, de ne pas permettre aux troupes américaines d'intervenir à Cuba, a définitivement compromis les chances d'un soulèvement de la population cubaine. Le véritable responsable ne serait pas la C.I.A. ni M. Kennedy, mais M. Stevenson et la politique qu'il personnifie.

« M. Kennedy, note ce journaliste, a parlé de leçons à tirer de l'affaire de Cuba... L'une des leçons est sans doute que ce qui fait plaisir à une majorité cacophonique de nations plus ou moins souveraines constituant l'Assemblée générale de l'O.N.U. ne correspond pas nécessairement à l'intérêt national des États-Unis. »

Il est certain que la crise cubaine — et aussi le comportement soviétique dans l'affaire laotienne — ont donné à l'opinion américaine le sentiment que la menace communiste était plus grave que jamais et qu'il fallait réagir et réagir vite. Le président Kennedy a clairement fait comprendre dans sa déclaration du 20 avril [2] qu'il y allait de l'honneur et

[1] Voir le télégramme de Washington n°s 2019-2020 du 22 avril, non reproduit.
En marge, annotation manuscrite : *Important.*

[2] Voir le télégramme de Washington n°s 2005-2009 du 21 avril, non retenu, et ci-dessus le n° 202 (note).

du prestige des États-Unis que le régime de Castro soit abattu. Peu de voix se sont fait entendre en sens opposé. Seul M. Walter Lippmann, dans un article publié le 27 avril par le *New York Herald Tribune* et le *Washington Post,* a demandé que l'on ne se laisse pas entraîner dans une série de conflits sans issue, en différents points du monde, et en particulier à Cuba. C'est la première fois qu'une personnalité ayant la réputation et le crédit de M. Lippmann ait mis en doute la possibilité pour les États-Unis de liquider militairement le régime de Fidel Castro et ait conseillé, faute de mieux, de se résigner à son existence.

Le président Kennedy paraît cependant peu disposé à retenir cet avis.

Parmi les mesures qui seraient envisagées, on reparle d'un embargo complet sur les produits cubains. On doute cependant dans les milieux officiels de Washington de l'efficacité d'une telle mesure. Les importations cubaines ne représentent plus que 70 millions de dollars par an. L'arrêt des importations de tabac cubain ruinerait l'industrie des cigares de Floride. Ce serait certes un geste, mais on le considère ici comme insuffisant.

On en revient donc à une éventuelle opération militaire contre Cuba, mais cette fois soutenue directement par les États-Unis et peut-être par d'autres pays d'Amérique latine.

Comme l'a déclaré M. Dean Rusk [1], la lutte contre le régime de Fidel Castro continue : la résistance cubaine est peut-être découragée, mais elle se ressaisira; elle paraît en tout cas assurée de n'être plus laissée à elle-même en cas d'échec. L'aide aux éléments anticastristes peut prendre une forme différente, mais elle sera poursuivie et vraisemblablement sur le territoire des États-Unis, car l'affaire qui vient de se terminer dans les conditions que l'on sait aura montré au gouvernement américain que toutes ses précautions étaient illusoires et n'avaient trompé personne.

Il semble enfin que les États-Unis s'orientent vers une nouvelle conférence des ministres des Affaires étrangères de l'O.E.A. [2] dans laquelle il serait demandé aux gouvernements latino-américains de faire connaître clairement leur attitude à l'égard du régime de Fidel Castro et les mesures qu'ils seraient disposés à prendre pour s'opposer à l'installation d'un gouvernement communiste dans l'hémisphère occidental.

L'administration américaine, pour sa part, pourrait proposer à tous les pays de l'hémisphère de rompre les relations diplomatiques et d'arrêter tout commerce avec Cuba ainsi que de reconstituer la Commission interaméricaine de défense, créée en 1942, pour faire face aux activités subversives des puissances de l'Axe.

L'échec de la récente tentative d'invasion et l'avertissement contenu dans le discours prononcé le 20 avril par le président Kennedy devant la Société des rédacteurs en chef de journaux semblent avoir eu pour conséquence de modifier quelque peu l'attitude des gouvernements d'Amérique latine à l'égard de Castro. Aucun n'a pris ouvertement parti

(1) Le 17 avril : consulter l'*Année politique 1961,* p. 433.

(2) L'O.E.A. : l'Organisation des États américains.

en faveur de La Havane. Le communiqué Frondizi-Quadros a été singulièrement modéré. La plupart des Latino-Américains ont soutenu aux Nations Unies le projet de résolution présenté par sept d'entre eux, et considéré comme largement favorable aux États-Unis. La résolution mexicaine n'a recueilli qu'un soutien limité et l'attitude du gouvernement de Mexico n'inquiète pas outre mesure celui de Washington. D'autre part, le Comité de défense de l'O.E.A. vient d'exclure le représentant de Cuba de ses délibérations secrètes (1). De là cependant à faire admettre par les deux tiers des nations membres qu'elles doivent abandonner le principe de la non-intervention et prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir à La Havane un gouvernement démocratique, il y a une marge et celle-ci ne sera pas facile à franchir.

Aujourd'hui, les préoccupations du gouvernement américain se reportent vers une autre partie du monde, vers le Laos; on peut être assuré cependant que Cuba ne sera pas perdu de vue.

(Amérique 1952-1963. Généralités. Crise américano-cubaine n° 134 b.)

225

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. MACMILLAN, PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE.

L. *Paris, 1er mai 1961.*

Mon cher ami,

C'est avec attention que j'ai étudié la lettre par laquelle vous m'avez suggéré de retarder la date fixée pour la quatrième expérience nucléaire française au Sahara (2).

Sans méconnaître certaines des considérations que vous avez mises en avant, il ne m'a pas paru possible, ainsi que vous l'avez depuis constaté, de modifier nos dispositions. D'autre part, j'ai appris avec plaisir que la célébration de l'indépendance de la Sierra Leone n'a pas été altérée par notre expérience.

Bien cordialement à vous (3).

(1) *Note du document :* Cette décision a été prise, le 26 avril, par douze voix contre une (Cuba), quatre abstentions (Mexique, Venezuela, Équateur et Chili) et un vote « réservé », celui du délégué du Brésil qui attendait les instructions de son gouvernement.

(2) La lettre du Premier britannique est ci-après reproduite en annexe.

(3) Cette lettre est également reproduite dans : Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets.* IX, *janvier 1961 - décembre 1963,* Plon, 1986, p. 84.

Annexe

M. Macmillan, Premier ministre de Grande-Bretagne,
au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. (traduit de l'anglais). Secret. *... avril 1961* (1).

Cher ami,

J'ai vu le récent message personnel de M. Couve de Murville à lord Home (2) dans lequel il a exposé les raisons pour lesquelles votre gouvernement ne peut accepter notre suggestion tendant à ce que toute nouvelle expérience nucléaire française, que vous pourriez envisager, soit reportée pour un temps, jusqu'à ce que la situation se soit clarifiée à la conférence de Genève.

Comme vous le savez, je n'ai jamais mis en question votre droit incontesté de décider ce qui est dans l'intérêt de la France. Je voudrais cependant vous soumettre une considération qui, je pense, affecte mon propre pays aussi bien que la France, au cas où vous envisageriez une nouvelle expérience dans l'avenir immédiat.

La célébration de l'indépendance de la Sierra Leone aura lieu à Freetown le 27 de ce mois. Assisteront à ces fêtes des ministres représentant presque tous les États d'Afrique occidentale, y compris ceux d'origine française ou britannique. Une nouvelle expérience nucléaire ayant lieu au moment de la réunion de tous ces représentants, dont les vues à ce sujet sont aussi bien connues de vous que de moi-même, pourrait agir, j'en ai peur, comme un catalyseur et précipiter une action hostile à l'égard de nos deux pays. Je ne pense pas en effet que nous puissions exclure, dans ce cas, des incidents désagréables lors des célébrations de l'indépendance.

J'espère en conséquence que, si une nouvelle expérience est envisagée dans l'avenir immédiat, vous consentirez à considérer son report jusqu'au 1er mai par exemple, quand cette réunion d'Africains de l'Ouest à Freetown se sera dispersée.

Annexes

I

Lord Home, British Foreign Secretary,
to M. Couve de Murville, French Foreign Minister.

L. Top secret and personal. *London, [April 14th 1961.]*

We talked in Bangkok on the 29th of March about the effect of further French nuclear tests on our negotiations with the Russians at Geneva (3). Since then, the Russians have given us further reason to think that they are looking for some excuse to delay or nullify these negotiations. At present they are awkwardly placed; the Americans and ourselves have shown our desire for agreement by making some quite substantial concessions to their position, and the Russian obstruction in these circumstances will do them harm in the eyes of world public opinion. If however within the next month or six weeks, another French nuclear test is annouced or carried out, I fear that the position

(1) Le document conservé dans le fonds du Secrétariat général ne porte pas de date. Il date vraisemblablement de la fin avril.

(2) Message ci-après reproduit en annexe.

(3) À la Conférence sur l'arrêt des expériences nucléaires.

will be very different. The Russians will be able to accuse us of making the best of two worlds, trying to commit them to a ban and at the same time encouraging our allies to proceed with further tests ans profiting from the information thus obtained. However absurd these accusations, I am afraid that they will carry a good deal of weight with world opinion, and greatly ease the Russians' task of shifting from themselves the burden of blame for stalling the Geneva Conference.

2. As you know, we attach very much importance to the success of this conference, or to fixing unambiguously on the Russians responsability for its failure. We think it essential that success or failure at Geneva should be seen for what it is — a vital test of Russian good faith. It is quite possible that they will fail in this test, whatever any of us do; but it seems to us of crucial importance that they should be given no plausible excuse for failing.

3. I therefore hope most sincerely that your Government may find it possible to postpone any further nuclear tests until the position at the Geneva Conference has been clarified.

II

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères de France,
à Lord Home, Secrétaire au Foreign Office.

L. Très secret. *Paris, 18 avril 1961.*

J'ai étudié avec beaucoup d'attention votre message personnel du 14 avril [1]. Bien que la conférence de Genève et son éventuel succès ne nous paraissent pas devoir faire avancer le désarmement lui-même qui est, pourtant, le but à atteindre, je prends acte du fait que le gouvernement britannique y attache de l'importance et je conçois qu'il souhaite que, le cas échéant, la responsabilité de l'échec paraisse incomber au gouvernement soviétique. Vous craignez, à ce propos, l'effet que peut avoir sur l'opinion publique l'argument récemment mis en avant par les Russes et selon lequel les expériences auxquelles procède le gouvernement français seraient un moyen indirect, pour la Grande-Bretagne et les États-Unis, de recueillir des renseignements que l'arrêt des expériences chez eux ne leur permettrait plus d'obtenir.

J'ai peine à croire que l'opinion puisse se laisser abuser par une argumentation dont l'absurdité et la mauvaise foi sont aussi flagrantes et qu'en tout cas, le gouvernement britannique pourrait, me semble-t-il, aider à démontrer. Il me paraît d'autre part que l'opinion est assez bien informée des difficultés réelles rencontrées dans votre négociation et qui ont trait aux conditions de fonctionnement du contrôle. Elle ne saurait manquer enfin d'être frappée par le fait que c'est à une époque toute récente que les Russes ont commencé à employer l'argument que vous évoquez.

De toute manière, je ne vois pas comment mon gouvernement pourrait suspendre l'exécution de son programme de défense en fonction du développement d'une négociation qui se poursuit depuis deux ans et demi, et à laquelle il n'est pas partie. Je suis convaincu que le gouvernement britannique comprendra cette position.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

[1] Ci-dessus reproduit en annexe I.

226

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2252 à 2264 (1).
Priorité. Réservé.

Moscou, 2 mai 1961.

(*Reçu :* 12 h. 15.)

L'ambassadeur de la R.F.A. m'avait demandé, ainsi qu'à mes collègues américain et britannique, d'aller le voir hier après-midi, 1er mai, afin qu'il puisse nous mettre au courant de son entretien du 24 avril avec M. Khrouchtchev.

1. Le message du Chancelier du 11 avril, qui concernait essentiellement la question des rapatriements (2), à paru faire bonne impression sur M. Khrouchtchev, qui s'est également déclaré satisfait de l'évolution des rapports culturels et commerciaux entre les deux pays. Cette partie de l'entretien fait l'objet d'une communication séparée.

2. Pour l'essentiel, la conversation a porté sur les problèmes politiques soulevés par le mémorandum soviétique du 11 février (3) et en particulier par l'article 7 de ce document, qui proposait à Bonn l'ouverture d'une négociation sur le traité de paix et suggérait, éventuellement, des contre-propositions ou un contre-projet.

M. Khrouchtchev n'a pas paru croire à la possibilité d'une négociation avec les puissances occidentales sur la question allemande ni même attacher beaucoup d'intérêt à une telle négociation, si elle devait s'ouvrir. Il était convaincu en effet que les hommes d'État occidentaux, exception faite pour M. Macmillan, ne désiraient pas de discussions sincères sur le problème allemand (4) et sur la question de Berlin. S'ils acceptaient l'ouverture de pourparlers, ce ne serait pas dans l'intention d'aboutir, mais uniquement en vue de gagner du temps. Le gouvernement soviétique ne se refuserait pas à une négociation si elle était proposée du côté occidental. Mais il n'avait pas l'intention de prendre de nouvelles initiatives à ce sujet.

En revanche, en ce qui concerne le traité de paix et la question de Berlin-Ouest, M. Khrouchtchev était décidé à en finir cette année. Il

(1) Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Washington (n°s 178-190), Londres (n°s 178-190), Bonn (n°s 3-15).

(2) D'Allemands se trouvant en territoire soviétique. Un message d'Adenauer à Khrouchtchev, remis le 23 avril, était une réponse à un mémorandum soviétque du 17 février (voir note ci-dessous).

(3) La date donnée pour ce mémorandum par divers documents est tantôt le 11 février, tantôt le 17 ou 18 février. Sur ce mémorandum, voir ci-dessus les n°s 85, 94 (note).

(4) Macmillan, qui sera appuyé au mois d'août par le président Kennedy, était d'avis d'engager des négociations avec le gouvernement soviétique sur le problème allemand : *Année politique 1961,* p. 522.

avait d'abord pensé agir durant les trois premiers mois de 1961. Mais, réflexion faite, il avait voulu laisser à la nouvelle administration américaine le temps de se mettre au courant de la situation internationale. Puis il s'était demandé s'il fallait attendre ou non les élections en Allemagne en septembre prochain.

Il s'était posé la même question à propos du Congrès du parti communiste soviétique (qui doit s'ouvrir à Moscou le 17 octobre)[1]. Aujourd'hui, il inclinait à penser qu'il valait mieux, pour lui, avant de passer à l'action, attendre que le Congrès l'ait confirmé dans son mandat de Premier secrétaire du parti. Il avait même songé, un instant, attendre jusqu'au début de 1962. Mais il avait rejeté cette idée. Il fallait régler la question en 1961.

Le moment venu — c'est-à-dire probablement en novembre ou en décembre prochain — M. Khrouchtchev enverrait à toutes les puissances concernées des invitations à une conférence pour le traité de paix avec l'Allemagne. Un assez grand nombre de puissances accepterait. Ce nombre serait plus important que les Occidentaux ne l'imaginaient, a remarqué M. Khrouchtchev, sans expliciter davantage sa pensée. Le traité de paix serait signé avec la République démocratique allemande. À partir de ce moment-là, ce serait la fin du statut d'occupation à Berlin-Ouest. Tous les pouvoirs passeraient à M. Ulbricht[2]. C'est à celui-ci que devraient s'adresser les puissances occidentales pour régler toutes les questions qui se poseraient. La R.D.A. contrôlerait toutes les communications par route, par voie ferrée, fluviale et aérienne.

M. Khrouchtchev a beaucoup insisté sur le fait qu'il ne devait plus y avoir à son avis de couloir aérien.

3. Le Dr Kroll a attiré l'attention du chef du gouvernement soviétique sur les dangers de la situation qui serait ainsi créée et il a souligné ses répercussions inévitables sur les relations avec les puissances occidentales et sur les négociations en cours ou en vue (par exemple le désarmement).

M. Khrouchtchev est demeuré très froid. Nous ne prendrons a-t-il dit, aucune initiative sur le plan militaire. Nous nous contenterons de signer la paix. Nous ne tirerons pas les premiers. Je ne crois pas qu'il y ait une réplique militaire. Si elle se produit, nous prendrons les mesures appropriées. Le 14 avril dernier, a-t-il indiqué à titre d'exemple, les forces militaires stationnées en R.F.A. ont été mises en état d'alerte, nous avons fait de même de notre côté. Si cela apparaissait nécessaire en raison de l'attitude occidentale, nos forces entoureraient Berlin pour assurer sa protection.

Nous avons également envisagé, a poursuivi le chef du gouvernement soviétique, des répliques occidentales d'un autre ordre pouvant aller jusqu'à la rupture des relations diplomatiques et économiques. Soit.

(1) Ce Congrès (le XXIIe) se tiendra à Moscou du 17 au 31 octobre. Dans son rapport, Khrouchtchev renoncera à fixer un délai pour la signature d'un traité de paix avec la R.D.A.

(2) Voir *Année politique 1961,* novembre, p. 585.

Nous en serions moins affectés que les pays occidentaux. Nous sommes restés des années sans être reconnus par un grand nombre de puissances et même sans avoir d'échanges avec elles. Nous sommes prêts, le cas échéant, à faire face à la même situation.

Quant aux négociations sur le désarmement, M. Khrouchtchev ne croyait pas qu'elles puissent aboutir à des résultats concrets. Il avait des renseignements très sûrs d'où il résultait que des pressions étaient exercées sur M. Kennedy par un certain nombre de sénateurs, convaincus que tout désarmement ne ferait qu'accentuer les difficultés économiques avec lesquelles les États-Unis étaient actuellement aux prises.

Mais au fond de lui-même, M. Khrouchtchev était convaincu que la signature d'un traité séparé ne déclencherait pas, de la part des puissances occidentales, de réactions graves. Il y aurait une crise plus ou moins aiguë, plus ou moins longue. Puis l'on se résignerait au fait accompli. En agissant ainsi, a déclaré M. Khrouchtchev avec un certain cynisme, nous rendrons même service aux hommes d'État occidentaux. Nous les tirerons, tous, y compris le Chancelier, d'une situation qui, à la longue, n'est pas tenable. Ils seraient peut-être heureux de se voir forcer la main. Sur un ton mi-jovial, mi-sérieux, le chef du gouvernement soviétique a illustré sa pensée par une image un peu osée.

4. M. Khrouchtchev n'a pas parlé du Laos. En revanche, il s'est exprimé au sujet de Cuba en des termes plus violents encore que ceux du message de M. Khrouchtchev du 22 avril [1].

5. Le Dr Kroll est personnellement convaincu que M. Khrouchtchev était sincère et que si les choses restent en l'état, c'est-à-dire si aucune négociation ne s'engage entre l'U.R.S.S. et les puissances occidentales, le gouvernement soviétique signera avant la fin de l'année, soit en novembre ou en décembre, un traité de paix séparé et prétendra régler sur cette base le problème de Berlin-Ouest.

La question qui se pose, selon lui, est celle de savoir s'il y a plus de risques, ou moins de risques, à accepter la négociation proposée par le mémorandum du 17 février [2] qu'à la refuser. À ce point de vue, la réponse à ce document, actuellement discutée entre divers gouvernements occidentaux, sera d'un intérêt capital.

[1] Ce message de Khrouchtchev à Kennedy, remis au chargé d'affaires des États-Unis à Moscou le 22 avril, est transmis par télégramme n° 2092 de Moscou du 23 avril, non reproduit. Le texte en est commenté dans le télégramme de Moscou n°s 2105 à 2118 du 24 avril, non retenu (L'affaire de Cuba est interprétée comme un grave échec pour les États-Unis).

[2] Ce mémorandum avait été remis au Chancelier par André Smirnov, ambassadeur soviétique à Bonn, et avait été publié à Moscou le 4 mars : les frontières établies à la fin de la seconde guerre mondiale étaient définitives; la signature d'un traité de paix ne devait pas être subordonnée à l'unification de l'Allemagne et à la réalisation d'un accord sur le désarmement; Berlin-Ouest pouvait devenir une ville libre; l'Union soviétique était décidée à signer un traité avec l'Allemagne de l'Est à défaut d'un traité avec les deux Allemagnes. L'Union soviétique précisait qu'il ne s'agissait pas d'un ultimatum (Traduction publiée dans La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01077). Un commentaire de ce mémorandum a été envoyé notamment à Moscou (Télégramme n° 2082 du 10 mars, non reproduit) par le Département.

En ce qui le concerne, l'ambassadeur de la R.F.A. est convaincu que l'adoption par les puissances occidentales d'une attitude entièrement négative conduirait fatalement à une crise d'une extrême gravité. Il l'avait déjà dit à son gouvernement. Il l'a redit, plus nettement encore à Bonn, à la suite de son entretien avec M. Khrouchtchev.

(Collection des télégrammes.)

227

Instructions de la Délégation française aux pourparlers d'Évian [1]

Très secret. *Paris, 2 mai 1961.*

Les présentes instructions s'appliquent à la première phase des négociations avec le F.L.N. qui permettra de juger s'il convient de poursuivre les pourparlers.

Avant d'entrer dans le détail des discussions, la délégation française fera connaître sa position sur l'ensemble du problème. Son exposé sera fondé sur le principe de l'autodétermination des populations algériennes, principe fixé par la France et accepté par le F.L.N.

I. L'autodétermination.

a. Dans son discours du 16 septembre 1959 [2], le président de la République a proclamé le principe de l'autodétermination et proposé trois solutions au libre choix des populations algériennes :

— la sécession,

— la francisation complète telle qu'elle est impliquée dans l'égalité des droits.

— le gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle.

[1] Ces instructions en vue des pourparlers d'Évian sont datées du 2 mai. Un autre exemplaire, portant la date du 28 mars, ne diffère du texte actuel que sur des points de détail infimes, ce qui laisse à penser que lesdites instructions n'ont pratiquement pas été modifiées malgré le report de l'ouverture des entretiens du 7 avril au 20 mai.

Ce document porte des annotations manuscrites marginales ou insérées dans le texte dactylographié, que nous signalerons au fur et à mesure.

[2] *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

Le peuple français a adopté cette ligne de conduite telle qu'elle a été définie par le texte soumis au référendum du 8 janvier 1961 (1). Le texte est devenu loi. Il dispose que : « Dès le moment où les conditions de la sécurité permettront en Algérie le rétablissement du plein exercice des libertés publiques, les populations algériennes feront connaître par la voie d'une consultation au suffrage direct et universel le destin politique qu'elles choisiront par rapport à la République française. »

b. De son côté, le F.L.N. a, le 28 septembre 1959, admis ce principe dans les termes suivants : « Le G.P.R.A. est prêt à entrer en pourparlers avec le gouvernement français afin de discuter des conditions politiques et militaires du cessez-le-feu, des conditions et des garanties de l'application de l'autodétermination (2) ».

Il a confirmé sa position, le 16 janvier 1960 : « Le G.P.R.A., en ce qui concerne ses responsabilités, est prêt, quant à lui, à engager des négociations avec le gouvernement français sur les conditions d'une libre consultation du peuple algérien (3). ».

Ces données étant ainsi établies, il en ressort que :

1° L'autodétermination peut aboutir à la constitution d'un État souverain disposant de lui-même au dedans et au dehors, si tel est le sens de la volonté exprimée par les populations algériennes.

2° Jusqu'à l'issue de cette consultation, l'Algérie fait partie intégrante de la République française et ne peut connaître d'autre régime politique que celui résultant de cet état de droit. Avant cette consultation, elle ne peut donc se voir reconnaître de personnalité propre. Toute autre solution serait génératrice d'anarchie ou de chaos. La France, notamment, n'admettra aucun État algérien qui prétendrait exister par d'autres voies que l'autodétermination; une indépendance proclamée de toute autre façon violerait le principe d'autodétermination, admis de part et d'autre.

3° Parmi les trois hypothèses possibles, deux d'entre elles, créant un fait nouveau par rapport à la situation présente, doivent être immédiatement étudiées jusque dans leurs conséquences quant à l'issue de la négociation.

a. L'Algérie devient indépendante sans association avec la France; dans cette éventualité, la France peut admettre une situation telle que les deux États n'aient entre eux aucun rapport particulier. La délégation française n'aura pas de peine à démontrer que la France peut se consacrer à son propre développement qui est aujourd'hui sa principale ambition et la source de sa puissance. Elle gagnerait plus qu'elle ne perdrait à vouer à cet effort l'argent et les hommes qu'elle consacre à l'Algérie.

Dans le cas où l'autodétermination aboutirait à la rupture des liens entre la plupart des populations d'Algérie et la France, celle-ci constaterait l'état de fait, n'accorderait aucun traitement préférentiel aux Algé-

(1) Sur ce référendum, voir l'*Année politique 1961*, p. 5 et suiv.

(2) *D.D.F.*, 1959-II, n° 165 (note).

(3) Il s'agit de 1961. Voir ci-dessus le n° 21 (note).

riens dans la métropole et réviserait sa politique d'assistance à l'égard de l'Algérie.

Il va de soi qu'elle prendrait en outre les dispositions voulues pour garantir ses intérêts permanents et pour assurer la vie, les droits et la protection des Algériens qui, quelle que soit leur origine, voudraient rester Français. Ces dispositions conduiraient aux regroupements, d'ailleurs dessinés sur la carte, dans des zones déterminées.

Cette solution, la France ne la souhaite pas, car elle aboutirait à la négation tout à la fois de la paix et d'une Algérie équilibrée. Mais, si elle lui est imposée, la France fera face à son double devoir : la défense de ses intérêts en tant que nation, la défense des intérêts de ses nationaux.

b. Si, par contre, l'ensemble [1] des populations algériennes manifestait la volonté que l'État algérien fût associé à la France dans les domaines économique, technique, culturel et dans celui de la défense, aux conditions qui seraient d'avance fixées, puis soumises au vote d'autodétermination et qui répondraient au double souci exprimé plus haut, la France pourrait envisager une pareille association.

La délégation française invitera donc la délégation F.L.N., pour le cas où cette dernière retiendrait cette hypothèse, à indiquer elle-même comment elle en concevrait la mise à exécution.

4° Dans les deux hypothèses, la France reconnaîtra le nouvel État [2].

II. Objet de la négociation.

La France a décidé de procéder à des négociations avec les responsables de la rébellion, tout en continuant naturellement à s'entourer des avis de tous ceux qui, dans le domaine de la vie politique, administrative, économique, sociale et culturelle représentent les Algériens.

En ce qui concerne la rébellion, celle-ci est représentée par plusieurs tendances. Nous appelons le F.L.N. à participer au rétablissement des conditions requises pour que la consultation des Algériens intervienne de manière satisfaisante. Nous ferons de même avec le M.N.A. [3].

Si un accord ne peut être obtenu, la France est résolue à réunir les conditions qui permettront cependant aux populations algériennes de prononcer sur leur avenir.

De toute façon, la consultation sera libre et sincère. Les conditions suivantes devront être réunies : cessation des hostilités, rétablissement des libertés individuelles et des libertés publiques [4] ainsi que l'entière sécurité dans l'ensemble du pays et l'information objective des populations sur les conséquences du scrutin, l'ensemble supposant une période consacrée à l'indispensable apaisement des esprits.

(1) Annotation manuscrite rajoutée : *La majorité ?*

(2) Annotations manuscrites rajoutées : *Immédiatement ?, après négociation ?*

(3) Annotation manuscrite rajoutée : *Et toutes les tendances ?*

(4) Annotations manuscrites rajoutées : *Liberté de réunions F.L.N. ? presse F.L.N. ?. Libération générale ?*

III. Condition de la poursuite des pourparlers : Cessation rapide des actions offensives et des attentats.

La France, pour sa part, est disposée à cesser immédiatement toutes les actions offensives; mais elle entend que les dirigeants de la rébellion en fassent autant, et qu'une déclaration commune condamne les actions terroristes qui viendraient à être commises. Cette condamnation leur retirerait donc tout caractère politique.

Un accord précis sur ces deux points devra donc être très rapidement conclu. On ne voit pas que la délégation française puisse s'engager dans une négociation sur le fond (1) alors que les attentats se multiplient et que les combats continuent.

En cas d'accord, les modalités du passage de la cessation des combats au régime du cessez-le-feu devront être élaborées. Une entente sur le cessez-le-feu accompagnerait, sur le plan militaire, les dispositions de principe convenues sur le plan politique. On n'imagine pas, en effet, que si les délégations parvenaient à un accord politique, celui-ci ne règle pas, à la fois, les questions politiques et militaires. On n'imagine pas non plus que les décisions politiques qui seraient prises puissent être appliquées si les combats n'avaient pas cessé.

IV. Les garanties de l'autodétermination.

Pour le F.L.N., ces garanties sont essentiellement celles qui touchent à l'organisation de la campagne électorale précédant la consultation et aux conditions nécessaires à l'exercice, par les populations algériennes, d'un vote libre et sincère.

Il s'agit donc des libertés individuelles et des libertés publiques, des libertés d'association syndicale, des libertés de réunion, de presse et de circulation et de l'amnistie. Pour garantir l'exercice des droits ainsi définis, la délégation proposera la constitution de commissions de contrôle (2).

Ces commissions seront spécialement chargées d'assurer le caractère démocratique de la campagne électorale; l'organisation et le contrôle du référendum traduiront la pensée qui nous guide : associer à la préparation et au contrôle au référendum tous les intéressés (3) .

Pour la France, les garanties de l'autodétermination (4) doivent comprendre, outre ces mesures de caractère technique, un statut de la minorité européenne et des musulmans attachés à la France ainsi que les modalités de la présence de l'armée en Algérie. Les populations algériennes ne peuvent, en effet, exercer librement leur choix sans connaître exactement les conséquences de la consultation à laquelle ils sont conviés.

(1) Annotation manuscrite marginale : *L'exposé des principes est une négociation sur le fond.*

(2) Annotation manuscrite marginale : *Pas de problème : qu'offrons-nous ? (cf. p. 5).*

(3) Annotation manuscrite marginale : *Libération générale ?*

(4) Annotation manuscrite marginale : *Pas clair, ce n'est pas une garantie de l'auto[détermination], mais d'un État plurinational. Présenter avec un autre mot que garantie : élément.*

A. Statut des Européens et des musulmans attachés à la France.

Pour le gouvernement français, les garanties qui seront données à la population de souche européenne et aux musulmans qui sont attachés à la France constituent un des éléments essentiels d'un règlement possible.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, au cas où un accord n'interviendrait pas, la France prendrait elle-même les mesures nécessaires pour sauvegarder ses intérêts et pour assurer la vie, les droits et la protection des Algériens européens ou musulmans qui voudront rester français. Sans doute, la guerre se poursuivrait-elle du fait de la rébellion; il n'en resterait pas moins que le gouvernement français ne manquerait pas à ses devoirs.

À plus forte raison, dans le cas où la France transmettrait sa souveraineté à un nouvel État algérien [1], ne pourrait-elle le faire sans qu'un ensemble de garanties institutionnelles et contractuelles n'aient été mises au point. Les garanties définies avec le concours de toutes les parties intéressées prendront place dans un accord préalable à l'autodétermination, leurs principes devront figurer dans le texte soumis au référendum.

1° *En ce qui concerne les populations de souche européenne* [2], les garanties devraient être assurées, simultanément, de trois façons :

a. Régime de double nationalité [3].

b. Appartenance des Français devenus Algériens à une communauté chargée de défendre les libertés des cultes, d'enseignement, d'expression, d'association, les libertés économiques, les garanties judiciaires, etc. Cette communauté qui représenterait la minorité et qui serait chargée, le cas échéant, d'assister ses membres dans la défense de leurs droits serait constituée en personne morale de droit public. Elle assurerait la défense des droits énumérés plus haut grâce à la participation de ses membres aux organes législatif, exécutif et judiciaire de l'État algérien; elle assurerait, d'autre part, la défense de ses membres devant les juridictions mixtes ou internationales qui pourraient être instituées pour garantir les droits de la minorité.

c. L'organisation de la représentation de la minorité dans les conseils municipaux des localités peuplées d'Européens et la création d'un statut particulier pour les villes et districts urbains de fort peuplement européen.

2° *En ce qui concerne les musulmans attachés à la France,* la délégation fera connaître à ses interlocuteurs la volonté du Gouvernement

[1] Annotation manuscrite marginale : *Non : céderait les départements français d'Algérie au nouvel État.*

[2] *Note infrapaginale du document :* Il convient de considérer comme faisant partie de plein droit de la communauté :

— les Français d'origine européenne,

— les Juifs algériens installés en Algérie, avant le 1er janvier 1955 [ici s'insère une annotation manuscrite marginale : *pourquoi donc ?*]

En cas de mariage mixte, l'ensemble de la famille suit le sort du chef de famille : à leur majorité, les enfants choisissent leur statut.

[3] Annotation manuscrite : *a) Fr[ançais] et/ou Alg[ériens]* ?

d'assurer à ceux d'entre eux qui en exprimeraient le désir le droit de demeurer français. Ce choix devra être assorti de certaines garanties pour ceux qui voudront tout à la fois rester français et habiter en Algérie. Cette catégorie de Français jouira, comme les autres, de la protection diplomatique et consulaire de leur gouvernement.

En outre, les Français musulmans devront pourvoir être admis au bénéfice du statut de la minorité européenne.

Quant aux musulmans domiciliés sur le territoire métropolitain, la France leur maintiendra la nationalité française (1). Elle admettra la main-d'œuvre temporaire au bénéfice d'un statut analogue à celui de la minorité européenne d'Algérie. Notamment, dans les communes où le justifierait l'importance des populations musulmanes, la France leur accorderait un droit particulier de représentation (2).

Aucun Algérien et aucun Français, aussi bien en France qu'en Algérie, ne pourrait être inquiété pour des opinions qu'il a eues avant le « cessez-le-feu »; les crimes de droit commun (3) seraient bien entendu exclus de cette disposition.

B. Présence de l'armée en Algérie.

La présence de l'armée française demeure la garantie essentielle du maintien de l'ordre public que ne peuvent assurer à elles seules (4) les forces de police locales et qui est la condition même de la liberté d'expression.

L'armée française, tout en assurant cette sécurité, restera en dehors de l'organisation et du déroulement du scrutin.

V. Cadre de l'association entre la France et l'Algérie.

Outre les garanties déjà définies en ce qui concerne le statut de la minorité, l'association comprendre des accords dans les domaines de l'Économie, des Finances, de la Culture et de la Défense.

a. Accord d'association dans les domaines de l'Économie et des Finances.

La France a mis en œuvre le plan de Constantine, qui a relayé de longs efforts antérieurs, en vue d'assurer, à un rythme accéléré, le développement économique et social de l'Algérie. Dans l'hypothèse où les conditions d'une large association, telles qu'elles ont été définies plus haut, seront réunies, la France envisagerait de maintenir, voir d'augmenter, son concours à la création d'une Algérie moderne. Dans cette perspective, la collaboration des deux pays devra traduire non la défense de leurs positions particulières, mais la solidarité de leurs économies en expansion.

(1) Annotation manuscrite marginale : *En tout cas ? s'ils le demandent ? Le résultat sera que s'ils complotent, on ne pourra les expulser : sic !*

(2) Annotation manuscrite marginale : *Hein ? et les Basques de Paris ?*

(3) Annotation manuscrite marginale : *Sens douteux.*

(4) Annotation manuscrite marginale : *Cela dépend de l'État — quid des 100 000 harkis ?*

Pour répondre aux demandes éventuelles d'éclaircissements de ses interlocuteurs, la délégation pourra faire connaître les grandes lignes de l'aide que nous serions disposés à envisager. Cette aide pourrait notamment se manifester par notre participation à certaines charges budgétaires de l'Algérie, dans les secteurs que nous considérons comme essentiels (par exemple, enseignement, ports et aérodromes, etc.), par une contribution à l'application de la réforme agraire, par la participation au financement du programme d'équipement.

D'autre part, une attention particulière sera apportée au développement des échanges courants franco-algériens, grâce à la définition d'un régime douanier spécial et à l'établissement de relations monétaires privilégiées au sein de la zone franc.

b. Accords d'association dans le domaine de la culture.

La France doit assurer la défense et le développement de sa langue en Afrique du Nord. Elle doit, en outre, garantir à la minorité européenne le droit de s'exprimer dans sa langue et de l'utiliser dans ses rapports avec les autorités locales. Elle doit veiller à ce que les enfants de la minorité européenne puissent continuer à bénéficier d'un enseignement complet dispensé en français. Elle est enfin disposée à apporter son aide technique à la constitution et au développement d'un système d'enseignement complet en Algérie.

c. Accord de défense.

Cet accord précisera les grandes lignes du régime de l'armée française en Algérie.

1° L'armée française devra rester en Algérie après l'autodétermination. Par sa seule présence, elle contribuera au maintien de l'ordre. Le cas échéant, elle protégera les uns et les autres [1]. D'autre part, elle maintiendra éventuellement ses moyens propres en hommes et en matériel au service des tâches pacifiques qui incomberont au nouvel État algérien dans sa période d'organisation.

2° L'armée française sera plus spécialement présente dans un certain nombre de bases militaires :

a) Certaines d'entre elles resteront en toute souveraineté à la France, en raison des conséquences internationales qu'aurait leur abandon. Tel sera le cas de l'ensemble Mers el-Kébir - La Sénia, des bases aériennes de x.../... Le réseau de communications avec le Sahara et l'Afrique noire sera doté d'un régime particulier;

b) D'autres points de passage devront être réservés à l'armée française pendant toute la période d'organisation du futur État algérien. Tel sera le cas de certaines installations portuaires, maritimes ou aériennes et de télécommunications à Alger et à Bône.

[1] Au-dessus de cette fin de phrase, point d'interrogation.

***

Dès le début de la négociation se posera le problème de la définition du champ d'application de l'autodétermination. La délégation devra préciser que nous en excluons les bases qui restent sous la souveraineté française et le Sahara. Nous estimons que la question de souveraineté sur ce territoire ne doit pas être posée. D'une part dans ce domaine, tout est évidemment contestable aux yeux de certains; d'autre part, la mise en valeur des ressources du Sahara implique que l'on s'abstienne de revendiquer de toute part une souveraineté que nul, sauf l'Empire ottoman, n'a jamais exercée avant la France. Au demeurant, si nous dissocions le [problème du Sahara de celui de l'Algérie, c'est parce que leur nature est d'essence différente. En Algérie, il s'agit d'un][1] problème humain que nous règlerons par la voie de l'autodétermination. La même solution ne peut s'appliquer à un territoire vide d'hommes où le problème essentiel est celui de la mise en valeur et de l'utilisation des richesses naturelles. Sur ce dernier point, la France admet qu'elle soit assurée par un organisme international constitué par elle-même et par les riverains.

Cette position signifie-t-elle que nous refuserons toujours de parler des questions relatives au Sahara ? Non. Mais nous estimons que la discussion, si elle doit avoir lieu, ne pourra être menée qu'entre États, et qu'elle doit être réservée au moment où il y aura une Algérie souveraine, s'il doit y en avoir une.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Ce passage entre crochets a été rétabli d'après l'exemplaire du 28 mars. D'ailleurs, l'exemplaire du 2 mai porte à cet endroit la mention : *Inachevé.*

228

M. DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ADDIS-ABEBA,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 310 à 313. Urgent. *Addis-Abeba, 4 mai 1961, 11 h. 55.*
(*Reçu :* 13 h. 31.)

Je me réfère à votre télégramme n° 198 (1).

Craignant de ne pouvoir obtenir une audience de l'Empereur avant le départ de la délégation éthiopienne pour Monrovia (2) et celle-ci devant être présidée par M. Mikaël Imrou, c'est auprès du ministre des Affaires étrangères que j'ai effectué la démarche prescrite.

J'ai exposé à mon interlocuteur notre thèse telle qu'elle est définie dans la circulaire n° 58 du Département (3) et lui ai laissé un aide-mémoire. J'ai ajouté qu'une reconnaissance prématurée du G.P.R.A. ne pourrait que troubler d'éventuelles négociations et constituerait, en dernière analyse, une atteinte au principe de libre détermination des peuples. J'ai vivement insisté sur les répercussions qu'un tel geste, de la part du gouvernement éthiopien, entraînerait sur les relations franco-éthiopiennes.

M. Mikaël Imrou m'a répondu que le propos qu'il m'avait tenu lors de notre dernière visite n'avait pour objet que de s'informer sur notre position et non d'annoncer un revirement de l'attitude éthiopienne.

Dans le cadre de l'amitié traditionnelle entre nos deux pays, qu'il souhaitait maintenir, il estimait qu'il y avait avantage à ce que les questions d'intérêt national fussent évoquées entre nous afin qu'il n'y ait aucun malentendu sur les positions respectives et une franche explication des motifs au cas où l'un des deux pays se verrait obligé d'adopter une attitude de nature à affecter les intérêts de l'autre.

Dans cet esprit, il a conclu : « Si nous avions eu l'intention de revenir sur la réserve que nous avons observée en ce qui concerne la reconnaissance du G.P.R.A., je vous aurais prévenu ».

(1) Par télégramme n°s 301-303 du 28 avril, non retenu, l'ambassadeur de France à Addis-Abeba faisait état d'une conversation le jour même avec M. Mikaël Imrou : lui parlant de la prochaine conférence de Monrovia, le ministre éthiopien des Affaires étrangères lui avait déclaré que la question algérienne y serait sans doute évoquée; il avait demandé à M. de Juniac si le gouvernement français était toujours opposé à ce que des pays amis de la France reconnaissent le G.P.R.A. L'ambassadeur n'avait laissé aucun doute à son interlocuteur sur la vigueur des réactions qu'un tel geste provoquerait à Paris. Par télégramme n°s 198-199 du 29 avril, également non retenu, le Département recommandait à l'ambassadeur de demander audience à l'Empereur pour lui rappeler la position du gouvernement français telle qu'elle était exposée par la circulaire n° 58 et souligner qu'une reconnaissance du G.P.R.A. par l'Éthiopie affecterait sérieusement les relations entre les deux pays.

(2) La conférence interafricaine de Monrovia s'ouvrait le 8 mai. Sur cette conférence, voir ci-après le n° 243 (et note).

(3) Du 12 avril, ci-dessus reproduite sous le n° 181.

Je l'ai remercié de l'esprit de coopération qu'il manifestait et lui ai déclaré que je ne manquerais pas de le signaler à mon gouvernement qui en apprécierait certainement la valeur.

Je lui ai demandé alors si je pouvais donner à Paris l'assurance que l'Éthiopie n'avait pas actuellement l'intention de reconnaître le G.P.R.A. ni de prendre une initiative à ce sujet à Monrovia.

Il m'a répondu que oui.

Je lui ai alors demandé quelle serait l'attitude de son pays si un texte recommandant un tel geste était soumis à la Conférence. Là, il a été plus fuyant.

Il m'a déclaré qu'il n'appréhendait pas cette éventualité, étant donné la composition de la réunion et sa procédure (décision à l'unanimité).

Il s'attendait certes à une proposition sur l'Algérie, mais qui, sous une forme quelconque, se bornerait à une pure déposition favorable aux formules de négociation et d'autodétermination.

(MLA. Action extérieure. Éthiopie.)

229

M. Bérard, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1946 à 1951 [1]. *New York, 5 mai 1961.*

(*Reçu :* le 6, 0 h. 15.)

Les derniers événements du Congo ont causé une vive satisfaction au secrétariat des Nations Unies. M. Hammarskjöld et son adjoint M. Wieschoff considèrent que, par l'arrestation de M. Tschombé [2], a été éliminé le principal obstacle au déroulement de l'opération menée par l'Organisation. Ils entrevoient maintenant la possibilité, grâce à la coopération de M. Kasavubu, d'appliquer de manière rigoureuse les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale [3].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 591), Washington (n° 599), Bruxelles (n° 287), et par fil à Léopoldville (n°s 1131-1136).

[2] Le 26 avril, M. Tschombé, président du Katanga est arrêté à Coquilhatville par l'armée nationale congolaise alors qu'il s'apprêtait à regagner Elisabethville. À l'annonce de cette arrestation, le Conseil des ministres katangais se réunit à Elisabethville et décide l'état d'alerte civile et militaire sur tout le territoire. Le 29 avril, une note de protestation du gouvernement katangais est adressée à l'O.N.U. contre l'arrestation de M. Tschombé. Sur la conférence de Coquilhatville et l'arrestation de M. Tschombé, voir l'*Année politique 1961,* p. 417.

[3] Le 21 février. Sur la résolution adoptée en vue de résoudre la crise congolaise, voir ci-dessus le n° 89. Se reporter aussi à l'*Année politique 1961,* p. 379.

La dernière réunion du Comité consultatif pour le Congo a été précisément consacrée à l'examen de l'accord conclu entre les deux envoyés du Secrétaire général : MM. Nwokedi et Gardiner, et le chef de l'État congolais [1]. Les deux émissaires ont rendu compte, dans le détail, de la mission qu'is viennent d'accomplir à Léopoldville, Bakwanga, Stanleyville et Elisabethville. À l'exception du Katanga, ils ont rencontré partout un accueil favorable à l'application de la résolution du 21 février dernier. Certes, M. Gizenga [2] voudrait que la réorganisation de l'armée congolaise soit subordonnée à la convocation du Parlement et à la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Mais il n'a pas rejeté le principe d'une coopération avec les Nations Unies. Les Congolais entendent toujours résoudre leurs problèmes sans intervention extérieure d'aucune sorte, et MM. Gardiner et Nwokedi ont dû donner à M. Kasavubu l'assurance que l'Organisation n'avait pas l'intention de porter atteinte à la souveraineté congolaise. C'est dans ces conditions qu'a pu être conclu l'accord dont notre ambassadeur à Léopoldville a transmis le texte au Département [3].

Dans l'esprit de M. Hammarskjöld, cet accord doit être rapidement suivi d'une autre étape : le rapatriement des militaires et des conseillers civils belges. Un expert de l'O.N.U. va être envoyé à Léopoldville pour arrêter avec M. Kasavubu les modalités du retrait des conseillers politiques qui seraient remplacés par des fonctionnaires de l'Organisation se trouvant déjà au Congo. Une Commission de la fonction publique doit être créée pour recruter le personnel supplémentaire dans certains pays étrangers. Enfin, un groupe d'experts militaires des Nations Unies mettra sur pied, en accord également avec le chef de l'État, un programme de réorganisation de l'armée nationale congolaise. Il veillera, par la même occasion, au retrait du personnel militaire étranger.

D'après les renseignements fournis au Comité consultatif par M. Nwokedi, les fonctionnaires et experts belges résidant actuellement au Congo se répartissent de la manière suivante :

— à Léopoldville : 2.300 civils, dont une trentaine de conseillers politiques, et 12 militaires, dont trois aumoniers;

— à Elisabethville : 400 ou 500 militaires et un nombre indéterminé de civils;

— à Bakwanga : 3 conseillers politiques et une douzaine de militaires;

— à Stanleyville : aucun Belge.

[1] Pour le texte de l'accord intervenu le 17 avril et signé à Léopoldville par MM. Kasavubu et Bomboko d'une part, MM. Nwokedi et Gardiner d'autre part, se reporter à la dépêche n° 712/AL de Bruxelles en date du 19 mai, non reproduite. MM. Nwokedi (Nigeria) et Gardiner (Ghana), membres de la mission envoyée au Congo par le secrétariat général des Nations Unies, ont effectué leur mission du 21 mars au 17 avril. Sur la proposition faite par M. Gardiner au gouvernement de Léopoldville au sujet de la réorganisation de la fonction publique et des forces armées, voir la dépêche de Léopoldville n° 458/AL du 11 avril, ainsi que le télégramme de Léopoldville n°s 1162-1166 également du 11 avril, documents non retenus.

[2] M. Antoine Gizenga, chef du gouvernement de Stanleyville.

[3] Sur cet accord, voir les télégrammes de Léopoldville n°s 1204-1208 et 1230-1233, respectivement des 17 et 18 avril, non reproduits.

L'accord conclu entre les représentants de M. Hammarskjöld et M. Kasavubu n'a pas, cependant, rencontré l'approbation de l'ensemble du Comité consultatif. Les représentants de l'Inde, de l'Éthiopie, de la R.A.U., du Maroc, du Ghana et de Ceylan ont exprimé de sérieuses réserves sur la valeur juridique d'un tel document. Pour M. Jha [1], en particulier, qui s'est révélé un partisan de la thèse de M. Gizenga sur la nécessité, avant toutes choses, de convoquer le Parlement, l'accord dont il s'agit devrait, pour avoir valeur légale, être soumis au Conseil de sécurité. Le délégué ceylanais a fait observer que les dispositions favorables de M. Kasavubu ne changeaient rien à la situation de fait, dès lors qu'il n'avait pas autorité sur le Katanga où se trouvent la plupart des étrangers qui doivent être expulsés. Le Ghanéen a exprimé la crainte de voir les Nations Unies se dessaisir par cet accord, au profit de M. Kasavubu, de la responsabilité qui leur incombe de rapatrier les Belges résidant au Congo.

M. Hammarskjöld, manifestement irrité par ces remarques, a souligné l'importance politique de l'accord conclu avec le chef de l'État congolais. L'Organisation doit nécessairement coopérer avec ce dernier si elle veut étendre son action au Congo. Il existe, à Léopoldville, deux factions : les pro-Belges, comme M. Delvaux, qui sont, en même temps, hostiles aux Nations Unies et ceux qui, étant favorables à l'O.N.U., sont dès lors hostiles aux Belges comme à M. Tschombé. Le changement récemment intervenu dans l'attitude de M. Kasavubu constitue une victoire des seconds sur les premiers et, en conséquence, une victoire des Nations Unies sur les Belges. Même si l'accord ne s'applique pas, en fait, au Katanga, a poursuivi le Secrétaire général, nous devons l'exécuter. Nous allons renforcer notre pression sur M. Tschombé, en envoyant davantage de troupes à Elisabethville : M. Kasavubu nous en sera reconnaissant et nous aidera à expulser les Belges du Katanga. Si, au contraire, M. Tschombé conservait son influence politique et économique, M. Kasavubu serait contraint de composer avec lui au détriment des Nations Unies. C'est pourquoi il convient d'appliquer l'accord tel qu'il a été conclu avec le chef de l'État congolais, en le complétant, le cas échéant, par un échange de lettres. L'Organisation va pouvoir aller rapidement de l'avant, a conclu M. Hammarkjöld, et l'on peut entrevoir la perspective d'un rapprochement entre Léopoldville et Stanleyville qui contribuera à l'isolement du Katanga.

(Afrique-Levant - Congo ex-belge. CB 5-1. Crise congolaise. O.N.U.)

[1] M. Chandra Shekhar Jha, représentant permanent de l'Inde au Conseil de sécurité de l'O.N.U.

230

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 489/CE. *Londres, 5 mai 1961.*

Je prie le Département de trouver ci-joint, à toutes fins utiles, un compte rendu sommaire des conversations d'experts franco-britanniques qui se sont tenues à Londres les 2 et 3 mai sur le problème des rapports entre la Grande-Bretagne et le Marché commun.

J'adresserai incessamment au Département un compte rendu détaillé de ces entretiens [1].

Annexe

Compte rendu

Conversations d'experts franco-britanniques tenues à Londres les 2 et 3 mai 1961

CR.

La deuxième session des conversations d'experts franco-anglaises sur le problème des rapports entre la Grande-Bretagne et le Marché commun s'est tenue à Londres les 2 et 3 mai.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Agriculture;
2. Clauses non commerciales du traité de Rome;
3. Implications de la notion de tarif extérieur commun;
4. Situation des autres pays membres de l'A.E.L.E.;
5. Produits tropicaux.

1. *Agriculture.*

Du côté britannique, *M. Eric Roll* a fait valoir que le problème principal était de savoir quel objectif les Six se proposaient d'atteindre en matière de politique agricole : si leur objectif était, comme dans le cas de la Grande-Bretagne, de continuer à s'approvisionner en partie auprès des producteurs des pays tiers, il serait sans doute possible de s'entendre sur les méthodes qui permettraient d'aboutir à une solution.

M. Wormser a fait remarquer qu'en ce qui concerne la France, l'objectif recherché n'était certainement pas l'autarcie, mais qu'il fallait tenir compte de deux sortes d'éléments importants : éléments de fait et éléments politiques.

Il est de fait que le développement naturel de la productivité aura pour effet d'accroître considérablement, dans les années à venir, la capacité de production des Six. Or, à la base de la conception du traité de Rome et d'une politique agricole commune, il y a une

[1] Le compte rendu analytique fut communiqué au Département le 17 mai; il n'est pas reproduit.

notion de préférence; nous souhaitons que la production agricole spontanément créée au sein du Marché commun y bénéficie d'un écoulement préférentiel. Au surplus, il s'agit d'une notion préférentielle globale, c'est-à-dire que l'on ne doit pas tenir compte des excédents ou déficits particuliers de chaque pays, mais de la position globale de l'ensemble des pays membres.

L'élément politique touche à la fixation des prix : la détermination du niveau des prix communs aura, bien entendu, un effet sur le volume de la production avec les conséquences que cela comporte sur les courants d'importation. Dans l'état actuel des choses, notre idée est que les prix communs s'écartent aussi peu que possible des prix moyens. Nous ne souhaitons pas une hausse systématique des prix agricoles. Nous espérons avoir des prix communs qui se situeraient nettement en dessous des prix allemands et à peu près au niveau des prix belges, c'est-à-dire légèrement supérieurs aux nôtres. Mais au cas où il apparaîtrait que du côté allemand, on exige un relèvement du niveau des prix communs en contrepartie de l'acceptation de la politique agricole commune, il n'est pas *a priori* exclu qu'il se révèle nécessaire d'aller quelque peu dans ce sens.

M. Roll s'est déclaré satisfait de savoir que nous ne proposions pas d'aboutir à un système autarcique. Il a développé de son côté le point de vue britannique de la façon suivante : les deux problèmes les plus importants sont celui de la défense des intérêts des producteurs britanniques et celui de la défense des intérêts du Commonwealth.

Le problème de la défense des intérêts des producteurs britanniques est, aux yeux de M. Roll, essentiellement un problème politique; on peut imaginer des méthodes de protection différentes de celles qui sont actuellement appliquées en Grande-Bretagne, mais il ne faut pas sous-estimer les difficultés politiques internes que peuvent provoquer de tels changements.

M. Roll s'est efforcé ensuite de montrer que pour un certain nombre de raisons tenant principalement à la structure de la consommation britannique et des échanges avec les pays du Commonwealth, il était indispensable pour la Grande-Bretagne de maintenir de larges courants d'importation en provenance du Commonwealth.

M. Wormser a reconnu que l'objectif poursuivi en Grande-Bretagne et chez les Six était de contenir la production agricole intérieure et d'assurer aux producteurs un revenu comparable à celui des autres sources d'activité, mais il a fait remarquer que la situation de la Grande-Bretagne et celle des Six étaient fort différentes en ce qui concerne les importations.

Si la Grande-Bretagne voulait maintenir un marché librement ouvert à la production des pays d'outre-mer, elle aurait alors deux sources d'approvisionnements, l'une aux prix nationaux, ou dans l'hypothèse de sa participation à une politique agricole commune, aux prix communs, et l'autre aux prix des pays tiers; il en résulterait évidemment une distorsion incompatible avec le concept d'une politique agricole commune. Au surplus, si le prélèvement [1] devait être appliqué aux importations sur le marché britannique en provenance des pays d'outre-mer, il est probable que ceux-ci renonceraient à subventionner leurs exportations de façon à éviter que le prélèvement joue à leur encontre, et de la sorte, ce seraient les consommateurs européens qui en fait subventionneraient ces exportations. M. Wormser a voulu montrer par ces exemples que le problème du traitement à donner aux importations de produits alimentaires en provenance des pays d'outre-mer sur le marché britannique dans le cadre d'une adhésion de la Grande-Bretagne à une politique agricole commune soulevait des questions de fond et mettait en jeu le problème des rapports entre pays industriels européens et pays d'outre-mer producteurs de denrées agricoles; il a souligné les transformations qui pourraient en résulter dans le mécanisme de formation des prix agricoles dans le monde et relié la chose aux incidences des programmes d'aide en produits alimentaires que certains pays producteurs, et notamment les États-Unis, paraissent vouloir mettre en œuvre et qui contribueraient à rendre encore plus artificiels les niveaux des prix pratiqués par les pays tiers.

M. Roll a discuté les effets du système de prélèvement, en faisant remarquer que pour les pays principalement producteurs d'un ou plusieurs produits alimentaires, il était

[1] Nom donné à une véritable taxe de compensation.

important de maintenir un certain volume d'exportations plus encore que de se procurer un certain montant de recettes.

Il a plaidé en outre qu'il serait contraire à l'intérêt de tous d'essayer, à la faveur d'un prix commun fixé à un niveau élevé, de développer au sein de l'espace agricole commun certaines productions au point d'éliminer du marché britannique des importations en provenance de pays tiers qui ne peuvent trouver d'autres débouchés et dont on ruinerait ainsi l'économie. Tout en reconnaissant qu'un tel danger est lié à la fixation d'un certain niveau de prix, M. Roll a paru en fait défendre l'idée qu'il convenait de maintenir le plus possible pour les producteurs du Commonwealth et même certains autres producteurs d'outre-mer des facultés d'accès libre — et par conséquent privilégié — sur le marché britannique.

M. Wormser l'a mis en garde contre l'illusion consistant à croire que la Grande-Bretagne pourrait participer à une politique agricole commune, tout en bénéficiant d'un régime exceptionnel couvrant pratiquement la majeure partie de la situation présente. Il a souligné au contraire que l'acceptation par la Grande-Bretagne d'une politique agricole commune avec les Six impliquait pour elle de grands changements de méthode et d'orientation.

2. *Clauses non commerciales du traité de Rome.*

La discussion sur ce point a montré que pour le gouvernement britannique, les difficultés étaient généralement plus d'ordre technique que de substance et touchaient le plus souvent à certaines particularités de la réglementation en vigueur qu'il faudrait modifier dans le cas d'un accord avec les Six. À notre demande, la délégation britannique nous soumettra une liste détaillée de questions concernant la portée pratique des clauses non commerciales du traité de Rome. La délégation française a indiqué de son côté qu'elle était prête à organiser, en tant que de besoin, des réunions d'experts franco-britanniques sur les points de détail que l'on souhaiterait discuter du côté britannique.

3. *Implication de la notion de tarif extérieur commun.*

La préoccupation du gouvernement britannique sur ce point touche essentiellement au niveau du tarif commun qu'il souhaite bas et aux compensations à offrir éventuellement aux tiers, spécialement aux États-Unis. La question du rythme de passage au tarif commun a également été soulevée.

4. *Situation des autres pays membres de l'A.E.L.E.*

Le gouvernement britannique est soucieux de tenir compte des intérêts de ses partenaires de l'A.E.L.E. dont il estime que certains ne pourraient, pour des raisons politiques, accéder au traité de Rome, mais qu'il souhaite voir tous associés économiquement, d'une façon ou d'une autre, au Marché commun.

M Wormser a fait observer que la notion de neutralité politique ne devait pas être transportée dans le domaine économique et servir à justifier dans certains cas des régimes de faveur qui risqueraient de compromettre la mise en œuvre du traité de Rome, et notamment du tarif extérieur commun.

5. *Produits tropicaux.*

Sir Roderick Barclay a exposé à nouveau que le gouvernement britannique souhaite obtenir l'adoption d'un système de partage des préférences : il serait dans cette hypothèse prêt à réduire certaines des préférences qu'il accorde à certains pays tropicaux du Commonwealth, sauf quelques cas particuliers, notamment en matière d'oléagineux. Le gouvernement britannique est très désireux de discuter de ce problème avec les Six et peut-être en présence de représentants du gouvernement américain, avec lesquels il a eu déjà récemment des conversations exploratoires sur ce sujet.

M. Wormser a montré de son côté ce que pouvait avoir d'injuste et de politiquement inopportun la notion d'une réduction des préférences dont jouissent les pays africains passés à l'indépendance; en effet, le gouvernement britannique défend le maintien des préférences en faveur des pays développés du Commonwealth et ne semble pas vouloir se prêter à des systèmes d'assistance et à des mécanismes de protection indirects dont

l'incidence pourrait compenser, tout au moins partiellement et temporairement, une réduction de préférences. M. Wormser a néanmoins indiqué qu'il était prêt à reprendre avec les Britanniques l'examen du problème au lendemain des réunions que nous devons avoir aux mois de mai et juin avec les représentants africains sur ce sujet [1].

***

Les entretiens se sont déroulés dans un climat amical. Il est à noter que les questions posées par la délégation britannique se situent généralement dans le cadre d'une éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

La prochaine réunion a été fixée au mois de juin [2].

(D.E.-C.E., A-30-6-653 sd 3, Grande-Bretagne.)

231

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1948 à 1953 [3]. *Bonn, 6 mai 1961.*

(*Reçu :* 15 h.)

De la part de M. Couve de Murville.

Dès le début de la réunion des six ministres des Affaires étrangères, le 5 mai [4], j'ai demandé que ceux-ci examinent tout d'abord le rapport de la Commission d'études chargée de préparer la prochaine conférence des chefs d'État ou de gouvernement prévue pour le 19 mai. Cette conférence ne devait pas aboutir à un échec ou à un demi-succès. On ne pouvait répéter les discussions du 10 février [5]. Cela supposait en premier lieu que les problèmes d'organisation seraient résolus à l'avance. La Conférence devait aborder d'emblée les problèmes de fond et commencer ainsi en pratique la coopération politique que nous avons en vue. À

[1] Voir la note n° 21/AL de la direction d'Afrique-Levant au Département du 3 juin, portant sur les entretiens franco-britanniques sur l'Afrique tenus à Paris les 24-27 mai, reproduite ci-dessous sous le n° 267.

[2] Voir le résumé de la réunion des 22 et 23 juin dans la circulaire n° 86 du 24 juin, reproduite ci-dessous sous le n° 301.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Rome (n°s 1-6), Bruxelles (n°s 1-6), La Haye (n°s 1-6), Luxembourg (n° 1), Copenhague (n° 1), Londres (n°s 123-128), Washington (n°s 113-118).

[4] La seconde conférence des chefs d'État ou de gouvernement des Six devait se réunir le 19 mai à Bonn; les ministres des Affaires étrangères des mêmes pays se réunissaient dans la capitale de la République fédérale le 5 mai pour examiner l'état de préparation de la Conférence.

[5] Sur la réunion des ministres des Affaires étrangères des Six des 10-11 février, voir ci-dessus le n° 65.

cette fin, nous devrions convenir des sujets à mettre en discussion et autant que possible préparer au sein de la Commission cette discussion.

Si de telles conditions n'étaient pas réalisées, mieux vaudrait envisager un ajournement de la Conférence.

Après cette déclaration, il a été convenu que le projet de rapport de la Commission serait passé en revue afin de déterminer l'étendue des désaccords existant encore entre les différents gouvernements.

Très vite, la discussion s'est concentrée sur le point essentiel, c'est-à-dire sur la question de savoir si certaines restrictions seraient apportées aux débats des chefs d'État ou de gouvernement.

À cet égard, les Pays-Bas avaient proposé que les Six s'interdisent de discuter des problèmes qui touchent à la structure ou à la stratégie de l'O.T.A.N.

Belges et Italiens ont soutenu ce point de vue. M. von Brentano a été beaucoup plus nuancé, cherchant manifestement à ne pas se mettre en opposition avec la France.

J'ai fait valoir pour ma part qu'il était impossible de limiter d'aucune manière les sujets de discussion des chefs d'État ou de gouvernement. Si les Six veulent coopérer pour aboutir à une véritable politique commune, au-delà du plan actuel qui est celui d'une simple consultation, ils doivent librement parler de tout ce qui les intéresse, et en particulier de ce qui est essentiel, comme la défense. Lorsque nous rencontrons nos autres alliés, par exemple les Américains, nous parlons de la défense. Comment nous l'interdirions-nous entre nous ? Tout le monde sait qu'un problème fondamental est aujourd'hui le problème atomique. Comment les pays européens ne pourraient-ils examiner entre eux de quelle manière ils seront défendus ?

Il est apparu qu'il n'était pas possible de concilier des points de vue aussi divergents, et qu'il faudrait continuer la discussion tant au sein de la Commission européenne qu'ensuite entre les ministres des Affaires étrangères, avant que les chefs d'État ou de gouvernement se réunissent.

Le désir a été manifesté cependant que l'ajournement de la réunion du 19 mai ne soit pas un ajournement *sine die* qui donnerait l'impression d'une rupture.

Il a été convenu, pour tenir compte de ce point de vue, de dire dans le communiqué que, la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères étant fixée à la seconde quinzaine de juin, les chefs d'État ou de gouvernement pourraient se réunir en juillet. Cette réunion est bien entendu subordonnée à un accord sur le fond.

(Collection des télégrammes.)

232

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Beausse, Ambassadeur de France à Phnom-Penh.

T. n°s 782 à 785. Réservé. *Paris, 6 mai 1961, 23 h. 5.*

Je vous fais tenir ci-après le texte de la réponse du général de Gaulle [1] au message que le prince Sihanouk lui a fait parvenir le 3 mai [2] Vous voudrez bien la remettre ainsi dans les meilleures délais au chef de l'État cambodgien. L'original de ce document vous parviendra par la prochaine valise.

« Monseigneur,

« Je remercie Votre Altesse royale de son nouveau message en date du 3 mai, et de l'appréciation qu'Elle a bien voulu exprimer concernant le rôle que la France joue dans la recherche d'une solution satisfaisante du problème laotien. Il m'est précieux de constater que l'action de la France est fort voisine de celle du Cambodge lorsqu'il s'agit de préserver la paix et l'indépendance des nations.

« La conférence internationale que Votre Altesse royale prônait de longue date semble devoir se réunir prochainement et j'espère vivement pour ma part qu'elle aboutira à l'instauration au Laos d'un ordre qui sauvegarde la liberté de cet État, ainsi que son indépendance et sa neutralité. La situation est telle dans ce pays qu'elle exige les efforts de toutes les puissances intéressées pour y établir les conditions d'une réelle neutralité.

« Pour cette raison, et tout en comprenant les sentiments d'amertume de Votre Altesse royale devant l'accueil qui a été réservé à ses initiatives désintéressées, il me paraîtrait infiniment regrettable qu'Elle abandonne l'action persévérante et bénéfique qu'Elle a menée en faveur du rétablissement de la paix au Laos. Cette action a déjà porté des fruits. Elle

(1) Cette lettre du général de Gaulle n'est pas publiée dans *Lettres, notes et carnets (1961-1963).*

(2) Le message du Prince est transmis par télégramme de Phnom-Penh, n°s 511-515 du 3 mai, non retenu.

Entre le 7 janvier et le 3 mai, Norodom Sihanouk adressa plusieurs messages au Président français transmis par les télégrammes suivants de Phnom-Penh non reproduits (à l'exception du document du 26 mars : voir ci-dessus le n° 156) :

— n°s 157-159 du 2 février (Le Premier ministre de Thaïlande, Thanarat, vient d'approuver le projet de conférence internationale);

— n°s 163-165 du 3 février (Le Prince exprime ses doutes sur les résultats d'une réactivation de la Commission internationale);

— n°s 282-284 du 6 mars (sur la situation au Laos, où des combats de grande envergure s'annoncent. Le Prince, au même moment, reçoit le président Pinay de passage à Phnom-Penh et lui expose ses idées);

— n° 361 du 26 mars (Réponse du général de Gaulle à la lettre du 3);

— n°s 394 à 397 du 5 avril (Remarques sur les dissonances qui apparaissent dans les déclarations officielles des parties).

engendre de grandes espérances tant au Laos que dans tous les pays sincèrement attachés à la pacification du Royaume. S'il est un État dont la présence à la prochaine conférence de Genève s'impose et que la France y attend d'une manière toute particulière, c'est bien le Cambodge.

« Aussi ne saurais-je que prier Votre Altesse royale de bien vouloir envisager, dans l'intérêt général, de poursuivre sa participation à une œuvre commune qui se présente désormais, en grande partie grâce à Elle, sous des auspices plus encourageants.

« Veuillez, je vous prie, agréer, Monseigneur, les assurances de ma très haute considération.

« (*Signé*) C. de Gaulle. »

(Collection des télégrammes.)

233

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guillaumat, Ministre délégué auprès du Premier ministre pour les questions scientifiques.

D. n° 35/QA. *Paris, 10 mai 1961.*

Par lettre en date du 20 mars 1961 (1), vous avez bien voulu, en réponse à ma lettre du 27 février 1961 (2), me faire part des raisons pour lesquelles vous estimez souhaitable de ne pas assortir d'une clause de contrôle les réponses que l'industrie française sera amenée à faire à l'appel d'offres de la Commission indienne de l'énergie atomique en vue de la fourniture d'une centrale nucléaire.

(1) Cette lettre de M. Pierre Guillaumat, ministre délégué auprès du Premier ministre, à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, n'est pas reproduite. M. Guillaumat, se référant à la décision prise le 18 mars de ne pas demander de contrôle d'utilisation après la fourniture à l'Inde d'uranium et d'une centrale nucléaire, regrette que le ministre des Affaires étrangères envisage d'adjoindre une clause de contrôle d'utilisation pacifique. Le contrôle, ajoute-il, rendrait presque inexistantes les chances de la France d'obtenir le marché, vu la concurrence britannique. En outre, si l'Inde peut envisager de réaliser une première bombe atomique, « cela est dû exclusivement à l'aide sans contrôle déjà fournie en particulier par les Anglo-Saxons ».

(2) Cette lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre délégué auprès du Premier ministre n'a pas été reproduite. M. Couve de Murville estime qu'il est indispensable d'imposer un contrôle aux Indiens après l'achat de la centrale nucléaire. Le danger de doter l'Inde d'une possibilité de fabriquer l'arme nucléaire est patent. De plus, si la France n'impose pas de contrôle, la Grande-Bretagne calquera son attitude sur la nôtre et présentera des conditions aussi favorables que celles de la France. En outre, il est à craindre que le Pakistan ne cherche à imiter cet exemple. Israël et la R.A.U. profiteront aussi de la libération du marché. Le processus de prolifération des armes nucléaires serait déclenché.

Vous rappelez que la question avait été examinée lors d'une réunion qui s'était tenue chez M. de Carbonnel le 18 mars 1960 (1) et à laquelle avaient participé MM. Couture et Perrin, et qui avait été convoquée afin d'étudier le problème posé par nos rapports avec Israël dans le domaine de l'énergie atomique (2). C'est en seconde partie de l'entretien que la question indienne fut abordée. La discussion porta sur les instructions à donner à la mission commerciale qui devait se rendre à Bombay. Il fut reconnu que les questions de contrôle avaient un aspect politique, mais que les industriels français pourraient laisser entendre qu'ils n'avaient pas connaissance de conditions de contrôle relatives à la vente d'une centrale, alors qu'ils devraient renvoyer leurs interlocuteurs au gouvernement français pour toute question concernant l'uranium.

En outre, compte tenu de la discussion qui avait eu lieu à propos de l'affaire israélienne, il fut reconnu que la décision du gouvernement français à l'égard de l'appel d'offres de l'Inde serait à tous égards plus facile si les autorités de ce pays s'engageaient à louer à la France l'uranium destiné à l'alimentation de la centrale. Des contacts qui eurent lieu ultérieurement entre le Commissariat à l'énergie atomique et le Dr Bhabha (3) montrèrent que cette clause ne serait pas acceptée par ce dernier.

Sans contester par conséquent le sens des discussions qui eurent lieu chez le secrétaire général du Département, il ne me paraît pas qu'il en soit résulté une décision ayant un caractère définitif.

Quoi qu'il en soit, la prise de position du Premier ministre, en date du 3 mai 1960 (4), a donné à cette hypothèse de vente sans contrôle de la centrale indienne une sanction officielle. Aussi est-ce en tenant compte de cette situation que je vous demande aujourd'hui s'il ne convient pas de reprendre la question.

Dans ma lettre en date du 27 février (5), je vous ai dit les inconvénients que je voyais à cette opération. Ils sont d'ordre politique. Je vois mal quels sont les avantages d'ordre financier ou économique qui pourraient venir les contrebalancer.

La fourniture éventuelle de cette centrale requerra des facilités financières à consentir par le Trésor français. Si nos firmes emportent le marché, il est certain que l'industrie française y trouvera une source de travail et de revenus importants. Mais il conviendrait d'établir si cet avantage justifie les charges financières qui en seraient le prix. La situa-

(1) M. Lucet, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, assistait aussi à la réunion du 18 mars. Elle avait pour objet de donner des instructions, à la veille de son départ en Inde, à une première et importante mission industrielle qui était autorisée à faire connaître aux autorités indiennes que le gouvernement français se satisferait, pour la vente de la centrale nucléaire, d'un engagement officiel indien d'utilisation pacifique.

(2) Sur ce problème, voir *D.D.F.*, 1960-II, nos 57 (et note), 244 (et note).

(3) Président de la Commission indienne à l'énergie atomique.

(4) La lettre de M. Debré à M. Couve de Murville n'est pas reproduite. Le Premier ministre estime que la France devrait se contenter d'un engagement des Indiens d'utiliser à des fins exclusivement pacifiques l'uranium et le réacteur « qui seraient mis à leur disposition ».

(5) Lettre de M. Couve de Murville à M. Guillaumat, ministre délégué auprès du Premier ministre, non reproduite.

tion serait tout autre si nous devions emporter le marché dans des conditions d'égalité avec nos concurrents. Dans ce cas, le prestige qui en résulterait sur les marchés mondiaux pour la technique et l'industrie françaises justifierait sans doute un effort financier important. Mais puisque vous estimez que nos chances seraient presque inexistantes au cas où nous imposerions un contrôle, un marché emporté parce que nous serions les seuls à ne pas imposer ce contrôle serait sans valeur commerciale. Notre succès serait attribué au seul facteur politique et ne placerait nullement notre industrie dans une position favorable à l'égard de commandes ultérieures éventuelles.

Dans ces conditions, j'estime que l'affaire doit être posée en fonction de nos chances de succès et des avantages à retirer d'une éventuelle commande à conditions politiques égales et que si, dans ces conditions, ces chances sont très faibles, il n'y a pas de raison de ne pas tenir compte des inconvénients politiques que j'ai signalés dans ma précédente lettre.

(Questions atomiques. Inde.)

234

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 7275 à 7279 (1). *Paris, 11 mai 1961, 14 h. 5.*
Très urgent. Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes nos 2189-2190 (2) et 2192-2197 (3).

Les questions allemandes ont fait l'objet à Oslo (4) de deux discussions, la première tripartite le 8 mai, la seconde avec les Allemands le 9 mai. Un compte rendu plus détaillé de ces conversations vous sera envoyé par la valise (5). Je vous indique dès maintenant les points suivants :

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 6535-6539), Bonn (nos 1923-1927), Moscou (nos 3225-3529).

(2) Le télégramme de Washington nos 2189-2190 du 4 mai, non reproduit, portait sur un entretien récent de M. Grewe, ambassadeur de la République fédérale à Washington, au département d'État. Les vues de la République fédérale sur les conversations que les quatre ministres des Affaires étrangères pourraient avoir le 8 mai à Oslo y étaient présentées.

(3) Le télégramme de Washington nos 2192-2197 du 4 mai, non retenu, transmettait au Département le texte en anglais sur les progrès des plans d'urgence pour Berlin qui serait lu au Conseil de l'Alliance atlantique par M. Rusk.

(4) Où se tenait du 8 au 10 mai la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N.

(5) Se reporter au compte rendu intégral de l'entretien entre les quatre ministres des Affaires étrangères de France, des États-Unis, de Grande-Bretagne et de la République fédérale sur l'Allemagne et Berlin, daté du 12 mai, et reproduit ci-après sous le n° 239.

1° M. Rusk a suggéré d'abord à lord Home et à moi-même, puis ensuite avec notre accord à M. von Brentano, d'ajourner la remise de la réponse allemande au mémorandum soviétique du 17 février [1] jusqu'à la mi-juin. Le secrétaire d'État estime en effet indispensable que le général de Gaulle et le président Kennedy puissent à la fin du mois échanger des vues à ce sujet [2]. M. von Brentano en a été d'accord. Il a été convenu qu'en attendant, des conversations auraient lieu à Washington entre les quatre pays pour arrêter les termes de cette réponse. Je vous fais connaître par télégramme séparé mes vues à ce sujet.

2° La question de savoir si les Alliés doivent prendre au sujet de Berlin une initiative vis-à-vis des Soviétiques a été examinée par les ministres sans conclusion définitive pour le moment. M. von Brentano a nettement marqué que le gouvernement fédéral était hostile à toute nouvelle approche des Russes. On estimait en effet à Bonn que dans ce cas, les Alliés seraient inévitablement amenés à modifier leurs positions et à faire des concessions sur le statut de Berlin.

3° Le rapport remis par les Allemands sur la récente conversation entre M. Khrouchtchev et M. Kroll [3] a fait l'objet de discussions. Lord Home, arguant qu'il connaissait encore mal l'affaire, a demandé à M. von Brentano si son gouvernement était résolument hostile à tout accord provisoire sur Berlin et à des conversations directes entre Allemands. M. von Brentano a affirmé que l'opinion allemande était unanime à rejeter de telles idées et que l'on ne pouvait imaginer à Bonn aucune formule qui aurait pour résultat de remettre en cause les libertés des Berlinois. M. Rusk, qui a reconnu que son gouvernement n'avait point encore eu le temps d'étudier à fond ce dossier, s'est borné à suggérer, ce qui a eu peu d'écho de la part des uns comme des autres, de saisir au moment de la crise les Nations Unies, comme l'avait fait le gouvernement auquel il appartenait en 1949 [4].

4° M. Kohler a, dès la première réunion au niveau des services, indiqué que son gouvernement renonçait à faire une déclaration devant le

(1) Sur le mémorandum soviétique du 17 février, voir ci-dessus, les n°s 85, 94 (note). Pour la traduction intégrale en français de ce mémorandum, voir La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01077, du 30 mars 1961, Textes du jour, p. 3-6.

(2) Le président Kennedy séjournera à Paris du 31 mai au 2 juin : voir l'*Année politique 1961,* p. 435-436; ci-après le n° 265.

(3) Cette conversation a eu lieu le 24 avril. M. Khrouchtchev ne parle plus de conversations germano-soviétiques, ni de statut provisoire. Il se dit décidé à régler la question allemande avant la fin de 1961, mais ajoute qu'il attendra éventuellement jusqu'à la fin du Congrès du parti communiste de l'U.R.S.S. prévu pour octobre (17-31 octobre). À ce moment, il signera le traité de paix séparé, convaincu que les États occidentaux ne feront pas la guerre pour Berlin. (Se reporter à une note de la direction d'Europe, du 15 mai 1961, sur la question de Berlin, non reproduite, ainsi qu'au télégramme de Moscou n°s 2252-2264 du 2 mai, ci-dessus publié sous le n° 226.)

(4) Le Secrétaire général a été tenu informé de la situation à Berlin dès le 29 septembre 1948. Le Conseil de sécurité a été saisi le 4 octobre 1948. D'octobre 1948 à mai 1949, des consultations officieuses ont eu lieu entre les membres du Conseil de sécurité sur les moyens de régler la question de Berlin, mais en vain. Le 4 mai 1949, les trois puissances occidentales et l'U.R.S.S. concluent un accord mettant fin au blocus de Berlin.

Conseil de l'O.T.A.N. sur l'état d'avancement actuel des plans d'urgence sur Berlin. Le texte qui nous avait été soumis aurait soulevé quelques objections de notre part et nous n'avons donc pu que nous féliciter de cette décision [1]. M. Kohler a remis d'autre part, à M. Lucet, une version révisée de plan concernant les mesures de caractère non militaire. Les récentes suggestions françaises y figurent sous forme d'amendements et il semble que nos partenaires seraient d'accord pour les accepter. Une nouvelle réunion à Washington doit avoir lieu dès le retour de la délégation américaine.

5° Il est à signaler enfin que M. Carstens, avec beaucoup d'insistance au niveau des services, et M. von Brentano de façon plus nuancée dans sa conversation avec les ministres, ont demandé que les Allemands soient totalement associés à Paris comme à Washington à l'élaboration des plans de toute nature qui étaient encore à l'étude entre les trois puissances. Aucune réponse définitive n'a été donnée à M. von Brentano.

(R.F.A. Berlin. EU 6-35-1.)

235

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2286 [2]. Très secret. *Washington, 11 mai 1961* [3].
Diffusion restreinte.

Dans moins de trois semaines, le président des États-Unis fera son premier voyage officiel outre-mer, pour rencontrer à Paris le général de Gaulle. Je souhaite donner, à cette occasion, à Votre Excellence, quelques impressions sur l'état d'esprit et la position présente de M. Kennedy et résumer le point de vue des États-Unis sur les principaux problèmes qui seront vraisemblablement évoqués au cours des prochains entretiens.

Les premiers mois de la nouvelle administration, ces fameux « Cent jours » au cours desquels M. Kennedy entendait imprimer une orientation nouvelle à l'Amérique, ont été peuplés de déboires, de crises et de désillusions.

Sans doute, sur le plan intérieur, le Président peut-il se flatter de quelques succès : malgré son manque d'empressement du début, le

(1) Voir note ci-dessus relative au télégramme de Washington n°s 2192-2197 du 4 mai.

(2) Une annotation manuscrite indique que ce télégramme a été remis à M. de Carbonnel à 11 h. 30.

(3) Par courrier en clair.

Congrès a voté tour à tour l'extension de l'assistance aux chômeurs, l'aide aux régions en crise, puis le relèvement du salaire minimum. Sans doute aussi les déclarations très fermes, faites dès les premiers jours sur la volonté de défendre la valeur du dollar, ont-elles permis d'éliminer, pour le moment, la fièvre de spéculation qui atteignait la monnaie.

Mais le tableau est loin d'être idyllique. Les projets que la Maison-Blanche considérait comme urgents, comme ceux intéressant l'éducation, ne sont guère avancés au Congrès. Malgré la reprise saisonnière des affaires, il faut bien constater que le nombre des chômeurs atteignait encore cinq millions en avril; certaines organisations syndicales, certains démocrates libéraux considèrent avec amertume que les transformations profondes de la situation économique et sociale promises pendant la campagne restent encore à l'état de projets. Dans l'ensemble, cependant, l'opinion ne manifeste aucune impatience particulière, et la majorité paraît savoir gré au jeune président de n'avoir pas suivi les conseils révolutionnaires de certains membres de son entourage.

Aussi bien est-ce sur les chemins cahoteux de la politique étrangère que le chef de l'État a dû faire face à ses plus rudes épreuves. Les Américains ont été fortement secoués par l'échec spectaculaire de l'invasion de Cuba [1] et par la vague communiste au Laos. Ils s'inquiètent de l'impuissance des Nations Unies au Congo et des incertitudes qui pèsent sur le Sud-Vietnam. Il a paru que l'administration perdait le contrôle de sa politique extérieure, qu'elle était dépourvue à la fois d'expérience et de jugement devant les manœuvres d'un adversaire infiniment plus perspicace et mieux armé. En dépit de l'exploit du premier astronaute américain [2], les adversaires du Président, et même certains de ses amis, se demandent jusqu'où tombera ce prestige américain que M. Kennedy entendait relever.

Il faut cependant souligner que M. Kennedy n'est pas blâmé personnellement. D'abord, en raison du respect que l'on porte à l'institution présidentielle; ensuite parce que, devant le danger, la solidarité bipartisane a joué; enfin, à cause d'une tendance générale des Américains à ne pas accabler au milieu de l'épreuve celui qui prend courageusement sur lui les responsabilités de l'échec, sans chercher à trouver des excuses ni dans les initiatives de ses subordonnés, ni dans celles de ses prédécesseurs.

Le président Kennedy, devant l'adversité, a paru conserver son calme, sa confiance en lui, son ambition de surmonter les obstacles et d'atteindre ses buts. Né sous le signe des Gémeaux, son caractère présente deux aspects qui s'opposent : tantôt, comme un brillant élève de Harvard, il aime étudier, s'entourer des conseils les plus divers et les plus étendus; tantôt, les réactions du politicien irlandais reparaissent lorsque brusque-

[1] Voir ci-dessus les n°s 197, 202 (et note), 223, 224.

[2] Le 5 mai, une fusée Redstone portant à son sommet une capsule Mercury (Liberté VII) était lancée à 9 h. 34, heure locale, au cap Canaveral avec, à son bord, un astronaute, le commandant Shepard. À 9 h. 47, la capsule était récupérée dans la zone prévue après s'être élevée à 115 miles et avoir parcouru 302 miles.

ment, sans tenir compte de la multitude d'avis, parfois contradictoires, qui lui sont prodigués, il agit sans grande réflexion. Dans l'affaire de Cuba, par exemple, qui a été lancée après délibération étendue mais sur des renseignements faux, c'est, semble-t-il bien, en quelques minutes et sur pression de M. Stevenson, que le Président a pris la décision d'interdire tout appui des forces américaines et de le faire savoir officiellement. Je sais de bonne source également que la décision de voter contre le Portugal au Conseil de sécurité dans l'affaire de l'Angola (1), celle d'abandonner quatre amendements proposés aux résolutions sur le Congo, qui auraient entraîné le veto soviétique, ont été prises par le Président sur un simple coup de téléphone de M. Stevenson, sans autre consultation. Ces mouvements impulsifs et désordonnés s'accordent mal avec le souci d'un examen sérieux des problèmes, auquel peut faire croire la prolifération des comités, groupes d'étude, missions d'experts, créés sur tous sujets.

Faut-il espérer que, de ces premières épreuves, de ces premiers revers, le jeune président saura tirer les leçons qui inspireront désormais son action ?

Il a constaté que certaines grandes institutions américaines sont à réformer fondamentalement, si les États-Unis veulent disposer de l'instrument de leur politique. C'est ainsi que plusieurs « agences fédérales » ont pris des dimensions si gigantesques qu'il est impossible de contrôler sérieusement l'activité de leurs employés, de sorte qu'une décision prise au plus haut échelon peut être, soit influencée, soit mise en échec par tels agents d'exécution d'un niveau modeste et poursuivant leur propre dessein. Ces critiques s'appliquent aussi bien à la C.I.A. qu'au département d'État et au Pentagone.

En même temps, les limitations qu'un système fédéral impose ne permettent pas aux pouvoirs centraux de s'exercer comme il conviendrait dans des domaines aussi essentiels que l'éducation ou les droits civils. D'autre part, le dogme de la liberté de la presse peut, poussé à ses limites extrêmes, avoir des conséquences néfastes lorsque la sécurité nationale ou le prestige du pays sont en jeu, par exemple à l'occasion de l'affaire de Cuba.

Il est bon que le président des États-Unis soit, pour la première fois, convaincu de la nécessité de réformes internes pour mener à bien la politique de son pays, face aux menaces qui pèsent sur l'Occident. Mais comment pourrait-il, sans risquer un suicide politique, tenter de modifier la Constitution ou la loi sur des points aussi fondamentaux ? M. Kennedy paraît plutôt enclin à rechercher des adaptations volontaires de la part des États, des journalistes et des membres du Congrès. Seule, la réforme des « agences fédérales » pourrait être exécutée sans

(1) Sur un projet de résolution présenté par le Liberia le 14 mars, voir ci-dessus les n°s 200 (note), 214 (note).

trop heurter des habitudes et des tournures d'esprit traditionnelles aux États-Unis. En particulier, il devrait être exigé d'elles plus de discrétion et de discipline.

Mais c'est son caractère même que l'expérience doit le presser de réformer : il doit changer ses méthodes de travail, limiter à quelques conseillers sûrs le nombre de ceux dont il prend les avis, ne pas se laisser aller aux instincts de l'improvisation lorsque de grandes décisions doivent être prises. Depuis le fiasco de Cuba, plus de prudence paraît inspirer ses initiatives.

Il faut ajouter que dans l'accomplissement de ses tâches, M. Kennedy peut compter encore, malgré les déconvenues récentes, sur le soutien d'un peuple qui ne paraît pas lui tenir rigueur de ses premières erreurs. Les récents sondages de l'opinion publique (après l'affaire de Cuba et avant le vol de l'astronaute) font apparaître que « la façon dont il s'acquitte de ses fonctions » est approuvée par 83 % des personnes interrogées, contre 73 % en mars; la popularité de M. Eisenhower lui-même n'avait jamais atteint un pareil niveau.

C'est dans ces conditions et dans cet état d'esprit que le président des États-Unis va aborder une conversation internationale dont il mesure l'exceptionnelle importance. Jusqu'à ce jour, avec ses partenaires occidentaux, MM. Macmillan et Adenauer, il a seulement effleuré certains sujets; ses interlocuteurs — et lui-même avant tout — espèrent qu'il en ira différemment au cours de sa rencontre avec le président de la République. Il se rend compte, et il me l'a dit, que des relations harmonieuses avec la France conditionnent le sort de l'Occident. Il n'ignore pas les positions que nous avons prises sur des problèmes essentiels comme ceux de l'organisation de l'Alliance, de l'avenir de l'Afrique et des relations avec le monde communiste. Je crois qu'il souhaitera que ces problèmes soient étudiés avec le général de Gaulle, en profondeur, et avec le souci, sinon de les régler dans leur ensemble, du moins de dégager, dans toute la mesure du possible, des principes directeurs et une procédure d'application.

Je résumerai dans les télégrammes suivants [1] les points de vue américains tels qu'ils se dégagent des entretiens que j'ai eus, conformément à votre télégramme n°s 919 à 936 [2], avec le Président, son secrétaire d'État et divers représentants du département de la Défense et de la Maison-Blanche.

(Collection des télégrammes.)

[1] L'ambassadeur fait part du point de vue américain sur plusieurs sujets importants dans les télégrammes des 17 et 18 mai résumés ci-après :

— N°s 2357-2368 : En matière de défense, la nouvelle administration souhaite améliorer les consultations entre les trois principales puissances. Elle suggère que les rencontres gouvernementales soient préparées par des suppléants des ministres et par les ambassadeurs et que des réunions tripartites soient organisées au sommet tout en ménageant les susceptibilités des autres Occidentaux. Mais, note M. Alphand, Washington ne semble pas convaincu que la France ait renoncé à l'idée d'un directoire et paraît se demander comment concilier des rencontres à trois avec des consultations au sein du Conseil atlantique. De plus, en diverses occasions, les États-Unis ont agi seuls, sans consulter leurs alliés.

L'administration démocrate se préoccupe toutefois de la définition d'une stratégie globale de l'Alliance atlantique, couvrant la prévision des théâtres éventuels d'opération et la détermination des cas d'usage de l'arme nucléaire. À son avis, les experts militaires du groupe permanent de l'O.T.A.N. pourraient être chargés de cette tâche.

L'ambassadeur de France précise encore qu'il n'a pas eu l'occasion de discuter de façon approfondie de la composition des forces en Europe, de l'organisation de leur commandement et de la place relative des forces nationales alliées. Il estime que ces questions devraient être soulevées.

— N°s 2378-2384 : S'agissant des relations Est-Ouest, celles-ci constituent la préoccupation dominante du président Kennedy et de son entourage. Le pessimisme l'emporte à Washington quant aux chances de succès de la démocratie dans les nouveaux États en Afrique ou ailleurs, face à l'influence des pays de l'Est. Aussi le gouvernement américain veut-il renforcer ses moyens d'action (C.I.A., I.C.A., etc.), accroître son aide au tiers monde en coopération avec les autres Occidentaux et ne pas se laisser surprendre par des conflits limités. Il entend définir une position commune des trois puissances et de la R.F.A. à propos de Berlin et enfin examiner sa politique en matière de désarmement avant une reprise des discussions avec les Soviétiques.

— N°s 2385-2387 : L'appui à donner à l'organisation des Nations Unies demeure un dogme pour Washington; il est d'ailleurs la condition de la disparition des tendances isolationnistes dans la population. Cette politique semble aux Américains la seule permettant de faire échec à l'U.R.S.S. sans s'aliéner les pays non engagés ou risquer de se retrouver dans un conflit semblable à celui de Corée. Cependant, les récents échecs de l'O.N.U. font douter certains de cette analyse et entraînent quelque désaffection à son égard.

— N°s 2388-2394 : Arrivés au pouvoir au moment des indépendances africaines, les dirigeants démocrates tiennent à mener une politique africaine nouvelle généreuse, de nature à détourner les jeunes États de la tentation du communisme. Ils veulent les aider, mais ont appris la prudence avec l'affaire du Congo et apprécient mieux les possibilités réelles d'action des Nations Unies. Au fond, les Américains sont favorables à la neutralité des États africains si elle se montre pro-occidentale.

— N°s 2395-2397 : Après les hésitations qui ont marqué la fin de la présidence Eisenhower, l'attitude de la nouvelle administration apparaît plus ferme et va dans le sens de la défense des droits acquis à Berlin par les trois puissances occidentales.

— N°s 2398-2401 : L'opinion américaine est toujours très opposée à l'entrée de Pékin aux Nations Unies. Cependant, le gouvernement de Washington a conscience que la politique dite du « moratoire » ne suffit plus; il voudrait donc apparaître comme moins intransigeant tout en s'arrangeant pour barrer la route à la Chine communiste. Il cherche à éviter que l'affaire soit traitée comme une simple question de procédure.

— N°s 2402-2408 : La crise cubaine a constitué pour les Américains un révélateur de la gravité de la situation politique, économique et sociale de la majorité des populations d'Amérique latine. Aussi le président Kennedy veut-il mettre un terme au lien qui existe entre les États-Unis et les gouvernements oligarchiques en place. Il est prêt à étudier avec les pays latino-américains les moyens de stabiliser le cours des matières premières et d'aider au développement culturel et éducatif des États concernés. Mais, jusqu'à présent, les efforts des Américains pour convaincre leurs voisins de les rejoindre afin d'isoler Cuba restent sans grand écho.

[2] Du 19 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 25.

236

Compte rendu

Entretien du général de Gaulle avec l'ambassadeur Gavin (1)

le 11 mai 1961

C.R.

L'ambassadeur demande quelles sont les questions d'intérêt particulier dont le Général voudrait s'entretenir avec le président Kennedy.

Le général de Gaulle mentionne la défense, la politique mondiale, notamment en Afrique, en Asie, ainsi sans doute qu'en Amérique latine, la question allemande et celle de Berlin.

En matière de défense, il a l'intention de parler très franchement de l'O.T.A.N. pour voir si une attitude commune est possible.

L'aspect essentiel dans le domaine de la défense est celui de l'armement atomique et de son utilisation, de l'armement des États-Unis d'abord et peut-être celui du Royaume-Uni.

Les États-Unis n'ont pas l'intention de fournir un armement atomique à leurs alliés, ni à la France, ce que celle-ci comprend parfaitement. C'est pourquoi la France doit créer son propre armement atomique. On ne peut pas imaginer l'avenir de l'O.T.A.N. du point de vue présent, avant le moment où la France possédera un tel armement. D'ici là, il n'y aura qu'une transition et, par conséquent, des difficultés. Quand la France aura son propre armement atomique, la question se posera tout différemment.

Le général de Gaulle n'avait jamais demandé au président Eisenhower les moyens de construire un armement atomique français avec les secrets américains, sachant que le président Eisenhower n'aurait ni voulu, ni pu les lui fournir. Il n'a pas l'intention non plus de demander quoi que ce soit de cet ordre au président Kennedy.

Quant à l'Afrique, l'Asie et sans doute l'Amérique latine, il verra avec le président Kennedy s'il est possible de décider une politique commune. Sinon, s'il apparaît qu'une telle politique commune présente trop de difficultés, les deux interlocuteurs en tireront les conséquences.

Pour ce qui concerne l'Allemagne et la question de Berlin, il est essentiel actuellement que la France et les États-Unis se mettent d'accord, et même, croit devoir ajouter le général de Gaulle, que M. Kennedy et lui soient d'accord, en face de la nouvelle menace proférée par Khrouchtchev (2). Il faut arrêter une action au cas où cette menace serait mise à

(1) Le général Gavin, proche du président Kennedy, remplaçait M. Amory Houghton au poste d'ambassadeur des États-Unis à Paris.

(2) Peut-être est-il fait allusion aux paroles tenues par le leader soviétique devant l'ambassadeur Kroll le 24 avril : voir ci-dessus le n° 226.

exécution et il faut que Khrouchtchev sache que l'Amérique et la France sont d'accord.

D'autre questions pourraient être évoquées, comme celle de l'Europe et la situation économique Europe - États-Unis. Celle-ci, pour l'instant, n'est pas une cause de préoccupation pour la France, mais il serait peut-être utile de considérer l'avenir.

M. Gavin fait part de ses préoccupations quant à l'O.T.A.N. Le monde a changé depuis la création de cet organisme. La nature de la concurrence soviétique et celle de la guerre elle-même ont été profondément modifiées. Des problèmes fort vastes se posent pour l'Alliance alors que, dans son état actuel, l'O.T.A.N. ne peut s'occuper que de la défense tactique de l'Europe.

M. Gavin dira à M. Kennedy que le manque d'épaisseur des défenses avancées de l'O.T.A.N. l'inquiète; que la France devrait être munie d'engins balistiques moyens (M. Gavin en parlera samedi à M. Messmer); que l'Espagne doit jouer un rôle important, en augmentant la profondeur des positions de l'O.T.A.N.

M. Gavin espère que ses vues prévaudront au département d'État et auprès du président Kennedy. Il a l'intention de bien faire ressortir en général qu'étant donné les changements intervenus dans le monde depuis la création de l'O.T.A.N., il est indispensable d'examiner en commun la grande question de l'économie et de la politique, et de prévoir un large échange tactique et scientifique comme partie intégrante d'un effort qui rendra l'Alliance plus étroitement intégrée. M. Gavin est certain que le président Kennedy est animé dans ce domaine du meilleur esprit de compréhension et de coopération.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

237

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2290 à 2299. Réservé. *Washington, 12 mai 1961.*
(*Reçu :* le 13, 1 h. 25.)

Le département d'État m'a donné, sur la visite de M. Bourguiba [1], les indications suivantes :

La visite s'était déroulée dans des conditions très amicales et confiantes, particulièrement en ce qui concernait les deux entretiens, l'un de deux heures, l'autre d'une heure et demie, qui avaient eu lieu à la Maison-Blanche.

Parlant de l'Algérie, M. Bourguiba s'était montré peu optimiste sur la possibilité de voir les conversations entre le gouvernement français et le F.L.N. aboutir rapidement, et inquiet de ce qui se passerait dans la « période de transition ». Il avait déploré à ce sujet que Ben Bella, qu'il considérait comme un modéré, n'ait pas été libéré, ce qui lui eût permis d'exercer une bonne influence sur la négociation. Le Président tunisien était préoccupé par ses propres relations avec les leaders du F.L.N. et souhaitait que son voyage aux États-Unis fût l'occasion de gestes de nature à renforcer son crédit sur eux. C'est pourquoi, a indiqué le directeur d'Afrique du Nord, il avait insisté pour que le mot « indépendance » figurât dans le communiqué commun, mais le président Kennedy s'y était opposé, en soulignant que lui-même ne pouvait pas se le permettre, puisqu'il s'agissait du résultat possible de la procédure d'autodétermination. Dans le même esprit, les Tunisiens avaient, dans les semaines précédant la visite de M. Bourguiba, fait connaître le désir de celui-ci de visiter les bureaux du G.P.R.A. à New York. Les Américains s'y étaient opposés, mais leurs interlocuteurs avaient tant insisté que le département d'État avait été amené à leur faire savoir qu'une telle démarche ne saurait faire partie du programme officiel et que, si elle avait lieu quand même en marge du programme, et si une publicité lui était donnée, le gouvernement américain serait obligé de s'en désolidariser publiquement. (À l'heure où j'écris, M. Bourguiba est à New York, et l'on ne sait pas s'il donnera ou non suite à son intention.) Lorsque M. Bourguiba était arrivé à Blair House, les ambassadeurs arabes l'attendaient pour le saluer et avec eux se trouvait M. Chanderli. Le département d'État ne

[1] Venant d'Ottawa, le Président tunisien était arrivé à Washington le 3 mai pour une visite d'État. Il rentrait à Tunis le 13 mai venant de New York. Un communiqué avait été publié à l'issue des entretiens Kennedy-Bourguiba : il indiquait, au sujet du problème algérien, que les deux présidents estimaient « que la négociation et l'application pacifique du principe d'autodétermination (étaient) la clé de la paix en Algérie et de la stabilité en Afrique du Nord et en Méditerranée ». Pour plus de détails sur ce voyage, se reporter à la dépêche de Washington n° 210/MT du 12 mai, non retenue.

l'avait su que trop tard pour intervenir efficacement (mon télégramme n° 2165) (1).

Le Président tunisien avait exposé ses conceptions sur l'avenir de l'Afrique du Nord, qu'il souhaitait voir évoluer vers une forme « d'union » dont il prendrait la tête. Mais, avait-il dit, les Algériens et les Marocains étaient froids vis-à-vis de ce projet. Ses relations avec le Maroc étaient décevantes. Il avait pourtant été très bien reçu par le nouveau Roi lors de sa visite à Rabat (2) et comptait sur un resserrement des rapports. Or, le Maroc n'avait toujours pas envoyé d'ambassadeur à Tunis et, de ce fait, lui-même allait peut-être être obligé de faire revenir le sien.

À l'égard de la France, le visiteur s'était exprimé en termes amicaux. Mais il ne comprenait pas pourquoi la conversation de Rambouillet (3) n'avait pas été suivie rapidement du retour de l'ambassadeur de France à Tunis. Nous avons, avait-il dit, tout fait pour régler l'affaire de La Marsa (4), y compris en ce qui concernait l'indemnité. Les Français paraissaient attendre des excuses, qu'il ne pouvait pas leur donner. Il espérait que le gouvernement américain pourrait à cet égard donner des conseils amicaux au gouvernement français. La question de Bizerte n'avait été mentionnée qu'en passant, comme un problème à régler, mais sur lequel M. Bourguiba ne s'était pas appesanti.

La plus grande partie des entretiens avait été consacrée aux problèmes du développement économique de la Tunisie. M. Bourguiba avait assisté lui-même à deux réunions de travail à ce sujet, puis avait laissé la chose aux mains des experts. Il avait exprimé sa volonté de faire de la Tunisie un modèle pour les pays en voie de développement.

Un plan à long terme, pour une période encore à déterminer entre trois et dix ans, était en cours d'élaboration à Tunis. La Tunisie espérait que les États-Unis apporteraient leur appui à l'application de ce plan.

Du côté américain, il avait été indiqué que les États-Unis procédaient eux-mêmes à une révision de leurs conceptions en matière d'aide à l'étranger, conceptions qui feraient une part plus grande que par le passé à la volonté des pays en cours de développement de s'aider eux-mêmes. Le plan tunisien était donc le bienvenu et il convenait d'étudier dans quelle mesure une aide américaine à long terme pourrait s'intégrer dans les projets tunisiens. Il avait été convenu que, dans quelques semaines, un expert de l'I.C.A. irait en Tunisie, en mission de sondage, en vue de préparer la venue, en septembre prochain, d'un groupe d'experts américains, qui feraient des recommandations sur la participa-

(1) Du 3 mai, non reproduit, d'après lequel le département d'État avait l'intention d'exprimer à M. Mokkadem, qui accompagnait M. Bourguiba, sa « surprise » devant l'invitation par le Président tunisien d'un agent du G.P.R.A. lancée à l'occasion d'une visite officielle dans un pays qui ne reconnaissait pas cette organisation.

(2) Lors des obsèques de Mohammed V : voir ci-dessus le n° 107.

(3) Entre le général de Gaulle et le président Bourguiba, le 27 février : voir ci-dessus les n°s 106, 109.

(4) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 134 (renvois), 163 (et notes).

tion des États-Unis au développement du pays. Il n'avait pas été question de chiffres précis, et l'on avait surtout insisté du côté américain sur la nécessité de considérer les problèmes, non en termes d'années budgétaires, mais dans une perspective à long terme.

M. Messadi avait pour sa part marqué l'importance que représentaient les professeurs français dans le plan de développement et d'éducation. Il avait indiqué aussi que la réalisation de l'ensemble universitaire de Tunis progressait un peu lentement à son gré.

Aucune question de coopération militaire n'avait été soulevée au cours des entretiens.

Enfin, un accord de principe avait été conclu concernant la fourniture par les États-Unis, dans le cadre du programme *food for peace,* de quantités non précisées de blé, de maïs et d'orge destinées à combler le sérieux déficit de la production tunisienne. Le paiement serait fait en dinars inscrits à un compte affecté essentiellement au développement économique de la Tunisie (loi 480).

(MLA. Action extérieure. Tunisie.)

238

Note du chef d'État-Major général de la Défense nationale [1]

Le F.L.N. à la veille des négociations

N. n° 1189/CEMGDN/CAB. Très secret. *Paris, 12 mai 1961.*

Pour le F.L.N., du moins pour sa fraction intransigeante, la négociation, sur le point de s'amorcer [2], doit permettre soit de réaliser, soit au minimum d'approcher de son objectif permanent : « l'accession du G.P.R.A. à la tête d'une Algérie indépendante et souveraine ».

I. Positions et prétentions officielles.

Le G.P.R.A. s'est jusqu'à présent toujours montré extrêmement prudent et ferme dans ses déclarations officielles. Les positions qu'il a prises peuvent se résumer ainsi :

Sur le plan politique :

— Le gouvernement algérien sera souverain;

— L'Algérie accèdera à l'indépendance, libre de toute alliance et de tout pacte militaire. Des accords de coopération éventuels ne pourraient être consentis que par un gouvernement reconnu officiellement.

[1] Le général Olié. Ce texte a été rédigé à l'intention du Premier ministre.

[2] Entre représentants de la France et du G.P.R.A. Elle devait s'ouvrir à Évian le 20 mai : voir ci-après le n° 286.

Dans cet esprit :

— Le stationnement de forces françaises ne pourrait être consenti que pour une période transitoire précédant le référendum et ne devrait pas excéder le chiffre de 1954, soit 60.000 environ;

— Le maintien de la base française à Mers el Kébir, pouvant impliquer une inféodation à l'O.T.A.N., ne saurait être toléré;

— L'unité et l'intégrité du territoire (Sahara compris) seront respectées sans restriction;

— Les minorités ne pourront bénéficier d'un régime de capitulations, elles auront à opter entre le statut algérien et celui d'étranger.

Sur le plan économique :

La doctrine du G.P.R.A., moins nettement précisée, semble actuellement en cours d'élaboration :

— D'une part, la possibilité d'une indépendance prochaine l'amène à mesurer depuis peu l'ampleur des problèmes qui se posent sur le plan économique;

— D'autre part et sous divers influences, le G.P.R.A. s'est convaincu du caractère illusoire d'une indépendance qui serait seulement politique : c'est la crainte du « néo-colonialisme ».

Deux point seulement semblent acquis :

— Le maintien de l'Algérie dans la zone franc pourrait fait l'objet de discussions;

— L'exploitation des richesses du Sahara pourrait faire l'objet d'une coopération, notamment avec les États riverains, mais seulement en vertu d'accords négociés souverainement par l'État algérien.

II. L'influence de la conjoncture.

1. Les événements d'Algérie.

Le déclenchement du putsch militaire[1] a provoqué dans l'état-major rebelle des sentiments de crainte et de regret. Sa rapide conclusion a donc soulagé le G.P.R.A. Toutefois, il n'en a pas été entièrement satisfait pour les deux raisons suivantes :

— Il a eu l'impression d'avoir montré trop d'empressement à vouloir entamer les négociations le 22 avril[2] et voudrait ne pas apparaître maintenant comme solliciteur;

— Il pense que le général de Gaulle, qui a renforcé son prestige sur le plan national et international, va se montrer un adversaire plus difficile.

Le coup de force du 22 avril pourrait donc avoir modifié la position du G.P.R.A. de la façon suivante :

— Il lui a fait sentir la relative fragilité de la solution négociée, qui tient à *une personne* et l'urgence qu'il y a à en profiter;

— Il a augmenté sa confiance en la bonne foi du chef de l'État;

— Il a accru aussi le complexe d'infériorité des futurs négociateurs en face d'une délégation française directement inspirée par le général de Gaulle;

— Il a fait disparaître les craintes, vraies ou fausses, que le G.P.R.A. prétendait avoir d'une non application par l'armée française des futurs accords conclus à Évian.

2. Le contexte international.

La reprise d'un climat de guerre froide repousse pour le G.P.R.A. l'espoir de voir U.R.S.S. et U.S.A. s'entendre pour imposer à la France une solution reconnaissant à l'Algérie le droit à l'indépendance. Il peut donc lui apparaître plus profitable de tenter l'accord direct.

La volonté ferme montrée par le général de Gaulle d'entamer les négociations met la rébellion au pied du mur aux yeux de l'opinion internationale.

[1] Sur ce putsch, voir l'*Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

[2] En fait, le 20 avril, le G.P.R.A. propose la date du 10 mai pour les négociations (Redha Malek, *L'Algérie à Évian. Histoire des négociations secrètes 1956-1962,* Seuil, 1995, p. 108).

Au sein du Maghreb, Maroc et surtout Tunisie poussent énergiquement les rebelles dans les voies de la négociation. Le prestige accru de Bourguiba rend cette pression plus dangereuse pour les tenants de la lutte à outrance.

3. L'allocution du chef de l'État [1].

De la déclaration du général de Gaulle, le F.L.N. n'aura pas manqué de retenir :

— Son désir réel de discuter avec le G.P.R.A.;
— Son libéralisme et sa volonté de décoloniser;
— Sa grande fermeté sur les garanties indispensables à la France et aux Français.

III. Hypothèses sur la manière dont le G.P.R.A. pourrait aborder les négociations.

Dans ce contexte, on peut admettre que le G.P.R.A. envisagerait *trois* possibilités différentes d'aborder les négociations :

a. Il est fatigué de la guerre — échaudé par les événements d'Alger — il craint son extension — il a confiance dans le chef de l'État. Il est donc prêt à admettre en contrepartie d'une reconnaissance officielle par la France :

— de sa représentativité unique,
— de l'intégrité de son territoire,

la signature d'accords de coopération qui placent les rapports franco-algériens sous un signe voisin de l'association. Des garanties peuvent être concédées, puisque le G.P.R.A. est alors reconnu représentant officiel du peuple algérien.

Cette hypothèse n'est peut-être pas exempte d'arrière-pensée et peut viser à obtenir l'indépendance totale par les voies du bourguibisme plutôt que par celles de l'intransigeance.

b. Si ces accords ne peuvent se réaliser à Évian — si le G.P.R.A. n'obtient pas la représentativité exclusive, ce qu'il peut craindre en raison des positions souvent affirmées par les autorités gouvernementales françaises, et notamment après la dernière allocution du chef de l'État —, une solution plus souple pourrait être envisagée par les leaders de la rébellion.

Elle consisterait à élaborer un régime transitoire où le F.L.N. serait participant, une sorte d'exécutif technique et administratif en Algérie, qui permettrait de résoudre les problèmes posés par l'état de guerre et d'assurer le passage harmonieux à l'indépen-

[1] Au cours d'une conférence de presse le 11 avril, le général de Gaulle avait abordé tout d'abord la question algérienne : « Aux yeux de la France, ce qui est en cause par dessus tout, c'est l'avenir de l'Algérie. Le cessez-le-feu, l'autodétermination, ce sont des préliminaires qui sont destinés à ouvrir à l'Algérie sa route. Dans le monde actuel et à l'époque où nous sommes, la France n'a aucun intérêt à maintenir sous sa loi et sous sa dépendance une Algérie qui choisit un autre destin; et la France n'aurait pas intérêt à porter à bout de bras l'existence des populations dans une Algérie qui serait devenue maîtresse d'elle-même et qui n'offrirait rien en échange de ce qu'elle aurait à demander ». La France ne faisait aucune objection et n'entendait élever aucun obstacle contre le fait que les populations algériennes décideraient de s'ériger en un État qui prendrait en charge leur pays : « Cet État sera ce que les Algériens voudront. Pour ma part, je suis persuadé qu'il sera souverain au-dedans et au-dehors ». Après avoir affirmé que la décolonisation « est notre intérêt et par conséquent notre politique », le Général envisageait les conséquences pour l'Algérie d'une rupture avec la France : « Dans cette hypothèse, nous tirerons les conséquences de la volonté d'appartenir à la France qu'exprimeront très probablement certaines populations... Celles-là aussi ont le droit de disposer d'elles-mêmes, tout comme les autres, et elles ne devraient rien au départ à une unité nationale algérienne dont elles ne feraient pas partie, à une souveraineté algérienne qui n'a jamais existé, à un État algérien qui serait encore à naître. Ces populations-là, nous aurions donc d'abord à les regrouper, en assurant leur protection. Et ensuite ? Ensuite, on verrait bien ». Le Général notait les responsabilités des dirigeants de la rébellion, et évoquant le sort de Ben Bella, il affirmait qu'il ne le retiendrait pas en France dès lors « que cesseraient d'un commun accord les combats et les attentats ».

Le reste de la conférence de presse était consacré à la politique étrangère en général, l'O.N.U., l'armement atomique de la France, l'O.T.A.N., la Communauté; le Général marquait enfin la possibilité d'une élection du président de la République au suffrage universel. Pour le texte complet de l'allocution, voir La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01083 du 15 avril 1961; l'*Année politique 1961,* p. 644-650.

dance. Au cours de cette phase, pourraient être étudiés les liens qui seraient maintenus avec la métropole et que le F.L.N. pourrait admettre à l'issue de cette période probatoire.

c. Au cas où ces solutions nuancées ne pourraient être négociées, le G.P.R.A. possèderait toujours la faculté d'exiger que soient discutées les conditions politiques et militaires d'une libre autodétermination, ce qui lui permettrait ensuite, en cas de victoire, de jouir de la totale indépendance.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

239

Compte rendu d'un entretien entre les quatre ministres des Affaires étrangères occidentaux [1]

(Oslo, 9 mai 1961)

C.R. Très secret. *Paris, 12 mai 1961.*

Le mardi 9 mai à Oslo, après un dîner chez l'ambassadeur des États-Unis, une discussion a eu lieu sur l'Allemagne et Berlin entre les quatre ministres des Affaires étrangères de France, des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Allemagne, accompagnés chacun de plusieurs collaborateurs.

La première question examinée est celle de la réponse que la République fédérale doit donner à la note soviétique en date du 17 février [2]. *M. von Brentano* indique que, à son avis, il n'y a pas d'intérêt à donner une réponse trop rapide.

M. Rusk exprime l'opinion qu'il faut attendre les résultats de la conversation entre les présidents Kennedy et de Gaulle le 31 mai [3]. Par conséquent, la réponse pourrait être donnée par exemple au début du mois de juin.

Concernant le problème de Berlin, M. Rusk, en présence des avertissements que Khrouchtchev vient de donner à l'Occident [4], se demande s'il serait opportun que nous prenions une initiative en cette matière.

M. von Brentano ne voit guère l'intérêt d'une telle démarche. Nous ne voulons rien changer à la situation de Berlin. Alors, pourquoi prendrions-nous une initiative dans cette question ? Par contre, il serait nécessaire que la République fédérale soit le plus tôt possible associée à une discussion complète avec ses alliés sur les plans d'urgence *(contingency planning)* au sujet de Berlin.

M. Rusk. — Si nous n'acceptons pas de considérer comme légal un traité signé par l'U.R.S.S. avec la D.D.R. et si nous réagissons fortement contre toute tentative de gêner matériellement l'exercice de nos droits, la situation présentera-t-elle, à l'avis de la République fédérale, un caractère inquiétant ?

(1) Du 8 au 10 mai se tenait à Oslo une conférence des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N. Pour une analyse, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 439-440. Voir également ci-dessus le n° 234.

(2) Sur ce document, voir ci-dessus les n°s 85, 94 (note).

(3) Conversation dont le compte rendu est ci-après reproduit sous le n° 265.

(4) Sur l'actuelle attitude du leader soviétique au sujet de Berlin, voir ci-dessus le n° 226.

M. von Brentano. — Un traité signé par l'U.R.S.S. avec la D.D.R. ne pourrait absolument rien changer au statut de Berlin. Par contre, ce qui serait dangereux dans une telle situation, ce seraient les conséquences indirectes. Il se peut qu'un certain nombre d'États soient tentés de reconnaître officiellement la D.D.R.

M. Rusk pose la question de savoir s'il convient de faire intervenir dans cette question les Nations Unies.

M. Kohler (département d'État) pense que oui, mais à condition d'agir d'abord et d'en informer seulement ensuite l'O.N.U. M. Rusk se demande s'il ne conviendrait pas d'effectuer une préparation diplomatique parmi les délégations aux Nations Unies. Déjà, il y a treize ans, le blocus a pris fin à la suite d'une négociation commencée aux Nations Unies. Il est possible dans l'Organisation qu'un certain nombre de pays nous apporte un soutien utile. M. Kohler indique les limites d'une pareille tactique. Lors des discussions du groupe de travail sur l'Allemagne, l'article 107 de la Charte[1] a été évoqué. L'esprit de cet article est que si un conflit grave oppose les grandes puissances, il est difficile pour les Nations Unies de le résoudre. Ce qu'on peut envisager, c'est de notifier aux Nations Unies qu'il existe une menace contre la paix. D'autre part, on a déjà envisagé que les Nations Unies pourraient jouer un rôle dans une solution du problème de Berlin. Toutefois, elles ne sauraient acquérir à Berlin des pouvoirs exécutifs ou administratifs ou militaires.

M. Couve de Murville demande si les Nations Unies ont réellement joué un rôle actif en 1948. Oui, répond M. Rusk, le Conseil de sécurité a été saisi. M. Kohler voit là un précédent utile. M. Rusk croit qu'il faudra saisir à nouveau le Conseil de sécurité si l'exercice de nos droits est gêné de façon matérielle.

Lord Home indique qu'il est difficile de compléter l'étude des plans d'urgence si l'on ne se prononce pas au préalable sur des hypothèses politiques. En cas de crise, ne serait-il pas possible d'examiner à nouveau le principe d'un arrangement temporaire d'un an ou dix-huit mois avec la D.D.R. ?

M. von Brentano indique que la réponse à cette question est un non catégorique. Le développement d'une telle situation ne pourrait avoir finalement pour conséquence que l'abandon par la République fédérale de sa participation à l'O.T.A.N.

Lord Home insiste. — Ne pourrait-on envisager de négocier avec Khrouchtchev si celui-ci propose de maintenir le *statu quo* pour une période d'un an ?

M. von Brentano. — Il s'agit d'une question de principe extrêmement grave. L'immense majorité du peuple allemand en République fédérale, y compris l'opposition, est absolument opposé à une soi-disant discussion entre les deux parties de l'Allemagne. Une telle conversation impliquerait de placer sur un pied d'égalité, de façon inadmissible, les représentants élus de Bonn avec les autorités de fait de la soi-disant D.D.R. Le chancelier Adenauer ne peut pas se trouver devant M. Ulbricht. Le concept de conversations à tout prix doit être repoussé. Si une telle conversation avait lieu, elle se terminerait dès le premier jour par un échec. Il ne saurait être question de mettre en jeu la liberté de 52 millions de citoyens de l'Allemagne de l'Ouest qui sont partie intégrante du monde libre. Une telle négociation ne deviendrait possible que si des élections libres avaient eu lieu au préalable dans la zone orientale.

M. Rusk se demande dans quelle mesure Berlin est un problème essentiel pour les Soviétiques.

M. Couve de Murville. — Les Russes veulent aboutir à un règlement final de la question allemande. Ce règlement ne pourra être atteint qu'au moyen d'un traité de paix. Il y a un point de vue légaliste de la part des Soviétiques qui ont peut-être pour objectif une situation stable. Pour l'U.R.S.S., Berlin représente un problème parce que la ville sert de porte de sortie à de nombreuses personnes vers l'Ouest. Khrouchtchev veut en finir

[1] Aux termes de cet article, aucune disposition de la Charte n'affectait ou n'interdisait vis-à-vis d'un État qui, au cours de la seconde guerre mondiale, avait été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la Charte, une action entreprise ou autorisée, comme suite à cette guerre, par les gouvernements qui auraient la responsabilité de cette action.

avec cette situation. Il n'est pas exclu que ses intentions soient très fermes et qu'il juge nécessaire de passer à l'action comme il en a averti l'ambassadeur d'Allemagne. Il s'agit là d'une situation sérieuse.

M. von Brentano. — Pour les Russes, il s'agit de faire l'épreuve de notre réaction. Ils sont prêts, à cet égard, à jouer et à prendre des risques.

M. Rusk. — Il y a pour les Russes une question de prestige dans cette affaire. La signature d'un traité de paix n'est-elle pas pour eux un moyen de sauver la face ?

M. von Brentano retire de la conversation entre M. Khrouchtchev et M. Kohler le sentiment que de façon unilatérale et au besoin par étapes, les Soviétiques ont la ferme intention d'abolir les droits des Occidentaux à Berlin.

M. Rusk se demande si chez des gens comme les Polonais, le sentiment national ne l'emporte pas sur leurs liens idéologiques avec l'U.R.S.S.. De même, si l'U.R.S.S. cède ses responsabilités aux Allemands orientaux, les Allemands orientaux ne se sentiront-ils pas, en la circonstance, plus allemands que communistes ?

M. von Brentano est sceptique à cet égard. Il faut, dit-il considérer que les populations dont il s'agit sont sous la férule d'un régime de terreur totalitaire.

Lord Home exprime l'idée que si l'U.R.S.S. signe un traité avec la D.D.R., elle sera ensuite en mesure d'exercer sur la D.D.R. une influence modératrice.

M. von Brentano rappelle que le parti communiste d'Allemagne orientale est le plus complètement stalinien avec celui de Tchécoslovaquie.

M. Rusk se demande quelle est la valeur que les gens d'Allemagne orientale attachent à Berlin-Ouest.

M. von Brentano. — Pour le peuple de la zone orientale, Berlin-Ouest a une énorme valeur de symbole. D'une manière tout à fait inverse pour le gouvernement Ulbricht, l'existence de Berlin-Ouest est un scandale permanent.

M. Rusk. — Peut-être M. Khrouchtchev sous-estime-t-il la réaction occidentale en cas de crise à Berlin et éprouve-t-il, par conséquent, une tentation dangereuse ?

M. von Brentano. — Si M. Khrouchtchev croit que « le monde ne va pas s'émouvoir pour deux millions de Berlinois », il se trompe de façon périlleuse. Il est très important de ne pas laisser l'U.R.S.S. croire cela.

M. Rusk. — Peut-être le degré de résistance des Berlinois de l'Ouest serait-il beaucoup moins grand qu'il ne l'était il y a quelques années avant qu'ils n'aient recouvré leur prospérité.

M. von Brentano. — C'est le contraire qui est vrai, car précisément, les habitants de Berlin-Ouest savent qu'ils auraient bien plus à perdre maintenant. Leur moral est très élevé et même, lors de la manifestation du 1er mai, nous étions pas tranquilles car nous avions peur qu'ils ne franchissent la porte de Brandebourg, créant ainsi de sérieux incidents.

M. Couve de Murville se demande si le moral des Allemands de l'Ouest est aussi élevé.

M. von Brentano affirme que les Allemands de l'Ouest n'ont en rien perdu leur intérêt pour Berlin. Leur attachement sentimental pour l'ancienne capitale est énorme et leurs réactions seraient très violentes si elle était menacée. De plus, leur sentiment serait : si nous abandonnons Berlin, quel sera le prochain abandon ?

Lord Home. — Doit-on comprendre que selon M. von Brentano, si les Russes font des propositions attrayantes, nous n'avons en ce qui nous concerne aucune position de négociation ?

M. von Brentano. — On ne peut pas rejeter *a priori* l'idée d'une négociation, mais il faudrait tracer de façon très claire les limites qu'aucun compromis ne devrait dépasser. Il faut se souvenir aussi que tout changement tel que l'envisagent les Soviétiques ne saurait s'opérer qu'à notre détriment.

M. von Brentano insiste ensuite à nouveau sur la nécessité d'associer l'Allemagne de l'Ouest aux travaux des plans d'urgence, car le gouvernement fédéral serait nécessairement concerné par l'application des hypothèses envisagées en cas de crise.

En ce qui concerne les propositions soviétiques pour une soi-disant « ville libre » de Berlin, la première difficulté est que tout accord devrait être signé par la D.D.R. et une seconde qu'il serait impossible d'obtenir une garantie véritable de la « liberté » de cette ville.

M. Couve de Murville. — N'oublions pas que les Russes veulent négocier en réalité non pas sur Berlin seulement, mais sur l'Allemagne en général. Concernant Berlin, il est possible d'envisager certaines négociations, mais pour que Berlin demeure libre, une condition essentielle doit être maintenue sous la forme d'une certaine présence militaire alliée dans cette ville.

Les ministres remercient M. von Brentano des précisions utiles qu'il a bien voulu apporter.

M. von Brentano déclare qu'il a essayé de parler non pas seulement comme Allemand, mais comme partenaire de l'Alliance.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages Secrétariat général. Entretiens et messages.)

240

Note du Général de Gaulle

N. *Paris, 15 mai 1961.*

Au sujet de Ben Bella et consorts, il y a lieu :

1° De faire connaître officiellement et sans plus tarder au roi du Maroc que ces détenus seront mis en résidence surveillée à partir du 20 mai à 18 heures, à moins que les conversations d'Évian [1] ne s'engagent pas.

2° De faire faire la même communication à M. Bourguiba, mais quarante-huit heures plus tard que ce sera fait auprès d'Hassan II.

3° Cela étant fait, prévenir le roi du Maroc que, s'il le désire, un envoyé de sa part pourra voir Ben Bella dès que la mise en résidence surveillée de celui-ci sera un fait accompli. Mais nous tenons à ce que l'envoyé ne soit pas un membre du gouvernement marocain, ni son ambassadeur, ni une personnalité très notoire.

4° Faire faire le nécessaire par les Affaires étrangères, la Justice, l'Intérieur et, naturellement prévenir M. Debré.

(Cabinet du Ministre. G 3 AL. Affaires algériennes.)

[1] Qui s'ouvraient précisément le 20 mai : voir ci-après le n° 286.

241

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à l'Ambassade de France à Rabat.

T. n° 1301. *Paris, 16 mai 1961, 14 h* (1).

Pour l'ambassadeur seul.

Je me réfère à votre télégramme sans numéro du 13 mai (2).

Vous êtes autorisé à faire part au roi du Maroc de la décision du gouvernement français de placer Ben Bella et ses codétenus en résidence surveillée au moment où s'ouvriront les conversations d'Évian.

Comme il en avait été convenu avec vous lors de votre dernier séjour à Paris, un envoyé du roi du Maroc pourra rendre visite à Ben Bella dès que celui-ci aura rejoint la résidence qui lui aura été fixée.

Je vous ferai connaître ultérieurement le lieu de cette résidence ainsi que les conditions dans lesquelles ce contact pourra être établi.

Je rappelle que l'envoyé du Souverain ne devra être ni un membre du gouvernement, ni le représentant marocain à Paris, ni une personnalité trop notoire.

(Collection des télégrammes.)

(1) Le télégramme, rédigé le 15 mai, a été expédié le lendemain.

(2) Par ce télégramme, non reproduit, M. Seydoux rappelait que, lors de son avant-dernier séjour à Paris, il avait proposé au Ministre et à M. Joxe, à la suite de suggestions présentées par le gouvernement marocain, que, lors du premier transfert de Ben Bella dans une résidence surveillée, un envoyé du roi du Maroc pût être la première personnalité à s'entretenir avec lui. Après accord du Ministre et de M. Joxe, l'ambassadeur avait évoqué la question devant le général de Gaulle, qui n'y voyait pas d'objection« si cela pouvait faire plaisir aux Marocains ». Lors du dernier séjour de M. Seydoux, M. Joxe avait confirmé son accord, à condition que l'envoyé du Roi ne fût pas une personnalité trop importante; il devait s'agir plutôt dans son esprit d'un collaborateur personnel du Roi tel que le directeur de son cabinet militaire. M. Seydoux ne voyait que des avantages à ce qu'une suite fût donnée au projet dont il s'agissait. Voir également ci-dessus le n° 240.

242

M. Grousset, Ambassadeur de France à Accra,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 220 à 222. *Accra, 16 mai 1961, 16 h. 10.*
(*Reçu :* le 17, 0 h. 20.)

Le président Nkrumah a offert hier soir un grand dîner en l'honneur du président Soekarno [1]; le président Maga du Dahomey, qui passait vingt-quatre heures à Accra, y assistait également.

Dans son discours, M. Nkrumah s'en est pris à « certaines puissances coloniales » qui cherchent à perpétuer leur empire sur leurs anciennes colonies, en leur offrant leurs privilèges économiques et militaires.

À propos de la *so-called* conférence de Monrovia [2] et toujours en présence de M. Maga qui en venait, il a noté que la majorité des participants étaient d'anciennes colonies françaises : « Quelques-uns de ces territoires, a ajouté M. Nkrumah, sont encore dominés par un attachement sentimental pour la France; d'autres sont encore contrôlés par la France, sur l'aide économique et militaire de laquelle ils comptent. »

À ces anciennes colonies françaises, l'orateur a opposé d'autres États, également présents à Monrovia mais qui, ceux-là, sont « réellement indépendants et ont compris combien il importait de sauvegarder la fierté et la dignité de notre race ».

M. Nkrumah a exprimé son opposition catégorique aux conclusions de la conférence de Monrovia et réaffirmé sa volonté de tout faire pour réaliser, dans les meilleurs délais, l'unité africaine.

Il y a, sans aucun doute, beaucoup de dépit dans les propos de M. Nkrumah. Le contraste entre ses ambitions et son relatif isolement en Afrique noire est trop grand pour qu'il n'en soit pas irrité et, n'osant ou ne voulant s'en prendre aux pays anciennement indépendants, de même qu'à ceux de langue anglaise, qu'il espère peut-être détacher du groupe des États de langue française, c'est sur ces derniers qu'il passe sa mauvaise humeur.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le président Soekarno, après sa visite au Ghana, le 15 mai, se rendra au Caire (16-18 mai), puis à Madrid (19-21 mai) et à Prague (25-28 mai).

[2] La conférence de Monrovia se réunit du 8 au 12 mai 1961; vingt pays indépendants africains se sont rencontrés (l'*Année politique 1961,* p. 349). Voir également ci-après le n° 243 (note).

243

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire n° 68 [1] *Paris, 17 mai 1961.*

La conférence de Monrovia [2] constitue une étape nouvelle et importante dans la série des tentatives de regroupement entre pays africains car elle a, pour la première fois, marqué le rassemblement de l'Afrique modérée et réformiste et permis de constater que celle-ci groupait l'immense majorité des chefs politiques de l'Afrique au sud du Sahara.

Alors que l'association de M. Modibo Keita au président Tubman et à M. Houphouët-Boigny [3], parmi les coïnvitants, avait à un certain moment paru laisser prévoir une tentative des groupes africains rivaux en vue de trouver un dénominateur commun, l'abstention finale des cinq pays de Casablanca [4], probablement peu soucieux de se trouver en minorité, a permis à la réunion de prendre le caractère que MM. Houphouët-Boigny et Senghor avaient sans doute, dès l'origine, entendu lui donner, à savoir celui d'un rapprochement entre le groupe de Brazzaville et les États modérés d'influence britannique. Ce rapprochement s'est effectué sur la base d'une philosophie politique commune, fondée essentiellement sur le respect de la souveraineté nationale et sur une profonde méfiance à l'égard des ambitions du Ghana.

La participation du Liberia et de l'Éthiopie, vétérans des réunions panafricaines de M. Nkrumah, doit être notée. Particulièrement significative est celle de la Tunisie, qui après s'être associée, il y a quelques

(1) Cette circulaire, émanant de M. Jean Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant au Département, a été adressée par fil à Bonn, Bruxelles (ambassade), Conakry, Léopoldville, Lomé, Londres, Monrovia, Moscou, New York, Rabat, Tripoli, Tunis, Washington, Yaoundé, et par courrier à Ankara, Athènes, Belgrade, Beyrouth, Karachi, La Haye, Lisbonne, Madrid, New Delhi, Ottawa, Port-au-Prince, Prague, au représentant français auprès du Conseil de l'O.T.A.N., à Rome Quirinal, Téhéran, Tel Aviv, Tokyo, Varsovie, Vienne.

(2) La conférence de Monrovia s'est tenue du 8 au 12 mai. Sur les origines de cette conférence qui a réuni, pour la première fois, les chefs d'État ou les Premiers ministres de vingt pays africains indépendants, voir la note DAG/1 du 5 mai non reproduite. Le but de cette conférence était de discuter des grands problèmes auxquels les pays africains se trouvaient confrontés et de définir une position commune. Sur le déroulement de la Conférence, se reporter à la dépêche n° 127/AL du 29 mai, émanant de M. Gabriel Morand, ambassadeur de France au Liberia, non reproduite. Voir également l'*Année politique 1961,* p. 349-351. Se reporter aussi à : La Documentation française, n° 01102 du 6 juin 1961, Textes du jour, *Documents de politique internationale.*

(3) M. Modibo Keita, président de la République du Mali, M. William V.S. Tubman, président du Liberia, M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire.

(4) Le groupe de Casablanca comprend le Maroc, le Ghana, la Guinée, le Mali, la République arabe unie, par opposition au groupe de Brazzaville, formé par les douze chefs d'État qui s'étaient réunis du 15 au 19 décembre 1960 dans la ville de Brazzaville (Cameroun, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Sur la conférence de Brazzaville, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 282 (note), 298 (note); sur celle de Casablanca, voir ci-dessus le n° 8.

semaines, à la réunion d'Accra des experts du groupe de Casablanca [1], paraît avoir à nouveau renversé son choix en négligeant la réunion du Caire [2], pour envoyer son représentant à Monrovia.

Les résolutions adoptées par la Conférence [3] ont reflété l'influence modératrice exercée par les États du groupe de Brazzaville d'une part, par le Nigeria de l'autre, également soucieux de ne pas remettre en cause leurs liens avec l'Occident.

La motion sur l'Angola [4], qui se borne à parler d'autonomie, est caractéristique à cet égard et reflète l'inquiétude des participants devant les perspectives d'une évolution de type congolais. Seule, la résolution sur les sanctions à l'Afrique du Sud traduit une intention combative.

En revanche, les débats ont abouti à une condamnation sévère bien qu'exprimée en termes généraux de l'activité des États africains extrémistes, et particulièrement de celle du Dr Nkrumah. Celui-ci est en effet personnellement visé par la renonciation à un leadership africain, par la proclamation du principe d'égalité entre États, par la condamnation de la subversion exercée à l'encontre d'un autre État indépendant et par la recommandation de cesser de reconnaître les régimes sécessionnistes au Congo.

En prenant ainsi position, les leaders de la Conférence se sont toutefois habilement abstenus de toute réponse polémique au groupe de Casablanca ou à ses partenaires. Ceux-ci restent invités à la prochaine réunion qui doit se tenir à Lagos [5] et des émissaires spéciaux leur remettront les résolutions adoptées. Cette attitude compréhensive procède sans doute de l'espoir de détacher certains membres du groupe, particulièrement le Mali, et peut-être même la Guinée.

L'esprit dans lequel a travaillé la conférence de Monrovia n'appelait pas la création d'organismes permanents. Elle a cependant retenu le principe d'une « Organisation consultative interafricaine et malgache », dont la création serait préparée en août à Dakar par un Comité d'experts chargés d'élaborer des plans de coopération économique et culturelle.

[1] Du 3 au 12 avril, s'est tenue à Accra la réunion des experts des pays du groupe de Casablanca. Les pays représentés étaient le Ghana, la Guinée, le Mali, le Maroc, la République arabe unie. La Tunisie était observateur. Cette réunion était consacrée à l'examen préliminaire des questions qui seraient discutées à la conférence du Caire décidée pour le 30 avril.

[2] Du 30 avril au 5 mai, s'est tenue au Caire la conférence des ministres des Affaires étrangères des pays du groupe de Casablanca. Les pays représentés étaient les suivants : Ghana, Guinée, Mali, Maroc, la République algérienne, la République arabe unie. À l'issue de cette conférence, a été publié (9 mai) le texte du protocole de la charte de Casablanca. Sur le sujet, se reporter au document établi par le service de presse de l'ambassade de France à Rabat le 19 septembre, répertoriant la liste des réunions tenues par les États du groupe de Casablanca, les textes et résolutions adoptés.

[3] La Conférence a adopté trois résolutions principales : la première porte sur les moyens de faciliter une entente et une coopération meilleures pour parvenir à l'unité en Afrique et à Madagascar; la deuxième porte sur les menaces à la paix et à la stabilité en Afrique et dans le monde et la troisième concerne le règlement des conflits pouvant surgir entre les États africains et malgache.

[4] Pour la motion sur l'Angola ainsi que sur l'Algérie, le Congo, l'Afrique du Sud, l'O.N.U., le désarmement, se reporter aux télégrammes de Monrovia nos 91, 92-93, du 13 mai, non reproduits.

[5] La conférence de Lagos se tiendra du 25 au 30 janvier 1962.

Ainsi, au moment même où le groupe de Casablanca se heurtait encore au Caire aux difficultés suscitées par un programme trop ambitieux, la conférence de Monrovia a prouvé l'efficacité des méthodes de collaboration interafricaine progressive et empirique préconisées depuis par les leaders de l'Afrique d'expression française.

Si ce résultat est consolidé, l'importance de la conférence de Monrovia dans l'évolution de la politique africaine dépassera encore celle que lui confèrent déjà le nombre et la diversité des participants.

(DAM 5-3-1. Conférences.)

244

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2227 à 2233. *Tunis, 18 mai 1961.*
Réservé. Diffusion restreinte.
(Reçu : 20 h. 40.)

Au cours de notre conversation de ce matin, M. Ladgham m'a dit qu'il s'était longuement entretenu hier avec Krim Belkacem de la négociation d'Évian [1].

Il avait pour sa part recueilli l'impression que le problème des garanties à accorder à la colonie française ne soulèverait pas trop de difficultés. En revanche, la question du cessez-le-feu et celle du Sahara étaient singulièrement délicates.

En ce qui concerne le deuxième point, le secrétaire d'État avait d'une part fait valoir à son interlocuteur que le problème n'intéressait pas seulement l'Algérie et la France, mais tous les pays riverains. Il avait marqué d'autre part que l'affaire ne devait pas être envisagée sur le plan de la « souveraineté politique ». Le Sahara était « un ensemble de ressources ». Des installations avaient été établies sur place, des études avaient été entreprises et se poursuivaient, il n'était pas pensable que le nouvel État algérien remette tout cela en cause. Au surplus, la découverte et l'exploitation des richesses pétrolières sahariennes étaient postérieures à l'insurrection elle-même. C'était un fait que les premiers manifestes de la rebellion ne faisaient aucunement mention du Sahara.

M. Ladgham a précisé que M. Bourguiba avait déjà développé à plusieurs reprises ces thèmes à M. Ferhat Abbas et à ses collègues.

[1] Qui devait s'ouvrir le 20 mai. Sur les pourparlers d'Évian, voir ci-après le n° 286.

Dans l'esprit du chef de l'État tunisien, le problème du Sahara devrait être traité dans une phase ultérieure et ne pas faire l'objet de conversations sur le fond à Évian. Mais pour des raisons de prestige, il était difficile que le F.L.N. accepte de s'engager dans cette voie. Il pourrait cependant en être autrement si la négociation ne portait pas sur l'autodétermination. De tels pourparlers risqueraient d'ailleurs d'achopper sur le problème des garanties.

En revanche, au cas où le gouvernement français accepterait d'entrée de jeu de reconnaître l'indépendance d'un État algérien qui établirait dans certains domaines des liens avec la France (avant ou après la proclamation de l'indépendance, la pensée de M. Ladgham est restée confuse sur ce point), au cas où il consentirait à traiter les représentants du F.L.N. comme les futurs responsables de cet État et à élaborer avec eux un calendrier de transfert progressif des compétences, l'affaire saharienne pourrait être plus aisément contournée.

L'Organisation extérieure en tirerait un prestige accru et il lui serait ainsi difficile, en présence de tels avantages, de maintenir ses exigences actuelles sur le Sahara.

M. Ladgham ne m'a pas dit quelles avaient été les réactions de Krim Belkacem à un tel raisonnement. Le chef rebelle avait cependant laissé entendre qu'il préférerait pour sa part que la négociation s'engage sur la création d'un État indépendant qui pourrait coopérer avec la France plutôt que sur l'autodétermination.

(Collection des télégrammes.)

245

M. Chancel, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 262, 263 (1). Réservé. *Prague, 18 mai 1961.*

(*Reçu :* 21 h. 19.)

Je tiens d'une source sûre qu'un protocole de coopération économique signé à Prague le 25 mars dernier entre le gouvernement tchécoslovaque et le « G.P.R.A. » (2) prévoirait notamment la fourniture au F.L.N. d'armes légères, de munitions et de produits pharmaceutiques.

Des envois de matériel de même nature auraient été d'autre part acheminés vers Cuba au cours des dernières semaines. Il s'agit probablement dans les deux cas de l'armement devenu disponible à la suite de la modernisation de l'armée tchécoslovaque qui semble avoir été plus ou moins complètement transformée en fonction de conceptions actuelles, ainsi que l'ont relevé les observateurs spécialisés, notamment lors du défilé organisé pour la fête nationale du 8 mai.

Selon les mêmes informateurs, les entretiens qu'a eus ici Ahmed Francis, au mois de mars dernier, auraient également porté sur la place du parti communiste algérien dans l'Algérie nouvelle.

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué à Alger (via Intérieur, Affaires politiques, n° 815), Moscou (nos 3831-3832), Rabat (nos 1322-1323), Tunis (nos 1212-1213), Washington (nos 7797-7798).

(2) Un protocole sur la collaboration économique entre le gouvernement tchécoslovaque et le G.P.R.A. a été signé le 25 mars à Prague par M. Ahmed Francis, « ministre » des Finances du G.P.R.A. Cet accord avait été négocié lors du séjour en Tchécoslovaquie du 7 au 10 février de M. Francis, accompagné de M. Saad Dahlab, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du G.P.R.A. En concluant un accord de cette nature et en révélant son existence quelques jours avant l'ouverture des négociations d'Évian, Prague paraît inciter le G.P.R.A. à soutenir une position intransigeante en face de la délégation française. Sur le sujet, se reporter à la dépêche de Prague n° 651/EU du 31 mars, portant sur l'appui de la Tchécoslovaquie au G.P.R.A., non reproduite, ainsi qu'à une note du service d'Europe orientale du 27 mars, ci-dessus publiée sous le n° 158; voir aussi le télégramme de Prague nos 184-185 du 26 mars, non retenu.

246

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT [1] (SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE)

France, Belgique et Congo

N. n° 19/AL. *Paris, 18 mai 1961.*

La France a, dans l'affaire congolaise, manifesté envers la Belgique une solidarité plus constante et plus complète qu'aucune autre des puissances occidentales. Le soutien qu'elle lui a apporté n'a été limité parfois que devant des outrances ou des ambiguïtés imputables en partie à l'absence d'unité de direction dont souffrait particulièrement la politique congolaise de la Belgique.

Au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation française ne s'est associée à aucun des textes susceptibles de gêner la Belgique. S'abstenant sur les dispositions d'ordre général, elle a voté contre les résolutions ou les fragments de résolution qui comportaient un blâme pour nos alliés ou préconisaient l'ingérence dans leurs affaires [2].

Ces prises de position officielles ont été préparées et suivies par des interventions répétées au cours desquelles notre influence aux Nations Unies et auprès des puissances amies s'est employée à éviter au gouvernement belge les affronts les plus criants et à ménager la sauvegarde de ses intérêts et de ses nationaux au Congo. Entreprises soit à notre initiative soit à la demande de Bruxelles, ces démarches ont été particulièrement actives lors de la panique de l'été 1960 [3] et après la mort de Lumumba [4]; elles ont, en ces deux occasions, été déterminantes dans la rupture de l'isolement dont était alors menacée la Belgique.

Depuis le 10 août 1960, la France assume, de plus, par l'intermédiaire de son ambassade à Léopoldville, la protection des intérêts belges au Congo. Cette tâche, rendue plus délicate par l'émiettement des pouvoirs congolais et par l'inefficacité des Nations Unies, a été menée à bien grâce, particulièrement, au dévouement des fonctionnaires et consuls honoraires français qui, dans les provinces insurgées, ont, au mépris de leur propre sécurité, sauvé de nombreuses vies humaines. Elle ne s'est pas pour autant limitée à ces obligations élémentaires. Bien que nous ayons été obligés à diverses reprises de tempérer la tendance belge à considérer notre ambassade au Congo comme chargée de la représentation des intérêts politiques de Bruxelles, nous avons pu, à la faveur de la désorganisation de l'autorité congolaise, rendre localement au gouvernement belge des services sortant largement des attributions définies par le droit international au titre de la protection des biens et des personnes. Il en a été ainsi notamment dans le domaine de

(1) Cette note a été rédigée par M. Hubert de Limairac, ministre plénipotentiaire.

(2) Pour un résumé du tableau des votes tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée extraordinaire d'urgence et qu'à l'Assemblée générale, quinzième session 1960-1961, se reporter à la note de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, en date du 6 mars, intitulée « Affaire du Congo aux Nations Unies », non reproduite. Se reporter également au télégramme de New York n°s 1653-1654 du 17 avril, non reproduit, faisant le point de la position de la délégation française dans les votes sur la question congolaise.

(3) Sur les événements de l'été 1960, se reporter à *D.D.F.* 1960-II, n°s 17, 20 (notes). Il s'agit principalement des soulèvements militaires à Thysville et à Léopoldville, le 6 juillet; de la proclamation de l'indépendance du Katanga par M. Moïse Tschombé le 11 juillet; de la demande d'aide militaire à l'O.N.U. par MM. Kasavubu et Lumumba le 13 juillet.

(4) M. Patrice Lumumba a été transféré le 17 janvier du camp de Thysville où il était prisonnier à Élisabethville, au Katanga. Sa mort a été annoncée le 13 février.

l'assistance technique belge dont les agents ont été pratiquement gérés pendant sept mois par notre mission de protection des intérêts belges. Cette situation, parfois gênante dans nos rapports avec les autorités du Congo, a pris heureusement fin le 10 mars par l'ouverture d'une mission belge de liaison qui assure désormais l'administration du personnel belge en ne laissant à notre ambassade que les tâches classiques de protection (1).

L'appui consenti sous ces différentes formes à la Belgique aurait pu aller plus loin encore si nous ne nous étions heurtés à certaines difficultés de sa part.

Le gouvernement belge s'est constamment efforcé de rechercher la caution de la France pour les entreprises politiques qu'à la faveur de la crise il menait au Congo (2). Souvent inspirées par les séquelles de l'administration directe, apparemment mal coordonnées par un gouvernement qui se bornait souvent à endosser de plus ou moins bon cœur des initiatives locales, oscillant sans dessein précis entre l'abandon et l'ingérence, ces entreprises présentaient à tout le moins un caractère ambigu qui n'encourageait pas à en approuver le détail. Sans être la seule, l'affaire katangaise est la meilleure illustration de cet état de choses. Alors que toute notre politique, conforme en cela à la politique officielle du gouvernement belge, visait à renforcer le gouvernement de Léopoldville à la fois contre l'ingérence des Nations Unies et contre les sécessions provinciales, les encouragements donnés tantôt ouvertement tantôt en sous-main par Bruxelles à M. Tschombé aboutissaient, en fait, à faire saper l'autorité légitime par le seul élément qui, du fait de sa situation économique et du degré d'organisation de son État, était vraiment à même de battre celle-ci en brèche.

Un second trait a souvent gêné la collaboration franco-belge : l'extrême méfiance à l'égard de notre politique au Congo. Cette disposition qui trouve son origine dans les milieux coloniaux plus qu'à Bruxelles même s'est particulièrement manifestée dans les affaires d'assistance technique. Bien que nous ayons toujours reconnu le rôle essentiel que devait garder l'assistance technique belge au Congo, et en dépit des assurances de coopération formulées plusieurs fois par le ministre des Affaires étrangères devant notre ambassadeur à Bruxelles, les initiatives que nous avons prises pour mettre directement des experts à la disposition des autorités congolaises ont été à diverses reprises sourdement combattues par les conseillers politiques belges des autorités congolaises. Dans un domaine bien différent, l'équipée du colonel Trinquier au Katanga (3) a échoué principalement devant l'opposition des techniciens belges en place.

L'arrivée au pouvoir de M. Spaak (4), la réconciliation entre M. Kasavubu et les Nations Unies (5), les pourparlers menés au nom de l'Organisation par M. Sahbani à Bruxelles (6), les perspectives de reprise des relations diplomatiques entre la Belgique et

(1) Sur l'installation à Léopoldville d'un chef de mission belge, voir les télégrammes de Paris à Bruxelles, nos 744-747 du 13 février, non reproduits, de Paris à Léopoldville nos 634 et 635 du 20 février, non retenus, de Bruxelles à Paris nos 350-355 du 11 mars et de Paris à Bruxelles nos 1295-1296 du 13 mars, non reproduits.

(2) Sur la concordance de vues entre les conceptions françaises concernant le Congo et les conceptions belges, se reporter au télégramme de Bruxelles nos 106-116 du 23 janvier, non reproduit. Sur le soutien apporté par la France à la Belgique, voir le télégramme de Bruxelles nos 261-263 du 25 février, non reproduit.

(3) Sur le recrutement d'officiers français pour les forces katangaises, se reporter à une lettre de Paris du 21 janvier, non reproduite. Sur l'aide que la France apporterait au gouvernement d'Elisabethville et au centre de recrutement de l'armée katangaise installé à Paris, autour du colonel Trinquier, voir le télégramme de Léopoldville n° 490 du 9 février, non reproduit. Sur l'opposition de la France à ces centres de recrutement pour les forces katangaises, voir le télégramme de Paris à New York n° 1050 du 11 février, non retenu; enfin, sur la présence au Katanga de trois officiers français qui ne sont plus en activité, voir le télégramme de Paris à Léopoldville nos 1015-1016 du 29 mars, non reproduit.

(4) Le 25 avril, un nouveau gouvernement belge est formé. M. Spaak est vice-président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et des Affaires africaines. Le 5 mai, le nouveau gouvernement Lefèvre-Spaak est investi par la Chambre des représentants.

(5) Le 17 avril. Au sujet de l'accord conclu entre le Congo (Léopoldville) et les Nations Unies sur la résolution du 21 février, voir la dépêche de Léopoldville n° 504/AL du 19 avril, non reproduite.

(6) M. Taieb Sahbani (Tunisie) a été délégué à Bruxelles par le secrétaire général des Nations Unies en vue de prendre les contacts nécessaires à propos de la mise en œuvre de la résolution du 21 février, notamment en ce qui concerne le retrait du personnel belge.

le Congo, vont créer des conditions dans lesquelles la Belgique estimera sans doute avoir moins besoin de notre appui. Ceci peut jouer en notre faveur en nous donnant les coudées plus franches vis-à-vis des autorités congolaises. La prolongation prévisible d'un état de troubles au Congo donnera néanmoins à la Belgique de nouvelles occasions de faire appel à notre sens de la solidarité tandis que les contradictions, apparemment peu solubles, de la politique belge et la volonté de maintenir dans l'ancienne colonie une implantation aussi exclusive que possible continueront à donner à cette collaboration un caractère difficile.

(Afrique-Levant. Congo ex-belge. CB 5-1. Crise congolaise.)

247

M. de Beauverger, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 374/EU. *La Haye, 18 mai 1961.*

En réponse aux questions écrites posées par la première Chambre dans son rapport sur le budget du ministère des Affaires étrangères pour l'année 1961, M. J.M.A.H. Luns a présenté vendredi dernier un mémorandum dans lequel il a brossé un tableau des principaux problèmes d'actualité dans le domaine de la politique extérieure néerlandaise. Cet exposé revêt un intérêt particulier, du fait qu'il traite pour une large part de l'état présent des rapports entre les Pays-Bas et la France.

M. Luns a d'abord rappelé que les « différences d'opinion » qui étaient apparues lors des travaux de la Commission d'études créée par les Six à Paris au mois de février [1] n'avaient pas permis à celle-ci de présenter un rapport complet de ses activités à la session des ministres des Affaires étrangères de Bonn [2], ce qui avait entraîné le report de la réunion au sommet des Six au mois de juillet prochain. Il a énuméré à cette occasion les cinq points que comportaient les instructions permanentes de la délégation néerlandaise à la commission d'études de Paris, à savoir :

1. La position, les pouvoirs et le fonctionnement des organisations européennes doivent être préservés.

2. Si un organisme de consultation politique à un niveau élevé est mis sur pied comme le demande le général de Gaulle, les chefs d'État ou de gouvernement devront s'engager simultanément à prendre des mesures appropriées en vue de [renforcer] les communautés existantes.

[1] Se reporter au compte rendu résumé de la conférence au sommet des Six, des 10 et 11 février, ci-dessus reproduit sous le n° 65.

[2] Qui se tint le 5 mai : voir ci-dessus le n° 231.

3. L'établissement d'un secrétariat permanent dans une capitale donnée implique le danger de voir abandonné tôt ou tard le concept de supranationalité.

4. Les consultations politiques à Six ne doivent pas constituer une menace pour l'unité de l'O.T.A.N.

5. La Grande-Bretagne devra participer à ces consultations sous une forme ou sous une autre chaque fois que des problèmes débordant le cadre des Six y seront évoqués.

Le ministre des Affaires étrangères a fortement insisté sur ce dernier point, considéré par le gouvernement néerlandais comme « d'une exceptionnelle importance » pour les cinq raisons suivantes :

1. La participation de la Grande-Bretagne aux consultations politiques préparera l'entrée de celle-ci dans les Communautés européennes.

2. Elle évitera une aggravation de la division politique de l'Europe occidentale.

3. Il est pour le moins « réaliste et évident » de « donner à la Grande-Bretagne la place qui lui est due dans les consultations politiques européennes ».

4. Les liens historiques entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne sont anciens et solides, aussi bien dans le domaine politique qu'économique.

5. La Hollande « souhaite constituer un élément d'équilibre au sein des puissances participant aux consultations politiques ».

***

Les rapports entre les Pays-Bas et la France ont été d'autant plus longuement évoqués par le ministre des Affaires étrangères que le nombre de questions posées au gouvernement par les membres de la première Chambre reflétait clairement les préoccupations d'une partie non négligeable des milieux politiques, parlementaires, et de l'opinion.

« J'aimerais souligner que, dans leur ensemble, les relations franco-hollandaises ne laissent rien à désirer », a posé comme principe M. Luns dès le début de son exposé. « Les divergences de vues qui se sont révélées au sujet de l'intégration européenne lors de la réunion au sommet des Six de février dernier n'ont en rien détérioré les relations entre les deux pays ».

Après avoir marqué sa satisfaction devant la large approbation que l'attitude de la délégation néerlandaise à Paris avait recueillie aux États généraux, le ministre s'est déclaré contraint à une certaine discrétion du fait que les conversations sur les problèmes européens se poursuivaient toujours entre les six gouvernements. Il a tenu toutefois à préciser que les plans européens du général de Gaulle ne devaient pas être considérés à la lumière de leur présentation officielle, qui mettait l'accent sur leur caractère européen et les faisait apparaître comme le couronnement

politique des traités de Paris et de Rome, mais bien comme un élément seulement secondaire d'une politique française aux desseins plus vastes qui se situaient à l'échelle mondiale et atlantique.

Selon les vues françaises, a dit en effet M. Luns, il conviendrait d'instituer un directoire à trois [1] qui permettrait aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France de prendre sur un pied de complète égalité les décisions concernant la politique et la stratégie mondiale de l'Occident. Comme corollaire, et afin d'accroître l'influence de la France, des conversations intergouvernementales périodiques devraient avoir lieu au niveau du Marché commun pour définir une position globale des Six sur tous les problèmes débordant du cadre strict de la Communauté économique européenne.

Or, il convenait de se souvenir que les deux principaux fondements de la politique étrangère néerlandaise étaient le développement et le renforcement des Communautés européennes, d'une part, la coopération politique et militaire au sein de l'O.T.A.N., d'autre part. Il était clair, dans ces conditions, que les Pays-Bas ne pouvaient que se montrer très réservés à l'égard des propositions françaises, dont la prise en considération était susceptible de créer des dissensions au sein de l'O.T.A.N. et de placer la politique étrangère hollandaise dans le champ d'attraction de puissances continentales, au risque de lui ôter toute liberté de mouvement.

Lorsque la France avait effectué en 1959 ses premières approches prudentes en vue de créer le groupe politique des Six [2], ajouta M. Luns, le gouvernement néerlandais avait marqué une grande réserve. Il avait cependant fini par surmonter ses appréhensions parce que les réunions des ministres des Affaires étrangères des Six envisagées par la France devaient donner lieu à de simples échanges de vues sur les problèmes généraux de politique internationale, sans engagement aucun de la part des gouvernements représentés.

Mais les propositions françaises allaient aujourd'hui beaucoup plus loin et visaient à l'institution d'un secrétariat politique permanent aux pouvoirs étendus, ainsi qu'à la réunion périodique des chefs d'État ou de gouvernement en vue de prendre des décisions communes en matière de politique extérieure et de donner des instructions aux divers ministres intéressés, sans limitation de compétence. Si elles étaient retenues, elles provoqueraient inévitablement des interférences dans les domaines relevant en propre des Communautés européennes et de l'O.T.A.N. Le gouvernement hollandais n'était donc pas en mesure d'y souscrire et cela pour quatre motifs que le ministre a tenu à rappeler :

1. Danger de réduire les Communautés européennes à un rôle dérisoire.

2. Risque de saper l'unité politique de l'O.T.A.N.

(1) Voir à ce sujet le texte du mémorandum du général de Gaulle du 17 septembre 1958 dans *D.D.F.,* 1958-II, n° 165 (annexe).

(2) *D.D.F.,* 1959-II, n°s 2 (note), 5, 9, 22, 46, 56, 104, 112, 118, 151, 179, 187, 238.

3. Risque d'étendre la division de l'Europe du domaine économique au domaine politique.

4. Risque de placer la Hollande dans le sillage politique de deux grandes puissances continentales.

Abordant ensuite le problème général de l'intégration des forces armées, le ministre des Affaires étrangères a soutenu que les vues françaises en matière d'intégration militaire européenne ne rendaient que plus malaisée la solution des difficultés que cette intégration suscitait, que celle-ci était non seulement réalisable mais essentielle pour rendre pleinement efficace la défense occidentale face à la formidable menace militaire que le bloc soviétique faisait peser sur l'Occident, enfin que la Hollande ferait tout ce qui était en son pouvoir pour que l'intégration des forces armées de l'O.T.A.N. soit poussée au maximum.

Le ministre a conclu la partie de son mémorandum réservée aux rapports franco-néerlandais sur quelques considérations relatives à la politique africaine de la France. Il a exprimé la « pleine confiance » de son gouvernement dans la politique algérienne du général de Gaulle et la « grande admiration » des Pays-Bas pour la façon dont la France avait su conduire ses territoires africains à l'indépendance. Il a marqué d'autre part l'intérêt qui s'attachait à être parfaitement informé des vues des pays africains non associés au Marché commun en matière de politique commerciale, la C.E.E. devant veiller à ce que son action en Afrique n'entrave pas les efforts d'union économique actuellement entrepris par les pays africains. Répondant à un sénateur, M. Luns a dit encore qu'il n'y avait aucune raison de supposer que la France avait l'intention d'établir un lien injustifié entre les problèmes de l'Europe et de la Nouvelle-Guinée [1] afin d'exercer une pression sur les Pays-Bas dans un sens favorable à ses projets européens.

***

Les autres thèmes traités par le ministère des Affaires étrangères dans son mémorandum à la première Chambre ont été les relations entre les pays du Benelux, la situation militaire de l'O.T.A.N., le désarmement, les Nations Unies, la politique raciale de l'Union sud-africaine, les relations hollando-indonésiennes et le « Corps de la paix » dont le président Kennedy a récemment suggéré la création.

Au sujet du Benelux, M. Luns a regretté qu'une position commune n'ait pu être définie par les trois partenaires au regard des propositions européennes de la France, mais a aussitôt ajouté que cet échec ne devait pas être interprété comme le signe qu'il était difficile de coordonner la politique des pays du Benelux sur un plan général, car « l'accord entre

[1] Sur la Nouvelle-Guinée, voir ci-dessus au n° 46, le compte rendu de la réunion de consultation politique des ministres des Affaires étrangères des Six du 31 janvier à Bruxelles.

les trois pays est dans une large mesure acquis en ce qui concerne les buts de leur politique étrangère ».

La question du renforcement des armements classiques de l'O.T.A.N. a été l'occasion pour le ministre d'exprimer avec insistance, « afin d'éviter tout malentendu », l'opinion qu'un tel renforcement ne constituerait pas une garantie suffisante contre une agression de la part de l'Union soviétique aussi longtemps que subsisterait une menace nucléaire réciproque de l'Est et de l'Ouest. Il était en conséquence indispensable de maintenir le *deterrent* atomique, « épine dorsale » de la défense occidentale. Des conversations « secrètes » étaient d'ailleurs en cours sur ce point, ainsi que sur les questions du transfert d'armes atomiques à l'O.T.A.N. et de leur emploi sous responsabilité collective. Un tel transfert était de nature à renforcer la puissance militaire de l'O.T.A.N., à condition que ces armes soient mises à l'entière disposition de tous les membres de l'Alliance.

En ce qui concerne le problème du désarmement, M. Luns a assuré que les négociations entre l'Est et l'Ouest pourraient reprendre au mois d'août prochain et que la Chine populaire devrait être associée d'une manière ou d'une autre à tout accord en ce domaine « pour des considérations de sécurité internationale ». Le ministre a aussi émis l'opinion que l'Union soviétique attachait peut-être aujourd'hui un intérêt moindre que dans un récent passé à un traité sur l'interdiction des expériences nucléaires et a exprimé à cette occasion l'espoir de voir la France adhérer à ce traité s'il voyait le jour.

La réforme éventuelle de l'organisation des Nations Unies a inspiré au ministre des propos selon lesquels le gouvernement néerlandais serait favorable à une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité qui tînt compte de l'évolution des Nations Unies elles-mêmes depuis leur création, mais se montrerait en revanche hostile à l'admission de la Chine communiste au sein de l'Organisation. M. Luns a cependant reconnu qu'il y avait là un problème « d'une importance certaine ».

Le passage du mémorandum ministériel relatif à la politique raciale de l'Union sud-africaine avait essentiellement pour dessein de justifier les derniers votes des Pays-Bas aux Nations Unies sur ces questions, votes qui ont fait l'objet de critiques dans certains milieux néerlandais et surtout au Surinam. Le ministre s'est quelque peu étendu sur les diverses phases du débat en Commission et à l'Assemblée générale et a conclu cette partie de son exposé sur les mots suivants : « Le gouvernement néerlandais n'exclut pas la possibilité que le gouvernement sud-africain soit en mesure, après un long délai, de transformer sa politique de ségrégation en une politique d'égalité des droits entre toutes les races. Il ne saurait pour sa part qu'applaudir à une telle évolution ».

Aux membres de la première Chambre qui demandaient au gouvernement de publier un livre blanc sur l'histoire des relations entre les Pays-Bas et l'Indonésie de 1945 à 1950, le ministre a répondu que la publication des archives officielles était contraire aux traditions néerlandaises

et qu'au surplus, le gouvernement avait le sentiment que le temps n'était pas venu d'envisager une telle mesure en raison de l'extrême sensibilité qui caractérisait encore, tant sur le plan national qu'international, l'évolution des rapports hollando-indonésiens dans la période présente. Quant au problème de la Nouvelle-Guinée, pierre d'achoppement de ces rapports depuis plusieurs années, le ministre l'a évoqué en des termes dont je rends compte au Département par dépêche séparée [1].

Enfin, prié de faire connaître son sentiment sur la proposition américaine visant à constituer un « Corps de la paix » [2], M. Luns a souligné que l'idée lui en paraissait intéressante et qu'elle recueillait sa « sympathie de principe » du fait qu'elle tendait à renforcer la coopération internationale. Il s'est déclaré prêt pour sa part à aider les organisations de jeunesse qui, en Hollande, étudiaient la possibilité de contribuer à cette nouvelle forme de coopération entre les peuples. L'essentiel était avant tout, a cependant ajouté le ministre, de s'assurer que les pays en voie de développement avaient réellement besoin d'une aide de cette nature et étaient prêts à accepter de tenter une expérience dans ce domaine.

***

La presse néerlandaise a évidemment reproduit en bonne place de larges extraits du mémorandum, réponse du ministre des Affaires étrangères à la première Chambre. Dans ses commentaires touchant aux problèmes européens, elle semble s'être surtout attachée à rejeter sur la France la responsabilité du report au mois de juillet de la réunion des Six au sommet (décision considérée toutefois comme « sage » en raison des « incertitudes actuelles »), et plus généralement celle des difficultés qui retardent l'édification de l'Europe. Elle estime que la position de la Hollande est mieux appréciée aujourd'hui par ses partenaires des Six autres que la France, et que celle-ci risque à son tour de se trouver isolée si elle maintient son attitude présente.

La plupart des journaux insistent d'autre part sur l'importance que les Pays-Bas attachent à une prompte accession de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, « non seulement parce que les Hollandais se sentiront alors plus à l'aise que dans la petite Europe continentale, mais aussi parce qu'il y va de l'intérêt bien compris de l'ensemble européen ».

(Europe. Questions internationales européennes. Affaires politiques européennes 38-1-1.)

(1) Cette dépêche ne figure pas dans le dossier.

(2) Le 2 novembre 1960, le président Kennedy avait proposé la création d'un corps de coopérants techniques destiné à aider les pays en voie de développement.

248

Note de la Direction d'Europe

Relations franco-allemandes

N.[1]. *Paris, 19 mai 1961.*

À la veille de la visite à Bonn du président de la République[2], deux courants de pensée se dessinent en Allemagne sur l'orientation politique à long terme.

Selon le premier de ces courants, que représente M. von Brentano, les deux assises de la politique allemande sont l'Alliance atlantique et l'intégration européenne. Dans l'esprit du ministre des Affaires étrangères, les deux cercles, atlantique et européen, sont concentriques. Il ne doit y avoir aucune opposition entre l'effort d'intégration européen et l'Alliance atlantique. Cet ensemble permet en effet à l'Allemagne de tolérer le maintien de la division (qui est compensé par les horizons occidentaux ouverts au dynamisme allemand), et aussi de supporter certaines limitations à ses forces armées (qui sont équilibrées par le poids de l'alliance dans son ensemble).

C'est dans cet esprit que M. von Brentano, parlant le 17 mai devant la presse étrangère[3], a déclaré que « l'Allemagne ne voulait participer à aucune fabrication en commun d'armes atomiques, la renonciation exprimée dans les accords de Londres[4] étant valable pour toutes les modalités de fabrication ».

M. Strauss pense tout différemment. Il se gausse de l'orthodoxie de son collègue et ne cache pas qu'à son avis, les relations extérieures de la République fédérale pourraient être réorientées. Après avoir mis ses espoirs dans les États-Unis, M. Strauss est inquiet des tendances stratégiques qu'il croit déceler dans l'administration Kennedy. Il craint que la République fédérale soit moins bien défendue que par le passé. Or, il a toujours cherché à doter son pays de l'instrument d'une politique propre. S'il ne peut l'obtenir avec les Américains, il le cherchera ailleurs. C'est pourquoi il est prêt à reprendre les projets esquissés en 1957-1959 pour une coopération atomique franco-allemande[5].

Dans son esprit, la République fédérale serait ainsi plus apte à jouer le rôle qui lui revient. La conception « européenne » de M. Strauss est donc très différente de celle de M. von Brentano. Son dynamisme évident est, pour l'instant, orienté dans le sens occidental. Mais, le jour venu, ne serait-il pas tenté par une autre tendance ? Dans certains cercles gouvernementaux, l'on pense de temps en temps à prendre des contre-assurances en U.R.S.S. et à débarrasser ainsi la République fédérale de la tutelle de l'Occident. M. Kroll ne dissimule pas ses sentiments à ce sujet.

Entre les deux tendances, le Chancelier est aujourd'hui hésitant. Fidèle par instinct et aussi par orgueil à la première, dont il est l'auteur, il est tenté par la seconde. Plus que par le passé, il se méfie des Américains, qui l'ont déçu et dont le prestige est en baisse dans le monde. Plus aussi que dans les années antérieures, il est attiré par l'idée d'une Europe maîtresse de son propre destin.

(1) Note rédigée à l'attention du Ministre.

(2) Allusion aux entretiens de Rhoendorf, près de Bonn, le 20 mai, entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. Sur ces conversations, voir ci-après le n° 249 et l'*Année politique,* 1961, p. 443-444.

(3) Pour des extraits de cette allocution, voir *Le Monde,* 18 mai 1961, p. 5 et 6.

(4) La conférence des neuf puissances, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni s'est réunie à Londres du 28 septembre au 3 octobre 1954. Sur cette conférence, voir *D.D.F.,* 1954, annexes (21 juillet-31 décembre), chapitre III, Acte final, p. 329-340.

(5) Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1957-II, n°s 359 (et notes), 380; *D.D.F.,* 1958-I, n° 234.

Dans ce débat qui porte sur l'avenir de l'Allemagne, la France joue un rôle essentiel. Nous pouvons orienter les esprits dans un sens ou dans l'autre. Si en effet la tendance de M. Strauss peut se flatter d'un appui français, elle prendra aux yeux du Chancelier un plus grand poids. C'est pourquoi, dans les perspectives qui seront envisagées au cours des prochains entretiens au sommet, il semble nécessaire de prendre garde à tout ce qui risquerait de faire peu à peu basculer l'Allemagne dans le sens d'un nationalisme qui, même baptisé européen, a toujours été néfaste à l'Europe.

(R.F.A. 1961-1965, EU 6-24-1.)

249

Entretiens De Gaulle-Adenauer à Rhoendorf et Bonn (20 mai 1961)

I

Entretien en tête à tête entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer[1]

Rhoendorf, 20 mai, de 11 h. à 13 h.

C.R. Très secret.

Le chancelier Adenauer désire d'abord informer le Général de ses impressions sur le président Kennedy [2]. Celui-ci lui apparaît comme un homme intelligent, énergique, comprenant vite et sachant écouter. Il ajoute que M. Kennedy manque encore d'expérience, que M. Dean Rusk lui aurait été présenté par Acheson et que ce dernier semble exercer une grande influence sur M. Kennedy. D'autre part, Johnson, le vice-président des États-Unis, occuperait une place prépondérante, notamment dans le domaine de la politique étrangère. Il serait convenu entre Kennedy et Johnson qu'après le renouvellement de son mandat présidentiel, Kennedy passerait le flambeau à Johnson (âgé d'environ cinquante ans),

[1] La visite du général de Gaulle au chancelier Adenauer, prévue pour le 20 mai, avait été maintenue pour cette date lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Six tenu à Bonn le 5 mai (Sur ce Conseil, voir ci-dessus le n° 231). Il s'agissait d'un geste de courtoisie à l'égard du Chancelier qui avait souvent, malgré son grand âge, accepté de faire le voyage de Paris; il s'agissait aussi d'un acte de solidarité, dix jours avant les entretiens du Général avec le président Kennedy (Sur ces entretiens, voir ci-après le n° 265), signifiant la détermination française de maintenir la position occidentale au sujet de Berlin.

[2] Le chancelier Adenauer a rencontré à Washington le président Kennedy les 12 et 13 avril. À l'issue de ces entretiens, un communiqué a été publié dans lequel les deux chefs d'État soulignent qu'une « coopération politique intensifiée dans le cadre de l'O.T.A.N. est indispensable en vue de coordonner les efforts des Alliés pour la sauvegarde de la paix et la sécurité du monde libre ». Sur ces entretiens, se reporter aux télégrammes de Washington n°s 1831-1832, 1833-1836, 1840-1841, 1842-1843, tous du 14 avril, non reproduits. Voir également l'*Année politique 1961,* p. 419.

étant donné qu'il ne pourrait lui-même pas accomplir plus de deux mandats. Par conséquent, le Chancelier estime que pour la France et l'Allemagne, les personnalités les plus importantes sont Kennedy, Johnson et Acheson (1). Mais il y a aussi les intellectuels (il dit les « professeurs »). M. Kennedy s'est entouré, d'après l'exemple de Roosevelt, de tout un groupe de « professeurs », dont Kissinger (2) serait, dit-on, le porte-parole. Le Chancelier l'a rencontré récemment (3) et les sujets de leur conversation ont été la politique française et l'armement nucléaire. Kissinger a été informé par le Chancelier que leur entretien serait rapporté au Général. Kissinger admire beaucoup le Général, mais pense que la politique française n'est pas la bonne, plus particulièrement en ce qui concerne l'O.T.A.N. : l'administration américaine désire modifier complètement son attitude vis-à-vis de l'O.T.A.N. et en faire une des bases de la politique américaine. Il ne s'agirait pas seulement pour Kennedy d'une vue de l'esprit, mais d'une conviction profonde (4). Il en est de même pour Acheson (5) et Kissinger qui, en matière stratégique, est un des conseillers les plus proches du président des États-Unis. Les Américains conçoivent la stratégie d'une guerre nucléaire totale de façon tout à fait différente de celle d'une guerre conventionnelle, seraient décidés à renforcer d'ici à 1963 leur équipement nucléaire de telle manière que si l'U.R.S.S. portait le premier coup, les États-Unis puissent survivre et soient alors en mesure de détruire l'U.R.S.S. C'est la raison qui leur fait croire que la guerre nucléaire peut être évitée, surtout à partir de 1963, bien que les années 1961 et 1962 présentent encore certains dangers. En 1963, les objectifs pourront être atteints par les sous-marins *Polaris* et la fusée à combustible solide (C'est cette dernière arme qui exigerait encore deux années pour sa mise au point).

Le Chancelier parle ensuite de l'O.T.A.N. Il a rencontré récemment le nouveau secrétaire général, M. Stikker (6), qui se serait plaint de la mauvaise organisation du Secrétariat général et de l'incompétence des représentants nationaux siégeant au Conseil de l'O.T.A.N.; celle-ci deviendrait encore beaucoup plus gênante si les États-Unis voulaient réellement

(1) M. Dean Acheson, conseiller du président Kennedy pour les questions qui concernent l'Europe et l'O.T.A.N.

(2) Sur M. Kissinger, ses idées favorables à une communauté atlantique, se reporter à la dépêche de Washington n° 541/EU du 2 mars, non reproduite.

(3) Le 12 mai, le professeur Kissinger, conseiller du président Kennedy pour les problèmes militaires, a eu un entretien de trois heures à Bonn avec le ministre allemand de la Défense, M. Josef Strauss, et des conversations avec des représentants de groupes parlementaires. Sur la stratégie américaine, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 440-441.

(4) Se reporter à l'allocution prononcée par le président Kennedy à Ottawa le 17 mai et portant très largement sur la situation de l'Organisation atlantique : voir l'*Année politique 1961,* p. 434.

(5) Le chancelier Adenauer s'est entretenu le 9 avril avec M. Dean Acheson. Au cours de cet entretien privé, le Chancelier aurait réaffirmé les thèses allemandes sur la nécessité de voir les unités de la Bundeswehr intégrées à l'O.T.A.N. équipées d'armes atomiques : se reporter au télégramme de Bonn n°s 1523-1530 du 11 avril, non reproduit.

(6) Le 18 avril, M. Dirk Stikker, chef de la représentation des Pays-Bas au Conseil de l'Organisation atlantique et à l'Organisation européenne de coopération économique, succédait comme secrétaire général de l'Organisation atlantique à M. Spaak, démissionnaire depuis le 31 janvier. M. Stikker était un partisan convaincu de l'intégration européenne.

augmenter la responsabilité de l'O.T.A.N. Une modification structurelle profonde est à envisager pour le Secrétariat et le Conseil de cette organisation.

Le général de Gaulle remercie le Chancelier de ces renseignements. Évoquant la prochaine rencontre de M. Kennedy et de M. Khrouchtchev (1), il estime que la date en est prématurée, car M. Khrouchtchev exploitera cette réunion comme il l'a fait pour celle du Camp David (2). Il parlera d'une ère nouvelle, de coexistence pacifique, etc. et troublera la situation par une volonté de paix apparente. Il ne fera rien du tout, attendra quelques mois et alors, subitement, il déclenchera une grande opération. Le Général ignore si à ce moment, les États-Unis et M. Kennedy y seront préparés. Quoi qu'il en soit, M. Khrouchtchev tirera tous les avantages du contact Kennedy-Khrouchtchev et l'on ne sait pas si après cette entrevue, la fermeté des dispositions de M. Kennedy quant à la défense de l'Europe sera intégralement maintenue.

Le chancelier Adenauer n'attache pas une telle importance à la rencontre de Vienne. M. Kennedy l'en a informé par lettre et explique le choix de la date par la réunion du Congrès, qui ne lui permettrait plus de s'absenter de Washington. Il aurait d'ailleurs posé la question au Général, qui ne s'y serait pas opposé. Cette rencontre permettra de mesurer les qualités de M. Kennedy qui, certainement, ne se comportera pas comme Eisenhower à Camp David. Ce sera un test utile nous permettant de juger M. Kennedy à l'œuvre.

Le général de Gaulle s'associe à ces dernières paroles. M. Kennedy n'a jamais été l'homme de l'Europe. Depuis qu'il est aux affaires, le Laos, Cuba, l'Amérique du Sud et l'Afrique l'ont occupé. Bientôt, ce sera le Japon. Mais l'Europe, et plus particulièrement le problème de Berlin, ne fait pas partie des questions qui le passionnent. Eisenhower appréciait plus instinctivement la question de l'Europe. Lorsque M. Kennedy se trouvera devant M. Khrouchtchev, ils parleront du Laos, de l'Afrique, de l'Orient, de l'Amérique du Sud et très peu de l'Europe. M. Khrouchtchev dira qu'il faut « s'arranger » et créera une atmosphère d'euphorie pendant quatre ou cinq mois. Après quoi il fera une opération brutale sur l'Europe, à laquelle ni M. Kennedy ni l'Amérique ne s'attendront et qui les prendra au dépourvu.

Le chancelier Adenauer souligne que M. Johnson, en revanche, connaît admirablement bien les problèmes européens en raison de ses

(1) Le président Kennedy rencontrera M. Khrouchtchev les 3 et 4 juin à Vienne (Autriche). Sur cette entrevue, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 465-466; voir également ci-après les n°s 269, 270. Voir la traduction française du communiqué soviéto-américain du 4 juin 1961 dans La Documentation française, *Articles et documents,* n° 1104. Textes du jour, 10 juin 1961. Sur l'état des relations Est-Ouest avant cette rencontre, voir le télégramme de Washington n°s 2378-2384 du 18 mai, non reproduit.

(2) M. Khrouchtchev a séjourné aux États-Unis du 15 au 28 septembre 1959. Des communiqués ont été publiés à l'issue des entretiens Khrouchtchev-Eisenhower du 15 septembre et de Camp David des 25-27 septembre. Se reporter à *D.D.F.,* 1959-II, n°s 161, 164, 169, 194, ainsi qu'à l'*Année politique 1959,* p. 492-501.

activités au Sénat. En outre, M. Kennedy soigne ses relations avec les syndicats. Lui-même a récemment rencontré les frères Reuther [1], dont l'un est un spécialiste des problèmes européens et a travaillé pendant deux ans en Russie (au cours des années 30) pour la compagnie Ford. Tous deux se sont violemment opposés à Khrouchtchev lors de la rencontre de Camp David. M. Kissinger, lui aussi, est d'origine européenne (allemande). Donc, Acheson, les syndicats, Kissinger et Johnson sont au fait des problèmes européens et savent ce qu'ils représentent pour les États-Unis. Ce sont là quatre facteurs importants. Tout ceci permet d'attendre la rencontre Kennedy-Khrouchtchev avec un certain flegme.

Le général de Gaulle pense que M. Kennedy ne lâchera pas tout, mais qu'il fournira à M. Khrouchtchev des éléments de manœuvre qui faciliteront son action ultérieure à l'égard de l'Europe (et notamment de Berlin). M. Kennedy doit donc être prévenu afin d'obtenir de lui qu'il informe dès maintenant son interlocuteur qu'en cas de crise sur Berlin, l'Amérique ne lâchera pas.

Le chancelier Adenauer déclare que MM. Kennedy, Johnson, Acheson, les frères Reuther et Kissinger lui ont parlé de Berlin, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'un problème purement allemand, mais d'une affaire concernant les trois Alliés et notamment l'Amérique. Il craint que M. Khrouchtchev ne tire davantage d'espoir de l'attitude britannique. Il recommande au Général d'aborder, dans ses conversations avec M. Kennedy, le problème de l'O.T.A.N. et des relations de la France avec cette organisation. Deux facteurs décisifs nouveaux existent dans le monde :

1° Les perspectives de solution du problème algérien, qui a tant absorbé la France : celle-ci sera, de ce fait, libérée d'un énorme poids.

2° La volonté des États-Unis de donner à l'O.T.A.N. une importance accrue. Cette nouvelle attitude a déjà été perceptible à Oslo où l'on a parlé du Congo et du Laos [2] et elle sera fortement influencée par l'évolution de la position française à l'égard de ce problème. Cela devrait être l'objet principal des conversations du Général avec M. Kennedy. Le Chancelier a, jusqu'à présent, suivi le Général dans ses objections contre l'O.T.A.N., mais pense qu'avec les changements envisagés, l'attitude de la France devrait être modifiée et s'orienter vers une participation plus active.

Le général de Gaulle aborde à son tour le problème de l'O.T.A.N. Il n'estime pas que le fait que l'on ait parlé du Laos et du Congo à Oslo soit déterminant pour la politique américaine. Les Américains croient

[1] Les deux frères Reuther : Walter, Philip, né en 1907, président de la C.I.O. depuis 1952, et Victor G., né en 1912. Les deux frères ont parcouru l'Europe et pour l'aîné l'Extrême-Orient au cours des années 1932-1935.

[2] Du 8 au 10 mai s'est tenue à Oslo la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N. Sur le communiqué publié à l'issue de cette conférence, voir : La Documentation française, *Articles et documents,* n° 1098, 27 mai 1961, Textes du jour. Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 439-440; et ci-dessus aux n°s 234, 239.

que c'est eux qui portent la responsabilité de la défense du monde libre et ils agissent selon ce point de vue, c'est-à-dire en se réservant à eux-mêmes les décisions. Un autre élément à considérer est l'aspect stratégique de notre défense dans l'O.T.A.N. Dans l'esprit des Américains et de certains autres, les conditions d'une guerre éclatant aujourd'hui ne sont plus du tout, pour l'O.T.A.N., les mêmes qu'il y a dix ans. Aujourd'hui, les Russes, eux aussi, disposent d'un armement atomique complet et la guerre constitue pour les Américains une menace directe. Si l'on met en œuvre les armes nucléaires, toute la gamme de celles-ci y passera, qu'il s'agisse d'armes tactiques ou stratégiques et, dans ce cas, le conflit risque de détruire les États-Unis au moins autant que l'U.R.S.S., et nous détruire nous-mêmes d'ailleurs. On peut douter que les États-Unis veuillent déclencher sur leur propre tête une pareille catastrophe pour une affaire européenne. Il y a une autre considération qui tient particulièrement à cœur au Général. C'est la nécessité de rendre à la France la volonté d'assurer elle-même sa défense, qui s'est perdue depuis la création de l'O.T.A.N. Le récent putsch d'Alger en est une conséquence [1]. Certes, celui-ci est avant tout dû à l'excitation provoquée par le problème algérien, notamment dans l'âme de certains militaires, mais il procède aussi de la « dénationalisation » du commandement. Les généraux intégrés dans les commandements internationaux obéissent à l'O.T.A.N. Leur rôle n'est plus la défense de leur pays, mais autre chose. C'est ce qui s'est produit dans le cas du général Challe.

Si la guerre n'est pas atomique, tout au moins au départ, nous devons jouer un rôle primordial dans notre propre défense. Les petits pays (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) n'auront jamais, eux, de défense nationale. L'Italie n'en aura guère non plus. Mais l'Allemagne, la France, l'Angleterre, doivent disposer d'une défense nationale. Or, l'O.T.A.N. ne les y pousse pas, au contraire, elle les en détourne.

Le chancelier Adenauer estime que la situation peut également être vue sous un angle différent :

L'O.T.A.N. doit paraître si forte que l'idée d'une guerre se trouve écartée de ce fait. Si la France maintenait ses distances par rapport à l'O.T.A.N., les Russes se sentiraient encouragés à espérer une scission des pays libres. Sans la France, l'Europe occidentale est coupée en deux et, à la place de M. Khrouchtchev, le Chancelier ne ferait rien en matière de désarmement tant que cet état de fait se prolongera, dans l'espoir de voir l'O.T.A.N. se transformer en chimère.

Par ailleurs, si l'O.T.A.N. est faible, cela constitue un grand danger pour la volonté de résistance de nos peuples. En Allemagne, du fait de la proximité des Russes et de leur influence en zone orientale, très peu d'hommes veulent du communisme russe. Il en va tout autrement en Italie et en France où les partis communistes sont très forts. Une rupture du front uni de l'O.T.A.N. ne peut donc qu'encourager le développement du communisme, et il est naturel que les Russes préfèrent conquérir

[1] Du 22 au 26 avril. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1961,* p. 282-295.

l'Europe occidentale par la voie idéologique plutôt que par la guerre. En renforçant l'O.T.A.N., on décourage les Russes et on augmente la volonté de résistance des Européens. Le jugement du Général sur l'O.T.A.N. était assez fondé, mais il devrait être révisé maintenant qu'une réorganisation est envisagée. Si la France n'y participait pas, cela serait très grave, en raison de la situation politique intérieure des pays qu'il a nommés. Le Chancelier pense qu'après l'Algérie, une nouvelle tâche attend le Général : renforcer ou remodeler la structure politique et économique de la France pour ne tolérer qu'une gauche très restreinte et faire jouer à la France son plein rôle dans l'O.T.A.N. Si ce que dit M. Kissinger sur le coût extraordinairement élevé des fusées à combustible solide est vrai, nous ne pourrons pas mener de front les dépenses pour notre défense et celles permettant le niveau social de nos peuples. Le Chancelier regrette qu'il n'y ait plus de traditions patriotiques dans les peuples, et surtout dans la jeunesse, modernes. En Allemagne, tout au moins, il serait impossible d'en revenir à la tradition du passé (même pas en Prusse). Mais on peut, du moins, obtenir que soit défendu le niveau de vie atteint aujourd'hui. Si les Américains mettent à notre disposition les moyens de défense atomique, l'Allemagne et la France pourront se consacrer aux tâches sociales et culturelles. Ainsi, les Français et les Allemands retrouveraient des raisons de résistance que ne suffit plus à leur inculquer l'amour de leurs patries respectives.

Le général de Gaulle apprécie la force des arguments du Chancelier et déclare que le moment serait, en effet, mal choisi pour démolir l'O.T.A.N. de fond en comble. Il veut bien que la réorganisation de l'O.T.A.N. soit tentée, mais il ne voit rien s'amorcer dans ce sens. On en parlera sans doute avec les intéressés, mais les résultats risquent d'être insignifiants. Nous n'avons cependant nullement l'intention de manquer de solidarité envers nos alliés (notamment envers l'Allemagne). Si une crise devait être déclenchée à propos de Berlin, nous ne lâcherions pas, pour ce qui nous concerne, quoi que ce soit du sol allemand aux Russes ou à la D.D.R. Certes, le patriotisme est en déclin chez les jeunes, mais il reste que les nations constituent aujourd'hui encore la réalité tangible. Une telle conception ne peut pas détourner les Américains de nous, de même que nous sommes nous-mêmes disposés à intervenir si les Américains se trouvaient menacés.

Le chancelier Adenauer souligne que la notion de défense doit être étendue au domaine moral et intellectuel. Il ne faut pas seulement vouloir réaliser la défense militaire, encore faut-il cultiver la défense spirituelle. À cet égard, une question se pose : disposons-nous des moyens matériels permettant d'assurer à la fois la défense militaire et morale ? Cela est sans doute impossible si des sommes considérables doivent être consacrées à l'armement atomique; mieux vaudrait obtenir celui-ci à des conditions acceptables par d'autres moyens. Ces questions se posent avec une acuité accrue à la France, où bien des problèmes économiques et sociaux attendent encore leur solution alors que l'Allemagne se trouve peut-être favorisée, ayant été obligée de tout recommencer à zéro.

Les chefs de gouvernement doivent rendre la vie de leurs concitoyens digne d'être vécue et tenir compte des exigences toujours plus grandes de la vie moderne. Certes, nous devons essayer de créer dans l'O.T.A.N. quelque chose qui permette une action plus efficace de la part des pays les plus forts, pour éviter que les réticences de pays comme l'Islande ou la Turquie ne fassent tout échouer. Tel devra être un des objets principaux de la réorganisation de l'O.T.A.N.

Le général de Gaulle concède que la France a encore à faire face à de nombreuses dépenses et que les dépenses militaires sont lourdes, notamment celles qui se rapportent à un armement atomique. Mais il demande au Chancelier s'il estime que les États-Unis sont réellement prêts à donner des armes atomiques à leurs alliés.

Le chancelier Adenauer rappelle les idées de Norstad qui souhaiterait concéder à l'Europe le droit d'utiliser les armes atomiques. L'administration Eisenhower, il est vrai, a tergiversé à ce propos. Celle de M. Kennedy n'a pas encore arrêté sa position (point confirmé par Kissinger). Les Américains ne peuvent rien sans une modification de la loi Mac-Mahon [1]. Il s'agit donc pour nous de gagner l'opinion du Congrès. Cela ne paraît pas impossible si nous visons le même but.

II

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer

Bonn, le 20 mai à 16 h. 30

Assistaient à la réunion :

MM. Couve de Murville
Seydoux
de Courcel
Lucet
Maillard

MM. von Brentano
Blankenhorn
Carstens
Jansen

C.R. Très secret.

Le chancelier Adenauer invite M. von Brentano à faire le point des discussions en cours sur les problèmes européens.

M. von Brentano rappelle les initiatives prises par le Général en vue d'organiser une coopération politique entre les Six, et les difficultés rencontrées [2]. Chacun reconnaît en effet que l'état de fait qui existe pour le

(1) Sur cette loi, promulguée en août 1946, ainsi appelée d'après le nom du sénateur américain Brian Mac-Mahon qui en était l'auteur, voir *D.D.F.,* 1957-II, n° 270 (note).

(2) Sur la position du général de Gaulle en ce qui concerne l'organisation d'une coopération politique entre les Six, voir une note de la direction d'Europe centrale au Département, en date du 15 mai, établie à cet effet, non reproduite. Se reporter également à *D.D.F.,* 1959-II, n°s 135, 238, 257; 1960-I, Table méthodique, p. XXIII-XXIV; 1960-II, Table méthodique, p. XXXIV-XXXVIII (L'Europe politique).

moment n'est pas satisfaisant. Certes, une certaine forme de coopération européenne existe déjà sur la base des traités en vigueur. Elle serait toutefois mise en danger si elle n'était pas approfondie. Le gouvernement fédéral et le Chancelier sont autant que quiconque conscients de cette nécessité absolue.

Si l'on veut maintenant en examiner les implications, on arrive à la conclusion qu'une coordination générale de nos politiques est indispensable. Ce fait est d'autant plus vrai que la politique de défense militaire poursuivie dans le cadre de l'O.T.A.N. ne répond plus aux exigences du moment présent. Vis-à-vis de l'Est, la défense de l'Occident doit se situer non plus seulement sur le plan militaire, mais moral, culturel et même intellectuel. Que peuvent faire dans cette conjoncture la France et l'Allemagne ? Sans doute, pourraient-elles prendre comme base ce qui a été fait à Paris [1] et lancer un nouvel appel à leurs partenaires pour qu'ils comprennent l'urgence de régler ces problèmes. Certes, les idées des uns et des autres peuvent varier, mais le perfectionnisme est ici mal venu. Si chacun est d'accord pour penser qu'une coordination des politiques est nécessaire, les moyens en seront trouvés. Il faut donc obliger les six pays à reconnaître cette nécessité et à la réaliser sous forme d'un *traité.* Celui-ci pourrait lui-même prévoir la possibilité pour les Six de proposer des recommandations qui seraient prises à la majorité. La Commission a abouti à des conclusions peut-être insuffisantes, mais qui, malgré tout, constituent un début. Si des réunions des chefs d'État ou de gouvernement pouvaient avoir lieu sans ordre du jour, mais aussi sans exclusive, à l'issue d'une préparation régulière, un état de fait serait créé qui nous permettrait ultérieurement de pousser plus loin nos exigences.

Le général de Gaulle rappelle les propositions, d'ailleurs limitées, faites par la France. La réunion de Paris a été encourageante à certains égards, mais décevante à d'autres. C'est pourquoi la France a estimé que, plutôt que de recommencer une expérience sans conclusion, il valait mieux laisser le temps à la réflexion, d'autant plus que les Six n'ont pas l'air fondamentalement d'accord sur la nécessité d'une vraie coopération politique. Ceci ne s'applique pas à tous, et notamment pas à la France et à l'Allemagne. Mais, parmi les Six, trois au moins de nos partenaires semblent redouter cette coopération parce qu'elle ferait ressortir la faiblesse relative des moyens dont ils disposent; aussi se réfugient-ils derrière des formules et des apparences. Ils s'en tiennent aux « Communautés », ce qui est dérisoire, car les « Communautés » ne sont pas l'Europe et empêchent de la faire. En effet, l'Europe ne naîtra pas par l'addition de M. Hallstein et de la C.E.C.A. Le résultat est que nous perdons notre temps. Comme l'a dit à juste titre M. von Brentano, notre coopération économique elle-même ne pourra se poursuivre si elle ne débouche pas sur une construction politique. L'exemple de l'agriculture

[1] Les 10 et 11 février, les chefs d'État ou de gouvernement des Six se sont réunis à Paris. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 65. Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 385-387. Sur l'ajournement de la Conférence européenne au sommet, voir l'*Année politique 1961,* p. 443.

est à cet égard probant. Il est bien évident que, seule, une décision politique peut nous permettre de passer outre aux innombrables intérêts particuliers qu'implique la détermination d'une politique agricole commune. *A fortiori* en sera-t-il de même lorsqu'on passera aux problèmes de politique générale ou internationale. On soulève aussi le problème de l'adhésion de l'Angleterre. Mais, là encore, il faut être réaliste. L'Angleterre commence à nous faire croire qu'elle veut entrer dans le Marché commun et même participer à la coopération politique. Mais peut-on associer l'Angleterre à quelque chose qui n'existe pas ? Ce n'est que si nous prenons une consistance politique que nous pourrons trancher ce problème. Pour cette même raison, il nous faut faire litière des tabous. L'intégration est un de ces tabous, comme l'élection de l'Assemblée au suffrage universel, le droit suprême de l'O.T.A.N., etc. Pourquoi ne pourrions-nous pas parler à six des problèmes de notre défense alors que le Chancelier s'en entretient avec le président Kennedy, ou avec M. Macmillan, et que moi-même je leur en parle ? N'est-il pas évident que ces problèmes ont, pour le monde entier, et d'abord pour chacun de nous, une importance extrême ? Et est-il concevable que, dans ces conditions, nous les laissions de côté, sous le prétexte qu'ils sont de la compétence de l'O.T.A.N. ? Il n'y aura pas de coopération politique si l'on n'est pas au moins d'accord sur ces idées simples.

Le chancelier Adenauer est pleinement d'accord avec le Général. Il va donc faire une proposition : que la France et l'Allemagne agissent et le reste en découlera. Ou nos autres partenaires coopéreront à leur tour, ou ils diront publiquement pourquoi.

M. Couve de Murville pense que le Chancelier a raison. Tout ceci n'est pas une question de texte ou de procédure, seule compte la volonté politique.

Le général de Gaulle relève qu'une des raisons d'hésitation de nos partenaires est sans doute leur crainte de voir la coopération européenne dominée par l'entente franco-allemande. Il reconnaît que ce fait est en partie fondé, mais il reflète une situation à laquelle on ne peut rien changer. De plus, elle ne peut être une raison suffisante pour renoncer à la coopération européenne. Pour la première fois dans leur histoire, la France et l'Allemagne peuvent étroitement collaborer. Elles ne devraient pas se laisser arrêter par les objections mineures de leurs partenaires.

Le chancelier Adenauer ne pense pas que ni lui ni le général de Gaulle aient jamais été hommes à se laisser décourager par des tabous.

Le général de Gaulle souligne que si une réunion des Six avait eu lieu le jour précédent, elle aurait comporté nécessairement une discussion sur Berlin et sans doute abouti à la conclusion commune et publique qu'il serait extrêmement dangereux de modifier le statut de Berlin. Or, une telle prise de position européenne aurait été singulièrement utile à la veille de la rencontre de M. Kennedy et de M. Khrouchtchev.

M. von Brentano estime que, pour ces raisons mêmes, la France et l'Allemagne devraient prendre acte des conclusions de la Commission et prendre la décision d'organiser une réunion. Si l'une ou l'autre des six puissances refuse d'y participer, tant pis pour elle. Le mouvement sera lancé et elles comprendront qu'une volonté existe d'aboutir à des réalisations concrètes.

Le chancelier Adenauer rappelle qu'au moment où a été lancée l'idée du Marché commun, M. Robert Schuman en avait envoyé le projet au Chancelier, en indiquant qu'il suffisait que la France et l'Allemagne fussent d'accord pour que tous les autres s'y rallient. C'est en effet ce qui s'est produit.

Le général de Gaulle remarque qu'une occasion se présentera bientôt qui sera un test de notre avenir commun : le passage à la deuxième étape du Marché commun. Si ce passage a lieu, nous entrerons dans une voie nouvelle, sinon c'est tout le Marché commun qui sera compromis. Or, la France ne pourra prendre cette décision si des résultats positifs ne sont pas obtenus en ce qui concerne le problème agricole, dont la solution dépend, dans une large mesure, de l'Allemagne.

M. von Brentano reconnaît que cette question est primordiale, mais pense qu'il est difficile de la régler avant les prochaines élections. Dès que celles-ci auront eu lieu, il s'engage en revanche à l'aborder sans détours.

M. Couve de Murville observe qu'entre le 17 septembre [1] et la fin de l'année, le temps sera très limité. Il est donc nécessaire que, même si des décisions finales ne sont pas prises immédiatement, les choses soient mises en train avant la fin de l'été par des discussions en Conseil des ministres.

Le chancelier Adenauer demande si l'on peut considérer qu'un accord existe sur les conclusions de la Commission des Six.

M. Couve de Murville remarque qu'il n'existe pas encore, à proprement parler, de rapport de la Commission [2]. Cela dit, il suffirait pour le moment de tomber d'accord sur trois points :

1. Le principe de consultations régulières;
2. L'organisation d'un secrétariat permanent;
3. La fixation d'un ordre du jour.

Le général de Gaulle n'a aucune objection pour sa part, si le Chancelier en est d'accord, pour qu'une prochaine rencontre ait lieu dans la deuxième quinzaine de juillet, même si elle devait se tenir seulement à deux. En attendant, il y aurait lieu de dire à la Commission quels sont les sujets que la France et l'Allemagne voudraient mettre à l'ordre du

[1] Date des élections allemandes.

[2] Sur le rapport de la Commission d'études, se reporter à une note de la direction d'Europe occidentale du 28 avril, non reproduite.

jour. Si les autres gouvernements n'étaient pas d'accord, ils ne viendraient pas et voilà tout.

Le chancelier Adenauer demande s'il ne serait pas possible de choisir une date plus rapprochée. Il observe, en effet, que la rencontre Kennedy-Khrouchtchev aura lieu dès le début juin. Il serait donc normal que les six chefs de gouvernement se réunissent pour en discuter, surtout étant donné la place qu'occupera sans doute dans cet entretien la question de Berlin.

Le général de Gaulle suggère la fin de juin ou les premiers jours de juillet.

Il en est ainsi décidé.

Le général de Gaulle demande au Chancelier ce qu'il pense des intentions britanniques à l'égard de l'Europe des Six.

Le chancelier Adenauer répond qu'il souhaiterait que M. Macmillan sût ce qu'il veut.

M. von Brentano explique que Londres a reconnu qu'une coopération économique était en train de se poursuivre, qui pourrait à plus ou moins brève échéance devenir dangereuse pour la Grande-Bretagne. Ceci n'est d'ailleurs pas seulement une idée, mais aussi en partie une vérité. Toutefois, il ne pense pas que la Grande-Bretagne soit prête à une coopération politique *réelle.* Elle veut bien participer au Marché commun, et encore dans des conditions qui sont mal définies, mais non coopérer, sinon pour troubler, peut-être inconsciemment, la coopération politique européenne.

Le général de Gaulle n'est pas non plus, et pour les mêmes raisons, ardemment désireux de voir la Grande-Bretagne se joindre aux Six. Certes, il ne sous-estime pas l'importance de la Grande-Bretagne, tant du point de vue économique que politique. Il faut reconnaître néanmoins qu'elle occupe en Europe une place à part. Elle n'est pas « de la même espèce » que les pays continentaux. Ce n'est donc pas pour une vraie coopération qu'elle veut se joindre à eux, mais plutôt avec l'espoir d'exercer entre eux un arbitrage. En tout et toujours, elle reste une île alors que nous sommes un continent. Il ne faut pas faire le Marché commun contre elle, ni contre les autres pays d'Europe, ni naturellement contre les U.S.A., mais il serait également contraire à la nature de vouloir réellement absorber la Grande-Bretagne. Certes, nous ne pouvons que nous féliciter de voir la Grande-Bretagne adopter une attitude moins hostile à l'égard du Marché commun, mais cela ne veut pas dire — comme l'a indiqué le Chancelier — qu'elle ne cherche pas aujourd'hui encore, et en quelque sorte d'instinct, à en troubler le développement.

M. von Brentano évoque les déclarations faites récemment par M. Heath [1]. Ces déclarations sont importantes et nous devons prendre

[1] Sur ces déclarations, voir ci-après le n° 279.

position à ce sujet. Il conviendrait selon lui de répondre que nous sommes toujours prêts à examiner toutes les formes que peut revêtir la coopération entre Londres et le Marché commun, surtout lorsqu'aura disparu la petite zone de libre-échange. Malheureusement, l'Angleterre veut exclure le secteur agricole et maintenir ses préférences impériales. Le gouvernement fédéral allemand lui a déjà fait savoir qu'elle ne pouvait adhérer qu'aux conditions imposées à tous.

M. Couve de Murville pense également qu'avec la Grande-Bretagne, nous ne sommes qu'au début d'un long processus et que les discussions se prolongeront pendant une longue période. En tout état de cause, il ne croit pas que la Grande-Bretagne puisse adhérer complètement au Marché commun. De plus, si elle le faisait, elle serait accompagnée de la Norvège et du Danemark, ce qui changerait complètement la physionomie politique de cette association.

Le général de Gaulle évoque le sujet de la coopération militaire entre la France et l'Allemagne. Celles-ci ont déjà fait différentes choses en commun. C'est ainsi que l'Allemagne a envoyé des troupes sur le territoire français (1) et que M. Strauss est venu en France pour discuter différents problèmes d'armement (chars, hélicoptères, etc.) (2). La France est très favorable à une telle coopération et elle fera le possible pour la développer.

Le chancelier Adenauer remercie le Général de ses paroles et déclare qu'elles correspondent également à la politique du gouvernement fédéral. Il en parlera à nouveau à M. Strauss.

Le général de Gaulle résume la discussion en déclarant que tout le monde semble d'accord sur les deux points suivants : d'abord une réunion au début de juillet et, en second lieu, un examen rapide des questions agricoles en vue d'une discussion au sein du Conseil des ministres.

M. Couve de Murville indique que les Commissions soumettront deux projets sur ces questions le 30 mai et le 30 juin. Les conversations franco-allemandes pourront commencer aussitôt après.

Le général de Gaulle évoque, en terminant, les perspectives de règlement du problème algérien. Il désire le faire parce qu'en la personne des ministres allemands, il a conscience de s'adresser à de bons alliés. Il

(1) Allusion à l'accord franco-allemand sur l'utilisation de bases militaires françaises par l'armée allemande signé le 25 octobre 1960. *D.D.F.,* 1960-II, n° 187 (note).

(2) M. Strauss, ministre de la Défense fédérale allemande, a eu les 16 et 17 mai des entretiens avec M. Messmer qui ont porté notamment : sur la fabrication en commun d'armements, sur l'avion français à décollage vertical, sur la construction sous licence allemande de l'avion de transport *Transall*, dérivé de l'appareil français *Nord Atlas,* sur la mise au point d'un char franco-allemand, sur l'achat éventuel par l'Allemagne fédérale d'hélicoptères lourds.

indique que des conversations avec le F.L.N.[1] ont commencé aujourd'hui, elles connaîtront des péripéties, mais que la voie est maintenant tracée. Naturellement, ceci entraînera beaucoup de conséquences bonnes ou mauvaises. Mais, au total, l'avenir de l'Afrique dans son ensemble en sera profondément influencé. L'on peut dire que, si la coopération s'établit librement entre la France et l'Afrique du Nord, les rapports de tous les Européens avec les Africains seront modifiés sur le plan économique, social et politique. L'action des Européens en Afrique peut devenir très importante. L'Europe peut jouer sur ce continent un rôle beaucoup plus grand que celui des Russes ou des Américains. Il comportera comme principal avantage un affermissement de l'influence de l'Europe en Afrique tant par rapport à l'U.R.S.S. qu'aux U.S.A.

Le chancelier Adenauer souligne combien l'Allemagne, de son côté, attache d'importance à ce règlement; la sécurité de l'Europe dépend en effet de façon immédiate de la stabilisation de la situation en Afrique et l'Allemagne sera toujours heureuse de ce qui pourra contribuer à renforcer les relations entre les deux continents.

La séance est levée à dix-huit heures.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. Secrétariat général. Entretiens et messages.)

250

Note de la Direction d'Afrique-Levant[2]

Au sujet du groupe de Casablanca et de la conférence du Caire (29 avril-5 mai 1961)[3]

N. *Paris, 20 mai 1961.*

La Conférence africaine « au sommet » de Casablanca avait réuni du 3 au 7 janvier 1961 les dirigeants du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la R.A.U.

[1] Le 20 mai s'ouvrent à Évian les pourparlers avec le G.P.R.A. Sur le sujet, voir ci-après le n° 286. Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 300-306.

[2] Note établie par M. Victor Garès, administrateur en chef de la France d'outre-mer.

[3] Sur la conférence de Casablanca, la « Charte africaine », les motions adoptées, se reporter à La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01.048 du 21 janvier 1961; La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 3159 du 28 janvier 1965; consulter également le document établi par le service de presse de l'ambassade de France au Maroc, n° 6328 du 19 septembre 1961 ainsi que l'*Année politique 1961,* p. 345-347. Une note de synthèse de la direction d'Afrique-Levant, sur le sujet, du 10 janvier, est ci-dessus reproduite sous le n° 8.

ainsi que du « G.P.R.A. », soit sept participants connus depuis sous le nom de « Groupe de Casablanca ».

En dehors de plusieurs résolutions sur les grands problèmes africains et internationaux, cette conférence avait adopté le texte d'une charte africaine dite « Charte de Casablanca », qui proclamait la détermination des pays participants de « faire triompher les libertés dans toute l'Afrique et de réaliser son unité ». La Charte prévoyait notamment la création d'une Assemblée consultative africaine, de quatre Comités africains (Comités politique, économique, culturel, militaire) et d'un bureau de liaison chargé de la coordination des différents organismes précités.

La mise en œuvre de cette charte devait faire l'objet d'une conférence d'experts qui a eu lieu à Accra du 6 au 11 avril [1]. Les délibérations qui se sont déroulées discrètement en Commission ont porté sur les moyens d'élaborer une politique commune dans les domaines politique, économique, culturel et militaire. Le gouvernement tunisien, absent de la conférence de Casablanca, était représenté à cette réunion d'experts, marquant par là sa volonté de ne pas rester systématiquement à l'écart d'un groupe auquel avaient adhéré les autres pays nord-africains.

La Tunisie, cependant, n'a pas pris part aux travaux de la Conférence qui s'est tenue au Caire du 30 avril au 5 mai [2] en vue de la mise en place d'organismes communs. Cette conférence au niveau des ministres des Affaires étrangères ne réunissait, d'ailleurs, que six des sept participants de la conférence de Casablanca, la Libye s'étant excusée à la suite des critiques formulées par certains pays arabes du groupe contre la présence de bases étrangères sur son territoire.

Rappelons que la Libye et la Tunisie devaient se faire représenter quelques jours plus tard à la conférence africaine de Monrovia (8-13 mai) [3], alors que celle-ci était boycottée par le groupe de Casablanca.

Le protocole de la Charte africaine signée le 5 mai au Caire par les chefs des six délégations porte le titre de « Statuts de la Charte africaine de Casablanca ». Ces statuts, qui entreront en vigueur après leur ratification par au moins deux des États africains signataires, définissent les organismes permanents par lesquels s'exercera la coopération entre les pays ayant adhéré à la Charte : Comité politique, Comité économique, Comité culturel, Haut Commandement commun et Bureau de liaison. Il n'est pas fait mention de l'Assemblée consultative prévue par la conférence de Casablanca.

Le Bureau de liaison, destiné à coordonner les activités des quatre comités, siégera à Bamako et sera dirigé par un secrétaire général marocain, assisté d'un représentant de chaque État membre. Il entrera en fonctions dès la nomination de ce dernier.

[1] Les pays représentés à la conférence d'Accra étaient les suivants : Ghana, Guinée, Mali, Maroc, République arabe unie. La Tunisie y assistait en observateur. Cette réunion était consacrée à l'examen préliminaire des questions qui seraient discutées à la conférence du Caire décidée pour le 30 avril 1961. Il s'agissait de la création d'un bureau de liaison permanent entre les signataires du pacte, des Comités politique, économique et culturel et d'un haut commandement africain unifié.

[2] La conférence des ministres des Affaires étrangères des pays du groupe de Casablanca s'est tenue au Caire du 30 avril au 5 mai. Les pays représentés étaient le Ghana, la Guinée, le Mali, le Maroc, la République algérienne et la République arabe unie. À l'issue de la Conférence fut publié, le 9 mai, le texte du protocole annexe de la charte de Casablanca, qui devait entrer en application dès sa ratification par deux États. Six pays ont signé le protocole de la Charte : trois pays d'Afrique noire, le Ghana, la Guinée et le Mali, et trois pays d'Afrique du Nord, le Maroc, la République arabe unie et l'Algérie, par l'intermédiaire du G.P.R.A. La Libye s'était retirée de la Conférence à la suite des critiques portées contre elle en raison des bases militaires étrangères implantées sur son territoire. Sur le sujet, se reporter au document établi par le service de presse de l'ambassade de France au Maroc, n° 6328 du 19 septembre 1961, et au *Bulletin de l'Afrique noire*, n° 264 du 23 janvier 1963. Voir également l'*Année politique 1961,* p. 349-351.

[3] La conférence interafricaine de Monrovia s'est ouverte le 8 mai sous la présidence de M. Tubman. Celui-ci proposa à l'attention de la Conférence divers sujets, notamment : l'instauration d'un système permanent permettant les consultations entre les peuples d'Afrique, l'étude des menaces contre la paix et la stabilité en Afrique et l'établissement d'une politique générale à l'égard des peuples luttant pour leur indépendance. Sur le groupe de Monrovia, se reporter à La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 3159, 28 janvier 1965.

Le Bureau aura un budget provisoire de 50.000 livres sterling, réparti à égalité entre le Ghana, la Guinée, le Mali, le Maroc, et la R.A.U. Le « G.P.R.A. » est dispensé pour le moment de toute participation financière.

Les quatre comités tiendront prochainement leur première réunion :

— le Comité des affaires économiques se réunira à Conakry le 15 juillet;

— le Comité des affaires militaires, appelé également Haut Commandement commun, se réunira au Caire le 15 juillet également;

— Le Comité des affaires culturelles se réunira à Casablanca le 31 juillet;

— Le Comité des affaires politiques se réunira en septembre en un lieu non encore désigné.

Sur les problèmes africains et internationaux, le communiqué ci-joint permet de constater que les délégations présentes au Caire ont exprimé des vues généralement conformes aux résolutions adoptées à la conférence de Casablanca.

Algérie : La Conférence a renouvelé son accord total avec la politique du « G.P.R.A. » en vue d'aboutir à une solution négociée sur la base du droit à l'indépendance et à l'autodétermination du peuple algérien et de l'intégrité territoriale de l'Algérie.

Congo : La Conférence a décidé d'intensifier ses efforts pour la sauvegarde de l'indépendance, de l'intégrité et de l'unité nationale du Congo et pour le soutien du » gouvernement légitime » de M. Gizenga.

Angola : La Conférence a réaffirmé son appui au peuple angolais [1] et salue « sa lutte héroïque ».

Afrique du Sud : La Conférence a étudié les mesures à prendre en fonction des résolutions de la conférence de Casablanca sur la ségrégation raciale et l'apartheid (recours éventuel à l'O.N.U. pour l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud).

Palestine : La Conférence a confirmé qu'elle soutenait les « droits légitimes » du peuple arabe de Palestine.

Laos : La Conférence a proclamé la nécessité de préserver l'indépendance, l'intégrité et la neutralité de ce pays.

Cuba : La Conférence a condamné les interventions étrangères à Cuba et exprimé son admiration pour le peuple cubain en lutte pour la sauvegarde de son indépendance.

Désarmement et essais atomiques : La Conférence s'est contentée de constater l'identité de vues des pays participants sur les problèmes du désarmement et de l'abolition des essais nucléaires.

Il convient de noter que la conférence du Caire s'est apparemment traduite par un échec pour la R.A.U., qui se proposait d'accaparer les rouages de la nouvelle organisation africaine. Or, le premier secrétaire général sera un Marocain et le choix de Bamako comme siège du Bureau de liaison paraîtrait au contraire de nature à renforcer la position de l'axe Ghana-Guinée-Mali dont les chefs d'État réunis à Accra fin avril ont également adopté une charte portant création d'une « Union des États africains » ouverte à tous les pays du continent noir.

(Afrique-Levant 5-7 sd. Casablanca.)

[1] Sur l'affaire angolaise, voir ci-dessus les n°s 200 (note), 214 (note).

251

Note du service d'Europe orientale
au sujet du voyage du maréchal Tito en Afrique

N. *Paris, 23 mai 1961.*

1. Le voyage du maréchal Tito en Afrique a duré plus de deux mois (du 13 février au 22 avril) et a amené le chef d'État yougoslave à visiter huit pays : le Ghana, la Guinée, le Togo, le Liberia, le Mali, le Maroc, la Tunisie et la République arabe unie.

La durée des déplacements du Maréchal suffit à indiquer l'importance qu'il attachait à cette manifestation. Celle-ci devait éclipser le récent séjour de Brejnev en Afrique [1], prendre une ampleur comparable aux voyages asiatiques de Khrouchtchev et attester l'importance du rôle de Tito sur la scène internationale.

2. D'une façon générale, le voyage a été un succès. Les États les plus récents, comme le Togo et le Mali, ont été flattés d'une visite qui consacrait leur entrée sur la scène internationale. Avec le Ghana et la R.A.U., l'homme d'État yougoslave a cherché à consolider des relations déjà solidement établies.

Dans tous les pays visités, le voyage de Tito a donné lieu à d'importantes manifestations publiques qui ont été considérées comme un succès — facile à vrai dire — pour le visiteur et pour les dirigeants locaux. Les seuls incidents se sont produits au Togo où les missions catholiques ont organisé des manifestations hostiles.

3. Les discours prononcés de part et d'autre et les communiqués conjoints qui ont conclu chacune des visites ont développé trois thèmes principaux :

a. *La décolonisation.* Le maréchal Tito a exposé à ce sujet une thèse extrême, peu différente de la doctrine soviétique : l'indépendance politique seule est illusoire. La libération des peuples doit les dégager de tous les liens qui peuvent perpétuer sous des formes nouvelles l'asservissement colonial. Les accords économiques préférentiels, les pactes de défense, les bases sont autant de manifestations du néocolonialisme.

b. *Le neutralisme.* Tito a proclamé son hostilité à la politique des blocs et a prôné les principes de non-alignement et de non-ingérence. Il a proclamé le droit de tous les peuples à une aide économique accordée sans condition politique. Il a insisté sur l'importance du rôle qui s'offrait dans les circonstances présentes à l'ensemble des pays non engagés, notamment dans le cadre des Nations Unies.

c. *Les problèmes africains.* De l'Afrique du Sud à l'Algérie, en passant par l'Angola et le Congo, tous les problèmes africains actuels ont fait l'objet d'interventions répétées de Tito et ont figuré en bonne place dans les communiqués.

Si ces thèmes ont inspiré les conversations et les déclarations dans les différents pays visités, la façon dont ils ont été traités a varié sensiblement au cours du voyage. Les différences existant entre les communiqués publiés reflètent évidemment les attitudes diverses des gouvernements hôtes. C'est ainsi que le communiqué publié à Conakry est beaucoup plus violent que les autres sur la question de l'impérialisme, sur l'Algérie, sur le Congo (On y dit que le gouvernement Gizenga est le seul gouvernement légal de ce pays). Le motif algérien ne se retrouve pas dans les communiqués libérien et togolais. De même, le communiqué togolais ne contient pas de dénonciation des essais nucléaires au Sahara.

[1] Le président du présidium du Soviet suprême s'était rendu en Afrique à partir du 9 février; il était rentré à Moscou le 21 février. Il avait rendu visite aux gouvernements d'Accra et de Conakry et avait fait escale à Rabat sur le chemin du retour. C'est lors de ce voyage que s'était produit l'incident aérien franco-soviétique mentionné ci-dessus sous le n° 76.

D'autre part, dans ses déclarations elles-mêmes, le leader yougoslave s'est adapté, dans une certaine mesure, aux préoccupations des pays qui l'accueillaient. Son attitude vis-à-vis des blocs n'a pas été présentée de la même façon en Guinée que dans les autres pays : cette question avait déjà soulevé à Belgrade des difficultés avec M. Sékou Touré, qui, tout en préconisant une politique de neutralisme actif, répugne à se laisser entraîner dans une condamnation des blocs en tant que tels.

4. Les visites effectuées par Tito ont permis à l'homme d'État yougoslave de renforcer les *liens de coopération économique et culturelle* existant avec les pays d'Afrique. Dans plusieurs cas, des accords avaient été signés quelques semaines avant la venue du chef yougoslave. C'est le cas du Ghana (traité de commerce, accord d'aide économique et accord d'équipement signés le 19 février), du Mali (accord commercial, accord de paiement et accord de coopération technique et économique signés le 7 mars) et du Maroc (accord commercial conclu le 7 février). En outre, le communiqué signé avec la Guinée mentionne un accroissement de l'aide yougoslave ainsi que des échanges scientifiques et culturels. De même, Tito a convenu avec Bourguiba de négocier un accord de coopération technique et un accord culturel. Au Togo, le chef d'État yougoslave a pris des engagements relatifs à la construction d'un barrage.

5. En privé, les Yougoslaves affirment que leurs contacts avec les Africains sont pour eux l'occasion de les mettre en garde contre les dangers de l'infiltration soviétique. Il est difficile de vérifier si une telle action a été tentée à l'occasion du voyage africain du Maréchal. Il semble en tout cas que de telles mises en garde n'ont pu être que fort discrètes, et la prudence avec laquelle Tito a évité de heurter de front Sékou Touré donne à penser qu'il a pu s'abstenir de donner de tels avertissements là où, précisément, ils eussent été le plus utiles.

À cette attitude de prudence yougoslave correspond d'ailleurs de la part de la Guinée une réserve marquée. Selon certaines indications, Tito aurait rapporté de ses nouveaux contacts avec Sékou Touré le sentiment de la solidité de l'influence soviétique en Guinée et de la difficulté qui en résulte pour les Yougoslaves de développer leur action dans ce pays.

6. Une mention spéciale doit être faite des conversations qui ont eu lieu à Tunis entre *Tito et Ferhat Abbas.* Ces entretiens ont donné lieu à la rédaction d'un *communiqué conjoint*, dans lequel il est dit que la lutte du peuple algérien est « conforme à la charte des Nations Unies » et que le problème doit trouver sa solution sur la base du droit à l'autodétermination et à l'indépendance et du respect de l'intégrité territoriale de l'Algérie. Commentant la signature du communiqué, l'ambassadeur yougoslave à Tunis a déclaré que Tito confirmait ainsi que le gouvernement yougoslave avait reconnu *de facto* le G.P.R.A. Cette reconnaissance avait eu lieu, selon l'ambassadeur, lors de la visite de Ferhat Abbas en Yougoslavie en juin 1959 (1).

7. Le maréchal Tito a eu la tâche plus facile dans les pays d'Afrique noire qu'au Maroc et en Tunisie. Au cours de ses visites dans ces deux pays, il a rencontré des *difficultés.*

a. *Au Maroc,* elles tenaient à la complexité des problèmes qui se posaient. Ses interlocuteurs semblent avoir été quelque peu gênés par le fait que le Maréchal insistait sur l'Algérie dans ses déclarations publiques en des occasions où eux-mêmes s'étaient abstenus de mentionner cette affaire. De plus, le Maréchal a, dans un de ses discours, évoqué « l'intégrité territoriale de l'Algérie ».

Le roi Hassan semble en outre avoir été mécontenté par les contacts qui ont été pris par le maréchal Tito pendant son séjour au Maroc avec les dirigeants de l'Union marocaine du travail.

b. *En Tunisie,* les difficultés provenaient des divergences profondes qui séparent les vues des deux pays sur des questions aussi importantes que celle de la conception générale de la décolonisation. La *controverse Tito-Bourguiba* autour de ce thème a été rapportée par *Afrique-Action,* qui prétend que le Président tunisien serait parvenu dans

(1) Sur cette visite, voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 337 (et note), 346 (et note).

une certaine mesure à convaincre son hôte que, dans le cadre d'une politique de décolonisation par étapes, les États nouveaux pouvaient avoir intérêt à conserver des liens privilégiés avec les pays d'Europe. Il existe, aurait soutenu M. Bourguiba, des formes de « néo-colonialisme » moins nocives que d'autres. Sans partager l'optimisme d'*Afrique-Action* quant au succès des efforts de persuasion de M. Bourguiba, on note que le chef tunisien a ainsi amené un thème nouveau dans le sempiternel débat sur le « colonialisme ».

La discussion entre les deux hommes a porté également sur les projets de Tito concernant une rencontre au sommet des chefs des pays non engagés. Le communiqué mentionne l'utilité des consultations entre les dirigeants de ces pays.

D'une façon générale, Tito a pu constater que *la tâche de la Yougoslavie était plus difficile en Afrique du Nord qu'en Afrique noire.* Sur le plan politique, les gouvernements de Tunisie et du Maroc ont une pratique de l'indépendance déjà relativement ancienne et sont moins sensibilisés que certains pays, comme le Mali ou la Guinée, dont les rapports avec l'Occident ne sont pas encore stabilisés. En outre, des hommes comme Bourguiba ou le roi Hassan sont beaucoup plus méfiants à l'égard du socialisme marxiste-communiste que Sékou Touré ou Modibo Keita, largement influencés par cette doctrine. Dans le domaine de l'aide technique, les pays du Maghreb, parvenus à un niveau plus élevé, sont plus difficiles à contenter que par exemple la Guinée ou le Mali [(1)].

8. La tournée africaine de Tito donne lieu aux réflexions suivantes :

a. Le Président yougoslave a saisi toutes les occasions pour exprimer son *appui aux thèses anticolonialistes sous leur forme extrême.* En ce qui concerne les problèmes africains du jour, c'est aux positions des puissances dites de Casablanca [(2)] qu'il a apporté son appui. Sur le plan doctrinal, sa conception de la décolonisation et de l'impérialisme ne se distingue guère de la doctrine soviétique.

b. Néanmoins, vis-à-vis de celles des puissances africaines qui n'approuvent pas ces thèses, l'attitude de la Yougoslavie n'est pas claire. À l'exception du Togo, dont la position est d'ailleurs intermédiaire entre les deux groupes d'États africains, tous les pays d'Afrique noire qu'il a visités sont à des degrés divers des tenants des idées exprimées à la conférence de Casablanca. Il n'est pas exclu que la Yougoslavie soit amenée dans l'avenir à *développer ses relations avec certains des pays modérés d'Afrique noire.* Cependant, son attitude envers la récente conférence de Monrovia [(3)] montre qu'elle a tendance à s'appuyer de plus en plus exclusivement sur les pays africains extrémistes et à taxer les autres de complaisance envers « l'impérialisme ».

c. Le dialogue entre Tito et Bourguiba a éclairé l'une des difficultés qui sont rencontrées par Belgrade dans sa politique envers le tiers monde : Tito prétend parler au nom de l'ensemble des pays non engagés, mais il a du non-engagement lui-même une conception que certains leaders authentiques du tiers monde, comme Nehru et Bourguiba, ne partagent pas entièrement.

En dépit de ces divergences, Tito semble avoir rapporté d'Afrique le sentiment qu'il lui était maintenant possible de procéder à la convocation d'une conférence des pays non engagés. Les contacts qu'il a pris sur le continent noir ont donc été sans doute, dans l'ensemble, utiles à l'avancement de ce projet. Celui-ci, dans l'esprit de Tito, est destiné à montrer, ainsi que le voyage en Afrique lui-même, que la Yougoslavie, grâce à sa politique indépendante, s'est assuré dans le tiers monde un renforcement dont l'importance est bien supérieure au poids que donnent à ce pays sa puissance économique et sa force militaire, toutes deux bien restreintes.

(MLA. Action extérieure. Yougoslavie.)

(1) *Note du document :* On raconte qu'un diplomate marocain s'est montré scandalisé des prétentions yougoslaves à « aider » son pays qu'il estime beaucoup plus développé que celui du maréchal Tito.

(2) Il s'agissait des puissances qui avaient assisté à la conférence de Casablanca au mois de janvier. Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

(3) Sur la conférence interafricaine de Monrovia, ouverte le 8 mai, voir ci-dessus le n° 243 (et note).

252

Note de la Direction d'Europe

La question de Berlin [1]

(Origine, évolution, problèmes actuels)

N. Secret. *Paris, 23 mai 1961.*

La question de Berlin comporte un aspect juridique et un aspect politique étroitement liés. Elle fait partie de la question allemande dont elle reflète l'évolution et subit les contre-coups.

Aspect juridique.

— À Casablanca, en février 1943 [2], M. Roosevelt proclame, pour rassurer l'U.R.S.S. sur les intentions des alliés occidentaux, le principe de la *capitulation inconditionnelle du Reich.*

— À Moscou, en octobre 1943 [3], les ministres des Affaires étrangères des trois puissances créent une *Commission consultative pour l'Europe.* La France est invitée à y participer en novembre 1944 [4]. Par les textes qu'elle prépare et qui sont incorporés dans les déclarations du 5 juin 1945 [5], la Commission :

1. Définit le futur statut juridique de l'Allemagne;
2. Répartit les zones en Allemagne;
3. Établit le mécanisme de gouvernement à quatre de l'Allemagne.

a. Les quatre puissances exercent sur le territoire allemand (défini par les frontières au 31 décembre 1937) *l'autorité suprême,* sans pour autant « annexer » l'Allemagne. Elles « détermineront ultérieurement les frontières de l'Allemagne, en tout ou en partie, et le statut de l'Allemagne ou de toute région faisant actuellement partie du territoire allemand »;

b. Les quatre puissances s'attribuent quatre zones et établissent la zone du Grand-Berlin, sous l'administration des Quatre;

c. Les quatre puissances créent pour l'Allemagne un Conseil de contrôle, et pour Berlin une *Kommandatura* interalliée.

À partir du 5 juin 1945, la souveraineté sur l'Allemagne est assumée par les quatre puissances « conjointement et séparément », jusqu'à ce qu'un règlement de paix rétablisse par accord des quatre puissances une Allemagne disposant elle-même de sa souveraineté. C'est une situation juridique sans précédent.

(1) Sur la question de Berlin, se reporter au *Dossier de l'affaire de Berlin (1944-1962),* préparé par M. A. Molter, rapporteur, Union de l'Europe occidentale, Assemblée, Commission des Affaires générales, huitième session oridinaire (A/UE/GA (62) 44), Paris, le 1er décembre 1962. Voir également *Notes et études documentaires,* 27 novembre 1961, n° 2836, *Berlin,* 32 p.

(2) La conférence de Casablanca se tint non en février 1943, mais du 14 au 24 janvier 1943, réunissant MM. Roosevelt et Churchill; la formule de « capitulation sans conditions » *(unconditional surrender)* fut adoptée à l'égard de l'Allemagne, en s'inspirant d'une formule analogue qui avait été utilisée lors de la guerre de sécession des États-Unis.

(3) 19 octobre-3 novembre 1943.

(4) Le 11 novembre 1944, Churchill et Eden sont venus à Paris pour célébrer l'anniversaire de l'armistice. Il fut annoncé que la France était admise en tant que quatrième membre permanent à la Commission consultative européenne. Le gouvernement provisoire avait été reconnu *de jure* le 23 octobre 1944 par la Grande -Bretagne, les États-Unis et l'U.R.S.S., suivis par un grand nombre d'autres nations.

(5) Pour le texte des déclarations du 5 juin 1945, relatives à la défaite de l'Allemagne et à l'institution d'une autorité suprême sur le territoire allemand, aux organismes de contrôle en Allemagne et aux zones d'occupation, se reporter au *Dossier de l'affaire de Berlin (1944-1962),* précité.

Sur cette base, est défini le régime de Berlin. En dehors des textes généraux, certains accords conclus par les organismes du Conseil de contrôle en novembre-décembre 1945 prévoient le libre passage pour les forces alliées à travers la zone soviétique par air, par rail et par route [1]. Le statut de Berlin est donc juridiquement clair, mais pratiquement imprécis.

Aspect politique.

Très rapidement, l'unité de l'Allemagne sous régime quadripartite est mise en question. L'U.R.S.S. administre sa zone comme elle veut, la découpe à sa guise, y prélève des réparations, sans tenir compte des besoins du reste du territoire, y introduit un régime assurant aux communistes la prépondérance. Devant l'impossibilité de définir une politique commune (Conseils des ministres des Affaires étrangères. Moscou mars 1947 [2], et Londres novembre 1947) [3], les trois puissances occidentales envisagent une organisation politique propre à leurs trois zones (accords de Londres février à mai 1948) [4].

Le gouvernement soviétique réagit en suspendant l'activité du Conseil de contrôle (20 mars 1948) [5], en prétendant imposer des contrôles au libre passage allié vers Berlin (1er avril 1948) [6], enfin en interrompant toutes les communications (20 juin 1948) [7]. Au cours des négociations de l'été 1948, Staline déclare aux trois ambassadeurs occidentaux que le blocus sera levé, si les Alliés renoncent à l'organisation politique de leurs zones. De leur côté, les Allemands des onze Länder occidentaux, pour éviter d'être accusés de diviser l'Allemagne, regardent vers Berlin. Tant que les Alliés s'y maintiennent, ils maintiennent aussi l'espoir d'un retour à la normale, à l'unité. S'ils quittent Berlin, non seulement l'Allemagne perdra confiance en eux, mais elle sera brisée en deux. Son unité ne dépendra plus des quatre puissances mais des communistes allemands, c'est-à-dire de l'U.R.S.S.

Ainsi, dès l'origine, le problème de Berlin et celui du sort de l'Allemagne sont intimement mêlés. Au-delà du cas juridique, se pose un problème essentiel pour la politique occidentale : l'entente entre l'Allemagne et l'Occident repose sur le maintien de la position alliée à Berlin.

[1] Sur les actes des organismes de contrôle allié en Allemagne — le Conseil de contrôle, le Comité de coordination qui constituait le principal organe subordonné du Conseil, se reporter à l'article 28 de la déclaration du département d'État sur les aspects juridiques de la situation de Berlin, Annexe I du *Dossier de l'affaire de Berlin (1944-1962),* p. 60. Certains de ces arrangements spécifiques ont fait l'objet de documents officiels, tels que le document CON/P (45) 27 concernant l'accès par rail, la note (110) *(a)* relative aux couloirs aériens menant à Berlin, le document DAIR/P (45) 67, 2e révision, portant sur la sécurité aérienne ainsi que le document DAIR/P (45) 71, 2e révision, sur les règles de vol dans les couloirs aériens. Voir également le télégramme de Paris à Washington nos 13421-13422 du 28 août 1961, concernant les documents de novembre 1945 relatifs à la création de couloirs aériens entre Berlin et l'Allemagne de l'Ouest.

[2] La conférence de Moscou se réunit du 10 mars au 25 avril 1947. Elle regroupait les ministres des Affaires étrangères de France (Bidault), de Grande-Bretagne (Bevin), des États-Unis (général Marshall) et de l'U.R.S.S. (Molotov). Elle tint quarante-quatre sessions.

[3] La conférence de Londres se tint du 25 novembre au 19 décembre 1947. Cette conférence fut appelée la « Conférence de la dernière chance »; elle échoua et mit pratiquement fin aux travaux du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

[4] La conférence de Londres sur l'Allemagne comporta deux phases principales, la première du 23 février au 6 mars 1948, au cours de laquelle on affectait de croire que l'U.R.S.S. accepterait de s'associer aux décisions. Le 20 mars, le maréchal Sokolovski, représentant soviétique au Conseil de contrôle interallié de Berlin, alors président de cet organisme, leva brusquement la séance. À l'exception de la *Kommandatura,* contrôlant l'administration municipale de Berlin, tous les organismes quadripartites cessèrent de fonctionner. La conférence de Londres reprit ses séances du 28 avril au 1er juin. L'accord se fit sur le statut futur des trois zones occidentales d'Allemagne.

[5] Le 20 mars fut décidé l'ajournement définitif du Conseil de contrôle allié en Allemagne et le départ de la délégation soviétique.

[6] Le 1er avril, des restrictions furent appliquées sur la totalité du trafic allemand et allié entre Berlin et la République fédérale.

[7] Le 16 juin commence le « pont aérien » qui devait durer jusqu'au 4 mai 1949.

Évolution du problème allemand et de celui de Berlin (1949-1958).

Lorsque à la suite du pont aérien, Staline s'avoue vaincu, il consent à un bref accord, rétablissant pour Berlin l'état de choses antérieur (communiqué du 4 mai 1949)(1), accord confirmé par le Conseil des ministres des Affaires étrangères qui se réunit à Paris (25 juin 1949)(2). Berlin, qui pendant le blocus a été coupé en deux (octobre 1948)(3), retrouve une vie normale mais non l'unité. Deux municipalités se font face en permanence.

À partir de cette date s'établit un équilibre destiné à durer de longues années. Les quatre puissances conservent l'« autorité suprême ». Sous le couvert de celle-ci, les deux parties de l'Allemagne s'organisent. À l'ouest, la République fédérale, dont la Constitution est acceptée par les gouverneurs militaires en mai 1949(4) et le gouvernement constitué après les élections le 20 septembre 1949, est dotée d'un statut d'occupation (administrée par les trois hauts commissaires)(5) qui, s'il en limite l'exercice, confirme l'autorité suprême des trois Alliés. À l'est, la République démocratique allemande créée en octobre 1949(6), sans recours à l'élection populaire, demeure, elle aussi, placée sous le contrôle d'une Commission de contrôle soviétique.

Après 1950, le réarmement allemand, consécutif à la guerre de Corée(7), ne modifiera pas fondamentalement cet état de choses. L'entrée de l'Allemagne fédérale dans l'Alliance occidentale se fait non sur la base d'un traité de paix, mais sur celle de la fin de l'état de guerre que les Alliés proclament en vertu de leur pouvoir suprême en Allemagne. Lorsqu'après l'échec de la C.E.D., les accords de Paris entrent en vigueur (mars 1955)(8), ils sont accompagnés d'accords rendant à l'Allemagne occidentale sa souveraineté sauf en ce qui concerne l'unification, le traité de paix et Berlin, où les Alliés réservent leur responsabilité. D'autre part, le réarmement allemand est contenu dans diverses limites et soumis à certaines interdictions. Ainsi sont préservées les bases d'un règlement futur avec l'U.R.S.S. De la même façon, l'U.R.S.S. — si, par le traité du 20 septembre 1955(9), elle rend à la République démocratique allemande sa souveraineté —

(1) Pour le texte du communiqué des Quatre sur la levée du blocus de Berlin, se reporter au *Dossier de l'affaire de Berlin (1944-1962),* p. 16, et également annexe I, paragraphes 32 à 34, p. 61. Sur la fin du blocus de Berlin, voir l'*Année politique 1949,* p. 93-95.

(2) Le Conseil des quatre ministres réunissant MM. Acheson, Bevin, Schuman et Vychinski s'est tenu à Paris du 23 mai au 20 juin 1949. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1949,* p. 109-117.

(3) Sur l'affaire de Berlin, en octobre 1948, voir l'*Année politique 1948,* p. 195. Dès le commencement du blocus des secteurs occidentaux de Berlin, tous les partis non communistes avaient éclaté en deux tendances, l'une pro-occidentale, l'autre pro-orientale. La division de Berlin en deux municipalités n'aboutit néanmoins que le 30 novembre 1948 avec l'installation d'un *Magistrat* (municipalité) de Berlin par une assemblée composée de députés de la S.E.D. (parti socialiste unifié) et des organisations de masse du secteur soviétique à l'hôtel de ville, situé en zone orientale.

(4) Le 8 mai 1949 : vote de la loi fondamentale constituant la République fédérale d'Allemagne. Le 12 mai, cette loi est approuvée par les gouvernements militaires : Berlin ne votera pas comme Land, mais pourra envoyer des représentants.

(5) Le 20 juin 1949, MM. Schuman, Acheson et Bevin signent à Paris une charte en onze articles créant, conformément aux accords de Washington du 8 avril précédent, une Haute Commission alliée de contrôle en Allemagne. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1949,* p. 118.

(6) Le 7 octobre 1949, a été proclamée la République démocratique allemande avec Berlin comme capitale.

(7) La guerre de Corée débuta le 25 juin 1950 lorsque les Nord-Coréens lancèrent une vaste offensive contre le Sud.

(8) Sur le rejet de la Communauté européenne de défense et les accords de Paris, voir *D.D.F.,* 1954 (21 juillet-31 décembre) et volume annexe 1954 (21 juillet-31 décembre). Voir également : La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 1943 (3 novembre 1954), *Les accords de Paris,* et *Notes et études documentaires* n° 1958 (14 décembre 1954) sur *les textes relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne.* Sur le problème de la ratification des accords de Paris, voir l'*Année politique 1955,* p. 340-363.

(9) Du 16 au 20 septembre 1955 ont lieu des pourparlers entre le gouvernement de l'U.R.S.S. et celui d'Allemagne orientale. Un traité est signé à Moscou entre l'U.R.S.S. et la R.D.A. Sur ce traité, voir *D.D.F.,* 1955-II, n°s 252 (et notes), 333 (et notes). Se reporter également à l'*Année politique 1955,* p. 484-485; sur le communiqué publié le 29 septembre par les trois Occidentaux au sujet de cet accord du 20 septembre, voir *Ibid.,* p. 486.

réserve implicitement ses droits en ce qui concerne l'Allemagne dans son ensemble et explicitement (lettre de M. Zorine du 20 septembre 1955) [1] ses responsabilités en ce qui concerne le trafic allié entre Berlin et l'Ouest.

L'Allemagne, à défaut de traité de paix, demeure sous la responsabilité des quatre puissances de 1945, mais cette responsabilité ne se manifeste plus que dans quelques domaines, très limités, dont celui de Berlin. Ainsi sont maintenues les chances d'un règlement et d'une évolution pacifiques du problème allemand.

Au cours de ces différentes négociations, les Alliés occidentaux ont pris soin de conserver intacte leur position à Berlin vis-à-vis de l'U.R.S.S. comme de la République fédérale, qui tente à plusieurs reprises de rattacher la ville au système constitutionnel en vigueur dans les onze Länder. Mises à part certaines tracasseries de la R.D.A. à l'égard des communications civiles allemandes et vers Berlin, l'on parvient ainsi à éviter les difficultés pendant toute cette période.

Les rapports des quatre puissances avec les deux pouvoirs qui ont pris corps sur le sol allemand sont les suivants.

Les trois puissances ne reconnaissent pas la R.D.A. en tant qu'État. Elles n'ont de rapport avec les autorités de Pankow que pratiquement dans les domaines économique et culturel et par le moyen d'organismes non officiels. En effet, elles ne reconnaissent à ces autorités aucune compétence en ce qui concerne Berlin, ou les accès à Berlin, et, de plus, elles contestent , comme le fait le gouvernement de Bonn, leur caractère représentatif. Par là, les trois puissances soulignent le fait que le gouvernement des communistes en Allemagne de l'Est est à leurs yeux essentiellement provisoire.

L'U.R.S.S. n'a pas eu de rapports réguliers avec la R.F.A. jusqu'en 1955. Lorsque la doctrine du maintien de la division de l'Allemagne est élaborée et explicitée, le chancelier Adenauer est invité à Moscou en septembre 1955 [2]. Il est contraint à ce moment de consentir à l'établissement de rapports diplomatiques avec l'U.R.S.S.

Enfin, les deux gouvernements allemands, loin de s'ignorer, se combattent. Ils sont en état de guerre civile potentielle. Pratiquement, les contacts économiques sont nombreux, les voyages culturels ou sportifs se développent en fonction des vicissitudes politiques.

Négociations entre les trois Alliés et l'U.R.S.S. (1949-1958).

Après le Conseil des ministres des Affaires étrangères de mai 1949 [3], au cours duquel l'U.R.S.S. a refusé d'envisager une réunification par élections libres et un allègement du contrôle, l'U.R.S.S. cherche à échapper à ses obligations en matière de réunification. Dans les échanges de notes qui succèdent à la décision de réarmer l'Allemagne, l'U.R.S.S. menace les puissances occidentales, mais ne suggère jamais aucun mode de réunification, c'est-à-dire de neutralisation, qui ne commence pas par un gouvernement provisoire constitué paritairement par les deux gouvernements existants. Le 10 mars 1952 [4], elle propose pour la première fois la signature d'un traité de paix contrôlant et neutralisant l'Allemagne, mais reste muette sur les méthodes de réunification.

[1] Un échange de lettres entre M. Zorine, ministre-adjoint des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., et le Dr Bolz, ministre des Affaires étrangères de la R.D.A., reconnaissait à cette dernière le droit d'exercer la surveillance à ses frontières; seul, « le contrôle de la circulation entre la R.FA. et Berlin-Ouest, du personnel, des troupes et des biens des garnisons de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, stationnés à Berlin-Ouest, serait temporairement jusqu'à la conclusion d'un accord sur ce point exercé par le commandement des troupes soviétiques en Allemagne ». Voir l'*Année politique 1955,* p. 484-485.

[2] Sur l'invitation du chancelier Adenauer, son séjour à Moscou du 8 au 15 septembre 1955 et les résultats de ce voyage, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 328 et 1955-II, nos 103, 119, 123, 127, 182, 201, 203, 211, 214, 252 (et notes).

[3] Le Conseil des quatre ministres des Affaires étrangères, MM. Acheson, Bevin, Schuman, Vychinski, s'est tenu à Paris du 23 mai au 20 juin 1949 : voir l'*Année politique 1949,* p. 109-118.

[4] Pour la note du 10 mars 1952 et le projet du gouvernement soviétique relatifs à un traité de paix avec l'Allemagne, voir l'*Année politique 1952,* p. 320-322 et 492-493.

Après la mort de Staline, les nouveaux dirigeants acceptent une négociation sur l'Allemagne, mais refusent explicitement des élections libres, critiquées par eux, à la conférence de Berlin, en 1954 (1), comme un « moyen mécanique » de réunification. Ils font passer au premier plan les nécessités de la sécurité en Europe, sous la forme d'un accord européen de sécurité, se substituant au pacte atlantique et confirmant la division de l'Allemagne en deux États.

Après la mise en vigueur des accords de Paris, MM. Boulganine et Khrouchtchev sont obligés, lors de la réunion des chefs de gouvernements à Genève en juillet 1955 (2), de reconnaître la responsabilité des quatre puissances pour la réunification de l'Allemagne, mais ils s'empressent d'ajouter que le traité de paix peut être signé sans que l'Allemagne soit réunifiée. Cette thèse, qui conduit à la neutralisation de l'Allemagne divisée, la République fédérale quittant l'O.T.A.N., la R.D.A. demeurant communiste, est affirmée à d'innombrables reprises depuis cette date. C'est celle que Khrouchtchev défend aujourd'hui. Comme elle n'a aucune force d'attraction ni sur l'Allemagne, ni sur les pays occidentaux, Khrouchtchev cherche à lui donner du poids en utilisant la situation de Berlin.

La crise de Berlin (1958-1961).

Lorsque Khrouchtchev annonce, le 28 novembre 1958 (3), que dans un délai maximum de six mois, Berlin doit être transformé en ville libre, les Alliés ayant perdu leurs droits à Berlin pour avoir violé les accords de Postdam (lesquels sont sans rapport direct avec le statut juridique de l'Allemagne) (4), il s'attire le 31 décembre 1958 une ferme réponse (5). Le 10 janvier 1959 (6), il modifie sa tactique et menace, faute d'avoir satisfaction, de signer le moment venu une paix séparée avec la R.D.A. Bien que cette menace soit juridiquement sans effet (un accord de l'U.R.S.S. et d'une partie de l'Allemagne ne peut se substituer à un accord à quatre; les droits des trois puissances ne dérivent pas d'un accord avec l'U.R.S.S. mais de la victoire et de la capitulation), elle tire son efficacité de la situation géographique et des risques de crise que celle-ci contient.

Dans ces conditions, après un voyage à Moscou de M. Macmillan (7), les ministres des Affaires étrangères se réunissent à Genève le 11 mai 1959 et après près de trois mois de discussion constatent leur désaccord (8). L'U.R.S.S. en effet lie tout règlement de la question de Berlin à l'acceptation par les Alliés de ses propositions sur un traité de paix avec les deux Allemagnes. Elle refuse tout règlement progressif prévoyant des mesures

(1) La conférence de Berlin s'est tenue du 25 janvier au 18 février 1954 : se reporter à l'*Année politique 1954,* p. 304-310, 314-328.

(2) Les chefs de gouvernement de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S., assistés de leurs ministres des Affaires étrangères, se sont réunis à Genève du 18 au 23 juillet 1955. L'ordre du jour de la Conférence comprenait la réunification de l'Allemagne, la sécurité européenne, le désarmement, les contacts entre l'Est et l'Ouest. Pour le compte rendu des réunions des chefs de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères, les propositions soumises par les délégations, le texte de la directive des chefs de gouvernement des quatre puissances aux ministres des Affaires étrangères, voir *D.D.F.,* 1955, Annexes, tome II (juillet-décembre).

(3) En fait le 27 novembre 1958. Voir *D.D.F.,* 1958-II, n°s 372, 373, 383 (et notes).

(4) Voir *D.D.F.,* 1958-II, n° 324 (et note 2 sur le statut de Berlin).

(5) Sur la réponse à la note soviétique du 27 novembre, voir *D.D.F.,* 1958-II, n°s 388, 449, 450 (et notes). Pour le texte intégral des notes occidentales, voir : La Documentation française, *Articles et documents, Textes du jour* (note française, n° 0750 du 25 janvier 1959; notes américaine et britannique, n° 0763 du 14 février 1959). Se reporter également à l'*Année politique 1958,* p. 496-497.

(6) Voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 18 (et notes), 19 (et notes), 26 (et notes). La traduction de la note soviétique du 10 janvier 1959 a été publiée dans : La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0752, 20 janvier 1959, *Textes du jour.*

(7) Du 21 février au 3 mars 1959. Voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 121 (et note), 131-II (note), 132, 146, 147 et l'*Année politique 1959,* p. 323-324.

(8) La réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S. s'est tenue à Genève en deux phases : du 11 mai au 20 juin et du 13 juillet au 5 août 1959. Pour le compte rendu des procès-verbaux des séances plénières, restreintes, propositions, communiqués, voir *D.D.F.,* 1959, volume annexe (11 mai-20 juin — 13 juillet-5 août). Voir également : l'*Année politique 1959,* p. 390-399; 415-420; 435-444; 460-462.

parallèles de réunification et de limitation des armements en vue de parvenir en deux ans et demi au traité avec l'Allemagne réunifiée. Elle refuse de même un accord modifiant la situation de fait à Berlin, sans toucher à la base juridique et politique. Tout au plus est-elle disposée à accepter pour Berlin un délai de dix-huit mois à deux ans, pourvu que l'issue soit réglée d'avance dans le sens qu'elle a défini.

Après les conversations de Camp David (septembre 1959) (1) et l'échec de la Conférence au sommet (mai 1960) (2), Khrouchtchev se donne un nouveau délai de six à huit mois qu'il laisse s'écouler sans lancer une nouvelle offensive. Toutefois, depuis le début de 1961, au cours de conversations privées ou publiques, il proclame son intention de rouvrir la question (3).

Trois options sont présentées aux puissances occidentales :

— négociations pour un traité confirmant l'existence des trois Allemagnes (R.F.A. - R.D.A. - Berlin-Ouest);

— statut provisoire de Berlin-Ouest, sous condition d'un traité de paix dans un délai fixe et sur les bases prévues ci-dessus;

— traité séparé avec la R.D.A., mettant fin aux droits alliés et rendant à la R.D.A. sa pleine souveraineté (conversation avec M. Lippmann, avril 1961).

Problèmes actuels.

Nature de la crise.

La précédente administration américaine (4), tout en faisant preuve de fermeté, n'était pas très sûre de ce qu'elle défendait à Berlin : la liberté des Berlinois ou les droits des États-Unis, c'est-à-dire leur politique en Allemagne et en Europe.

De même, beaucoup ont cru ou croient encore qu'à Berlin, M. Khrouchtchev agit pour faire plaisir à M. Ulbricht, pour renforcer le pouvoir des communistes en Allemagne orientale, ou pour fermer la voie empruntée par les Allemands qui fuient la R.D.A. D'autres estiment que M. Khrouchtchev est obligé de se montrer ferme pour tenir tête aux « staliniens » et aux « Chinois ».

Compte tenu des événements relatés ci-dessus, il semble que ces hypothèses n'expliquent pas la totalité du problème. Si M. Khrouchtchev tenait à faire plaisir à ses amis de Pankow, il pouvait se satisfaire des propositions présentées par les trois puissances en juin 1959 (5). S'il est poursuivi par des opposants qui lui reprochent sa faiblesse, il montre

(1) Les 25-27 septembre 1959. Sur le séjour de M. Khrouchtchev aux États-Unis, voir l'*Année politique 1959,* p. 492-501; *D.D.F.,* 1959-II, n° 148, 149 (note), 161, 164, 169 annexe. Se reporter aussi à une note de la direction d'Europe sur la question de Berlin, du 15 mai 1961, non reproduite.

(2) 15-16 mai 1960. Sur la Conférence au sommet, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 221. Voir également l'*Année politique 1955,* p. 469-473. Se reporter à la note de la direction d'Europe sur Berlin du 15 mai 1961 précitée.

(3) Sur les conversations avec M. Thompson, ambassadeur des États-Unis à Moscou, des 9 mars et 23 mai, sur un article des *Izvestia* du 20 avril, sur un entretien avec M. Walter Lipmann du 18 avril, sur une conversation avec M. Kroll, ambassadeur de la République fédérale à Moscou, le 24 avril, se reporter à la note sur la question de Berlin, de la direction d'Europe, datée du 15 mai, non reproduite, ainsi qu'aux télégrammes de Moscou n°s 2709-2719, 2747, respectivement des 25 et 26 mai, non retenus, traitant de l'entretien entre M. Khrouchtchev et M. Thompson.

(4) L'administration républicaine sous la présidence du général Eisenhower. Le président Kennedy, démocrate, a été élu le 8 novembre 1960; il est officiellement proclamé président des États-Unis le 6 janvier 1961. Du 1er au 15 janvier, il a nommé ses principaux collaborateurs. Le 20 janvier, M. Kennedy est officiellement investi nouveau président de l'Union. Sur les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique au début du mandat du président Kennedy, voir l'*Année politique 1961,* p. 379-382. Se reporter aussi au télégramme de Washington n°s 2395-2397 du 18 mai, non reproduit.

(5) Sur les propositions présentées par les trois Occidentaux en juin 1959, se reporter à *D.D.F.,* 1959, volume annexe (11 mai-20 juin — 13 juillet-5 août) : Procès-verbaux des séances plénières, annexe II, p. 151 (document remis à M. Gromyko le 3 juin 1959); annexe III, p. 152 (document remis par M. Couve de Murville à M. Gromyko, au nom des trois ministres occidentaux, le 8 juin 1959); annexe V, p. 155 (document remis à M. Gromyko officiellement à la séance restreinte du 17 juin); annexe VII, p. 159 (déclaration des trois ministres occidentaux du 19 juin 1959); procès-verbaux des séances plénières, annexe IV, p. 368 (documents remis à M. Gromyko par les ministres des puissances occidentales le 17 juin 1959).

beaucoup de désinvolture à leur égard, puisqu'il retarde sans cesse la solution du problème.

En réalité, il semble que M. Khrouchtchev soit à la recherche d'une solution du problème allemand, selon ses vues et celles de tous les dirigeants soviétiques depuis 1945, qu'il utilise à cette fin le problème de Berlin, mais qu'il se rendra compte en même temps de la gravité de la crise qu'il déclenchera. C'est la seule façon d'expliquer pourquoi il maintient ses thèses tout en hésitant sans cesse à passer à l'action.

Cette crise, en effet, est la première qui mette directement aux prises les deux puissances disposant de toutes les formes d'armement nucléaire. Celle qui fera reculer l'autre, même de très peu, aura remporté un succès presque illimité. À gros enjeu, grands risques.

Attitude à adopter.

Il faut fixer une position sur le problème allemand et sur Berlin.

En ce qui concerne l'Allemagne, on peut reprendre les plans de réunification progressive dans la sécurité présentés en 1959 [1]. Même si on leur donne un tour nouveau, ils ne seront pas acceptés par l'U.R.S.S.. Cette tactique est cependant utile à l'égard de l'opinion allemande.

L'on peut aussi s'efforcer d'assurer unilatéralement en Allemagne occidentale une stabilisation politique et militaire, qui retire à l'U.R.S.S. ses prétextes pour rouvrir la crise (voir *in fine* p. 14).

Il n'y a guère d'autre choix à moins que l'on n'accepte de conclure avec l'U.R.S.S. des accords de sécurité, sur la base de la division de l'Allemagne. Mais ceux-ci conduisent à la neutralisation de l'Allemagne divisée, qui est l'objectif soviétique. Sauver Berlin à ce prix serait agir comme Gribouille.

En ce qui concerne Berlin, il faut décider si l'on accepte ou refuse une transaction sur les droits, c'est-à-dire sur l'orientation essentielle de la politique occidentale à l'égard de l'Europe (Berlin est le microcosme de l'Allemagne et celle-ci l'est de l'Europe tout entière.)

Même si on accepte le principe d'une transaction, il est difficile d'en trouver une autre que la ville libre de Berlin-Ouest. Proposer une solution nouvelle pour tout Berlin ne conduit nulle part, l'U.R.S.S. ne désirant pas enlever Berlin-Est à la R.D.A.

Si l'on refuse une transaction sur les droits, l'on peut chercher de nouveaux accommodements de fait (limitations des troupes, etc.). L'on peut envisager une réglementation des accès, permettant à l'U.R.S.S. d'associer la R.D.A. à la surveillance. Reste, si l'on a tranché à nouveau en faveur de cette deuxième solution, à décider de la tactique à adopter.

Tactique.

Doit-on prendre l'initiative de rouvrir les négociations [2] ?

Certains ambassadeurs à Moscou le recommandent. Ils espèrent qu'à ce prix, M. Khrouchtchev se contentera de pourparlers sans résultat et laissera la question s'enliser peu à peu. Ce raisonnement est fondé sur l'idée que le Premier secrétaire agit un peu à contre-cœur et se satisferait d'un prétexte pour ne pas pousser les choses.

L'on peut soutenir, à l'inverse, que M. Khrouchtchev n'est pas si naïf et qu'il a lui-même fermé la voie à cette solution, en n'acceptant que des discussions sur le traité de paix, ce qui implique, dès l'origine, pour les puissances occidentales, abandon de leurs points de vue essentiels sur l'Allemagne.

[1] Pour le plan occidental présenté le 14 mai 1959, dont l'objectif est de « rechercher des solutions progressives qui puissent mener à la réunification de l'Allemagne et consolider la sécurité en Europe », voir *D.D.F.,* 1959, volume annexe (11 mai-20 juin — 13 juillet-5 août), p. 33-37 et annexe I, p. 351-354; l'*Année politique 1959,* p. 393-398.

[2] Sur les positions des principaux États responsables et intéressés, se reporter à la note de la direction d'Europe du 15 mai sur la question de Berlin précitée.

Si l'on tenait malgré tout à cette suggestion, il faudrait préciser que les négociations devraient porter sur l'ensemble du problème allemand, ce qui revient sans doute à les condamner à l'échec.

Enfin, les puissances occidentales, ne cherchant pas à modifier la situation actuelle à Berlin, n'ont pas de raison de proposer des négociations dont l'unique résultat serait d'ébranler leurs positions.

C'est pourquoi la France a suggéré que le gouvernement de la R.F.A. ne réponde que par une note très générale au mémorandum soviétique du 17 février 1961 relatif au problème de l'Allemagne et de Berlin (1), de façon à éviter soit de relancer des négociations, soit d'avoir l'air de fermer la porte (2). De toute façon, ce n'est pas le rôle de la R.F.A. de discuter de problèmes qui lui échappent en grande partie.

Éventualité d'une crise.

À défaut d'une négociation qui, dans les circonstances actuelles, semble de toute façon vouée à l'échec, l'on est obligé d'envisager la possibilité d'une crise.

Celle-ci peut prendre diverses formes. Si l'on en croit M. Khrouchtchev, celui-ci signerait, à l'automne (ou avant) un traité séparé avec la R.D.A. et laisserait ensuite les Alliés se débrouiller avec M. Ulbricht. Même dans cette hypothèse, diverses modalités sont possibles. Le traité peut fixer un nouveau délai, pendant lequel les choses seront maintenues en l'état à Berlin. Il peut fixer, sans délai, les conditions dans lesquelles la R.D.A. exercera les fonctions jusqu'ici attribuées à l'U.R.S.S. Il peut enfin prétendre supprimer les droits alliés.

Dans la troisième hypothèse, qui est celle dont parle toujours M. Khrouchtchev, la crise s'ouvrirait dès que la R.D.A. prétendrait empêcher le passage des convois ou des avions alliés.

C'est en fonction de cette hypothèse que sont prévus les plans d'urgence actuellement en discussion entre les trois puissances, entre celle-ci et la République fédérale et, pour certains problèmes seulement, entre les quatre puissances et leur alliés de l'O.T.A.N. (3)

Dans le domaine militaire, ces plans prévoient différentes méthodes pour essayer de maintenir les communications terrestres. Ils prévoient également l'établissement de liaisons aériennes militaires (ponts aériens). Enfin, l'on étudie les contre-mesures économiques ou administratives de nature à peser sur la volonté des puissances de l'Est.

Dans le domaine militaire, la principale décision à prendre est celle qui touche aux actions terrestres. Elles présentent de grands risques. Les convois peuvent être interceptés aisément. S'ils veulent se frayer un passage, l'on arrive très vite à une épreuve de force, engagée dans des conditions très défavorables. Il en va autrement des liaisons aériennes, puisque c'est la partie adverse qui doit prendre l'initiative de les interrompre et qu'elle ne peut le faire que par une action hostile.

En ce qui concerne les contre-mesures non militaires, il a été difficile jusqu'ici d'en trouver qui fussent efficaces et ne risquent pas de se retourner contre nous. Il est vrai néanmoins que la dénonciation par la R.F.A. de son accord de commerce avec la R.D.A., le 30 septembre 1960, a amené Pankow à renoncer à certaines tracasseries (4).

Il est probable d'ailleurs que la crise s'accompagnerait de négociations. Celles-ci seraient naturellement fort difficiles, mais, à supposer que nul ne perde son sang-froid, elles ne donneraient pas nécessairement un résultat désastreux. Tant en effet que nous

(1) Sur ce mémorandum soviétique, voir ci-dessus les n°s 85, 94 (note).

(2) La République fédérale répondra à l'U.R.S.S. par un mémorandum daté du 12 juillet.

(3) Sur les plans d'urgence pour Berlin, voir ci-dessus n° 215. Voir également *D.D.F.,* 1960-I, n° 220 (et notes).

(4) Le 29 décembre 1959, l'accord sur le trafic interzonal entre la R.F.A. et la R.D.A. a été prorogé. Le compromis a été rendu possible par les concessions réciproques suivantes : la R.F.A. a renoncé à sa demande initiale d'une levée officielle des restrictions apportées par Pankow à l'entrée sur son territoire des Allemands de l'Ouest; en contrepartie, les autorités communistes auraient promis que ces restrictions ne seraient pas appliquées; elles auraient proposé des mesures pour faciliter le trafic des marchandises entre Berlin et l'Occident; les camions pourraient être scellés avant d'utiliser l'autostrade de Berlin, ce qui éviterait le double contrôle de police.

négocions sous la menace de Damoclès, nous sommes en position d'inégalité et de faiblesse. Une fois le coup porté, et pourvu qu'il ne soit pas mortel, un certain équilibre se rétablit, car les deux parties sont également menacées par l'accentuation de la crise et rien ne permet de penser que l'U.R.S.S. soit prête, pour Berlin ni même pour un succès en Allemagne, à prendre des risques menaçant son existence même.

Si ce raisonnement est accepté, il reste à préparer le terrain de l'action probable. À cette fin, les mesures à prendre en temps de crise devraient être examinées par un Comité mixte politico-militaire composé de représentants des trois puissances et ramenant à certaines options simples les plans actuels qui sont trop complexes (1).

D'autre part, une section devrait être engagée dès maintenant pour enlever à M. Khrouchtchev tout prétexte à créer une crise, de façon que, si celle-ci s'engage, ce soit dans les conditions les moins mauvaises pour l'Ouest. À cette fin, la République fédérale pourrait être priée d'adopter une attitude aussi raisonnable que possible en ce qui touche à la frontière Oder-Neisse et à l'armement atomique. Toute déclaration allant dans le sens d'une stabilisation dans ces deux domaines serait d'un grand effet pour priver M. Khrouchtchev de ses prétextes habituels.

En même temps, M. Khrouchtchev devrait être clairement instruit du sérieux avec lequel les trois puissances envisagent une crise sur Berlin, et de leur détermination d'y faire face comme à une atteinte touchant les visées essentielles de leur politique.

L'on pourrait ainsi limiter quelque peu les effets d'une crise, si celle-ci doit se produire, et éventuellement la détourner ou la prévenir, si, par un heureux concours de circonstances, les vues de M. Khrouchtchev étaient moins menaçantes que celles qui lui sont prêtées par la présente note.

(R.F.A. Berlin EU 6-35-1.)

253

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, Délégué suppléant de France à la Conférence internationale sur le Laos (2), au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 119 à 124. Réservé. *Genève, 24 mai 1961*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

De la part de la délégation française (3).

(1) Sur le sujet, se reporter à une note du service d'Europe centrale, direction d'Europe du 4 avril 1960, traitant de la mise en œuvre du *Contingency planning,* et non reproduite.

(2) Au sein de la délégation française à la Conférence, délégation présidée par le Ministre lui-même, M. Couve de Murville, l'ambassadeur de France à Londres faisait fonction de délégué-suppléant. Il dirigeait en fait la délégation.

(3) À la conférence internationale sur le Laos (16-31 mai). Le prince Sihanouk ouvrit la Conférence à laquelle devaient participer quatorze nations en vue de créer une zone de paix dans l'Asie du Sud-Est, tout en assurant au Laos l'indépendance politique et des conditions favorables à son développement économique (Télégramme de Genève n°s 26 à 39 du 16 mai, non reproduit.). Un discours fut prononcé par M. Couve de Murville, le 18 mai : le point de départ des discussions ne saurait être que les accords de Genève; le cessez-le-feu et son contrôle « constituent une sorte de préalable » (Télégramme de Genève n°s 50-52, non reproduit.) Or, la Commission internationale de contrôle, arrivée au Laos le 8 mai, avait établi un rapport constatant le « cessez-le-feu ». (Télégramme de Genève n°s 1 à 5, non reproduit.) Avant M. Couve de Murville, le premier orateur à prendre la parole avait été délégué de l'Inde Krishna Menon qui avait rappelé le rôle joué par M. Mendès France dans la conclusion des accords de 1954. Il avait insisté sur la nécessaire distinction entre les affaires extérieures et intérieures du Laos. (Télégramme de Genève n°s 61 à 66, non reproduit.)

À l'issue du débat général, la situation de la Conférence se présente de la manière suivante :

1. Les Soviétiques ont déposé des textes sur la neutralité du Laos, d'une part, sur le contrôle, de l'autre. De notre côté, nous avons déposé des propositions sur la neutralité.

Un accord Est-Ouest sur des déclarations concernant les principes de la neutralité laotienne ne paraît pas impossible, étant entendu toutefois que la question du protocole de l'O.T.A.S.E. se trouve posée. En revanche, une entente sur le contrôle de cette neutralité sera beaucoup plus difficile.

Les propositions soviétiques accumulent les vetos : règle de l'unanimité, accord des deux coprésidents, accord du gouvernement du Laos.

De leur côté, les Américains nous ont clairement indiqué qu'ils entendaient faire de la question du contrôle et notamment de la règle de la majorité la pierre de touche de la Conférence. S'il doit y avoir rupture, ce sera là-dessus. Ils estiment en effet qu'ils se trouvent là sur un bon terrain pour faire l'épreuve de la « sincérité » des pays communistes et qu'en outre, l'affaire est liée aux discussions parallèles sur d'autres sujets : expériences nucléaires, désarmement, réforme des Nations Unies, etc.

Chez les autres délégations, l'on constate un désir d'amender et d'améliorer les accords de Genève en donnant à la Commission de contrôle des pouvoirs accrus. Cependant, la délégation indienne [1] inclinerait à se contenter du régime de 1954 dont son gouvernement, dit-elle, a constaté l'efficacité.

2. En ce qui concerne le maintien des clauses de Genève relatives à la présence française, les délégations communistes sont muettes en séance. Sans doute préfèrent-elles attendre et au besoin marchander. Mon télégramme n°s 72 à 74 rend compte des propos tenus en privé par M. Wang Ping-nan et par M. Pouchkine [2].

La plupart des délégations asiatiques neutres se sont en revanche exprimées favorablement.

Quant aux Laotiens, les représentants de Souvanna Phouma et du Pathet-Lao m'ont, pour leur part, dit leur accord. La délégation de Vientiane est plus réservée.

3. Bien que la Conférence n'ait pas pris un mauvais départ, il est difficile néanmoins d'espérer des progrès sérieux si les choses ne s'arrangent pas au Laos et entre Laotiens.

a. L'absence d'un accord ferme sur le cessez-le-feu et la persistance d'actions militaires sporadiques ont des répercussions ici même. La C.I.C. adresse des rapports aux coprésidents signalant la nécessité

(1) Et non laotienne, comme l'indique par erreur le document.

(2) Le télégramme de Genève n°s 74-76 du 19 mai, non reproduit, indique que pour M. Wang Ping-nan, ambassadeur de Chine à Varsovie et membre de la délégation chinoise s'exprimant devant M. Jacques Roux, les facilités reconnues à la France au Laos n'étaient pas en cause, les éléments français n'ayant pas été engagés dans les récents événements. M. Pouchkine, principal collaborateur de M. Gromyko, se montrait plus réservé.

de prendre de nouvelles mesures pour éviter des troubles accrus. M. Gromyko jusqu'ici présent ne s'y prête pas. Les choses peuvent s'envenimer à ce propos.

b. La stagnation des pourparlers politiques entre les trois tendances empêche la formation d'un gouvernement laotien, sans lequel on ne voit pas comment la Conférence pourrait conclure et même progresser. Les Soviétiques seraient certes prêts, ils nous l'ont dit, à se passer de gouvernement, les trois tendances signant chacune pour leur compte. Ceci n'est pas, de toute évidence, une solution valable.

c. Les Américains demeurent toujours aussi méfiants à l'endroit du prince Souvanna Phouma qu'ils soupçonnent de ne faire qu'un avec le Pathet-Lao. Ils n'exercent aucune pression sur la délégation de Vientiane pour l'inciter à s'asseoir à la table de la Conférence. Je comprends, d'après les télégrammes de Vientiane, qu'ils ne s'emploient pas davantage à la formation d'un gouvernement d'union.

4. La Conférence peut certes poursuivre ses travaux dans l'immédiat en abordant l'étude des textes. Mais faute de progrès sur les points ci-dessus, elle ne pourra aller très loin [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Le télégramme suivant du délégué français n°s 125-131, du 24 mai, non reproduit, évoque l'affaire de la représentation à la Conférence du gouvernement Boun Oum, représentation soutenue par la délégation thaïlandaise, de même que par le Sud-Vietnam. (Télégramme n°s 76-83 du 20 mai, non reproduit.) Le télégramme n°s 132-140, également non reproduit, souligne qu'en conférence, les délégués sud-vietnamiens et thaïlandais s'expriment en satellites américains. Toutefois, les demandes thaïlandaises touchant l'adjonction de la Malaisie et de l'Indonésie à la Conférence ne sont pas sans gêner M. Harriman. Le fond de l'affaire reste dominé par la question gouvernementale laotienne et il est évident que les Américains ne font rien pour constituer un gouvernement d'union, attitude ambiguë où leur représentant n'hésite pas à parler d'un « point de rupture ». Le délégué français, sous réserve des instructions qu'il recevra, estime que, dans la complexité de cette situation, le gouvernement de Paris ne saurait prendre qu'une position très modérée. Pour plus de détails sur la Conférence, voir l'*Année politique 1961,* p. 451-456.

254

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 499 [1]. Réservé. *Saigon, 25 mai 1961.*

(*Reçu :* le 30, 11 h. 17.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 448 [2] et 457 [3].

J'ai attendu, pour commenter les résultats de la visite du vice-président Johnson à Saigon et la portée du communiqué conjoint publié le 14 mai, d'avoir pris contact avec mon nouveau collègue américain et mes interlocuteurs vietnamiens.

Je résume ci-après les indications que j'ai recueillies de ces entretiens :

A. Sous l'apparat et la cordialité des réceptions officielles, les discussions qui ont eu lieu entre M. Johnson et ses hôtes ont été ardues et serrées. Invoquant la gravité croissante de la menace communiste et la nécessité urgente d'un nouvel effort, le président Ngo Dinh Diem et ses collaborateurs ont réclamé une augmentation considérable de l'aide américaine et, en même temps, une réforme de ses méthodes d'application.

Le frère du Président, M. Nhu, m'a dit qu'il avait fait lui-même auprès du visiteur le procès de la politique, et plus particulièrement de la diplomatie américaines, telles qu'elles s'étaient manifestées dans cette partie du monde durant les dernières années : incompréhension totale des problèmes locaux, entêtement à vouloir appliquer des plans d'assistance préfabriqués dans les bureaux de Washington, médiocrité des diplomates et des agents de l'U.S.O.M. [4]

[1] Ce télégramme a été également transmis aux postes de Bangkok (n° 171), Vientiane (n° 201), Phnom-Penh (n° 194), Londres (n° 25) et Washington (n° 26), ainsi qu'à la délégation française à la conférence de Genève sur le Laos.

[2] Le télégramme n° 448, du 14 mai, non retenu, annonçait la fin de la visite du vice-président Johnson. Elle avait pour but de rassurer l'opinion américaine après les récents échecs subis au Laos et de resserrer les liens avec certains États d'Asie : Vietnam, Philippines, Chine nationaliste, Thaïlande.

[3] Le télégramme n° 457 du 14 mai, non reproduit, résumait le communiqué conjoint publié après la visite américaine (appui à la personne du président Ngo Dinh Diem, volonté des États-Unis d'apporter assistance au Vietnam, extension du programme militaire, création d'un groupe d'experts en matière économique et fiscale, préparation d'un plan économique à long terme).

[4] US Operations Mission.

M. Johnson a rejeté ces erreurs et ces maladresses sur l'ancienne administration qui avait légué « un héritage détestable » à la nouvelle équipe. Il a promis que celle-ci userait de méthodes entièrement différentes, que les projets d'assistance, au lieu d'être imposés après avoir été forgés aux États-Unis, seraient désormais élaborés en collaboration étroite avec les bénéficiaires.

B. Le vice-président américain est arrivé cependant au Vietnam avec un programme en quinze points (ce qu'il a révélé lui-même devant l'Assemblée nationale vietnamienne). De ce programme qui n'a pas été accepté comme tel par ses hôtes sont demeurés les huit points énumérés dans le communiqué conjoint.

Encore ce communiqué ne doit-il pas faire illusion. Sur la plupart des points, il n'esquisse en réalité que le cadre des futures négociations, et M. Ngo Dinh Nhu aussi bien que le secrétaire d'État à la Présidence m'ont confié que le gouvernement vietnamien était bien résolu à ne pas accepter certaines des solutions proposées par les Américains. Le communiqué perd ainsi beaucoup de sa signification.

Sous cet angle, on peut préciser comme suit, au stade actuel, la portée véritable des différents paragraphes :

1. Déclaration de principe concernant l'accroissement de l'aide dans les domaines militaire et économique.

2. Renforcement des forces régulières vietnamiennes. Ainsi qu'on le sait, les autorités américaines ont donné leur accord à la mise sur pied d'un contingent additionnel de 20.000 hommes. Ces 20.000 hommes seraient destinés à former des commandos (dont le nombre passerait de 50 à 200 — effectif d'un commando : 121 hommes). Washington accepte d'assumer la charge de leur armement et de leur équipement, non du paiement des soldes. Les Vietnamiens n'ont pas renoncé à obtenir satisfaction aussi sur ce dernier point.

Ils ont également évoqué dès maintenant la mise sur pied d'un second contingent additionnel de 30.000 hommes, ce qui porterait les effectifs de l'armée vietnamienne à 200.000 hommes. M. Nolting m'a dit que la question serait examinée.

3. Équipement de la garde civile.

Les Vietnamiens considèrent comme un important succès que le gouvernement américain accepte d'équiper et d'armer la totalité de la garde civile, soit présentement 56.000 hommes, selon le chiffre que m'a donné le secrétaire d'état à l'Intérieur (environ 20.000 hommes sont déjà suffisamment armés et équipés). Cet effectif pourrait être porté prochainement à 61.000 hommes.

De même, le gouvernement américain s'est engagé à équiper et armer les milices villageoises d'autodéfense (*dan vệ*).

Jusqu'ici, m'a dit M. Nhu, les services américains, craignant sans doute qu'avec la garde nationale, la Présidence ne cherchât à se constituer une armée personnelle qu'elle aurait pu le cas échéant opposer à l'armée régulière, s'étaient refusés à prendre sérieusement en considéra-

tion l'équipement de cette formation. Les questions d'organisation intéressant celle-ci avaient été confiées à l'U.S.O.M., qui en avait fait une sorte de police provinciale tout au plus apte à assurer l'ordre dans les localités. Quatre ans avaient été ainsi perdus, durant lesquels l'armée régulière avait dû disperser son effort et assumer des tâches qui auraient été normalement confiées à la garde nationale.

4. Le point 4 concerne l'emploi de spécialistes militaires, à l'échelon village, « en toutes les matières où les forces armées vietnamiennes interviendraient au service de la santé publique, du bien-être social et des travaux publics ». J'ai trouvé mes interlocuteurs vietnamiens extrêmement réticents à l'égard de cette disposition. Il est impensable en effet, dans la conjoncture actuelle, que des spécialistes américains puissent agir à l'échelon du village, ne serait-ce que pour leur sécurité personnelle.

D'après M. Nhu, l'apparition de « spécialistes » américains dans les villages ne servirait que la propagande vietcong qui ne cesse de répéter que « les Américains pénètrent partout au Vietnam ».

J'ai indiqué à l'ambassadeur des États-Unis que, du temps même de notre administration, les agents français n'intervenaient nullement au niveau du village.

5. Le paragraphe 5 marque que « toute assistance apportée par d'autres gouvernements au gouvernement vietnamien dans sa lutte contre les forces communistes de guérilla sera bienvenue ». Selon la Présidence, ce seraient les Américains qui auraient proposé l'introduction de ce point dans le communiqué. Il est possible que la disposition dont il s'agit réponde plus particulièrement à un vœu exprimé par les Britanniques (entretiens de Washington)[1]. On sait que des missions anglo-malaises, composées d'experts de la lutte anti-guérilla, sont venues à plusieurs reprises à Saigon.

6. 7. 8. Les trois derniers points intéressent les mesures financières, économiques et sociales ainsi que l'élaboration d'un programme de développement économique à long terme.

Sous ces points se dissimulent en réalité les contreparties qu'ont demandées les Américains : augmentation de l'aide, mais accroissement du contrôle et appesantissement de la tutelle. C'est aussi pour Washington une manière indirecte d'aborder le problème des réformes intérieures, sinon le problème politique tout court.

M. Johnson avait réclamé que mention fût faite de ces réformes dans le communiqué. Le président Diem s'y est opposé. Même sous leur forme actuelle, ces trois points soulèvent beaucoup de réserves chez les dirigeants vietnamiens. Ceux-ci craignent un envahissement encore plus marqué de la vie administrative du pays — jusque dans les villages — par les experts américains qu'ils ont en piètre estime. Ils sont résolus à résister à cette invasion.

[1] Allusion aux rencontres Kennedy-Macmillan du début avril : voir ci-dessus le n° 174 (et note).

a. Le vice-président américain et ses conseillers ont demandé à leurs interlocuteurs, pour dégager des ressources financières nouvelles en piastres, d'accroître l'effort fiscal. Du côté vietnamien, on juge qu'une telle mesure, dans l'état présent du pays, serait très inopportune.

b. M. Ngo Dinh Diem et son frère Nhu ont insisté pour que tous les plans prévus soient longuement discutés avec le gouvernement vietnamien et élaborés, le cas échéant, en complet accord avec lui.

c. Les experts américains devront être des experts « hautement qualifiés » et non pas des « débutants présomptueux ». Ils devront recevoir instruction d'établir des rapports *objectifs* et non plus colorés selon le goût de Washington.

d. Quant au programme de développement économique à long terme, la Présidence se juge en mesure de le préparer par elle-même avec ses propres conseillers techniques étrangers. Elle se méfie visiblement des idées préconçues de ses partenaires américains, voire de leurs arrière-pensées en matière économique. Je reviendrai sur le sujet.

Pour le moment, mes interlocuteurs vietnamiens m'ont indiqué leur volonté de laisser dans l'imprécision ces trois points. Le secrétaire d'État à la Présidence, M. Nguyen Dinh Thuan, se rendra en juin à Washington pour fixer les aspects réels de l'aide américaine. Il passera sans doute par Paris et compte s'y arrêter.

*
**

Telle est, à la lumière de mes premiers entretiens, la portée du communiqué conjoint et des dispositions ou projets qu'il mentionne.

Il apparaît que les résultats des conversations de Saigon ont été particulièrement nets sur le plan militaire. Les autorités américaines semblent d'ailleurs, dans ce domaine, disposées à agir avec célérité. Le jour même ou je recevais communication du télégramme n° 2314 de notre ambassade à Washington [1], 98 spécialistes militaires américains débaquaient ici et s'installaient assez spectaculairement à l'hôtel Majestic.

Les États-Unis ont-ils été plus loin et proposé l'envoi de troupes américaines au Vietnam ? Je le crois et j'ai lieu de croire aussi que M. Ngo Dinh Diem a aussitôt décliné cette offre.

Pour les trois derniers points, il s'agit davantage de désirs américains que de réalités. Le président Diem et son entourage ont insisté auprès de M. Johnson sur la nécessité qui s'impose à Washington de changer

[1] Par télégramme n°s 2314-2316 du 25 mai, non reproduit, l'ambassade de France indiquait que le secrétaire d'État adjoint américain pour l'Extrême-Orient avait annoncé au ministre-conseiller de l'ambassade l'envoi au Vietnam d'un renfort de 100 militaires spécialistes des transmissions. Cette décision répondait à un appel pressant du président Diem; c'était une mesure d'urgence imposée par les événements qui ne signifiait pas, de la part du gouvernement de Washington, l'intention de renier les accords de Genève. Le diplomate français avait marqué sa surprise d'avoir été mis devant le fait accompli, malgré l'accord intervenu pour que les décisions de cette nature ne fussent prises qu'après consultations à trois.

complètement l'esprit et les méthodes de son action. Le visiteur a assuré qu'un soufle nouveau animait l'équipe Kennedy. On attend ici les preuves de cette rénovation. Faute de quoi, il ne serait pas paradoxal de penser que la visite Johnson, loin de régler les difficultés passées, pourrait être l'origine de durables et profonds malentendus.

(Collection des télégrammes.)

255

Compte rendu de l'entretien de M. Debré et de M. Couve de Murville avec M. Théo Lefèvre et M. Spaak à l'Hôtel Matignon
le 25 mai 1961 (1)

CR.

Au cours de l'entretien qui a duré une heure et quart, deux sujets ont été successivement abordés : le Congo et l'Europe.

M. Lefèvre puis *M. Spaak* ont exposé la politique de la Belgique à l'égard du Congo. Cette politique vise d'abord à faire soutenir, notamment par M. Kasavubu, l'idée d'un Congo aussi uni que possible, sans exclure cependant la possibilité d'une formule confédérale. La Belgique entend ensuite maintenir au maximum les liens non politiques avec le Congo, en particulier dans le domaine économique et dans le domaine culturel. Le gouvernement belge veut enfin enlever aux Nations Unies le « prétexte belge », c'est pourquoi il va retirer les conseillers politiques belges au Katanga. Il ne veut cependant retirer l'encadrement de la gendarmerie katangaise que dans la mesure où les Nations Unies peuvent assurer qu'elles maintiendront l'ordre, le cas échéant.

En ce qui concerne les différentes fractions congolaises, M. Spaak révèle qu'il doit y avoir prochainement à Turin ou à Milan une rencontre entre représentants d'Elisabethville et fidèles de M. Kasavubu. Un problème n'est toutefois toujours pas résolu : celui de M. Gizenga. Il est à craindre que M. Hammarskjöld ne cède à la pression des extrémistes du groupe afro-asiatique pour provoquer une nouvelle réunion du Conseil de sécurité.

M. Debré et *M. Couve de Murville* estiment que, dans l'ensemble, la politique de la Belgique paraît raisonnable et appropriée à la situation.

M. Spaak termine sur ce point en évoquant les exigences inconsidérées des Nations Unies au Ruanda Urundi, telles que le vote des femmes, le soutien donné aux féodaux et le maintien d'un seul État, alors qu'il existe un désir réel au Ruanda et dans l'Urundi de séparer les deux territoires.

Sur l'Europe, M. Spaak déclare que sa position est entièrement favorable aux thèses du général de Gaulle. Le gouvernement belge accepte donc le principe de réunions régulières des chefs d'État ou de gouvernements, sans limitation de l'objet de leurs discussions. La défense de l'Europe et la politique européenne en Afrique constituent deux problèmes qu'il serait particulièrement intéressant de discuter dans ce cadre. Il faut que le Secrétariat politique soit créé et qu'il ait son siège à Paris.

(1) Le Premier ministre et le ministre belge des Affaires étrangères se trouvaient alors à Paris, où ils accompagnaient les souverains belges en visite officielle en France, du 23 au 25 mai.

M. Spaak ajoute deux réserves : le Secrétaire politique ne devra pas être français; les institutions de la Communauté économique européenne devront demeurer à Bruxelles.

Le ministre des Affaires étrangères belge donne son accord pour que la prochaine réunion des chefs d'État ou de gouvernement se tienne éventuellement sans participation hollandaise. Il estime cependant que des changements dans la situation politique intérieure des Pays-Bas ne sont pas à écarter et qu'il est possible que la Hollande se joigne aux cinq autres gouvernements.

Sur l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, *M. Debré* croit que la Grande-Bretagne a pris la décision d'étudier à fond les conséquences de sa participation à la Communauté économique européenne, mais qu'elle n'a pas encore pris de position définitive.

M. Spaak souhaite que la France cesse d'avoir une attitude réservée à l'égard des Communautés et des Commissions européennes.

M. Debré remarque que les réserves françaises proviennent de certaines attitudes des Commissions elles-mêmes, qui essayent de se substituer aux États et dont les présidents ont tendance à vouloir mener une action politique.

M. Debré en donne deux exemples : le communiqué publié après les conversations de M. Hallstein avec le président Kennedy, le 17 mai dernier, et l'attitude de la Commission au cours des négociations avec la Grèce.

En sens inverse, il arrive que la Commission ne joue pas son rôle : le gouvernement français déplore particulièrement que pour l'élaboration de la politique agricole commune, la Commission n'apporte qu'un appui théorique aux efforts déployés pour faire progresser le Marché commun. Il faut donc, avant tout, que les Commissions restent dans leur rôle d'experts techniques, mais qu'elles remplissent complètement ce rôle.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

256

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(Service de Coopération économique)
au sujet de la procédure de négociation des accords d'association

N. n° 105/CE. [1] *Paris, 26 mai 1961.*

1. À la réunion du 2 mai du Conseil des ministres de la Communauté, le représentant français avait très clairement indiqué que nous n'étions pas satisfaits des conditions dans lesquelles s'étaient déroulées les négociations avec la Grèce [2] et que nous demandions, pour le cas où de nouvelles négociations seraient engagées, une modification de la procédure suivie à cette occasion. Les autres délégations avaient partagé ce point de vue. Nous avions alors suggéré que des représentants des États membres participent en qualité d'observateurs aux négociations dont la Commission conserverait la responsabilité dans la limite du mandat que lui confierait le Conseil des ministres. Les Belges, les Néerlandais et les Italiens avaient approuvé cette suggestion. Les Allemands par contre,

[1] Rédigée par M. Maurice Ulrich, secrétaire des Affaires étrangères.
[2] Sur ce problème, voir ci-dessus les n°s 166, 183.

appuyés par les Luxembourgeois, avaient marqué leur préférence pour une formule suivant laquelle seul le président du Comité spécial, institué par le Conseil des ministres pour suivre les négociations, participerait aux conversations en tant qu'observateur. Le président Hallstein avait de son côté demandé que la Commission ait le temps de délibérer sur cette proposition et la suite du débat avait été renvoyée à la session du 29 mai.

2. La Commission a fait savoir le 17 mai qu'elle acceptait notre suggestion. Les observateurs des six pays membres auraient accès à tous les documents et assisteraient à toutes les séances pour informer les gouvernements des détails de la négociation et, le cas échéant, éclairer la Commission sur la position respective des États membres. Ils n'auraient pas compétence cependant pour modifier ou compléter les instructions données à la Commission par le Conseil des ministres.

Toutefois, la Commission considère que cette modification de la procédure suivie jusqu'ici affaiblit les institutions communautaires et elle souhaite en contrepartie obtenir la participation des trois exécutifs aux réunions des six ministres des Affaires étrangères consacrées aux problèmes communautaires. D'après notre délégation à Bruxelles, M. Rey aurait fait part de cette demande à M. Spaak qui aurait favorablement réagi.

3. Cette attitude de la Commission appelle les observations suivantes :

— Notre proposition avait pour objet d'améliorer une procédure qui, de l'avis de tous, n'avait pas, dans le cas de la Grèce, fonctionné de façon satisfaisante. Le fait que la Commission introduise une demande reconventionnelle, ou en d'autres termes n'accepte pas sans contrepartie une modification qui paraissait justifiée, est en lui-même inconvenant.

— Les réunions des ministres des Affaires étrangères ne se situent pas dans le cadre du traité de Rome; elles ont un caractère intergouvernemental et ont pour objet la confrontation et la coordination des points de vue des Six sur l'ensemble des problèmes politiques. Il n'y a aucune raison pour que la Commission, organisme communautaire, dont le rôle est limité par le traité lui-même au bon fonctionnement et au développement du Marché commun, participe à ces réunions. En tout état de cause, la modification d'une procédure interne à la Communauté ne saurait lui fournir prétexte pour sortir de son rôle.

— L'argument suivant lequel la présence d'observateurs des pays membres aux négociations engagées avec les pays tiers affaiblit les institutions communautaires est sans valeur. La Commission oublie en effet que le Conseil est lui aussi une institution communautaire et que le traité lui a confié un rôle essentiel dans la conclusion des accords d'association. Il n'est, par contre, pas fait mention de la Commission à l'article 238 [1], si bien que l'on pourrait soutenir qu'elle n'a de compétences en ce domaine que celles qui lui sont déléguées par le Conseil.

En pratique, la négociation des accords d'association, si elle est confiée à la Commission, suppose une coopération étroite entre celle-ci et le Conseil. La présence d'observateurs du Conseil a pour but de faciliter cette coopération. Elle n'affaiblira pas les institutions communautaires mais renforcera la position de la Communauté, en évitant, comme ce fut le cas avec la Grèce, que le pays tiers puisse jouer des divergences existant entre l'organe qui négocie et celui qui conclut l'accord.

Pour ces diverses raisons, la demande formulée par la Commission apparaît injustifiée. Il y a lieu par ailleurs de souligner que la Commission d'études est déjà saisie du problème de la participation des « Exécutifs » aux réunions politiques des Six et que le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne ne paraît pas habilité à évoquer cette question.

(D.E.-C.E. n° 486, A 30-6-651. sd.1.)

[1] D'après cet article du traité de Rome, la Communauté pouvait conclure avec un État tiers, une union d'États ou une organisation internationale, des accords créant une association. Ces accords étaient conclus par le Conseil agissant à l'unanimité et après consultation de l'Assemblée.

257

M. Bouffanais, Ministre de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 324/DE. Secret. *Bucarest, 26 mai 1961.*

Laissant à mon conseiller commercial, M. Jeandet, qui a eu la charge et le mérite d'organiser cette manifestation, le soin d'établir un rapport détaillé sur la récente exposition industrielle française de Bucarest, je me bornerai à quelques commentaires qui compléteront mes communications des 11, 12 et 18 mai [1].

Du 12 au 21 mai ont été présentés, dans le cadre magnifique du parc Staline [2], des matériels industriels français de haute technicité pour la plupart (électroniques, machines-outils, machines comptables, équipement médical, etc.), choisis parmi les biens de production dont les autorités roumaines ont décidé l'acquisition en vue de la réalisation de leur programme sexennal.

M. Max Fléchet, ancien ministre des Affaires économiques et président du groupe France-Europe de l'Est, qui a inauguré l'exposition avec M. Sanson, député de Paris, puis M. Leenhardt, président du Comité des foires et expositions à l'étranger, qui a séjourné à Bucarest du 15 au 18 mai, ont pu constater que la formule était heureuse puisque le succès a été complet sur tous les plans :

1. La quasi-totalité du matériel exposé, pour une valeur de plus d'un milliard d'anciens francs, a été vendue aux Roumains; des contrats, pour le double au moins de ce chiffre, ont été paraphés; nos compatriotes ont pu également profiter de leur séjour en Roumanie pour prendre d'utiles contacts avec les administrations et les centrales d'achat;

2. L'entrée de l'exposition était réservée le matin aux spécialistes et aux fonctionnaires qui, au nombre de 80.000, avaient été désignés par le gouvernement et le Comité de planification.

(1) Sur l'exposition française à Bucarest, voir la dépêche de Bucarest n° 132/DE du 22 février et la communication n° 223/MJ/B du 5 avril, non reproduites. Se reporter également au télégramme n°s 357-358 du 11 mai, à la dépêche n° 288/EU du 12 mai, non retenus, ainsi qu'aux télégrammes n°s 382-383 du 18 mai, 384-385 du 17 mai et 396 du 24 mai, non reproduits.

(2) *Note du document :* L'architecte et les décorateurs français ont su tirer un excellent parti des aménagements du pavillon des Expositions qui est situé au bord du lac Herastrau.

L'après-midi, l'entrée était libre pour la population bucarestoise qui s'est littéralement ruée[1] vers notre pavillon; au moins 500.000 personnes ont visité celui-ci en dix jours. Si l'on tient compte du fait qu'aucune publicité n'avait pu être donnée à notre exposition dans la presse ou par voie d'affiches, le succès enregistré apparaît remarquable.

Il illustre en tout cas la soif que les masses roumaines, dominées par une omniprésente propagande, conservent de tout ce qui leur vient de l'extérieur, et en particulier de la France;

3. J'ai relaté dans une communication en date du 18 mai la visite que pendant cinq heures et demie d'horloge, notre exposition a reçue des plus hauts personnages de l'État roumain.

Anciens ouvriers mécaniciens et électriciens, MM. Gheorghiu-Dej et Chivu Stoica se sont passionnés pour les matériels électroniques présentés par la Compagnie générale de T.S.F. et la compagnie Thomson-Houston; ils ont admiré tout le matériel, en fonctionnement[2], de l'Alliance française des fabricants de machines-outils. M. Birladeanu, vice-président du Conseil des ministres et M. Gaston Marin, président du Comité d'État à la planification, se sont surtout intéressés aux machines Bull. Quant à M. Maurer, président du Conseil des ministres, qui est un ancien avocat, il m'a déclaré qu'il devait se borner à suivre patiemment en profane le « grand patron ».

J'ai pu faire quelques observations pendant la visite des dirigeants roumains. M. Gheorghiu-Dej, qui cumule maintenant les fonctions de chef d'État et celle de Premier secrétaire du parti ouvrier roumain, fait trembler sa suite; il donne l'impression d'une force de la nature mais, comme son ami Chivu Stoica, il est inculte : j'ai pu l'entendre demander, devant des photographes représentant du matériel français acheté par l'Union soviétique, où se trouvaient Erivan et Alma-Ata.

M. Chivu Stoica, qui était président du Conseil lors de mon arrivée en Roumanie, est maintenant secrétaire du Comité central du P.M.R. : cet homme, qui m'avait jusqu'ici fait l'effet d'une brute déchaînée, m'a paru anéanti : il a confié à l'un de nos compatriotes que son état de santé l'avait contraint à prier M. Gheorghiu-Dej de le décharger de ses fonctions gouvernementales[3] pour se consacrer aux affaires du parti, avec toutefois un droit de regard sur l'équipement industriel du pays.

(1) *Note du document :* Le 18 mai, l'exposition fut fermée, sans préavis, au public car elle reçut la visite des plus hauts personnages de l'État roumain (ma communication du même jour) : une foule très dense attendait à l'extérieur; lorsque furent parties, d'ailleurs sans une acclamation, les voitures de M.M. Gheorghiu-Dej, Chivu Stoica et Gheorghe Maurer, elle s'engouffra au pas de course dans l'enceinte de l'exposition. [Se reporter au télégramme de Bucarest n° 382-383 du 18 mai, non reproduit.]

(2) *Note du document :* Pendant la durée de l'exposition, des pièces ont été taillées pour le compte de diverses usines roumaines.

(3) *Note du document :* Cf. ma communication du 21 mars relative au remaniement ministériel. [Se reporter aux télégrammes de Bucarest n° 179 portant sur la composition du Conseil d'État, créé par la loi du 21 mars, qui remplace le Praesidium avec des pouvoirs modifiés, et n°s 180, 181-182 donnant la composition du nouveau gouvernement approuvée le 21 mars, non reproduits].

M. Gaston Marin, dont certaines informations ont, à plusieurs reprises, annoncé la chute possible dans une vague périodique d'antisémitisme, paraît très solide à son poste : M. Gheorghiu-Dej a eu de fréquents apartés avec lui, et ceux de nos compatriotes qui l'on approché pour leurs affaires vantent sa compétence, son sérieux et sa franchise.

M. Maurer, président du Conseil des ministres, m'a paru isolé : sans doute parce que, n'étant pas technicien, il a erré sans curiosité au milieu des stands, car il faut accueillir avec les plus expresses réserves les rumeurs qui ont couru il y a quelques semaines au sujet de sa brouille avec M. Gheorghiu-Dej [1].

4. La portée de l'exposition industrielle française de Bucarest a dépassé la Roumanie : elle a, en effet, reçu la visite d'une mission hongroise qui se trouvait alors en Roumanie et qui était composée de M. Apro, vice-président du Conseil des ministres, du ministre de l'Industrie sidérurgique, du vice-président du Plan et d'un vice-ministre du Commerce extérieur. Elle a également été visitée par une délégation tchécoslovaque et plusieurs groupes de spécialistes soviétiques;

5. Le succès de l'exposition en milieu roumain est attesté par les véritables batailles que se sont livrées les différents départements ministériels afin de se faire attribuer les matériels exposés. Les équipements français sont très appréciés en Roumanie où tout ce qui vient de chez nous bénéficie d'un préjugé favorable;

6. Il n'est pas exagéré sans doute de dire qu'en valeur relative, le succès de notre exposition de Bucarest dépasse de beaucoup celui de maintes autres manifestations économiques françaises à l'étranger.

D'une part, en effet, il s'agissait d'une présentation de matériels exclusivement nationale. D'autre part, notre pays a innové en la matière en Roumanie et, de tous les Occidentaux, a été le premier à utiliser le pavillon du parc Staline.

Même si nous trouvons maintenant des imitateurs — l'Italie va exhiber des produits de son industrie au mois de juillet et mon collègue anglais m'a confié que la Fédération des industries britanniques envisageait d'envoyer une mission à Bucarest — nous avons été des initiateurs et nous tirerons avantage de cette circonstance;

7. Il n'est pas inutile de noter qu'une quinzaine de jours en Roumanie ont permis à nos compatriotes d'apprécier objectivement et sans illusions les réalités roumaines. Ils ont goûté la gentillesse de leurs hôtes, recueilli beaucoup de confidences et très vite exécré les tracasseries de leurs policiers;

[1] *Note du document :* On a prétendu ici que l'ambassadeur de Roumanie à Varsovie, M. Praporgescu, décédé pendant le séjour des dirigeants roumains en Pologne (ma communication du 19 avril), s'était suicidé à la découverte d'un complot, dans lequel il aurait été impliqué, de M. Maurer contre M. Gheorghiu-Dej. [Sur le sujet, voir la dépêche de Bucarest n° 484/EU du 8 août, non reproduite, indiquant que « M. Dimitri Praporgescu est décédé à Varsovie le 28 avril 1961 ». Le bruit avait couru dans certains milieux à Bucarest qu'il avait été victime d'un attentat qui aurait été dirigé contre M. Gheorghiu-Dej au moment où celui-ci était en visite oficielle en Pologne.]

8. Pour prendre vraiment la mesure du succès de l'exposition française de Bucarest, il faut rappeler qu'elle n'a coûté que 7 millions d'anciens francs de subventions au Comité permanent que préside M. Leenhardt et rapprocher ce chiffre des sommes considérables qui ont été et vont être consacrées à d'autres manifestations de ce genre.

***

Et pourtant, l'« *Expositia francezà* » aurait pu être un plus grand succès.

Annoncée sous ce titre à l'entrée du pavillon, elle a déçu tous ceux, très nombreux, qui avaient espéré y trouver une présentation synthétique de la France contemporaine.

Un stand de parfums, quelques beaux agrandissements photographiques de Kodak-Pathé et le rayon de la presse périodique ne pouvaient suffire à étancher la soif de tout ce qui est français de la foule bucarestoise, et je regrette qu'il n'ait pas été possible de retenir les suggestions que j'avais faites dans cet ordre d'idées : certes, de très intéressantes conférences ont été prononcées pendant la durée de l'exposition, mais elles n'ont touché qu'un public de spécialistes : quelques manifestations artistiques et une présentation de la *Caravelle* eussent atténué l'austérité technique de notre présentation de matériels.

Si, comme je l'espère et comme les autorités roumaines en ont exprimé le souhait en précisant qu'elles auraient de nouveaux locaux à mettre à notre disposition, il doit y avoir l'an prochain une nouvelle exposition française à Bucarest, j'estime qu'il conviendrait d'en élargir la formule, par exemple en combinant la présentation de matériels d'équipement avec une exposition de livres techniques et d'ouvrages d'art et avec certaines manifestations inscrites au protocole relatif aux échanges culturels, comme la Semaine du cinéma français et l'exposition d'art plastique.

Déjà, dans l'ordre purement économique, les autorités roumaines ont fait savoir qu'elles seraient heureuses de nous voir exposer certains biens de consommation, textiles et appareils ménagers notamment; c'est dans cette direction qu'à défaut de pouvoir adopter la formule la plus large, il conviendrait de nous diriger, tant il y a politiquement profit à faire connaître aux masses roumaines le niveau de vie des populations de l'Occident.

***

L'exposition qui vient de fermer ses portes a fait honneur à la France et a marqué une étape importante dans l'expansion des échanges commerciaux franco-roumains dont on sait la rapide progression, puisqu'ils ont quadruplé de 1957 à 1960 et placent aujourd'hui la Roumanie au

deuxième rang, immédiatement après l'Union soviétique, dans le commerce extérieur de la France avec les pays de l'Europe orientale [1].

J'estime qu'il serait juste que la presse française, qui n'est pas représentée à Bucarest, consacrât quelques lignes à notre récente présentation de matériels en Roumanie.

Peut-être, comme je l'ai suggéré à M. Max Fléchet, qui est vice-président du Conseil national du commerce extérieur, cet organisme pourrait-il charger M. Drouin de publier dans *Le Monde* l'article convenable.

(D.E.-C.E., A 409-1. Roumanie. Questions commerciales.)

258

COMPTE RENDU

Visite de M. Wang Ping-nan, Ambassadeur de Chine à Varsovie, à M. Chauvel (29 mai 1961)

M. Wang Ping-nan [2], ambassadeur de la République populaire chinoise en Pologne, membre de la délégation chinoise à la deuxième conférence de Genève et ancien secrétaire général de sa délégation lors de la première conférence de Genève en 1954, a rendu visite à M. Chauvel [3] aux Ormeaux, le lundi 29 mai vers 18 h. L'entretien a duré un peu plus d'une heure.

Après les politesses d'usage, M. Wang Ping-nan évoque, en termes qui se veulent très amicaux, les rencontres de 1954 [4]. Il en a gardé un souvenir précis au point de faire

[1] Sur le sujet, voir la dépêche de Bucarest n° 120/EU du 22 février relative à la signature à Paris du nouvel accord commercial franco-roumain pour la période 1961-1963. Les échanges augmenteront de 30 % dès cette année. À ses exportations habituelles de produits pétroliers et chimiques, matériel mécanique et électrique, installations de forage, bois de charpente, huile de ricin, etc., la République populaire de Roumanie ajoutera du tabac, de la cellulose, du phénol, des produits textiles, des semi-produits sidérurgiques. La France exportera en 1961, outre de l'équipement mécanique et électrique, des installations complètes, des produits sidérurgiques et chimiques, toute une gamme de produits nouveaux : engrais potassiques, produits en caoutchouc, machines à calculer, lin, animaux de reproduction, etc.

[2] M. Wang Ping-nan a fait ses études d'abord en Chine, puis au Japon et à Berlin. Pendant la guerre, il a travaillé auprès de Chou En-Lai. Lors de la capitulation japonaise, Wang-Ping-nan était en Inde; il rentra en Chine en octobre 1945. Jusqu'en mars 1947, il servit de porte-parole communiste à Chung-King puis à Nankin. Après l'expulsion des communistes de Nankin, il rejoignit Yen-An. En octobre 1949, après l'instauration du nouveau régime, il fut nommé directeur du Cabinet (bureau des Affaires générales) au ministère des Affaires étrangères. En 1954, il assista à la première conférence de Genève réunie du 26 avril au 21 juillet 1954 pour mettre fin à l'engagement de la France en Indochine et qui devait aboutir aux accords du 21 juillet 1954. Peu après, M. Wang Ping-nan fut nommé ambassadeur de la République populaire de Chine à Varsovie. En cette qualité, il fut chargé de mener avec son collègue américain les conversations sino-américaines engagées en mai 1961 à Genève et qui se poursuivront à Varsovie.

[3] M. Jean Chauvel est ambassadeur de France à Londres et chef de la délégation française à la conférence de Genève sur le Laos.

[4] Le texte des accords sur la cessation des hostilités en Indochine est reproduit dans l'*Année politique 1954,* p. 574-594.

allusion à quelques phrases qui avaient été dites. Il souhaite très vivement que les contacts entre les deux délégations restent d'autant plus étroits que les mêmes personnes se retrouvent en présence.

L'ambassadeur de Chine populaire en Pologne se réjouit tout d'abord de constater que depuis 1954, les rapports franco-chinois aient connu certains développements, servis en cela par les visites d'hommes politiques français, en particulier les présidents Edgar Faure, Mendès France et M. Mitterrand (1). La Chine, assure le visiteur, désire que la France devienne grande et forte (Le nom du général de Gaulle ne sera pourtant à aucun moment prononcé de son côté).

Sur cette entrée en matière qu'il a tenté de rendre aussi agréable que possible pour nous, l'ambassadeur chinois en Pologne aborde le problème laotien lui-même. La Chine, dit-il en substance, ne recherche au Laos aucun avantage particulier. Elle s'intéresse pourtant à ce pays à un triple titre :

— en raison de l'existence d'une frontière commune;

— parce qu'elle a signé les accords de Genève de 1954 et assumé ainsi sa part de responsabilité dans la question laotienne;

— parce que le problème du Laos intéresse la stabilité et la sécurité du Sud-Est asiatique dans son ensemble.

Depuis 1954, affirme M. Wang Ping-nan, la Chine n'a jamais manqué de respecter les accords de Genève. La responsabilité de la situation présente incombe aux Américains. Cette violente dénonciation de l'action américaine au Laos sera répétée à plusieurs reprises, et M. Wang soulignera en particulier que les ingérences américaines au Laos et au Sud-Vietnam ne peuvent manquer d'aboutir à l'éviction des intérêts français traditionnels dans ces deux pays.

Il s'agit aujourd'hui, poursuit-il, de régler le problème laotien, source possible d'un conflit plus dangereux et plus large. Cette fois-ci, le règlement doit nécessairement être contresigné par les Américains afin d'éviter le retour à la situation qui a suivi 1954.

Le maréchal Chen Yi (2), dans ses deux discours (16 et 24 mai (3)), a défini quelques principes que M. Wang énumère à nouveau soigneusement :

— Les accords de Genève de 1954 doivent être la base de tout nouvel arrangement.
— Le gouvernement laotien doit être indépendant.
— Le Laos doit être neutre.
— Le gouvernement laotien doit être maître de ses affaires intérieures.
— Tous les participants à la Conférence doivent signer les accords à venir.

La nécessité de nous trouver en présence d'un seul gouvernement laotien préalablement à tout accord ayant été évoquée par M. Chauvel, M. Wang Ping-nan affirme avec force que seul le prince Souvanna Phouma (4) est en mesure de fournir la solution d'un gouvernement de coalition. « Il ne serait pas réaliste, dit-il, de vouloir un gouvernement

(1) M. Edgar Faure s'est rendu en République populaire de Chine à l'invitation du gouvernement de Pékin à partir du 13 mai 1957. Il devait revenir par le Japon, après un séjour en Extrême-Orient de trois à quatre semaines. M. Pierre Mendès France, accompagné de M. Roland Dumas, s'est rendu en Chine du 24 juillet au 5 août 1958. Sur le sujet, voir la dépêche de Pékin n° 156 AS, 30 juillet 1958, non reproduite. M. Mitterrand s'est rendu en Chine à la fin de janvier 1961 (voir ci-dessus le n° 99).

(2) Le maréchal Chen Yi est ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis le 5 février 1958. Il a succédé à M. Chou En-lai qui garde le poste de Premier ministre.

(3) Le 16 mai, s'est ouverte la conférence de Genève sur le Laos en présence des délégations suivantes : États-Unis, U.R.S.S., Chine populaire, Grande-Bretagne, France, Inde, Pologne, Canada, Birmanie, Cambodge, Nord-Vietnam. En outre, des représentants du Laos (tendance Pathet-Lao et tendance Souvanna Phouma) assistent à cette séance et peuvent être considérés comme « délégation laotienne ». La troisième tendance laotienne (la tendance Boun-Oum-Phoumi) n'a pas assisté à la séance. Le 19 mai, la Conférence suspend ses travaux jusqu'au 22. Le 24 mai, la Conférence s'ajourne jusqu'au 29. Le 31 mai, les points de vue russe et américain, toujours inconciliables, sont réaffirmés.

(4) Souvanna Phouma, prince du Laos, neutraliste, vers lequel vont les sympathies de Londres, de Paris et de Phnom Penh, comme chef du futur gouvernement laotien de coalition.

Phoumi [1], pas plus qu'il ne serait réaliste de vouloir un gouvernement Pathet-Lao; le nouveau gouvernement laotien ne doit être ni pour l'Est ni pour l'Ouest. » Il suffit, dira un peu plus tard M. Wang Ping-nan, que les Américains se rallient à ce point de vue, car Phoumi ne peut faire autrement que de suivre leur avis.

À propos de la formation d'un gouvernement de coalition, M. Wang Ping-nan, se fondant sur des télégrammes Reuter de l'après-midi même, se montre relativement optimiste. En revanche, il enregistre sans plaisir les difficultés momentanées qui ont conduit les deux coprésidents à reporter encore les séances plénières de la Conférence.

L'ambassadeur chinois en Pologne s'inquiète de connaître les réactions françaises aux deux discours du maréchal Chen Yi. M. Chauvel lui répond qu'il s'efforce précisément actuellement de dégager les points d'accord possibles entre les déclarations des diverses délégations. L'on est ainsi amené à échanger quelques idées sur l'importance du contrôle de la C.I.C. [2]. Les Chinois ne veulent pas d'un contrôle qui limiterait la souveraineté interne du futur gouvernement laotien. Nul gouvernement laotien ne pourrait d'ailleurs l'accepter. Cependant, M. Chauvel ayant remarqué que dans la mesure où les précédentes dispositions n'avaient pas donné toute satisfaction, il conviendrait nécessairement d'accroître la responsabilité de la C.I.C. et de réclamer à celle-ci des comptes rendus plus fréquents. M. Wang Ping-nan n'en disconvient pas et estima même sans hésiter que ce point pouvait faire l'objet de discussions.

L'ambassadeur chinois en Pologne s'abstint de prendre position à propos du rôle respectif des coprésidents [3] et des chefs de délégation lorsque la Conférence est réunie. Il marqua indirectement l'importance que les Chinois attachent à la Conférence en s'informant du retour éventuel de notre ministre des Affaires étrangères [4] et en assurant que le maréchal Chen Yi n'avait aucunement l'intention de s'absenter avant la fin de la Conférence. L'évocation de la visite du président Kennedy à Paris [5] et de la rencontre de MM. Kennedy et Khrouchtchev à Vienne [6] n'appela pas de commentaire particulier.

Il n'est pas sans intérêt de noter que M. Wang Ping-nan ne fit à aucun moment allusion à une extension de l'objet de la Conférence aux autres États du Sud-Est asiatique et ne souleva pas davantage la question de la neutralisation de quelques-uns de ces pays (Le maréchal Chen Yi avait également renoncé à le faire lors de son deuxième discours). Aucune référence ne fut faite non plus aux Soviétiques.

Dans l'ensemble, la visite de M. Wang Ping-nan laisse les impressions suivantes.

La délégation chinoise est sûrement très soucieuse d'aboutir à un règlement du problème laotien. Mais peut-être s'agit-il moins d'amener rapidement le Laos dans le camp socialiste que de remporter un succès diplomatique retentissant sur les États-Unis. Une neutralisation du Laos ne manquera pas d'être présentée comme un grand succès des Chinois « forçant » les Américains à « lâcher prise ». Ce résultat, en ébranlant la confiance des États non communistes de l'Asie du Sud-Est dans les États-Unis, dont l'isolement est dès maintenant souligné, prépare les voies d'un neutralisme qu'il s'agit d'étendre peu à peu à la Thaïlande, à la Malaisie, voire au Sud-Vietnam, sans parler du Cambodge et de la Birmanie, déjà fort avancés dans cette voie.

Il est certain qu'un tel courant neutraliste, en compromettant l'existence ou en prouvant l'inutilité de l'O.T.A.S.E., faciliterait grandement le passage final de tout le Sud-Est asiatique sous l'influence de Pékin.

(1) Général Phoumi Nosavan, chef d'une faction du Sud, en relations étroites avec la Thaïlande et les services américains.

(2) La C.I.C. (Commission internationale de contrôle), chargée de la surveillance et du contrôle de l'application des dispositions de l'accord sur la cessation des hostilités au Laos, a été instituée par les accords de Genève de 1954. Cette Commission est composée des représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne. Elle est présidée par le représentant de l'Inde et a son siège à Vientiane.

(3) Les deux coprésidents sont : MM. MacDonald, chef de la délégation britannique à la conférence internationale sur le Laos, et Pouchkine (U.R.S.S.).

(4) M. Couve de Murville a quitté Genève le 19 mai, de même que MM. Rusk et lord Home, puisque la Conférence suspendait ses travaux jusqu'au 22 mai.

(5) Du 31 mai au 2 juin. Sur le sujet, voir ci-après le n° 265.

(6) Les 3 et 4 juin. Sur le sujet, voir ci-après les n°s 269, 270.

Ce n'est donc point tant le Laos lui-même que l'ensemble de cette région (où il s'agit d'abord de provoquer un recul américain) qui intéresse aujourd'hui les Chinois. Cet objectif général laisse penser que leur délégation se montrera relativement accommodante.

En ce qui concerne les Français, la visite de M. Wang Ping-nan, ses offres de contact très directes et sans doute très sincères, s'expliquent à la fois par les résultats positifs de la conférence de 1954, par la relative modération de la position française[1], par la situation particulière que nous souhaitons conserver au Laos et que les Chinois peuvent appuyer sans danger au moins pour un temps, enfin évidemment aussi par le crédit que nous conservons auprès des diverses factions laotiennes.

Il n'est pas douteux que nous puissions dans quelques cas obtenir des Chinois qu'ils tempèrent les positions de certaines délégations moins attachées que la leur au succès de la Conférence (délégation soviétique) ou plus soucieux d'obtenir localement des avantages immédiats (délégation vietnamienne).

(Asie-Océanie-Chine 1956-1967 n° 524, f°s 33-37.)

259

Note du Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté

sur les négociations franco-mauritaniennes

N. n° DAG. 1. *Paris, 29 mai 1961.*

C'est le 19 octobre 1960 que le Premier ministre de Mauritanie, chef du gouvernement, M. Mokhtar Ould Daddah, écrivait au gouvernement français :

« Au moment de procéder à la signature de l'accord de transfert des compétences de la Communauté dont l'entrée en vigueur marquera l'accession de la République islamique de Mauritanie à l'indépendance, j'ai l'honneur de vous confirmer l'adhésion de la République islamique de Mauritanie à la Communauté rénovée. »[2]

Par lettre du même jour, le gouvernement français, sous la signature du Premier ministre, prenait acte de cette déclaration et s'engageait à appuyer la candidature de la République islamique de Mauritanie à l'organisation des Nations Unies.

[1] M. Chauvel a déposé le 23 mai, en l'absence de M. Couve de Murville, des propositions françaises qui tiennent dans deux documents : d'abord, un « schéma d'une déclaration du gouvernement royal laotien », constituant une suggestion de « déclaration de neutralité » qui pourrait prendre la forme d'une loi constitutionnelle; le second document est un « projet de déclaration faite en réponse à la déclaration du gouvernement du Laos ». Les membres de la Conférence prenant acte de la déclaration du gouvernement laotien s'interdiraient toute immixtion dans ses affaires intérieures et signeraient, pour assurer le respect de ces engagements, un accord amendant et complétant les accords de Genève de 1954. M. Chauvel précise que le contrôle devrait comporter deux phases : au cours de la première, le cessez-le-feu serait définitivement assuré; au cours de la seconde, la C.I.C. assurerait, avec la collaboration du gouvernement laotien, l'application du système de contrôle que la Conférence est appelée à définir.

[2] L'accord particulier portant transfert des compétences de la Communauté à la République islamique de Mauritanie a été signé à Paris le 19 octobre 1960. Cet accord a été ratifié le 9 novembre par l'Assemblée nationale mauritanienne et le 15 novembre par l'Assemblée nationale française.

On aurait pu penser que cet engagement pris, l'affaire était réglée et qu'il ne restait plus qu'à mettre en la forme les accords de coopération. Il n'en a rien été.

L'indépendance mauritanienne a été célébrée le 28 novembre 1960 et cette jeune République n'a pu obtenir son admission à l'O.N.U. (1). Le président Mokhtar demandait alors au gouvernement français de bien vouloir remettre les négociations et admit que celles-ci pourraient commencer le 15 janvier 1961.

Devant le silence des autorités mauritaniennes à cette date, le gouvernement français demandait à nouveau à la Mauritanie, par le canal de notre représentant, de bien vouloir fixer des dates rapprochées pour la signature des accords pour lever, ne serait-ce qu'aux yeux de l'opinion internationale, l'équivoque qui pouvait planer sur les rapports franco-mauritaniens dans le contexte nouveau de l'indépendance. Cette proposition fut fort mal accueillie par le Premier ministre mauritanien, qui alla jusqu'à qualifier la relance française « d'affront personnel et de chantage », ajoutant que « le gouvernement français voulait profiter des difficultés actuelles du gouvernement mauritanien et de sa position délicate pour lui imposer la signature des accords ».

La note verbale que remettait le Premier ministre de la R.I.M. à notre représentant concluait sur la nécessité de « tirer la conclusion qui s'impose en vue d'assurer, avec d'autres concours éventuels, la défense de l'indépendance nationale. »

Le 16 janvier 1961, le gouvernement français faisait tenir au Premier ministre une note verbale conciliante concluant que rien ne serait modifié, sauf convention commune, aux relations franco-mauritaniennes, telles qu'elles existaient avant la proclamation de l'indépendance, tant en ce qui concerne la nature de leurs relations que leur forme.

La chose restait en état jusqu'à la signature, le 24 avril, des accords de coopération des États de l'Entente avec la France (2).

Il fut alors proposé au président Mokhtar de bien vouloir envisager la signature des accords le 2 ou 3 juin à l'occasion de sa visite en France, la R.I.M. se trouvant être le dernier État à n'avoir pas conclu avec notre pays des accords de coopération (3).

Désormais, il est officiel que Mokhtar Ould Daddah rencontrera le Premier ministre le 3 juin (4) et le général de Gaulle le 5.

Mokhtar Ould Daddah en profitera pour confirmer son désir de se lier à la France par des accords, sans pour autant entrer dans la Communauté. Compte tenu du contexte politique général et du précédent créé par les accords passés avec les pays de l'Entente, il ne semble pas qu'il y ait lieu de soulever des objections à cette manière de voir.

Ces prochaines négociations étant dans l'esprit de Mokhtar Ould Daddah un point de départ de nouvelles confrontations et non plus seulement un aboutissement, il faudra lui soumettre et soumettre aux experts des avant-projets d'accords de coopération techni-

(1) Le Maroc a contesté dès le début la possibilité pour la Mauritanie de devenir indépendante. La Commission politique de l'O.N.U. se saisit du problème mauritanien le 15 novembre 1960. Le 26 novembre 1960, le débat est clos sans qu'aucune résolution soit adoptée. Le délégué soviétique à l'O.N.U., M. Zorine, s'oppose par son veto, le 3 décembre 1960, à l'admission de la Mauritanie à l'O.N.U. Sur le problème de la Mauritanie, voir l'*Année politique 1960,* p. 372-374; *D.D.F.,* 1960-II, n°s 230 (note), 233 (note), 247 (note), 258 (note).

(2) Sur les accords de coopération et de défense avec les États du Conseil de l'Entente, voir l'*Année politique 1961,* p. 341-344; ci-dessus le n° 212.

(3) À ce sujet, voir le télégramme de Paris n°s 124-125/DAG.1 du 28 avril et les télégrammes n°s 246-247, adressés le 26 mai de Saint-Louis à Paris, non reproduits. La délégation mauritanienne conduite par M. Mokhtar Ould Daddah est arrivée à Paris le 30 mai.

(4) Le 3 juin, M. Michel Debré recevait M. Mokhtar Ould Daddah, venu préparer avec lui les négociations en vue de la conclusion d'accords de coopération entre la France et la République islamique de Mauritanie. Au cours de cet entretien, l'appartenance à la Communauté et les relations entre la Mauritanie et le Maroc ont été particulièrement évoquées. M. Mokhtar Ould Daddah a déclaré préférer prendre comme modèles les accords passés entre la France et la Côte d'Ivoire. Deux groupes de travail ont été constitués : l'un sur les questions politiques et de défense, présidé par M. Gorse, le second pour les questions de coopération présidé par M. Foyer. Sur l'historique des accords franco-mauritaniens, se reporter à deux notes : l'une portant sur les questions de défense, émanant du Cabinet du Premier ministre, datée du 16 juin, l'autre, plus générale, datée du 21 juin (documents non retenus). Ces accords seront signés le 19 juin et publiés intégralement au *Journal officiel de la République française,* n°s 62-63, février 1962.

que, culturelle, économique et financière et militaire, et qui pourraient être par exemple ceux utilisés comme base de discussion avec les États de l'Entente.

Les questions de principe étant ainsi réglées, il importe à présent de désigner la personnalité qui assurerait la direction et la responsabilité politique des négociations, ainsi que les experts qui participeraient aux travaux.

Rien ne s'oppose à ce que ces experts soient les mêmes que ceux qui participèrent à Niamey à l'élaboration des accords avec les pays de l'Entente.

(DAM. Mauritanie.)

260

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 530 à 535 (1). *Belgrade, 30 mai 1961, 17 h.*

(*Reçu :* 21 h. 17.)

Je me réfère à mon télégramme n° 526 (2).

Le secrétaire d'État par intérim M. Micunovitch, que je n'avais pas rencontré depuis son retour d'Afrique où il avait accompagné le maréchal Tito (3), m'a reçu ce matin. Il a tenu tout d'abord à me dire que ses compagnons de voyage et lui-même avaient été profondément impressionnés non seulement par les réalisations françaises — en particulier au Maroc —, mais surtout par l'affection dont la plupart des dirigeants africains d'expression française leur avaient paru animés à l'égard de la France. Cela était vrai, a-t-il précisé, même des Guinéens qui « ayant fait leur maladie », recommençaient à se tourner vers Paris : « Nous ne désirons qu'une chose, a déclaré le secrétaire d'État par intérim, c'est que la France continue de jouer son rôle dans ces pays, dans l'intérêt de leur propre sécurité et dans l'intérêt de l'Europe ». Dans le même esprit, M. Micunovitch a exprimé le « désir ardent » de son gouvernement que l'on parvienne à une entente complète à Évian et que soit enfin réglée l'affaire algérienne (4); après quoi « il ne subsisterait plus aucun problème entre la France et la Yougoslavie. »

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier à Alger (n° 907).

(2) Du 27 mai, non reproduit. Ce télégramme faisait part de la visite à Belgrade de M. Abdelhafid Boussouf, ministre des Armements et chargé de liaison du G.P.R.A.

(3) Le maréchal Tito a effectué un long périple en Afrique du 14 février au 26 avril, au cours duquel il a visité les pays suivants : Ghana, Togo, Liberia, Guinée, Mali, Maroc, Tunisie, République arabe unie. Sur le séjour en Guinée, voir en particulier la dépêche de Belgrade n° 271/EU du 29 mars, non reproduite; sur le séjour en Tunisie et la rencontre Tito-Ferhat Abbas, voir la dépêche de Belgrade n° 360/EU du 26 avril, non reproduite. Cf. également ci-dessus le n° 251.

(4) Le 30 mars, le gouvernement français et le G.P.R.A. publient simultanément un communiqué confirmant l'ouverture de la conférence d'Évian le 7 avril. Le 31 mars, le G.P.R.A. renonce à se rendre à Évian. Le 10 mai, est publié à Tunis un communiqué du G.P.R.A. annonçant l'ouverture des pourparlers d'Évian le 20 mai. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 169 (note). Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 43-44, 69-70, 276-278, 300-306.

J'ai exprimé pour ma part le regret que la presse yougoslave tienne un langage bien différent de celui de mon interlocuteur, soit à propos des pays d'Afrique auxquels nous avons accordé l'indépendance, et dont elle continue de critiquer le rôle que nous y tenons encore — soit à propos de l'Algérie : j'ai souligné la partialité des commmuniqués publiés ici sur les pourparlers d'Évian systématiquement présentés du point de vue du F.L.N. (1), par exemple en ce qui concerne la décision française d'arrêter toutes opérations offensives.

Puis j'ai évoqué la présence de Boussouf (2) à Belgrade en indiquant que selon certaines rumeurs (qui circulent effectivement depuis deux jours), il serait venu pour s'assurer des fournitures d'armes.

Le secrétaire d'État par intérim s'est écrié qu'il ne « pouvait pas le croire ». La Yougoslavie n'avait jamais été l'arsenal du F.L.N. Ce n'était pas le moment qu'elle le devienne. Personnellement, il n'avait eu et ne comptait obtenir aucun contact avec Boussouf. Mais il savait que la brève escale de celui-ci était destinée à une prise de contact avec les [alliances] socialistes qui serait suivie d'une réunion à laquelle prendraient part des représentants de toutes les organisations syndicales, de femmes ou de Croix-Rouge intéressés aux questions que soulève la présence en Yougoslavie d'étudiants et de blessés algériens (3).

C'est tout ce que j'ai pu apprendre jusqu'ici à ce sujet. La presse n'a fait qu'annoncer hier en quelques lignes l'arrivée de Boussouf. Elle ne fait pas mention aujourd'hui de son emploi du temps. Les journalistes étrangers qui ont cherché à s'informer du but de sa mission n'ont pu recueillir, de source yougoslave, aucune précision; et les représentants des pays arabes se montrent tout aussi discrets.

(Collection des télégrammes.)

(1) Sur le sujet, voir les télégrammes n°s 491 du 20 mai, 492 du 22 mai, 505, 506 du 25 mai, non reproduits.

(2) Sur la personnalité de M. Boussouf, voir le télégramme de Belgrade n° 571 du 5 juin, non reproduit.

(3) Sur l'aide de la Yougoslavie au F.L.N., voir la dépêche de Belgrade n° 452/EU du 5 juin, non reproduite, qui fait état notamment des récentes conversations de M. Boussouf au cours desquelles a été exposé le point de vue du G.P.R.A. dans les négociations d'Évian et où il a été traité conjointement de l'aide aux blessés et à la population algérienne.

261

Note de la Direction d'Europe [1]

Entretien avec M. Bohlen [2]

N. *Paris, 31 mai 1961.*

M. Bohlen est venu voir M. Laloy le 31 mai à 15 h. 30. Il voulait échanger quelques idées sur les pourparlers de Vienne [3].

1. *Problème de Berlin.*

Sur la question de Berlin, M. Bohlen a préparé un bref mémorandum pour le Président, qui recommande d'ouvrir la conversation selon les lignes suivantes :

Nous ne pouvons nous engager dans une discussion sur le point de savoir si la situation à Berlin est plus ou moins anormale. C'est voir les choses par le petit bout. Ce qui est anormal, c'est la situation en Allemagne. S'il subsiste des restes de guerre en Europe, c'est essentiellement sous la forme de la division de l'Allemagne. Si M. Khrouchtchev veut s'atteler à ce problème-là, les États-Unis sont disposés à travailler dans le même sens, mais vouloir réduire la chose à la question de Berlin serait une erreur totale.

M. Bohlen recommande d'éviter un débat juridique sur les droits. Il voudrait plutôt placer le problème sur le plan des rapports entre les grandes puissances. M. Khrouchtchev doit savoir que les États-Unis n'ont jamais cherché à acculer l'Union soviétique à un choix entre le sacrifice d'intérêts essentiels et le recours à la force; il doit donc être prévenu que s'il entend les placer devant un tel dilemme, il prend un risque considérable. On ne peut obliger une puissance comme les États-Unis à céder à la menace et à des formes de pression comportant dénonciation unilatérale d'accords. Telle est la nature véritable du problème qui se pose à Berlin et le président des États-Unis estime que M. Khrouchtchev doit en peser soigneusement les termes.

Si M. Khrouchtchev n'est pas en état d'envisager un règlement du problème allemand, et s'il veut limiter ses exigences à Berlin, encore faudrait-il qu'il n'isolât pas artificiellement la ville de Berlin-Ouest. S'il y a un problème de Berlin, c'est celui de l'ensemble de la ville, et si l'on voulait parler d'une organisation s'étendant à tout Berlin sur la base des accords de 1944-1945 [4], il y aurait peut-être matière à discussion.

M. Bohlen reconnaît que cette dernière suggestion présente un certain risque, car si M. Khrouchtchev l'acceptait, cela provoquerait des problèmes insolubles en ce qui concerne notamment les rapports entre la ville réunifiée et les deux gouvernements allemands. Mais il n'a aucun doute que M. Khrouchtchev n'acceptera pas. Il pense simplement à l'argumentation nécessaire pour empêcher M. Khrouchtchev de développer librement la sienne.

[1] Rédigée pour le Ministre.

[2] M. Charles Bohlen, secrétaire d'État adjoint, spécialiste des questions soviétiques.

[3] Les entretiens Kennedy-Khrouchtchev se sont tenus à Vienne les 3 et 4 juin. Voir ci-après les n°s 269, 270 et également l'*Année politique 1961,* p. 465-466.

[4] Sur les accords de 1944-1945 et les textes de base relatifs à Berlin, se reporter au *Dossier de l'affaire de Berlin* préparé par M. A. Molter, rapporteur, Union de l'Europe occidentale, Assemblée, Commission des Affaires générales, huitième session ordinaire (A/UEO/GA (62) 44), Paris, le 1er décembre 1962.

En ce qui concerne le fond du problème de Berlin, M. Bohlen a parlé assez longuement de la question du plan d'urgence [1].

À son avis, M. Khrouchtchev, s'il se décide enfin à signer son traité de paix, sans doute au mois d'octobre-novembre, dira aux Alliés qu'ils doivent, pour continuer à accéder à Berlin, conclure un nouvel accord avec M. Ulbricht. C'est à ce moment que se posera le problème de savoir comment l'on passe. Les plans actuels, dans la mesure où ils prévoient une simple substitution des Allemands de l'Est aux Russes aux postes de contrôle, seront sans doute inapplicables si M. Khrouchtchev se borne à proclamer qu'un nouvel accord est nécessaire pour le maintien de la circulation entre Berlin et l'Ouest.

Dans l'hypothèse qu'il envisage, M. Bohlen incline vers un recours aux liaisons aériennes. Il ne croit pas, en effet, que les Russes ou les Allemands de l'Est tentent d'intercepter le trafic et le ravitaillement allemands; il lui semble donc que quelques avions par jour seront suffisants et que le transport aérien a l'avantage de contraindre les Russes à user de la force armée pour l'interrompre. Il ajoute que, dans d'autres milieux, au département d'État ou au Pentagone, on insiste sur la nécessité de faire passer des convois terrestres. Il estime que, dans cette deuxième hypothèse, les incidents seront beaucoup plus difficiles à circonscrire.

M. Bohlen s'interroge sur le point de savoir si M. Khrouchtchev peut vraiment remettre indéfiniment le règlement du problème de Berlin. Son prestige personnel est engagé par ses imprudentes et multiples déclarations. Dans ces conditions, l'issue est difficile à prévoir exactement.

Interrogé sur la nature des contreparties qui pourraient être offertes par les puissances occidentales pour faciliter à M. Khrouchtchev un recul, il s'est montré évasif : « Nous pouvons nous en tirer sans rien payer, j'espère. »

En conclusion, M. Laloy a fait remarquer que si le mémorandum de M. Bohlen lui paraissait orienté dans une bonne direction, il fallait cependant éviter que l'absence de toute référence aux droits permît à M. Khrouchtchev de conclure que M. Kennedy se désintéressait de cet aspect de la question. La meilleure manière d'introduire celle-ci serait de souligner fortement que les accords conclus à quatre ne pouvaient être transformés ou modifiés que par la volonté des quatre signataires, langage que M. Khrouchtchev comprendrait sûrement si l'on ajoutait qu'une dénonciation unilatérale rendrait évidemment difficile la conclusion de nouveaux accords dans d'autres domaines.

2. *Problème de la « Troïka ».*

Interrogé sur l'attitude que le président Kennedy comptait avoir à l'égard d'une question mentionnée par la plupart des correspondants américains, celle de la revendication soviétique d'une structure tripartite pour le secrétariat général des Nations Unies ou l'organisation administrative du contrôle du désarmement [2], M. Bohlen a confirmé que c'était là une préoccupation très importante du gouvernement des États-Unis et du Président. Il a tout de suite marqué une différence entre le problème des Nations Unies où sans doute, la revendication russe avait un caractère très sérieux — et celui du contrôle des tests nucléaires — où peut-être, il s'agissait plus d'une manœuvre en vue d'obtenir des contreparties dans un autre domaine.

M. Laloy a mis en garde M. Bohlen contre une insistance trop grande sur ce point, étant donné que M. Khrouchtchev pourrait en tirer les éléments d'un marchandage dont Berlin ou tout autre problème ferait les frais.

[1] Sur le plan d'urgence pour Berlin, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 220 (et notes).

[2] Le 23 septembre 1960, lors de la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Khrouchtchev a demandé la suppression du poste de secrétaire général de l'Organisation et son remplacement par un directoire de trois membres (un capitaliste, un socialiste, un neutre), le siège de l'ONU étant transporté à Vienne ou en Suisse. À la première séance de la Commission politique consacrée au désarmement, le 19 octobre, M. Zorine, délégué de l'Union soviétique, a suggéré la création d'un Comité de quinze membres suivant une répartition tripartite (pays socialistes, occidentaux et neutralistes) pour reprendre la négociation sur le désarmement. *D.D.F.,* 1960-II, n°s 139 (note), 144 (note), 147, 155.

M. Bohlen a souligné qu'il était parfaitement conscient de cet aspect et qu'il en avait fait mention dans un de ses mémorandums, en rappelant qu'il fallait éviter de s'engager avec les Russes dans une négociation concrète sur ces problèmes. Par contre, l'on attirerait leur attention sur la portée de leur attitude. D'une façon générale, les Russes poseraient toujours des exigences exorbitantes, pour pouvoir ensuite reculer de quelques pas. Tout le monde était alors soulagé d'une concession russe qui n'était en réalité qu'un succès soviétique plus ou moins masqué.

3. *Pays sous-développés et neutralité.*

M. Bohlen s'est déclaré assez malheureux des déclarations souvent trop simplistes de certains porte-parole américains sur le problème de la neutralité. Il ne fallait interdire à personne d'être neutre, et l'on pouvait même envisager dans certains cas la neutralité comme plus satisfaisante, du point de vue des États-Unis, qu'une alliance impopulaire et mal équilibrée, mais il ne fallait surtout pas décourager ceux qu'on avait comme alliés. « Nous les perdrons tous, et vous savez au bénéfice de qui. »

4. *Problèmes généraux.*

M. Bohlen incite M. Kennedy à tenir à M. Khrouchtchev le langage suivant : il est difficile que vous ayez sur la tête deux casquettes, tantôt une casquette d'État, tantôt une casquette communiste. Quand vous coiffez la première, vous tenez des propos plutôt raisonnables, mais en même temps, vous utilisez la seconde pour créer des situations de plus en plus défavorables aux intérêts des États-Unis dans le monde. Comment voulez-vous que nous trouvions une entente sur de telles bases ?

M. Bohlen pense que ce langage ne changera pas les dispositions de l'homme d'État soviétique. Il espère néanmoins l'influencer, peut-être le flatter, en lui parlant comme à un chef d'État responsable de très grands intérêts, à qui, à ce titre, on est disposé à faire dans une certaine mesure confiance. Le seul domaine, en effet, dans lequel il y ait une relative convergence d'intérêts entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux, est celui de la prévention de la guerre. Les deux systèmes ont intérêt à l'éviter. M. Khrouchtchev peut éventuellement être sensible à un argument de ce genre. On peut lui dire que sur le plan idéologique, les oppositions sont si profondes qu'il faudra des décennies pour les ramener à des proportions supportables. Entre-temps, la guerre menace également les deux partis.

De ce point de vue, M. Bohlen suggère également au président Kennedy de dire à M. Khrouchtchev que les États-Unis ne peuvent le suivre dans sa théorie des guerres dont certaines, celles de « libération nationale », seraient licites et les autres pas. M. Kennedy indiquerait que toute guerre implique un risque d'élargissement et que l'utilisation de la force dans les rapports internationaux est diamétralement opposée à l'idée d'une stabilisation et d'une détente.

M. Laloy a fait remarquer à ce propos que M. Khrouchtchev répondait certainement en mentionnant l'affaire de Cuba [1]. A quoi M. Bohlen a répondu que sur Cuba, M. Kennedy se bornerait à dire que « si nous avions vraiment voulu employer nos forces dans l'affaire de Cuba, vous pensez bien qu'elle se serait résolue autrement. Nous avons laissé des volontaires faire une entreprise dont on peut discuter le bien-fondé, mais on ne peut nous accuser d'avoir voulu engager nos forces dans une aventure à Cuba ». De même façon, si M. Khrouchtchev déclare que le président des États-Unis devrait bien tolérer l'existence d'un régime antiaméricain à Cuba, alors que lui, Khrouchtchev, tolère la Turquie et l'Iran à ses frontières, M. Kennedy répondra que les gouvernements iranien et turc ne se livrent à aucune manifestation antisoviétique et cherchent au contraire à établir avec le gouvernement de l'U.R.S.S. des rapports normaux, sans trahir pour autant leurs alliances. Si le régime de Cuba agissait ainsi à l'égard des États-Unis, le problème qu'il pose serait radicalement différent.

[1] Le 17 avril a eu lieu un débarquement de troupes antifidélistes à Cuba. L'échec de l'offensive anticastriste est consacré le 22 avril avec la capitulation des derniers envahisseurs dans les marais de Zapata. Sur le sujet, voir ci-dessus n°s 197, 202 (et note), 223, 224; se reporter aussi à l'*Année politique 1961,* p. 432-434.

5. *Genèse de la visite*[1].

Dès l'élection de M. Kennedy, M. Khrouchtchev a fait de très nombreuses allusions « personnelles » à une rencontre. L'idée a été reprise lors de l'envoi du message du 22 février par M. Thompson. Celui-ci a parlé d'un voyage éventuel de M. Kennedy en Europe et d'une rencontre possible au printemps à Genève ou à Vienne. L'accueil a été très favorable. Après la crise de Cuba, M. Bohlen a conseillé de laisser dormir l'affaire. Elle est reprise le 4 mai par M. Gromyko auprès de M. Thompson. M. Khrouchtchev serait toujours désireux de rencontrer M. Kennedy, dit Gromyko. Qu'en est-il de l'autre côté ? C'est alors qu'après consultation de M. Macmillan, du général de Gaulle et de M. Adenauer, dit M. Bohlen, l'on décide d'accepter. Fait notable, les Russes acceptent sans discuter le projet de communiqué à la presse et la suggestion d'une rencontre dans les deux ambassades, projet et suggestion qui ont pour but de bien marquer qu'il ne s'agit pas de « négociations ». M. Khrouchtchev a donc l'air de tenir à cette rencontre. Autrement, il aurait pu soulever maintes difficultés.

(R.F.A. Berlin. E.U. 6-35-1.)

262

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris[2]

N. *Paris, 1er juin 1961.*

La présente note a pour objet de clarifier certaines questions évoquées au cours des entretiens franco-britanniques qui ont eu lieu à Londres les 27 et 28 février et 2 et 3 mai 1961[3], entre la délégation britannique, conduite par sir Roderick Barclay, et la délégation française, dirigée par M. Olivier Wormser.

D'une façon générale, le problème abordé consistait à préciser dans quelle mesure deux systèmes économiques régionaux, le Commonwealth et la Communauté économique européenne, étaient conciliables.

[1] Sur les relations entre les États-Unis et l'U.R.S.S., se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 379-381. Pendant la première quinzaine d'avril, le président Kennedy complète son information sur les problèmes extérieurs en recevant des chefs de gouvernement ou des ministres des pays de l'Europe occidentale afin de réaliser une meilleure cohésion du monde libre en face de la coalition sino-soviétique. Le 3 avril, le président Kennedy a accepté l'invitation du général de Gaulle à venir s'entretenir avec lui à Paris des principaux problèmes de la politique internationale. Le séjour à Paris du président des États-Unis a été arrêté à une durée de trois jours, du 31 mai au 2 juin. De son côté, M. Khrouchtchev a fait connaître à M. Kennedy son désir d'une rencontre et lui a suggéré de se rendre à Vienne après sa visite à Paris. Voir l'*Année politique 1961,* p. 434-437, 465-466.

[2] L'intitulé du document porte qu'il a été remis le 1er juin à l'ambassade britannique « pour être adressé à sir Roderick Barclay et communiqué aux cinq autres membres de la Communauté économique européenne ».

[3] Voir les comptes rendus de ces entretiens reproduits ci-dessus sous les nos 100 et 230.

Les considérations ci-dessous ne se réfèrent qu'au point de vue développé du côté français.

1. *Tarif commun extérieur.*

a. Le tarif commun extérieur doit être commun et non pas harmonisé et il doit s'appliquer à toutes les importations, qu'elles soient de produits industriels ou agricoles.

b. Son niveau doit être arrêté d'un commun accord en conformité avec les règles du G.A.T.T., étant entendu que ces règles doivent conduire à des solutions acceptables pour les principaux intéressés, au premier chef les États-Unis.

c. Il doit s'appliquer à tous les pays non membres du Marché commun.

Des considérations qui précèdent, il résulte que le plan exposé par M. Heath, au Conseil de l'U.E.O. tenu à Paris le 27 février 1961 (1) : tarif extérieur commun ou harmonisé ne s'appliquant ni aux pays signataires du traité de Stockholm ni aux pays du Commonwealth et ne visant que les seuls produits industriels, n'est pas de nature à fournir une base utile de discussion.

Il va de soi que l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. est incompatible avec son appartenance à l'A.E.L.E. Les décisions relatives à l'adhésion ou à l'association des pays tiers, y compris les pays membres de l'A.E.L.E., doivent être prises d'un commun accord.

2. *Agriculture.*

a. Les prix pour les principales denrées agricoles produites dans le Marché commun doivent être identiques et fixés d'un commun accord.

Ces prix doivent être fixés de façon à être rémunérateurs pour les producteurs, sans provoquer un accroissement anormal de la production des pays membres.

b. Il ne faut pas se dissimuler que la production européenne, déjà excédentaire dans certains secteurs, augmentera du fait des progrès de la productivité. L'autarcie n'étant pas un objectif de la politique agricole française, les pays membres doivent être solidairement responsables des éventuels excédents.

c. La juxtaposition du système européen continental de protection de l'agriculture par interventions aux frontières et du système anglais de protection par subventions à la production rend impossible l'élaboration d'un système agricole commun et d'une politique agricole commune.

d. Le principe des prélèvements aux frontières du Marché commun, arrêté entre les Six en décembre dernier, ne peut fonctionner que s'il est appliqué aussi par le Royaume-Uni et à toutes ses importations de pays non membres, y compris les pays du Commonwealth.

(1) Voir le compte rendu du Conseil de l'U.E.O. du 27 février, ci-dessus sous le n° 108.

e. La libre circulation des produits agricoles au sein de la C.E.E. est un objectif fondamental qui doit être assuré par des engagements précis.

3. *Association des pays et territoires d'outre-mer.*

Au cas où le Royaume-Uni souhaiterait que certains pays indépendants ou encore dépendants, entretenant des relations particulières avec lui, soient associés au Marché commun, comme le sont les pays et territoires d'outre-mer (quatrième partie du traité), les mêmes critères (sous-développement économique, social et culturel) devraient être retenus pour en arrêter la liste.

(D.E.-C.E. A 30-6-653 sd 3. Grande-Bretagne.)

263

Note de la Direction d'Europe
(Service d'Europe centrale)

Au sujet du plan d'urgence pour Berlin
Mesures militaires plus poussées

N [1]. *Paris, 1er juin 1961.*

I. Position du problème [2].

Le document *Live Oak* du 27 juillet 1959 sur les « mesures militaires plus poussées » dans le cadre du plan d'urgence pour Berlin prévoyait, en son appendice D, pour réouvrir l'accès terrestre sur l'autoroute Helmstedt-Berlin, l'emploi d'une force militaire de l'importance d'un bataillon, d'une brigade ou d'une division.

Dans une lettre datée du 3 novembre 1959, le général Ély a donné au général Norstad son accord aux mesures proposées, en soulignant qu'elles « pouvaient servir de base à une planification plus poussée, à mener à un niveau opérationnel tripartite interarmées ».

Or, des divergences de vues sont dernièrement apparues au sein de *Live Oak* entre les représentants français et anglo-américains, lorsque ces derniers ont estimé qu'une force de l'importance d'un bataillon était insuffisante pour réouvrir l'accès terrestre à Berlin. Forts de l'accord général donné par le général Ély le 3 novembre 1959, ils ont demandé que soit étudié l'emploi d'une force correspondant à une division qui, dans leur esprit, devrait être constituée pour un tiers par des Français.

(1) Cette note a été rédigée par M. Dominique Charpy, secrétaire des Affaires étrangères.

(2) Sur la question, historique et position française, se reporter à la note n° 385/FR-L. O. émanant de l'État-major général de la Défense nationale, délégation française de *Live Oak,* Camp des Loges, datée du 25 mai 1961, portant sur la planification d'une force *Live Oak* à l'échelon « Division », assortie d'une lettre du général d'armée Olié, chef d'État-major général de la Défense nationale au général d'armée commandant en chef des forces françaises en Allemagne du 27 avril, réf. P.O.M. n° 10444/E.M.G.D.N./P.O.M./E./T.S., avec pour objet l'action sur l'autoroute de Berlin : planification de l'emploi d'une division, non reproduites.

Nos représentants ont émis les plus grandes réserves en invoquant les arguments suivants :

— L'accord donné par le général Ély se limitait en fait à l'emploi d'une force de l'importance d'un bataillon. Cette restriction n'a cependant pas été précisée par écrit;

— Si la crise berlinoise se développait en un conflit plus général, les forces françaises en Allemagne, stationnées dans une région excentrique par rapport à la zone de rassemblement et d'emploi de la division, ne pourraient intervenir dans le secteur de l'autoroute qu'au détriment de leur mission normale dans le cadre de la manœuvre Centre-Europe;

— Les forces françaises en Allemagne ne sont pas, à l'heure actuelle, en mesure de fournir plus que la contribution d'un bataillon, à l'exception des détachements nécessaires de liaison.

Qu'il y ait ou non malentendu sur le sens de l'accord donné par le général Ély en novembre 1959, il apparaît que notre attitude en cette affaire doit être dominée par des considérations politiques : les Anglo-Saxons, en particulier les Britanniques, ont tendance à retirer de nos réserves l'impression que notre fermeté, dans le problème de Berlin, est plus verbale que réelle. Les Anglais soulignent notamment que leur gouvernement « n'accepterait sans doute pas que des responsabilités tripartites soient supportées par une force pratiquement bipartite [1] ».

II. Solutions possibles.

Notre position est déterminée essentiellement par des problèmes d'effectifs.

1. Abandon de l'ensemble de l'opération.

Il serait possible d'émettre certains doutes sur l'efficacité réelle d'une opération tendant à la réouverture des accès terrestres, et de ne conserver dans nos plans que les convois-tests destinés à mesurer la volonté de résistance des Soviétiques et les ponts aériens. Mais il paraît difficile d'invoquer des arguments d'ordre politique pour camoufler l'incapacité dans laquelle nous semblons être de dégager les effectifs nécessaires. Nos alliés pourraient alors contester notre fermeté vis-à-vis de Berlin.

2. Participation à l'opération.

Trois hypothèses, émises par la délégation française à *Live Oak* dans sa note 385/F.R.L.O. du 25 mai 1961, peuvent être envisagées :

a. *Limiter la participation française au bataillon « Trade Wind »* [2].

Cette solution donnerait aux Anglo-Saxons des arguments pour mettre en doute notre détermination. Ce serait, en effet, ou renoncer à l'emploi d'une division et, dans l'esprit de nos alliés, revenir sur notre accord, ou admettre que l'opération division ne sera que bipartite et mettre ainsi en cause le principe, essentiel à nos yeux, du tripartisme dans les affaires berlinoises. Au surplus, il est apparu, lors des réunions de *Live Oak* des 19, 23 et 24 mai [3], que l'adoption de cette solution risquerait d'entraîner un retrait de l'accord du gouvernement britannique.

[1] Se reporter à la note précitée n° 385/FR.-L.O. du 25 mai 1961 émanant de la délégation française à *Live Oak*, Camp des Loges.

[2] L'opération *Trade Wind* avait pour objectif l'ouverture en force de l'*autobahn* Helmstedt-Berlin, par un convoi d'un bataillon, sous commandement britannique (préavis d'un mois). Sur le sujet, voir une note du service d'Europe centrale, de la direction d'Europe, du 15 septembre 1960, non reproduite et traitant de la défense de Berlin.

[3] La réunion du 19 mai était organisée au Camp des Loges à l'état-major de *Live Oak* à la demande du commandant en chef de l'armée britannique du Rhin pour la mise au point d'un ordre de bataille. Pour l'action sur l'autoroute de Berlin, la planification de l'emploi d'une division, voir la lettre du général d'armée Olié, chef d'État-major général de la Défense nationale au général d'armée commandant en chef les forces françaises en Allemagne, du 27 avril 1961, n° 10444/E.M.G.D.N./P.O.M./E./T.S. Se reporter également à la note n° 34/E.U. du service d'Europe centrale au Département du 15 juin 1961 adressée par le ministre des Affaires étrangères à M. le Premier ministre, État-major général de la Défense nationale. (Plan et opérations militaires concernant l'action sur l'autoroute de Berlin, planification de l'emploi d'une division.)

b. *Prélever des moyens supplémentaires en Algérie.*

Dans la mesure où ce prélèvement serait possible, les experts français de *Live Oak* estiment que le plafond de la contribution française ne devrait représenter qu'un dixième du volume global de la force.

Une participation, aussi faible, ne pourrait calmer les appréhensions anglo-saxonnes. Cette solution aurait, en fait, les mêmes inconvénients que celle envisagée en a).

c. *Accepter une planification sur la base d'une division, mais sans fixer de plafond à la participation française.*

La mise en œuvre de l'opération nécessitera, le moment venu, l'accord politique des trois gouvernements. Il serait donc possible d'accepter que l'étude sur l'emploi d'une division soit poursuivie, en se réservant de prôner l'utilisation d'un bataillon ou d'une division suivant les situations du moment.

Mais il est probable que les Anglo-Saxons ne se prêteront pas à une telle équivoque et qu'ils demanderont que le niveau des effectifs soit dès l'abord précisé, puisque tel est bien le point sur lequel porte le différend actuel.

***

Pour maintenir le tripartisme, pour ne pas prêter le flanc à des remarques sur notre fermeté, il apparaît que dans les conditions actuelles, la seule politique acceptable serait de donner notre accord à la planification prévue, en déclarant que notre participation sera approximativement égale au tiers. Pour tenir compte de notre éloignement géographique du point d'entrée de l'autoroute et des difficultés que nous avons à dégager les effectifs nécessaires, il devrait cependant être entendu que nous ne fournirions aucun élément au soutien logistique indispensable à la division. Il reste à savoir si cette suggestion, dont les avantages politiques sont certains, est techniquement possible.

(R.F.A. Berlin E.U. 6-35-1.)

264

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 2378 à 2386 [1]. Très secret. *Tunis, 2 juin 1961, 16 h 30.*
Pour le Ministre seul. Urgent.

Au cours de la réception qu'il a donnée à l'occasion de la fête nationale, M. Bourguiba m'a prié de retarder de quelques heures mon voyage à Paris. Il voulait, m'a-t-il dit, m'entretenir de questions importantes avant mon départ pour la Fance. J'ai donc été reçu ce matin, en présence de MM. Mokkadem et Masmoudi, par le chef de l'État. Ce dernier a tenu à donner à cette conversation un caractère détendu et cordial et n'a cessé de s'exprimer sur un ton très modéré.

[1] Une notule accrochée au document indique qu'il faut supprimer la mention « pour le Ministre seul » et diffuser à PR-PM-M. de Carbonnel, M. Lucet, M. de Guiringaud, M. Joxe.

Il m'a d'abord indiqué qu'après sa visite à Rambouillet (1), dont il conservait le meilleur souvenir, il lui paraissait s'être produit dans les relations franco-tunisiennes un « gel » dont il n'arrivait pas à comprendre les raisons. Il avait un moment pensé que son voyage à Washington (2) provoquait quelque irritation à Paris; il avait en vain cherché d'autres motifs et il avait été très étonné d'apprendre par M. Belkhodja que l'affaire de La Marsa (3) continuait à peser d'une manière générale sur nos relations. En particulier, nos deux pays n'avaient toujours pas procédé à un échange d'ambassadeurs.

J'ai répondu que notre volonté de coopération avec la Tunisie, telle qu'elle avait été affirmée à Rambouillet, n'avait été aucunement affectée par la question du mur.

Revenant sur cette affaire et la reprenant à ses débuts, le Président a souligné que le gouvernement tunisien avait agi comme il l'a fait parce que le gouvernement français ne s'était pas prêté à la discussion en vue de parvenir à un accord. J'ai remis immédiatement les choses au point en soutenant que nous n'avions jamais refusé d'examiner les demandes tunisiennes, mais que nous avions été placés devant un fait accompli; le Président s'est alors tourné vers M. Mokkadem avec un air interrogateur; ceci m'a donné à penser qu'il n'avait pas été, à l'époque, très exactement informé sur ce point.

En tout cas, a enchaîné M. Bourguiba, le gouvernement tunisien s'était efforcé de régler au mieux l'incident; il avait tout récemment fait un effort pour nous donner satisfaction à la fois sur le plan moral et matériel. Mais le chargé d'affaires de Tunisie à Paris venait de lui signaler que l'expression des regrets telle qu'elle figurait sur le dernier projet de note n'était pas assez marquée et qu'il y avait toujours là un point de désaccord.

Le chef de l'État m'a dit qu'il déplorait d'autant plus vivement cet état de choses que la question du mur n'était pas à la mesure des graves problèmes qui se posaient aujourd'hui en Afrique.

« Je suis, a-t-il déclaré en substance, très inquiet de l'évolution des choses en Afrique du Nord. Les Algériens prennent l'habitude de s'ali-

(1) Le 27 février : voir ci-desus les n°s 106, 109.

(2) Le chef de l'État tunisien s'était rendu les 1er et 2 mai au Canada, puis du 3 au 13 aux États-Unis et du 16 au 19 en Grande-Bretagne. Il avait eu plusieurs entretiens avec le président Kennedy à Washington le 3 mai; il avait le lendemain rendu hommage, devant les deux Chambres du Congrès, au soutien que la nation américaine avait apporté à l'indépendance de la Tunisie et mis l'accent sur l'amitié qui unissait les deux pays. Il avait traité le 5 mai devant le *National Press Club* de la décolonisation et de l'aide aux pays sous-développés. Négociations sur la base de l'autodétermination en Algérie, nécessité d'une décolonisation générale en Afrique, soutien de l'action de l'O.N.U. au Congo et respect par les États-Unis de la politique de non-alignement de la Tunisie, tels étaient les principaux thèmes sur lesquels les présidents Kennedy et Bourguiba avaient affirmé leur identité de vues dans le communiqué publié à la fin de leurs entretiens. Le sujet de l'aide financière américaine à la Tunisie avait été également abordé et l'envoi d'une mission d'experts de l'I.C.A. avait été décidé. La journée du 12 mai à New York avait été consacrée aux Nations Unies : le Président tunisien avait proclamé à nouveau son attachement à l'organisation internationale. Voir également ci-dessus le n° 237.

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 134 (et renvois), 163 (et notes).

gner de plus en plus fréquemment sur la République arabe unie et les pays de l'Est. Au cours des conférences du Caire (1) et de Casablanca (2), comme à l'occasion de certaines manifestations qui se passent en Tunisie même, notamment la visite actuelle d'une délégation de femmes chinoises et soviétiques, le G.P.R.A. ne cesse de marquer sa solidarité avec les représentants des groupes communistes. Le F.L.N. leur laisse entendre que ce sont eux maintenant les vrais amis sur lesquels on peut compter. En Égypte et au Maroc, on dit couramment que Bourguiba manque d'efficacité dans la cause de la lutte contre le colonialisme. Alors, que va-t-il se passer dans le Maghreb ? Dans le royaume chérifien, la situation est incertaine et nos relations altérées par l'affaire mauritanienne; quant aux Algériens, sont-ils capables de dominer leurs problèmes ? À quelle influence vont-ils céder ? L'attitude de la Tunisie à l'égard du problème algérien est, elle, sans équivoque. Je viens d'en donner le témoignage le plus éclatant en prenant, en toute conscience, la position que vous savez à propos de la trève unilatérale décidée par le gouvernement français (3). Mais ce dernier doit comprendre que cette position est difficile à tenir. J'entends néanmoins ne pas m'en départir parce qu'elle est honnête.

« Si je ne suis pas soutenu, a poursuivi en substance M. Bourguiba, toute l'Afrique du Nord comme la Tunisie elle-même risquent d'être entraînées dans le chaos. Que fait la France pour aider mon pays ? Il est absolument nécessaire que, sur le plan politique, une coopération solide soit établie entre nous. »

Évoquant le contentieux franco-tunisien, le Président a souligné combien les choses seraient facilitées si notre attitude s'assouplissait tant en ce qui concerne Bizerte que les frontières du Sud. Il ne demandait pas de grandes concessions de notre part, mais plutôt un infléchissement de nos positions qui, pensait-il, le consoliderait et renforcerait ainsi la défense de nos intérêts communs.

Revenant, en conclusion, sur l'affaire de La Marsa, M. Bourguiba m'a indiqué qu'il ne pouvait concevoir qu'une question de rédaction puisse faire obstacle à la normalisation de nos rapports, alors que tant d'intérêts supérieurs et de problèmes fondamentaux intéressant nos deux pays étaient en cause.

En terminant, M. Bourguiba a déclaré qu'il avait, avant mon départ pour la France, cru devoir me confier ses inquiétudes pour que je vous en fasse part.

(Collection des télégrammes.)

(1) Allusion à la conférence des peuples africains qui s'était tenue au Caire à partir du 25 mars : voir ci-dessus le n° 250 (et note).

(2) Qui s'était tenue au début de janvier : voir ci-dessus le n° 8.

(3) Sur cette décision, voir ci-après le n° 286-I.

265

COMPTES RENDUS

des entretiens de Gaulle-Kennedy[1]
(31 mai-2 juin)

I

Entretien du général de Gaulle et du président Kennedy
à l'Élysée, le 31 mai 1961
de 12 h. 30 à 13 h. 15

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle l'ayant invité à parler des problèmes qui l'intéressent le plus, *M. Kennedy* déclare que ceux-ci vont du Laos à Berlin, en passant par l'Afrique et l'Amérique latine. La question de Berlin deviendra particulièrement actuelle durant le prochain week-end. M. Kennedy rappelle les propos tenus par M. Khrouchtchev à l'ambassadeur Thompson et communiqués par celui-ci à l'ambassadeur de France à Moscou : M. Khrouchtchev en a assez d'attendre la solution du problème de Berlin à propos duquel il a pris des obligations et engagé son prestige. L'ambassadeur Thompson lui ayant répliqué que les États-Unis avaient aussi des intérêts à Berlin et qu'ils y maintenaient des troupes, M. Khrouchtchev lui avait riposté qu'il était temps pour celles-ci de serrer leur ceinture. M. Kennedy serait donc heureux d'avoir l'avis du général de Gaulle sur la question de Berlin, qui constitue la clé des positions occidentales en Europe. Il estime, pour sa part, qu'un recul porterait préjudice à l'alliance tout entière. Mais faut-il rester rigoureusement sur ses positions ou insister seulement sur les droits d'accès à la ville, tout en acceptant une conférence dans le genre de celle de Genève (dont les résultats ne seraient d'ailleurs vraisemblablement que négatifs) ? En d'autres termes, est-il acceptable de discuter du statut de Berlin (les droits exceptés), ou ne faut-il discuter ni du statut ni des droits ?

Le général de Gaulle rappelle que, depuis deux ans et demi, il entend M. Khrouchtchev parler de son prestige et de l'urgence qu'il y a à régler la question de Berlin; ceci ne l'empêche pas toutefois de renvoyer cette

[1] Du 31 mai au 2 juin, devait se dérouler à Paris une visite du président des États-Unis, accompagné de sa femme; les entretiens avec le général de Gaulle commençaient dès l'arrivée du Président. Le 1er juin, M. Kennedy rendait également visite à l'O.T.A.N.; le 2, tandis qu'un communiqué était publié (voir ci-après p. 710), le chef d'État américain donnait une conférence de presse au palais de Chaillot. Le 3 juin, il quittait Paris pour Vienne où il devait rencontrer M. Khrouchtchev (voir ci-après les nos 269, 270).

solution de six mois en six mois et il est vraisemblable qu'il le répétera encore. Cette attitude conduit à penser que M. Khrouchtchev ne fera pas la guerre à propos de Berlin, sinon il l'aurait déjà faite. Lors de ses entretiens avec M. Khrouchtchev, le général de Gaulle lui avait dit que la situation de Berlin était, certes, très embarrassante pour tous, mais qu'elle reposait sur un statut décidé à quatre et qu'il n'y avait aucune raison, en l'occurrence, de s'en désister. « Vous prétendez, lui avait-il dit encore, vouloir la détente et la coexistence. Prouvez-le donc et commencez des négociations sérieuses sur le désarmement. Peu à peu, la situation dans le monde changera et la question de Berlin, en perdant de son acuité, pourra être alors abordée. En continuant, au contraire, à poser la question de Berlin brutalement, dans les conditions actuelles de guerre froide, vous semblez signifier que vous voulez ou l'humiliation de l'Occident ou la guerre. Si tel n'est pas le cas, attendons qu'une atmosphère de paix soit rétablie pour régler le problème de Berlin et celui de l'Allemagne, dont le premier ne constitue qu'une partie. »

M. Kennedy se demande si M. Khrouchtchev prend réellement les Alliés au sérieux à propos de Berlin. Si un homme comme le général de Gaulle a pu poser la question d'un échange de New York contre Paris, à plus forte raison un Khrouchtchev peut se demander si l'on est prêt à échanger New York contre Berlin. Comment lui faire comprendre que mettre en cause la situation de Berlin comporterait un risque de guerre ?

Le général de Gaulle répond qu'il faut se tenir à la situation présente à Berlin et refuser, dans l'atmosphère actuelle, tout changement. Si les Alliés retirent leurs troupes ou renoncent à leurs droits d'accès à Berlin, cela leur coûtera cher devant le monde entier. Ils auront presque tout perdu en Allemagne, beaucoup en France et en Italie. Le problème dépasse donc de loin celui de l'accès à Berlin. Après tout, les Alliés ne demandent rien. C'est M. Khrouchtchev qui veut changer le statut et transférer les droits de l'U.R.S.S. à la D.D.R. Si celle-ci entend empêcher les Alliés de passer, ils passeront, car ils sont plus forts qu'elle. Mais si M. Khrouchtchev veut risquer, lui, une guerre à propos de Berlin, il faut lui dire fermement qu'il l'aura. Mais il ne la veut pas.

M. Kennedy envisage néanmoins l'hypothèse, probable, où M. Khrouchtchev signerait un traité avec l'Allemagne de l'Est et où le visa des documents serait transféré à celle-ci. Au départ, la D.D.R. ne modifierait pas l'état de choses actuel. Ce n'est que peu à peu qu'elle imposerait des restrictions à la circulation, rendant celle-ci de plus en plus difficile. Le général de Gaulle estime-t-il que les Alliés devraient intervenir dès la signature du traité ou attendre que la D.D.R. gêne progressivement le trafic, tant civil que militaire ?

Le général de Gaulle constate qu'il serait de toute façon impossible d'empêcher M. Khrouchtchev de signer un papier avec l'Allemagne de l'Est, papier qu'il intitulera traité, mais que les Alliés devront se refuser à considérer comme tel. Un tel « traité », en effet, ne serait qu'un arrangement conclu entre communistes et ne changerait rien à la responsabilité

soviétique à l'égard de Berlin. Encore moins engagerait-il les Occidentaux. Il convient donc de bien faire ressortir cette responsabilité, même si la D.D.R. veut agir au nom de M. Khrouchtchev. Il ne faut pas s'engager dans la voie des petites concessions, car elle pourrait conduire progressivement à de plus grandes et, par exemple, décourager les Berlinois de rester dans leur ville. Le monde entier comprendrait alors que les Occidentaux ont perdu la partie. Le général de Gaulle reste convaincu que M. Khrouchtchev ne veut pas aller aux extrémités. Encore une fois, la situation de Berlin n'est qu'un cas particulier du problème allemand dans son ensemble. Si M. Khrouchtchev désire parler une fois de plus de celui-ci, on ne saurait le lui refuser, sans, d'ailleurs, en espérer de résultats. Mais pourquoi insiste-t-il pour ne parler que de Berlin, à moins qu'il n'ait l'intention d'humilier les Alliés ou de provoquer une guerre ?

M. Kennedy, comme le Général, ne pense pas que la signature d'un traité constitue un acte de nature à justifier une riposte militaire. Celle-ci ne serait pas non plus justifiée par le simple fait que la D.D.R. ait à viser des documents. À quel moment donc les Alliés devraient-ils être amenés à exercer leur pression, dans quelle circonstance et par quelle méthode ?

Le général de Gaulle estime que le critère est celui-ci : il ne faut pas cacher à M. Khrouchtchev que si, à un moment quelconque, lui-même ou l'Allemagne de l'Est communiste (ce qui est la même chose) utilisent la force, les Alliés l'utiliseront aussi pour ouvrir l'accès qui leur serait fermé. La question ne consiste donc pas à empêcher la signature d'un papier, elle consiste à agir dès qu'un changement pratique aura été apporté au statut de Berlin et à faire clairement comprendre à M. Khrouchtchev que c'est cela qui aura lieu. À ce que déclarera, sans doute, M. Khrouchtchev, on peut répondre que la D.D.R. n'est pas un État pour les Alliés. Elle n'est qu'un instrument des Soviets. M. Khrouchtchev reste seul responsable de la situation.

M. Kennedy en convient. Il est clair que, si l'Occident paraît vaciller dans sa détermination à propos de Berlin, l'Allemagne de l'Ouest et l'Europe en seraient gravement affectées. Il convient certes de tenir un langage ferme à M. Khrouchtchev. Celui-ci n'ignore pas pourtant les difficultés militaires des Alliés dans cette zone. Le général de Gaulle est-il satisfait du plan occidental pour le cas où l'accès à Berlin serait bloqué : la compagnie, puis la brigade, enfin la décision au niveau élevé [1] ? Ne faudrait-il pas prévoir des mesures plus énergiques ?

Le général de Gaulle estime que, de toute façon, on ne peut gagner la bataille militaire autour de Berlin si les Soviets entendent la livrer. Mais il faut faire clairement comprendre à M. Khrouchtchev que, si la bataille s'engage autour de Berlin, ce sera la guerre.

[1] Pour ce plan, voir ci-dessus les nos 215, 263.

II

Entretien entre le général de Gaulle et le président Kennedy
à l'Élysée
31 mai 1961 - 15 heures

C.R. Très secret.

Le président Kennedy, rappelant qu'un accord complet sur la question de Berlin est intervenu le matin entre le général de Gaulle et lui, précise que si, malgré les avertissements qu'il compte prodiguer à M. Khrouchtchev, ce dernier signe néanmoins son traité de paix, il conviendra qu'une consultation ait lieu immédiatement entre les Alliés. Il se demande, d'autre part, si les militaires ne devraient pas mettre à jour les plans d'urgence déjà élaborés avec les Anglais. Ceux-ci sont-ils vraiment d'accord ? M. Kennedy l'espère.

Le général de Gaulle estime en effet que la position de M. Macmillan n'est pas tout à fait nette et fait apparaître des hésitations. Il pense, toutefois, que le Premier ministre ne peut pas - et d'ailleurs ne veut pas - prendre une décision différente de celle de ses deux alliés. Le Général répète qu'avec M. Khrouchtchev, le mieux est d'être tout à fait direct, d'éviter des discussions juridiques sur les questions de traités ou autres, et de lui demander carrément ce qu'il veut. Veut-il que les Occidentaux reculent ? Dans ce cas, il doit se détromper car en cas d'une épreuve de force, nous acceptons cette épreuve. M. Khrouchtchev doit d'ailleurs être rendu conscient du fait que les trois Alliés sont des grandes puissances, qu'on ne traite pas avec les grandes puissances comme avec « n'importe qui », et que les grandes puissances, dans une telle situation, ne peuvent pas reculer. M. Khrouchtchev le sait d'autant mieux qu'il a une conception du monde où la notion de puissance tient une place essentielle.

Le président Kennedy confirme qu'il faut convaincre M. Khrouchtchev de la volonté alliée de conserver les positions occidentales à Berlin, fût-ce au prix de la guerre. Cela étant, y a-t-il quelque chose d'autre que des mots pour faire apprécier à M. Khrouchtchev le risque qu'il courrait ? En particulier, au cas où il compterait procéder à Berlin à une lente strangulation, il pourrait croire qu'à aucun moment, la provocation de sa part ne serait suffisante pour décider les Alliés à des opérations militaires. Pour le moment, il n'est envisagé de notre part qu'un sondage militaire que quelques compagnies suffiraient à repousser. Faut-il envisager d'engager ensuite une brigade, voire une ou deux divisions ? Que faut-il faire pour que M. Khrouchtchev se rende compte qu'une guerre atomique peut survenir ? Pour leur part, les Américains ont amélioré l'équipement de leurs forces et l'ont fait publiquement. Sans doute faut-il davantage. En 1949, alors que l'Ouest avait une supériorité

nucléaire écrasante, il n'y a eu qu'un pont aérien et pas de tentative de forcer le passage. Aujourd'hui que la puissance atomique est équilibrée, M. Khrouchtchev pourrait croire qu'il ne se passera rien.

Le général de Gaulle estime que la question se pose en effet. Il faut que M. Khrouchtchev soit convaincu qu'en cas d'erreur de sa part, c'est le pire qui arrivera. La France aussi pourrait renforcer l'équipement de sa garnison, de même que les Anglais. Pour ce qui est du pont aérien, sans doute la situation est-elle différente de celle de 1949. Mais il pourrait être utile de renforcer ostensiblement les formations aériennes qui participeraient éventuellement à un pont. En effet, contrairement aux arguties juridiques qui accompagneraient l'arrêt d'un train ou d'un convoi de camions, le fait d'abattre un avion ne peut être qu'une opération de guerre. Nous démontrerions donc, en renforçant notre aviation, que nous sommes décidés à passer.

Le président Kennedy note que quatre allers et retours quotidiens sont suffisants pour le ravitaillement des forces américaines à Berlin. La démonstration ne serait donc pas probante. Si M. Khrouchtchev envisage un blocus, il ne faut pas qu'il croie à une simple réaction par un pont aérien. La question essentielle est celle de la population civile. On aurait en tout cas le temps de se consulter pour aviser de ce côté. Nous en reparlerons cet été; en attendant, il faut continuer à mettre à jour les plans d'urgence.

Le général de Gaulle précise qu'il faut également que cela se sache. Il ajoute un point concernant le blocus. Contrairement à 1949, les Russes ont maintenant atteint une situation économique qui leur fait souhaiter beaucoup des rapports commerciaux avec le reste du monde. La D.D.R., de son côté, est très désireuse de maintenir les échanges économiques avec la République fédérale. M. Khrouchtchev peut donc être porté à éviter le risque de provoquer, en cas de blocus, une riposte économique qui pourrait être grave pour la Russie et la D.D.R. La Russie ne vient-elle pas, par exemple, d'acheter 60.000 tonnes de viande à la France ? Quant aux Berlinois, ils disposent de six mois de stocks. L'arme économique, elle aussi, pourrait être employée par les Occidentaux dont la position totale est plus forte que certains le croient.

Le président Kennedy constate un accord total sur les aspects essentiels du problème de Berlin. On aura le temps de reparler des détails.

*
**

Il passe à la question du Laos, sur laquelle il souhaiterait avoir l'avis du général de Gaulle, dont il connaît l'expérience dans cette région. Les États-Unis ont fait une erreur de calcul dans le passé. Il en

est résulté une position de plus en plus difficile au cours de l'hiver et du printemps. Il espère qu'un cessez-le-feu sera effectivement réalisé et qu'il émergera un gouvernement laotien neutre. Mais il se demande si ce qui était certainement possible il y a trois ans l'est encore aujourd'hui. Que faire, dans ces conditions, à la conférence de Genève ?

Le général de Gaulle estime en effet que la situation au Laos est fort compromise. Il ne veut pas revenir sur le passé, mais constate qu'on s'est fait des illusions aux États-Unis. Le Laos est un pays pauvre, sans unité, sans volonté, presque démuni de tout. C'était donc une erreur de vouloir en faire quelque chose de consistant, et surtout quelque chose d'occidental. Les États-Unis s'étant engagés, les Russes se sont engagés à leur tour, et ils ont l'avantage, tant du fait de leur appareil de propagande que de la détermination de leurs agents et partisans sur place.

Le Général pense donc qu'il faut essayer d'encourager les Laotiens à ne pas tomber sous la coupe des seuls communistes. Sans doute, le Pathet-Lao aura-t-il sa part du pouvoir. Mais le moins mauvais Premier ministre serait le prince Souvanna Phouma, que nous connaissons, qui n'est pas communiste, même s'il utilise les communistes lorsqu'il n'est pas utilisé par eux, et qui a suffisamment d'amis pour former un gouvernement. Peut-être peut-il encore constituer un Laos à peu près neutre. C'est cela qu'il nous faut dire au roi du Laos avant tout. Mais cela exigerait que l'Occident n'eût pas l'air d'imposer une solution, ce que, d'ailleurs, il ne pourrait pas faire et qui nous ferait perdre notre dernière carte. Il faut donc encourager Souvanna Phouma à former un gouvernement et le Roi à l'appeler; ensuite, qu'on le laisse agir ! Le Pathet-Lao, de cette façon, ne dominerait pas partout.

Quant à la France, elle a le droit de rester présente au Laos, en vertu des accords de Genève de 1954, sous la forme d'une petite mission militaire, de la base de Seno, de professeurs et de techniciens. Les Laotiens de tous bords en sont d'accord et cela peut maintenir une antenne occidentale.

Le président Kennedy pense également que le mieux serait un gouvernement Souvanna Phouma. Mais il se demande si, le temps ayant passé et l'équilibre ayant été rompu en faveur de l'adversaire, Souvanna Phouma est encore assez fort. N'est-il pas, sinon prisonnier, du moins contrôlé par le Pathet-Lao ?

Le général de Gaulle admet cette possibilité. Mais il pense que Souvanna Phouma, si lié soit-il au début, parviendrait peu à peu à prendre du champ vis-à-vis du Pathet-Lao. Cela n'irait peut-être pas très loin, mais on ne doit pas perdre de vue qu'en général, l'Asie du Sud-Est (Laos, Sud-Vietnam, Cambodge et même Siam) n'est pas un bon terrain de combat pour l'Occident. Pour l'ensemble de la région, le mieux est d'y laisser se développer une neutralité qui ne pousse pas les Soviets à y pénétrer, alors qu'ils ne paraissent pas en avoir *a priori* le désir.

Le président Kennedy définit les deux problèmes qui se posent aux États-Unis à propos du Laos :

1° Ce pays, en tant qu'« État du protocole »[1], est garanti par l'O.T.A.S.E. Cette garantie a été confirmée par M. Kennedy lui-même dans l'espoir que cela améliorerait les chances d'un cessez-le-feu[2]. Le prestige des États-Unis est engagé. Si la solution qui se dégage est trop favorable au communisme, l'effet peut être désastreux, non seulement sur la Thaïlande, le Vietnam et la Malaisie, mais sur des pays voisins de l'U.R.S.S. comme le Pakistan, l'Iran et la Turquie. Sans doute était-il inopportun de s'engager; mais les États-Unis le sont. Comment se dégager ?

2° La Thaïlande et le Vietnam sont également signataires de l'O.T.A.S.E. ou « pays du protocole ». Comment les États-Unis pourraient-ils se dégager sans que ce dégagement ait un effet très fâcheux dans l'ensemble de la région ? Sans doute, les Soviets ne paraissent-ils pas eux-mêmes désireux d'y pénétrer, mais le Vietminh l'est, et ses attaques se développent. Or, il semble bien que le Vietminh agirait de la même façon si les États-Unis ne s'étaient pas engagés. Les États-Unis ont donc offert leur aide, mais les pays en question pourront-ils tenir ? S'ils s'effondrent, ce ne sont pas seulement les pays du Sud-Est asiatique et les Philippines, mais également la Grèce, la Corée et le Japon qui en subiraient les conséquences.

Le général de Gaulle se rend compte de cette situation. La France a été présente longtemps en Indochine. Le président Kennedy se rappelle comment elle s'est décidée à en partir. Si elle dispose encore d'une influence sérieuse au Vietnam, au Cambodge et au Laos, c'est précisément parce que cette influence n'a plus le caractère d'une présence militaire. Vouloir garder une influence en même temps et armer ces pays sont deux buts contradictoires. Les populations pensent en effet que, si l'Occident arme leur pays, c'est pour le dominer et la situation se dégrade aussitôt.

Il n'en va pas de même dans d'autres pays, aux Indes et au Japon en particulier. Il s'agit là d'un terrain beaucoup plus solide, de pays qui méritent qu'on agisse à leur égard en allié et qu'on les aide sérieusement. Ce sont des pays réels. Si misérable soit-elle, l'Inde existe; elle a un peuple, une civilisation, un gouvernement, une indépendance. Il en va de même du Japon. Là, on peut faire quelque chose. Mais le Sud-Vietnam, le Laos, même la Thaïlande, ne sont pas des réalités, ce sont des nébuleuses, des organismes invertébrés. Il ne faut pas s'y engager à fond.

Sans doute n'est-il pas facile de changer de politique, mais ce n'est pas non plus très difficile, à la condition d'avoir l'accord de M. Nehru et du Japon. Les réalités favorables à l'Occident dans l'océan Indien et dans le

[1] Un protocole annexe au traité qui avait été à l'origine de l'O.T.A.S.E. (8 septembre 1954 : *D.D.F.*, 1954, n° 147) prévoyait l'extension au Cambodge, au Laos et au Sud-Vietnam de la garantie de défense contre toute agression armée dont bénéficiaient les signataires du traité de Manille au titre de son article 4.

[2] Lors d'une conférence de presse le 22 mars : voir ci-dessus le n° 150 (note).

Pacifique sont encore considérables, mais pas en Asie du Sud-Est où la seule possibilité favorable est la neutralité. L'influence à conserver doit être non pas militaire, mais bien culturelle, économique, technique, comme celle dont dispose la France. Et puis, il ne faut pas donner à ces pays trop d'argent, ce qui corrompt aussitôt tant les gouvernants que les fonctionnaires et crée l'impopularité des régimes comme c'est le cas au Vietnam.

Le président Kennedy rappelle toutefois que l'O.T.A.S.E. garantit ces pays, et notamment le Vietnam et la Thaïlande. L'effondrement du Vietnam est une possibilité — réelle certes — mais qui deviendra une certitude si les États-Unis s'en vont. L'effet produit sur l'Asie ne serait-il pas de même nature que celui qu'un retrait allié de Berlin aurait sur l'Occident ? Déjà, les Philippines se sont vivement émues de la non-intervention américaine au Laos. Les États-Unis ne peuvent pas partir de leur plein gré.

Le général de Gaulle ne dit pas le contraire. C'est la politique antérieure à l'arrivée au pouvoir du président Kennedy qui rend la situation très difficile. Après le départ de la France, il se trouvait que le lien de cette région avec l'Occident était resté un lien français. L'armée française étant partie, on avait, peu à peu, vu les peuples de plus en plus disposés à renforcer les liens économiques et culturels existants avec la France. À tort ou à raison, les États-Unis ont alors cru devoir se substituer à nous; le résultat n'a pas été heureux. Maintenant, « le vin est tiré, il faut le boire ». Pour sa part, la France n'entend pas s'engager de nouveau militairement dans le Sud-Est asiatique.

Le président Kennedy passe à l'aspect genevois du problème. Il espère que, de la Conférence, sortira un gouvernement neutre et que la France pourra rester présente au Laos. Ses relations avec Souvanna Phouma sont bonnes, ce qui n'est pas le cas des États-Unis. Reste à améliorer le contrôle exercé par la Commission internationale, dès maintenant aussi bien que dans l'avenir. La règle de l'unanimité exigée par les Soviets paraît inacceptable. Qu'en pense le Général ?

Le général de Gaulle estime qu'il faut s'en tenir aux accords de Genève eux-mêmes. Même la Chine les avait acceptés. Il faut donc répondre aux Soviets par la négative en insistant sur ce retour aux accords de 1954, ce que tout le monde peut comprendre.

Le président Kennedy, tout en espérant qu'une version améliorée de ces accords pourra encore être acceptée, note toutefois que le mieux sera peut-être simplement d'y revenir.

Le général de Gaulle y verrait aussi un avantage vis-à-vis des Indiens. Non seulement le président de la C.I.C. est un Indien, mais M. Nehru s'intéresse personnellement à cette question. Si lui et le président de la C.I.C. prennent leurs responsabilités, ce sera une bonne chose.

Le président Kennedy envisage l'hypothèse où, du fait de l'insistance soviétique sur l'unanimité, la question laotienne ne pourrait pas être réglée dans les termes des accords de 1954 et où, d'autre part, le cessez-le-feu ne serait pas établi, cependant que le gouvernement laotien futur apparaîtrait comme trop axé vers le Pathet-Lao. Faudrait-il intervenir militairement pour tenir les villes du Mékong ou ne pas intervenir du tout ?

Le général de Gaulle marque que la France n'interviendrait pas sur ce terrain trop mauvais. Il faut soutenir le prince Sihanouk et le roi de Thaïlande, qui lui paraît un meilleur homme que le maréchal Sarit [1], et encourager le prince Souvanna Phouma. Mais une intervention militaire est à exclure.

Le président Kennedy ayant demandé pourquoi l'adversaire accepterait un régime de neutralité, s'il n'était pas convaincu des risques d'une pression trop forte, *le général de Gaulle* rappelle que dans la mesure où l'Occident (c'est-à-dire les États-Unis) n'intervient pas, les Russes, sans doute, n'auraient pas le désir d'intervenir eux-mêmes, ce qui permettrait à une neutralité de se dégager.

Le président Kennedy ayant relevé que déjà, la position Pathet-Lao était assez forte pour que Ventiane tombe en cas de reprise des combats, et marqué qu'une neutralité possible en cas d'équilibre ne l'était plus en cette situation, *le général de Gaulle* répète que la France, en tout cas, n'entend plus, quant à elle, entrer militairement en ligne dans cette région et à cette époque.

Le président Kennedy confirme qu'il n'a personnellement aucun désir de voir les États-Unis s'engager dans ce pays, que la France connaît bien. Mais il estime nécessaire de garder ouverte la perspective d'une intervention, afin d'exercer une pression sur l'adversaire. Ne peut-on craindre, d'autre part, que Souvanna Phouma ne soit au pouvoir que peu de temps et soit ensuite remplacé par son frère ou quelqu'autre ?

Sur ce point, comme sur tous les autres, *le général de Gaulle* est sceptique, car il s'agit de pays d'Extrême-Orient où tout, même le communisme, est extrême-oriental. Il tient d'autre part à préciser que, lorsqu'il dit que la France n'interviendra pas, il ne songe pas à le dire publiquement. Il n'est pas mauvais, en effet, que les Russes, ainsi que d'autres, craignent la possibilité d'une intervention. En tout cas, si peu d'illusions qu'on puisse avoir sur ses possibilités d'avenir, Souvanna Phouma lui paraît la seule carte.

Le président Kennedy, après avoir noté que le Vietnam et la Thaïlande s'estiment affaiblis par le recul américain, surtout du fait des possibilités d'infiltration dans le Sud laotien, pense qu'il faut faire pour le mieux, en ce qui concerne la Commission de contrôle et la formation

[1] Thanarat.

du gouvernement laotien. Pour cela, il convient de faire pression sur les Russes, en leur faisant comprendre qu'il y a encore des risques.

Le général de Gaulle explique qu'il a parlé d'après l'expérience française passée. Pour prévenir une domination communiste, la France a dû faire une véritable guerre en Indochine et user de grands moyens. Mais le fait même que les Français y fussent en armes amenait automatiquement une dégradation de la situation. Que d'autres recommencent aujourd'hui et on obtiendra le même résultat. Bien entendu, si les États-Unis estiment que leur sécurité ou leur honneur — du fait de leurs engagements — les obligent à intervenir, la France n'y ferait pas d'opposition. Mais quant à elle, elle n'interviendrait pas, sauf, bien entendu, en cas de guerre mondiale où la France sera toujours et partout aux côtés des États-Unis.

Le président Kennedy espère que les deux délégations resteront en étroit contact à Genève. Il répète qu'il ne tient pas à intervenir dans un pays qui ne dispose que de deux aérodromes, n'a pas de côtes, mais a, en revanche, des voisins difficiles. Il convient toutefois, pour des raisons psychologiques, de laisser planer l'éventualité d'une intervention.

Le général de Gaulle se demande si un jour ne viendra pas où l'Occident disposera de plus de facilités au Sud-Est asiatique : ce sera lorsque les Chinois manifesteront visiblement leurs ambitions, ce qu'ils n'ont pas fait jusqu'ici. Tout le monde, y compris Ho Chi Minh, craint en effet les Chinois. Ce jour-là, nous aurions des partisans et des alliés sur place.

Le président Kennedy ayant demandé si ce n'était pas de telles réactions qui avaient poussé les Russes à agir à la place des Chinois, *le général de Gaulle* voit deux raisons à l'attitude des Soviétiques : les Russes savent que, contrairement à l'aide chinoise, leur aide ne fait pas peur aux gens de la région; d'autre part, les Russes eux-mêmes ont peut-être peur des Chinois.

Mais, demande *le président Kennedy,* aurons-nous le temps de laisser cette évolution se développer, ou bien, comme ce fut le cas pour César et Pompée, le désaccord russo-chinois ne se manifestera-t-il qu'après l'éviction de l'influence occidentale ?

Le général de Gaulle n'est pas convaincu que, sauf le cas des alliances ou des assistances militaires, les possibilités d'influences occidentales soient si minces dans ces régions. Pour ce qui est de la France, les populations sont amicales à son égard, plus aujourd'hui qu'il y a dix ans, et ceci est vrai même au Nord-Vietnam.

Le président Kennedy ayant demandé si cela ne provenait pas de la polarisation qui s'était faite sur les États-Unis de l'hostilité locale et si, une fois les États-Unis partis, il en serait encore ainsi, *le général de Gaulle* répond qu'il est difficile d'en juger, mais que, pour le moment, et même au lycée d'Hanoi, c'est le français et non le russe que veulent apprendre un nombre croissant d'élèves. À telle enseigne que nous ne pouvons pas fournir tous les professeurs qui nous sont demandés.

Le président Kennedy, qui est passé en 1951 à Hanoi et à Saigon et a pu constater le nombre et la qualité des troupes françaises, se rend compte de ce que serait une intervention, surtout au Laos où les deux bases existantes pourraient être aisément détruites.

Le général de Gaulle, tout en marquant combien il se rend compte de ce que la situation peut avoir de désagréable pour les États-Unis, indique que le pire serait, en tout cas, un échec militaire.

Le président Kennedy répète qu'il faut donc gagner la partie à la Conférence, mais que, suivant l'adage, il est difficile de gagner autour d'une table ce qu'on n'a pu gagner sur le champ de bataille.

Le général de Gaulle résume l'entretien. Il comprend l'utilité de ne pas publier le fait qu'une intervention est exclue et de laisser planer un doute sur les intentions occidentales. Dans la pratique, le mieux est de réclamer un retour aux accords de 1954, d'encourager, sans trop le montrer, Souvanna Phouma, Sihanouk et le roi de Thaïlande — qui voudrait jouer un rôle et ne le peut pour le moment — et de garder un étroit contact avec M. Nehru, sur lequel il serait bon de s'appuyer.

*
**

Le président Kennedy aborde la question africaine. Il souhaite parler d'abord de l'Afrique elle-même, puis des relations entre l'Afrique et l'Europe. Il reconnaît à la fois l'expérience et les intérêts de la France en Afrique. L'intérêt des États-Unis y est seulement complémentaire. Il faut empêcher l'Afrique de passer au communisme ou d'être absorbée dans la guerre froide. Comment le faire ? Il comprend que l'expérience des Nations Unies au Congo a amené le Général à penser que ce n'est pas la meilleure formule. Quant à lui, il y voyait un avantage, qui est de plus en plus réduit il est vrai, empêcher que l'Occident et le bloc soviétique ne s'affrontent au Congo. Il souhaiterait, d'autre part, parler de l'Angola, qui soulève un problème vis-à-vis du Portugal, lequel est un allié, et aussi vis-à-vis de la situation locale, compte tenu des intrigues des Ghanéens, des Guinéens et des communistes. Si le Portugal doit quitter l'Angola, il court un grave risque économique. Qu'en pense le Général ?

Le général de Gaulle indique d'abord qu'il y a beaucoup d'Afriques. D'abord, l'Afrique arabe, très différente de l'Afrique noire. Même au sein de l'Afrique noire, il y a des cas particuliers. Le Sénégal, par exemple, est depuis longtemps en contact avec le monde extérieur, y compris les États-Unis, par ses émigrants, ses marchands. Il est bien différent d'autres pays dont les populations sont misérables et portées aux extrêmes.

Pour ce qui est de l'Afrique noire, la partie colonisée par la France était plus importante par la superficie que par la population (25 millions). La méthode coloniale française avait été humaine et jamais très pesante. On avait construit des écoles, formé un personnel politique, administratif et même militaire. Aussi, sauf en Guinée, tous ont préféré,

au moment de la décolonisation, rester dans un cadre français tout en étant indépendants : langue commune, échanges commerciaux, accueil de techniciens, voyages fréquents à Paris. Dans le cas de la Guinée, ce fut une affaire Sékou Touré. Communiste, celui-ci a voulu introduire le système collectiviste dans son pays et, par conséquent, rompre avec la France, car il fallait choisir l'un ou l'autre.

Dans l'ensemble, il y a des problèmes de prétentions ou d'orgueils personnels, mais pas de haine.

Tout autre fut la situation au Congo belge. Là, pas de cadres formés, ni politiques, ni administratifs, ni militaires. Lorsque l'indépendance devint inéluctable, les Belges s'enfuirent, créant le vide.

Le Général avait alors écrit au président Eisenhower : « Évitons le recours aux Nations Unies, concertons-nous à trois et agissons sur les Belges et sur les Congolais. Puisque l'indépendance a été reconnue par traité entre Belges et Congolais, il faut qu'elle soit réelle; et puisque les Congolais ont demandé l'aide technique belge, il faut que cette aide technique soit donnée et acceptée. Poussons les deux parties à mettre en œuvre leurs accords et disons en même temps qu'aucun pays de l'Est n'a le droit de pénétrer au Congo [1]. »

Mais le président Eisenhower ne fut pas de mon avis et M. Macmillan l'a suivi. Ce fut donc l'opération des Nations Unies, ce qui voulait dire toutes sortes de choses (M. Hammarskjöld, M. Dayal, les contingents de Nasser, du Ghana, etc.) et une vaste confusion. Les Nations Unies n'ont pas réalisé le rétablissement de l'ordre, bien au contraire. Elles ont accentué le désordre et la confusion.

Le Général a toutefois l'impression que, depuis peu, un mieux est perceptible. On voit poindre une ébauche de gouvernement sous M. Kasavubu, une ombre de Parlement, peut-être une armée. Il faudrait les aider. Mais les Nations Unies ne peuvent pas le faire d'une manière pratique et acceptable pour les Congolais, contrairement aux États-Unis, à la France, à la Grande-Bretagne et même à la Belgique. Voilà ce qu'il faudrait faire si nous pouvions nous mettre d'accord entre nous. La partie n'est pas perdue et le Général ne croit pas que le Congo aille nécessairement vers le communisme. Sans doute y a-t-il un Gizenga, mais la masse ne semble pas le suivre.

Le président Kennedy ayant demandé si le Général estimait qu'une intervention à trois, il y a neuf mois, eût eu un meilleur résultat que celle des Nations Unies, *le général de Gaulle* répond qu'elle n'aurait pas eu la même forme. Il se serait agi de presser les gens, de part et d'autre, d'exécuter leur propre traité, en ajoutant l'assistance financière et technique. Cela eût sans doute empêché les Belges de faire ce qu'ils ont fait au Katanga et cela les eût conduits à accepter franchement l'indépendance du Congo, tout en laissant sur place leurs techniciens qu'auraient renforcés ou, au besoin, remplacés les nôtres.

La séance est levée à 16 h. 35.

[1] Voir ci-dessus le n° 200 (note).

III

Entretien du général de Gaulle avec le président des États-Unis à l'Élysée, le 1er juin 1961 de 10 h à 11 h. 35

C.R. Très secret.

M. Kennedy informe le général de Gaulle des événements survenus en République dominicaine : l'assassinat de Trujillo [1] n'a pas encore été suivi d'une révolution. Le Président dominicain reste pour l'instant en fonctions. Néanmoins, un groupe de tendance communiste, actuellement hors du pays, pourrait y retourner et provoquer un conflit avec le gouvernement. Il est également possible que les militaires s'opposent à celui-ci. Les États-Unis sont en pourparlers avec le Venezuela pour mettre au point un plan d'action commune, au cas où le gouvernement dominicain demanderait une intervention. Les États-Unis espèrent aussi obtenir l'appui de la Colombie, afin de ne pas donner l'impression qu'ils agiraient seuls. Une escadre croise au large des côtes dominicaines, prête à intervenir si les communistes tentaient un coup de force. Quant à Castro, il agit pour l'instant au moyen d'un groupe qu'il contrôle. Dans le passé, les États-Unis ont commis une erreur à l'égard de Cuba en n'exerçant pas une plus forte influence sur Batista avant l'arrivée au pouvoir de Castro. Dans l'avenir, les États-Unis n'entendent pas agir seuls. Ils voudraient s'assurer le soutien de gouvernements d'Amérique latine qui jouissent d'une réputation favorable dans l'hémisphère occidental, et non pas seulement de pays comme le Nicaragua ou le Guatemala.

Le général de Gaulle comprend l'intérêt capital que portent les États-Unis à cette région du monde où les communistes, et même directement l'Union soviétique, cherchent des prétextes pour intervenir. La France n'est donc nullement opposée à ce que les États-Unis agissent dans les Caraïbes.

M. Kennedy rappelle les difficultés de la position des États-Unis en Amérique latine, où ils sont souvent critiqués, tantôt quant à la manière dont ils exercent leur influence, tantôt pour leur indifférence supposée à l'égard des populations. Le président Kennedy avait été d'accord sur l'action entreprise à Cuba au mois d'avril, action dont il imaginait qu'elle pourrait permettre aux Cubains de régler leurs problèmes sans une intervention directe des États-Unis [2]. Or, l'expérience a montré qu'il aurait fallu ou bien exercer une telle action directe, ou bien s'abstenir totalement. Bien qu'une partie de l'opinion publique américaine désire

[1] Dans la nuit du 30 au 31 mai, le département d'État annonçait par un communiqué l'assassinat du dictateur dominicain, le généralissime R.L. Trujillo, tombé dans une embuscade. Contrairement à toute attente, la succession du dictateur fut réglée sans grand bouleversement : elle devait échoir au général Rafaël Trujillo junior, fils du généralissime.

[2] Sur cette intervention et son échec, voir ci-dessus les nos 197, 202 (et note), 223, 224.

une intervention, celle-ci serait une erreur. Dans l'état actuel des choses, elle pourrait susciter une action de la part des Soviets n'importe où, par exemple en Iran ou à Berlin. Il ne faut pas faire de La Havane un nouveau Budapest. Étant donné les prises de position générales des États-Unis dans le monde, ils se trouvent psychologiquement mal placés dans l'affaire de Cuba. Leur politique consiste donc actuellement à renforcer leur position morale, tout en préparant une action éventuelle en resserrant leurs liens avec l'Amérique latine. Pour l'instant, l'affaire de Cuba doit être laissée de côté.

Le général de Gaulle demande si les États-Unis ont les moyens de bloquer économiquement Cuba.

M. Kennedy ne le pense pas. Les États-Unis n'achètent plus le sucre cubain, que l'Union soviétique écoule à bas prix au Moyen-Orient en enlevant ainsi certains marchés traditionnels à l'Inde. Néanmoins, les États-Unis continuent à échanger avec Cuba près de soixante millions de dollars de produits alimentaires et pharmaceutiques. Ils ne pourraient y mettre fin qu'en invoquant la loi sur le commerce avec l'ennemi, ce qui précipiterait la rupture et n'affecterait pas gravement Castro. Celui-ci, cependant, est de plus en plus isolé dans l'hémisphère occidental. Son refus de faire des élections, son projet d'échange des prisonniers contre des tracteurs [1], sa liaison de plus en plus marquée avec le communisme, lui ont porté préjudice. En privé, les gouvernements de l'Amérique latine laissent entendre qu'ils voudraient se débarrasser de lui, à peu près comme le font les Arabes à l'égard de Nasser, mais leur position nationale est si faible qu'ils ne se risquent pas à une action délibérée et concertée. Le président Kennedy a beaucoup apprécié un discours récent du général de Gaulle sur l'Amérique latine [2]. Les relations traditionnelles entre l'Europe et, en particulier la France, d'une part et l'Amérique latine, de l'autre, sont très utiles aux États-Unis. Étant donné l'excellente réputation de la France dans ces pays, les États-Unis seraient heureux que les diplomates français pussent y accroître leur influence et contribuer ainsi à resserrer les liens entre les pays de l'hémisphère occidental et entre ceux-ci et l'Europe.

Le général de Gaulle désire exprimer franchement sa pensée au sujet de l'Amérique latine. Celle-ci fait évidemment partie de l'Amérique et, par conséquent, les États-Unis, la nation la plus riche et la plus forte de ce continent, doivent y jouer le rôle capital. À cela, pourtant, s'opposent certaines difficultés psychologiques : différence de races, différence de puissance et de niveau de vie, méfiances nationales, etc. Il est naturel aussi que les Soviets y trouvent progressivement des raisons d'intervenir et d'exciter les populations, encore que les gouvernements, doués d'un sens plus pratique, tiennent à recevoir une aide des États-Unis. En face de cette situation, il y a l'Europe ou, plus exactement, il pourrait y avoir

(1) Formulé le 19 mai.

(2) Prononcé le 21 février : voir ci-dessus le n° 92 (note).

l'Europe. Les actions de la France, de l'Italie et de l'Allemagne ne sont pas coordonnées dans ce domaine, non plus d'ailleurs que dans les autres. Si une véritable coopération européenne pouvait être instituée, et le général de Gaulle s'y efforce, l'un de ses principaux objets serait d'offrir à l'Amérique latine une aide conjointe, dans les domaines économique et culturel. Celle-ci n'aurait plus alors l'impression qu'elle est seule en face des États-Unis. Inversement, ceux-ci y trouveraient un soulagement sans s'être empêchés pour autant d'apporter une contribution essentielle. Naturellement, si une telle coopération économique européenne s'organisait à cet égard, les États-Unis seraient tenus au courant.

Plusieurs représentants de l'Amérique latine, du Brésil, du Pérou, de l'Argentine, sont venus dire à la France : « Ne nous laissez pas seuls en face des États-Unis. Aidez-nous à écouler nos matières premières, à obtenir des crédits et à développer notre économie. » Il y aurait donc tout un ensemble à organiser, et l'Amérique pourrait elle-même pousser l'Europe à le faire.

M. Kennedy estime, lui aussi, qu'un tel effort, complémentaire de celui des États-Unis, serait précieux pour maintenir l'indépendance des États de l'Amérique latine et les préserver du communisme. Il serait dans l'intérêt des États-Unis comme dans celui de l'hémisphère occidental tout entier que l'Europe, et la France spécialement, pussent jouer un rôle croissant en Amérique latine.

Le général de Gaulle en convient. Dès qu'un accord aura été réalisé avec l'Allemagne et l'Italie, et aussi la Belgique et la Hollande, à propos de l'Amérique latine, des conversations devront s'engager avec les États-Unis afin de prévoir les mesures nécessaires de part et d'autre pour développer l'économie de l'Amérique latine.

M. Kennedy informe son interlocuteur qu'une conférence des pays de l'hémisphère occidental sera convoquée au mois de juillet à Montevideo, sous l'égide de l'Organisation des États américains, afin de mettre au point un plan économique. La population de l'Amérique latine passera du chiffre de 145 millions en 1945 à 600 millions en l'an 2000. Elle dépend entièrement de l'exportation des matières premières, dont les prix mondiaux varient largement. Cette conférence prend donc une importance particulière. Son but est de donner l'impression aux nations de l'Amérique latine qu'elles peuvent régler leurs problèmes et élever leur niveau de vie sans recourir au fidélisme. M. Kennedy espère que l'Europe pourra y envoyer des observateurs afin d'être mieux à même, ultérieurement, d'envisager une action utile. Une invitation à cette fin sera envoyée si elle ne l'a déjà été.

Le général de Gaulle mentionne la réunion des chefs d'États ou de gouvernements de l'Europe des Six (à l'exception peut-être de la Hollande qui soulève certaines difficultés) qui doit se tenir au mois de juillet prochain. Le fait que des observateurs européens puissent siéger à la conférence de Montevideo permettrait aux Six de mettre à leur ordre du jour la question de l'aide de l'Europe à l'Amérique latine, et servirait

ainsi d'introduction, aux yeux de l'opinion publique, à une coopération européenne dans ce domaine.

M. Kennedy fait ressortir l'importance pour l'Amérique latine de l'exportation de produits comme les bananes, le café, le cacao, en particulier vers l'Allemagne (La France achète en effet ces produits essentiellement en Afrique). Il se félicite de ce que l'Europe ait déjà procédé à une étude approfondie de ce problème. Il demande ensuite au général de Gaulle ce que celui-ci pense de l'Angola et de l'attitude à adopter envers le Portugal.

Le général de Gaulle répond qu'il n'est pas moins contrarié que M. Kennedy par l'affaire de l'Angola [1] et aussi par l'état d'esprit des Portugais. Ils auraient déjà dû s'engager dans la voie de l'autodétermination en Angola et au Mozambique. La France espère que les Portugais changeront d'attitude et elle est prête à les y aider. Il ne faudrait pourtant point les brutaliser. Cela ne servirait qu'à attiser les désordres en Angola, dont les communistes seraient seuls à profiter, et à braquer les Portugais contre nous tous. La politique française consiste à inciter progressivement les Portugais à suivre l'initiative qui a été celle de la France, du Royaume-Uni et même de la Belgique. Cependant, cela prendra du temps.

M. Kennedy craint que le Portugal ne soit gagné de vitesse par les événements dont le Ghana, la Guinée et d'une manière générale les communistes s'efforcent d'accélérer le rythme par leurs armes et par leur propagande. Il faudrait donc que ce pays combinât la fermeté nécessaire à l'ordre avec une attitude plus politique susceptible de conduire progressivement à l'autodétermination. La prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies sera à cet égard importante, car le Portugal y sera de nouveau attaqué par l'Inde et par les Africains. Certes, le Portugal est pauvre et il le serait encore plus sans l'Angola. Mais, en dépit de la sympathie qu'elle éprouve pour ce pays, l'Amérique ne veut pas qu'on l'identifie elle-même avec une politique sans espoir. Or, la France a de l'influence auprès du Portugal et peut-être pourrait-elle l'inciter à pratiquer non pas seulement la répression, mais une politique plus évolutive.

Le général de Gaulle en convient. Mais il insiste sur le fait qu'il ne faut pas brutaliser le Portugal et le mettre au pilori de l'opinion mondiale. Sinon, nul ne sait ce qui peut se passer dans la métropole même : une révolution ? Voire un régime communiste ? Or, nous n'avons vraiment pas besoin d'un État communiste dans la Péninsule ibérique. Les Nations Unies ne sont pas une organisation propre à régler de tels problèmes. Elles ne servent qu'à les compliquer, à jeter du sel sur les plaies et à souffler sur les incendies. Aux Nations Unies, la France ne prendra pas de position tranchée sur la question portugaise, ni sur aucune autre d'ailleurs; et cela, pour les raisons déjà expliquées.

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 200 (note), 214 (note).

M. Kennedy comprend cette attitude de la France. Néanmoins, le fait est que le problème de l'Angola sera à l'ordre du jour de l'Assemblée en automne. Malgré leurs relations avec le Portugal, les États-Unis devront voter comme ils l'ont déjà fait et en même temps user de prudence devant les troubles dont le général de Gaulle vient d'indiquer la possibilité. Les États-Unis doivent employer toute leur ingéniosité pour ne pas rompre le contact avec l'autre partie du monde et ne pas ouvrir largement la porte à l'intense propagande des Soviets. M. Kennedy espère néanmoins qu'avant l'Assemblée, le Portugal s'engagera à suivre une politique plus conforme aux vœux de l'opinion mondiale, quand bien même elle ne se traduirait que par des effets à long terme. Il n'y aurait aucun espoir pour lui à se borner à une action militaire, dépourvue d'objectif politique plus élevé, et cela d'autant moins que le Portugal et les pays qui sont ses amis ne jouissent pas de l'avantage en matière de propagande.

Le général de Gaulle comprend cette position, encore qu'elle ne coïncide pas tout à fait avec la sienne. Les problèmes que posent l'Angola, le Mozambique et le Portugal même, sont gros de conséquences. La France est prête à encourager le Portugal à s'engager dans une politique plus constructive et peut-ête à publier une déclaration à cet effet. Mais l'Amérique ainsi que le Royaume-Uni doivent également y contribuer. Les représentants des trois puissances ont déjà tenu à Londres une réunion sur ce sujet [1]. Ils pourraient se réunir encore. Dans le cadre d'une telle action concertée et en laissant de côté l'Assemblée des Nations Unies, la France serait d'accord pour agir auprès du Portugal.

M. Kennedy attache un grand prix aux conseils de la France, surtout après son expérience africaine. Il voudrait, lui aussi, persuader les Portugais de la coïncidence entre leur intérêt et l'intérêt des États-Unis, tout au moins à long terme. Mais une question immédiate se pose : comment maintenir les relations économiques avec les territoires africains, essentielles pour le Portugal ? Il faudrait pour cela créer une communauté d'intérêts entre les régions considérées et le Portugal, en fixant des buts politiques que l'on puisse défendre sur le plan international. Là encore, l'action de la France peut être déterminante, car le Portugal compte sur sa sympathie.

Le général de Gaulle insiste encore une fois sur l'importance que revêt dans cette affaire la manière de procéder.

M. Kennedy en convient. Il ajoute que, pour toutes ces questions africaines et latino-américaines, des consultations devront avoir lieu,

[1] Les 4 et 5 mai précédents, avaient eu lieu à Londres des entretiens franco-anglo-américains sur la situation en Angola. Les trois délégations avaient envisagé les conséquences d'une internationalisation du conflit, à laquelle une action concertée des pays indépendants d'Afrique risquerait d'aboutir. Pour la délégation française, les événements à venir inciteraient probablement le Portugal à changer une politique qui le menait dans une impasse. Elle soulignait les inconvénients d'une intervention amicale trop accentuée auprès de Lisbonne et la nécessité d'éviter toute apparence de démarche tripartite ou de pression collective (Note de la direction d'Afrique-Levant sur la situation en Angola, du 20 mai 1961, non reproduite).

afin de mettre au point la meilleure coopération possible, tant dans les domaines économique que culturel. Il ne faudrait pas, en particulier, que les États africains, qui ont déjà tendance à jouer de l'Est contre l'Ouest, tentent aussi de jouer des États-Unis contre la France et inversement. L'aide que leur fournissent l'Amérique et la France devrait donc être concertée.

Le général de Gaulle n'entend pas contredire M. Kennedy. Mais il a été amené depuis longtemps à constater que, si les consultations restent une chose nécessaire, il est fort difficile de parvenir à des accords précis. En effet, s'il n'y a pas de différend, ni même de divergence, quant aux buts généraux, les consultations aboutissent rarement à des accords pratiques. Devant les difficultés de l'Occident, le général de Gaulle avait eu l'ambition d'organiser une action commune, sur les grands problèmes, entre les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Cette ambition n'a pas eu de suite. Probablement, ne peut-elle pas en avoir, en raison des différences qui existent entre les politiques réciproques. Aujourd'hui, il ne pense guère que l'on puisse aller au-delà du stade des consultations. Les expériences passées du Moyen-Orient, du Congo belge, du Laos et, peut-être, celle de l'Angola tendent à prouver que, malgré l'accord sur les objectifs généraux, une action commune est malaisée. Peut-être est-ce là un fait inévitable à l'époque actuelle.

M. Kennedy n'en disconvient pas. Il lui est à lui-même souvent difficile de réaliser un accord, non seulement avec son opposition, mais encore avec les membres de son propre parti : les uns veulent intervenir au Laos, les autres veulent s'en retirer; les uns croient aux Nations Unies, les autres n'y croient pas. Quand il s'agit de discussions entre pays, des divergences apparaissent naturellement, mais s'il y a des terrains de désaccord, il y a aussi beaucoup de terrains d'accord. Par exemple, rien de substantiel ne sépare la France des États-Unis à propos du Laos. Leurs délégations à la conférence de Genève se sont entendues. De même, la France ne désire-t-elle peut-être pas suivre l'action des États-Unis au Vietnam et en Thaïlande, car n'est-elle pas certaine de son succès. Mais M. Kennedy n'en est pas sûr non plus. En ce qui concerne le Congo, la France et les États-Unis sont au fond d'accord : il faut renforcer le gouvernement congolais, en empêchant que Gizenga ne devienne le maître de la situation. Mais les Nations Unies sont sur place. Pour l'Angola, les vues lointaines américaines et françaises coïncident. Mais il existe un certain désaccord dans l'immédiat. Les consultations doivent avoir lieu, car elles permettent, en tout cas, de mettre au clair les points de vue. Le pire, en effet, est de ne pas savoir où l'on en est les uns par rapport aux autres et d'agir dans le vague.

En conclusion, M. Kennedy estime indispensable de coordonner le plus possible les politiques respectives et de bien comprendre les divergences existantes. Pour le reste, l'histoire jugera.

Le général de Gaulle pense, lui aussi, que cette méthode est la meilleure et qu'elle est imposée par les circonstances. Au fond, il n'y a aucun

conflit fondamental entre les États-Unis et la France; il y a seulement des conditions différentes qui dépendent du passé, du présent et peut-être aussi de l'avenir. En tout état de cause, si jamais un problème grave devait conduire à la guerre, la France et l'Amérique se retrouveraient naturellement ensemble.

M. Kennedy pense que, pour cette raison même, des consultations sont nécessaires, puisque dans les circonstances actuelles, certaines mesures que tel ou tel pays serait amené à prendre risqueraient d'amener une guerre. Encore une fois, les États-Unis ne sont pas isolationnistes. Ils sont solidaires de leurs alliés et ils s'efforceront toujours de concerter avec eux à l'avance toute action décisive. À tout le moins, celle-ci devrait faire l'objet d'une discussion approfondie pour aboutir à une compréhension réciproque lorsque l'accord n'est pas tacite. M. Kennedy se réfère à un exemple précis : l'engagement des États-Unis relatif à la défense de Formose, de Quémoy et de Matsu. M. Kennedy n'était pas favorable au traité de 1954 (1). Il avait voté contre au Sénat, car il estimait déraisonnable que les troupes nationalistes chinoises les plus importantes fussent cantonnées sur des iles situées à trois milles seulement du continent. Tchang Kaï-chek y attache, pourtant, une importance symbolique fondamentale. Les États-Unis se trouvent donc dans une situation difficile. Si une attaque massive était dirigée contre les îles en menaçant Formose, les États-Unis seraient amenés à envisager l'emploi de l'arme nucléaire tactique; ce qui ne manquerait pas d'affecter la France. Une consultation sur ce point est donc indispensable.

Le général de Gaulle comprend cette situation. Si les États-Unis étaient amenés à agir, la France devrait en être pleinement informée. Il n'en resterait pas moins vrai que ce serait là une action des États-Unis en tant que tels, qui n'engagerait pas, par conséquent, la France, à moins qu'on en vienne à la guerre mondiale.

IV

Entretien entre le général de Gaulle et le président Kennedy
à l'Élysée, le 1er juin 1961
de 15 h. 30 à 17 h. 15

C.R. Très secret.

Le président Kennedy souhaite parler de l'O.T.A.N., devant laquelle il doit prendre la parole plus tard dans l'après-midi (2). Qu'en pense le

(1) Il s'agit du traité de défense mutuelle conclu le 2 décembre 1954 entre les États-Unis et la Chine nationaliste.

(2) Le président des États-Unis devait en effet affirmer le même jour devant l'O.T.A.N. sa « conviction fondamentale » que la sécurité des États-Unis était liée à celle de l'Europe occidentale : « Je veux réaffirmer encore une fois l'engagement de mon pays à la défense de l'Europe occidentale. Nous la jugeons vitale pour la sécurité des États-Unis et nous entendons honorer nos engagements. Nous voulons voir cette association devenir plus étroite. Nous désirons la voir jouer un rôle plus étendu et plus grand dans le monde. »

général de Gaulle ? Comment améliorer cette organisation ? La renforcer ? Quel rôle doivent y jouer les États-Unis ? Est-ce à travers l'O.T.A.N., ou d'une autre façon, que l'Occident doit être renforcé ?

Le général de Gaulle indique qu'il ne peut répondre qu'à certaines de ces questions, le Président détenant la réponse aux autres. Quoi qu'il en soit, il parlera en toute franchise dans cette affaire si importante.

Il y a onze ans, alors qu'il n'était pas lui-même aux affaires, on a constitué l'organisation de l'Atlantique Nord, qui recouvre deux idées différentes : une alliance entre un certain nombre d'États, dont les États-Unis et la France, en vue de défendre l'Europe contre toute agression des Soviets et, d'autre part, une organisation, ce qui est une toute autre affaire.

1. Pour ce qui est de l'alliance, il est à peine besoin d'en parler : aujourd'hui comme toujours, les deux pays seront alliés face à une menace de guerre des Soviets. Sans doute peut-on évoquer le jeu de cette alliance dans des domaines extra-européens intéressant les États-Unis et la France. Mais, en fait, ce n'est pas là un problème quant à l'existence même de l'Alliance, puisque, où qu'elle survienne, une crise grave trouvera les deux pays alliés.

2. Quant à l'organisation, elle correspondait aux deux éléments qui caractérisaient la situation de l'époque :

a. Le monopole atomique appartenait aux seuls États-Unis, les Russes n'ayant pas d'armes nucléaires et les Anglais n'en ayant que très peu, l'Organisation consistait essentiellement en la protection de l'Europe par les bombes atomiques américaines. Les forces conventionnelles constituaient un bouclier permettant le déploiement de l'armement atomique américain. Tout cela était naturel à l'époque.

b. D'autre part, l'Europe ne pouvait guère compter en matière de défense. C'était même le cas de la France (économie malade, désordre politique). Non seulement la France n'était plus une grande puissance, mais elle n'était pas en train de le redevenir et ne semblait même pas le souhaiter. Bref, elle n'existait pas par elle-même au point de vue de sa propre défense. L'Allemagne était battue militairement, moralement et politiquement. Elle a encore politiquement les reins cassés, malgré sa puissance industrielle et son effort de reconstruction. Elle n'a ni unité, ni capitale. Situation également diminuée de l'Italie, qui, malgré son travail et les résultats qu'elle a obtenus, subit les contre-coups de sa défaite et n'a pas d'ambition nationale.

Les États-Unis, en revanche, étaient intacts, disposaient de tous leurs moyens et avaient très justement l'impression qu'ils détenaient le leadership mondial, ou en tout cas occidental.

Tout naturellement, l'Organisation avait donc été fondée comme un « système de défense américain de l'Europe », les forces européennes s'intégrant sous commandement américain. Cette situation dure encore. Pourtant, beaucoup d'éléments du problème ont changé.

D'abord, le monopole atomique américain a disparu. On peut discuter sur la question de savoir qui, des Russes ou des Américains, est aujourd'hui le plus fort. Mais il reste que chacun des deux adversaires peut détruire l'autre. Les États-Unis sont donc désormais directement menacés. La décision d'employer les premiers l'arme atomique est de ce fait devenue très difficile à prendre pour eux, car la riposte serait destructive. Évidemment, si l'U.R.S.S. attaquait avec des armes atomiques, la réponse atomique américaine serait certaine. Mais qu'arriverait-il si l'U.R.S.S. attaquait avec des armes conventionnelles ? Le Général doute fort que, dans ce cas, les États-Unis riposteraient par des moyens nucléaires et, tout en donnant la mort à l'adversaire, l'attireraient également sur eux. Ce serait, en effet, contradictoire avec la nature humaine. Il n'y a donc, et c'est bien naturel, aucune certitude que les États-Unis emploieraient les premiers l'arme atomique pour défendre l'Europe.

D'autre part, si les États-Unis sont toujours engagés en Europe, ils le sont aussi ailleurs. En dehors de Berlin, il y a le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine. Cette conception très simple, qui prévalait il y a onze ans, selon laquelle tout consistait à défendre l'Europe, a disparu. L'organisation de la défense de l'Europe ne peut qu'en être affectée.

Enfin, l'Europe elle-même a évolué. La France, par exemple, a entrepris un effort de redressement. Si modeste que soit aujourd'hui sa puissance relative par rapport à ce qu'elle était dans le passé, cette puissance existe. La capacité économique de la France s'est affirmée. Sa stabilité politique s'est établie. Elle a pu se doter de quelques moyens de défense. Elle termine sa décolonisation et la solution de l'affaire d'Algérie en sera tôt ou tard la fin. En même temps que la capacité nouvelle de la France s'accroît, sa psychologie change. Elle retourne à son rôle de grande puissance et, sans qu'elle soit exagérée, son ambition nationale se réveille.

Dans ces conditions, pour la France, peuple ancien, aux longues traditions militaires et nationales, ne pas avoir une défense propre, avec des alliés bien entendu, devient intolérable.

Le système atlantique d'une défense O.T.A.N., intégrée sous commandement américain, sans commandement national français, ne pourra pas tenir et ne tient déjà plus.

Un exemple des inconvénients qu'il comporte : la récente affaire de la révolte, vite écrasée, de quelques généraux français [1]. La possibilité même d'une telle révolte trouve en partie son origine dans le fait que le commandement français se trouve dénationalisé, qu'il n'est plus responsable de la défense du territoire et s'accoutume à ne pas obéir au gouvernement français, mais à l'O.T.A.N. (Le Général précise qu'il parle de l'aspect psychologique du problème et ne veut nullement dire que le commandement de l'O.T.A.N. ait eu un rôle quelconque dans la révolte).

[1] Allusion au putsch d'Alger, déclenché dans la nuit du 21 au 22 avril : *Année politique 1961,* p. 282 et suiv.

D'ailleurs, un État, un gouvernement, ne peuvent pas garder leur autorité, leur prestige, s'ils ne sont pas, aux yeux du peuple, responsables de la défense nationale.

La France ne veut donc pas rester prisonnière d'une formule d'intégration où elle perd sa propre responsabilité et où sa défense nationale est dénationalisée. L'intégration, d'ailleurs, ne renforce pas l'Alliance. Si l'on ignore, en fait, ce que serait une prochaine guerre, on sait qu'elle serait effroyable. On ne peut faire, et encore moins gagner une telle guerre, si les peuples ne sont pas disposés à la soutenir, c'est-à-dire s'ils ne sont pas engagés eux-mêmes dans leur défense. Il est donc essentiel que les pays importants aient leur défense nationale propre, conjuguée avec celle de leurs alliés auprès desquels, comme il est de tradition — et les États-Unis l'ont prouvé — ils peuvent obtenir assistance et concours. Mais il faut, en tout cas, que la France se défende elle-même.

Dans les circonstances présentes, alors qu'une crise internationale est imminente et que M. Kennedy va parler avec M. Khrouchtchev de Berlin, il est évident que nous ne déchirerons pas le contrat qui nous unit à nos alliés et que nous ne détruirons pas l'O.T.A.N., ce qui serait très peu opportun. Mais, le moment venu, il faudra trouver une autre formule qui tienne compte des deux faits suivants :

— Les États-Unis n'utiliseront sans doute pas les premiers l'arme atomique;

— Les puissances européennes valables doivent avoir leur défense nationale propre.

Sans doute y a-t-il, aux États-Unis en particulier, des gens qui distinguent l'arme atomique tactique de l'arme atomique stratégique et qui se disent que, si les États-Unis n'emploient pas les premiers l'arme stratégique, ils utiliseront l'arme tactique.

Le Général ne croit pas beaucoup qu'en cas de guerre, cette distinction puisse être effectivement pratiquée et maintenue. Mais, si elle reposait sur une réalité, cela aboutirait à la destruction de la seule Europe, l'Europe de l'Ouest par les armes atomiques stratégiques, l'Europe centrale (et non pas la Russie) par les armes tactiques américaines. Or, l'Europe n'entend pas mourir seule. Cependant, encore une fois, la distinction semble plus théorique que réelle : des pays qui jouent leur vie s'arrêteraient-ils en chemin et n'utiliseraient-ils pas toutes leurs armes, sans considération de portée ou de calibre ?

La meilleure formule d'avenir serait la suivante :

— Les États-Unis garderaient leur puissance atomique, qui est essentielle comme recours de l'Alliance, et même la développeraient;

— La défense de l'Europe serait assurée par les pays européens avec l'appui des États-Unis, mais non par les États-Unis.

À la défense nationale britannique, qui existe déjà en partie, s'ajouteraient les défenses nationales française, allemande et italienne. Pour ce qui est de la France, c'est précisément ce que le Général s'est fixé pour but, après la solution de l'affaire algérienne.

Ayant chacun sa défense nationale, chacun de ces pays aurait aussi son rôle à jouer (Il s'agit, bien entendu, des grands pays, les seuls qui comptent en matière de défense nationale, ce que l'O.T.A.N. paraît ignorer).

L'Allemagne serait organisée pour un rôle d'avant-garde ou d'avant-poste. La France constituerait la deuxième ligne, la ligne principale, mais dans la même bataille que l'Allemagne. L'Angleterre couvrirait au mieux l'Europe occidentale du côté du Nord et, conformément à ses capacités, assurerait les communications maritimes. L'Italie couvrirait, dans une certaine mesure, le Sud-Est sur les Alpes.

Quant aux États-Unis, ils constitueraient l'énorme réserve, le recours du monde libre. Ils sont, en effet, assez loin pour échapper aux premiers coups dans une guerre non nucléaire et leur tradition n'est pas de se situer massivement à l'avant-garde, quoiqu'ils puissent et doivent y engager certains moyens. Ce qui importe pour eux est de se mobiliser plutôt que d'agir tout de suite, et de constituer, comme l'a dit le président Roosevelt, « l'arsenal du monde libre ». Cette répartition des rôles n'empêcherait naturellement pas l'entrée simultanée de tous les Alliés dans la guerre. Bien entendu, ceci ne concerne pas le cas d'une guerre qui serait atomique d'entrée de jeu et où tout le monde devrait agir tout de suite.

Le président Kennedy remercie le général de Gaulle de sa franchise et répondra de même. Rappelant que Napoléon se félicitait de n'avoir eu à combattre que des coalitions, il insiste sur la difficulté de maintenir la cohésion d'une alliance.

Il indique que la sécurité de l'Europe est absolument essentielle à celle des États-Unis : sans même évoquer d'autres raisons, la perte des ressources matérielles et surtout humaines de l'Europe occidentale amènerait une rupture d'équilibre, qui signifierait à brève échéance la destruction des États-Unis eux-mêmes.

Si une attaque soviétique par des moyens conventionnels était de nature à submerger l'Europe occidentale, les États-Unis, qui ont d'ailleurs des troupes en Europe, seraient obligés de riposter aussitôt par des moyens atomiques.

Sans doute un régime démocratique pose-t-il des problèmes à cet égard. Mais l'U.R.S.S. doit être absolument convaincue de cette riposte atomique américaine en cas d'une attaque conventionnelle de sa part. Compte tenu de l'avantage que possédera celui qui utilisera le premier les armes atomiques, les États-Unis ne pourraient attendre que les Russes eux-mêmes les utilisent.

D'autre part, des centaines d'engins atomiques américains se trouvent répartis dans toute l'Europe, les engins sont sous contrôle américain. Mais le contrôle est plus théorique que réel. En cas de menace grave, les pays où se trouvent déposés ces engins ne manqueraient probablement pas de les saisir et de les utiliser eux-mêmes pour se défendre.

Les considérations de psychologie développées par le général de Gaulle sont très importantes. Mais il est non moins important que la confiance mutuelle entre les Alliés ne disparaisse pas. La Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne sont les seules puissances européennes capables de disposer de l'arme atomique. Si la confiance dans le soutien des autres vient à disparaître, et en particulier si l'Allemagne possède ses armes nucléaires, les plus petits pays ne vont-ils pas se tourner vers le neutralisme, par crainte de ne pas être réellement défendus ? L'essentiel est de ne pas casser l'Alliance.

Le Président sait que la France aura son arme nucléaire. Il espère que, dans ces perspectives, les États-Unis et la France pourront s'associer de telle sorte que les Russes n'aient aucun doute sur l'usage qui serait fait de ces armes, et que les Européens (Turcs ou Grecs par exemple) n'aient pas à redouter que les principaux alliés hésitent à s'en servir à leur bénéfice.

Le président Kennedy est d'accord avec le général de Gaulle sur la vanité d'une distinction trop marquée entre armes atomiques tactiques et stratégiques.

En ce qui concerne l'Allemagne, doit-il comprendre que le Général accepterait son armement atomique ? Que feraient alors les Russes ?

Le général de Gaulle indique qu'il ne songe pas à une force atomique allemande. Lorsqu'il parle de défense nationale, il parle de défense dans une guerre conventionnelle. Une guerre atomique n'est pas à proprement parler une affaire de défense, mais de destruction réciproque.

D'ailleurs, il ne serait de l'intérêt de personne que les Allemands disposent d'armes atomiques, les inconvénients dépassant largement les avantages, notamment au point de vue de certains peuples de l'Est comme les Polonais, les Tchèques, etc.

Le président Kennedy revient sur la nécessité, le jour où la France aura son arme atomique, de maintenir une coopération au sein de l'Alliance. Les États-Unis sont prêts à confier à l'O.T.A.N. une force atomique, comportant des *Polaris* sur sous-marins. Ceci suppose résolue une très difficile question de commandement et de responsabilité. Le Président serait heureux, pour sa part, que le général de Gaulle exprimât la voix de l'Europe quant à l'usage de ces armements. Ce qui est essentiel, c'est que les Russes soient convaincus qu'ils seraient utilisés.

Il y a, en effet, deux problèmes distincts : celui de l'utilisation de l'armement atomique français, celui de la défense des États européens ne disposant pas de l'arme atomique.

Il ne voit pas d'opposition entre ces deux problèmes. Ce qu'il faut éviter, c'est que, doutant d'un soutien américain, les autres pays ne fassent un marché avec Moscou. Les engagements français, américains, britanniques, quant à la sécurité du reste de l'Europe, posent aux uns et aux autres les mêmes problèmes. Les Allemands pourraient douter d'une intervention atomique française, autant que la France doute d'une intervention atomique américaine. Les Soviets peuvent avoir eux aussi le même doute. Il est essentiel de convaincre les uns et les autres.

Le général de Gaulle suit très volontiers la pensée du président Kennedy. Il serait, en effet, souhaitable que les Russes soient convaincus que les États-Unis utiliseraient les premiers l'arme atomique. Mais, pour sa part, il n'en est pas convaincu et se demande si le président Kennedy en est convaincu lui-même. Il ne croit pas que les Grecs ou les Turcs soient convaincus que les bombes américaines seraient employées tout de suite au cas d'une attaque contre leur pays.

Personne ne croit d'autre part, estime le général de Gaulle, que les États-Unis soient disposés à remettre une partie de leur puissance atomique à quiconque. D'ailleurs, lorsque la France aura son armement atomique, elle n'en remettra non plus aucune partie à qui que ce soit. C'est en effet une arme trop épouvantable. Le Général le sait fort bien et c'est pourquoi il ne demande au président Kennedy, ni de lui donner ces armes, ni même de l'aider à en construire. Il répète, d'autre part, qu'en cas de guerre, il ne peut être certain que les États-Unis seraient disposés à utiliser les premiers l'arme atomique, sauf si leur propre territoire était envahi ou menacé directement d'invasion. Il en serait de même pour les Russes.

Les Français, eux aussi, ne tireraient atomiquement les premiers que si leur territoire était menacé.

Le président Kennedy se demande si, en cas d'une attaque conventionnelle contre les États membres du pacte de Varsovie, les Russes n'emploieraient pas les premiers l'arme atomique, du fait même de l'avantage que prend le premier tireur.

Le général de Gaulle est prêt à croire le président Kennedy, lorsqu'il dit que la défense de l'Europe et celle des États-Unis sont une seule et même chose. Mais à partir d'où cela déclencherait-il la foudre ? Quel moment, sous quelle ligne de terrain, les États-Unis considéreraient-ils que cette sécurité commune est vraiment menacée ? Tout le monde se le demande et personne n'en sait rien.

On parle beaucoup aujourd'hui de « relever le seuil ». Qu'est-ce à dire, sinon que les États-Unis ne sont pas disposés à employer l'arme atomique dans tous les cas ? Mais alors, dans quels cas, au juste, les États-Unis seraient-ils résolus à tirer atomiquement les premiers ? Le Général se poserait, d'ailleurs, les mêmes questions s'il était à la place du Président. Il ne peut être sûr que d'une chose, c'est que les Américains tireront les premiers si leur territoire est en danger.

Le Président répond qu'ils tireront les premiers si l'Europe est menacée. Le Général en prend acte.

M. Kennedy précise la notion de « seuil ». Il s'agit uniquement d'assurer un meilleur contrôle sur les forces américaines qui, dès maintenant, disposent de fusées atomiques à l'échelon du bataillon et parfois de la compagnie. Il s'agit d'empêcher qu'à l'occasion d'un incident limité, un officier subalterne puisse déclencher une guerre atomique. Cela ne concerne en rien une attaque générale conventionnelle.

Le Président n'espère pas convaincre le général de Gaulle de la ferme volonté des États-Unis de tirer les premiers. Il veut toutefois rappeler que les États-Unis d'aujourd'hui ne sont plus ceux des première et deuxième guerres mondiales, qui avaient éclaté alors que l'Amérique était isolationniste. Dans la guerre de Corée, les Américains ne se sont-ils pas engagés dès le premier jour ?

Le problème le plus immédiat, avant que la France ne dispose réellement de son arme, est de faire en sorte que l'Alliance se raffermisse dans la pleine confiance d'une intervention atomique américaine. C'est une question psychologique, tant vis-à-vis des Soviets que vis-à-vis des Alliés. Le Président dit : « L'Amérique tirera la première », le général de Gaulle répond : « Peut-être ». Il faut que les Soviets soient convaincus que « sans aucun doute, l'Amérique tirera la première ».

Le général de Gaulle exprime au Président sa satisfaction d'une conversation aussi franche, où il a lui-même développé le fond de ses conceptions et les raisons de l'orientation de la politique française. En matière de défense, une nouvelle conversation sera nécessaire en une autre occasion. Pour le moment, le président Kennedy peut être convaincu que la France ne fera rien pour bouleverser ce qui est.

Il souhaite surtout que son interlocuteur soit bien convaincu que, quelque doute que nous ayons sur tel ou tel point, nous n'en avons aucun sur la réalité de l'alliance américaine. De même, les Américains ne doivent avoir aucun doute sur la réalité de l'alliance française.

Le président Kennedy est également très heureux de cet entretien sur une question aussi importante. Peut-être pourra-t-on reparler demain des sujets qui viennent d'être évoqués. Il souhaiterait, en effet, revenir sur ce qui se passera lorsque la France sera en fait une puissance atomique, alors que d'autres pays européens continueront de ne pas l'être. On retournera sans doute alors vis-à-vis de la France la question que l'on se pose aujourd'hui au sujet des États-Unis, celle de la crédibilité du *deterrent*.

Le général de Gaulle est d'accord pour que l'on en reparle le 2 juin. Il souhaite, toutefois, indiquer tout de suite que la géographie joue son rôle dans cette affaire. Les Allemands, par exemple, savent qu'en cas de guerre, la France et l'Allemagne ne feraient qu'un dans la bataille. Mais l'immensité de l'Atlantique est inévitablement une séparation d'un tout autre ordre que le Rhin et le caractère immédiat de la solidarité s'en ressent.

Le président Kennedy en est d'accord. Il estime que l'arme atomique française pourra créer un sentiment de confiance additionnel. Mais le fait que la France dispose de l'arme atomique ne doit pas pour autant rendre inutile l'arme atomique américaine, ni diminuer la confiance que doivent avoir les Européens dans la volonté américaine de répondre par les armes atomiques.

V

Entretien du général de Gaulle et du président Kennedy à l'Élysée, le 2 juin 1961 de 10 h. 30 à 11 h. 35

Le général de Gaulle précise la pensée qu'il avait exprimée hier au sujet de l'armement atomique français. Quand il avait dit au président Kennedy que la France entendait avoir sa propre défense nationale et les moyens de l'assurer en conjonction avec ses alliés, il n'avait pas seulement en vue l'arme atomique, il entendait tous les moyens nécessaires. En particulier, dès que les troupes françaises pourront revenir d'Algérie (où leurs effectifs considérables pourront être prochainement réduits), elles seront affectées à la défense du territoire.

M. Kennedy demande au Général quelle lui paraît être la meilleure façon d'accroître les engagements américains à l'égard de l'Europe. Est-ce sur la base suggérée par le président Eisenhower et reprise par lui-même, consistant à fournir à l'O.T.A.N. des sous-marins à fusées *Polaris,* ainsi que des engins, dont l'emploi serait assuré par l'O.T.A.N. [1] ? Faut-il augmenter la confiance que doit avoir l'Europe dans l'engagement immédiat des États-Unis dans le cas d'un conflit qui menacerait celle-ci ? Ou bien le général de Gaulle est-il satisfait des arrangements actuels ?

Le général de Gaulle répond que la France ne verrait aucune objection, bien au contraire, à ce que de nouveaux moyens fussent ajoutés à ceux dont l'O.T.A.N. dispose déjà. Cela ne changerait pourtant rien au fait, d'ailleurs inévitable, que les forces atomiques de l'O.T.A.N. en Europe, présentes ou futures, demeurent sous commandement américain. La question de savoir quand et pour quelle raison elles seraient utilisées reste donc entière aux yeux des Européens. Le général de Gaulle a pris acte avec intérêt de la déclaration faite hier par M. Kennedy, et qu'il croit juste, d'après laquelle la sécurité européenne et celle des États-Unis sont étroitement liées. Cela ne laisse pas moins sans réponse la question que posait le général de Gaulle, et à laquelle il est d'ailleurs peut-être impossible de répondre : quel sera le critère précis pour l'emploi de l'arme atomique ? Dès lors que l'on ne peut pas être sûr que cet emploi sera instantané et qu'on ne peut savoir au juste sur quels objectifs et dans quelle mesure il se produira, le cas échéant, il est nécessaire pour l'Europe d'organiser sa propre défense, bien qu'elle doive le faire, compte tenu de l'alliance et de l'aide des États-Unis. Si lui-même ne doute pas que les États-Unis ne soient décidés à riposter à une attaque atomique de la part des Soviets, il n'est pas certain (et M. Kennedy

[1] Cette offre avait été faite par l'ancien secrétaire d'État américain lors de la session ministérielle de l'O.T.A.N. de décembre 1960 : *D.D.F.,* 1960-II, n° 276.

ne peut pas l'être non plus) du moment, de l'objectif, ni des moyens de cette riposte. L'Europe centrale constituera-t-elle le seul champ des objectifs, ou l'arme atomique américaine sera-t-elle aussi dirigée directement contre le territoire de l'Union soviétique ? On ne le sait pas. Pourtant, ce qui arriverait, à cet égard, est essentiel pour l'Europe, car si l'Europe était seule frappée par l'Est et par l'Ouest, elle disparaîtrait, alors que ni les États-Unis ni l'Union soviétique ne seraient rayés en même temps de la carte du monde. La solidarité profonde entre les États-Unis et l'Europe ne fait aucune espèce de doute, mais l'arme atomique représente quelque chose de tellement redoutable et de tellement nouveau, son utilisation comporte une telle responsabilité, qu'il est inévitable pour l'Europe de penser que cette arme ne sera peut-être pas employée tout de suite ni que, si elle l'est, c'est l'Europe seule qui en subira les mortels effets. L'Europe doit donc exister par elle-même et participer en tant que telle à sa propre défense. Le Président dit comprendre que c'est là la doctrine de la France. Si la Russie soviétique attaque l'Europe, à quel moment, dans quelle mesure, contre quels objectifs, les États-Unis utiliseront-ils l'arme atomique, que ce soit à travers l'O.T.A.N. ou en dehors de celle-ci ? Ce dernier point est, d'ailleurs, de peu d'importance, puisque cette arme est de toute façon américaine et que son emploi est à la discrétion des seuls Américains. Si l'Amérique frappait la première, serait-ce contre des objectifs seulement européens (Allemagne de l'Est, Tchécoslovaquie, Pologne), ou bien contre la Russie soviétique elle-même ?

M. Kennedy répète que l'arme atomique serait utilisée dans deux cas :

1° Si une attaque du type classique débordait les forces en Allemagne occidentale.

2° Si des renseignements sûrs faisaient apparaître que l'Union soviétique était sur le point d'attaquer les États-Unis.

En tout état de cause, il serait peu sage de n'envisager une attaque atomique que contre l'Europe orientale, que ce soit avec des armes tactiques ou stratégiques (dont les effets ne seraient d'ailleurs pas très différents, comme le général de Gaulle l'avait indiqué hier), car cela provoquerait une riposte immédiate contre les États-Unis. Les États-Unis ne devraient donc pas se contenter d'attaquer l'Union soviétique à la périphérie de celle-ci sans détruire les objectifs essentiels situés en U.R.S.S., puisque ce serait s'exposer à être détruits eux-mêmes.

Le général de Gaulle prend acte de cette déclaration, tout en ajoutant que la décision quant à l'emploi de l'arme atomique, tactique ou stratégique, aux objectifs et au moment demeure évidemment à la discrétion des États-Unis. Dans ces conditions, encore une fois, et sans douter le moins du monde de la solidarité générale américaine en matière de sécurité européenne, il est normal que l'Europe veuille disposer de ses propres moyens et avoir sa capacité défensive propre.

M. Kennedy rappelle les deux arrangements possibles : emploi de l'arme atomique américaine sous contrôle de l'O.T.A.N. (ce qui est bien, en effet, celui des États-Unis, comme le dit le général de Gaulle); ou bien constitution d'une force de frappe (en particulier avec des sous-marins *Polaris*), dont l'usage serait décidé dans l'O.T.A.N. par les pays autres que les États-Unis. Un tel groupement européen, sous le contrôle effectif de M. Macmillan et du général de Gaulle, pourrait prendre la décision au cas où l'Europe risquerait d'être submergée. Cela constituerait une nouvelle assurance quant à l'engagement complet des États-Unis à la défense d'une Europe menacée. L'arme atomique est, en effet, si terrible qu'on s'explique que certains croient que l'Amérique hésiterait à l'employer. En résumé, ou bien l'arrangement actuel demeure, ou bien les Européens eux-mêmes auraient à prendre la décision au sein de l'O.T.A.N.

Le général de Gaulle déclare que si, un jour, le Président entend faire une proposition dans ce sens à l'O.T.A.N., il l'étudiera attentivement. Bien que les armes atomiques appartiennent évidemment aux États-Unis, ceux-ci accepteraient peut-être de délibérer au sujet de leur emploi. Mais la rapidité de la décision reste capitale. On ne pourra pas en discuter longtemps et il faudra en fait que quelqu'un prenne immédiatement la décision nécessaire : qui donc ? En réalité, ce sera nécessairement le président des États-Unis. Mais quand s'y résoudra-t-il ? On a déjà vu, dans l'histoire, certains cas (par exemple à l'époque d'Hitler) où un agresseur se dressait devant des alliés, alors que ceux-ci hésitaient devant le péril de la guerre et laissaient faire beaucoup de choses avant d'intervenir. Par exemple, quand Hitler a agi, ils ne se sont décidés qu'à la longue, après qu'Hitler eût mis la main sur l'Autriche, sur la Tchécoslovaquie, sur une partie de la Pologne. Devant l'effroi d'une guerre atomique et de ses effets épouvantables, il est compréhensible que l'Europe se demande ce qui arriverait du côté des Américains. Par exemple, si M. Khrouchtchev bloque Berlin au moyen de la D.D.R., et si les Alliés veulent rétablir les communications malgré le feu des Soviets, et si la bataille s'engage ainsi autour de Berlin, l'Amérique utilisera-t-elle l'arme atomique ?

M. Kennedy répond par la négative. Les Alliés n'ont jamais décidé qu'un blocus de Berlin provoquerait immédiatement une riposte atomique. Il avait été décidé, si les Soviets agissaient dans ce sens, de se consulter à trois, pour décider de l'action à prendre, aux fins de laquelle d'autres possibilités existent.

Et si, demande *le général de Gaulle,* nous ne pouvons pas empêcher les Soviets de prendre Berlin et que, cependant, vous n'utilisez pas l'arme atomique, si ensuite ils saisissent Hambourg, puis Francfort, etc. et que vous ne l'utilisez toujours pas, que deviendra l'Europe ? C'est de cette façon progressive qu'Hitler a agi autrefois.

M. Kennedy répond que le blocus ne signifie pas la prise de Berlin. Mais si les troupes soviétiques entrent à Berlin, il s'agira d'un autre

genre de menace. Le général de Gaulle, M. Macmillan et M. Kennedy auraient alors à se mettre rapidement d'accord sur une action.

D'autre part, M. Kennedy comprend la décision prise par la France de constituer sa propre force atomique. Dans ces conditions, que peut-on faire pour augmenter l'efficacité de l'O.T.A.N. ou quels changements la France voudrait-elle apporter à celle-ci, dès l'instant où elle serait aussi devenue une puissance atomique, alors que les autres membres de l'Alliance, en dehors des États-Unis et du Royaume-Uni, ne le seraient pas ?

Le général de Gaulle parle d'abord de l'aspect général de la question. Cette arme, que les États-Unis possèdent, dont le Royaume-Uni dispose jusqu'à un certain point et que la France aura bientôt, cette arme est d'envergure mondiale, elle dépasse l'Europe et la seule défense de celle-ci. Il y aurait là à créer quelque chose qui n'existe pas encore, à savoir une organisation d'alliance entre les États-Unis, l'Angleterre et la France, pour l'utilisation de leurs armes atomiques, en Europe ou ailleurs, selon les circonstances. Un plan devrait être établi conjointement à cet effet, afin de préciser en particulier les moments et les objectifs éventuels. Ce plan serait arrêté par les trois chefs d'État. Un groupe militaire permanent l'appliquerait dans des conditions convenues.

Pour ce qui est de la défense de l'Europe, le Général précise ce qui a été dit. La France ne dispose pas encore d'armes atomiques, l'Angleterre en a quelques-unes et l'Amérique en a d'énormes. Or, M. Kennedy, tout en étant résolu à ne pas laisser la Russie soviétique prendre l'Europe, n'est pas à même de dire exactement quand et où il pourrait utiliser ses armes. Il déclare néanmoins qu'il ne les utiliserait pas contre des objectifs purement européens et qu'il les dirigerait contre la Russie soviétique, même au prix d'une riposte contre les États-Unis. Le général de Gaulle note aussi que M. Kennedy envisagerait d'accroître les moyens atomiques de l'O.T.A.N., et lui-même en serait d'accord. Toutefois, cela ne change pas le fond des choses. Les États-Unis restent maîtres de l'arme atomique et cela est parfaitement naturel. Les dimensions et les conséquences de celle-ci étant immenses, il ne saurait évidemment y avoir de transfert de responsabilité. Et pourtant l'on ne sait pas, et les États-Unis ne peuvent non plus savoir exactement, où et quand cette arme terrible sera employée.

Mais que les États-Unis doivent l'employer ou non, l'Europe, et surtout la France, doivent nécessairement avoir les moyens et la détermination de défendre leur territoire. Cela renforcera l'Alliance très considérablement, car cela obligera l'Europe, et pas seulement les États-Unis, à participer à la guerre, et cela agira sur les Soviets qui voudraient acquérir l'Europe mais pour lesquels cette acquisition est très difficile si l'Europe se bat effectivement. Or, pour qu'elle veuille se battre, il faut qu'elle soit responsable de son combat, en union étroite d'ailleurs avec les États-Unis. La réforme de l'O.T.A.N. sur cette base est donc nécessaire afin que des pays comme la France acquièrent la responsabilité de leur défense. L'intégration est donc un système mauvais.

M. Kennedy demande si la France utiliserait l'arme atomique au cas où la Grèce ou la Turquie seraient attaquées.

Le général de Gaulle ne peut actuellement le savoir, mais M. Kennedy ne le sait pas davantage pour ce qui est des États-Unis.

M. Kennedy reprend la question de la consultation. Il y a accord sur Berlin, sur le Laos, sur le rôle croissant de l'Europe et de la France en Amérique latine et en Afrique, sur les responsabilités mondiales. Il reste indispensable de s'efforcer de se consulter sur toutes ces questions et sur d'autres afin d'y voir bien clair, même sur les désaccords. La procédure actuelle laisse en effet à désirer. Même pour Berlin, où elle est la plus efficace, elle n'est pas entièrement satisfaisante. Pour le Laos, par exemple, l'échange de lettres au sujet d'une intervention éventuelle dans le cadre de l'O.T.A.S.E.[1] a eu lieu trop tardivement et il est regrettable qu'on n'ait pas su plus tôt, à Washington, ce que l'on pensait à Paris. En matière de consultation, deux questions se posent donc : quelles méthodes mettre en œuvre pour l'assurer ? Comment faire en sorte que des pays comme l'Allemagne, l'Italie, la Turquie n'aient pas l'impression qu'ils sont laissés à l'écart ?

Le général de Gaulle précise qu'une consultation à trois implique que d'autres n'y participent point. Sinon, c'est l'O.T.A.N. ou l'O.T.A.S.E. Il avait depuis longtemps proposé que les États-Unis, l'Angleterre et la France se concertent sur toutes les questions mondiales (et toutes les questions deviennent mondiales). Il ne faut néanmoins pas vexer M. Adenauer, ni négliger la Turquie. C'est une question de manière. M. Kennedy, M. Macmillan et le général de Gaulle devraient se rencontrer de temps à autre, ainsi que leurs ministres, pour échanger leurs vues. En outre, un organisme discret devrait préparer les questions avant de telles réunions. À cet effet, les trois chefs d'État devraient nommer des représentants (les ministres des Affaires étrangères ayant assez à faire), pour maintenir un contact constant. D'autres méthodes ne sont pas exclues et le général de Gaulle serait prêt à les envisager si M. Kennedy les lui proposait. Mais, de toute façon, si l'on décide de se consulter à trois, il faut le faire à trois. Cela n'empêche pas que sur un sujet particulier l'on fasse venir, pour telle partie de la discussion, le chef d'État (ou son représentant) directement intéressé. Par exemple, si l'on parle de Berlin après l'entrevue de Vienne, le chancelier Adenauer pourrait être invité à un certain moment.

M. Kennedy trouve une telle procédure fort utile, sans qu'il sache pour l'instant quelle forme elle devrait prendre. Il nommera un conseiller qui sera responsable des contacts sur ce plan avec l'Angleterre et la France. La difficulté majeure consistera pourtant, comme l'avait indiqué le général de Gaulle, à ne pas s'en tenir à des accords généraux mais à aboutir à des mesures concrètes; cela aurait dû être le cas à l'égard du

[1] Sur cet échange de lettres, voir ci-dessus les n°s 1, 156.

Laos et du Congo. De toute façon, après les élections allemandes et si M. Khrouchtchev précipite une crise à Berlin, les trois chefs d'État devraient se réunir, en saisissant cette occasion pour examiner en commun leurs autres responsabilités.

Pour conclure, *le général de Gaulle* informe son interlocuteur du résumé général qu'il a l'intention de faire lors de la réunion plénière qui va s'ouvrir à l'instant.

VI

Entretien du général de Gaulle et de M. Kennedy à l'Élysée, le 2 juin 1961 11 h 35

Étaient présents :

MM. Debré;
Couve de Murville;
Alphand;
de Courcel;
Lucet;

MM. Dean Rusk;
Charles Bohlen;
Gavin;
Mc George Bundy;
Foy D. Kohler;
Robert H. Mc Bride.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle indique qu'au cours de leur conversation, les deux présidents ont d'abord parlé de Berlin et ceci pour constater leur accord. Le président Kennedy va voir demain M. Khrouchtchev. Tout dépendra de ce que le Premier ministre soviétique fera ou ne fera pas. Bien entendu, le président des États-Unis est libre de son langage. Le général de Gaulle serait tout à fait d'accord pour que M. Kennedy indique à M. Khrouchtchev que les États-Unis et la France estiment que le statut de Berlin ne saurait être modifié par la force, ni par la voie unilatérale. Bien entendu, ce statut n'est pas pour toujours inamovible. Il est possible qu'il soit révisé un jour, mais pas actuellement en période de guerre froide. Il faut que M. Khrouchtchev comprenne que, même s'il signe un traité de paix avec la D.D.R., les accès de Berlin devront rester libres, sous peine d'un conflit. Le président Kennedy a indiqué que le gouvernement américain prenait les dispositions nécessaires pour faire comprendre que les États-Unis étaient résolus sur le plan militaire. Du côté français, certaines dispositions vont aussi être prises. Des instructions seront données pour que militaires américains, anglais et français se concertent à ce sujet le plus tôt possible.

Le président Kennedy indique qu'il est entièrement d'accord sur ce qui vient d'être dit.

Le général de Gaulle : La conversation a porté ensuite sur le Laos et l'entretien a été très franc. Le président Kennedy a fait état des obligations que son pays avait à l'égard d'un certain nombre de pays asiatiques, tels que la Thaïlande, les Philippines et le Sud-Vietnam. Il a indiqué que la situation était mauvaise et que l'on ne constatait aucun signe d'amélioration. On se demande donc aux États-Unis s'il faut intervenir ou non. Bien entendu, les États-Unis feront ce qu'ils voudront et ce que leur dictent leur honneur et leurs intérêts. Si l'on décide à Washington d'intervenir, la France n'y fera pas d'opposition, mais elle n'envisage elle-même aucune intervention. Il s'agit en effet à tous points de vue d'un très mauvais champ de bataille. L'expérience en a été faite par la France pendant la guerre d'Indochine. Tout le possible a été alors tenté et ceci n'a abouti qu'à dégrader davantage la situation. Mais, encore une fois, les États-Unis peuvent avoir un autre point de vue et la France ne s'y oppose pas. Il semble pourtant que la meilleure solution à donner à ce problème du Sud-Est asiatique serait de renforcer toutes les formules d'aide et de prendre un appui solide sur les deux seuls pays qui comptent vraiment dans cette région, c'est-à-dire l'Inde et le Japon. Quant aux autres pays dont on parle maintenant, ils constituent autant de points d'interrogation et il est vraiment difficile de s'engager à leur sujet.

Le président Kennedy considère que l'exposé fait par le général de Gaulle relate très exactement leur conversation. Il demande seulement qu'on ne laisse pas croire qu'il n'y aura jamais d'intervention et que le clan occidental est divisé sur ce sujet. On ne peut en effet écarter totalement la possibilité d'une intervention des États-Unis, appuyée sur deux ou trois autres pays. Cette menace peut d'ailleurs être un facteur important dans les négociations en cours.

Le général de Gaulle donne raison au président Kennedy. Il estime qu'il ne faut rien publier à ce sujet. La France ne veut pas intervenir pour le moment, mais, dans l'avenir, si les conditions doivent changer, il est concevable qu'elle soit amenée à le faire, soit seule, soit avec les États-Unis. Quant à la négociation de Genève, la France estime qu'il faut revenir aux accords signés dans cette même ville en 1954. Un des principaux sujets est la constitution d'un gouvernement laotien. Malgré ses défauts et ses insuffisances, le prince Souvanna Phouma paraît l'homme le plus qualifié pour prendre la tête de ce gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement français le soutient.

Le président Kennedy considère que la situation au Laos est devenue si mauvaise que le prince Souvanna Phouma lui-même est peut-être dépassé. À la différence de la France, les États-Unis n'ont pas eu d'heureuses relations avec lui. On ne peut donc qu'exprimer l'espoir qu'il sera malgré tout à la hauteur de la situation. Si un accord intervient à Genève, la France pourra peut-être jouer dans ce pays, qui est si proche d'elle à tant de points de vue, un rôle heureux et utile, ce qui ne paraît pas le cas pour les Américains.

Le général de Gaulle demande si le prince Souvanna Phouma est prêt à aller à Washington.

Le président Kennedy répond que cette éventualité a été envisagée, mais n'a pu se réaliser en raison de l'affaire de Cuba, de certains malentendus et aussi d'une mauvaise volonté évidente de la part du Prince [1].

Le général de Gaulle indique ensuite qu'un des sujets abordés dans la conversation a été l'Amérique latine. L'occasion en a été fournie par l'assassinat du président Trujillo [2]. La France considère qu'il est normal que les États-Unis aient dans cette région une situation primordiale. Tout ce qu'ils pourront faire en Amérique latine est donc, en principe, justifié. Mais la seule action américaine ne suffit pas. Il faut tenir compte de l'agitation qui règne dans ces régions, de la misère, de l'accroissement énorme des populations, des troubles créés par les Soviétiques, de l'exemple donné par Cuba. Les États-Unis ne peuvent pas faire face à tout et être seuls en face de l'Amérique latine. Il faut que l'Europe, et en particulier la France, prennent contact avec ces pays. Il faut d'autres interlocuteurs que les États-Unis même en ce qui concerne la stabilisation du prix des matières premières, les investissements, les crédits. Le président Kennedy a indiqué qu'une conférence panaméricaine se tiendrait en juillet et a ajouté qu'il serait souhaitable que l'Europe des Six et la Grande-Bretagne y envoient des observateurs afin de voir ce que l'Europe pourrait faire de son côté. Le Général ne peut qu'approuver cette suggestion. Il est d'autre part à espérer qu'une réunion au sommet des six pays européens pourra se tenir en juillet. Ces problèmes seront discutés entre eux, afin de voir ce que l'Europe pourrait apporter d'utile sur le plan économique et sur le plan culturel.

Le président Kennedy déclare qu'il est d'accord.

Le général de Gaulle : La conversation a porté ensuite sur l'Afrique, et spécialement sur le Congo et l'Angola. Pour le Congo, les États-Unis continuent à croire à l'efficacité d'une action par les Nations Unies. Ce n'est pas le point de vue de la France qui ne croit pas, elle, à l'efficacité de l'action des Nations Unies, ni à son impartialité. Mais, malgré tout, la situation paraît évoluer favorablement. Un gouvernement s'est enfin installé au Congo et, soit directement par la France, soit par l'intermédiaire des États d'Afrique liés à la France, des encouragements sont donnés au président Kasavubu pour qu'il affirme son autorité. Dans tout cela, il n'y a pas d'opposition franco-américaine. Il n'y a pas non plus au Congo de graves menaces pour la paix du monde, sauf si l'U.R.S.S. décidait d'intervenir.

Quant à la situation en Angola, elle est grave. Le Portugal est un pays en retard, c'est un pays pauvre qui ne pourrait aider et peut-être retenir

[1] Le 18 avril, le prince Souvanna Phouma, qui se trouvait alors en U.R.S.S., annonçait qu'il se trouvait dans l'impossibilité de se rendre aux États-Unis au moment qui conviendrait aux dirigeants américains.

[2] Voir ci-dessus III (note).

des États nouveaux. De plus, le Portugal a une conception étroite, voire anachronique, de ses droits et des conditions de sa présence en Afrique. Il est à souhaiter que s'effectue une évolution progressive, mais il ne faut pas brutaliser les Portugais, car si ce pays se sait mis au pilori du monde, il ira peut-être vers la révolution. Il serait grave que se constitue un État communiste dans la Péninsule ibérique. Précisément, les Nations Unies sont en train de brutaliser le Portugal (1). Le président Kennedy a demandé à la France d'intervenir à l'amiable pour inviter le gouvernement portugais à se montrer moins intransigeant et à accepter de faire quelques premières déclarations amorçant une évolution. Ce serait un premier pas. La France va essayer de le faire, car elle est bien d'avis que la répression militaire ne résoudra pas le problème de l'Angola.

Le président Kennedy souligne que plus le temps passe, plus ce problème deviendra difficile à résoudre. Les armes en effet ne suffisent pas. La France, par contre, par ses traditions et son amitié avec le Portugal, peut jouer un rôle utile et permettre à ce pays de garder son prestige en Europe et en Afrique.

Le général de Gaulle ajoute que les conversations ont porté ensuite sur les problèmes de la défense et de l'Alliance atlantique. Un exposé très franc du point de vue français a été fait qui, peut-on l'espérer, sera utile au président des États-Unis. De même, il a été très utile de connaître sur ce sujet le point de vue des Américains.

Il faut bien comprendre que l'O.T.A.N. a été créée il y a onze ans, alors que les États-Unis avaient seuls la puissance atomique. Les États d'Europe étaient alors en déclin, la France en particulier occupait une situation médiocre et suivait une politique confuse. Elle n'avait à sa disposition aucun moyen de défense en dehors des armes américaines. Elle se débattait dans la guerre d'Indochine, en attendant la guerre d'Algérie. Il ne lui restait rien pour l'Europe. Quant aux autres États qui comptent en Europe, comme l'Allemagne et l'Italie, ils avaient une mentalité de vaincus. Il n'y avait donc aucune réalité européenne, notamment dans le domaine de la défense. À cette époque, les bombes atomiques américaines assuraient la sécurité de l'Europe, et il en résultait comme une conséquence naturelle l'intégration.

Les choses sont aujourd'hui différentes. Les États-Unis ne sont plus la seule puissance atomique et il importe d'ailleurs peu à cet égard de savoir si, à l'heure actuelle, ce sont les États-Unis ou l'U.R.S.S. qui disposent du plus puissant potentiel atomique. Ce qui est certain, c'est que chacun des deux a tout ce qu'il faut pour anéantir l'autre et que tous les deux ont les moyens d'anéantir l'Europe.

Mais l'Europe a fait des progrès, notamment la France. Celle-ci connaît maintenant un réel développement économique, elle jouit d'une stabilité politique et peut exercer une politique étrangère conséquente.

(1) Les 23 et 26 mai, le groupe afro-asiatique se mettait d'accord sur le principe d'une demande de réunion du Conseil de sécurité à propos de l'aggravation de la situation en Angola.

Elle achève de mener à bien sa tâche de décolonisation. Le moment approche où elle pourra disposer à nouveau de la plupart de ses forces en Europe. Elle va prochainement posséder un début de force atomique. L'Allemagne et l'Italie, elles aussi, se sont renforcées, tout au moins sur le plan économique. Les États européens deviennent des réalités, des puissances, avec une psychologie de puissances, et leur personnalité apparaît dans les questions de défense. Ce fait ne pourra que s'accentuer et il est vain de fonder l'avenir de l'Alliance sur l'intégration. Bien entendu, il ne s'agit pas pour la France de se défendre seule. L'Alliance atlantique est nécessaire et indiscutable, mais son organisation a besoin d'être modifiée. Pour le moment, il va falloir faire face à la crise de Berlin et attendre les élections allemandes. Il ne s'agit donc pas de déchirer maintenant le traité de l'O.T.A.N., mais la situation actuelle ne peut plus durer.

Le général de Gaulle a été, en outre, très insistant sur le problème de l'emploi des armes atomiques. Il a demandé au président Kennedy de lui faire connaître ses décisions sur la défense de l'Europe. L'Amérique en effet a des bombes; elle ne veut pas les donner, ce qui est normal; mais l'Europe, elle, a besoin de savoir ce que l'Amérique fera selon les diverses hypothèses qui peuvent se présenter. Le président des États-Unis a répondu que la sécurité de son pays était liée à celle de l'Europe et que cette sécurité disparaîtrait si l'U.R.S.S. s'emparait de l'Europe. Il a même dit que les États-Unis pourraient aller jusqu'à employer l'arme les premiers si une attaque mettait en question la liberté de l'Europe.

Le général de Gaulle a pris acte de cette réponse, mais a posé deux autres questions. Il est important en effet pour les Européens de savoir sur quelle ligne de terrain et à quel moment les États-Unis estimeront que la liberté de l'Europe est mise en danger. Ils voudraient, de plus, savoir quelles sont les conditions de l'emploi de la bombe en cas d'attaque ou de menace d'attaque sur l'Europe.

Le président Kennedy, et c'est bien normal, a répondu qu'il lui était difficile de fixer d'avance des lignes et des frontières fermes.

Le président Kennedy désire préciser sa pensée. Il a dit qu'en ce qui concerne la défense de l'Europe, les États-Unis étaient résolus à employer la bombe atomique dans deux cas : tout d'abord s'ils avaient des renseignements absolument sûrs indiquant qu'une menace atomique était imminente. En second lieu, au cas où une guerre conventionnelle aurait commencé, s'ils acquéraient la certitude que les forces européennes étaient sur le point d'être submergées. Quant à Berlin, les plans actuels discutés entre Alliés ne prévoient pas l'emploi de la bombe au cas où la ville serait soumise à un blocus. La bombe pourrait, par contre, être utilisée si Berlin était soumis à une attaque militaire. Il est difficile d'être plus précis, mais ce que l'on peut dire, c'est que l'intention américaine est claire. Dans les deux cas examinés plus haut, les États-Unis sont décidés à ne pas laisser à l'ennemi le privilège d'attaquer le premier.

Le général de Gaulle ajoute que la décision d'emploi de la bombe est tellement énorme qu'il faut savoir quand et comment on prendra cette décision. Le président des États-Unis vient de dire que l'arme sera employée si les forces européennes risquent d'être submergées. Ceci est très bien, mais une situation peut se produire, semblable à celle que l'on a connue du temps d'Hitler qui s'attaquait aux pays successivement. Il faut donc connaître les conditions d'emploi, c'est pourquoi le Général a pris des exemples comme une attaque sur des villes telles que Berlin, ou même Hambourg.

Une seconde question se pose : les États-Unis peuvent être amenés à frapper les premiers. Mais, si l'Europe est attaquée, la riposte sera-t-elle seulement sur la Prusse, la Saxe, la Pologne, la Tchécoslovaquie ? Dans ce cas, la réplique sera-t-elle sur l'Europe occidentale seule ? Le président Kennedy affirme que non, qu'il n'y avait pas de distinction à faire entre la Russie et ses satellites et qu'il faudrait frapper l'ensemble.

Le président Kennedy confirme ce point.

Le général de Gaulle. Ceci est très important. Le président Kennedy, a, de plus, demandé, puisque la France et la Grande-Bretagne fabriquaient maintenant des bombes, si l'on pouvait envisager quelque procédure pour une consultation en commun sur l'emploi à en faire. Ceci est une idée heureuse et la réponse, de notre côté, a été affirmative. Mais l'emploi des bombes atomiques n'est pas limité à l'Europe. C'est une question mondiale qui peut se poser pour Quemoy et Matsu, pour le Proche-Orient, pour Cuba, etc. Ce n'est donc pas une affaire que l'O.T.A.N. puisse traiter. C'est une affaire pour les Trois. Le général de Gaulle a compris que le président Kennedy était favorable à l'idée d'une consultation entre les trois pays pour savoir comment disposer de ces armes et les employer. Il faudrait pour cela créer un petit *Standing group* pour préparer des plans.

Le président Kennedy a en effet dit qu'il était d'accord pour des consultations tripartites plus approfondies sur le plan politique. Il a écrit il y a quelque temps au général de Gaulle au sujet du Laos et s'est aperçu dans cette circonstance qu'il y avait des difficultés entre les Trois dont il ne s'était pas jusqu'alors rendu compte. Il a dit aussi que dans ce genre de consultations, il fallait penser à d'autres pays qui, eux, n'avaient pas l'arme atomique et qui pouvaient être menacés, par exemple la Turquie. De tels pays ont besoin d'être rassurés. Il est donc nécessaire d'avoir des consultations rapides et portant sur des objectifs plus généraux que l'emploi des bombes.

Sur ce problème particulier, le président des États-Unis est en mesure d'étendre à la France la promesse que son prédécesseur, le président Eisenhower, a donnée à M. Macmillan. Sauf le cas où les États-Unis connaîtraient une menace immédiate qui mettrait en péril leur existence même, le gouvernement américain est disposé à avoir des consultations avec les Anglais et les Français sur l'emploi ou non de la bombe.

Le Président ajoute qu'il a exposé au Général son plan, repris de l'ancienne administration, de fournir à l'O.T.A.N. des sous-marins dotés de fusées *Polaris.* Le général de Gaulle n'a pas estimé que cette proposition était suffisante.

De façon générale, le président Kennedy propose que trois personnes, désignées par les chefs d'État, discutent de l'ensemble de ces questions. Il ne serait peut-être pas possible d'arriver à un accord sur tout, par exemple sur les Nations Unies, sur l'O.T.A.N., sur le Laos. Mais de telles consultations seront néanmoins utiles, surtout lorsque l'on discutera de l'emploi possible de la bombe. En attendant, des consultations doivent continuer sur Berlin. Après la visite à M. Khrouchtchev et les élections allemandes, il sera probablement nécessaire d'avoir à l'automne une conversation à trois avec le général de Gaulle et M. Macmillan sur ce qu'il convient de faire à Berlin.

Le général de Gaulle déclare qu'il est favorable à ces consultations. Il est d'accord aussi pour que, lorsqu'il sera nécessaire, l'État intéressé soit consulté. Certains États ont des responsabilités mondiales et doivent donc discuter des problèmes à l'échelle mondiale; d'autres n'ont que des responsabilités locales et l'échelon doit être local.

Le Général, de plus, désirerait savoir si le Président est bien d'accord, puisqu'il s'agit de se consulter sur l'emploi des armes atomiques, pour créer un petit organisme militaire qui ferait pendant à l'organisme politique.

Quant au renforcement de l'O.T.A.N. par des sous-marins porteurs d'armes atomiques, la France ne fait pas d'objection, mais ceci ne changera pas le fond du problème, car ce seront toujours en fait des armes américaines.

Le président Kennedy déclare qu'il n'a pas eu le temps en effet dans la matinée de discuter suffisamment à fond avec le Général la question qui vient d'être soulevée d'un organisme militaire permanent. Il voudrait lui en reparler dans une conversation en tête-à-tête avant son départ et propose de le revoir au début de l'après-midi.

Le général de Gaulle conclut en se félicitant de l'heureux développement des conversations. Le président Kennedy a devant lui personnellement un avenir. Quant au Général, son propre avenir est très limité. Peut-être, cependant, tous deux auront-ils à prendre dans les mois qui viennent des décisions qui peuvent être dramatiques. Par la suite, quelque autre, plus jeune que le Général, aura peut-être à les prendre avec le président Kennedy. En tout cas, les peuples français et américain sont d'accord sur l'essentiel. Ce que l'on discute actuellement et qui semble révéler des divergences, ne porte que sur des questions ayant trait à des mécanismes. La France et les États-Unis n'ont jamais dans leur histoire été plus liés quant à leur destin.

Le président Kennedy ajoute que l'impression durable qu'il emportera de la France ne sera pas seulement le souvenir de la fête étincelante de

Versailles, mais le spectacle de la vitalité du peuple français qu'il a pu apprécier au cours de ses rapides déplacements. Ces conversations auront été un grand réconfort pour lui. Il faut au monde une France forte conduite par un grand chef.

VII

Entretien du général de Gaulle avec M. Kennedy
à l'Élysée, le 2 juin 1961
de 15 h 45 à 16 h 30

C.R. Très secret.

Le président Kennedy précise ses idées sur la consultation. Il chargera M. Dean Rusk de rencontrer les représentants que nommeront le général de Gaulle et M. Macmillan, afin de mettre au point un arrangement approprié pour une consultation continue. Il faudrait en outre prévoir la possibilité de réunions entre représentants militaires, qui ne seraient pas ceux du groupe permanent de l'O.T.A.N., et qui se réuniraient, soit avec le groupe politique, soit séparément, pour examiner les questions de stratégie mondiale. Aussitôt après la deuxième guerre mondiale, des discussions de cet ordre avaient été engagées avec le Royaume-Uni; elles ont été abandonnées depuis 1951 ou 1952. En particulier, un tel groupe devrait étudier les diverses hypothèses d'une action ennemie et préciser les engagements communs à l'égard de Berlin, du Laos, etc. Il serait en effet précieux pour M. Kennedy de connaître l'avis du général de Gaulle sur de telles questions, y compris par exemple Cuba, avant qu'il ne soit amené à prendre une décision. De toute façon, il serait utile de se réunir à trois en automne au sujet de Berlin, sans pour autant donner l'impression aux autres que l'on règle cette affaire sans eux. Cette méthode sera plus satisfaisante que le système actuel où les trois Alliés se consultent bilatéralement.

Le général de Gaulle est d'accord sur cette proposition. En ce qui concerne notamment l'affaire allemande, il sera également heureux de rencontrer M. Kennedy quand celui-ci le voudra, par exemple après les élections allemandes. Ils verront à ce moment-là s'il est opportun de faire participer le chancelier Adenauer à une partie de leur entretien.

M. Kennedy informe le général de Gaulle qu'il déjeunera avec M. Macmillan à Londres, retour de Vienne; M. Macmillan lui parlera certainement du Marché commun. Au cours de sa conférence de presse, M. Kennedy n'a pas dit que le général de Gaulle et lui-même n'avaient point parlé de cette question, qui, il est vrai, ne le concerne pas directement, mais qui l'intéresse. Il aimerait avoir l'opinion du général de

Gaulle pour son information personnelle, ou pour la citer à M. Macmillan.

Le général de Gaulle avait exposé à M. Kennedy ses vœux et ses efforts pour organiser une coopération entre les États européens et, surtout, entre la France et l'Allemagne. Le Marché des Six ne fait que commencer. En décembre, une étape décisive pourra être franchie par un nouvel abaissement des droits de douane. Cette mesure supprimera pratiquement les barrières intérieures pour toutes les matières industrielles. La question des produits agricoles reste difficile, mais le général de Gaulle espère que l'on pourra l'inclure aussi dans les accords. D'ailleurs, il le faudra bien. D'autre part, l'établissement d'une communauté économique aussi étroite suppose l'organisation d'une coopération politique. Certains voudraient une véritable intégration; mais elle serait irréelle. Le général de Gaulle espère pourtant qu'en décembre, les Six représenteront une unité dans le domaine économique, et que leur coopération s'étendra au domaine politique. Jusqu'à une date récente, l'Angleterre a été contre le Marché commun. Ses difficultés sont connues. Elle songerait maintenant à y entrer. Elle n'a pourtant pas encore fait son choix, peut-être ne le fera-t-elle jamais. Elle reste fort soupçonneuse devant une organisation politique continentale et l'idée de se joindre positivement à celle-ci ne lui plaît guère dès lors qu'elle y serait engagée. Elle esquisse néanmoins un mouvement, à l'heure actuelle, vers l'Europe et vers le Marché commun. Si elle n'y entre qu'en apparence, sans devenir un vrai membre du Marché commun, ni participer réellement à la coopération politique, il serait préférable qu'elle n'y entrât point du tout.

M. Kennedy voit dans le Marché commun des avantages tels pour l'Europe, surtout en fonction des perspectives de coopération politique, que ses inconvénients économiques pour les États-Unis deviennent relativement mineurs. C'est pourquoi les États-Unis ont toujours appuyé les efforts dans ce sens. Nul ne peut prédire ce qui se passera après Adenauer, mais plus les liens seront nombreux entre la France et l'Allemagne, mieux cela sera. Lors de la visite de M. Macmillan à Washington [1], il avait été question du Marché commun. M. Kennedy ne doute pas de l'intérêt porté par le Premier ministre à celui-ci. Contrairement aux suggestions faites alors, il ne voit pas d'avantages à ce que la Grande-Bretagne soit associée au Marché commun sur une base limitée et sans prendre sa part des dispositions politiques du traité de Rome. Pour les États-Unis en particulier, les inconvénients économiques en seraient accrus sans apporter de bienfait politique. M. Kennedy espère donc que M. Macmillan se décidera à faire entrer l'Angleterre dans le Marché commun de la façon dont l'entend le général de Gaulle. La décision relève certes de l'Europe et du Royaume-Uni seuls, mais M. Kennedy encouragera M. Macmillan dans ce sens.

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 174 (et note).

Le général de Gaulle prend acte de cette déclaration. Maintenir l'Allemagne dans le cadre de l'Europe occidentale a été une des principales raisons pour lesquelles il tente d'organiser l'Europe politique, malgré les difficultés que cela implique. Il y aurait des avantages à ce que l'Angleterre participât sans restrictions à l'ensemble européen. Mais si sa participation n'était pas réelle, elle empêcherait, en fait, la constitution de l'Europe. Quoi qu'il en soit, le Marché commun est ouvert et il lui appartient de prendre la décision. Or, il est dans la nature de l'Angleterre, comme elle l'a souvent manifesté au cours de l'histoire, de vouloir jouer un rôle de courtier dans les organisations dont elle fait partie, même entre l'Amérique et la France (*M. Kennedy* interrompt pour ajouter : « même entre nous et les Soviets »). Il faut donc, conclut le général de Gaulle, que l'Angleterre entre complètement dans le Marché commun ou pas du tout.

M. Kennedy reprend la question de l'O.T.A.N. Avec le temps, peut-être pourrait-on envisager un arrangement plus satisfaisant. Au cours des consultations prévues, les représentants des Trois devront en discuter. Toutefois, tant que la situation actuelle n'aura pas été améliorée, que la pression soviétique continuera à s'exercer et que certains pays resteront vulnérables et nerveux, il serait utile de maintenir la situation actuelle, jusqu'au moment où l'on pourra la remplacer par quelque chose de plus satisfaisant. Sinon, des inquiétudes surgiront dans des pays comme la Grèce et la Turquie, par exemple, au sujet de la solidité de l'Alliance. En outre, cela encouragerait fortement les Soviets.

Le général de Gaulle tient à répéter ce qu'il a dit le matin même à la réunion plénière : au moment où M. Kennedy va voir M. Khrouchtchev, et dans l'attente d'une réaction soviétique sur l'affaire de Berlin, compte tenu aussi des élections allemandes qu'il importe de ne pas troubler, la France n'entend pas actuellement détruire ce qui existe. Elle devra néanmoins le faire plus tard, notamment pour deux raisons pratiques : elle commence à construire son armement atomique; d'Algérie vont revenir des troupes dont la destination devra être décidée. La France sera donc amenée, au cours du dernier trimestre de l'année, à poser la question de sa participation à l'O.T.A.N. telle qu'elle est actuellement constituée. Le mieux est donc de ne pas dire grand chose sur cette question jusqu'à ce moment-là. Pourtant, l'importance croissante du facteur « défense nationale » est si grande que la France ne peut pas se montrer satisfaite de la situation actuelle, ni accepter qu'elle se prolonge au-delà d'un délai de quelques mois.

M. Kennedy comprend cette attitude, mais il fait encore une fois ressortir le danger qu'il y aurait à démolir un système défensif, quelque limité qu'il soit, tant qu'un système plus puissant n'aura pas été construit. Après tout, l'O.T.A.N. représente le seul lien des États-Unis avec la défense de l'Europe, ne serait-ce que pour des États tels que la Grèce ou la Turquie. M. Kennedy espère donc qu'il pourra s'entretenir à nouveau de ce sujet en privé avec les dirigeants de la France et de

l'Angleterre, sans rendre publique l'insatisfaction provoquée par l'état de choses actuel.

Le général de Gaulle répète qu'il ne détruira rien avant les élections allemandes. Quant à la démoralisation éventuelle de certains pays, l'épreuve décisive tient à Berlin plus qu'aux changements que l'on pourrait apporter à l'O.T.A.N. Si M. Kennedy tient à M. Khrouchtchev le langage convenu, la solidarité occidentale aura été démontrée.

M. Kennedy conclut en exprimant encore une fois le désir de tenir en été (ou en automne) des entretiens sur tous ces problèmes.

Le texte du communiqué est définitivement rédigé, avec la participation de M. Couve de Murville et de M. Dean Rusk [1].

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

266

M. de La Boissière, Délégué général de France à Hanoi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 209 [2]. *Hanoi, 3 juin 1961* [3].

Le Premier ministre, que j'avais déjà rencontré deux fois depuis mon arrivée à Hanoi (ma dépêche n° 251 du 12 mai) [4], m'a convoqué au palais de la Présidence le 1er juin [5].

« Je suis étonné, m'a dit M. Pham Van Dong, en m'accueillant, que vous n'ayiez pas encore demandé à me voir ». Je lui ai répondu que, sachant la lourde tâche qu'il a à assumer, j'aurais eu scrupule à solliciter une audience, d'autant que je n'ai pas encore été reçu par le ministre des Affaires étrangères.

[1] Le communiqué publié le 2 juin à l'issue de la visite du président des États-Unis soulignait qu'au cours de discussions « directes et approfondies », avaient été examinées les positions des deux pays au regard de l'U.R.S.S. et du monde communiste et leur action en Afrique, en Asie, en Amérique latine, « y compris l'assistance aux pays en voie de développement ». Les moyens avaient été également examinés de renforcer l'Alliance atlantique, « association essentielle des nations libres ». Les conversations avaient montré « l'accord fondamental » existant entre les deux Présidents. « En particulier, le général de Gaulle et le président Kennedy ont confirmé l'identité de leurs vues sur leurs obligations et leurs responsabilités en ce qui concerne Berlin » (La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01104 du 10 juin 1961).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bangkok (n° 5), Phnom-Penh (n° 50), Saigon (n° 12), Vientiane (n° 19).

[3] Par courrier en clair.

[4] Document non reproduit.

[5] M. de La Boissière était arrivé à Hanoi le 17 avril (Télégramme n° 172 du 17 avril, non reproduit).

« Je vous ai prié de venir, a poursuivi le Premier ministre, pour vous dire que les dirigeants de la R.D.V.N. et moi-même sommes très bien disposés à l'égard de la France et que nous désirons voir s'améliorer les relations entre nos deux pays.

« Les choses évoluent vite, actuellement. Voyez le Laos. Trop longtemps, votre politique a été à la remorque de celle des Américains. Mais le général de Gaulle a la volonté et les moyens de poursuivre une politique nationale. Il faut que vous réalisiez ce que sont vos vrais intérêts au Vietnam où le problème de la réunification sera réglé tôt ou tard, certainement plus vite que vous ne le pensez.

« N'oubliez pas que vous avez au Sud-Vietnam des intérêts économiques et financiers considérables.

« Je compte sur vous pour m'aider dans cette recherche d'une meilleure compréhension entre nos deux pays. »

J'ai assuré M. Pham Van Dong de ma bonne volonté extrême, mais lui ai rappelé qu'au poste modeste que j'occupe ici, je ne suis que l'exécutant discipliné des décisions de mon gouvernement.

« Faites savoir ce que je viens de vous dire, a continué le Premier ministre. D'autre part, il y aurait avantage à ce que nos deux délégations à la conférence de Genève aient des contacts. Il faudrait aussi que M. Ung Van Khiem puisse rencontrer à Genève des hommes politiques français. Je vais m'en préoccuper. »

Avant de me quitter, M. Pham Van Dong m'a dit qu'il allait effectuer, à partir du 10 juin, une série de visites à l'étranger. Aucune information officielle n'a encore été donnée au sujet de ce voyage.

Au cours de cet entretien, le Premier ministre n'a fait aucune allusion aux problèmes dont la R.D.V.N. réclame avec instance le réglement rapide (rapatriement des Vietnamiens de Nouvelle Calédonie [1] et des Nouvelles Hébrides, rapatriement des Vietnamiens libérés de Guyane, regroupement des sépultures françaises au Tonkin [2]). C'est d'un ton très calme, enfin, qu'il a fait allusion aux intérêts considérables que nous avons conservés au Sud-Vietnam, sans marquer la moindre menace.

(Collection des télégrammes.)

[1] Un incident s'était produit cependant au sujet de ces rapatriements à la suite de la suspension par le gouvernement français des rapatriements en cours (Télégramme d'Hanoi n° 177, du 28 avril, non reproduit.).

[2] Voir le télégramme d'Hanoi n° 226, du 28 janvier, non reproduit, pour la mise en place par le 3e bureau des nécropoles du ministère des Anciens combattants de crédits pour les frais d'entretien et de gardiennage des cimetières français au Nord-Vietnam.

267

Note de la Direction d'Afrique-Levant (Sous-direction d'Afrique)

Entretiens franco-britanniques sur l'Afrique (Paris 24-27 mai 1961)

N° 21/A.L. Confidentiel. *Paris, 3 juin 1961.*

De nouveaux entretiens franco-britanniques sur l'Afrique, qui se situent dans le cadre des consultations périodiques biparties inaugurées à Londres en juin 1959 (1), ont eu lieu à Paris les 25, 26 et 27 mai. Ils ont porté sur les sujets exposés ci-après.

Ainsi que l'a fait observer sir Roger Stevens, sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, qui, en attendant l'arrivée de lord Perth, a présidé la délégation anglaise, la plupart de ces sujets avaient fait l'objet d'un examen préalable à la réunion des représentants diplomatiques britanniques en Afrique occidentale et centrale qui s'est déroulée à Londres du 16 au 20 mai (2). La position de la délégation britannique sur certaines questions s'est inspirée des avis exprimés au cours de cette réunion.

I. Réunification du Cameroun (3).

Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, les délégations ont été présidées par M. Georges Gorse, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et par lord Perth, ministre d'État aux Colonies, que le gouvernement de Londres avait, en dernière heure, dépêché à Paris afin de mieux souligner l'importance qu'il attachait à cette affaire.

Dès avant la rencontre des deux ministres, la délégation britannique avait remis pour étude à la délégation française l'avant-projet (4), dont elle avait souligné elle-même le caractère incomplet, d'une note destinée à présenter au gouvernement de M. Ahidjo les idées directrices dont s'inspirerait la Grande-Bretagne dans la poursuite de la réunification. Ce document qui a été la base exclusive des commentaires britanniques expose fort clairement les deux soucis de la politique anglaise, et dont jusqu'ici elle s'est obstinément refusée à dissocier les implications :

— D'une part, l'Angleterre poursuit à travers la réunification le maintien de la personnalité juridique et pratique du gouvernement Foncha (5) et des structures britanniques qui assurent son fonctionnement.

— D'autre part, le gouvernement de Londres est très préoccupé de la situation d'insécurité qui risque de se développer au Cameroun méridional à l'occasion de l'affaiblissement des autorités administratives et militaires qui pourrait résulter de la réunification.

Ces deux aspects, il faut le répéter, sont intimement liés dans l'esprit des Anglais.

(1) Sur de précédents entretiens, voir *D.D.F.*, 1960-I, nos 22, 296.

(2) Voir la dépêche de Londres n° 488/A.L. du 5 mai, non reproduite.

(3) Sur la réunification des deux Camerouns, voir la note de Paris n° 1916/C.T. du 25 mai « à l'attention de M. le Premier ministre », portant sur le mémorandum britannique relatif à l'avenir du Cameroun méridional, document remis par la délégation britannique aux conversations franco-britanniques des 24-27 mai, non reproduit; voir également les télégrammes de Paris à Londres nos 8755-8761 et 8771-8780, respectivement des 24 et 26 juin, non reproduits, ainsi qu'une note sur la réunification des deux Camerouns du 26 juin, non retenue.

(4) Se reporter à la note de Paris n° 1916/C.T. du 25 mai, mentionnée à la note précédente.

(5) M. Jean Foncha, Premier ministre, et son parti le *Kamerun National Democratic Party*, sont les principaux soutiens de l'idée de réunification.

Le projet anglais est entièrement fondé sur la nécessité d'arrangements préalables au transfert qui doit intervenir le 1er octobre 1961 (1). S'il donne raison à la thèse que nous avions soutenue lors des derniers entretiens franco-britanniques, en admettant que ce transfert doit être parachevé par un échange de lettres bilatéral entre le gouvernement du Royaume-Uni et celui de la République du Cameroun, il maintient dans la pratique la participation du gouvernement de M. Foncha à toutes les mesures préparatoires ou constitutionnelles sur un pied de quasi-égalité avec celui de M. Ahidjo.

Dans l'esprit des Britanniques, l'échange de lettres ferait état des arrangements conclus entre les gouvernements de la République et du Cameroun méridional pour la constitution d'une fédération. Pendant la période intérimaire, un Comité mixte réunissant des représentants des deux gouvernements (et éventuellement de leurs oppositions respectives) prendrait les décisions sur les points essentiels, et un Conseil mixte d'une composition à peu près analogue traiterait avec l'autorité de tutelle et préparerait le transfert des pouvoirs fédéraux qu'elle détient actuellement.

Le Conseil mixte aurait également pouvoir de faire des recommandations à la République du Cameroun sur le choix des experts internationaux chargés de préparer les modalités de la réunification du Cameroun; il déciderait, en outre, de la réorganisation sur une base locale ou fédérale de ceux des services qui relèvent actuellement du Haut-Commissaire.

Enfin, le gouvernement britannique envisage la création d'une mission d'aide qui administrerait l'effectif d'environ 150 experts anglais, maintenus provisoirement à la disposition des autorités locales ou fédérales.

La délégation française a observé la plus grande réserve sur le développement de ce plan tel qu'il a été présenté. Cette attitude lui a été facilitée par le fait que la France n'est pas directement partie à la procédure de réunification qui intéresse exclusivement la Grande-Bretagne et la République du Cameroun (2). C'est donc à la souveraineté de celle-ci et à la liberté de ses décisions que s'est constamment référée la délégation française en relevant les divers points qui, dans le projet britannique, tendent à effacer dans toutes les procédures la personnalité de la République derrière celle d'une future Fédération dont — a-t-il été souligné du côté français — la création est une affaire purement camerounaise sans incidence sur la réunification elle-même.

Le secrétaire d'État a saisi cette occasion de rappeler que le gouvernement camerounais n'avait pas renoncé à tirer toutes les conséquences juridiques de son litige avec l'Angleterre sur le plébiscite au Cameroun du Nord (3).

Abordant ensuite les questions de sécurité, la délégation britannique a indiqué qu'il existe au Cameroun du Sud un bataillon anglais et quelques centaines d'hommes de police nigériane mais de nationalité camerounaise, encadrés par des officiers britanniques ou camerounais. Le bataillon anglais doit en principe être intégralement rapatrié le 1er octobre et il n'est pas certain que tous les policiers soient volontaires pour un transfert à l'autorité camerounaise.

Pour permettre au pays de faire face au problème du maintien de l'ordre après le 1er octobre, le gouvernement britannique envisage deux solutions :

1. Le bataillon anglais pourrait, par ses propres moyens, former une branche auxiliaire de la police avec des Camerounais retirés de l'armée nigériane et encadrés par des officiers britanniques en retraite;

(1) Le 22 avril 1961, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par 64 voix contre 23 et 10 abstentions une résolution fixant au 1er juin 1961 la date de la levée de la tutelle dans la partie nord du Cameroun sous tutelle britannique et de son rattachement au Nigeria, et au 1er octobre 1961 la date de la levée de la tutelle dans la partie sud et son rattachement à la République du Cameroun. Ce vote est intervenu à la suite des plébiscites qui s'étaient déroulées au Cameroun sous tutelle britannique durant le mois de février 1961.

(2) Se reporter à la note de Paris du 29 mai, intitulée : « Le Cameroun, problèmes actuels », non reproduite.

(3) Voir une note pour le Premier ministre, non reproduite, du 22 avril, portant sur les conséquences du débat sur le Cameroun britannique aux Nations Unies, qui s'est terminé par le rejet de la thèse camerounaise vigoureusement appuyée par la France.

2. Le retrait des effectifs du bataillon anglais prévu pour le 1er octobre pourrait être échelonné sur les trois derniers mois de l'année.

En réponse à une question des Britanniques, notre délégation a déclaré que l'armée de la République camerounaise sera prête, avec notre assistance, à assumer les tâches qui pourraient lui être imparties au Cameroun méridional, après le 1er octobre.

M. Gorse a enfin insisté sur le fait qu'un des moyens les plus sûrs d'éviter des troubles graves serait que d'ici cette date, les forces de sûreté et militaires britanniques accentuent, en liaison étroite avec l'armée camerounaise, les opérations préventives. Cette action devrait viser à la fois les bandes qui sont encore actives dans la zone anglaise et les agitateurs et terroristes professionnels qui, en provenance de la Chine communiste, transitent actuellement par le Cameroun britannique.

II. Regroupements africains. — La conférence de Monrovia (1).

Les Britanniques estiment que la conférence de Monrovia a eu des résultats appréciables et d'autant plus encourageants qu'elle a permis un rapprochement entre les pays d'expression française et anglaise. Ils ont souligné les efforts de sir Abubakar Tafawa Balewa en vue de ce rapprochement et l'influence profonde qu'il a exercée sur les travaux de la Conférence. Celle-ci n'a-t-elle pas abouti à la réaffirmation des grands principes qui ont toujours été ceux du Premier ministre du Nigeria : rejet des abandons de souveraineté, respect des frontières, condamnation de la subversion.

M. Sauvagnargues, au nom de la délégation française, a indiqué qu'il partageait l'opinion britannique sur les résultats de cette conférence. Face au groupe de Monrovia, celui de Casablanca (2) apparaissait de plus en plus isolé, en proie à des difficultés internes, travaillé par la division profonde existant entre l'Afrique noire et l'Afrique arabe. En outre, les ambitions ghanéennes rassemblaient contre elles les États modérés. Au « néocolonialisme » de Nkrumah, Monrovia opposait non sans succès le thème du « néo-impérialisme ghanéen ».

Les deux délégations ont formulé l'espoir que la Guinée et surtout le Mali finiraient par se détacher du groupe de Casablanca pour se joindre à celui de Monrovia. Les Britanniques souhaitent également y voir adhérer le Soudan qui est resté à l'écart de la Conférence, sans doute pour éviter de se trouver mêlé à l'affaire mauritanienne (3). Il est possible que Khartoum se fasse représenter à la prochaine conférence de Lagos (4).

Les Britanniques espèrent enfin que ses divergences avec l'Éthiopie n'auront pas pour effet d'éloigner la Somalie du groupe de Monrovia. L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Mogadiscio a été chargé d'intervenir en ce sens auprès du gouvernement somali.

III. Pays d'expression britannique.

Ghana (5).

Pour M. Moreton, représentant le Commonwealth Relations Office, la centralisation des pouvoirs dans les mains de M. Nkrumah s'explique par son désir de maintenir un juste équilibre entre ailes gauche et droite du C.P.P. (6) C'est apparemment pour donner

(1) Sur la conférence de Monrovia qui s'est tenue du 8 au 12 mai, voir ci-dessus le n° 243 (et note) et également l'*Année politique 1961*, p. 349-351.

(2) Sur la conférence de Casablanca qui s'est tenue du 3 au 7 janvier et sur le groupe de Casablanca, voir ci-dessus le n° 8. Se reporter également à l'*Année politique 1961*, p. 345-347.

(3) Sur l'affaire de la Mauritanie, voir ci-dessus les nos 128 (et note), 148 (et note). Se reporter également à *D.D.F.* 1960-II, nos 81, 100, 208, 230 (note), 233 (et notes), 247 (note), 258 (note); ainsi qu'à l'*Année politique 1961*, p. 353-354.

(4) La conférence de Lagos, objet de l'une des résolutions de la conférence de Monrovia de mai 1961, se tiendra du 23 au 26 janvier 1962 au niveau des ministres des Affaires étrangères et du 27 au 30 janvier 1962 au niveau des chefs d'État.

(5) Le Ghana est indépendant, au sein du Commonwealth, depuis mars 1957 et est devenu une République le 1er juillet 1960. Il est gouverné depuis 1951 par M. Nkrumah. Le Ghana est membre du groupe de Casablanca et de l'Union Ghana-Guinée-Mali, dans laquelle il a cherché à entraîner la Haute-Volta.

(6) La C.C.P. ou *Convention People's Party* est devenue pratiquement un parti unique. Le secrétaire général en est M. Nkrumah.

satisfaction à la droite qu'il a retiré dernièrement à M. Adamafio son poste de secrétaire général du parti. En contrepartie, les extrémistes auraient été les vrais bénéficiaires du récent remaniement ministériel qui a affecté les portefeuilles des éléments conservateurs du Cabinet.

M. Moreton a déclaré que les informations concernant des livraisons d'armes et de munitions par les pays de l'Est au Ghana avaient été officiellement confirmées par Accra. Tout en soulignant qu'ils s'agissait d'une « affaire intérieure », M. Nkrumah a donné au gouvernement britannique l'assurance qu'il n'avait pas l'intention de les utiliser hors du Ghana. il a précisé, toutefois, que si l'O.N.U. n'intervenait pas rapidement pour mettre fin au trafic d'armes dans la partie du Congo contrôlée par Léopoldville, il se réserverait le droit de ravitailler militairement Stanleyville. Les Britanniques doutent, cependant, qu'il en ait les moyens matériels et pensent qu'il se contentera de menaces.

Afrique orientale britannique[1].

M. Eastwood, représentant le Colonial Office, a rappelé que le Tanganyika, qui jouit de l'autonomie interne depuis le 1er mai, deviendra indépendant le 28 décembre prochain. Il a fait l'éloge du Premier ministre, M. Nyerere[2], « véritable homme d'État », en regrettant qu'il n'existe pas de personnalité politique aussi qualifiée au Kenya et en Ouganda.

Le problème de l'avenir des services communs aux trois territoires, qui relèvent actuellement de l'East African High Commission, fera l'objet d'une conférence qui se tiendra à Londres le mois prochain. Pour faciliter sa solution, M. Nyerere aurait été personnellement d'avis d'ajourner l'indépendance du Tanganyika pendant un ou deux ans et de mettre ce délai à profit pour organiser une fédération des trois États est-africains. Il a dû céder, toutefois, à la pression des milieux politiques de son pays qui réclamaient l'indépendance pour 1961.

Le Kenya[3] sera vraisemblablement indépendant dans deux ou trois ans. Les colons européens paraissent se résigner à l'idée de voir le pouvoir passer entre les mains des Africains et beaucoup commencent à quitter le pays. Malgré certains attentats récents, il n'existe pas de menace sérieuse d'une recrudescence du mouvement Mau-Mau[4].

Les Britanniques n'ont pas encore pris d'engagement touchant la libération de Kenyatta[5]. En dépit de son âge, il est demeuré très actif et constitue un véritable mythe pour l'ensemble du pays. À ce titre, il risque d'être un sujet de grave préoccupation pour le nouveau gouvernement issu des dernières élections.

Quant à l'Ouganda, son indépendance a été retardée par le refus du Kabaka du Bouganda de coopérer avec les autres états du Protectorat. Une *Relationship Commission* étudie en ce moment les moyens de promouvoir cette coopération et ses conclusions seront soumises à une conférence prévue à Londres en septembre. Si un accord s'ensuit, le pays pourrait être indépendant dans un à deux ans.

(1) L'Afrique orientale britannique comprend le Tanganyika qui deviendra indépendant le 9 décembre 1961, l'Ouganda, qui est un protectorat, et le Kenya qui est une colonie. Pour les pourparlers de Londres sur l'Afrique orientale, voir les dépêches de Londres nos 122/A.L. et 162/A.L., respectivement des 21 et 29 juin, non reproduites.

(2) M. Nyerere, Premier ministre du Tanganyika, chef du Tanu, parti victorieux aux élections de 1960.

(3) Le Kenya est une colonie.

(4) Les Kikuyus, tribu dynamique, resserrée sur un espace relativement restreint par la colonisation européenne, ont été l'élément moteur de l'insurrection Mau-Mau en 1952. Les autres minorités raciales craignent sa domination.

(5) M. Jomo Kenyatta, l'ancien chef Mau-Mau qui a vécu à Moscou au temps de Lénine, éclipse toutes les autres personnalités d'Afrique orientale et centrale, y compris M. Nyerere. Il sera libéré le 15 août 1961.

Fédération d'Afrique centrale[1].

M. Moreton a fait un long exposé sur l'évolution de la situation politique dans les trois États de la Fédération. Ayant rappelé l'ajournement de la Conférence qui s'est réunie à Londres en décembre, il a indiqué que l'hostilité des Européens et des Africains aux propositions britanniques ne permettait guère de prévoir un arrangement dans l'immédiat.

En cas d'échec du référendum sur les réformes constitutionnelles et électorales en Rhodésie du Sud, M. Moreton n'écarte pas l'hypothèse d'une prise de pouvoir à Salisbury par un gouvernement européen d'extrême droite qui chercherait à s'appuyer sur l'Union sud-africaine.

Gambie.

Lord Perth, qui s'est rendu récemment en Gambie et au Sénégal, a confirmé le succès de la visite de M. Mamadou Dia à Bathurst au mois d'avril[2]. Il paraît acquis que les deux territoires s'acheminent progressivement vers leur réunification.

Dans l'esprit des Britanniques, celle-ci ne sera réalisable que quand la Gambie aura accédé à l'autonomie interne. Une conférence constitutionnelle se tiendra à cet effet à Londres en juillet[3] ou en octobre. Elle sera suivie l'an prochain d'élections générales et de la formation d'un nouveau gouvernement gambien.

Au cours de son entretien avec M. Mamadou Dia, lord Perth lui a déclaré que la Grande-Bretagne n'envisageait pas une réunification immédiate[4]. Elle estimait que les deux territoires devaient d'abord apprendre à se connaître et à coopérer utilement dans de nombreux domaines pratiques : économique, financier, technique, culturel, social... Il fallait laisser faire le temps et au moment opportun, le gouvernement britannique ferait tout en son pouvoir pour faciliter cette fusion si elle était voulue de part et d'autre.

Instruit peut-être par l'expérience de la Fédération du Mali, M. Mamadou Dia a donné à son interlocuteur l'impression qu'il ne chercherait pas à accélérer l'issue du problème.

IV. Territoires portugais[5].

Les deux délégations ont reconnu que l'évolution de la politique coloniale portugaise est un facteur décisif pour l'avenir des relations de l'Afrique avec l'Occident. Cette question doit être évoquée par lord Home au cours de son séjour au Portugal[6]. Ce dernier compte apporter au Dr Salazar des conseils de sagesse et de modération.

En raison de la proximité de cette visite, le Foreign Secretary n'a pas eu d'entretien particulier avec M. Nogueira pendant la récente session de l'O.T.A.N. Par contre, le ministre portugais a rencontré très brièvement M. Dean Rusk à Oslo. Il lui a déclaré que son gouvernement était convaincu de la nécessité d'une solution militaire en Angola avant toute réforme.

(1) La Fédération des Rhodésies et du Nyassaland, dite Fédération d'Afrique centrale, date de 1953. Le 21 février, a été publié le Livre blanc britannique sur la Rhodésie du Nord et le 13 juin le Livre blanc britannique sur la Constitution de Rhodésie du Sud. Le 26 juillet, aura lieu le référendum sur la Constitution de Rhodésie du Sud.

(2) Le 16 avril

(3) Du 24 au 27 juillet.

(4) La conférence de mai 1961 a siégé les 4, 8, 9, 10 et 11 mai. Sur l'évolution politique de la Gambie, se reporter à la dépêche de Dakar n° 711/C.D. du 14 juin, non reproduite.

(5) Sur les troubles des 4 et 5 février en Angola, voir la dépêche de Loanda n° 46/A.L. du 8 février, non reproduite, ainsi que les télégrammes de Loanda n° 3 et n° 4, respectivement des 4 et 5 février, non reproduits. Sur la situation politique en Angola et les actes terroristes qui se déroulent depuis le 4 février, voir les dépêches de Loanda n°s 80/A.L., 85/A.L., 95/A.L., 98/A.L., 114/A.L., respectivement des 16 mars, 28 mars, 12 avril, 25 avril, 11 mai, non retenues; se reporter également à une note de M. Jean Chesneau, secrétaire des Affaires étrangères, Paris, 20 mai 1961, non reproduite.

(6) Les 25-27 mai, a lieu le séjour à Lisbonne de lord Home.

M. Sauvagnargues a attiré l'attention des délégués sur la modération de la résolution sur l'Angola de la conférence de Monrovia (1). Celle-ci semble laisser aux Portugais un répit pour leur permettre de réviser leur politique africaine. À défaut de cette révision, Français et Britanniques se sont trouvés d'accord pour estimer que les troubles s'étendront à l'ensemble des territoires portugais en Afrique et risquent de s'y prolonger indéfiniment.

Si le Conseil de sécurité est saisi par le groupe afro-asiatique d'une résolution sur l'Angola, une abstention britannique est possible. L'attitude anglaise dépendra en définitive de la forme de la résolution (2).

Sir Roger Stevens a signalé que son gouvernement avait reçu récemment de Lisbonne une demande de fourniture d'armes à feu, de mitraillettes, de parachutes. Aucune suite ne lui a encore été donnée.

V. Congo ex-belge.

La délégation britannique s'est félicitée de la position prise par l'O.N.U. concernant le port de Matadi (3) et de l'heureuse conclusion de l'affaire Dayal (4).

Sur ce dernier point, sir Roger Stevens a révélé que M. Dayal s'était montré compréhensif en s'associant à un message que M. Hammarskjöld avait récemment adressé à M. Nehru pour le convaincre de l'inopportunité de son retour à Léopoldville.

Tout en insistant sur les circonstances regrettables et inexcusables de l'arrestation de M. Tschombé (5), les Britanniques ont constaté que son retrait de la scène politique renforce les perspectives d'une réunification du Congo.

Sir Roger Stevens est d'avis que la situation au Congo est actuellement plus saine qu'elle ne l'a jamais été depuis l'indépendance. Il espère que l'O.N.U. saura en tirer parti pour mener désormais dans le pays une action efficace et constructive.

VI. Organismes internationaux.

L'O.N.U. et l'Afrique.

Une résolution sur la décolonisation tendant à fixer une date limite (*target-date*) pour l'indépendance des territoires non-autonomes sera prochainement soumise par le groupe afro-asiatique à la quatrième Commission. Les Britanniques sont hostiles à l'idée d'une date limite et recherchent une formule de compromis de nature à satisfaire leurs partenaires africains du Commonwealth ainsi que certains pays d'expression française tels

(1) En ce qui concerne l'Angola, la Conférence a demandé à tous les États africains de « s'engager à apporter sans réserves leur appui matériel et moral aux Africains de l'Angola dans leur lutte pour l'autonomie ». Elle a attiré en outre « l'attention de la conscience universelle sur les atrocités et la répression sanguinaire dont sont victimes les populations angolaises ».

(2) Le Conseil de sécurité de l'O.N.U. consacrera quatre jours, du 6 au 9 juin, aux débats sur la question de la colonie portugaise de l'Angola, déjà discutée par l'Assemblée générale en avril. La résolution africaine et asiatique, avec les amendements du Chili, sera adoptée par neuf voix et deux abstentions (France et Grande-Bretagne). Sur les travaux des Nations Unies concernant l'Angola, se reporter à une note de Paris du 28 avril, non reproduite.

(3) Les 4-5 mars, une fusillade éclate à Matadi, à deux cents kilomètres au sud-ouest de Léopoldville, entre militaires de l'armée nationale congolaise et casques bleus soudanais. Le 6 mars, les cent cinquante casques bleus soudanais évacuent Matadi. Seul reste encore sur place un détachement de cinq casques bleus du service de liaison. Des négociations s'engagent entre Léopoldville et M. Hammarskjöld sur le sort du port de Matadi, qui sont rompues le 3 avril. Le 17 avril, M. Kasavubu reçoit solennellement les représentants des Nations Unies et les diplomates accrédités auprès de son gouvernement. Il accepte les directives de l'O.N.U., entre autres, que les forces internationales reviennent à Matadi. Elles y reviendront le 26 avril.

(4) Le 25 mai, M. Nehru, Premier ministre de l'Inde, annonce la démission de M. Rajeshwar Dayal, représentant spécial de l'O.N.U. au Congo.

(5) M. Tschombé, président du Katanga, qui s'est rendu à la conférence de Coquilhatville le 24 avril et a témoigné de son opposition totale aux vues du gouvernement de Léopoldville sur tous les problèmes congolais de l'heure, est arrêté le 26, à Coquilhatville, par l'armée nationale congolaise alors qu'il s'apprêtait à regagner Elisabethville. Le 29 avril, une note de protestation du gouvernement katangais est adressée à l'O.N.U. contre l'arrestation de M. Tschombé.

que le Sénégal. M. Duncan Sandys s'en est récemment entretenu avec M. Nkrumah. La réaction de ce dernier aurait été encourageante.

C.C.T.A./C.S.A. (1)

Pour la délégation britannique, la politisation de la C.C.T.A. est inévitable depuis l'offensive menée par la Guinée et le Mali contre les États-membres européens. Devant ces attaques, la France et la Grande-Bretagne doivent rechercher ensemble, avant la prochaine session d'Abidjan (2), une solution au problème que pose l'avenir de la Commission.

Parmi les solutions envisagées, les diplomates britanniques réunis à Londres ont suggéré le rattachement de la C.C.T.A. à l'organisation de la conférence de Monrovia et l'intégration de ses bureaux techniques aux agences spécialisées de l'O.N.U.

Tout en n'écartant pas la possibilité de l'établissement d'un lien avec Monrovia, les deux délégations ont reconnu les avantages du maintien d'un organisme technique de coopération entre puissances européennes et africaines qui, par son cadre apolitique, échappe aux défauts de l'O.N.U., notamment de la C.E.A. Un abandon trop rapide ne paraît pas souhaitable. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que les pays du groupe de Monrovia soient disposés à appuyer l'offensive Guinée-Mali.

À cet égard, les deux délégations ont estimé qu'il y aurait intérêt à agir auprès des États de mouvance française et britannique pour leur exposer les dangers de la manœuvre guinéo-malienne.

Du point de vue juridique, la position de la France et de la Grande-Bretagne au sein de la C.C.T.A. pouvait se justifier du fait de leur présence territoriale en Afrique. Nos deux pays ne manqueraient pas d'en faire état s'ils l'estimaient nécessaire.

Les deux délégations ont évoqué le cas de l'Union sud-africaine et du Portugal dont l'appartenance à la C.C.T.A. avait été contestée par les représentants africains aux dernières réunions techniques. Sir Roger Stevens compte demander au gouvernement sud-africain de lui préciser ses intentions à l'égard de la Commission.

Des échanges de vues franco-britanniques auront lieu en temps utile pour examiner les questions susceptibles d'être débattues au cours de la session plénière d'Abidjan (février 1962).

Commission économique pour l'Afrique.

M. Sauvagnargues a constaté que, comme à la C.C.T.A., le problème de l'avenir des États-membres européens se pose également à la C.E.A., mais aussi que les pressions politiques y sont plus fortes. Si les membres européens acceptent de limiter leur statut à celui d'observateur, ils perdront la faculté de participer aux sous-comités qui assurent le travail positif de la Commission.

En tout état de cause, nous devons écarter tout projet de réforme qui contribuerait à ouvrir les portes de la C.E.A. à l'U.R.S.S.

Sir Roger Stevens a souligné la faiblesse de la position juridique franco-britannique basée sur la compétence territoriale en Afrique. Il suffirait, en effet, d'un vote majoritaire à l'E.C.O.S.O.C. (3) pour entraîner l'expulsion des membres européens de la C.E.A. La prochaine session de la Commission à Accra, en février, s'annonce difficile. Nous devrons agir pour éviter une répétition du vote d'Addis-Abeba, qui se solderait par des conséquences irréparables.

(1) C.C.T.A. : Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara. La seizième session plénière de la C.C.T.A. s'est tenue à Lagos du 30 janvier au 11 février. Les fondateurs de la C.C.T.A. étaient les pays suivants : Belgique, Royaume-Uni, France, Portugal, Union sud-africaine. De cinq gouvernements membres fondateurs, à l'issue de la conférence de Lagos, la Commission passe à un total de vingt-cinq membres, dont dix-sept États d'expression française, soit les deux tiers de la Commission. M. Claude Cheysson est le secrétaire général de la C.C.T.A.

C.S.A. : Conseil scientifique africain de cette Commission.

(2) La dix-septième session se tiendra en février 1962 à Abidjan.

(3) E.C.O.S.O.C. : Conseil économique et social de l'O.N.U.

La délégation britannique a proposé de rechercher un arrangement avec les États du groupe de Monrovia. Cet arrangement pourrait s'inspirer de la recommandation de la session de l'E.C.A.F.E. (1) de Lahore, en 1951, en vertu de laquelle les « pays extérieurs » accepteraient de « s'abstenir de voter contre les propositions de caractère économique qui intéressent au premier chef la région et qu'approuve la majorité des pays de la région ».

De nouveaux contacts franco-britanniques sur la C.E.A. sont prévus avant la session d'Accra. En attendant, le principe d'une action auprès des États de mouvance française et britannique a été retenu par les deux délégations.

VII. Divers.

Le communisme et l'Afrique.

Au cours de leur réunion de Londres, les diplomates britanniques ont été d'avis que l'Afrique constituait un terrain particulièrement vulnérable aux activités communistes en raison :

— du manque de capitaux qui conduit inévitablement à l'étatisation des entreprises, à la collectivisation des terres;

— de l'obstination des nouvelles nations africaines à rechercher le contact avec l'Est;

— des tendances des pays africains à s'orienter vers le régime du parti unique et à adopter une forme autocratique de gouvernement;

— de la conviction répandue parmi les populations africaines que l'aide financière de l'Ouest ne profite qu'à l'enrichissement d'un petit nombre de politiciens privilégiés.

M. Sauvagnargues a fait observer que les formes rigides de contrôle de la doctrine marxiste peuvent parfois conduire à des mécomptes dans les pays africains en raison du caractère tribal et familial de leur économie (C'est le cas de la Guinée). Un des problèmes les plus graves est posé par le décalage existant entre les leaders politiques actuels et les jeunes générations qui veulent participer aux bénéfices du pouvoir. Par esprit de surenchère, elles opposent au concept de l'« indépendance octroyée » de leurs aînés celui de l'« indépendance arrachée » et adoptent sur tous les problèmes politiques des positions extrémistes et antioccidentales qui font le jeu du communisme.

L'assistance technique en Afrique.

Les représentants diplomatiques réunis à Londres ont tous été d'avis que l'assistance britannique en Afrique est insuffisante. Mais pour des raisons budgétaires, le gouvernement anglais n'est pas en mesure de l'accroître.

La délégation britannique a marqué son admiration pour le généreux effort de la France dans les pays d'expression française. Elle a exprimé l'espoir que cet effort pourrait se poursuivre.

Pour sa part, sir Roger Stevens estime qu'une certaine coordination de l'assistance technique occidentale s'impose, non pas tellement entre la France et la Grande-Bretagne qui assument respectivement des responsabilités particulières dans leurs anciennes possessions, mais notamment en ce qui concerne des pays tels que les U.S.A. et l'Allemagne de l'Ouest qui cherchent très souvent à concurrencer notre action.

La délégation française a laissé entendre que le gouvernement français n'avait pas pour le moment l'intention de réduire l'aide qu'il accorde à ses ex-territoires, mais qu'il ne pouvait garantir qu'elle serait maintenue indéfiniment. Elle a reconnu avec la délégation britannique que nous aurions le plus grand intérêt à examiner avec nos alliés les problèmes d'assistance et de coopération en Afrique.

Étudiants africains.

La délégation britannique s'est inquiétée du sort des étudiants africains en Europe, et notamment en France, où ils se trouvent exposés à l'influence communiste.

Sir Roger Stevens estime que ce problème devrait faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des prochaines conversations franco-britanniques sur les affaires

(1) E.C.A.F.E. : Economic Commission for Asia and the Far East.

culturelles et l'information. D'autre part, il semble que la France sera invitée à se faire représenter à un séminaire sur les étudiants d'outre-mer que le Conseil de l'Europe avait demandé au British Council d'organiser.

Notre délégation a reconnu qu'il s'agissait d'un problème très sérieux qui depuis des années, retenait toute l'attention du gouvernement français. La solution réside vraisemblablement dans le développement d'universités africaines qui permettraient de retenir le plus grand nombre d'étudiants chez eux. C'est une tâche à laquelle les États d'expression française nous ont demandé de collaborer (1).

(Afrique-Levant 7-2 s.d. France - Grande-Bretagne.)

268

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2480 à 2483. *Bonn, 4 juin 1961.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 40.)

J'ai été reçu, en fin de matinée, par le Chancelier dans sa maison de Rhoendorf.

Il a lu, en ma présence, la lettre du général de Gaulle (2) et s'est montré manifestement satisfait aussi bien de son ton personnel que des indications qu'elle contenait. Il a saisi l'occasion pour me redire que la visite du Général, le 20 mai, avait très favorablement impressionné l'opinion publique. Les relations entre les gouvernements se développaient heureusement. Il fallait maintenant gagner toujours davantage à la cause du rapprochement la population des deux pays.

J'ai eu le sentiment qu'il n'avait pas encore eu connaissance du rapport de l'ambassadeur d'Allemagne sur les entretiens franco-américains et je l'ai renseigné à larges traits, en m'inspirant de votre télégramme n°s 2375 à 2384 (3). L'allusion que j'ai faite à l'Amérique latine a retenu son attention; selon lui, l'attitude adoptée en la circonstance par M. Kennedy marquait une évolution intéressante de la part d'un pays

(1) En annexe, figure une liste des délégués aux entretiens, qui n'a pas été reproduite.

(2) Par cette lettre du 3 juin, le Général indiquait que, dans ses récentes conversations avec le président Kennedy (voir ci-dessus le n° 265), ce dernier « s'é(tait) montré très ferme quant au statut actuel de Berlin et très résolu à le montrer nettement... à M. Khrouchtchev ». Il remerciait le Chancelier de l'accueil qui lui avait été réservé à Rhoendorf et à Bonn (Sur les récents entretiens de Gaulle-Adenauer du 20 mai, voir ci-dessus le n° 249) et estimait « que les conclusions constructives qui (avaient) été les nôtres, notamment en ce qui concerne l'organisation de notre Europe, s'impos(ai)ent à nos deux pays ». Pour le texte intégral de cette lettre, voir Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* IX, *janvier 1961 - décembre 1963,* Plon, 1986, p. 92.

(3) Par télégramme adressé à Bonn le 3 juin sous les n°s 2375-2384 ainsi qu'à d'autres postes, et non reproduit, le Département résumait les récents entretiens de Gaulle-Kennedy.

qui avait toujours considéré cette région du monde comme sa chasse gardée.

À propos du problème de la défense, que je me suis borné à citer, le Chancelier m'a déclaré que la décision relative à l'utilisation des armes nucléaires, en cas de danger pour l'Europe, ne devrait pas appartenir aux États-Unis seuls, et plus précisément à leur président. Il serait nécessaire que, parmi les puissances de l'O.T.A.N., il y en eût cinq auxquelles le droit serait reconnu collectivement de déclencher l'emploi de ces armes, pour autant qu'elles se trouveraient sur le continent.

M. Kennedy lui avait fait savoir qu'il lui enverrait demain après-midi un de ses collaborateurs afin de le renseigner sur l'entrevue de Vienne [1]. Ce sera probablement M. Thompson, qui le rencontrera à Düsseldorf. Mieux vaudrait, dans ces conditions, que l'on sût qu'il avait été également informé directement des discussions de Paris.

M. Adenauer s'est félicité du prochain voyage à Paris de M. Krone [2]. Il espérait vivement que la presse ne le laisserait pas ignorer. « M. Krone, a-t-il ajouté, est un homme qui a toute ma confiance et il serait bon qu'à Bonn, on sût qu'il a été très bien accueilli chez vous. »

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

269

M. de Leusse, Représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 244 à 247 [3] *Paris, 5 juin 1961, 21 h 10, 21 h, 21 h 35, 21 h 50.*
Secret. Réservé.

Assistant au Conseil de l'O.T.A.N., ainsi qu'il avait été prévu, le 5 juin au matin, M. Dean Rusk a communiqué aux représentants permanents les deux aide-mémoire sur Berlin et sur l'arrêt des tests nucléaires remis

[1] Sur l'entrevue Kennedy-Khrouchtchev de Vienne, voir ci-après les n°s 269, 270.

[2] Les archives du Cabinet du Ministre contiennent le compte rendu d'un entretien du président de la République avec M. Krone, dans l'après-midi du 16 juin. Il y était question de Berlin, de l'organisation politique de l'Europe et de l'avenir de la défense commune. Ce document n'a pas été retenu.

[3] Ce télégramme a été communiqué par fil, dans sa totalité, aux postes de Londres (n°s 7811-7834), Washington (n°s 8701-8724), Bonn (n°s 2457-2480) et Moscou (n°s 4308-4331). Le n° 245 l'a été à Ottawa (n°s 1242-1243) et Genève (n°s 368-369), le n° 246 l'a été à Ottawa (n°s 1244-1249), New York (n°s 3688-3693) et Rome (n°s 1686-1691).

au président Kennedy à l'issue des conversations de Vienne (1) (mes télégrammes n°s 241 (2) et 242 (3). Le secrétaire d'État a souligné que ces deux documents ayant été remis à la fin et non au début des conversations, n'avaient aucunement servi de bases à la discussion. Celle-ci s'était du reste limitée à des échanges de vues de caractère général, à l'exception toutefois de la question du Laos au sujet de laquelle on pouvait parler d'un début de négociation, bien que là encore, aucun élément de détail n'ait été considéré. Voici, par sujets, l'essentiel de l'exposé fait par M. Dean Rusk ainsi que des réponses qu'il a apportées aux questions qui lui ont été posées :

1. *Problèmes généraux. La compétition entre le communisme et le « capitalisme ».*

Au cours du premier jour des conversations, ce sujet a été développé par M. Khrouchtchev, sans qu'il se soit référé explicitement à la formule de « coexistence pacifique ». D'après le chef du gouvernement soviétique, il est inutile de chercher à se convaincre l'un l'autre du bien-fondé de l'un ou l'autre système. Le communisme existe et il a le droit de se développer librement. C'est cette reconnaissance *de facto* que réclame l'U.R.S.S. M. Khrouchtchev a fait allusion à la doctrine qu'il a prêtée à Dulles de l'élimination du communisme, pour ajouter qu'il serait impossible de mettre en œuvre pareille doctrine sans conflits. Ce qu'il faut, a indiqué M. Khrouchtchev, c'est laisser aux peuples la liberté du choix. La compétition ne peut se résoudre par des moyens militaires, car aujourd'hui, une guerre nucléaire serait impensable. C'est par d'autres moyens, en particulier économiques, que la compétition peut se développer. Les peuples auront à juger sur les résultats, c'est-à-dire sur les satisfactions comparées qu'ils attendront de l'un ou l'autre système. M. Khrouchtchev a cité l'Iran, de même que le Laos ou la Corée, parmi les pays où l'action des forces internes tend à réduire la disparité entre la forme des gouvernements et la volonté des peuples. Il a laissé entendre que le soutien apporté par les États-Unis aux régimes réactionnaires était une manifestation de guerre secrète. Faisant allusion aux messages du président Kennedy au Congrès en vue de l'augmentation des forces de guérillas, M. Khrouchtchev a indiqué qu'en définitive, le succès ne dépendrait pas du soutien de l'étranger, mais de la volonté qui s'exprimerait à l'intérieur de ces pays. M. Khrouchtchev a rejeté l'idée que les régimes de certains pays du bloc soviétique, par exemple en Pologne,

(1) Les conversations entre MM. Kennedy et Khrouchtchev eurent lieu à Vienne les 3 et 4 juin. Elles portèrent le premier jour sur de nombreux sujets et essentiellement sur le Laos. Le second jour, il fut question de l'arrêt des essais nucléaires et du problème de l'Allemagne. Sur ces conversations, voir également ci-après le n° 270.

(2) Le télégramme de la délégation permanente de la France auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord n° 241, en date du 5 juin, non reproduit, transmet l'aide-mémoire soviétique sur Berlin remis au président Kennedy à l'issue des conversations de Vienne.

(3) Le télégramme n° 242, non reproduit, en date du 5 juin, communique le texte en anglais de l'aide-mémoire soviétique sur l'arrêt des expériences nucléaires, remis au président Kennedy à l'issue des conversations de Vienne.

pourraient n'être pas soutenus par les populations. Appuyant le principe de l'autodétermination, il a exclu son application à l'intérieur du camp soviétique, ainsi que lui a fait remarquer le président Kennedy.

Le président Kennedy a insisté — et c'était là l'un des objectifs qu'il avait en vue lors de cette rencontre — sur la nécessité d'éviter « des erreurs de calcul ». M. Khrouchtchev a remarqué qu'une telle expression ne devait pas être utilisée, car elle introduisait des notions confuses. En réalité, de telles erreurs de calcul ne devraient pas exister, si l'on prêtait toute l'attention souhaitable aux « intérêts nationaux ». Le président Kennedy n'en a pas moins précisé à Khrouchtchev qu'il convenait, avant de prendre une décision, de réfléchir aux conséquences qui en résulteraient et il a mentionné l'exemple de la Corée. Il a souhaité qu'à la suite de la rencontre de Vienne, l'enchaînement des actions et réactions qui suivrait une décision de ce genre soit présent à l'esprit de son interlocuteur.

M. Khrouchtchev, tout en précisant qu'il ne parlait pas au nom de la Chine, a évoqué le problème de l'entrée du gouvernement de Pékin aux Nations Unies. Il a souligné également qu'une solution du problème de Taiwan permettrait de placer sur une base plus normale les relations entre les États-Unis et l'U.R.S.S.

L'existence des bases américaines à l'étranger a été également soulevée par le chef du gouvernement de l'U.R.S.S., qui considère que ces bases constituent une provocation. Il a demandé que les relations entre les deux systèmes de puissances soient basées sur le fait qu'elles n'auront aucune de leurs forces en dehors de leurs propres frontières.

Au cours de la séance de l'O.T.A.N., M. Dean Rusk, répondant à une question du représentant italien, a précisé qu'en parlant de cette question des bases, M. Khrouchtchev semblait avoir à l'esprit plus l'implantation des forces américaines que celles d'armes américaines ou des facilités d'ordre militaire qui pouvaient être accordées à certains pays de l'O.T.A.N.

Dans cette partie de son exposé, M. Dean Rusk a indiqué que le président Kennedy n'avait pas l'intention de se rendre en U.R.S.S. prochainement. Si une visite de ce genre était envisagée, ce ne pourrait être au plus tôt que l'année prochaine. Le secrétaire d'État a précisé également que M. Khrouchtchev n'avait fait aucune allusion à un sommet occidental. Il était seulement prévu, comme l'indiquait le communiqué, que les contacts seraient maintenus. Ceci avait une signification générale, et ne concernait que les contacts habituels, en particulier par la voie diplomatique, entre les deux pays.

Sur certains sujets, le Laos par exemple ou le désarmement au sujet duquel des conversations commenceraient le 19 juin, les contacts se poursuivraient.

2. *Laos.*

Il est possible, a déclaré M. Dean Rusk, qu'une certaine amélioration dans le traitement de l'affaire du Laos puisse résulter de la rencontre de

Vienne. Mais il convient d'être prudent dans ces pronostics et d'attendre les premiers signes qui apparaîtraient à Genève ou au Laos même.

En fait, la conversation a surtout porté sur les principes généraux. Que ce soit sur la neutralité, au sujet de laquelle M. Khrouchtchev s'est référé de lui-même au statut de l'Autriche, ou sur le cessez-le-feu, M. Khrouchtchev n'a manifesté aucun désaccord. Mais les questions précises, celles des facilités à accorder à la Commission d'inspection, ou de l'élaboration d'un gouvernement laotien unissant les différentes tendances, n'ont pas été traitées à ce niveau. M. Dean Rusk et M. Gromyko se sont toutefois rencontrés pour essayer de mettre au point un projet d'instructions à la Commission d'inspection. En fait, si les deux interlocuteurs ont été d'accord pour l'envoi d'instructions, et ont admis que la teneur de ces instructions devait être acceptée par les parties en présence au Laos et par les représentants laotiens à la Conférence [1], sans parler des autres membres de la Conférence, aucun projet n'a été rédigé. La discussion, à peine entamée à Vienne, reprendra donc à Genève. M. Dean Rusk n'a témoigné à ce sujet que d'un relatif optimisme.

3. *Arrêt des expériences nucléaires et désarmement.*

Le président Kennedy avait insisté à Vienne sur la signification qu'il convenait d'attacher aux résultats de la conférence de Genève [2]. C'était là en effet une première étape d'importance dans la voie du désarmement. Un succès serait prometteur, mais un échec au contraire serait un obstacle sérieux aux négociations ultérieures.

À la lumière des déclarations de M. Khrouchtchev ainsi que de l'aide-mémoire qu'il avait remis (télégramme n° 241 [3]), l'attachement soviétique à l'idée de la « troïka » [4] était apparu particulièrement net et les applications de ce principe, en particulier pour toute forme de contrôle, sont apparues de portée générale et fondamentale. Des explications données par M. Khrouchtchev, il semble que l'affaire du Congo a précipité l'évolution qui se dessinait dans ce sens du côté soviétique. L'idée que le secrétaire général des Nations Unies puisse interpréter à lui seul les résolutions de l'Assemblée et les mettre en œuvre sur le plan administratif semble inadmissible à M. Khrouchtchev.

Le chef du gouvernement soviétique s'est montré également opposé à un contrôle qui dépendrait d'une personne ou d'un seul groupe de puissances. Il s'agissait là de questions vitales pour l'U.R.S.S., où toute instrusion extérieure devrait être exclue. M. Khrouchtchev a parlé à ce sujet d'espionnage.

En cas de désarmement général et complet, toutes les formes de contrôle, même sans application du tripartisme, seraient au contraire

(1) Qui se tenait à Genève sur le Laos : voir ci-dessus les n°s 253, 258 (note).

(2) Conférence sur l'arrêt des explosions nucléaires.

(3) Sur ce télégramme, voir ci-dessus p. 722, note 2.

(4) L'U.R.S.S. avait demandé de substituer au secrétaire général de l'O.N.U. un organisme tripartite composé d'un Occidental, d'un communiste et d'un neutre.

possibles. Quant à savoir si le tripartisme pourrait être évité dans l'application des différentes étapes d'un plan de désarmement, les Soviétiques ont paru l'admettre. Mais M. Dean Rusk a marqué des doutes à ce sujet.

Non seulement la partie soviétique demande que la discussion sur l'arrêt des tests nucléaires soit incluse dans la négociation sur le désarmement, mais dans ce contexte, elle ne paraît plus lui donner la priorité. D'autres questions, telles que celle des bases étrangères par exemple, seraient mises sur le même plan.

Le président Kennedy ne s'est pas prononcé en faveur de l'idée de reporter à plus tard les discussions de Genève et de les placer dans le cadre des négociations sur le désarmement. Il a insisté au contraire sur la difficulté de prolonger dans ce cas le moratoire des tests nucléaires. On croit de plus en plus du côté américain, a ajouté M. Dean Rusk, qu'aucun résultat concret n'apparaîtra à Genève et que si les Soviétiques ne rompent pas les conversations, c'est uniquement en vue de prolonger le moratoire et de rendre plus difficile la reprise de certaines expériences nucléaires aux États-Unis.

En réponse à des questions qui lui étaient posées, M. Dean Rusk a précisé qu'il n'y avait eu aucune discussion à Vienne sur la composition de la Commission du désarmement. Il a indiqué également que M. Khrouchtchev n'avait pas paru attacher une particulière importance, bien qu'il ait mentionné le cas de la France, à l'argument mis en avant par le président Kennedy, selon lequel le retard apporté à la conclusion de la conférence de Genève pourrait permettre l'apparition de nouvelles puissances nucléaires.

4. *Berlin et le problème allemand.*

M. Khrouchtchev qui était apparu détendu, en bonne forme et connaissant bien ses dossiers, s'était animé lorsqu'il a traité le problème de Berlin.

L'essentiel de ce qu'il a dit à ce sujet se trouve mentionné dans l'aide-mémoire remis à la fin de la conversation (mon télégramme n° 241) : le temps est venu de mettre fin à l'état de guerre. Le gouvernement soviétique souhaite qu'une proposition de traité de paix puisse être examinée par les deux gouvernements allemands. À défaut de cet accord, le gouvernement soviétique estimera qu'un traité de paix signé par le seul gouvernement de l'Allemagne de l'Est aura plein effet pour mettre fin à l'état de guerre et aux droits issus de la guerre. Le gouvernement soviétique insiste sur la nécessité de stabiliser les frontières (Pologne et Tchécoslovaquie) et de transformer les limites des zones en frontières ainsi que sur la suppression des droits d'occupation à Berlin. Il renouvelle ses offres précédentes : établissement d'une ville libre à Berlin-Ouest avec la présence de troupes symboliques; système de garanties supervisé par les Nations Unies; accès à Berlin-Ouest relevant de l'autorité de l'Allemagne de l'Est; période intermédiaire de six mois permettant à l'Allemagne de l'Est de négocier avec l'Allemagne de l'Ouest. Cette présenta-

tion des thèses soviétiques déjà connues est assortie de la déclaration de M. Khrouchtchev que toute tentative pour utiliser la force contre l'Allemagne de l'Est sera considérée comme une action de belligérance contre l'U.R.S.S.

Le président Kennedy a présenté, de son côté, le point de vue occidental selon lequel les droits des quatre puissances à Berlin, étant issus de la guerre, ne pouvaient être supprimés unilatéralement. Toute tentative pour mettre obstacle au libre accès à Berlin serait considérée comme un acte de belligérance. Les engagements pris par les États-Unis étaient très clairs à ce sujet. Du reste, il ne s'agissait pas seulement de la sécurité de Berlin-Ouest, mais de celle de l'Ouest dans son ensemble, et, par là, de la sécurité des États-Unis.

Au cours de la discussion, restant très ferme sur ses positions, M. Khrouchtchev avait évoqué le précédent du traité de paix japonais que les États-Unis avaient conclu sans l'accord de l'U.R.S.S. (1)

Répondant à diverses questions, M. Dean Rusk a été amené à dire que la rencontre de Vienne avait confirmé les craintes que l'on pouvait avoir sur le sérieux des intentions de Khrouchtchev en ce qui concerne Berlin. Sans doute était-il prématuré de conclure à l'inévitabilité d'un conflit. Mais il pourrait y avoir une grave tension, non au cours des prochains mois, mais avant la fin de l'année. Il était, bien entendu, difficile de savoir si la fermeté du président Kennedy avait pu influencer Khrouchtchev. Celui-ci n'avait pas répété au cours des entretiens ses propos antérieurs selon lesquels il croyait que l'Ouest céderait, mais il avait indiqué le premier jour qu'une guerre nucléaire était impensable. Quant au président Kennedy, il n'avait pas dit — et ne pouvait pas dire — que des initiatives graves à Berlin conduiraient à une guerre nucléaire, mais il avait affirmé qu'une telle situation serait tout à fait inacceptable *(thorougly inacceptable)* et considérée comme une action de belligérance. M. Khrouchtchev n'a donc pas pu se méprendre sur notre fermeté, et s'il s'y méprend, c'est parce qu'il désire se méprendre.

M. Dean Rusk pensait que l'aide-mémoire soviétique sur Berlin (2), conçu plus pour la présentation à l'opinion publique que pour des négociations directes, serait probablement publié. Il convenait que les Alliés se consultent pour examiner la réponse qu'il y aurait lieu de donner à ce document.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

(1) Le traité de paix entre le Japon et la plupart de ses anciens adversaires était signé le 8 septembre 1951 à San Francisco. Lors de la signature, l'U.R.S.S., la Pologne et la Tchécoslovaquie s'étaient abstenues.

(2) Voir ci-après les n°s 282 (note), 285, 287.

270

COMPTE RENDU

Entrevue du général de Gaulle avec M. Dean Rusk
(accompagné de l'ambassadeur Gavin et de M. Bohlen)

Le 5 juin 1961 à 16 heures [1]

M. Couve de Murville assistait à l'entretien.

C.R. Très secret.

M. Dean Rusk expose que les conversations de Vienne entre le président Kennedy et M. Khrouchtchev [2] ont duré huit heures, dont la moitié pour l'interprétation. Quatre sujets principaux ont été abordés. Le premier a trait aux rapports Est-Ouest, notamment sur le plan idéologique. M. Rusk ne s'étend pas sur ce thème connu. Plus précisément, les deux interlocuteurs ont parlé du Laos, du désarmement et de Berlin.

Au sujet du *Laos,* les États-Unis avaient cru avant Genève trouver une plus grande compréhension chez les Soviétiques. Ils ont été déçus par l'action continue du Pathet-Lao. Ils s'attendaient aussi à ce que sur un sujet aussi marginal, les pourparlers de Vienne fussent plus constructifs. Or, si les deux interlocuteurs ont utilisé les mêmes termes de neutralité, d'indépendance et de cessez-le-feu, il n'est pas sûr qu'ils leur aient donné le même sens. Pourtant, M. Rusk garde l'impression que les Soviétiques permettront à la Commission de contrôle de prendre éventuellement des mesures plus efficaces. Mais il faut attendre les faits pour en juger. En tout cas, lui-même ira peut-être passer quelques jours à Genève où il s'attend également à rencontrer M. Gromyko.

Au sujet du *désarmement,* une note américaine a déjà été envoyée au gouvernement français. Il apparaît clairement que les Soviétiques n'acceptent pas un arrêt des expériences nucléaires. Deux questions précises ont été évoquées par MM. Kennedy et Khrouchtchev : le contrôle triparti *troïka*; le nombre des inspections qui seraient autorisées en Union soviétique. M. Khrouchtchev considère toute inspection sur son territoire comme un acte d'espionnage jusqu'au moment où un désarmement général et complet aurait été réalisé. Il semble beaucoup tenir à l'idée du tripartisme, en raison de l'expérience du contrôle des Nations Unies au Congo. À son avis (encore qu'il ne l'ait pas dit à Vienne), M. Hammarskjöld aurait pris des décisions qui dépasseraient le cadre de la résolution des Nations Unies et il aurait donné aux troupes de l'O.N.U. des ordres contraires aux intérêts soviétiques. C'est là une des

[1] Le 5 juin, le général de Gaulle recevait le secrétaire d'État américain, avec lequel il s'entretenait de la situation au Laos, de l'arrêt des essais nucléaires et du problème de Berlin.

[2] Les 3 et 4 juin. Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 269.

raisons qui auraient poussé M. Khrouchtchev à adresser un appel à l'Assemblée générale en septembre dernier [1]. Cette conception tripartie semble d'ailleurs correspondre à une politique générale des Soviets à l'heure actuelle (ainsi qu'en témoignerait la position soviétique à l'O.M.M.) [2].

Une commission ainsi composée d'Occidentaux, d'Orientaux et de neutres, demande le *général de Gaulle*, serait-elle paralysée par un veto ou pourrait-elle effectuer, en fait, certains contrôles, tandis que ses conclusions seules seraient bloquées ?

M. Rusk répond que M. Khrouchtchev est resté vague sur ce point. Il a néanmoins laissé entendre que si l'on convenait de trois inspections par an, par exemple, et si les savants soviétiques s'accordaient sur un événement qui mérite une inspection, celle-ci serait autorisée. Mais cela reviendrait à placer le veto entre les mains des savants soviétiques. Des conversations de Vienne sur cette question, l'on peut seulement conclure que l'Union soviétique ne permettra pas que des décisions affectant ses intérêts soient prises en dehors d'elle-même. M. Kennedy ayant fait ressortir que tout système d'inspection assorti d'un veto du pays où l'inspection devrait être effectuée ne représentait plus une inspection, M. Khrouchtchev a riposté en demandant si son interlocuteur était d'accord pour combiner les négociations de Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires avec celles sur le désarmement qui doivent reprendre cet été. M. Kennedy n'a pas voulu s'engager. Les États-Unis se trouvent en effet dans une situation difficile : dans le cadre actuel du moratoire, il n'y a ni inspections ni garanties réciproques; si la question des expériences nucléaires était insérée dans une discussion interminable sur un désarmement général, le moratoire continuerait indéfiniment sans contrôle. M. Kennedy a donc réservé sa position, en vue de reprendre éventuellement sa liberté d'action dans le domaine des essais nucléaires. Si l'on sait en effet que les Soviétiques ne font pas d'essais dans l'atmosphère ni en mer, on ignore en revanche ce qui se passe sous terre. M. Khrouchtchev n'a fait qu'incidemment allusion aux essais français sans en tirer argument comme l'avait fait M. Tsarapkine à Genève [3], et il n'a pas eu l'air non plus impressionné quand M. Kennedy a essayé de lui suggérer qu'il aurait été important d'aboutir à un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires, étant donné la multiplication possible des armes atomiques parmi d'autres pays.

M. Couve de Murville fait remarquer qu'une des raisons de cette attitude pourrait être que M. Khrouchtchev ne peut pas empêcher la Chine d'en fabriquer.

M. Rusk précise que M. Kennedy a présenté la doctrine de la *Troïka* comme un obstacle majeur à tout projet sur le désarmement, à quoi

[1] Sur les interventions à l'époque du leader soviétique à l'Assemblée générale, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 139 (note), 144 (note), 147, 155.

[2] Lire : l'Organisation météorologique mondiale.

[3] Voir ci-dessus, le n° 162 (note).

M. Khrouchtchev a répondu qu'il n'insisterait plus tellement sur ce principe dès lors qu'un désarmement général et complet aurait été décidé. Néanmoins, il a insisté sur le principe triparti pour les étapes préliminaires, telles que armes nucléaires, bases, etc. Les négociations sur le désarmement reprendront d'ailleurs le 19 juin, à la suite du débat à l'O.N.U., pour décider essentiellement du lieu où elles devront continuer. Il faut s'attendre à ce que l'U.R.S.S. fasse du désarmement général l'objet d'une grande manœuvre diplomatique dirigée contre les bases militaires et l'implantation de troupes et d'armes atomiques en dehors des pays d'origine et, en général, contre tous les facteurs qui donnent un avantage stratégique à l'Occident.

Au sujet de *Berlin,* la matière la plus dense des entretiens de Vienne, l'aide-mémoire communiqué au gouvernement français correspond à peu de choses près à ce qu'a dit M. Khrouchtchev. Alors que sur les autres sujets, il s'était montré détendu et assez amical, il a montré plus d'animation à propos de Berlin, qui visiblement était pour lui l'objet essentiel de l'entrevue. Il a déclaré qu'à un certain moment, avant la fin de l'année peut-être, un traité serait signé avec l'Allemagne de l'Est pour mettre fin à l'état de guerre et pour stabiliser les frontières de l'Europe centrale, notamment en Pologne et en Tchécoslovaquie. M. Khrouchtchev voudrait transformer en une frontière internationale la ligne de démarcation entre l'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest. Selon lui, Berlin fait partie du territoire de l'Allemagne orientale. La fin de l'état de guerre, établie par le traité, ferait cesser les droits qui résultent de la guerre, que ce traité soit considéré ou non comme tel par les Occidentaux. De ce fait, la D.D.R. assumerait la responsabilité de l'accès par terre et par air à Berlin-Ouest. Pourtant, a ajouté encore une fois M. Khrouchtchev, Berlin-Ouest pourrait devenir une ville libre et neutre où des forces limitées pourraient stationner (forces des quatre puissances, y compris les Soviétiques). Toute utilisation de la force contre l'Allemagne de l'Est constituerait un acte de belligérance et l'Union soviétique appuierait la D.D.R. M. Kennedy a répliqué en disant qu'une action unilatérale des Soviets ne pourrait en aucune façon changer les droits des Alliés à Berlin et que toute gêne qui y serait apportée serait aussi considérée comme un acte de belligérance. M. Rusk a néanmoins l'impression que M. Khrouchtchev n'a rien dit qui ressemblât à un ultimatum. Une lecture attentive de l'aide-mémoire, où apparaissent des imprécisions et des échappatoires, le confirme dans cette opinion. Il n'en reste pas moins que M. Khrouchtchev a engagé son prestige et que son propos était sérieux. Il a dû reconnaître aussi que M. Kennedy ne l'était pas moins.

En résumé, en ce qui concerne Berlin, M. Khrouchtchev n'a rien dit qui ne soit bien connu. Son langage était empreint d'une confiance tranquille. Il est persuadé que le monde est partagé en trois parties : les communistes, les capitalistes et les neutres et que, dans la situation actuelle des forces, un certain équilibre doit être établi entre communistes et capitalistes. Il n'est pourtant pas allé jusqu'à le dire, sinon que

« le communisme existait et qu'il avait le droit de se développer dans le monde ». On peut donc considérer que l'aide-mémoire reflète bien son point de vue. Au demeurant, M. Khrouchtchev ne semble pas songer à une guerre nucléaire.

À une question du général de Gaulle, M. Rusk répond que l'Afrique a été mentionnée deux fois : à propos du Congo (et de Hammarskjöld) et à propos de l'Algérie. Il convient, affirma M. Khrouchtchev, d'appuyer les Algériens qui mènent une guerre sainte (ainsi qu'il l'avait déclaré dans son discours du 3 janvier)[1]. Il donne l'exemple de peuples qui luttent contre un régime d'oppression, comme c'est le cas en Amérique latine, en Iran, au Portugal, en Corée et au Laos. Les États-Unis, eux, sont « les gendarmes du *statu quo* ». M. Kennedy a cité Cuba comme l'exemple d'une éventuelle erreur de calcul des deux côtés (les Soviets s'étant trompés en Corée). M. Khrouchtchev a déclaré que c'était la politique américaine à Cuba qui avait forcé les Cubains à devenir communistes.

Le général de Gaulle remercie M. Rusk de ce rapport d'où il conclut que même sur Berlin, M. Khrouchtchev ne se montre ni pressé ni pressant.

M. Rusk confirme que M. Khrouchtchev n'a pas usé d'un langage belliqueux et n'a jamais brandi la menace d'un lâcher de bombes. Il ne faudrait pourtant pas sous-estimer sa fermeté pour Berlin. Il n'a pas été aussi loin qu'Ulbricht, mais il a précisé les conséquences d'un traité avec la D.D.R., qui n'empêcherait pas, a-t-il ajouté, le ravitaillement de la ville par l'intermédiaire de la D.D.R. Son but essentiel paraît être de fixer la division de l'Allemagne et les frontières de l'Europe centrale, éléments plus importants pour lui que Berlin même. Il est revenu sur ce sujet lorsque M. Kennedy lui eût cité le passage d'un discours du général de Gaulle sur l'Oder-Neisse. Il s'inquiète de la renaissance d'une Allemagne unifiée, forte et alliée à l'Occident.

Puisque rien de nouveau n'est ressorti de ces entretiens, pourquoi, demande le général de Gaulle, cette insistance à rencontrer M. Kennedy ?

M. Rusk suppose qu'il y a eu une grande part de curiosité des deux côtés. M. Kennedy avait envie de rencontrer M. Khrouchtchev, de se faire un jugement sur lui et de lui dire que les États-Unis étaient une grande puissance, que ni l'affaire du Laos ni celle de Cuba ne l'avaient diminuée et que Gagarine n'avait rien ajouté à la force des Soviets[2]. Il voulait aussi lui montrer sa ferme intention de protéger les intérêts américains. Il a trouvé chez son interlocuteur un homme bien informé, intelligent, rationnel et conscient des intérêts de son pays. Quant à l'inté-

[1] La série du Chiffre de Moscou ne permet pas de retrouver de trace d'un discours de M. Khrouchtchev à la date du 3 janvier 1961. En revanche, le 2 janvier, ce dernier prononçait, en réponse à l'ambassadeur de Cuba, un discours véhément où il était question de Cuba, du Congo et du Laos (Télégramme de Moscou n°s 17-22 du 2 janvier, non reproduit), mais la question algérienne n'y était pas apparemment abordée.

[2] Sur le récent vol de Youri Gagarine, voir ci-dessus le n° 188.

rêt que M. Khrouchtchev cherchait dans cette rencontre, M. Rusk n'est pas sûr de l'apercevoir, à moins que ce n'eût été Berlin.

M. Couve de Murville fait allusion aux sujets très divers que contient l'aide-mémoire, même à propos de Berlin, comme celui des réfugiés ou de la propagande, et qui pourraient constituer autant d'ouvertures pour la négociation.

M. Rusk a d'ailleurs l'impression que cet aide-mémoire est un document plutôt destiné au public, mais il ne sait pas si les Soviets ont l'intention de le publier.

Il conclut en communiquant au général de Gaulle le désir du président Kennedy de prévoir aussitôt que possible une consultation sur Berlin afin d'examiner l'ensemble des mesures militaires, économiques et politiques qu'il faudrait prendre si une crise se déclenchait. Un contact sera établi sous peu avec le gouvernement français à cet effet. Quant aux Allemands, répond-il au général de Gaulle qui le lui demande, ils pourraient être consultés ensuite sur certains aspects. Le gouvernement américain, à l'occasion de la visite du chancelier Adenauer à Washington [1], avait d'ailleurs insisté auprès des Allemands pour obtenir des précisions au sujet de leur position à l'égard de Berlin qui paraît relever plutôt de considérations juridiques. La réponse n'a pas encore été donnée.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

271

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 460/EU. *Belgrade, 5 juin 1961.*

Peu de pays vont suivre avec un intérêt aussi vif que la Yougoslavie les travaux de la Conférence préparatoire qui s'ouvre aujourd'hui au Caire et à laquelle elle s'est fait représenter par son ministre des Affaires étrangères, M. Koca Popovitch, ses ambassadeurs en Égypte et à la

[1] Le 11 avril, le Chancelier s'était envolé pour Washington afin d'avoir des entretiens avec le président Kennedy. À l'issue de ces entretiens, le 13 avril, un communiqué soulignait qu'« une coopération politique intensifiée dansle cadre de l'O.T.A.N. (était) indispensable en vue de coordonner les efforts des Alliés pour la sauvegarde de la paix et la sécurité du monde libre ». Le même jour, le Chancelier, lors d'une réception au National Press Club, déclarait que « la réunification de l'Allemagne pouvait et devait se faire au cours de la prochaine décennie ».

Nouvelle-Delhi et M. Budimir Loncar, ministre au secrétariat d'État aux Affaires étrangères [1].

C'est en effet au maréchal Tito, comme je le rappelais dans une récente dépêche [2], que revient l'initiative d'avoir pour la première fois, en juin 1960 [3], proposé au colonel Nasser, qui lui rendait visite à Brioni, de réunir une conférence de pays situés dans toutes les régions du monde, régis par des systèmes sociaux différents mais possédant le caractère commun de n'appartenir à aucun « bloc » et d'être attachés au principe de la coexistence pacifique et « active ».

Dans le manque d'appui qu'il avait alors rencontré auprès du colonel Nasser et du président Nehru, on avait pu voir, à cette époque, une preuve du peu d'influence dont jouissait le maréchal Tito auprès de ses interlocuteurs. La situation a évolué et le fait même que ce dernier ait pu, au terme de son voyage en Afrique [4], assurer à son entreprise le soutien actif du Président égyptien, qui s'est joint à lui pour vaincre les hésitations de l'Inde, est le signe d'un crédit nouveau.

Avant qu'aient pu être réunis vingt-deux pays autour de la table de conférence du Caire, les projets yougoslaves n'en ont pas moins subi de sérieuses vicissitudes : si, comme on l'a dit, le Maréchal avait eu, à l'origine, l'intention de réunir à Belgrade une conférence « au sommet » dont l'éclat aurait rehaussé la célébration du vingtième anniversaire du soulèvement communiste, il a dû y renoncer et, sans doute en échange de l'appui du colonel Nasser, céder le pas à celui-ci. L'Indonésie a bien accepté de se joindre à son tour à la Yougoslavie et à l'Égypte comme puissance invitante, mais l'Inde a tenu à conserver sa liberté d'action, se réservant, disent ses représentants à Belgrade, de participer ou non à la conférence finale suivant les résultats de la réunion préparatoire [5].

Quant aux pays d'Amérique latine, le Mexique et le Venezuela ont décliné l'invitation qui leur avait été adressée et la participation du Brésil comme observateur, un moment en question, n'a peut-être été acquise qu'au prix d'un double sacrifice : celui du « gouvernement provisoire de l'Algérie » et du « gouvernement légitime du Congo » qui figuraient sur la première liste des pays conviés à la conférence du Caire

[1] Cette réunion, groupant les représentants de vingt pays, principalement asiatiques et africains (Cuba y participe et le Brésil a envoyé un observateur), prépare l'ordre du jour de la Conférence au sommet des pays non engagés qui devra s'ouvrir le 1er septembre à Belgrade : voir les télégrammes de Belgrade nos 365-370 du 29 avril, 395-403 du 6 mai, 566 du 3 juin, non reproduits. Voir également l'*Année politique 1961,* p. 477-478.

[2] *Note du document :* n° 357/EU du 18 avril [document non retenu].

[3] Le président Nasser a séjourné en Yougoslavie du 13 au 15 juin 1960. Le 14 juin, ont débuté les conversations Tito-Nasser. Le maréchal Tito a fait une déclaration au sujet du rôle des non-engagés et de l'ONU dans les questions de désarmement que les grandes puissances sont incapables de traiter.

[4] Le maréchal Tito a effectué un voyage en Afrique du 14 février au 26 avril 1961, au cours duquel il a visité les pays suivants : Ghana, Togo, Liberia, Guinée, Mali, Maroc, Tunisie et R.A.U.; voir ci-dessus les nos 251, 260.

[5] Sur l'attitude de l'Inde, se reporter aux télégrammes nos 435-436 et 470-472, respectivement des 12 et 19 mai, non reproduits.

(mes communications du 13 mai [1]) et ont disparu de la liste définitive, car ce sont ces pays mêmes aux côtés desquels le Brésil, d'après les informations recueillies ici, ne souhaitait pas se trouver dans un groupe restreint.

En revanche, les démarches multiples qu'ont faites, dans le courant du mois de mai, les ambassadeurs de Yougoslavie, accompagnés souvent de leurs collègues indonésiens ou égyptiens, ont permis de combler ce vide en ajoutant à la liste des participants à la réunion préparatoire les noms de l'Arabie séoudite et du Yémen.

Les difficultés éprouvées ont fait naître des doutes sur la possibilité de réunir la Conférence « au sommet » des non-engagés dans un avenir rapproché. Les Yougoslaves cependant se disent satisfaits des résultats déjà obtenus. Pour gagner de nouveaux adeptes à la doctrine de la neutralité active, ils s'emploient à mieux faire comprendre celle-ci : il est temps, disent-ils, que les pays non engagés sortent de la passivité, car ils ne sont plus obligés de subir les conséquences de la politique des blocs qui, en déclenchant, sur chaque grand problème, des forces antagonistes a créé une situation sans issue. L'équilibre des forces internationales se modifie en même temps que croît le nombre des pays neutres et, particulièrement, de ceux qui accèdent à l'indépendance. C'est là un facteur nouveau qui permet désormais aux nations amies de la paix, si elles savent agir de concert, de faire pencher la balance de leur côté et de jouer un rôle déterminant dans la solution des grandes questions actuelles : désarmement, arrêt des essais nucléaires, suppression du sous-développement, liquidation du colonialisme, règlement de conflits tels que ceux d'Algérie et du Laos.

Rappelant hier ces grandes lignes de la doctrine du non-engagement devant une assemblée populaire réunie dans le centre industriel de Krusevac [2], le maréchal Tito s'élevait avec la plus grande énergie contre les « allégations malicieuses » de ceux qui, pénétrés eux-mêmes de la « mentalité de bloc », prétendent que la Conférence des pays non engagés tend à en créer un nouveau.

Même si on lui refuse ce nom, l'objectif poursuivi n'en est pourtant pas moins clair : les pays non engagés, dit-on en effet d'autre part, peuvent agir aujourd'hui avec d'autant plus d'efficacité que leurs idées communes ont déjà pris forme au cours de précédentes conférences, celle de Bandoung, celle de Casablanca [3]; ils doivent avoir un programme défini, tracer une ligne d'action, tenir entre eux de fréquentes consultations.

Les pays non engagés, ajoute-t-on, useront de leur influence non seulement pour détendre les relations et résoudre les conflits entre l'Est et l'Ouest, mais encore les « difficiles » problèmes Nord-Sud, c'est-à-dire

(1) Voir les télégrammes n°s 452 et 454 du 13 mai, non reproduits.

(2) Sur cette réunion et le discours prononcé par le maréchal Tito, voir les télégrammes de Belgrade n°s 574 et 575 du 6 juin, non reproduits.

(3) Sur cette conférence, en janvier 1961, voir ci-dessus le n° 8.

ceux concernant les relations entre pays récemment libérés et anciennes métropoles. Beaucoup parmi les pays qui ont fait de la neutralité active leur philosophie politique sont en effet « nés de la résistance à l'oppression étrangère ». L'anticolonialisme sera donc un principe de base — et l'on peut s'attendre à ce que cette notion soit entendue dans un sens extrêmement large, puisqu'il suffit, aux yeux des Yougoslaves, de la présence de Français dans les services administratifs du Cameroun pour que celui-ci soit cité comme un pays où opère le « néo-colonialisme » et que l'enseignement, donné au Ghana ou au Sénégal par des professeurs originaires des anciennes métropoles, soit lui-même sujet à critique.

L'action du groupe s'exercera en particulier aux Nations Unies, auxquelles il ne doit plus être permis de « participer à une conspiration coloniale » alors que la majorité est composée de forces anticoloniales, antiimpérialistes et amies de la paix. « C'est pour cette raison, écrit notamment un éditorialiste de *Borba*, que l'attitude mutuelle des pays non engagés à l'égard des problèmes les plus importants inscrits à l'ordre du jour des Nations Unies revêt une si grande importance. »

Parmi les décisions que doit prendre la réunion préparatoire du Caire, l'une de celles auxquelles s'intéressent le plus les Yougoslaves est donc la date de la Conférence « au sommet » qui, pour servir leur dessein, doit précéder la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Plus que de revendiquer pour Belgrade l'honneur d'abriter la Conférence, on peut compter que la délégation yougoslave s'efforcera d'élargir le nombre des participations au-delà de l'Afrique et de l'Asie : on espère toujours ici que quelques pays « neutres » viendront représenter l'Europe à la future réunion. Si l'on ne compte plus sur l'Autriche et si l'on se fait peu d'illusions sur une acceptation suédoise, on pense encore à l'Irlande et surtout à la Finlande, dont la neutralité fait ces jours-ci dans la presse l'objet d'articles élogieux.

On saura bientôt dans quelle mesure ces espoirs se réaliseront : la future conférence sera-t-elle, comme on le voudrait ici, « plus importante que celle de Bandoung », ou, au contraire, comme le disent certains représentants moins bien intentionnés des démocraties populaires, risque-t-elle d'être dénommée plus tard « la conférence dont on a beaucoup plus parlé avant qu'après » ?

(Europe 1961-1965. Yougoslavie EU 37-23-1 sd1.)

272

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Leusse, Représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN.

T. n° 348 [1]. *Paris, 6 juin 1961, 20 h. 30.*

Je réponds à vos télégrammes n°s 226 [2] et 235 [3].

Si les questions se rapportant au désarmement sont à nouveau discutées au cours du Conseil du 7 juin, vous pourrez présenter quelques brèves remarques conformément aux lignes générales suivantes :

1. Il importerait tout d'abord pour l'Occident de définir, sur le fond des problèmes, une doctrine claire et cohérente, qui soit de nature à retenir l'attention des opinions publiques. Un des aspects non négligeables de la présentation d'une telle doctrine devrait être de montrer avec netteté ce qu'il y a de démagogique et d'illusoire dans les thèses de désarmement général et complet, telles qu'elles ont été présentées jusqu'ici par les Soviétiques. De leur côté, les Occidentaux ne devraient pas craindre d'élaborer des plans hardis et spectaculaires de désarmement, dans la mesure évidemment où des dispositions convenables donneraient des garanties suffisantes en ce qui concerne la défense de l'Occident, l'organisation et l'application du contrôle, le règlement des différends qu'une entreprise de désarmement ne manquerait pas de provoquer.

C'est à cette tâche que l'on s'emploie, du côté français, depuis le début de l'année, conformément aux lignes générales qui avaient été exposées par les délégations françaises au cours de l'an dernier. Si l'U.R.S.S. mon-

[1] Ce télégramme a été communiqué à : Londres (n°s 7888-7893), Washington (n°s 8779-8784) et Ottawa (n°s 1253-1258).

[2] Le télégramme n° 226 du 24 mai, non reproduit, émanant du représentant français au Conseil de l'Atlantique Nord, rend compte de la déclaration de M. Finletter, représentant des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord, le même jour, au sujet de la reprise des négociations américano-soviétiques prévue le 19 juin. En outre, M. Finletter a déclaré que son gouvernement n'avait pas l'intention d'accepter que, dans la composition du Comité des Dix sur le désarmement, une trop grande place soit donnée aux neutres, afin d'éviter le tripartisme. L'étude de la question de la création d'un comité d'experts sur le désarmement, soulevée par les représentants danois et allemands, a été reportée. Notre ambassadeur demande enfin à connaître le point de vue de Paris pour la prochaine réunion du Conseil.

[3] Le télégramme n° 235 du 31 mai, non reproduit, émanant du représentant français au Conseil de l'Atlantique Nord, énumère les principaux points soulevés au cours de la réunion du Conseil du 11 mai.

a. Le désarmement ne constitue pas un objectif isolé. À cet égard, pour la Norvège, le Canada, les Pays-Bas, tout devrait être mis en œuvre pour éviter une rupture des négociations; *b.* Le contrôle ne doit pas empêcher la reprise des négociations; *c.* Des mesures partielles pourraient être décidées au cours des négociations; *d.* L'élargissement du Comité des Dix devrait être limité pour éviter le tripartisme; *e.* L'O.T.A.N. sera tenu informée des négociations américano-soviétiques.

Le représentant français termine en demandant à Paris de lui faire connaître le point de vue du gouvernement pour la prochaine séance du Conseil prévue pour le 7 juin.

trait quelque intérêt pour une reprise sérieuse de négociations sur le désarmement, ce qui ne semble guère être le cas d'après le document remis par M. Khrouchtchev à Vienne et que la délégation américaine a bien voulu communiquer au Conseil, on serait prêt, du côté français, à une confrontation générale des études et des conclusions, dès la fin de ce mois.

2. En ce qui concerne la procédure, c'est-à-dire en fait la composition d'un organisme de négociation [1], l'attitude du gouvernement français est, comme on le sait, très réservée à l'égard des propositions de l'U.R.S.S. En effet, il s'agit avant tout de tentatives de manœuvre de la part des Soviétiques pour introduire dans les négociations sur le désarmement certains « neutres », dont la position sur les problèmes du désarmement est parfois équivoque et dont la présence, loin de simplifier les débats, ne manquerait pas de les alourdir et d'apporter des complications nouvelles.

Mais la chose la plus importante et, en tout cas, la condition préalable d'une modification de la composition du Comité de négociation serait de s'assurer des véritables intentions des Soviétiques. Si ceux-ci désiraient une conversation sérieuse, ce dont, semble-t-il, on peut douter depuis l'entrevue de Vienne [2], on devrait pouvoir s'entendre aisément sur la constitution d'un groupe restreint, permettant de chercher des voies réalistes au problème du désarmement et en particulier du désarmement nucléaire. S'il ne s'agit au contraire que d'un exercice de propagande, l'Occident devrait alors avoir une attitude réservée à l'égard des desseins soviétiques et prendre les précautions nécessaires.

C'est dans cet esprit que le gouvernement français envisage actuellement le problème du désarmement et la reprise de négociations à son sujet. C'est dans cet esprit qu'il suivra les conversations bilatérales que le gouvernement des États-Unis se propose d'engager le 19 juin avec le gouvernement de l'U.R.S.S.

(Désarmement 1960-1970, n° 10 DT/1. Dossier général. Poursuite des négociations du Comité des Dix.)

[1] Il s'agit de l'élargissement du Comité des Dix.

[2] Entre MM. Kennedy et Khrouchtchev les 3 et 4 juin (Voir ci-dessus les n°s 269, 270). Le 4 juin, ont été discutés les problèmes des essais nucléaires, du désarmement et de l'Allemagne. Il n'en est pas fait mention dans le communiqué final.

273

Compte rendu

Entretien de M. Ben Gourion et du Premier ministre le 6 juin 1961 à l'Hôtel Matignon de 19 h. 45 à 20 h. 30[1]

Assistaient à la conversation : l'ambassadeur d'Israël et G. Amanrich

CR. Confidentiel.

En réponse à une question du Premier ministre, *M. Ben Gourion :* Franchement, j'ai été assez surpris par la chaleur et la sincérité de l'accueil du président Kennedy[2]; il y a certainement dans l'administration américaine un changement pour le mieux; c'est d'autant plus important que la survie du monde libre dépend d'une liaison étroite entre les États-Unis et l'Europe; il y a quelques années, les puissances se préoccupaient essentiellement de l'Asie et de l'Afrique; maintenant, c'est l'Amérique latine qui paraît être le continent le plus explosif : les différences de niveaux de vie entre riches et pauvres sont, en effet, énormes alors qu'en Asie et en Afrique, la coloration générale est celle de la misère. Aussi, en Amérique latine, l'action des communistes n'est-elle même pas nécessaire pour susciter des troubles; je ne suis d'ailleurs pas persuadé que Fidel Castro soit un communiste convaincu.

Les pays développés doivent proposer à ces continents déshérités des programmes constructifs, car les grands mots dont nous nous berçons : liberté, démocratie, ne leur disent rien. Comme les Russes ne désirent pas faire la guerre mais désirent seulement s'emparer des esprits, la compétition dans le monde sous-développé est notre problème essentiel. Que l'Amérique du Nord et que l'Europe s'entraident pour orienter l'élévation du niveau de vie dans les continents sous-développés — et la paix est gagnée.

M. Debré : Je suis d'accord sur votre analyse de la situation, mais je vous paraitrai, sans doute, pessimiste si je vous dis que le succès du monde libre me semble, à la longue, loin d'être acquis : il est, bien entendu, essentiel que ce monde libre recherche son union et par son union exerce une action, mais je doute que cette union lui permette de l'emporter de la manière que vous dites. Il y a déjà longtemps que certains d'entre nous disaient en France que la structure de l'Alliance atlantique était dépassée par les événements : l'Alliance ne voulait voir que le danger soviétique en Europe et ignorait les efforts communistes faits pour nous tourner par le Sud. Jusqu'il y a peu de temps, la politique américaine refusait de traiter avec l'Europe occidentale l'ensemble des problèmes du monde; les États-Unis, puissance jeune, riche et atomique, ne jugeaient pas bon de développer sérieusement la solidarité du monde libre : dans ces conditions, il n'y avait pas de coopération occidentale à l'égard des trois continents sous-développés dont vous avez parlé; quand, en 1958, le général de Gaulle a déploré cette absence de coopération, il n'a pas été suivi.

Un grand changement d'optique vient de se produire aux États-Unis avec l'arrivée au pouvoir de M. Kennedy : son thème principal lors de sa visite à Paris[3] a été la nécessité d'examiner en commun tous les problèmes qui se posent à nous dans le monde. Il y a là un pas très important sur la bonne route, c'est-à-dire sur la voie de l'union, et il

[1] Le Premier ministre israélien s'était rendu, du 5 au 8 juin, à Paris et avait été reçu le 6 juin par M. Michel Debré : les deux hommes avaient procédé à un tour d'horizon de la situation diplomatique.

[2] M. Ben Gourion était arrivé à New York le 23 mai.

[3] Sur la récente visite en France du président Kennedy, voir ci-dessus le n° 265.

n'est pas interdit d'espérer que maintenant, le sentiment de la solidarité politique du monde libre va faire de grands progrès. Bien entendu, les difficultés ne manqueront pas : les États-Unis sont une puissance aux intérêts tellement multiples qu'une parfaite coordination sera malaisée; d'autre part, leurs moyens sont quand même sans commune mesure avec ceux de leurs principaux alliés. Et puis, les États d'Europe ne prêtent pas une attention égale aux problèmes mondiaux; si je prends pour exemple l'Afrique, la France et la Grande-Bretagne s'intéressent à tous ses problèmes; l'Italie seulement, en fait, à l'Afrique du Nord, et l'Allemagne seulement aux marchés que peut représenter pour elle ce continent.

Dans ces conditions, même le fait de voir les choses de la même façon ne signifie pas une politique identique, puisque l'intérêt de chaque pays est de force bien inégale et de tendances bien diverses.

Vous avez parlé tout à l'heure de l'immensité de l'effort à faire pour élever le niveau de vie des pays sous-développés; franchement, je ne sais si les richesses réunies de l'Europe et des États-Unis y suffiront. Dans ces pays sous-développés, la population croît de façon considérable; les possibilités économiques n'augmentent pas au même rythme et pour beaucoup, la fin de ce qui a été appelé la colonisation coïncide avec un relâchement de la discipline et de l'effort productif. Aussi, malgré l'aide extérieure actuelle, le niveau de vie a tendance, dans bien des endroits, à diminuer. Il y a enfin un phénomène que nous ne pouvons ignorer : c'est le désir, de plus en plus vif, éprouvé par les masses populaires en Europe occidentale et aux États-Unis de profiter en priorité des progrès du développement économique et social; les appels à la générosité en faveur des pays pauvres sont évidemment entendus, mais à condition qu'ils n'aillent pas jusqu'à demander de sérieux sacrifices.

Compte tenu de tout cela, j'estime que vous avez, théoriquement, raison et que l'unité de l'Europe et des États-Unis devrait permettre une action fructueuse auprès des pays sous-développés, mais je reste persuadé que dans ces pays, les revendications — et par conséquent les critiques à notre encontre — seront toujours plus fortes que l'aide que nous pourrons leur apporter. En bref, la paix comporte une aide aux pays sous-développés, mais elle comporte bien d'autres choses, je veux dire, bien d'autres actions.

M. Ben Gourion : Des trois causes que je vois à votre relatif pessimisme : l'union imparfaite du monde libre, la pression démographique, l'insuffisance des moyens des pays développés, la seconde ne me paraît surtout réelle qu'en Asie et surtout en Chine et en Inde; ce n'est ni le cas en Amérique latine où le continent regorge de richesses inexploitées ni en Afrique.

M. Debré : Je ne vous citerai qu'un exemple que nous connaissons bien, celui de l'Algérie; vous savez les grands efforts que nous y avons déjà déployés; eh bien, à l'heure actuelle, les salaires payés en métropole au demi-million d'Algériens qui y travaillent représentent chaque année des sommes égales au revenu total de l'agriculture algérienne. C'est vous dire quelle angoisse on peut éprouver devant l'augmentation de la population sur un sol si peu productif.

M. Ben Gourion : Peut-être, mais en Afrique noire et en Amérique latine, la pression démographique ne me paraît pas présenter de problème.

Quant à l'unité des États-Unis et de l'Europe occidentale, elle dépend, j'en suis persuadé, du degré d'unité de l'Europe elle-même : c'est pourquoi je vois la poursuite de l'unité européenne comme l'un des problèmes les plus importants de notre époque. Plus vous serez unis, plus les tendances isolationnistes qui existent encore aux États-Unis perdront de leurs forces. Cet isolationnisme, le président Kennedy me paraît bien décidé à le combattre; il a sur l'ensemble des problèmes des vues nouvelles et j'ai été frappé de l'insistance avec laquelle il demande au Congrès des sommes importantes pour renforcer, non seulement le potentiel militaire américain, mais aussi l'infrastructure sociale (crédits scolaires), sans compter l'aide à l'étranger.

Vous savez que je suis passé par le Canada; j'ai été frappé des sentiments favorables à la France qui y règnent; à mon avis, vous n'utilisez pas assez ce pays et en particulier la province de Québec. Les gens, là-bas, se considèrent à la fois européens et américains et le Canada pourrait être un lien entre la France et l'Angleterre. Le Premier ministre

canadien m'a particulièrement impressionné par son désir de renforcer l'unité du monde libre.

M. Debré : Sur bien des problèmes, l'unité de vues, en Europe, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France, a déjà fait de grands progrès, mais il ne faut pas se cacher que bien d'autres pays d'Europe n'ont pas le désir de faire de politique extérieure et n'en comprennent pas le besoin; or, l'unité politique ne peut se fonder que sur la volonté affirmée de s'intéresser aux problèmes extérieurs et d'influer sur eux. Certains pays d'Europe, comme l'Espagne et l'Italie ont eu, jadis, une grande tradition diplomatique. Après la seconde guerre mondiale, seule l'Angleterre a maintenu sans désemparer cette tradition; elle a été reprise par la France depuis le retour du général de Gaulle. Quant à l'Allemagne, nous savons bien qu'elle a son propre problème qui paralyse, sauf en matière commerciale, son action, ce qui n'est qu'un substitut médiocre à l'action extérieure. Aussi ai-je été frappé, dans les discussions entre hommes d'État européens — et elles ont été ces dernières années très nombreuses — que beaucoup d'entre eux, quand on veut discuter des problèmes de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, n'aient pas réellement le désir d'en parler ou ne se penchent sur eux que superficiellement. C'est la principale raison pour laquelle nous avons été et continuons d'être hostiles à ce qu'il est convenu d'appeler l'intégration européenne qui ne serait qu'un mélange de nations sans personnalité politique réelle. Ce que nous souhaitons : une prise de conscience par l'Europe de ses responsabilités et son union avec les États-Unis, ne pourra se faire que par un accord plus profond entre quelques nations européennes; cela ne signifie pas, évidemment, que nous sous-estimions les autres; nous voulons simplement tenir compte de leur relative indifférence en politique extérieure. Aussi un concert de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie et de la France formerait la base d'une politique européenne. Décrire cette réalité, c'est en même temps décrire sa difficulté.

On a reproché, en 1958, au général de Gaulle de vouloir placer la France trop haut; il y a une différence évidente de moyens entre la France et les États-Unis, mais l'idée, qui me paraît garder toute sa valeur, est de faire coopérer d'abord les nations qui veulent et qui peuvent, à des titres divers, jouer un rôle dans le monde. J'ai été, en tant que Premier ministre, ouvrir une réunion à l'O.T.A.N.; après moi, un homme d'État d'un pays d'Europe du Nord a pris la parole pour exposer très longuement ce qu'il convenait de faire pour les régions sous-développées; mais sa contribution a été uniquement verbale, car le pays qu'il représente ne fait rien de concret pour les sous-développés et n'envisage de faire que des discours; dans ces conditions, coopérer avec lui ne peut être évidemment qu'un objectif secondaire.

M. Ben Gourion : Nous traversons, à l'heure actuelle, une période que je crois dangereuse, car les communistes savent parfaitement où ils vont et marquent des points. Il est d'autant plus difficile de traiter avec eux qu'ils ne donnent pas aux mots le même sens que nous.

Pour en revenir à l'Afrique, je voudrais faire une brève allusion à l'aide que nous lui apportons; cette aide est vivement sollicitée et j'ai été très frappé quand un dirigeant africain m'a déclaré : « Pour nous, le problème n'est pas d'être comme les États-Unis, la France ou l'Angleterre; ce sont des pays trop riches et trop développés; pour nous, le problème est d'être ou comme la Chine, ou comme la Russie ou comme Israël... » Je crois que sous cette forme paradoxale, il y avait pas mal de vérité.

Je voudrais ajouter que, sur place, les Européens paraissent parfois nous considérer comme des compétiteurs dont il convient de se méfier; c'est bien entendu tout à fait injustifié.

M. Debré : Je suis au courant des activités d'Israël en Afrique. Je sais aussi que la peur du Chinois y est très grande. Mais les querelles intra-africaines sont extrêmement vives et des camps se forment, parfois pour des raisons idéologiques, mais aussi pour appuyer les ambitions personnelles de tel ou tel dirigeant. Cela rend le jeu politique d'autant plus délicat et rend nécessaire une coopération intime des divers États du monde libre.

M. Ben Gourion : Je suis persuadé de l'anticommunisme profond de la plupart des dirigeants africains. En ce qui concerne la coopération des États libres, je dois répéter notre volonté d'aider l'Afrique, mais évidemment sans vouloir nous mettre en concurrence, en particulier avec vous.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

274

Compte rendu

Entretiens avec la délégation chinoise [1]
(M. Chauvel-maréchal Chen Yi)

Entretien du mardi 6 juin 1961 à 19 heures
à la résidence du maréchal Chen Yi
Chemin de Montfleury (Versoix)

Première partie (19 h.-19 h. 45).

Au cours de l'entretien qui précède le dîner, le maréchal Chen Yi reste sur un plan très général : rapports internationaux dans leur ensemble, rapports franco-américains, rapports franco-chinois, etc. sans aborder directement le problème laotien lui-même.

Après les politesses d'usage et l'évocation des rencontres franco-chinoises tenues sept ans plus tôt dans le même cadre (moins fastueusement orné que du temps de M. Chou En-lai), le maréchal Chen Yi aborde franchement et d'un ton de bonne humeur la question des rapports franco-chinois. Il se demande si une « amélioration » de ces rapports est prochaine. Il s'agit bien entendu de l'établissement de relations diplomatiques régulières, mais le maréchal Chen Yi évite soigneusement toute expression qui pourrait être interprétée comme une avance précise. Il affirme par contre très clairement le désir chinois de voir se développer les échanges économiques et culturels avec la France.

M. Chauvel répond en substance que le développement des rapports économiques constitue un bon acheminement vers les relations courantes et se félicite à cet égard de constater l'importance de plus en plus grande prise par le commerce franco-chinois. Ce point ne sera donc pas poussé plus loin et comme s'il regrettait un peu son ouverture, le Maréchal se hâte de dire que le présent entretien n'a aucun caractère officiel et que rien ne sera publié du côté chinois à son sujet.

Le maréchal Chen Yi enchaîne sur ses souvenirs d'étudiant en France. Il est question en vrac de l'obligeance de nos compatriotes et spécialement des vieilles gens, de notre absence de préjugés raciaux, de notre esprit pacifique dont témoigne pour lui le nombre des pêcheurs à la ligne qu'il observait à Chateau-Thierry lorsqu'il était au collège, etc., etc.

Par le biais des visites des présidents Edgar Faure, Mendès France et Mitterrand [2],

[1] À la conférence de Genève sur le Laos. Sur cette conférence, voir ci-dessus les n°s 253, 258 (note). La délégation chinoise comprenait : le maréchal Chen Yi, ministre des Affaires étrangères, chef de la délégation, MM. Chang Han-fu, vice-ministre des Affaires étrangères, Li Ching-chuan, ambassadeur de la République populaire de Chine à Berne, Wang Ping-nan, ambassadeur de la République populaire de Chine à Varsovie, Huan Hsiang, chargé d'affaires à Londres, Tung Ning-chuan, secrétaire interprète. Les invités français de la délégation chinoise étaient : M. Chauvel, ambassadeur de France à Londres, chef de la délégation française, Jacques Roux, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires politiques au Département, le colonel Guillermaz, Jean Brèthes, conseiller des Affaires étrangères, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam à la direction d'Asie-Océanie du Département.

[2] Séjour d'Edgar Faure en Chine : mai-juin 1957; de M. Mendès France : juillet-août 1958; de M. Mitterrand, janvier-février 1961 : voir ci-dessus le n° 99.

l'on revient aux contacts franco-chinois et le général de Gaulle entre enfin en scène en tant que résistant... à la politique américaine.

Le maréchal Chen Yi note sans qualificatif, mais avec une évidente satisfaction, que le général de Gaulle a su « tenir tête » aux Américains. Il se demande s'il a pu maintenir cette attitude au cours de la récente entrevue de Paris [1].

M. Chauvel marque que cette entrevue avait moins pour objet le règlement de problèmes spécifiques que le désir d'un premier contact personnel. En dehors du point particulier que pouvait constituer le problème allemand, il s'agissait avant tout d'un échange de vues tout à fait semblable à cet égard à la rencontre de Vienne entre MM. Khrouchtchev et Kennedy [2].

Ce changement de terrain n'amène pas de réactions du côté de l'interlocuteur chinois. Le maréchal Chen Yi s'informe de savoir si le général de Gaulle doit se rendre prochainement aux États-Unis, puis il revient aux entretiens de Paris. Est-il exact, comme le dit *France-Soir,* que le président de la République française ait invité le président des États-Unis à porter son attention vers l'Amérique latine, laissant à la France le soin des problèmes africains ? En tout cas, le président Kennedy ne pourra plus s'occuper de Cuba, ajoutera un peu plus tard le maréchal Chen Yi avec un rire fort déplacé.

M. Chauvel passe de la vocation africaine de la France à l'influence que notre pays exerce encore (à la surprise des Américains eux-mêmes) sur d'anciens pays de l'Union française : Sud-Vietnam, Cambodge et Laos.

Le maréchal Chen Yi ne veut pas relever le sens de la remarque en ce qui concerne la Conférence et poursuit ses propos hostiles aux Américains.

En Chine, dit-il, après la guerre sino-japonaise, les Américains se sont hâtés de prendre la place du Japon. La France agit donc sagement en améliorant ses rapports avec l'Afrique. Puis il revient au général de Gaulle dont il a lu les Mémoires dans une traduction chinoise. Il y a relevé un passage dans lequel le Général se plaint que les États-Unis et la Grande-Bretagne aient traité la France en « parent pauvre » après la deuxième guerre mondiale, tandis que l'attitude soviétique nous était plus favorable. La Chine, ajoute en riant le Maréchal, n'a même pas été traitée en « parent pauvre ».

Le ministre des Affaires étrangères chinois exprime ensuite le vœu qu'une France de plus en plus puissante soit en mesure de contenir les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest.

M. Chauvel marque toute l'importance du regroupement européen en cours, ce regroupement devant aboutir à rendre à l'Europe une autonomie politique qui ne sera d'ailleurs pas dirigée contre qui que ce soit.

Nouveaux propos du maréchal Chen Yi sur la renaissance des militarismes japonais et allemand.

M. Chauvel note que le monde entier est en mouvement :

— D'importants développements ont lieu en Chine;

— L'Europe connaît d'amples transformations;

— L'Afrique va aussi connaître des grands changements au cours des années à venir.

Tout cela devrait conduire à une certaine stabilisation et à cet égard, il est essentiel que le problème du Laos ne soit pas l'occasion d'incidents.

— Cela dépend des Américains, déclare vivement le maréchal Chen Yi.

— Pas seulement d'eux, mais de tout le monde, relève M. Chauvel.

Le maréchal Chen Yi consent à se reprendre à moitié : « Tout le monde doit y faire attention, mais surtout les Américains. » En toute honnêteté, ajoute-t-il, si le « camp socialiste » attaquait l'Occident, il serait naturel que celui-ci se défende, mais ni la Chine, ni les pays socialistes ne voient d'avenir dans une catastrophe de ce genre. En revanche, les Américains attaquent, encerclent, étranglent la Chine nouvelle. Le soutien donné à Tchang Kai-chek, les bases militaires au Japon, l'intervention au Vietnam du Sud et au Laos sont autant de « fers de lance » tournés vers la Chine, et la Chine est obligée de se

[1] Du 31 mai au 2 juin, entre le général de Gaulle et le président Kennedy : voir ci-dessus le n° 265.

[2] 3-4 juin 1961 : voir ci-dessus les n°s 269, 270.

défendre et tous les pays socialistes avec elle. La Chine et les pays socialistes comptent sur leurs forces pour faire face et résister au danger, mais la France et aussi le Royaume-Uni doivent faire tous leurs efforts pour restreindre les activités des États-Unis. Le général Montgomery, qui nous a rendu visite et reviendra nous voir en septembre prochain, est d'accord avec notre point de vue; M. Mac Donald doit nous rendre visite également. Nous comptons fermement sur tous nos amis de France et de Grande-Bretagne. En accroissant nos rapports économiques, culturels, en multipliant les visites de personnalités, nous renforçons la sécurité de la paix mondiale et par là la sécurité de la Chine.

M. Chauvel assure le général Chen Yi qu'il comprend les soucis de sécurité de la Chine. La France est dans les mêmes sentiments pour tout ce qui touche à la sécurité mondiale et nous pourrions aussi faire, à l'intention de la Chine, un catalogue de raisons de crainte que nous pouvons avoir du côté russe. Il est important qu'en raison même de ces défiances réciproques, il existe un équilibre mondial qui rende la guerre improbable, sauf accident. Il convient donc de traiter les problèmes pour eux-mêmes et non plus en fonction de l'idée que l'on se fait de l'adversaire. La France est sûrement prête à apporter à la solution des problèmes le concours de son expérience.

Deuxième partie.

Au cours du dîner, la question du Laos et surtout le projet français sur le contrôle [1] devaient constituer les sujets principaux de la conversation.

M. Chang Han-fu, vice-ministre des Affaires étrangères, ouvre la discussion d'une façon si directe qu'elle évoque irrésistiblement son éducation américaine (*University of Michigan*). Il parle pourtant en chinois.

En toute franchise, dit-il, il a été très *surpris* du projet français derrière lequel il apercevait l'ombre des Américains.

Il énumère sans souci de logique et sans entrer dans les détails ce qui l'en étonne le plus.

Tout le monde fait référence aux accords de 1954. En fait notre projet en est loin; et surtout, il ne respecte ni l'indépendance, ni la *souveraineté* du Laos.

a. La Commission a une liberté d'action et de déplacement totale, elle peut aller partout et, de ce fait, se trouve ainsi en mesure de contrôler la vie politique, économique et militaire du pays tout entier.

b. La Commission peut agir à tous moments « automatiquement » à l'initiative de n'importe lequel de ses membres, contrôler les frontières, le déplacement des individus, etc. Elle ne peut manquer d'interférer ainsi avec l'administration laotienne, placée sous un condominium de fait.

c. En réalité, la Commission ne devrait contrôler que :

— l'application du cessez-le-feu,

— le retrait des forces étrangères.

M. Chang Han-fu, sans le dire expressément, sous-entend que la Commission n'aurait plus de raisons de survivre longtemps au cessez-le-feu.

Le vice-ministre des Affaires étrangères chinois ajoutera que le projet français sera sûrement défavorablement accueilli par les Laotiens. De plus, ayant été rédigé en accord

[1] Le 6 juin, M. Chauvel présentait un protocole sur le contrôle complétant les accords de 1954. La Commission internationale de contrôle aurait, selon le projet français, tout pouvoir pour enquêter au Laos. Elle enquêterait sans délai sur toute infraction ou menace d'infraction, à la demande du gouvernement laotien ou de l'un des membres de la Commission. La Commission aurait libre accès « de plein droit, librement et sans restriction » à toutes les parties du Laos. Quant au vote, il aurait lieu à la majorité des voix pour les décisions relatives aux opérations de la Commission et des équipes d'inspection ainsi que pour les décisions de procédure. La Commission constituerait des équipes d'inspection fixes et mobiles ayant tous pouvoirs d'enquête pour l'accomplissement de leurs tâches. Elle serait maintenue jusqu'à ce qu'il soit convenu par les membres de la Conférence qu'il serait possible de mettre un terme à son existence, et en tout cas jusqu'au 31 juillet 1964. Les chefs de missions diplomatiques accrédités par les États membres de la Conférence se réuniraient au moins deux fois par an pour prendre connaissance des rapports de la Commission.

avec les Anglais et sous la pression américaine, il va faire s'affronter à l'intérieur de la Conférence deux groupes et aucun résultat ne pourra être acquis.

M. Chauvel interviendra vivement pour marquer que le projet français ne s'écarte pas de l'esprit des textes de 1954 et soulignera que la Commission n'est qu'un simple organisme de contrôle sans attributions propres, étroitement subordonné à la Conférence, c'est-à-dire aux quatorze nations participantes. Le projet russe ne lui paraît pas conçu dans un esprit différent.

L'intervention du maréchal Chen Yi sera beaucoup plus révélatrice des préoccupations chinoises que celle de son vice-ministre. Affectant de parler en soldat et non en diplomate, il déclare tout crûment : ce que l'on veut contrôler c'est le « Pathet-Lao ». De même qu'en 1945-1947, les Américains et Tchang Kai-chek, dans l'accord tripartite [1], ne voulaient contrôler que les zones communistes libérées, l'on ne veut contrôler que les Pathet-Lao. Or, dira-t-il un peu plus tard, le Pathet-Lao d'aujourd'hui, c'est le parti communiste chinois d'après la guerre sino-japonaise. De même qu'il était impossible de contrôler les zones communistes parce que nous y avions le soutien du peuple et des paysans, il sera impossible de contrôler le Pathet-Lao. Nous pouvons, à Genève, faire des accords et même les faire signer par les Laotiens, mais, de retour chez eux, ceux-ci agiront comme ils l'entendront et la Commission n'y pourra rien et les puissances elles-mêmes, Chine comprise, n'y pourront rien. Il ne faut donc pas chercher à contrôler le Pathet-Lao et le mouvement patriotique populaire qu'il représente.

Le maréchal Chen Yi affirmera aussi que la Conférence doit aboutir à un résultat. Il nous faut donc réaliser quelque chose d'acceptable, sans quoi nous nous retrouverions bientôt à Genève, cette fois-ci pour discuter du Sud-Vietnam et de la Thaïlande, ce que la Chine, assure-t-il, ne souhaite pas.

En ce qui concerne le futur gouvernement, les Américains se refusent à reconnaître le Pathet-Lao. Or, il faut que, dans le futur gouvernement, toutes les tendances soient *également* représentées. Le maréchal Chen Yi pense que Français et Anglais peuvent agir sur les Américains dans ce sens [2].

La France et l'Angleterre, à la différence des États-Unis, ne sont pas intervenues dans la guerre civile chinoise, et c'est pourquoi nous pouvons nous réunir ce soir autour de cette table. Il faut que toute intervention dans la guerre civile laotienne soit évitée.

Revenant au document français lui-même, le maréchal Chen Yi indique qu'il sera obligé de prendre position contre nous. Il n'en est pas moins prêt à approuver des échanges de vues entre diplomates des deux délégations, ainsi que le suggère M. Chauvel.

Un peu plus tôt, il a souhaité qu'en son absence (il doit être à Pékin le 18 juin pour accueillir le Président indonésien), des relations amicales se poursuivent entre M. Chang Han-fu et M. Chauvel.

L'entretien se termine sur un ton de cordialité et sur des manifestations de politesse très proches des vieilles traditions chinoises [3].

[1] *Note du document :* Kuomingtang, communistes, Américains.

[2] *Note du document :* Ce point de vue a déjà été exprimé au cours de deux entretiens par M. Wang Ping-nan.

[3] *Note du document :* Le maréchal Chen Yi, répondant à des compliments de M. Chauvel, qui admirait un grand récepteur radio de fabrication chinoise, répondit avec sincérité et quelque amertume : « Dans cinquante ans, nous serons une nation moderne, mais alors, les autres seront bien plus avancés encore. »

Troisième partie : Impressions concernant l'attitude de la délégation chinoise.

Au cours de cette soirée, la délégation chinoise a manifesté à plusieurs reprises de violents sentiments antiaméricains. Cela fait partie des réflexes normaux qui marquent depuis dix ans toute manifestation chinoise d'ordre international. Il est donc assez difficile de faire la part :

— de l'auto-intoxication;
— des illusions réelles;
— de la comédie.

Cette attitude d'extrême intransigeance doit cependant nous confirmer dans l'hypothèse que le véritable objectif chinois, au cours de cette conférence, reste la présence américaine en Asie plus que le Laos lui-même.

Au Laos, les Chinois tiennent essentiellement à sauvegarder l'existence du Pathet-Lao en tant que mouvement politique organisé.

Il s'agit essentiellement :

a. De le faire entrer au gouvernement pour sanctionner son existence légale, pour lier le prince Souvanna Phouma et empêcher celui-ci de retourner à un neutralisme réel.

b. De le laisser subsister dans les campagnes, afin qu'il achève de recouvrir tout le territoire laotien sous le couvert d'un gouvernement de coalition.

c. De lui conserver des possibilités militaires telles que les infiltrations du Nord-Vietnam vers le Sud-Vietnam soient possibles et qu'il puisse *accueillir* et *former* des éléments révolutionnaires thaïlandais, cambodgiens et, au premier chef, des cadres pour un avenir plus ou moins lointain.

Les frappants parallèles développés par le maréchal Chen Yi entre le Laos de 1961 et la Chine de 1945, entre le Pathet-Lao et le P.C.C., ne laissent aucun doute sur ce que Pékin attend et encouragera, au moins à la limite des risques militaires.

Le projet français devait inévitablement décevoir les Chinois dans la mesure où (sur la foi de nos précédentes réactions aux ingérences américaines), ils pouvaient s'attendre à un texte plus souple auquel ils auraient pu se rallier assez tôt dans leur double souci de préserver la liberté d'action totale du Pathet-Lao et de voir réunir la Conférence. Au moins tel qu'il est, le projet français les rejette vers le projet soviétique et risque en cristallisant deux groupes autour de deux textes de compromettre l'avenir immédiat des discussions.

Cependant, il ne semble pas que leur réaction présente les engage sans retour contre nous et notre qualité d'intermédiaire valable est trop évidente pour être foncièrement mise en cause. Il n'en est pas moins vrai que les Chinois ne peuvent que très difficilement consentir à accepter un document qui les inquiète, en limitant sérieusement les possibilités futures du Pathet-Lao et par là des autres mouvements révolutionnaires dans le Sud-Est asiatique [1].

(Asie-Océanie-Chine 1956-1967, n° 524, f°s 40-49.)

[1] En annexe, liste des « hôtes » et des « invités » (non reproduite).

275

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FALAIZE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE.

T. n°s 1676 à 1680 (1). *Paris, 7 juin 1961, 23 h 20.*

Je me réfère à votre télégramme n°s 938-939 (2).

Le prince Boun Oum a été reçu à deux reprises par M. Couve de Murville le 2 juin et le 6 juin. Il était accompagné la première fois de MM. Levam, Sisouk et du chargé d'affaires du Laos à Paris, la seconde fois de MM. Nhouy Abbay et Ouday Souvannavong.

La conversation a porté avant tout sur la rencontre des trois princes préconisée par le prince Sihanouk (3). Le message que le prince Boun Oum a reçu de Souvanna Phouma propose que cette rencontre ait lieu à Phnom-Penh ou Genève. Le Premier ministre laotien tient pour Nice, à défaut de Louang Prabang où la présence du Roi eût été une garantie morale. Il lui semble que Genève, où se discutent les aspects internationaux du problème laotien, n'est pas le lieu opportun pour traiter des questions intérieures de son pays. Au surplus, la présence à Genève des délégations chinoise et vietnamienne du Nord n'est pas de nature, à son avis, à créer une atmosphère propice à une entente.

M. Couve de Murville a dit au prince Boun Oum que Nice lui semblait en effet le meilleur choix, mais que la rencontre ne devait pas échouer par impossibilité de convenir d'un lieu où la tenir. La rencontre est importante dans la mesure où la Conférence ne peut progresser sans que s'institue un gouvernement de coalition. Seule la formation d'une composition ministérielle agréée par toutes les puissances peut fournir à celles-ci l'interlocuteur nécessaire.

Le prince Boun Oum et M. Nhouy Abhay estiment que la réconciliation ne sera sérieuse que si les diverses parties se dégagent des tutelles étrangères. Sinon, la création d'un gouvernement de coalition n'aboutirait qu'à « faire entrer le loup dans la bergerie ». La contrepartie nécessaire est dans la garantie internationale que les grandes puissances accorderont à la neutralité laotienne. Encore convient-il de reconnaître que celle-ci sera fort difficile à établir en ce qui concerne certaines

(1) Ce télégramme a été communiqué à Genève (n°s 374-378), Londres (n°s 7894-7898), Washington (n°s 8785-8789), Moscou (n°s 4360-4364), Bangkok (n°s 1433-1437), Phnom-Penh (n°s 944-948), New Delhi (n°s 1178-1182), Ottawa (n°s 1259-1263).

(2) Du 4 juin, non reproduit, d'après lequel le secrétaire d'État laotien aux Affaires étrangères avait fait état devant l'ambassadeur de France d'un accord pour une rencontre entre les princes le 7 juin, avec l'adjonction du général Phoumi et la « bénédiction » du prince Sihanouk (voir note suivante).

(3) Le 4 juin, le prince Norodom Sihanouk faisait savoir par un communiqué qu'il avait adressé aux princes Souvanna Phouma et Souphannouvong un message dans lequel, tout en donnant son accord à une réunion éventuelle à Phnom-Penh, il soulignait les avantages que présenterait cette rencontre si la ville de Nice était choisie.

activités clandestines (passages d'armes et de subsides, propagande, etc.). Il conviendra, enfin, que la formation du gouvernement se fasse selon les règles constitutionnelles et qu'intervienne notamment l'investiture de l'Assemblée.

Ainsi donc, ni le lieu de la rencontre des trois princes, ni le jour choisi pour cette rencontre n'ont encore fait l'objet d'un accord. Toutefois, il semble bien que le choix de la date est à l'initiative du prince Sihanouk.

Le Premier ministre et M. Nhouy Abhay estiment que le prince Souvanna Phouma n'est plus absolument libre à l'égard du Pathet-Lao. À les entendre, il s'est laissé progressivement « grignoter » par ses alliés.

Le général Phoumi doit arriver demain à Nice et se propose, lui aussi, de venir à Paris.

(Collection des télégrammes.)

276

Compte rendu

de l'entretien entre M. Couve de Murville et Mme Golda Meir (8 juin 1961 à 11 heures)[1]

C.R.

Mme Golda Meir[2] exprime tout d'abord sa satisfaction pour les conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion récente du Comité culturel franco-israélien[3]. Elle souligne la volonté du gouvernement de Tel-Aviv de faire tous ses efforts en vue de résoudre les difficultés qui font encore obstacle au développement de l'enseignement du français dans les écoles primaires.

Mme Golda Meir indique ensuite qu'elle souhaite faire une rapide allusion à une question importante, celle des Juifs en Algérie. Le gouvernement israélien entend bien qu'il s'agit de citoyens français habilités à bénéficier de la protection du gouvernement français. Il ne peut cependant méconnaître le fait qu'aux yeux des Algériens, ceux-ci risquent d'être considérés surtout comme des Juifs et, à ce titre, de se voir refuser le traitement qui, dans l'éventualité d'un changement de statut de l'Algérie, pourrait être garanti aux membres de la communauté européenne. Le gouvernement israélien estime donc qu'il serait important pour le moral de ces Juifs d'avoir en Algérie quelqu'un qui

(1) Ce compte rendu a été rédigé par M. Sauvagnargues, ministre plénipotentiaire, chargé de l'Afrique-Levant.

(2) Qui accompagnait vraisemblablement son Premier ministre, M. Ben Gourion, alors en visite à Paris du 5 au 8 juin : voir ci-dessus le n° 273.

(3) Il s'agit de la deuxième session de la Commission culturelle mixte franco-israélienne qui s'est tenue à Paris les 29-30 mai 1961 en application de l'accord culturel du 30 novembre 1959.

représente l'Agence juive [1]. Il souhaiterait donc qu'une solution puisse être trouvée aux difficultés qui se sont présentées dans la délivrance de visas à des représentants de celle-ci.

M. Couve de Murville répond qu'il s'agit d'un problème très délicat sur lequel il a déjà eu l'occasion d'exprimer à M. Goldman le point de vue du gouvernement français. Pour celui-ci, il n'y a pas de Juifs en Algérie, mais des citoyens français. C'est d'ailleurs un fait que jusqu'à présent, le problème des Juifs en Algérie ne s'est pas posé et qu'il n'y a pas eu de manifestations antisémites. Il convient d'ailleurs de noter que la communauté européenne en Algérie, outre 150.000 Israélites, comprend un grand nombre de personnes d'origine espagnole, italienne ou maltaise. Il est important de ne pas introduire dans cette communauté un élément de division par des différenciations selon l'origine ethnique.

D'autre part et surtout, il serait très mauvais de créer un problème des Israélites algériens. Telle serait la conséquence inévitable de l'installation à Alger d'une mission officielle de l'Agence juive. Cette mission ne répondrait d'ailleurs à aucune nécessité pratique puisque, actuellement, rien n'empêche un Juif algérien de se rendre en Israël.

Mme Golda Meir estime que ce serait une illusion de croire que les Juifs algériens seraient traités, dans une Algérie indépendante, comme les autres membres de la communauté européenne. Certaines déclarations ont déjà été faites, selon lesquelles l'Algérie indépendante adhérerait à la Ligue arabe et empêcherait toute émigration vers Israël. Elle souligne que les envoyés de l'Agence juive en Algérie auraient pour instruction de ne pas précipiter les départs et estime que, dans ces conditions, la mission en question n'entraînerait pas les conséquences redoutées par M. Couve de Murville.

M. Couve de Murville maintient les réserves françaises, en soulignant que tout signe d'une intervention du gouvernement israélien dans cette affaire aurait pour conséquence de créer un problème qui n'existe pas actuellement.

Mme Golda Meir observe qu'il y a actuellement en Algérie des délégués de l'Agence juive et qu'il s'agit de prévoir une relève. M. Couve de Murville admet que cet aspect de la question pourrait éventuellement être étudié, avec les précautions indispensables.

Mme Golda Meir aborde ensuite la question des réfugiés de Palestine, qui sera nécessairement évoquée à la prochaine session des Nations Unies. La pression arabe dans ce domaine s'accroît constamment et des éléments nouveaux sont introduits chaque année dans les propositions de résolution. La dernière initiative arabe a consisté à demander la nomination d'un curateur pour les biens arabes. En fait, le gouvernement israélien, s'il s'est déclaré prêt à examiner la question d'une indemnisation éventuelle pour certains biens, ne peut admettre qu'il existe en Israël une propriété arabe. Toutes ces résolutions, qui n'ont aucune valeur pratique, sont dangereuses dans la mesure où elles contribuent à empoisonner l'atmosphère et à entretenir un climat de haine contre Israël.

Le gouvernement israélien est surtout préoccupé par l'attitude du gouvernement américain. Washington continue à s'occuper très activement de la question des réfugiés et s'obstine à ne pas comprendre que le véritable problème n'est pas celui des réfugiés, mais celui de l'acceptation, par les États arabes, de l'existence d'Israël. La question des réfugiés n'est actuellement pour les Arabes qu'une arme en vue de la destruction de l'État israélien. Mme Golda Meir rappelle qu'en 1949, le gouvernement israélien a proposé d'absorber 100.000 réfugiés. Les Arabes n'ont donné aucune suite à cette proposition dans leur désir de garder toute son acuité au problème des réfugiés.

M. Couve de Murville indique que le problème des réfugiés se pose à la fois parce que les Arabes souhaitent l'entretenir pour des motifs politiques et en raison de l'humanita-

[1] Le problème avait déjà été soulevé quelques mois auparavant : dans un télégramme n°s 175 à 180 du 9 mars 1961, l'ambassadeur de France en Israël, convoqué par Mme Golda Meir, avait rendu compte de sa conversation. Le ministre israélien avait exprimé son étonnement au sujet des difficultés rencontrées par les représentants de l'Agence juive pour obtenir un visa pour l'Algérie. L'Agence juive y entretenait en effet des représentants permanents chargés, comme dans bien d'autres pays, de maintenir des contacts d'ordre spirituel, culturel et humanitaire avec la communauté israélite. Mme Golda Meir avait ajouté que les Israélites d'Algérie avaient les mêmes droits que les autres Français et elle s'était montrée surprise, en raison des menaces qui pesaient sur les Israélites du fait de la guerre, que des difficultés fussent faites à l'Agence juive.

risme américain. Sans les subsides de l'U.N.R.W.A., la question serait depuis longtemps résolue.

Mme Golda Meir souligne qu'en effet, le seul territoire sur lequel un début de solution ait été amorcé est la Jordanie, où les réfugiés ont été intégrés et sont devenus citoyens jordaniens.

Elle craint que les Américains ne soient en train de donner corps à une illusion selon laquelle la solution de la question des réfugiés serait la clé du problème des relations entre Israël et les États arabes. La vraie question est au contraire celle de l'acceptation par le monde arabe de l'existence d'Israël et la conclusion d'un arrangement relatif à la coexistence entre les États arabes et Israël. Le problème des réfugiés est un faux problème, car les réfugiés peuvent être un apport précieux à l'économie des pays arabes, comme le montre l'exemple de la Jordanie. Il n'y a aucune raison pour que les pays arabes soient incapables de faire ce que fait Israël, à savoir intégrer de nouveaux éléments à leur population. Le gouvernement israélien a donc suggéré au gouvernement américain de s'attacher particulièrement au développement économique de la Jordanie, sans mentionner expressément la question des réfugiés. Dans le cadre d'un tel plan de développement, analogue dans son principe à celui que M. Hammarskjöld a lancé il y a deux ans pour les pays arabes [1], mais limité dans son application à la Jordanie, il devrait être possible d'absorber la plus grande partie des réfugiés. C'est seulement dans une telle éventualité qu'Israël pourrait éventuellement accepter au stade ultime un certain nombre de réfugiés, à condition que ce soient les derniers, mais il est impossible au gouvernement israélien de faire droit à la demande américaine d'une acceptation, par Israël, du principe du rapatriement. Il est évident, en effet, bien que les Américains prétendent le contraire, qu'un tel principe n'aurait nullement une valeur théorique et qu'un moyen de pression extrêmement puissant serait, par là même, créé contre Israël.

À la demande de M. Couve de Murville, Mme Golda Meir donne les précisions suivantes sur le plan américain. Il s'agirait de prévoir simultanément une triple procédure d'émigration outre-mer, de réinstallation dans les pays arabes et de rapatriement en Israël. Israël serait invité à admettre « en théorie » le principe du rapatriement, sous le prétexte qu'une telle déclaration n'aurait qu'une valeur de principe et n'aurait aucune conséquence dommageable pour Israël. Mme Golda Meir ne sait pas si ce plan a été discuté avec les Arabes.

M. Couve de Murville constate qu'un pareil projet n'a guère de possibilités d'application pratique. Tout le monde sait qu'Israël n'est pas en état d'absorber un nombre appréciable de réfugiés arabes. Il rappelle cependant l'offre de 1949 [2].

Mme Golda Meir précise que le gouvernement israélien ne peut maintenir l'offre en question, qui a été faite dans des conditions bien différentes, à un moment où le gouvernement israélien espérait un règlement de paix et comptait pouvoir absorber les éléments jeunes parmi les réfugiés. Treize ans plus tard, ces enfants ont grandi et ont été élevés dans l'hostilité à Israël. Il est donc impossible d'accepter des éléments qui constitueraient nécessairement une cinquième colonne à l'intérieur d'Israël.

M. Couve de Murville fait remarquer que l'existence de l'U.N.R.W.A. contribue à entretenir le problème des réfugiés. La cessation de ces subsides contraindrait les pays arabes à lui donner une solution et à intégrer les réfugiés dans leurs économies respectives. Le seul moyen de pression sur les pays arabes serait donc la menace de suppression de l'U.N.R.W.A. Les données du problème lui paraissent être les suivantes. L'existence d'Israël est un fait qui ne saurait être remis en question. L'impossibilité du retour

[1] Le plan Hammarskjöld, préparé en 1958, avait pour but de permettre l'éventuelle intégration des réfugiés de Palestine dans leur pays d'accueil. C'était un projet d'organisation pour le développement des pays arabes : la B.I.R.D. et les pays arabes dits « riches » auraient alimenté financièrement les pays arabes les plus pauvres afin d'intégrer les réfugiés palestiniens. Ce projet fut rejeté par la Conférence des experts des pays arabes qui s'était tenue à Sofar au mois d'août 1959; il fut également rejeté en décembre 1959 par la Commission politique spéciale qui demandait de prolonger de trois ans le mandat de l'U.N.R.W.A.

[2] Cette offre israélienne, en vue de permettre le retour en Israël de cent mille réfugiés palestiniens était liée, au moment où elle a été faite, au rétablissement de la paix.

des réfugiés en Israël est un autre fait qui entraîne la nécessité de leur réinstallation ailleurs.

Mme Golda Meir exprime, en conclusion, l'espoir que Washington, au lieu de faire pression sur le gouvernement israélien pour l'amener à souscrire à une formule à la fois théorique et dangereuse, amène les États arabes à entamer avec Israël un règlement général en vue de parvenir à un *modus vivendi.*

Mme Golda Meir aborde ensuite la question des relations entre Israël et le Marché commun. Ce problème présente pour Israël une importance particulière. Le boycott économique des pays qui entourent Israël entraîne en effet une dépendance accrue de l'économie israélienne par rapport à l'Europe. Israël redoute donc les conséquences de la mise en place du tarif extérieur commun et cherche un moyen de se rattacher à l'Europe.

Mme Golda Meir sait que les Italiens ont à cet égard des craintes. Elle a suggéré récemment à son collègue italien d'entamer des conversations en vue de les dissiper et de trouver des formules qui sauvegardent les intérêts des deux pays. Rien n'a malheureusement encore été fait à cet égard.

Dans ses relations avec le Marché commun, le gouvernement israélien est prêt à accepter toute formule : association ou autre, qui soit de nature à sauvegarder ses intérêts économiques. À ses offres de négociations, il a été jusqu'à présent répondu qu'il convenait d'attendre la solution du problème de l'association de la Grèce. Celui-ci est résolu ou est à la veille de l'être.

Le gouvernement israélien a donc l'intention de reposer à nouveau la question des négociations avec les pays signataires du traité de Rome, à la fin du mois, en vue de trouver une méthode pour l'inclusion d'Israël.

M. Couve de Murville relève cette dernière formule en soulignant qu'il faut trouver les méthodes propres à éviter de porter préjudice aux intérêts israéliens. Les pays membres du Marché commun souhaitent en effet ne porter atteinte aux intérêts d'aucun État.

Mme Golda Meir insiste enfin sur le désir de son gouvernement d'établir des contacts avec l'O.E.C.D. Elle ne sait pas encore exactement comment cela pourrait se faire. Peut-être au niveau des Comités traitant de questions particulières, comme celles de l'assistance technique ou du développement économique. Elle se réfère à cet égard à l'exemple yougoslave.

M. Couve de Murville observe que ceux-ci sont à l'O.E.C.D. en tant qu'observateurs.

Mme Golda Meir croit savoir qu'ils participent à quelques comités et estime qu'Israël serait particulièrement qualifié pour faire partie d'un Comité de l'aide aux pays sous-développés.

(Afrique-Levant. Israël IS 6-3. Relations avec la France.)

277

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles.

T. n°s 2106 à 2110. Réservé. *Paris, 9 juin 1961, 20 h 50.*

Je me réfère à votre télégramme n°s 750 à 752 [1].

Si, plutôt que de présenter à la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères une proposition commune au Benelux, M. Spaak s'oriente vers une consultation des gouvernements intéressés, il serait opportun de lui faire savoir que le projet de compromis qui faisait l'objet de votre télégramme n° 733 [2] n'est pas susceptible de recevoir notre adhésion.

Il conviendrait tout d'abord de lui indiquer que l'objet des délibérations des Six sur les questions relatives à la défense ne peut, à notre avis, consister à établir de simples propositions qui devraient être ratifiées par l'O.T.A.N. Cette suggestion, qui transformerait les conférences des chefs d'État ou de gouvernement en un simple groupe de travail de l'O.T.A.N., est contraire à notre conception d'une coopération qui aurait pour but d'établir des positions communes. Elle est en revanche absolument conforme aux thèses néerlandaises, et l'on ne voit pas en quoi elle constitue un « compromis ».

Il en est de même en ce qui concerne l'association de la Grande-Bretagne à la coopération politique. Non seulement, comme vous l'avez justement fait valoir, ce projet renverse l'ordre chronologique qui doit être respecté pour que l'Angleterre adhère dans des conditions satisfaisantes au Marché commun, mais encore il va au-delà de ce que demande M. Luns. Dans son dernier état, la position néerlandaise consiste en effet à exiger l'institution d'un parallélisme entre la coopération politique à

[1] Télégramme du 8 juin, non retenu. L'ambassadeur y écrivait notamment : « À la suite vraisemblablement de nouveaux contacts entre les trois capitales du Benelux, il semble, selon M. Van den Bosch, que l'on s'y oriente maintenant, non plus vers la présentation, à la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères, d'une proposition Benelux (...) mais vers des sondages (par la voie diplomatique) des capitales intéressées et notamment du gouvernement français. Ces sondages auraient un caractère officieux permettant de connaître les réactions que la formule du 6 juin serait susceptible de provoquer. On se défend ici de vouloir placer la France, l'Allemagne et l'Italie devant une proposition Benelux arrêtée une fois pour toutes et qu'il pourrait être délicat de soumettre *ex abrupto* à une réunion des ministres des Affaires étangères des Six. »

[2] Par télégramme n°s 733-739 du 6 juin, non retenu, l'ambassadeur faisait état d'un projet de compromis sur l'Europe politique envisagé par les Belges et les Luxembourgeois afin d'amener La Haye à une position plus positive. Ce projet prévoyait notamment que les discussions relatives aux problèmes de défense pourraient être traduites sous forme de propositions, qui ne deviendraient décisions qu'après leur approbation par l'O.T.A.N. Par ailleurs, la Grande-Bretagne serait « invitée à se rapprocher politiquement des Six » en étant admise aux réunions des chefs d'État et de gouvernement sans pour autant avoir adhéré à la Communauté dans des conditions jugées satisfaisantes par ses membres.

six et les consultations de l'U.E.O. Il est en outre évident que la proposition de M. Spaak aurait pour résultat de vider la coopération politique de tout contenu réel.

Nous ne pouvons que nous étonner de constater une telle divergence entre l'orientation actuelle du gouvernement belge et la fermeté avec laquelle M. Spaak nous avait naguère paru adhérer à nos propres thèses. Nous apprécions l'effort qu'il a accompli pour débarrasser la coopération politique de l'obstacle que représentaient les problèmes relatifs au développement des Communautés. Cette nouvelle attitude s'est reflétée dans les positions adoptées par M. Champenois devant la Commission d'études du 8 juin [1]. Mais la satisfaction qui nous est donnée sur ce point n'appelle aucune concession de notre part sur des questions d'une autre nature et d'une autre importance. Mieux vaudrait renoncer à la coopération politique que l'engager dans les conditions que semblent prévoir les ministres du Benelux.

Vous pourrez faire savoir ce qui précède, dans les termes et dans les formes que vous jugerez préférables, soit à M. Van Den Bosch, soit à M. Spaak lui-même et me rendre compte de votre démarche.

(Europe. Questions internationales européennes. Affaires politiques européennes 38-1-1.)

278

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Rabat, Tunis, Tripoli, Dakar, Fort-Lamy, Niamey, Bamako.

T. n°s 1633 à 1636;
1488 à 1491;
174 à 177; sans numéro [2]. *Paris, 9 juin 1961, 21 h 05* [3]

[1] Voir le télégramme n°s 740-745 de Bruxelles du 7 juin, non reproduit. L'ambassadeur écrivait que : « Se réservant d'exposer lui-même à la réunion des ministres des Affaires étrangères des 7 et 8 juillet à Rome la position du Benelux, M. Spaak a prescrit hier soir à M. Champenois de ne pas prendre position lors des réunions de la Commission d'études des 8 et 9 juin. Ce dernier devra se borner à une attitude d'expectative vis-à-vis de ses collègues. Cependant, sur le plan de la fusion des exécutifs des Communautés, les instructions de M. Champenois lui prescrivent de ne plus insister sur ce point et de laisser la délégation française « encommissionner » l'affaire, malgré le souci de MM. Cattani et Ophuls de tenter d'obtenir un rapport favorable de la Commission d'études. »

[2] Les exemplaires destinés à Dakar, Fort-Lamy, Niamey et Bamako « *via* la Communauté » ne portent pas de numérotation.

[3] Une annotation manuscrite en tête du document indique : *Reçu le 10 juin à 12 h. 30* [par M. Joxe ?]. Une autre annotation manuscrite, toujours en tête du document, porte *Passer (?) à Évian, puis retour à M. de Leusse.*

Un prochain télégramme vous précisera l'ensemble de la position française telle qu'elle a été définie par M. Joxe à l'occasion des pourparlers qui ont lieu à Évian [1].

Le présent télégramme vous apporte, en ce qui concerne le Sahara, des précisions immédiates. Il ne s'agit pas pour vous d'entreprendre à ce sujet une démarche pour expliquer la politique de la France, mais il est possible que des émissaires de la rébellion donnent un tableau inexact de ce qu'a dit le représentant de la France. Vous trouverez ci-dessous les éléments de votre réplique.

Notre position en ce qui concerne le Sahara est claire :

1° Le Sahara ne dépend de l'Algérie, ni historiquement, ni économiquement, ni politiquement. Aussi bien par son climat, par sa géographie, que par les populations qui l'habitent, le Sahara pose un problème spécifique. En conséquence, l'autodétermination ne s'applique pas au Sahara.

2° Le Sahara est avant tout un territoire dont la France a découvert les richesses. La France ne s'oppose pas, bien au contraire, à une exploitation de ces richesses au bénéfice des populations sahariennes et des États voisins. Si l'Algérie des treize départements choisit d'être un État souverain et si elle veut bâtir son avenir avec nous, nous serons prêts à réunir tous les intéressés pour voir comment on peut adapter la structure de l'O.C.R.S. à la situation nouvelle. L'Algérie des treize départements, une fois souveraine, serait l'une des parties intéressées à la réunion de cette conférence.

3° S'il peut arriver qu'un problème se pose par la suite quant à l'avenir politique souhaité par les populations sahariennes, nous estimons :

— d'une part, que ce n'est pas maintenant que ce problème doit être évoqué;

— d'autre part, qu'il n'y a pas une population saharienne, mais des populations très diverses quant à leur origine, leurs intérêts et leur situation géographique;

— enfin, qu'il serait dérisoire de faire dépendre l'avenir du Sahara tout entier d'une option formulée par quelques îlots de population installés dans les rares parties habitées du Sahara.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Sur ces pourparlers, voir ci-après le n° 286.

279

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE [1]

L'Angleterre et l'Europe

N. *Paris, 9 juin 1961.*

De nombreux indices donnent à penser que le gouvernement britannique, renonçant à l'idée d'affaiblir l'Europe des Six de l'extérieur, s'oriente désormais vers la recherche d'une association étroite au Marché commun, voire d'une adhésion sous réserve que les intérêts qu'il considère comme essentiels puissent être sauvegardés.

Depuis la déclaration de M. Profumo, qui avait proposé l'entrée du Royaume-Uni à l'Euratom et à la C.E.C.A. [2], ces indices se sont multipliés. Ils sont aujourd'hui presque quotidiens. Le 27 février, au Conseil de l'U.E.O. [3], M. Heath, lord du Sceau privé, annonçait que l'Angleterre acceptait le principe de l'union douanière ou de l'harmonisation des tarifs, mais qu'elle entendait soustraire à l'application de ce principe ses échanges avec le Commonwealth et les pays de l'A.E.L.E.; elle désirait également un régime particulier pour l'agriculture. Après le voyage de M. Macmillan aux États-Unis [4] et le discours de Boston [5], on put croire un instant que le gouvernement britannique allait bientôt annoncer son désir d'adhérer à la Communauté européenne. Mais il fallut constater que le cours des choses serait sans doute plus sinueux et plus lent. Le stade des études préparatoires et des examens de conscience n'est pas encore franchi. Les propos des hommes d'État, intervenant à intervalles rapprochés dans un débat qui est maintenant largement public, n'en indiquent pas moins clairement le sens du mouvement. Le discours prononcé par M. Heath le 17 mai devant la Chambre des Communes [6] peut passer pour un plaidoyer chaleureux en faveur de l'adhésion au Marché commun. Il s'achève toutefois par un appel à la patience. Il faut encore du temps pour que les problèmes pendants trouvent une solution.

De plus en plus nombreux sont ceux qui, dans le public informé, professent les mêmes thèses que M. Heath, mais ne s'embarrassent pas de tant de prudence. Le camp européen, dans lequel militait depuis longtemps l'*Economist,* vient de se renforcer par le ralliement du *Daily Telegraph.* La campagne ouverte par lord Gladwyn, ancien ambassadeur à Paris, prend de l'ampleur. Un manifeste recommandant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun vient de recueillir la signature de cent personnalités des milieux politiques, militaires et économiques dont plusieurs étaient, jusqu'à présent, notoirement hostiles à toute imbrication du Royaume-Uni dans l'Europe (Sir Robert Hall, lord Robbins, lord Plowden, Mr. Meade, tous ayant occupé dans les dix dernières années des postes clefs dans l'administration anglaise). Simultanément, un député conservateur représentant une circonscription agricole, M. Mathew, soumet à l'Assemblée de l'U.E.O. un rapport qui énumère les mesures, assez audacieuses au regard de l'orthodoxie acceptée jusqu'ici, que le Royaume-Uni devrait prendre pour adhérer sans encombre à la Communauté des Six.

[1] Cette note a été communiquée à Rome, Bonn, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Bruxelles (Delfra), Berne, Vienne, Stockholm, Oslo, Copenhague, Londres, Madrid, Lisbonne, Moscou, Washington, New York (O.N.U.), Athènes, Ankara, Ottawa, Karachi, New Delhi, Pretoria, Canberra, Wellington.

[2] *D.D.F.,* 1960-I, n° 266 (note).

[3] Pour le compte rendu de la réunion du Conseil de l'U.E.O. à Paris le 27 février, voir ci-dessus le n° 108.

[4] Du 5 au 8 avril 1961 : voir l'*Année politique 1961,* p. 418.

[5] M. Macmillan, en visite aux États-Unis, avait prononcé le 7 avril à Boston, à l'occasion du centenaire du Massachussetts Institute of Technology, un discours où il avait abordé divers sujets : coopération au sein de l'O.T.A.N. et problèmes militaires (en particulier armement nucléaire); coopération économique; liens politiques; problèmes européens; rapports entre les Six et les Sept. (Voir ci-dessus le n° 174). Pour des extraits de l'allocution, voir *Le Monde* du 9-10 avril, p. 2.

[6] L'*Année politique 1961,* p. 446.

L'évolution du gouvernement et de l'opinion en Angleterre a désormais atteint un point tel que, comme l'écrivait récemment notre ambassadeur à Londres, « on s'interroge de moins en moins... sur le point de savoir si la Grande-Bretagne demandera à entrer dans le Marché commun. On se demande surtout comment le gouvernement s'y prendra et quel moment il choisira pour annoncer sa décision ». Il est donc permis de dire qu'un revirement s'est déjà produit dans l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Europe.

Les causes de l'évolution.

La remise en cause des principes sur lesquels était établie la politique européenne de la Grande-Bretagne semble due, avant tout, à la constatation d'une perte relative de prestige et de puissance, dans tous les domaines, par rapport au continent.

L'économie britannique marque le pas, alors que celle des pays qui constituent le Marché commun connaît une expansion rapide. La Grande-Bretagne éprouve des difficultés de balance des paiements, tandis que les pays du Marché commun ont une situation financière brillante. Sans doute la Grande-Bretagne n'a-t-elle point encore éprouvé de dommage dans son commerce avec les pays de la Communauté. Elle a même bénéficié de leur prospérité. Mais qu'adviendra-t-il le jour où les premiers effets du tarif extérieur commun se feront sentir ? Déjà en matière d'investissements, l'existence du Marché commun tend à reléguer l'Angleterre dans une position secondaire, presque provinciale. Les capitaux étrangers désertent le territoire britannique et se placent sur le continent. Les capitaux anglais eux-mêmes vont chercher au-delà de la Manche les avantages qu'offre un grand marché.

Tels sont les principaux thèmes sur lesquels insistent actuellement M. Heath, lord Gladwyn et les partisans de l'adhésion au Marché commun.

À la crainte qu'inspire la Communauté économique européenne, d'autant plus respectée qu'elle a survécu aux attaques du Royaume-Uni et y a même trouvé l'occasion de se renforcer, s'ajoute une sorte de désarroi dans le domaine politique. L'Angleterre a l'impression que les moyens traditionnels d'influence dont elle pouvait user sur le continent lui échappent. Elle est désorientée par l'entente franco-allemande. Elle éprouve, plus ou moins consciemment, la sensation de perdre, surtout depuis l'arrivée au pouvoir du président Kennedy, la place privilégiée qu'elle occupait auprès des États-Unis. Elle constate que le gouvernement américain ne cache pas sa préférence pour l'Europe des Six et les perpectives politiques qui s'ouvrent devant elle. Et il lui faut bien enregistrer l'opposition de ce gouvernement à toute association, entre les deux groupes de pays européens, qui se limiterait au commerce et se traduirait par une inégalité de traitement pour les pays tiers.

Même dans son domaine propre, où se caractérise le mieux le rôle unique qu'elle joue dans le monde, l'Angleterre relève des signes de faiblesse. Le Commonwealth est en crise et paraît destiné à relâcher ses liens. M. Heath a osé, le 17 mai, prononcer devant la Chambre des Communes, sans provoquer la moindre contradiction, les paroles suivantes, qui soulignent la gravité des problèmes que se posent les dirigeants britanniques : « Je parle maintenant non seulement des six mois ou des deux ou trois ans à venir, mais d'une période beaucoup plus longue. Nous pouvons voir, dans cette perspective, le danger qui nous menace d'un déclin de notre influence politique dans le monde et dans notre Commonwealth ». Le lord du Sceau privé concluait, après avoir énuméré les principaux dangers auxquels la Grande-Bretagne s'exposait en restant séparée de l'Europe des Six : « Nous devons peser les avantages politiques et matériels réellement formidables qui résulteraient d'une association plus étroite, et nous devons peser le tout dans le contexte de la future position de notre pays, du Commonwealth, de l'Europe considérée comme un tout et de son influence dans le monde ».

Il est possible qu'aux raisons de fond qui poussent l'Angleterre vers l'Europe des Six s'ajoutent des mobiles plus immédiats, d'un caractère sans doute secondaire, mais qui acquerraient du poids au cas où une décision de principe favorable à l'adhésion au Marché commun serait prise. C'est ainsi que l'Angleterre peut estimer que les mois qui viennent et qui seront pour les Six, après la période d'accélération, une phase de pause, de réflexion et de négociation au cours de laquelle des problèmes importants devront

trouver leur solution (politique agricole commune, renouvellement de la convention d'association avec les P.T.O.M.[1], passage à la seconde étape, etc.), lui offriront une occasion propice de s'insérer dans la Communauté et d'y faire valoir ses intérêts. Il est également possible qu'elle voie dans la coopération politique qui s'institue entre les Six une sorte de correctif à ce qui l'effraie encore dans le mécanisme institutionnel des Communautés, un moyen de compenser « au sommet » les abandons de souveraineté qu'elle devrait consentir en adhérant aux traités européens.

Mais le Royaume-Uni n'en est pas encore là. Le mouvement qui le porte vers l'Europe se heurte encore à de nombreux obstacles.

Les obstacles.

Les difficultés que l'Angleterre éprouve à adhérer purement et simplement au traité de Rome sont bien connues. Certaines d'entre elles paraissent pouvoir être résolues s'il existe une ferme volonté politique d'aboutir à un résultat positif. C'est sans doute le cas du problème posé par l'agriculture britannique. Très schématiquement, ce problème provient du fait que les producteurs anglais sont, grâce à d'importantes subventions de l'Échiquier, en mesure de vendre leurs produits à bas prix, sans craindre, malgré l'absence de protection douanière, la concurrence des denrées que l'Angleterre acquiert, pour une large part de son approvisionnement, sur le marché mondial. Au contraire, la charge principale du soutien à l'agriculture, en France et en Allemagne, incombe directement aux consommateurs. L'Angleterre doit, si elle adhère au Marché commun, admettre qu'une certaine homogénéité s'établisse entre les marchés. Une étude récente de l'économiste Colin Clarke fait d'ailleurs apparaître que si l'Angleterre entrait dans la C.E.E., la hausse des produits alimentaires ne pèserait que médiocrement sur le budget des consommateurs et serait compensée par la baisse de certains produits industriels. L'Angleterre doit également reconnaître que la discipline du tarif extérieur commun s'impose en matière agricole comme dans les autres domaines. Il pourrait du reste en résulter un certain assainissement du marché mondial des produits alimentaires.

La nécessité pour l'Angleterre de ne pas abandonner ses partenaires de l'Association européenne de libre échange complique les choses, mais ne paraît pas constituer un obstacle insurmontable. L'A.E.L.E. est un groupement artificiel et hétérogène, une simple riposte tactique à la création du Marché commun. Les réactions et les démarches des pays qui la composent démontrent que le Marché commun et la situation de chacun d'entre eux à son égard sont, plus que jamais, au centre de leurs préoccupations. Il est probable que, si l'Angleterre décidait d'adhérer à la C.E.E., l'A.E.L.E. se dissocierait aussitôt pour se réordonner par rapport aux Six, certains pays adhérant à la Communauté à la suite du Royaume-Uni, d'autres s'y associant.

Le problème du Commonwealth paraît en revanche plus difficile à résoudre. Sans doute l'abolition de la préférence impériale est-elle concevable et, au surplus, conforme à l'évolution probable des relations entre l'Angleterre et ses associés. Encore faut-il noter que ceux-ci auraient voix au chapitre et exigeraient une compensation aux pertes qui pourraient résulter pour eux d'un accès plus difficile au marché anglais, de sorte qu'une demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. risquerait d'entraîner une négociation mondiale. Mais le problème du Commonwealth ne se confond pas entièrement avec celui de la préférence. Nombreux sont ceux qui, dans les rangs travaillistes comme parmi les conservateurs, observent que la définition d'une politique commerciale et d'une politique économique communes sont les objectifs principaux de la Communauté européenne, et déclarent que la Grande-Bretagne ne peut abdiquer les responsabilités qui lui incombent dans le domaine de ses relations avec le Commonwealth. Ils estiment par exemple inconcevable qu'une négociation commerciale avec l'Australie, qui intéresserait l'Angleterre au premier chef, puisse être menée par la Communauté.

Ce n'est là qu'un aspect, le plus sensible au cœur dela majorité des Anglais, du problème plus général que pose la révision des concepts sur lesquels repose la puissance britannique. Le rôle de la livre sterling dans les échanges internationaux, celui de la Cité de Londres dans les mouvements mondiaux de capitaux et de marchandises, l'existence

[1] P.T.O.M. : Pays et territoires d'outre-mer.

et l'autonomie du réseau d'intérêts tissé à travers les mers et sur les continents par les banquiers, les industriels et les commerçants anglais, voilà ce qui risque d'être remis en cause par l'intégration de l'économie anglaise à celle du continent. Est-il nécessaire d'aliéner la souveraineté britannique dans des matières d'une telle importance pour sauvegarder la part, relativement modeste (15 %), de ses échanges que la Grande-Bretagne effectue avec les pays du Marché commun ? Telle est la question que de nombreux critiques posent, au Parlement et ailleurs, avec une inquiétude non feinte.

Cette incertitude s'étend au plan politique. Les Six se proposent de parvenir à une unité de vues, voire à une politique commune. Or, l'Angleterre ne saurait adhérer aux méthodes de coopération étroite qu'ils vont établir sans abandonner la liberté d'initiative qui lui est nécessaire pour jouer son rôle de guide et d'arbitre vis-à-vis du Commonwealth. M. Denis Healey, porte-parole de l'opposition travailliste pour les questions européennes, ajoute, sans être démenti par l'unanimité des conservateurs, que l'Angleterre renoncerait du même coup au rôle de pionnier de la coexistence qu'elle a joué jusqu'à présent dans le camp occidental, à cette position médiane qu'elle prétend conserver par rapport à ses alliés, pour agir plus sûrement dans l'intérêt de la paix.

Il est compréhensible que la politique à suivre à l'égard de l'Europe divise l'opinion, les partis, le gouvernement et soumette les hommes eux-mêmes à un déchirement intérieur. Le conflit prend souvent l'aspect d'une querelle entre les générations. Les Européens se recrutent de préférence parmi les jeunes, tandis que les anciens restent attachés aux valeurs sur lesquelles s'est fondée la grandeur de l'Angleterre. Mais ce n'est qu'une question de plus ou de moins : pour tout Anglais, le problème implique un choix entre deux sacrifices et ceux qui le tranchent dans un sens ou dans l'autre ne constituent encore que des minorités agissantes. La majorité préfère encore, sans doute, attendre que la situation ne soit clarifiée au point d'indiquer clairement la voie à suivre.

Dans l'immédiat, cette incertitude pèse en tout cas sur la liberté d'action du gouvernement. Les partis conservateur et travailliste sont également divisés, mais il est probable que le parti travailliste, ajournant sa propre prise de position, exploiterait sur le plan tactique les difficultés qu'une décision d'adhésion au Marché commun créerait parmi les conservateurs. Le problème européen est donc aussi, dans une certaine mesure et pour le moment au moins, un problème de politique intérieure. C'est ce qui explique, pour une bonne part, la lenteur précautionneuse avec laquelle le gouvernement procède, et rend peu vraisemblable qu'une décision soit annoncée dans l'immédiat.

La négociation entre les Six et le Royaume-Uni.

Balancé entre les exigences d'un parti européen sans cesse plus conscient de sa force grandissante, que confirme l'appui du Premier ministre et du lord du Sceau privé, et les objections de ceux qui restent attachés aux signes de la grandeur et de la solitude impériales, le gouvernement britannique a peut-être déjà, *in petto,* pris son parti, mais s'efforce en fait de retarder l'échéance. Des études sont en cours dans les divers ministères intéressés. Des consultations avec les pays du Commonwealth s'annoncent. D'autres viendront peut-être, avec les pays de l'A.E.L.E. Tout cela élargit le délai de réflexion et permet aux problèmes intérieurs de se décanter. Nul ne sait encore très bien ce que sera la proposition que la Grande-Bretagne adressera aux Six, si ce n'est qu'elle devra être, cette fois, assez sérieuse pour retenir l'attention des interlocuteurs et les forcer à ouvrir la négociation.

Si l'on peut tenir pour probable que cette proposition sera lancée, il est donc difficile de prévoir quand elle le sera et plus encore quel sort lui sera réservé. L'Angleterre ne peut se risquer, une fois de plus, à renforcer maladroitement le bloc des Six en faisant une offre susceptible d'apparaître comme une simple tentative de dissociation. Il lui faut, et c'est sur le plan technique la difficulté majeure de l'entreprise, accomplir en direction des principes que les Six considèrent comme fondamentaux un progrès suffisant pour que ceux-ci ne puissent se dérober à la négociation. Il lui faut déterminer un « point de séduction » en deçà duquel ses efforts resteraient vains, et au-delà duquel elle compromettrait d'avance les intérêts qu'elle considère comme essentiels.

Il est permis de penser que, si cette négociation doit s'ouvrir, elle sera longue, difficile et hasardeuse. Ce que l'on sait des tendances divergentes que l'Angleterre doit concilier

et des contradictions qu'elle doit surmonter permet d'exclure *a priori* qu'elle se borne à demander son accession pure et simple au traité de Rome. Il est également peu probable qu'elle se satisfasse d'une simple association qui la rejetterait, comme la Grèce ou la Turquie, au rang de satellite de l'Europe des Six. Si elle admet en théorie les principes sur lesquels le traité est établi, ce ne sera que pour tenter de les plier ou de les dévier là où ses intérêts s'en accommodent mal. C'est, par delà la recherche apparente d'un compromis ou d'une dérogation pour faire face aux exigences de sa situation particulière, vers la remise en cause du traité dans son ensemble, y compris et surtout dans ses prolongements politiques, qu'elle tentera d'orienter les débats.

Cette hypothèse, la plus plausible, n'a rien à voir avec la sincérité de l'Angleterre dans son adhésion à la cause européenne. Cette adhésion, si tardive soit-elle, procède d'une révision, à certains égards déchirante, de la politique étrangère britannique, et d'un mouvement lent mais profond de l'opinion. Il n'en demeure pas moins que l'Angleterre est une puissance mondiale, aux intérêts complexes et étendus, qui ne peut accepter de fondre sa volonté dans celle d'un ensemble où des volontés indépendantes d'elle se font déjà sentir. Les objectifs et les procédures des Six ne seraient, en somme, acceptables tels quels par la Grande-Bretagne que si la Communauté pouvait devenir une zone d'influence britannique, le pendant en Europe du Commonwealth dans le monde. Comme cette éventualité n'est pas à retenir, ce qui reste le plus probable, c'est que l'Angleterre s'efforcera d'échanger son adhésion à la Communauté contre une altération des moyens mis en œuvre par les Six pour former et exprimer une volonté commune. À l'intérieur économique elle cherchera à substituer une simple coopération, à la coopération une simple consultation.

Objectivement, et quelle que soit la bonne volonté du Royaume-Uni, son adhésion au traité de Rome fait peser une menace sur la cohésion et la consistance politique des Six. La négociation sera hérissée de périls analogues à ceux sur lesquels échouèrent naguère les pourparlers sur la zone de libre-échange. Mais la responsabilité d'un échec éventuel serait peut-être, pour les Six, plus difficile à éluder que par le passé. Compte tenu des progrès accomplis par le gouvernement et l'opinion britanniques vers leurs thèses et surtout de l'esprit nouveau qui animerait une demande d'adhésion, un refus de leur part ne pourrait qu'accroître l'amertume en Grande-Bretagne, aigrir les rapports entre les deux groupes de pays européens et donner de la consistance au reproche qui nous est adressé d'introduire une division sur notre continent.

La cohésion des Six et sans doute, dans une large mesure, le succès de la négociation dépendront en définitive du maintien et du renforcement de l'entente franco-allemande. Celle-ci est elle-même liée au problème que posera nécessairement, tôt ou tard, la succession du chancelier Adenauer. Le Royaume-Uni a précisément l'avantage de l'initiative et le choix du moment. Il se peut que l'attente des élections allemandes [1] ne soit pas étrangère au désir, que le gouvernement britannique semble actuellement manifester, de se ménager un délai avant de prendre parti. Mais l'ajournement de sa décision joue aussi à notre avantage. Il laisse aux Six le temps d'aménager leur coopération dans le domaine politique et de résoudre les problèmes encore pendants entre eux, comme celui de l'agriculture, ce qui constituerait la meilleure préparation à l'épreuve que sera pour eux la négociation avec l'Angleterre.

N.B. — Cette note, rédigée au début de juin, ne tient pas compte d'événements plus récents, et notamment de la décision prise par le Cabinet britannique d'envoyer certains ministres en mission dans les pays du Commonwealth pour une consultation sur l'adhésion éventuelle de l'Angleterre au Marché commun [2].

(D.E.-C.E. A 30-6-653 sd 3. Grande-Bretagne.)

[1] Qui auront lieu en septembre 1961.

[2] M. Duncan Sandys en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Canada; M. Thorneycroft, ministre de l'Aviation, dans l'Inde, au Pakistan, à Ceylan et en Malaisie; M. Hare, ministre du Travail, dans les pays de l'Afrique tropicale.

280

Secrétariat général du Gouvernement

Compte rendu du Conseil restreint

du mardi 6 juin 1961 à 10 h. 30

C.R. Secret. *Paris, 9 juin 1961.*

Assistaient au Conseil restreint, sous la présidence de M. le Premier ministre :

MM. Baumgartner, ministre des Finances et des Affaires économiques,
Buron, ministre des Travaux publics et des Transports,
Jeanneney, ministre de l'Industrie,
Rochereau, ministre de l'Agriculture,
Bacon, ministre du Travail.
Giscard d'Estaing, secrétaire d'État aux Finances,
Fontanet, secrétaire d'État au Commerce intérieur,
M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, était représenté par M. Wormser, directeur pour les Affaires économiques et financières.

Le Conseil restreint examine les questions essentielles que pose actuellement l'application du traité de Rome, en vue :

— d'une part de préparer le débat qui doit se tenir le 13 juin au Parlement (1), à propos de la ratification des décrets douaniers concernant les droits des produits de la liste G (2) et la première accélération de la démobilisation tarifaire;

— d'autre part, d'arrêter la position française au Conseil des ministres de Bruxelles qui doit se tenir le 3 juillet (3), et au cours duquel sera principalement discutée la question du passage à la deuxième étape d'application du traité.

1. En matière agricole, le gouvernement fera savoir à ses partenaires que le passage à la deuxième étape prévue par le traité de Rome est subordonné, en ce qui le concerne, à la mise en œuvre effective d'un début de politique commune.

Un point essentiel est que, dès cet automne, une décision irréversible soit prise, instituant un système de prélèvement, satisfaisant quant à son taux, et prévoyant une affectation communautaire.

Ce problème des prélèvements devra être présenté comme appelant une priorité d'action, mais notre position définitive concernant le passage à la deuxième étape sera également fonction des progrès faits sur les autres questions en suspens (notamment des contrats à long terme pour les produits où un système de prélèvement n'est pas l'élément essentiel de la mise en œuvre de la politique commune).

Cette position sera exposée par le représentant français au Conseil du 3 juillet et appuyée d'une note remise aux autres États membres.

2. Les autres États membres doivent également être avertis de l'importance que nous attachons, en liaison avec la décision de passage à la deuxième étape, à l'égalisation des

(1) Voir le compte rendu dans l'*Année politique 1961*, p. 474-475.
(2) La « Liste G » était celle des produits importants ou sensibles dont le sort avait été réservé par le traité de Rome (Ils représentaient 16 % du commerce des membres).
(3) Sur ce Conseil, voir l'*Année politique 1961*, p. 505.

salaires masculins et féminins (article 119 du traité de Rome). Les objectifs minima à se fixer en cette matière à l'heure actuelle sont :

— que l'interprétation que la Commission européenne a donnée à l'article 119 ne soit pas remise en cause;

— qu'une action soit dès maintenant entreprise avec un programme précis (dont les échéances finales peuvent dépasser la fin de la présente année) pour que soient supprimées les discriminations qui demeurent dans les textes réglementaires, dans les conventions collectives, dans les accords de salaires;

— qu'un appareil statistique objectif soit institué pour contrôler efficacement le rapprochement progressif des salaires effectivement payés aux hommes et aux femmes.

3. Le projet de règlement concernant la libre circulation des travailleurs (art. 9 du traité de Rome) ne soulève plus qu'une difficulté dans la discussion au Conseil de Bruxelles, celle de savoir si, et sous quelle forme, ce règlement comportera des dispositions prévoyant une priorité d'emploi pour les travailleurs de la Communauté par rapport aux ressortissants des pays tiers. Le principe de cette priorité, en effet, ne résulte pas explicitement du traité.

Le Conseil restreint décide qu'à la session du 12 juin [1], le représentant français pourra accepter dans le texte du règlement une disposition visant la priorité communautaire de l'emploi, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un engagement strict.

4. Au sujet du projet de règlement relatif aux ententes et aux positions dominantes (art. 87 du traité de Rome), le Conseil restreint constate que les discussions en cours dans diverses instances de la Communauté, y compris au Conseil des ministres, révèlent un progrès certain des thèses françaises (qui sur plusieurs points importants, s'opposent à la première proposition de la Commission). L'action entreprise sera continuée. Le Conseil restreint se saisira de nouveau du problème en octobre si, d'ici là, la position française se détériorait.

5. Le Conseil restreint confirme la position générale consistant à demander que la décision concernant la réduction supplémentaire de 10 % des droits de douane à partir du 31 décembre 1961 soit reportée, en liaison avec celle relative au passage à la deuxième étape du traité.

6. Au sujet de l'organisation des débats du 13 juin à l'Assemblée nationale, il est convenu que l'exposé introductif sera fait au nom du gouvernement par le ministre des Finances et des Affaires économiques et que le ministre de l'Agriculture complétera cet exposé pour le domaine agricole. Le Premier ministre se réserve de prendre la parole à la fin du débat, s'il le juge opportun.

7. À la demande du ministre de l'Industrie, la possibilité d'instituer des taxes antidumping sur certains produits chimiques est examinée. Il est convenu :

— que sur la base des éléments fournis par le ministère de l'Industrie (pour un ou deux produits particuliers), le ministère des Finances et des Affaires économiques étudiera la possibilité d'instituer des droits compensateurs, conformément à l'article 19 *bis* du Code des douanes;

— et que simultanément, une démarche sera faite par la voie diplomatique en vue de faire renoncer par les vendeurs américains aux pratiques de dumping.

8. Le gouvernement italien n'a toujours pas modifié les taux prohibitifs des taxes à l'importation et des ristournes à l'exportation qu'il a instituées l'année dernière, dépassant pour maints produits les limites permises par le traité de Rome.

Le Conseil restreint décide que le gouvernement italien et la Commission doivent être avertis que si une date rapprochée (par exemple septembre prochain) n'est pas dès maintenant fixée pour la mise en vigueur des taxes corrigées, conformément aux recommandations de la Commission européenne, la France instituera des mécanismes compensateurs.

[1] Sur la session du 12 juin du Conseil de la Communauté économique européenne, voir l'*Année politique 1961,* p. 474.

Cette communication sera l'occasion de faire part également de l'importance que le gouvernement attache à une disparition rapide des dispositions de la loi italienne n° 103 contraires aux dispositions du traité de Rome.

(D.E.-C.E. A 30-6-36. Accélération.)

281

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Laloy, Directeur d'Europe au Département.

L. *Bruxelles, 9 juin 1961.*

J'avais convenu avec M. Spaak le 5 juin de le revoir le lendemain après son entrevue avec MM. Luns et Schaus [1].

Alors que mon interlocuteur m'avait fait prévoir la veille, comme tout paraissait l'indiquer, que les Hollandais demeureraient négatifs, il m'accueillit le lendemain en me marquant qu'il avait constaté, en fin d'entrevue, un « dégel » de la position néerlandaise. Il me parla alors de la possibilité, compte tenu de ce dégel, d'une position commune Benelux, ajoutant qu'il allait m'en indiquer, à titre confidentiel et immédiatement, les grandes lignes.

Après qu'il m'eût fait part du point 1 (acceptation par les Pays-Bas du Secrétariat politique à Paris avec un chef non français, discussions politiques régulières y compris les problèmes de défense entre chefs d'État et de gouvernement) sous les deux réserves indiquées, il était évident que ces concessions comportaient une contrepartie. Je lui demandai laquelle.

M. Spaak me dit que cette contrepartie intéressait la présence de la Grande-Bretagne aux conversations politiques des Six (sans que pour autant la Grande-Bretagne eût signé le traité de Rome ou eût adhéré à la Communauté dans des conditions satisfaisantes). Telle était du moins l'exigence formulée par les Pays-Bas. À cet égard, le ministre m'indiqua que ce problème n'était pas encore mûr dans son esprit, qu'il avait été chargé de rédiger une formule qui serait soumise à La Haye et Luxembourg et qu'il était fort embarrassé.

Je lui marquai tout de suite ce que je vous ai indiqué dans mon télégramme n° 733 [2]. J'ajoutai (ce que je ne vous ai pas transmis pour ne pas allonger le télégramme) que les Pays-Bas ayant toujours indiqué qu'ils se rallieraient aux idées du général de Gaulle soit si le principe de la supranationalité était accepté, soit si la Grande-Bretagne participait

[1] Le 3 juin, avaient débuté des entretiens entre les ministres des Affaires étrangères des pays du Benelux. Ces entretiens s'étaient poursuivis le 6 juin. Le but de la rencontre était, selon M. Spaak, de « fixer si possible une position commune des trois pays du Benelux à l'égard du plan de Gaulle et des pourparlers entre les chefs des gouvernements des trois puissances ».

[2] Télégramme n°s 733-739, du 7 juin, de l'ambassade de France à Bruxelles, ci-dessus analysé sous le n° 277 (note).

aux conversations politiques, il était évident que les Hollandais et par conséquent les Britanniques gagnaient sur toute la ligne.

Je ne cachai pas à mon interlocuteur que je doutais fort qu'une pareille proposition pût être jugée acceptable à Paris. Elle risquait, en tout cas, d'y créer l'impression d'un changement important de la position belge, telle qu'elle avait été exposée par MM. Théo Lefèvre et Spaak au général de Gaulle ainsi qu'à MM. Debré et Couve de Murville lors des entrevues de Paris (à l'occasion du voyage du Roi) (1).

C'est alors que M. Spaak me laissa entendre qu'un délai pourrait être fixé à la Grande-Bretagne, si elle participait aux travaux politiques des Six, pour signer le traité de Rome ou y adhérer dans des conditions satisfaisantes. À l'expiration du délai, Londres devrait se mettre en règle à l'égard de la Communauté. Cette formule, qui continue à donner un avantage considérable à la Grande-Bretagne par le truchement hollandais, paraît d'une application bien difficile et soulèvera certainement les mêmes objections de l'Élysée et du gouvernement français que la précédente.

Dans son exposé, M. Spaak a continué à affirmer qu'il était l'un des plus chauds partisans de la relance politique du général de Gaulle. À la question que je lui posai de savoir si, au cas où Paris (ou Paris et Bonn) rejetteraient la formule, la Belgique maintiendrait la position prise à Paris, M. Spaak m'a répondu sans hésitation par l'affirmative.

Je ne sais que penser de cette conversation. Je vous ai indiqué dans mon télégramme n° 740 (2) quelles pouvaient en être les raisons à ma connaissance. Y a-t-il eu pression des Pays-Bas (intérêts bilatéraux belgo-hollandais) pour amener M. Spaak à donner son accord à une formule aussi inattendue ? Je ne sais.

M. Spaak tente-t-il une dernière manœuvre tactique à l'égard de La Haye pour montrer sa bonne volonté beneluxienne ? Après quoi, se croira-t-il de ce fait plus fort pour exercer, d'accord avec le Luxembourg, une pression sur les Pays-Bas ? Il m'intéresserait évidemment beaucoup de connaître l'impression que M. Schaus a rapportée de l'entrevue de Bruxelles et d'autre part ce que M. Luns a pu dire à La Haye. Ce serait là un recoupement intéressant.

Suivant les dernières indications que m'a données hier Van Den Bosch, on s'est rendu compte à Bruxelles qu'il n'était pas possible de présenter aux ministres à Rome la formule commune envisagée le 6 juin. Il serait donc procédé à des sondages par la voie diplomatique (ce qui me paraît fort heureux et de nature à éviter pour M. Spaak une position pénible lors de la prochaine conférence des ministres des Affaires étrangères).

(1) La visite du roi et de la reine des Belges à Paris avait eu lieu des 23 au 25 mai : voir l'*Année politique 1961,* p. 444. Sur un entretien des hommes d'État belges avec le Premier ministre français et le ministre des Affaires étrangères, voir ci-dessus le n° 255.

(2) Télégramme n°s 740-745 du 7 juin de Bruxelles, non reproduit. L'ambassadeur y affirmait que M. Spaak n'avait adopté cette position que pour des raisons purement tactiques.

Si vous en avez le temps, pourriez-vous me mettre un petit mot ou m'envoyer un télégramme pour me faire connaître la réaction (qui me paraît d'ailleurs évidente) de Paris à ce sujet ? Ceci me permettrait, au cas où (comme il est probable) les Belges me sonderaient officieusement, de renouveler la première réaction que j'ai eue ou de l'infléchir suivant vos indications.

Bien fidèlement.

P.S. J'adresse la même lettre à Lucet.

(Europe. Questions internationales européennes. Affaires politiques européennes 38-1-1.)

282

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2717 à 2720. *Washington, 10 juin 1961.*
Très secret. Réservé.
(*Reçu :* le 11, 0 h. 10.)

Le secrétaire d'État ayant demandé à me voir, j'ai eu avec lui, le 10 juin, un long entretien.

Il désirait, avant tout, me parler de l'organisation de la coopération tripartite dont le président de la République et le président des États-Unis avaient décidé, au cours de leur récente rencontre [1], d'améliorer le fonctionnement et d'étendre l'application. M. Kennedy veut donner une suite rapide à ces résolutions et il a chargé M. Rusk de lui soumettre un rapport sur ce sujet le 16 juin prochain.

Le secrétaire d'État m'a indiqué que, d'après ses dernières informations, les représentants désignés par les trois gouvernements pour suivre ces problèmes seront les ministres des Affaires étrangères. Ils devraient pouvoir se réunir le plus tôt possible afin de se mettre notamment d'accord sur la procédure des consultations politiques, militaires et stratégiques. La première réunion pourrait toutefois, d'après M. Rusk, ne pas comporter la présence d'experts militaires.

Le secrétaire d'État souhaite, afin de ne pas trop attirer l'attention et les protestations d'autres gouvernements, que les réunions des ministres ne soient pas entourées d'une publicité particulière — à cette fin, elles pourraient se tenir à l'occasion d'autres rencontres internationales. Si l'on s'en tenait au calendrier actuel, la première de ces rencontres se

[1] Sur cette rencontre, voir ci-dessus le n° 265.

placerait en septembre à New York lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais M. Rusk estime cette date trop éloignée et désirerait profiter d'une autre occasion au cours des prochaines semaines.

Comme il me l'avait déjà dit, il n'a pas l'intention, sauf circonstances imprévisibles, de se rendre de nouveau à Genève. Si, contrairement à ses plans, il devait reprendre sa place à la conférence du Laos [1], il serait facile d'organiser alors une réunion tripartite. Il pense aussi que les trois ministres auraient avantage à discuter eux-mêmes le problème de Berlin après les entretiens de Vienne [2] et le mémorandum soviétique [3]. En tout cas, il serait heureux de connaître nos vues sur le lieu et la date d'une rencontre prochaine.

Ce premier entretien devrait, notamment, permettre de fixer avec plus de précision la mission du groupe tripartite en matière stratégique et militaire, et d'une façon générale l'organisation ultérieure de nos consultations. À cet égard, le secrétaire d'État pense que, dans l'intervalle des sessions ministérielles, le contact devrait être maintenu à Washington entre lui-même et les deux ambassadeurs, en s'assurant que les consultations s'étendront aux champs nouveaux qui ont été prévus et auront lieu de façon plus régulière et systématique que par le passé.

M. Rusk souhaite s'entretenir de ces questions avec mon collègue britannique et moi-même dans les prochains jours.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de toutes indications qu'elle voudra bien me communiquer en vue de cette conversation.

(Collection des télégrammes.)

[1] La prise de Padong motivait le même jour, à la demande de la délégation américaine qui dénonçait l'intervention de troupes nord-vietnamiennes, une suspension de la conférence internationale de Genève sur le Laos, qui avait repris ses travaux officiels depuis le 31 mai. Ces travaux devaient reprendre le 12 juin.

[2] Sur la rencontre Kennedy-Khrouchtchev de Vienne, les 3 et 4 juin, voir ci-dessus les n°s 269, 270.

[3] Le 11 juin, le gouvernement soviétique faisait diffuser le texte intégral de deux aide-mémoire que M. Khrouchtchev avait remis à M. Kennedy le 4 juin lors de leur rencontre de Vienne : le premier relatif au désarmement et aux expériences nucléaires, le second à la question allemande. (Pour le texte de ces deux aide-mémoire, voir la Documentation française, *Articles et documents,* n° 1108, du 20 juin 1961). Le second de ces documents reprenait les principaux arguments de la thèse soviétique; il était dominé par le principe qu'il s'agissait « d'un problème de sécurité nationale pour l'Union soviétique ». Les deux États allemands seraient invités à tenter un nouvel effort pour leur réunification; si aucun accord n'était intervenu au bout de six mois, deux textes de traité seraient rédigés, — un pour chaque Allemagne — qui fixeraient de manière identique le règlement des principaux points : chacun des Alliés serait libre de signer les deux traités ou un seul d'entre eux. La R.D.A. deviendrait en fait le seul interlocuteur valable pour l'accès à Berlin-Ouest, devenu ville libre et neutre, où à côté de contingents symboliques américains, britanniques et français, l'aide-mémoire envisageait le stationnement d'un contingent soviétique.

283

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2721 à 2726 [1]. *Washington, 10 juin 1961.*
Secret. Réservé.
(*Reçu :* 0 h. 15, 0 h. 20.)

Au cours de notre entretien du 10 juin [2], le secrétaire d'État m'a reparlé de la question de Berlin. Il s'est montré assez inquiet de certaines réserves allemandes. À la fin de la conférence d'Oslo [3], il avait demandé à M. von Brentano de définir avec précision dans un mémorandum la position du gouvernement fédéral. Il n'avait rien reçu jusqu'à ce jour.

Le point de vue anglais lui paraissait également incertain. Lord Home, au cours des dernières rencontres de Londres [4], avait fait de nouveau allusion à l'opportunité de remplacer le « droit de conquête » par un contrat nouveau avec les Soviétiques. Pour des raisons que nous connaissons bien et que nous approuvons, le gouvernement des États-Unis rejette ces suggestions.

Le secrétaire d'État reconnaît cependant que vis-à-vis de l'opinion publique, les Russes ont su prendre une attitude habile : pour l'homme de la rue, ils proposent des solutions simples et d'apparence raisonnable (traité de paix, ville libre de Berlin-Ouest, garantie de l'O.N.U., etc.). En revanche, les positions occidentales apparaissent compliquées, inspirées d'un esprit juridique excessif, difficile à expliquer à l'opinion publique.

C'est pourquoi le secrétaire d'État se demande si nous n'aurions pas avantage, tout en maintenant la base légale de nos droits, à prendre une initiative qui améliorerait leur présentation, même si cette initiative n'a aucune chance d'être retenue par les Russes. Ne pourrions-nous, par exemple, suggérer qu'un plébisciste soit organisé dans toute l'Allemagne afin de déterminer dans quelle mesure la population désire un régime communiste ou un régime démocratique ? L'Allemagne pourrait être ensuite divisée proportionnellement au vote, avec transfert de populations.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1348-1358). Le n° 2726 a été transmis à New York (n° 293).

[2] Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 282.

[3] Du 8 au 10 mai se tenait à Oslo une conférence des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N. Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1961,* p. 349-440; ci-dessus les n°s 234, 239.

[4] Allusion à la visite de M. Kennedy en Grande-Bretagne, les 4 et 5 juin. Le communiqué commun publié à l'issue de cette visite (Pour la traduction complète de ce document, voir : La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01104, 10 juin 1961, Textes du jour) indiquait *in fine* que « la situation de l'Allemagne a(vait) été passée en revue, et (qu')un accord complet (était) intervenu sur la nécessité de maintenir les droits et les obligations des gouvernements alliés à Berlin ».

Les services du département d'État examinent diverses possibilités de cette nature. M. Rusk souhaiterait pouvoir s'en entretenir prochainement avec lord Home et Votre Excellence.

Au cours de notre entretien du 10 juin, j'ai fait allusion aux rapports publiés dans la presse britannique et dans la presse allemande d'opposition suivant lesquels il aurait été convenu à Vienne entre Américains et Soviétiques de poursuivre le dialogue engagé entre les deux pays au moyen de rencontres régulières des ministres des Affaires étrangères. M. Rusk m'a dit que c'était là une présentation des choses qui ne correspondait nullement à la réalité. On avait bien suggéré du côté russe de « demeurer en contact », mais ce vœu était interprété ici comme devant se réaliser par le seul moyen des relations diplomatiques ordinaires.

Un groupe d'experts soviétiques est attendu ici pour engager la négociation sur l'aviation civile. M. Zorine doit arriver le 19 juin pour parler du désarmement dans les conditions convenues. « Aucune autre visite n'est prévue à ma connaissance, et je ne rencontrerai M. Gromyko que si je retourne à Genève, ce qui n'est pas actuellement dans mes intentions ».

Le secrétaire d'État s'interroge sur le motif qui a poussé les Russes à présenter les conversations de Vienne comme « fructueuses » et à faire montre d'un optimisme que les entretiens ne justifient en aucune façon.

Abordant la question de la conférence de Genève sur la suspension des expériences nucléaires, le secrétaire d'État m'a confirmé que les États-Unis étaient opposés à la suggestion soviétique en vue de fondre cette affaire avec celle du désarmement [1]. L'Amérique souhaite maintenir en vie la conférence de Genève, fût-ce en la laissant en sommeil. On envisagerait dans ces conditions de ne laisser à la tête de la délégation américaine qu'un fonctionnaire subalterne.

M. Rusk m'a déclaré que son pays n'avait pas l'intention, pour l'instant, de reprendre les expériences.

(Collection des télégrammes.)

[1] L'un des deux aide-mémoire remis le 4 juin à Vienne par M. Khrouchtchev à M. Kennedy (voir ci-dessus le n° 282, note) liait étroitement le désarmement et la suspension des expériences nucléaires. Les Soviétiques estimaient plus judicieux de parler d'abord du désarmement pour résoudre ensuite, sur cette base, la question des expériences nucléaires. L'U.R.S.S. se déclarait disposée à accepter tout contrôle sur son territoire, mais seulement après que ses partenaires eussent admis sa proposition de désarmement « général et complet ».

284

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 761 à 771. *Bruxelles, 13 juin 1961.*

(*Reçu :* 13 h. 40.)

J'ai exposé hier soir à M. Spaak notre sentiment (votre télégramme n° 2106 (1)) sur les propositions Benelux envisagées à la suite de la réunion du 6 juin.

Je transmets ce soir par courrier spécial la note qu'en la lui commentant, j'ai remise à ce sujet au ministre belge (2).

Après m'avoir écouté et avoir lu attentivement cette note, mon interlocuteur m'a fait part des indications suivantes :

1. Problèmes de politique générale, stratégie et défense.

« Vous savez, m'a dit M. Spaak, que je n'ai jamais cessé de souhaiter ardemment que les Six aboutissent, sur les problèmes politiques et notamment sur celui de la défense, à des positions communes. J'estime, avec M. Couve de Murville (dont vous m'avez résumé les principales interventions à la réunion de Bonn (3)), qu'il faut nous garder de limiter l'ordre du jour de nos conférences. Les Six doivent pouvoir s'entretenir de tous les sujets. Il ne doit exister entre eux aucun tabou.

« Cependant, supposons que sur l'Allemagne (y compris Berlin) ou sur le problème atomique, nous arrivions à définir de façon très précise à six une position commune. Nous ne pourrons évidemment la traduire dans les faits sur le plan occidental, sans l'accord notamment des Américains et des Britanniques.

« Ceci dit, j'estime avec vous que la seule existence de cette politique commune assurera aux Six, au sein de l'O.T.A.N., une force considérable, et je serai le dernier à en minimiser l'importance ou à ne pas tenter par tous les moyens de contribuer à la réaliser.

« Je connais la position restrictive des Pays-Bas à cet égard. Cependant, j'estime que nous avons le devoir de tenter de les rallier à nos vues.

« À mon avis, nous devons, à six, nous garder d'adopter ou de défendre deux positions extrêmes : l'une tendant à réduire les conférences de

(1) Du 9 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 277.

(2) Voir la dépêche de Bruxelles n° 806/EU du 13 juin, non reproduite.

(3) Il s'agit probablement de la visite du général de Gaulle au chancelier Adenauer, le 20 mai : voir ci-dessus le n° 249.

chefs d'État et de gouvernement au rôle d'un simple groupe de travail de l'O.T.A.N. (Cette position minorisée n'est pas la mienne et je ne l'accepte pas). L'autre, aussi extrême dans l'autre sens, consisterait, pour les Six, à tenter d'imposer une sorte de *diktat* à l'O.T.A.N. (ou aux Américains et Britanniques). Mais je suis sûr que cette seconde position n'est pas celle de la France.

« Ce qu'il faut, à mon sens, c'est tenter d'arriver à six, par une sorte de « rodage » auquel nous procéderions empiriquement, à trouver entre nous le dénominateur commun qui fera de nos conférences cette « grande force politique » que souhaitent le général de Gaulle et M. Couve de Murville.

« J'estime également qu'en matière de défense, il existe des problèmes que les Six peuvent régler pratiquement à eux seuls et pour lesquels l'O.T.A.N. n'interviendrait que pour la forme (Tel serait le cas par exemple d'un *pool* européen d'armements).

2. Association de la Grande-Bretagne à la coopération politique.

« Je n'ai pas repoussé le 6 juin la thèse néérlandaise, a poursuivi M. Spaak (participation de la Grande-Bretagne aux réunions des Six non plus au sein de l'U.E.O., mais comme partenaire direct et d'ailleurs provisoire, en attendant l'adhésion anglaise au traité de Rome). En effet, je croyais utile de faire comprendre au gouvernement de Londres que l'association anglaise au Marché commun est une opération politique. Cependant, je comprends la valeur des arguments français. Je reconnais d'ailleurs que les Pays-Bas ont accepté (Commission d'études des 19-21 avril [1]) l'examen périodique à nos conférences des problèmes politiques, sous réserve de consultations parallèles au sein de l'U.E.O. Le gouvernement français repousse (pour les raisons que vous m'indiquez) la participation même provisoire des Britanniques aux conférences à six. Si le gouvernement hollandais entendait maintenant faire de la présence britannique à nos réunions une condition de la discussion entre nous des problèmes stratégiques et de défense, alors j'abandonnerais les Pays-Bas pour soutenir la position française. Je suis convaincu que le Luxembourg en ferait autant.

« La formule envisagée le 6 juin constituait une tentative pour rallier les Pays-Bas à l'examen périodique des problèmes stratégiques. L'opposition française voue celle-ci à l'échec. »

Constatant que la rapidité des contacts entre Bruxelles et Paris lui avait permis de connaître notre sentiment sur les propositions du 6 juin avant même qu'il ait rédigé le mémorandum Benelux dont il a été chargé, M. Spaak m'a indiqué qu'il étudierait nos vues. Il se tiendra en liaison avec nous avant de présenter à Rome une thèse Benelux [2]

[1] Voir le document joint à une note du 20 avril 1961 de M. Ulrich pour M. Wormser, non reproduite.

[2] Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères des Six le 10 juillet : se reporter au tome suivant.

« En conclusion, m'a dit M. Spaak, pour la défense, j'ai l'impression que nos vues sont voisines.

« Pour la participation britannique aux conférences politiques des Six, je m'en tiendrai (en raison de votre opposition à la formule envisagée la semaine dernière à Bruxelles) à la position acceptée par les Néérlandais eux-mêmes en avril. Ceci dit, si La Haye refuse l'examen des problèmes de défense et de stratégie au niveau des Six aussi longtemps que la Grande-Bretagne ne participerait pas directement à nos conférences, je me rallierais au point de vue français. »

(Europe. Questions internationales européennes. Affaires politiques européennes 38-1-1).

285

Note de la Direction d'Europe

au sujet des conversations tripartites sur Berlin

N. *Paris, 13 juin 1961.*

A. *Analyse du mémorandum soviétique.*(1).

Le mémorandum soviétique n'apporte pas de suggestions nouvelles. Il réitère les formules présentées par les Russes à la conférence de Genève(2), ou depuis, et qui tendent toutes, sous la menace du traité de paix séparé, à faire accepter par les puissances occidentales un règlement du problème allemand conforme aux vues soviétiques. L'Allemagne serait divisée, neutralisée, soumise à toutes sortes de contrôles. Berlin-Ouest serait occupé par les quatre puissances et garanti contre toute immixtion étrangère, c'est-à-dire essentiellement contre celle des puissances occidentales et de la R.F.A. puisque, en raison de sa position « sur le territoire de la R.D.A. », la ville ne pourrait considérer comme une immixtion les pressions ou les actions lancées par le gouvernement du pays dont elle relève. Quant à la solution provisoire proposée, elle ne vise que des pourparlers entre les deux Allemagnes sans mention d'aucun « statut intérimaire » pour Berlin, elle n'est valable que pour six mois (au lieu de dix-huit mois à Genève) et aboutit tout droit au traité de paix séparé.

(1) La traduction intégrale des deux aide-mémoire que M. Khrouchtchev avait remis le 4 juin à M. Kennedy au cours de la rencontre de Vienne a été publiée par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0.1108 du 20 juin 1961. Le premier mémorandum traitait du désarmement et de la suspension des expériences nucléaires; le second de l'Allemagne, du traité de paix allemand, de la transformation de Berlin-Ouest en ville libre et neutre. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1961,* p. 469.

(2) Sur la réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., qui s'est tenue à Genève du 11 mai au 20 juin puis du 13 juillet au 5 août 1959, se reporter à *D.D.F.,* 1959, volume annexe.

B. *Réponse aux questions soulevées par le Foreign Office*[1].

1 et 2. Qu'il s'agisse de l'attitude à adopter dès maintenant à l'égard du mémorandum soviétique ou plus tard lors de la convocation par l'U.R.S.S. d'une Conférence de la paix, la question qui se pose aux Occidentaux est de savoir s'ils doivent se contenter de réaffirmer leurs positions et de se préparer à la crise ou bien s'ils ont intérêt en outre à offrir, à un moment opportun, une nouvelle négociation.

a. La première attitude présente un avantage certain : elle ne laisse planer aucun doute sur la détermination alliée de résister à la pression soviétique et elle ne permet pas à Khrouchtchev d'interpréter une offre de négociation comme une preuve de crainte ou de faiblesse. Dans cette hypothèse, les Alliés aborderaient la crise sans avoir fait la moindre concession préalable. À partir de ce moment, l'infériorité « géographique » des Alliés se trouverait compensée par l'égalité des risques qui pèseraient sur les deux adversaires. La crise pourrait être plus ou moins dosée et il y aurait de meilleures chances pour que les contreparties ou les concessions que les uns et les autres seraient amenés à se faire en fin de compte soient plus équilibrées qu'autour de la table de conférence, alors que l'U.R.S.S. n'aurait pas encore mis à exécution sa menace. En d'autres termes, négocier avant la crise peut donner un avantage unilatéral à l'U.R.S.S., tandis que la crise fait perdre à l'U.R.S.S. le bénéfice de sa menace et place les deux camps devant le même choix.

Cette attitude cependant présente un double inconvénient. D'une part, elle laisse le champ libre aux Soviétiques pour développer leur plan jusqu'à la crise. De l'autre, elle risque d'apparaître négative à une opinion qui pourra accuser les gouvernements occidentaux d'accepter la crise et donc le risque de guerre avec « légèreté ».

b. La deuxième attitude peut permettre d'éviter ce double inconvénient. Mais pour qu'elle soit payante, il faudrait évidemment que l'offre de négociations soit assortie de propositions suffisamment nouvelles et séduisantes pour que l'U.R.S.S. ne puisse paraître justifiée en accusant les Alliés de ne viser qu'à retarder une fois de plus les échéances.

À ce point de vue, la simple présentation du « plan de paix » de 1959[2] ne suffirait pas. S'agissant du problème allemand, deux sortes d'initiatives pourraient être envisagées. L'une, radicale, tendrait à proposer un vaste plan de réunification de l'Allemagne dans la liberté, mais aussi sur la base de la neutralité. L'autre, plus limitée, ne viserait qu'à « améliorer » (surtout dans l'intérêt de l'U.R.S.S.) l'actuel *statu quo* en Allemagne sur deux points : la reconnaissance par les Alliés et la République fédérale de la frontière Oder-Neisse, le non-armement atomique de la Bundeswehr.

De même, en ce qui concerne Berlin, l'on pourrait envisager des propositions qui tendraient, soit à accepter une modification de statut, mais à la condition qu'elle s'applique aux quatre secteurs, soit à « améliorer », toujours dans l'intérêt de l'U.R.S.S., l'actuel *statu quo* par des arrangements limités du type de ceux offerts en 1959[3].

c. Dans l'immédiat, la première décision à prendre concerne la réponse au mémorandum soviétique. Sur ce point, il appartient en fin de compte au gouvernement américain de juger. Mais l'idée d'entreprendre sur la base de ce document une correspondance avec

[1] Sur les questions soulevées par le Foreign Office, au nombre de cinq, voir le télégramme de Londres n°s 1734-1754 du 10 juin, non reproduit. Les deux premières questions concernaient la suite à donner au mémorandum soviétique et la détermination de la conduite des puissances occidentales; la troisième portait sur la saisine ou non des Nations Unies; les deux dernières se référaient au plan d'urgence pour Berlin, à son application et aux mesures non militaires prévues. La portée et l'efficacité de ce dispositif étaient fortement mises en doute par Londres.

[2] Sur le plan de paix occidental du 14 mai 1959, voir *D.D.F.,* 1959, volume annexe. Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., Genève (11 mai-20 juin, 13 juillet-5 août 1959), p. 33-37 et annexe I, p. 351-354; *D.D.F.,*1959-I, n° 300 (note).

[3] Sur un accord éventuel sur Berlin, voir, *D.D.F.,* 1959, volume annexe, procès-verbaux des séances restreintes, entretiens privés, propositions, p. 99; annexe III, p. 152; annexe V, p. 155. Le 26 juin, l'ambassadeur américain à Moscou, M. Thompson, regagne son poste à Moscou, porteur d'une mise en garde sur Berlin à l'adresse des dirigeants soviétiques. Le 28 juin, lors de sa conférence de presse, le président Kennedy repoussa les propositions soviétiques sur Berlin.

Moscou soulève de sérieuses objections. L'ouverture d'une discussion serait interprétée à Moscou, et à Bonn, comme un témoignage de l'embarras, voire de la faiblesse des puissances occidentales. L'U.R.S.S. en serait affermie dans sa résolution et la crise, loin d'être détournée, deviendrait plus probable.

Toutefois, la publication par les Soviétiques de leur mémorandum rend très difficile aux Occidentaux de demeurer silencieux. L'opinion comprendrait mal ce qu'elle interpréterait pour de la passivité, voire de la mauvaise volonté. La meilleure solution consisterait dans ces conditions à conseiller au gouvernement américain de publier une déclaration dans laquelle il réaffirmerait avec fermeté les positions occidentales sur le règlement du problème allemand et sa volonté, en attendant celui-ci, de maintenir ses droits à Berlin. Ce document rappellerait également, en termes généraux, la disposition permanente des Alliés à négocier, mais soulignerait le mauvais climat créé par la méthode soviétique de menaces et de chantage.

d. La deuxième décision concerne l'attitude à adopter lorsque les Soviétiques lanceront des invitations pour une conférence de paix. Les plans actuels prévoient une série de démarches : protestation à Moscou, commentaires à la presse, pression sur les neutres invités.

Cependant, l'on peut envisager qu'à ce moment, cette attitude paraisse insuffisante. Les Alliés auraient peut-être intérêt à préciser que la véritable négociation doit se tenir dans un cadre à quatre et qu'ils sont prêts à une rencontre.

e. En tout état de cause, les Alliés devraient procéder à un réexamen de leurs propositions sur l'Allemagne et Berlin et voir dans quelle mesure elles peuvent être modifiées, améliorées ou complétées par de nouvelles propositions, de manière à pouvoir mettre sur le tapis, s'ils l'estimaient nécessaire à un moment quelconque, des plans concrets susceptibles d'intéresser l'opinion et d'obliger l'U.R.S.S. à prendre position pour ou contre.

3. En ce qui concerne les Nations Unies, nous avons toujours considéré qu'elles ne devaient pas intervenir dans l'affaire de Berlin, pour les raisons mêmes que rappelle le Foreign Office : en cette matière comme pour le règlement du problème allemand, la compétence est et ne peut que demeurer quadripartite. Il ne paraît donc pas possible d'aller au-delà de ce qui a été envisagé en mai 1960, après l'échec du Sommet [1], à savoir le dépôt éventuel devant le Conseil de sécurité d'un projet de résolution invitant les quatre puissances à ne pas violer les accords existants. Encore cette mesure d'aspect purement conservateur devrait-elle être soigneusement pesée.

4. Les plans d'urgence [2] ont pour objectif de maintenir les communications avec Berlin. Ils visent à empêcher que les principes (notamment celui de libre passage) ne deviennent théoriques.

L'alternative posée par le Foreign Office est donc difficilement compréhensible, à moins qu'elle ne signifie tout simplement une préférence pour le pont aérien par rapport à l'opération terrestre. Sur ce dernier point, les vues anglaises se rapprochent des nôtres, le pont aérien ayant l'avantage de permettre aux Alliés d'affirmer leurs droits avec des risques moindres et d'obliger les Soviétiques à prendre les premières responsabilités. Cependant, il ne conviendrait pas pour autant d'abandonner le projet d'envoyer un convoi-test. Le « plan d'urgence » prévoit sur ce point plusieurs hypothèses, dont certaines n'impliquent qu'un risque tout à fait minime. Quant à celle envisagée par le Foreign Office, elle paraît assez théorique. D'ailleurs, l'U.R.S.S. peut tout aussi bien nous accuser de violation de souveraineté à l'occasion du pont aérien.

Enfin, l'entrée de la R.D.A. aux Nations Unies est exclue de toute façon grâce aux trois vetos des Alliés occidentaux.

5. L'état actuel du plan d'urgence dans sa partie relative aux contre-mesures non militaires n'est guère satisfaisant. Les études entreprises à Paris cherchent à dégager

[1] Allusion à l'échec de la Conférence au sommet de Paris les 16-17 mai 1960. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 221 (et notes).

[2] Sur les plans d'urgence pour Berlin, voir ci-dessus n°s 215, 263. Voir également *D.D.F.,* 1960-I, n° 220 (et notes).

quelques mesures simples qui puissent s'appliquer dès que l'U.R.S.S. annoncerait son intention de convoquer une conférence et qui fassent réfléchir la partie adverse. Mais il est difficile d'en découvrir qui soient d'un maniement aisé et ne risquent pas d'aggraver la situation à Berlin.

D'autre part, il est important dans la période actuelle de ne pas fournir aux Soviétiques de prétextes inutiles pour précipiter la crise. À cet égard, une responsabilité particulière incombe à la République fédérale dont les chefs politiques auraient notamment intérêt à éviter certains déplacements inopportuns [1] et à s'abstenir pendant la campagne électorale de déclarations sur l'armement atomique de la Bundeswehr. Ceci pourrait être discrètement dit à Bonn par les trois ambassadeurs.

Quant à l'opinion, il est certes bon de la préparer à la crise, mais il convient aussi de ne pas la troubler trop tôt, ne serait-ce que pour éviter d'inutiles pressions sur les gouvernements afin de les pousser à des concessions. À l'heure actuelle, nous devons surtout souligner que l'U.R.S.S. continue à ne nous offrir de négociation que sous la menace, qu'il s'agisse d'une action de force ou d'une rupture unilatérale d'accords. Loin de favoriser le dialogue, pareille méthode ne peut que nous inciter à résister à ce qui demeure un chantage à la guerre.

(R.F.A. Berlin. EU 6-35-1.)

[1] Allusion à une visite de M. Lübke à Berlin-Ouest les 7 et 8 juin.

286

Procès-verbaux de la Conférence d'Évian

(20 mai - 13 juin 1961) (1)

I

Première séance

Samedi 20 mai 1961

La première séance des pourparlers d'Évian s'est ouverte le samedi 20 mai à 11 heures dans la salle de l'hôtel du Parc.

Les deux délégations étaient ainsi composées :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

Prenant en premier la parole, le ministre d'État chargé des Affaires algériennes, *M. Louis Joxe,* expose la thèse française dans les termes suivants :

L'objectif de notre rencontre est double :

— tenter de rétablir la paix après six années de guerre en Algérie;

— étudier les principes selon lesquels peut se fonder une Algérie nouvelle.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, le Gouvernement discutera de ces questions avec toutes les tendances qui se font jour dans les populations algériennes; il en discutera, en particulier, avec ceux mêmes — et aujourd'hui même — qui nous combattent, car de leur attitude dépendra aussi l'avenir de l'Algérie.

La méthode que nous avons préconisée et adoptée s'appelle l'autodétermination. Vous avez reconnu le bien-fondé de ce principe notamment les 28 novembre 1959 (2) et 16 janvier 1960 (3). Vous avez indiqué de votre côté que vous étiez prêts à engager des négociations sur les conditions de la consultation du peuple algérien.

(1) Le 20 mai, s'ouvraient à Évian les conversations de représentants du gouvernement français avec ceux du G.P.R.A. Cette ouverture avait été prévue à l'origine pour le 7 avril, mais elle avait été ajournée en raison des réactions du F.L.N. au discours prononcé par M. Louis Joxe le 30 mars (voir ci-dessus le n° 169, note). Les entretiens devaient se dérouler jusqu'au 13 juin. La délégation française était dirigée par M. Joxe, celle du G.P.R.A. par M. Belkacem Krim.

Sur ces entretiens, on peut se reporter à la bibliographie citée ci-dessus p. 303 (note).

(2) En fait le 28 septembre : *D.D.F.,* 1959-II, n° 165 (et note).

(3) En fait le 19 janvier : *D.D.F.,* 1960-I, n° 37 (note).

Le peuple français a pour sa part ratifié cette méthode telle qu'elle a été définie par le texte soumis au référendum le 8 janvier 1961 (1). Ce texte est devenu une loi de la République; il a donc force de loi : je tiens à l'affirmer au début de nos conversations.

Le voici dans son intégralité :

« Dès le moment où les conditions de la sécurité permettront en Algérie le rétablissement du plein exercice des libertés publiques, les populations algériennes feront connaître par la voie de consultations au suffrage direct et universel le destin politique qu'elles choisiront par rapport à la République française. »

Je vous rappelle également que, dès le 16 septembre 1959, le président de la République, en proclamant le principe de l'autodétermination pour les douze départements algériens, proposait trois solutions au libre choix des populations algériennes :

— la sécession;

— la francisation complète telle qu'elle est impliquée dans l'égalité des droits;

— le gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle (2).

Étant entendu que ces principes sont et demeurent les nôtres, étant entendu aussi que le dernier mot reste en toute hypothèse aux populations algériennes elles-mêmes, il convient que nous examinions ensemble entre représentants du F.L.N. et les délégués du Gouvernement la façon dont ils peuvent être appliqués.

Il ressort de ces données préliminaires que parmi les trois hypothèses possibles, deux d'entre elles doivent être retenues par nous pour étude puisqu'elle créent un fait nouveau par rapport à la situation présente.

La francisation complète ne ferait que confirmer un état de choses existant. Par contre, la constitution d'un État souverain disposant de lui-même au dedans et au dehors selon la volonté exprimée par les populations algériennes créerait un fait nouveau dont les conséquences doivent être examinées par nous.

Non pas que nous trouvions un inconvénient quelconque à cet État souverain; mais le changement qu'il représente par rapport à la situation actuelle pose des problèmes à étudier.

Deux hypothèses sont en effet possibles en ce qui concerne les conséquences de la souveraineté à l'extérieur et à l'intérieur :

— d'une part, la sécession;

— d'autre part, l'association avec la France.

Dans le texte qui sera soumis aux populations algériennes, ces deux solutions devront être exposées de la façon la plus claire. En d'autres termes, nous poserons les questions suivantes aux populations algériennes :

— L'Algérie désire-t-elle constituer un État souverain à l'intérieur comme à l'extérieur. Oui ou non ?

— Dans le cas où l'Algérie désire être un État souverain à l'intérieur et à l'extérieur, doit-elle l'être dans le cadre d'une association avec la France (dont les grandes lignes seront fixées dans le texte même) ?

Il convient que ne subsiste aucune ambiguïté dans l'interprétation que l'on peut faire de la position de la France : souveraineté intérieure et extérieure. Cela signifie que nous envisageons clairement l'éventualité de cette indépendance. Mais cette indépendance ne peut résulter que du vote des populations algériennes elles-mêmes selon les procédures démocratiques et par un scrutin libre et sincère. Toutes choses déjà exprimées à plusieurs reprises par le général de Gaulle et par le Gouvernement.

Jusqu'à l'issue de cette consultation, c'est-à-dire jusqu'à la constitution d'un gouvernement définitif issu du suffrage universel, l'Algérie fera partie intégrante de la République française et ne pourra connaître d'autre régime politique que celui résultant de cet état de droit. Avant cette consultation, elle peut connaître une collaboration accrue entre les différentes familles qui la composent. Elle ne peut se voir conférer de personnalité internationale propre. Toute autre solution serait génératrice d'anarchie et de chaos. La

(1) Sur ce référendum, voir l'*Année politique 1961,* p. 5 et suiv.

(2) *D.D.F.,* 1959-II, n° 132 (note).

France ne peut envisager l'existence d'un État algérien qui prétendrait exister par d'autre voie que l'autodétermination; l'indépendance proclamée de toute autre façon violerait le principe de l'autodétermination.

Étant entendu que la France admet d'avance toute solution pourvu qu'elle soit le vœu de la majorité des populations algériennes, il nous faut approfondir les deux hypothèses sur les suites de l'indépendance que j'ai énoncées plus haut :

1° *L'Algérie devient indépendante sans association avec la France :*

La France accepterait une telle situation. Elle admettrait que les deux États ainsi placés face à face n'aient entre eux aucun rapport particulier. Elle pourrait alors consacrer à son propre développement, qui est aujourd'hui sa principale ambition et la source de sa puissance, toutes les ressources qu'elle distribue ailleurs. Elle gagnerait au demeurant plus qu'elle ne perdrait à vouer à cet effort les hommes et l'argent qu'elle consacre à l'Algérie.

Si l'autodétermination aboutissait à la rupture des liens entre la plupart des populations algériennes et la France, celle-ci constaterait donc l'état de fait, n'accorderait aucun traitement préférentiel aux Algériens dans la métropole et réviserait sa politique d'assistance à l'égard de l'Algérie.

Elle prendrait en outre les dispositions voulues pour garantir ses intérêts permanents et sa sécurité, pour assurer la vie, les droits et la protection des habitants de l'Algérie qui, quelle que soit leur origine, voudraient rester Français.

Ainsi que l'a fait savoir le général de Gaulle dans sa déclaration du 8 mai dernier [1], pour des raisons de sécurité, elle regrouperait éventuellement entre eux ceux des Algériens qui voudraient rester Français. Les regroupements sont d'ailleurs dessinés d'avance, sur la carte, dans des zones déterminées.

Cette solution, la France ne la souhaite pas. Mais si elle lui est imposée, la France fera face à son double devoir : la défense de ses intérêts en tant que nation, et la défense de ses nationaux.

La France ne demande rien. Elle entend que les populations algériennes prennent en mains leurs propres affaires.

2° *L'Algérie devient indépendante en association avec la France.*

Si l'ensemble des populations algériennes manifestait la volonté que l'État algérien fût associé à la France dans les domaines économique, financier, technique, culturel et dans celui de la défense à des conditions qui seraient d'avance fixées puis soumises au vote d'autodétermination, elle pourrait envisager une pareille association. Dans le cadre de cette association, devraient s'inscrire un statut organique des communautés donnant à

[1] Le 8 mai, au cours d'une allocution, le Général, faisant allusion au récent putsch d'Alger, rappelait que, pour ceux qui se consacraient au service de l'État, « ce service (était) une noble et stricte obligation ». En même temps, « il fa(llait) régler l'affaire algérienne. Aux populations algériennes de prendre en main leurs affaires. À elles de décider si l'Algérie sera un État souverain au dedans et au dehors. À elles seules de décider aussi si cet État serait associé à la France ». Une « tâche féconde » s'offrait aux Algériens de souche française : « De tout mon cœur, je leur demande, au nom de la France... de renoncer aux mythes périmés et aux agitations absurdes d'où ne sortent que des malheurs et de tourner leur courage et leur capacité vers la grande œuvre à accomplir ». Le Général évoquait les prochaines rencontres d'Évian qui serviraient « à mettre en pleine clarté devant les populations de quoi il retourne et entre quoi elles ont à choisir » et à « établir si c'est possible un accord entre le Gouvernement et les mêmes éléments pour une solution d'association constructive de la France et de l'Algérie afin que l'autodétermination s'effectue dans un esprit de paix et d'espoir ». Le président de la République ajoutait : « Si, cependant, les populations algériennes se laissaient entraîner, lors de l'autodétermination, à une solution de sécession et de rupture, la France n'y ferait pas obstacle, car elle ne tient pas du tout à maintenir sur elles, de force, une responsabilité qui serait sans issue, ni à prodiguer pour elles des concours qui n'auraient plus de sens. Mais alors, comme elle ne saurait, en aucune hypothèse, abandonner ses propres enfants et qu'elle a, de toute manière, les moyens de les protéger, elle regrouperait ceux des Algériens qui voudraient rester Français, renverrait de son territoire ceux qui ne le voudraient pas et cesserait de consacrer aux populations qui l'auraient rejetée ses efforts, ses hommes, son argent. » (Texte complet de l'allocution dans l'*Année politique 1961,* p. 656-657).

tous les intéressés les garanties indispensables et une définition des bases militaires que la France garderait en toute souveraineté pour assurer sa sécurité.

À vous de répondre à ces questions et de nous faire savoir au cours des conversations qui s'engagent, comme nous vous le ferons savoir nous-mêmes, l'avenir que vous envisagez pour l'Algérie et les moyens de faire cet avenir.

Pour éviter de multiplier les discussions inutiles, je tiens à vous dire, dès l'abord, que pour assurer l'avenir de l'Algérie, quel qu'il soit, deux conditions doivent être remplies en tout état de cause; l'une concerne les combats, l'autre les garanties de l'autodétermination.

Nous devrons revenir naturellement sur les détails de ces deux vastes sujets, mais dès maintenant, je tiens à affirmer ceci :

1. Il ne serait pas concevable que nous nous engagions dans une négociation sur le fond et que nous la poursuivions tandis que les combats continueraient et que les attentats se multiplieraient. Cela pour deux raisons faciles à comprendre, l'une d'ordre psychologique et l'autre d'ordre moral.

Sur ce point, j'ai une communication à vous faire. La France a décidé de prendre des mesures d'apaisement immédiates; en voici le détail :

« Le Gouvernement a ordonné l'interruption des opérations offensives sur l'ensemble du territoire algérien à partir du 20 mai, 18 h. 00. Les forces de l'ordre n'entreront désormais en action qu'en cas de légitime défense ou pour la poursuite des auteurs d'attentats.

« Cette interruption est prévue pour une période d'un mois; elle sera suspendue ou au contraire prorogée suivant l'évolution de la situation.

« Le Délégué général a reçu instruction d'accélérer les mesures de libération que le Gouvernement a déjà prises en faveur d'internés et de prisonniers. Il est prévu 6.000 libérations au cours des quatre semaines à venir.

« En outre, dans un grand nombre d'arrondissements, les autorités prendront les mesures nécessaires pour établir la circulation normale des personnes et des biens. Les crédits spéciaux permettront enfin l'exécution accélérée des travaux d'intérêt général ou local prévus par le plan de Constantine [1]. »

C'est là un premier effort.

Nous pensons qu'à cet effort doit correspondre le plus rapidement possible un effort analogue consenti par vous; nous estimons aussi que la suspension des combats offensifs ne suffit pas, mais qu'une déclaration commune devra condamner les actions terroristes qui viendraient à être commises dans l'avenir et qui, si l'on veut agir dans un climat de paix, devraient être considérées comme relevant purement et simplement du droit commun et non plus du combat. Nous ajoutons qu'en tout état de cause, il conviendra d'étudier les modalités du passage de la cessation des opérations offensives au régime du cessez-le-feu.

On n'imagine pas en effet que si les délégations parvenaient à un commencement d'accord politique, celui-ci ne cherchera pas à régler en même temps les questions militaires. On n'imagine pas non plus qu'on n'ait pas rétabli en commun les conditions nécessaires à l'apaisement des esprits et au retour de la sécurité, si l'on veut parvenir ensemble à la consultation des populations. Cela nous paraît aller de soi.

2. Quant aux garanties de l'autodétermination, nous devons les étudier aussi. Il ne peut y avoir de consultation populaire si :

— les libertés, toutes les libertés, ne sont pas rétablies;

— les modalités de l'organisation du référendum ne sont pas précisées en commun;

— la préparation et le contrôle du référendum ne sont pas ouverts à tous les intéressés.

[1] Le Cabinet du Premier ministre avait également annoncé que Ben Bella et ses compagnons étaient placés en résidence surveillée. Les chefs F.L.N. emprisonnés devaient quitter l'île d'Aix pour être installés à Turquant, près de Saumur.

Telles sont les données premières des problèmes dont il s'agit. Avant d'aller plus loin, je vous demande de quelle façon vous envisageriez le début des négociations, s'agissant de l'ensemble des problèmes de l'autodétermination.

Le président de la délégation F.L.N., *M. Belkacem Krim,* prend ensuite la parole pour exposer la position de sa délégation dans les termes suivants :

« La délégation du Gouvernement provisoire de la République algérienne a le devoir de souligner l'esprit et les principes qui doivent, à son avis, présider à la présente négociation.

« Nul ne saurait oublier tout d'abord qu'il a fallu un conflit armé, qui est dans sa septième année, pour qu'enfin le problème politique algérien puisse être examiné, problème qui doit être traité en fonction des intérêts et du devenir du peuple soumis à des structures colonialistes condamnées par l'histoire.

« Le problème qui se pose à nous, à l'heure actuelle, est celui d'une décolonisation totale, celui de la disparition d'un système périmé de l'accession de notre peuple à l'indépendance. C'est dire que ce n'est pas par xénophobie que le peuple algérien s'est affirmé pour l'indépendance de l'Algérie. C'est parce qu'il s'agit d'un droit imprescriptible, dont il doit pleinement bénéficier. C'est pour la reconquête de ce droit légitime que le peuple algérien a accepté les immenses sacrifices qui lui ont été imposés par la guerre.

« Lorsque, le 16 septembre 1959, le général de Gaulle a proclamé le droit du peuple algérien à l'autodétermination, il ne faisait aucun doute pour nous que le peuple algérien pouvait, grâce à une telle procédure, réaliser son indépendance.

« Le 28 septembre 1959, le Gouvernement provisoire de la République algérienne marquait son accord, en dépit des restrictions que le général de Gaulle apportait à l'exercice de ce droit. Il demandait cependant, au nom du peuple algérien, dont il est le représentant, des garanties réelles pour le libre exercice de ce droit.

« Depuis le 16 septembre 1959, il n'a pas été possible de mettre sur pied les garanties qui auraient permis au peuple algérien de disposer de lui-même dans la clarté. Deux ans perdus, ou presque, pendant lesquels le sang a coulé.

« Pourtant, le recours à l'autodétermination est une procédure valable pour mener une décolonisation effective.

« Encore faut-il que l'autodétermination puisse se dérouler librement sans être assortie de clauses irréalistes qui risquent de vider de son contenu la décolonisation. C'est dire que l'intégrité du territoire national et l'unité du peuple algérien doivent être respectées en tout état de cause. L'essentiel est de restituer au peuple algérien sa personnalité et sa souveraineté. Ceci dans un contexte où les intérêts légitimes des uns pourront s'épanouir dans le respect des intérêts légitimes des autres.

« L'indépendance pour nous n'entraîne nullement de ressentiment. Elle se conçoit de telle manière que tous les hommes de bonne volonté, sans distinction de race ou de confession, aient leur place dans l'Algérie nouvelle. Elle se conçoit dans le cadre de relations fructueuses entre deux peuples libres. Ces relations, qui peuvent se développer dès l'instant qu'elles sont libres, peuvent bénéficier à la fois au peuple de France et au peuple d'Algérie. La délégation du Gouvernement provisoire de la République algérienne est ici avec le ferme désir de réussir. Cependant, cinq ministres algériens sont encore détenus. Leur détention qui dure depuis près de cinq ans est intervenue après capture, alors qu'ils assuraient une mission de paix. Il convient qu'il soient associés à la négociation.

« Pour peu que nous abordions les vrais problèmes dans leur contexte réel, nous sommes sûrs que nous aboutirons à la paix dans le respect des aspirations profondes d'un peuple qui a dans la lutte gagné son droit à une vie nationale authentique. »

M. Joxe reprend ensuite la parole. Il estime que certains problèmes de méthode doivent être réglés, notamment :

— La question du compte rendu : chaque délégation pourrait rédiger son propre procès-verbal;

— Les questions de presse : les présidents pourraient, en fin de journée, confronter leur position, ou chaque délégation pourrait agir pour son compte;

— Les questions de méthode : l'ensemble des problèmes devrait être examiné au préalable en séance plénière. Des commissions pourraient ensuite être saisies de problèmes particuliers tels que : la suspension des opérations offensives, les garanties de l'autodétermination ou le statut des communautés.

En outre, des contacts directs pourraient être établis entre présidents ou experts.

M. Joxe insiste pour que la plus grande latitude préside à l'organisation des travaux.

La séance est suspendue d'un commun accord jusqu'à 12 h.

*
**

À la reprise de séance, *M. Krim* précise la position de sa délégation sur les points suivants :

1° Prenant acte des décisions qui viennent de lui être communiquées sur le sort des cinq ministres du G.P.R.A. actuellement détenus [1], il demande comment sa délégation pourra entrer en contact direct avec eux.

2° Pour lui comme pour M. Joxe, le compte rendu des travaux doit être établi par chaque délégation.

3° Chaque délégation, selon lui, doit organiser librement ses relations avec la presse. Cela n'exclut pas cependant l'éventualité de « communiqués communs ». Le débat sur certaines questions pourrait, d'un commun accord, être gardé secret.

4° Tous les problèmes, à son avis, doivent être, au préalable, débattus en séances plénières. Une fois l'accord intervenu sur les grandes lignes, il seta sans doute utile de constituer des commissions.

Le principe de rencontres entre experts peut être retenu, mais les modalités de ces rencontres devront être discutées dans chaque cas.

M. Joxe précise que les cinq personnes assignées à résidence pourront recevoir des visites. Tout contact direct avec la délégation du F.L.N. est, cependant, impossible.

Les opérations de transfèrement sont en cours, mais les modalités n'en sont pas encore connues.

Chaque délégation entretiendra ses relations avec la presse selon le système qui a été arrêté et qui comporte un accréditement distinct des journalistes.

L'accord sur la méthode de travail étant établi, il faudra avant de créer des commissions que la discussion générale ait suffisamment progressé.

M. Joxe se déclare enfin disposé à étudier toutes nouvelles questions qui pourraient surgir et à examiner toutes suggestions qui seraient faites. Aucun sujet ne doit être écarté par principe.

Deux déclarations, ajoute-t-il, ont été entendues sans que la seconde d'ailleurs ait pu constituer une réponse à la première, puisque chaque délégation a mis au point sa position sans connaître celle de l'interlocuteur. Les questions posées par chaque délégation méritent réflexion; un large échange de vues est indispensable. Certains points ont déjà été précisés, des problèmes ont été soulevés. Il convient de les aborder de front.

M. Ahmed Francis évoque le « contact avec les ministres détenus ». Mis en résidence surveillée, ils devraient avoir la possibilité de s'entretenir avec « qui ils veulent » ou, au moins, de recevoir des visites. « Responsables au même titre que les membres de la délégation F.L.N. », ils doivent pouvoir être consultés dans l'intérêt même de la négociation. Les modalités de ce « contact physique », qui ne peut prendre la forme de conversations téléphoniques depuis Évian ou la Suisse, doivent être définies et une réponse précise doit être donnée à ce sujet.

M. Krim insiste à son tour pour que des échanges de vues directs puissent avoir lieu entre sa délégation et les « ministres algériens », dans l'intérêt même de « la négociation et de la paix ».

[1] Voir ci-dessus, p. 775 (note).

Le ministre d'État retient que la délégation F.L.N. invoque l'intérêt de la négociation et de la paix pour entrer en contact direct avec Ben Bella et ses compagnons. Il faut observer cependant que le geste d'apaisement du Gouvernement a des limites.

M. Boumendjel pose la question du double accréditement de certains journalistes. Il demande que sa délégation puisse entrer en contact, à Évian, avec des journalistes qui sont en même temps accrédités auprès d'elle à Genève, et auprès de la délégation française à Évian, avec des journalistes qui sont en même temps accrédités auprès d'elle à Genève, et auprès de la délégation française à Évian. Les deux délégations devraient, à son avis, pouvoir entretenir des relations, aussi bien en France qu'en Suisse, avec les journalistes accrédités auprès d'elles.

M. Joxe répond que dans les conditions actuelles, le siège de la délégation F.L.N. étant en Suisse, il n'est pas possible qu'elle reçoive des journalistes à Évian.

M. Ahmed Francis intervient à son tour dans le sens de M. Boumendjel.

M. Krim admet qu'il s'agit là d'une question secondaire. Néanmoins, *M. Boumendjel* précise que cette question reste posée et qu'il entend bien la soulever de nouveau.

Après un échange de vues sur les jours fériés de la semaine suivante, la reprise des travaux est prévue, d'un commun accord, pour le mardi 23 mai à 10 heures 30.

II

Deuxième séance

Mardi 23 mai 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 30;
La séance est suspendue à 12 h. 30.

Après-midi : La séance est reprise à 15 h.;
La séance est levée à 16 h. 10.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

M. Joxe prend la parole pour demander à la délégation du F.L.N. si elle a une déclaration à faire.

M. Krim précise qu'avant d'effectuer un exposé général de la position politique de sa délégation, il entend reprendre la demande formulée le samedi précédent : les cinq

« ministres d'État » algériens actuellement détenus doivent avoir la « possibilité d'avoir un contact physique » avec lui-même et avec ses collègues.

Il souligne l'importance de sa demande :

— Cette libération serait une réparation morale et politique, une satisfaction donnée à l'opinion algérienne, et dans l'avenir, elle garantirait la bonne application des accords qui seront éventuellement passés,

— L'association aux discussions de ministres « membres de la direction collégiale du F.L.N. » renforcerait la « caution » dont jouit sa délégation,

— Ces personnalités sont des dirigeants responsables du mouvement national algérien : elles auraient dû être mises en liberté dès le jour où le principe de l'autodétermination a été reconnu.

M. Joxe confirme le refus qu'il a opposé lors de la séance du 20 mai [1]. Il expose le régime de la résidence surveillée auquel ces personnes sont soumises. Ce régime comporte les éléments suivants :

— Ces personnes demeurent actuellement dans la région d'Angers, au château de Turquant, maison de vacances des magistrats;

— L'immeuble est soumis à une garde extérieure, mais non à une garde intérieure;

— La liberté de circulation des intéressés est totale à l'intérieur de la maison et du jardin;

— Leurs communications avec l'extérieur sont assurées dans les conditions suivantes :

- liberté de communication avec les avocats mais non avec la presse;
- autorisation de recevoir des visites et de téléphoner après approbation du garde des Sceaux;
- liberté de la correspondance;
- interdiction de recevoir de délégation.

M. Joxe conclut en constatant que le régime actuel ne laisse pas aux membres de la délégation du F.L.N. de possibilité de contacts physiques directs avec les personnes en cause. Il relève que la délégation F.L.N. a accru ses exigences puisque, maintenant, elle demande la mise en liberté de Ben Bella et de ses compagnons.

M. Krim répond qu'en effet, sa demande implique la libération « totale » des intéressés et leur participation à la négociation « en leur qualité de ministres d'État ». En effet :

— Cette libération est demandée dans l'intérêt de la paix,

— De nombreux exemples de libération de chefs de mouvements nationaux de pays en voie de décolonisation pourraient être cités à l'appui de sa thèse.

S'il a reçu des explications sur le régime auquel les détenus sont soumis, a-t-il ajouté, il n'en attend pas moins une nouvelle réponse au problème qu'il vient de soulever.

M. Krim procède ensuite à l'exposé général de la position politique de sa délégation.

Depuis cent-trente ans, dit-il, le peuple algérien s'élève contre un système colonialiste aujourd'hui périmé. La guerre a permis de poser ce problème dont le règlement permettra seul l'établissement de la paix en Algérie. La réunion d'Évian n'a pas d'autre but.

Les deux parties ont admis la procédure de l'autodétermination, le gouvernement français le 16 septembre 1959 [2], le G.P.R.A. le 28 septembre 1959 [3]. Le 30 mars 1961, dans deux communiqués concertés et publiés en même temps, les deux gouvernements se sont déclarés d'accord pour discuter des conditions d'application de l'autodétermination et des problèmes qui s'y rattachent.

Ainsi, l'accord a été réalisé sur l'objet de la négociation, à savoir le contenu politique de l'autodétermination.

(1) Dont le compte rendu est ci-dessus reproduit p. 772 et suiv.
(2) Lors d'une allocution du général de Gaulle : *D.D.F.,* 1959-II, n° 132 (note).
(3) *D.D.F.,* 1959-II, n° 165 (note).

L'autodétermination est un principe fondamental qui permet à un peuple de déterminer son destin : elle est la projection, sur le plan pratique, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, selon les termes de la charte des Nations Unies.

L'application de ce principe pose deux questions essentielles :

1° Sur quel territoire l'autodétermination va-t-elle s'appliquer ? Le G.P.R.A. estime qu'elle doit s'appliquer « sur tout le territoire national algérien ». Diviser ce territoire pour restreindre l'autodétermination à certaines de ses parties en est la négation.

2° À quelle population l'autodétermination permettra-t-elle de s'exprimer ? L'autodétermination est un « droit collectif », elle s'applique à une « entité » : le peuple algérien. Celui-ci doit disposer de lui-même à la majorité et la minorité doit accepter le verdict de la majorité. Dès lors, il ne peut pas être question de procéder à des regroupements ou à une partition.

« Se prévaloir de la protection des ressortissants français » pour justifier la partition est un faux problème : cette exigence n'est qu'une « atteinte à la souveraineté d'un État appelé à se constituer. » Elle est fondée sur un « postulat », à savoir que l'Algérie n'assurera pas leur protection. Or, l'indépendance ne débouche pas sur le ressentiment.

Par contre, la partition ne permet pas de créer un État politiquement viable : les précédents internationaux l'attestent.

La souveraineté appartient au peuple algérien qui doit se prononcer sur son sort. Après avoir acquis son indépendance, il lui appartiendra d'établir des rapports particuliers avec la France. Dans ces conditions, la question à poser au peuple algérien devrait être ainsi libellée :

« L'Algérie désire-t-elle se constituer en État indépendant, souverain à l'intérieur ou à l'extérieur ? OUI ou NON ».

Le devenir du peuple algérien ne doit donc pas être défini en dehors de lui. Les États de l'Entente se sont refusés à discuter de leurs relations avec la France avant d'avoir obtenu leur indépendance; la France d'ailleurs a admis cette thèse : elle n'a conclu que récemment les accords qui la lient à ces États.

Mais l'indépendance ne suppose pas « l'absence de rapports particuliers entre la France et l'Algérie ». C'est donc un faux problème de présenter ainsi l'indépendance et de la qualifier de sécession.

Les positions de la délégation du G.P.R.A. sont donc les suivantes :

Dans le cadre de l'indépendance « effective », des rapports particuliers peuvent être établis sur un pied d'égalité entre deux pays et deux peuples libres. Des pays colonisés ont ainsi organisé leurs relations avec des pays ex-colonisateurs.

« Représentants du peuple algérien, ajoute *M. Krim*, nous entendons négocier avec vous, mais toute négociation parallèle est nuisible au rétablissement de la paix; ce dont nous devons discuter se limite aux garanties d'application de l'autodétermination. »

Il serait « irréaliste » en effet de cesser les hostilités sans que les objectifs politiques fondamentaux aient fait l'objet d'un accord qui permettrait le règlement des problèmes militaires.

Cet accord doit avoir pour objet de « créer les conditions nécessaires pour que le peuple algérien puisse prendre en mains son destin ». Le peuple ne peut plus être maintenu sous la souveraineté française car, depuis le 16 septembre 1959, et surtout depuis le 5 janvier 1961, « l'Algérie est sortie du cadre de la République française [1] ».

Sa délégation, fait-il remarquer, tient à envisager avec réalisme l'avenir de l'Algérie : elle admet que cette Algérie devenue indépendante entretiendra des rapports avec la France. La délégation est donc prête à engager toutes les discussions, pourvu qu'elles n'aient pas de caractère « dilatoire ».

[1] C'est en fait le 6 janvier que s'ouvrait le référendum sur le principe de l'autodétermination et le projet de loi portant organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie.

***

M. Joxe, après avoir demandé à M. Krim de reprendre sa dernière phrase, constate que celle-ci suppose bien que tous les sujets peuvent être abordés et qu'il n'y a pas de limites à la discussion.

Il pose aussitôt une question : « Sur quoi fondez-vous l'idée que l'Algérie est sortie de la République française ? ».

M. Krim répond que, depuis le moment où son droit à l'autodétermination a été reconnu, le peuple algérien détient sa souveraineté et doit avoir toute liberté pour choisir son destin.

M. Joxe répond qu'à son avis, le peuple algérien est libre de choisir son avenir, mais que cette liberté et le problème de la souveraineté sont deux notions différentes.

L'adoption du principe d'autodétermination ne peut avoir pour effet de faire sortir l'Algérie du cadre de la République : l'Algérie reste donc totalement sous la souveraineté française.

M. Joxe demande à la délégation du F.L.N. de définir la méthode de travail qu'elle entend adopter.

Après un échange de propos sur l'organisation du travail, mardi, et la suspension des travaux pendant la journée du lendemain en raison de la fête de l'Aïd El Kébir, il est admis qu'une suspension de séance va avoir lieu.

La séance est suspendue.

***

La séance est reprise à 11 h. 50

M. Joxe fait part des réactions de sa délégation sur certains points de l'exposé de M. Krim.

1° L'autodétermination n'est qu'une procédure qui permet aux citoyens de se prononcer démocratiquement sur leur sort. L'adoption de cette procédure n'a jamais entraîné de transfert de souveraineté. Tous les précédents internationaux sont dans le même sens : le régime de la souveraineté ne change qu'au jour du transfert des responsabilités et des compétences.

2° Il n'est pas possible d'accepter que par respect pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le verdict de la majorité s'impose à la minorité.

Il estime que la procédure de l'autodétermination s'inspire bien du principe démocratique.

Une distinction est ici indispensable entre le vote politique qui a lieu à l'intérieur d'un État et qui se renouvelle et le vote qui créée une situation définitive. Dans un vote politique ordinaire qui se déroule dans le cadre d'un État, la minorité, les minoritaires, sont protégés par une limite de droit et par une limite de fait :

— par une limite de droit : dans une démocratie, les lois garantissent normalement aux citoyens, qu'ils soient minoritaires ou majoritaires, le respect d'un certain nombre de droits fondamentaux;

— par une limite de fait : dans une démocratie, le vote politique est toujours renouvelé, c'est-à-dire que, après un délai, la minorité peut espérer, grâce à de nouvelles élections, devenir la majorité et remettre en cause les décisions antérieures.

Ces compensations de fait et de droit, qui (*sic*) ont pour effet que la démocratie est bien, selon les termes mêmes de la charte des Nations Unies, ce régime où « les droits de l'homme sont protégés par un régime de droit » « L'homme n'y est pas contraint en suprême recours à la révolte contre la tyrannie et l'oppression », mais ces compensations n'existent pas *a priori* lorsqu'il est procédé à une consultation politique en droit international :

— La limite de droit n'existe pas : le pays dont le destin politique est soumis au vote d'autodétermination n'étant pas encore un État, ne dispose pas de l'appareil législatif

nécessaire pour protéger les droits fondamentaux de l'homme et les droits particuliers de la minorité;

— La limite de fait fait également défaut : le vote politique d'autodétermination ne pourra être remis en cause, comme peuvent toujours l'être les décisions politiques prises sur le plan interne.

La mise en œuvre de l'autodétermination ne doit pas conduire à la construction d'un État qui serait rapidement menacé par des troubles internes. Pour parer à ce danger, il faut établir des règles de coexistence pacifique entre les minoritaires et les majoritaires. Nous ne voulons pas d'une minorité battue. Tout le droit international nous éclaire sur les garanties à donner aux minoritaires; c'est là notre préoccupation essentielle. Si nous n'arrivons pas à établir très clairement des rapports harmonieux entre majoritaires et minoritaires, nous courons le risque de la partition. Nous ne la souhaitons pas, mais si nous y sommes forcés, nous envisagerons clairement cette situation qui entraînerait notre refus d'examiner les vrais problèmes.

Quelle que soit la conclusion des négociations engagées avec les représentants des combattants qui se disent les représentants du peuple algérien, conclut *M. Joxe*, le dernier mot appartiendra aux populations algériennes qui devront se prononcer sur le fond de trois options ouvertes à leur choix. il est donc nécessaire d'explorer complètement ces options.

À la suite d'une demande de *M. Saad Dahlab* relative à la partition, *M. Joxe* explique de nouveau que lorsque la majorité et la minorité, dans un vote d'autodétermination, se ne prononcent pas dans le même sens, il faut rechercher un régime organique leur permettant de vivre ensemble. En l'absence d'un tel régime, il n'y a pas d'autre solution que séparer les majoritaires des minoritaires.

***

M. Boumendjel demande à M. Joxe s'il considère les membres de la délégation du G.P.R.A. comme les « représentants authentiques du peuple algérien ».

M. Joxe répond par la négative. Il estime seulement que les membres de la délégation du F.L.N. sont les « représentants des combattants ». Ils ne sont pas les représentants authentiques du peuple algérien.

M. Boumendjel désirerait savoir ce que signifie la formule selon laquelle le dernier mot appartient au peuple algérien.

M. Joxe répond que les conclusions éventuelles des travaux d'Évian n'engagent pas les populations algériennes : elles ont pour objet d'éclairer leur choix et non de le leur dicter. C'est ainsi que les relations entre les majoritaires et les minoritaires doivent être fixées par un statut organique qui est indispensable à l'Algérie, pays multicommunautaire. Cette question est « au cœur du problème algérien » et elle doit être posée au peuple algérien.

Après une discussion de méthode, il est admis que :

— les deux délégations siégeront un jour sur deux,
— les travaux devront être entourés d'une certaine discrétion,
— la discussion pourra porter sur tous les sujets.

La séance est suspendue à 12 h. 30.

***

La séance est reprise à 15 heures.

M. Joxe propose de poursuivre l'échange de vues commencé le matin. Il indique que certains membres de sa délégation ont des observations à présenter.

M. Tricot relève la comparaison que la délégation du F.L.N. a faite entre l'Algérie et les pays de l'Entente où les situations sont profondément différentes :

— En Algérie, le principe de l'autodétermination a fait l'objet d'un accord, mais il reste à définir entièrement le contexte;

— Dans les pays de l'Entente, des États existaient déjà dans le cadre de la Communauté. Ces États n'ont accédé à l'indépendance qu'après une évolution continue qui s'est réalisée par étapes à partir de la loi-cadre de 1956. Leurs gouvernements avaient des rapports de droit et de fait avec le gouvernement français. Dans un tel contexte d'association, l'ultime étape pouvait être franchie sans que de nouveaux accords soient passés. Enfin, ces pays se trouvaient dans des situations très différentes :

- Ils n'avaient pas connu la guerre,
- Ils ne comportent pas de diversité des communautés.

Il ne peut donc être question d'invoquer cet exemple à l'appui de la thèse du F.L.N.

De même que la conclusion de cet accord demande des délais, le colonel *de Pazzis* rappelle que selon le F.L.N., le cessez-le-feu est subordonné à un accord politique. Ainsi peut-on parvenir au cessez-le-feu par des menées progressives. Pour sa part, le Gouvernement a déjà prescrit l'interruption des opérations offensives. Des mesures bilatérales, pour progresser dans le sens de la paix, lui paraissent souhaitables, telles que la condamnation du terrorisme, mesure qui pourrait précéder une cessation définitive des hostilités.

M. Krim regrette que cette décision ait été unilatérale, car les délégations sont venues à Évian pour y négocier l'ensemble des problèmes politiques et militaires de l'Algérie. Le cessez-le-feu ne pourra intervenir qu'après un accord de principe sur les problèmes fondamentaux.

M. Tricot remarque que l'interruption des opérations offensives, dont le gouvernement français a pris l'initiative, est un acte unilatéral qui n'est pas créateur d'obligations pour l'autre partie.

M. Joxe souhaite que l'on s'entende sur le vocabulaire utilisé. Le feu ne cessera pas sans qu'un accord politique ait été conclu. Sur ce point, les deux délégations ont la même position : pas d'accord politique sans cessation des hostilités; pas de cessation des hostilités sans accord politique. Mais des phases intermédiaires peuvent être prévues : ainsi, une trêve de fait sans caractère définitif peut intervenir préalablement à un accord. L'initiative du Gouvernement tend à épargner les vies humaines, à libérer les hommes et à leur permettre de se consacrer à autre chose qu'au combat.

Pour des raisons d'ordre psychologique et moral, il souligne enfin qu'il ne sera pas possible de discuter très longtemps si les combats continuent.

***

M. Joxe reprend l'analyse des trois solutions proposées le 16 septembre 1959 : la sécession, la francisation et la solution de souveraineté comportant une association de l'Algérie et de la France.

La francisation ne pose aucun problème nouveau. Par contre, les deux autres solutions permettent d'envisager l'indépendance de l'Algérie; les accords prévus dans le cadre de la troisième solution ne restreindront pas en effet sa souveraineté.

Dans l'hypothèse d'une Algérie souveraine à l'intérieur et à l'extérieur, deux cas se présentent :

- ou bien un système organique des rapports entre les individus pourra être mis en place,
- ou bien il ne pourra pas l'être.

S'il ne peut pas l'être, le risque d'une partition est créé. En ce cas, l'Algérie fera sécession, mais la France prendra alors les précautions essentielles.

Si ce système de rapports peut être mis en place, et si l'Algérie souveraine veut établir des liens avec la France, celle-ci est prête à étudier cette solution.

La France souhaite seulement que les aspects de chacune des hypothèses soient examinés. Dès lors, deux hypothèses doivent être envisagées :

— celle d'une Algérie indépendante faisant sécession avec la France,

— celle d'une Algérie souveraine conservant dans sa pleine souveraineté des liens particuliers avec la France.

En toutes circonstances, et quelle que soit la solution finale, il est nécessaire de conclure un accord sur le cessez-le-feu et d'organiser le vote d'autodétermination.

***

M. Saad Dahlab : « C'est uniquement pour voir clair que je vais intervenir. Nous avons exposé nos thèses; vous nous avez exposé les vôtres, et nous ne savons rien de nouveau. Il va maintenant falloir arriver au sujet lui-même, au problème concret. Vous vous dites prêts à examiner tous les problèmes, je me demande en quoi consistent ces problèmes.

« Un problème en tout cas est facile à aborder : celui de l'autodétermination. Quelle sera l'organisation du scrutin, quelles seront les garanties qui permettront de s'exprimer librement... ? Nous sommes venus ici pour discuter de ces garanties. Mais s'il s'agit de prédéterminer l'avenir de l'Algérie, vous devez vous exprimer clairement. Pour nous, seul le peuple algérien libre et souverain pourra fixer le sort de l'Algérie. »

M. Krim insiste sur le second point de l'exposé de M. Saad Dahlab, à savoir qu'il est prêt à aborder l'examen de tous les sujets si le règlement des questions qu'il comporte peut faciliter le règlement du problème.

M. Ahmed Francis ajoute que le problème des garanties de l'autodétermination n'est d'ailleurs que « technique » et même secondaire.

M. Joxe répond que :

— le problème des garanties de l'autodétermination devra forcément être abordé,

— ces garanties seront accordées en tout état de cause,

— il prend note de l'importante remarque du Dr Francis, qui considère ce problème de procédure comme secondaire.

***

M. Boumendjel demande à connaître le contenu des deux sortes d'indépendance envisagées. Le mot « sécession », dit-il, est ambigu. Pour nous, il va de soi qu'il y aura des rapports entre l'Algérie et la France, mais où commence la sécession ? « La sécession doit être placée dans le processus indiqué ce matin. Compte tenu de la formule que nous avons proposée, considérez-vous qu'il y a ou non sécession ? Nous estimons pour notre part qu'il n'y aura pas sécession, car l'Algérie aura des rapports avec la France ».

M. Tricot : « La sécession est une indépendance acquise sans que les problèmes fondamentaux soient réglés : tel le problème des garanties à accorder aux minoritaires. Elle est une rupture, un arrachement.

« Votre processus n'implique sans doute pas forcément la sécession, mais il comporte des lacunes car rien n'est prévu, sauf la soumission de la minorité à la majorité. »

M. Boumendjel : « La Côte-d'Ivoire a-t-elle fait sécession lorsqu'elle a demandé à être indépendante ? »

M. Joxe : « Je crois que le problème algérien doit être traité en soi et non par référence à des exemples qui ne peuvent l'éclairer. Les communautés qui vivent ensemble en Algérie ne se sont pas, malgré sept ans de guerre, opposées irrémédiablement les unes aux autres et notre tâche est de déterminer dans quelles conditions elles pourront cohabiter ».

M. Krim : « Le peuple algérien indépendant discutera avec la France. Il n'est pas question que l'Algérie cesse toute relation avec la France et fasse ainsi sécession. Mais

c'est au peuple algérien à se prononcer sur la nature de ces relations. Il y a deux façons de parvenir à l'indépendance : l'arracher par une victoire militaire ou y parvenir en commun aux termes d'un accord dans lequel il n'y ait ni vainqueur ni vaincu »;

M. Joxe : « Je dirai plutôt que nous sommes ici parce que ce que nous avons à faire est l'avenir.

« Je vous propose que notre prochaine réunion se tienne jeudi à 10 h. 30. »

M. Joxe ajoute qu'en l'état actuel de la discussion, il lui paraît opportun d'éviter un trop grand nombre de déclarations à la presse.

M. Ahmed Francis admet qu'il convient d'être pour l'instant le plus discret possible.

La séance est levée à 16 h. 10.

III

Troisième séance
Jeudi 25 mai 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 30;
Interruption à 11 h. 40 et reprise à 12 h.15.
La séance est levée à 13 h. 20.

Après-midi : Ouverture de la séance à 15 h. 05;
La séance est levée à 15 h. 55.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 30

M. Joxe prend la parole pour constater qu'à l'ouverture de cette troisième séance, l'examen des déclarations faites par la délégation du F.L.N. appelle certaines réponses.

La discussion générale doit se poursuivre sans aucune exclusive; d'ores et déjà, certains sujets doivent être abordés :

I. *Le problème de l'organisation de l'Algérie future.*

La manière dont la délégation du F.L.N. évoque ce problème nous cause les plus vives inquiétudes et certaines formules que vous avez employées nous paraissent particulièrement décevantes.

a. Vous avez d'abord dit que la « minorité doit s'incliner devant le verdict de la majorité ».

Je ne peux laisser passer cette affirmation qui ne vaut que pour un État déjà constitué. En effet, les votes politiques ordinaires qui permettent d'élire une assemblée ou un parlement ne doivent pas être confondus avec le vote politique exceptionnel qui permet de passer un véritable contrat social entre les membres d'un État appelé à se constituer :

— Dans un vote politique ordinaire, la minorité trouve normalement une garantie de droit dans la loi qui assure le respect d'un certain nombre de règles fondamentales destinées à la protéger et une garantie de fait dans l'espoir de l'emporter lors de nouvelles élections.

— Dans un vote politique de caractère exceptionnel tel que le vote d'autodétermination, ces garanties ne peuvent exister, car il est impossible de remettre en cause le sort de l'État. Dès lors, des garanties d'une autre essence doivent être accordées aux minoritaires.

b. Vous avez dit ensuite que « l'indépendance ne débouche pas sur le ressentiment ».

Cette déclaration d'intentions, quelle que soit sa valeur, ne suffit pas à calmer nos inquiétudes.

Nous ne pouvons pas donner notre confiance dans la nuit.

c. Vous avez justement qualifié l'Algérie d'« État appelé à se constituer ».

L'Algérie pose en effet un problème original qui appelle des solutions précises. Une harmonie constante doit régner dans les rapports entre majoritaires et minoritaires.

Le million de non-musulmans qui vivent en Algérie à côté des 9 millions de musulmans constitue une population attachée depuis plus d'un siècle à l'œuvre accomplie, à sa terre, à ses morts. Les deux populations, malgré la guerre, ne sont pas séparées par un fossé irréductible. Elles vivent pourtant dans l'inquiétude et dans l'angoisse : il importe de porter remède à cet état de choses en organisant la coexistence pacifique des communautés.

d. Vous nous dites enfin : « Arguer de la protection des intérêts des ressortissants français pour justifier la partition de l'Algérie, c'est poser le postulat que l'État algérien ne veut ou ne veut assurer cette protection ».

Là n'est pas le problème.

Si la définition précise des rapports entre les communautés n'est pas établie à l'avance, de telle sorte que la minorité bénéficie de toutes les garanties nécessaires, le risque de partition ne peut être évité. Cette partition, nous ne la souhaitons pas et je le redis. Mais il convient d'être bien au clair : si l'État à construire n'est pas parfaitement structuré, il risque de se dissocier au premier heurt entre les communautés.

Vous nous dites que la partition crée une situation non viable et vous évoquez à ce titre l'exemple de partages territoriaux qui ont donné des résultats défavorables. Mais vous n'avez pas cité d'autres exemples où le partage s'est imposé, même à des États musulmans, comme la conséquence inéluctable du refus de coexistance entre deux communautés : tel est le cas de l'Inde et du Pakistan.

L'exemple des États où plusieurs communautés vivent en paix fournit de meilleurs précédents. Nous sommes à une époque où l'équilibre politique doit résulter de la réflexion et non plus du hasard, où les peuples ont atteint la maturité et peuvent d'avance penser leur destin; successivement, et dans des conditions bien différentes, la Suisse, le Canada, le Liban ont réalisé cet équilibre.

La souveraineté au dedans et au dehors, l'indépendance n'excluent pas le respect des communautés, respect qui doit se traduire en engagements, en contrats dont chacun doit connaître les termes.

e. Pour justifier la confiance que vous demandez dans un avenir qui serait à votre sens exempt de ressentiment, vous évoquez encore d'autres précédents qui ne me convainquent pas.

La Tunisie, le Maroc, les États de l'Entente, ont, chacun en ce qui les concerne, abouti à l'indépendance et à la souveraineté dans des conditions qui ne se comparent en rien au problème de l'Algérie. Soit qu'il s'agisse d'États anciens, soit qu'il s'agisse d'États nouveaux que nous avons conduits par étapes ou progressions à la souveraineté, ni les uns ni les autres ne comptent dans leur population un élément d'origine européenne fixé d'aussi longue date sur son territoire.

L'Algérie est dans une situation profondément différente : deux masses y vivent, dans un climat passionnel, une terreur qui ne diminue pas. Responsable des rapports entre les deux communautés de l'Algérie aux yeux de ses ressortissants et du monde, la France est aussi responsable de leur avenir : elle ne peut laisser l'Algérie livrée au chaos, à l'angoisse, aux combats.

La France entend rechercher une solution sans opprimer personne. La France est prête à quitter ceux qui veulent la quitter : elle l'a affirmé en ce qui concerne l'Algérie; elle l'a démontré en ce qui concerne d'autres pays. Elle ne peut toutefois abandonner ceux qui ont eu confiance en elle; elle doit mettre tout en œuvre pour leur garantir des conditions de vie acceptables dans un État que, faute de meilleure expression, j'appellerai « multicommunautaire ». Le droit international et notamment le droit de la Société des Nations et des Nations Unies lui en font une obligation.

Je crois qu'une solution humaine est seule capable de calmer l'inquiétude des esprits et de retenir les minoritaires sur cette terre qu'ils voudraient ne pas quitter. Elle devra répondre à la situation « spécifique de pays » de telle sorte que la majorité n'y écrase pas la minorité. Il faut pour cela :

— reconnaître aux minoritaires le libre exercice de leurs droits comme la pleine jouissance de leurs libertés;

— « organiser » un système de garanties qui assure efficacement le respect de ces droits et de ces libertés.

***

M. Joxe indique alors comment le Gouvernement envisage les possibilités d'une solution.

A. *La reconnaissance des droits et des libertés.*

1° *La nationalité*

Les droits et les libertés d'un individu sont la conséquence de sa nationalité, les attributs de sa citoyenneté. La France estime que les minoritaires qui désirent continuer à vivre en Algérie doivent être citoyens algériens : de là, découle le principe de la stricte égalité des droits.

La France désire aussi conserver aux minoritaires la nationalité française, pour deux motifs :

— motif d'ordre national : la France ne peut ni ne veut retirer leur nationalité française à des citoyens qui ont toujours montré leur attachement à leur mère-patrie; leurs sentiments ne peuvent être méconnus;

— motif d'ordre pratique : pour rassurer les minoritaires et les retenir, ils doivent, s'ils le désirent, pouvoir rentrer en France et y jouir de tous les droits de citoyen.

2° *Les droits généraux des minoritaires*

En tant que citoyens algériens, les minoritaires seront normalement soumis aux devoirs et aux obligations de tous les citoyens; ils devront bénéficier de toutes les libertés individuelles et de toutes les libertés publiques; leurs biens et leurs intérêts seront respectés. Aucune discrimination de fait ou de droit ne sera établie entre eux et les autres citoyens algériens.

En tant que minoritaires, ils auront droit au respect de leurs particularismes : le libre exercice de leur religion, la liberté de recevoir l'enseignement de leur choix, le bénéfice de leur statut personnel.

Citoyens algériens minoritaires, ils devront être assurés d'une juste place dans la vie publique et dans la gestion des affaires publiques : ils devront avoir une représentation authentique correspondant à leur importance numérique et à leurs intérêts au sein des autorités publiques et gouvernementales comme dans les assemblées nationales, économiques et locales.

En particulier, la population minoritaire étant essentiellement groupée dans les villes et s'y trouvant parfois en nombre important, il conviendra d'instituer dans certaines de ces villes un système qui apportera aux minoritaires les assurances qu'ils attendent pour leur sécurité comme pour une représentation valable dans les organes de gestion de la cité. Tout cet ensemble peut appeler des contreparties : dans les municipalités françaises, les travailleurs algériens pourront être de la même façon associés à la gestion des affaires locales.

B. *L'organisation des garanties*

1° D'abord, les minoritaires doivent se voir reconnaître la possibilité de se grouper. Il sera institué à cet effet une « Communauté » qui ne sera pas un organe politique, mais un groupement qui participera à la représentation des minoritaires et à la défense de leurs intérêts.

2° Ensuite, un système juridictionnel approprié doit être organisé; certes, les minoritaires seront toujours justiciables des juridictions algériennes normales, sous réserve de modalités d'adaptation à déterminer en ce qui concerne leur composition. Mais, au cas où les minoritaires s'estimeraient lésés par une mesure quelconque ou par une décision de justice, une voie de recours spéciale doit être prévue : il faut, d'abord, que la justice algérienne comporte une juridiction particulière qui serait chargée de statuer sur ces litiges; c'est la justice algérienne qui doit principalement être appelée à veiller au respect des droits des minoritaires. Il faut, aussi, prévoir qu'éventuellement, une autre juridiction pourrait être saisie : suprême garantie des droits des minorités, il s'agirait d'une juridiction constituée sur le plan international.

***

L'existence d'une minorité en Algérie pose un problème essentiel, celui d'hommes qui veulent rester français, sans distinction d'origine ni de race. Ce problème a un aspect particulièrement délicat qui est celui des éléments de la minorité qui ne sont pas européens de souche, mais qui nous ont fait confiance. Cette question ne peut être ignorée; c'est une question d'honneur non seulement de ne pas les rejeter, mais encore de faire qu'ils ne puissent en rien souffrir de vengeance ou d'exaction.

Je ne cache pas à mes interlocuteurs que la pensée qui domine mon exposé est, comme vous aviez pu vous en apercevoir, l'idée de l'association, mot dont je savais que vous ne l'aimiez guère. Mais le problème est de savoir si nous allons envisager sérieusement l'avenir. Les résultats de nos délibérations n'ont pas sur ce point pour but d'engager les populations algériennes, mais bien de les éclairer au jour où elles auront à faire connaître leur choix.

***

II. *Différents problèmes relatifs à l'interruption unilatérale des actions offensives*

La suspension des opérations offensives dont nous avons pris l'initiative ne saurait être qualifiée de « chantage », de « manœuvre », ou de « mystification ». Ces mots, il est vrai, n'ont pas été prononcés à la table de négociations. J'ai fait valoir que cet acte unilatéral a eu pour seul objet de détendre la situation, d'épargner des vies humaines, de ramener la paix. En effet, l'armée française a rempli trois tâches en Algérie : elle y a fait la guerre; elle y a maintenu l'ordre; elle y assume une mission sociale. C'est la première fois qu'une armée ne s'est pas livrée à une action de reconquête.

Les premiers résultats de notre initiative paraissent cependant décevants : le terrorisme n'a pas cessé; il a même plutôt augmenté. Cette situation n'est admissible que pour un temps : psychologiquement et moralement, elle ne pourrait se prolonger.

L'intervention d'une solution bilatérale est souhaitable. Celle-ci peut d'abord ne pas consister en une cessation des hostilités qui accompagne nécessairement un accord politique. Elle pourrait au moins commencer par une condamnation du terrorisme.

Les mesures prises par la France comportent d'autre part la libération de 6.000 personnes par tranches de 2.000. La libération d'une première tranche se termine aujourd'hui; la libération de 2.000 autres personnes sera achevée le 4 ou le 5 juin; vers le 15 juin, les derniers seront libérés.

Ces mesures d'apaisement concernent aussi M. Ben Bella et ses compagnons. Vos demandes se sont précisées; vous avez d'abord soulevé la question d'un contact, puis d'un contact « physique »; vous demandez maintenant leur libération pour qu'ils participent à la négociation. Je rappelle que, sous le régime actuel, seules des visites autorisées par le garde des Sceaux sont permises; je rappelle aussi ce que le général de Gaulle a déclaré le 11 avril [1] :

« Dès lors que cesseraient, d'un commun accord, les combats et les attentats, autrement dit qu'il y aurait le cessez-le-feu, alors nous ne retiendrions certainement pas Ben Bella et ses compagnons. Nous les renverrions d'où ils sont venus, c'est-à-dire à Rabat. Car tant que la guerre continue, nous allons pas lui restituer l'un de ses chefs. Mais dès lors que la guerre a cessé, alors il n'y a plus de prisonniers. »

Enfin, les mesures d'ordre civil ont été prises : suppression du couvre-feu, rétablissement de la liberté de circulation des céréales et des biens de consommation, remise au travail des populations.

Il n'y a pas lieu d'entamer de polémique sur les mesures que nous avons décidées unilatéralement, mais ceux-ci qui prennent la responsabilité de prolonger les attentats doivent mesurer le risque qu'ils assument.

*
**

III. La discussion générale ne doit exclure aucun sujet; certaines questions doivent notamment être évoquées :

— les bases;

— les garanties de l'autodétermination : à notre sens, il s'agit là d'un problème de procédure qui porte essentiellement sur le rétablissement des libertés, l'organisation de la consultation et l'aménagement de son contrôle;

— les perspectives qui seraient ouvertes par l'accession de l'Algérie à la souveraineté interne et externe, à savoir :

- la souveraineté sans coopération avec la France,
- la souveraineté avec coopération avec la France.

Vous nous avez souvent posé le problème en revendiquant d'abord la souveraineté pour dire que l'étude des autres problèmes devait être renvoyée à l'avenir. Je ne peux vous suivre sur ce terrain. L'entreprise est trop grave. Aussi sommes-nous prêts à fournir sur la conception que nous nous faisons de l'association, comme nous le demande d'ailleurs M. Saad Dahlab, toutes les explications désirables, car, au-delà des formules politiques et juridiques, il y a pour nous l'essentiel, c'est-à-dire le sort des hommes.

(À la suite de cet exposé, la séance est interrompue à 11 h. 40.)

*
**

La séance est reprise à 12 h. 15

M. Krim prend la parole pour indiquer que l'exposé de M. Joxe mérite réflexion, mais appelle déjà certaines questions.

Le président de la délégation française a exposé les principes qui doivent régir les rapports entre les communautés en Algérie et les relations de l'Algérie indépendante et

[1] Sur l'allocution du Général en date du 11 avril, voir ci-dessus le n° 238 (note).

de la France. Mais que fait-il du recours à l'autodétermination, sur laquelle les « deux gouvernements » se sont mis d'accord en septembre 1959 ?

M. Joxe : Le recours à l'autodétermination reste intact. Le problème algérien est essentiellement celui d'un pays dans lequel des communautés diverses doivent arriver à vivre ensemble, selon un certain équilibre : si ce problème n'est pas posé, et si sa solution n'est pas recherchée, le problème du recours à l'autodétermination risque lui-même de ne pas être résolu.

M. Tricot rappelle que l'autodétermination comporte trois solutions entre lesquelles les populations algériennes devront faire leur choix. Ce choix ne pourra être valablement exercé que si le contenu des trois questions posées est précisé. Apporter cette précision sommaire n'est nullement « prédéterminer » le sort de l'Algérie, mais éclairer les populations algériennes sur le choix qu'elles seront seules à faire.

M. Joxe ajoute que la discussion sur le contenu des hypothèses à soumettre ainsi au vote des populations algériennes ne remet pas en cause la procédure de l'autodétermination. Celle-ci sera mise en œuvre de toute façon, qu'elle soit ou non organisée en commun. L'autodétermination est à la fois le point de départ et le point d'arrivée du problème algérien : la réunion d'Évian doit avoir pour objet d'explorer l'ensemble des questions qu'elle implique et « des problèmes qui s'y rattachent ».

M. Boumendjel prend la parole pour faire remarquer que s'il a bien compris les éclaircissements qui venaient d'être donnés, l'examen du problème des relations entre les communautés ne pourrait revêtir qu'un caractère général d'exploration, mais le véritable et seul problème demeure celui des conditions de l'autodétermination.

M. Joxe répond qu'une fois les différents problèmes examinés, il y aura lieu de voir s'il est possible de retenir des solutions qui pourraient être recommandées de part et d'autre et des procédures qui pourraient être arrêtées d'un commun accord. Mais la discussion sur le contenu des solutions à proposer au peuple algérien ne saurait engager les populations elles-mêmes.

M. Boumendjel doute que les deux délégations puissent parvenir à conclure un engagement précis.

M. Tricot précise que les conclusions auxquelles peut aboutir la réunion d'Évian ne sauraient avoir la même valeur ni revêtir la même forme :

— Le problème du cessez-le-feu pourra donner lieu à une véritable convention;

— Les discussions sur l'avenir de l'Algérie ne pourront, au contraire, donner lieu à aucune convention, mais seulement à la recherche en commun des formules qui précisent le sens des questions à poser aux populations algériennes; celles-ci exerceront leur choix en répondant à ces questions.

M. Joxe reprend la distinction formulée par M. Tricot : en effet, la solution de certains problèmes peut faire l'objet de conventions; d'autres ne peuvent, pour le moment, donner lieu qu'à l'expression d'opinions :

— La cessation des hostilités peut résulter d'une convention;

— Les garanties de l'autodétermination peuvent faire l'objet d'un règlement concernant notamment le respect des libertés du scrutin, la présence de représentants des tendances au sein des commissions de contrôle;

— Au contraire, les options à soumettre aux populations algériennes ne peuvent être que des « perspectives » entre lesquelles elles devront exercer leur choix. Ces perspectives ou ces hypothèses ne peuvent faire l'objet d'une véritable convention, mais nous pourrons essayer de nous mettre d'accord sur les solutions à recommander aux populations algériennes.

M. Boumendjel constate qu'il résulte de ces explications que trois problèmes préalables sont à résoudre avant de consulter le peuple algérien; la solution de ces problèmes comporterait :

— la conclusion de conventions sur les problèmes militaires;

— la conclusion de conventions sur les garanties techniques du vote d'autodétermination;

— l'ouverture d'une discussion approfondie sur le problème de l'avenir de l'Algérie qui, toutefois, ne s'achèverait pas par un protocole d'accord.

M. Joxe répond que plusieurs groupes de problèmes doivent être distingués :

— Le groupe des problèmes militaires : il est indispensable de résoudre ceux-ci pour que l'autodétermination puisse avoir lieu. La cessation des combats est nécessaire pour que les libertés soient rétablies. Les modalités du recours à la vie normale doivent donc être déterminées.

— Un autre groupe de problèmes intéresse ensuite la « mécanique » même du scrutin d'autodétermination : toutes les parties intéressées doivent y être associées : ainsi, dans les commissions de contrôle, les Algériens non musulmans doivent prendre place à côté des Algériens musulmans.

Il conclut que :

— d'une part, sur les problèmes du cessez-le-feu et de la procédure de l'autodétermination, des textes peuvent être élaborés;

— d'autre part, sur les problèmes de l'avenir de l'Algérie, des options, dont le contenu aura été précisé, peuvent être simplement présentées aux populations algériennes qui exprimeront leur choix.

***

M. Slimane prend la parole pour remarquer que l'exposé de M. Joxe concerne l'avenir de l'Algérie et constitue « une prédétermination » de cet avenir de l'Algérie : or, la véritable discussion doit porter sur les garanties de l'autodétermination.

M. Joxe répond que la réunion d'Évian est au contraire la preuve même qu'il n'y a pas eu, qu'il ne saurait y avoir une prédétermination de l'avenir de l'Algérie et que la discussion porte bien sur la recherche d'un terrain d'entente pour la mise en œuvre de l'autodétermination.

Mais l'autodétermination n'est qu'une procédure : son but est de permettre de faire œuvre durable; pour l'atteindre, le problème des rapports entre communautés ne peut être éludé.

M. Belkacem Krim réplique que la thèse de sa délégation est que la discussion doit s'inscrire dans le cadre de l'autodétermination, qu'elle ne saurait porter sur des sujets dont l'examen constituerait une prédétermination de l'avenir de l'Algérie. Il exprime le vœu d'obtenir communication du texte de M. Joxe, afin de pouvoir reprendre, lors d'une prochaine rencontre, la discussion en toute connaissance de cause.

***

M. Ahmed Francis prend la parole pour remarquer que la position française lui paraît impliquer les conséquences suivantes :

— D'une part, les problèmes militaires et les problèmes techniques de l'organisation du vote d'autodétermination devraient être réglés par la voie d'une convention;

— D'autre part, les problèmes politiques devraient faire l'objet d'une exploration sans qu'aucun engagement soit pris de part et d'autre, si bien que les parties pourraient rester divisées au moment du vote.

Or, il estime qu'un lien nécessaire existe entre le problème du cessez-le-feu et le problème politique. Il se demande comment une convention sur le cessez-le-feu ou sur l'organisation technique du vote d'autodétermination pourrait être conclue sans que le problème algérien, qui a justement fait naître la guerre, soit réglé. Il se demande comment la réunion pourrait ne pas aboutir à un accord politique qui permette aux parties d'aborder ensemble le vote d'autodétermination.

M. Tricot répond que :

— Un accord est nécessaire pour fixer le sort des combattants;

— Un accord est également nécessaire pour définir les garanties de l'autodétermination. La délégation du F.L.N. estime d'ailleurs que cet accord conditionne le cessez-le-feu.

Pour déterminer le contenu des trois questions à poser au peuple algérien, et pour résoudre le problème de savoir si les deux délégations peuvent présenter la même option au vote d'autodétermination, une discussion doit s'ouvrir, au terme de laquelle un terrain d'entente pourra être découvert ou non. Mais en tout état de cause, l'autodétermination devra avoir lieu.

M. Ahmed Francis : « Croyez-vous qu'il soit possible d'aller à l'autodétermination sans que les problèmes politiques aient été réglés ? Trois options sont envisagées. Si nous ne sommes pas d'accord sur leur contenu, comment aller à l'autodétermination ? »

M. Tricot : « Vous envisagez l'hypothèse que l'accord ne se réaliserait ni sur la procédure à mettre en œuvre, ni sur le contenu des questions à poser. Pour déterminer si cet accord est possible, une discussion sur les problèmes d'avenir est d'autant plus nécessaire. »

***

M. Ben Yahia : « M. Tricot distingue les conventions sur la fin des combats et le cessez-le-feu des discussions sur l'avenir de l'Algérie. Celles-ci ont pour but, dit-il, de rechercher des formules d'accord. Quelle est la différence entre une convention et une formule d'accord ?

« M. Joxe a également repris le terme « convention » pour la fin des combats et le cessez-le-feu, mais pour les garanties de l'autodétermination, il a employé le terme « accord ». Y a-t-il une différence entre une « convention » et un « accord » ? »

M. Joxe répond qu'il est possible d'arriver à des textes. Le terme « convention » est un terme couramment utilisé en matière de cessez-le-feu, de convention d'armistice. Le terme « règlement » paraît préférable pour qualifier l'acte permettant de régler la question de la liberté du scrutin et le problème du contrôle des opérations de vote.

M. Tricot précise que :

— pour les problèmes d'avenir, il n'y aura pas lieu de passer une convention, car leur règlement dépend du vote des populations algériennes;

— pour le cessez-le-feu, il y aura lieu de passer une véritable convention, car le règlement de cette question ne dépend que de la volonté des combattants.

M. Ben Yahia : « L'accord sur les problèmes d'avenir aura-t-il la même nature que l'accord sur le cessez-le-feu ou le règlement sur les conditions de l'autodétermination ? »

M. Joxe répond par la négative. Des accords écrits pourront être passés sur le cessez-le-feu, sur la procédure de l'autodétermination pour permettre le rétablissement des libertés, pour fixer les modalités du scrutin et de son contrôle.

Pour le reste, des propositions seront soumises aux populations algériennes. Ces propositions peuvent être établies d'un commun accord.

M. Boumendjel : « Une nuance existe entre les formules utilisées par M. Tricot et celles employées par M. Joxe. M. Tricot a dit : « Pour les problèmes d'avenir, nous recommanderons... »; M. Joxe a dit : « Pour les problèmes d'avenir, nous ferons des propositions... ».

« Sous quelle forme ces propositions ou ces recommandations seront-elles présentées, étant entendu qu'il pourra y avoir ou ne pas y avoir accord préalable sur leur contenu ? »

M. Tricot : « Le général de Gaulle, le 16 septembre 1959, a envisagé trois questions : le problème actuel est de connaître leur signification, de préciser les indications qui devront être portées à la connaissance des populations pour qu'elles puissent choisir en toute connaissance de cause. »

M. Ben Yahia : « Je reviens à ma première question. Vous avez dit :

— « Sur le cessez-le-feu, sur la procédure de l'autodétermination, des accords devront intervenir;

— « Sur les problèmes d'avenir de l'Algérie, le peuple algérien décidera. »

« Si un accord intervient entre nous sur l'avenir de l'Algérie, quelle sera la nature de cet accord ? »

M. Tricot : « Cet accord ne sera évidemment pas une « convention », car une convention règle un problème. Mais au terme de notre discussion, ou pourra constater en commun que telle solution est la meilleure ou qu'au contraire, aucune entente n'a pu être réalisée. Il est possible de tomber d'accord ou non sur le contenu d'un programme ».

M. Ben Yahia : « Excluez-vous en tout état de cause l'intervention d'un texte écrit, d'un écrit rédigé en commun ? »

M. Roland Cadet : « Si un texte écrit intervient entre nous, ce sera le texte même à soumettre au vote des populations algériennes ».

M. Joxe : « Tout revient à un problème de compétence :

— « Pour faire cesser les combats, pour fixer un règlement commun de la procédure de l'autodétermination, nous sommes compétents.

— « Pour décider de l'avenir de l'Algérie, le peuple algérien est seul compétent ».

M. Ben Yahia : « La conclusion de nos discussions serait donc la rédaction des questions à poser au peuple algérien. »

M. Joxe : « D'autres accords pourront intervenir dans le cadre du règlement d'un problème aussi vaste que celui du rétablissement de la paix. »

M. Ben Yahia : « Envisagez-vous d'autres textes que ceux qui seront soumis au peuple algérien ? »

M. Joxe : « On peut penser à une déclaration commune. »

M. Ben Yahia : « L'avenir de l'Algérie ne peut être expliqué par le libellé d'une seule question. Des déclarations des gouvernements algérien et français seraient elles-mêmes insuffisantes. Envisagez-vous un accord écrit sur le contenu de l'avenir de l'Algérie ? »

M. Joxe : « Il est possible d'envisager diverses formules : par exemple, une déclaration commune, un accord d'intention, non un traité. »

M. Ben Yahia : « Cet accord n'impliquerait donc aucun engagement de part et d'autre. »

M. Joxe : « Pourquoi ? Un engagement peut être pris sur un programme commun. »

***

M. Saad Dahlab : « Je reviens à l'exposé de ce matin afin d'y voir plus clair, car je dois préciser que nous ne prévoyons pas de le prendre comme base de travail.

« Je voudrais avoir des précisions sur les points suivants :

« *a.* Vous avez parlé du problème des musulmans attachés à la France; qu'envisagez-vous pour eux ?

« *b.* À propos de l'organisation municipale de certaines villes où habite une forte proportion de non-musulmans, vous avez envisagé de mettre en place des institutions parallèles en France par mesure de réciprocité.

« Pouvez-vous préciser votre position ?

« *c.* Qu'entendez-vous par « bases » ?

« Au demeurant, votre exposé ne nous apporte aucune lumière sur les garanties de l'autodétermination, question que nous considérons comme essentielle : ce n'est qu'après l'avoir examinée que nous préciserons notre façon de résoudre le problème algérien.

« Nous sommes guidés par le même souci que vous : il nous est impossible de vous faire confiance dans la nuit. »

M. Joxe : « Je répondrai tout à l'heure à chacune de vos questions. »

La séance est levée à 13 h 20.

***

La séance est reprise à 15 h 05

M. Joxe indique qu'il fournira une réponse aux questions posées le matin même par la délégation du F.L.N. et que celle-ci ne portera que sur les principes.

I. En ce qui concerne *les musulmans qui voudraient rester attachés à la France,* le Gouvernement ne peut ni ne veut envisager de leur retirer la nationalité française. Il demande d'autre part que des engagements réciproques soient pris pour garantir de façon précise que nul ne sera inquiété ou poursuivi pour l'activité politique qu'il aura pu avoir du fait de la guerre.

Dans son principe, cette réponse paraît suffisante à *M. Saad Dahlab* qui avait posé la question, mais *M. Boumendjel* conteste que la double nationalité puisse s'appliquer, en dehors des Européens d'Algérie, aux musulmans.

Un échange de vues a lieu alors sur le problème de la nationalité des musulmans d'Algérie au lendemain du vote de l'autodétermination; la délégation française se propose de donner son point de vue sur cette question par une note technique qui sera remise à la délégation du F.L.N. à une prochaine séance.

II. *Condition des travailleurs musulmans en France.*

M. Joxe précise qu'ils jouiront de garanties analogues à celles qui seront accordées en Algérie aux Algériens non musulmans. Leur participation à la vie publique française pourra être prévue. Leur organisation en communauté peut également être envisagée.

III. *Les bases.*

M. Joxe indique que le problème des bases mérite d'amples développements et qu'une séance spéciale lui sera consacrée.

M. Joxe rappelle qu'il a présenté la liste des questions que sa délégation entend voir aborder. Il demande à connaître maintenant les problèmes que la délégation du F.L.N. souhaite discuter.

M. Krim répond que sa délégation a déjà fait connaître les problèmes qu'elle estime devoir être abordés au cours des négociations : ce sont essentiellement les garanties de l'autodétermination qui soulèvent deux questions fondamentales :

— à quel territoire l'autodétermination devra-t-elle s'appliquer ?

— à quelle collectivité doit-elle permettre de s'exprimer ?

Pour lui, cette collectivité est le peuple algérien. Il constitue une « entité » dans laquelle la minorité doit accepter le verdict de la majorité.

M. Joxe répond que le problème fondamental posé par l'avenir de l'Algérie est celui de la construction d'un État. Celle-ci doit se faire à partir d'une situation originale. Elle implique l'adoption de solutions qu'il y a intérêt à étudier en commun pour que les déchirements du passé ne se renouvellent jamais.

M. Krim réplique qu'à son avis, la discussion doit s'inscrire dans le cadre de l'autodétermination; les deux délégations sont réunies pour discuter de ces garanties, c'est-à-dire des conditions qui permettront au peuple algérien de choisir son destin. La première de ces conditions consiste à définir le territoire sur lequel le vote d'autodétermination sera organisé.

M. Boumendjel rappelle que M. Joxe a, de son côté, déclaré vouloir aborder certaines questions.

M. Joxe répond qu'il a notamment attiré l'attention de la délégation du F.L.N. sur le problème de la cessation des combats, mais qu'il ne demande l'examen prioritaire d'aucune question.

La séance est levée à 15 h 55.

IV

Quatrième séance
Samedi 27 mai 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 30;
La séance est suspendue à 12 h. 45.
Après-midi : Ouverture de la séance à 15 h.;
La séance est levée à 16 h.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 30

M. Joxe demande au président de la délégation du F.L.N. si, en réponse à son exposé de la séance du 25 mai [1], il entend préciser sa propre thèse.

M. Krim : Nous voudrions connaître à fond votre conception de l'autodétermination : sur quel territoire doit-elle s'appliquer ? Pour nous, elle devra s'appliquer sur l'ensemble du territoire algérien; elle devra respecter son intégralité territoriale.

Nous souhaiterions connaître votre avis sur cette question.

M. Joxe : Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. Krim : Nous avons précisé notre position : elle implique le respect de l'unité du peuple qui habite l'Algérie et de l'intégralité territoriale de l'Algérie. Or, vous avez parlé des bases : c'est un problème sur lequel nous voudrions aussi avoir quelques éclaircissements.

M. Saad Dahlab : Dans le cadre de l'application de l'autodétermination, de nombreuses questions peuvent être posées; deux sont essentielles :

— L'Algérie devra-t-elle demeurer sous la souveraineté française jusqu'au référendum ?

— L'Administration française préparera-t-elle le référendum dans le cadre de la souveraineté française ? Je dis : l'Administration française telle qu'elle existe ou telle que vous la modifieriez.

M. Boumendjel : Ces questions suffisent à alimenter le début de nos entretiens.

M. Joxe : Ne préféreriez-vous pas obtenir une réponse d'ensemble aux questions que vous entendez poser ?

[1] Dont le compte rendu est ci-dessus reproduit p. 785 et suiv.

M. Boumendjel : La première question posée est relative à « l'assiette électorale » de l'autodétermination. Une réponse à cette question implique que l'examen du problème des bases soit repris.

Les autres questions ont trait à l'administration de l'Algérie, à la préparation et au contrôle du vote d'autodétermination.

Voilà l'essentiel des éclaircissements demandés.

M. Joxe : Le territoire sur lequel s'applique l'autodétermination a été défini par la déclaration du 16 septembre 1959 (1). Le président de la République a indiqué alors qu'il était constitué par les douze départements algériens. Depuis lors, un département a été divisé en deux, mais l'étendue de ce territoire n'a pas varié.

L'autodétermination s'applique non seulement au territoire, mais aussi aux habitants de ce territoire. Elle concerne, sans que ces expressions aient un caractère juridique, « toutes les personnes qui vivent ou qui ont l'habitude de vivre en Algérie », en un mot « toutes les personnes qui relèvent de l'Algérie », alors même qu'elles n'y seraient pas actuellement domiciliées, par exemple celles qui sont au combat hors d'Algérie. Toutes doivent être appelées à donner leur avis.

M. Boumendjel : J'aimerais que ce problème de l'application de l'autodétermination soit approfondi : sur quel critère la France se fonde-t-elle pour limiter l'Algérie à douze départements ? Ma notion de l'Algérie en est d'ailleurs restée aux trois anciens départements.

M. Joxe : J'admets volontiers l'utilisation d'une notion de l'Algérie définie par les limites de ses trois anciens départements.

L'Algérie est un ensemble dans la vie française, par sa géographie, par son histoire. C'est sur ce critère que nous nous fondons. De plus, c'est sur ce territoire qu'ont porté nos dissentiments.

La souveraineté française sur l'Algérie s'exercera jusqu'au moment où aura lieu une « novation ». Jusqu'à ce moment, jusqu'à ce qu'une autorité régulièrement investie par une consultation populaire puisse prendre en main la gestion de l'Algérie, celle-ci relève de la France. Ceci dit, préparer un référendum suppose que toutes les tendances qui pourront s'exprimer lors de cette consultation seront associées à sa préparation et que les méthodes mêmes de la consultation seront déterminées et appliquées avec leur concours.

Il faut imaginer par exemple que les combats cessent, ce qui est une nécessité absolue pour qu'on procède au référendum. L'organisation de celui-ci devient alors plus aisée; des méthodes peuvent être définies ensemble; des problèmes peuvent être traités en commun.

M. Roland Cadet : Ce sont les moyens propres à établir la sincérité et la liberté du vote qui doivent être définis en commun.

M. Ahmed Francis : Voulez-vous dire qu'en Algérie comme sur tous les territoires revendiqués par deux parties, la souveraineté sera indéterminée puisqu'il s'agit d'un vote d'autodétermination ou au contraire que la France continuera d'exercer son autorité sur le pays et condescendra à discuter ou même seulement à prendre des avis sur les modalités de cette consultation ?

M. Joxe : Réunir des avis est déjà préparer une entreprise ensemble.

Une situation de fait existe, que nous souhaitons faire évoluer. Pour cela, nous pouvons passer des accords sur la méthode à utiliser pour qu'une consultation claire et loyale ait lieu.

M. Ahmed Francis : Une administration neutre et internationale doit-elle être alors envisagée ?

M. Joxe : Si vous demandez que toutes les précautions soient prises pour que le scrutin soit sincère et loyal, nous pouvons rechercher ensemble la solution de ce problème.

(1) *D.D.F.,* 1959-II, n° 132 (note).

M. Krim : Notre but est de permettre au peuple algérien de choisir librement son destin. Si les deux parties en présence préparent ensemble le référendum d'autodétermination, la souveraineté ne doit plus appartenir à la France seule.

M. Joxe : Comment, à partir de la situation de fait actuelle, procéder autrement qu'en commun pour assurer la liberté et la sincérité du scrutin ?

M. Boumendjel : Je vais formuler une hypothèse : la novation dont nous avons parlé date du 16 septembre 1959.

M. Joxe : En aucun cas, la définition d'une méthode pour modifier une situation ne peut par elle-même entraîner une novation.

M. Boumendjel : Nous ne sommes pas d'accord : l'autodétermination n'est pas une méthode, elle est une novation.

M. Joxe : Mais cette novation, si elle s'était produite, serait justement une prédétermination.

M. Boumendjel : L'autodétermination est la négation de la souveraineté française : elle entraîne sa novation en pouvoir de fait.

M. Ben Yahia : Dès lors que l'autodétermination a été accordée au peuple algérien, la souveraineté lui appartient. La souveraineté française n'est plus qu'une des options qui lui seront soumises.

M. Tricot : La déclaration du 16 septembre 1959 est un ensemble cohérent. Les questions qu'elle prévoit seront posées, selon ses termes mêmes, aux habitants de l'Algérie considérés en tant qu'individus.

Cette consultation ne sera d'ailleurs pas suffisante : la République française, qui demeure souveraine, aura à tirer les conséquences juridiques du choix fait par les habitants de l'Algérie.

M. Ahmed Francis : Vous nous dites que la déclaration du 16 septembre 1959 est un tout intangible, que le référendum qu'elle prévoit n'est qu'une consultation du souverain français sur un territoire français, que la ratification du peuple français sera nécessaire. Mais si le peuple français refuse de ratifier — hypothèse qui peut être envisagée —, quel sera le résultat de la consultation ?

M. Tricot : Un conflit peut sans doute être imaginé, mais les discussions qui doivent préparer l'organisation du vote d'autodétermination doivent justement avoir pour but d'éviter ce conflit.

M. Boumendjel : Malgré tout le respect qui peut être dû à la déclaration du 16 septembre, je ne crois pas qu'elle permette de changer les fondements mêmes de l'autodétermination. Si vous dites que la déclaration du 16 septembre est intangible, mais si l'autodétermination qu'elle prévoit est aux antipodes de ce qu'est une autodétermination dans son acception la plus commune en droit international, c'est à la véritable autodétermination telle qu'elle est admise dans le monde entier qu'il nous faudra revenir.

M. Joxe : Je vais vous donner lecture de l'article 1er de la loi du 8 janvier 1961 :

« Dès que les conditions de la sécurité en Algérie permettront d'y rétablir le plein exercice des libertés publiques, les populations algériennes feront connaître, par la voie d'une consultation au suffrage direct et universel, le destin politique qu'elles choisiront par rapport à la République française.

« Les conditions de cette consultation seront fixées par décret pris en Conseil des ministres.

« Les actes qui seraient éventuellement établis en conséquence de l'autodétermination seront soumis au peuple français conformément aux procédures constitutionnelles. »

Ce texte est notre base de départ.

Dans les hypothèses prévues par la déclaration du 16 septembre, l'une ne comporte aucun changement de souveraineté : c'est la francisation. Les deux autres, au contraire, impliquent un changement de souveraineté : le peuple français devra le ratifier; mais il a déjà exprimé sa volonté de se conformer au choix exprimé par les populations algériennes.

Cette ratification du point de vue juridique est indispensable : une cession de territoire suppose toujours le vote d'une loi; ainsi :

— Une loi italienne a ratifié le plébiscite savoyard;

— Une loi britannique a ratifié l'accession de Chypre à l'indépendance;

— Une loi française est intervenue également lorsque l'Alsace et la Lorraine ont été annexées par l'Allemagne.

M. Ben Yahia : D'après la délégation française, la souveraineté n'appartient pas au peuple algérien, car le peuple français doit seul décider. L'autodétermination n'est donc qu'un moyen de consulter le peuple algérien, étant entendu que la décision appartient au peuple français. Cette thèse est la « négation même de l'autodétermination ». Une valeur juridique quelconque s'attachera-t-elle à la décision du peuple algérien ?

M. Tricot : Il importe d'éviter des fictions. Les conséquences du vote d'une dizaine de millions de personnes ne peuvent évidemment pas être éludées.

M. Ben Yahia : Si la décision du peuple algérien est un acte juridique, cela signifie que vous donnez au peuple algérien sa souveraineté.

M. Joxe : Nous ne lui donnons pas la souveraineté, nous lui offrons de la prendre.

M. Ben Yahia : Le peuple algérien prend la souveraineté afin d'exprimer sa volonté.

M. Joxe : Pour sortir d'une situation donnée, une méthode doit être définie. Cette méthode ne crée pas elle-même une situation nouvelle : seule l'expression de la volonté du peuple algérien peut la créer.

M. Saad Dahlab : J'aimerais que l'on arrive à une explication simple et franche.

Pour moi, raisonner dans le cadre de la loi française est raisonner en dehors du sujet.

Nous sommes tous des hors-la-loi. Notre soulèvement a été dirigé contre l'ordre français. Nous nous sommes soulevés pour demander notre indépendance. Le général de Gaulle a cru que nous n'étions que quelques-uns à la vouloir. Pour le démontrer, il nous a proposé de procéder au vote d'autodétermination. Nous l'avons accepté, car nous sommes sûrs que ses résultats ne seront pas en contradiction avec notre objectif. Nous avions pris les armes et on nous propose un bulletin de vote : la question qui se pose à nous est donc de savoir qui va préparer ce vote ?

Nous n'avons pas confiance dans l'Administration française : des élections préparées par elle n'ont jamais permis, ne permettront pas au peuple algérien de s'exprimer librement. Dans le monde entier, « élections à l'algérienne » signifient « élections truquées ». Les Algériens ne veulent plus avoir affaire à une administration française dans laquelle ils n'ont plus confiance. Or, des élections libres sont maintenant nécessaires : qui va préparer ces élections ? Qui va protéger le peuple algérien contre les pressions de l'Administration et de l'Armée ? Il serait absurde d'avoir fait tous ces sacrifices, d'avoir fait une guerre, pour nous soumettre maintenant à la loi française. Si nous l'acceptions, le seul droit que nous en retirerions serait celui d'être inscrits sur les listes électorales. Mais la loi française nous ne l'acceptons pas, au contraire, nous la mettons en cause; il y a une loi nouvelle à confectionner.

M. Joxe : Le véritable sujet n'est pas celui-là, il s'agit de savoir comment la consultation qui est prévue pourra être préparée et organisée conformément aux règles de la démocratie. Toutes les tendances de l'opinion algérienne doivent pouvoir s'y exprimer librement et l'appareil de la consultation doit donner confiance à tous; c'est là le problème. Si nous n'avions pour but de rechecher ensemble sa solution, cette rencontre n'aurait pas eu lieu.

M. Roland Cadet : Le problème posé par M. Dahlab est un problème juridique et politique; les élections doivent être libres et sincères, de là :

— la nécessité d'un règlement électoral;

— la nécessité d'une discussion sur le contenu de ce règlement électoral.

C'est sa préparation que nous avons à assurer ensemble pour que soient rétablies les libertés publiques, les libertés individuelles, pour qu'un régime de liberté remplace l'actuel « régime de police », pour que les modalités des opérations du vote — la révision des listes, la formation des bureaux de vote, le dépouillement du scrutin, son recense-

ment — soient fixées. Par exemple, des commissions existent en matière électorale, il s'agit d'examiner ensemble les moyens d'adapter cet appareil à la consultation qui est prévue afin que soient assurées la sincérité et la liberté du vote.

La solution de ces problèmes doit se traduire dans un règlement électoral à l'élaboration duquel nous devons travailler en commun; après quoi tous les intéressés doivent être associés à l'application de ce règlement.

M. Joxe : Le règlement de ces questions conditionne la mise en œuvre de l'autodétermination. Nous nous combattons, nous devons cesser de nous combattre; pour cela, nous devons trouver des solutions permettant à chacun d'exprimer son point de vue.

Les garanties techniques, politiques, morales de l'autodétermination doivent donc être étudiées entre nous et à cet égard, trois groupes de problèmes sont essentiels :

1° Le rétablissement des libertés : la liberté individuelle, la liberté de circulation, la liberté d'association politique et syndicale, la liberté d'expression et notamment la liberté de la presse.

Le droit pénal, le régime des sanctions administratives devront être adaptés à la mise en œuvre de l'autodétermination. Une amnistie devra être prévue, etc.

2° L'organisation des opérations électorales exige aussi que de nombreux problèmes soient réglés en commun : le découpage territorial, la préparation des listes, les conditions de l'électorat, le déroulement de la campagne électorale et les opérations du scrutin.

3° Les commissions de contrôle.

Les populations algériennes ne pourront acquérir leur souveraineté si le régime de ces garanties n'est pas étudié en détail. Je suis aussi soucieux que vous de voir assurer la liberté et la sincérité du scrutin.

M. Krim : En ce qui concerne le territoire, le décompte des voix devra-t-il se faire à l'échelle du territoire national algérien ?

M. Joxe : En principe, il est toujours procédé à un double décompte, par unités administratives puis au plan central.

M. Krim : En ce qui concerne les garanties de l'autodétermination, comment pourrions-nous discuter des moyens qui permettront au peuple algérien de choisir son destin sans considérer que ce peuple algérien n'est plus sous la souveraineté française ?

M. Joxe : Le transfert de souveraineté ne peut s'accomplir qu'après que le résultat ait été acquis; aucun juriste au monde ne pourrait le contester.

M. Krim : Pour nous, dès le moment où le peuple algérien s'est vu reconnaître le droit de se déterminer, « la loi française est devenue absente ». Deux parties sont maintenant en présence : tout ce qui sera décidé en accord entre elles devra s'appliquer au lieu de la loi française.

M. Joxe : La loi française n'a pas cessé de s'appliquer et ne cessera pas de s'appliquer en Algérie jusqu'à ce que le résultat du vote d'autodétermination soit acquis. Une distinction doit cependant être faite entre le cadre et son contenu :

— Le cadre juridique est et doit demeurer la loi française;

— Son contenu pourra être modifié pour accueillir un règlement arrêté en commun.

M. Ben Yahia : En ce qui concerne l'Administration française, prévoyez-vous le maintien du *statu quo* ? Comment le scrutin pourrait-il être libre si l'administration du pays reste dirigée par l'une des parties en présence ?

M. Joxe : Nous vous donnerons tous apaisements sur ce point. Nous estimons que la minorité a le droit d'obtenir des garanties, mais nous pensons que l'opposition que vous êtes a aussi le droit d'en obtenir.

M. Ahmed Francis : Mais si l'Administration reçoit son impulsion de l'une des deux parties, quelles garanties aurons-nous que le règlement arrêté en commun sera exécuté ?

M. Roland Cadet : Un contrôle est évidemment nécessaire.

M. Ahmed Francis : Un référendum de l'importance de celui qui est prévu devra être préparé pendant des mois :

— En quelle qualité signerons-nous l'accord qui le prévoira ?

— Comment veillerons-nous à son application si l'Administration en Algérie ne reçoit d'instructions que du gouvernement français ?

M. Roland Cadet : Nous devrons faire preuve d'imagination, mettre en place des structures telles que le règlement arrêté en commun soit appliqué de la façon la plus démocratique.

M. Ben Yahia : Pour vous, l'Administration française dirigée par le gouvernement français exécutera tous les accords que nous aurons passés. Le gouvernement algérien sera simplement associé à un système de contrôle, alors que l'Administration française restera seule chargée de l'application des accords.

M. Joxe : L'Administration française sera chargée de l'application des accords, mais le règlement arrêté en commun devra permettre d'entourer leur application de toutes les garanties possibles. Ce règlement devra être accepté par tous les intéressés, y compris les Européens.

M. Krim : Ce règlement ne pourrait-il pas être remis en cause ?

M. Joxe : Ce règlement doit être établi en commun. Il doit être présenté à tous les intéressés; les ultras eux-mêmes doivent être associés au contrôle du vote. C'est cela la démocratie.

M. Krim : Mais ce règlement pourrait-il être remis en cause ?

M. Joxe : Ce règlement devra être incontestable et pour cela, il devra être d'abord démocratique.

M. Boumendjel : Notre débat a dévié : vous nous avez énoncé des têtes de chapitres. Vous avez évoqué un projet de réglementation à caractère électoral. Si le problème était celui-là, nous deviendrions les membres d'une commission chargée de l'élaboration. La délégation du G.P.R.A. n'est pas là pour élaborer un projet de réglementation électorale.

Notre délégation est venue à Évian pour que l'Algérie passe d'une situation à une autre, c'est-à-dire du régime colonial au régime de l'indépendance.

Le problème de la réglementation électorale est sans doute important; mais nous savons la vanité des solutions qui peuvent être découvertes en la matière.

Le vrai problème est celui d'une novation : la déclaration du général de Gaulle n'a pas pour nous un caractère immuable. Nous estimons qu'à partir du moment où il a été admis que le peuple algérien doit s'autodéterminer, une « novation de fait » est intervenue, qu'une novation de droit confirmera lors du vote d'autodétermination. Sans cela, quel aurait été l'effet de la proclamation de l'autodétermination ?

À tout le moins, si une novation n'a pas eu lieu lorsque le général de Gaulle a proclamé l'autodétermination, il y aura novation de fait lorsque l'accord interviendra entre nous. Au fond, peu nous importe son point de départ : il peut être le 16 septembre ou la date de la conclusion de notre contrat, car si vous admettez que cette novation a eu lieu ou aura lieu, le problème n'est plus d'élaborer en Algérie une réglementation électorale, mais d'y organiser un pouvoir de fait qui ne sera pas celui du gouvernement français.

M. Ahmed Francis : Un exemple simple précisera notre position : nous pouvons dire que le territoire algérien est revendiqué actuellement par deux parties : la déclaration du 16 septembre a reconnu, en effet, que nous le revendiquions. Une situation nouvelle a donc été créée le 16 septembre, peut-être le 28 septembre [1], au moins le 8 janvier 1961. S'il n'en avait pas été ainsi, admettriez-vous que le général de Gaulle puisse accorder l'autodétermination aux habitants de la Bretagne ou de la Savoie, ou du département du Nord ?

Le territoire algérien est dans la même situation qu'un terrain objet d'un procès : il doit être mis sous séquestre juqu'à ce que le peuple algérien se soit prononcé.

[1] Entendons 1959 : allusion à la déclaration du général de Gaulle du 16 septembre 1959 et à la réponse du G.P.R.A. du 28 septembre (Sur cette réponse, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 165 (note)).

M. Boumendjel (Il se réfère au texte de la déclaration du 16 septembre) : J'entends reprendre les termes de la déclaration du 16 septembre.

Le général de Gaulle a dit : « Je m'engage à demander aux Algériens dans leurs douze départements ce qu'ils veulent être en définitive ». C'est la négation de l'autodétemination, car celle-ci suppose le respect de notre intégrité territoriale.

Il a ajouté : « Je m'engage d'autre part à demander à tous les Français d'entériner ce que sera ce choix ». C'est encore la négation de l'autodétermination, car la décision du peuple algérien n'a pas besoin d'être ratifiée par le peuple français.

Enfin, il a dit : « La question sera posée aux Algériens en tant qu'individus »; c'est toujours la négation de l'autodétermination, car elle est un droit collectif, elle ne peut pas être émiettée entre les individus.

M. Joxe : La différence capitale entre votre position et la nôtre est que vous supposez les problèmes résolus, alors que pour nous, ils sont à résoudre.

M. Saad Dahlab : Si nous avions admis l'autodétermination telle que l'a présentée le général de Gaulle, les problèmes seraient résolus.

Le problème à résoudre est celui de l'application de l'autodétermination. Vos têtes de chapitres sont sans doute très intéressantes, mais qui sera chargé de l'exécution de l'accord que nous aurons passé ? Comment l'Administration française en Algérie pourrait-elle être chargée de cette exécution, donner confiance à l'opposition ?

Nous n'avons retenu en définitive de la déclaration du 16 septembre 1959 que le principe de l'autodétermination.

M. Joxe : Cette discussion permet de saisir une divergence de nos positions sur l'appréciation, non de la valeur de l'autodétermination, mais de ses effets.

Il est vrai que l'autodétermination ne se ramène pas à une méthode électorale : ce serait la diminuer sur le plan politique et sur le plan psychologique de la considérer comme telle. L'autodétermination est une déclaration faite en toute liberté par le président de la République pour que le dernier mot appartienne non pas aux armes, mais aux populations algériennes. Elle est donc aussi la reconnaissance d'un droit. Nous sommes donc d'accord sur son immense portée, mais nous sommes en désaccord sur la date où elle produira ses effets. Nous ne pouvons, en effet, admettre que nous soyons dans une phase où il y a un vide de la souveraineté sur le territoire algérien.

Le vrai problème est celui d'une application loyale de l'autodétermination : elle ne doit pas se dérouler dans des conditions contestables, ni pour vous ni même pour un seul habitant de l'Algérie. Il nous faut donc élaborer un règlement donnant à tous, au sens le plus large, toutes les garanties pour que le déroulement de la consultation ait lieu dans les conditions de la plus stricte impartialité. Pour cela, il importe d'abord d'arriver en commun à définir des solutions pratiques.

La séance est suspendue à 12 h. 45.

***

La séance est reprise à 15 heures

M. Joxe : Nous souhaiterions vous poser certaines questions sur les demandes que vous avez présentées.

M. Tricot : Nous aurions intérêt, en effet, à préciser nos thèses : la question des garanties de l'autodétermination a été posée. Si, pour les déterminer, un règlement devait être élaboré en commun et faire l'objet d'un accord, il importe maintenant de confronter nos systèmes.

M. Saad Dahlab : Votre question est intéressante, mais nous souhaiterions connaître d'abord le sens que vous donnez à certaines questions relatives aux garanties de l'autodétermination, et en particulier savoir ce que vous entendez par « bases » ou par « territoire d'application de l'autodétermination ».

M. Ahmed Francis : D'autre part, pour qu'il y ait des élections libres, vous avez dit qu'un contrôle, réalisé par une force rigoureuse mais non politique, est nécessaire. Qu'entendez-vous par là ?

M. Saad Dahlab : Cette question des garanties de l'autodétermination recouvre en effet tous les problèmes :

— celui du territoire d'application de l'autodétermination;

— celui du maintien de l'administration française en Algérie pendant la période de préparation de l'autodétermination;

— celui du maintien de l'armée française en Algérie.

En contrepartie de ces garanties que nous demandons, il y a celles que vous demandez au profit des Européens.

M. Joxe : J'estime qu'un travail en commun doit être entrepris pour nous permettre de trouver les mécanismes à mettre en place pour réaliser cet ensemble de garanties.

M. Tricot : Le principe fondamental à respecter est la liberté d'expression. L'autodétermination doit se dérouler dans des conditions telles qu'aucune tendance politique ne soit exclue de la confrontation des opinions.

Un vote aussi important appelle la mise en place de garanties particulières. La définition des règles juridiques ne suffit pas. Des mécanismes doivent également être prévus. Des problèmes essentiels tels que ceux de la préparation du vote de la campagne électorale, du déroulement du scrutin, devront être traités par des organes qui donneront aux diverses tendances et aux différentes communautés un ensemble de garanties. Le rétablissement des libertés publiques, le contrôle de ce rétablissement, le contrôle de l'action du pouvoir sur le régime des libertés rétablies, l'utilisation des moyens de propagande par les partis, la répression des pressions électorales, l'organisation du scrutin, l'aménagement de son contrôle constituent un ensemble de problèmes dont la solution ne peut être apportée par la seule élaboration d'un règlement électoral; elle exige aussi la mise en place d'organes. Cet ensemble de règles et d'organes constitue la « mécanique de l'autodétermination ».

L'autorité sans doute ne saurait être partagée : les problèmes de l'ordre public doivent être laissés dans la compétence d'une autorité unique. Mais l'utilisation des moyens mis à la disposition de cette autorité peut faire l'objet d'un contrôle réalisé grâce à des commissions où seront représentées les diverses tendances de l'opinion algérienne. Le problème de leur composition, de leur hiérarchie, de leurs attributions pourrait être examiné au sein de groupes spécialisés.

M. Joxe : Une autre question a été posée au sujet de la force publique : l'armée française devra rester en dehors de l'organisation et du déroulement du scrutin. Cela implique la mise en place d'une force de police originale chargée du maintien de l'ordre.

Je le répète, l'armée française doit rester en dehors de cette opération.

M. Saad Dahlab : Une dernière question est relative au territoire sur lequel s'appliquera l'autodétermination. La mention de 12 départements pourrait laisser penser que certains départements seront exclus pour qu'y soient réalisés des regroupements; mais je crois qu'il ne s'agit pas de cela, mais des départements des Oasis et de la Saoura. S'il s'agit bien d'eux :

— Comment détermineront-ils leur avenir ?

— Ou bien devons-nous considérer que ces départements se sont déjà prononcés ?

M. Joxe : J'ai déjà répondu ce matin que l'autodétermination s'applique au territoire qui se trouvait divisé en 12 départements au moment où le chef de l'État a prononcé la déclaration du 16 septembre. Ce territoire ne comporte pas les départements des Oasis et de la Saoura.

Le problème du Sahara est d'une nature différente du problème de l'Algérie. Le seul lien qui ait jamais existé entre les départements sahariens et les départements algériens a été créé par la souveraineté française, de même que le seul lien qui a pu exister, avant la transformation des Indes, entre leurs différentes parties avait été créé par la Couronne britannique.

D'autre part, ce problème du Sahara intéresse de nombreux États. Nous sommes prêts à en discuter avec eux, et d'abord avec l'Algérie lorsqu'elle sera devenue un État. Toutefois, dès maintenant, il est possible d'envisager la discussion de certains problèmes relatifs au Sahara qui concernent les rapports directs de la France et du futur État algérien.

M. Saad Dahlab : L'Algérie est pour nous celle que nous avons appris à connaître dans les écoles françaises.

Il ne nous est pas possible d'admettre qu'elle se limite à 12 départements et ce serait un résultat « extraordinaire » de la guerre d'Algérie que d'aboutir à l'amputation de toute la partie sud de l'Algérie.

M. Boumendjel : À l'amputation de ses quatre cinquièmes.

M. Saad Dahlab : Il est impensable que les combattants algériens aient pu faire la guerre pour aboutir à ce résultat.

Comment pourrions-nous rentrer en Algérie pour faire connaître au peuple algérien qu'après la lutte, son pays s'est réduit au petit territoire que vous indiquez ?

Le lien de la souveraineté française que vous invoquez est aussi celui qui unit l'Algérie à la France, il est celui qui a uni la France aux pays de l'Afrique noire, au Mali par exemple. Comment pouvez-vous estimer qu'il sera impossible de le mettre en cause ? Je ne peux pas considérer votre réponse comme définitive.

M. Joxe : Cette question demande plus qu'un quart d'heure d'échange de vues. Une longue discussion sur les fondements de nos positions est souhaitable. Je ne souhaite pas l'amorcer aujourd'hui.

M. Saad Dahlab : Le lien de la souveraineté française ne signifie rien. Si vous estimez que ce lien est le seul qui ait jamais existé entre le Nord et le Sud, vous pouvez estimer qu'il n'y a aucun lien entre Alger qui fut conquise dès 1830, et Constantine qui resta encore soumise pendant plusieurs années au bey Ahmed. Le lien qui existe entre toutes les régions d'Algérie a été établi par la souveraineté française, de même que le lien qui existe entre la Corse, la Savoie et la France.

M. Krim : Vous avez parlé d'une discussion avec les pays riverains, de quoi s'agit-il de discuter ?

M. Joxe : Il s'agit du problème de la mise en valeur. Ce que nous entendons par le Sahara est une sorte de mer avec des îles. Vous parlez comme si l'Algérie avait toujours existé : en réalité, elle s'est faite peu à peu. Le Sahara a été conquis par la France, puis rattaché administrativement aux départements algériens.

Je suis prêt, quand vous le voudrez, à reprendre ce sujet complètement, à le reprendre « à bras le corps ».

M. Saad Dahlab : Nous sommes d'accord sur ce point. Qu'entendez-vous par bases ?

M. Joxe : Je ne vous donnerai à ce sujet qu'une indication : la France entend garder certains points en toute souveraineté. Ces points ne font pas partie du territoire algérien. Notre maintien sur ces points n'entraînera aucune obligation militaire ou politique pour l'Algérie future. Il ne l'obligera pas à entrer dans une conception de la défense ou de la vie internationale qui ne lui conviendrait pas. Ainsi Gibraltar est une base britannique voisine de l'Espagne, et celle-ci n'est en rien concernée par la politique de la Grande-Bretagne.

M. Saad Dahlab : Pouvez-vous nous donner un exemple de base ?

M. Joxe : Mers-El-Kébir.

M. Saad Dahlab : Si vous excluez du territoire d'application de l'autodétermination les Oasis et la Souara, sous prétexte que le seul lien qui ait existé entre l'Algérie et le Sahara a été créé par la souveraineté française, invoquez-vous la même raison pour exclure les bases de ce même territoire ?

M. Joxe : Les bases constituent une question réservée. Mers-El-Kébir n'entrera pas dans le champ de l'autodétermination, nous l'avons toujours dit.

M. Saad Dahlab : Les habitants de Mers-El-Kébir seront-ils soumis à l'autodétermination ?

Qu'arrivera-t-il s'ils votent et s'ils se prononcent pour l'indépendance de l'Algérie ?

M. Joxe : Les habitants de Mers-El-Kébir voteront, bien entendu. Mais il ne doit pas y avoir de confusion entre les populations et le sol.

M. Saad Dahlab : S'il y a une population algérienne à Mers-El-Kébir, comment pouvez-vous imaginer que Mers-El-Kébir reste sous la souveraineté française ?

M. Joxe : Populations et territoire sont deux choses différentes. Nous n'avons pas l'intention d'annexer des populations à la France, mais nous entendons rester sur un territoire, d'ailleurs très étroit.

M. Ahmed Francis : En dehors des nécessités de votre défense qui n'exigent pas le maintien de votre souveraineté sur Mers-El-Kébir, avez-vous un autre argument à l'appui de votre thèse ?

M. Joxe : Notre argument est la défense de la France.

Le colonel *de Pazzis :* Nous ne voulons pas non plus vous entraîner dans une alliance militaire.

M. Ahmed Francis : Votre défense n'implique pas que vous conserviez des bases en toute souveraineté.

Le colonel *de Pazzis :* Mais sans le maintien de notre souveraineté, l'Algérie serait impliquée dans une alliance militaire.

M. Ahmed Francis : Si nous acceptions d'entrer dans votre système de défense, nous imposeriez-vous cela ?

M. Joxe : Vous nous dites vouloir entrer dans le même système que nous, très bien ! Mais pouvez-vous lier la politique algérienne et la politique française pour l'avenir ?

M. Boumendjel : Le statut de Bizerte vous permet d'utiliser cette base pour votre défense. Elle ne vous appartient pourtant pas. Ne pourrions-nous étudier un système qui laisse intacte la souveraineté politique de l'Algérie ?

Le colonel *de Pazzis :* L'exemple de Bizerte ne peut être invoqué, car l'utilisation de cette base est actuellement contestée.

M. Boumendjel : Cela n'a pas beaucoup gêné le fonctionnement de la base.

M. Joxe : Les obligations de nos alliances ne sont pas seules concernées par le maintien des bases : celui-ci est justifié également par la nécessité de nos liaisons avec les pays de la Communauté.

M. Roland Cadet : Les impératifs de notre défense sont des impératifs permanents. C'est la permanence de nos besoins qui est le fondement de notre position.

M. Slimane : L'Algérie a droit aussi à une défense permanente. Or, le fait que certaines portions du territoire algérien soient retenues par la France aura pour conséquence, en cas de guerre, que l'Algérie sera impliquée dans le système de défense de la France.

M. Roland Cadet : La possession de Gibraltar et de Malte n'a jamais eu de telles conséquences à l'égard de l'Espagne ou de l'Italie.

M. Slimane : Mers-El-Kébir n'est pas une île mais un faubourg d'Oran.

Le général *Simon :* Gibraltar a été une base britannique importante pendant la guerre, Algésiras qui est sa voisine n'a jamais été concernée par la guerre.

M. Joxe : Oran ne saurait être confondu avec Mers-El-Kébir.

M. Krim : Les populations de Mers-El-Kébir et d'Oran doivent être comprises dans le cadre de l'application de l'autodétermination.

M. Saad Dahlab : Un autre point doit être abordé. Que signifient indépendance avec coopération ou sans coopération ?

M. Joxe : Si l'Algérie veut, dans le cadre de sa souveraineté ou de son indépendance, passer avec la France un certain nombre d'accords, ceux-ci pourront être conclus.

— Ainsi, l'Algérie vit en liaison étroite avec la France sur le plan économique, elle s'oriente vers un développement industriel. Des accords pourront être passés en matière économique ou en matière financière.

— Ainsi, le développement intellectuel et technique de l'Algérie peut exiger que des accords soient passés en ces matières pour que certains professeurs ou techniciens soient mis au service de l'Algérie et aident à la formation de la jeunesse algérienne. il en a été ainsi entre la France et les pays de l'Entente.

L'hypothèse de l'association constitue un sujet complexe à explorer ensemble sur lequel il nous faudra revenir, mais déjà, je vous indique qu'il n'y a aucune raison d'imposer notre aide à l'Algérie, et si l'Algérie ne nous donne aucune garantie, elle n'obtiendra auxune aide.

M. Saad Dahlab : Dans le cadre de l'indépendance avec association, les problèmes que vous avez évoqués et, en particulier, ceux des bases et des territoires du Sud, se poseront-ils dans les mêmes termes ?

M. Joxe : Oui, de toute façon.

Un échange de vues a lieu au sujet des communications avec la presse, à l'issue duquel il est arrêté que :

— chaque délégation pourra exposer sa thèse à la presse, mais ne pourra faire état des positions prises par l'autre délégation;

— en ce qui concerne la séance qui vient d'avoir lieu, il sera indiqué de part et d'autre à la presse que la discussion a porté sur les garanties de l'autodétermination.

La séance est levée à 16 heures.

V

Cinquième séance

Lundi 29 mai 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 30;
La séance est suspendue à 12 h. 00.

Après-midi : La séance est reprise à 15 h.;
La séance est levée à 16 h. 30.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 30

M. Krim prend la parole et déclare : « La délégation algérienne estime nécessaire de faire le point de nos discussions. Elle croit pouvoir ainsi faire avancer la négociation en rendant ses données plus claires.

« Nous sommes venus à Evian pour discuter les conditions d'application de l'autodétermination. Celle-ci n'est que l'expression du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ce droit doit permettre au peuple algérien d'accéder à l'indépendance. Ainsi, par l'autodétermination, sera consacrée, à travers un « verdict *de jure* », la souveraineté du peuple algérien. Ce verdict, pour être efficace, incontestable, durable, doit être libre. Les deux délégations doivent donc se mettre d'accord sur les conditions d'une consultation populaire.

« Ces conditions ne se réduisent pas aux modalités techniques d'une sorte d'élection. La période de préparation du scrutin, qui s'étend du cessez-le-feu au référendum, devra aussi être marquée par la transformation de l'appareil politico-administratif actuel de l'Algérie, de telle sorte que soient réunies les conditions nécessaires de confiance et de liberté dans lesquelles le vote devra se dérouler.

« Ce problème de la définition des garanties techniques de l'autodétermination n'est pourtant pas l'essentiel. Certaines garanties fondamentales « découlent de l'essence même de l'autodétermination » : si ces garanties n'existent pas, l'autodétermination sera vidée de son contenu. Par garanties fondamentales, nous entendons le respect de l'intégrité du territoire et de l'unité du peuple algérien.

« La première de ces garanties fondamentales a pour conséquence que le Sahara, partie intégrante de l'Algérie, doit être placé sous la souveraineté de l'État algérien, faire partie du territoire sur lequel s'exercera le recours à l'autodétermination. Aucun impératif économique ne peut justifier une partition arbitraire amputant l'Algérie de ses quatre cinquièmes. Une fois ce problème de souveraineté réglé, l'exploitation des richesses et leur distribution pourront faire l'objet d'une discussion.

« Le même principe de l'intégrité territoriale s'oppose aussi à la constitution d'enclaves territoriales que le gouvernement français garderait en toute souveraineté, sous la forme de bases.

« La seconde de ces garanties fondamentales implique que l'autodétermination soit considérée comme un droit collectif s'appliquant à un peuple. Dès lors, au sein de ce peuple, les décisions de la majorité doivent s'imposer à la minorité.

« Le problème de la minorité européenne ne comporte aucun lien avec l'autodétermination : la délégation française propose l'étude d'un système de garanties dont la définition relève normalement de la constitution interne d'un État qui veut accorder des droits particuliers à une catégorie de ses habitants. Rien n'empêchera l'État algérien, une fois constitué, d'accorder ces garanties aux Français d'Algérie.

« Le peuple algérien ne peut donc avoir à répondre qu'à une seule question : sera-t-il indépendant ou non ?

« Une fois l'indépendance acquise et alors seulement, le peuple algérien devenu souverain aura « dans le cadre de son droit institutionnel interne » :

« — d'une part, à régler le problème des garanties à accorder aux Français d'Algérie : nous leur avons déjà offert, s'ils la désirent, la citoyenneté algérienne et des garanties légitimes pour leurs personnes et pour leurs biens.

« — d'autre part, à établir avec la France des relations sur tous les plans.

« C'est là notre conception de l'autodétermination, la seule conception valable.

« La position de la délégation française peut, par contre, se résumer ainsi :

« — En premier lieu, l'autodétermination n'est pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais une simple « méthode électorale ». Certes, un problème de méthode est posé, car nous devons trouver les moyens de rendre la consultation libre et sincère. Mais le vrai problème est ailleurs : il est celui des garanties fondamentales dont le contenu a été esquissé lors des précédentes séances et vient d'être rappelé ci-dessus.

« Elles consistent :

• dans l'intégrité du territoire, c'est-à-dire que celui-ci doit comprendre le Sahara et les enclaves,

• dans l'unité du peuple, c'est-à-dire que l'autodétermination n'est que l'application d'un droit collectif à tout un peuple qui se prononce à la majorité.

« — En second lieu, la délégation française a rappelé les trois options objet de l'autodétermination :

• L'une d'elles, la francisation, a été réduite à néant par les événements;

• Une autre, l'indépendance, est exclue du choix populaire, puisque son adoption entraînerait les regroupements et la partition;

• Reste l'association : elle est la seule option qu'il soit possible au peuple algérien de choisir, et par conséquent, elle lui est « imposée ».

« Dans le cadre de l'autodétermination, le peuple algérien doit pouvoir se prononcer en toute liberté sur son indépendance. Une fois celle-ci acquise, l'Algérie passera des accords d'association ou de coopération. Dans ce processus, l'association suit l'indépendance au lieu de la précéder alors que dans les trois options offertes par la délégation française, le peuple algérien n'a qu'une seule issue : l'association.

« La position de la délégation française est donc « la négation de l'autodétermination ».

« Pour revenir à une conception plus juste de l'autodétermination, la seule solution est de s'en tenir à la première des deux questions envisagées par M. Joxe :

« — L'Algérie désire-t-elle constituer un État souverain à l'intérieur et à l'extérieur ? OUI ou NON ?

« La délégation française ne semble pas, en réalité, considérer l'autodétermination comme un moyen de solution du problème algérien. Elle souhaite que soit précisée la conception d'une Algérie indépendante, que soient étudiés, pour reprendre les termes employés par M. Joxe le 20 mai [1], les principes selon lesquels l'Algérie nouvelle devra être construite.

« Dès lors, notre délégation estime qu'un problème doit être posé :

« — Ou bien nous discutons de l'autodétermination, et il nous faut alors préparer l'avènement de la souveraineté du peuple algérien pour qu'il puisse ensuite, s'il le désire, passer avec la France un accord d'association ou de coopération;

« — Ou bien nous discutons de l'avenir de l'Algérie, de la construction d'une Algérie nouvelle. En ce cas, le problème est tout autre : le vote du peuple algérien ne sera plus alors un vote d'autodétermination, mais un vote de ratification.

« À propos de l'application de l'autodétermination, la délégation française a jusqu'ici exposé des problèmes ou développé des conceptions qui rentrent dans le cadre de la construction d'une Algérie nouvelle. Ces problèmes, ces conceptions devront être discutés après l'indépendance, acquise grâce au vote d'autodétermination.

« La délégation française d'autre part demande un large examen de ces problèmes sans envisager qu'aucune décision ne sanctionne cet examen. Ce point de vue est erroné. La délégation algérienne souhaite que la présente situation soit clarifiée, car jusqu'ici nous n'avons pas parlé le même langage. »

M. Joxe : Cet exposé est-il une conclusion ou seulement une mise au point ?

M. Krim : C'est une mise au point après que des exposés aient été faits de part et d'autre.

M. Joxe : À la fin de votre exposé, vous avez dit que nous demandions un large examen de tous les problèmes, de quelque nature qu'ils soient. Notre propos est bien, en effet, d'examiner l'autodétermination et tous les problèmes qui s'y rattachent, mais il est aussi d'aboutir à une conclusion.

Je voudrais également contester l'idée d'après laquelle les options définies dans la déclaration du 16 septembre [2]. excluent la souveraineté et l'indépendance de l'Algérie. Cette idée est si peu conforme à la réalité que je suis navré, après plusieurs jours, de constater que l'autodétermination vous conduit toujours à une option unique.

Je crois enfin qu'il est impossible de présenter des options au peuple algérien sans le prévenir de la gravité des problèmes qui affectent l'Algérie. Croyez-vous que nous nous soyons déjà assez expliqués sur ces problèmes, qu'après les avoir effleurés, nous soyons en mesure d'arriver à une conclusion ?

M. Krim : La délégation algérienne a jugé nécessaire, dans l'intérêt de la bonne marche du travail, de faire le point une fois pour toutes. Nous avons été d'accord pour que chaque délégation présente des exposés de ses thèses, et cela a duré une semaine, Mais des trois options envisagées, il ne reste plus que l'association, qui nous est imposée

(1) Voir ci-dessus, p. 772 et suiv.
(2) 1959 : voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 132 (note).

car l'option de l'indépendance est menacée. En effet, menacer l'Algérie de regroupements ou de partition, dans le cas où le peuple algérien choisirait son indépendance, revient à limiter sa possibilité de choisir son destin.

Vous avez toute liberté pour répondre à nos questions :

— S'agit-il de discuter de l'avenir de l'Algérie ? Il ne restera alors à demander au peuple algérien qu'une ratification;

— S'agit-il de permettre au peuple algérien de s'autodéterminer ? Il faudra alors lui donner toutes les garanties politiques et techniques qui sont nécessaires pour cela.

M. Saad Dahlab : Sept jours sont trop peu pour nous permettre sans doute de nous comprendre entièrement. Les points son cependant déjà fixés en ce qui concerne l'autodétermination :

— le sens du terme « autodétermination »,

— le territoire auquel elle doit s'appliquer,

— le peuple auquel elle s'appliquera.

Pour vous, elle s'applique à des « populations », dans une Algérie qui n'existe pas, donc elle peut ne pas s'appliquer à une partie de cette Algérie.

Pour nous, elle s'applique à une Algérie et à un peuple qui existent.

Cette différence de points de vue n'exclut pourtant pas que nous continuions à chercher à nous comprendre. Mais si nous ne tenons pas le même langage sur des points précis, comme la définition du territoire algérien, il importe de les mettre en discussion. La question que je pose est donc : qu'est-ce que l'Algérie ?

M. Joxe : J'ai pu constater notre désaccord sur certains points, notamment sur la définition du territoire algérien, mais après avoir exposé que l'Algérie présentait telle forme, vous n'avez donné à l'appui de votre thèse et à l'encontre de la nôtre aucun argument. Nous sommes ici pour nous comprendre, nous devons tenter de résoudre notre différend en essayant d'abord d'éclairer les problèmes.

M. Krim : Nous ne regrettons pas les explications que vous nous avez données.

M. Joxe : Vous paraissiez cependant nous les reprocher. Vous avez dit, en particulier, que notre thèse consistait à demander un examen, à engager une discussion sans envisager aucune conclusion ni sanction, et vous avez qualifié cette thèse erronée. Je peux vous assurer que notre discussion aura une sanction.

M. Saad Dahlab : Nous vous posons une question précise, car il nous est apparu qu'à la lumière de vos explications, nous ne discutions ni les garanties de l'autodétermination ni l'avenir de l'Algérie, mais que nous avions joué sur les deux claviers. La question est donc : s'agit-il de nous expliquer sur l'autodétermination ou sur l'avenir de l'Algérie ?

Selon le communiqué du 30 mars [1], nous sommes venus ici pour discuter de l'autodétermination et des problèmes qui s'y rattachent.

S'il s'agit de discuter sur l'avenir de l'Algérie, c'est un autre problème et il convient de le poser maintenant.

M. Ben Yahia : La question est en effet : sur quel terrain discutons-nous ? L'autodétermination est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle doit permettre au peuple algérien d'acquérir sa souveraineté, puis de discuter, mais après seulement, les accords d'association. Nous sommes donc venus ici pour déterminer les garanties politiques et techniques qui permettront au peuple algérien de prendre sa décision en toute liberté.

La délégation française estime que, pour cela, trois options devront être soumises au choix du peuple algérien :

— L'une, la francisation, a perdu toute signification; personne n'y croit plus;

— L'autre, l'indépendance, est éliminée d'avance parce que la partition du territoire national en résulte;

— Enfin, la dernière, l'association, n'est pas une option, car ce sera au peuple algérien à décider de l'association en toute souveraineté.

[1] Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 168 (note).

Il s'agit dès lors de savoir sur quel terrain nous discutons :

— Si nous discutons des garanties de l'autodétermination afin de permettre au peuple algérien de se prononcer puis, après s'être prononcé, de passer des accords d'association, nous sommes sur un premier terrain,

— Si nous discutons de l'avenir de l'Algérie, nous sommes sur un second terrain.

M. Joxe : Discuter de l'autodétermination est discuter de l'avenir de l'Algérie, car au fond des choses, il ne s'agit pas d'entité juridique, mais d'êtres vivants. La différence entre notre thèse et la vôtre est la suivante :

— Pour vous, le problème est déjà résolu;

— Pour nous, l'avis des populations permettra seul de le résoudre.

— Pour vous, l'autodétermination débouche sur une seule solution, et en ce cas, elle est bien une prédétermination;

— Pour nous, l'autodétermination est une méthode : elle donne seulement au peuple la possibilité de choisir clairement son destin.

M. Boumendjel : Le choix d'un terrain est en effet en question. Loin de nous l'idée de ne pas discuter de l'avenir de l'Algérie. Mais si nous nous engageons dans cette discussion, elle devra aboutir à une sanction qui pourra être le rétablissement de la paix, la coexistence des Européens et des Algériens en Algérie. Or, ce débat sur l'avenir de l'Algérie ne comporte justement pas, pour la délégation française, de sanction puisque M. Tricot a dit : « Quand nous serons d'accord sur un programme, nous le présenterons dans une affiche électorale ». Si l'exploration réciproque des problèmes de l'avenir de l'Algérie doit ainsi se terminer par la rédaction d'une affiche, c'est un résultat bien décevant qui ne peut passer pour la sanction d'une négociation concrète.

Le problème est donc le suivant :

— Ou bien nous choisissons de discuter sur l'autodétermination : nous pourrons alors aborder le problème de la réglementation électorale, comme la délégation française le propose, ou dépasser ce problème pour atteindre les deux autres problèmes que nous avons posés relatifs à l'unité du peuple et à l'unité du territoire. Notre discussion trouvera sa sanction naturelle dans le verdict populaire.

— Ou bien nous écartons cette conception de la discussion, qui demeure la nôtre, et nous abordons les problèmes de l'avenir de l'Algérie, mais nous devons alors aboutir à autre chose qu'un programme ou une affiche électorale.

M. Joxe : Où situez-vous le problème de la cohabitation des communautés, dont vous venez de parler ?

M. Boumendjel : Nous le situons dans le cadre de l'avenir de l'Algérie. Nous estimons que le statut des Européens devra être élaboré après que le scrutin d'autodétermination ait eu lieu.

M. Joxe : Ce problème est en réalité un problème préalable : il existe, il n'est pas à naître.

L'Algérie est faite d'individus de tendances et de communautés diverses. Nous nous sommes réunis pour faire la paix, pour construire l'Algérie de l'avenir. Ceci implique que nous envisagions tout ce qui peut y arriver.

M. Boumendjel : Supposons que nous discutions du statut des Européens d'Algérie et que nous arrivions à un accord. Que ferons-nous de cet accord au moment où la question que nous avons définie sera posée au peuple algérien ? Cet accord sera-t-il mis en cause dans des campagnes électorales contradictoires ou sera-t-il concrétisé « d'une certaine façon », ce qui sera alors une prédétermination ?

M. Joxe : Présenter une solution viable au suffrage universel n'est pas une prédétermination, mais une simple application des règles de la démocratie.

M. Boumendjel : Depuis le 16 septembre, nos positions ont été exposées. Elles vous sont connues par la presse. Si la discussion n'aboutit à aucune solution, à quoi sert notre réunion ?

M. Joxe : Mais justement, nous ne sommes pas ici pour ne pas aboutir. Notre discussion devra se terminer par une sanction : il s'agit de savoir si nous parviendrons ou non à un accord.

M. Boumendjel : Pour être franc, dans notre esprit, la sanction est un contrat éventuel entre le gouvernement français et le G.P.R.A.

M. Joxe : Ce contrat que vous envisagez porterait-il sur l'avenir de l'Algérie ou sur l'autodétermiation ?

M. Boumendjel : Cela dépend du terrain que nous choisirons.

M. Saad Dahlab : Nous nous sommes rencontrés pour discuter des garanties de l'autodétermination. Celles-ci recouvrent sans doute un très grand nombre de problèmes : par exemple,

— Le problème du territoire;

— Le problème du peuple : l'unité du peuple algérien devra être respectée, mais déjà, nous n'employons pas les mêmes termes pour le définir; vous dites « populations » et nous disons « peuple ». Qu'en sera-t-il pour la détermination de l'électorat : le million de Français d'Algérie va-t-il ou non voter ? Ne doit-on pas considérer qu'il s'est déjà prononcé sur son avenir ?

Dans le cadre de la préparation de ce vote d'autodétermination, nous sommes disposés à tenir compte de tout ce qui existe en Algérie, à envisager le rôle de chacun dans l'opération électorale, et également les moyens de permettre à l'Algérie de vivre. Cette vie de l'Algérie, la vie de tous les jours, n'est sans doute pas conduite par le peuple algérien, mais par la minorité des Français d'Algérie, qui tient tout en mains. Pendant la période préréférendaire, nous n'entendons pas enlever des mains de ceux qui les détiennent les choses qu'ils possèdent. Durant cette période de préparation, nous songeons uniquement à définir le rôle de chacun.

Si, au contraire, nous nous sommes rencontrés après un conflit de sept ans pour nous départager sur l'avenir de l'Algérie, par exemple pour déterminer la place des Européens dans une Algérie indépendante, pour discuter de leur représentation dans les assemblées ou dans le gouvernement ou dans les chambres dites « techniques », de la possibilité qui leur sera laissée de conserver la nationalité française, le problème est tout autre.

Nous ne voulons pas abandonner l'Algérie au hasard ni organiser le chaos, mais nous devons nous expliquer sur notre manière de procéder :

— Ou bien nous nous en tiendrons à l'autodétermination et aux problèmes qui s'y rattachent, parmi lesquels se trouvent peut-être ceux que vous avez évoqués et qui ont trait à la vie des Français d'Algérie.

— Ou bien nous aborderons le fond. Nous poserons alors ce problème sous sa forme véritable, car il consiste à engager l'avenir de l'Algérie. Mais nous en arriverons alors forcément à nous demander : en face de vous, qui [êtes] le gouvernement français, nous, que sommes-nous ? À quel titre abordons-nous ces problèmes de fond ? Afin de ne pas permettre de remettre en cause ce qui aurait été conclu, la question est essentielle.

— Devons-nous discuter de l'autodétermination et des problèmes qui s'y rattachent, étant entendu que nous pouvons multiplier ceux-ci ?

— Devons-nous discuter de la place des Français d'Algérie ou de la défense des intérêts de la France en Algérie ? Ce sont des problèmes que nous ne pouvons en effet ignorer, mais ils se posent dans un autre cadre.

M. Joxe : Vous parlez de défense, nous sommes d'accord ici pour que des questions soient clairement posées à tous les Algériens.

Si notre discussion doit se poursuivre, comment l'envisagez-vous ?

M. Saad Dahlab : Le choix d'une méthode dépend du choix de l'un des terrains de la discussion. Ces terrains sont :

— Soit celui de l'autodétermination et des problèmes qui s'y rattachent. Notre discussion alors portera sur les garanties d'une application loyale et sincère de l'autodétermination, sur le rôle des Français d'Algérie, de l'administration française, de l'armée française, sur le statut de l'Algérie « avant le scrutin ». Les problèmes qui s'y rattachent seront ceux du rétablissement des libertés publiques, du maintien de la vie économique;

— Soit celui de l'avenir de l'Algérie : les problèmes se rapportent alors à l'État algérien lui-même. Dans ce cadre, on doit admettre que je parle en tant que gouvernement, que j'engage l'avenir du pays bien au-delà de ce qu'avait prévu la déclaration du 30 mars.

Il ne nous est pas interdit de parler, mais si nous devons parler de l'Algérie indépendante, une question se pose.

Dans les jours qui vont venir, notre méthode de travail dépendra donc de la réponse que vous nous aurez fournie et du terrain que vous aurez choisi.

M. Krim : Nous attendons, en effet, votre réponse, mais nous sommes tout prêts à vous donner d'autres éclaircissements et à vous laisser tout le temps qui vous sera nécessaire pour nous la fournir.

(La séance est suspendue à 12 h. 00.)

***

La séance est reprise à 15 h. 00

M. Joxe : Nous vous avons écoutés ce matin avec attention. Vous nous avez fait une déclaration qui, d'après ce que vous nous avez dit, était destinée :

— à faire le point,

— à faciliter la suite de nos travaux.

Je tiens à vous donner sans délai une première réponse. Celle-ci n'est sans doute ni définitive, ni complète. J'entends me réserver la possibilité de vous fournir d'autres explications ou d'autres éléments d'information. Mais je veux vous donner des réactions immédiates, spontanées, car comme vous, j'estime capital que nos entretiens se déroulent dans une complète clarté.

1° Je voudrais vous dire tout de suite que la distinction si accentuée que vous avez présentée ce matin entre deux terrains de discussion ou de travail ne nous paraît pas correspondre à la réalité. Elle paraît à la délégation française résulter d'une vue trop étroite et parfois incomplète de l'autodétermination.

Pour nous, l'autodétermination est tout un ensemble de moyens destinés à mettre fin démocratiquement au conflit algérien. Ce conflit algérien, nul mieux que nous ne sait qu'il tient à un conflit sur la conception de l'avenir. L'autodétermination est destinée à nous faire sortir de ce conflit. Pour cela, il nous faut mettre les populations en état de se prononcer librement et en pleine connaissance de cause. Nous sommes bien ici pour discuter de l'autodétermination et des problèmes qui s'y rattachent, — cette expression vous est familière.

Les principaux problèmes de l'autodétermination sont à notre avis les suivants :

a. L'apaisement qui doit préparer le véritable cessez-le-feu.

b. Le cessez-le-feu lui-même, étant entendu que la situation du cessez-le-feu ne peut naître du matin au soir, mais seulement d'un ensemble de conditions dont certaines sont politiques.

c. Le rétablissement des libertés et, d'une façon générale, le retour à des conditions de vie normales.

d. L'ensemble des garanties réglementaires et organiques qui doivent permettre un scrutin libre et sincère.

e. D'une façon générale, la mise en œuvre de toutes les garanties qui permettront d'éliminer en Algérie avant le scrutin toutes les formes de pression, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent, qui peuvent s'exercer sur les citoyens.

Nous ne pensons pas seulement à des règles formelles d'ordre juridique, mais à tout ce qui peut créer une atmosphère de paix civique et qui peut permettre à une libre confrontation de s'exercer.

f. Nous pensons encore, et je dirai presque, surtout, à la détermination des questions à poser aux populations. C'est une question sur laquelle je vais revenir, car elle est capitale.

g. Nous pensons également à l'organisation de la période intermédiaire. Il s'agit, et sur ce point je rejoins ce qu'a dit ce matin M. Saad Dahlab, d'assurer la continuité de la vie du pays et de préparer les transitions. Peut-être est-il possible de trouver les formes qui, si les circonstances le permettent, assureront la participation des citoyens des

diverses tendances à la gestion des affaires, et en particulier permettront de travailler ensemble à la préparation ensemble à la préparation de l'autodétermination elle-même.

Vous avez soulevé vous-mêmes d'autres questions, en particulier celle de l'étendue du territoire auquel s'appliquera l'autodétermination : c'est l'affaire du Sahara. Nous sommes, bien entendu, prêts à l'aborder de même que le problème des bases.

2° Il est donc difficile de distinguer deux terrains de discussion comme vous l'avez fait, car parmi les problèmes énoncés, il y a celui des questions à poser aux populations algériennes. Dans le souci de l'évolution de l'Algérie, nous souhaiterions que ces questions soient parfaitement claires, qu'elles soient précises, qu'elles permettent aux intéressés de faire leur choix en pleine connaissance de cause.

Nous ne voulons pas fonder sur le sable, et la façon dont vous posez le problème, en affirmant que la minorité doit s'incliner devant la majorité, implique que les précautions que j'ai énoncées soient prises. Poser des questions dans la nuit à une population inquiète sur son avenir est chose dangereuse.

Mais il ne s'agit pas non plus de demander aux citoyens une simple ratification. Il faut qu'on choisisse, et pour choisir, il faut connaître les termes du choix. Il faut donc que les questions soient assorties d'explications telles que les électeurs sachent vers quel avenir ils s'engagent. Ce n'est pas une prédétermination que nous voulons, mais une autodétermination en pleine clarté, sur des questions nettes.

C'est pour cette raison que nous tenons au moins autant que vous-mêmes à ce que la période préparatoire à l'autodétermination permette toutes les explications et toutes les confrontations.

3° Le rappel de nos principes étant fait, je voudrais reprendre différents problèmes que vous avez abordés :

a. Vous nous avez parlé du champ d'application de l'autodétermination et vous avez évoqué la question des bases et celle du Sahara français. Nous tenons à nous en expliquer. Je dois vous dire que les postulats que vous avez posés, c'est-à-dire les convictions que vous avez exprimées, ne nous convainquent pas. Le sujet est délicat : nous sommes prêts à l'aborder complètement, sous la forme et avec la discrétion que vous voudrez.

b. Vous nous avez parlé souvent de l'unité du peuple. C'est, en effet, une question essentielle, mais je dois vous dire que nous ne l'entendons pas comme vous. Pour qu'il y ait unité du peuple, il faut d'abord qu'il y ait un peuple.

Je n'entends pas ouvrir une polémique, mais si nous nous contentions des perspectives que vous nous avez offertes quant aux rapports de la minorité et de la majorité, on ne pourrait pas parler d'un peuple qui réunirait les musulmans et les non-musulmans. Ce qui nous a été dit ne nous donne pas beaucoup d'apaisements sur la possibilité de faire un peuple.

Pour que les Européens se sentent membres du peuple algérien, il faudra, parce qu'ils sont une minorité parmi les populations algériennes, que la majorité reconnaisse que la minorité existe et qu'elle en tire les conséquences nécessaires. Il faudra que les garanties auxquelles une minorité a droit soient assurées. Si cela n'avait pas lieu, les Européens n'entreraient pas dans le peuple algérien et personne au monde ne pourrait le leur reprocher. Or, comme ils ont les mêmes droits que les autres à rester en Algérie et à y être chez eux — je dis bien chez eux, dans leur patrie, et non en qualité d'étrangers — il faudrait, à défaut du peuple uni, réaliser une division du territoire. Comme vous, nous estimons que cette hypothèse serait fâcheuse et nous chercherons, avec vous si possible, à l'éviter.

4° La dernière question que vous avez posée est celle de la sanction de notre discussion. C'est là un problème qui vous préoccupe, comme il nous préoccupe nous-mêmes, car nous avons le même souci que vous d'aboutir à des résultats précis qui assurent le rétablissement de la paix et préparent le choix de l'avenir.

Il faut distinguer selon la nature des problèmes :

— Pour ce qui est du cessez-le-feu, nous devrons — entre représentants des combattants — parvenir à une convention, à ce que vous appeliez ce matin un contrat bilatéral.

— Pour ce qui est des garanties de l'autodétermination, nous nous efforcerons de tomber d'accord avec vous sur des vues communes. Si vous souhaitiez avoir sur ce point une garantie particulière, nous ne verrions pas d'objections à ce qu'il soit fait référence à ces vues communes dans la convention relative au cessez-le-feu.

Pour ce qui touche enfin aux perspectives d'avenir, il doit être bien entendu que c'est aux populations algériennes à décider. Il n'appartient à personne de se substituer à elles. Ces populations doivent choisir en pleine connaissance de cause. Pour cela, il faut que les options correspondent aux différents avenirs possibles; il faut ensuite que chacun des termes du choix soit parfaitement explicité. À cette fin, la rédaction de points de vue communs nous permettra de commenter chacune des options, de dire aux populations que, dans le cadre de telle hypothèse, les choses se passeront de telle façon.

Vous ne vous étonnerez pas que nous ayons ce souci de clarté. Vous avez ce matin exprimé vos préoccupations quant au régime de la période intermédiaire. Il est légitime que nous ayons un souci analogue pour l'avenir.

L'autodétermination devra permettre aux populations de savoir exactement pour quelle sorte d'avenir elles optent. Vous dites que la majorité des Algériens souhaite l'indépendance. Nous disons qu'il est possible qu'une bonne partie de ces populations veuille que l'avenir de l'Algérie se fasse en bonne amitié avec la France. Il est donc juste qu'une option conforme à ce sentiment leur soit soumise.

Nous souhaitons discuter avec vous de tous ces problèmes, parce que vous êtes des combattants et aussi des politiques importants. À l'égard de nos positions, ce sont les populations algériennes qui trancheront. Vis-à-vis de la France, du monde, cette idée que les populations algériennes doivent trancher fait que notre position libérale est indiscutable. Elle est l'idée même impliquée par le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Je suis maintenant disposé à répondre à vos questions.

M. Ben Yahia : Des rédactions de positions communes pourraient selon vous commenter chacune des options. Pouvez-vous préciser le sens de vos paroles ?

M. Joxe : Si nous nous mettons d'accord sur la façon de poser les questions, il nous sera possible d'arriver à des rédactions communes.

M. Tricot : Plusieurs options doivent être présentées au peuple algérien. Si vous me permettez cette expression, il est nécessaire que pour chacune d'elles, une étiquette permette de savoir ce qu'est la marchandise.

M. Ben Yahia : Le peuple algérien votera-t-il sur les questions ou sur les commentaires ?

M. Joxe : Une question doit être assortie de commentaires : il n'est pas possible de demander aux populations algériennes : choisissez-vous l'association ? sans leur dire en quoi elle consiste.

M. Ahmed Francis : Mais différentes sortes d'associations sont possibles. Entendons-nous expliquer chacune de ces associations ?

M. Joxe : Nous dirons : voyez-vous un intérêt à ce que deux pays souverains, selon les méthodes que voici, puissent avoir des rapports particuliers que nous sommes prêts à définir ?

M. Ahmed Francis : La question à poser au peuple porte sur les rapports particuliers de l'Algérie et de la France. Mais il est difficile d'aller jusqu'au fond des choses en posant une simple question, si longue soit-elle.

M. Tricot : Je ne crois pas le problème insoluble. Il ne s'agit pas de ligoter l'Algérie de demain par un seul vote. Il s'agit de connaître la volonté des populations sur le sens de la solution d'un problème auquel elles ont réfléchi. Sur la forme d'avenir sur laquelle elles veulent s'engager après le vote, les modalités de cette association resteront à définir.

M. Ahmed Francis : Les questions doivent être simples. Pour nous, il n'y a pas trente-six questions à poser, mais une seule. Le peuple algérien décidera de sa coopération avec la France lorsqu'il sera majeur, indépendant.

M. Joxe : Pour chacun de nos référendums, des explications très complètes ont dû être fournies au peuple. Dans l'Algérie future, ou bien la population européenne pourra

rester, ou bien elle devra s'en aller. Il faut lui expliquer comment cela se fera. Ce ne sera pas par un oui ou par un non que les gens seront convaincus.

M. Roland Cadet : Il faut éviter un double écueil, en dire trop ou trop peu. Il faut dire suffisamment pour être compris de tous.

M. Ahmed Francis : Si nous sommes obligés de dire beaucoup, est-ce que vous croyez que nous ne sortirons pas de l'autodétermination pour entrer dans la prédétermination ?

M. Roland Cadet : Les populations restent libres de choisir, mais si nous leur offrons trois options, celles-ci doivent être claires pour que la procédure soit valable. Poser de simples questions auxquelles il serait répondu par oui ou par non ne suffit pas.

M. Ahmed Francis : Le choix sera libre, à condition que des clauses restrictives, comme c'est le cas pour l'option de l'indépendance, ne le limitent pas. Si par de telles clauses le choix est orienté, il y a prédétermination.

M. Slimane : Nos deux délégations doivent-elles débroussailler toutes les options et arriver à une formule à présenter en commun au peuple ? Est-ce là la conclusion de M. Joxe ?

M. Joxe : Si nous sommes d'accord sur un point, pourquoi ne pas le dire ?

M. Slimane : C'est pour obtenir cette précision que j'ai posé la question.

M. Joxe : Il ne peut pas être question d'accord entre gouvernements, mais seulement d'une entente entre les délégations sur le point d'aboutissement de leurs discussions.

En réponse à ce qu'a dit M. Ahmed Francis, je dirai que la conséquence d'une guerre est la nécessité d'expliquer ce qu'est l'avenir. Si vous croyez tout arranger en posant une question, je ne peux pas être d'accord avec vous. Je crois qu'il faut apaiser, discuter, expliquer.

M. Ahmed Francis : S'agissant de notre avenir, nous aurons ce souci d'expliquer et de rassurer.

M. Joxe : Mais il faut que les gens sachent où ils vont. Il faut transformer les combattants en responsables, et c'est en tant que responsable que je vous interroge.

M. Saad Dahlab : Un accord sur l'indépendance-association suppose que nous ayons trouvé un terrain d'entente sur cette option, c'est-à-dire sur son contenu. Pour que nous acceptions de la soumettre au choix du peuple algérien, il faut que nous ayons la certitude que le peuple algérien la ratifiera. Cette certitude, nous ne pourrons l'avoir que si nous sommes les représentants du peuple algérien.

M. Joxe : L'association est sans doute la question la plus délicate. Nous n'entendons pas vous l'imposer. Il vous est possible de nous répondre qu'elle ne vous intéresse pas.

L'option de l'indépendance ne peut être cependant posée sous la forme d'une simple question. S'il en était ainsi, l'Algérie courrait vers des troubles profonds.

M. Krim : Le gouvernement algérien représente le peuple algérien des plaines, des montagnes et des villes. Cette délégation le représente : elle parle au nom du peuple algérien.

Nous sommes venus discuter des conditions d'une libre consultation en vue d'arriver à un accord permettant au peuple algérien de s'exprimer en toute liberté, sans contrainte ni pression. C'est une position démocratique, c'est le terrain de l'autodétermination. Nous sommes donc venus ici pour rétablir la paix et obtenir un accord sur les garanties de l'autodétermination, de telle sorte que le vote soit démocratique. Dans ce cadre, nous avons déjà déclaré que l'indépendance ne débouchait pas sur le ressentiment, que les personnes et les biens seraient respectés, que, par la suite, des accords de coopération pourraient être passés avec la France, car deux pays souverains et indépendants peuvent passer des accords de coopération mutuelle.

Par contre, discuter de l'avenir de l'Algérie, préparer quelque chose à soumettre au peuple algérien, n'est-ce pas une prédétermination ? L'association discutée avant l'autodétermination est bien cela. Elle ne pourra être valablement discutée que lorsque le peuple aura choisi.

M. Joxe : Mais alors, proposer l'indépendance à un peuple est aussi une prédétermination; un système électoral peut être encore de la prédétermination. En fait, la prédétermination consiste à dire : faites ceci et non pas autre chose.

***

Après, un échange de vues sur la nécessité de poursuivre cette discussion lors de la prochaine séance, *la séance est levée à 16 h. 30.*

VI

Sixième séance
Mercredi 31 mai 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 30;
La séance est suspendue à 12 h. 45.
Après-midi : Ouverture de la séance à 15 h.;
La séance est levée à 15 h. 45.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :
MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :
MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 30

M. Joxe : Vous nous avez fait lors de notre dernière rencontre [1] un exposé de votre état d'esprit après une semaine de travail. Je voudrais aujourd'hui vous faire connaître le nôtre : on a dit que nous étions déçus et c'est vrai. Nous ne sommes pas découragés, nous ne sommes pas gênés, mais je suis personnellement déçu. Je crois devoir vous faire connaître mon sentiment sur trois groupes de questions :

1° Les questions de méthode.

Vous avez distingué deux terrains à prospecter : celui des conditions de l'autodétermination et celui de l'avenir de l'Algérie.

Cette distinction, qui peut sans doute être présentée du point de vue de la terminologie, ne résiste pas à l'examen. Les conditions de l'autodétermination peuvent recouvrir des sujets divers : pour nous, elles recouvrent surtout des problèmes de méthode, et d'ailleurs vous admettez ce point de vue; pour vous, elles recouvrent également d'autres problèmes, par exemple celui de la définition du champ d'application de l'autodétermi-

[1] Le 29 mai : voir ci-dessus, p. 805 et suiv.

nation. En réalité, les deux « terrains » des conditions de l'autodétermination et de l'avenir de l'Algérie se confondent sur bien des points. Dès lors, puisqu'il s'agit d'avenir, vous estimez qu'il y a prédétermination. Mais où est la limite de la prédétermination ? À partir du moment où nous allons poser des questions au peuple algérien, nous ferons de la prédétermination. Les questions relatives à l'autodétermination et à l'avenir de l'Algérie sont, en fait, étroitement liées parce qu'il s'agit toujours de l'organisation d'une consultation populaire et du sort des hommes.

Les sujets qui nous rassemblent ici sont les conditions de l'autodétermination et les questions qui s'y rapportent.

Nous avons à traiter de tous les sujets. Dès lors, quelle que soit la méthode employée, quelles que soient les catégories de l'esprit auxquelles nous entendons nous référer, il est indispensable d'exposer d'abord tous les problèmes afin qu'ensuite nous sachions si nous pouvons nous entendre.

2° La sanction de nos discussions.

Elle est aussi l'une de vos préoccupations essentielles. Pour nous, elle devra être :

— Une convention en ce qui concerne les questions militaires;

— Un « règlement » en ce qui concerne les problèmes de procédure et de méthode;

— Un ensemble de prises de positions communes s'il s'agit de faire le présent et d'éclairer l'avenir, par exemple, de régler le problème des rapports entre les hommes en Algérie, ou d'étudier celui des rapports de la France et de l'Algérie. Mais il va de soi que les deux problèmes ne sont pas de la même nature :

• Les rapports entre les hommes en Algérie doivent faire l'objet d'une solution durable, définitive;

• Les rapports entre la France et l'Algérie : les principes d'une solution ayant été adoptés par le peuple algérien, leur application fera l'objet d'accords librement négociés par la France et l'Algérie.

Vous ne devez pas croire, en effet, que par des procédés subtils, la France cherche à retenir l'Algérie dans une sorte de vassalité. Notre premier souci est d'assurer de façon convenable le sort des hommes. Notre deuxième souci est de définir sans arrière-pensée les conditions de l'avenir.

L'Algérie sera souveraine, indépendante. Nous acceptons parfaitement ce risque. Nous l'avons expliqué au peuple français. Comment serait-il possible maintenant de revenir sur la décision qu'il a prise ?

Au demeurant, il n'est pas de notre intérêt — je ne le cache pas — que l'Algérie demeure toujours une charge aussi lourde pour l'économie française : 50 % des dépenses de l'Algérie sont supportés par le budget de l'État; les dépenses d'investissements sont en plus. Actuellement, aucun département français, aucun pays de la Communauté ne reçoit une aide aussi massive.

3° Une troisième question se situe au-delà des problèmes, des méthodes et des sanctions de notre discussion. Nous sommes venus ici non seulement pour faire l'Algérie, mais aussi pour faire la paix. Or, de ce sujet, vous n'avez pas parlé; dans ce domaine, nous n'avons pas fait un pas en avant. Bien au contraire, les attentats, les coups de main n'ont pas diminué [1]; en métropole même, des faits analogues viennent de secouer l'opinion publique.

Je ne veux pas tirer de cette situation des conclusions immédiates, mais appeler votre attention sur le fait qu'un grave incident pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses.

Je vous ai fait ainsi connaître nos trois préoccupations essentielles :

— En ce qui concerne les méthodes de notre travail : je crois qu'il faut prendre les problèmes « à bras-le-corps ». C'est la meilleure façon de les traiter.

[1] Le 22 mai, une embuscade tendue à un convoi militaire près de Miliana faisait plusieurs morts et blessés. Le 23, deux militaires étaient assassinés dans un poste du Constantinois grâce à la complicité de harkis qui désertaient en emportant les armes. De nombreux attentats, qui étaient l'œuvre aussi bien du F.L.N. que de l'O.A.S., avaient lieu sur l'ensemble du territoire algérien.

— En ce qui concerne les sanctions de notre discussion, j'ai entendu lever les doutes qui pouvaient subsister dans votre esprit.

— En ce qui concerne le rétablissement de la paix, souci majeur, j'ai entendu placer chacun d'entre nous en face de ses responsabilités.

Cela dit, nous sommes disposés à aborder la question du Sahara.

M. Krim : Vous venez de compléter votre exposé de lundi et de vous dire « déçus » par notre position.

Je voudrais vous rappeler et souligner le fait que la délégation algérienne, en faisant le point après une semaine de travail, a eu pour souci essentiel de faire avancer la négociation, non pas d'ailleurs parce que nous sommes sous la pression de l'opinion ou de la presse, mais parce que nous nous sommes rencontrés pour négocier et aboutir à la paix.

Nous avons ainsi échangé nos vues. Après une semaine, il s'est avéré que deux thèses étaient en présence, que nous nous étions rencontrés pour négocier, selon les termes des déclarations du 30 mars [1], des « conditions de l'autodétermination et des problèmes qui s'y rattachent », mais qu'un autre terrain de discussion pouvait être envisagé : celui de l'avenir de l'Algérie. En procédant à cette distinction, nous entendions faire avancer nos travaux, et par là-même les négociations.

Vous nous dites maintenant que l'autodétermination est liée pour vous à la « prédétermination », que la différence entre le terrain des conditions de l'autodétermination et celui des problèmes d'avenir est difficile à saisir. Vous nous dites que nous devons, dans le cadre de l'autodétermination, examiner tous les problèmes les uns après les autres. La délégation algérienne a exposé son point de vue mais elle est disposée, dans ce cadre, à aborder les problèmes les uns après les autres.

Nous pouvons donc aborder le premier point de notre discussion : la définition du territoire sur lequel devra s'exercer l'autodétermination.

M. Joxe : Je constate que nous avons un commun souci de faire avancer les travaux. Tout en nous réservant le droit de poser certaines questions sur d'autres problèmes déjà évoqués, nous sommes prêts à aborder les problèmes que pose le Sahara : non pas les problèmes économiques, qui n'intéressent pas seulement la France et l'Algérie, mais que nous sommes pourtant prêts à envisager dans la mesure où ils mettent en cause les rapports de la France et de l'Algérie, mais les problèmes humains qui sont pour nous essentiels. Je vais demander à mes collaborateurs de vous en faire connaître les divers éléments.

M. Roland Cadet : Le problème du Sahara a déjà été abordé, mais de façon sommaire. Or, le Sahara est un sujet « en soi », divers, complexe et difficile. Mon intention n'est nullement d'épuiser ce sujet ce matin, car il mérite de très amples explications. Je voudrais simplement — afin de préciser certains points de la position française — présenter trois brèves remarques : l'une de caractère historique, l'autre de caractère géographique, la troisième de caractère juridique, tirée de l'examen du statut administratif du Sahara :

1° Au cours de l'histoire, l'Algérie n'a jamais étendu sa souveraineté sur le territoire du Sahara. Ses occupants ou ses conquérants ne s'y sont jamais installés, qu'il s'agisse des Romains, des Vandales, des Byzantins, des Turcs. Les deux territoires n'ont été réunis sous la même souveraineté qu'au moment où la France a occupé le Sahara. Il était alors une terre sans maître et aucun lien historique n'existait entre l'Algérie et le Sahara.

2° Le Sahara est distinct de l'Algérie car il est « le vide » : un désert de 2.500.000 m^2 sur lequel vivent 580.000 habitants dont la densité, qui tombe parfois à un habitant par 100 km^2, est extrêmement faible. L'Algérie, au contraire, n'est ni le vide ni le désert : les auteurs arabes l'ont toujours comparée à une île, l'île de l'Occident, el Djeziraïd El Maghreb, entourée de deux barrières difficiles à franchir, la Méditerranée et le désert. Le désert était même totalement infranchissable et les premiers explorateurs ne s'y sont risqués qu'à une époque récente.

[1] Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 168 (note).

S'il y a une identité géographique dans cette partie de l'Afrique, elle n'est pas entre les régions du Nord et celles du Sud — entre l'Algérie et le Sahara —, elle existe d'ouest en est : de l'Atlantique à la mer Rouge et même jusqu'aux rives du golfe Persique, c'est la même étendue désertique, c'est le grand Sahara.

3° En ce qui concerne le statut du Sahara, il n'y a jamais eu identité réelle entre l'Algérie et le Sahara. Les caractères spécifiques du Sahara, « la nature des choses », ont toujours imposé à son égard un régime particulier. Ceci est vrai depuis la date d'installation de la France au Sahara. C'est ce qui résulte de l'analyse des dispositions du statut de 1902 aussi bien que des textes pris à partir de 1957 et qui constituent le régime actuel du Sahara.

La loi du 24 décembre 1902 a créé les territoires du Sud. Dotés de la personnalité civile, ils avaient une administration particulière, l'administration militaire, et un budget autonome distincts de ceux de l'Algérie. Ce budget était réglé directement par l'autorité centrale, le ministre de l'Intérieur, et ne fonctionnait que grâce à une subvention de l'État. Le système administratif saharien a été dès sa création distinct du système administratif algérien.

Le gouverneur général était le seul lien qui existait entre les deux territoires. Sa présence créait un régime d'union personnelle : le lien qui en résultait était analogue à celui qui a existé entre des États indépendants rattachés à un même souverain. Ainsi, jusqu'en 1918, l'Autriche et la Hongrie étaient réunies sous l'autorité d'un même monarque qui était empereur à Vienne et roi à Budapest; la disparition de la dynastie des Habsbourg a séparé ces deux pays et aucun n'a jamais eu le désir d'annexer l'autre en invoquant l'unité de la personne du souverain qui régnait jadis sur les deux États.

Le système actuel, mis en place à partir de 1957, n'est que le point final de l'évolution de l'autonomie administrative saharienne inaugurée en 1902. Il crée deux départements autonomes sous l'autorité d'un ministre d'État qui n'est pas le ministre d'État chargé des Affaires algériennes, mais le ministre chargé du Sahara [1].

L'autonomie des territoires sahariens est donc évidente. De 1947 à 1957, la loi organique du 20 septembre a sans doute pu donner l'impression de la suppression de l'autonomie administrative du Sahara. Cette impression est fausse : l'article 50 de la loi du 20 septembre 1947 prévoyait que le régime spécial des territoires du Sud était supprimé, mais il subordonnait la réalisation de cette mesure à l'intervention d'une loi votée après avis de l'Assemblée algérienne. Or cette loi, dont le texte a été examiné par l'Assemblée algérienne en 1951, n'a jamais été adoptée par le Parlement français. En dehors de cette période de rattachement tout théorique des territoires du Sud à l'Algérie, leur régime administratif pendant cinquante ans est resté nettement distinct de celui du Sahara [2].

M. Tricot : Un autre aspect du problème doit être évoqué, car M. Saad Dahlab a parlé d'une similitude humaine entre l'Algérie et le Sahara, de l'existence d'un sentiment commun entre les habitants de l'Algérie et les habitants du Sahara.

Je ne veux certes pas formuler des affirmations tranchées sur un problème complexe sur lequel des opinions diverses peuvent exister et méritent d'être respectées. Pourtant, si des liens existent entre l'Algérie et le Sahara, ils ne sont pas aussi intimes qu'il nous a été dit samedi.

La communauté de langue et de religion a été invoquée, bien que sur ce dernier point, les Mozabites soient hétérodoxes et que les Touaregs ne soient que superficiellement islamisés. Ces critères ne suffisent pas et leur seule utilisation permettrait d'aller très loin, trop loin.

Le rattachement des deux territoires au gouverneur général a également créé certains liens, mais ceux-ci, ainsi que cela vient d'être démontré, étaient faibles.

Bien d'autres considérations sont dans le sens contraire :

— La sécurité du Sahara a toujours été assurée par les compagnies sahariennes, recrutées sur place;

(1) En août 1957 : il s'agissait des départements des Oasis et de la Saoura.
(2) Lire en fait : de l'Algérie.

— Des relations commerciales existent, certes, entre le Sahara et l'Algérie : elles sont surtout le fait des Mozabites, mais ceux-ci, comme les Djerbiens de Tunisie, sont présents partout en Afrique du Nord. D'ailleurs, des liens étroits existent entre les habitants de la région de Tlemcen et le Maroc oriental : ces relations ne suffisent pas pour créer un peuple;

— La population saharienne est peu nombreuse, dispersée, constituée par des groupes qui relèvent d'unités ethniques dont l'élément principal n'est pas au Sahara : ainsi les Reguibat sont des Maures, les Touaregs, qui ne sont que 20 à 30.000 dans le département des Oasis, sont surtout nombreux au Niger; les Noirs, enfin, sont venus du Soudan et du Niger. Ces groupes humains constituent des groupes originaux à tous les points de vue et même, dans le cas du Hoggar, au point de vue politique.

Les populations de la zone Nord du Sahara ont sans doute des liens commerciaux, religieux, familiaux avec l'Algérie, mais elles ne sont justement plus comprises dans les départements des Oasis et de la Saoura. Leur rattachement à l'Algérie, réalisé en 1957, a fait passer 300.000 habitants de Geryville jusqu'à Djelfa dans l'Algérie du Nord.

— Les échanges humains entre les populations musulmanes d'Algérie et les populations sahariennes ont toujours été faibles : un peuple n'existe que si les hommes sont unis par un passé, une solidarité, des liens, des intérêts plus forts que ceux qui se créent entre des étrangers. Les échanges humains entre l'Algérie et le Sahara ne sont justement ni assez anciens, ni assez puissants, ni assez intimes pour satisfaire à cette condition.

Bien plus, ils sont à sens unique. Il y a des Sahariens en Algérie — des Mozabites —, mais il y a peu de musulmans d'Algérie au Sahara.

Avant 1830, il n'y en avait aucun. Après la conquête française, il n'y en a pas eu dans l'administration française au Sahara, mais je sais que cet argument peut être retourné contre nous. Aujourd'hui pourtant, les ouvriers des sociétés pétrolières sont des Européens ou des Sahariens, rarement des musulmans d'Algérie. Très peu de commerçants, d'infirmiers, de médecins, de personnalités politiques ou religieuses, de notabilités sociales d'Alger ou de Tlemcen se rendent au Sahara; certains se sont déplacés jusqu'à Geryville, Djelfa ou Biskra, mais ces villes ont justement été intégrées dans l'Algérie. Dans le domaine des solidarités humaines, les liens de l'Algérie et du Sahara sont insuffisants et se sont trop peu développés depuis 1830 pour qu'on puisser considérer que le peuple algérien s'étend jusqu'au sud du Sahara.

M. Chayet : Je présenterai quelques observations tendant à montrer le caractère autonome de la réalité du Sahara par rapport à celle de l'Algérie.

1° La souveraineté française est le seul lien qui existe entre l'Algérie et le Sahara. Ce lien vient d'être remis en cause et certains pensent que l'autodétermination doit s'étendre *de plano,* par une pétition de principe, au Sahara.

Les modalités de l'établissement de la souveraineté française sur le Sahara doivent être rappelées. Jusqu'en 1830, le Sahara n'avait été l'objet d'aucune domination étrangère; aucune compétence étatique ne s'exerçait sur lui. Or, la France a rempli les conditions posées par le droit international pour qu'une souveraineté soit juridiquement établie. Ainsi, on peut constater à son bénéfice :

— l'intention d'acquérir la souveraineté : celle-ci est manifestée par la loi du 26 décembre 1902;

— l'effectivité de l'occupation;

— la continuité de l'occupation;

— l'établissement d'une administration et le caractère public de l'exercice de la souveraineté.

Je pourrais entrer dans le détail de chacune de ces rubriques pour démontrer comment, conformément aux règles de droit international posées par des arrêts tels que l'arrêt de la C.P.J.I. sur l'affaire des Minquiers et des Ecréhous[1] et sur l'affaire du Groënland oriental[2], ces conditions ont été remplies d'une façon permanente par la

[1] Sur l'affaire des Minquiers et des Ecréhous, îles situées entre Jersey et la côte française, qui opposait la France et la Grande-Bretagne, et qui devait aboutir à un arrêt de la Cour du 17 novembre 1953, voir le Frangulis, *Dictionnaire diplomatique,* édition de 1957, p. 796-797.

[2] Sur cette affaire, qui opposait le Danemark et la Norvège (jugement de la Cour du 5 avril 1933), voir *op. cit.,* éd. de 1935, p. 1000-1004.

France qui a installé son administration au Sahara et a su assurer la protection des habitants.

2° Les conditions de l'installation de la souveraineté française au Sahara sont profondément différentes de celles de l'Algérie.

En 1830, le Sahara était un territoire sans maître, une *terra incognita.* En Algérie, dès le 22 juillet 1834, une ordonnance réglait « l'organisation des possessions françaises du Nord de l'Afrique », donc de l'Algérie. Une ordonnance du 18 avril 1845 partagea l'Algérie en trois provinces et un décret du 4 mars 1848 fit de l'Algérie une partie intégrante du territoire français. Au contraire, le sort des territoires du Sud ne fut réglé que par la loi du 24 décembre 1902, c'est-à-dire un demi-siècle plus tard. Celle-ci, en conférant aux territoires du Sud la personnalité morale, en faisait une nouvelle entité, avec son budget, son administration propres.

L'exercice de la souveraineté française s'est d'ailleurs traduit non seulement par l'application de la législation et l'établissement de l'administration française au Sahara, mais encore par sa mise en valeur. Le développement du Sahara a été permis par la création de pistes ouvertes par la Croisière noire de 1924, le raid Vuillemin où Laperrine trouva la mort, puis par l'établissement de chemins de fer, d'aérodromes, le développement de ressources en eau ou en matières minérales grâce aux études topographiques et géologiques menées par Kilian et Menchikov, par la découverte de gisements comme le gisement du Garaat Djebilet et du Djebel Guettara, par les recherches sur les hydrocarbures liquides ou gazeux.

L'établissement de la souveraineté française sur le Sahara, sa nature, ses caractères, font que la réalité saharienne est autonome par rapport à celle de l'Algérie.

M. Saad Dahlab : M. Tricot pourrait-il répéter ce qu'il a dit sur Geryville et Biskra et nous dire quelques mots sur Laghouat ?

M. Tricot : J'ai dit que Geryville et Biskra faisaient partie du territoire du Sud. La création des départements des Oasis et de la Saoura en 1957 a eu pour conséquence le rattachement de ces régions aux douze et aux treize départements algériens. Les départements des Oasis et de la Saoura sont donc moins étendus vers le nord que les anciens territoires du Sud. Je n'ai pas parlé de Laghouat qui n'a pas fait l'objet d'un transfert.

M. Saad Dahlab : Geryville et Biskra sont-ils inclus dans les départements où aura lieu le vote d'autodétermination ?

M. Tricot : Oui, Geryville est dans le département de Saïda et Biskra dans le département de Batna.

M. Ahmed Francis : La nouvelle limite suit-elle un parallèle ?

M. Tricot : Nous apporterons une carte administrative.

M. Ahmed Francis : Le système de l'achaba [1] est-il né avec l'occupation française ou lui est-il antérieur ?

M. Tricot : Je crois qu'il lui est antérieur.

M. Ahmed Francis : Ceci démontre que des relations ont existé dès avant la conquête française.

M. Tricot : J'ai voulu démontrer l'existence d'un particularisme, mais il est certain que des relations se sont établies entre le Sahara et divers pays, avec la Tunisie où vont certains nomades, avec la Mauritanie où se rendent les Reguibat, avec le Niger où sont les Touaregs du Sud. Des liens d'ordre juridique ou fiscal ne sont pas démonstratifs.

M. Slimane : Vous avez développé une thèse appuyée sur des arguments d'ordre historique, géographique ou humain. Nous pourrions en faire autant : cela nous conduirait à une discussion académique et nous ferait épiloguer longtemps. Ainsi, on pourrait dire que les Mozabites ont leur centre de pèlerinage au cœur même de l'Algérie, que l'origine des Touaregs ou des Chambaas est en Algérie. Cette discussion ne ferait que prolonger la négociation.

[1] Achaba : pâturage.

Les lois sont faites par les hommes, et les réalités sont bien différentes. Cette négociation doit être placée au niveau de l'intérêt supérieur des deux parties. Elle ne peut être ramenée à un échange d'arguments juridiques et politiques. Le problème n'est pas de savoir où se situe la limite du Sahara. Le problème doit être posé sur un plan plus réaliste.

M. Ahmed Francis : Tout en me réservant le droit de répliquer, je voudrais poser à M. Cadet certaines questions :

— Est-ce que la distinction des régimes administratifs peut justifier le maintien de la souveraineté française sur le Sahara ? Les communes mixtes n'étaient pas soumises au même régime administratif que les communes de plein exercice, et pourtant elles étaient en Algérie;

— Le statut de 1947 n'a sans doute jamais été appliqué, mais par le fait du gouvernement français. Or, la loi de 1947 était très explicite et distinguait le régime administratif des territoires du Sud et l'appartenance de ces territoires à l'Algérie. D'ailleurs, si le budget du Sahara était depuis 1902 réglé par le ministre de l'Intérieur, il était dans la même condition que celui de l'Algérie. Les impôts, le régime fiscal étaient fixés par des décisions des délégations financières, puis de l'Assemblée algérienne. La contribution française était versée dans le cadre du budget de l'Algérie et non pas spécifiquement attribuée au Sahara.

On ne peut justifier l'injustifiable par des textes arbitraires.

M. Joxe : Il ne s'agit pas pour la France de démontrer sa souveraineté par le régime administratif du Sahara. Sa souveraineté a bien d'autres justifications.

M. Roland Cadet : Il ne s'agissait en effet que de démontrer une autonomie.

M. Ahmed Francis : Vous pouvez soutenir qu'un département est autonome, qu'une commune l'est aussi.

M. *Roland Cadet :* Une entité administrative différente a existé; ici, elle était la manifestation d'une formule spécifique de décentralisation. Il n'y a pas eu en fait de liens administratifs entre l'Algérie et le Sahara pendant quarante-cinq ans et par la suite, ce lien est resté théorique.

M. Tricot : Notre intention n'est pas de chercher à démontrer que l'instauration d'un régime particulier par la France puisse fonder la distinction entre le Sahara et l'Algérie. Nous disons seulement que l'unité entre ces deux territoires n'existant que du fait de la souveraineté française, le régime administratif instauré par la France au Sahara n'établit entre eux aucun lien supplémentaire.

En d'autres termes, nous ne soutenons pas que ces régimes administratifs puissent séparer le Sahara de l'Algérie, mais nous disons que ces deux territoires n'ayant jamais été unis, le régime administratif du territoire du Sud ne crée pas entre le Sahara et l'Algérie les liens que vous invoquez.

M. Saad Dahlab : J'ai appris la géographie et l'histoire sommairement, mais j'ai l'impression de revenir à l'école pour les apprendre de nouveau. J'ai appris que le relief de l'Algérie était constitué par l'Atlas, les Hauts-Plateaux, le Sahara, que la pénétration du Sahara par la France s'était faite dans le cadre de la conquête de l'Algérie, j'ai toujours étudié le Sahara à propos de l'Algérie. J'ai même appris qu'il avait été une fois question de refouler tous les Arabes au Sahara.

Votre démonstration à l'égard du Sahara est la même que celle qui fut présentée à l'encontre de la souveraineté de l'Algérie. Avant la réunion d'Évian, on nous disait aussi que l'Algérie était française et que ses différentes parties n'avaient aucun lien entre elles.

Vous niez l'identité géographique, mais alors devra-t-on amputer de leurs déserts la Libye ou l'Égypte ? L'Aramco pourra-t-elle séparer le Nedjed du royaume d'Ibn Seoud ? La Sibérie ne doit-elle plus être considérée comme un territoire soviétique ? Votre thèse remet en cause beaucoup de problèmes qui paraissaient résolus.

Vous niez l'existence de liens humains ou historiques : comment se fait-il alors que les habitants de l'Algérie et du Sahara parlent la même langue, pratiquent la même religion, ont toujours mené le même combat comme le prouve la révolte des Ouled Sidi Chérif et le passage d'Abd el Kader à Laghouat ? Des personnalités sahariennes, comme le colonel Mehred, Si Ahmed Boubakeur, se déclarent algériennes.

Vous affirmez que l'absence de liens entre l'Algérie et le Sahara est démontrée par l'absence des Algériens au Sahara, mais si 400.000 Algériens sont en France, devons-nous alors considérer que, du fait de leur présence, les liens de la France et de l'Algérie sont indissolubles ?

Il n'y avait pour les Algériens aucune raison d'aller au Sahara lorsque celui-ci n'était qu'un pays primitif où les habitants vivaient du lait de leurs chamelles.

Il n'est pas possible de nous convaincre en invoquant des lois qui ont été l'œuvre du maître de l'Algérie. Le problème se pose autrement que sur le plan juridique et pour arriver à une entente, il nous faudra raisonner sur autre chose que la loi de 1902. En fait, les luttes communes sont la seule réalité actuelle et les ratissages du colonel Bigeard suffisent à prouver qu'il n'y a qu'un seul pays, qu'un seul peuple.

M. Boumendjel : Nous venons d'entendre des exposés circonstanciés. Nous aurons aussi l'occasion de présenter des thèses contraires aux vôtres, mais dès maintenant je veux réaffirmer, d'une part, notre attachement aux principes de l'autodétermination et au processus évoqué samedi afin que vous ne vous étonniez pas que ce sujet revienne bientôt, et d'autre part j'entends demander certains éclaircissements et poser deux questions :

1° Vos exposés laissaient entendre que les limites des territoires du Sud, selon la loi de 1902, et les limites actuelles des départements sahariens ne coïncident pas. Sur quel critère se fonde cette différence ?

2° D'autre part, des élections cantonales ont lieu en ce moment dans les départements des Oasis et de la Saoura. À quoi servent-elles au moment où nous négocions ? Constituent-elles la mise en place du statut provisoire d'abord envisagé par le général de Gaulle et prévu par la loi du 8 janvier 1961 ?[1].

J'entends enfin affirmer que si, pendant quarante-cinq ans, des territoires du Sud ont bénéficié d'une certaine autonomie, à la suite du vote du statut de 1947, qui émanait du législateur français, cette situation a été modifiée. La loi de 1947, dans son esprit, revenait à l'unité de l'Algérie.

M. Ahmed Francis : Je rappellerai aussi que, lorsque le statut de l'Algérie est venu en discussion, les nationalistes algériens ont demandé la suppression de tout régime spécial :

— du régime spécial des communes mixtes, et un article du statut la prévoyait;

— du régime spécial des territoires du Sud et un autre article du statut la prévoyait aussi.

Il s'agissait bien dans une même entité de supprimer les deux régimes d'exception qui l'affectaient.

M. Boumendjel : Ainsi, le législateur français a, dans le texte même de la loi de 1947, réalisé l'unification de l'Algérie.

Je ne suis pas M. Cadet dans son raisonnement sur l'inapplicabilité du statut de 1947. L'esprit de cette loi doit prévaloir : le législateur français a mis fin en 1947 à la fiction juridique de la séparation de l'Algérie et du Sahara.

M. Ahmed Francis : Le statut de 1947 a d'ailleurs consacré la représentation des territoires du Sud à l'Assemblée algérienne et leurs représentants faisaient partie de la représentation de l'Algérie à l'Assemblée nationale et au Sénat.

M. Roland Cadet : Le statut de 1947 ne doit sans doute pas être oublié, ni son esprit méconnu. Mais il constitue une tentative avortée. Or, dans ce domaine, nous pourrions évoquer un décret du 30 juin 1914 qui créa un gouvernement du Centre-Africain regroupant les territoires français du Sahara sous l'autorité du Haut Commissaire.

Le maître de l'Algérie est sans doute le maître de la loi, j'en suis d'accord; mais il n'est le maître ni de l'histoire, ni de la géographie, ni du droit international. Le Sahara n'a jamais été occupé avant la conquête française et rien, dans les exposés que nous avons

[1] Loi portant organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie et soumise à référendum le 8 janvier 1961 : *Année politique 1961,* p. 5 et suiv.

entendus, ne crée un droit au profit de l'Algérie. La comparaison de M. Dahlab entre le Sahara et la Sibérie soviétique ne tient pas compte de l'existence et du maintien de la souveraineté des tsars sur ce pays pendant plusieurs siècles.

***

Un bref échange de vues sur le caractère des élections cantonales, qui se déroulent normalement dans les départements sahariens, a ensuite lieu.

***

M. Ben Yahia : L'un des arguments de M. Chayet a été que la souveraineté française fut établie dans des conditions différentes en Algérie et au Sahara parce que, dans la première, s'exerçait une souveraineté étatique qui faisait défaut dans le second. Cette affirmation ne contredit-elle pas l'esprit et la lettre de la déclaration du 16 septembre ? Il ne semble pas, en effet, que, dans ce texte, le général de Gaulle ait déclaré que la nation et l'État algériens ont jamais existé.

M. Joxe : Le Sahara était alors comparable à une mer, alors que l'Algérie présentait certaines structures. Il était une *res nullius,* ce qui a permis son appropriation par la France selon les règles du droit international en vigueur au XIXe siècle.

M. Ahmed Francis : Il y avait dans les Aurès des zones où jamais un agent de l'autorité de la France n'avait pénétré. Échappaient-elles à la souveraineté française ?

La séance est suspendue à 12 h. 45.

***

La séance est reprise à 15 heures

M. Joxe : Avez-vous d'autres questions à poser ?

Je souhaiterais, pour ma part, donner la parole à M. Roland-Billecart.

M. Krim : Je suis d'accord, mais je voudrais seulement réaffirmer d'un mot que, dans le cadre de la discussion sur l'intégrité territoriale de l'Algérie, nous estimons que le Sahara fait partie de l'Algérie, que les territoires du Sud n'ont jamais été que la partie Sud de notre pays « *un et indivisible* ».

M. Roland-Billecart :

I. Dans le domaine économique, le Sahara pose des problèmes spécifiques sans aucune analogie avec les problèmes économiques algériens.

a. Sur le plan géographique, le Sahara déborde largement les deux départements des Oasis et de la Saoura. Il y a plus d'analogie entre les problèmes des zones sahariennes, du Tchad, du Niger, du Mali et de la Mauritanie d'une part, et les deux départements des Oasis et de la Saoura, qu'entre ceux-ci et les départements algériens. C'est pour cela qu'a été créée l'O.C.R.S., organisme chargé d'assurer la mise en valeur de ces territoires.

b. Quant à la nature des problèmes eux-mêmes, il s'agit, en Algérie, de lutter contre le sous-emploi d'une population pléthorique; au Sahara, il s'agit d'assurer la mise en valeur de l'immense territoire vide d'hommes.

c. Sur le plan financier, on a dit que nous nous étions intéressés au Sahara parce qu'on peut y gagner de l'argent. En fait, actuellement, il s'agit moins d'argent à gagner que d'argent à dépenser, car la recherche est un pari qui coûte des sommes très élevées et nul ne s'y serait intéressé si la puissance publique n'avait pris une part prépondérante dans les investissements au Sahara.

Ainsi, à la fin de 1961, la France aura dépensé dans la recherche pétrolière, depuis cinq ans, 512 milliards auxquels s'ajoutent 102 milliards d'investissements étrangers. De plus, pour créer une infrastructure routière et un réseau de télécommunications, 60 milliards ont dû être investis.

d. En ce qui concerne l'écoulement des productions, le placement du pétrole et du gaz est un problème complexe dont la solution dépasse le cadre de l'Algérie et du Sahara. La France a dû engager des discussions très difficiles pour assurer la vente d'une production de 17 millions de tonnes en 1961 et qui sera de 30 à 45 millions de tonnes en 1965.

II. L'exploitation du Sahara bénéficie d'autre part aux populations et aux pays riverains, car la France a marqué son complet désintéressement en posant le principe que les redevances et les impôts ne bénéficieraient pas à la métropole, mais à ces populations et à ces pays.

Ces redevances atteindront 18 milliards cette année, 25 milliards l'année prochaine et 65 milliards dans quatre ans.

Elles permettent de faciliter la promotion économique et sociale des populations sahariennes et c'est le rôle de l'O.C.R.S. de l'assurer.

Elles bénéficient aussi aux pays riverains intéressés par le passage du pétrole, la Tunisie, pour le pétrole d'Edjelé, l'Algérie, pour l'oléoduc d'Hassi-Messouad-Bougie et pour celui d'Hassi R'Mel-Arzew.

Le développement industriel de l'Algérie s'appuie maintenant sur le pétrole du Sahara. Grâce au gaz d'Hassi R'mel, l'Algérie dispose d'une source d'énergie en quantité illimitée, au prix le plus bas du monde. Le pétrole permet la création d'une industrie et en particulier l'installation de raffineries.

Il est impossible de dire que la France poursuit au Sahara un but égoïste.

M. Krim : Avez-vous discuté d'une association avec d'autres pays riverains ?

M. Roland-Billecart : Le Niger et le Tchad, qui ont adhéré à l'O.C.R.S., reçoivent une assistance technique et financière.

La Tunisie, grâce à la convention passée avec la T.R.A.P.S.A., perçoit des redevances sur le pipe-line Edjelé-Skira.

M. BoumendjelQu'est-ce que l'O.C.R.S. ?

M. Roland-Billecart : Elle est un établissement public à caractère économique chargé de la mise en valeur du Sahara. Des comités techniques examinent les problèmes d'investissement. Un Conseil économique et social recueille l'avis des intéressés. Il s'agit d'un organisme économique et non politique.

M. Boumendjel : L'O.C.R.S. s'étend-elle au-delà du Sahara et des Oasis ?

M. Roland-Billecart : Oui, elle s'étend au Niger et au Tchad. D'autres pourparlers sont en cours avec les pays riverains.

M. Ahmed Francis : Par quel intermédiaire les 512 milliards d'investissements que vous avez évoqués ont-ils été investis ?

M. Roland-Billecart : Par le canal de sociétés de recherches, alimentées par des ressources publiques.

M. Ahmed Francis : Quelle est la part de l'Algérie dans le B.R.P.[1] ?

M. Roland-Billecart : Le B.R.P. est un établissement public de l'État.

M. Ahmed Francis : Quelles sont ses ressources ?

M. Roland-Billecart : Ce sont des subventions de l'État.

M. Ahmed Francis : L'Algérie ne contribue-t-elle pas à l'alimenter par une taxe sur les carburants ?

M. Roland-Billecart : L'autonomie financière de l'Algérie a pour conséquence que les impôts perçus en Algérie bénéficient au budget de l'Algérie et non au budget de l'État. La taxe sur les carburants est recouvrée par l'État au profit de son budget.

[1] Bureau de recherche des pétroles.

M. Ahmed Francis : Le gouvernement français avait demandé à l'Assemblée algérienne de voter cette taxe et l'Assemblée avait refusé. Je pensais que l'Algérie participait à la recherche pétrolière.

M. Roland-Billecart : Les problèmes financiers ont évolué depuis 1955 : le développement économique et social de l'Algérie a entraîné la prise en charge de plus de 60 milliards de dépenses de fonctionnement par le budget métropolitain.

M. Ahmed Francis : Quelles sont les sociétés qui ont entrepris les recherches ?

M. Roland-Billecart : Plusieurs sociétés, dont certaines sont contrôlées par la puissance publique; parmi ces dernières, il y a notamment la S.N. R.E.P.A.L.

M. Francis : Quelle est la part de l'Algérie dans la S.N. R.E.P.A.L. ?

M. Roland-Billecart : 40 %.

M. Ahmed Francis : Il avait été question de 50 % à l'Assemblée algérienne.

M. Roland-Billecart : De toute façon, cette participation a un caractère fictif. Les ressources sont toujours fournies par les contribuables français.

M. Slimane : Les sociétés de recherches sont-elles françaises ou étrangères ?

M. Roland-Billecart : Sur le plan global, les capitaux sont pour 70 % français et 30 % étrangers.

M. Boumendjel : Quelle est la nature ou le contenu des contrats conclus avec la Tunisie, le Tchad ou le Niger ?

M. Tricot : Il est indispensable de faire une distinction :

— La Tunisie a passé un accord au sujet du passage de l'oléoduc Edjelé - La Skira qui lui permet de percevoir une redevance dont le montant est fonction de la quantité. Cette redevance atteindra cette année 8 milliards : elle est soumise au régime international des redevances qui existe depuis longtemps au Moyen-Orient;

— Le Niger et le Tchad ont des accords d'association avec l'O.C.R.S., en vertu desquels celle-ci leur attribue une subvention destinée au développement économique et social des régions sahariennes. L'O.C.R.S. leur fournit ainsi une contribution en matière d'hydraulique, d'enseignement technique, d'agriculture et d'élevage; elle met à leur disposition des techniciens. Le système fonctionne grâce à des avances; par la suite, des redevances seront versées à un *pool* et bénéficieront aux populations sahariennes.

M. Boumendjel : Quel est le chiffre des populations sahariennes en dehors de la Saoura et des Oasis ?

M. Tricot : 600 à 800.000 habitants.

M. Boumendjel : Avez-vous passé un accord avec la Mauritanie ?

M. Tricot : Non, pas encore. Nous en passerons peut-être un avec le Soudan.

***

M. Joxe communique une carte de l'Algérie à la délégation du F.L.N. qui l'avait demandée le matin.

M. Tricot : Cette carte permet de répondre à une question posée par M. Boumendjel; le rattachement administratif de certaines régions du Nord du Sahara aux départements algériens a eu deux motifs :

— l'existence de rapports étroits entre les habitants de ces régions et les autres régions d'Algérie;

— la nécessité d'établir une unité géographique de l'Algérie du Nord, de telle sorte qu'elle englobe l'Atlas saharien et son piémont.

La limite de l'Algérie se confond ainsi avec la limite du désert et forme *grosso modo* un arc de cercle.

M. Ahmed Francis : Nous voudrions connaître, de notre côté, la ventilation des investissements entre l'Algérie et la France.

M. Boumendjel : Et le montant des sommes consacrées au développement du Sahara depuis la création de l'O.C.R.S.

M. Ahmed Francis : Et aussi le budget sur lequel ces investissements ont été financés.

M. Roland-Billecart : Ils ont été financés par le budget de l'O.C.R.S. alimenté par le budget de l'État.

M. Slimane : N'y a-t-il pas d'autres richesses que le pétrole et le gaz ?

M. Roland-Billecart : Oui. Par exemple, le minerai de fer de la Garaat Djebilet.

M. Ahmed Francis : Nous souhaiterions enfin avoir des renseignements sur les permis qui ont été octroyés.

M. Joxe : Nous vous confirmerons certaines indications et certains chiffres.

Nous restons prêts à discuter avec vous des problèmes économiques sahariens qui intéressent conjointement la métropole et l'Algérie.

D'autres questions sont aussi à aborder. Vous nous avez dit que le problème de l'autodétermination recouvrait la question de l'unité du peuple algérien, nous voudrions savoir ce que signifie cette expression.

***

Après un échange de vues, à la suite duquel il est arrêté que des séances auront lieu vendredi et samedi, *la séance est levée à 15 h. 45.*

VII

Septième séance

Vendredi 2 juin 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 30;
Interruption à 11 h. 35 et reprise à 11 h. 45;
La séance est suspendue à 13 h. 30.

Après-midi : Ouverture de la séance à 14 h. 50;
La séance est levée à 17 h.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 30

M. Krim annonce que M. Boumendjel va exposer la position de la délégation algérienne sur le problème du Sahara.

M. Boumendjel : La délégation algérienne a confié la lourde mission à mon ami Dahlab et à moi-même de répondre à vos déclarations sur le Sahara, territoire d'application de l'autodétermination. Mon ami Dahlab abordera les implications politiques de ce problème. Pour ma part, j'entends répondre sur le plan technique aux déclarations de la délégation française.

Les différents aspects du problème du Sahara, évoqués dans les observations de la délégation française, ont été analysés de façon sommaire. Je souhaite en reprendre l'examen, mais je cours le risque d'être long. J'essaierai pourtant de présenter en toute bonne foi et sans passion une argumentation sérieuse, comportant l'examen des problèmes suivants :

— problèmes humains dans mon préambule;

— problèmes historiques ensuite;

— problèmes d'ordre juridique et administratif qui constitueront l'essentiel de mon analyse;

— problèmes relatifs à la souveraineté, à son contenu et à son évolution depuis 1902.

***

Pour saisir la nature des problèmes humains du Sahara, il est nécessaire de camper les groupes ethniques du pays, ce qui conduit d'ailleurs à démontrer, par des arguments pourtant élémentaires, que l'immense majorité des populations sahariennes, pour ne pas dire la totalité, est partie intégrante du peuple algérien.

Les Mozabites : On peut difficilement soutenir qu'ils ne sont pas d'origine arabe et musulmane. Ce sont en effet des Kharedjites qui se sont d'abord installés à Tiaret vers 761 avec les Beni-Rostem. Bien qu'ils aient émigré au M'Zab, leur vie économique a toujours son cadre dans l'Algérie du Nord où ils sont commerçants, essentiellement dans l'alimentation et les tissus, à Alger, Blida et surtout Tiaret. Ils se séparent simplement du reste des musulmans par des nuances dans leurs pratiques religieuses. Leur pèlerinage annuel à Tiaret montre l'étroitesse des liens spirituels qu'ils conservent avec l'Algérie du Nord, d'où ils sont venus, liens qui font qu'ils appartiennent à la même nation que tous les Algériens.

Les Touaregs : sont aussi d'authentiques Algériens. Fuyant les occupations successives qui ont recouvert l'Algérie, ils se sont réfugiés dans le Hoggar où ils vivent selon les traditions berbères et pratiquent la religion musulmane. Leur influence s'est en effet étendue, avec le temps, jusqu'au nord du Niger et du Mali qu'ils parcourent avec leurs troupeaux.

Les Chaambas : sont d'origine arabe. Descendants des Beni-Hilal, ils cohabitent avec d'autres populations au Touat, au Hoggar, au M'Zab. Commerçants et guerriers, ils créent une liaison permanente entre les différentes parties du Sahara. Des propositions leur ont été faites récemment pour les détacher de l'Algérie : leurs chefs ont répondu que leur sort était lié à celui du reste de l'Algérie et qu'ils ne sauraient en accepter un autre.

Les Gouraras du Touat : sont aussi d'origine arabe. Descendants du Phophète, sédentarisés, ils constituent une communauté islamique type sur le plan des traditions et de la religion. Leurs échanges s'établissent avec le Sud, et notamment avec Gao et Tombouctou, mais surtout avec le Nord : il n'y a guère de familles touati qui n'aient des parents dans les autres villes d'Algérie.

Les habitants de la région de Colomb-Béchar, en particulier les Ouled Sidi Cheik, n'ont jamais cessé de se réclamer de la famille algérienne et de participer aux révoltes contre l'autorité française — comme Bou Amama en 1911 — ou à la révolution algérienne depuis qu'elle a éclaté, comme le colonel Lotfi, héros tombé au champ d'honneur.

Les habitants de Tindouf, les M'Rabet, sont eux aussi d'origine arabe et doivent être considérés comme des Algériens.

Toutes ces populations sont attachées au nord de l'Algérie par des liens divers, familiaux, économiques, spirituels tissés au cours des siècles. De plus, tous les Sahariens ont

apporté à notre lutte une contribution permanente. De nombreux militants ont été mis en prison. L'A.L.N. n'a jamais été absente du Sahara, comme le prouvent la bataille du Touat, les combats incessants autour de Colomb-Béchar qui ont obligé l'armée française à étendre sa ligne de barbelés jusqu'à Colomb-Béchar.

Ainsi, le simple rappel de quelques notions élémentaires suffit à établir la vanité de l'affirmation selon laquelle les populations sahariennes ne seraient pas partie intégrante du peuple algérien, et leur participation à une même révolution nationale vient de créer un nouveau lien spirituel.

*
**

Les échanges qui se sont établis au cours des siècles entre ces groupes humains font que le Sahara est l'Algérie.

Des traits communs de race, de religion, de langue, des relations économiques et commerciales étroites unissent l'Algérie du Nord et le Sahara en une commnauté de vie et de civilisation. Certes, ces liens ne sont pas aussi intenses que ceux qui peuvent exister entre les régions développées de l'Europe, mais dans le contexte géographique, il est difficile d'imaginer des liens plus solides. Cette communauté, dès avant 1830, existait malgré une diversité des groupes humains qui n'était guère plus accentuée que celle qui pouvait exister, par exemple, au XVIIIe ou au XIXe siècle entre les Basques et les Bretons.

L'unité des structures sociales renforçait cette communauté. Les pasteurs nomades, les paysans sédentaires des villages, les commerçants des villes, avaient des activités complémentaires, soumises aux mêmes règles. L'immensité de l'aire géographique et la diversité des activités ne doivent pas masquer l'unité économique et sociale qui s'était créée : de longs axes unissaient Tlemcen, Oran, Alger, Constantine et surtout Tiaret à Touggourt, Ouargla, In-Salah, Biskra, Bou Saada et au M'Zab, et manifestaient la complémentarité de l'Algérie du Nord et de l'Algérie du Sud.

Ainsi, l'unité résultait de la complémentarité [et] de l'interpénétration des activités d'un pays qui se consacrait à la culture, à l'élevage, surtout transhumant, et au commerce.

L'Atlas saharien n'a jamais été une ligne naturelle de séparation. Les trouées de l'Atlas saharien et de l'Atlas tellien ont toujours été des routes d'invasion et servent encore au parcours des nomades. Ainsi, les Ouled Sidi Cheik se déplacent à travers ces passages de l'aire occidentale jusqu'au Sud Oranais, les Arabas, les Ouled Naïl passent annuellement la dorsale saharienne au sud de l'oued M'Zi pour se rendre dans la plaine du Sersou. Les produits lainiers du Sud parvenaient ainsi jusqu'au Nord. Des routes existaient unissant, par exemple, les villes du M'Zab à Laghouat, et l'on n'imagine pas qu'un tracé arbitraire puisse les couper et séparer ainsi le Nord et le Sud de l'Algérie.

L'Administration française, dès son installation, a dû tenir compte de ces éléments et ces notions sont elles-mêmes tirées d'ouvrages d'auteurs français, et notamment de ceux de M. Despois sur l'Afrique du Nord et le Djebel Amour.

Ces rapports économiques étaient renforcés par des liens administratifs : dans le Sud constantinois les Ouled Ghir, les villes de Touggourt et d'Ouargla payaient l'impôt à la Régence d'Alger. Les Zibans relevaient du cheik El Arab et, par son intermédiaire, du bey de Constantine et du bey d'Alger. De même, le Sahara oranais était lié au bey d'Oran. Ces liens excluaient toutes relations avec une autre puissance.

Les Algériens du Sahara ont également lutté contre l'envahisseur lors de la conquête. Les Mozabites, qui ont toujours été chez eux dans les villes du Tell, ont participé au nombre de 4.000 à la défense d'Alger en 1830. En 1839, à Biskra, les Zibans ont chassé le khalifa nommé par la France, Ben Ghana, pour le remplacer par un khalifa nommé par Abd El Kader, dont l'autorité s'étendait sur Laghouat, le M'Zab et les Ouled Ghir. Les Ouled Sidi Cheik et les Ouled Naïl le soutenaient et, pour lutter contre Abd El Kader, les Français durent pénétrer une première fois au Sahara. Au cours de cette lutte se créèrent les éléments classiques qui font une nation, une patrie.

Après 1848, les Sahariens ne cessèrent de participer aux insurrections algériennes : les Zibans, soutenus par le M'Zab, se soulevèrent en 1848 lors de l'occupation de la Kabylie

orientale. Laghouat se révolta en 1852 et fut reprise et brûlée. L'insurrection des Ouled Sidi Cheik, qui éclata en 1864, se prolongea jusqu'en 1871. Le khalifa, qu'Abd El Kader avait nommé à Biskra en 1839, se souleva de nouveau, soutenu par les Ouled Naïl, pour prendre part au combat de Sidi Mokhrani. La France dut alors installer à Touggourt, à Ouargla, à El Golea des garnisons permanentes après avoir évacué la population de ces villes.

Depuis 1954, le même combat est mené au Sud aussi bien qu'au Nord.

La souveraineté française n'a donc pas créé l'unité. Celle-ci existait dès avant la conquête et s'est renforcée depuis lors au cours d'une longue lutte anticolonialiste. La souveraineté française s'est d'ailleurs toujours appliquée globalement à l'Algérie entière : le Sahara n'a été séparé de l'Algérie du Nord que depuis 1957 pour des raisons économiques bien déterminées, sur lesquelles, j'en suis certain, il sera bien facile de nous mettre d'accord.

***

Des considérations historiques s'ajoutent aux précédentes. Notre démonstration risque d'être fastidieuse, mais nous avons conscience d'être demandeurs et nous sommes un peuple conquis qui veut reconquérir sa patrie.

Le Sahara algérien appartenait à l'Algérie dès l'époque numide. Salluste y fait allusion dans la « Guerre de Jugurtha ». Les Numides venaient chercher des éléphants dans le désert pour les utiliser contre les Romains et Cirta était le centre commercial et culturel des Sahariens.

Pendant les périodes ultérieures, le Sahara a fait partie intégrante de l'Algérie dans tous les domaines, sous toutes les dynasties qui ont régné sur le pays.

— Sous le royaume rostemide de Tiaret fondé vers 761, Tiaret était alors la capitale culturelle et commerciale du kharedjisme mondial. Son iman régnait sur la majeure partie du Nord de l'Algérie et au Sud sa domination s'étendait jusqu'aux confins du Mali, recouvrant le M'Zab, le Djebel Nefouza, Ouargla, le Tafilalet, le Sud tunisien.

L'historien Abou Zakaria écrit : « Il n'est guère d'oasis depuis Gabès jusqu'à Figuig et Sidi Moussa dans le Tafilalet dont le développement ne soit dû aux Kharedjites de Tiaret ». Cette ville entretenait des relations avec le Mali et le Ghana. Ouargla, peuplée de Kharedjites, était la ville où l'on frappait une monnaie qui avait cours dans toute l'Afrique de l'Ouest. L'historien El Idrissi écrivait au XIIe siècle : « Ouargla est habitée par des familles opulentes qui, pour faire le commerce, parcourent le pays des nègres jusqu'au Ghana ».

— Sous le royaume fatimide, créé un peu avant l'an mil par Bulukkin et El Moïz, fondateurs d'Alger et du Caire, l'Algérie du Sud faisait alors partie de l'État algérien qui s'étendait jusqu'à Sidgil Massa au Tafilalet, jusqu'à Mahdia en Tunisie et recouvrait la plus grande partie de l'Afrique du Nord.

— Sous l'État hammadide et le royaume de Bougie, Hammad, petit-fils de Bulukkin, avait pour ville principale Sétif dans le Constantinois, mais son autorité s'étendait jusqu'à M'Sila, Biskra, Tozeur, et même Tunis, Djerba, les oasis du M'Zab, Ouargla.

— Sous le royaume des Beni Abd El Ouad, fondé au XIIIe siècle autour de Tlemcen, leur autorité allait jusqu'au Soudan avec lequel ils entretenaient d'étroites relations commerciales et où leur roi, Yagmorasan (1235-1283), sut se faire respecter.

— Sous l'État algérien dit turc, celui-ci comprenait toute l'Algérie du Nord et du Sud et notamment le Sud oranais, M'Sila, Biskra, Ouargla, Touggourt, In Salah qui payait tribut à la Régence depuis 1552, année où Salah Raïs, bey d'Alger, organisa une expédition qui étendit son autorité jusqu'aux confins du Soudan. Au XVIIIe siècle, Salah Bey, bey de Constantine, continuait à administrer ces contrées.

L'union de l'Algérie du Nord et du Sud persista avec la conquête : Abd El Kader fut élu le 25 novembre 1832 émir de toute l'Algérie traditionnelle, y compris le Sahara. Le traité Desmichels, du 6 janvier 1834, ne reconnaissait comme possessions françaises

qu'Alger, Oran et Mostaganem [1]. Le reste de l'Algérie restait sous l'autorité d'Abd El Kader et d'Ahmed Bey.

Le traité de Tafna, passé entre Abd El Kader et Bugeaud le 30 mai 1837, reconnut l'autorité de l'émir sur toute l'Algérie, à l'exception de la zone occupée par les Français et du Constantinois [2]. L'État d'Abd El Kader en 1839 recouvrait le Sahara. En effet, sur ces huit provinces, deux recouvraient l'Oranie occidentale, une l'Oranie orientale, une le Titteri, une la Kabylie, deux le Constantinois et la dernière le Sahara oranais et algérois. Son khalifa chassa Ben Ghana de Biskra. Léon Roches, en 1839, constatait que le M'Zab, le Djerid et tout le pays entre Sétif et les Portes de fer étaient dominés ou exploités par l'émir Abd El Kader. Après la rupture du traité de la Tafna, Abd El Kader détruisit la confrérie des Tidanya, qui avait étendu son influence jusqu'au Sahara, et il se substitua à elle.

Le Sahara ne devait pas cesser de participer ensuite à la résistance algérienne :

— Les Ouled Sidi Cheik détruisirent, le 8 avril 1864, les troupes du colonel Beauprêtre à Geryville;

— La destruction d'El Abiod par les Français fut par contrecoup l'une des causes de la promesse de créer un royaume arabe que fit Napoléon III.

— Si, en 1870, Sidi Mokrani dirigea la résistance dans le Nord de l'Algérie, son frère Bou Mezrag organisa la résistance dans l'Algérie du Sud, à M'Sila, à Bou Saada, Colomb-Béchar, Ouargla et Touggourt qui fut prise en 1872.

— Les Ouled Sidi Cheik reprirent les armes en 1881 sous l'autorité de Bou Amrane.

Cette résonance et cette simultanéité des luttes menées en Kabylie, dans les Aurès, au Sahara, démontrent l'unité d'un peuple que le maréchal Bugeaud qualifiait d'extraordinaire, l'opposant ainsi à certains peuples d'Asie pour lesquels il semblait avoir moins de considération. Cette unité d'un peuple et d'un pays, depuis la côte algérienne jusqu'aux confins du Soudan, prouve que le Sahara n'est pas un *no man's land,* une *res nullius,* une propriété sans propriétaire. Les noms eux-mêmes : M'Zab, Touat, In-Salah, Tidikelt, ont leur origine dans l'Algérie du Nord. De Tidikelt au Mali, l'Algérie du Sud a toujours été le prolongement de l'Algérie septentrionale par son histoire, par sa vie, avec ses écoles, ses mosquées et ses imams, ses institutions, comme les djemaas, les conseils des Sages, les Ameines, et même l'amenokal des Touaregs. Les mêmes dialectes, les mêmes coutumes, les mêmes destinées, la même communauté dans l'épreuve, sont les constantes de l'unité d'un pays et d'une nation, telles qu'Ernest Renan les a définies. Le ministre de la Guerre de Louis-Philippe, le maréchal Soult, écrivait dès 1845, dans un rapport, que le Sahara algérien, en d'autres termes les territoires situés au-delà du Tell, devrait former une troisième catégorie de régions administratives.

J'en ai fini avec ces considérations historiques, dont le rappel m'a paru nécessaire pour que la décision qui sera prise en commun n'intervienne qu'après un examen approfondi de tous les aspects du problème.

La séance est suspendue à 11 h. 35.

***

La séance est reprise à 11 h. 45

M. Boumendjel reprend la parole :

L'examen de l'élaboration de la législation relative au Sahara va maintenant constituer la partie essentielle de mon exposé.

[1] Le traité signé à Oran le 6 janvier 1834 par le général Desmichels, consacrant une situation de fait, ne reconnaissait à la France en Oranie que l'occupation d'Oran et de Mostaganem, sans autoriser le passage, malgré eux, des musulmans qui s'y trouvaient sous une juridiction non musulmane, ni le transit de marchandises provenant de l'État constitué par Abd-el-Kader, dont l'autorité était reconnue par l'échange de consuls.

[2] Sur les traités Desmichels et de la Tafna et l'attitude adoptée à leur égard par le gouvernement français, voir Lacoste (Yves) - Nouschi (André) - Prenant (André), *L'Algérie passé et présent. Le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle,* Éditions sociales, 1960, p. 257-260.

La conquête de l'Algérie du Nord a duré de 1830 jusqu'aux environs de 1900, mais les troupes françaises n'arrivèrent aux premiers contreforts sahariens que vers 1884, et la conquête de l'Algérie du Sud a duré un demi-siècle, jusqu'en 1934 :

— Laghouat, affrontée dès 1844 par Marémonge, se révolta en 1852 et la ville fut brûlée.

— Les Ouled Sidi Cheik, soulevés en 1869, furent écrasés par le général de Colomb.

— Flatters se heurta ensuite aux Touaregs; en 1899, Pein, qui le remplaça, investit In-Salah.

— En 1900, Igli fut atteinte par le colonel Bertrand, puis en 1901, Colomb-Béchar.

— Le combat du Tit, le 7 mai 1902, ouvrit le chemin du Hoggar à la colonne Cottenest.

— En 1913, le Tibesti fut atteint.

— Enfin, l'occupation de Tindouf, le 7 avril 1934, fut le dernier acte de la conquête militaire du Sahara.

L'organisation des territoires du Sud, comme leur conquête, fut graduelle ainsi que l'établiront l'analyse des textes qui les concernent et l'examen de leur évolution.

Les richesses du Sahara, dès 1936 mais surtout depuis 1950 et 1951, ont provoqué les convoitises du colonialisme, et d'abord du colonialisme français : de là, la tentative de distraire de l'Algérie sa partie saharienne au moyen de quelques subterfuges juridiques inopérants et à l'aide de slogans, tels que celui de « Dunkerque à Tamanrasset », insuffisants pour inscrire dans les faits une conquête territoriale.

Chacun, même le législateur, a sacrifié à la magie incantatoire ainsi créée, s'imaginant que la promulgation d'une loi permettrait de donner vie à un mythe. On a cherché à proclamer le Sahara algérien territoire national français : une proposition Demarquet — Le Pen affirmait même : « Notre souveraineté est incontestée au Sahara, c'est donc un territoire national, et il appartient au Parlement de dissiper toute équivoque... ». On a soutenu aussi que la France avait pris possession d'une *res nullius* : c'est le sens de la proposition de loi Fourcade. On dirait que, pour ces législateurs, les groupements humains ne sont que des fantômes des sables. Un territoire n'est un bien sans maître que s'il ne s'y exerce aucune autorité. Or, on ne prend pas garde à ce fait essentiel que les groupements humains du Sahara, constitués par des guerriers, avaient une conception jalouse, presque exacerbée, de leur souveraineté et de leur indépendance.

Les tenants de la colonisation ont d'ailleurs eux-mêmes rejeté la théorie de la *res nullius*. L'intervention d'un délégué à l'Assemblée algérienne, M. Papillon, fut significative à cet égard, et le rapport du député Hénault (rapport 3507 du 10 décembre 1956) a démontré que le Sahara ne pouvait être considéré comme une *res nullius*.

La France n'avait de titres valables d'annexion ni dans le Nord ni dans le Sud de l'Algérie. La France a soumis le pays à son occupation à la suite d'un acte de guerre, d'une conquête militaire; et c'est si vrai que les territoires du Sud sont restés sous administration militaire. Si ces territoires ont été administrés militairement, ce n'est pas dans le but de séparer le Nord et le Sud, mais à cause de la répugnance qu'ont les militaires à abandonner leur conquête. Jaloux d'exercer leur droit de suite, ils vont quelquefois jusqu'à s'occuper d'administration civile et, en 1902, le pouvoir civil français, affaibli par la querelle de l'affaire Dreyfus, a dû tolérer le maintien des bureaux arabes dans les territoires militaires.

***

En ce qui concerne l'analyse de la législation relative au Sahara, nous nous placerons délibérément dans l'hypothèse la plus favorable à la délégation française, c'est-à-dire dans le cadre du droit français. Nous serons amenés à constater qu'il n'a jamais rompu l'unité entre l'Algérie du Nord et l'Algérie du Sud mais que, bien au contraire, une théorie affirmant celle-ci s'est lentement élaborée et n'a été abandonnée qu'en 1957.

L'histoire juridique du Sahara algérien comporte trois périodes :

Première période : de la loi de 1902 au statut de 1947 :

Lorsque le législateur a adopté la loi de 1902, il ne pensait pas en faire la charte fondamentale des territoires du Sud de l'Algérie pour un demi-siècle. Les autorités françaises n'entendaient pas distraire de l'Algérie une partie de son territoire : la loi, votée pour des raisons circonstancielles, ne créait nullement une entité politique, mais réalisait seulement un aménagement administratif nouveau après avoir reconnu que les territoires du Sud étaient partie intégrante de l'Algérie.

Le particularisme administratif des territoires du Sud pendant un demi-siècle ne devait être à l'Algérie que ce qu'est celui de l'Alsace-Lorraine ou celui de la ville de Paris au reste de la France. L'unité de l'Algérie du Nord et du Sud sera examinée à partir de sa reconnaissance, à travers l'aménagement du particularisme administratif des territoires du Sud et à l'occasion de la disparition de ce particularisme, au moment de la suppression des territoires du Sud en 1947.

a. *La reconnaissance de l'unité politique :*

L'exposé des motifs de la loi de 1902 est particulièrement révélateur des intentions du législateur français et il nous livre sa philosophie politique. La création des territoires du Sud eut pour motif, non la volonté de scinder l'Algérie en deux parties, mais un souci financier. Le rapporteur de la loi rappelait que le Parlement avait exprimé le désir de voir réduire au minimum les dépenses d'occupation du Sud algérien. Pour y parvenir, la Chambre avait voté une résolution invitant le Gouvernement à étudier un projet d'organisation administrative et financière du Sud de l'Algérie. Le législateur français n'avait donc pas l'intention de détacher de celle-ci une unité politique.

La loi de 1902 a d'ailleurs rappelé et souligné l'unité territoriale de l'Algérie. Les impôts perçus au Sahara alimentaient avant cette loi le budget de l'Algérie et ceux des départements d'Oran, d'Alger et de Constantine, ce qui sous-entendait que l'Algérie du Sud était administrativement insérée dans ces trois départements. La loi de 1902 se donna pour objet la réalisation d'économies : pour cela, elle affecta les ressources locales aux dépenses locales en créant un budget local de ce que le rapporteur appelait le « Sahara algérien ». Le rapporteur du Sénat, M. Denoix, exprimait le même souci de voir réduire les dépenses budgétaires de « la partie du Sud de l'Algérie », et c'est dans ce seul souci qu'il proposait de soumettre à une administration distincte « cette partie de l'Algérie » dont il soulignait « le rôle qu'elle jouait dans l'ensemble de notre belle colonie ». La loi de 1902 ne fut votée qu'après que les assemblées délibérantes algériennes, c'est-à-dire les délégations financières et le Conseil supérieur, aient été consultées. Ces assemblées finirent par donner leur accord après avoir obtenu que les projets des territoires du Sud seraient soumis à leur examen. C'était une application de la notion d'unité.

L'opinion d'un juriste autorisé, le professeur Larcher, mérite ici d'être rappelée : il écrivait alors que la loi de 1902 venait de scinder l'Algérie en deux parties très inégales et qu'il était difficile d'apercevoir la raison de cette scission. Il estimait que les territoires du Sud étaient une création mal venue et que la ligne de démarcation qui avait été tracée entre eux et les départements algériens devait être déplacée vers le sud. Mais il ajoutait que, si les territoires du Sud constituaient une « unité administrative autonome », ils n'étaient pas moins « partie intégrante de l'Algérie ». Les règles de l'organisation politique algérienne devaient donc s'appliquer à son sens aux territoires du Sud et le régime législatif y être le même que celui de l'Algérie du Nord. Il remarquait que si les territoires du Sud étaient soumis, en matière financière, au régime des décrets, cette situation était irrégulière, car elle avait pour effet de soustraire une partie de l'Algérie au régime de la loi qui, sur ce point, lui était déjà acquis.

Le juriste de 1960 fait écho à celui de 1911 : un professeur ultra, M. Viard, estime que la frontière du Niger est la frontière sud des départements algériens dans son traité de droit public et de droit privé de l'Algérie. Il rappelle que ces limites sud ont fait l'objet

d'un arrangement interministériel en 1907 et de la convention dite de Niamey de 1911 [1].

b. *Le particularisme administratif des territoires du Sud n'entame par l'unité de l'Algérie et du Sahara.*

La nouvelle organisation administrative, inspirée par des raisons financières, ne fit que provoquer un renforcement de la centralisation non pas au profit de Paris, mais au bénéfice d'Alger, siège du pouvoir dominant. La loi de 1902, la réglementation ultérieure, investirent le gouvernement général, et non une autorité centrale siégeant à Paris, des pouvoirs nécessaires à l'administration des territoires du Sud. Cette réglementation a, en effet, limité le particularisme administratif de ces territoires en maintenant l'unité dans certains domaines :

1. Les pouvoirs du gouverneur général de l'Algérie : les territoires du Sud ne furent pas soustraits à l'autorité du gouverneur général et, à aucun moment, cette mesure ne fut envisagée.

Dans l'appareil gubernatorial d'Alger existait une direction des territoires du Sud. Le gouverneur général possédait, à l'égard de ces territoires, des attributions qui, dans l'Algérie du Nord, appartenaient aux préfets et aux généraux. Le gouverneur général évoquait donc, à titre exceptionnel, toutes les affaires qui concenaient cette région. Il y disposait de la totalité des pouvoirs, y assurait le maintien de l'ordre, la défense extérieure, et à cette fin disposait de la force armée. Un gouverneur militaire se trouvait à la tête de chaque territoire. Investi des mêmes pouvoirs qu'un sous-préfet dans les départements du Nord de l'Algérie, il pouvait recevoir une délégation de pouvoirs de la part du gouverneur général.

2. L'unité administrative était conservée dans certains domaines : ainsi, les Conseils de préfecture d'Oran, d'Alger et de Constantine conservaient dans leur resssort les territoires du Sud correspondant géographiquement aux trois départements dans lesquels ils avaient leur siège.

Sur le plan financier, le budget des territoires était établi par le gouverneur général. Le Conseil de gouvernement, installé à Alger, donnait son avis et le gouverneur général publiait ensuite ce budget sous la forme d'un décret. Mais ce particularisme ne faisait pas obstacle au versement d'une partie des recettes fiscales perçues dans le Sud dans les caisses des Conseils généraux du Nord.

Sur le plan du régime fiscal proprement dit, le maintien des impôts dits « arabes » dans ces régions était bien la preuve de leur appartenance à l'Algérie arabe, et lorsqu'ils disparurent, ce fut à la suite de l'extension du régime fiscal applicable aux départements du Nord aux territoires du Sud, par une décision de l'Assemblée algérienne prise en 1949.

Sur le plan du régime douanier, les territoires du Sud étaient assimilés au reste de l'Algérie. Ce n'est que depuis 1957 qu'un régime douanier spécial a été créé pour les besoins de la cause que vous savez.

Sur le plan administratif, le régime militaire avait subi quelques atténuations, de telle sorte que l'Algérie tendait vers une homogénéité administrative incontestable, selon l'expression de M. Louis Chauvet, dans son rapport au Conseil économique présenté lors de la séance du 17 juin 1956.

Sur le plan politique, l'unité de l'Algérie était préservée à un double point de vue :

— La représentation des territoires du Sud à l'Assemblée algérienne confirmait l'intangibilité de l'unité politique de l'Algérie et du Sahara.

[1] La frontière administrative entre l'Algérie, d'une part, le Niger, le Soudan et la Mauritanie, d'autre part, avait été fixée par un arrangement interministériel du 7 juin 1905, confirmé et mis en œuvre par l'accord dit « convention de Niamey de 1911 », en date du 20 juin 1909, approuvé par le gouvernement français le 16 août 1911 (Voir à cet égard l'ouvrage de M. Paul-Émile Viard, professeur à la Faculté de droit et de sciences économiques d'Alger, intitulé : *Traité élémentaire de droit public et de droit privé en Algérie,* 1re partie, *Les caractères politiques de l'Algérie,* Alger, 1960, p. 36-37).

— Le régime de la représentation des territoires du Sud aux Assemblées centrales se référait au même principe. Une ordonnance du 17 août 1945 et un décret du même jour avaient prévu que la représentation de l'Algérie à l'Assemblée constituante serait constituée par 26 sièges. Trois circonscriptions électorales furent créées : l'une constituée par le département d'Oran et par le territoire d'Aïn Sefra, l'autre par le département d'Alger et le territoire de Ghardaïa; la troisième par le département de Constantine et le territoire de Touggourt. Ces 26 députés assuraient la représentation de l'Algérie du Nord et du Sud.

La loi du 5 octobre 1946 attribuait 30 sièges à l'Assemblée nationale à l'Algérie du Nord et du Sud. Les sièges attribués aux territoires sahariens ne se distinguaient pas de ceux attribués aux départements algériens.

La même règle s'appliquait à la représentation de l'Algérie à l'Assemblée de l'Union française.

Les 14 sièges attribués à l'Algérie au Conseil de la République comprenaient également la représentation des territoires du Sud.

Le Conseil d'État lui-même s'était prononcé en faveur de l'unité de l'Algérie : dans son avis du 27 mars 1947, il estimait que « l'Algérie, englobant à la fois les départements algériens et les territoires du Sud, constituait un ensemble, soumis au même régime législatif ».

3. La suppression des territoires du Sud fut le couronnement d'une doctrine qui s'élaborait depuis quarante-cinq ans.

La loi du 20 septembre 1947, votée dans des conditions peut-être tumultueuses, est un texte important, car elle fut votée par une Assemblée et un Sénat où siégeaient des députés algériens et des sénateurs algériens. Or, son article 50 était formel et supprimait les territoires du Sud. Si cette suppression était subordonnée à l'intervention d'une loi spéciale, il n'en était pas moins certain que ce texte ne devait prévoir que la constitution de nouveaux départements ou l'intégration des territoires du Sud aux départements de l'Algérie du Nord.

Ainsi, en 1947, on pouvait parler de l'élaboration d'une doctrine administrative française de l'unité de l'Algérie et du Sahara, fondée sur des faits précis, exprimée dans des décrets et des décisions des assemblées algériennes, suivie pendant quarante-cinq ans.

La découverte des gisements de pétrole et l'insurrection du peuple algérien devaient être les deux raisons qui provoquèrent la répudiation de cette doctrine : dès 1957, la situation antérieure allait être renversée sans que les populations intéressées soient consultées.

La séance est suspendue à 13 h. 30.

***

La séance est reprise à 14 h. 50

M. Boumendjel :

Deuxième période : la phase intermédiaire de 1947 à 1957.

De la suppresion des territoires du Sud par la loi de 1947 au vote de la loi de 1957, se multiplient les tâtonnements et les atermoiements.

La loi de 1947 ne fut pas appliquée, mais sa non-application ne saurait justifier l'intervention du texte de 1957. La théorie de l'unité, élaborée pendant quarante-cinq ans, sanctionnée par le statut de 1947, ne pouvait être répudiée, car ce texte posait de façon irréversible le principe de l'unité de l'Algérie.

Le gouverneur général de l'Algérie avait créé le Bureau des recherches minières de l'Algérie par un décret du 3 mars 1948 homologuant une décision de l'Assemblée financière. Ce bureau devait exercer son activité dans l'ensemble des territoires qui constituent aujourd'hui les départements des Oasis et de la Saoura. Ses dépenses étaient couvertes par le budget de l'Algérie.

Or, le décret du 23 juillet 1957 qui, après la création de l'O.C.R.S., a modifié le statut du Bureau, ne lui a pas enlevé sa sphère saharienne d'activités. Cette contradiction exprime celle qui existe entre les soucis économiques qui se font jour et la doctrine administrative qui avait prévalu jusqu'alors. Dans le même ordre d'idées, on doit rappeler que c'est le gouverneur général qui accorda les trente premiers permis de recherche d'hydrocarbures : 12 en 1952 et 17 en 1953.

Pendant cette période, trois faits doivent être analysés :

— la suppression des territoires du Sud par le statut de l'Algérie de 1947;

— la résistance des intérêts capitalistes en France;

— les protestations de l'Assemblée algérienne contre les atteintes à l'intégrité territoriale de l'Algérie.

1° *La suppression des territoires du Sud :*

L'article 12 du statut de 1947 réservait à la compétence exclusive du Parlement français les questions d'organisation administrative de l'Algérie. Toutefois, l'article 50 du statut exigeait l'avis obligatoire de l'Assemblée algérienne avant le vote de la loi spéciale qu'il prévoyait pour le nouveau statut des territoires du Sud.

Un projet de loi réorganisant les territoires du Sud et créant le département de Bône fut déposé en application de ce texte : chaque territoire du Sud devait être rattaché au département correspondant du Nord. Comme, à la suite de cette opération, le département de Constantine risquait de devenir trop grand, l'administration proposait la création d'un département de Bône, lié à la disparition des territoires du Sud.

L'Assemblée algérienne discuta ce projet en décembre 1949 et en février 1950. Personne ne doutait alors que les territoires du Sud soient une partie intégrante de l'Algérie. Certains arrondissements étaient rattachés aux départements du Nord, d'autres étaient maintenus sous l'autorité directe du Gouverneur général, mais cette situation ne devait être que provisoire et devait laisser place à une structure départementale.

L'Assemblée algérienne émit un vœu sur ce projet, rappelant que le statut de l'Algérie ayant prévu la suppression des territoires du Sud, il y avait lieu d'étendre le bénéfice de l'administration civile à tous les Français musulmans d'Algérie. Ainsi l'Assemblée algérienne, d'inspiration et de composition conservatrices, reconnaissait l'unité du peuple et l'intégrité du territoire algérien.

Les Conseils généraux d'Algérie, convoqués par le Gouvernement en session extraordinaire en janvier 1950, approuvèrent également le projet portant suppression des territores du Sud préparé par le gouvernement.

Ces assemblées, particulièrement conscientes des critères que nous invoquons, annonçaient déjà dans leurs délibérations notre thèse actuelle de l'unité du peuple et de l'intégrité du territoire algérien.

2° *La résistance des intérêts capitalistes en France :*

Elle devait provoquer la répudiation de la doctrine française de l'unité des territoires du Sud et de l'Algérie. De même qu'en 1902, des considérations budgétaires avaient amené la réorganisation des territoires du Sud de l'Algérie, de même, à partir de 1950, les préoccupations économiques du grand capitalisme entraînèrent une nouvelle réorganisation.

Deux faits se produisent alors :

— la découverte du pétrole et du gaz,

— la détermination du peuple algérien à arracher son indépendance, ce qui fit redouter la perte des richesses sahariennes.

Dès lors, l'affrontement s'annonce. Des propositions et des projets de lois se multiplient à Paris.

— M. Émile Bélime dépose en mai 1951 un projet prévoyant la « nationalisation » du Sahara.

— Le gouvernement français dépose en 1951 le projet 12.905. La commission de l'Intérieur de l'Assemblée nationale l'adopte en septembre 1951, puis revient sur son acceptation en juin 1952. Un autre projet gouvernemental sera déposé en 1955.

— Un Comité d'entente des zones d'organisation industrielle de l'Afrique est créé le 24 février 1950. Très influent, il organise ses ramifications au Parlement.

— Le Bureau industriel africain naît le 6 janvier 1952, tandis que le Comité du Sahara français, sous l'impulsion de M. Éric Labonne, rend populaire l'idée de la nationalisation.

— Dès 1952, M. Kadour Sator déclarait à l'Assemblée algérienne que l'on envisageait que les pays de l'Afrique noire et de l'Union française ne seraient peut-être pas toujours rattachés à la France et qu'il serait bon que le Sahara devînt un groupe de départements métropolitains : il terminait en constatant que les ressources en hydrocarbures semblaient susciter bien des convoitises.

À partir de 1952, les propositions de lois tendant à remembrer le Sahara et à détacher des pays riverains les parties du désert qui leur appartenaient se multiplient. Des propositions de loi Alduy, Cornet, July, Edgar Faure, Fourcade, Louvel, Arrighi montrent la puissance croissante des groupes industriels qui cherchent à faire du Sahara un territoire national français. La proposition July-Edgar Faure-Reynaud, déposée le 9 mars 1956 après la victoire du Front républicain qui avait été élu pour faire la paix en Algérie, est particulièrement significative à cet égard.

3° *Les protestations de l'Assemblée algérienne contre les atteintes à l'intégrité territoriale de l'Algérie :*

— L'Assemblée algérienne, dès 1951, protestait contre le projet gouvernemental de nationalisation du Sahara. Le président de l'Assemblée algérienne, M. Laquière, déclarait en présence de M. Léonard que, traduisant les sentiments unanimes de l'Assemblée, il estimait que le Sud algérien faisait partie intégrante de l'Algérie. Après le vote de la commission de l'Intérieur, le président de la première commission de l'Assemblée algérienne exprimait sa surprise d'apprendre que l'on envisageait d'amputer le territoire de l'Algérie de ses neuf-dixièmes, que les territoires du Sud de l'Algérie « constituaient une partie d'elle-même », que l'Assemblée algérienne ne pouvait laisser dépouiller le pays « d'une partie de son patrimoine ».

— Ces projets et ces propositions étaient d'ailleurs inconstitutionnels, car l'article 74 de la Constitution de 1946 prévoyait que le «statut et l'organisation intérieure de chaque territoire d'outre-mer ou de chaque groupe de territoires » étaient « fixés par la loi, après avis de l'Assemblée de l'Union française et consultation des Assemblées territoriales ». Or, l'Assemblée algérienne ne fut pas consultée et, après 1956, les débats sur le Sahara eurent lieu dans des assemblées où l'Algérie n'était plus représentée.

Les membres de l'Assemblée algérienne n'avaient pourtant pas cessé d'élever les plus vives protestations :

• M. Papillon protestait contre un démembrement « injuste » privant l'Algérie de 2.500.000 km^2, soit quatre fois la superficie de la France métropolitaine. Il rappelait que le budget autonome des territoires du Sud faisait partie depuis le 30 décembre 1903 du budget de l'Algérie, que ces territoires n'étaient pas vacants, qu'ils étaient dans le patrimoine de l'Algérie, qu'ils faisaient partie intégrante de celle-ci et que personne ne pouvait les distraire.

• M. Lehureaux, ancien directeur des territoires du Sud, devenu délégué des territoires du Sud, homme d'une droiture exemplaire, déclarait : « Dire que l'Algérie s'arrête à l'Atlas saharien est une hérésie; c'est méconnaître les données de la géographie humaine et même de la géographie tout court ».

— Un débat s'ouvrit à l'Assemblée algérienne. Il se termina par une résolution dans laquelle l'Assemblée s'élevait contre toute amputation éventuelle d'une partie du territoire de l'Algérie en vue de son intégration dans un territoire indépendant relevant directement de la métropole.

Ainsi, les membres européens de l'Assemblée algérienne protestaient contre l'atteinte à l'intégrité du territoire algérien.

• Le 20 février 1953, l'Assemblée algérienne adoptait une résolution dans laquelle elle renouvelait ses protestations antérieures contre « la situation équivoque dans laquelle se trouvaient des régions considérées comme des départements, mais demeurées soumises à la loi de 1902 » et « contre les projets de remembrement du Sahara ».

• Le 14 décembre 1955, elle approuvait un projet dans lequel elle marquait sa volonté de faire obstacle à tout remembrement du Sahara.

• Si le 9 mars 1956, MM. Paul Reynaud et Edgar Faure déposaient la proposition de loi 1.131 en vue de faire déclarer le Sahara « territoire national français », le 13 avril 1956, l'Assemblée algérienne, victime de sa fidélité à l'intégrité du territoire national algérien, était dissoute.

En décembre 1956, le Parlement français, dans lequel l'Algérie n'était plus représentée, fut saisi d'un projet instituant l'O.C.R.S. Celui-ci devait devenir la loi du 11 janvier 1957. Un vide juridique était ainsi créé qu'il importe d'analyser.

En effet, à travers la multitude des textes déposés sur le bureau du Parlement, deux groupes doivent être distingués :

— Certaines propositions prévoyaient de doter le Sahara d'une organisation territoriale à caractère politique et d'amputer l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Tchad de la partie saharienne de leur territoire.

— D'autres propositions limitaient leur objectif à la mise en valeur économique du Sahara.

Les partisans de la création d'une entité territoriale nouvelle, « l'Afrique saharienne française », échouèrent. M. Houphouet-Boigny, alors ministre du gouvernement français, déclarait le 14 décembre 1956 que celui-ci avait écarté la création d'un « État national saharien ». La conception politique fut donc abandonnée au profit de la conception fonctionnelle qui donna lieu à la mise en place d'un organisme économique et social, impuissant à porter atteinte aux souverainetés politiques.

La loi du 10 janvier 1957 n'institue pas un territoire, mais un périmètre. Le décret du 16 octobre 1955 sur la structure administrative et financière de l'O.C.R.S. [1] n'a pas créé une collectivité particulière fondée sur une assise territoriale déterminée. Cet organisme de superposition, à compétence fonctionnelle, a son siège non au Sahara mais à Paris. L'examen du texte même de la loi du 10 janvier 1957 prouve que l'Algérie n'est qu'une partie prenante, comme les autres États africains riverains, à l'O.C.R.S., et que les territoires du Sud ont conservé un caractère algérien.

Cette démonstration s'appuie sur l'examen des lois de 1902, 1947, 1957 et de la loi du 5 février 1958 dite « loi-cadre ».

— La loi de 1902 a été abrogée par le statut de 1947 (article 50).

— La loi du 5 février 1958 ne concernait que le Nord de l'Algérie, mais sa mise en œuvre dépendait de l'intervention de textes d'application qui ont fait défaut. La loi-cadre prévoyait sans doute, dans son article 19, que le statut de 1947 cesserait d'être applicable au fur et à mesure que seraient publiés les décrets prévus par son article 17. Mais ces décrets n'ont jamais vu le jour et la loi-cadre est en désuétude.

Restent les lois de 1947 et de 1957 :

— La loi de 1947 a supprimé les territoires du Sud.

— La loi de 1957 s'est abstenue de leur donner un statut politique.

Il en est résulté un vide juridique, en ce qui concerne le statut de cette partie de l'Algérie.

Les questions algériennes sont maintenant évoquées à Paris au niveau du Premier ministre, un ministre d'État est chargé des Affaires algériennes et un autre ministre d'État du Sahara. Ce dualisme est moins le reflet d'une brisure que la manifestation d'un regroupement au niveau du chef du gouvernement français. La répartition fonctionnelle des tâches entre les deux ministres ne semble pas avoir altéré, sur le plan juridique, l'unité du Nord et du Sud : en effet, si le décret du 7 août 1957 tirant les conséquences de l'article 50 du statut de l'Algérie a créé les deux départements de l'Algérie saharienne, il n'a visé, ce faisant, que la partie des territoires du Sud qui était englobée dans l'O.C.R.S., et le régime législatif de ces départements reste celui des départements du Nord de l'Algérie.

[1] Lire : 16 octobre 1957 (*J.O.* du 18). Sur l'O.C.R.S., voir Quermonne (Jean-Louis), « La mise en place des institutions de l'Organisation commune des régions sahariennes », *Recueil Penant,* 68e année, 1958, p. 169-184.

La répartition des tâches à l'intérieur du gouvernement français ne saurait d'ailleurs nous être opposable et justifier une cassure qui ne résulte même pas des textes.

L'histoire juridique a constamment sauvegardé l'unité de l'Algérie et du Sahara. Celle-ci s'est toujours imposée aux législateurs français. La souveraineté politique de l'Algérie est la conséquence nécessaire d'une unité territoriale séculaire. Le G.P.R.A. a d'ailleurs rappelé plusieurs fois aux compagnies pétrolières les droits souverains de l'Algérie sur les territoires sahariens.

Si nous sommes conscients de la nécessité de faire appel au concours financier et technique de l'étranger — car nous avons les pieds sur terre —, nous entendons préserver de toute atteinte la souveraineté de l'Algérie indépendante. Cette thèse est d'ailleurs conforme à la fois à une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies qui demande que les peuples sous-développés ne soient pas frustrés des produits de leur sous-sol et soient associés à l'exploitation de leurs ressources naturelles, et à la résolution 523 de l'Assemblée générale de l'O.N.U. qui prévoit que les pays insuffisamment développés ont le droit de disposer de leurs richesses.

La fin de la guerre d'Algérie par la reconnaissance de la souveraineté de l'Algérie sur l'ensemble de son territoire est susceptible de laisser la voie libre à la coopération économique.

*
**

Je répondrai maintenant dans une troisième partie aux observations présentées par M. Chayet.

L'effectivité de la souveraineté française, sa continuité, le caractère public de l'exercice de la souveraineté, la reconnaissance de cette souveraineté par des textes internationaux sont des éléments incontestables sans doute.

Je voudrais pourtant signaler l'importance des réserves que recèle le Sahara en pétrole, en nickel, en platine et en uranium. On a dit qu'elles permettraient à l'O.C.R.S. de tripler le niveau de vie moyen des habitants et de porter le revenu moyen annuel, dans un délai de quatre ans, jusqu'à la somme de 130.000 francs. Il y a là de quoi sédentariser les Touaregs, mais tout cela paraît bien trop beau pour être possible en quatre ans.

Si l'on prend une vue générale du problème du Sahara depuis 1946, on constate :

— qu'entre 1946 et 1957, il y eut une phase algérienne de l'histoire du Sahara : si Paris a pris en mains la recherche, Alger a conservé des responsabilités dans la mise en place des structures sahariennes;

— qu'entre 1957 et 1961 s'est ouverte une phase française de l'histoire du Sahara. Cette phase nous inquiète, car les populations algériennes et sahariennes n'ont pas été consultées sur la loi du 10 janvier 1957. Et surtout, l'O.C.R.S. aurait évolué, serait prête à s'adapter à des situations nouvelles, peut-être à certaines mutations politiques de l'Algérie, acquerrait une vocation internationale. N'a-t-on pas ainsi songé à associer à cet organisme des territoires voisins qui viennent d'être émancipés, ou certains autres qui restent encore dans la souveraineté française ou qui pourraient y revenir ? L'O.C.R.S., d'apolitique qu'elle était, ne va-t-elle pas devenir politique avec une vocation plus riveraine qu'internationale, accueillant demain l'Espagne, le Maroc, la Tunisie, la Libye ? Sa mission n'est-elle point devenue d'enkyster l'Algérie du Nord entre la Méditerranée et le désert afin de mettre le reste de l'Afrique à l'abri des courants tumultueux du nationalisme algérien ?

La loi de 1957, votée sans que les populations aient été consultées, est une mesure unilatérale, que rien ne saurait rendre régulière. Les « ultras » eux-mêmes, après leur bref triomphe de 1958, revendiquent le retour des terres soustraites par la France à l'Algérie. Nationalistes algériens, nous ne pouvons réclamer une Algérie inférieure à celle que le général Challe voulait arracher à la France.

Je sais qu'il n'est pas de mise de se battre pour le nez de Cléopâtre ou même pour un coup d'éventail, mais pour le Sahara, le jeu en vaut la chandelle. Toutefois, je préférerai

citer en terminant une formule de M. Olivier Guichard qui a déclaré qu'il fallait régler par la coopération économique un problème politique. Cette formule est encore obscure sans doute, et elle a besoin d'être éclairée, mais elle peut être une base de discussion : il faut la creuser pour essayer de se comprendre et peut-être de s'entendre.

⁂

M. Tricot, en réponse à une question posée l'avant-veille par M. Boumendjel au sujet des populations englobées dans l'O.C.R.S., indique qu'il s'agit au Niger de 600.000 personnes et au Tchad de 750.000.

M. Joxe prend ensuite la parole :

Nous venons d'entendre M. Boumendjel sur la situation du Sahara. J'entends lui faire connaître mes impressions sur la façon dont il abordé ce sujet.

M. Boumendjel a déclaré que nous avions traité de la question du Sahara, considéré comme faisant partie de l'aire territoriale de l'autodétermination, d'une façon sommaire. Je ne veux pas dire qu'il n'a pas eu raison d'aller au fond des choses, mais j'insisterai surtout, pour ma part, sur des considérations historiques et humaines. Je le ferai pour deux raisons :

— parce qu'il s'agit d'un problème d'hommes,

— parce que, derrière les considérations juridiques et administratives, il y a un raisonnement que je veux critiquer à nouveau.

Vous paraissez partir de cette idée qu'il y avait avant la conquête française une unité politique de l'Algérie et du Sahara. Cette unité, vous déclarez que nous l'avons d'abord maintenue, puis que nous avons essayé de la rompre en imposant dans les territoires du Sud un régime administratif et législatif différent de celui de l'Algérie. Or, ce raisonnement ne peut pas être admis; il n'y avait pas d'unité politique entre l'Algérie et le Sahara avant la conquête.

1° Parlons d'abord de l'histoire du Sahara et de l'Algérie.

Vous avez fait état ce matin de plusieurs circonstances dans lesquelles des royaumes constitués en Algérie ont étendu leur domination au Sahara.

Sans reprendre chacun des exemples que vous avez cités, je voudrais faire trois remarques :

a. Certains de vos exemples sont si anciens qu'ils peuvent donner lieu à toutes les controverses. Le royaume de Tahert date à peu près du temps de Charlemagne. Devrions-nous, pour soutenir les ambitions nationales de la France, remonter de même au traité de Verdun ?

b. D'autres fois, vous invoquez des époques historiques où le Maghreb a fait l'objet d'une unité plus ou moins complète et où des souverains d'Algérie ont étendu leur domination sur une partie du Maroc ou sur la Tunisie. En poussant votre raisonnement, on pourrait se demander si vous avez un titre historique à dominer ces deux États ?

c. Dans d'autres cas, enfin, vous invoquez des dominations qui ne se sont exercées que sur des fractions de l'Algérie et qui ne peuvent pas être considérées comme représentant celle-ci dans son ensemble. Ainsi, vous avez rappelé que le royaume de Tlemcen s'étendait assez loin vers le Sud. Je dois, de mon côté, vous rappeler qu'il s'agissait d'une domination algéro-marocaine et que ce royaume était en lutte avec un autre royaume algérien, celui de Bougie.

Par contre, je remarque que vous avez peu insisté sur les derniers siècles qui ont précédé la conquête française de l'Algérie, ceux de la domination turque. Une étude plus approfondie vous aurait permis de constater que les beys turcs ont exercé leur domination sur un territoire beaucoup plus étroit que celui des treize départements actuels. Ainsi, dans le Titteri, la domination des beys de Médéa s'arrêtait au pied de l'Atlas saharien.

Vous avez fait état des tributs payés par les gens de Ouargla, de Guardaïa, aux Turcs d'Algérie. Vous auriez dû ajouter que pour percevoir ce tribut, les Turcs étaient obligés de monter, quand ils en avaient les moyens, de véritables expéditions militaires. Ce n'était pas le signe d'une unité politique bien évidente.

Voilà ce qui est de l'histoire : il n'y a ni continuité, ni unité.

2° Parlons maintenant des populations :

Je dois vous dire que votre exposé, là non plus, ne m'a pas convaincu.

a. Il me semble que vous avez voulu trop prouver. Vous nous avez dit que telle ou telle population était algérienne puisqu'elle était soit arabe, soit berbère d'une part, et musulmane, d'autre part. C'est un raisonnement qui pourrait nous conduire très loin, jusqu'à des revendications insolites.

b. Vous avez fait état de ressemblances ethniques entre les populations sahariennes. Il me semble que vous avez oublié qu'il s'agit de populations très disséminées et très différentes. Comment pouvez-vous les rapprocher les unes des autres : les Mozabites, qui sont des sédentaires, les Reguibats, qui sont des Maures, les Touaregs, qui sont des nomades ?

c. Vous avez oublié un élément important de la population saharienne, élément dont le nombre va croissant en descendant vers le sud : les Noirs. Là encore, je ne vois pas l'unité ethnique entre eux et les Algériens.

d. Vous avez fait état d'une communauté de mœurs et de coutumes qui existerait entre les populations algériennes et celles du Sahara. Je ne nie pas, bien sûr, qu'il y ait eu des liens et des relations, mais ceux-ci existent avec bien d'autres pays voisins du Sahara. Par contre, vous avez entièrement passé sous silence cette communauté de mode de vie et de mœurs que tous les géographes constatent à travers l'ensemble du territoire saharien, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

e. Pour appuyer vos raisonnements sur l'unité des populations algériennes et des populations sahariennes, vous avez fait souvent état de populations telles que :

— les Ouled Sidi Cheik;
— les tribus des Zibans et de la région de Biskra;
— les tribus du Hodna;
— les Ouled Naïl.

Tous ces exemples sont sans portée, car ces populations sont actuellement comprises dans les treize départements algériens.

Ces populations, d'ailleurs, sont nomades : elles transhument. Mais qu'en déduire ? Simplement que des relations de voisinage ou qu'un droit des nomades existent. Mais ce droit des nomades existe aussi entre des pays différents, par exemple sur les pâturages franco-espagnols des Pyrénées, sur les confins algéro-marocains, sur les frontières de la Saoura et de la Mauritanie, sur les frontières de la Tunisie du Sud et des Oasis.

f. Vous avez évoqué le souvenir de résistance des populations sahariennes à la pénétration française. Certes, ces résistances ont existé, mais elles ne prouvent nullement l'unité de ces populations et de celles d'Algérie. Nous avons eu les mêmes difficultés au Maroc, en Tunisie et en Afrique noire, et pourtant ces États et ces territoires ont accédé à l'indépendance. Vous avez fait état de l'exemple d'Abd El Kader et vous avez rappelé le cas de Laghouat. Dois-je vous rappeler que la plus grande bataille livrée par Abd El Kader contre Bugeaud l'a été sur l'oued Isly qui, comme chacun sait, est au Maroc ?

Ce sont là mes premières observations. J'ai voulu tout de suite répondre à certaines affirmations qui me paraissaient particulièrement contestables et démontrer que l'Algérie et le Sahara n'ont jamais constitué un même État et que les populations algériennes et sahariennes n'ont jamais formé un seul peuple.

3° Parlons enfin du problème de l'unité politique et du régime administratif :

L'essentiel de votre argumentation a consisté à affirmer :

— qu'il existait une unité politique entre le Sahara et l'Algérie, unité élaborée et reconnue par la France;

— qu'il existe une homogénéité administrative entre l'Algérie et le Sahara.

Trois réponses peuvent être faites :

1° L'unité de souveraineté dans cette partie des possessions françaises s'est établie :
— d'une part, du seul fait de la France,
— d'autre part, avec la France et non pas avec l'Algérie.

a. L'unité de souveraineté s'est établie du seul fait de la France au Sahara, comme dans toutes les autres possessions françaises d'outre-mer.

Vous avez parlé d'une histoire France-Algérie-Sahara, il faut, en réalité, replacer les événements que vous avez invoqués dans un contexte plus général qui est celui d'une grande époque, d'un siècle de conquêtes coloniales. Ce contexte, c'est celui de la présence de la France en Afrique. Pour le Sahara, l'unité de souveraineté a été créée par le fait de la France, comme pour toutes nos autres possessions d'outre-mer.

b. Aucune souveraineté valable ne s'était imposée au Sahara avant l'occupation française. Le Sahara n'avait connu qu'une seule souveraineté venant du Nord, celle établie entre 1591 et 1603 par le sultan El Mansour. Aucune souveraineté permanente et effective n'avait existé avant celle établie par la France conformément aux principes du droit international contenus dans l'Acte général de la conférence de Berlin de 1885. Ces règles sont sans doute dépassées, ce traité n'existe plus, mais si l'on entend parler histoire, il est impossible de n'en pas faire état.

Dans ce contexte, l'abord du Sahara par la France n'est même pas venu de l'Algérie. Il n'a pas sa cause dans les exigences de la situation en Algérie, mais dans celles de la situation générale de l'Afrique. Nos premières explorations vers le Sahara partirent du Sénégal, et d'abord celle de René Caillié. La France a ainsi formé le ciment de l'unité de ses possessions d'outre-mer : c'est elle qui a créé en Algérie trois, puis treize départements français; c'est elle qui a créé au Sahara des territoires du Sud devenus deux départements français; c'est elle qui, après avoir créé aux Antilles et à la Réunion trois colonies, les a transformées en trois départements français.

Il y a le même lien de souveraineté, la même unité politique qui réunit l'une quelconque de ces entités à la France.

2° Le régime administratif du Sahara concrétise dans la réalité cette union avec la France.

— Sous l'empire de la loi de 1902, le Sahara était une entité administrative autonome distincte de l'Algérie : elle était soumise à l'administration militaire, avait un budget autonome, un régime fiscal particulier, constituait une personne morale distincte. D'ailleurs, le pays était divisé en territoires, comme les autres colonies de l'Afrique noire, alors que l'Algérie était divisée en départements. Les seuls liens qui existaient alors entre l'Algérie et le Sahara n'étaient pas politiques, car le Sahara n'était pas représenté aux délégations financières. Ces liens tenaient à la personne du gouverneur général qui n'agissait pas au Sahara en tant que représentant de l'Algérie, mais en tant qur représentant de la République française.

— Sous l'empire de la loi du 20 septembre 1947, les territoires du Sud furnt supprimés, mais cette suppression resta théorique, car leur administration restait toujours confiée à l'autorité militaire et le projet de loi qui devait matérialiser cette suppression n'est jamais intervenu.

— La loi du 10 janvier 1957 marque l'aboutissement de cette évolution à un système de totale autonomie et de rattachement direct à la métropole.

Voilà, sur ce point, l'analyse de situations juridiques et non d'hypothèses.

3° La situation de l'Algérie et du Sahara par rapport à la France est strictement la même que celle qui existait entre les différents territoires d'une même fédération vis-à-vis de la France :

— Le gouverneur général de l'A.O.F. était le représentant de la République auprès des territoires du Sénégal, de la Guinée, de la Mauritanie, du Soudan, de la Côte d'Ivoire, etc.

— Le gouverneur général de l'A.E.F. était le représentant de la République auprès des territoires du Congo, du Tchad, de l'Oubangui, du Gabon, etc.

Il n'y avait pas plus de liens à l'intérieur de ces fédérations, entre ces différents territoires, qu'il n'y en avait entre le Sahara et l'Algérie réunis sous l'autorité du gouver-

neur général de l'Algérie. On imagine mal ces différents territoires, devenus indépendants, revendiquer l'annexion de l'un d'entre eux sous le seul prétexte qu'ils ont été soumis à l'autorité de la France par l'intermédiaire d'un seul et même représentant de la République ou qu'ils ont eu des organes de travail en commun, comme les grands Conseils de l'A.O.F. et de l'A.E.F.

Il me paraît enfin très difficile d'invoquer, à l'appui de votre thèse, les affirmations de certains conquérants. On ne peut se révolter contre une autorité et invoquer contre elle ses propres décisions. Vous vous êtes employé à démontrer que le Sahara avait été l'objet d'une souveraineté algérienne préétablie, alors que le seul lien qui ait existé entre l'Algérie et le Sahara est celui de la souveraineté française.

Vous avez parlé du pétrole et vous avez vu dans la création des deux départements sahariens une œuvre de circonstance. Il est vrai que la découverte du pétrole a changé les données du problème. Il est vrai que le mode de vie des populations peut être transformé grâce à la gestion de l'O.C.R.S. sans recourir aux mythes ou à une magie incantatoire.

Nous nous sommes expliqués. Nous retiendrons de nos conclusions qu'il y a un problème politique et économique que je ne sous-estime pas. Nous avons échangé nos arguments et vous ne nous avez pas convaincus.

Cette rencontre a été fixée à la suite de la proposition faite par le général de Gaulle dans la déclaration du 16 septembre [1]. Depuis lors, nous n'avons jamais cessé d'affirmer que cette proposition s'appliquait aux 12, puis aux 13 départements visés par la déclaration et nettement dessinés sur la carte. Nous n'avons jamais changé d'avis et avant de venir ici, il n'y avait pas la moindre équivoque sur notre position.

Notre position sur le Sahara est donc claire : nous pouvons nous entretenir du Sahara avec tous ceux que ses ressources concernent et, au premier chef, avec l'Algérie. Nous pouvons avoir des conversations exploratoires sur sa mise en valeur, sur les rapports de la France et de l'Algérie au sujet du Sahara. Pour le reste, pour qu'un règlement d'importance soit envisagé, il faut d'abord qu'une Algérie existe, qu'elle naisse, qu'elle sorte d'elle-même afin qu'elle puisse s'asseoir à la même table que d'autres États souverains ou pour que nous puissions traiter directement avec elle, comme avec un pays souverain.

Je soulèverai enfin une dernière question. Vous nous avez demandé de traiter des problèmes de l'application de l'autodétermination. Nous avons abordé ceux de l'aire géographique. Mais vous avez évoqué aussi l'unité du peuple algérien. Nous voudrions aborder ce problème pour savoir ce que vous entendez par ces termes, pour savoir si vous incluez les Européens d'Algérie dans le peuple algérien, comment vous envisagez cette situation et quelle conclusion vous en tirez.

Ainsi, chacun a ses problèmes.

Voulez-vous que demain nous continuions à parler du Sahara, puis que nous examinions la question de l'unité du peuple algérien ?

M. Krim : Nous avons longuement discuté.

Le problème du Sahara se situe pour nous dans le cadre du champ d'application de l'autodétermination. Le Sahara fait partie de l'Algérie et votre argumentation ne nous convainc pas. Il ne nous est pas possible d'admettre que l'Algérie soit amputée de sa partie saharienne. Le champ d'application de l'autodétermination comprend le Sahara.

Nous sommes ici pour permettre la décolonisation, et d'abord pour déterminer le terrain d'application de l'autodétermination qui permettra de la réaliser. Nous échangerons demain nos points de vue sur le Sahara puis, dans le cadre de l'autodétermination, nous passerons à la question de l'unité du peuple algérien.

La séance est levée à 17 heures.

[1] 1959. Sur cette déclaration, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 132 (note).

VIII

Huitième séance
Samedi 3 juin 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 30;
Suspension de la séance à 12 h. 00 et reprise à 12 h. 25 jusqu'à 13 h. 25.
Après-midi : Ouverture de la séance à 15 h. 00;
La séance est levée à 16 h. 20.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 30

M. Saad Dahlab prend la parole :

« Je voudrais revenir à la question du Sahara : elle est d'une importance telle que nous ne pouvons pas, « même au cours de la période exploratoire, nous contenter d'un oui ou d'un non ».

« Ce problème n'a pas été abordé comme il aurait dû l'être en réalité. Notre démonstration tendait à établir la connaissance que nous avons de l'Algérie. Elle consistait à accepter votre méthode, c'est-à-dire à démontrer que, historiquement, géographiquement, juridiquement, le Sahara est algérien.

« Les textes ne nous départageront pas. Notre problème est tout autre : il est de trouver la paix, de mettre fin au conflit. Pour le résoudre, nous avons accepté de nous en remettre au peuple algérien par la voie de l'autodétermination. Vous nous avez dit : « Avant de venir à Évian, vous n'ignoriez pas que l'autodétermination ne s'appliquait qu'à 12 ou 13 départements », mais vous saviez bien, de votre côté, que, pour nous, l'autodétermination devait s'appliquer à tout le territoire de l'Algérie, Sahara compris. Nous nous sommes rencontrés pour rechercher une solution acceptable pour tous. Nous ne pouvons nous contenter d'une demi-solution, c'est-à-dire de l'application de l'autodétermination à une partie de l'Algérie, sa partie Nord, la partie Sud étant réservée.

« En effet, le conflit ne se limite pas à la partie Nord de l'Algérie. Partout, le même peuple poursuit le même combat avec le même objectif. Si, par impossible, nous devions nous mettre d'accord sur la solution que vous proposez, ce serait une demi-solution, car nous résoudrions le conflit au Nord, mais nous ne pourrions mettre fin à la lutte au Sud. Nous ne pourrions supprimer ni le Front, ni l'Armée de la libération nationale, car les aspirations nationales des populations sahariennes sont celles des populations algériennes.

« Si nous voulons décoloniser l'Algérie, cette décolonisation ne doit pas être incomplète : elle doit être entière, sans arrière-pensée. Décoloniser l'Algérie du Nord et maintenir la colonisation dans l'Algérie du Sud-est « fuir les réalités ». Lorsque nous affirmons que la décolonisation doit s'appliquer à tout le territoire algérien, nous suivons la même

pensée que le général de Gaulle. La décolonisation s'est maintenant appliquée à l'ensemble de l'Afrique. Comment éviter qu'elle laisse l'une de ses parties en dehors de son aire ?

« Votre position est contraire à nos buts politiques et à nos buts de guerre. Il n'a jamais été question de partager l'Algérie, ce n'est pas seulement une affaire d'amour-propre ou d'honneur, mais, après sept ans de lutte, comment pourrions-nous apprendre au peuple algérien que nous avons obtenu l'indépendance de l'Algérie en acceptant qu'elle soit amputée de la plus grande partie de sa surface ?

« Si nous devions par impossible accepter la solution que vous nous proposez, l'insécurité règnerait au Sahara. L'État algérien qui se créerait au Nord serait le refuge des « unionistes » sahariens. C'est là une hypothèse impossible à concevoir : nous n'aurions pas abouti à faire la paix, car la décolonisation est un tout, elle ne peut être appliquée en partie.

« Vous nous avez dit que nous devions tenir compte du contexte dans lequel le Sahara se trouve. C'est vrai : la France a occupé le Sahara parce qu'il fallait mettre de l'ordre en Afrique et en raison de la situation de l'Afrique à l'époque coloniale. À l'époque actuelle de la décolonisation, il s'agit toujours de mettre de l'ordre, mais cette fois, en décolonisant, sinon le problème reste entier et l'état de guerre demeure.

« Vous nous avez dit que vous assuriez le développement économique et social du Sahara. Croyez-vous résoudre ainsi le problème saharien ? Le plan de Constantine, qui est une énorme entreprise, a-t-il résolu le problème politique des départements du Nord de l'Algérie ? Aucune mesure sociale et économique ne peut résoudre le problème saharien, parce que ce problème est politique et parce qu'il est partie d'un tout.

« Ce qui doit nous guider, c'est la largeur de vue et de conception dont le général de Gaulle a fait montre, lorsqu'il a affirmé que les temps ont changé, que nous ne sommes plus à l'époque des bateaux à voile, mais au milieu de courants nouveaux dans lesquels la décolonisation de l'Afrique par la France doit prendre place. Le mythe du Sahara français doit être abandonné, car votre démonstration est la même que celle qui tendait à démontrer naguère que l'Algérie était française, que celle des « ultras » attachés à leur mythe.

« Un chef d'État africain vient de déclarer que l'avenir des relations entre la France et l'Afrique se joue à Évian [1]. Nous sommes convaincus qu'en disant cela, il pensait au Sahara, à la partie Sud de l'Algérie. Notre position ne correspond pas, en effet, à une revendication territoriale ou à une visée d'hégémonie, dans laquelle nous aurions tout à perdre. Nous ne réclamons que notre dû sans vouloir aller plus loin.

« Le problème algérien a eu des répercussions très profondes. Les Africains savent qu'ils doivent leur indépendance à la lutte des Algériens. Ils savent que l'Algérie pour nous comprend le Sahara. Et pourtant, ils nous soutiennent, car ils savent aussi que nous avons pour mission de libérer l'Algérie tout entière, Sahara compris. Si nous laissions la colonisation se maintenir sur une partie de l'Afrique, nous trahirions l'Algérie et l'Afrique. Nous ne serions pas à la hauteur de nos responsabilités, c'est-à-dire que nous n'aurions pas été capables d'imaginer des solutions conformes à notre siècle, à la décolonisation.

« Je ne veux pas m'étendre davantage, mais j'estime que nous devons attaquer le problème de front et non en faisant appel à des textes. S'il suffisait de recourir à eux, le problème serait facile à résoudre et nous nous serions compris depuis bien longtemps.

« Nous devons trouver une solution complète et non une demi-solution. Il nous est impossible d'accepter qu'une lutte comme la nôtre aboutisse à un résultat aberrant. Q'il y soit abouti à la suite de notre élimination totale, personne au moins ne nous le reprochera, mais vivants, il nous est impossible de souscrire à une telle solution. Elle n'est d'ailleurs même pas conforme à ce que le général de Gaulle a proposé.

« Nous faisons cependant la différence entre le problème de l'intégrité du territoire et celui de l'exploitation des richesses. Nous savons que des travaux représentant des inves-

[1] Peut-être s'agit-il du président Bourguiba qui, le 20 mai, rentrant de Londres, se félicitait que « ce retour coïncid(ât) avec le jour même où un grand pas (venait) d'être franchi dans la voie de la paix, grâce à l'ouverture de la conférence d'Évian et au transfèrement du camarade Ben Bella et de ses compagnons » ? (*Le Monde,* 23 mai, p. 2).

tissements énormes sont en cours au Sahara. Il ne s'agit pas pour nous de bloquer ces travaux, ni avant, ni pendant, ni après l'autodétermination. Dans ce domaine, il y a matière à discussion, car les richesses du Sahara doivent profiter au développement de l'Algérie, de l'Afrique, de l'économie française, et nous savons même que la France y a intéressé l'Europe. Nous ne sommes pas des enfants, nous connaissons nos besoins, nous savons que nous devons trouver des solutions réalistes. Mais ceci représente un autre problème que nous discuterons, au moment que vous choisirez.

« Nous ne pouvons explorer ce problème important du Sahara comme nous l'avons fait pour les autres. Le Sahara est algérien, et parce qu'il est algérien, notre génération a mêlé sa lutte à celle des habitants du Sud. Nous n'avons jamais eu aucun doute sur l'identité de l'Algérie, sur l'intégrité du territoire, sur la souveraineté du peuple algérien sur l'ensemble de la nation algérienne. »

M. Joxe : « La déclaration que vous venez de faire mérite d'être étudiée, et je voudrais réfléchir à ma réponse.

« Auparavant, je souhaiterais que nous reprenions l'examen de certains problèmes. J'avais distingué ce qui intéresse les rapports entre l'Algérie et la métropole : c'est à leur propos que M. Roland-Billecart va vous apporter certaines réponses aux questions que vous aviez posées. »

M. Roland-Billecart : En ce qui concerne la participation de l'Algérie au financement de la recherche par des taxes spéciales, je dois vous confirmer qu'il n'y a pas de taxes ou de surtaxes perçues en Algérie dont le bénéfice irait à la recherche pétrolière. Cette question me paraît provenir du fait que, de 1954 à 1959, un crédit était inscrit au budget de l'Algérie en vue d'accorder une aide à l'exploitation d'un gisement qui se trouve en Algérie dans la région d'Aumale : le gisement de l'oued Guetterini. Ce crédit, ouvert pour la première fois en 1954, a disparu en 1959 au moment où le gisement fut épuisé.

Il n'y a donc aucune participation de l'Algérie au financement de la recherche pétrolière en dehors de sa participation au capital de la S.N. REPAL.

M. Boumendjel : Quelle est l'importance de cette participation ?

M. Roland-Billecart : 40 %.

En ce qui concerne l'organisation de l'O.C.R.S., l'exposé de M. Boumendjel nous a prouvé que vous étiez déjà avertis sur cette question. L'O.C.R.S. a pour mission d'assurer le développement des régions sahariennes, en les dotant d'une infrastructure générale et en améliorant le niveau de vie des populations.

Sur le plan financier, les ressources de l'O.C.R.S. ont été fournies jusqu'en 1960 par les subventions de l'État. Depuis 1960, le programme d'investissement de l'O.C.R.S. est partiellement financé par les redevances et les ressources fiscales qui proviennent de l'exploitation et du transport des hydrocarbures sahariens. La répartition actuelle affecte 60 % de ces ressources au financement du programme de l'O.C.R.S., 15 % à la Caisse saharienne de solidarité des départements, des communes et des établissements publics chargés de subventionner les travaux publics communaux et d'aider les budgets locaux, 25 %, c'est-à-dire le solde, sont affectés à l'équipement de l'Algérie.

M. Ahmed Francis : La Caisse de solidarité, à laquelle sont affectés 15 % des ressources, est-elle celle qui existe en Algérie ?

M. Roland-Billecart : Non. Une caisse a été créée dans le cadre des deux départements de la Saoura et des Oasis.

M. Ahmed Francis : Où s'applique le programme relatif aux travaux d'infrastructure qu'établit l'O.C.R.S. ?

M. Roland-Billecart : Essentiellement dans les départements des Oasis et de la Saoura : sur 18 milliards de travaux, 1 milliard 400 millions sont attribués au Niger et au Tchad.

M. Ahmed Francis : Pourquoi 25 % des ressources sont-ils attribués à l'Algérie ?

M. Roland-Billecart : L'Algérie est un territoire riverain des départements des Oasis et de la Saoura, et de plus, à la différence de la Tunisie, l'Algérie ne perçoit pas de droit de passage sur les hydrocarbures.

M. Ahmed Francis : Est-ce une avance sur des redevances futures ?

M. Roland-Billecart : Non, c'est une subvention.

M. Ahmed Francis : La participation de l'Algérie au financement du B.R.P. n'est-elle pas différente de la subvention accordée au gisement d'Aumale ?

M. Roland-Billecart : Actuellement, les ressources du B.R.P. sont d'origine purement budgétaire.

Un Fonds de soutien des hydrocarbures existe dans les écritures du Trésor. La section 13 du budget des services civils de l'Algérie comportait sans doute un chapitre : « Participation de l'Algérie au Fonds de soutien des hydrocarbures ». Ce crédit était simplement le montant de la subvention attribuée au gisement d'Aumale. Ce montant était de 280 millions en 1954-1955; il est passé à 457 millions en 1957-1958 pour tomber à 35 millions en 1958-1959. Ce crédit a disparu, car il était lié à l'exploitation du gisement.

Aucune taxe sur les carburants perçue en Algérie n'alimente le Fonds de soutien ni le B.R.P.

M. Ahmed Francis : Le problème n'est pas là : le gouvernement français avait demandé à l'Assemblée algérienne de voter une taxe et elle s'y était refusée. Le Gouvernement, désavouant la décision de l'Assemblée, inscrivit d'office au budget de l'Algérie la dépense correspondante. Il ne s'agit donc pas de savoir si une taxe sur les carburants est perçue en Algérie, mais si l'Algérie participe par ses fonds au B.R.P.

M. Roland-Billecart : L'objet du crédit inscrit d'office n'a jamais été que d'aider l'exploitation du gisement d'Aumale situé dans le département d'Alger.

M. Ahmed Francis : Et la participation de l'Algérie aux dépenses du Bureau de recherches minières ?

M. Roland-Billecart : Ce bureau n'a pas pour objet d'intervenir dans le domaine de la recherche pétrolière.

M. Ahmed Francis : Vous donnez de son objet une interprétation restrictive qui ne correspond pas à celle qu'en donnaient les directeurs des Finances et des Travaux publics.

M. Roland-Billecart : Ce bureau fut créé avant le B.R.P. et, alors, son champ d'activité pouvait être compris extensivement. Le B.R.P. est ensuite intervenu et mon interprétation est la seule conforme à la réalité.

M. Boumendjel : Des décrets de 1960 marquent la volonté d'accentuer la vocation internationale de l'O.C.R.S. et de répondre ainsi au souhait formulé par M. Guichard d'intéresser à l'exploitation du Sahara tous les États riverains. Cette volonté explique sans doute la séparation des fonctions de délégué général à l'O.C.R.S. et de ministre du Sahara.

— Quel est le contenu exact de la vocation internationale de l'O.C.R.S. ? Quelles sont ses perspectives ?

— Quelle est la vocation riveraine de l'O.C.R.S. ? M. Guichard a employé dans une déclaration une formule sybilline dans laquelle l'O.C.R.S. serait susceptible de s'adapter aux situations, aux transformations et aux évolutions des pays riverains; ceci concerne-t-il l'Algérie ?

— Pourquoi, enfin, la législation relative à l'O.C.R.S. a-t-elle été prise sans que soient consultées les populations algériennes, et pourquoi, au sein de cet organisme, l'Algérie a-t-elle une situation de parente pauvre ?

M. Roland-Billecart : Qu'entendez-vous par vocation riveraine ?

M. Boumendjel : L'O.C.R.S. depuis 1957 va au-devant des vues expansionnistes des pays riverains. Que leur a-t-elle offert ?

M. Roland-Billecart : L'O.C.R.S. a seulement affirmé sa volonté d'étudier tous les problèmes posés par l'exploitation des régions sahariennes. Celle-ci suppose que des accords soient passés : un terrain de discussion existe, mais il n'a pas été entamé et les riverains n'ont reçu aucune proposition.

En ce qui concerne la vocation internationale de l'O.C.R.S., un seul élément existe : le Haut Conseil de développement des régions sahariennes, qui vient d'être créé et qui a été ouvert aux représentants des États sur les territoires desquels l'O.C.R.S. intervient, c'est-à-dire aux représentants du Tchad et du Niger.

En ce qui concerne la possibilité pour l'O.C.R.S. de s'adapter à des mutations politiques, il suffit de confronter les textes avec l'évolution de la réalité. Quand l'O.C.R.S. fut créée, la France était souveraine dans toutes les parties du Sahara : au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad. Quand ces pays ont accédé à l'indépendance, la France leur a offert et non imposé de passer des accords afin que l'O.C.R.S. puisse participer à leur mise en valeur. Des accords ont été effectivement passés avec le Tchad et le Niger. Il y a eu adaptation aux mutations politiques des États riverains.

M. Boumendjel : Quel est le contenu de ces accords ?

M. Roland-Billecart : Ces accords ont été publiés au *J.O.R.F.* (M. Roland-Billecart lit certains articles de l'accord passé avec le Tchad.)

La séance est suspendue à 12 h. 00.

***

La séance est reprise à 12 h. 25

M. Joxe : Notre délégation a écouté avec beaucoup d'attention la déclaration de M. Dahlab et n'en sous-estime pas l'importance. Je ne veux pas que nous nous séparions pour deux ou trois jours sans vous faire connaître nos premières réactions. M. Dahlab a rappelé que nous étions d'accord pour mettre fin à la guerre par le recours à la procédure de l'autodétermination. C'est vrai. Il a rappelé que la position française sur le champ géographique de son application était bien connue et que celle du F.L.N. l'était aussi. C'est également vrai. Il a rappelé enfin que malgré les désaccords qui existaient entre nous dès l'origine dans les déclarations publiques, nous nous sommes réunis pour mettre fin au combat. Je suis absolument d'accord, et je constate que, si nous ne sommes pas d'accord sur les conclusions, nous le sommes bien sur les méthodes et sur l'esprit dans lequel nous sommes venus ici.

M. Saad Dahlab a fait état de ses buts de guerre. Je rappelle ses expressions sans intention de polémique, car ses buts de combat et de vie tendent à ce que l'Algérie se fasse, l'Algérie du Maghreb et du Sahara. Pour lui, ce combat ne se justifie pas par l'histoire, car il estime que si nous entrions dans le détail d'un débat historique, nous ne pourrions qu'être déçus, et il pense que si son combat n'aboutissait qu'à la création d'une Algérie du Maghreb, ce ne serait qu'une demi-solution.

Je veux dire maintenant que nos buts de guerre sont très clairs. Notre objectif est d'abord de cesser les combats. Nous l'avons déjà fait en ce qui nous concerne. Notre but est aussi de fonder « une Algérie incontestable pour tous ». C'est un problème difficile, car il s'agit de faire vivre ensemble des populations différentes.

Voilà nos deux buts :

— cesser les combats;

— faire l'Algérie sur les bases que nous vous avons indiquées.

Ces buts de guerre ressemblent beaucoup à des buts de paix, et ce sont bien des buts de paix.

Je répète que je ne sous-estime pas la pensée de M. Dahlab. Comme combattant, je crois que la paix consiste dans la recherche de toutes les ententes possibles.

Je voudrais maintenant revenir sur un premier point qui nous a séparés sans nous empêcher de poursuivre notre travail. J'ai dit que si l'on ne parlait pas de l'avenir, il n'y avait pas de paix concevable. Il est, en effet, difficile dans l'ensemble qui nous intéresse de séparer certains sujets des autres. Je l'avais dit, en particulier, au sujet d'un problème qui nous concerne et qui vous concerne, celui de la vie des populations françaises dans l'Algérie de demain. Or, qu'est-ce que l'avenir ? C'est l'organisation d'un ordre qui résiste à la poussée des événements et aussi l'organisation du progrès. La décolonisation n'est pas forcément l'annexion du Sahara à l'Algérie, sa remise à l'Algérie. Dans notre esprit,

un tel transfert, non plus qu'un accord entre la France et l'Algérie sur les questions économiques, ne permettraient pas de régler le problème de l'établissement d'un ordre nouveau. Sa solution n'est d'ailleurs pas forcément une « solution étatique » qui le règle et qui l'instaure.

Je rejoins ainsi ce que M. Dahlab a dit, lorsqu'il a cité les paroles d'un homme d'État africain, qui vient d'affirmer que l'avenir des relations entre la France et l'Afrique se joue à Évian. Pour nous, il ne s'y joue qu'en partie, mais ce n'est pas d'aujourd'hui que la France y pense et sur ce point nous sommes, en ce qui concerne l'avenir des relations entre la France et l'Algérie, sinon dans une même conclusion, au moins dans un même état d'esprit.

Ce que je viens de dire n'est pas exhaustif, mais fait état d'un certain nombre de soucis. Sous-estimer l'importance de la déclaration de M. Dahlab serait nous montrer inférieurs à notre tâche : j'ai voulu dire simplement que la période exploratoire dans laquelle nous sommes n'est pas terminée.

M. Dahlab : Je voudrais préciser ma pensée en ce qui concerne la décolonisation : elle n'est pas pour nous l'annexion du Sahara, car le peuple algérien est un et nous considérons que nous ne pouvons pas laisser une partie de l'Algérie sous l'emprise de la colonisation tout en acceptant la décolonisation de l'autre.

M. Tricot : La décolonisation est une entreprise que la France a conduite; plusieurs méthodes peuvent permettre de la réaliser.

M. Boulahrouf : Je voudrais poser une question : parlant des buts de paix, vous avez dit que toutes les ententes restaient possibles. Liez-vous cela à une autre idée que la décolonisation et l'annexion du Sahara ?

M. Joxe : Je suis resté dans les généralités. J'ai dit que les buts de paix doivent faire l'objet de la recherche d'une entente, qui est possible. Je n'ai pas visé un sujet spécial.

M. Boulahrouf : Ce que vous venez de dire ne nous suffit pas.

Le problème du Sahara est pour nous un « problème fondamental » et je suis tenté de dire « le problème », non parce qu'il concerne un ensemble de richesses, mais parce qu'il est pour nous et pour le reste de l'opinion mondiale un problème qui ne peut trouver sa solution que dans la solution du problème algérien.

Nous prenons acte de votre position et nous nous permettons de vous dire : « attention ». Nous sommes venus ici dans le but de nous expliquer, et si possible de nous entendre, parce que le chef de l'État français a employé deux termes auxquels le peuple algérien et nous qui le représentons donnons beaucoup de sens : autodétermination et décolonisation. Pour un peuple colonisé, ces deux termes ont une valeur absolue. La logique de la décolonisation veut qu'elle soit totale. Ce n'est que si l'on aborde ce problème avec cette conviction qu'il est possible d'aboutir à une solution.

La solution du problème algérien ne réside pas dans le rappel de faits historiques, ethniques ou juridiques : elle est dans les faits tels qu'ils se présentent et non tels que l'on aurait voulu qu'ils se présentent. Nous sommes capables d'envisager avec vous des solutions aux problèmes économiques du Sahara, mais ceci suppose que nous n'ayons pas transigé sur l'intransigeance politique d'habitants de l'Algérie qui ont toujours été considérés comme tels.

La France a sans doute besoin d'affirmer sa grandeur et de poursuivre sa vocation, mais les intérêts du peuple algérien quant à l'étendue de son territoire et à la possibilité d'asseoir la nation de demain en toute liberté et en toute indépendance doivent être respectés.

Nous insistons comme vous et avec vous pour que les équivoques soient levées. Nous sommes venus ici pour avoir une explication et peut-être parvenir à un accord durable.

Vous avez dit à la délégation algérienne que c'est avec elle que vous deviez résoudre les problèmes de la guerre et de la paix; craignez que ce ne soit pas toujours avec elle que vous ayez à discuter.

M. Joxe : Nous choisissons nos interlocuteurs. Nous n'avons jamais envisagé de régler le problème algérien avec d'autres que les Algériens de toutes tendances. Ce que vous venez de dire n'apporte rien de nouveau par rapport aux déclarations précédentes. Ma dernière réponse reste donc valable.

Après un échange de vues, au cours duquel *M. Krim* signale que sa délégation souhaiterait demander certains éclaircissements sur les positions françaises concernant le statut des minorités, *la séance est suspendue à 13 h. 25.*

**

La séance est reprise à 15 h. 00

M. Ahmed Francis : Vous avez parlé de l'inquiétude et de l'angoisse des populations qui, selon vous, créent le problème des garanties de la minorité. Or, la souveraineté et l'indépendance n'excluent le respect ni des uns ni des autres. Vous nous avez dit que ce respect doit se traduire dans un contrat clair, dont chacun doit connaître les termes. C'est la raison des questions que nous allons poser. Il faut sans doute une solution humaine claire, mais nous désirons en connaître le fondement.

Vous nous avez dit que la reconnaissance des droits et libertés de la minorité résultait de l'attribution de la citoyenneté, était la conséquence de la nationalité, et que la France désirait conserver aux Français d'Algérie la nationalité française. Comment entendez-vous cette double nationalité ? Comment pourrez-vous la concilier avec la citoyenneté algérienne ? Pourra-t-on à la fois exercer les droits de citoyens en Algérie et en France ?

M. Roland Cadet : La position française consiste à reconnaître aux Européens d'Algérie la citoyenneté algérienne et la citoyenneté française.

En effet, d'une part, ils sont attachés à l'Algérie, où dès lors ils doivent jouir de tous les droits des citoyens et être soumis aux mêmes devoirs; mais, d'autre part, la citoyenneté française ne saurait leur être retirée sans une manifestation expresse de volonté de leur part :

— Pour des raisons d'ordre national : les Français d'Algérie sont des nationaux français; ils sont nos concitoyens et ils veulent rester Français.

— Pour des raisons d'ordre psychologique et pratique : dans le climat actuel, la citoyenneté française leur donne l'assurance de pouvoir, le cas échéant, rentrer librement en France et y jouir automatiquement de tous les droits du citoyen français.

Le heurt des deux nationalités n'est qu'un faux problème, car de nombreux exemples de double nationalité existent. Une solution prévoyant la coexistence des deux nationalités sur la tête d'un même individu pourra être dégagée.

M. Ahmed Francis : Les droits de citoyen pourront-ils à la fois s'exercer sur le plan algérien et sur le plan français ?

M. Roland Cadet : Les droits de citoyen français s'exerceront en France, les droits de citoyen algérien en Algérie. La nationalité française du citoyen algérien aura des conséquences pratiques, comme par exemple le droit d'avoir un passeport français.

M. Ahmed Francis : Ces citoyens algériens pourront-ils participer à la vie politique française comme ce fut le cas jadis pour les Français de Tunisie et du Maroc ?

M. Roland Cadet : Non, la jouissance doit être distinguée de l'exercice, bien que cette distinction ne soit pas juridiquement très satisfaisante. Ils n'exerceront en Algérie que leurs droits de citoyens algériens.

M. Joxe : La double nationalité ne s'exercera pas simultanément. Les citoyens algériens exerceront les droits et seront soumis aux obligations attachées à cette qualité lorsqu'ils résideront en Algérie. La nationalité française aura pour conséquence qu'ils ne

seront pas étrangers s'ils viennent en France. Elle sera une nationalité d'accueil : elle bénéficiera à ceux qui ne pourront pas s'adapter.

M. Ahmed Francis : Au fond, elle aura pour conséquence qu'un Français d'Algérie n'aura pas besoin d'être naturalisé Français s'il rentre en France.

M. Tricot : C'est cela, mais d'autres éléments devront être précisés.

M. Ben Yahia : Si un Européen d'Algérie réside dans un pays étranger, de quel consul va-t-il relever ?

M. Tricot : C'est un problème technique. Des exemples de solution sont fournis par le droit des pays anglo-saxons.

M. Joxe : Nous ne cherchons pas à créer une « supercitoyenneté », mais une double citoyenneté dont l'une est vivante et l'autre en sommeil. Si le citoyen qui aura la double nationalité vient en France, il n'y sera pas considéré comme un étranger. Cette double nationalité existe au profit de certains Français qui sont aussi citoyens suisses, au profit de certains Irlandais qui sont aussi citoyens britanniques. La question du passeport pourra faire l'objet d'un accord particulier.

M. Saad Dahlab : La nationalité française sera donc « en réserve ».

M. Ahmed Francis : Vous avez dit que les citoyens algériens minoritaires devaient être assurés d'une juste place dans la vie publique, dans le gouvernement, dans les assemblées et bénéficier d'une représentation en rapport avec leur importance numérique.

Comment entendez-vous garantir cette participation à la vie publique ?

M. Tricot : Le droit des minorités fournit l'exemple de solutions : les minoritaires peuvent être membres du gouvernement, du Parlement ou des assemblées locales, être fonctionnaires ou magistrats; mais pour éviter que leur participation ne soit réduite ou annulée, des précautions sont prises.

Ainsi, en matière d'élections, un pourcentage minimum de sièges doit assurer la permanence de leur représentation dans les assemblées politiques. Un pourcentage analogue doit leur permettre de participer aux services publics : ce pourcentage pourra être d'ailleurs différent sur le plan général et sur le plan local. Ces problèmes pourront être étudiés au sein des groupes techniques qui se constitueront.

M. Ahmed Francis : Cette participation aura-t-elle pour conséquence que les minoritaires seront désignés par leurs compatriotes ?

M. Joxe : Le problème est différent en ce qui concerne la fonction publique et la représentation électorale. Il est certain que les fonctionnaires minoritaires ne pourront pas être désignés par la minorité.

M. Ahmed Francis : J'ai fait allusion à la vie politique.

M. Tricot : En la matière, deux exigences doivent être conciliées :

— D'une part, ils sont citoyens algériens et il est souhaitable que les différences entre les citoyens s'estompent pour permettre au peuple algérien de s'affirmer. Il ne faut pas créer des barrières contribuant à figer les communautés et à maintenir leurs distinctions.

— Mais la représentation de la minorité doit être authentique. Ces représentants ne doivent pas être désignés par la majorité, choisis par son parti dominant. C'est un problème de technique électorale qui peut faire l'objet d'une étude dans le cadre du collège unique.

M. Ahmed Francis : Comment ne pas cristalliser les oppositions, si ces représentants de la minorité ne sont pas élus par le même collège électoral que les autres ?

M. Tricot : La cristallisation des oppositions se produira au contraire si les représentants de la minorité ne sont pas authentiques. C'est là la première exigence et ce n'est que si les minoritaires en arrivent à considérer l'État algérien comme « leur chose » qu'ils rechercheront en commun avec les autres les solutions.

M. Ahmed Francis : Comment concilier ces inconciliables ?

M. Tricot : C'est un problème de technique électorale. Nous ne cherchons pas forcément à reconstituer un double collège, mais au contraire à faire une nation, un peuple algérien. En effet, le danger le plus grave pour un État hétérogène est que l'un de ses éléments ne se sente brimé ou écarté de la vie nationale.

M.Boumendjel : M. Tricot pourrait-il nous proposer une solution qui nous apaise ?

M. Tricot : Mais qui a besoin d'apaisement ?

M. Boumendjel : Nous avons besoin d'apaisements réciproques.

M. Joxe : Ce problème doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie. Notre objectif demeure d'organiser la vie commune des populations algériennes.

M. Ahmed Francis : Pourquoi avez-vous parlé d'un système particulier de gestion et de sécurité pour certaines villes ?

M. Tricot : Ce n'est pas là une question de principe, mais un cas particulier d'application d'un problème général. En ce qui concerne ces villes, les principes ne doivent pas être différents, mais un problème de fait résulte de ce que le peuplement européen en Algérie est essentiellement urbain. Pour le résoudre, il ne suffit pas de poser certains principes, il faut prévoir dans ces villes une participation organisée aux institutions municipales. Cette participation doit correspondre à leur importance dans la vie de la cité.

De plus, ce régime ne doit pas être vidé de sa substance. Pour cela, il doit s'inscrire dans le cadre d'une décentralisation administrative réelle. Celle-ci n'est pas un démembrement de l'État, elle doit seulement permettre aux minoritaires de jouer le rôle qui leur revient.

M. Francis : Je ne saisis pas bien : cette présence des Européens aura-t-elle pour conséquence de faire sortir du droit commun le statut de certaines grandes villes ?

M. Tricot : Non en ce qui concerne les principes généraux, mais les modalités de leur participation aux affaires publiques devront être minutieusement prévues.

M. Ahmed Francis : Allant ainsi dans le détail, ne va-t-on pas préjuger de l'organisation administrative de l'Algérie de demain ?

M. Tricot : Comment pourrions-nous préjuger alors que, partout, des institutions municipales existent : en prévoyant la participation des minoritaires aux institutions municipales de certaines villes, nous ne ferons rien d'autre que ce que vous serez de toute façon amenés à faire.

M. Ahmed Francis : Prenons le cas d'Alger, l'élément européen y est peut-être plus important que l'élément indigène. Pourquoi faire sortir le statut de cette ville du cadre normal ?

M. Tricot : Les Européens ne sont pas majoritaires à Alger.

M. Ahmed Francis : Supposons qu'ils le soient.

M. Tricot : S'ils sont majoritaires, il n'y aura pas de règle protectrice de la minorité à mettre en place tant qu'ils le resteront.

M. Ahmed Francis : Vous tombez dans notre question : je voudrais savoir, si nous nous entendons sur les règles générales de la participation à la vie publique, pourquoi les grandes villes constitueraient un cas particulier ?

M. Tricot : Justement pour ne pas être obligés d'entrer dans des détails excessifs, d'établir des barèmes trop complexes pour l'ensemble de l'Algérie. Si l'on entrait dans ces détails, le problème des grandes villes pourrait en effet ne plus se poser, car je vous assure que nous ne pensons pas à la création de places de sûreté.

M. Ahmed Francis : Ne risquons-nous pas de préjuger de l'avenir, de nous immiscer dans la compétence du législateur algérien ? Mais restons au plan des principes généraux...

M. Joxe : Nous ne sommes pas sur le plan des principes généraux, mais sur celui de la réalité.

La vie des villes nous inquiète beaucoup. Dans l'Algérie de demain, le problème de certaines petites villes, comme Tizi-Ouzou, ne sera pas difficile à régler, mais le problème des rapports des communautés à l'intérieur de quelques grandes villes se posera.

Le statut de ces villes devra permettre d'éviter un heurt constant entre les communautés.

M. Slimane : Ce statut des grandes villes ne va-t-il pas justement, comme vous l'avez dit, cristalliser l'opposition des communautés ?

M. Tricot : Oran ne vit pas comme Corneille ou Barika. Comment ne pas tenir compte de ce fait ?

M. Ahmed Francis : Vous avez dit que la minorité doit se grouper, que ce groupement qu'elle formera participera à la vie de tous les jours, défendra les intérêts des minoritaires : qu'entendez-vous par là ?

M. Roland Cadet : Il s'agit là de l'exercice normal du droit de se grouper qu'a toute minorité. Il ne s'agit pas de faire un organe politique, mais un groupement qui guidera la minorité, en assurera la représentation, défendra les droits des minoritaires, gérera certains de leurs établissements, par exemple leurs églises, leur écoles, leurs cimetières. Il s'agit d'une association d'un type particulier au sein de laquelle les minoritaires se grouperaient pour s'entr'aider, non d'une communauté politique, comme il en existe au Liban et à Chypre.

M. Ahmed Francis : Le droit commun de tout État qui se respecte doit alors y pourvoir; ainsi, les communautés religieuses peuvent constituer des associations cultuelles.

Mais que défendrait exactement un groupement participant à la vie de tous les jours, défendant les intérêts minoritaires ?

M. Roland Cadet : Il assurerait, par exemple, la défense en justice comme un syndicat peut le faire dans certains cas.

M. Ahmed Francis : Le droit commun suffit alors. Dans un État moderne, cette solution va de soi.

Mais envisager la possibilité pour les Européens de se grouper dans un syndicat à part, dans des partis à part, dans des organisations économiques à part, n'est-ce pas cristalliser l'opposition des communautés ?

M. Roland Cadet : Il n'en est pas question. Mais vous dites que l'exercice normal des droits reconnus par la loi suffit. En réalité, certaines règles particulières seront nécessaires pour permettre au groupement de réaliser ses objectifs. De plus, l'application particulière aux minoritaires de certains droits généraux doit être précisée. Pour rassurer, certaines règles qui vont de soi doivent être explicitement affirmées. Il vaut mieux dire trop que ne pas dire assez, dans le climat actuel de l'Algérie.

M. Tricot : Il faut d'autant plus préciser que ce n'est pas seulement la liberté d'association, la liberté syndicale dont l'application est en cause, mais le droit des minorités. Les minoritaires doivent pouvoir défendre leurs droits et intérêts en tant que tels.

M. Ahmed Francis : Mais alors, grouper les minoritaires dans une association, n'est-ce pas renforcer leur opposition à la majorité, la cristalliser ?

M. Tricot : Pour ne pas cristalliser les minorités, estimez-vous alors de les supprimer ?

M. Ahmed Francis : En les opposant à l'État, vous les cristallisez.

Le droit commun suffit à protéger les minoritaires : tout citoyen pourra se pourvoir normalement devant des institutions créées à cette fin, par exemple devant un organe chargé du contrôle de la constitutionnalité des lois.

M. Boumendjel : Pour tourner la difficulté, nous pourrions proposer de mettre à l'étude un droit des associations tenant compte d'un certain nombre de considérations.

M. Tricot : Un minoritaire, en tant que tel, a certaines préoccupations, ressent des menaces. Pourquoi les minoritaires ne pourraient-ils pas se grouper en une communauté ou une fédération de communautés ?

L'éventualité d'un conflit entre la communauté et l'État est conforme à la règle démocratique. N'y a-t-il pas en France des conflits entre les syndicats de fonctionnaires et l'État ?

M. Slimane : Ce que dit M. Tricot laisse supposer que l'État algérien ne sera pas soucieux d'assurer l'unité de son peuple. Or, s'il existe, ce sera son premier souci.

M. Tricot : La question est justement de savoir si les minoritaires éventuels, c'est-à-dire les Européens, pourront faire partie de ce peuple et, à l'intérieur de ce peuple, quelle formule garantira le mieux la coexistence des communautés.

M. Roland Cadet : Ce n'est pas une gêne pour un État que d'avoir en sa présence une communauté chargée de représenter les minoritaires. Il est toujours plus facile de régler les affaires publiques lorsqu'il est possible de le faire avec les représentants qualifiés des intéressés.

M. Ben Yahia : Comment envisagez-vous la désignation des organes de ces syndicats ? Envisagez-vous des syndicats locaux ou un syndicat à l'échelle nationale ?

M. Tricot : En ce qui concerne la désignation, la seule formule concevable, conforme à la démocratie, est l'élection des organes de la communauté.

En ce qui concerne la structure, il s'agit d'un problème technique, mais il faudra que ces organes soient le reflet exact de la réalité humaine et soient groupés dans une organisation centrale.

M. Ahmed Francis : Ces associations seront-elles créées dans le cadre du droit commun ?

M. Tricot : C'est possible, si la loi de l'État respecte les principes fondamentaux des pays démocratiques.

M. Boumendjel : Cette représentation des minoritaires par la communauté ne fera-t-elle pas double emploi avec leur représentation dans les assemblées ?

M. Joxe : Je ne le crois pas. La représentation dans les assemblées donne à la minorité la garantie d'être associée à la vie publique et, à ce point de vue, les minoritaires ne doivent pas être autre chose que des citoyens algériens, dans toute l'acception du terme.

La représentation par la communauté garantit la défense de leurs intérêts non politiques.

M. Ahmed Francis : Vous avez dit que les minoritaires devraient être soumis aux juridictions algériennes normales et que leur composition devrait faire l'objet d'une adaptation. Qu'avez-vous voulu dire par là ?

M. Roland Cadet : Ce problème est très complexe, mais déjà, je peux vous assurer qu'il ne s'agit pas de construire des juridictions d'exception ou des juridictions parallèles. Il s'agit seulement, au sein de l'organisation judiciaire de droit commun de l'État algérien, d'envisager une formule d'adaptation.

M. Ahmed Francis : Existe-t-il un lien entre l'institution d'une coopération organique des minorités à la vie nationale de l'Algérie et l'association entre la France et l'Algérie ?

M. Joxe : Ce sont des problèmes différents. Dans mon exposé, j'ai entendu me référer à l'idée de patrie telle que l'a définie Lamartine : « la concorde entre tous les citoyens ».

Je voudrais, au moment de nous séparer, vous poser certaines questions : vous avez parlé du peuple algérien et de son unité. Pourriez-vous nous éclairer sur le sens que vous donnez à ces termes ? Les Européens font-ils partie du peuple algérien ? Quelles conséquences tirez-vous de ce fait, car jusqu'à ce jour, la réalité algérienne est faite de la coexistence de deux grandes familles qui ne se sont pas irrémédiablement brouillées ?

Après un échange de vues, après lequel il est arrêté que la prochaine séance se tiendra mardi 6 juin à 14 h. 00, *la séance est levée à 16 h. 20.*

IX

Neuvième séance
Mardi 6 juin 1961

Après-midi : Ouverture de la séance à 14 h. 00;
La séance est suspendue à 14 h. 40 et reprise à 15 h. 00;
La séance est levée à 16 h 40.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 14 h. 00

M. Joxe : Je voudrais en quelques mots évoquer les circonstances dans lesquelles nous travaillons : elles sont préoccupantes, et même troublantes. Voilà quinze jours que nous discutons de l'Algérie et de la paix. Il n'y a pas eu arrêt des combats ni des attentats, mais au contraire une augmentation de leur nombre et une aggravation de leur caractère.

Ceci est plus que préoccupant, car au moment des entretiens de Melun [1], et alors qu'il s'agissait seulement de la préparation d'une rencontre, je sais que les attentats avaient connu une diminution sensible. Ma conviction est que la solution réside dans l'arrêt des combats, de tous les combats, et dans la cessation des attentats, de tous les attentats, quels qu'ils soient, car l'attentat attire l'attentat.

Le dossier que nous constituons est celui de notre négociation, mais le dossier relatif à la guerre et à ses formes individuelles nous dépasse : il éclate aux yeux de l'opinion publique. Nous devons méditer sur les dangers de cette situation, car sa prolongation irait à l'encontre même de ce qui a entraîné l'ouverture des pourparlers d'Évian.

M. Krim : Cette question de la paix nous préoccupe au plus haut point, je dirais même plus que toute autre. Les premiers à souffrir de cette guerre sont, en effet, les Algériens qui meurent, souffrent, endurent les plus grands sacrifices. Notre premier souci est le rétablissement de la paix, mais avant de cesser le combat, le peuple algérien voudrait savoir si l'idéal politique pour lequel il a tant sacrifié a été atteint. Notre but est de trouver une solution au problème posé par notre combat, une solution juste. Il nous faut donc faire avancer la négociation et à notre point de vue, faire vite.

(1) Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 4, 7.

M. Joxe : Nous sommes bien d'accord sur ce point : il faut faire avancer la négociation.

M. Krim : Je voudrais maintenant exposer notre position en précisant ce que nous entendons par « peuple algérien ».

Le peuple algérien ne naîtra pas de la reconstitution de l'État algérien, tel qu'il a existé dans le passé. Il est une réalité constante, historique, sociologique et politique. Il est composé de tous ceux qu'on désigne communément comme les indigènes, de tous ceux qui ont résisté à la conquête française pour défendre leur liberté et leur indépendance. Il a les caractères d'une nation : l'unité de langue, de religion, de culture. Une histoire, un destin, des souffrances, des combats communs ont cimenté une unité incontestable.

La guerre a montré la force de la conscience nationale et de la solidarité d'un peuple qui entend forger son destin. Mais s'il n'a jamais cessé de s'affirmer dans le contexte d'une continuité historique irréversible, il lui a fallu subir le fait colonial. Celui-ci s'est développé à travers l'installation d'un peuplement européen d'origine diverse mais soudé par son intégration dans la nation française. L'Algérie a donc été non seulement une colonie d'exploitation, mais aussi une colonie de peuplement.

Ce peuplement européen se différencie par sa culture, sa civilisation, sa religion, ses mœurs. Ses membres bénéficient de privilèges exorbitants consacrés par un statut politique adéquat. Cette population, loin de s'assimiler au peuple algérien, exerce encore sur lui une hégémonie exclusive. Au cours de sept ans de guerre, la population européenne s'est opposée à la lutte du peuple algérien en se rappelant *(sic)* de la nation française. Si nous rappelons ces faits, ce n'est pas dans le but d'ouvrir une polémique ou d'exclure les Européens d'Algérie du peuple algérien, mais afin de placer le problème dans son véritable contexte, de dégager une solution sur la base de données objectives cadrant le mieux possible avec les réalités. C'est dans le cadre de ces réalités que l'Algérie va accéder à l'indépendance. Celle-ci pose le problème des Européens d'Algérie et il retient toute notre attention. Nous entendons le régler en toute justice et en toute équité.

Il n'est pas dans nos intentions de refuser aux Européens d'Algérie le droit de lier leur sort à celui de la nation algérienne, et même de s'y fondre. La nation est phénomène évolutif et son évolution permettra aux Européens de s'intégrer à elle. L'essentiel est de trouver les moyens qui permettront de donner, sans heurts, une solution juste à ce problème humain.

Si nous avons déclaré que les Européens sont des Français, nous avons voulu ainsi constater un fait. Mais beaucoup éprouvent un profond sentiment d'attachement à l'égard de l'Algérie. Ce sentiment existe, nous ne le nions pas; actuellement, il est ombrageux, mais demain il pourra se transformer, se dépasser, et les conduire à un patriotisme vrai s'identifiant avec celui de la nation algérienne. Pour tous les Européens enracinés en Algérie, nous croyons qu'elle pourra devenir une patrie accueillante qui leur donnera la garantie d'une vie heureuse et libre.

Toutefois, parmi eux, certains se refusent à être Algériens, sont Français; ils ne voudront pas s'intégrer à la nation algérienne. C'est un fait que nous regrettons, mais que nous devons constater : ceux-là resteront Français, et bien qu'ils refusent de considérer l'Algérie comme leur patrie, nous estimons qu'ils pourront, eux aussi, rester en Algérie pour y vivre et y travailler.

Quelle solution trouver pour l'avenir ? Il nous faut trouver des règles acceptables pour tous, tenant compte de sentiments complexes mais profondément enracinés.

Le problème algérien ne peut être résolu par référence aux exemples étrangers qui nous ont été présentés :

— au Liban, les Maronites sont catholiques, mais ils ont un dénominateur commun avec les autres Libanais qui résulte de l'appartenance à une même nation et de la communauté de culture.

— au Canada, le problème était celui de la cohabitation de deux communautés européennes venues occuper le pays, presque à la même époque historique, à l'occasion de la conquête coloniale. L'une et l'autre étaient également opposées aux indigènes.

— à Chypre, quelles que soient les oppositions entre les Grecs et les Turcs, le problème était celui du soulèvement des deux communautés contre la domination britannique.

— dans l'Inde et au Pakistan, il s'est agi de nationaux indigènes choisissant de se répartir entre deux États distincts en se référant à un critère religieux.

En Algérie, au contraire, il ne s'agit nullement de l'ajustement de nationalités historiquement et également enracinées dans le pays, mais opposées sur le plan religieux ou culturel. Il ne s'agit pas d'autochtones dressés contre la domination coloniale, et la thèse qui affirme que la colonie européenne d'Algérie est une minorité nationale est artificielle.

Sur cette base, que proposons-nous pour l'avenir ?

Avons-nous le droit de refuser la nationalité algérienne aux Européens d'Algérie ? Nous disons non.

Avons-nous le droit de leur imposer cette nationalité ? Nous disons également non, car l'une et l'autre solutions seraient contraires aux règles de la démocratie, créeraient de graves troubles de conscience, de sévères mécontentements.

Nous offrons la citoyenneté algérienne à tous les Français d'Algérie qui la désirent. C'est la solution la plus humaine, la plus réaliste, la plus démocratique. Nous ferons tout pour que l'option ne s'exerce pas dans la nuit, pour que leur adhésion nous soit donnée sans inquiétude. L'Algérie convalescente a besoin du concours de tous et, pour cela, elle a besoin que tous cessent d'être inquiets.

Les Algériens d'origine européenne auront la possibilité d'avoir les mêmes droits et seront soumis aux mêmes devoirs que les autres Algériens : ils pourront participer sans discrimination à la vie politique et publique de la nation. Dans le cadre du respect de leurs particularismes, nous sommes prêts à discuter de toutes garanties relatives à la protection des droits de l'homme et du citoyen. Le statut personnel, l'enseignement, le libre exercice des cultes sont autant de domaines où doit se réaliser leur épanouissement sans contrainte. Il sera possible de leur donner toute assurance compatible avec le droit interne algérien.

Nous vous demandons de reconnaître le caractère original de l'option ainsi offerte aux Européens. Elle a été énoncée d'ailleurs dès le 1er novembre 1954. La citoyenneté ouverte est une innovation de haute portée. Elle traduit notre souci de trouver la solution la plus juste et la plus humaine pour les Européens d'Algérie.

Nous sommes convaincus que de nombreux Européens choisiront la patrie algérienne, mais nous savons aussi que certains voudront rester Français, en raison des liens spirituels ou affectifs, des intérêts qui les unissent à la patrie française.

Ces Européens ne pourront avoir d'autre statut que celui d'étranger, mais ils pourront bénéficier de garanties. Nous sommes prêts à envisager toutes celles qui pourraient justifier leur maintien en Algérie dans le respect de la souveraineté de l'État algérien. Si ces Français veulent rester en Algérie, y vivre et y travailler, ils le pourront et nous ne leur demanderons pas de partir, car l'Algérie a besoin d'eux, de leur expérience technique, pour se relever et se reconstruire.

Après cette déclaration, la séance est suspendue d'un commun accord à 14 h. 40 pour quelques minutes.

***

La séance est reprise à 15 h. 00

M. Joxe : Les conceptions que vous avez exposées sont éloignées des nôtres, mais nous souhaiterions vous poser certaines questions.

M. Tricot : Dans l'exposé de M. Krim, j'ai noté une distinction entre les Européens qui deviendraient citoyens algériens et ceux qui demeureraient citoyens français.

En ce qui concerne ceux qui deviendront des citoyens algériens, M. Krim a précisé dans quel esprit ils seraient accueillis dans le peuple algérien et indiqué qu'ils bénéficie-

raient de certaines garanties. Il s'est déclaré prêt à discuter de toutes les garanties touchant au droit des personnes, à l'enseignement, à la liberté des cultes, etc. Ces garanties feront-elles l'objet d'un échange de vues ?

M. Krim : Nous avons distingué ceux qui opteront pour la citoyenneté algérienne, qui seront égaux en droits et en devoirs aux autres citoyens algériens, et ceux qui voudront rester Français, qui feront l'objet de garanties dont nous discuterons entre nous.

M. Tricot : Il y a deux problèmes de garanties :

— le problème des garanties à accorder aux Européens qui s'intégreront dans la nation algérienne;

— le problème des garanties à accorder à ceux qui resteront en dehors d'elle.

M. Krim : Ces deux problèmes pourront donner lieu à un échange de vues qui pourra se développer ici.

M. Tricot : Quelle sera, d'autre part, la conclusion de nos entretiens, leur sanction ? Un point de votre déclaration me paraît appeler une explication : vous avez dit que les assurances données aux Européens d'Algérie devraient être compatibles avec le droit interne algérien. Cette formule ne me heurte pas, car dans l'hypothèse d'un État souverain, il est certainementi nécessaire que les garanties ainsi prévues soient incorporées dans son droit interne.

Mais dans une démocratie, la majorité fait le droit interne. Les garanties de la minorité ne seront-elles pas, dès lors, soumises aux volontés changeantes de la majorité ? Comment concilierez-vous les deux exigences suivantes :

— que les garanties devront faire partie du droit interne algérien, que l'État algérien sera maître de définir;

— que la garantie devra cependant s'imposer au peuple et à l'État algériens ?

M. Krim : Nous avons déclaré qu'il n'y aurait aucune discrimination entre les citoyens algériens, quels qu'ils soient. À partir du moment où la discrimination est interdite, il n'y a plus qu'un peuple. La question des assurances à donner à la minorité et du droit interne pourrait faire l'objet d'un examen plus approfondi.

M. Ahmed Francis : Vous posez la question de la sanction à donner à notre échange de vues. Je vous rappelle que nous avons posé cette question lors d'un débat précédent. La sanction de l'échange de vues actuel dépendra de votre réponse.

Lorsque nous avons affirmé que les assurances données à la minorité ne doivent pas être incompatibles avec le droit interne algérien, nous avons voulu dire qu'elles ne devraient pas constituer des privilèges et que le législateur algérien devrait conserver toute latitude pour exercer ses compétences normales. Des garanties préétablies ne doivent, en effet, pas le ligoter. Mais il ne s'agit pas non plus de limiter la valeur de ces garanties. Il faut bien concilier deux exigences :

— que les garanties ne soient pas une limitation de la souveraineté de l'État algérien;

— que l'État algérien ne puisse porter atteinte à ces garanties.

Le problème est posé.

M. Tricot : Ces deux exigences doivent être, en effet, conciliées et nous n'avons fait que poser le problème. Peut-être la conciliation se trouvera-t-elle dans la sanction du débat ?

M. Boumendjel : Avez-vous quelque lumière sur cette conciliation ?

M. Tricot : Elle fait partie du dispositif général auquel nous pensons de notre côté.

M. Joxe : Le problème essentiel consiste, en effet, à définir des garanties qui soient compatibles avec la forme permanente et la souveraineté législative de l'État algérien.

M. Chayet : Je voudrais savoir si l'énumération des matières que vous avez citées, c'est-à-dire le culte, l'enseignement, le statut personnel, est limitative.

M. Krim : Cette question peut faire l'objet d'une discussion.

M. Chayet : Les Européens qui deviendront Algériens seront-ils visés par des dispositions particulières relatives à leur participation à la vie publique ?

M. Ahmed Francis : Si les Européens choisissent la citoyenneté algérienne, ils participeront à la vie politique du pays sans aucune discrimination.

M. Chayet : La définition de leurs droits résultera de la loi algérienne; elle évoluera avec elle. Envisagez-vous une garantie minima ?

M. Krim : Ceux qui opteront pour la citoyenneté algérienne seront des patriotes algériens, comme les autres. Il n'y aura plus qu'un seul peuple dans lequel chaque citoyen aura les mêmes droits, sera fils de l'Algérie, verra en elle sa patrie. Ces patriotes algériens auront donc les mêmes droits et les mêmes devoirs que le reste du peuple algérien, mais si vous avez quelque chose à me proposer, une discussion est possible sur ce sujet.

M. Chayet : La garantie des droits qui seraient éventuellement reconnus à ces citoyens algériens dépendrait-elle des seuls tribunaux algériens ?

M. Ahmed Francis : Vous nous avez dit que vous n'envisagiez pas de créer un appareil judiciaire particulier.

M. Roland Cadet : Ceci n'est pas tout à fait exact. Nous avons dit que les Européens devenus citoyens algériens devront être soumis à la justice normale, mais que celle-ci devra être adaptée de telle manière que les minoritaires soient représentés dans les tribunaux. La minorité doit en effet bénéficier de certaines garanties, car le droit commun ne suffit pas toujours à la protéger.

M. Ahmed Francis : Vous avez dit vous-même que ce problème se poserait par la suite. Le souci du législateur algérien sera certainement de construire sur des bases solides et stables. Il trouvera le moyen de donner des assurances à la minorité dans le cadre du droit interne algérien.

En tout cas, ce problème se posera plus tard, pourra être discuté entre techniciens, de telle sorte que la souveraineté de l'État algérien soit conciliée avec les exigences que vous avez évoquées.

M. Chayet : En ce qui concerne les Européens qui ne deviendraient pas citoyens algériens, vous avez fait état de certaines garanties qui pourraient leur être accordées : envisagez-vous de les faire participer à la vie publique ?

M. Ahmed Francis : Ces Européens gardant la nationalité française seront des étrangers. Certaines règles, qui feront l'objet d'un accord entre les deux gouvernements, pourront garantir le respect de leurs droits, le maintien de leur établissement en Algérie. Certaines garanties générales, en matière de culte ou d'enseignement par exemple, leur seront applicables comme à tous les étrangers mais, en tant que tels, ils ne pourront pas participer à la vie publique et politique du pays.

M. Roland Cadet : La différence entre les Français qui seront étrangers en Algérie et ceux qui seront citoyens algériens résultera de ce que les citoyens algériens bénéficieront de certaines garanties et participeront à la vie publique, tandis que ceux qui demeureront étrangers auront bien la garantie du respect de leurs particularismes, mais celle-ci ne résultera pas du droit interne mais d'une convention d'établissement, et ils ne participeront pas à la vie publique.

M. Ahmed Francis : C'est cela.

M. Roland Cadet : Je voudrais vous poser une autre question. Vous avez offert la citoyenneté algérienne aux Européens d'Algérie et nous ne méconnaissons pas la portée de cette offre. La position de la France reste cependant que la nationalité française ne se perd pas. Le citoyen français qui deviendra citoyen algérien restera donc citoyen français. Votre position exclut-elle le maintien de cette citoyenneté française et le cumul des deux nationalités dans les conditions que nous avons déjà indiquées ?

M. Ahmed Francis : Cette question relève de la loi française. Dans certains pays, le ressortissant qui quitte le pays ne perd pas sa nationalité s'il se fait naturaliser ailleurs.

Sur le plan algérien, nous offrons un choix aux Européens d'Algérie afin de ne pas leur imposer une nationalité. Nous sommes d'accord pour qu'il n'y ait pas à leur profit double exercice des droits de citoyen. Le reste du problème pourra être réglé au cours d'une étude technique plus approfondie.

M. Roland-Billecart : Vous nous avez exposé votre conception du peuple algérien et j'ai cru comprendre qu'il n'englobait pas le peuplement européen d'Algérie. Or, vous nous aviez dit que l'autodétermination ne s'appliquait pas à des individus mais à une entité, à savoir le peuple algérien. La question que je vous pose est dès lors la suivante : si les Européens d'Algérie ne font pas partie du peuple algérien, et si l'autodétermination ne s'applique qu'au peuple algérien, à quel titre pourront-ils prendre part au scrutin d'autodétermination ?

M. Ben Yahia : Cette question rentre dans le cadre de l'étude des modalités de l'autodétermination. Son étude devra être reprise.

Si nous avons affirmé que le peuple algérien est composé d'autochtones, ce n'est pas, comme notre président l'a dit, pour ouvrir une polémique, mais pour définir exactement la situation politique et sociologiques de l'Algérie. Cette position est une position doctrinale que nous avons réaffirmée parce que nous savons que la position française, de longue date, consiste à nier que le peuple algérien ait jamais été un peuple.

Mais sur le plan humain, nous essaierons de trouver le moyen le plus juste de régler ce problème. La question du référendum et du droit de vote est différente de celle de la définition du peuple algérien.

M. Joxe : Voulez-vous ainsi faire une distinction entre les citoyens et les habitants de l'Algérie et dire que vous conviez tous les habitants à participer au vote d'autodétermination ?

M. Ben Yahia : Cette question devra être examinée en commun. Elle est d'ordre technique.

M. Joxe : Avez-vous entendu dire que les Européens d'Algérie ne sont que des habitants, alors que les autres Algériens sont des citoyens, comme la France l'a déjà reconnu ?

M. Ben Yahia : Ce problème humain est délicat et doit faire l'objet d'une approche spéciale. Il importe de le traiter dans son ensemble avant d'aborder certaines questions électorales.

M. Joxe : Je voudrais revenir sur l'ensemble de nos conceptions. Notre première préoccupation est de nous référer au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'autodétermination en est une application. L'assentiment des populations intéressées en cas d'annexion ou de cession de territoire est essentiel. Cette règle est posée par la Constitution, et la France l'a effectivement et systématiquement appliquée :

— ainsi pour l'annexion du Tende et de Brigue;

— ainsi, en sens contraire, pour la cession de nos comptoirs à l'Inde;

— ainsi encore, pour les changements de statut du Togo ou du Cameroun, pour l'accession de nos territoires d'outre-mer à l'indépendance.

La France a proclamé sa volonté de mettre ce principe en œuvre dans les treize départements algériens. Ici aussi, les populations seront appelées à donner leur assentiment sur la base de données claires.

Le terme de « peuple » est juridiquement et politiquement imprécis. Aucun des éléments recherchés pour déterminer le contenu de cette notion n'est suffisant ou décisif. Le cumul de ces divers éléments ne donne pas non plus la solution du problème. La géographie ne suffit pas, comme le prouve l'exemple du Pakistan, ni l'ethnographie, comme le démontrent le Togo et le Cameroun, ni la religion, ni la langue, ni la dimension — comme le prouvent l'exemple de l'Islande, à laquelle le Danemark a donné son indépendance, l'exemple du Luxembourg dont l'indépendance a été reconnue deux fois par la France.

Le cumul de ces critères ne permet pas de parvenir à la notion de « peuple ». Il vaut mieux reprendre la définition de Renan, selon laquelle la nation est un « principe spirituel », une « âme », le « souvenir des grandes actions faites ensemble », la « volonté d'en entreprendre d'autres dans l'avenir ». Dans cette définition le mot « ensemble » est capital.

La nationalité algérienne, le peuple algérien, naîtront de la consultation populaire, mais toutes les fractions importantes de ceux qui exerceront le droit d'autodétermination

devront se réunir dans le même sentiment commun d'être un peuple. Car ce droit comporte nécessairement le droit pour une partie des habitants de l'Algérie de se séparer éventuellement des autres, s'ils n'ont pas envie de vivre ensemble. Ce serait la négation même du principe invoqué que de refuser de tirer toutes les conséquences de son application. Ce serait vider la règle de son sens si elle devait conduire à l'oppression ou au sentiment de l'oppression.

L'unité éventuelle du peuple algérien ne pourra naître que de la coexistence des fractions susceptibles de la constituer. Cette coexistence ne peut résulter que des garanties nécessaires à la formation de cette unité.

Si je me suis référé à des exemples tels que le Canada ou la Suisse, c'est pour souligner que des êtres différents ont pu vivre ensemble, que des succès ont pu être obtenus en dehors des solutions de partition. Je sais bien que la solution du problème algérien ne peut être ni « canadienne », ni « suisse », ni « chypriote », mais j'affirme que la coexistence doit résulter du souci d'assurer l'unité de l'Algérie.

Ce problème des communautés, de leur coexistence et de leur coopération a déjà donné lieu entre nous à certains échanges de vues. Pour l'analyser, nous nous référons à des données de droit et de fait qui nous paraissent difficilement contestables. Les populations algériennes qui sont appelées à choisir leur destin par la voie de l'autodétermination ne sont pas des populations homogènes. Sans parler de divers particularismes ethniques, religieux ou autres, on constate en Algérie l'existence de deux grands groupes sociaux, inégaux en nombre mais également respectables :

— d'une part, les Algériens musulmans;

— d'autre part, les Algériens non musulmans.

Je sais que dans le passé, la majorité a été traitée quelque fois comme la minorité, mais le développement du sentiment national chez une partie des populations algériennes fait que maintenant l'autodétermination pourra être pour elle le moyen de se reconnaître comme formant un peuple et de constituer un État.

Mais tous ceux qui aujourd'hui vivent en Algérie, y sont installés, y travaillent et ont présentement la qualité de Français, ont un droit égal à demeurer dans ce pays, à y être chez eux (et non pas en qualité d'étrangers), à conserver les particularismes propres à la communauté dont ils font partie, et j'entends le mot « communauté » dans un sens non juridique : elle est la famille. Ce droit, il y a pour les non-musulmans deux façons de l'exercer :

Ils peuvent se joindre aux musulmans pour former avec eux un seul peuple. Ceci exige qu'ils soient reconnus au sein de ce peuple comme des minoritaires, avec les droits et les garanties que cette qualité comporte. Cette reconnaissance constituera une sorte de pacte fondamental entre les deux communautés. Voilà une première solution, la seule bonne croyons-nous.

À défaut, il n'y aurait hélas qu'une autre voie possible, c'est que les membres de la communauté européenne soient regroupés par la France avec les autres Algériens qui voudraient rester Français afin qu'ils puissent demeurer en Algérie et y vivre chez eux comme ils en ont le droit. Cette hypothèse doit être évitée, nous en sommes profondément convaincus, et c'est bien pour cela que nous discutons de ce sujet avec vous. Mais nous ne parviendrons à un résultat que si les Européens sont assurés de trouver au sein du peuple et de l'État qu'il s'agit de constituer des garanties légitimes. Il faudra affirmer les droits généraux des minoritaires, déclarer solennellement qu'ils jouiront, comme les autres Algériens, de toutes les libertés, qu'ils pourront user du droit de se grouper, du droit de se défendre, du droit au libre accès à toutes les professions, à toutes les fonctions publiques, qu'ils seront représentés authentiquement dans la vie politique selon le droit commun des pays multicommunautaires démocratiques.

Il faudra, en outre, donner aux minoritaires des assurances sérieuses du respect de leurs droits généraux et de leurs particularismes : les garanties générales ne suffisent pas, il faut leur apporter quelque chose de plus solide, de plus durable, créer une institution. Il faut donc, d'une part, reconnaître leurs droits et leurs libertés et, d'autre part, organiser les garanties.

Or, en face de ces positions, celles que vous venez d'avancer nous paraissent inquiétantes.

M. Boumendjel : Je rejoindrai votre exposé pour reprendre la définition de Renan sur la notion de « peuple ». C'est le souci de la délégation algérienne de lui donner son plein sens et, si possible, de la projeter dans les faits. Il est incontestable que la nation est un principe spirituel et cette définition nous agrée. Mais il y a autre chose dans une nation. Le contenu de la nation est un aboutissement, et une définition plus matérialiste en a été donnée par un juriste italien : « La nation est une société naturelle d'hommes que l'unité du territoire, des mœurs, de la langue, conduit à une communauté de vie et de conscience sociale ».

La nation algérienne correspond à cette définition. Elle était une société naturelle d'hommes dès avant 1830, et la lutte qu'elle a menée l'a conduite à l'unité.

S'il y a une nationalité à créer, c'est la nationalité algérienne des Européens d'Algérie. Si la fraternisation du 13 mai avait réussi, peut-être pourrions-nous invoquer ceci non comme une perspective mais comme une réalité. Mais le 13 mai n'a correspondu à rien. L'écrasante majorité des Européens n'a cherché qu'à détruire la nation algérienne. Ils ne constituent pas avec les autres Algériens une famille spirituelle, comme Renan l'exigeait, pour qu'il y ait une nation.

Compte tenu de l'existence d'une nation algérienne parfaitement constituée, il ne nous a pas paru réaliste soit de refuser à tous les Français d'Algérie la qualité de citoyen algérien, soit de leur imposer cette citoyenneté algérienne, alors qu'ils l'ont combattue depuis cent trente ans.

À partir de ces données réelles, confirmées par les événements, nous n'avons pas découvert d'autre solution durable que le jeu du droit d'option.

M. Joxe : Ce que j'ai dit ne doit pas être inexactement interprété. J'ai dit que notre position supposait le respect de la liberté, car on ne peut pas forcer à vivre ensemble des gens qui ne le veulent pas, mais si on veut permettre à ceux qui le veulent de vivre ensemble, il faut créer les conditions pour que cela devienne possible.

M. Boumendjel : Certains de ceux qui resteront ne ressentiront pas ce « vouloir vivre » ensemble. Comment régler leur sort autrement que par le jeu du droit d'option ? Qu'en leur demandant de faire un choix ?

M. Tricot : Encore faut-il que les données du choix soient claires.

M. Joxe : Peut-être pourrions-nous demain nous livrer à un travail complet de comparaison entre nos positions sur la vie de l'Algérie future ?

M. Slimane : Les questions que vous soulevez sont d'ordre technique. Or, jusqu'ici, notre discussion a consisté à faire le point sans qu'aucune sanction n'en résulte. Pourquoi, sur le sujet actuel, vouloir aborder des problèmes concrets ?

M. Krim : Nous acceptons de poursuivre la discussion sur les thèses exposées de part et d'autre, mais après cet échange de vues, comment envisagez-vous la poursuite du travail ?

M. Joxe : Je crois qu'il nous faudra faire un ensemble et voir s'il nous sera possible de dégager ou non une solution. Dès demain, si vous le voulez, nous pourrons faire le point sur la façon dont il sera possible de définir cet ensemble. Nous connaissons les têtes de chapitres. Je suis aussi anxieux que vous de ne pas perdre notre temps. Il va nous falloir maintenant prendre conscience de cet ensemble, de ce qui va ou ne va pas, réfléchir après avoir noué la discussion.

Après un échange de vues, les deux délégations s'accordent pour tenir une nouvelle séance le lendemain à 10 h. 30.

La séance est levée à 16 h. 40.

X

Dixième séance
Mercredi 7 juin 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 35;
La séance est levée à 12 h. 30.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 35

M. Joxe : Ainsi que vous l'avez dit, la phase des explications paraît terminée. Nous avons abordé les sujets essentiels relatifs à l'autodétermination et aux problèmes qui s'y rapportent. Cet examen nous a éclairés sur beaucoup de points : il s'agit maintenant de savoir si nous pourrons aboutir à des perspectives communes.

Auparavant, nous voudrions vous demander encore certaines explications. Le problème des perspectives communes pourrait donc être abordé demain, puis faire l'objet d'une réflexion pendant un jour ou deux.

Un échange de vues a lieu ensuite sur les problèmes de l'organisation du travail. Il est arrêté qu'une séance se tiendra le lendemain après-midi. Il est également signalé à la délégation du F.L.N. qu'en raison du début de la saison d'Évian, le 20 juin, la délégation de la France recherche un autre lieu de rencontre, mais il lui est précisé que cette indication n'emporte pas de conséquences sur le déroulement des entretiens.

M. Joxe : Nous avons parlé jusqu'ici de la vie de l'Algérie future sans faire autre chose qu'explorer les problèmes, c'est-à-dire sans prendre d'engagement. Nos positions diffèrent, mais un problème concret, celui de la vie d'un certain nombre d'hommes, doit être approfondi. Je vais demander à mes collaborateurs de vous poser quelques questions.

M. Roland Cadet : Nous avons entendu hier un exposé général de la position du F.L.N. offrant aux Européens d'Algérie un choix entre le statut d'étranger et celui de citoyen algérien.

Vous avez dit que s'ils choisissaient la citoyenneté algérienne, aucune discrimination ne s'appliquerait à eux et que vous étiez prêts à discuter de toutes les garanties concernant leurs particularismes.

La question que j'ai à vous poser est double :

1° Quelles sont les libertés publiques démocratiques que vous envisagez au profit de l'ensemble des citoyens algériens ? Liberté d'association, liberté syndicale, liberté des partis politiques, liberté d'expression, par exemple.

2° Comment envisagez-vous d'assurer la sauvegarde des particularismes que vous reconnaissez et la façon de l'institutionnaliser ?

M. Ahmed Francis : Les citoyens algériens, c'est-à-dire les Européens qui auront choisi la citoyenneté algérienne, seront des citoyens comme les autres; aucune discrimination ne leur sera appliquée, c'est-à-dire qu'ils jouiront de toutes les libertés démocratiques d'un pays dont nous voulons qu'il soit une République démocratique.

Les particularismes, ainsi que nous l'avons toujours dit dans le programme de nos partis politiques avant la révolution, dans notre Charte du 1er novembre 1954, seront respectés, c'est-à-dire que le maintien du statut personnel, le libre exercice des cultes, l'usage de la langue maternelle, la liberté de l'enseignement seront garantis. Nous pensons, nous sommes convaincus, que la Constitution de l'État algérien prévoira ces garanties qui sont d'ordre universel. C'est une question de principe pour l'État que nous allons créer.

M. Roland Cadet : Qu'entendez-vous par liberté de l'enseignement ? Est-ce le droit de créer des écoles privées ?

M. Ahmed Francis : Des écoles privées pourront être créées dans le cadre des institutions de notre pays, mais elles ne devront pas porter atteinte à sa souveraineté.

L'État algérien assurera l'enseignement de tous les citoyens algériens, mais des écoles privées pourront exister à condition de se conformer, comme en France, à un certain statut.

M. Roland Cadet : Le groupement que formeront les minoritaires pourra donc créer ses propres écoles.

M. Tricot : M. Francis affirme que les Européens qui deviendront citoyens algériens seront traités sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens. Ce principe ne nous suffit pas, car au-delà des droits et libertés définis par application des principes démocratiques, il doit y avoir un minimum garanti qui de toute façon sera assuré.

En ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle, M. Francis nous a dit que des écoles privées pourront exister et on peut en effet imaginer qu'elles seront particulièrement bien adaptées aux besoins culturels de la minorité. Mais cette adaptation sera-t-elle également réalisée dans l'enseignement public ?

M. Ahmed Francis : Probablement, mais cela dépendra de l'importance de l'élément minoritaire. Un État qui se respecte doit d'abord créer une harmonie entre ses divers éléments. L'État algérien aura ce souci et c'est ce que j'ai voulu dire lorsque j'ai affirmé qu'il devra construire sur du solide et du durable.

M. Tricot : Le respect général des particularismes doit sans doute être assuré par la puissance publique, mais les individus qui ont en commun ces particularismes auront sans doute tendance à se regrouper dans une communauté qui sera l'expression des liens qui les unissent. Envisagez-vous une sorte de communauté des minoritaires, une construction dans ce domaine ?

M. Ahmed Francis : Cette question a déjà fait l'objet d'une discussion. Qu'entendre par communauté ? La question est bien là. S'il s'agit d'association, de la loi de 1901, d'association cultuelle de la loi de 1905, de syndicats ou de sociétés créés dans le cadre du droit interne, leur constitution pour la sauvegarde des droits de leurs adhérents est évidemment admissible.

M. Tricot : Ce groupement des minoritaires pourrait-il être reconnu comme ayant vocation à défendre les intérêts des minoritaires, à les représenter, à intervenir en justice ?

M. Ahmed Francis : En matière de droits, des recours seront ouverts devant des organes tels que le Conseil d'État ou le Conseil constitutionnel que l'État algérien aura le souci de créer et qui, à peu de choses près, seront sans doute les mêmes que ceux qui existent en France. Ce droit de recours garantit les droits des individus.

M. Tricot : Dans le cadre de notre discussion sur les particularismes, je voudrais connaître votre position sur les Israélites.

M. Ahmed Francis : Notre position part de la définition que nous avons donnée du peuple algérien : il est constitué par tous les autochtones qui vivaient sur les territoires algériens avant l'arrivée du peuplement de la colonisation. Le décret Crémieux a bien

fait bénéficier les Israélites de la citoyenneté française, mais nous ne pouvons pas exclure du peuple algérien cette communauté autochtone qui lui appartient depuis des siècles.

M. Saad Dahlab : Je signalerai dans ce domaine que nous avons déjà parmi nous des Européens qui ont opté pour la citoyenneté algérienne, qui travaillent avec nous, qui se sentent chez nous comme chez eux et ont leur place dans nos organes centraux. Ces éléments, en nombre encore sans doute symbolique, vivent parmi nous avec leurs particularismes. Aucune difficulté n'est jamais née de l'existence de ceux-ci, par exemple de l'accomplissement par un de ces Européens de ses obligations religieuses. Le lien qui existe entre eux et nous résulte de notre appartenance à l'Algérie. Nous avons été préparés à cela par notre commune éducation à l'école française et cette expérience très importante nous laisse penser que la solution que nous avons trouvée est juste.

M. Joxe : Ceux dont vous parlez sont des hommes convaincus d'avance. Mais, en Algérie, beaucoup d'hommes restent encore à convaincre.

M. Saad Dahlab : Les garanties que nous attribuerons à ces citoyens seront claires, ils n'auront pas, comme vous l'avez dit, à opter « dans la nuit ». Nous avons déjà affirmé cela ici et en public.

M. Tricot : Votre réponse pose un grave problème pour les Israélites.

M. Roland Cadet : D'autant que la nationalité française ne se perd pas.

M. Tricot : Vous avez dit que les Israélites sont des autochtones qui se sont installés en Algérie avant 1830. Malgré cela, leur particularisme est très marqué. Comment pourriez-vous ne pas le reconnaître ?

M. Ahmed Francis : Nous n'avons pas dit que nous ne le reconnaîtrions pas. Ce particularisme a toujours été respecté et nous savons qu'il résulte d'une religion et d'un mode de vie particulier.

M. Ben Yahia : Le problème des Israélites n'est pas particulier à l'Algérie, il est général. Ainsi les Israélites, en France, ont leurs synagogues.

M. Slimane : Des traditions séculaires existent d'ailleurs en la matière.

M. Tricot : Le décret Crémieux a néanmoins rapproché les Israélites de la communauté d'origine européenne. Ils ont maintenant des liens très étroits avec les éléments non musulmans de l'Algérie.

M. Ahmed Francis : Nous demeurons à leur égard fidèles à la définition que nous avons donnée du peuple algérien et nous ne pouvons pas les exclure de celui-ci.

M. Krim : Nous vous avons exposé notre position sur l'avenir des Européens dans l'État algérien : elle est claire. Ils seront soumis aux mêmes droits et aux mêmes devoirs et leur particularisme sera respecté.

Mais ces Européens devront aussi croire ce qu'on leur dit, se sentir en confiance. À cette fin, nous leur offrons la citoyenneté algérienne pour qu'ils se sentent chez eux en Algérie et nous laisserons même demeurer en Algérie ceux qui le désireront tout en ayant choisi de rester français. Mais ils devront accepter une égalité avec les autres citoyens algériens, à laquelle la séparation des collèges dans le passé ne les a guère préparés. C'est là un problème psychologique dont la solution dépend d'eux.

M. Roland Cadet : La solution de ce problème psychologique appelle la définition d'un certain nombre de garanties, car il ne suffit pas de reconnaître les particularismes dans un statut, il faut encore que ce statut soit respecté.

M. Ahmed Francis : Un État qui se respecte doit inscrire ses principes dans sa Constitution et être en mesure de les faire respecter, à défaut de quoi il ne serait pas un État. L'œuvre de nos législateurs et de nos techniciens consistera justement à définir les règles qui s'appliqueront à la société algérienne de demain.

M. Tricot : Cette réponse suffit sans doute en ce qui concerne le régime de la majorité. Mais dès lors qu'un problème de minorité est posé, les solutions à mettre en œuvre doivent être telles que la majorité ne puisse changer d'avis en face d'une minorité dont elle doit respecter certains caractères. Un système de garanties doit faire que ces solutions, ces règles, ne soient pas soumises à n'importe quel vote de la majorité.

Il s'agit de concilier la nécessité de protéger la minorité et celle de respecter la souveraineté d'un État : ce problème a déjà été réglé dans de nombreux cas. Qu'envisagez-vous à son sujet ?

M. Ahmed Francis : Si vous ne concevez pas que l'État puisse faire respecter les principes constitutionnels relatifs aux particularismes, quel système envisagez-vous vous-mêmes ?

M. Tricot : Vous avez dit, par exemple, qu'il n'y aurait aucune discrimination entre les minoritaires et les autres citoyens, que tous pourraient participer également à la vie publique et politique. Comment envisagez-vous cette participation à la vie publique, et notamment à la fonction publique ? Envisagez-vous une simple garantie générale de non-discrimination ou un ensemble de garanties particulières ?

M. Ahmed Francis : Nous demeurons sur le terrain des principes. La discussion des garanties particulières reviendrait normalement à des techniciens, car il s'agit de concilier la souveraineté de l'État algérien avec la mise en place de garanties qui pourraient donner à la minorité européenne l'assurance que nous voulons la voir s'intégrer dans la nation algérienne de demain.

M. Tricot : Le principe de non-discrimination ne suffit pas. Pour qu'une question puisse être renvoyée à un groupe d'experts, il faut qu'une idée directrice soit définie. La garantie d'une participation minima des minoritaires aux fonctions publiques fixée selon des pourcentages différents à l'échelon central et à l'échelon local pourrait-elle être cette idée directrice ?

M. Ahmed Francis : Tout est possible s'il n'y a pas atteinte à la souveraineté du pays.

M. Tricot : Ce que j'ai proposé vous paraît-il constituer une atteinte ?

M. Ahmed Francis : Cette question est justement à soumettre à l'examen des techniciens.

J'aurais pu vous dire que la fonction publique serait régie selon les mêmes règles que dans tous les autres pays. Je ne vous l'ai pas dit, justement parce que le problème doit être examiné en tenant compte des deux exigences que vous avez signalées et qui doivent être conciliées.

M. Tricot : Des règles analogues pourraient-elles être envisagées en matière électorale ?

M. Ahmed Francis : Cette question est prématurée et devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Pourriez-vous préciser de votre côté ce que vous entendez par groupement des minoritaires ?

M. Tricot : Nous vous avons déjà donné certaines indications à ce sujet. Les minoritaires ne devront pas être isolés, ils devront avoir la possibilité de se grouper de façon à assurer leur représentation et la défense de leurs intérêts dans le cadre de l'État algérien.

Le problème de la structure de ce groupement est un problème technique qui sera à examiner comme tel, mais déjà je peux vous assurer qu'il ne s'agit pas de créer un État de minoritaires.

M. Ahmed Francis : Cette question est pour moi une question de principe. Ce groupement sera-t-il une association groupant des adhérents, aura-t-il un statut conforme au droit interne ou au contraire sera-t-il institutionnalisé ?

M. Tricot : Ce groupement devra être conforme au droit algérien, ne pas briser l'unité de l'État algérien, ne pas être imposé à lui du dehors.

La question qui se pose pour qu'il y ait une garantie véritable est que ce droit interne soit conforme à certains principes. Cela dépendra du résultat de ces entretiens et de la manière dont il sera traduit. C'est un sujet sur lequel nous pourrons nous interroger mutuellement. Il a été question, par exemple, d'une déclaration de principe. Il reste à déterminer comment ces principes seront respectés par le droit interne.

M. Ahmed Francis : Nous avons échangé nos vues sur cette question. La sanction à donner à notre débat sera la même que celle que nous donnerons à l'ensemble de la discussion.

M. Tricot : Je crois que le problème des droits de la minorité est spécifique, que des règles peuvent être envisagées. Comment l'acte constitutif les concernant serait-il respecté par l'État algérien, dominerait-il sa réglementation ?

M. Ahmed Francis : Le fait de discuter de ce problème vous montre que nous sommes capables de prendre un engagement, mais si nous avons décidé de nous cantonner à un échange de vues, c'est que vous avez dit que la sanction de nos discussions pourrait être différente selon les problèmes abordés, qu'il s'agirait d'une convention pour le cessez-le-feu, d'un règlement pour l'autodétermination, mais que la question de la sanction était en suspens pour des problèmes d'avenir, parmi lesquels nous rangeons le problème de la minorité. Sur ce point, soyons logiques, nous verrons, le moment venu, la sanction que nous pourrons donner à notre échange de vues.

***

M. Chayet : Estimez-vous que le régime de certaines villes, et notamment d'Alger et d'Oran dont la situation est particulière, pourrait être étudié ici ?

M. Ahmed Francis : C'est là encore un problème de détail. Je vous avais demandé si vous envisagiez un régime spécial et votre réponse a été négative. Dès lors qu'il ne s'agit pas d'un statut exorbitant de droit commun, la question est d'ordre technique.

M. Tricot : J'avais fait cette réponse en l'assortissant d'une réserve : je considérais que le régime de droit commun ne pourrait résoudre le problème particulier des grandes villes que s'il prévoyait des catégories assez nombreuses pour que, dans l'une d'elles, le régime des grandes villes trouve sa place. Le problème est donc de méthode : nous pouvons choisir, ou bien aller droit au fait et régler la situation des grandes villes, ou bien envisager le régime de droit commun en le diversifiant de telle façon qu'il puisse s'adapter aux grandes villes.

M. Ahmed Francis : Si nous étions en présence de textes, notre discussion serait de beaucoup simplifiée. Je préfère la réserver.

***

M. Roland Cadet : Je voudrais soulever le problème des « biens légitimement acquis » dont un membre de votre délégation a fait état.

Que recouvre cette formule ? Et d'abord, existe-t-il des biens illégitimement acquis ?

M. Boumendjel : O combien !

M. Ahmed Francis : C'est là toute l'histoire de la colonisation qui a été marquée par des confiscations, des séquestres, des spoliations, en particulier contre les biens habous.

M. Roland Cadet : Faites-vous allusion à des faits récents ou entendez-vous remettre en cause le droit de propriété de certains biens ?

M. Ahmed Francis : Le mot « légitime » marque la limite de nos intentions.

M. Roland Cadet : Où se situe-t-elle exactement ?

M. Ahmed Francis : Ce problème est, lui aussi, d'ordre technique. Notre formule vise d'abord les biens des grandes sociétés qui, au cours de la colonisation, firent l'objet de concessions et qui sont déjà en voie de récupération. Elle vise les forêts, les biens arch [1], confisqués à titre de pénalités à des tribus entières, les biens de colonisation. Ce problème est général à tous les pays décolonisés.

[1] Arch : la tribu, les biens dont elle a l'éminente propriété.

M. Roland-Billecart : Certains des faits auxquels vous faites allusion sont très anciens. Les biens ne sont plus dans l'état où ils étaient à l'origine, ont fait l'objet de nombreuses transactions. Un trouble très profond risque ainsi d'affecter un très grand nombre de terres.

M. Ahmed Francis : Je répète que ce problème est d'ordre technique, mais il existe, reconnaissez-le.

M. Roland-Billecart : Votre attitude ne créera pas ce climat de confiance que vous recherchez dans l'Algérie de demain, lorsque vous affirmez que vous ne vous abandonnerez pas aux ressentiments.

M. Krim : Ce problème sera discuté entre les techniciens et, dès maintenant, nous devons penser qu'il y a un peuple misérable privé de ses biens, qui doit vivre et ne plus se sentir encore soumis à la colonisation. Or, de grands domaines existent. Une discussion plus approfondie permettra de résoudre ces problèmes.

M. Joxe : Il y a une certaine contradiction dans vos positions. Vous avez dit que vous souhaitez que les Européens restent en Algérie et s'associent à la vie algérienne, mais vous risquez de les mettre dans un état d'esprit tel qu'ils risquent de penser qu'ils n'ont plus qu'à partir.

M. Roland-Billecart : Nous avons d'ailleurs commencé la réforme agraire.

M. Roland Cadet : Une réforme agraire est souhaitable en Algérie; personne ne le conteste et la France en a déjà pris l'initiative. Mais la réforme agraire n'entraîne pas nécessairement la remise en cause du droit de propriété. Le remettre en cause est faire le contraire de ce qu'il faut pour permettre aux hommes de s'adapter aux nouvelles conditions de vie du pays. Ce sont deux problèmes différents et qui ne sont pas du tout fonction l'un de l'autre.

M. Slimane : Nous avons traité le problème de la minorité avec beaucoup de réalisme en tenant compte de toutes les situations. Nous voudrions maintenant que vous teniez compte du sort de ce peuple algérien qui a vécu en marge de ces situations. Nous voulons faire un État qui établisse l'harmonie entre ses divers éléments. Il lui appartiendra d'adapter la loi à ces situations. Le droit commun sera ce que cet État algérien le fera. Il le fera en tenant compte de tous les éléments du peuple algérien, mais on ne peut préjuger du sort de cet État.

Si vous entendez poser un problème de confiance, nous sommes sur un autre terrain.

M. Joxe : Ce sont les hommes qui posent ce problème. Que le peuple algérien ait besoin d'une réforme agraire, c'est indiscutable, mais si nous voulons faire l'union de tous, ce n'est pas un problème de détail que d'éviter une cause permanente de déchirements. Qu'il y ait un procès constamment ouvert sur le régime de la propriété de l'Algérie future m'inquiète profondément.

M. Slimane : Nous avons dit que ce problème était d'ordre technique, que nous tiendrions compte de toutes les situations, que nous l'étudierions en fonction des intérêts des uns et des autres. Nous n'avons pas dit vouloir remettre en cause le droit de propriété.

M. Ben Yahia : Je voudrais essayer d'éclairer la délégation française sur notre état d'esprit : nous ne voulons pas créer une insécurité permanente chez les Européens d'Algérie, mais vous considérez le problème d'après ce qu'en pensent ces Européens, alors que nous le voyons dans l'optique d'un peuple spolié au cours de la colonisation. Des confiscations ont eu lieu, à la suite desquelles les propriétaires d'hier ont été spoliés et ont dû s'employer comme ouvriers sur leurs propres domaines. Un problème psychologique s'est ainsi créé, nous ne voulons pas le résoudre dans un esprit de revanche, en faisant naître la peur, mais dans un esprit d'apaisement et de compréhension.

M. Joxe : C'est en gros le problème de la réforme agraire.

M. Ben Yahia : En gros, oui.

*
**

M. Tricot : L'examen d'un problème n'a pas été repris : celui des garanties de l'autodétermination. Vous aviez dit qu'il était très important. Nous vous avons fait connaître nos têtes de chapitres en vous indiquant qu'elles portaient sur le rétablissement des libertés publiques, la mise en place de garanties et du contrôle de la régularité du scrutin, etc. Êtes-vous d'accord sur cette nomenclature ou voyez-vous d'autres problèmes ?

M. Slimane : Nous avons ébauché l'étude de ces questions, mais un problème restait à éclaircir, celui du champ d'application de l'autodétermination sur lequel nous n'avons pas reçu de réponse claire.

M. Tricot : Ce problème existe sans doute, et également celui de l'unité du peuple, mais un autre problème est constitué par le mécanisme de l'autodétermination dont il ne faut pas que les résultats puissent être remis en cause. Avez-vous sur cette question des vues particulières ?

M. Slimane : Comment discuter des garanties de l'autodétermination sans connaître son assiette ?

M. Joxe : Quelle que soit cette assiette, vous pouvez avoir des idées sur les modalités de l'autodétermination.

M. Krim : Ce problème doit faire l'objet d'une réflexion et pourra être abordé au cours d'une autre séance.

*
**

M. Joxe : Je voudrais vous poser une dernière question. Vous avez dit hier que le cessez-le-feu ne pouvait se concevoir qu'en même temps qu'un accord politique ou un commencement d'action politique.

Nous sommes d'accord sur le caractère définitif d'un cessez-le-feu et sur ce qu'il doit être lié à un accord politique. Mais entre l'état actuel des choses et la conclusion de cet accord, des situations intermédiaires sont concevables.

Le colonel de Pazzis : Le cessez-le-feu est un ensemble de mesures empêchant ceux qui portent les armes de s'en servir de nouveau immédiatement, il implique une démobilisation physique.

Avant d'y parvenir, certaines étapes peuvent être imaginées :

— l'interruption des actions offensives,

— la trêve et la condamnation du terrorisme.

L'avenir n'est pas engagé par ces mesures, rien ne s'oppose à ce qu'elles interviennent dès lors que des négociations sont engagées. Nous les avons prises et nous avons même pris certaines mesures qui engagent l'avenir en rendant, par exemple, la liberté à des milliers de gens. Nous avons ainsi manifesté notre désir de paix. Nous ne doutons pas du vôtre, mais à nos mesures rien n'a répondu. Le terrorisme augmente tous les jours. Nous ne comprenons pas que votre désir de paix ne se manifeste pas de façon concrète.

M. Slimane : Je ne veux pas ouvrir une polémique sur ces mesures. Notre désir de paix ne peut être contesté, car nous sommes les premiers à souffrir de la guerre, à tomber par centaines. Nous avons toujours dit depuis des années que la meilleure manière d'aboutir est de résoudre les problèmes politiques. Nous voulons aller vite, car il est aisé de trouver rapidement leur solution. Or, les probèmes politiques restent entiers et nous ne pouvons cesser le feu en acceptant de revenir à la situation du 1er novembre 1954.

Le colonel de Pazzis : Votre désir de paix peut se concrétiser par quelque chose d'autre que le cessez-le-feu. La trêve n'est pas le cessez-le-feu. Elle peut être interrompue d'un instant à l'autre. Elle pourrait créer une atmosphère bien différente de celle qui plane sur cette réunion.

M. Joxe : Je ne veux pas compliquer le débat, mais je ne crois pas que les problèmes politiques soient faciles à régler. Ne croyez pas que nous avons interrompu les opérations offensives parce que les problèmes politiques sont plus simples pour nous que pour vous. Nous avons voulu faire un geste et l'accroissement du terrorisme est maintenant très nuisible à la poursuite de nos travaux.

M. Krim : Nous avons saisi la distinction entre la trêve et le cessez-le-feu. Nous savons que vous avez voulu créer une atmosphère et nous ne contestons pas votre droit de prendre une initiative. Mais la réciproque doit être vraie et notre droit d'initiative doit rester intact.

L'arrêt des opérations offensives a été porté à la connaissance de l'opinion au moment de l'ouverture des négociations. Or, nous considérions que, dès cet instant, tous les problèmes du ressort de cette négociation auraient dû être discutés entre nous. Le G.P.R.A. ne se sent pas lié par votre décision unilatérale, parce que le gouvernement français n'en a pas discuté avec lui.

Nous voulons bien arrêter les combats, mais nous ne voulons pas le faire par étapes. Le jour où nous serons d'accord sur les grandes lignes, l'arrêt définitif des combats des deux parties aura lieu. Le peuple algérien saura que son idéal politique est réalisé, il s'arrêtera de combattre.

Vous savez que notre combat ne se mène pas sur un front, mais qu'il est fait de guérillas. Dans ce cadre, nous voudrions que les militaires comprennent que l'arrêt des combats ne peut être qu'un tout. Ce problème nous préoccupe beaucoup, croyez-le.

M. Joxe : La décision que nous avons prise ne vous lie pas, bien sûr. Mais nous avons pris d'autres initiatives unilatérales que vous ne songez pas à nous reprocher. Proclamer l'autodétermination était une rude initiative et vous ne nous reprochez pourtant pas de l'avoir prise. Or, la recrudescence du terrorisme pèse sur nos débats et je suis convaincu qu'il peut y avoir des phases intermédiaires entre la fin complète des combats et l'état actuel des choses.

M. Krim : Nous enregistrons votre déclaration.

M. Joxe : Je crois qu'il va être maintenant indispensable d'éclairer l'ensemble.

La séance est levée à 12 h. 30.

XI

Onzième séance
Jeudi 8 juin 1961

Après-midi : Ouverture de la séance à 15 h. 00;
La séance est levée à 16 h. 40.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 15 h. 00

M. Joxe : Nous avons dit que nous procéderions à une synthèse, en vue de parvenir à définir des perspectives d'avenir.

M. Krim : Je voudrais auparavant évoquer une question, déjà examinée à plusieurs reprises. J'ai souligné au cours de mes interventions antérieures que la participation des cinq ministres algériens actuellement internés à Turquant favoriserait la poursuite des pourparlers et leur succès et, par voie de conséquence, le rétablissement de la paix.

Notre discussion va entrer dans une phase importante, voire décisive, où il s'agira de confronter nos thèses, de rechercher une solution. À la lumière des nouveaux développements de nos travaux, je vous prie de prendre en considération notre demande d'associer les cinq ministres à la négociation.

M. Joxe : Je vous ai déjà répondu à ce sujet, et je vous ai déclaré que, dès que les combats seraient interrompus, ces personnes seraient remises en liberté. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que nous n'avons guère trouvé, dans les événements récents, d'encouragement.

M. Krim : Je prends acte de ce que vous avez dit.

***

M. Krim : Vous venez d'évoquer les perspectives de nos travaux, la possibilité d'une confrontation de nos positions. Nous étions d'accord pour y procéder; mais avant-hier [1], M. Tricot a soulevé la question des garanties de l'autodétermination et j'ai demandé que l'examen en soit reporté à cette séance. Nous devrions donc, aujourd'hui, poursuivre nos discussions sur ce sujet afin d'y voir plus clair, puis nous pourrions passer à d'autres questions.

Par ailleurs, ne verriez-vous aucun inconvénient à ce que, en raison de nos obligations demain vendredi, nous ne reprenions nos travaux que samedi ?

M. Joxe : Je suis d'accord sur ce dernier point.

M. Krim : Ne voyez-vous pas non plus d'inconvénient à ce que nous reprenions l'examen du problème soulevé par M. Tricot ?

M. Ahmed Francis : Nous entendons répondre ainsi au souci de M. Tricot, mais si vous avez une déclaration à faire, nous ne verrions aucun inconvénient à l'entendre immédiatement.

M. Tricot : J'avais posé la question des garanties de l'autodétermination avec le souci de savoir si vous étiez d'accord sur notre conception du problème qui comporte les questions du rétablissement des libertés publiques, de l'organisation du scrutin et de la mise en place d'un système de contrôle — ou si vous aviez une autre manière de l'envisager. Nos têtes de chapitres correspondent-elles à vos soucis esssentiels, ou le problème se pose-t-il pour vous dans des termes différents ?

M. Ahmed Francis : Nous nous sommes préparés à vous répondre sur les grandes lignes sans entrer dans les détails.

M. Saad Dahlab : Je voudrais répéter ce que nous avons déjà dit afin de voir si nous nous comprenons bien.

Il s'agit de discuter des garanties de l'autodétermination.

L'autodétermination est pour nous le moyen qui doit permettre au peuple algérien de s'exprimer librement par une voie pacifique et de se prononcer sur son indépendance que nous avons réclamée en déclenchant la lutte armée. Cette autodétermination doit s'appliquer à tout le territoire algérien, c'est-à-dire à toute l'Algérie et non pas seulement à sa partie Nord, c'est-à-dire à toute l'Algérie, Sahara compris. Elle consiste dans l'organisation d'un référendum. Celui-ci ne peut pas être organisé par l'administration française de l'Algérie, c'est-à-dire par le régime qui nous a poussés à nous soulever et que nous remettons en cause. Si le peuple algérien a pu accepter d'établir par son vote qu'il

[1] Voir ci-dessus, p. 854 et suiv.

veut l'indépendance, il ne peut pas accepter que ce vote soit préparé et organisé par l'administration contre laquelle il s'est justement soulevé.

L'organisation d'un référendum ne peut être isolée de l'administration du pays. La vie algérienne de tous les jours doit continuer sans doute, mais celui qui administre le pays et prépare le référendum peut le fausser, car toute la vie d'un pays est entre les mains de l'administration. Cette remarque vaut pour toute la période qui va du cessez-le-feu au jour du scrutin.

Nous entendons donc remettre en cause l'administration même de l'Algérie pendant cette période : il faut remplacer cette administration par une autre qui donnera confiance à tous les Algériens. Ceci vaut du sommet à la base : on ne peut penser qu'un maire « ultra » puisse être appelé à préparer le référendum.

D'autres problèmes rentrent sans doute dans le cadre du retour à la vie normale :

— Il s'agit, en gros, de la libération des prisonniers, du retour des regroupés et des réfugiés, et d'une façon générale de tout ce qui concerne l'amnistie. Ces problèmes se posent au cours d'une période préparatoire.

— Dans ce cadre rentrent aussi le rétablissement des libertés démocratiques et le maintien de l'ordre public. L'ordre public est en effet assuré actuellement de façon exceptionnelle en Algérie en raison de la guerre : si la paix est retrouvée, il ne devra plus dépendre d'éléments relevant de l'armée française, des S.A.S. ou des S.A.U., mais relever d'une administration nouvelle.

En gros, le problème posé par la préparation du référendum et le déroulement du scrutin est celui du contrôle : on ne peut pas faire confiance à l'Administration française pour préparer le référendum et surveiller le déroulement du scrutin, l'armée française ne doit jouer aucun rôle dans l'une ou l'autre de ces opérations. J'ai dit cela en me cantonnant au domaine du référendum. Je me suis contenté d'ailleurs d'indiquer les grandes lignes de notre position.

M. Tricot : Les problèmes évoqués par M. Dahlab correspondent à nos préoccupations, sa méthode aussi, car nous n'entendons pas aborder des questions de détail. Il a bien fait mention de problèmes dont les uns sont politiques, dont les autres sont techniques et qui concernent par exemple la libération des prisonniers ou le maintien de l'ordre. Ces problèmes, en effet, de toute façon, devront être envisagés.

M. Joxe : Je voudrais vous poser deux questions :

— Vous avez parlé d'une administration nouvelle, qu'entendez-vous par là ?

— Vous avez dit qu'un maire « ultra » ne pourrait organiser le référendum. Vous avez ainsi posé un problème, car il n'est pas possible d'organiser des élections à propos du référendum. D'autre part, dans un pays comme l'Algérie, existent des administrateurs élus, mais aussi des administrateurs nommés. Pouvez-vous préciser votre pensée à ce sujet ?

M. Ahmed Francis : À notre sens, une question de principe se pose : s'agissant de la préparation du référendum, il ne peut être question pour nous de laisser en place l'appareil administratif actuel. À partir du moment où ce principe sera admis, où il sera reconnu que cet appareil ne peut rester en place, l'organisation du référendum posera sans doute certaines questions, mais celles-ci sont d'ordre technique; elles devront faire l'objet de nos travaux ultérieurs ou être discutées par des techniciens.

Il s'agit donc de tomber d'accord sur la question de principe que je viens de formuler. En effet, l'appareil administratif exerce toujours une pression sur les élections. Or, lorsqu'il s'agit d'un problème si important qu'il intéresse l'avenir de tout un peuple, le résultat ne doit pas être contesté et toutes les précautions doivent être prises pour éviter un contentieux quelconque. Les risques de pression doivent donc être éliminés, et le fait qu'au cours de la troisième République, les partis politiques en France se soient toujours disputé le ministère de l'Intérieur au moment des élections prouve bien que l'administration a un pouvoir d'action sur les élections.

Pour résoudre ces problèmes, des précédents pourraient être examinés, donner lieu à discussions, et faire l'objet d'un travail de techniciens.

D'une façon générale, je pense comme vous qu'il y a deux sortes de pouvoirs :

— des pouvoirs élus, mais les conseils qui ont été élus peuvent toujours être dissous et il existe, d'après les lois actuelles, la possibilité de les remplacer par des délégations spéciales chargées d'administrer les localités;

— des pouvoirs nommés, mais ces pouvoirs nommés relèveront de cette administration sur laquelle nous nous serons mis préalablement d'accord.

Ce problème ne me paraît donc pas aussi compliqué que vous l'avez dit.

M. Saad Dahlab : Si nous nous mettons d'accord sur un pouvoir central, sur un exécutif, sur lequel d'ailleurs tout le monde devra être d'accord, celui-ci déterminera dans quelles conditions le référendum devra être préparé pour que, dans chaque commune, la liberté du vote soit respectée.

M. Joxe : Il s'agit des moyens à trouver pour que la consultation soit sincère, mais faudra-t-il bouleverser la vie quotidienne du pays ?

La consultation ne doit sans doute pas se dérouler dans les conditions ordinaires d'un référendum, mais il est difficile de bouleverser tout l'appareil administratif normal de l'Algérie.

M. Roland Cadet : Toute élection comporte une organisation particulière et un mécanisme de contrôle. Il est possible d'envisager des systèmes assurant efficacement la liberté du vote et l'impartialité du contrôle, associant à celui-ci toutes les forces politiques en présence. Mais la vie administrative, sous réserve de l'institution d'un contrôle spécial, doit rester la même.

La nécessité de garantir la liberté et la sincérité du scrutin n'impose pas un changement profond de la vie administrative.

M. Saad Dahlab : Je vais prendre un exemple qui nous amènera à envisager le déroulement du référendum dans ses détails, mais qui ne doit pas faire perdre de vue que notre premier souci est l'apaisement.

Supposons que le scrutin se déroule dans la commune de X... Il ne s'agit ni de bloquer, ni de bouleverser la vie de tous les jours. Mais la population n'a jamais eu confiance dans l'administration locale qui se trouve en place actuellement. Comment pourrait-elle voter librement si le même maire, le même commissaire de police, les mêmes hommes sont chargés de préparer et d'organiser le scrutin ? Il faut bien que les gens comprennent que ceux qui sont chargés de cette tâche ne sont pas en train de leur préparer « une élection à l'algérienne ».

M. Joxe : La liberté d'opinion doit être respectée partout et à l'égard de tous. L'organisation du référendum ne doit pas donner l'impression à telle ou telle tendance qu'elle est exclue de la compétition. Or, dans votre système, je constate que vous envisageriez de dissoudre ici telle municipalité et de maintenir telle autre...

M. Boumendjel : Au nom de la démocratie et de la liberté !

M. Saad Dahlab : Dès lors qu'il y aura un pouvoir central, donnant satisfaction à tout le monde, il pourra évidemment remplacer une municipalité par une autre, un administrateur par un autre. Ce problème est d'ordre technique.

M. Ben Yahia : Une distinction doit être faite entre le contrôle du référendum et l'administration du pays au cours de la période où le vote a lieu.

Les précédents internationaux, qui datent de la période 1919-1939, qui furent prévus par les traités de Versailles ou de Saint-Germain, par exemple les plébiscites de Haute-Silésie ou du Schleswig, comportèrent la mise en place d'une autorité centrale à caractère international. Celle-ci a souvent révoqué les hauts fonctionnaires de l'administration locale et les a même expulsés du territoire. Elle a donc reçu les pleins pouvoirs pour remanier l'administration dans toute la mesure où cela s'est révélé nécessaire.

Je ne veux pas dire que tout doit se passer exactement de la même façon en Algérie, mais en général, on a admis que l'autorité de contrôle devait avoir un rôle prépondérant de manière à ce que soit assurée la sincérité du scrutin.

Les problèmes de l'établissement et du contrôle des listes électorales et de l'organisation du scrutin, le jour du vote, sont d'ailleurs un peu différents.

M. Boumendjel : Le problème que nous examinons est particulièrement important. Il met en cause, d'une part, l'application d'une directive et, d'autre part, la loyauté de l'Administration à l'égard de cette directive.

Notre expérience électorale est longue; elle date surtout des années 1948 à 1954 et 1955. Elle est illustrée par la préfabrication électorale, et je ne veux pas rappeler ici des faits connus, surtout en présence de membres du Conseil d'État, car je sais que si le Conseil d'État a été obligé d'entériner certaines élections, il n'en pensait pas moins.

C'est le problème de l'application des directives que nous entendons mettre en cause. Lorsqu'une administration ne veut pas appliquer une directive, le pouvoir central est désarmé. Certaines élections préfabriquées qui furent organisées entre 1948 et 1956 ont eu lieu contre la volonté de l'administration centrale, c'est-à-dire du Gouverneur général et, surtout, du ministre de l'Intérieur.

Nous posons dont une question : quelles mesures va-t-on prévoir pour permettre une saine application du principe de la liberté du scrutin ?

La technique électorale est impuissante pour garantir une telle application. Cette affligeante réalité admise, ne vous étonnez pas si nous reportons le problème sur l'Administration. En effet, nous affirmons qu'il n'est possible d'assurer la liberté du vote qu'en s'attaquant à la charpente même de cette administration, en installant dans certains postes des hommes indépendants connus pour leur souci de faire respecter la liberté et la sincérité du vote. L'Algérie, dans tout son appareil administratif actuel, est peuplée d'hommes dont les opinions s'opposent non seulement à la politique du F.L.N., mais même à la politique de l'autodétermination. Comment pourrions-nous accepter que ces hommes, que cette administration restent en place et qu'ils appliquent des directives contre lesquelles ils manifestent tous les jours leur opposition ?

Il ne s'agit donc pas de créer un bouleversement extraordinaire dans l'administration de l'Algérie. Il s'agit d'examiner très complètement sur le plan technique l'ensemble des mesures qui permettront, du haut en bas de l'échelle, d'assurer la liberté et la sincérité du scrutin.

M. Joxe : La difficulté est que vous envisagez de frapper les uns et les autres.

M. Boumendjel : Il n'est pas difficile de savoir si tel homme est décidé ou non à se conformer à la démocratie.

M. Joxe : Deux problèmes doivent être distingués :

— le problème de la liberté de l'élection, et

— le problème du maintien de l'ordre.

Je vous ai déjà répondu sur ce second point qu'il n'appartiendra pas à l'armée française de s'immiscer dans l'organisation du scrutin.

La première question est complexe. Elle demande réflexion, mais je comprends l'esprit dans lequel vous la posez.

Avez-vous d'autres observations à formuler sur ce sujet ?

M. Krim : Non.

***

M. Joxe : Je voudrais tenter maintenant de faire une synthèse de nos impressions, de vous faire connaître nos conclusions, même provisoires.

Nous en sommes à la troisième semaine de nos travaux. Je me hâte de vous dire qu'il n'y a rien d'étonnant que sur un sujet aussi vaste et aussi complexe que le nôtre, que sur un problème aussi immense, nous ne soyons pas encore parvenus à des conclusions définitives. Nous nous sommes exprimés, nous nous sommes expliqués, nous avons examiné les questions avec une attention digne du sujet qui nous occupait.

Je veux m'élever au-dessus de nos travaux quotidiens. Notre rencontre a un caractère exceptionnel, extraordinaire. Je crois qu'elle a peu de précédents, mais notre souci de rétablir la paix et de créer une Algérie nouvelle est digne d'une telle exception.

Nous avons abordé notre discussion en opposition complète sur sa conception elle-même.

— Pour vous, la nation algérienne est formée depuis longtemps. Elle ne pose de problèmes que dans la mesure où elle a été soumise à la colonisation.

— Pour nous, la nation algérienne est en voie de formation.

— Pour vous, il y a un peuple algérien, mais il y a aussi des exceptions, des éléments entrés en Algérie comme des alluvions de l'histoire.

— Pour nous — et je crois bien pour les habitants de l'Algérie — il y a des populations différentes. Ce n'est pas mon sentiment, mais aussi le sentiment profond de tous ceux qui sont installés sur ce sol.

L'essentiel est de créer une Algérie nouvelle, d'y éviter l'anarchie, le désordre, le renouvellement des combats. Nous avons pensé à l'avenir dans cet esprit, de telle sorte que cet État, s'il doit y avoir un État, qui sera souverain et indépendant, puisse éviter le partage, les regroupements, les mouvements de populations.

Nous avons donc posé le problème sous cet angle. Je vous ai dit que, pour nous, il était nécessaire que nos inquiétudes, et celles de ces hommes qui sont nos concitoyens, soient apaisées.

Or, votre réponse consiste à dire que l'État algérien, une fois démocratiquement instauré, assurera nécessairement la protection des droits et des intérêts de tous ces citoyens, et en particulier des Européens qui s'intégreront au peuple algérien. Pour vous, il ne peut y avoir de minorité en Algérie. Les Européens devront, ou bien rester Français et devenir ainsi des étrangers dans un pays qui fut toujours le leur, ou bien devenir des citoyens algériens et assumer les droits et obligations qu'emporte cette qualité. De plus, vous considérez les Israélites comme des autochtones auxquels cette option est refusée.

Aucune construction juridique n'est donc nécessaire, à notre point de vue, pour protéger la minorité. Vous déclarez sans doute vouloir prendre en considération le particularisme des Européens, dont la langue et le statut personnel seraient respectés. Mais les autres problèmes, celui de la Communauté, de l'organisation des villes à fort peuplement européen, celui des recours juridictionnels, etc., devront être résolus par la législation algérienne. En ce qui concerne les biens, vous prenez pour limite la notion de biens légitimement acquis et vous annoncez votre intention de récupérer les biens mal acquis dont nous n'avons pas la définition. Ainsi, une suspicion généralisée risque de peser sur un très grand nombre de propriétés, et cela constitue déjà une discrimination manifeste. Cette conception risquerait de faire naître l'inquiétude et de la multiplier, si elle était connue sous cette forme.

Vous nous dites : « Ayez confiance en nous ». Mais nous sommes responsables d'une population et de son avenir et nous devons vous dire que, même si nous vous accordions cette confiance, il vous resterait à acquérir celle des intéressés et celle du monde.

Fonder un État aussi divers sur de telles données me surprend. Vous pouvez sans doute me répondre que vous avez la confiance des musulmans, mais la conséquence de cette réponse serait un partage : sur le plan moral, comment n'aurait-elle pas pour effet de faire naître dans cette minorité que vous voulez garder le désir de s'en aller ?

Or, il nous paraît indispensable que tous ceux qui sont en Algérie y restent et que tout y soit fondé sur le principe de liberté. Nous n'entendons obliger personne à rester à nos côtés, mais nous entendons que personne ne se sente jamais opprimé.

Enfin, si votre position consiste à nous demander de vous faire confiance et si nous avons déjà ce sentiment que cette confiance ne peut vous être accordée en ce qui concerne l'Algérie du Maghreb, comment pourrions-nous *a fortiori* vous l'accorder en ce qui concerne l'Algérie du Maghreb et le Sahara ?

***

J'aborde ainsi un point essentiel pour vous : la revendication que vous exprimez quant à l'extension géographique de l'autodétermination.

Je crois que nous sommes d'accord pour reconnaître que l'arsenal de l'histoire nous permettrait de constituer des dossiers d'avocats dans un sens et dans l'autre, pour admettre que nous pourrions mobiliser les sciences les unes après les autres sans nous convaincre.

Je veux maintenant tenter de vous préciser notre attitude sur ce point. Le Sahara intéresse la France et l'Algérie, s'il y a un jour un État algérien; il intéresse aussi le continent africain, car, comme vous l'avez dit, il faut le replacer dans son contexte africain. Il intéresse enfin le monde où nous vivons.

Le Sahara a été exploré et occupé par la France sous le régime politique de l'Acte général de la conférence de Berlin de 1885. Ce régime est dépassé et nous avons contribué nous-mêmes à le dépasser. Mais le Sahara, qui n'appartenait à personne, est devenu ainsi un territoire français, ses habitants sont Français et il est divisé en deux départements sur le modèle métropolitain.

Par rapport à l'histoire, un phénomène récent s'est produit. Le Sahara recèle des ressources, plus ou moins importantes, dont certaines sont grevées par le fait qu'elles existent en trop grande abondance dans le monde. Ces ressources ont été découvertes et mises en valeur par la France.

Par rapport à l'histoire encore, l'évolution générale de l'Afrique et l'accession de nombreux pays d'Afrique à l'indépendance posent des problèmes nouveaux pour l'avenir du Sahara : le Sahara fait l'objet de compétitions. Ceci est vrai : nous ne songeons pas à nous dissimuler ces problèmes que nous avons abordés de front et dont nous sommes disposés à examiner tous les aspects psychologiques et politiques.

Nous ne sommes fermés à aucune solution d'avenir, à condition que les principes démocratiques soient respectés. Ils sont notre règle d'or, car si un pays a fait un immense effort en faveur de la décolonisation, c'est bien la France. Mais il faut aussi que les droits et les intérêts de la France soient respectés.

Sur la base de ces données, qui veulent que les exigences de l'exploitation des ressources du Sahara soient satisfaites et que les formules dégagées à cette fin soient conformes à l'intérêt commun des pays africains qui ont une zone saharienne, nous nous sommes engagés dans cette voie et nous voulons la suivre en nous conformant aux mobiles de politique générale que j'ai définis, c'est-à-dire que nous ne voulons opprimer personne, ni abandonner aucun de ceux qui veulent rester à nos côtés, non au sens militaire du terme, mais au sens humain.

Vous avez ramené à des proportions un peu simples notre politique et notre action sur le Sahara. Vous nous avez dit : « Vous voulez le garder pour nous ». Nous n'avons pas dit cela. Ce n'est pas parce que nous avons déclaré que le Sahara ne faisait pas partie de l'Algérie qu'il faut comprendre que nous entendons le conserver en raison d'intérêts capitalistes. Où sont nos intérêts et où sont ceux qui sont purement capitalistes ? Il reste encore beaucoup à décoloniser en Afrique et nous ne l'oublions pas. Nous sommes les porte-parole de la décolonisation et nous faisons de la décolonisation avant la lettre.

Le Sahara oblige à considérer deux questions essentielles : d'une part, les ressources de son sous-sol, et d'autre part, les hommes. Des hommes qui doivent toujours rester maîtres de leurs destinées.

Le Sahara n'est pas une unité simple. Déjà, l'avenir de certaines populations et de certains territoires est engagé. Il est un archipel avec beaucoup de sable, quelques îles, quelques richesses, des hommes éparpillés, revendiqués par les uns ou par les autres; les uns sédentaires, les autres nomades. Il est un problème complexe. Le Sahara est, dans sa plus grande étendue, vide d'hommes.

La question de la souveraineté paraît secondaire. La découverte des ressources, leur mise en application, leur utilisation au profit du développement des pays voisins, la répartition des bénéfices et des redevances futures, sont les problèmes que pose le Sahara actuellement.

La politique de la France est de considérer que la découverte des ressources du Sahara est une chance historique pour les populations sahariennes et pour les pays riverains. Cette chance ne peut être mise à profit que si une coopération se crée avec les pays capables d'investir au Sahara leurs capitaux et d'acheter les produits de son sous-sol. Dans ce but, la France a créé l'O.C.R.S. et elle est prête à faire évoluer cette institution pour l'adapter à des réalités nouvelles.

Parmi ces réalités nouvelles, il peut y avoir l'Algérie, au sens des treize départements, si elle devient indépendante et si elle veut bâtir son avenir avec nous. Notre premier acte, une fois que cette Algérie nouvelle existera en tant qu'État, sera de convoquer tous les

intéressés à une réunion qui permettra de déterminer comment il sera possible d'adapter l'O.C.R.S. à la situation nouvelle qui se sera créée. Dans cette réunion, l'Algérie sera l'une des principales intéressées. Il s'agit de faire preuve d'un esprit constructif en face d'une situation complexe.

Le Sahara pose aussi des problèmes humains dans ses parties peuplées. Rien de fondamental ne doit se faire sans que ses populations soient consultées. Il va de soi qu'elles devront être appelées à exprimer leur volonté lors de la préparation et du déroulement de cette rencontre, et la France fera le nécessaire pour qu'elles indiquent leur choix en ce qui concerne leur propre avenir.

***

La troisième question que vous avez évoquée est celle des garanties de l'autodétermination, c'est-à-dire de la procédure de l'autodétermination. Nous vous avons exposé nos vues sur le rétablissement des libertés publiques dans le cadre de la législation française. Nous estimons qu'un régime particulier devra être établi pour que tous les partis soient associés à l'organisation et à la préparation du référendum. Jusqu'à présent, vous nous avez répondu que cette question devait être examinée sur le plan technique. Vous nous avez apporté aujourd'hui quelques éléments supplémentaires, mais je ne crois pas que le sujet ait été complètement exploré. Nous sommes disposés à aborder de nouveau cette question, car la mise en œuvre de cette entreprise est un grave problème, dont la solution exigera un effort d'imagination. Nous sommes également prêts à reprendre l'examen de toutes les mesures qui peuvent conduire à l'apaisement, assurer les transitions et permettre de rétablir les libertés, et de favoriser les confrontations nécessaires.

Voilà nos impressions et nos conclusions provisoires. Je vous serais reconnaissant de ne pas considérer que nous sommes arrivés au terme de nos travaux. Tout ce qui a été dit constitue les éléments d'une construction définitive. Quelles que soient les difficultés, les manœuvres, quels que soient les hauts et les bas de cette discussion, les bavardages, notre volonté d'aboutir porte et portera toujours sur deux points qui sont, pour la France, essentiels :

— le rétablissement de la paix;

— la construction d'une Algérie nouvelle.

• La paix, pour laquelle je regrette que ce que nous avons voulu faire n'ait pas été pris plus au sérieux. Ce n'est pas une mince affaire ni une « question de détail » que d'épargner des vies humaines. Le peuple algérien souffre, et tout ce que nous pourrons faire pour lui mérite considération. Ma conviction qu'il faut mettre fin aux souffrances est très profonde.

• L'Algérie nouvelle : parfois, vous ne paraissez pas convaincus de notre objectif. Nous n'entrons pas dans l'avenir à reculons, et nous l'avons prouvé en proposant à notre peuple ce que nous lui avons proposé.

Nous sommes, en effet, prêts à créer un État indépendant et viable, et, ce faisant, nous avons conscience de nous engager dans une entreprise irréversible.

***

M. Krim : Je considère que votre exposé doit faire l'objet d'un examen approfondi et je propose de renvoyer le débat à la séance de samedi.

***

Un échange de vues a lieu sur la question des communiqués de presse.

M. Joxe : La presse devrait comprendre que nos travaux ne doivent pas être compliqués par des interprétations divergentes. Peut-être pourrions-nous dire que la séance d'aujourd'hui a été consacrée en partie à élucider certaines questions relatives aux garanties de l'autodétermination et pour le reste à engager une confrontation de nos points de vue...

M. Ahmed Francis : Nous constatons avec regret que nous avons assisté à une sorte d'intoxication de la presse dont le pessimisme a l'allure d'une mise en demeure. Nous n'avons pas intérêt à laisser planer l'équivoque sur nos discussions.

M. Joxe : Nous devons dire que nous voulons hâter nos travaux.

M. Ahmed Francis : C'est bien notre souci. Mais j'attire votre attention sur le fait que nous avons cru hier qu'une question était posée, et que nous avons en conséquence préparé notre réponse.

M. Boumendjel : Il a été question d'ajournement, de mise en vacances. Il faudrait éviter cela, puisque cela ne correspond pas à la réalité.

M. Joxe : Le meilleur moyen de démontrer que la Conférence n'a pas échoué est d'affirmer que nous travaillons.

M. Boumendjel : Cela n'est paut-être pas suffisant, car la campagne actuelle peut avoir certaines conséquences. Il faudrait insister sur l'effort constructif qui anime les uns et les autres.

M. Slimane : Sur l'effort d'objectivité.

M. Joxe : Sur l'effort de synthèse.

M. Saad Dahlab : Nous pouvons continuer comme par le passé. Il faut dire qu'un inventaire des questions a eu lieu et que nous entendons reprendre nos travaux.

M. Joxe : Que nous entendons les poursuivre selon la méthode qui a été annoncée, c'est-à-dire en accomplissant un effort de synthèse.

La séance est levée à 16 h. 40.

XII

Douzième séance

Samedi 10 juin 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 35;
Interruption à 11 h. 15 et reprise à 12 h. 25;
La séance est levée à 13 h. 30.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 35

M. Krim : À notre tour, nous devons vous donner nos impressions et nos conclusions. Nous avons examiné un certain nombre de problèmes, exploré certains de leurs aspects. Sans considérer ces travaux comme définitivement achevés, nous estimons nécessaire de faire le point.

⁂

En ce qui concerne le Sahara, nous ne pouvons que réaffirmer notre position fondamentale. L'intégrité territoriale est l'une de ces données de base sur lesquelles des responsables conscients ne peuvent transiger.

Le démembrement de l'Algérie, la négation de notre souveraineté sur les quatre cinquièmes de notre territoire sont en opposition en droit et en fait avec la doctrine de la décolonisation dont la France se réclame et se dit le porte-parole. La décolonisation n'est la décolonisation que dans la mesure où elle postule l'unité du territoire, où elle ne postule pas l'amputation du territoire. Le pays décolonisateur se doit de rétablir les droits et la souveraineté du pays colonisé.

Par ailleurs, vous avez affirmé qu'au Sahara, deux questions se posaient :

1° Celle des hommes, qui doivent toujours être maîtres de leur destin, et nous sommes bien de cet avis.

2° Celles des ressources du sous-sol.

Les hommes d'Algérie, de toute l'Algérie, forment un peuple qu'il ne saurait être question de dissocier. Il faut, bien sûr, les consulter, mais dans une seule et même consultation sur toute l'étendue de l'ensemble de son territoire. Ceci est notre position fondamentale. Songer à fractionner le peuple algérien est envisager une solution « non valable ». Nous ne saurions l'accepter, car ce serait admettre au départ que le Sahara n'est pas partie intégrante de l'Algérie.

Les ressources constituent un problème différent que nous avons dissocié de celui de la souveraineté. Vous nous dites : ces richesses sont la chance de l'Algérie, de l'Afrique, de l'Europe. Une fois le problème de la souveraineté réglé dans le cadre du principe de l'unité territoriale et de la doctrine de la décolonisation, nous accepterons la coopération avec la France et avec tous ceux qui pourront investir, exploiter, acheter les ressources du sous-sol. Les conceptions exprimées avant cette réunion sur la manière d'envisager le problème des ressources sahariennes comportent des positions constructives. C'est cela l'avenir de l'Algérie. Si nous sommes disposés à donner leur importance aux intérêts et aux investissements français, nous voulons que soit admis le caractère fondamental de notre doctrine sur la souveraineté et sur l'intégrité du territoire.

⁂

En ce qui concerne les enclaves territoriales, elles constituent un problème sur lequel seule une prospection brève a eu lieu. Il est pourtant important, car il s'agit des enclaves que la France entend conserver en Algérie. Quelles que soient la nature et l'importance des intérêts invoqués, ils ne peuvent faire échec au principe de l'intégrité de notre territoire. Le problème des bases est d'ailleurs d'un autre ordre.

⁂

La période préréférendaire, qui va du cessez-le-feu au jour du scrutin, est aussi un problème dont l'exploration n'a pas été poussée à fond. Il ne semble pas possible d'admettre l'intangibilité de la souveraineté française et de laisser à l'Administration française la gestion de l'Algérie, l'organisation et le contrôle du référendum. Si on veut que le choix soit exercé librement, il ne faut pas que le peuple algérien soit livré à une administration qui, depuis cent trente ans, a tenu en main l'appareil de la coercition puis mis en œuvre une répression brutale, et qui ne peut s'accommoder de la libre expression de toutes les opinions. Aucune garantie de technique électorale ne serait suffisante pour garantir le respect du secret et de la liberté du vote si cet appareil administratif n'était pas neutralisé.

Ces précautions sont essentielles, car l'avenir de l'Algérie doit être décidé par un vote qui ne puisse être contesté par personne.

⁂

En ce qui concerne le problème des Européens d'Algérie, je dois aussi souligner notre position.

Vous réclamez d'emblée une communauté et des garanties constitutionnelles exorbitantes du droit commun. Vous définissez cette communauté comme une construction juridique spéciale nécessaire pour protéger la minorité. Vous déclarez que si ces garanties ne sont pas octroyées, vous procéderez aux regroupements et à la partition. Il y a là une manière d'appréhender le problème et de faire peser sur nous une double menace que nous ne pouvons accepter.

Le peuple algérien, la nation algérienne ne sont plus à créer. Tout ceci n'est plus à démontrer. Les Européens, pour reprendre l'une de vos expressions, ne sont que des alluvions de l'histoire qui peuvent grossir notre peuple et l'enrichir. Pour cela, dépassant le fait colonial, nous leur offrons, au moyen d'une option librement exercée dans un cadre démocratique, la possibilité de construire avec nous l'avenir de l'Algérie.

Il ne peut être question d'inscrire dans des institutions des privilèges aboutissant à les cristalliser dans une communauté dont le devenir ne peut se concevoir qu'avec et dans le peuple algérien. C'est là un problème humain et nous le comprenons si bien que dans ce domaine, nous sommes allés loin. Aller plus loin serait risquer d'ébranler, dès le départ, les assises de l'État algérien à construire. Or, nous voulons construire un État sur des bases solides et c'est pourquoi nous voulons être clairs.

Les Européens qui deviendront Algériens ne seront l'objet d'aucune discrimination sur quelque plan que ce soit. Ceci rentre dans le cadre de l'institution d'une Algérie qui veut être prise au sérieux dans le concert des nations. Tous les particularismes seront respectés, et ceux-là même qui auront fait le choix de la citoyenneté algérienne bénéficieront des assurances compatibles avec le droit interne algérien.

Les autres, c'est-à-dire les Européens qui choisiront de devenir étrangers en Algérie, bénéficieront aussi de garanties permettant leur maintien sur le sol algérien dans le respect de la souveraineté de l'État algérien.

Tout ceci peut constituer, en vérité, un ensemble de garanties de sauvegarde. Dans l'esprit de la délégation algérienne, ces garanties de sauvegarde sont justement une sauvegarde. La République algérienne sera démocratique et sociale. Nous n'avons cessé de le proclamer. Notre réponse sur ce point ne semble pas avoir donné satisfaction à la délégation française. Pourtant, en vérité, les particularismes ne sauraient déborder, démembrer la loi et l'État algérien. C'est parce que nous entendons être à la hauteur de nos responsabilités que nous nous exprimons ainsi.

⁂

Une certaine inquiétude s'est manifestée en ce qui concerne les biens légitimement acquis. N'oublions pas que l'État algérien ne pourra se construire que dans la mesure où les structures du régime colonial seront remises en question. Nous sommes contre l'anarchie et pour le respect du droit de propriété individuelle. Mais le paysan algérien a été dépossédé de sa terre et une réforme agraire est nécessaire. Cette réforme se fera sans discrimination. Elle ne suppose pas la négation automatique de toutes les mutations opérées au cours d'un siècle de colonisation. Mais ce problème délicat ne peut, par une vaine habileté tactique, être laissé dans l'ombre. C'est si vrai qu'en pleine guerre, une réforme agraire a été envisagée par les autorités françaises que rien ne préparait pourtant à ces conceptions novatrices.

⁂

Après cet inventaire sommaire et provisoire, nous devons revenir à l'examen d'une difficulté sur laquelle nous avons eu l'occasion de nous expliquer.

Dans le cadre de l'autodétermination, nous avons accepté une exploration de problèmes qui souvent, mettaient en cause le sort de l'Algérie future. C'est parce que nous

sommes soucieux des problèmes humains et comptables des problèmes de l'avenir que nous restons toujours disponibles pour une telle exploration. C'est dans un tel cadre, et exclusivement dans ce cadre, vous l'avez précisé et nous en avons convenu, que nous avons été appelés à donner des indications précises sur les garanties à donner aux Européens d'Algérie.

Notre effort n'a pas été apprécié à sa juste valeur et vous avez estimé que ces garanties étaient insuffisantes. Vous avez exprimé une déception qui a suscité chez nous de l'étonnement. Ainsi, la délégation française souhaiterait d'un côté que des garanties soient données aux Européens de telle sorte que l'avenir de l'État algérien serait engagé, et estime d'un autre côté que le soin de décider de cet avenir appartient au peuple algérien qui doit s'autodéterminer. Or, ceci revient justement à nous refuser la qualité de représentant de ce peuple et la capacité de l'engager. Il y a là une contradiction à résoudre.

Nous posons donc une question d'importance capitale : comment votre délégation entend-elle concilier son souci de demander au seul peuple algérien de décider de l'avenir de l'Algérie et nous demander de consentir des enclaves territoriales en toute souveraineté ? A quel titre pourrions-nous vous les consentir ?

Nous ne comprenons pas également comment l'option association pourrait être proposée au peuple algérien avant que son indépendance ait été reconnue. Comment pourriez-vous en discuter valablement avec nous ?

Comment, à l'inverse, ainsi limités dans notre qualité, pourrions-nous prendre un engagement et des responsabilités qui relèvent d'un gouvernement ? La délégation algérienne n'est pas là pour définir uniquement les garanties techniques de l'autodétermination, explorer certains problèmes d'avenir et signer un accord sur le cessez-le-feu. Elle est là pour élaborer le règlement définitif du problème algérien, mais ce règlement ne saurait s'inscrire dans les perspectives envisagées par la délégation française.

Comment concevoir une Algérie amputée de ses quatre cinquièmes et d'enclaves territoriales relevant de la souveraineté française, menacée de transfert de population et d'une partition territoriale, et, en outre, une Algérie dont le peuple serait désintégré en communautés opposées ? Croyez-vous que c'est cela la décolonisation, que c'est pour aboutir à ces solutions que le peuple algérien s'est battu sept ans, qu'il a consenti tant de sacrifices pour arriver à la construction d'un État qui ne remplisse aucune des conditions requises pour exister et pour durer ?

La seule solution réaliste, qui tienne compte de toutes les réalités, de toutes les données affectives et humaines, les seules qui soient définitives dans le cadre d'une décolonisation réelle et d'une coopération fructueuse, est une solution qui doit respecter l'intégrité de notre territoire et la souveraineté du peuple algérien.

***

Nous avons réfléchi. Nous vous demandons de réfléchir sérieusement avec nous. Ce problème mérite que nous nous élevions au-dessus des contingences et des susceptibilités pour ne plus voir que les intérêts supérieurs de nos deux peuples et de la paix.

Après un échange de vues, la séance est suspendue à 11 h. 15.

***

La séance est reprise à 12 h. 25

M. Joxe : Nous avons examiné votre déclaration avec soin, avec attention, longuement, très longuement.

J'ai bien pris note de ce que votre exposé a été qualifié de sommaire et de provisoire. Ma réponse non plus ne sera pas complète, mais portera essentiellement sur certains points précis.

*
**

En ce qui concerne la sanction des entretiens que nous avons ensemble et le problème de votre représentativité, vous croyez voir une contradiction dans notre position alors qu'il n'y en a pas.

Nous sommes le gouvernement de la République française et nous gouvernons l'Algérie. Vous estimez être un gouvernement et nous estimons que vous êtes un parti important et des combattants. Quelle que soit la qualité que nous vous donnons, et quel que soit votre sentiment à ce sujet, il reste que les uns et les autres nous pouvons et devons avoir un programme. En effet, un gouvernement doit avoir un programme; un parti aussi doit avoir un programme.

Les populations algériennes doivent se prononcer en toute connaissance de cause. Nous admettons l'indépendance comme issue de l'entreprise dans laquelle nous nous sommes engagés, mais il faut pour que celle-ci soit menée à bien que chaque homme, à titre individuel, sache où il va, donc que les questions posées aux électeurs soient claires, assorties de déclarations et de commentaires.

De toutes façons, nous aurons à soumettre aux citoyens des treize départements d'Algérie l'option de l'association. Vous dites qu'il n'est pas possible de parler d'association sans que l'indépendance ait été préablement acquise. Pour nous, elle est une option que nous envisageons de présenter avec vous ou sans vous et que nous nous proposons d'expliquer.

Nous avons dit que nous ferions l'autodétermination et nous sommes prêts à la faire à tout moment, à la faire avec vous en concluant une convention sur le cessez-le-feu et en essayant de tomber d'accord sur le règlement de l'autodétermination. C'est si vrai que nous avons même envisagé l'hypothèse où nous devrions même nous limiter à un accord sur ces conditions de l'autodétermination.

Vous dites d'un côté attendre du choix du peuple algérien une solution aux problèmes pendants de ce pays et, d'un autre côté, être venus ici pour procéder à un règlement général de ces problèmes. Je ne comprends pas bien votre position. Devons-nous en déduire que vous récusez l'autodétermination, que vous y renoncez, et que vous entendez vous substituer au mécanisme de l'autodétermination, au choix des populations ?

Ce n'est pas montrer trop de subtilité que de vouloir obtenir des réponses aux questions ainsi posées par votre déclaration.

*
**

En ce qui concerne le Sahara, vous nous avez dit que nous réduisions l'Algérie au cinquième de ses dimensions et que le pays ex-colonisateur devait rétablir le pays ex-colonisé dans ses droits. À quelle référence faites-vous allusion, quel critère utilisez-vous ?

Rétablir le pays ex-colonisé dans ses droit serait, à la lettre, oublier tout ce qui a été fait, revenir à la situation de 1830. Or, les 13 départements algériens actuels sont deux fois plus étendus que l'Algérie de 1830. Ses droits sur le Sahara étaient exactement nuls.

Vous nous avez dit : il faut décoloniser. Mais je croyais vous avoir dit que nous décolonisons partout et que nous sommes décidés à continuer à le faire. Nous décolonisons le Sahara, mais nous voulons que les ressources sahariennes contribuent au développement d'une vaste partie de l'Afrique et notamment à celui des pays riverains de l'Algérie, quelle que soit sa forme, et au progrès des populations qui habitent le Sahara lui-même.

Quand vous déclarez vouloir que le Sahara revienne à l'Algérie et que son exploitation soit assurée avec le concours des pays qui peuvent investir, exploiter et acheter, c'est-à-dire avec les pays qui en ont les moyens, vous excluez les riverains.

Je veux seulement penser que je me suis trompé dans mon interprétation.

⁂

En ce qui concerne la période préréférendaire, je voudrais apporter quelques précisions et surtout vous poser quelques questions.

Vous nous avez dit que le 16 septembre [1], le président de la République, par sa déclaration, avait créé un *vacuum* dans la souveraineté. C'est là un point très contestable en droit international. Nous répondons que nous restons souverains jusqu'au transfert des compétences qui suivra l'autodétermination.

Mais nous sommes prêts à discuter de toutes les garanties avec toutes les forces politiques pour qu'un référendum sincère et loyal puisse être organisé.

Vous n'imaginez pas à quel point nous y tenons.

L'association au gouvernement de l'Algérie dépend du mécanisme de garantie et de contrôle qui sera mis en place. Mais si nous voulons que l'administration de l'Algérie soit transformée, cela exige un accord politique fondamental entre toutes les parties intéressées, c'est-à-dire un programme portant non seulement sur les méthodes, mais aussi sur certains objectifs politiques et, jusqu'ici, je n'ai rien vu se dégager en ce sens.

⁂

En ce qui concerne les bases, notre position est qu'elles sont nécessaires à notre défense. Vous avez admis cette idée. Mais notre propre défense est seule en cause et nous ajoutons que nous n'entendons pas que l'Algérie soit impliquée à aucun degré dans nos engagements internationaux, qu'il s'agisse de nos engagements traditionnels de politique extérieure ou des traités que nous avons passés avec des pays amis qui viennent d'accéder à l'indépendance. Nous n'entendons pas que l'Algérie soit soumise à des obligations militaires auxquelles elle n'aurait pas consenti elle-même. Cette position cadre bien avec le respect de l'indépendance de l'État algérien.

⁂

En ce qui concerne l'avenir, c'est-à-dire les rapports entre ces deux « familles »qui constituent l'Algérie, vous reconnaissez l'importance des questions que pose la population européenne et vous avez rappelé que je considérais les Européens d'Algérie comme des alluvions de l'histoire. Je veux vous rappeler que les alluvions de l'histoire sont immenses et que c'est là un problème humain.

Vous dites que l'Algérie que vous envisagez sera menacée de partition. Cela m'a profondément étonné, car nous passons notre temps à vous dire qu'il faut éviter la partition. Elle est la solution la moins bonne de toutes. La partition signifie le partage, elle entraîne les regroupements. Les garanties que nous estimons nécessaires doivent au contraire permettre d'éviter le partage, de conjurer le risque des regroupements et d'une division du pays. En effet, si nous cherchons une solution constructive, celle-ci ne peut être une solution de division.

Les garanties que nous estimons indispensables consistent seulement à transposer dans une réalité algérienne originale, à laquelle il faut spécifiquement porter attention, l'application de principes admis en droit commun international pour la protection des minorités. Le risque n'est donc pas de notre côté.

S'en remettre à la discrétion d'une majorité politique pour définir l'avenir est une position très dangereuse. On peut se demander si en refusant d'être plus clairs, vous n'aboutirez pas à ce résultat que ceux-là mêmes que vous voulez retenir s'en iront. Si vous voulez qu'ils restent, il faut leur dire à quelle condition ils le pourront.

[1] Sur la déclaration du général de Gaulle du 16 septembre 1959, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 132 (note).

*
**

À la fin de votre déclaration, vous avez déclaré souhaiter le rétablissement de la paix. Je regrette que vous n'ayez présenté aucune indication pratique sur la manière de la rétablir. Elle est essentielle pour que notre rencontre se poursuive. C'est ce que les populations attendent de nous.

*
**

Je me réserve, le cas échéant, de revenir sur ce texte. Je vous demande de prendre le temps de réfléchir comme nous allons le prendre aussi. Je crois en effet qu'il faut que nous nous donnions un premier temps pour la réflexion qui n'a jamais été plus indispensable.

*
**

M. Ahmed Francis : Je voudrais présenter quelques observations.

Vous vous êtes demandé si nous n'en étions pas venus à récuser l'autodétermination, à y renoncer. Je veux vous apporter une précision à ce sujet afin qu'il n'y ait pas de malentendu : nous sommes venus ici après un accord annoncé publiquement dont l'objet était de discuter des conditions de l'autodétermination. C'est le sens qui a été donné aux communiqués publiés simultanément par le gouvernement français et par le gouvernement algérien le 30 mars dernier [1]. Nous sommes bien ici pour discuter des garanties de l'autodétermination et, sur ce point, il ne peut y avoir aucun malentendu.

Si cette question a été posée, c'est parce que nos discussions nous ont semblé s'écarter de ce cadre pour déborder sur celui du devenir algérien. C'est là la raison des précisions que nous avons demandées. Nous voulons savoir ce que nous sommes à vos yeux, non parce que nous avons renoncé au recours à l'autodétermination, mais parce que la délégation française nous paraît mélanger deux sujets.

Quand vous nous avez demandé d'indiquer les garanties que nous accorderions aux Européens, nous vous avons énoncé certaines des garanties de principe que pourrait reconnaître la République algérienne. Mais s'il s'agit de définir des garanties engageant l'avenir du pays, nous répondons que nous n'avons justement pas qualité pour l'engager.

La représentativité que nous confère notre peuple et la reconnaissance de certains pays nous suffisent. Nous ne sommes pas venus ici demander votre reconnaissance. Mais quand vous nous demandez d'engager notre pays, nous sommes en droit de vous demander en réponse à quel titre nous pourrions le faire.

M. Joxe : Il n'est pas exclu que nous ayons des idées sur tous les sujets. Ainsi, vous pouvez nous déclarer que nous sommes contestables en tant que souverains de l'Algérie et pourtant, nous vous précisions ce que nous entendons faire dans ce pays.

M. Krim : Je voudrais éclairer un point. Il y a une guerre en Algérie et nous nous sommes rencontrés pour parvenir à la paix. Nous estimons que celle-ci exige le règlement définitif de la situation qui existe actuellement en Algérie. Nous sommes venus ici pour obtenir des garanties sérieuses, permettant au peuple algérien de s'exprimer librement, parce que nous avons vécu l'expérience des élections en Algérie et que nous savons que ces garanties sont nécessaires. Le gouvernement algérien se doit de les obtenir et nous sommes venus ici pour discuter des conditions qui permettront à notre peuple de s'exprimer librement.

[1] Voir ci-dessus le n° 168 (note).

La première question est donc, dans le cadre des garanties de l'autodétermination, de savoir quel sera le champ territorial d'application de celle-ci. Par contre, si nous devons discuter de l'avenir de l'Algérie, nous devons savoir à quel titre. Si nous avons parlé de règlement définitif, c'est dans le seul but de mettre fin à la guerre d'Algérie.

M. Joxe : Un règlement définitf doit consister à définir les moyens qui permettront de rétablir la paix en Algérie par la voie de l'autodétermination.

Je ne crois pas que nous puissions aujourd'hui aller beaucoup plus loin dans nos investigations. Nous pourrions nous donner maintenant un temps de réflexion plus large, et peut-être nous réunir mardi.

Cette proposition est acceptée.

La prochaine séance est fixée au mardi 13 juin à 10 h. 30.

La séance est levée à 13 h. 30.

XIII

Treizième séance
Mardi 13 juin 1961

Matin : Ouverture de la séance à 10 h. 30;
Interruptions de 10 h 45 à 12 h. et de 12 h. 15 à 12 h. 40;
La séance est suspendue à 12 h. 50.

Après-midi : Ouverture de la séance à 15 h.;
La séance est levée à 15 h. 45.

Étaient présents :

Délégation du Gouvernement :

MM. Joxe,
Roland Cadet,
Général Simon,
MM. Tricot,
de Leusse,
Colonel de Pazzis,
MM. Labouret,
Chayet,
Thibaud,
Roland-Billecart,
Salusse.

Délégation du F.L.N. :

MM. Belkacem Krim,
Ahmed Francis,
Saad Dahlab,
Ahmed Boumendjel,
Ben Yahia,
Slimane,
Ali Mendjel,
Taieb Boulahrouf.

La séance est ouverte à 10 h. 30

M. Joxe : Nous avons entendu la dernière fois [1] un exposé de votre délégation et il nous est apparu tout à fait négatif. Nous vous avons répondu. Avez-vous quelque chose à ajouter aujourd'hui ?

M. Krim : Nous avons répondu à deux de vos questions. Nous n'avons non plus rien à ajouter.

M. Joxe : Voici trois semaines que nous nous réunissons. Nous n'en sommes pas à considérer qu'en trois semaines, il est possible de régler un problème de l'ampleur de celui qui nous occupe, puisqu'il porte sur le rétablissement de la paix et l'avenir des

[1] Le 10 juin : voir ci-dessus, p. 877 et suiv.

hommes. J'ai pourtant l'impression que nous sommes maintenant dans une situation qui ressemble un peu à une impasse, car notre désaccord porte sur un certain nombre de points essentiels :

1° Le premier de nos désaccords vient de ce que, pour nous, il n'y a pas d'Algérie, il risque de ne pas y avoir d'Algérie viable et solide, si des rapports confiants ne s'établissent pas entre les hommes qui la composent.

À cela vous répondez, d'une part, que nous voulons organiser le partage, la scission, et, d'autre part, que si cette question ne vous échappe pas, vous la règlerez plus tard.

À notre avis, il ne suffit pas de dire qu'on avisera, mais il faut expliquer comment on avisera. Même si nous avions confiance dans l'avenir, les populations risqueraient d'être d'un avis contraire. Or, cette idée qu'il s'agit de fonder solidement la vie de l'Algérie future a été comprise dans les exposés de votre délégation ou par vos déclarations de presse comme une volonté d'organiser le désordre.

2° Le second de nos désaccords provient de la question du Sahara. La différence essentielle entre nous provient de ce que nous n'abordons pas le problème de la même façon.

En matière de décolonisation, nous avons des états de service réels et le principe que nous avons posé pour permettre la décolonisation de l'Afrique demeure valable : il est celui de la liberté d'expression des peuples qui composent l'Afrique, il implique que les populations aient toujours le dernier mot sur leur avenir. Ce principe vaut tout spécialement pour le Sahara, dont les ressources qui viennent d'être découvertes et mises en valeur sont mises par nous à la disposition de l'Afrique. Cette dernière formule est l'expression même de notre volonté et, bien sûr, nous mettons d'abord ces richesses, parmi les autres pays d'Afrique, à la disposition de l'Algérie.

Votre position est que le Sahara fait partie des territoires que vous voulez obtenir, que vous êtes prêts à passer avec la France un accord sur les questions d'exploitation. Mais pour le reste, nous demeurons dans l'incertitude.

3° Un troisième point de désaccord résulte de ce que, pendant cette négociation, nous avons pris des mesures unilatérales que nous n'entendons pas considérer comme exemplaires ou comme suffisantes, mais qui ont démontré de notre part une bonne volonté certaine et même notre volonté tout court de parvenir au rétablissement de la paix. Or, ce qui est décevant est que le nombre des attentats et des embuscades ne s'est pas stabilisé; il a même augmenté et a atteint beaucoup d'innocents.

La difficulté de notre conversation provient de ce que vous nous opposez vos buts de guerre, alors que nous sommes ici pour rechercher la paix. Nous cherchons — quant à nous — à être fidèles à nos propositions, et d'abord à celle de l'autodétermination qui n'est qu'une des formes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous restons ainsi fidèles aux principes démocratiques qui veulent que le pouvoir émane du peuple lui-même, que l'Algérie doive se faire avec les Algériens, avec tous les Algériens. C'est là notre idée directrice.

Au point où nous en sommes, devant les difficultés qui sont les nôtres, un temps de réflexion s'impose pour savoir comment reprendre notre travail. Il sera salutaire aux uns et aux autres. C'est une méthode qui a souvent donné d'heureux résultats. Nous pourrions en effet nous donner un temps pour approfondir davantage les problèmes et rechercher si, derrière les principes, il nous serait possible d'arriver à traiter les questions concrètes.

Je n'ai pas d'idée arrêtée sur la procédure à suivre, sur les méthodes à adopter lors de la reprise de nos travaux. Peut-être dans certaines réunions techniques, à l'intérieur de groupes restreints, pourrait-on arriver à cerner davantage les problèmes et ces études techniques, après la reprise, pourraient nous aider dans notre recherche d'une solution.

Cette question mérite que nous réfléchissions quelque temps, tout en laissant ici des membres de nos délégations de telle façon que le contact soit assuré et que nous sachions à quel moment reprendre nos réunions.

Je suis prêt à envisager avec vous les modalités pratiques de cette reprise.

La séance est suspendue à 10 h. 45 à la demande de la délégation du F.L.N.

***

La séance est reprise à 12 heures

M. Krim : Vous avez bien voulu nous saisir d'une proposition qui a retenu toute notre attention. Nous vous donnons ici nos premières réactions que nous nous réservons de compléter, le cas échéant.

Vous nous avez demandé de prendre un délai de réflexion pendant lequel des commissions techniques auraient à examiner si, derrière les oppositions de principe, il est possible de régler des problèmes concrets. Présentée ainsi, votre proposition nous suggère deux questions :

1° Quel doit être à votre avis ce délai de réflexion ?

2° Comment concevez-vous ces commissions ? Seront-elles composées de membres des deux délégations ou de techniciens choisis en dehors des deux délégations ?

Nous sommes pour la continuation de la Conférence telle qu'elle a siégé jusqu'ici, car nous sommes persuadés que seules les délégations peuvent faire avancer les travaux que nous poursuivons.

Il va sans dire que nous nous réservons la possibilité de compléter ces brèves observations.

M. Tricot : Après les exposés-inventaires de la fin de la semaine dernière, je ne vois pas de quoi nous pourrions parler aujourd'hui ou les jours suivants sans nous accorder un délai de réflexion. En effet, pour déterminer s'il y a des domaines sur lesquels certaines perspectives communes peuvent être dégagées, il est nécessaire de réfléchir et d'examiner s'il est possible d'aboutir à un accord même partiel.

M. Joxe : Il me semble y avoir une confusion sur le sens de mes déclarations. J'ai dit qu'un délai de réflexion me paraissait nécessaire pour que nous puissions sortir de la situation où nous sommes, et en particulier arrêter les thèmes de travail des commissions techniques qui seront constituées après la reprise de nos travaux. Notre réflexion doit donc être entière et porter aussi bien sur les sujets que sur les méthodes de notre travail.

M. Tricot : Si nous devons poursuivre nos travaux, il faut que nous puissions déterminer les sujets sur lesquels il nous sera possible de nous entretenir utilement dans l'avenir, et il nous faut réfléchir aux domaines sur lesquels il nous sera possible de mettre les techniciens au travail. Le contact entre les techniciens nous fera alors connaître si, malgré l'opposition des principes, il est possible de se mettre d'accord sur des réalités concrètes.

M. Krim : Quelle est, à votre avis, la durée du délai de réflexion ?

M. Joxe : Je crois qu'il nous faut dans une certaine mesure reconstruire les travaux qui viennent d'être faits. Nous pourrions nous accorder un délai de dix à quinze jours pour que nous puissions nous livrer à cet examen et reprendre contact entre nous.

M. Krim : La reprise se situerait-elle à l'échelon des commissions ou à l'échelon des délégations ?

M. Joxe : À l'échelon des délégations, car elles sont seules maîtresses de leur travail.

M. Ben Yahia : Envisagez-vous au cours de ce délai de quinze jours de constituer des commissions ?

M. Joxe : Je crois qu'il nous faut réfléchir sur les sujets et sur les méthodes de notre travail. Nous resterons ici : les délégations continueront à y être représentées, qu'il s'agisse d'Évian ou d'ailleurs. Des membres de nos délégations pourront demeurer dans les environs et être prêts à reprendre le contact. Cette réflexion pourrait durer, par conséquent, de dix à quinze jours, jusqu'à la fin du mois...

M. Ahmed Francis : Pendant ce délai, des rencontres auront-elles lieu ?

M. Joxe : Oui, si elles sont nécessaires.

M. Boumendjel : Quand auront-elles lieu ?

M. Joxe : Quand nous aurons vu s'il est nécessaire de changer de méthodes ou d'aborder certains problèmes.

M. Ahmed Francis : Ce changement sera-t-il arrêté au cours d'une nouvelle réunion de la délégation ou à l'occasion de contacts restreints ?

M. Joxe : Les contacts resteront possibles à tout moment. Mais une nouvelle réunion demande un temps de réflexion...

M. Ben Yahia : La date de cette nouvelle réunion sera-t-elle fixée dès maintenant ?

M. Joxe : Nous pourrions nous donner un délai.

M. Boumendjel : Comment le fonctionnement de notre réunion sera-t-il assuré pendant ce délai ? Comment nos contacts seront-ils organisés ? Comment, pendant ces quinze jours, pourrons-nous travailler ? Même avec des délégations restreintes à deux ou trois membres ?

M. Joxe : Ce sont là des questions d'organisations matérielle. Je propose que, comme il nous sera impossible de rester à Évian après le 20 juin, quelqu'un y demeure jusqu'au 20, puis que si le délai se prolonge au-delà du 20, nous prenions comme point de rencontre la sous-préfecture de Saint-Julien.

M. Boumendjel : Les questions matérielles importent peu. Par contre, il nous faut savoir à quel moment nous allons nous réunir. Si nous nous séparons aujourd'hui, nous allons décider de prendre un délai de réflexion mais aussi de rester en contact. Nous annoncerons ces mesures à l'opinion, car je crois qu'il est important de lui démontrer que le contact est maintenu. Or, si deux ou trois membres de chaque délégation restent ici de part et d'autre, comment, alors qu'ils n'auront pas de pouvoir d'initiative, pourront-ils éprouver le besoin de se rencontrer ?

M. Joxe : Ils pourront se rencontrer à tout moment dès lors qu'ils auront des communications à se faire, des suggestions à se transmettre. Je crois qu'il faut mettre de la souplesse dans notre travail.

M. Ahmed Francis : Il nous faudrait surtout organiser la procédure de ces rencontres.

M. Krim : Après ces éclaircissements, je vous demande cinq minutes de suspension.

La séance est suspendue à 12 h. 15.

***

La séance est reprise à 12 h. 40

M. Krim : Nous avons examiné de nouveau votre proposition et elle soulève un problème important. Il y va de l'avenir de notre conférence. Nous vous proposons de prendre un petit délai de réflexion et de renvoyer notre réunion à jeudi matin pour qu'il nous soit possible de vous donner une réponse définitive.

M. Joxe : Je dois assister au Conseil des ministres jeudi.

M. Krim : Nous vous proposons alors demain après-midi ou vendredi car, de toute façon, il nous faut un temps de réflexion.

***

M. Joxe demande à M. Krim s'il a l'intention de déjeuner à Evian et, sur sa réponse affirmative, il est convenu que la séance sera reprise dans l'après-midi à 15 heures.

***

La séance est reprise à 15 heures

M. Joxe : J'ai réfléchi à ce que nous disions ce matin. La solution que j'ai proposée est la meilleure, car elle nous donne le temps de réfléchir sur la façon de reprendre le travail et d'améliorer nos méthodes. Dans l'état actuel des choses, je ne suis pas sûr que cela soit très utile de continuer à discuter sans avoir eu le temps de cette réflexion.

Il y aura toujours quelqu'un ici et à tout moment, le contact pourra être repris pour savoir à quelles conditions il sera possible de nous réunir, étant bien entendu que ce contact pourra être repris par l'un aussi bien que par l'autre.

M. Krim : Dans notre esprit, nous pensions vous soumettre nos suggestions, notre façon de voir. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé un temps de réflexion de vingt-quatre heures ou de quarante-huit heures.

M. Boumendjel : C'est dans le cadre de vos propositions que nous avons demandé que la séance soit renvoyée : il s'agit donc d'un délai de réflexion concernant vos propositions, et il n'a rien de dilatoire. Peut-être est-il possible d'arriver à une contre-proposition dans le cadre de ce délai de discussion ?

M. Joxe : Vous pouvez nous envoyer une proposition, elle sera étudiée.

M. Boumendjel : Notre contre-proposition n'avait rien de négatif.

M. Joxe : Voulez-vous me la faire parvenir ?

M. Boumendjel : Nous aurions voulu vous la communiquer dans le cadre de cette conférence, car cela a une autre signification qu'une communication par un émissaire.

M. Joxe : Vous ne me trouverez fermé à aucune espèce de proposition, quelle qu'elle soit. Toutes les voies sont ouvertes.

M. Boumendjel : Il nous faudrait au moins envisager une limite.

M. Joxe : Un délai plutôt qu'une limite. Je vous ai proposé un délai de dix à quinze jours.

M. Boumendjel : C'est très vague, c'est une espèce de marge.

M. Joxe : Pourquoi ?

M. Ahmed Francis : Allons-nous nous séparer sans fixer de date ?

M. Joxe : On pourrait dire que nous fixerons d'un commun accord une date dans un certain délai, que nous avons procédé à un vaste échange de vues, qu'un temps de réflexion nous paraît s'imposer...

M. Boumendjel : Non pas nous, mais « me » ...

M. Joxe : ... Me paraît ... que ce temps de réflexion pourrait être d'une certaine durée — on a envisagé une quinzaine —. Les délégations resteraient en contact. S'il était possible de mettre au point à la fois les sujets de travail et les méthodes permettant de les aborder, les conversations pourraient reprendre plus facilement ensuite.

M. Ahmed Francis : Le temps de réflexion que vous proposez ne vous paraît-il pas «assez long » ?

M. Joxe : Trop long ? — Non, si nous voulons nous livrer à une réflexion sérieuse.

M. Ahmed Francis : Une semaine suffirait pour nous permettre de reprendre et d'aboutir à un résultat. L'opinion publique nous regarde. Quinze jours pourraient donner lieu à interprétation.

M. Boumendjel : D'autant que vous aviez dit ce matin de 10 à 15.

M. Joxe : Vous en êtes à 8.

M. Boumendjel : Quinze nous apparaissaient comme une limite.

M. Joxe : Il me paraît nécessaire de ne pas tomber sur une date trop précise.

M. Krim : Nous vous avions demandé vingt-quatre heures pour vous fournir une réponse. Puisque vous revenez à votre proposition, c'est-à-dire un délai de quinze jours ou plus, si vous n'avez rien à ajouter à celle-ci, la délégation algérienne en prend acte.

M. Joxe : Dix à quinze jours constituent un ordre de grandeur.

M. Boumendjel : Sans fixation de date précise ? L'effet produit par un trop long délai sera déplorable.

Je demande à la délégation française de prendre acte de ce que notre première demande d'un délai de vingt-quatre heures visait à nous permettre de formuler des propositions concrètes et positives en réponses à votre proposition, et de prendre acte aussi que la délégation algérienne estime que le délai de dix à quinze jours que vous proposez est très vague et trop long.

Le fait de ne pas fixer de date peut donner lieu à toutes sortes d'interprétations.

M. Joxe : Nous fixerons la date d'un commun accord.

M. Boumendjel : Selon que nous dirons : la prochaine réunion aura lieu à telle date ou la date de la prochaine réunion sera fixée dans les quinze jours qui viennent, vous savez que l'effet sera différent.

M. Joxe : Nous devons nous donner un délai pour travailler, pour examiner s'il est possible de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes.

M. Boumendjel : C'est la manière de raccrocher l'affaire qui importe.

M. Joxe : La manière de raccrocher l'affaire est de pas interrompre les contacts.

M. Boumendjel : Nous vous demandons de prendre acte de ce que nous avons demandé vingt-quatre heures pour formuler des propositions concrètes.

Nous prenons acte de ce que vous ne voulez pas retenir ni notre proposition de préciser la date de notre prochaine réunion, ni notre observation sur le caractère excessif du délai que vous proposez.

M. Joxe : Si demain vous nous envoyez un projet permettant de reprendre les travaux, nous serons enchantés de le recevoir.

M. Boumendjel : Je ne peux malheureusement pas le faire tout de suite. S'il ne tenait qu'à moi, je le ferais.

M. Tricot : J'ai été frappé par ce qu'a dit M. Boumendjel, à savoir que la date de la prochaine réunion serait fixée dans un délai de dix à quinze jours. En fait, c'est la prochaine réunion qui doit avoir lieu dans un délai de dix à quinze jours.

M. Boumendjel : Les nuances de formulation ne changent pas la situation. Si aucune date n'est précisée aujourd'hui, il ne pourra s'agir, compte tenu de la manière dont la procédure se présente, que de fixer une date au cours de ces quinze jours que vous envisagez, et le premier contact peut très bien n'avoir lieu qu'au douzième jour, par exemple...

M. Joxe : Si vous avez une communication nouvelle à nous faire, vous pouvez la faire. Nous ne pouvons pas rester en face pour nous répéter toujours la même chose.

M. Boumendjel : Je ne suis pas de votre avis, et vous étiez d'un avis différent au début de cette conférence.

M. Joxe : Ce n'est pas cela, car la méthode de travail que je propose n'empêche pas le maintien des contacts.

M. Boumendjel : Nous sommes favorables au maintien de la Conférence dans la forme où elle s'est déroulée jusqu'ici, même si nous devions nous regarder encore face à face sans rien nous dire de très sérieux.

M. Joxe : Votre proposition n'es pas très positive.

M. Boumendjel : Le positif peut résulter quelquefois d'un négatif qui se prolonge.

M. Joxe : J'ai dit que des membres de la délégation resteraient à Évian. Après le 20, le siège de la Conférence ne pourra plus se tenir à Évian, mais les contacts pourront être maintenus par l'intermédiaire de la sous-préfecture de Saint-Julien.

La séance est levée à 15 h. 45[1].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

287

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Washington, Londres, Bonn, Moscou.

T. nos 9252 à 9256; 8249 à 8253; 2667 à 2671; 4587 à 4591. *Paris, 14 juin 1961, 20 h. 30.*

L'aide-mémoire remis à Vienne par M. Khrouchtchev à M. Kennedy le 3 juin 1961 reprend dans leurs grandes lignes les thèses déjà exposées par le gouvernement soviétique (note du 27 novembre 1958 aux trois puissances occidentales et à la République fédérale d'Allemagne, documents soumis par M. Gromyko lors de la conférence de Genève de 1959, mémoranda remis au général de Gaulle le 16 août 1959 et le 9 mai 1960, mémorandum de M. Smirnov à M. Ollenhauer du 18 janvier 1960, mémorandum de M. Khrouchtchev à M. Adenauer du 17 février 1961 [2]).

[1] À l'issue de cette dernière session, chacun de son côté, MM. Louis Joxe et Redha Malek tenaient une conférence de presse pour justifier l'attitude de leurs délégations. Le lendemain 14 juin, tandis que la plupart des membres de la délégation française regagnaient Paris avec M. Joxe, une « permanence » restait assurée à Évian par MM. de Leusse et Labouret. Au cours d'une conférence de presse, M. Belkacem Krim affirmait son souci de ne rien dire qui pût nuire à la reprise de la négociation : « Il ne faut pas insulter l'avenir ». Il présentait son interprétation de l'échec de la Conférence. Selon lui, la délégation algérienne était venue à Evian pour discuter des conditions de l'autodétermination. Or, la délégation française avait constamment cherché « à déborder l'autodétermination pour déboucher sur l'avenir de l'Algérie »; ses interlocuteurs n'avaient pas cependant refusé d'examiner les problèmes intéressant cet avenir. Ceci dit, « le gouvernement algérien ne conclura(it) des accords d'association ou de coopération qu'après avoir accédé à l'indépendance ».

[2] Notes du 27 novembre 1958 : *D.D.F.,* 1958-II, nos 372, 373. Conférence de Genève 1959 (notes soviétiques du 10 janvier et du 2 mars) : *Année politique 1959,* p. 299 et 335; *D.D.F.,* 1959-I, n° 19. Première phase de la conférence de Genève (11 mai - 19 juin 1959) : exposé de Gromyko sur le plan soviétique complétant les notes des 10 janvier et du 2 mars, *Année politique 1959,* p. 398; *D.D.F.,* 1959-I, n° 279 *bis* et annexe II, *Procès-verbaux des séances plénières,* p. 355-365. Aide-mémoire soviétique du 16 août 1959, *D.D.F.,* 1959-II, n° 74. 9 mai 1960 : mémorandum soviétique remis au général de Gaulle par l'ambassadeur Vinogradov (l'avion américain de type U2 avait été abattu le 1er mai) : *D.D.F.,* 1960-I, n° 204. Mémorandum soviétique remis le 18 janvier 1960 à Ollenhauer, président du parti démocrate-socialiste de la R.F.A., publié le 19 février par l'ambassade d'U.R.S.S. à Bonn : sur ce document, *Année politique 1960,* p. 407; *D.D.F.,* 1960-I, p. 607, note 3. Pour le mémorandum de Khrouchtchev à Adenauer du 17 février 1961, voir ci-dessus les nos 85, 94 (note) et le télégramme pour Moscou n° 2082, du 10 mars 1961, non retenu (commentaires du Département).

I. *Argumentation de l'aide-mémoire.*

Le but recherché est de signer avec l'Allemagne un traité de paix qui consacrerait la situation actuelle en Europe (l'existence de deux États allemands), assurerait l'inviolabilité des frontières présentes (Elbe et Oder-Neisse) et ferait de Berlin-Ouest une ville libre démilitarisée. Au cas où l'Occident s'y refuserait, l'U.R.S.S. signerait un traité de paix séparé avec la « République démocratique allemande ».

Si l'Occident participait à la Conférence de la paix, qui devrait être dès à présent convoquée, l'U.R.S.S. « n'exigerait » pas la reconnaissance de la République démocratique allemande et ne « demanderait » pas le retrait immédiat de la République fédérale de l'O.T.A.N. Les quatre puissances signeraient le traité avec les deux États allemands ou l'un d'entre eux, à leur discrétion.

Berlin-Ouest perdrait son régime actuel et les activités subversives y seraient prohibées. La ville pourrait décider librement de sa structure sociale et maintenir ses contacts avec le monde extérieur, les « droits souverains » de la « République démocratique allemande » étant toutefois respectés (accès). Des contingents militaires des quatre puissances, y compris l'U.R.S.S., garantiraient ce statut; des neutres pourraient s'y adjoindre, sous l'égide de l'O.N.U.

II. *Commentaires généraux.*

Ces propositions n'apportent rien de nouveau, si ce n'est certaines imprécisions dans les détails : par exemple, l'aide-mémoire est assez vague sur ce que seraient le statut de Berlin-Ouest et spécialement les garanties destinées à le préserver de toute ingérence extérieure. M. Khrouchtchev pourrait toujours faire valoir que celles-ci ne s'appliquent pas à la « République démocratique allemande », puisque Berlin-Ouest est « situé sur son territoire ».

M.Khrouchtchev admet que les Occidentaux puissent ne pas être dès à présent prêts à participer à une conférence de la paix. Il suggère donc qu'une période intérimaire de six mois soit mise à profit par les deux États allemands pour tenter de s'entendre. Quoique la durée de cette période ait varié, l'idée n'est pas nouvelle. Mais, dans le nouvel aide-mémoire, il n'est plus question de statut provisoire, comme l'avait proposé M. Gromyko en juin 1959, et aucun détail n'est donné sur ce que serait la situation de Berlin pendant cette période. On peut peut-être en conclure que, jusqu'au traité de paix, les choses resteraient en l'état.

D'une manière générale, l'aide-mémoire du 3 juin réitère les positions soviétiques déjà connues, mais il paraît annoncer la mise en œuvre du dispositif : la convocation d'une Conférence de la paix dans un délai inférieur ou égal à six mois, et si les Occidentaux s'y refusent, la signature d'un traité de paix séparé entre l'U.R.S.S. et la « République démocratique allemande ».

Les propositions soviétiques n'apportent pas d'élément permettant de penser que M. Khrouchtchev songe sérieusement à une négociation sur cette question.

Je vous adresse par la valise une analyse plus détaillée [1].

(Collection des télégrammes.)

288

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3508 S.P. *Rabat, 14 juin 1961.*

Le 26 février 1961, Hassan II succédait sur le trône du Maroc à son père Mohammed V [2]. Le 2 juin 1961, il formait un nouveau gouvernement dont il conservait la présidence. Les trois mois qui se sont écoulés entre ces deux événements permettent de porter un premier jugement sur l'action et les méthodes du jeune roi, tant sur le plan intérieur que dans le domaine de la politique extérieure.

*
**

À l'intérieur, le Roi a accompli durant cette période peu d'actes de gouvernement véritable. Néanmoins, les visites officielles, les cérémonies auxquelles il participe, les déclarations qu'il prononce laissent entrevoir ses tendances profondes, en particulier son évidente volonté de gouverner personnellement — il donne même parfois l'impression de vouloir gouverner seul — son pays.

Ses adversaires eux-mêmes reconnaissent à Hassan II un esprit de décision et d'initiative qui, le jour de la mort de son père, a permis

[1] La traduction complète du communiqué soviéto-américain publié le 5 juin à l'issue de l'entrevue Kennedy-Khrouchtchev de Vienne est donnée dans La Documentation française, *Articles et documents* n° 01104, 10 juin 1961. Textes du jour.

Un commentaire de l'ambassade de France à Moscou (Télégramme n°s 3179-3204 du 20 juin, non reproduit) remarquait la nouveauté de la forme adoptée par Khrouchtchev dans son discours du 15 juin où il s'adressait directement au peuple soviétique, réplique du rapport présenté par Kennedy au peuple américain.

[2] Voir ci-dessus le n° 98 (note).

d'éviter que ne se pose un problème de succession ou de régime. Nul n'a prononcé le mot de République et nul n'a préconisé, sauf peut-être en quelques conciliabules, d'autre successeur au roi Mohammed V.

La succession d'un souverain qui incarnait le respect des valeurs islamiques traditionnelles, et qui de ce fait avait su gagner la vénération de son peuple, était difficile à assumer par un jeune prince connu et critiqué pour ses inclinations occidentales et ses goûts frivoles. Hassan II a bien senti que le respect qui allait à son père était l'une des grandes chances de la monarchie dans ce pays, et il a cherché en toutes circonstances à apparaître comme le disciple et le continuateur de Mohammed V, afin de favoriser le transfert à son profit des sentiments populaires, qui tendait naturellement à s'effectuer dès l'instant où il avait hérité du trône. Tous ses discours commencent par un hommage à la personne de son prédécesseur. Au cours des audiences solennelles et surtout lors de la cérémonie de la prière, le jeune roi modèle son maintien, son costume, ses attitudes sur les rites observés du vivant de Mohammed V — si éloignés, cependant, de son tempérament et de ses habitudes. En revanche, il a sur son père l'avantage d'être plus à l'aise au milieu des foules, que son courage physique l'amène à côtoyer sans réticence.

À l'instar de Mohammed V — qu'il avait du reste lui-même engagé dans cette voie en mai 1960 — Hassan II a pris personnellement la charge de la présidence du Conseil. Il a confirmé dans ses fonctions le gouvernement formé par son père, procédant en mars à un remaniement limité (retour de M. M'Hammedi aux Affaires étrangères)[1], qui laisse vacants de nombreux portefeuilles (Défense nationale, Agriculture, Intérieur, Éducation nationale). Sa volonté de concentrer entre ses mains tous les pouvoirs se marque, notamment, par les fonctions multiples attribuées à son principal collaborateur, M. Guedira, auquel a été en outre dévolu le pouvoir réglementaire du président du Conseil.

Il prend des contacts avec la gauche, plus peut-être pour désarmer son opposition et obtenir sa neutralité que pour obtenir véritablement sa participation au gouvernement. Caressant l'espoir de le détacher de ses amis, le Roi flatte particulièrement M. Bouabid. Mais ce dernier, soit par conviction personnelle, soit sous la pression de la base de son parti, se refuse à cautionner une nouvelle expérience de gouvernement personnel; et, malgré les rumeurs optimistes répandues par le Palais, les pourparlers tournent court.

Sans doute le Roi espère-t-il au moins, par ces contacts, montrer qu'il n'est plus le prince Moulay Hassan, ennemi juré de la gauche. La même intention politique se marque dans sa première visite officielle, qui est pour Casablanca, bastion du syndicalisme marocain. Ce geste, qui pourrait apparaître comme un défi, prend l'allure d'un hommage par le soin

[1] Un dahir publié le 10 mars avait confirmé dans leurs charges les ministres du précédent gouvernement. M. M'Hammedi, ministre des Affaires étrangères, qui avait pratiquement cessé ses fonctions depuis l'automne 1960, avait repris la direction de son ministère.

que prend le Roi à flatter l'amour-propre des habitants de cette ville; le discours prononcé devant le Conseil municipal (dominé par l'U.N.F.P.), la décision de transférer à Casablanca les restes de Mohammed V, sont à cet égard significatifs.

Néanmoins, les nécessités politiques, et plus encore son tempérament personnel, tendent à le ramener vers un passé encore très proche. Il ne peut oublier qu'il fut, aux côtés de M. Douiri, l'un des instigateurs de la création de l'« Union générale des travailleurs marocains »; le 1er mai, il s'abstient d'assister au défilé organisé par l'« Union marocaine du travail », sous le prétexte de ne pas « consacrer, par sa présence, la division du syndicalisme marocain ». La tradition de la présence royale aux côtés de Mahjoub Ben Seddik s'étant établie depuis l'indépendance, ce souci de tenir la balance égale entre les deux formations apparaît bien plutôt comme une prise de position contre l'U.M.T. — et cette centrale syndicale ne s'y trompe d'ailleurs pas.

Dans un pays aussi divisé et turbulent, et dans une période aussi délicate, le maintien de l'ordre est une nécessité particulièrement impérieuse. Hassan II a marqué sa ferme volonté de réprimer avec vigueur toute velléité terroriste ou subversive par la manière dont il a fait instruire le procès des assasins du capitaine El Ghoul (1), en même temps qu'il manifestait, dans l'affaire de Settat (2), son souci de donner satisfaction aux protestations de l'opinion publique contre l'arbitraire policier.

Une partie importante de l'activité du Roi, au cours des mois passés, a été consacrée aux cérémonies et visites officielles, qui lui ont donné l'occasion de prendre un contact direct, par dessus les partis et les syndicats, avec les populations marocaines. La cérémonie d'investiture de Rabat, les voyages à Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès et dans les provinces lui ont permis de mesurer le prestige qui s'attache à l'institution monarchique, et la sympathie chaleureuse qui, en ce début de règne, va à sa personne. Aussi ces visites ne peuvent-elles que le confirmer dans sa volonté de gouverner personnellement, de ne pas tolérer d'intermédiaire entre le peuple et lui. À la fin du mois de mai, la période des voyages d'investiture, d'allure plébiscitaire, s'achève : maintenant doit commencer celle du gouvernement.

*
**

Les discours prononcés par le Roi au cours de ses voyages officiels, ainsi que l'interview donnée en mars à M. Jean Lacouture, contiennent

(1) Le 15 mars, le capitaine El Ghoul, commandant d'armes de Marrakech et ami personnel du Roi, avait été assassiné par un groupe terroriste qui fut arrêté à la fin du mois.

(2) La ville de Settat avait été le 27 février, après l'annonce de la mort de Mohammed V, le théâtre d'incidents qui avaient causé la mort d'un policier et fait plusieurs blessés; une commission d'enquête avait été désignée par le Souverain.

l'ébauche, encore très vague, d'un programme de gouvernement et d'une doctrine politique [1].

Deux points paraissent dominer la pensée du Souverain :

— La volonté d'être chef autant que le Roi, de gouverner en même temps que de régner. Hassan II estime que le Maroc, dans sa situation présente, a besoin d'un guide : il rejette la conception du « roi-arbitre » préconisée par M. Bouabid;

— La priorité donnée à la réalisation au Maroc de la « démocratie sociale », jugée plus urgente, dans ce pays sous-développé, que la mise en œuvre de la démocratie politique.

Dans cet esprit, le Roi met l'accent sur certains thèmes. Le premier souci du gouvernement, selon lui, doit être le progrès économique et social, la lutte contre le sous-développement, la misère, le chômage, l'analphabétisme. « Mettre le pays au travail », procéder à la « mobilisation générale » des Marocains pour le développement économique du pays, sont des expressions qui reviennent constamment dans ses discours.

Chef suprême de l'armée, à laquelle, au cours des années passées, il a consacré une grande partie de son activité, et qui est probablement le plus ferme soutien du trône, le Roi estime que les forces armées royales doivent contribuer à la lutte contre le sous-développement. Dans ce but, elles donneront à la nation « mobilisée » pour le travail les cadres qui lui manquent.

À Marrakech, comme à Meknès, Hassan II a, d'autre part, souligné les avantages de la décentralisation. Les autorités locales, les conseils municipaux seront associés à l'effort de développement national et déchargeront le gouvernement central des tâches d'intérêt local ou régional — en ce qui concerne notamment la mise en œuvre d'un programme de grands travaux.

La Constitution, déclare le Souverain, « couronnera l'effort national de développement ». Elle sera élaborée « dans le délai prévu — c'est-à-dire avant la fin de 1962 — dit-il à Casablanca le 31 mars, et soumise à l'approbation du peuple ». Aucune indication n'a été donnée publiquement sur les procédures d'élaboration de cette Constitution; il est possible que le Souverain songe à y associer les conseils municipaux — qu'il a tenu à présider lors de chaque visite en province — plutôt que de remettre en vie le Conseil constitutionnel, tel qu'il existe actuellement.

Le bilan de ces trois premiers mois de règne, sur le plan intérieur, est bien léger. À l'actif, il convient surtout de souligner la façon brillante dont le Roi a su assumer la succession, maintenir l'ordre, gagner le cœur des foules; au passif, l'inertie gouvernementale, la désaffection des fractions de l'élite et de la masse qui subissent l'influence de l'opposition,

[1] L'interview avait été accordée le 5 mars. Le nouveau souverain avait décrit le Maroc comme « en état de grâce », indiqué son intention de continuer à cumuler l'autorité royale et les charges de président du Conseil, et souligné que « la démocratie, ce n'(était) pas le parlementarisme, (c'était) la liberté des individus et l'efficacité de l'État ». Il avait souhaité *in fine* : « Que la France ne déçoive par l'espérance qui se lève » (*Le Monde* du 7 mars, p. 1 et 5).

le tort que causent au gouvernement ses compromissions dans l'affaire de Safi [1].

Si les tournées officielles ont été indispensables pour asseoir le prestige du Souverain, elles n'ont certes pas contribué à améliorer l'administration quotidienne du Royaume. L'incapacité où semble se trouver le Roi de déléguer ses pouvoirs crée, au sommet, une véritable paralysie gouvernementale, cependant que l'absence ou l'absentéisme des ministres justifient et favorisent, à la base, l'incurie de leurs subordonnés.

L'impression de désagrégation que donnent le gouvernement et l'administration à la veille de la formation du ministère du 2 juin atteint un degré jamais égalé depuis l'indépendance — pourtant riche en expériences de cet ordre. À quelque échelon que ce soit, les décisions ne sont plus prises, les affaires ne sont pas traitées, et les conséquences ne peuvent tarder à s'en faire sentir, notamment sur le plan économique.

Rêvant de dépolitiser un pays qu'il estime n'être pas mûr pour la démocratie, le Roi souhaiterait sans doute gouverner en dehors des partis constitués, avec l'aide de techniciens apolitiques. Mais ceux-ci sont bien rares dans un pays dont les cadres sont pour la plupart — les militaires exceptés — liés de quelque façon à l'une ou l'autre des fractions de l'ancien Istiqlal unifié. La tentation de constituer un « parti du Roi », autour du Mouvement populaire et des libéraux indépendants, est contrecarrée par l'existence d'un Istiqlal traditionaliste encore puissant, dont l'hostilité, s'ajoutant à celle de l'U.N.F.P., pourrait mettre en danger le régime.

En se coupant des forces de gauche par son refus de doter le pays d'une Assemblée constituante et de limiter ses propres pouvoirs, Hassan II est amené à rechercher le concours des éléments conservateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, et d'abord aux amis d'Allal El Fassi. Le coalition assez hétéroclite qu'est le nouveau gouvernement [2], associant les bourgeois de l'Istiqlal aux berbères du Mouvement populaire et aux survivants du P.D.C., est dans la logique des choses. Ce « Maroc en djellaba » réuni autour de son « sultan », dont parlait récemment un chroniqueur, contraste singulièrement avec l'image que l'on se faisait, en février dernier, du jeune prince moderne qui succédait à Mohammed V.

[1] L'opposition marocaine évoquait, au mois de mai, ce qu'elle appelait le scandale du « complexe de Safi » : M. Douiri, ministre des Finances et de l'Économie nationale, M. Mehdi Ben Abdelj, directeur du Bureau d'études et de participation industrielles, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires, tous membres de l'Istiqlal, étaient accusés d'avoir favorisé une firme allemande en violation des règles de l'appel d'offres pour la construction d'un des éléments du complexe chimique de Safi, l'usine d'acide sulfurique. Le gouvernement décidait la création d'une commission d'enquête en plaçant l'affaire sur le terrain technique.

[2] Constitué le 2 juin. Le Roi conservait la présidence du nouveau Cabinet, et se réservait de plus le ministère des Affaires étrangères.

*
**

Dès les premiers jours du règne de Hassan II, il est apparu que le nouveau roi avait l'intention de diriger la politique extérieure du Maroc d'une manière directe et personnelle. À la mort de Mohammed V, l'intérim des Affaires étrangères était exercé par M. Boucetta, ministre de la Fonction publique; le 19 mars, le titulaire du département, M. M'Hammedi, a repris ses fonctions; mais il est resté volontiers assez à l'écart jusqu'à ce qu'il soit éliminé du gouvernement dans le remaniement ministériel du 2 juin 1961. Le bruit de sa démission a même couru à diverses reprises.

C'est le Palais qui, depuis l'avènement de Hassan II, a eu le rôle déterminant dans la direction de la politique étrangère; le directeur général du Cabinet royal, M. Guedira, a, en diverses circonstances importantes, joué en fait le rôle de ministre des Affaires étrangères. En outre, le 22 mars, le Souverain a désigné M. Ahmed Balafrej, ancien président du Conseil, en qualité de représentant personnel avec rang de ministre d'État, son rôle devant consister à effectuer des missions d'ambassadeur itinérant.

Au lendemain de son accession au pouvoir, Hassan II a affirmé à diverses reprises qu'il poursuivrait la politique étrangère de son père. Les trois premiers mois de règne ont cependant fait apparaître certains infléchissements.

Tout d'abord, les relations franco-marocaines se sont caractérisées par une nette détente qui, amorcée au lendemain de l'avènement du nouveau souverain, s'est accentuée par la suite et surtout dans le courant d'avril. L'amélioration du climat franco-marocain contraste avec l'évolution qui s'était produite dans les derniers mois du règne de Mohammed V, au cours desquels les difficultés s'étaient multipliées (affaires d'Oujda et de l'État-major, etc.) (1). Elle a été voulue par le Souverain.

La détente s'est manifestée par le règlement d'un certain nombre de points du contentieux franco-marocain proprement dit et également par un changement de l'attitude générale du Maroc à l'égard de notre pays, et particulièrement dans l'affaire d'Algérie. L'évolution des données du problème algérien depuis trois mois a d'ailleurs facilité considérablement cette évolution.

Dès le 4 mars 1961, le nouveau roi a annoncé l'évacuation anticipée des bases-écoles françaises au Maroc (2). Cette évacuation était présentée comme l'aboutissement de négociations avec la France; ainsi a été obtenu un règlement satisfaisant pour les deux pays d'un problème qui pesait depuis l'indépendance sur les relations franco-marocaines.

Pour sa première mission, M. Balafrej s'est rendu à Paris du 4 au 13 avril (3), afin de procéder avec le gouvernement français à un examen

(1) Sur ces affaires, voir *D.D.F,* 1960-II, n°s 168 (note), 171 (et note), 194 (et note), 198, 205 (et notes), 238.

(2) Voir ci-dessus le n° 203 (note)

(3) Voir ci-dessus le n° 167 (et note).

approfondi des problèmes franco-marocains dans un climat qui a été qualifié à Rabat d'« excellent ». L'envoyé personnel de Hassan II a été reçu par le général de Gaulle, il s'est entretenu ensuite de l'ensemble des problèmes franco-marocains avec MM. Michel Debré et Couve de Murville.

C'est à propos du problème algérien que l'amélioration des rapports franco-marocains a été surtout sensible. La venue à Rabat, pour les obsèques de Mohammed V, de MM. Bourguiba et Ferhat Abbas, a fait apparaître Hassan II comme désireux de faire prévaloir au cours des entretiens de Dar-es-Salam (1er-3 mars) (1) un esprit de modération à l'égard de la France, tout en rapprochant les points de vue de ses deux interlocuteurs.

La conférence de presse du général de Gaulle du 11 avril (2) a été commentée à Rabat avec faveur. Au cours des événements d'Alger du 22 au 26 avril, les dirigeants marocains ont clairement manifesté leur appui à la politique du général de Gaulle (3). L'attitude de Rabat a été dictée, en partie, par une grande inquiétude à la perspective d'une attaque de l'armée d'Algérie contre les frontières de l'Oriental. Elle s'est traduite dans les faits par des déclarations d'appui total au général de Gaulle. Les autorités marocaines se sont même efforcées de nous apporter une aide discrète, mais efficace, notamment en ce qui concerne les communications entre Paris et l'Oranie.

L'ouverture des pourparlers d'Évian ne pouvait, dans ces conditions, qu'être accueillie avec satisfaction à Rabat. Si, à cette occasion, le soutien traditionnel du Maroc à toutes les thèses du GPRA a été réaffirmé, certains commentaires ont néanmoins montré que le gouvernement marocain était préoccupé par l'incidence d'un rattachement éventuel du Sahara à l'Algérie sur ses propres revendications en direction des régions sahariennes du sud et du sud-est du pays.

Le gouvernement marocain a paru vouloir « prendre des gages » dans les zones non délimitées situées aux confins de la province de Ksar es Souk et du département de la Saoura. Cette politique a été à l'origine de plusieurs incidents frontaliers, qui se sont produits dans cette région depuis le mois d'avril.

Un autre point essentiel du contentieux franco-marocain est le problème de la Mauritanie. Le roi Hassan a, dès le début de son règne, réaffirmé la revendication de « La Mauritanie, partie intégrante du territoire marocain » (interview au *Figaro*, 30 mars 1961 (4)). L'activité des bandes armées marocaines de l'« A.L.M. », en fait entraînées et ravitaillées par les forces armées royales (incident des prospecteurs de pétrole

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 118 (et note), 123.

(2) Sur cette conférence de presse, voir ci-dessus le n° 238 (note).

(3) Sur les réactions du Roi et des dirigeants marocains au putsch d'Alger, voir ci-dessus les nos 203, 217.

(4) S'exprimant devant le correspondant du *Figaro*, le Roi avait nié qu'il y eût eu jamais une indépendance mauritanienne. Il ajoutait toutefois : « Si l'O.N.U. ou quelques nations amies préconisaient (un) référendum, il n'est pas pensable que nous le refusions » (*Le Figaro* du 30 mars, p. 5).

du territoire espagnol de la Seguiet el Hamra, 11-21 mars)[1], a pu faire craindre que l'action de subversion ne s'étende vers la partie nord de la Mauritanie. Le calme est cependant revenu dans cette zone en avril; les projets de pénétration marocaine vers la république voisine semblent pour le moment abandonnés.

Les dirigeants marocains ont, semble-t-il, éprouvé une certaine hésitation sur la ligne de conduite à observer à l'égard du problème mauritanien.

Au cours de son voyage à Paris, M. Balafrej avait parlé de la question. Il a demandé au gouvernement français d'aider le Maroc à sortir de l'impasse actuelle.

D'autre part, le vote par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 avril d'une recommandation au Conseil de sécurité[2] a pu faire craindre aux dirigeants de Rabat une admission assez prochaine de la Mauritanie aux Nations Unies. Enfin, à la conférence du Caire (voir ci-dessus), le 30 avril[3], la délégation marocaine n'a pas soulevé le problème de Mauritanie. La presse de l'Istiqlal n'a pas ménagé à cette occasion les reproches à M. M'Hammedi.

Parmi les autres événements qui ont marqué la détente dans les relations franco-marocaines, il faut signaler la modération des réactions marocaines au moment de la quatrième explosion nucléaire française (qui s'est produite il est vrai le 24 avril pendant les événements d'Alger) et la réouverture, à Oujda, d'une « antenne consulaire » française (15 avril). La situation des Français de l'Oriental s'en est trouvée améliorée.

Enfin, une cérémonie symbolique a marqué le 22 avril le climat amélioré des relations franco-marocaines. Le transfert en France des cendres du maréchal Lyautey (22 avril)[4], en présence de représentants du gouvernement français et de deux ministres du gouvernement marocain et avec la participation de détachements des F.A.R., a revêtu le caractère d'une manifestation franco-marocaine. Une foule nombreuse et recueillie a accompagné le cercueil du Maréchal jusqu'au croiseur *Colbert* amarré dans le port de Casablanca.

(1) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 145 (note).

(2) La question mauritanienne avait été à nouveau évoquée aux Nations Unies, à la suite du dépôt devant l'Assemblée générale d'une résolution de onze États africains d'expression française demandant l'admission de la République islamique de Mauritanie au sein de l'organisme international. L'Assemblée générale devait adopter, le 19 avril, à une large majorité (47 voix contre 13 et 34 abstentions) une recommandation au Conseil de sécurité en vue de cette admission. L'U.R.S.S. s'était abstenue lors du vote de l'Assemblée générale.

(3) La conférence des ministres des Affaires étrangères du groupe de Casablanca s'était déroulée au Caire du 30 avril au 7 mai. M. M'Hammedi, ministre marocain des Affaires étrangères, n'y avait pas soulevé la question mauritanienne.

(4) Les cérémonies de translation des cendres du maréchal Lyautey, dont le principe avait été arrêté au début d'avril par le gouvernement français, en accord avec le gouvernement marocain, eurent lieu le 22 avril à Rabat et au port de Casablanca, où la dépouille mortelle du Maréchal fut embarquée sur le croiseur *Colbert,* après avoir été remise solennellement à Rabat par le ministre marocain des Affaires étrangères aux représentants de la France, MM. Couve de Murville et Messmer.

Sur un plan plus général, la politique étrangère du roi Hassan II, les relations avec la France mises à part, peut se définir par deux tendances : d'une part, la volonté de poursuivre la politique de Mohammed V, en ce qui concerne la « non-dépendance » et la « vocation africaine » du Maroc et, en même temps, le souci de ménager et de rassurer les pays de l'Occident, et particulièrement les États-Unis et la France. L'application de ces deux principes s'est traduite par une politique nuancée.

Pour définir cette politique, le roi Hassan II a réemployé le 29 mars la formule qui n'était plus utilisée par son père depuis plusieurs mois : « Le Maroc, trait d'union entre l'Orient et l'Occident ».

Sur le plan de la *politique africaine,* la volonté de poursuivre la politique du « groupe de Casablanca » [1] a été réaffirmée à diverses reprises, notamment dans des déclarations à des délégations du Mali et de la Guinée au début de mars, puis lors du passage de M. Nkrumah à Rabat en avril. Le Maroc a pris une part active à la conférence d'experts d'Accra (6 avril), chargée de préparer les accords techniques prévus par la charte africaine de Casablanca. Rabat s'est félicité surtout de la participation d'un représentant tunisien à cette conférence. La réunion au Caire des ministres des Affaires étrangères du « groupe de Casablanca » (30 avril), bien qu'elle n'ait abouti qu'à des résultats assez limités, a été une nouvelle occasion pour le Maroc de réaffirmer sa fidélité à l'« esprit de Casablanca ».

L'absence de la Tunisie à cette conférence a confirmé l'échec de la tentative de rapprochement avec Bourguiba, amorcée par Hassan II au lendemain de son avènement [2]. Cet échec peut expliquer en partie l'évolution que l'on a constatée dans la position du Maroc sur le problème du « Maghreb uni ». Le nouveau souverain a paru considérer dans ses récentes déclarations que les chances d'une telle unification étaient pour le moment réduites.

D'autres gestes ont manifesté l'intérêt que le Maroc porte à l'Afrique : le soutien apporté à une « Conférence des organisations nationalistes des colonies portugaises » tenue le 19 avril à Casablanca, et le prêt de 10 millions de dirhams (un milliard d'anciens francs) à la Guinée pour permettre la poursuite des échanges commerciaux avec ce pays. Par contre, le Maroc a observé, à l'égard du Congo, une attitude de réserve depuis le retrait total de son contingent.

Le Maroc a d'autre part montré qu'il entend jouer un rôle actif parmi les pays « non engagés ». Le président Tito a été reçu en visite officielle

[1] Constitué à la suite de la réunion panafricaine de Casablanca (janvier 1961). Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 8.

[2] À l'occasion des obsèques de Mohammed V, se tenaient des entretiens entre Marocains et Tunisiens, tant à l'échelon des chefs de gouvernements (conversations Bourguiba-Hassan II) qu'à celui des ministres. Il s'agissait des premiers contacts officiels entre les deux pays depuis octobre 1960 pour les deux chefs d'État. Ceux-ci utilisaient des termes d'estime et d'affection qui laissaient à penser que les relations bilatérales allaient s'améliorer rapidement : « Notre frère et notre fils le roi Hassan II », avait dit M. Bourguiba; quant au roi du Maroc, il avait déclaré au sujet du Président tunisien : « Je le considère comme mon père ». Cette détente ne se traduisit cependant, dans les faits, par aucune réalisation positive.

(1er au 6 avril) [1]; à l'occasion d'une visite du ministre des Afaires étrangères du gouvernement de Hanoi, le Maroc a reconnu la R.D.V.N. (23 mars). Le roi Hassan a adressé un message à la Conférence afro-asiatique de Bandoung (10 avril) [2]; la visite de M. Khrouchtchev a été annoncée sous le règne précédent, et confirmée (26 avril). Enfin, à la fin du mois de mai, on a annoncé l'adhésion du Maroc au projet de « Conférence au sommet des pays non engagés », prévue en principe pour le courant de l'été [3].

En même temps qu'il se montre africain et non engagé, le Maroc a multiplié les gestes de bonne volonté à l'égard des *pays occidentaux.* Le souci de rassurer les États-Unis s'est manifesté par de nombreuses déclarations et démonstrations d'amitié à l'égard de Washington : attentions prodiguées à M. Harriman, envoyé spécial du président Kennedy aux obsèques de Mohammed V; interview de Hassan II à M. Schoenbrunn de la C.B.S., le 16 mars, dans laquelle le Souverain a insisté sur la « collaboration » étroite et continue avec les États-Unis. Les dirigeants marocains se sont efforcés de minimiser la portée de l'aide militaire soviétique (affaire des avions *Migs*) [4] et, en tout cas, de la passer sous silence; la conclusion d'un accord de garantie des investissements privés américains au Maroc (31 mars) a été l'objet d'une large publicité.

Le Maroc a poursuivi d'autre part la conclusion d'accords de coopération technique avec plusieurs pays européens : Italie (10 février), Allemagne fédérale (4 mai) et Tchécoslovaquie (8 mai). Ces accords sont pour la plupart des « accords-cadres », destinés à marquer l'intention du Maroc de s'adresser dans l'avenir à ces pays pour la réalisation de projets particuliers et précis. L'accord avec l'Italie a donné lieu à une publicité particulière.

Si les relations avec l'Espagne sont restées difficiles, la cause doit en être recherchée dans l'incidence sur les relations avec Madrid de la politique marocaine au Sahara. Après une violente polémique de presse et une bataille de communiqués, en mars, à propos de la Seguiet el Hamra et l'affaire des prospecteurs de pétrole, un apaisement relatif s'est produit; les relations restent cependant malaisées du fait des revendications périodiques de la presse de l'Istiqlal sur Ceuta et Melilla. La situation des ressortissants espagnols dans le pays s'en ressent.

***

La constitution d'un nouveau gouvernement le 2 juin ne fait que confirmer le désir du roi Hassan II de s'occuper directement des affaires extérieures du Royaume. Si le nouveau cabinet comprend un sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le commentaire qui a annoncé

(1) Sur le voyage africain du Président yougoslave, voir ci-dessus les nos 251, 260.

(2) Conférence dont ne fait pas état *Le Monde.*

(3) La Conférence devait s'ouvrir le 1er septembre à Belgrade (se reporter au tome suivant).

(4) Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 247 (note).

le 10 juin la nomination de M. El Alami a cependant pris soin de préciser que les Affaires étrangères restaient « sous l'autorité directe du Souverain ». On peut néanmoins se demander si la présence du théoricien de l'Istiqlal aux « Affaires islamiques » et la désignation d'un ministre chargé des « Affaires africaines » en la personne du leader du Mouvement populaire, M. Khatib, ne vont pas réintroduire l'influence des partis politiques dans la conduite des affaires extérieures ou du moins en compliquer le jeu.

*
**

Avec le recul dont on dispose, on ne peut qu'être frappé du contraste qui existe entre la stagnation que l'on a pu constater sur le plan intérieur et l'activité déployée par Hassan II depuis le début de son règne sur le plan de la diplomatie. Par goût naturel, il s'est, dès son avènement, montré désireux de prendre des initiatives dans un domaine vers lequel il a toujours été attiré. Le Souverain avait au surplus relativement plus de liberté pour agir sur le plan extérieur, alors que pour traiter les problèmes intérieurs, il se heurtait aux rivalités des hommes et des partis. La tentation était grande pour lui de flatter, par les gestes sur le plan international, l'opinion publique de son pays et d'estomper ainsi les problèmes fondamentaux qui se posent au nouveau règne.

La diplomatie de Hassan II apparaît marquée dans son ensemble par un caractère artificiel. Tout d'abord par le spectacle insolite qu'offre une monarchie théocratique, l'un des rares pays du monde ne possédant pas de Constitution, dont la politique à l'intérieur est empreinte du plus extrême conservatisme — et qui sur la scène internationale affiche des positions d'avant-garde. Au-delà des déclarations innombrables, des multiples prises de position sur les sujets les plus divers, y compris ceux sur lesquels les intérêts du Maroc ne sont pas en jeu, au-delà du goût pour les formules grandiloquentes, les résultats positifs de la politique extérieure marocaine sont en réalité plutôt minces.

*
**

Si l'on estimait pouvoir, après les trois premiers mois de règne, porter un jugement d'ensemble sur le nouveau roi, on pourrait dire que Hassan II a fait preuve depuis son avènement de réelles qualités de décision, d'intelligence et de savoir-faire. On s'accorde à reconnaître l'habileté avec laquelle Hassan II a su établir son autorité aussitôt après la mort prématurée de son père et prendre en main les leviers de commande du pouvoir. Il aurait été hasardeux de prédire, au soir de la mort de Mohammed V, que trois mois après, sont fils aurait réussi à faire repor-

ter sur sa propre personne l'attachement profond de la masse marocaine envers la monarchie et à se créer auprès de son peuple une popularité personnelle, dans les villes comme dans les campagnes. Ses qualités de décision sont également apparues dans son activité à l'extérieur. L'amélioration du climat des relations franco-marocaines a été son œuvre; il a multiplié les initiatives pour donner au Maroc un rôle actif sur le plan international.

Mais on ne peut pas dire que jusqu'à présent, le roi Hassan II ait véritablement élaboré un programme, étudié les bases sur lesquelles s'appuiera son gouvernement et préparé des réformes de structure. On ne peut pas dire non plus que sa politique étrangère ait été vraiment pensée et que les lignes directrices en aient été définies. Ainsi, on peut se demander si du fait qu'il ne dispose pas du prestige personnel et de l'autorité morale dont était auréolé son père, ses qualités seront en définitive suffisantes pour lui permettre de gouverner un pays qui est confronté à l'intérieur avec les problèmes du sous-développement et doit faire face à l'extérieur à des questions difficiles, comme celle des conséquences de l'affaire d'Algérie et de la transformation qui s'opère dans l'ensemble du Maghreb.

(MLA. Action extérieure. Maroc.)

289

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3306 à 3314 [1]. Réservé. *Rabat, 15 juin 1961.*

(*Reçu :* le 16, 17 h. 21.)

Le problème du Sahara pèse, depuis l'ouverture des pourparlers d'Évian [2], sur la politique marocaine. Nul ne dissimule ici que ce problème a fait l'objet des entretiens qu'ont eus récemment M. Boussouf avec les dirigeants marocains, et MM. Guedira et Khatib avec la déléga-

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier à Alger (n° 1036).
[2] Sur ces pourparlers et leur échec, voir ci-dessus le n° 286.

tion du F.L.N. [1]. Les observateurs ont noté les réticences du gouvernement marocain sur cette question, et le silence de M. Guedira au retour de Genève.

Si l'on en croit les porte-parole du gouvernement, le Maroc apporterait un appui sans réserve aux positions du « G.P.R.A. » (que l'on s'abstient néanmoins de préciser trop exactement). Cette thèse, qui suscite un scepticisme général, ne résiste pas à l'examen. On observe en particulier que les revendications marocaines, qui portent, on le sait, sur le Touat, le Tidikelt, Colomb Bechar, et Tindouf, n'ont jamais été désavouées. Les réserves contenues dans les récentes déclarations officielles sur le problème algérien (allusion à la « région saharienne » de l'Algérie — mon télégramme n° 2832 [2] —, et à la nécessité de « rendre aux riverains du Sahara leurs frontières légales et historiques » — mon télégramme n° 879 [3]) confirment au contraire la permanence de ces prétentions.

En ce qui concerne la conduite à tenir à l'occasion des pourparlers d'Évian, Hassan II a indiqué dès le 21 avril que, s'il était soucieux de ne gêner ni la France, ni le « G.P.R.A. », il n'en était pas moins décidé à intervenir, au moment opportun, pour faire valoir les droits du Maroc [4]. Interrogé sur le même sujet par mon collègue italien, M. Balafrej a confirmé cette position. De l'avis de son gouvernement, qui s'opposait, a-t-il déclaré, à la thèse française, il n'y avait pas d'entité saharienne, mais « un Sahara algérien, un Sahara marocain, un Sahara tunisien et un Sahara libyen ». Il convenait donc, a ajouté le ministre, de délimiter les zones sur lesquelles devait s'exercer la souveraineté de chacun des « ayants droit ». Dès que la France et le G.P.R.A. seraient parvenus à un accord de principe, le Maroc demanderait à être associé à la négociation. M. Guedira m'a précisé aujourd'hui cette idée.

La résurgence de ce problème contribue à créer des difficultés entre le Maroc et le « G.P.R.A. », la question saharienne n'étant bien entendu que

[1] Par télégramme n°s 3292-3295 du 15 juin, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rabat rendait compte d'un entretien avec M. Guedira au sujet du Sahara. Le ministre marocain avait confirmé que sa mission à Genève avait eu pour objet la discussion du problème saharien avec les représentants du F.L.N. Ces derniers réclamaient la totalité du territoire, tout en sachant que « les extensions successives de la souveraineté française sur le Sahara » ne pouvaient revenir intégralement à l'Algérie. Quant au Maroc, une fois le problème franco-algérien réglé, il interviendrait pour faire valoir ses droits, dans une négociation « entre Africains ». Les discussions de Genève avaient été serrées et M. Guedira avait perdu son calme lorsque M. Seydoux avait évoqué l'échec auquel lui semblaient condamnées, faute de titres, les revendications chérifiennes. D'après M. Seydoux, M. Guedira avait rappelé à la délégation F.L.N. les « droits » de son pays sur le Sahara occidental et tenté d'en obtenir un engagement tendant à la rétrocession des territoires revendiqués; mais il était revenu de Genève sans avoir obtenu les assurances souhaitées.

[2] Par télégramme n°s 2832-2835 du 12 mai, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rabat transmettait le texte d'une déclaration du gouvernement marocain sur l'Algérie, publiée la veille. Cette déclaration contenait une phrase ambiguë relative au « droit du peuple algérien à l'autodétermination qui (devait) le conduire à son indépendance totale, sa souveraineté, à l'unité et à l'intégrité de son territoire, y compris sa région saharienne, l'ensemble ne relevant que de la souveraineté du peuple algérien ». Dans la pensée des dirigeants marocains, l'expression « région saharienne » était certainement limitative.

[3] Référence erronée.

[4] C'est-à-dire à l'époque du putsch d'Alger. Sur les réactions du Roi, voir ci-dessus les n°s 203, 217.

l'un des éléments d'un malaise perceptible à divers signes. Je note, en particulier, que, malgré l'extension et la gravité des récents incidents de frontière, le gouvernement marocain n'a pas, comme en d'autres temps, laissé se développer une campagne d'agitation antifrançaise, et que M. Guedira s'est efforcé, sans succès d'ailleurs, d'amener le F.L.N. à limiter son activité. L'inquiétude des Marocains devant la perspective d'un accroissement de la puissance du F.L.N. perce dans les conversations privées et leur fait tenir des propos parfois surprenants. M. Cherkaoui, exprimant ses craintes à ce sujet, n'a-t-il pas récemment cru devoir me suggérer d'évacuer nos postes du Sud, afin de laisser les forces marocaines « en prise directe avec l'A.L.N.A. » ? L'ancien ministre des P.T.T. a ajouté que les effectifs de l'armée marocaine, qui risquait de se trouver un jour en contact avec « la plus forte armée du Maghreb », devraient être doublés. Le colonel Belarbi, gouverneur d'Oujda, a d'autre part, sans plus de logique, déclaré à l'ambassadeur de Suède que, « si la France n'évacuait pas Tindouf, Colomb Bechar et le Touat, elle serait responsable d'une guerre entre le Maroc et l'Algérie ».

Ce n'est pas au moment où Allal el Fassi entre au gouvernement [1] que le Maroc va laisser prescrire ce qu'il considère comme ses droits au Sahara — droits qui, selon certains observateurs neutres, seraient plus consistants que ceux qu'il prétend posséder sur la Mauritanie.

L'interruption des pourparlers d'Évian — que la presse d'opposition à la recherche de tout prétexte pour critiquer le gouvernement impute déjà, pour une part, à la position équivoque du Maroc et de la Tunisie dans l'affaire saharienne — va sans doute être mise à profit par le F.L.N. pour tenter d'obtenir des pays riverains du Sahara, et notamment du Maroc, l'appui sans faille qui lui a jusqu'à présent fait défaut.

Un compromis paraît à première vue difficile entre les prétentions rivales de Rabat et du « G.P.R.A. », bien qu'il convienne de ne pas sous-estimer les effets de la double pression qui va s'exercer dans le même sens sur le gouvernement marocain, celle des « Algériens » et celle de l'opposition, qui a pris parti de façon catégorique pour la position du F.L.N.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 2 juin, un nouveau gouvernement avait été constitué. Le Roi conservait la présidence du nouveau Cabinet et se réservait le ministère des Affaires étrangères; M. Balafrej était « ministre représentant le Roi ». Parmi les ministres d'État, M. Allal el Fassi était chargé des questions islamiques.

290

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire n° 82. *Paris, 16 juin 1961, 12 h.*

La suspension des pourparlers d'Évian, intervenue le mardi 13 juin [1], a été décidée après que le ministre d'État chargé des Affaires algériennes eût tenté, au terme de trois semaines de travaux, de dégager des perspectives communes.

La rencontre d'Évian avait un double objectif, elle devait permettre de rétablir la paix et de créer une Algérie nouvelle.

Dès le 20 mai, le gouvernement français décidait l'interruption des actions offensives, procédait à la libération de 6.000 prisonniers, assouplissait le régime auquel étaient soumis Ben Bella et ses compagnons, et rétablissait les libertés de mouvement des personnes et des biens dans certains arrondissements pilotes d'Algérie [2]. Le F.L.N., de son côté, n'a répondu à ces preuves de bonne volonté que par la multiplication et l'aggravation des attentats en Algérie et dans la métropole qui atteignent d'ailleurs surtout des musulmans.

En ce qui concerne la construction d'une Algérie nouvelle, les deux délégations ont été d'accord pour penser que l'autodétermination constituait la meilleure méthode de règlement du problème algérien. Pour le reste, l'opposition de leurs thèses est complète.

À nos yeux, la nation algérienne est, sans doute, en voie de formation. Elle est composée de populations qui ont le sentiment profond de leurs différences mais, aussi, des possibilités de coexistence. Notre souci est donc d'empêcher l'anarchie et le désordre qui conduiraient aux regroupements et au partage. C'est pourquoi nous avons proposé que le futur État algérien soit, dès l'origine, doté de structures qui tiennent compte d'une minorité importante et qui permettent son développement au sein d'un État multicommunautaire. La France est, en effet, responsable de l'avenir des populations. Elle ne peut, en leur nom, donner sa confiance dans la nuit.

Le F.L.N. juge que ces inquiétudes n'ont pas de sens. Pour lui en effet, la nation et le peuple algériens n'ont jamais cessé d'exister, ils constituent déjà une unité. Il n'y a donc pas de minorité en Algérie. Pour régler le problème des allogènes européens, il suffit de leur proposer

(1) Les comptes rendus de ces pourparlers sont reproduits ci-dessus sous le n° 286.

(2) Voir ci-dessus le n° 286-XIII.

d'opter entre la citoyenneté algérienne et le statut d'étranger. L'organisation des communautés n'est pas nécessaire. Il suffira de respecter le « particularisme » de ceux qui, volontairement, se seront agrégés au peuple algérien. L'« État algérien » assurera, indistinctement et sans esprit de ressentiment, la protection de tous ses citoyens, de quelque origine qu'ils soient. Au demeurant, nul ne peut revendiquer le maintien de privilèges. « La minorité, nous a-t-on dit, doit s'incliner devant le verdict de la majorité ». Par souci de justice envers le peuple d'autre part, l'État algérien vérifiera les titres de propriété des Européens qui pourront se voir dépossédés si leurs biens n'ont pas été « légitimement » acquis.

D'un point de vue général, le F.L.N. a entendu exclure de la discussion l'organisation de l'Algérie nouvelle. Il a invoqué, pour étayer son refus, la nécessité de ne pas « prédéterminer » la constitution du futur État. Il tenait à réserver sa liberté d'action et à ne prendre aucun engagement, notamment à l'égard de la minorité européenne. Dans cette perspective, le F.L.N. voulait limiter la négociation à la mise au point des conditions et des garanties de l'autodétermination. Sous cette présentation des choses, il cherchait à obtenir la reconnaissance de sa qualité gouvernementale et des droits de souveraineté du futur État algérien sur le Sahara.

Pour le F.L.N., en effet, le Sahara n'est qu'une province d'une Algérie qui n'aurait jamais cessé d'exister. Sont délibérément ignorées les circonstances historiques qui ont amené la France à réunir sous sa souveraineté deux régions que différencient profondément l'histoire, la géographie et le peuplement. Le F.L.N. se contente ainsi d'avancer une revendication territoriale sans référence aux données exceptionnelles du problème saharien, ni aux besoins propres des populations sahariennes, ni aux questions particulières que posent la découverte et l'exploitation des ressources du sous-sol.

La politique française est fondée au Sahara comme dans toute l'Afrique sur le principe de la décolonisation. Elle se place sur le plan des intérêts communs aux riverains du désert et du droit des populations à être consultées, dans des formes et à une époque à définir, sur leur avenir politique. À cet effet, la France propose que, une fois l'État algérien constitué, les riverains du Sahara se réunissent avec elle pour définir les transformations qu'il y aurait lieu d'apporter à l'O.C.R.S.

Après plusieurs séances, au cours desquelles le ministre d'État a, vainement, tenté d'amener les interlocuteurs à quitter le terrain des affirmations idéologiques et de principe pour engager véritablement une étude concrète des problèmes que pose, à travers l'autodétermination, la rénovation des structures politiques de l'Algérie, il est clairement apparu que la poursuite des pourparlers dans la forme qu'ils avaient prise conduisant à l'échec, il n'était pas possible de s'accommoder de l'immobilisme sans courir le risque de confirmer la délégation du F.L.N. dans le sentiment que la seule répétition de ses thèses lui permettrait peu à peu de gagner du terrain. Cette même prolongation l'amenait à se prévaloir

d'une manière de reconnaissance de fait, sans que la solution du problème algérien ait avancé pour autant. La délégation F.L.N., d'ailleurs, avait été, à plusieurs reprises, avertie du danger que faisait courir à la négociation la recrudescence du terrorisme; il convenait de marquer que cet avertissement devait être pris au sérieux.

Cet ensemble de raisons ont amené le ministre d'État à demander la suspension des pourparlers. La durée d'une quinzaine de jours a été avancée au cours de la dernière séance. Durant cet intervalle, les délégations peuvent entretenir tous contacts utiles.

Ce délai de réflexion devrait avoir pour effet d'inciter le F.L.N. à rechercher, tant en ce qui concerne la méthode des pourparlers que le choix des sujets, le moyen de sortir d'une impasse où nous a conduit pour l'instant son refus d'entrer dans une négociation proprement dite.

Après cet exposé de la situation, il est nécessaire d'insister sur les points suivants :

1° Tout au long des entretiens d'Évian, la délégation F.L.N. a donné l'impression d'être enfermée dans des instructions étroites relatives notamment à la reconnaissance de sa « représentativité » et l'étendue géographique de l'autodétermination.

Tout l'effort de la délégation française a tendu à déterminer si, en tant que parti politique et combattant, le F.L.N. avait un programme relatif à l'avenir de l'Algérie et à la nécessité de faire vivre ensemble des populations diverses.

Il faut souligner combien ses réponses ont été inquiétantes sur des questions aussi précises par exemple que le sort des Israélites, « simples autochtones » selon eux, ou sur les titres de propriétés, à leurs yeux essentiellement révocables.

Ce point est à signaler, parce que toute la propagande F.L.N. a consisté à faire croire qu'il se montrerait libéral et généreux en ce qui concerne l'avenir de la minorité et qu'il fallait en conséquence faire confiance au législateur du futur État.

2° La propagande F.L.N. a fait grand état des enclaves que constitueraient les bases françaises en Algérie. Il est à noter que cette question à laquelle il est donné tant d'importance n'a fait l'objet d'aucun débat sérieux.

3° La délégation F.L.N. a invoqué l'autodétermination quand elle estimait que celle-ci était favorable à ses thèses; elle nous a accusé par contre de vouloir prédéterminer l'avenir de l'Algérie, chaque fois que nous cherchions à rendre clair le contenu des différentes questions qui seraient soumises aux populations algériennes.

La France reste fidèle à l'autodétermination. C'est elle qui a proposé cette méthode, elle s'y tient. Elle entend mettre en application le principe démocratique selon lequel tout pouvoir vient du peuple et que tout pouvoir doit naître d'une consultation libre et sincère. L'Algérie doit être faite avec les Algériens, avec tous les Algériens.

Vous vous inspirerez des considérations qui précèdent pour répondre aux questions qui vous seront posées. Je vous laisse juge de l'opportunité de prendre vous-même l'initiative de faire connaître à vos interlocuteurs habituels l'état des négociations d'Évian [1].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

291

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2568 à 2572. Réservé. *Tunis, 16 juin 1961.*

(*Reçu :* 14 h. 5.)

M. Ladgham que j'ai vu cet après-midi a évoqué le problème du Sahara.

1. Sur le plan général, il a marqué les inquiétudes de son gouvernement à cet égard. J'ai saisi cette occasion pour lui exposer les vues contenues dans votre télégramme n° 1488 [2]. Le secrétaire d'État à la Présidence m'a écouté avec intérêt, notamment lorsque je lui ai indiqué que si l'Algérie choisissait d'être un État souverain et si elle voulait bâtir son avenir avec la France, nous serions prêts à réunir tous les pays riverains pour voir comment on pourrait adapter la structure de l'O.C.R.S. à la situation nouvelle.

M. Ladgham s'est borné à déclarer que malheureusement, les Algériens avaient une position rigide sur le fond du problème.

2. Mon interlocuteur s'est en revanche longuement étendu de nouveau sur les revendications de la Tunisie concernant Garet el Hamel. Il a, d'une part, laissé entendre que le gouvernement tunisien souhaitait régler ce problème avec la France plutôt qu'avec une Algérie indépendante. Il a d'autre part rappelé la convention de 1910 [3]. Enfin, il a cru

[1] Par télégramme n°s 3514-3521 du 26 juin, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rabat relatait un récent entretien avec le Roi, qu'il avait informé de l'échec des conversations d'Évian en s'inspirant du télégramme n° 82 du Département. Le Roi ne s'était pas montré surpris de cet échec, auquel il s'attendait; il jugeait nécessaire que Ben Bella et ses codétenus participent aux entretiens pour que la délégation algérienne pût s'engager. Hassan II ne croyait pas que la méthode bourguibiste amènerait la paix, les Algériens souhaitant des solutions claires, sans équivoque; le règlement du problème était non pas à Tunis, mais à Casablanca : à la conférence de Casablanca (voir ci-dessus le n° 8), les modérés l'avaient emporté, et le Maroc, qui y figurait, était intéressé au rétablissement de la paix. Le gouvernement de Rabat ne pouvait cependant donner son avis que s'il y était invité : le Roi ne voulait pas s'immiscer dans une affaire que Paris considérait comme ne regardant que la France et les nationalistes algériens.

[2] Ce télégramme adressé le 9 juin à divers postes (et notamment à Tunis sous les n°s 1488-1491) est ci-dessus publié sous le n° 278.

[3] Sur cette convention, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 30 (note).

devoir tirer parti des récents incidents survenus dans la région de Fort Thiriet (vos télégrammes nos 1298 et 1310) [1] pour prétendre que de tels faits ne surviendraient pas si la Tunisie avait la responsabilité de la surveillance de la frontière entre Fort Saint et la borne 233. Le gouvernement tunisien savait en effet que les auteurs des attentats venaient de Ghadamès et ne pouvaient venir d'ailleurs. J'ai signalé à cette occasion que le gouvernement libyen avait, en réponse aux représentations de notre ambassadeur à Tripoli, fait savoir qu'il entendait maintenir les assurances qu'il avait précédemment données et selon lesquelles il ne permettrait pas aux rebelles algériens d'agir à partir de son territoire.

Quoi qu'il en soit, a repris M. Ladgham sur un ton très vif, le gouvernement tunisien entend faire respecter ses droits sur la portion de frontière allant jusqu'à Garet el Hamel. Il prendra à cet effet et dans un délai sans doute rapide toutes dispositions nécessaires quels que soient les obstacles que la France comme le F.L.N. pourraient lui opposer.

J'ai rappelé à mon interlocuteur notre position en la matière.

(Collection des télégrammes.)

292

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 9332 à 9334 [2]. *Paris, 16 juin 1961, 15 h. 42.*
Urgent. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 2810 [3] et à mon télégramme n° 9142 [4].

[1] Ces deux télégrammes, du 30 mai, non reproduits, faisaient état d'incidents survenus à proximité de la frontière algéro-tunisienne et pour lesquels l'ambassadeur de France à Tripoli avait été chargé de protester auprès du gouvernement libyen.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 3917-3919), Londres (nos 8296-8298), Ottawa (nos 1289-1291), Moscou (nos 4612-4614) et Rome (nos 1792-1794), ainsi qu'au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (n° 377).

[3] Dans ce télégramme du 15 juin, non reproduit, l'ambassadeur de France indiquait que, d'après l'Agence du désarmement, le secrétaire d'État serait favorable à l'idée de porter de 10 à 20 membres la composition de l'organisme de négociation sur le désarmement, suivant le principe de « distribution géographique ». M. Alphand rappelait que la Grande-Bretagne, le Canada et l'Italie avaient déjà donné leur accord pour l'addition de 8 membres.

[4] Dans ce télégramme du 10 juin, non reproduit, le Département indiquait qu'il faisait procéder à l'étude du projet de propositions occidentales en matière de désarmement. Bien que ce texte contînt des dispositions difficiles à accepter, il fallait se féliciter de ce que les autorités américaines eussent ainsi permis un utile échange de vues. Le gouvernement français estimait pouvoir faire part de ses observations sous dix jours. Il s'interrogeait toutefois sur le point de savoir si Washington avait toujours l'intention d'entamer des conversations avec les Soviétiques dès le 19 juin 1961. Il fallait de toute façon s'attendre à ce que ces derniers poussent à l'élargissement du Comité par l'adjonction de neutres. Or, ceci n'aurait d'autre résultat que de rendre le Comité inopérant, le désarmement sous son aspect essentiel, c'est-à-dire nucléaire, ne pouvant être débattu qu'entre puissances nucléaires.

Ainsi que je l'ai indiqué dans mon télégramme de référence, il apparaît évident que les aspects essentiels du désarmement, c'est-à-dire ceux concernant le désarmement nucléaire, ne peuvent être étudiés, de façon sérieuse et réaliste, que dans un comité restreint. Toute autre formule répond à des préoccupations autres que le désir d'accomplir des progrès véritables. Dans ces conditions, que le nombre des participants soit 13, 15, 20 ou 30 ne semble pas être le facteur essentiel.

Je vous serais donc reconnaissant de rappeler au gouvernement américain nos plus expresses réserves à l'égard de formules de cette nature qui ne pourraient en aucun cas nous engager. Vous pourrez également poser les questions et donner les indications suivantes :

1° Un tel comité ne pourrait être considéré comme le successeur du Comité des Dix, constitué par l'accord des quatre puissances. Il s'agit d'un organisme nouveau, qui, semble-t-il, serait rattaché plus ou moins directement aux Nations Unies et à la Commission du désarmement. Vous pourriez vous informer des intentions américaines sur ces différents points.

2° Sans doute eût-il été préférable de laisser aux Soviétiques la responsabilité de la dénonciation de l'accord à quatre d'août 1959 qui a créé le Comité des Dix [1] et la responsabilité de formules qui ne peuvent mener qu'à de nouveaux échecs. Sans doute eût-il été également préférable de s'assurer des véritables intentions des Soviétiques en ce qui concerne une négociation sérieuse, avant de leur offrir l'échappatoire facile d'un organisme de propagande.

3° Enfin, vous pourrez rappeler que le gouvernement français ne se considérerait pas comme engagé par un accord bilatéral sur des formules de cette nature et conserverait sa liberté d'appréciation.

(Collection des télégrammes.)

293

Compte rendu

Entretien franco-soviétique du 16 juin 1961 [2]

C.R. Secret.

La réunion s'est tenue à la villa de M. Gromyko. Elle a duré de 18 h. 30 à 19 h. 45.

M. Couve de Murville demande à son collègue soviétique comment vont les affaires du Laos.

[1] *D.D.F.*, 1959-II, n° 149 (note).

[2] MM. Couve de Murville et Gromyko se trouvaient à Genève à l'occasion de la Conférence internationale sur le Laos. Sur cette conférence, voir ci-dessus les n°s 253, 258 (note). Se reporter également au n° 274 (et note).

M. Gromyko répond qu'à son avis, elles ne sont pas très satisfaisantes. Il existe certes un accord sur les questions de principe, sur un Laos indépendant et neutre, mais dès qu'on en arrive aux problèmes concrets, les divergences apparaissent, car les parties attribuent aux mots un contenu différent.

M. Couve de Murville indique que, selon lui, trois séries de difficultés existent à présent.

Les premières proviennent de ce qui se passe au Laos : c'est le problème du cessez-le-feu et de l'action de la Commission internationale.

Les secondes concernent ce qui se passe à la Conférence : il s'agit de définir la neutralité du Laos et d'en tirer les conséquences du point de vue du contrôle.

Enfin, les troisièmes concernent la constitution du gouvernement laotien. Actuellement, les trois princes sont réunis pour discuter à Zurich [1]. Il faut attendre ce qui va en sortir.

Sur le fond, il existe deux séries de propositions qui ont été déposées par la France et par l'Union soviétique [2]. D'après ce que le Ministre comprend, il y a eu une discussion générale, des critiques ont été formulées. Il faudrait maintenant se mettre au travail pour arriver à un accord sur les textes.

M. Gromyko approuve cette manière de voir. Depuis longtemps déjà, la délégation soviétique demande que l'on s'entende sur les textes. Mais entre nos positions, dit-il, la distance est considérable. Le gouvernement soviétique ne peut accepter aucun accord qui aboutirait à une ingérence dans les affaires intérieures. Au contraire, le but de tout accord est de prévenir une telle ingérence. La Conférence ne doit pas se mêler des affaires intérieures laotiennes. L'U.R.S.S. a toujours tracé une limite entre les aspects extérieurs et les aspects intérieurs de la question laotienne. En ce qui concerne les premiers, il s'agit de trouver des assurances contre la non-intervention étrangère et de définir un statut de neutralité. Sur ces deux points, la délégation soviétique est d'accord pour parler des documents et pour arriver à une entente.

À ce moment, M. Gromyko indique à M. Couve de Murville qu'il souhaiterait également l'entretenir de la question du traité de paix avec l'Allemagne et de celle de Berlin-Ouest.

Revenant au Laos, M. Gromyko répète que lorsque la discussion en vient aux questions concrètes, rien ne va plus en dépit d'un accord apparent sur les principes. Quant à la rencontre des trois princes, M. Gromyko exprime l'espoir qu'ils s'entendront. Mais il n'en sait rien : il lui semble que, là aussi, il y a des difficultés entre les parties. Peut-être du côté français, en sait-on davantage.

Sur la rencontre de Zurich, *M. Couve de Murville* indique que cela n'est pas notre affaire. C'est celle des Laotiens. Il faut espérer qu'ils se mettront d'accord pour former un gouvernement d'union nationale, car dans le cas contraire, on ne voit pas bien

[1] Sur le projet de rencontre des trois princes laotiens, voir ci-dessus le n° 275 (note). C'est le 19 juin que s'ouvrait à Zurich la réunion des trois princes. Le 22, à l'issue de la conférence de Zurich, un communiqué commun était publié. Il précisait que le gouvernement d'union nationale comprendrait les représentants des trois parties et aurait un caractère provisoire et qu'il serait formé par désignation directe du Roi sans passer par l'Assemblée nationale. Les trois princes étaient convenus également d'appliquer les cinq principes de la coexistence pacifique, de ne participer à aucune alliance militaire ni de permettre l'établissement de bases étrangères au Laos, et de restaurer la loi sur les libertés démocratiques et la loi électorale de 1957. Le gouvernement d'union nationale se verrait assigner les tâches immédiates suivantes : 1) Former une délégation pour participer à la conférence internationale sur le Laos; 2) Réaliser le cessez-le-feu; 3) Libérer les prisonniers politiques; 4) Organiser les élections générales à l'Assemblée nationale en vue de la constitution du gouvernement définitif. De nouvelles rencontres auraient lieu à Phnom-Penh ou au Laos pour régler les questions qui demeuraient en suspens.

[2] Pour le projet français relatif au contrôle présenté le 6 juin, voir ci-dessus le n° 274 (note). Pour la délégation chinoise, le projet de protocole français constituait « une intervention dans les affaires intérieures du Laos » et était contraire à l'indépendance de ce pays, en raison des droits très larges accordés à la C.I.C. Le 7 juin, le porte-parole soviétique, sur un ton moins violent, soulignait que la position de l'U.R.S.S. sur le fond du projet français n'était pas favorable, car « il sembl(ait) laisser trop peu de latitude aux Laotiens eux-mêmes ».

comment l'on pourrait aboutir à un accord. Cela pourrait être la fin de la Conférence. Mais encore une fois, cela ne dépend pas de nous.

M. Gromyko constate que sur ce sujet, les points de vue concordent.

Pour le reste, poursuit *M. Couve de Murville,* il existe un certain accord sur les généralités : neutralité, non-ingérence dans les affaires intérieures du Laos. Si l'on en vient aux textes, il semble que la difficulté principale provienne de la question de la Commission internationale. M. Chauvel a expliqué le matin même, à la Conférence, notre point de vue. Ce qu'il faut, c'est discuter maintenant de tous les textes et ceci dans un cercle plus restreint que celui de la Conférence.

M. Gromyko indique qu'il n'a pas d'objections.

M. Couve de Murville précise que, du côté français, l'on est prêt à en parler discrètement avec la délégation soviétique sur le plan des experts, si cela paraît également utile du côté russe.

M. Gromyko déclare que toutes ces histoires de comités, sous-comités, groupes et sous-groupes, ne le satisfont guère. Peut-être éprouve-t-il à ce sujet un réflexe conventionnel. Toutefois, il n'a pas d'objection à ce que l'on poursuive la discussion en cercle plus restreint, dans une autre salle, sans formalités, sans sténographes, chaque délégation n'ayant qu'un représentant et un ou deux conseillers. Toutefois, il doit être entendu que si une délégation demande la convocation de la séance plénière, celle-ci doit lui être accordée. Les coprésidents se sont rencontrés aujourd'hui même pour discuter de ces questions de procédure.

M. Couve de Murville estime, en effet, qu'il faut éviter, autant que possible, la procédure et les formalités. Mais l'on pourrait commencer, pendant ou ou deux jours, par des explications entre les deux délégations pour rapprocher les points de vue et circonscrire les difficultés, puis on élargirait la discussion. Il est, en tout cas, bien évident que nous ne pouvons avoir la prétention de parler pour tout le monde.

M. Gromyko indique qu'il n'est pas contre des échanges de vues entre les deux délégations.

M. Couve de Murville pense qu'il doit être assez facile de se mettre d'accord sur les principes en ce qui concerne la déclaration sur la neutralité. Certes, il existe des divergences. Les Soviétiques ont proposé un texte, nous en avons proposé deux. Mais il s'agit là d'une question de forme, non de fond. Ce qui est difficile, en revanche, c'est la question du contrôle. Il faut voir ce qui ne va pas.

M. Gromyko répète qu'il n'a pas d'objections à de telles conversations.

M. Couve de Murville propose, dans ces conditions, que la conversation en reste là. Deux experts de chaque délégation pourraient se rencontrer le lendemain. Il faut espérer, ajoute-t-il, que, pendant ce temps, les conversations entre les princes aboutiront à un résultat.

M. Gromyko l'espère aussi, mais les pourparlers ne font que commencer et il a déjà été très difficile de s'entendre sur le lieu de la rencontre.

Les deux ministres conviennent d'arrêter la discussion sur le Laos.

**

M. Gromyko indique alors qu'il va parler de la question du traité de paix allemand et de celle de Berlin-Ouest. Il demande à M. Couve de Murville de transmettre au général de Gaulle, de la part du président Khrouchtchev, quelques considérations du gouvernement soviétique sur ces sujets. Le gouvernement soviétique voudrait que le gouvernement français comprenne bien la position soviétique sur la question de Berlin-Ouest et sur celle du traité de paix.

Si le gouvernement soviétique pose la question de la signature d'un traité de paix avec les deux Allemagnes aussi longtemps qu'il n'y aura pas une Allemagne unie, ce n'est pas pour assombrir la situation en Allemagne et en Europe, ni pour créer des difficultés,

mais tout au contraire pour éclaircir cette situation, pour créer des conditions favorables et pour éliminer les séquelles de la guerre. Le gouvernement soviétique part de l'idée que la situation actuelle est inadmissible. Depuis seize ans, il n'y a pas de traité de paix, et à Berlin subsiste un régime d'occupation. Le gouvernement soviétique ne poursuit aucun intérêt particulier lorsqu'il demande la conclusion d'un traité de paix et la transformation du statut de Berlin sur la base d'une ville libre. Il ne recherche que les intérêts de la paix et que l'amélioration des relations entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux, et en particulier la France.

Le gouvernement soviétique part du fait que l'O.T.A.N. poursuit toujours un cours belliqueux, que l'Allemagne occidentale mène une politique de plus en plus agressive, qu'elle exerce une influence de plus en plus grande sur l'O.T.A.N., qu'en conséquence, la situation est de plus en plus mauvaise. Sur le plan militaire, l'Allemagne occidentale ne cesse de voir son rôle s'accroître. Ces derniers temps, s'est trouvée posée la question du transfert à l'Allemagne occidentale d'armements atomiques [1]. Le gouvernement soviétique ne peut pas ne pas prêter attention à tout cela.

Le gouvernement soviétique, comme en 1959, continue à préférer s'entendre avec les gouvernements occidentaux sur une solution acceptable concernant le traité de paix, et ceci par la voie de pourparlers pacifiques. Mais si cela est impossible, le gouvernement soviétique et ses alliés signeront un traité de paix avec la République démocratique allemande. Sur la base de ce traité, sera créée une ville libre. Le régime d'occupation sera supprimé. Tous les droits d'occupation qui découlent de la capitulation et de l'occupation de l'Allemagne seront supprimés. Une ville libre démilitarisée et indépendante sera créée avec toutes les conséquences qui en découlent pour les puissances occidentales quant à l'accès. La liquidation des droits affectera les accès par terre, par route, par air. Il n'y aura pas de blocus, mais les puissances occidentales devront s'entendre pour ce qui concerne leurs transports et les accès avec la République démocratique allemande qui agira en tant qu'État souverain.

En ce qui concerne la façon dont le gouvernement soviétique comprend la ville libre de Berlin-Ouest, M. Gromyko rappelle qu'il l'a déjà expliquée, qu'il en a déjà parlé avec M. Couve de Murville. Il n'est donc pas nécessaire d'en dire plus sur le fond. Il s'agira d'une ville libre, qui décidera elle-même de son régime, de son destin, de son orientation générale. Elle aura des liaisons avec tous les autres États. Il pourra y avoir des contingents des quatre puissances. Au besoin, une participation d'États neutres pourrait être prévue. L'Union soviétique est prête à donner les garanties les plus sévères. L'O.N.U. pourra y être associée. Sur tous ces points, le ministre tient à confirmer les propositions soviétiques antérieures.

Le gouvernement soviétique regrettera beaucoup si l'on n'arrive pas à un accord sur le traité de paix et la ville libre. Mais en ce cas, il signera un traité de paix avant la fin de l'année. Ce faisant, l'U.R.S.S. agira comme les Occidentaux ont eux-mêmes agi lorsqu'ils ont signé le traité de paix séparé avec le Japon [2] et lorsqu'ils ont, après la guerre, déchiré certains accords interalliés, y compris les accords sur l'Allemagne, notamment en remilitarisant l'Allemagne de l'Ouest.

Le gouvernement soviétique n'a pas pour but de créer une situation dangereuse, mais, au contraire, d'éliminer une situation dangereuse. D'ailleurs, la République démocratique allemande est un État démocratique et pacifique.

Le ministre soviétique le répète : son gouvernement regrettera si aucun accord n'est possible, mais il signera le traité de paix avant la fin de l'année.

M. Khrouchtchev en a informé M. Kennedy. Il lui a dit que la signature de ce traité était indispensable et qu'il était impossible de la remettre.

[1] Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 90 (allusion à un mémorandum de la Bundeswehr du 19 août 1960).

[2] Le 8 septembre 1951 était signé à San Francisco par quarante-huit États occidentaux le traité de paix avec le Japon. Le Japon renonçait à tous ses droits sur la Corée, les îles de Formose, des Pescadores, les Kouriles et Sakhaline. Le délégué soviétique avait vainement réclamé la présence de la Chine populaire à la Conférence et proposé des amendements au traité qui avaient été rejetés. Lors de la signature, l'U.R.S.S., la Pologne et la Tchécoslovaquie s'étaient abstenues.

M. Gromyko tient à en informer M. Couve de Murville et M. Khrouchtchev souhaite que le président de Gaulle en soit personnellement informé.

M. Gromyko déclare encore que l'U.R.S.S. n'a nullement pour objectif de s'emparer de Berlin-Ouest, pas plus elle-même que la R.D.A. ou que les deux États ensemble. On lit souvent de telles insinuations dans la presse occidentale, mais cela est dénué de fondement : l'U.R.S.S. ne veut pas de Berlin-Ouest, elle veut seulement fonder de meilleures conditions pour l'avenir de l'Allemagne et de l'Europe. Elle ne cherche rien d'autre. Son seul souci est la paix. M. Gromyko le répète : si les Allemands ne veulent pas modifier leur régime à Berlin-Ouest, le gouvernement soviétique est prêt à signer avec les gouvernements occidentaux un accord qui donnerait aux Berlinois les meilleures garanties pour qu'ils puissent garder leur régime.

M. Couve de Murville prend note de la déclaration de M. Gromyko. Il ne manquera pas d'en faire part au gouvernement français et au général de Gaulle. La chose n'est pas entièrement nouvelle. Nous en avons déjà discuté en 1959 comme M. Gromyko l'a rappelé. Le président Kennedy a fait part au gouvernement français de son entretien de Vienne [1]. Nous avons eu également connaissance, hier, de la communication que M. Khrouchtchev a faite à la radio soviétique [2].

C'est naturellement une question importante et très sérieuse et M. Couve de Murville pense que M. Gromyko en a mesuré, comme nous-mêmes, toute la gravité. Le point précis, dit le Ministre, c'est le fait que l'U.R.S.S. a marqué son intention de signer à la fin de l'année un traité avec la R.D.A. Personne au monde ne peut en empêcher l'U.R.S.S. et nous n'avons pas la prétention de le faire. Mais c'est autre chose que d'en tirer des conséquences en ce qui concerne Berlin-Ouest.

M. Couve de Murville voudrait, entre parenthèses, dire que la comparaison faite par M. Gromyko avec le traité japonais n'est pas appropriée. Il est exact que ce traité a été signé sans la participation de l'U.R.S.S., mais rien n'a été fait pour léser les intérêts de l'Union soviétique, notamment en ce qui concerne les dispositions territoriales. Au surplus, l'U.R.S.S. n'était pas puissance occupante comme nous le sommes à Berlin-Ouest.

Pour ce qui concerne Berlin-Ouest, poursuit M. Couve de Murville, l'U.R.S.S. dit que le traité abolira le statut d'occupation et qu'en conséquence, les communications entre Berlin-Ouest et la R.D.A. seront la responsabilité de la R.D.A. Nous ne pouvons accepter cette conclusion. Nos droits ne dépendent pas de la R.D.A. Il est impossible d'y mettre fin ainsi. Nos droits découlent de la capitulation. Naturellement, le problème qui se posera sera celui du maintien de nos communications. Il s'agit là d'un problème très sérieux à propos duquel nous risquons plus que des difficultés. Il est évident que si la R.D.A. s'oppose à nos communications avec Berlin-Ouest, cela créera une situation très grave pour ne pas employer une expression plus forte.

M. Gromyko répond que M. Couve de Murville peut parfaitement employer l'expression qu'il juge nécessaire. Le gouvernement soviétique tient seulement à informer le gouvernement français. Il compte sur sa compréhension.

Le traité, affirme M. Gromyko, sera signé. Pour nous, dit-il, la question ne se pose pas. Quant aux droits occidentaux à Berlin-Ouest, ils seront liquidés. Là-dessus non plus, il n'y a pas de question. Quant à la R.D.A., il faudra que les Occidentaux aient des conversations avec elle s'ils veulent avoir des accords sur les accès. La R.D.A. sera un État souverain. Des pourparlers seront donc nécessaires. Quant aux droits, ils découlent de la capitulation et de la défaite de l'Allemagne après la deuxième guerre mondiale,

[1] Sur les récents entretiens Kennedy-Khrouchtchev de Vienne, voir ci-dessus les n°s 269, 270.

[2] Le 15 juin, dans une déclaration télévisée sur les entretiens de Vienne, M. Khrouchtchev abordait la question allemande et le problème de Berlin, qui « devraient être réglés cette année », de préférence avec la participation de tous les anciens adversaires du Reich, mais, s'il le fallait, par un accord séparé avec la République démocratique allemande. Un tel accord confierait à la R.D.A. toutes les responsabilités d'un État souverain, y compris le contrôle des voies d'accès à Berlin qui deviendrait, *ipso facto,* une ville libre. Si, par la suite, une agression était dirigée contre la R.D.A. et violait ainsi des frontières garanties par l'U.R.S.S., celle-ci jetterait dans la balance tout le poids de son armement balistique et thermonucléaire. Le leader soviétique lançait également une pointe contre les essais nucléaires de la France, « qui fai(sait) preuve d'agressivité à notre égard ».

mais le traité de paix liquidera ces droits comme d'ailleurs tous les traités de paix liquident les régimes d'occupation. On ne peut prétendre conserver les droits d'occupation comme une institution historique permanente. C'est là une prétention impossible à accepter. Il n'est pas possible pour l'U.R.S.S. d'accepter le prolongement permanent d'un statut d'occupation qui ne devait avoir qu'un caractère temporaire.

M. Gromyko le répète : ceci a été dit à M. Kennedy et M. Khrouchtchev désire que le général de Gaulle personnellement comprenne bien la position soviétique. M. Gromyko répète que l'U.R.S.S. n'est guidée que par un désir de paix et de détente.

M. Couve de Murville prend note de ce désir de paix et de détente, mais imposer unilatéralement aux Occidentaux l'abrogation de leurs droits n'est pas de nature à servir la paix et à promouvoir la détente. Ce dont il s'agit, c'est d'imposer aux trois puissances occidentales la décision que l'U.R.S.S. aura prise concernant Berlin. C'est la question sur la gravité de laquelle M. Couve de Murville a attiré et attire encore l'attention de M. Gromyko.

M. Gromyko répond que s'il y a aggravation, elle ne pourrait être le fait que des Occidentaux.

M. Couve de Murville réplique que ce serait seulement dans la mesure où les Occidentaux n'accepteraient pas les conditions que l'U.R.S.S. voudrait leur imposer.

M. Gromyko déclare que la signature du traité de paix n'est nullement faite pour aggraver la situation. C'est la non-signature du traité, le refus de le signer, qui tend à l'aggravation.

M. Couve de Murville précise qu'il ne parle pas du traité de paix. C'est là l'affaire de l'U.R.S.S. Ce dont il parle, c'est de la volonté de l'U.R.S.S. d'imposer aux trois gouvernements occidentaux sa décision.

M. Gromyko précise que la question de Berlin sera réglée sur la base du traité de paix. Les deux questions vont ensemble.

M. Couve de Murville répond que cette question serait résolue par l'U.R.S.S. seule.

M. Gromyko : Vous ne voulez pas la résoudre avec nous. Vous voulez transformer en situation permanente la situation actuelle. Cela est impossible.

M. Couve de Murville ne prétend pas que cela soit notre intention, mais, dit-il, nous ne voulons pas que l'on nous impose une solution.

Voilà deux ans et demi, dit *M. Gromyko,* que nous cherchons une solution. Vous ne voulez pas que l'Allemagne ait un traité de paix et vous voulez garder Berlin-Ouest comme un centre de tension qui donne la fièvre à l'Europe.

On peut discuter longtemps de ce point, dit *M. Couve de Murville.* En 1959, nous avons discuté des mois sur le fait que la situation actuelle enflammait ou non l'Europe. Mais une chose est claire : le problème est d'accepter une solution qui est la vôtre. J'appelle cela, dit le Ministre, imposer une solution et cela ne me paraît pas possible.

M. Gromyko répond que l'U.R.S.S. ne cherche pas autre chose qu'un traité de paix et que ce traité est de l'intérêt de tous. L'U.R.S.S. ne recevra ni un pouce de terrain, ni un mark, ni un kopeck. Pourquoi dire qu'il s'agit de « notre solution » ? M. Gromyko ne comprend pas : la solution que l'U.R.S.S. propose devrait être aussi celle de la France, car la solution soviétique consiste à normaliser la situation et la France doit être aussi intéressée que l'Union soviétique à cette normalisation. Certes, il s'agit de notre proposition, dit M. Gromyko. Mais il ne s'agit pas de notre solution, de notre décision au sens où ceci impliquerait que nous recherchons notre propre intérêt.

M. Couve de Murville indique encore une fois qu'il prend note de ce qui lui est dit et qu'il en fera part à son gouvernement.

M. Gromyko remercie et répète que le gouvernement soviétique souhaite vivement que le gouvernement français comprenne sa position.

M. Couve de Murville conclut en disant qu'il ne sait pas si le gouvernement français comprend la position soviétique, mais qu'en tout cas il la connaît [1].

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

294

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 4687-4688. *Paris, 17 juin 1961, 18 h.*

Un danseur étoile de la troupe du théâtre Kirov de Léningrad, en tournée à Paris, a demandé hier à bénéficier du droit d'asile en France. L'artiste qui devait s'embarquer pour Londres avec l'ensemble de la troupe s'est vu intimer, au moment de partir, l'ordre de prendre l'avion pour Moscou. Il s'est placé alors sous la protection du commissaire du Bourget. Il a persisté dans sa décision malgré les pressions des représentants de l'ambassade de l'U.R.S.S. présents à l'aérodrome.

Pris en charge et interrogé par la police, M. Noureev a reçu un titre de séjour provisoire lui permettant de faire les démarches nécessaires auprès de l'O.F.P.R.A. pour obtenir le statut de réfugié. Sa décision semble avoir été motivée par la crainte de représailles à son retour, en raison de libertés prises pendant son séjour en France. L'ordre de retour immédiat qu'il reçut à l'aérodrome le confirma dans ses appréhensions.

L'ambassade de l'U.R.S.S. a protesté aussitôt auprès du Département contre la prétendue « arrestation » du danseur. Il lui a été répondu qu'il s'agissait d'une demande de droit d'asile. Elle n'a pas demandé à reprendre contact avec l'intéressé malgré l'offre qui lui en a été faite par les autorités françaises.

M. Noureev a exprimé l'intention de rester à Paris [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Il a paru superflu de reproduire le télégramme adressé le 17 juin de Genève sous les n°s 388-395, qui rendait compte de cet entretien, mais de façon moins détaillée.

[2] Noureev devait devenir directeur de la Danse à l'Opéra de Paris entre 1983 et 1989.

295

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 396 à 403 (1). Réservé. *Genève, 17 juin 1961.*

J'ai eu le 16 juin un long entretien, suivi d'un dîner, avec le maréchal Chen Yi, ministre des Affaires étrangères de Pékin, qui préside la délégation chinoise à la Conférence sur le Laos (2). Je rapporte ci-après les éléments essentiels de cet entretien.

Le Maréchal a parlé d'abord des rapports franco-chinois. Son pays a un grand désir d'entretenir de bonnes relations avec la France. Aucun problème n'oppose les deux pays depuis que nous avons renoncé aux concessions. Les relations se développent bien sur le plan économique et culturel; il faudrait maintenant établir des rapports officiels.

J'ai répondu qu'aucun conflit n'existe en effet entre les deux pays et que rien n'opposait le peuple français et le peuple chinois. Les échanges commerciaux sont normaux. Peut-être pourrait-on faire davantage sur le plan de la culture. Quant aux relations diplomatiques, elles viendraient sans doute le moment venu.

Mon interlocuteur n'a pas insisté et est passé aux problèmes généraux, en marquant d'emblée que ce qui était important, c'étaient les grandes puissances et qu'il convenait d'établir entre elles toutes de bonnes relations pour assurer la paix. D'où découlaient tout naturellement les développements attendus sur les États-Unis, sur leur attitude vis-à-vis de la Chine, leur politique impérialiste dans toute l'Asie, et le ressentiment chinois à leur égard.

Un exemple type de la politique américaine est son action au Laos. La Chine pour sa part veut la neutralité de ce pays. Elle ne pense pas qu'il soit à présent mûr pour le socialisme, et la meilleure preuve en est que tous les Laotiens veulent conserver la monarchie. Il en est de même d'ailleurs du Cambodge. Dès lors, la meilleure solution serait un gouvernement dirigé par Souvanna Phouma. Le maréchal Chen Yi sait que la France partage cette opinion. Il faudrait persuader les États-Unis de l'accepter aussi.

Le ministre souligne que son pays s'est toujours gardé d'intervenir militairement au Laos. Il ne lui aurait pas été difficile d'y envoyer des

(1) Ce télégramme, signé par le Ministre lui-même, a été communiqué à Londres (nos 299-306) et Washington (nos 174-181).

(2) La Conférence sur le Laos s'est tenue à Genève du 16 mai 1961 au 21 juillet 1962. Elle aboutit à la signature, le 23 juillet 1962, d'un accord sur la neutralité du Laos par les quatorze participants : États-Unis, U.R.S.S., République populaire de Chine, Grande-Bretagne, France, Inde, Pologne, Canada, Birmanie, Cambodge, Sud-Vietnam, Nord-Vietnam, Thaïlande. Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 253, 258 (et notes), 293. Sur un précédent entretien Chauvel-Chen Yi, voir ci-dessus le n° 274.

troupes. Il ne l'a pas fait d'abord parce qu'il est contraire à ses principes de s'ingérer dans les affaires des autres. Ensuite, il n'entend pas inquiéter les pays du Sud-Est asiatique. Une intervention au Laos ne pourrait que les alarmer. Elle ne pourrait non plus que susciter contre la Chine des mouvements populaires. Le discours du Maréchal laissait entendre qu'il existait de meilleurs moyens de développer une influence.

Incidemment, la discussion a permis à Chen Yi de marquer à plusieurs reprises que ce qu'il disait des États-Unis n'était en aucune façon valable pour la France, qui ne pratiquait pas la même politique [1]. En particulier, il n'y aurait qu'avantage à maintenir au Laos l'influence française.

Répondant à une question de ma part, le Maréchal s'est livré à un long développement sur le Japon, sujet qui paraissait lui tenir au cœur presque autant que les États-Unis.

Il a souligné avec quelle rapidité le Japon s'était relevé économiquement après sa défaite, citant à l'appui de nombreux chiffres. Le Japon n'a cependant pour le moment aucune relation, même économique, avec la Chine, qui est son fournisseur normal en charbon, matières premières et denrées alimentaires. C'est qu'il est sous la coupe des États-Unis, qui occupent l'île d'Okinawa et même le Japon. L'armée japonaise s'est reconstituée et atteint aujourd'hui 300.000 hommes. Le militarisme commence à relever la tête.

Parallèlement, des forces populaires nombreuses s'opposent à cette politique. On l'a vu en 1960 [2] lors du projet de voyage d'Eisenhower. La Chine ici encore n'intervient en aucune façon, il faut attendre de voir qui l'emportera finalement.

Aussi longtemps que les tendances militaires prédominent, quatre possibilités s'ouvrent au Japon, en direction respectivement de la Russie au nord, de la Chine à l'ouest, du Sud-Est asiatique au sud, enfin d'Okinawa. Cette dernière possibilité signifierait un conflit avec les États-Unis, et le Maréchal n'écarte nullement un tel sursaut national, qui ne serait pas pour le contrarier.

Un autre exemple de la politique chinoise de non-ingérence est fourni par le cas de la Birmanie. Pékin a récemment réglé les problèmes de frontières avec Bangkok. C'est avec le gouvernement régulier qu'il a traité, bien qu'il existe en Birmanie un fort parti communiste, et des minorités en état de rébellion. Les conditions d'établissement du socialisme ici encore ne sont pas réalisées; il ne faut rien faire de l'extérieur

[1] Sur les divergences de vues entre les Américains et la France à propos de l'histoire récente du Laos, depuis 1957, voir une note de la direction d'Asie-Océanie du 8 février 1961, non reproduite; voir également une note de cette même direction datée du 23 mai intitulée : « Les États-Unis, la France et le Laos », non retenue.

[2] Le voyage du président Eisenhower en Extrême-Orient, prévu de longue date, devait comprendre un passage à Tokyo du 19 au 21 juin 1960. Mais dès le 16 juin, à l'issue d'un orageux Conseil de Cabinet extraordinaire, le gouvernement japonais faisait savoir qu'il demandait au Président américain d'ajourner sa visite au Japon à cause des « violences d'une minorité ». Une émeute antiaméricaine menaçait d'éclater. Voir l'*Année politique 1960,* p. 508-509. Sur cette affaire, se reporter également à *D.D.F.,* 1960-I, n° 246.

pour porter atteinte au développement des forces populaires démocratiques.

Tout en utilisant ainsi un langage marxiste très orthodoxe, le maréchal Chen Yi ne manquait aucune occasion de marquer son souci des intérêts nationaux chinois. Cela était particulièrement clair concernant le Japon, et l'éventualité de la reprise d'une politique japonaise d'expansion dans le Sud-Est asiatique, Indonésie comprise. Là, le Japon se heurterait immanquablement à la Chine qui est vitalement intéressée dans cette région. Le tout était assorti d'une conscience évidente de la continuité historique. La Chine a été bien souvent en guerre — malheureuse d'ailleurs — avec le Japon depuis deux mille ans. Elle a des rapports avec le Laos depuis mille ans. La dynastie de Luang-Prabang, comme celles de Phnom-Penh et de Bangkok, a une bonne part de sang chinois, et ainsi de suite.

(Asie-Océanie. Chine 1956-1967, n° 524, f°s 54-55.)

296

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères [1],
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 9506 à 9508. *Paris, 20 juin 1961, 20 h.*
Très secret. Réservé.

Je réponds à votre télégramme n°s 2717-2720 [2].

Les indications que vous a données M. Rusk sur l'organisation de la coopération tripartite montrent qu'il entend s'en tenir aux errements antérieurs : rencontres des ministres à l'occasion de réunions internationales, contacts entre le secrétaire d'État et les ambassadeurs britannique et français à Washington. Nous n'avons pas d'objections contre de telles pratiques. Elles ne répondent pas cependant à la conception d'une coopération organisée, que seule pourrait permettre de mettre en œuvre la création d'un organisme de travail permanent — tant civil que militaire — chargé de préparer vraiment les décisions relatives à une politique commune.

La position américaine étant ce qu'elle est, nous n'avons pas à solliciter quoi que ce soit. Vous ne vous opposerez donc pas à ce que M. Rusk met en avant. Vous ne formulerez pas d'objections à une réunion des trois ministres, à Genève, à l'occasion de la conférence sur le Laos, à New York à l'occasion de l'Assemblée des Nations Unies, ou ailleurs si

(1) Le télégramme est signé par le Ministre lui-même, M. Couve de Murville.
(2) Du 10 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 282.

l'on avait l'intention d'organiser une rencontre sous la couverture d'une autre réunion. Vous pourriez également accepter à Washington des contacts militaires, auxquels participerait, pour la France, son représentant au groupe permanent.

Mais il convient de ne donner en aucune manière l'impression que de telles procédures répondent à l'objectif que, du côté français, l'on a toujours eu en vue.

(Collection des télégrammes.)

297

M. Grousset, Ambassadeur de France à Accra,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 253 à 257. *Accra, 20 juin 1961, 19 h. 15.*

(*Reçu* : 22 h. 23.)

Rentrant samedi matin de Ouagadougou, M. Nkrumah a produit une certaine sensation en lisant le communiqué qu'il avait signé quelques heures plus tôt avec M. Yameogo.

M. Nkrumah a annoncé en effet que les deux chefs d'État se réuniraient le 27 pour procéder solennellement à la suppression des barrières de police et de douane entre les deux pays; le produit des droits de douane sera partagé en commun; le Ghana adoptera la conduite des automobiles à droite et des routes seront construites en vue de faciliter les communications entre les deux pays.

La presse voit dans la signature de ce communiqué un triomphe pour M. Nkrumah et l'amorce d'une prochaine adhésion de la Haute-Volta à l'union Ghana-Guinée-Mali [(1)]. L'événement constitue certainement un succès pour le Ghana qui, plus riche et plus puissant, paraît être en bonne position pour s'imposer à son voisin.

Arrivant à Ouagadougou le 13 juin, M. Nkrumah avait déclaré qu'il était venu briser les liens qui unissent le Marché commun aux « territoires français » d'Afrique ainsi qu'aux pays du Commonwealth par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne. Depuis dimanche, la radio ghanéenne a entrepris une violente campagne contre le Marché commun

(1) La charte de l'Union du Ghana, de la Guinée et du Mali, qui sera connue, désormais, sous le nom d'« Union des États africains », sera publiée simultanément à Accra, Conakry et Bamako le 1er juillet 1961. Le document, dont le projet avait été approuvé le 29 avril à l'issue d'une réunion que les chefs des trois pays avaient tenue à Accra, comprend notamment les dispositions suivantes : les trois pays garantissent l'intégrité territoriale de chacun des membres de l'Union; toute agression contre l'un des trois États sera considérée comme une agression contre l'ensemble des États membres de l'Union; les trois pays uniront leurs efforts dans les domaines diplomatique, économique et culturel.

dans lequel elle voit « le produit diabolique du génie impérialiste français », l'arme du néo-colonialisme destinée à asservir à nouveau l'Afrique. Elle regrette que le Mali et la Haute-Volta, « dont il est compréhensible qu'ils aient gardé quelques traces du colonialisme européen », participent à la conférence parlementaire de Strasbourg (1).

La presse fait chorus, s'en prend aux entreprises désespérées « d'une Europe sénile » que « les Maures — de véritables Africains aux cheveux crépus — ont conquise et façonnée pendant cinq cents ans ».

Le 22, M. Nkrumah recevra pour trois jours M. Maga en visite officielle. On peut penser qu'il mènera à son égard la même offensive qui paraît avoir si bien réussi avec la Haute-Volta et qu'il cherchera à le détacher du Conseil de l'Entente et du groupe de Brazzaville (2). Si M. Maga se laisse séduire — ce qui, pour l'instant, ne paraît pas vraisemblable — le Togo, dont la presse... (3) à nouveau l'intégration au Ghana, se trouverait en posture délicate.

(Collection des télégrammes.)

298

M. Foccart, Secrétaire général de la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères (4).

D. *Paris, 20 juin 1961.*

Je vous prie de trouver, ci-joint, le compte rendu des entretiens qui ont eu lieu le 9 juin au palais de l'Élysée entre le général de Gaulle et le président Houphouët-Boigny (5).

(1) Conférence des parlementaires européens et africains à Strasbourg. Du 19 au 24 juin, se réunit à la Maison de l'Europe à Strasbourg une nouvelle conférence préparatoire à la grande Conférence parlementaire européenne et africaine qui devait se tenir en juillet. Elle réunit les délégués parlementaires de seize États africains et malgache d'expression française et des membres de l'Assemblée parlementaire des Six. (*Année politique 1961,* p. 475).

(2) Constitué de pays ayant participé à la conférence de Brazzaville. Sur cette conférence, voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 282 (note), 298 (note).

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) À l'attention de M. Gillet, directeur du Cabinet du Ministre, est-il précisé.

(5) Du 7 au 9 juin, avait eu lieu une visite officielle du président de la République de Côte-d'Ivoire à Paris. Le 8, M. Houphouët-Boigny donnait une conférence de presse au cours de laquelle il déclarait vouloir « parvenir à une coopération durable, non seulement avec les États frères du Conseil de l'Entente, mais encore avec ceux de l'Union africaine et malgache, et aussi... avec tous les autres États africains dans le respect de la personnalité de chacun ». Le 9, il recevait à déjeuner le général de Gaulle au château de Champs, puis les deux hommes d'État avaient un nouvel entretien politique. Pour plus de détails, se reporter au *Monde.*

ANNEXE

COMPTE RENDU

Entretiens avec le président Houphouët-Boigny
le vendredi 9 juin 1961 à 17 heures

CR.

Le général de Gaulle propose que le président Houphouët-Boigny commence par exposer sa politique africaine et passe ensuite aux problèmes pratiques qu'il entend soulever; puis le Général exposera les lignes générales de la politique française.

***

Sur le premier point, *le président Houphouët-Boigny* estime que les États africains restent à construire : ils ont besoin de sécurité, de paix sociale, de discipline et d'activité. Dans leurs rapports réciproques, ils doivent écarter la fiction de l'unité africaine mais normaliser leurs relations extérieures; c'est pourquoi le Conseil de l'Entente s'est élargi dans l'Union africaine et malgache; c'est pourquoi aussi les États d'expression française, qu'ils soient de la Communauté ou qu'ils n'en soient pas, cherchent à normaliser leurs rapports avec la France en vue d'une coopération toujours plus étroite; c'est pourquoi enfin, ces États recherchent une coopération avec les États d'expression anglaise et avec les alliés de la France, au premier rang desquels figure l'Angleterre.

La rencontre de Monrovia [1] répond à ces préoccupations : l'union avec la France doit s'élargir à ses alliés, mais le succès de cette politique est subordonné au résultat de la bataille pour un meilleur niveau de vie. Face aux États modérés, se dessine le groupement de la Guinée, du Mali et du Ghana, ce dernier État étant le plus dangereux, car Nkrumah est l'homme des Russes. Les États du groupe de Brazzaville [2] doivent battre ceux qui s'appuient sur l'Est et, à cette fin, sans que cela diminue les liens affectifs qui les lient à la France, ils recherchent l'aide d'autres pays comme les États-Unis.

À la vérité, il n'y a que deux véritables points de résistance à Moscou en Afrique occidentale : le Sénégal et la Côte-d'Ivoire. Le Sénégal parce qu'il est plus ancien et malgré toutes les incertitudes de sa politique intérieure; la Côte-d'Ivoire grâce à l'audience du R.D.A. et à la solution qu'elle apporte aux problèmes de sa jeunesse. À ce moment, le président Houphouët-Boigny exprime le souhait que le gouvernement français fasse revenir en Côte-d'Ivoire les quinze étudiants ivoiriens communistes qu'il a recensés sur les 1.500 qui suivent leur scolarité.

Le général de Gaulle fait observer que l'Afrique, et en particulier les États qui se trouvent situés entre le Sahara et les frontières sud du Congo, cherche encore sa voie. Dans cette orientation, il ne voit aucun inconvénient à ces contacts entre dirigeants africains, même s'ils ne sont pas d'expression française : mais c'est autour des États d'expression française qu'il est normal de rassembler les autres.

Le général de Gaulle demande alors au président Houphouët-Boigny de préciser sa position sur certains cas concrets.

Pour ce qui est des rapports entre le Nigeria et le Cameroun, *le président Houphouët-Boigny* oppose la politique britannique et la politique française au Togo et au Cameroun : alors que la consultation populaire avait dégagé des résultats divergents au Nord et au Sud du Togo britannique, l'ensemble de ces territoires a été rattaché au Ghana; au contraire, pour ce qui est du Cameroun britannique, les Anglais l'ont partagé après les résultats contraires à ceux de 1959 du référendum dans le Nord, et ils poussent le Sud à aller à sa propre indépendance. Le président Ahidjo est en situation difficile, les Anglais ont tort de lui susciter des ennuis, voire de la subversion. Le président Houphouët-Boi-

(1) Ouverte le 8 mai. Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 243 (et note).
(2) Sur la conférence de Brazzaville, en décembre 1960, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 282 (note), 298 (note).

gny estime que la solution du problème réside dans les rapports entre Paris et Londres. *Le général de Gaulle* lui répond que le gouvernement français aidera celui de M. Ahidjo à réaliser l'unité du Cameroun et souhaite qu'il s'entende avec M. Foncha sur le problème constitutionnel [1]. *M. Houphouët-Boigny* et le Premier ministre pensent que la position constitutionnelle de M. Ahidjo est raisonnable et doit tendre vers l'unité. *Le général de Gaulle* ajoute que le Nigeria ne pourra que tenir compte de l'avis qui lui sera donné par les États africains d'expression française, dans son comportement vis-à-vis du Cameroun. *Le président Houphouët-Boigny* précise que des émissaires lui sont envoyés dans cet esprit.

Quant au Congo ex-belge, le président Houphouët-Boigny estime qu'il faut aider l'O.N.U. dans la mesure où elle soutient M. Kasavubu. Ses collègues et lui en ont fait l'observation à M. Youlou qui manifestait trop son appui à M. Tschombé. *Le général de Gaulle* l'approuve, la France ne se mêle pas de cette affaire mais, en gros, elle est favorable à ce que M. Kasavubu peut faire et, si les États africains d'expression française jugent bon de l'aider directement, la France les y aidera elle-même et, en particulier, pour l'envoi de fonctionnaires civils et militaires. *Le président Houphouët-Boigny* expose que sa position et celle de ses collègues y est favorable, qu'ils veulent éviter de s'aliéner la Province orientale en s'immisçant ouvertement dans les affaires intérieures du Congo.

L'attitude de la Haute-Volta par rapport à l'Entente et indirectement par rapport à la France donne lieu à quelques inquiétudes. M. Houphouët-Boigny a recommandé la patience au président Senghor qui voulait que soit déplacé le siège de l'Organisation de défense situé à Ouagadougou. Le président Yameogo manque de formation politique et de stabilité; il voyage, il est allé au Ghana dont le chef lui a fait des promesses mirifiques (4 milliards) et avec lequel il veut signer des accords douaniers sans avoir consulté ses collègues. Tout cela est inquiétant, mais le président Yameogo déchantera vite.

Quant à la Mauritanie, le président Houphouët-Boigny a des assurances sur les rapports étroits de M. Mokhtar Ould Daddah avec les États africains; ses rapports avec eux sont excellents et il faut lui faire crédit sur ce point. Il n'a pas intérêt à une coopération étroite avec les Arabes : sa position est intermédiaire.

Au Dahomey, le président Houphouët-Boigny aide M. Maga; mais M. Apithy joue un jeu dangereux.

Le général de Gaulle confirme au président Houphouët-Boigny que, dans cette Afrique en gestation, il estime que sa politique est la bonne, que la Côte-d'Ivoire est un élément pilote, qu'avec elle doivent se regrouper les États d'Afrique occidentale et même d'Afrique équatoriale. *Le président Houphouët-Boigny* met l'accent sur la discrétion avec laquelle il mène son affaire : pour ne pas tomber, il faut rester couché. À la vérité, seuls le Sénégal et lui ont une audience en Afrique.

***

Sur le second point, le président Houphouët-Boigny évoque d'abord les besoins de la Côte-d'Ivoire en matière militaire. Malgré elle, la Côte-d'Ivoire est tenue d'organiser sa défense, d'équiper ses forces armées alors surtout qu'elle dispose d'anciens combattants nombreux et d'une jeunesse prête au service civique. En prévision d'une éventuelle action hostile à la Côte-d'Ivoire, il demande que les forces françaises ne soient pas basées seulement à Bouaké. Il rappelle que l'on décharge actuellement à Abidjan des armements très importants destinés au Mali, qui dépassent les besoins de cet État.

M. Banny fait valoir que la Côte-d'Ivoire pourrait lever un contingent annuel de 20.000 hommes, ce qui impliquerait un budget militaire de 3 à 4 milliards; mais elle

[1] Le 14 juin, M. Ahidjo, président de la République camerounaise, quittait Yaoundé en compagnie de M. Okala, son ministre des Affaires étrangères, pour avoir, en présence de M. John Foncha, Premier ministre du Cameroun méridional, une conversation avec les autorités britanniques sur les problèmes administratifs relatifs à l'autonomie du Cameroun méridional qui devait s'unir, le 1er octobre, à la République du Cameroun.

préfère créer des centres de service civique qui favoriseront le développement économique. La Côte-d'Ivoire envisage de lever une dizaine de bataillons en deux ou trois ans. Dans l'immédiat, un bataillon lui sera transféré; elle souhaite le transfert d'un second bataillon et en créera deux autres; mais il faudra donner à ces 2.000 hommes un armement léger.

Le général de Gaulle retient qu'un premier bataillon sera transféré à la Côte-d'Ivoire avant les fêtes de l'indépendance, en vue du défilé, que deux broussards seront remis incessamment ainsi qu'un navire; il retient la demande de transfert d'un autre bataillon.

***

Abordant les questions financières, *le président Houphouët-Boigny* souhaite apurer le passé et demande la remise de la dette de 7 milliards de la Côte-d'Ivoire : il expose que la Côte-d'Ivoire avait versé une cinquantaine de milliards à la Fédération de l'Afrique occidentale dont elle n'a rien récupéré, puisqu'elle paie actuellement des dettes dues aux installations du port d'Abidjan qui servent pourtant à d'autres États; au contraire, le Sénégal récupérait une grande part de ce qu'il versait à la Fédération grâce aux investissements faits à Dakar. Le budget de la Côte-d'Ivoire, qui était de 8 milliards autrefois, est passé à 21 milliards sous le régime de l'indépendance et il est en équilibre.

Mais les bâtiments publics d'Abidjan sont anciens et ne répondent plus aux besoins d'une capitale moderne. La Côte-d'Ivoire est le seul État sans palais ni bureaux, et dépense 600 millions de francs CFA par an pour loger ses fonctionnaires; elle cherche donc à emprunter et consacrera les 600 millions à amortir sa dette.

M. Foyer fait observer que la situation ainsi décrite résulte du système du F.I.D.E.S. [1] et de la convention de partage des biens de la Fédération d'Afrique occidentale, en vertu de laquelle la dette de la Côte-d'Ivoire est de 5.467 millions de francs CFA.

M. Houphouët-Boigny fait observer que si certains États règlent leurs dettes, ils n'en équilibrent pas pour autant leur budget et reçoivent des subventions à ce titre, ce qui n'est pas le cas de la Côte-d'Ivoire.

***

Dans le domaine économique, le président Houphouët-Boigny expose la situation délicate de la Côte-d'Ivoire qui détient d'importants stocks de café, alors que tous les autres États de la zone franc ont pu écouler leurs produits. Ce stock vient de s'accroître encore et s'élève à 85.000 tonnes, ce qui implique une immobilisation de 8 à 9 milliards de francs CFA.

M. Saller expose que le problème du café est double : il faut d'abord que la Côte-d'Ivoire puisse écouler sa production annuelle, tant qu'elle n'a pas pu reconvertir son agriculture, ce qui exigera cinq à huit ans. Son stock représente 90 % du stock général de la zone franc, alors que sa participation à la consommation ne s'élève qu'à 55 %. Il faudrait donc accroître le quota et aussi garantir les prix du café de façon à éviter la baisse des ressources des producteurs, actuellement évaluée à 20 %; il faudrait également réduire le stock et mobiliser le crédit gelé, c'est-à-dire incorporer du café dans des opérations françaises et, en particulier, l'écouler dans les accords commerciaux.

Le président Houphouët-Boigny aborde la question des emprunts que la Côte-d'Ivoire souhaite pouvoir placer, car son économie est rentable, et qu'elle pourra rembourser ces prêts en laissant d'importants profits. Elle demande, en particulier, la création d'un institut d'aval à l'image de celui d'Allemagne. *M. Saller* précise qu'il souhaite que des garanties soient données aux investissements privés pour des risques non commerciaux :

[1] Fonds d'investissements et de développement économique et social des territoires d'outre-mer.

le système de la Compagnie française du commerce extérieur ne joue pas assez. Si l'on n'y prend garde, la proportion des investissements privés français se réduira dans les États d'expression française et, en particulier, en Côte-d'Ivoire. *Le président Houphouët-Boigny* rappelle qu'au sein du Conseil de l'Entente, la Côte-d'Ivoire aide les autres États, ce qui concourt à stabiliser leur situation politique.

Le général de Gaulle prend note de l'ensemble de ces questions.

***

Le président Houphouët-Boigny aborde les questions culturelles : il s'agit de construire l'Université d'Abidjan, car la Côte-d'Ivoire a 12.0000 élèves en sixième et les villages construisent leurs écoles. Sur intervention de *M. Debré,* il est entendu que l'Université d'Abidjan doit être plurinationale, car on ne peut faire d'université dans tous les États, et que la gestion sera adaptée comme celle du port d'Abidjan.

***

Le général de Gaulle dit enfin un mot de la politique de la France. Au total et sur un plan plus large, elle s'exerce dans la même direction que celle de la Côte-d'Ivoire.

Ce à quoi s'applique la France dans la mesure de ses moyens, c'est à faire disparaître les raisons du drame que connaît aujoud'hui le monde. Elle poursuit donc une politique d'émancipation et de développement, qui a toujours été son orientation.

Pour l'émancipation, c'est fait en Afrique noire. Reste la question de l'Algérie. Le but de la France est d'y réaliser une émancipation où toute la population ait sa place et qui réponde aux conditions voulues pour que l'Algérie puisse être aidée.

Pour ce qui est du développement, tous les pays cherchent leur voie, l'Amérique latine comme l'Afrique. La France entre en ligne dans cette grande affaire, accompagnée de l'Europe; les Américains du Nord, eux-mêmes, en viennent à le lui demander. Les moyens de la France ne sont pas illimités; elle ne détient pas la lune; mais dans toute la mesure où elle peut aider les peuples et surtout ceux qui lui sont les plus proches, elle le fera.

La France mène sa politique avec ses alliés mais pour son propre compte, en particulier dans le domaine de la défense. Son action peut être conjuguée dans les organisations internationales, mais plus elle va, plus elle est la sienne; c'est vrai notamment à l'égard de l'O.N.U. La France agira de plus en plus par elle-même, c'est un service qu'elle rend aux autres. Elle compte sur la Côte-d'Ivoire, comme la Côte-d'Ivoire compte sur elle.

***

Le président Houphouët-Boigny remercie pour l'accueil qui lui a été fait à Paris et souhaite que l'an prochain, lorsque seront achevés les voyages officiels des chefs d'État en France, le général de Gaulle puisse rendre visite à chacun d'eux. *Le général de Gaulle* est très sensible à ce souhait et se félicite des conditions dans lesquelles s'est déroulé le voyage officiel du président Houphouët-Boigny et de l'écho favorable qu'il a provoqué.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

299

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2687 à 2691. Immédiat. *Tunis, 23 juin 1961.*
Secret. Sans diffusion.
(*Reçu* : 20 h. 20.)

J'ai effectué auprès de M. Ladgham la démarche prescrite par votre télégramme n° 1604 (1).

I. Le secrétaire d'État à la Présidence a enregistré notre accord sur la rédaction modifiée de la note qui doit nous être envoyée. Je lui ai, d'autre part, confirmé que nous étions prêts à recevoir ce document accompagné de la lettre annonçant l'envoi des 15.000 dinars.

II. Alors que je lui faisais part de notre intention d'indiquer à la presse que l'affaire était réglée et qu'il allait être procédé sans tarder à l'échange d'ambassadeurs, M. Ladgham s'est montré soucieux. Il a marqué que son gouvernement ne pouvait que s'en remettre à la discrétion du gouvernement français, mais qu'il souhaitait que notre texte ne comporte aucun terme qui puisse prêter à exploitation ou à exégèse de la part des journalistes. Il redoutait que si le rétablissement des relations diplomatiques normales apparaissait trop clairement comme la conséquence du règlement, à la satisfaction du gouvernement français, de l'affaire de La Marsa, une telle publication ne donne lieu à des réactions fâcheuses.

L'attitude de M. Ladgham s'explique certes par des considérations d'amour-propre, mais aussi par une réelle inquiétude à la pensée que certains milieux hostiles au président Bourguiba et à la Tunisie pourraient tirer profit de l'événement en le présentant comme une capitulation tunisienne.

Je crois devoir relever la netteté des propos que m'a tenus cet après-midi le secrétaire d'État à la Présidence. Il est en effet possible que, malgré le désir du gouvernement tunisien de reprendre des relations diplomatiques normales, la publication du communiqué envisagé par

(1) Par télégramme adressé le 23 juin sous les n°s 1604-1605, non reproduits, le Département demandait à son représentant à Tunis de faire connaître à M. Ladgham qu'il était prêt à recevoir une note tunisienne concernant l'affaire de La Marsa, accompagnée d'une autre note spécifiant qu'une somme de 15.000 dinars serait remise à la France au titre du terrain exproprié et de la remise en état des jardins et des bâtiments. Paris annonçait son intention de publier aussitôt après un communiqué dont le texte était transmis, texte aux termes duquel la communication du gouvernement tunisien, ainsi que les mesures qu'elle annonçait de la part de ce dernier, donnaient satisfaction au gouvernement français : « En conséquence, les difficultés existant entre les deux pays à la suite de cette affaire (étaient) maintenant considérées comme réglées. Il a(vait) été convenu de procéder sans délai à l'échange d'ambassadeurs. » Le représentant français devait faire savoir à ses interlocuteurs que son gouvernement comptait faire état de ce règlement par la voie de la presse.

votre télégramme précité suscite un mouvement de mauvaise humeur dont il est difficile de prévoir l'ampleur et la portée.

(Collection des télégrammes.)

300

Comptes rendus des entretiens de Gaulle-Lübke (Paris, 20-23 juin 1961)

I

Tête-à-tête du général de Gaulle et de M. Lübke à l'Élysée, le 20 juin 1961, de 12 h. 40 à 13 h. 10

Le général de Gaulle souhaite la bienvenue au président Lübke, en précisant que la France mesure pleinement le caractère extraordinaire de cette visite. (1)

Le président Lübke est heureux de pouvoir poursuivre l'entretien commencé à Bonn, qui lui a donné l'impression d'un accord complet entre les deux chefs d'État. Il aborde le sujet de Berlin et mentionne la réaction de la jeunesse, qui déplore la séparation des deux Allemagnes par le rideau de fer.

Le général de Gaulle déclare que l'adversaire qui nous fait face est très puissant et très armé et que ni l'Allemagne ni la France ne disposent, à l'heure actuelle, des moyens pour le vaincre. Nos alliés anglo-saxons prendront certainement la défense de l'Allemagne si celle-ci était attaquée, mais n'attaqueront pas eux-mêmes. Est-ce que la République fédérale s'accommodera de la situation et la subira — sans l'accepter — ou bien voudra-t-elle se dresser peu à peu pour reprendre la Prusse, la Saxe (pays qui lui ont été arrachés), en créant ainsi des éléments de revanche dans l'Europe de demain ? (2)

(1) Le Dr Heinrich Lübke est président de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er juillet 1959. Sur ce premier séjour d'un chef d'État allemand en France, voir les télégrammes de Bonn, nos 2683-2686 du 15 juin, 2722-2727 du 19 juin, 2742-2743 du 20 juin, 2758-2760 du 21 juin, non reproduits, ainsi que le télégramme de Berlin, n° 760 du 21 juin, non reproduit. Cette visite faisait suite aux entretiens franco-allemands à Rhoendorf puis à Bonn, du 20 mai, ainsi qu'à l'entretien accordé à Paris par le général de Gaulle au Dr Heinrich Krone, président du groupe chrétien-démocrate au Bundestag, le 16 juin. Sur ce dernier point, se reporter à la dépêche n° 555 de Bad-Godesberg du 23 mars, non reproduite, ainsi qu'au télégramme de Bonn, nos 2634-2635 du 13 juin, non retenu.

(2) Sur la frontière Oder-Neisse et la position de la France, voir *D.D.F.,* 1959-I, n° 211 (note); 1959-II, n° 248 (note).

Le président Lübke estime dangereuse toute idée de revanche visant à reconquérir les territoires perdus dans la guerre contre les Russes. Les puissances occidentales sont les seules à avoir respecté la Charte atlantique et les accords de Potsdam. Mais il faut éliminer la haine et travailler pour la paix. Plus tard, on pourra envisager des négociations relatives aux territoires se trouvant de l'autre côté du rideau de fer.

Le général de Gaulle demande si la population de l'Allemagne de l'Est a été acquise au communisme et au système introduit par les Soviets. Quel est le comportement de la jeunesse ?

Le président Lübke déclare que 40 à 45 % des réfugiés de l'Allemagne de l'Est sont âgés de moins de 25 ans. Au début de l'occupation par les Russes, on a essayé d'attirer les jeunes en leur donnant un certain pouvoir et des facilités (maires de villes et villages de 25 ou 30 ans, études gratuites, etc.). Ils ne sont plus dupes aujourd'hui, en tout cas pas aussi longtemps que la route de Berlin leur reste ouverte.

Le général de Gaulle demande ce qui se passerait si cette route était barrée.

Le président Lübke pense que cela pourrait conduire à la révolution et au désespoir.

Le général de Gaulle rappelle ses conversations avec M. Krone [1] et M. Kennedy [2] et demande si les éléments les plus faibles du camp occidental ne risquent pas de fléchir devant les initiatives de Khrouchtchev.

Le président Lübke estime que si les Occidentaux abandonnent Berlin, certains industriels, commerçants, etc., se réfugieraient en Allemagne occidentale, en Europe occidentale ou plus loin encore. Ils ne resteraient pas chez les Russes, car ils seraient dépouillés de leurs biens. Et si ces firmes quittent le territoire de Berlin, le chômage s'y installerait; ce serait alors une fuite éperdue de Berlin. Par répercussion, le désordre régnerait en Allemagne occidentale. La confiance dans l'Occident (surtout celle des jeunes) disparaîtrait.

Le général de Gaulle affirme, une fois de plus, que la France est décidée à empêcher les Soviets de prendre Berlin ou d'en changer le statut. Il n'est pas aussi certain que nos alliés anglo-saxons adoptent une attitude aussi ferme. Il est à redouter que lorsque la question se posera brutalement, avec l'apparition du danger de guerre, les Anglo-Saxons ne cherchent une solution moyenne et temporaire qui leur sauve la face, mais qui équivaudrait à un renoncement. Cependant, l'impression du Général est que Kennedy restera ferme.

[1] Le 16 juin.

[2] Du 31 mai au 3 juin. Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 265.

II

Entretien du général de Gaulle et de M. Lübke
le 20 juin 1961 à l'Élysée
de 15 h. 10 à 16 heures

Assistaient à l'entretien :

M. Michel Debré.
M. Couve de Murville.
M. von Brentano.

Le général de Gaulle informe ses interlocuteurs de la teneur du tête-à-tête de la matinée.

Le président Lübke indique que les systèmes totalitaires (et il cite l'exemple d'Hitler) ne peuvent s'accommoder de victoires partielles et qu'après Berlin, si on les laissait faire, les Soviets s'attaqueraient à la République fédérale. Communisme et national-socialisme se ressemblent et ne permettront jamais à une paix de longue durée de s'installer à la suite de concessions. Si, à la première tentative hostile des Soviets, on pose clairement le problème de la paix ou de la guerre, ils se retireront. Par contre, l'impression de mésentente dans le camp allié encouragera les Russes à se livrer à des actes belliqueux. Si le général de Gaulle exprime fermement sa décision de ne pas lâcher du terrain aux Soviets, Kennedy le suivra, ainsi que les Anglais.

Le général de Gaulle tire de ses conversations avec le président Kennedy une impression de fermeté de la part de son interlocuteur [1]. Il lui a également posé la question de savoir à quel moment — en cas d'attaque russe — les Américains se serviraient des armes atomiques stratégiques et tactiques. Le président Kennedy n'a pas fixé de date précise, mais a affirmé que l'Amérique ne laisserait pas attaquer l'Europe sans employer les armes atomiques.

M. von Brentano précise qu'il ne s'agit pas du problème de Berlin, mais de celui de la sécurité de l'Alliance occidentale et du monde libre. Si Berlin tombait, la déception et la résignation ne régneraient pas seulement en Allemagne, mais partout dans le monde.

Par ailleurs, s'il est difficile de juger de l'heure à laquelle les armes atomiques seraient employées, il faut néanmoins insister tous ensemble pour qu'en cas d'attaque soviétique, les États-Unis se servent des armes atomiques et que la décision d'employer ces armes soit prise d'un commun accord entre la Maison Blanche et les alliés européens. Il s'agira

[1] Le président Kennedy a séjourné à Paris du 31 mai au 2 juin. Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 265. Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 435-436. Dans le communiqué conjoint publié le 2 juin, le général de Gaulle et le président Kennedy ont confirmé l'identité de leurs vues sur leurs obligations et leurs responsabilités en ce qui concerne Berlin. Pour le texte complet du communiqué, voir : La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01104, 10 juin 1961, Textes du jour.

probablement d'une question d'heures et non pas de jours ou de semaines.

Le président Lübke rappelle que la défense conventionnelle alliée est absolument insuffisante devant la concentration des troupes en Allemagne orientale, dans la zone ou en Pologne.

Le général de Gaulle estime qu'au cours de la réunion au sommet occidental du mois prochain (1), il faudra manifester une grande unité de vue sur tous les problèmes en cause (défense, Marché commun, assistance internationale aux pays sous-développés). Si l'on s'empêtrait dans des discussions juridiques, la déception serait très profonde. En outre, si les Russes voient que nous sommes d'accord sur des choses positives, ils se tiendront plus tranquilles. Ceci est important pour nos opinions publiques et pour les Russes. Nous ne devons pas renoncer à l'Alliance atlantique, ni au Marché commun dont le fonctionnement est encore insuffisant.

Le président Lübke approuve et pense que les Russes préféreraient obtenir des résultats sans avoir recours à la guerre, en désunissant les Alliés. Il espère résoudre le problème agricole (2), mais explique qu'en raison des élections allemandes du mois de septembre prochain (3), il convient de ne pas trop mécontenter les quatre millions d'électeurs paysans en Allemagne en leur faisant craindre une baisse de prix de leurs produits. Il se déclare partisan d'une entraide internationale limitée au début à l'Europe et contribuant à assainir le marché.

M. Debré déclare que M. Rochereau espère beaucoup du petit voyage qu'il fera demain avec le président Lübke (4). Lors de la signature du traité de Rome, l'on a fait espérer au monde agricole une résorption rapide des excédents. L'Allemagne accepterait-elle des prélèvements sur les produits agricoles à l'extérieur des frontières du Marché commun, ou encore des contrats de longue durée pour certains produits agricoles ?

Le président Lübke estime, sans pouvoir aborder les détails de ces problèmes, que certains événements se sont déjà produits dans le sens voulu : 450.000 tonnes de céréales ont été achetées en France au cours des dernières années. Un accord est actuellement négocié pour approvisionner l'Allemagne en viande de bœuf de provenance française, etc. (5).

En retirant certaines subventions agricoles aux paysans allemands, on disposerait immédiatement d'un fonds permettant de placer de plus gros achats en France.

(1) Il s'agit de la seconde Conférence européenne au sommet qui se tiendra à Bonn le 18 juillet.

(2) Sur l'Allemagne et les questions agricoles du Marché commun, voir la note n° 95/C.E. du 15 mai, non reproduite.

(3) Les élections législatives auront lieu en République fédérale le 17 septembre.

(4) M. Rochereau, ministre de l'Agriculture, fera visiter l'École d'agriculture de Grignon au président Lübke.

(5) Cet accord sera signé le 1er juillet.

Il en va de même des autres pays du Marché commun (Les Pays-Bas subventionnent le lait à raison de 600 millions de florins par an). Si les paysans s'aperçoivent que les sommes ainsi libérées servent à l'assainissement général du marché, ils ne feront pas obstacle à cette solution.

Le général de Gaulle voudrait également qu'au mois de juillet, l'on parle de l'Amérique latine, problème qui inquiète Kennedy, car l'Amérique ne peut plus, seule, faire face à ses obligations dans cette partie du monde et voudrait que l'Europe y prenne part [1].

III

Tête-à-tête du général de Gaulle et de M. Lübke
le 23 juin 1961 à l'Élysée
de 10 h. 30 à 11 h.

Le président Lübke exprime la satisfaction que lui a causée son séjour. De sa visite à Saclay, il a notamment retiré la conviction que la France et l'Allemagne devront coopérer plus étroitement en matière de recherche nucléaire [2]. Certes, des difficultés d'ordre international compliquent cette collaboration, mais une juste répartition des tâches permettrait sans doute de les surmonter. La France est beaucoup plus avancée dans le domaine nucléaire que l'Allemagne, où certaines installations existent déjà à Karlsruhe, Munich et Julich, mais où on en est encore au début de ces travaux. Une coopération plus étroite entre la France et l'Allemagne aurait des résultats favorables, dont profiteraient également les Anglais et les Américains.

Le général de Gaulle rappelle que de bons contacts existent déjà et que des ingénieurs allemands viennent perfectionner leurs connaissances à Saclay. Le développement de l'énergie atomique en Allemagne comporte en effet des implications internationales, mais une certaine forme de coopération franco-allemande n'en est pas moins possible. C'est la raison pour laquelle le Général n'apprécie guère l'Euratom [3] qui empêche cette coopération de se développer.

[1] Sur la question de l'Amérique latine, se reporter au compte rendu des entretiens de Gaulle-Kennedy. Du 5 au 22 juin, M. Adlai Stevenson, représentant des États-Unis auprès de l'O.N.U., et envoyé extraordinaire du président Kennedy, visite successivement le Venezuela, l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil, le Paraguay, le Chili, la Bolivie, le Pérou, l'Équateur et la Colombie, amorçant une nouvelle politique américaine dans le domaine de la solidarité interaméricaine. Sur ce sujet, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 483-486.

[2] Le jeudi matin 22 juin, le président Lübke a visité le centre atomique de Saclay en compagnie de M. Guillaumat, ministre délégué à la Recherche scientifique, de M. Perrin, haut commissaire à l'Énergie atomique et de M. von Brentano. Sur la question de la coopération atomique franco-allemande, voir une note établie par le service des Pactes, en date du 16 mai, non reproduite.

[3] L'Euratom en est à sa quatrième année d'existence. Sur le développement de cet organisme, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 449-450.

Le président Lübke pense qu'à cet égard, une répartition plus rationnelle des tâches devrait intervenir. Ce que la France fait à Saclay est trop considérable pour que les petits pays puissent l'égaler. Cependant, ceux-ci peuvent mettre des chercheurs à la disposition de l'entreprise commune, dont l'objectif devrait être surtout la technique atomique et la conquête de l'espace. Grâce à cet effort commun et dans ces deux disciplines, des méthodes de calcul et d'observation nouvelles pourraient voir le jour.

Le général de Gaulle prend note avec intérêt de cette déclaration.

Le président Lübke estime que les recherches *communes* permettront de dépasser le stade actuel des connaissances, qui ne sont guère plus avancées en matière de guidage et de poussée que ce que les Russes ont trouvé à Nordhausen à la fin de la dernière guerre, et les Américains à Peenemünde.

Puis le président Lübke invite le général de Gaulle à venir en visite officielle en Allemagne au mois d'octobre.

Le général de Gaulle accepte avec plaisir cette invitation, quoiqu'il ne puisse pas encore en fixer la date précise.

Le président Lübke se félicite de cette acceptation. Il déclare qu'elle permettra au Général de constater sur place combien la population et le gouvernement allemands lui sont attachés.

En présence de MM. Debré, Couve de Murville et von Brentano, *le général de Gaulle* informe le président Lübke de la décision prise par le gouvernement français de rendre à l'Allemagne les locaux de l'ancienne ambassade d'Allemagne de la rue de Lille [1]. Une loi devra sanctionner cette décision.

Le président Lübke exprime sa joie et sa gratitude au gouvernement français, et prend congé du Général.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. Secrétariat général. Entretiens et messages.)

[1] Voir ci-dessus le n° 159 (et note).

301

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à divers Représentants de la France à l'étranger.

T. circulaire n° 86 (1). *Paris, 24 juin 1961, 7 h. 25.* (2)

La troisième série d'entretiens franco-britanniques sur les problèmes que poserait une éventuelle adhésion du Royaume-Uni au traité de Rome a eu lieu au Département les 22 et 23 juin (3).

Sur proposition de la délégation française, une discussion s'est instituée sur la note que M. Wormser avait fait remettre à sir Roderick Barclay (4) (ma circulaire n° 76) (5).

Il est très vite apparu que la délégation britannique n'était pas en mesure de participer effectivement à la discussion. À la veille du départ pour les différentes capitales du Commonwealth des trois ministres anglais (6), les Britanniques ne pouvaient prendre qu'une attitude d'expectative, et même quelque peu en retrait par rapport à celle adoptée au mois de mai.

Dans ces conditions, et après avoir cherché sans succès pendant toute l'après-midi une ouverture du côté britannique, la délégation française a estimé devoir ne pas laisser se prolonger des entretiens auxquels elle était seule à apporter une contribution. Aussitôt terminé, vendredi matin 23 juin, l'examen de la note précitée, elle a proposé qu'on passe à la rédaction d'un communiqué au demeurant anodin.

Aucune nouvelle réunion n'a été prévue.

En privé, sir Roderick Barclay a indiqué à M. Wormser qu'au retour des trois ministres dans la capitale anglaise, le gouvernement britannique déciderait si une conférence des Premiers ministres du Commonwealth était ou non nécessaire.

Si cette conférence pouvait être évitée, M. Macmillan ferait sans doute une déclaration aux Communes, déclaration qui serait suivie d'un débat.

(1) Cette circulaire a été adressée à Rome, Bruxelles, Bruxelles (Delfra), Luxembourg (par courrier), La Haye, Bonn, Madrid, Athènes, Washington, Ottawa, Londres, Stockholm, Oslo, Copenhague, Vienne, Berne, Lisbonne, Dublin, Reykjavick (par courrier), Ankara, Helsinki.

(2) Cette circulaire rédigée le 23 juin a été expédiée le 24.

(3) Pour les entretiens précédents des 27 et 28 février et des 2 et 3 mai 1961, voir ci-dessus les n°s 100, 230.

(4) Note du 1er juin, reproduite ci-dessus sous le n° 262.

(5) Circulaire reproduisant le texte de la note du 1er juin, communiquée à Rome, Bruxelles, Bruxelles (Delfra), Luxembourg, La Haye, Bonn, Madrid, Athènes, Washington, Ottawa, Londres, Stockholm, Oslo, Copenhague, Vienne, Berne, Lisbonne, Dublin, Reykjavick, Ankara, Helsinki.

(6) MM. Duncan Sandys (secrétaire d'État chargé des relations avec le Commonwealth), Thorneycroft (ministre de l'Aviation), Hare (ministre du Travail).

Sir Roderick a demandé si, au cas où le gouvernement britannique voudrait faire une communication aux Six, celle-ci devrait être faite aux six gouvernements ou au président du Conseil des ministres de la C.E.E., ou encore à M. Hallstein également.

Il lui a été répondu que cette communication devait être faite aux six gouvernements. M. Wormser n'a pas fait d'objections à une éventuelle démarche d'information auprès de M. Hallstein, mais a souligné que la Commission n'était pas compétente à ce stade en matière d'adhésion.

Je vous signale enfin que les Britanniques ont manifesté un vif désir de ne pas se désolidariser trop ouvertement de leurs partenaires du traité de Stockholm. Ils ont à cet égard envisagé de négocier avec les Six, mais de ne pas signer tant qu'ils ne se seraient pas assurés que leurs partenaires avaient été équitablement traités. Du côté français, il a été dit que les problèmes des partenaires de l'Angleterre ne se poseraient que si l'Angleterre décidait d'adhérer et que si l'accord se faisait sur cette adhésion. Il était donc non seulement illogique de lier le sort de la négociation anglaise au destin des six autres négociations, mais encore quelque peu dangereux, puisque cette procédure donnerait aux partenaires de l'Angleterre une sorte de contrôle sur la négociation entre Londres et le Marché commun.

(D.E.-C.E., A 30-6-653 sd 3. Grande-Bretagne.)

302

M. Charvet, Chargé d'affaires de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 597 à 599. Réservé. *Saigon, 24 juin 1961* (1).

(*Reçu :* le 26, 16 h. 37.)

M. Diem a accordé le 22 juin une audience à M. Francis d'Harcourt (votre télégramme n° 1002 (2)).

(1) Par courrier en clair.

(2) Ce télégramme, adressé à Saigon sous les n°s 1002-1004 le 21 juin, retransmettait le télégramme de Washington n°s 2930-2932 du 19 juin. Dans ce document, l'ambassadeur de France à Washington faisait état des renseignements qu'il avait recueillis au département d'État sur les résultats de la récente mission de M. Nguyen Dinh Thuan aux États-Unis. Les interlocuteurs de M. Alphand s'étaient montrés réticents : ils avaient cependant indiqué que les thèses des Américains et des Sud-Vietnamiens s'étaient « rapprochées » sur la question du financement de l'effort militaire sud-vietnamien. Washington ferait l'effort nécessaire pour « accroître régulièrement » les effectifs du M.A.A.G. d'une manière correspondant aux nouvelles charges de l'entraînement. Le personnel du M.A.A.G pourrait être détaché auprès des unités combattantes, afin de tirer des leçons des engagements auxquels il assisterait.

Au questionnaire que lui avait remis notre compatriote, le Président a fait les réponses suivantes :

1° *France.*

« Ce qui nous intéresse surtout en ce moment, c'est l'attitude de la France envers le Laos. L'Europe, et surtout la France avec laquelle nous avons tant de liens affectifs, peuvent faire mieux encore pour améliorer leus rapports avec le Vietnam. »

2° *Problème algérien.*

« L'affaire d'Algérie est une chose pénible pour la conscience française. Nous ne voulons pas nous immiscer, même de façon indirecte, dans cette affaire douloureuse. Pour ce qui est de l'Algérie, le Sud-Vietnam a toujours été en faveur de l'indépendance. »

3° *O.T.A.S.E.*

« Il est bien tard pour parler de l'O.T.A.S.E. qui a démontré suffisamment son inexistence dans l'affaire laotienne. Son article 4 [1] couvre surtout le vide qui constitue le plus clair de sa substance. » Le Président a ajouté que la perte du Laos constituerait une catastrophe pour le monde libre.

4° *Situation générale.*

Le véritable danger, à l'heure actuelle, est moins le communisme lui-même que la paralysie des cerveaux des hommes libres face à l'invasion communiste. C'est aussi l'opinion trop répandue que la défense de l'Occident est l'affaire des États-Unis. On les laisse agir et on se réjouit ensuite de leurs échecs. Les difficultés du Vietnam ne proviennent pas moins de certaines défaillances du camp occidental que de la subversion communiste.

M. Diem s'est ensuite lancé dans l'un de ces longs monologues qui lui sont chers et que connaissent bien les ambassadeurs accrédités à Saigon.

Au cours de cette véritable conférence qui, me précise M. d'Harcourt, « a duré trois heures et demie d'horloge et un paquet de cigarettes », les grandes réalisations du régime ont été passées en revue.

Les points les plus intéressants à retenir de la pensée présidentielle sont les suivants :

1. Le Vietnam et son président sont partis d'un point zéro au lendemain de l'indépendance. Ils peuvent aujourd'hui légitimement s'énorgueillir des résultats obtenus en dépit de la subversion.

2. Le développement agricole est capital pour le Vietnam. Les agro-villes assureront un jour le bonheur des populations rurales. L'effort présidentiel dans ce domaine est souvent mal compris et critiqué par la génération présente. Mais il faut voir plus haut et plus loin et penser au bien-être des générations futures.

[1] Qui concernait les clauses d'assistance contre l'agression (se reporter au texte français du traité de l'O.T.A.S.E., reproduit dans *D.D.F.*, 1954, n° 147).

3. Dans son effort, le président du Vietnam est aujourd'hui solidement épaulé par la population. Certains ambassadeurs des pays occidentaux avaient exprimé, à la veille des élections, l'opinion qu'une majorité excessive pourrait paraître suspecte. Ils partaient de l'idée que dans leur pays, les chefs d'État reçoivent rarement une majorité supérieure à 65 %. Le cas du Vietnam est différent, et le pays a donné une réponse sans équivoque. Il a accordé à son chef une majorité écrasante de 95 et même 98 % [1]. Ce vote massif témoigne de la volonté résolument anti-communiste du pays et de la foi qu'il garde en son leader pour le sauver du péril.

4. Le dynamisme et la résolution dont fait preuve le régime de Saigon face au communisme contrastent avec la mollesse et les hésitations de certains pays occidentaux.

5. Le renforcement de l'armée est indispensable pour réduire méthodiquement l'une après l'autre les poches de la subversion.

M. Diem n'a fait aucune allusion aux réformes de caractère politique. Il s'est exprimé avec une certaine humeur contre l'attitude négative de la France et vacillante des U.S.A. au Laos. À deux reprises M. d'Harcourt, étant parvenu à l'interrompre, a essayé d'obtenir de lui quelques précisions sur un problème qui passionne tout le monde ici depuis l'accord Diem-Johnson [2] : celui de « l'expert américain au village ». Mais M. Diem a éludé la question.

Parlant de la France devant ce journaliste français, M. Diem ne s'est pas attardé indûment sur les bienfaits qu'elle avait apportés au Vietnam. Il n'a pas davantage exprimé le souhait de voir se développer les relations commerciales et culturelles, ni fait allusion au rôle qu'elle pourrait continuer à tenir ici au côté des Américains. Il semble bien que pour lui, la préoccupation majeure dans le domaine des relations franco-vietnamiennes soit *en ce moment* d'être mieux compris et apprécié par le gouvernement français et qu'à cette exigence, le reste soit subordonné.

Une allusion aux Américains « qui font toujours trop peu et trop tard » nous donne à penser que la négociation de M. Thuan à Washington n'a pas donné tous les résultats qu'il en espérait. À ce propos, dès avant le retour au Vietnam du secrétaire d'État à la Présidence, le bruit courait à Saigon que la mission de M. Thuan aurait été un échec sur le plan financier.

(Collection des télégrammes.)

[1] Les élections présidentielles s'étaient déroulées le 9 avril.

[2] Sur la visite au Sud-Vietnam du vice-président américain et ses résultats, voir ci-dessus le n° 254.

303

Compte rendu
Entretien du Premier ministre et de M. Ngo Dinh Nhu
Le 24 juin 1961 à l'Hôtel Matignon, de 15 h. 30 à 16 h. 15

C.R. Très secret. *Paris, 24 juin 1961.*

Assistaient à l'entretien : l'ambassadeur du Vietnam à Paris et G. Amanrich.

La conversation a porté sur deux sujets : les relations franco-vietnamiennes et le Laos.

En ce qui concerne les relations franco-vietnamiennes, *M. Nhu* a manifesté la crainte que la France ne se désintéresse progressivement de son pays. Pourtant, le Vietnam s'est toujours attaché à entretenir des rapports étroits avec la France et l'héritage culturel français fait partie intégrante du patrimoine vietnamien. L'influence américaine restait très faible à Saigon et M. Nhu tenait à souligner que la politique de Washington n'avait jamais eu pour but de détacher le Vietnam de la France.

Le ministre vietnamien a achevé sur ce point en soulignant les sentiments d'amitié et de confiance que son pays éprouvait à notre égard.

En le remerciant de ses paroles, *M. Debré* a rappelé à M. Nhu que nous n'avions jamais cessé de nous intéresser au Vietnam. Bien sûr, nous avions eu à nous pencher sur de nombreux problèmes, en particulier en Afrique. Ces problèmes étaient maintenant en bonne voie de règlement, ce qui devait permettre à la France de se préoccuper plus largement de l'Asie et tout particulièrement de l'Asie du Sud-Est. Nous attachions d'ailleurs un grand prix aux rapports franco-vietnamiens.

Sur le Laos, *M. Nhu* a exposé en détail sa thèse : la conférence de Genève [1] évolue de façon fâcheuse et les conversations entre les trois princes sont en train de tourner au profit des communistes.

Sur place, si les communistes ont la supériorité numérique, c'est grâce au Vietminh qui intervient ouvertement au Laos, cependant que les Occidentaux se montrent beaucoup plus réservés. Les Laotiens qui sont favorables à la liberté ont été aidés de façon très insuffisante; les autorités de Saigon le savent bien qui reçoivent des États-Unis une assistance trop limitée : ce n'est, en fait, qu'après la visite de M. Johnson [2] que les Américains se sont décidés à envoyer des spécialistes de la guerre subversive à Saigon.

À Zurich [3], il semble bien que le prince Boun Oum ait accepté toutes les conditions de ses partenaires et, à Genève, les représentants de l'Occident paraissent prêts à adopter à l'égard des problèmes du Laos l'attitude de syndics de faillite.

Or, tout ce pessimisme n'est pas justifié, car le Pathet-Lao est beaucoup moins puissant qu'on ne le croit; son contrôle sur une partie du pays est extrêmement précaire et ne s'étend, en fait, qu'à quelques points stratégiques et à des axes de circulation.

Quant à la politique française, elle paraît peu vigoureuse, et les Américains ont même laissé entendre aux dirigeants vietnamiens que la France et l'Angleterre étaient toutes prêtes à laisser le Laos passer aux communistes et se refusaient à assister les États-Unis dans la défense militaire de ce pays.

M. Debré a répondu qu'il ne voyait pas les choses de la même façon que M. Nhu. Si la situation était devenue difficile au Laos, c'était parce qu'une certaine politique y avait été poursuivie contre l'avis des Français. Les conséquences de cette politique, que nous

(1) Sur la conférence de Genève relative au Laos, voir ci-dessus les n°s 253, 258 (et notes), 274 (et note), 293.
(2) Qui avait eu lieu au mois de mai : voir ci-dessus le n° 254.
(3) Sur la conférence des princes laotiens à Zurich, voir ci-dessus le n° 293 (note).

avions dès l'origine prévues, étaient maintenant évidentes; mais il ne fallait pas nous rendre responsables de ce qui n'était pas notre fait. Si nous ne pouvions maintenant prêter assistance à des plans de force, c'est que nous doutions de leur efficacité politique et que nos moyens étaient, en tout état de cause, limités. D'ailleurs, la détermination de ceux qui parlaient de force était-elle aussi grande que le disait le ministre vietnamien ? Dès le début, nous avons pensé qu'il y avait une grande hésitation américaine à intervenir directement au Laos. Il semble bien, en fait, que les États-Unis acceptent de défendre par les armes non le Laos, mais la Thaïlande et le Sud-Vietnam. Les meilleures chances de tenir le Laos éloigné du communisme étaient d'y instaurer une véritable neutralité. À cela s'employait le gouvernement français qui avait dit, tant au prince Boun Oum qu'au prince Souvanna Phouma, qu'il convenait aux Laotiens de s'entendre entre eux pour constituer un gouvernement d'union nationale; nous n'étions pour le moment pas aussi pessimistes que M. Nhu sur les conversations de Zurich, car il n'était pas exclu qu'un contact soit bientôt pris entre le Roi et le prince Souvanna Phouma. Que pouvions-nous faire d'ailleurs si le prince Boun Oum et ses ministres acceptaient librement certaines propositions des deux autres princes ? Nous ne pouvions nous substituer aux Laotiens eux-mêmes : vouloir le faire, c'était courir à un échec certain.

Il allait de soi que nous désirions que le Laos reste dans le camp de l'Occident; nous l'avions dit au prince Souvanna Phouma quand il était passé par Paris et il nous avait marqué son plein accord.

M. Nhu ayant fait remarquer que les communistes et le prince Souvanna Phouma désiraient le départ de toutes les troupes étrangères du Laos, ce qui impliquait que nous abandonnions Seno, *M. Debré* a fait remarquer que, dans un passé récent, ce n'était pas le prince Souvanna Phouma qui s'était opposé à la présence militaire française au Laos, mais bien le prince Boun Oum et le général Phoumi [1]. Si les Laotiens l'acceptaient, nous étions tout prêts à poursuivre notre tâche d'entraînement et d'éducation militaire au Laos.

M. Nhu a remercié le Premier ministre de toutes ces précisions; elles étaient, a-t-il ajouté, tout à fait nouvelles pour lui, la politique française lui ayant été présentée par certains, et en particulier par les Américains, sous un jour tout à fait différent. Il comprenait maintenant quelles étaient les intentions françaises et reconnaissait que de graves erreurs avaient été commises, en particulier par le gouvernement américain. Quant au général Phoumi, l'on savait qu'il était, en fait, un agent thaïlandais; en conséquence, il était un ennemi du Vietnam et les autorités de Saigon ne le portaient pas dans leur cœur.

Après cette mise au point, M. Nhu a achevé l'entretien sur la réaffirmation des sentiments d'amitié éprouvés par le Vietnam pour la France.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

[1] Sur l'affaire de Seno, voir ci-dessus le n° 81 (et note).

304

Note de la Direction d'Europe
au sujet d'une mission à Washington

N.[1].

Paris, 25 juin 1961.

M. Laloy a séjourné à Washington du 15 au 20 juin. Au cours de cette mission, il a participé à trois réunions, deux à 3[2], une à 4 (avec M. Grewe)[3] et a rencontré diverses personnes, M. Acheson[4], M. Mc George Bundy, M. Kohler, M. Davies, chef du service de l'U.R.S.S., M. William Bundy, assistant de M. Paul Nitze. De ces entretiens se dégagent les impressions suivantes.

1. *Certitude d'une crise à Berlin.*

Tout le monde est certain de la crise. À Vienne[5], M. Khrouchtchev a dit qu'elle aurait lieu en décembre. À Genève, M. Gromyko a parlé à lord Home d'octobre[6]. L'on admet donc que la crise commencera en octobre par l'annonce de la Conférence de la « paix » et que le mois de décembre en marquera la réalisation effective.

2. *Tactique générale à adopter.*

Sur la manière d'affronter la crise, deux tendances se dessinent. La première souhaite qu'on résolve le problème de Berlin avant la crise, c'est-à-dire en négociant. La deuxième pense qu'il vaut mieux aller jusqu'à la crise, et en profiter pour amener M. Khrouchtchev à se montrer plus raisonnable.

La première tendance est celle de nombreux journalistes (Lippmann, Marquis Childs), du sénateur Mansfield[7], et sans doute celle de l'opinion non avertie. Elle a peu de représentants dans l'Administration, à l'exception de M. Llewelyn Thompson, ambassadeur des États-Unis à Moscou. Sa force vient du sentiment d'anxiété sur lequel elle s'appuie; sa faiblesse, de l'impossibilité où elle est de présenter des solutions utilisables.

(1) Note rédigée pour le ministre des Affaires étrangères.

(2) Le 16 juin a eu lieu un premier échange de vues sur les questions relatives à l'Allemagne et à Berlin : voir le télégramme de Washington n°s 2848-2851 du 16 juin, non reproduit. Une deuxième réunion se tiendra le 17 juin.

(3) Sur la réunion quadripartite qui s'est tenue au département d'État le 17 juin, voir le télégramme de Washington n°s 2911-2914 du 17 juin, non reproduit. L'ambassadeur de la République fédérale à Washington, M. Grewe, assistait à cette réunion.

(4) M. Laloy a été reçu le 19 juin par M. Acheson. Sur le sujet, voir le télégramme de Washington n°s 2919-2926 du 19 juin, non reproduit. M. Acheson avait été chargé, à la demande du président Kennedy et du secrétaire d'État, de rappeler à tous le sérieux de la situation au sujet de Berlin et la nécessité de mesures énergiques. M. Acheson envisageait des préparatifs militaires échelonnés dans le temps, de façon que vers la fin de l'année, le dispositif allié en Allemagne fût considérablement renforcé.

(5) Sur les entretiens Kennedy-Khrouchtchev à Vienne, les 3 et 4 juin, voir ci-dessus les n°s 269, 270. Voir également l'*Année politique 1961*, p. 465-466, 469-470.

(6) Lord Home avait rencontré M. Gromyko à Genève, le 13 juin : voir le télégramme de Washington n°s 2794-2797 du 14 juin, non reproduit.

(7) Sur les positions de W. Lippmann, du sénateur Mansfield, de J. Reston du *New York Times*, voir les télégrammes de Washington n°s 129, 2805, 2845-2847, 2949, respectivement des 6, 15, 16 et 20 juin, non reproduits. Voir également la dépêche de Washington n° 1530/E.U. du 22 juin, non reproduite.

La deuxième est celle de M. Acheson [1], des frères Bundy et des spécialistes soviétiques du département d'État. Elle comporte, comme sans doute la première, toute une gamme d'opinions diverses. Les uns parlent de l'éventualité probable d'une guerre thermonucléaire, d'autres veulent maintenir tel quel le statut actuel, les troisièmes pensent qu'un certain degré de compromis est inévitable, mais désirent le limiter aux strictes concessions nécessaires. M. Mc George Bundy, conseiller du Président, m'a paru se rattacher à cette dernière tendance.

Entre les deux camps se tient M. Bohlen, que je n'ai pas vu cette fois, mais qui, d'après ce que je sais, fait preuve de fermeté tout en formant des vœux pour que le chancelier Adenauer passe, soit à des idées nouvelles, soit dans un monde meilleur.

Les spéculations sur la crise s'accompagnent de commentaires sur les rapports avec les alliés européens. Entre l'Amérique et l'Europe, il n'y a pas grande confiance à l'heure actuelle. On se méfie des Anglais, pacifistes, des Français, plus énergiques en paroles qu'en actes, des Allemands même, dont on pense qu'ils craqueront [2]. D'une façon générale, l'on estime que la crise éprouvera l'Alliance gravement. « Si nous sommes fermes, l'on nous taxera de bellicisme, si nous sommes modérés, l'on nous traitera de défaitistes », m'a dit M. Acheson. Ce phénomène est sérieux et je pense que nous devrions y faire attention dans les mois qui viennent.

3. *Suggestions précises.*

Les idées les plus nettes sont celles de M. Acheson. De l'avis de l'ancien secrétaire d'État, il faut « rendre à M. Khrouchtchev l'envie de négocier ». Il faut donc montrer, dès maintenant, la détermination voulue. Quand M. Khrouchtchev sera revenu au sens du réel, l'on trouvera aisément des formules et des solutions.

Le plan que M. Acheson [3] soumettra au Président dans deux semaines environ comporte un échelonnement de mesures militaires, depuis le rappel des réservistes (dès juillet) jusqu'aux mouvements aériens, navals et terrestres, et dont l'effet général serait de porter les effectifs des États-Unis en Amérique et en Europe au même niveau que ceux de l'U.R.S.S. et la R.D.A. en Allemagne. Cela serait réalisable en quelques mois.

Pendant ce temps, une intense campagne d'opinion serait menée. Telle est l'origine de l'idée de demander un avis à la Cour de La Haye, qui émane des services de M. Kohler. Il faut toucher Khrouchtchev au point le plus sensible. Il prétend liquider, sans notre acceptation, un accord avec nous. Poussons-le là-dessus dans ses retranchements. Forçons-le à avouer devant l'univers qu'il se moque des engagements de son pays. La procédure est sans doute dangereuse, mais l'idée n'est pas fausse. De fait, M. Khrouchtchev et les généraux soviétiques sont si gênés par les accords de 1945 qu'ils recommencent à dire qu'ils ont perdu toute valeur.

En dépit de ces efforts, auxquels, notamment sur le plan militaire, on aimerait nous voir concourir, M. Acheson pense que la crise s'engagera. Il désire que ce soit pour nous sur un bon terrain. Négligeons donc, dit-il, les questions de cachet, et décidons de refuser toute inspection ou contrôle limitant notre liberté d'accès à Berlin.

Comment se marquera ce refus ? Ici, les idées diffèrent. Les uns penchent pour le pont aérien limité, dit « pont des garnisons ». C'est l'avis de M. Bohlen et des services russes du département d'État. D'autres veulent le combiner avec des reconnaissances terrestres limitées, telles que les prévoit le plan actuel. L'avis le plus judicieux est de commencer par le maintien des liaisons aériennes, sans exclure le recours à des actions terrestres.

[1] Sur l'attitude de M. Acheson, voir le télégramme de Washington nos 2794-2797 du 14 juin, non reproduit.

[2] Sur les positions de la République fédérale et de Londres, voir les télégrammes de Washington nos 2721-2723, 3006-3008, respectivement des 10 et 24 juin, non reproduits. Voir également la dépêche de Londres n° 128/E.U. du 23 juin, sur la Grande-Bretagne et Berlin, non reproduite, et les télégrammes de Londres nos 1948-1952, 1968-1975 des 24 et 26 juin, non retenus; se reporter aussi au télégramme de Bonn nos 2831-2832 du 26 juin, non reproduit.

[3] Sur le plan Acheson, voir les télégrammes de Washington nos 2919-2926 et 3106-3112, respectivement des 19 et 29 juin, non reproduits. Pour le texte de la déclaration du président Kennedy sur la question allemande lors de sa conférence de presse du 28 juin, se reporter au télégramme de Washington nos 3081-3085 du 27 juin, non reproduit.

Tout le monde pense que le pont aérien 1948 est devenu impossible. Ce point mérite certainement d'être vérifié.

À ce stade, et quelle que soit la réaction alliée (et pourvu qu'il y en ait une), les Soviétiques devront décider s'ils tirent. S'ils se bornent (dans le cas le plus sûr pour nous, celui des liaisons aériennes) à brouiller les guidages, l'on pourra pousser un soupir. S'ils forcent les avions à se poser, ou s'ils tirent, l'on passera à un stade beaucoup plus grave de la crise.

C'est à ce moment, et si aucun tiers ne s'interpose, que M. Acheson imagine l'action terrestre de grande envergure dont il a parlé. Il ne croit à aucune action militaire sur le ruban de l'autoroute. Il propose donc une action conventionnelle massive pour ouvrir l'accès vers Berlin. Mais il ne nie pas qu'à ce moment, il sera difficile de garder le contrôle des événements.

À son avis, avant que les choses en soient arrivées là, M. Khrouchtchev aura pris du recul, ou des neutres seront intervenus, et, sans que nous ayons eu à les proposer, des contacts auront repris.

Sur la nature de ces conversations éventuelles, l'on n'a pas encore d'idées précises à Washington.

D'un point de vue de procédure, l'on admet que notre attitude au cours de l'été ne doit pas être trop raide. Nous ne devons pas offrir des pourparlers, mais nous ne devons pas non plus les refuser. L'on pense qu'inévitablement, les Nations Unies entreront en action. L'on souhaite enfin garder un lien quelconque avec l'U.R.S.S. La négociation sur le désarmement pourrait servir à cela.

Sur le fond, je n'ai pas trouvé de suggestions mémorables. Nul n'a parlé de désengagement. Lorsque j'ai parlé, à titre personnel, de déclarations du gouvernement fédéral sur la frontière ou sur l'armement atomique de la Bundeswehr, j'ai été écouté avec intérêt, notamment par M. Mc George Bundy. J'ai précisé qu'il ne s'agissait pas tant d'éléments de négociation que de déclarations « spontanées » du gouvernement de Bonn, sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour proposer le maintien de la situation actuelle, moyennant quelques concessions de forme comme la réduction des effectifs à Berlin.

Ce problème est certainement à étudier de près. Les Anglais en effet vont beaucoup plus loin. Ils ne cachent plus leur désir de reconnaître la R.D.A. (ce qui est précisément ce que les Russes nous demandent). J'ai tenu, tout en faisant preuve de la fermeté voulue, à esquisser certaines solutions, à défaut desquelles les Anglais apportent les leurs, nous traitant de boutefeux et d'étourdis. À noter que M. Grewe m'a parlé avec quelque mauvaise humeur de l'idée de sauver Berlin en sacrifiant la frontière. Je lui ai dit qu'ainsi présentée, l'idée était sans portée, mais qu'elle contenait un grain de vérité à explorer avec soin.

Conclusion.

Au point de vue français, les études devraient maintenant être menées activement dans quatre domaines.

a. *Point de départ de la crise.*

À quel moment exact se déclenchent nos mesures ?

Quelle est notre première riposte ?

Quelles conséquences tirerons-nous de l'attitude soviétique ?

Rôle exact de la R.F.A. (si elle s'engage trop, la R.D.A. peut bloquer la population allemande de Berlin).

b. *Révision des plans d'urgence*[1].

Il faut rééxaminer à un niveau élevé les plans actuels, définir nos propres suggestions, chercher à établir avec la plus grande netteté les responsabilités. Qui dans chaque cas fait quoi ? Quels sont les organismes gouvernementaux qui donnent l'accord quand celui-ci demeure nécessaire ?

[1] Sur les plans d'urgence pour Berlin, voir ci-dessus n°s 215, 263.

c. *Modalités d'un règlement éventuel.*

Limites du compromis à établir :
Berlin seulement ? (solution type Genève 1959)[1] ou Berlin et Allemagne ?
Dans le deuxième cas, jusqu'où entendons-nous aller ?
— déclarations de « stabilisation » du gouvernement de Bonn ?
— rapports avec la R.D.A. ?
De plus, procédures à prévoir, en temps de crise, pour le maintien de contacts avec l'U.R.S.S., attitude à l'égard des Nations Unies, etc.

d. *Action sur l'opinion* (pour mémoire).
Sur quoi fonder nos arguments ?
Comment agir ?
Ces travaux devraient être au point avant la fin de juillet, date évoquée à Washington pour une nouvelle rencontre de fonctionnaires, ou éventuellement de ministres.

(R.F.A. Berlin. E.U. 6-35-1.)

305

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 9849 à 9851[2]. *Paris, 26 juin 1961, 16 h. 25.*
Urgent. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n°s 3012-3024[3].
Je comprends l'embarras dans lequel se trouvent les Américains devant les prises de position trop prévisibles de M. Zorine et de ses

[1] Sur la réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S. qui s'est tenue à Genève du 11 mai au 20 juin puis du 13 juillet au 5 août 1959, voir *D.D.F.,* 1959, volume annexe.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 4133-4135), Ottawa (n°s 1336-1338) et Londres (n°s 8789-8791). Il porte l'annotation manuscrite suivante : *Télégramme fait par M. Lucet sur instructions du Ministre.*

[3] Le long télégramme de Washington n°s 3012-3014 du 24 juin, non reproduit, rend compte de la convocation par M. Rusk des ambassadeurs de France, Grande-Bretagne, Italie et Canada pour les informer des derniers échanges de vues américano-soviétiques sur le désarmement. Ces entretiens bilatéraux ont mis en relief les divergences : alors que les Américains entendaient parler d'idées générales et de principes tels que présentés aux Nations Unies en décembre 1960 et de la composition du Comité des Dix, M. Zorine voulait limiter les entretiens à la procédure et désirait que l'on procédât tout d'abord à des échanges de vues sur le désarmement général et complet du plan soviétique; il ajoutait que, si aucune mesure d'accord à deux n'intervenait sur le plan soviétique, une négociation bilatérale serait sans objet. Au demeurant, le représentant soviétique maintenait sa position pour des négociations à quinze (élargissement du Comité des Dix). Entamés le 19 juin, les pourparlers furent interrompus le 23 juin dans un complet désaccord. Les Américains se montrent surpris par le changement de la position soviétique et se demandent si les Soviétiques ne veulent pas les engager dans une négociation bilatérale. Aussi M. Rusk recherche-t-il l'avis des gouvernements français, britannique, italien et canadien sur la conduite à observer : ces gouvernements seraient-ils d'accord pour que les États-Unis poursuivent les échanges sur la « composition » et les « principes », ou bien pour que soit abordé le fond du problème sur une base bilatérale ? M. Rusk n'est toutefois pas d'avis d'aborder au fond l'examen d'un programme de désarmement.

collègues. Vous avez eu raison de rappeler que depuis plusieurs semaines, nous avions mis les Américains en garde contre le tour que pouvaient prendre de tels contacts.

Ainsi que je vous l'ai dit, nous considérons que les seules négociations sérieuses sur le désarmement doivent être à quatre entre puissances nucléaires. L'ouverture de telles négociations implique cependant qu'il y ait avec les Russes un minimum de détente et à cet égard, il est certainement paradoxal et même à bien des points de vue inconvenant d'entamer avec eux des conversations sur le désarmement au moment où ils nous adressent de véritables ultimatums sur la question de Berlin.

Je note d'autre part que dans les circonstances présentes et malgré toutes les difficultés de la négociation, les Américains ne veulent pas rompre brutalement ces pourparlers, ce qui pourrait donner aux Russes l'occasion d'affirmer que les puissances occidentales se refusent sur tout sujet à la discussion.

Puisque celle-ci est engagée, il est bien évident que les Russes vont chercher à donner l'impression qu'ils ont avec les Américains des conversations bilatérales portant sur les questions de fond. Nous n'avons donné au gouvernement de Washington aucun mandat à cet égard et il convient de le rappeler. La discussion peut évidemment se prolonger quelque temps sans espoir de réussite sur les principes, ce que M. McCloy appelle « la philosophie du désarmement ».

Par contre, sur la composition de l'organisme de négociation, notre position est assez claire. Aucun accord sérieux n'est possible à plus de quatre puissances. Si les Américains tiennent à un groupe plus nombreux et en particulier de vingt, je vous ai dit que cela nous conduirait à reconsidérer notre position. Nous ne voyons pas les avantages qu'il y aurait à participer à des discussions dont on saurait à l'avance qu'elles ne sont pas sérieuses et ne peuvent conduire à aucun résultat autre que de la propagande.

(Désarmement 1960-1970, n° 11. DT/1. Dossier général. Élargissement du Comité des Dix.)

306

M. Wapler, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1960 à 1964 (1). *Londres, 26 juin 1961.*

(*Reçu :* 18 h. 19.)

La déclaration du général Kassem revendiquant l'émirat de Koweit comme partie intégrante du territoire irakien (2) est annoncée à Londres sous de gros titres qui dénotent à la fois de la surprise et une certaine inquiétude. Les observateurs britanniques notent que le dictateur irakien s'est dépêché de prendre cette position, quelques jours après l'abolition du traité de 1898 (3), et avant que le nouvel État indépendant n'ait fait acte de candidature aux Nations Unies, ce qui confirmerait sa personnalité internationale. D'autre part, une demande d'adhésion à la Ligue arabe a été présentée jeudi dernier par les autorités de Koweit. Elle ne pourra pas être prise en considération avant la prochaine réunion du Conseil et de toute manière, l'Irak opposera son veto.

Les services compétents du Foreign Office, interrogés par l'un de mes collaborateurs, demeurent réservés, faute d'informations plus précises. Le texte exact de la déclaration irakienne ne leur est pas encore parvenu (4). Sans doute, Kassem avait-il dénoncé, la semaine dernière, le nouvel accord conclu entre Koweit et la Grande-Bretagne, mais c'est la première fois qu'il formule une telle revendication en termes aussi précis et menaçants. On est tenté de penser ici qu'il s'agit d'une opération de propagande, mais Kassem est imprévisible. Passera-t-il des paroles aux actes et fera-t-il entrer ses troupes sur le territoire de Koweit ? Cela paraît peu probable. Le sheikh Abdullah es Salim-es-Sabbah ferait alors vraisemblablement appel à l'aide militaire de la Grande-Bretagne, conformément au récent échange de notes (mon télégramme n°s 1896-1897 (5)). La Grande-Bretagne se trouverait alors impliquée

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Beyrouth (n°s 442-426) et à Téhéran (n°s 318-322) et par courrier à Washington.

(2) Du 25 juin, au cours d'une conférence de presse.

(3) Traité conclu avec la Grande-Bretagne. En échange de la protection britannique, le Koweit s'est engagé à ne pas aliéner son territoire sans l'agrément du Royaume-Uni. Ce traité a été aboli *ipso facto* le 19 juin 1961 par le traité signé entre la Grande-Bretagne et le Koweit, donnant son indépendance au Koweit.

(4) L'aide-mémoire irakien est du 27 juin.

(5) Télégramme de Londres en date du 21 juin, non reproduit. Il y est indiqué que les négociations entre la Grande-Bretagne et le Koweit ont abouti. Aux termes de l'échange de notes entre le résident politique britannique et l'émir, « les deux pays continueront d'être animés d'un esprit d'étroite amitié et les deux gouvernements se consulteront sur les problèmes d'intérêt commun ». En outre, la Grande-Bretagne s'est déclarée prête à venir en aide au Koweit si la demande lui en était formulée.

dans le conflit. De toute manière, l'affaire est sérieuse : Koweit fournit, en effet, 37 % du pétrole importé en Grande-Bretagne (l'Irak seulement 12,2 %). La vente de ce pétrole constitue pour la zone sterling une source appréciable de devises.

Il n'appartient pas au gouvernement britannique de prendre officiellement position sur la revendication irakienne. Les autorités de Koweit protesteront vraisemblablement dans les jours qui viennent avec une fermeté plus ou moins grande suivant les assurances qu'elles auront recueillies, non seulement du côté britannique, mais de la part des autres États arabes, et en particulier de l'Arabie séoudite, limitrophe, avec laquelle elles entretiennent des rapports de bon voisinage.

(Collection des télégrammes.)

307

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3345 à 3370. Réservé. *Moscou, 26 juin 1961.*

(*Reçu :* 19 h. 20.)

1. Rigoureusement conforme à la ligne politique suivie par Moscou depuis la création de la R.D.A. (mars 1954 [1]) et depuis le fameux discours du chef du gouvernement soviétique en novembre 1958 [2], l'attitude adoptée tout récemment par le gouvernement de l'U.R.S.S. dans l'affaire allemande est profondément marquée par les événements qui se sont déroulés depuis l'avortement, en mai 1960, de la Conférence au sommet [3]. Telle qu'elle s'est exprimée notamment dans le discours de

[1] La République démocratique allemande n'a pas été créée en mars 1954 mais le 7 octobre 1949. Le 11 octobre 1949, M. Wilhelm Pieck a été élu président de la R.D.A.

[2] Sur le discours prononcé par M. Khrouchtchev le 10 novembre 1958 au cours d'une manifestation soviéto-polonaise, à Moscou, au palais des Sports, voir *D.D.F.,* 1958-II, n° 324 (et notes).

[3] Sur la Conférence au sommet de mai 1960, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 221 (et notes).

M. Khrouchtchev du 15 juin [1], et lors de la manifestation au Kremlin du 21 juin [2], elle conduit à se demander si le gouvernement de Moscou est vraiment résolu à prendre, vers la fin de l'année, au sujet de Berlin-Ouest, une initiative de nature à mettre en danger la paix.

La réponse à cette question n'est pas aisée.

Arrêtés de longue date, les buts visés par l'U.R.S.S. ne sont que trop clairs. À la faveur de la guerre et de l'après-guerre, l'U.R.S.S. a pu, non seulement réaliser d'énormes acquisitions territoriales, mais étendre en Europe sa domination jusqu'à l'actuelle ligne de démarcation entre les deux Allemagnes. De cette ligne, il s'agit de faire la frontière définitive de l'empire d'un genre nouveau qu'est le « camp socialiste », dans ses limites européennes. Le moyen d'y parvenir est d'assurer l'avenir de la R.D.A. en tant qu'État allemand distinct, agrégé au camp socialiste, de faire admettre, sinon reconnaître, par les puissances l'existence de cet État, et d'écarter définitivement toute possibilité de voir, un jour, Berlin redevenir la capitale d'une Allemagne réunifiée.

Avant-poste du socialisme en Europe, gardienne de la ligne de l'Elbe, amputant de près d'un tiers le territoire de l'Allemagne, couverture des frontières occidentales de la Pologne, flanc-garde des Républiques populaires de Tchécoslovaquie et de Hongrie, la R.D.A. est une pièce essentielle dans les calculs du Kremlin. Il n'est sans doute pas exagéré de dire qu'elle constitue la pierre angulaire et la clef de voûte de l'édifice idéologique, politique et stratégique de l'U.R.S.S. sur le continent européen.

Cette conception et ces buts sont, en ce qui concerne l'Allemagne dans ses limites d'après-guerre, diamétralement opposés à ceux des puissances occidentales. L'enjeu de la partie, qui semble devoir entrer dans une phase névralgique, est donc immense. Il est, en soi, assez important pour conduire à une épreuve de force.

2. Alors que tant de faits démontrent qu'il n'y a aucun péril en la demeure, pourquoi Moscou insiste-t-il sur l'urgence d'un règlement ?

Plusieurs raisons se présentent à l'esprit :

A. La situation intérieure de la R.D.A. ne s'améliore pas. L'exode des éléments les plus valables s'accentue alors que l'Allemagne orientale souffre déjà d'une grande pénurie de main-d'œuvre et de cadres. À tort ou à raison, les dirigeants de Pankow attribuent, dans une large mesure, l'impopularité du régime à l'existence du bastion occidental que constitue Berlin-Ouest au milieu de leur territoire. Il leur tarde de supprimer une vitrine où se reflète le niveau de vie supérieur de l'Occident, et une

(1) Le 15 juin, M. Khrouchtchev commentait les mémoranda adressés au président Kennedy par un discours radiodiffusé et télévisé. Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 293 (note); et voir l'*Année politique 1961,* p. 469-470.

(2) Le 21 juin, un nouveau discours de M. Khrouchtchev, prononcé au Kremlin, confirmait le précédent : voir ci-après p. 950, note 7.

brèche dans le mur socialiste par où s'écoule le flot des réfugiés, ces hommes qui, selon le mot de Lénine, « votent avec leurs pieds ».

B. La République fédérale allemande ne cesse en revanche de se renforcer. Bien qu'il soit encore en dessous des normes fixées par l'O.T.A.N., le réarmement de l'Allemagne occidentale s'accélère. Le gros des forces françaises étant encore retenu en Algérie, la Bundeswehr représente déjà l'armée la plus nombreuse à l'ouest de l'Elbe. Le moment est considéré ici comme proche où d'une manière ou d'une autre, elle sera dotée d'engins atomiques (1).

Nourrissant à l'égard de l'Allemagne à la fois beaucoup de considération et de méfiance, les dirigeants soviétiques sont enclins à penser qu'à partir de ce moment, le gouvernement de Bonn — ou certains éléments influents — pourraient être tentés de provoquer un incident de nature à déclencher un conflit mondial en vue de remettre en question le statut territorial issu de la guerre et d'« annexer » le territoire de la R.D.A. Ce danger, selon eux, est d'autant plus grand que le caractère provisoire des frontières, en l'absence de tout traité, encourage les tendances révisionnistes, tandis que le maintien d'un statut d'occupation à Berlin entretient, des deux côtés de l'Elbe, le sentiment que l'ancienne capitale peut retrouver un jour son rôle et son rang (2).

C. En plus des raisons indiquées ci-dessus, des considérations de prestige personnel interviennent sans doute également dans l'esprit de M. Khrouchtchev. Le problème de Berlin a été posé publiquement par lui depuis bientôt trois ans (3). Aucun progrès n'a été réalisé. Le chef du gouvernement soviétique peut craindre que son autorité personnelle n'en souffre en U.R.S.S. et au sein du camp socialiste. Il semble bien que, lors de la réunion des quatre-vingt-un partis communistes en novembre 1960 (4), on lui ait reproché l'inefficacité de sa politique dans l'affaire allemande et que l'on ait sévèrement critiqué ses méthodes.

3. Même après l'échec des deux conférences de Genève sur la question de Berlin (5), M. Khrouchtchev n'avait pas renoncé à aboutir à des résultats par la voie de négociations. Il avait fondé beaucoup

(1) Sur le problème de l'armement atomique de la Bundeswehr, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 90, 99, et se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 533-534.

(2) En marge de ce paragraphe, point d'exclamation.

(3) Depuis le discours prononcé par M. Khrouchtchev le 10 novembre 1958. Voir *D.D.F.,* 1958-II, n° 324 (et notes).

(4) La Conférence au sommet du mouvement communiste international s'est ouverte au Kremlin le 10 novembre 1960 pour se terminer le 30 du même mois. Le 1er décembre, était publiée la déclaration des quatre-vingt-un partis communistes. Voir *D.D.F.,* 1960-II, n°s 260 (et note), 275 (et note).

(5) Sur la conférence des chefs de gouvernement de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S. qui s'est tenue à Genève du 18 au 23 juillet 1955, voir *D.D.F.,* 1955, Annexes, tome II (juillet-décembre); sur la réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S. qui eut lieu à Genève du 11 mai au 20 juin puis du 13 juillet au 5 août 1959, voir *D.D.F.,* 1959, volume annexe.

d'espoirs sur ses entretiens du Camp David [1]. L'admission par le président Eisenhower du « caractère anormal » de la situation à Berlin-Ouest, les allusions qu'aurait faites l'ancien commandant en chef à la situation militaire inconfortable des contingents alliés dans cette ville, avaient conduit M. Khrouchtchev à penser qu'il avait pratiqué une fissure, sinon une brèche, dans le front de granit qui lui avait été jusque-là opposé.

Le discours de Dillon (20 avril 1960) [2], l'approbation qui lui avait été donnée par le président des États-Unis étaient venus détruire ces illusions. À partir de ce moment, M. Khrouchtchev n'attacha plus qu'une médiocre importance à la Conférence au sommet, qui avortait peu après dans les conditions que l'on sait.

Depuis lors, la question du traité allemand et de Berlin-Ouest n'a jamais cessé d'être la préoccupation dominante du président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. Il l'a constamment mise en avant — au même niveau et en même temps que le désarmement — « le problème des problèmes ».

La déclaration des quatre-vingt-un partis communistes en novembre 1960 plaçait la question allemande au premier rang des problèmes intéressant la guerre et la paix. Elle dénonçait « l'aggravation de la menace résultant de l'impérialisme allemand, la transformation de Berlin-Ouest en un centre de provocation internationale », et qualifiait la R.F.A. d'ennemi n° 1 de la coexistence pacifique. En revanche, la R.D.A. était présentée comme « l'avant-garde du socialisme en Europe occidentale », et tous les peuples pacifiques étaient conviés à défendre son intégrité.

Successivement, le mémorandum soviétique du 17 février adressé au gouvernement de Bonn [3], et la déclaration du Comité consultatif du pacte de Varsovie (31 mars) [4] reprenaient la thèse soviétique. La menace de signer cette année, faute d'accord avec les puissances occidentales, un traité séparé avec la R.D.A., formulée dans l'aide-mémoire du 17 février, était exprimée avec beaucoup de force au cours d'entretiens entre M. Khrouchtchev et les ambassadeurs de la R.F.A.

[1] M. Khrouchtchev a séjourné aux États-Unis du 15 au 28 septembre 1959 et a eu des entretiens à Camp David avec le président Eisenhower, les 25 et 27 septembre 1959. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1959-II, n°s 161, 164, 169.

[2] Le 20 avril 1960, M. Douglas Dillon, sous-secrétaire d'État américain, déclarait devant une conférence sur les problèmes mondiaux de l'A.F.L.-C.I.O. que les États-Unis étaient disposés à prendre en considération des mesures provisoires pour réduire la tension à Berlin, mais qu'ils étaient déterminés à maintenir leur présence dans cette ville et à préserver leurs liens avec la République fédérale (*D.D.F.,* 1960-I, n° 204 note).

[3] Remis par M. Smirnov, ambassadeur d'U.R.S.S., à son retour à Bonn, au cours d'un entretien avec le chancelier Adenauer, ce document expose la position russe sur les relations germano-soviétiques, la réunification, le traité de paix avec les deux États allemands et la « ville libre » de Berlin. Sur le sujet, voir ci-dessus les n°s 85, 94 (note).

[4] Le 28 mars, s'est ouverte au Kremlin la réunion au sommet du Comité consultatif du pacte de Varsovie : voir le télégramme de Moscou n°s 1464-1466 du 25 mars, non reproduit.

(24 avril) (1), des États-Unis (23 mai), de l'Inde (25 mars) (cf. mes télégrammes n°s 2252 (2), 2709 (3) et 2827 (4)).

D'après le compte rendu radiotélévisé fait le 15 juin par M. Khrouchtchev, c'est encore le problème allemand qui a occupé la première place dans les entretiens américano-soviétiques de Vienne (3 et 4 juin) (5), qui a fait l'objet d'un des deux mémoires remis au président Kennedy et que M. Khrouchtchev a pris comme thème principal de ses récents discours (15 (6) et 21 (7) juin), dans lesquels il a réaffirmé sa résolution de régler le problème cette année en signant un traité avec les deux États allemands ou avec l'un d'entre eux.

4. Ce qu'il y a de nouveau dans les deux derniers discours, c'est le soin que M. Khrouchtchev semble avoir apporté à convaincre l'Occident du caractère catégorique de sa décision. Il a parlé comme s'il avait voulu se couper les ponts et brûler ses vaisseaux. Il a pris le peuple soviétique pour témoin. Il s'est efforcé, notamment lors de la manifestation organisée au Kremlin le 21 juin, de donner à la population le sentiment qu'elle était réellement menacée par les puissances occidentales complices du militarisme et du révisionnisme allemands; il s'est appliqué à réveiller les haines que peuvent encore susciter les effroyables souffrances imposées au peuple russe, les destructions et les atrocités commises par les armées hitlériennes, la perte de millions de vies soviétiques causée par l'agression nazie. Il a cherché à mobiliser ces sentiments contre l'Occident. Il s'est efforcé de convaincre ses auditeurs que si les puissances de l'Ouest se refusaient, seize ans après la fin de la guerre, à signer un traité de paix, c'est parce qu'elles étaient animées d'intentions belliqueuses. Il a fait déclarer par son ministre de la Défense qu'en présence d'une telle situation, l'U.R.S.S. devait intensifier son réarmement, perfectionner et

(1) Lors de sa conversation avec M. Kroll, ambassadeur de la R.F.A. à Moscou, M. Khrouchtchev ne parle plus de conversations germano-soviétiques, ni de statut provisoire. Il se dit décidé à régler la question allemande avant la fin de 1961, mais ajoute qu'il attendra éventuellement jusqu'à la fin du Congrès du P.C. de l'U.R.S.S. prévu pour octobre. À ce moment, il signera le traité de paix séparé. Sur le sujet, voir ci-dessus n°s 226, 234 (note), et se reporter à une note de la direction d'Europe du 15 mai, traitant de la question de Berlin, non reproduite.

(2) Le télégramme de Moscou n°s 2252-2264 du 2 mai est ci-dessus reproduit sous le n° 226.

(3) Le télégramme de Moscou n°s 2709-2719 du 25 mai, non reproduit, relatait un entretien entre M. Khrouchtchev et l'ambassadeur des États-Unis, M. Thompson, le 23 mai, portant sur le traité de paix avec l'Allemagne et sur le problème de Berlin.

(4) Le télégramme de Moscou n°s 2827-2830 du 30 mai, non retenu, relatait l'audience d'adieu de l'ambassadeur de l'Inde le 25 mai auprès de M. Khrouchtchev, au cours de laquelle le président du Conseil soviétique avait abordé les problèmes du traité de paix avec l'Allemagne et de Berlin.

(5) Sur les entretiens Kennedy-Khrouchtchev qui se sont tenus à Vienne les 3 et 4 juin, voir ci-dessus les n°s 269, 270. Voir également les télégrammes de Vienne n°s 473-476 et 477-480 du 5 juin, non reproduits, ainsi que ceux émanant du représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, n°s 241, 242 et 244-247, tous du 5 juin (Le télégramme n° 244-247 est ci-dessus publié sous le n° 269).

(6) Voir ci-dessus le n° 293 (note).

(7) Le 21 juin, M. Khrouchtchev prononce un discours au Kremlin à l'occasion du vingtième anniversaire de l'attaque allemande contre l'U.R.S.S. Il y annonce la signature avant la fin de l'année du traité de paix séparé avec la R.D.A., la reprise des essais atomiques soviétiques au cas où les États-Unis en prendraient l'initiative, une éventuelle augmentation des dépenses militaires. Sur les diverses déclarations de M. Khrouchtchev, se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 469-470.

multiplier ses engins, notamment ses engins balistiques, la fusée se voyant attribuer le caractère d'« arme nationale » par excellence, autrefois dévolu à l'artillerie. Il a déclaré que si les États-Unis reprenaient les expériences, l'U.R.S.S. n'hésiterait pas à se lancer à nouveau dans la course aux armements nucléaires et chercherait à réaliser des bombes encore « meilleures » et plus puissantes. Sans le dire expressément, il a paru considérer que tout le problème du désarmement serait affecté par l'évolution du problème allemand et que sa solution dépendrait en quelque sorte du règlement de ce dernier. Il l'avait d'ailleurs dit expressément le 23 mai à M. Thompson.

5. Le chef du gouvernement soviétique paraît s'être également donné pour but de dissiper une idée qui paraît avoir quelques adeptes en Occident et d'après laquelle l'U.R.S.S. pourrait signer, si elle y tenait, un traité séparé avec la R.D.A. sans que la position ou les intérêts des Occidentaux en soient autrement affectés. Il a beaucoup insisté sur les résultats qui, à ses yeux, découleraient d'une telle signature, à savoir la fin du régime d'occupation et le contrôle par la R.D.A. des accès à Berlin-Ouest par terre, par voie fluviale ou par air, ce dernier point étant souligné à dessein.

Le chef du gouvernement soviétique spécule manifestement sur le fait que pour maintenir leurs communications, les Occidentaux devraient s'entendre avec la RDA ou recourir à la force. Dans ce cas, ils se rendraient coupables d'agression et ils devaient savoir que violer le territoire de la R.D.A., c'était s'attaquer à l'U.R.S.S. et à l'ensemble des pays socialistes.

M. Khrouchtchev sait également qu'à Berlin, les Occidentaux se trouvent militairement dans une situation désavantageuse et que sur le plan des armes conventionnelles, les Soviétiques disposeraient, le cas échéant, d'une très grande supériorité.

M. Khrouchtchev ne croit d'ailleurs pas que les Occidentaux iraient jusqu'à une action militaire pouvant, trop aisément, dégénérer en guerre thermonucléaire. Lui-même ne veut pas un tel conflit, dont il n'ignore pas qu'il entraînerait la destruction de son pays, comme de beaucoup d'autres. Au cas où il signerait une paix séparée avec la R.D.A., il s'attend à une crise plus ou moins grave, plus ou moins longue, plus ou moins mouvementée, pouvant se manifester par des mesures d'ordre économique ou diplomatique. Il ne pense pas que les choses iraient au-delà. À cet égard, l'attitude américaine dans la récente affaire de Cuba[1] a beaucoup frappé les dirigeants soviétiques. Ceux-ci avaient craint que, dans une zone où le gouvernement de Washington a de si grands intérêts et dispose de moyens si puissants, il n'accepte pas un échec aussi retentissant. Depuis lors, ils sont encore moins enclins à admettre qu'auparavant que les Américains puissent sérieusement entreprendre une action militaire pour Berlin, avec tous les aléas qu'elle comporterait

[1] 15-19 avril. Sur l'affaire de Cuba, voir ci-dessus les n°s 197, 202 (et note), 223, 224. Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 419-420.

dans une zone où ils sont loin d'avoir des atouts comparables à ceux dont ils disposent dans la mer des Caraïbes. Ils pensent, sans doute aussi, que si le gouvernement de Washington éprouvait quelques velléités d'agir dans ce sens, certains de ses alliés le retiendraient.

Enfin, les dirigeants soviétiques, et en particulier M. Khrouchtchev, sont devenus très conscients de leur propre force. Le premier vol autour de la terre d'un être humain (1), avec toutes ses conséquences possibles sur le plan stratégique, les a confirmés dans ce sentiment. Pour la première fois, M. Khrouchtchev vient de déclarer le 15 juin que l'Union soviétique était la première puissance militaire du monde. Il en conclut probablement que les puissances occidentales hésiteraient beaucoup à se mesurer avec elle sur le plan militaire.

6. Le mémorandum soviétique du 3 juin sur la question de Berlin indiquait expressément, dans son paragraphe 7 (2), que le gouvernement allemand (3) était prêt à considérer toute proposition constructive que pourrait faire le gouvernement américain. Quelques passages des déclarations des 15 et 21 juin peuvent être également interprétés comme réservant, à toutes fins utiles, certaines possibilités de négociation. Il résulte cependant des entretiens que le chef du gouvernement soviétique a eus avec divers ambassadeurs étrangers qu'il ne croit plus guère à la possibilité d'aboutir par cette voie à des résultats quelconques : il incline plutôt à penser que de tels pourparlers — où l'U.R.S.S. se trouverait de nouveau seule contre trois — ne conduiraient qu'à de nouveaux délais. En fait, il semble bien qu'il ait déjà admis pour sa part les risques — limités — que comporterait, dans son esprit, une action unilatérale dans la question de Berlin.

7. Tels sont, à mon sens, et de l'avis de la plupart de mes collègues occidentaux, les dispositions d'esprit et les calculs de M. Khrouchtchev.

Dans les mois à venir, il faut s'attendre à le voir mettre au service de son entreprise berlinoise toutes les ressources de sa propagande et de sa diplomatie et faire monter progressivement la tension.

Il ne peut être évidemment question pour les gouvernements occidentaux d'admettre ses prétentions, ni même de paraître rechercher une conversation dans des conditions qui pourraient donner une impression de faiblesse. Une vigoureuse réaffirmation de nos positions paraît la seule réaction concevable aux dernières manifestations de la politique soviétique.

Cependant, pour ne pas faire le jeu de l'adversaire, une telle réaffirmation ne devrait sans doute pas fermer la porte à toute possibilité de

(1) Le 12 avril, l'agence Tass annonce que ce jour a été placé sur orbite autour de la terre le premier navire cosmique, le spoutnik *Vostok,* avec un homme à bord, le pilote major Youri Gagarine.

(2) Le texte intégral de l'aide-mémoire remis par le président du Conseil des ministres soviétique, M. Khrouchtchev, au président des États-Unis, M. J. Kennedy, lors de leur rencontre de Vienne a été publié par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01108, le 20 juin 1961, Textes du jour, p. 1 à 5. Le point 7 de cet aide-mémoire figure à la page 5.

(3) *Sic.* Il faut lire bien entendu : soviétique (et non : allemand).

pourparlers, au cours desquels l'U.R.S.S. pourrait être placée en situation délicate auprès de l'opinion mondiale. Elle me paraît, en outre, inséparable d'une estimation très concrète et très réaliste des moyens auxquels nous pourrions recourir pour faire face à la situation délicate et périlleuse devant laquelle nous aurions à faire face, au cas où le gouvernement soviétique mettrait à exécution son dessein de signer un traité séparé avec la R.D.A. et prétendrait régler sur cette base la question de Berlin-Ouest.

(R.F.A. Berlin. E.U. 6-35-1.)

308

Compte rendu du Chef d'État-Major général de la Défense nationale [1]

sur sa mission en Algérie du 18 au 23 juin 1961

C.R. Très secret. Personnel. *Paris, 26 juin 1961.*

Au retour d'une mission en Algérie, je dois rendre compte, sans réserve, d'une impression d'ensemble assez inquiète, nuancée de quelques éléments relativement favorables si certaines mesures, qui me paraissent nécessaires, sont prises à temps.

En dépit de mon désir de me limiter à l'essentiel, je serai un peu long : le sujet est trop grave pour être traité sommairement.

Ma mission débuta à Alger aux côtés de M. Joxe. Les contacts pris au cours de cette journée, grâce à l'autorité du ministre d'État et à la confiance avec laquelle il m'y a associé, m'ont permis de poursuivre dans les meilleures conditions mon inspection qui avait pour buts :

— l'information du général de Gaulle et du Premier ministre dans le cadre général,

— le contrôle de la compréhension et de l'exécution des directives gouvernementales militaires,

— le contact direct à tous échelons des cadres des trois armées, visant à écouter, expliquer, tenter d'éclairer afin de convaincre.

Sans illusion excessive, j'espère que cette mission n'a pas été inutile. Elle m'a permis d'évaluer les conditions dans lesquelles se trouve l'Armée pour accomplir ses tâches actuelles et de déterminer la nature des mesures nécessaires pour améliorer ces conditions qui m'ont paru, je le répète, assez inquiétantes dans la conjoncture.

Tout d'abord, je voudrais souligner le fait que la situation réclame, plus que jamais, intelligence, dynamisme, foi et confiante unité d'action de la part de ceux — Administration et Armée — qui sont chargés d'appliquer la politique algérienne approuvée par le pays.

[1] Le général Olié.

Depuis mon dernier voyage [1], en effet, les traits de la physionomie algérienne se sont accusés de façon saisissante : les termes de « front urbain » et de « front rural » traduisent deux réalités caractéristiques dans leur opposition, influant sur tous les problèmes, singulièrement sur ceux de l'Armée. Cet état de fait est principalement dû à l'exploitation à fond, par les propagandes extrémistes adverses jouant sur des masses déconcertées — et malheureusement dans un vide regrettable de notre propre information —, de deux événements :

— les négociations d'Evian et leur suspension avec possibilité de reprise [2],

— l'interruption des opérations offensives avec les mesures libérales qui l'accompagnaient, et la prolongation unilatérale de ces décisions.

Face à cette situation, l'Armée se préoccupe surtout de l'activité rebelle qui, en plus des zones frontalières, anime le « front rural ». L'autorité administrative, elle, se préoccupe surtout de l'activité insurrectionnelle non moins inquiétante qui anime le « front urbain ». Faute d'autres moyens suffisants et efficaces, les moyens militaires sont largement utilisés sur tous les fronts, que les tâches soient ou non de la compétence de l'Armée.

Ainsi l'Armée se trouve-t-elle emprisonnée entre des contradictions qui la dépassent :

— Elle se voit toujours engagée, après sept ans de lutte, dans des tâches qui sont d'autant moins les siennes qu'elles sont marquées d'une note politique croissante, cependant qu'on lui reproche son intoxication politique et son « engluement » dans les choses algériennes.

— Hypersensibilisée et meurtrie, elle se sent isolée, sans soutien politique, sans relève dans les domaines non militaires, face à une rébellion qui a accru son emprise sur les populations, cependant que ses missions peuvent difficilement lui être données de la façon simple et définitive à laquelle elle est habituée.

Brochant sur l'ensemble, contribuant à la diminution d'unité d'action civile et militaire résultant déjà de ce qui précède, la situation interne de l'Armée est, sans exagérer, encore préoccupante. Sa remise en condition est lente deux mois après les événements d'avril [3]. Toujours suspectée et sanctionnée, elle se replie sur une discipline apparemment formelle et parfois passive en faisant une sorte de « complexe d'accusé ou de réprouvé ».

Je me propose d'examiner d'abord ce dernier point en raison de son incidence sur les deux autres : situation de l'Armée sur le front urbain, mission de l'Armée sur le front rural. Je ne parlerai pas du « front des frontières », me limitant à souligner l'aggravation des pressions qui s'exercent à l'Ouest. J'insisterai sur les mesures propres, à mon sens, à dégager l'Armée des implications politiques, à la « dynamiser » et à l'imposer aux yeux de tous ou, pour reprendre un mot de M. Joxe, à la « replacer sur un piédestal ».

***

1. *La situation interne de l'Armée.*

Deux mois après le traumatisme que lui ont causé les événements d'avril, l'armée d'Algérie n'est pas entièrement remise en condition.

Au moment du coup de force d'Alger, la grande majorité des cadres n'a pas suivi les chefs insurgés, retenue par son sens du devoir, alors qu'un bon nombre, il faut le reconnaître, se sentait sentimentalement en accord avec les idées qu'exprimaient les dirigeants de la mutinerie.

Nous sommes là devant une dégradation du sens du devoir militaire :

— autorité reconnue à tel chef et refusée à tel autre; adhésion à telle conception, obéissance à tel ordre à son choix; appartenance à tel corps transcendante au service

(1) Du 22 au 25 mars, et dont le compte-rendu est transmis par lettre du général Olié à M. Joxe du 28 mars (documents non reproduits).

(2) Voir ci-dessus les n°s 286, 290.

(3) Sur le putsch d'avril, voir l'*Année politique 1961*, p. 282 et suiv.

commun (tout cela dû à l'absence ou à l'oubli de la formation de base et au mythe de l'unité de l'Armée);

— attachement à telle idée, à tel procédé de guerre; intoxication politico-psychologique, appel à des hiérarchies parallèles (conséquences de la guerre d'Indochine conjuguées avec certains enseignements dispensés, particulièrement à l'École supérieure de Guerre terrestre, en son temps);

— dénationalisation de la fonction d'officier, si particulière, et politisation, si dangereuse, de l'action militaire (découlant de l'éloignement du pays et des équivoques de la IVe République).

Tous ces arguments, et bien d'autres encore ont conduit — particulièrement dans les corps privilégiés — à substituer au devoir face à l'État et à l'honneur du pays des conceptions et des options individuelles inadmissibles.

Dans ses éléments les plus sains, l'Armée a eu cependant le sentiment d'avoir remporté, dans la douleur, une victoire sur elle-même. Elle a, malgré tout, compris et admis que soient frappés ceux qui, aux échelons de responsabilité, avaient failli à leur devoir.

Cependant, elle n'a pas entièrement mesuré les conséquences dramatiques qu'aurait pu avoir la sédition pour la France et pour l'Armée elle-même. À cet égard, le procès est décevant.

Deux mois après le putsch, quels fruits cette sorte de victoire de l'Armée sur elle-même a-t-elle portés ? Il faut reconnaître avec objectivité qu'ils sont peu nombreux. La période nécessaire, mais négative, des châtiments dure encore. L'œuvre positive de rénovation n'apparaît pas assez radicale dans ses premières mesures, ni surtout conçue dans une perspective globale d'ensemble et d'avenir.

Les chefs notoirement coupables ont été éliminés et soumis à la justice, je n'ose dire à la « rigueur » des lois. Toutefois, parmi les officiers généraux et les cadres réellement responsables, ceux dont la passivité, l'hésitation, sinon la défaillance, rend difficile d'apprécier le degré de loyauté — ou de « chance » — n'ont pas, à mon sens, été punis ou éliminés avec assez de sévérité. Un officier général a des responsabilités morales élevées : il doit connaître et accomplir son devoir avec détermination et l'exiger de ses subordonnés. S'il manque de caractère, vertu suprême de chef, ou s'il est usé physiquement ou intellectuellement — même pour de nobles et glorieuses raisons, sa place n'est plus dans l'Armée. À mon avis raisonné, on ne doit pas attendre l'épreuve pour rajeunir radicalement la première section de l'État-major général dans l'Armée et la Marine : j'en suis plus que jamais convaincu.

Cependant, au-dessous, les sanctions s'abattent encore maintenant, souvent excessives, sur des cadres inférieurs qu'il est difficile de tenir pour responsables ou dont la faute est réellement mineure. Pour cela, une mutation non infamante est nécessaire et souvent suffisante.

Il est temps de tirer un trait sur la période des châtiments. La menace qui engendre le désespoir et paralyse l'action ne devrait plus, d'une façon générale, planer sur nos cadres. J'ajoute que la publicité excessive faite par la presse aux punitions d'officiers, et tout récemment, au traitement des officiers incarcérés, est d'autant plus dangereuse que seule, l'Armée paraît ainsi visée aux yeux de l'opinion.

Prenons garde à ne pas conduire certains à devenir les *Geächteten* d'Ernst von Salomon, ces « réprouvés » de la République de Weimar qui, dix ans plus tard, étaient au premier rang des chefs nazis.

D'importantes mesures positives de rénovation en tous domaines sont indispensables pour remettre l'Armée en condition de façon durable, et au minimum pour éviter que de nouvelles défaillances ne soient engendrées. Je crois nécessaire, en raison de la gravité du danger — surtout dans l'armée de Terre — de brosser un tableau sommaire de la situation morale que j'ai constatée :

— Les plus loyaux et les meilleurs éléments se regimbent devant la suspicion qui persiste, notamment de la part de la haute administration, et s'étale complaisamment dans la presse, à laquelle l'Armée (comme le pays) accorde crédit. Sous le dehors de relations correctes, il existe, en particulier à la Délégation générale, un climat de méfiance, générateur d'incidents secondaires mais néfastes, climat qui doit absolument être surmonté. Il faut que l'autorité civile cesse de s'arroger le droit de « sonder les reins

et les cœurs », et aussi d'en appeler immédiatement, directement à Paris pour des questions qui sont du ressort de l'autorité militaire, investie de la confiance du gouvernement.

Il importe que l'action civile soit, dès sa conception, au préalable, concertée avec le Commandement pour tout ce qui a une incidence militaire. Il s'agit là de personnes et de méthodes. Je suis assuré que le général Ailleret saura élever le débat à son véritable niveau, mais je me permets d'insister sur la nécessaire confiance réciproque et le respect des hiérarchies respectives.

— Les activistes militaires existent toujours, car en dépit des enquêtes, tout, loin de là, n'a pas été décelé. Ils se taisent, attendent une autre occasion pour « faire mieux ». Il est d'ailleurs symptomatique d'entendre beaucoup de cadres condamner davantage la « folie » d'un mouvement qui ne pouvait réussir que le « crime » contre l'État et l'honneur véritable de l'Armée.

Des vérités premières, des devoirs élémentaires doivent être appris, rappelés, exigés. Je le souligne à nouveau. Beaucoup de militaires ne réalisent pas qu'ils sont « à part ». (J'ai écrit un jour — avec ce qu'il y a d'excessif mais de frappant dans une image — qu'ils constituent un « Ordre »). Au travers de la hiérarchie, leur obéissance relève de l'État. Ils sont les instruments de la volonté populaire qui approuve les décisions du gouvernement.

— La hiérarchie comporte plusieurs cassures :

● cassure entre officiers et gradés du contingent (non seulement dans l'armée de Terre, mais encore dans le personnel non navigant de l'Air, et dans certaines formations de la Marine);

● cassure entre les officiers en général et le Haut Commandement, accusé de conformisme aveugle par lâcheté et de soumission passive au pouvoir civil par intérêt;

● cassure (surtout) entre ceux qui, dans le camp de la sédition ou dans celui de la loyauté, se sont engagés nettement et ceux qui ont hésité, attendu ou... qui n'ont rien fait.

Les divers éléments de l'Armée se replient sur eux-mêmes, se cantonnent dans l'attitude de discipline apparemment formelle sans adhésion intellectuelle que j'avais déjà relevée lors de mes précédentes missions. Mais cette discipline est encore plus étriquée, elle traduit le sentiment défensif d'êtres qui se sentent guettés dans une ambiance de défiance externe et même interne.

Des problèmes particuliers concernent, on le sait, les troupes aéroportées et la Légion étrangère. Je les cite pour mémoire et donne mon sentiment très rapide.

Une osmose doit s'établir entre ces corps et les autres, les temps de troupe et de commandement doivent y être limités, etc. Enfin, n'exagérons pas la différence entre les troupes d'« élite » et les humbles corps : nous avons l'exemple de la distinction à la fin de la Grande Guerre entre les *Sturmdivisionen* et les *Grabendivisionen.*

Les moyens de rénovation ne constituent pas une innovation : il importe de disposer d'un encadrement supérieur — je pense aux généraux et aux colonels, notamment aux chefs de corps — dont les qualités de droiture, de fermeté d'action ainsi que la valeur professionnelle alliée au rayonnement humain permettent de rétablir les contacts, d'expliquer, d'entraîner les passifs et de discipliner les exaltés, en un mot, de commander.

De plus, il faut, en particulier, pour cela — je m'excuse de revenir sur ce sujet — un rajeunissement général statutaire de notre encadrement dans l'Armée et la Marine et une amélioration de la formation de base dont la première étape urgente est l'éducation morale et civique de l'officier suivie d'une information de qualité, de directives sans ambiguïté et, en toutes circonstances, d'ordres fermes exécutés dans une rigoureuse obéissance.

Ainsi pourra être redressée la situation interne de nos forces armées qui, je dois y insister, m'a paru quelque peu inquiétante, non seulement pour l'immédiat en Algérie, mais encore pour l'avenir dans la nation, et qui appelle des mesures de rénovation d'ensemble rapidement prises.

2. *La situation de l'Armée sur le « front urbain ».*

Le durcissement des positions extrêmes qui caractérise l'évolution de la physionomie algérienne est particulièrement sensible dans les villes. Là, en effet, se concentre l'oppo-

sition européenne avec ses organisations clandestines de subversion. Là, en effet, elle se dresse face à une concentration musulmane sur laquelle a porté l'effort principal du F.L.N. Là encore, s'affrontent les partisans du pire des deux communautés dans un nihilisme sanguinaire capable de conduire aux plus affreuses hystéries collectives.

Dans ces chaudières bouillonnantes, l'expérience a montré les dangers que l'on courait à introduire des moyens militaires, soit par les cas de conscience qu'entraînerait l'ouverture du feu contre les compatriotes — avec lesquels d'ailleurs des liens de cohabitation se créent—, soit par le risque de réactions brutales devant des activités rebelles qu'ils combattent dans les djebels.

L'institution des préfets de police est bonne en soi : c'est une étape vers la réglementation du maintien de l'ordre en temps de paix.

Toutefois, l'application de cette mesure est faussée par la permanence et l'ampleur des besoins, encore accrues par une propagande et une intoxication sur lesquelles je reviendrai. Dès lors, les « forces de troisième catégorie » que constitue réglementairement l'Armée, et dont l'emploi est par définition exceptionnel, deviennent en permanence la partie la plus importante des moyens dont disposent les préfets. À titre d'exemple, elles représentent à Alger la valeur d'une division et à Oran de 5 à 6 gros bataillons. Il faut ajouter que ces prélèvements, sous forme d'unités de marche sélectionnées, désorganisent et affaiblissent singulièrement le quadrillage du bled.

Une telle situation est évidemment l'occasion de conflits constants entre les préfets de police, responsables du maintien de l'ordre, et les commandants de corps d'armée, qui leur fournissent les moyens.

C'est en outre une cause de division entre autorités civiles et militaires. Les premières accusent l'Armée de ne s'intéresser qu'à la lutte contre le F.L.N. — et il est tentant de passer au soupçon de collusion avec les extrémistes européens. Les secondes accusent l'autorité civile de ne s'occuper que des Européens activistes — et il est tentant de passer au soupçon de collusion avec les musulmans pro-F.L.N. En outre, les problèmes sont aggravés par des propagandes extrémistes que ne combat aucune contre-propagande efficace, et ceci dans une atmosphère d'intoxication ou d'affabulation permanente.

Il est clair que, dans ces conditions, les divergences de conceptions et de responsabilités entre préfets et généraux, jusqu'au sommet de la hiérarchie, ne peuvent favoriser l'indispensable unité d'action — surtout si l'on songe aux sentiments peu tendres assez fréquents du corps préfectoral pour l'Armée.

Ce serait, à mon sens, une fausse solution que de se borner à améliorer les textes, par exemple en subordonnant les préfets de police aux commandants de corps d'armée qui auraient ainsi la responsabilité à la fois de la mission et des moyens.

Au-delà des questions d'organisation et de rapports entre chefs, le problème majeur se situe dans l'implication permanente d'effectifs militaires importants dans des situations à caractère nécessairement politique. Ce fait est désastreux pour le moral, source d'oppositions entre cadres et contingent, « occasion de péché » pour ceux des cadres qui sont encore politisés ou simplement déroutés.

J'y reviens à dessein : il est paradoxal — pour ne pas dire plus — de faire continuellement appel à l'Armée pour ces tâches de police — sept ans après le début de la rébellion et au moment des oppositions politiques les plus critiques — et dans le même temps de lui reprocher de rester « engluée » dans la matière algérienne.

La solution consiste à renforcer les moyens spécialisés du maintien de l'ordre, C.R.S. et surtout gendarmerie mobile qui possède la disponibilité des unités militaires, la formation et l'instruction particulières au rétablissement de l'ordre, l'expérience des situations troublées et le respect instinctif de la foule.

Sans pouvoir chiffrer les effectifs spécialisés supplémentaires à réaliser, se situant en grossière approximation entre 15 et 30 000 hommes, je pense que l'effort à consentir est surtout d'ordre budgétaire, l'organisation de notre gendarmerie prévoyant une importante possibilité en matière de mobilisation.

Étant donné la gravité du problème à résoudre, aucune objection ne devrait être insurmontable. Ici encore, je m'excuse d'insister, il s'agit de décisions urgentes.

Enfin, après tant de mauvaises expériences, peut-on encore tolérer que soient confiées à des officiers des tâches qui incombent à des fonctionnaires de police ?

Pour terminer ce chapitre, je voudrais évoquer le problème de la propagande et de l'intoxication dans les villes, qui, bien que hors de ma compétence, a certaines incidences sur mon propos.

Il est certain que les propagandes extrémistes adverses prononcent leur effort principal dans les villes. L'O.A.S. y a ses racines. Le F.L.N. a profité de mesures libérales accompagnant la trêve, notamment en matière de circulation, pour y renforcer son dispositif.

Il est facile aux uns de déformer le sens des négociations et d'exploiter les séquelles du putsch : « Challe, qui est bien informé, a voulu réagir contre l'abandon ».

Il est aisé aux autres de déformer le sens de la trêve : « La France est battue, c'est pourquoi elle veut suspendre le combat ! »

Il est simple d'exploiter l'audience de la rébellion à l'étranger et même en métropole d'après les dires de la presse française.

Face à cette habileté, pour ne pas dire plus, notre information est timide — peut-être en partie par crainte d'erreurs à tous les échelons. Elle est limitée principalement aux domaines de la presse et de la radio. Elle n'est pas adaptée localement. Il y a là un problème important qui n'est pas de mon ressort.

De cette disproportion entre l'attaque et la riposte naît une atmosphère d'intoxication grandissante, produisant les effets classiques de division, de suspicion et de paralysie.

3. *La mission de l'Armée sur le « front rural ».*

Sur le « front rural » où se situe l'activité normale de l'Armée, je dois d'abord, sans entrer dans des détails connus par ailleurs, résumer la situation actuelle sous ses divers aspects.

Sous l'aspect de l'adversaire, après un mois d'interruption des opérations offensives, les bandes rebelles se sont regroupées, réorganisées, et ont surtout reconstitué leur infrastructure logistique. Dans certains secteurs réapparaissent des bandes à l'effectif de 20 et même de 50.

L'organisation clandestine — l'O.R.U. — est active. La collecte des fonds revêt des formes nouvelles exploitant la propagande politique, telles que la vente de cartes d'assurance pour l'avenir, taxées 50 000 F à Saida par exemple. L'organisation rebelle dispose ainsi de fonds importants. Elle cherche à nous concurrencer, si je puis dire, sur le plan social et même sur celui de l'assistance.

La technique terroriste s'est perfectionnée. Les troubles récents de Djidjelli en ont fourni un exemple précis [1].

Sous l'aspect psycho-politique, l'emprise du F.L.N. sur les populations, partout où il a pu se renforcer, s'est affirmée ou s'est reconstituée.

Cette emprise permet une propagande efficace développant les thèmes que j'ai évoqués à propos du front urbain, exploitant l'éventualité d'une reprise victorieuse des négociations pour éloigner de nous les musulmans du bled dont le réflexe, simple, consiste, on le sait bien, à se tourner vers le vainqueur probable.

La propagande rebelle présente en outre la prolongation de l'interruption des opérations offensives à la fois comme une preuve de succès et comme un moyen efficace de dénoncer ouvertement toute action gênante des forces de l'ordre. Je citerai à cet égard un village pacifié de l'Est algérois dont les habitants interdisent l'entrée aux officiers du quartier, pourtant bien accueillis jadis, « parce qu'ils sont militaires et que c'est la trêve ».

Enfin, cette propagande a beau jeu de dénoncer comme une tromperie les mesures de détente annoncées par la France et dont les réalisations ne sont guère visibles. Il faut reconnaître à ce sujet que les crédits importants dont dispose l'Administration sont consacrés presque exclusivement aux dégroupements. Je citerai deux faits qui me paraissent significatifs : un préfet régional regrette de ne pouvoir donner à un arrondissement pourtant pacifié un véritable statut « privilégié » parce que, ne comportant pas de

[1] Le 19 juin, de graves incidents se produisaient dans le Nord Constantinois, à Taher et à Djidjelli, faisant onze morts et vingt-trois blessés. La tension restait vive les jours suivants (l'*Année politique 1961*, p. 308-309.).

regroupements à dégrouper, il ne pourra pas lui allouer de crédits. À l'opposé, un préfet et un commandant de zone ont proposé la transformation en arrondissement privilégié d'un secteur pourtant agité dans le seul but d'attirer les crédits.

Sous l'aspect de nos moyens, la ponction d'unités au profit des villes, à laquelle s'ajoute la déflation d'effectifs entraînée par les dissolutions d'unités passées ou à venir, entraîne une rétraction de l'implantation dans le bled, alors que les dégroupements en exigeraient l'extension. Or, toute rétraction du dispositif entraîne la disparition d'écoles, d'infirmeries, de centres sociaux, d'occasions de contact, de sources de renseignements.

Dans le même ordre d'idées, il me faut souligner à nouveau l'absence de tout moyen civil pouvant relever l'Armée de ses tâches non militaires. Ici encore, l'Armée est prise dans un dilemme :

— ou bien risquer le reproche de rester trop profondément mêlée aux choses algériennes — et c'est un danger dont nous avons connu les conséquences désastreuses dans nos annales militaires —, sans parler des interprétations politiques que cela comporte,

— ou bien abandonner, sans que personne ne prenne la relève, des activités qui, sans même parler de leur caractère évidemment généreux, sont un appui indispensable à l'action purement militaire.

L'Armée ne se sent d'ailleurs nullement soutenue à cet égard par les cadres subalternes de l'Administration qui sont, soit « pieds-noirs » et ne font rien pour les musulmans, soit musulmans et prennent — parfois ouvertement — des gages vis-à-vis du F.L.N.

C'est dans cette situation que l'Armée aborde la prolongation de l'interruption des opérations offensives.

Les directives données par le général Ailleret sont claires, précises, conformes aux décisions du gouvernement.

Ceci acquis, l'Armée estime qu'elle n'a plus mission de « détruire la rébellion », mais « d'empêcher les exactions ». Elle en mesure la difficulté, étant donné le tarissement du renseignement, les limitations qui bridents son action sous peine de se voir accuser de « rompre la trêve » à la fois par les habitants, les journalistes et même l'autorité civile. À cet égard et si cela n'a pas été fait, j'estime qu'il serait nécessaire que préfets et sous-préfets reçoivent des instructions analogues à celles qu'a diffusées le général Ailleret.

Peut-être dans certains secteurs, par souci de clarté et d'efficacité, les directives risquent-elles d'être interprétées de façon simpliste : « on reprend comme avant » et l'Armée sera encore accusée de rompre la trêve.

En conclusion, l'Armée ne croit pas au succès, le cœur n'y est plus. Elle est difficilement capable, dans le contexte d'isolement et de suspicion où elle se trouve, devant la diminution de ses moyens, et faute d'une véritable unité d'action civile et militaire, d'observer intelligemment l'attitude prescrite par la dernière directive gouvernementale.

Elle a perdu, du même coup, le dynamisme et la foi que requiert la situation, d'autant plus qu'elle considère le F.L.N. comme son ennemi, qu'elle tient le G.P.R.A. comme incapable de s'associer loyalement, durablement à la construction de l'Algérie nouvelle et qu'elle imagine que le gouvernement français peut être amené à des concessions conduisant, par la suite, le G.P.R.A. à être d'abord le maître despotique de l'Algérie, pour aboutir enfin à rompre avec la France.

*
**

Pour résumer cette étude des conditions dans lesquelles l'Armée aborde une nouvelle phase du drame algérien, étude que je me suis efforcé de présenter avec le plus d'objectivité possible, je soulignerai les trois points suivants :

— La situation interne de l'Armée est encore chancelante, elle peut rapidement devenir inquiétante, non seulement en Algérie, mais encore pour son avenir au sein de la nation.

— Les décisions du gouvernement risquent, aux échelons d'exécution, d'être appliquées de façon inefficace.

— L'Armée en Algérie est aux prises avec des contradictions dont elle n'est pas responsable, et risque d'être déconsidérée totalement aux yeux du pays.

Il serait suprêmement grave que l'État, expression de la Nation, qui ne dispose actuellement ni de services de renseignement valables, ni de police efficace et de moyens spécialisés de maintien de l'ordre suffisants, ni d'information intelligente, adaptée, dynamique, ni de justice exemplaire, perde son armée qui représente une valeur essentielle, non seulement pour sa défense, mais pour son équilibre même.

Il n'est pas de ma compétence d'entrer dans le domaine de la solution politique du drame algérien, dont ce rapport a fourni l'occasion d'évoquer certains aspects actuels.

Qu'il me soit néanmoins accordé de dire ma pensée sans détours :

— Une ultime expérience de conversations avec les représentants de la rébellion peut être tentée, sans trop attendre, sans non plus la faire trop durer;

— Maintenant, le choix se réduit à l'*association* ou au *divorce*;

— La question capitale, ainsi que la pose le général de Gaulle, est réellement de savoir si la transformation de l'Algérie se fera dans l'*ordre* ou le *désordre*.

Quant aux mesures propres à redresser une situation militaire dont j'ai souligné le danger, je me permets de proposer :

— L'arrêt rapide de l'ère des sanctions qui doit se conjuguer avec, à la fois, l'exigence de la discipline et la recherche de l'apaisement : ce n'est pas inconciliable;

— La relève urgente de l'Armée des tâches de police notamment urbaine — qui d'exceptionnelles et momentanées sont devenues permanentes et normales — par des effectifs suffisants et valables de police, surtout de gendarmerie mobile. Il faut pour cela consentir d'abord l'effort financier nécessaire;

— L'organisation d'un service civil pour relever l'Armée de ses tâches non militaires à l'égard de l'enjeu capital que représente la population, et singulièrement la jeunesse. Il faut de toute urgence protéger celle-ci, l'éduquer, lui donner des débouchés, c'est-à-dire du travail;

— L'imposition de l'unité d'action civile et militaire. À cet effet, il conviendrait d'exiger la réalisation d'organismes mixtes et l'établissement de directives communes;

— Le développement et l'amélioration de l'information, tant sur les populations que sur l'Armée et sur la rébellion elle-même. Il faut notamment dépasser le domaine insuffisant de la presse, de la radio et des « tracts » par l'instauration d'une « propagande de bouche à oreille » bien préparée, qui est le plus efficace en milieu musulman.

En ce qui concerne l'Armée en Algérie, le but essentiel à atteindre est — pour reprendre le mot de M. Joxe à Alger — de « replacer l'Armée sur son piédestal », en la rassurant, en l'informant sans équivoque possible, et en la limitant, dans les faits et non dans les mots, aux seules tâches qui soient les siennes, enfin d'exiger son obéissance totale, grâce à un commandement jeune, énergique et humain.

Pour cela, en élevant le débat au-delà et au-dessus de l'Algérie :

— L'Armée doit, elle-même, se désintoxiquer, se discipliner et reprendre confiance en elle : tâche interne qui appartient au ministre des Armées et à la hiérarchie responsable associée.

— L'Armée doit être désengagée et dépolitisée, être assurée de la confiance du gouvernement et de ses représentants, retrouver l'estime du pays où elle doit être insérée et revalorisée : tâche externe à l'Armée, qui relève à la fois du pouvoir et de la nation.

— L'Armée doit enfin s'imposer aux yeux de tous, dès maintenant en Algérie, y compris aux yeux des rebelles, qui d'ailleurs ne la sous-estiment pas. Elle ne doit être contestée par personne.

— En bref, l'Armée doit être l'Armée de la France.

Tâche énorme, difficile, délicate et lente. Raison de plus, dirai-je en paraphrasant Lyautey, pour s'y atteler sans perdre une minute, dans la vision d'ensemble et la perspective lointaine.

Enfin, je dois confier que mon sentiment le plus douloureux découle de l'absence de la France, quant à ses intérêts les plus élevés de défense et d'« épanouissement », chez beaucoup de nos compatriotes d'un côté et de l'autre de la Méditerranée.

Or, dans le contexte actuel de troubles civils possibles pouvant aller jusqu'à l'épreuve la plus affreuse qu'est la guerre civile, et dans le climat de tension internationale pouvant conduire au cataclysme de la guerre tout court, l'Armée, symbole et garante de la pérennité de la nation, doit être l'objet essentiel de la sollicitude du pays qui l'engendre.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

309

M. Wapler, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1990 à 1994 [1]. *Londres, 27 juin 1961.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

La menace irakienne sur Koweit [2] préoccupe les Britanniques, bien qu'ils cherchent à la minimiser. On enregistre ici avec satisfaction la déclaration du gouvernement de l'Émirat diffusée hier par la radio et reproduite par les agences : Koweit défendra son indépendance. Les observateurs sont d'accord sur les points suivants :

1. Jusqu'à présent, la réaction arabe est généralement défavorable au général Kassem. Le roi Ibn Seoud a adressé hier un message de solidarité très ferme au sheikh Abdullah. La République arabe unie n'a pas encore pris publiquement position. Néanmoins, un porte-parole de la Ligue, après avoir suggéré que l'affaire fût traitée par la voie diplomatique, a observé que Koweit avait déjà été admise au Conseil économique de la Ligue sans objection de l'Irak. Le colonel Nasser avait d'ailleurs envoyé un message de félicitations au sheikh la semaine dernière en même temps que la plupart des chefs arabes. L'Iran, malgré ses revendications sur Bahrein, autre principauté britannique du pétrole, appuie Koweit.

2. En revanche, les dépêches en provenance de Bagdad donnent l'impression que le général Kassem, en lançant ce défi à la Grande-Bretagne, comme le colonel Nasser lors de la reprise du canal, a réussi à susciter un certain élan populaire. Le chef d'État-major irakien l'a assuré de l'appui total des forces armées. Si l'Irak entrait en conflit armé avec la Grande-Bretagne à propos de Koweit, on peut se demander si Kassem ne réussirait pas à remuer assez profondément l'opinion arabe en sa faveur, malgré les gouvernements. On voit mal la *Voix des Arabes* pre-

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Beyrouth (n°s 439-444), Khartoum (n°s 197-201), Moscou (n°s 4982-4986), Rabat (n°s 1844-1848), Téhéran (n°s 325-329), Tripoli (n°s 221-225), Tunis (n°s 1643-1647) et Washington (n°s 9995-9999). Il l'a été aussi par courrier à Ankara.

(2) Voir ci-dessus le n° 306.

nant le parti des « impérialistes » contre un représentant authentique du nationalisme arabe.

3. Une telle éventualité continue d'être jugée improbable. Beaucoup dépendra de l'attitude soviétique qui est suivie de très près à Londres. En tout état de cause, la Grande-Bretagne est trop directement intéressée pour ne pas faire honneur, le cas échéant, à des obligations souscrites il y a moins de huit jours. La presse, qui rejette les prétentions de Kassem avec une fermeté unanime, donne la liste relativement longue des unités dont dispose le Middle East Command, basé a Aden, qui peut également compter sur les réserves stationnées au Kenya. Techniquement, l'Émirat est à peu près indépendant du continent. Le revenu par tête d'habitant est plus élevé qu'en aucun pays arabe. Sans doute y a-t-il quarante mille Irakiens sur le territoire de Koweit, mais l'opposition nationaliste, pour autant qu'elle existe, se réclame de Nasser, non de Kassem. Au minimum et surtout si le dictateur irakien est mis en échec sur Koweit, l'I.P.C. (1) risque de se trouver en situation encore plus difficile.

(Collection des télégrammes.)

310

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 136/EU. *Rome, 27 juin 1961.*

J'ai été reçu le 24 juin par le Saint-Père, auquel j'avais souhaité présenter mes hommages avant les vacances d'été.

L'audience avait été fixée à 11 h. 30, mais, précédé par le cardinal Tisserant, accompagné du clergé de son diocèse, puis par le cardinal Lefebvre, je ne suis entré dans le bureau du Saint-Père qu'à 12 h. 30. Un des chambellans, appuyé par un de ses collègues, un prince Pacelli,

(1) Irak Petroleum Compagny, consortium constitué par des sociétés anglaise, anglo-hollandaise, américaine, française et les héritiers Gulbenkian, qui obtint en 1920 une concession de recherche, exploitation, production englobant la presque totalité du territoire irakien. Des négociations entre le gouvernement et l'I.P.C. ont été engagées au lendemain de la révolution de juillet 1958; souvent arrêtées et reprises, elles étaient interrompues depuis avril 1961. L'I.P.C. faisait difficilement des concessions au gouvernement irakien, qui demandait une participation plus grande aux bénéfices et la restitution de la partie non exploitée des territoires donnés en concession. La réflexion de notre ambassadeur se trouvera confirmée lorsque la loi irakienne du 12 décembre 1961 sur les pétroles reprendra aux compagnies 99,5 % des concessions, ce qui les limitera strictement aux gisements en cours d'exploitation.

remarqua que Pie XII respectait au contraire son horaire, observant la précision d'un chronomètre.

Le Pape m'a accueilli avec autant d'abandon que de bonté. Sans même me laisser le temps de prendre la parole, il me remercia chaleureusement de la réception que j'avais organisée le 20 juin en l'honneur du cardinal Tisserant, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son élévation à la pourpre, et de son élection à l'Académie française. « Tous les cardinaux présents à Rome se sont rendus à l'ambassade de France, et je sais que l'intéressé vous est très reconnaissant des égards que vous lui avez témoignés » (sentiment toutefois qu'il s'est gardé de m'exprimer). Le Pape ajouta que, de même que les divers membres du Sacré Collège, il s'était réjoui du choix fait par l'Académie française d'un cardinal de Curie, ce qui constituait pour celle-ci un honneur tout particulier. « L'écorce est rugueuse, mais le cœur est bon », me dit-il de notre compatriote. Puis Jean XXIII fit alors le plus vif éloge de son action épiscopale, qui avait transformé en circonscription florissante un diocèse suburbicaire abandonné. « Si les autres évêques suburbicaires avaient déployé le même zèle apostolique, ajouta-t-il, je n'aurais pas eu à supprimer le droit d'option pour me réserver la désignation des bénéficiaires de ces titres. » (Ma dépêche n° 56/EU en date du 16 mars 1961 [1]).

J'ai alors exprimé au Souverain Pontife la gratitude du général de Gaulle pour le message qu'il lui avait fait remettre le 25 avril dernier, à l'occasion du putsch d'Alger. Il me répondit que la France était toujours présente dans son cœur : « Je prie d'abord à prime pour l'Italie, car c'est le pays où je me trouve, puis à tierce pour la Bulgarie, la Turquie et la Grèce, à sexte pour la France. »

Puis, comme à chacune de mes audiences, il m'entretint des difficultés qu'il avait rencontrées à son arrivée en France, en 1945 et de l'intransigeance de M. Bidault, « *l'inferocito* », auquel il avait conseillé la modération, en lui disant : « Nous sommes tous deux des novices, vous au gouvernement, moi dans cette nonciature, la modestie s'impose à chacun de nous. » « Quelle situation pour la France catholique, fille aînée de l'Église, si une grande partie de son épiscopat avait été stigmatisée, alors qu'il s'agissait, sans exception, de bons prêtres qui n'avaient fait que leur devoir ! Il y eut cependant trois victimes qu'à mon grand regret, je n'ai pu sauver, l'évêque d'Arras, l'archevêque d'Aix, le vicaire général de Paris : de ce dernier, un prêtre exemplaire, j'avais fait mon confesseur. Sa santé est très atteinte, et le soleil ne se couchera pas que je ne lui aie envoyé ma bénédiction. » Le Pape ajouta qu'il avait admiration et respect pour les dons d'homme d'État du général de Gaulle, auquel sa longue période de méditation avait apporté la sérénité.

Ayant demandé à Jean XXIII si la situation internationale lui inspirait des appréhensions, il m'assura qu'il avait atteint un âge où l'on ne redoute plus rien, tout en reconnaissant que « nous avons en face de

(1) Document non reproduit.

nous ce brave M. Khrouchtchev, qui s'agite beaucoup et qui est souvent menaçant ». J'évoquais alors la réconciliation franco-allemande, consacrée par la visite de M. Lübke au général de Gaulle à Paris [1], et ses heureux effets pour la défense occidentale : le Pape remarqua qu'il avait sans cesse présente à l'esprit cette nécessité, que, notamment, il avait chargé le président Eisenhower, lors de la visite qu'il lui avait faite (ma dépêche n° 246/E.U. du 10 décembre 1959 [2]) et alors qu'il se rendait en Turquie, d'un message de déférence et de sympathie pour le Président turc et « que les deux présidents avaient eu les larmes aux yeux, l'un en s'acquittant de sa mission, l'autre en en prenant connaissance ».

Le Saint-Père m'indiqua sans s'étendre que les travaux préparatoires du Concile lui donnaient toute satisfaction et cita quelques-unes des paroles qu'il avait prononcées le 23 juin, devant les participants au Congrès de l'Union missionnaire du clergé, selon lesquelles il s'agissait d'approfondir toujours davantage les richesses sacerdotales de la divine grâce et de l'amour infini de Jésus pour le monde entier.

Puis il me questionna sur les conditions dans lesquelles il m'avait connu à Paris. Comme je lui rappelais que, dès mon arrivée à la direction politique, en 1950, il m'avait fait l'honneur de me prier à déjeuner à la nonciature avec M. Jacques Dumaine, il s'enquit de la veuve de notre regretté collègue, qu'il avait bien connu et apprécié à la présidence de la République; il me demanda de lui adresser son livre posthume de Mémoires *Quai d'Orsay,* car il avait été vivement intéressé par les extraits qu'il en avait lus. Il s'inquiéta ensuite de notre ambassadeur auprès du Quirinal, qu'il n'avait plus vu depuis longtemps [3].

Comme je remerciais le Souverain Pontife de la bienveillance avec laquelle il daignait toujours me recevoir, il répondit qu'il n'était qu'un fils d'Adam, heureux d'accueillir tous les hommes de bonne volonté, quel que fût leur credo religieux et la situation où la Providence les avait placés.

*
**

Un tel personnage paraît assez divers pour que, irrespectueusement sans doute de la part d'un de ses fidèles, je tente d'en définir les principaux caractères. Une profonde humilité, une grande bonté, un désir de communication avec autrui, un inébranlable optimisme frappent tout d'abord et saisissent chacun des visiteurs. Ce sont d'ailleurs des qualités

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 300.

(2) Document non reproduit. Cette visite du président Eisenhower s'inscrivait dans le cadre d'un « voyage de bonne volonté » sur l'ancien continent, avant de participer à Paris à la Conférence occidentale au sommet. Les étapes en étaient Rome (du 4 au 6 décembre), Ankara, Karachi, Kaboul, New Delhi, Téhéran, Athènes, Tunis; après la Conférence, le Président s'arrêtait à Madrid et Rabat : *D.D.F.,* 1959-II, n° 268 (note).

(3) M. Palewski.

complémentaires. L'humilité est naturelle, non feinte, elle émane de toute la personne du Saint-Père, depuis son regard jusqu'à son geste d'accueil. Sa bonté est profonde. Elle s'étend indistinctement à toutes les créatures de Dieu et englobe sans nul doute « ce brave M. Khrouchtchev ». De ses lèvres ne sortent jamais des paroles de condamnation, mais seulement des mots d'amour envers le prochain. Sa mansuétude le porte naturellement à faire confiance à autrui, à lui exprimer toute sa pensée à l'état brut en quelque sorte, comme elle lui vient à l'esprit; son optimisme relève d'un abandon complet à la Providence, à laquelle il fait toute confiance, qui réglera pour le mieux les affaires humaines et dont la sagesse nous apparaîtra finalement : cet optimisme s'oppose au pessimisme sarcastique du secrétaire d'État [1]; curieusement, les dispositions du Pape et de son principal collaborateur sont foncièrement opposées. Sa nature, qui est toute de douceur, le dissuade d'aborder de front les obstacles, mais sa volonté, qui est ferme, le pousse à les aplanir et à ne pas reculer. Il est ainsi direct, sans artifice, ne cherche jamais à dissimuler sa pensée, à apparaître autre qu'il n'est ni à engeigner autrui. Toutefois, une malice bonhomme — fruit du terroir — permet au Saint-Père de proférer des vérités déplaisantes sous forme de boutades.

Mais à ces traits qui l'assimilent, dans une grande mesure, au *poverello* d'Assise, Jean XXIII en ajoute d'autres qui soulignent la complexité de son être. Ce Pape bon et confiant, expansif et communicatif, est en même temps un grand politique. Toute son action est tendue vers ce Concile, dont il a, seul, conçu le projet et qu'il exécutera en dépit de certaines résistances de son entourage, afin tout d'abord d'accomplir des réformes dans l'Église, de la faire entrer davantage dans ce que Sixte Quint appelait « le jeu du monde », d'accroître le rayonnement de son visage, pour la rendre plus aimable pour les autres confessions et même pour les athées, et enfin de faire régner l'entente et la compréhension en toutes les créatures de Dieu. Et l'on retrouve ainsi, au service d'un profond dessein, les vertus mêmes de l'humble serviteur du Christ.

(Saint-Siège E.U. 30-23-2.)

[1] Mgr Tardini, qui décédera fin juillet 1961.

311

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 10.006, 10.007. Réservé. *Paris, 28 juin 1961, 21 h.*
Sans diffusion.

Je vous adresse ci-dessous le texte de la lettre en date du 26 juin envoyée par le général de Gaulle au président Kennedy [1] :

« Cher Monsieur le Président, je vous remercie vivement de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser.

« Je me félicite moi aussi des conversations très amicales et très franches que nous avons eues au cours de votre visite à Paris. Je suis persuadé qu'elles auront contribué à éclairer chacun des gouvernements de nos deux pays sur la position de l'autre et à permettre aussi que se développent entre nous cette compréhension et cette unité d'action que l'état présent des affaires du monde rend plus nécessaires que jamais.

« J'espère comme vous que nous aurons très prochainement l'occasion de reprendre cet échange de vues.

« Ma femme se joint à moi pour vous renouveler, pour vous et pour Mme Kennedy, le témoignage de notre très vive sympathie. »

Je vous serais obligé de faire remettre au président Kennedy le texte de cette lettre dont je vous envoie l'original par la valise.

(Collection des télégrammes.)

[1] Il s'agit de la réponse du général de Gaulle à la lettre de remerciement adressée par le président Kennedy à la suite de sa visite officielle en France. Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 265.

312

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2772 à 2775 (1). Immédiat. *Tunis, 28 juin 1961.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 21 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2763 (2).

La position défendue ce matin par M. Ladgham paraît bien suivre la ligne que le gouvernement tunisien avait adoptée après avoir renoncé en janvier 1960 à engager « la bataille de Bizerte » (3).

Elle s'était révélée dès février de la même année à l'occasion des incidents du Demna (4). C'est cependant de façon beaucoup plus catégorique que le secrétaire d'État a exposé ce matin la doctrine fondamentale de son gouvernement au sujet de la base. En effet, mon interlocuteur a d'abord rappelé que celui-ci demeurait plus que jamais attaché au principe de l'évacuation. Il a fait état des notes qui nous avaient été adressées les 16 février et 7 novembre 1960 (5), des entretiens de Rambouillet et des propos qu'il m'avait tenus plus récemment sur l'avenir de

(1) Ce télégramme a été communiqué à « Comstrabi » Bizerte.

(2) Par télégramme nos 2763-2767, également du 28 juin, non retenu, le chargé d'affaires de France faisait état d'un récent entretien avec M. Ladgham, au cours duquel ce dernier avait soulevé, « sur un ton parfois violent », l'ensemble des problèmes de la base de Bizerte, en s'élevant notamment contre l'agrandissement de la piste. Le gouvernement français ayant refusé d'entamer des négociations dans le sens souhaité par le gouvernement tunisien, qui demandait que le principe de l'évacuation fût admis, Tunis entendait que Paris n'apportât aucune modification au *statu quo.* Constatant qu'il se trouvait devant un fait accompli, le gouvernement tunisien se préparait à en tirer les conséquences. M. Raoul-Duval rétorquait que son gouvernement ne saurait admettre cette conception, et qu'il entendait maintenir les éléments nécessaires pour assurer le fonctionnement normal de la base. Le chargé d'affaires faisait toute réserve quant aux propos qui venaient de lui être tenus et protestait contre l'attitude menaçante prise à plusieurs reprises au cours des derniers jours par la garde nationale.

(3) *D.D.F.,* 1960-I, nos 34, 37, 39, 40, 42, 45, 51, 54, 56, 58 (et note), 62.

(4) Sur ces incidents, voir *ibid,* n° 141 (note).

(5) Sur ces notes, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 75; 1960-II, n° 204.

Bizerte (mon télégramme n° 2346 [1]). Il constatait que tous ces efforts étaient restés sans résultat. Il tenait à réaffirmer la détermination bien arrêtée de M. Bourguiba de rétablir tôt ou tard l'exercice total de la souveraineté tunisienne sur Bizerte. Nous pouvions évidemment persister dans notre attitude; les Tunisiens ne comptaient pas engager une épreuve de force, mais n'accepteraient jamais un développement quelconque de notre potentiel militaire.

J'ai eu le sentiment que les autorités tunisiennes n'entendaient pas se livrer à une action sur l'ensemble de notre dispositif et rouvrir « la bataille de Bizerte », mais qu'en revanche, elles s'opposeraient énergiquement au renforcement de nos moyens.

Elles paraissaient décidées, dans la conjoncture politique actuelle, à saisir toute occasion pour tenter de nous amener, même au prix d'incidents dont il est difficile de prévoir la gravité, à engager le dialogue sur le principe de l'évacuation de la base.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le télégramme de Tunis n°s 2846-2850, du 30 mai, n'a pas été reproduit. Il relatait un entretien entre M. Ladgham et le chargé d'affaires de France. M. Ladgham avait fait à son interlocuteur un exposé du rôle que Bizerte et la Tunisie devraient jouer dans un Maghreb où l'Algérie serait indépendante. Les discussions techniques en cours ne pouvaient selon lui prendre tout leur sens que si l'on définissait l'avenir de Bizerte dans un esprit nouveau de réelle coopération franco-tunisienne. La Tunisie devrait devenir sur le plan technique un pays pilote; pour exploiter au maximum les possibilités de l'arsenal, elle avait cependant besoin de la France. La base de Bizerte pouvait devenir, grâce à la coopération des deux pays, un centre de formation technique pour l'aviation et la marine et un pôle d'attraction pour les élites maghrébines et africaines. La question avait d'autant plus d'importance que l'on risquait de voir ces élites attirées par des idéologies dangereuses. M. Ladgham se préoccupait de l'avenir du Maroc ainsi que de celui d'une Algérie composée d'éléments hétéroclites dont certains seraient tournés vers Moscou et Pékin. Pour jouer un tel atout, il fallait cependant que l'hypothèque que constituait l'actuelle situation de la base fût levée. Le gouvernement tunisien ne cherchait pas, alors que les pourparlers d'Évian étaient en cours (Sur ces pourparlers, qui avaient en fait été ajournés le 13 juin, et ne reprendront à Lugrin que le 20 juillet, voir ci-dessus le n° 286), à provoquer une crise. Il valait mieux, selon M. Ladgham, régler ces problèmes dans un avenir suffisamment proche, car la Tunisie ne désirait pas être amenée, « au printemps prochain, ou plus tard », à prendre sous l'effet de certaines pressions une position irréversible.

313

Note du Secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté

sur les négociations franco-maliennes

N. *Paris, 28 juin 1961.*

À la suite de la mission de M. Malraux à Bamako [1] et de l'échange de lettres entre le général de Gaulle et le président Modibo Keita, le gouvernement malien a accepté le principe d'ouverture de négociations afin de normaliser les rapports entre les deux pays et de les établir sur des bases contractuelles.

Ces négociations se sont ouvertes à Bamako le 7 juin [2] et se poursuivent actuellement.

Dès avant l'ouverture des conversations, le Premier malien, sur le point de s'absenter de Bamako, avait tenu à réaffirmer à notre représentant que « l'ensemble du gouvernement et du Bureau politique souhaitait sincèrement un rapprochement avec la France ».

Un gage de cette bonne volonté nous fut donné par le choix de la personnalité qui fut choisie pour diriger la délégation malienne : M. Idrissa Diarra, secrétaire du bureau politique de l'Union soudanaise, notoirement connu comme un homme modéré.

Les négociations par accord entre les parties se déroulent en deux temps : d'abord à Bamako où doivent se régler les questions urgentes et dans une certaine mesure celles d'importance mineure, et ces questions sont les suivantes :

1° Évacuation des bases aériennes françaises : ceci n'offre aucune difficulté, le principe ayant déjà été admis, mais un accord s'imposait sur les conditions techniques du contrôle de la circulation aérienne. D'ores et déjà, il est admis que les techniciens français seront maintenus sur place, ainsi que les installations militaires, le tout étant mis à la disposition du Mali par les soins de l'organisation internationale dénommée A.S.E.C.N.A. [3]

Il s'agit là incontestablement d'un succès français, le gouvernement malien ayant primitivement envisagé de faire assurer le contrôle de la navigation aérienne par des spécialistes tchèques.

2° A été abordée également l'étude d'un projet de convention culturelle.

Il est apparu au cours de la discussion que les autorités maliennes, tout en déclarant vouloir maintenir « pour de longues années encore » l'enseignement de caractère français, font montre d'une grande susceptibilité pour tout ce qui touche leurs prérogatives.

Mais ces difficultés ne sont pas insurmontables.

[1] M. André Malraux, ministre d'État, envoyé du général de Gaulle, est arrivé à Bamako le 2 mai, porteur d'une lettre personnelle du Général au président Modibo Keita. Il a eu plusieurs entretiens les 3 et 4 mai avec le Président malien. En réponse, M. Modibo Keita a adressé le 7 mai un message personnel au général de Gaulle. Sur le sujet, se reporter au télégramme de Paris n°s 133-138 du 12 mai à l'attention du chargé d'affaires de France à Bamako, non reproduit, ainsi qu'à une note du 28 mai sur les relations franco-maliennes, non reproduite.

[2] Ces conversations d'experts dureront jusqu'au 30 juin. Le gouvernement français a désigné une mission d'experts pour les questions de sécurité aérienne, de coopération culturelle, d'assistance technique et domaniale, dirigée par M. Leprette, chef du service des affaires de la Communauté au ministère des Affaires étrangères. La mission malienne, dirigée par M. Idrissa Diarra, comprenait les ministres de l'Intérieur et des Transports, ainsi que le secrétaire d'État à la Défense. Se reporter également aux instructions données à la délégation française pour la conduite des négociations d'experts avec le Mali, du 6 juin 1961, non reproduites.

[3] Le protocole d'accord concernant l'utilisation des installations de sécurité aérienne de Bamako, Gao, Tessalit, sera signé à Bamako le 30 juin.

3° Les règles d'emploi du personnel d'assistance technique font également l'objet de conversations entre experts.

En tout état de cause, de part et d'autre, on agit avec beaucoup de prudence, tout débat susceptible d'amener à des divergences irréductibles est soigneusement évité.

C'est donc au début juillet que débutera le deuxième temps des négociations. Les conversations se dérouleront à Paris à un niveau plus élevé et seront alors abordées les questions délicates, notamment le projet de création d'un marché monétaire ouest-africain.

***

Il ne faut pas se bercer d'illusions. C'est moins dans le souci de renouer avec la France des relations amicales que d'obtenir des avantages d'ordre technique, économique ou financier susceptibles de pallier leurs difficultés que nos interlocuteurs ont engagé les conversations.

La situation économique du Mali est en effet assez délicate et ce malaise accroît l'opposition à la politique gouvernementale, sans qu'il faille le surestimer.

De nombreux commerçants ont réclamé la suppression de la S.O.M.I.E.X., organisme d'État de type totalitaire. Et pour la première fois, l'Assemblée nationale a voté par 63 voix contre 7, malgré les pressions gouvernementales, pour la reprise du trafic du chemin de fer Dakar-Niger, artère vitale du ravitaillement soudanais.

Il est également hors de doute que M. Modibo Keita, ne voulant pas se trouver pris de court en cas d'échec des négociations avec la France, s'est préoccupé pendant son récent voyage [1] d'obtenir des subsides marocains et égyptiens, et qu'il se prépare à recourir à l'aide américaine lors du prochain voyage de M. Mahamane Haidara aux U.S.A. le 7 juillet.

Il y a donc actuellement lieu de n'être ni optimiste ni pessimiste. C'est en définitive à Paris que les choses se régleront.

(DAM. Mali. Relations avec la France.)

314

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3102 à 3104. Priorité.
Réservé.

Washington, 29 juin 1961.

(*Reçu* : 18 h. 45.)

Le secrétaire d'État m'a appelé ce matin pour me faire part de son embarras au sujet des projets de réponse aux communications soviétiques sur l'Allemagne et Berlin [2]. Il souhaitait que j'en informe sans délai Votre Excellence.

[1] Le 23 juin, M. Modibo Keita rentrait à Bamako, après un voyage qui l'avait mené successivement au Maroc, en Grande-Bretagne, en R.A.U. et en Yougoslavie.

[2] Allusion à un aide-mémoire que M. Khrouchtchev remit à Vienne à M. Kennedy le 4 juin : voir ci-dessus les n°s 285, 287.

M. Rusk m'a demandé instamment que le document américain soit pris comme base de discussion.

Il a relevé en effet qu'un très grand nombre de points de droit ou d'arguments de propagande auxquels le gouvernement américain attache une importance particulière ne figurent pas dans le texte français. Or, la réponse alliée sera le premier document important sur l'Allemagne et Berlin que l'Occident publie depuis un an. Ce sera la première prise de position sur la question de la nouvelle administration américaine.

Pour ces raisons, M. Rusk estime que la réponse envisagée ne peut laisser dans l'ombre aucun aspect du problème. Il pense que nous devons non seulement répondre à tous les thèmes de la propagande soviétique, mais fournir des arguments aux commentateurs politiques américains qui, faute d'orientation, écrivent des sottises sur Berlin.

Il serait prêt évidemment à modifier le projet de ses services pour tenir compte de nos suggestions et des points où notre rédaction paraîtrait meilleure que la leur.

Si l'amalgame des deux textes semble difficile, je me demande si nous ne pourrions pas ajouter à notre projet une phrase indiquant que nous avons pris connaissance du document américain et que nous en approuvons les termes. Il serait nécessaire en même temps de veiller à ce que les Britanniques suivent notre exemple et adressent à Moscou une réponse qui, quant au fond, ne s'écarterait pas sensiblement de la nôtre.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire tenir ses instructions avant la réunion prévue pour le 30 juin [1]

(Collection des télégrammes.)

315

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3106 à 3112 *Washington, 29 juin 1961.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* le 30, 1 h. 40.)

Le président Kennedy m'ayant fait savoir qu'il voudrait avoir un entretien avec moi, rendez-vous a été pris pour l'après-midi du 29 juin.

[1] C'est le 17 juillet que les trois gouvernements occidentaux firent remettre par leurs ambassadeurs à Moscou leurs réponses à l'aide-mémoire soviétique : l'*Année politique 1961,* p. 495-498.

J'ai profité de la circonstance pour lui remettre le dernier message du président de la République (votre télégramme n° 10006-10007) (1).

M. Kennedy voulait d'abord me dire qu'il souhaitait maintenir un contact aussi étroit que possible avec la France et ses représentants, spécialement dans les circonstances présentes. Il m'a prié de faire appel à lui chaque fois que je l'estimerais utile, en vue de développer notre unité d'action dans le sens qui avait été prévu au cours des récents échanges de vues franco-américains à Paris (2).

Il tenait à ajouter que les suggestions qu'il doit présenter en vue d'une meilleure organisation des consultations tripartites n'avaient pas encore été portées à notre connaissance par la faute des services américains. Il s'en excusait en précisant que le secrétaire d'État me recevrait demain avec l'ambassadeur d'Angletere pour me soumettre les vues américaines à ce sujet.

Le président des États-Unis croit qu'il sera nécessaire que les trois chefs d'État ou de gouvernement se rencontrent prochainement, mais sans doute pas avant les élections allemandes (3). Il aimerait connaître, sur ce point, les vues françaises. Cette rencontre devrait être préparée par une réunion des trois ministres des Affaires étrangères.

Le Président m'a ensuite parlé du problème de Berlin, qui domine, en ce moment, la scène internationale. Il pense que le discours qu'il a tenu hier (4), comme les déclarations du général de Gaulle et la décision prise par nous de transférer une division d'Algérie en Europe, ne laissent aucun doute sur la fermeté des positions américaines et françaises. M. Kennedy se demande toujours si les Anglais ne sont pas plus hésitants, plus disposés à une négociation destinée à améliorer le *statu quo*.

Se référant à l'article qu'a publié ce matin Walter Lippmann (5), il a reconnu qu'il était exact que de nombreux pays, de part et d'autre du rideau de fer, et même un grand nombre d'Allemands, ne désiraient pas, au fond, la réunification de l'Allemagne — mais nous ne pouvions ni ne devions jamais le dire. Il était nécessaire d'insister d'une part sur la protection de nos droits à Berlin, d'autre part sur l'extension à l'Allemagne et à l'Europe du principe d'autodétermination.

Le Conseil national de sécurité allait se réunir dans quelques instants — M. Acheson y soumettrait son rapport sur les mesures à prendre en

(1) Du 28 juin, 21 h., ci-dessus reproduit sous le n° 311.

(2) Lors de la visite du Président américain. Les comptes rendus de ces échanges de vues sont ci-dessus publiés sous le n° 265.

(3) Qui auront lieu le 17 septembre suivant.

(4) Le 28 juin, au cours d'une conférence de presse, M. Kennedy évoquait surtout la situation à Berlin au sujet de laquelle, par l'intermédiaire de la presse, il entendait « éduquer » le public américain : « Le danger existe, déclarait-il, de voir des gouvernements totalitaires, non soumis à de libres discussions populaires, sous-estimer la volonté et l'unité des sociétés démocratiques ». Aucune atteinte ne serait admise aux droits découlant des traités, mais aucune discussion n'était exclue, à condition qu'elle comportât la liberté pour les habitants de Berlin-Ouest de choisir leur sort (*Le Monde* du 30 juin, p. 6).

(5) La série des télégrammes du Chiffre de Washington ne permet pas de retrouver la trace de cet article.

fonction du développement éventuel de la crise berlinoise. Nous aurions ensuite à étudier à trois les suggestions qui seraient faites. Le Président, pour sa part, envisageait une série de dispositions de caractère économique, financier, politique et militaire, que les trois gouvernements devraient préparer à l'avance, mais dont la mise en œuvre ne serait décidée qu'au fur et à mesure des événements.

J'ai demandé au président Kennedy son avis sur l'évolution des négociations Mc Cloy - Zorine, en attirant son attention sur le caractère paradoxal d'un tête-à-tête sur le désarmement au moment où les Russes entretiennent la tension internationale par leur attitude sur la question de Berlin [1]. Le Président m'a confié qu'il s'était mépris sur les véritables intentions soviétiques lorsque M. Stevenson s'était mis d'accord avec M. Zorine pour présenter la résolution de l'O.N.U. qui est à l'origine de l'actuel dialogue [2]. Je lui ai rappelé qu'à ce moment même, nous avions mis en garde la délégation américaine sur l'interprétation que les Soviets ne manqueraient pas de donner au texte de la résolution.

Le Président tenait à m'assurer toutefois que M. Mc Cloy ne s'écarterait pas de ce qui avait été prévu : il limiterait ses observations aux questions de « composition » et de « principes », sans entamer de négociations de fond sur un quelconque plan de désarmement. Au surplus, il fallait éviter, par une rupture brutale des pourparlers, de donner aux Russes un succès de propagande facile, mais il estimait que d'ici peu de jours, la discussion serait interrompue.

M. Kennedy m'a encore dit combien il s'était félicité de son dernier séjour à Paris et des échanges de vues avec M. le Président de la République. Il désire vivement voir se développer une coopération qu'il juge indispensable pour nos deux pays.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur l'attitude soviétique et son durcissement dans l'affaire de Berlin, voir ci-dessus les n°s 293 (note), 305.

[2] Le 30 mars, la Commission politique de l'O.N.U. entendait M. Gromyko, puis M. Stevenson défendre un projet de résolution commun ainsi formulé : « L'Assemblée générale prend acte des déclarations faites par les chefs des délégations de l'Union soviétique et des États-Unis sur la question du désarmement et décide d'examiner à sa seizième session le problème du désarmement et toutes les propositions dont elle est encore saisie sur ce problème ». L'accord fut entériné par l'Assemblée générale le 22 avril et les entretiens sur le problème reprirent entre Américains et Soviétiques le 19 juin.

316

Entretiens franco-américains sur l'Afrique [1]

Washington
28 et 29 juin 1961

P.V.

Délégation française :

MM. Jean Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant au ministère des Affaires étrangères,
Charles Bonfils, directeur des Affaires générales au secrétariat d'État aux Affaires étrangères [2], chargé des relations avec l'Afrique,
Perilhou, du ministère de la Coopération,
De Commines, conseiller à l'ambassade de France à Washington.

Délégation américaine :

MM. Mennen Williams, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines,
Wayne Fredericks, suppléant de M. Mennen Williams,
Henry Tasca, suppléant de M. Mennen Williams (Affaires économiques),
Marcus Gordon, chef du service Europe-Afrique à l'I.C.A.,
Vaughan Ferguson, directeur des affaires d'Afrique noire occidentale au département d'État,
Deming, directeur des affaires d'Afrique orientale et méridionale au département d'État,
Martin Herz, collaborateur du secrétaire d'État adjoint.

Des représentants d'autres services ont participé aux entretiens suivant les questions traitées.

*
**

Première séance
le 28 juin à 14 h. 45 au département d'État

La première séance est surtout consacrée à un échange de vues sur les problèmes du Congo, de l'Angola, de la Corne de l'Afrique et de l'Union sud-africaine. Le Conseil de l'Entente et les regroupements africains seront examinés en fin de séance.

Congo.

M. Mennen Williams constate que les États-Unis et la France ont en vue au Congo un objectif commun : la réconciliation des diverses tendances et la constitution d'un gouvernement stable. Il estime que, grâce notamment aux efforts de M. Spaak pour favoriser

[1] Ces entretiens se sont déroulés en trois séances de trois heures chacune les 28 et 29 juin. La première séance a été consacrée au Congo, à l'Angola, à la Corne de l'Afrique, à l'Union sud-africaine; la deuxième séance a porté sur les regroupements africains, la Guinée et le Mali; la troisième, sur l'aide à l'Afrique noire d'expression française. (Voir les télégrammes de Washington n°s 3158-3166 et 3167-3182, du 30 juin, non reproduits.)

[2] Il s'agit en fait du secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté.

l'établissement d'une meilleure atmosphère entre Léopoldville et les Nations Unies, une évolution encourageante se dessine depuis quelque temps (1). Mais pour que cette évolution se confirme, il est essentiel que le Katanga participe à la réunion du Parlement et que M. Tschombé ne retombe pas dans les mêmes erreurs qu'avant son arrestation (2). Si le Parlement se réunit sans les députés katangais, l'affaire risque de tourner à l'avantage du clan Gizenga (3). Le gouvernement américain espère pouvoir faire entendre de bons conseils à Élisabethville, notamment par l'entremise des milieux d'affaires qui touchent à l'Union minière. Enfin, il importe que, parallèlement aux progrès accomplis dans l'ordre politique, l'armée nationale congolaise soit réorganisée et réunifiée, en particulier avec l'appui et la coopération des Nations Unies.

M. Sauvagnargues déclare qu'il serait prématuré de considérer la situation comme éclaircie. En fait, nous allons peut-être à une nouvelle confusion et les récentes déclarations de M. Hammarskjöld paraissent trop optimistes. On peut se demander à quoi aboutira la réunion du Parlement, et même si elle aura lieu (4). L'attitude du Katanga n'est pas nette et paraît tendre plutôt vers la non-participation, ce qui affaiblirait considérablement la position des Congolais pro-occidentaux et renforcerait celle de M. Gizenga. Le fait que la R.A.U. ait repoussé, malgré la pression du Ghana, l'idée d'inviter M. Gizenga à participer à la prochaine conférence des pays neutralistes (5), donne à penser que l'on a sans doute, au Caire comme à Stanleyville, de solides espoirs de tirer profit de la réunion du Parlement contre M. Kasavubu.

Or, nous ne devons pas oublier que la politique occidentale vise essentiellement à rassembler l'ensemble du Congo sous l'autorité de M. Kasavubu dont la légitimité reste le seul point ferme dont dispose l'Occident (6) Un élément capital du rétablissement de l'ordre au Congo est la réunification et la réorganisation de l'armée : c'est à M. Kasavubu qu'un appui doit être apporté pour accomplir cette tâche.

Quant aux Nations Unies et à leur rôle au Congo, il importe de garder à l'esprit que M. Hammarskjöld a des raisons de vouloir plaire aux extrémistes du bloc afro-asiatique, ce qui est de nature à orienter son action vers un rapprochement Léopoldville-Stanleyville à tout prix, dont l'autorité de M. Kasavubu risque de faire les frais.

M. Wallner, suppléant du secrétaire d'État adjoint pour les affaires des Nations Unies, reconnaît qu'en effet, le Secrétaire général est souvent tenté de céder aux pressions des Afro-Asiatiques. Il est certain, ajoute-t-il, que nous n'avons pas intérêt à ce que le Parlement se réunisse si c'est Gizenga qui doit en bénéficier. Cependant, c'est tout de même

(1) Le 17 avril, M. Kasavubu paraphait un accord dans lequel il reconnaissait à la résolution du Conseil de sécurité du 21 février une validité qu'il avait jusque-là vigoureusement contestée. Il y réservait aux Nations Unies un rôle déterminant — mais non exclusif — dans l'élimination des conseillers étrangers, l'assistance technique et la réorganisation de l'armée congolaise et faisait, en contrepartie, reconnaître à nouveau sa légitimité et son rôle directeur dans les divers organismes chargés de l'exécution de l'accord. Sur le sujet, se reporter à une note du 25 mai intitulée : « Problèmes congolais », faisant le point de la situation à cette date, non reproduite.

(2) M. Tschombé, président du gouvernement katangais, venu participer à la conférence de Coquilhatville, qui s'est ouverte le 24 avril, a manifesté son opposition aux vues du gouvernement de Léopoldville sur tous les problèmes congolais de l'heure. Il est arrêté le 26 avril et libéré le 22 juin après avoir signé des accords avec M. Iléo et avec le général Mobutu, qui a joué un rôle non négligeable. En vertu de ces accords, « l'armée congolaise sera réorganisée, y compris l'armée katangaise, entre Africains, sous la direction du général Mobutu ». M. Tschombé a promis d'envoyer les parlementaires katangais à Léopoldville pour la réunion du Parlement, prévue le 25 juin, à l'université de Lovanium. Se reporter à l'*Année politique 1961,* p. 461-462.

(3) Voir le télégramme de Paris à Washington n°s 8956-8958 du 8 juin, non reproduit.

(4) Sur l'éventuelle réunion du Parlement congolais, les négociations qui se poursuivent à Léopoldville entre les représentants de M. Gizenga et ceux du gouvernement légitime, voir une note du 20 juin, non reproduite.

(5) La Conférence au Caire des pays du pacte de Casablanca se tiendra du 28 au 30 août. Ceylan n'y participera pas. Le Ghana et la Guinée seront représentés par leurs ministres des Affaires étrangères, l'Égypte, le Mali et le Maroc le seront par leurs chefs d'État. Ces mêmes pays seront représentés dans le cadre plus large de la Conférence des pays non-engagés qui s'ouvrira à Belgrade le 1er septembre.

(6) Voir le télégramme de Washington n°s 2727-2729 du 10 juin, non reproduit.

dans le succès d'une telle réunion que nous devons placer nos espoirs, car sans accord entre les trois parties du Congo, rien de constructif n'est possible dans ce pays; on ne voit pas, notamment, comment la réunification de l'armée pourrait se faire.

M. Herz résume la discussion et fait ressortir que s'il y a accord complet entre les deux délégations sur le fond, la délégation américaine met peut-être plus que la délégation française l'accent sur les heureux résultats à attendre d'une réunion au Parlement, à condition que les trois parties du Congo y prennent part.

Angola.

M. Mennen Williams expose les inconvénients qu'il y a, à son avis, à rester inactif devant la politique portugaise en Angola [1]. Il lui paraît évident que la situation ira en s'aggravant. Les Portugais ne résoudront pas par la force le problème qui se pose à eux. Au surplus, ce problème va sans doute s'étendre à d'autres territoires relevant de leur autorité et l'on peut entrevoir le moment où ils auront recours aux armes que les États-Unis leur livrent dans le cadre de l'O.T.A.N. et éventuellement adresseront un appel à leurs alliés. Il n'est pas impossible que les rebelles constituent un gouvernement en exil qui sera reconnu par les États communistes et des membres du bloc afro-asiatique. Une telle évolution serait sans issue pour le Portugal et serait utilisée à fond par la propagande adverse.

Les amis du Portugal devraient agir sur ce pays pour qu'il infléchisse sa politique avant qu'il ne soit trop tard. Plus on attend, plus s'atténuent les chances qu'il possède encore de s'orienter vers des solutions s'inspirant des précédents français et britannique.

Jusqu'à présent, les échanges de vues qui ont eu lieu entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France à ce sujet n'ont pas eu de résultats positifs. On peut se demander si le moment n'est pas venu pour les Occidentaux d'essayer de faire sentir leur influence à Lisbonne dans le sens indiqué, et éventuellement d'inclure le Brésil [2] parmi les puissances dont l'intervention pourrait être efficace. Les contacts que le département d'État a pris avec les divers représentants diplomatiques africains à Washington montrent que ceux-ci sont en faveur d'une évolution progressive et organisée en Angola.

M. Sauvagnargues indique que le gouvernement français partage les inquiétudes du gouvernement américain quant à la situation en Angola, d'autant plus que cette affaire est de nature à peser sur les relations de la France avec ses amis africains. Cependant, il faut bien comprendre que toute pression voyante exercée sur M. Salazar aurait pour effet de cabrer la fierté portugaise. Il en est de même pour les interventions spectaculaires et les votes aux Nations Unies. En ce qui concerne les États africains — du moins les modérés qui en constituent la large majorité —, ils sont animés par le souci d'éviter une nouvelle expérience congolaise et envisagent une évolution progressive de l'Angola. C'est à cette solution qu'a abouti la conférence de Monrovia qui a parlé d'« autonomie ».

Rien n'empêche que les alliés du Portugal lui donnent, chacun pour sa part, les avis amicaux qu'il jugera opportun. Mais aller au-delà serait provoquer un durcissement de l'intransigeance de Lisbonne.

[1] Sur le voyage en Afrique de M. Mennen Williams, secrétaire d'État adjoint pour les questions africaines du département d'État, voir la dépêche de Lisbonne n° 201/AL du 6 mars, non reproduite. Sur l'attitude américaine dans le cas de l'Angola, voir le télégramme de Washington n°s 1362-1363 du 18 mars, non reproduit. Sur la politique africaine des États-Unis et le Portugal, voir la dépêche n° 246/AL de Lisbonne, datée du 20 mars, non retenue.

[2] Sur le Brésil et l'Angola, voir les lettres de l'ambassade n°s 665/AM du 15 juillet 1960 et 293/AM du 11 avril 1961, transmises par courrier de Lisbonne du 2 mai, ainsi que la lettre n° 366/AM du 5 mai, transmise par courrier de Lisbonne du 30 mai, non reproduites. Se reporter également à la dépêche n° 482/AM de Rio de Janeiro du 17 mai, non reproduite, traitant du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), et exposant le manifeste de ce parti qui constitue un véritable plan d'action en dix points allant de la libération du territoire angolais à sa future Constitution.

M. Mennen Williams répond que si les alliés du Portugal restent inactifs, les chances de voir ce pays modifier sa politique n'en seront que plus réduites. Certes, le précédent du Congo est alarmant, mais il y a en Afrique des exemples plus encourageants, tels que précisément les anciennes colonies britanniques et françaises.

M. Sauvagnargues observe qu'il y a une différence capitale entre les territoires français et britanniques d'une part, les territoires portugais d'autre part : dans les premiers, des cadres autochtones ont été préparés pour assurer la relève; dans les seconds, il n'y a pas de cadres; c'est donc à une évolution du type congolais qu'une indépendance rapide ouvrirait la porte. Les Portugais en sont convaincus, non sans raison. Même l'opposition à M. Salazar partage à cet égard les vues du Premier ministre. Dans ces conditions, certains votes de puissances occidentales aux Nations Unies qui se joignent aux votes des communistes et des Afro-Asiatiques ne font que heurter les sentiments des Portugais et encourager les éléments qui cherchent à susciter en Angola le désordre et la violence.

M. Mennen Williams répond que l'opinion publique américaine ne comprendrait pas que les États-Unis soutinssent à New York la politique réactionnaire du Portugal.

M. Sauvagnargues fait observer que le Portugal est notre allié et que ce seul fait mérite d'être considéré. Des porte-parole éminents de la presse américaine l'ont d'ailleurs souligné après les votes des Nations Unies. Nous devons chercher à rendre la position du Portugal plus flexible et non, au contraire, à en accentuer la rigidité, comme cela a été le cas après la démarche américaine à Lisbonne au mois de mars et l'attitude prise par les États-Unis à l'O.N.U.

M. Mennen Williams convient de la nécessité d'aider les Portugais. Mais pour que le gouvernement de Lisbonne puisse être soutenu par ses alliés, il faudrait qu'il annonçât un programme comportant quelque chose de positif. Il n'est pas question que l'Angola reçoive immédiatement son indépendance. Mais le Portugal ne peut espérer avoir l'appui de ses alliés aussi longtemps qu'il s'obstinera dans l'« immobilisme »[1]. Qu'il fasse une déclaration d'intention, annonçant des perspectives libérales, et alors seulement, on pourra l'aider à résister aux attaques des communistes et des Afro-Asiatiques.

M. Sauvagnargues constate qu'en effet, la position des amis du Portugal s'en trouverait facilitée.

Un membre de la délégation américaine résume ce qui a été dit : il y a accord sur le fond entre les deux délégations, mais du côté américain, on a marqué de façon particulièrement nette l'intérêt qui s'attacherait à ce que toute occasion soit saisie de faire comprendre au Portugal que ses alliés n'approuvent pas sa politique actuelle.

Corne de l'Afrique.

M. Sauvagnargues rappelle les circonstances du coup d'État monté l'année précédente contre l'empereur d'Éthiopie[2]. Cette tentative manquée était plus une révolution de palais qu'un mouvement en profondeur. Depuis, une situation peu claire prévaut dans le pays et il est difficile d'apprécier les chances de durée du régime. Cependant, on ne voit pas d'alternative, car il n'y a pas en Éthiopie de groupe politique organisé susceptible de prendre le pouvoir. Dans ces conditions, il semble que la politique occidentale doive continuer à faire fond sur l'Empereur et son pays.

[1] Voir la dépêche du Luanda n° 149/AL du 6 juin, non reproduite, indiquant qu'aucun changement d'orientation n'est en vue. L'administration est lourde et tatillonne. Les vœux sont d'ordre politique et économique : l'autonomie de l'Angola, la création d'une université, l'ouverture des frontières aux produits manufacturés étrangers autres que portugais, l'appel aux capitaux étrangers, la mise sur pied d'une formule d'association politique Portugal-Angola.

[2] Le coup d'État a eu lieu le 14 décembre 1960. Le 20 décembre, l'Empereur avait repris Addis Abeba et contrôlait le pays. Voir aussi *D.D.F.,* 1960-II, n° 303.

La délégation américaine approuve cette manière de voir. Elle ne dispose pas d'éléments différents des nôtres pour apprécier la situation intérieure en Éthiopie. Les États-Unis poursuivent leur politique de soutien économique et technique au gouvernement impérial en vue du développement du pays.

M. Sauvagnargues indique que les relations franco-éthiopiennes sont bonnes. L'application de l'accord franco-éthiopien sur le chemin de fer de Djibouti s'effectue dans des conditions satisfaisantes (1).

En ce qui concerne Djibouti (2), le gouvernement éthiopien souhaite que l'autorité française y soit maintenue. Dans l'hypothèse contraire, un grave problème se poserait avec la Somalie au sujet de la possession du territoire et l'équilibre de la région serait en péril. Aussi le gouvernement français a-t-il récemment confirmé au gouvernement d'Addis-Abbeba que les discussions qui ont lieu actuellement à Paris au sujet de l'administration du territoire de Djibouti n'affecteraient pas le statut externe de celui-ci.

Afrique du Sud.

M. Mennen Williams déclara que la politique américaine vis-à-vis du problème de l'apartheid en Union sud-africaine est connue quand au fond, mais les moyens à mettre en œuvre pour essayer d'influer sur le cours des événements n'ont pas encore été arrêtés. Une démarche à Pretoria est envisagée, dont la forme n'a pas encore été précisée.

Considérant la fermeté du gouvernement actuel de l'Union, il estime que les pressions politiques ne lui feront pas entendre raison. En revanche, il pourrait y avoir des moyens indirects d'agir sur les milieux d'affaires sud-africains, lesquels à leur tour contribueraient peut-être à faire modifier la ligne gouvernementale. Déjà, les capitaux privés investis dans l'Union donnent des signes d'inquiétude. Or, le gouvernement sud-africain a demandé à exercer son droit de tirage sur 75 millions de dollars au Fonds monétaire international. Il n'y a pas de possibilité de s'opposer au tirage d'une première tranche égale à la moitié de cette somme. Mais en ce qui concerne la deuxième tranche, le gouvernement américain envisage de s'y opposer. Son représentant au Fonds monétaire international serait fondé à dire que les difficultés de l'Union ne sont pas momentanées et tiennent au caractère fondamentalement mauvais de la politique officielle.

M. Sauvagnargues prend note de ces intentions et indique que, pour sa part, le gouvernement français évitera tout geste qui pourrait avoir l'air d'une approbation de la politique d'apartheid. Il se demande si le fait que les milieux d'affaires sud-africains sont en majorité d'origine anglaise, donc déjà hostiles à la politique gouvernementale, n'est pas de nature à atténuer l'effet qu'on pourrait attendre d'une pression de ces mêmes milieux sur les dirigeants. M. Fredericks reconnaît que cette observation n'est pas sans valeur, mais précise qu'il y a néanmoins d'importantes entreprises qui sont gérées par des Boers.

M. Sauvagnargues fait remarquer qu'il importe de ne pas perdre de vue, là comme ailleurs, le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États. Le fait que la politique intérieure de l'Union sud-africaine ne satisfasse pas les amis de ce pays ne donne pas nécessairement à ceux-ci le droit de s'en mêler ouvertement.

M. Herz mentionne pour finir la question des livraisons d'armes au gouvernement de l'Union. Certes, celui-ci est producteur d'armes. Mais si des troubles devaient éclater, il est vraisemblable qu'il s'adresserait aux États-Unis pour s'en procurer d'autres, et en cas de refus américain, à des pays tels que la France. Il y aurait intérêt à réfléchir à l'avance à l'attitude commune que devraient prendre les Occidentaux dans une pareille éventualité.

(1) Le traité franco-éthiopien portant sur le chemin de fer de Djibouti a été signé le 12 novembre 1959.

(2) Le 23 mars, une motion était votée à l'unanimité par l'Assemblée territoriale de la Côte des Somalis marquant sa volonté de vivre sous la protection du drapeau français.

⁂

Conseil de l'Entente[1].

La fin de la première séance est consacrée au Conseil de l'Entente, dont l'évolution apparaît aux observateurs américains peu claire et même, en ce qui concerne la Haute-Volta, inquiétante.

À la demande de M. Sauvagnargues, *le gouverneur Bonfils* expose la situation du Conseil de l'Entente, groupement qui s'est voulu dépourvu d'organisation spécifique et qui repose surtout sur les contacts réguliers des dirigeants des quatre États intéressés. Ce système, très lâche, a bien fonctionné jusqu'à présent dans la détermination des nouveaux rapports de coopération entre ces États et la France, de même que dans les relations de l'Entente avec le reste de l'Afrique.

Cependant, au cours des derniers mois, des difficultés sont apparues, principalement à propos de ristournes douanières entre la Côte-d'Ivoire et ses partenaires, surtout entre la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta. Certains pays voisins y ont vu des possibilités de manœuvres et M. Yameogo est vraisemblablement tenté par l'idée d'utiliser les nouvelles amitiés qui s'offrent à lui — celle du Ghana en premier lieu — pour essayer de faire pression sur Abidjan et peut-être de jouer un rôle politique plus important dans cette région de l'Afrique.

Cette situation est assez préoccupante, mais il ne faut pas lui donner trop d'importance. Le président Houphouët-Boigny considère les choses avec calme et sang-froid. Au Dahomey également, le président Maga donne des signes d'indépendance vis-à-vis à des autres membres de l'Entente. Celà n'empêche pas les relations personnelle de M. Houphouët-Boigny avec ses collègues du Niger et du Dahomey de demeurer confiantes.

M. Mennen Williams demande s'il y a lieu de prévoir un resserrement des relations organiques entre les membres du Conseil de l'Entente.

M. Bonfils répond qu'une évolution en ce sens ne pourrait être que très lente. M. Houphouët-Boigny conçoit les rapports de coopération politique entre pays africains comme devant reposer surtout sur la multiplication des contacts personnels. L'échec de la tentative d'Union des Républiques d'Afrique centrale[2], que la France avait encouragée, a montré que dans ce domaine, il ne fallait pas vouloir forcer les choses.

M. Sauvagnargues intervient pour souligner que la philosophie du président de la Côte-d'Ivoire a largement gagné du terrain en Afrique, ainsi que l'a montré la confé-

[1] Sur une initiative de M. Houphouët-Boigny, désireux d'établir des liens étroits de coopération entre États africains d'expression française en écartant toute formule de regroupement fédéral, les chefs des gouvernements de Côte-d'Ivoire et de Haute-Volta signèrent, le 4 avril 1959, un protocole d'accord. Le Niger y adhéra par un protocole signé le 7 avril 1959; le Dahomey s'y joignit en mai 1959. Le Conseil de l'Entente, groupant les Premiers ministres et les présidents des Assemblées législatives des quatre Républiques, se réunit pour la première fois les 29 et 30 mai 1959. Après la signature des accords consacrant l'indépendance de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de la Haute-Volta et du Niger (11 juillet 1960), les quatre Républiques décidèrent de renforcer leur coopération dans le domaine politique. Le Conseil se réunit régulièrement; la présidence en fut assurée à tour de rôle par le président de chacun des États. Ce furent successivement : M. Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire) en 1959, M. Hamani Diori (Niger) en 1960, M. Maurice Yameogo (Haute-Volta) en 1961. Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1960-II, n° 79. Le 24 avril 1961 ont été signés à Paris les accords de coopération entre ces quatre États et la France (voir ci-dessus le n° 212). Toutefois, le gouvernement de Haute-Volta ne signe pas les accords de défense.

[2] L'U.R.A.C. : l'Union des Républiques d'Afrique centrale a été constituée lors de la conférence des chefs des quatre États d'Afrique équatoriale réunie à Fort-Lamy les 16 et 17 mai 1960. Le Gabon a refusé de s'unir au Tchad, à la République centrafricaine et au Congo pour former l'U.R.A.C. Il a été décidé qu'au sein de cette union, les États accéderaient en commun à la souveraineté internationale. Les organismes de l'Union comprendront un Conseil de l'Union, une présidence de l'Union et une Cour suprême. Sur ce sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 351, 359 362-363, 380-381; *D.D.F.,* 1960-I, n° 257.

rence de Monrovia [1]. Le mot d'ordre a été d'abord indépendance, puis panafricanisme. On en est maintenant à la formule du « regroupement », qui correspond certainement le mieux aux nécessités de l'heure, car elle ménage les susceptibilités nationales des nouveaux pays indépendants ainsi que l'attachement des différents leaders aux prérogatives du pouvoir.

En ce qui concerne la Haute-Volta , et en réponse à une question de la délégation américaine qui témoignait d'une certaine inquiétude relativement à ce pays, M. Sauvagnargues précise que le gouvernement français a récemment fait une démarche auprès de M. Yaméogo pour lui rappeler qu'une union douanière avec le Ghana serait incompatible avec les avantages que la Haute-Volta retirait de son appartenance à la zone franc et de son association au Marché commun. Donc, le gouvernement de Ouagadougou est averti. Les pays de l'O.A.M.C.E. attachent un prix réel à leur association avec le Marché Commun. Cela a été manifeste lors de la récente rencontre de Strasbourg [2] à laquelle *même le Mali* participait, et cela est apparu aussi à la conférence de Monrovia où personne, même le Nigeria, n'a osé critiquer les liens des autres pays présents avec le Marché commun. Il est donc permis de penser que les réalités économiques s'imposeront à la Haute-Volta.

*
**

Deuxième séance
le 29 juin à 10 h 30

Les regroupements africains. — La Guinée. — Le Mali.

M. Sauvagnargues évoque les différentes manifestations des tendances au regroupement en Afrique.

Les dissensions internes qui existent au sein du groupe de Casablanca [3] montrent bien que, derrière une façade d'union alimentée par les attaques contre le « néocolonialisme », il existe une opposition profonde entre Afrique blanche et Afrique noire, ainsi qu'entre les ambitions rivales de ses leaders qui peuvent — à bon droit — être qualifiées de « néo-impérialisme ». Il est à noter qu'entre le groupe de Casablanca qui agite bruyamment les slogans du panafricanisme et l'O.A.M.C.E. dont les objectifs sont plus modestes, c'est la seconde qui a fourni les seuls résultats positifs. C'est que l'O.A.M.C.E. a une double base : culturelle qui lui vient de l'héritage recueilli à l'époque coloniale, et économique : l'appartenance à la zone franc. Cet ensemble existe et la preuve en est que certains États africains ambitieux n'ont de cesse de vouloir le dissocier. Il constitue un facteur essentiel de stabilité dans une époque en pleine évolution. Il est d'ores et déjà le noyau du rassemblement de l'Afrique modérée — dont la conférence de Monrovia a manifesté la force.

[1] La conférence de Monrovia s'est tenue du 8 au 10 mai. Elle réunissait treize chefs d'État et des délégués de dix-neuf pays (tous les pays africains indépendants, excepté ceux de la conférence de Casablanca). Les délégués ont adopté une déclaration de principe en cinq points, mettant l'accent sur le respect de la souveraineté et précisant qu'un pays ne doit pas donner asile à des éléments dissidents d'autres nations désireux d'utiliser un territoire comme base d'action subversive. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 243 (et note). Se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 349-351, ainsi qu'à La Documentation française, *Articles et documents,* n° 01102 du 6 juin 1961.

[2] O.A.M.C.E. : L'Organisation africaine et malgache de coopération économique. Le 10 mai, lors de la réunion de clôture de l'Assemblée parlementaire des « Six », une résolution relative à l'association des pays d'outre-mer au Marché commun a été adoptée. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 385-386, ainsi que l'*Année politique 1961,* p. 357-358.

[3] Sur le groupe de Casablanca, voir ci-dessus le n° 8; se reporter également à l'*Année politique 1961,* p. 345-346.

Il importe donc de renforcer cet ensemble et d'éviter tout ce qui pourrait être de nature à le dissocier. Ce fait essentiel doit être pris en considération dans la discussion du problème de l'aide. D'une manière générale, l'Occident doit évidemment aider l'O.A.M.C.E. à se renforcer par rapport aux pays du groupe de Casablanca. Toute prime au chantage doit être évitée.

M. Mennen Williams déclare que les États-Unis ont le désir d'aider l'O.A.M.C.E. qu'ils considèrent comme un élément important de stabilité en Afrique. Ils souhaiteraient recevoir toutes suggestions utiles de la part de la France sur la meilleure manière de le faire. Cependant, l'assistance que les États-Unis apportent à certains autres pays africains ne doit pas être considérée comme une prime au chantage. Il s'agit plutôt de « graisser les roues qui grincent » et de faire en sorte que les pays « qui grincent » ne soient pas définitivement rejetés dans l'autre camp.

M. Perilhou expose les mécanismes que l'O.A.M.C.E. a commencé de mettre sur pied et fait ressortir combien il est remarquable que, moins d'un an après leur indépendance, les pays en question aient compris la nécessité de mettre en commun leurs efforts dans un certain nombre de domaines. En ce qui concerne l'aide américaine, il recommande qu'elle s'insère dans les perspectives de coopération interafricaine de manière à ne pas engendrer de conflits d'intérêts entre États. Sans doute, verra-t-on assez rapidement se créer un organisme permanent de l'O.A.M.C.E.

M. Mennen Williams rappelle à ce sujet que les États-Unis avaient, lors de la conférence de Yaoundé, offert 200.000 dollars pour couvrir les frais d'installation de l'organisme permanent de l'O.A.M.C.E. et qu'après une période de silence, le gouvernement du Cameroun venait de demander si cette offre était toujours valable.

Guinée.

M. Mennen Williams expose les considérations qui ont amené le gouvernement américain à faire une offre au gouvernement guinéen [1] et à essayer d'établir ses relations avec lui sur une base plus amicale. Le département d'État pense que le moment est venu d'essayer d'aider le gouvernement de Conakry à desserrer l'emprise du bloc de l'Est, emprise dont M. Sékou Touré mesure les inconvénients.

L'offre américaine suggère la construction sur la rivière Konkouré, au site même prévu pour la construction d'un grand barrage, d'un ouvrage de plus modestes dimensions qui pourrait fournir de l'énergie à des industries d'intérêt local et contribuer rapidement au relèvement du niveau de vie général. L'ensemble représenterait 50 millions de dollars, alors que la construction du grand barrage et des fonderies d'aluminium coûterait plusieurs centaines de millions de dollars. D'autres gouvernements africains voisins, consultés au préalable par le gouvernement américain, s'y sont montrés favorables. Les Guinéens, qui ont accueilli très cordialement M. Sargent Shriver [2], ont fait une contre-proposition, demandant que le projet dont il s'agit soit réalisé sur un autre site de manière à laisser au grand projet du Konkouré toutes ses chances d'être un jour entrepris. Les États-Unis ont, pour le moment, maintenu leur offre dans les mêmes termes.

[1] Un accord de coopération technique et économique entre les États-Unis et la Guinée a été signé le 30 septembre 1960. Il faisait suite au séjour à Moscou, du 6 au 8 septembre, d'une délégation guinéenne conduite par M. Sékou Touré, à l'issue duquel un communiqué annonçait que l'U.R.S.S. participerait aux travaux prévus sur le fleuve Kondouré, la signature d'un protocole de coopération technique et la signature d'un accord commercial prévoyant l'application réciproque de la clause de la nation la plus favorisée. Au sujet de l'aide éventuelle du gouvernement américain aux sociétés d'aluminium travaillant en Guinée, voir le télégramme de Washington n°s 1439-1442 du 23 mars, non reproduit. Se reporter également à deux notes de la direction d'Afrique-Levant intitulées « Guinée, mai 1961 » respectivement du 19 mai et du 24 juin, non retenues.

[2] M. Sargent Shriver, directeur du Corps de la paix et envoyé spécial du président Kennedy, a séjourné en Guinée les 14 et 15 juin (Voir le télégramme de Conakry n°s 406-409 du 17 juin, non reproduit). Le corps de volontaires américains de la paix a été créé par le président Kennedy le 1er mars. Sur ce sujet ainsi que sur les moyens de pénétration culturelle des États-Unis en Afrique noire, se reporter à la dépêche n° 390/RV de New York, du 6 mars, émanant de M. Roger Vaurs, directeur du service de Presse et d'information de l'ambassade de France aux États-Unis, et non retenue.

Cette offre est assortie d'une condition : l'adhésion de la Guinée à la Banque internationale.

M. Sauvagnargues déclare que M. Sékou Touré, s'il est sans doute déçu par l'aide communiste, est surtout gêné dans la politique qu'il a l'ambition de faire en Afrique par la réputation qu'il s'est acquise de satellite de l'U.R.S.S. Cette considération l'incite à faire quelques gestes en faveur de l'Occident. Ces gestes ne changeront rien à sa position procommuniste, mais lui permettront de redorer son blason de « neutre ». Y a-t-il intérêt pour l'Occident à entrer dans ces calculs et les favoriser en octroyant à Sékou Touré une substantielle aide économique ? On peut en douter et se demander s'il ne serait pas plus avantageux de laisser M. Sékou Touré tirer lui-même les conséquences de la mauvaise position dans laquelle il s'est placé. En ce qui concerne la normalisation des rapports avec la France, elle ne progresse que très lentement. La question des billets non émis de la Banque de Guinée n'est toujours pas réglée, un négociateur guinéen que le gouvernement de Conakry avait envoyé à Paris il y a quelques mois ayant été ensuite désavoué. Un projet d'accord culturel est actuellement en cours de discussion (1). Nous ne nous décourageons pas cependant et poursuivons nos efforts en vue de rétablir des rapports au moins normaux entre la France et la Guinée.

Mali.

Le gouverneur Bonfils expose les raisons pour lesquelles la France a jugé que le maintien *de facto* en faveur du Mali — et sans contrepartie — des avantages que ce pays tenait des accords passés avec la Fédération du Mali avant leur dénonciation par le gouvernement de Bamako n'était pas sans inconvénient, car il contribuait à donner à celui-ci l'impression qu'il pouvait tout se permettre avec la France. Cette politique de laisser-aller affaiblissait la position des éléments non marxistes autour de M. Modibo Keita. D'où la mission à Bamako de M. André Malraux (2), qui a posé la question de savoir si le Mali désirait normaliser ses rapports avec la France.

La réponse ayant été favorable, les négociations se sont engagées et se poursuivent en ce moment. Elles portent sur trois domaines principaux : la sécurité aérienne qui était jusqu'à présent exercée par l'armée française; les questions culturelles et d'assistance technique; les questions économiques et financières.

M. Mennen Williams constate que les vues françaises concernant le Mali et la nécessité de faire tout le possible pour freiner l'implantation du bloc communiste dans ce pays sont très proches des vues américaines. C'est dans cet esprit que les États-Unis ont accepté de livrer au Mali une certaine quantité d'équipements et de matériels à usage militaire (à l'exclusion de toutes armes), en particulier des équipements pour 200 parachutistes (3).

Les Maliens invoquent volontiers, pour justifier ces demandes d'assistance militaire, la nécessité de surveiller leurs frontières où, prétendent-ils, des groupes de nomades exercent, à l'instigation de la France, des activités hostiles au gouvernement de Bamako.

M. Bonfils met les choses au point et explique qu'il s'agit d'un phénomène ancien dû à des motifs d'ordre tribal et dans lequel la France n'est pour rien.

*
**

(1) Au sujet de la convention culturelle avec la Guinée, se reporter à la note « pour le Ministre », n° 78/ACT/1 G du 6 avril, non reproduite. Cette convention a été paraphée le 29 mars : elle reprend les principales dispositions du protocole de 1959.

(2) M. Malraux, envoyé du général de Gaulle, est arrivé à Bamako le 2 mai. Il aura plusieurs entretiens les 3 et 4 mai avec le président malien Modibo Keita. Le 7 mai, M. Modibo Keita adresse un message personnel au général de Gaulle en réponse à celui que lui a remis M. Malraux le 2 mai. Le 9 mai, la France propose l'ouverture de négociations.

(3) À ce sujet, se reporter à une dépêche de la direction des Affaires politiques n° 321/A.E.C.T. du 4 mai, non reproduite.

Troisième séance
le 29 juin à 14 h. 30

L'aide à l'Afrique noire d'expression française.

M. Mennen Williams déclare que le gouvernement américain est conscient de l'ampleur de l'aide française à l'Afrique, « deux fois plus importante que l'aide américaine ». Il exprime l'espoir que cette aide sera poursuivie et souligne que l'effort américain dans les régions dont il s'agit sera complémentaire de l'effort français et dégagé de tout esprit de compétition. Enfin, il indique que les États-Unis verraient avec faveur que, dans certains cas, des opérations de grande envergure fussent menées en commun par les deux pays (*consortium* ou *joint operations*), par exemple pour l'édification de barrages. L'administration pense disposer bientôt d'une législation qui lui permettra de participer, mieux que par la passé, à des plans de développement à moyen ou long terme.

M. Gordon, chef de la division Europe-Afrique à l'I.C.A. [1], fournit quelques précisions chiffrées sur les programmes d'aide en cours d'application au titre de l'année budgétaire 1960-1961 : 7,5 millions de dollars au Conseil de l'Entente dont 5 millions utilisables en lires italiennes par l'effet d'une opération triangulaire (les États-Unis livrant à l'Italie des céréales payables en lires qui seront dépensées au bénéfice des pays de l'Entente); 3,6 millions de dollars au Sénégal, 2 millions au Cameroun, 2 millions au Mali, 500.000 dollars à la République malgache.

M. Gordon indique qu'en 1960-1961, l'aide américaine à l'Afrique (y compris l'Afrique du Nord) a atteint un peu plus de 200 millions de dollars se décomposant à peu près en 125 millions au titre de l'aide économique, 50 sous forme de prêts de développement et environ 30 au titre de l'assistance technique. Les plus grosses parties prenantes ont été le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Éthiopie. Pour l'année budgétaire 1961-1962, les crédits accordés par le Congrès ne seront pas connus avant le mois de septembre. De plus en plus, on essaiera de remplacer les dons par des prêts à long terme et à taux d'intérêt réduits.

M. Sauvagnargues prend acte de l'affirmation de la délégation américaine concernant la volonté des États-Unis de maintenir à leur aide à l'Afrique noire un caractère simplement complémentaire de l'aide française et de prendre garde de ne pas ébranler *(disrupt)* le système existant. La coordination de l'effort américain avec l'effort français doit être relativement facile à réaliser dans le domaine de l'assistance économique. Elle sera sans doute plus délicate en ce qui concerne l'assistance technique parce qu'un problème de langue se pose. Il importe que les États-Unis aient toujours présent à l'esprit le fait que la cohésion de l'O.A.M.C.E. repose sur la langue et la culture françaises et qu'il y a grand intérêt pour l'Occident à ne pas affaiblir ces liens culturels. C'est pourquoi il faudra veiller à ce que l'enseignement de l'anglais dans les territoires de culture française soit réservé à l'élite déjà formée et éduquée en français et ne vienne pas perturber le système d'éducation actuellement en vigueur.

MM. Mennen Williams et Tasca font quelques remarques qui montrent que l'expression « élite » leur paraît trop étroite. Ils ne voient pas l'inconvénient qu'il y aurait — étant donné la profondeur de l'empreinte culturelle française dans les territoires en question — à développer davantage l'étude de l'anglais dans le cycle secondaire.

M. Sauvagnargues mentionne l'intérêt que présenterait une utilisation plus large du *Third Country Programm.*

M. Mennen Williams approuve cette suggestion et fait allusion au Canada français comme un pays où de jeunes Africains pourraient venir se perfectionner.

[1] I.C.A. : l'Administration de coopération internationale, qui relève du département d'État. Sur l'aide américaine à l'Afrique, voir la dépêche n° 1182/AL de Washington, en date du 11 mai, non retenue, ainsi qu'une note du 2 mai non reproduite, sur l'aide civile des États-Unis aux pays africains et malgache de la Communauté, portant en particulier sur les principes et les méthodes de l'aide américaine, l'implantation et les projets d'intervention, et les problèmes soulevés par cette aide.

M. Sauvagnargues souligne que le fait essentiel dont il faut tenir compte en ce qui concerne l'aide aux États d'expression française est le déficit structurel de l'économie dans certains de ces États, et la couverture par la France de leurs déficits budgétaires (des précisions sont données sur les subventions budgétaires en question). Il est donc essentiel de ne pas négliger les incidences financières que peuvent avoir des dons ou des prêts aux États africains. L'aide doit donc être accordée de telle façon qu'elle n'impose pas aux budgets locaux des charges nouvelles qui ne seraient pas compensées par des recettes ou, au moins, par une amélioration rapide des conditions de vie. La question d'une prise en charge par les États-Unis des charges récurrentes résultant de tel ou tel investissement dans le domaine social mériterait également d'être étudiée.

L'effort américain sera complémentaire du nôtre dans la mesure où il n'accroîtra pas les charges de la France, mais au contraire aidera celle-ci à compléter l'infrastructure économique de ces États et à les doter d'une économie équilibrée. Pour cela, des consultations étroites et détaillées sont nécessaires. M. Sauvagnargues se félicite qu'il ait été décidé de tenir en septembre des conversations plus détaillées au sujet de l'aide.

M. Gordon exprime l'opinion qu'il conviendrait, avant les conversations de septembre ou octobre, de réfléchir aux domaines dans lesquels les États-Unis possèdent une expérience particulièrement poussée dont ils pourraient faire bénéficier l'Afrique sans faire double emploi avec l'action de la France. Il cite dans cet ordre d'idée l'agriculture, plus spécialement les formes de crédit agricole qui ont particulièrement bien réussi aux États-Unis.

M. Sauvagnargues approuve cette idée, qui permettrait en effet de déterminer les secteurs où l'aide américaine pourrait se développer avec le maximum d'avantages pour toutes les parties en cause. Il rappelle également l'intérêt qu'il y aurait à éviter que les distributions de surplus agricoles américains ne troublent les circuits commerciaux existants.

*
**

Assistance militaire ou paramilitaire.

La discussion se porte ensuite sur la question de *l'assistance militaire ou paramilitaire.*

M. Mennen Williams indique que, pour le moment, un seul accord a été passé avec le Mali [1].

Pour la Haute-Volta et le Niger [2], un émissaire de l'I.C.A., M. Munroe, est actuellement sur place avec mission d'examiner les besoins locaux en matière d'équipement des

[1] Sur l'équipement des forces armées du Mali, voir une note du 7 janvier, non reproduite, analysant les diverses démarches faites par l'ambassade des États-Unis auprès du Département au sujet de la livraison de véhicules et éventuellement d'armements; se référer également au télégramme de Paris à Washington n°s 5874-5876 du 10 avril, non reproduit, à la note n° 5/CT de Paris, en date du 12 avril, non reproduite, au télégramme de Washington n°s 1971-1972 du 20 avril, non retenu, ainsi qu'à une note de la direction des Affaires politiques, Afrique-Levant, du 20 juin, non reproduite.

[2] Le ministre de l'Intérieur et le chef du service de la Sûreté de Haute-Volta devaient se rendre dans le courant du mois de juin à Washington afin d'y étudier les méthodes et l'organisation de la police américaine. Ils comptaient ramener de leur voyage le matériel nécessaire pour équiper la police voltaïque sur le modèle de celle du Libéria. La Haute-Volta demanderait l'assistance technique des services spécialisés américains en matière de contre-espionnage. En juin, la mission américaine Munroe était chargée de l'aide aux forces publiques relevant du ministère voltaïque de l'Intérieur. Quant aux forces militaires et de police nigériennes, sur la demande faite par le gouvernement du Niger à la mission de l'I.C.A. auprès des États de l'Entente, voir une note du 7 février de la direction d'Afrique-Levant, Affaires de la Communauté, la note n° 118/AECT du 9 février de la direction des Affaires politiques, Affaires de la Communauté, toutes deux non reproduites, le télégramme de Paris à Washington n°s 3721-3723 du 7 mars, non retenu, la note de la direction des Affaires politiques, Affaires de la Communauté, n° 173/AECT du 8 mars, non publiée, le télégramme de Washington n°s 1162-1163 du 9 mars et une note de la direction des Affaires générales « à l'attention du Ministre », en date du 10 mars, documents également non retenus.

forces de police. Des crédits ont été dégagés à toutes fins utiles sur le budget 1960-1961 de manière à pouvoir, s'il le faut, répondre aux demandes de ces deux pays. Ces crédits permettraient éventuellement la livraison à la Haute-Volta de 65 véhicules (camions Dodge, jeeps) et au Niger d'une cinquantaine de véhicules, plus du matériel de transmission. Il n'est pas question d'armements. M. Munroe repassera par Paris après sa visite à Ouagadougou et à Niamey et s'entretiendra de nouveau de la question avec les services français.

M. Sauvagnargues appelle l'attention de la délégation américaine sur le risque qu'il y a, dans un secteur aussi sensible que celui-ci, de voir un pays ayant bénéficié de l'aide américaine se tourner bientôt vers l'Est pour obtenir une aide analogue, en se donnant pour prétexte la nécessité de maintenir l'équilibre entre les deux blocs.

Il souligne également la nécessité d'une très grande prudence dans le domaine de l'assistance technique militaire.

M. Bonfils met à part le Mali qui constitue un cas particulier. Mais en ce qui concerne la Haute-Volta et le Niger, il se demande si une aide américaine dans le domaine de la sécurité est bien indiquée. Il précise que la France a proposé à trois des pays de l'Entente des plans « raisonnables », c'est-à-dire calculés en fonction de leurs besoins et de leurs ressources, pour la mise sur pied de leurs forces militaires et de police.

M. Mennen Williams objecte qu'il n'est pas toujours facile pour les États-Unis de refuser de prendre en considération des demandes de matériel lorsque les pays demandeurs affirment n'avoir pas pu obtenir ailleurs ce qu'ils voulaient. Il importe qu'il y ait consultation entre la France et les États-Unis sur les problèmes de cet ordre, mais il faut également que les États africains n'aient pas l'impression que les États-Unis reconnaissent à la France un droit de veto dans ces matières. Sinon, il y aurait un grand risque que les pays dont il s'agit fassent appel à l'assistance de l'Est.

M. Bonfils précise que le total des forces que la France s'est engagée à aider les États africains à constituer s'élèvera à 27.000 hommes.

Indépendamment de ces forces, un certain nombre de ces États désirent créer des unités civilo-militaires de travail, une sorte de service civique. Ces unités auront besoin de matériel lourd (bulldozers, etc.). Sans doute, les États-Unis pourraient-ils intervenir avantageusement dans leur équipement.

M. Mennen Williams répond qu'il serait en effet préférable que l'aide américaine s'exerçât dans ce secteur. M. Munroe pourra en discuter avec les services français à Paris lors de son retour de la Haute-Volta et du Niger.

Les États-Unis souhaiteraient vivement n'avoir pas à fournir de matériel militaire du tout à l'Afrique. Ils espèrent que les États africains dont il s'agit ne leur demanderont jamais d'armes. S'ils le faisaient néanmoins avec insistance, on s'attacherait ici à limiter les livraisons au plus bas niveau possible et bien entendu, à des armes défensives. À ce sujet, le secrétaire d'État souhaiterait savoir ce que la délégation française pense du problème de *la limitation des armements en Afrique.*

Limitation des armements.

M. Sauvagnargues répond qu'un accord sur la limitation des armements en Afrique n'aurait de sens que si le bloc communiste y souscrivait et si les pays africains qui reçoivent un appui substantiel de l'Est y participaient. Mais même dans ce cas, il faut bien voir les inconvénients que cette idée, si elle était retenue par les Africains, pourrait avoir pour la position militaire de l'Occident, et en particulier, pour le maintien des bases. Des pays comme le Ghana et la Guinée ne manqueraient pas d'exploiter tout projet de limitation des armements en cherchant à annuler les accord militaires passés entre la France et ses amis africains et malgache. Il convient donc d'être très prudent dans ce domaine et d'orienter plutôt les États africains vers quelque chose qui ressemblerait à une déclaration commune de non-recours à la force ou à une procédure de règlement pacifique des conflits interafricains. Sur ce dernier point, les discussions de Monrovia relatives à la constitution d'une Commission interafricaine de règlement des conflits fournissent une intéressante amorce.

Prochaines consultations franco-américaines.

Avant de se séparer, les deux délégations ont un échange de vues sur l'opportunité de consultations franco-américaines régulières sur les problèmes de coopération en Afrique. Il est convenu qu'une réunion aura lieu à Paris en septembre ou octobre, à la fois pour fixer la procédure de ces consultations et traiter des problèmes précis qui se poseront à cette époque. Le projet d'ordre du jour suivant est envisagé :

1. Procédure des consultations.
2. Problèmes d'éducation et de formation des cadres.
3. Aide économique (formes de l'aide, secteurs, coordination des projets spécifiques).
4. Aide militaire.
5. Maroc et Tunisie (aide économique, aide militaire).
6. Coopération multilatérale.
7. Encouragement aux investissements privés.
8. Limitation des armements.

M. Mennen Williams émet l'idée qu'il pourrait parfois être utile, pour éviter que les Africains n'aient le sentiment que l'on « s'entend derrière leur dos », de les associer aux conversations dans certaines circonstances à déterminer, notamment quand des problèmes techniques se posent. La délégation française se montre très réservée sur ce point et fait valoir que seuls des contacts bilatéraux réguliers peuvent permettre d'atteindre le résultat souhaité, à savoir l'harmonisation de nos politiques dans le domaine de l'aide.

(Afrique-Levant 7-2, sd. France-États-Unis.)

317

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3139 à 3144. *Washington, 30 juin 1961.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu* : 1er juillet, 2 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme n° 9506 (1).

Le secrétaire d'État a eu une heure d'entretien cet après-midi 30 juin avec mon collègue britannique et moi-même. Il voulait nous parler de l'organisation des consultations tripartites.

1. Il les concevait, compte tenu du caractère exceptionnel que devaient évidemment revêtir les réunions des chefs d'État ou de gouvernements, comme essentiellement fondées sur les rencontres entre ministres des Affaires étrangères. Mais il convenait de mettre au point un mécanisme plus « spécifique » permettant, sur les plans politique et stratégique, de préparer ces rencontres. Tel devrait être, sans préjudice d'autres sujets comme Berlin, l'objet essentiel de la première réunion que les trois ministres pourraient organiser.

(1) Du 20 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 296.

J'ai demandé s'il était bien entendu que le mécanisme à monter comprendrait une participation de conseillers militaires. M. Rusk ne l'excluait nullement, à condition que les militaires n'aient pas latitude de discuter entre eux en dehors d'un cadre tracé à l'échelon politique : comment parler stratégie commune dans l'Asie du Sud-Est, par exemple, lorsque les politiques ne concordaient pas ? Aussi lui semblait-il que la première réunion des trois ministres ne devait pas comporter la présence de militaires. Si, en revanche, ils se mettaient d'accord sur l'objet du mécanisme à monter, les ministères pourraient désigner à leur guise leurs représentants au groupe permanent ou toute autre autorité militaire de leur choix.

Tout en rappelant que j'avais entendu, à Paris, le président Kennedy parler de la mise au point d'arrangements appropriés en vue d'une consultation continue, et de réunions entre représentants militaires soit avec le groupe politique, soit séparément, pour étudier les questions de stratégie mondiale [1], j'ai indiqué que Votre Excellence se prêterait certainement à la réunion envisagée, dont on pouvait espérer qu'elle permettrait de serrer le problème de plus près.

2. Restait à déterminer la date, puis le lieu, de cette réunion. Il était bien évident que les trois ministres se rencontreraient en septembre, à l'occasion de l'Assemblée générale, et en décembre, pour le Conseil atlantique. Mais, quand ce ne serait que pour parler de la crise de Berlin, il paraissait opportun qu'ils se vissent avant septembre, à condition que la préparation des plans d'urgence fût assez avancée, ce qui voulait dire vers le début d'août.

Une occasion pouvait être fournie par la conférence de Genève sur le Laos, mais, dans l'état actuel des choses, il était difficile de compter dessus.

Se réunir spécifiquement à propos de Berlin était toujours possible. Toutefois, sans mentionner le fait que M. von Brentano devrait être initié à participer à certaines des séances, et que le Conseil atlantique devrait ensuite être informé, il fallait se demander quel effet l'annonce d'une telle réunion aurait sur les opinions publiques : ne serait-on pas dans l'obligation d'annoncer certaines décisions ? M. Rusk souhaitait connaître le sentiment de Votre Excellence et de lord Home à ce sujet. Si l'un et l'autre estimaient une telle réunion opportune, il avait pour sa part un calendrier très peu chargé pendant l'été. Sir Harold Caccia croyait savoir qu'il en était de même pour lord Home. La date éventuellement choisie par Votre Excellence aurait donc toutes chances d'être retenue.

Si, en revanche, une réunion publiquement consacrée à l'affaire de Berlin semblait inopportune avant septembre, il serait possible de se réunir trois ou quatre jours avant l'ouverture de l'Assemblée.

3. En attendant, le secrétaire d'État suggérait que mon collègue britannique et moi reprenions avec lui l'examen en commun des diverses

[1] Lors de la visite à Paris du Président américain : voir ci-dessus le n° 265.

questions présentant un certain caractère d'urgence, sans parler de Berlin, à propos de quoi la consultation est continue : le Congo (où, de nouveau, les choses prennent mauvaise tournure) et des questions comme le Laos et le désarmement, où les politiques n'étaient pas concordantes. Tout en marquant qu'il ne s'agissait là, à mon sens, que de meubler les semaines à venir, j'ai dit que nous n'avions pas d'objection à cette pratique.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me mettre à même de répondre à la question évoquée au paragraphe 2 ci-dessus et de m'adresser toutes nouvelles instructions qu'elle estimerait utiles.

(Collection des télégrammes.)

318

Note de l'Ambassade de France à Conakry (1)

N. *Paris, 30 juin 1961.*

De nombreux membres du gouvernement guinéen ont exprimé récemment à l'ambassadeur de France, au cours d'entretiens privés, leur désir de rapprochement avec notre pays. Le même souhait a été exprimé par M. Sékou Touré lors de l'arrivée en Guinée de l'ambassadeur (2).

L'attitude du gouvernement guinéen au cours des derniers mois à l'égard de la France a été convenable et les occasions qui auraient pu servir de prétexte à des manifestations d'hostilités n'ont pas été saisies. Pendant le même temps, les relations des administrations guinéennes avec nos ressortissants se sont sensiblement améliorées.

L'évolution qui se dessine en Guinée vers la normalisation de nos rapports pourrait trouver sa contrepartie en France si l'affaire Rossignol était réglée au préalable à notre satisfaction (3).

Malheureusement, le gouvernement guinéen a profité de l'affaire dite du complot en avril 1960 (4) pour décapiter sa propre opposition : de nombreux citoyens guinéens ont été incarcérés, exécutés ou condamnés à de très lourdes peines de prison; un citoyen

(1) Cette note sur l'état des relations franco-guinéennes a été établie par M. Louis Pons, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Conakry, et transmise au Premier ministre, M. Debré.

(2) M. Pons a été nommé en mars 1961 et a présenté ses lettres de créance le 13 avril.

(3) Depuis près d'un an, un Français, M. Rossignol, est emprisonné à Conakry, accusé sans preuve d'un complot contre la sûreté de l'État. Il a été jugé par un tribunal révolutionnaire et condamné à vingt ans de travaux forcés. M. Rossignol sera libéré le 1er avril 1962.

(4) Le 20 avril 1960, un grave complot contre-révolutionnaire, de caractère colonialiste, fomenté et entretenu de l'extérieur, a été démasqué. Cette affaire a introduit un élément de grave complication dans les relations entre la Guinée d'une part, la France et les États de la Communauté, d'autre part. Sur l'affaire du complot, les relations politiques et économiques avec la Guinée, voir une note de la direction d'Afrique-Levant, établie par M. Jean Sauvagnargues, le 23 mai 1960, et reproduite dans *D.D.F.,* 1960-I, n° 31.

suisse[1] que les efforts réitérés de son gouvernement ne sont pas parvenus à faire libérer, partage le même sort.

La libération de notre malheureux compatriote, demandée à plusieurs reprises par l'ambassadeur à l'occasion de sa prise de fonction, n'a pu encore être obtenue : « Plus tard », a répondu le président Sékou Touré.

Il faut bien admettre que nous sommes tout à fait dépourvus de moyens de pression pour obtenir l'élargissement de M. Rossignol; d'autre part, le projet d'échange de notre concitoyen contre un ou plusieurs détenus guinéens, communiqué à l'ambassadeur de Guinée à Paris il y a deux mois, n'a jusqu'ici suscité aucune réaction. Il faut bien en conclure que tant que le climat politique de nos rapports ne sera pas amélioré, M. Rossignol restera en prison.

Un rapprochement est-il possible sans que nous ayons à prendre les devants ? Il le semble bien, puisque les Guinéens viennent de nous demander l'envoi d'experts à Conakry pour procéder à l'apuration du contentieux monétaire et financier.

Il y a là une occasion qu'il ne faut pas laisser échapper : nous sommes en effet parvenus au moment où les dettes de la France en Guinée équilibrent les créances qu'elle y possède, ou même les dépassent par le jeu du paiement des pensions militaires pour notre compte par la Guinée depuis octobre 1958[2].

Il serait donc possible, en cas de succès, d'ouvrir à la Guinée le marché français qui lui est pratiquement fermé depuis la réforme monétaire[3]. Comme les consommateurs guinéens sont restés très sensibles à l'attrait des produits français auxquels ils étaient habitués, très imparfaitement remplacés par les produits de l'Est, nous aurions l'occasion de renouer avec la Guinée des relations commerciales dont la reprise est impatiemment attendue par nos amis. Il est à peu près certain que si nous y parvenons, nous aurons obtenu une détente qui sera très favorable au succès de nos projets.

Enfin, la récente accession à l'indépendance des pays voisins d'expression française[4], les accords qui viennent d'être signés par eux avec notre pays tendent à atténuer les griefs que nous pouvions nourrir à l'encontre de la Guinée en 1958 : de nombreux liens personnels existent, depuis leurs années de jeunesse, entre les dirigeants de ces pays et les Guinéens. Les contacts se multiplient entre eux et se traduisent même déjà par des échanges d'ambassadeurs et par la signature d'accords commerciaux.

[1] Dans cette affaire du complot, dix-neuf condamnations à mort, dont huit par contumace, ont été prononcées le 9 mai 1960. Un citoyen suisse, M. Fritschi, a été condamné à cinq ans de travaux forcés. Sur la demande des autorités fédérales, les agents du F.L.N. à Conakry, en témoignage de remerciement pour l'aide accordée par la Suisse aux nationalistes algériens, exercent de très fortes pressions pour sa remise en liberté. M. Fritschi sera libéré.

[2] Le montant des avances faites par le Trésor guinéen est inscrit au compte d'opérations réciproques (3,4 milliards de C.F.A. au 31 juillet 1962).

[3] Le 1er mars 1960, la Guinée créait une monnaie indépendante et évinçait la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, saisissant son encaisse de billets non émis. Un Office des changes était également institué. Le 8 mars 1960, la France suspendait tous transferts financiers à destination de la Guinée, refusait notamment le remboursement des avances faites par le Trésor guinéen au titre des pensions, abolissait la franchise douanière, soumettait à autorisation particulière les opérations commerciales. (Voir aussi *D.D.F.*, 1960-I, n° 231). En février 1961, à l'issue du séjour à Paris de M. Ba Mamadou, directeur de l'Émission et du crédit de la Banque d'État de Guinée (19-21 février), le compte ouvert par la Banque centrale de la République de Guinée à la Banque de France et dans des établissements de crédit parisiens a vu ses possibilités de fonctionnement élargies. Ce compte, qui jusqu'à présent, a servi au règlement de dépenses administratives, pourrait être utilisé au développement des échanges entre les deux pays.

[4] 2 avril 1960, signature des accords franco-malgaches sur l'indépendance et la coopération; 4 avril 1960, signature des accords franco-maliens sur l'indépendance et la coopération; 11 juillet 1960, signature des accords d'indépendance avec les États du Conseil de l'Entente; 12 juillet, signature des accords portant transfert de compétences avec le Congo, le Tchad et la République centrafricaine; 15 juillet, signature des accords de transfert avec le Gabon. Le 24 avril 1961 ont été signés des accords de coopération entre la France et la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger; le 8 juin se sont ouvertes à Bamako des négociations franco-maliennes et le 19 juin, des accords de coopération ont été signés avec la Mauritanie.

Il est nécessaire d'être attentif à cette évolution et d'encourager ces regroupements. Ils auront des conséquences politiques importantes et tendront à effacer peu à peu les conséquences du rapprochement de la Guinée avec les puissances de l'Est [1]. Ils joueront ainsi dans un sens favorable à la France et à ses alliés : ces derniers suivent avec attention l'évolution des rapports franco-guinéens et estiment que nous détenons les meilleures cartes et que nous devrions les jouer.

Il n'y a, en tout cas, plus à redouter maintenant la contagion du mauvais exemple guinéen. Les satisfactions de prestige que la Guinée retire, dans les assemblées ou les conférences internationales, de son anticolonialisme intransigeant ne sauraient balancer dans l'esprit de ses voisins l'effet produit par la faillite de son expérience monétaire et par la ruine de ses affaires : dans ce domaine, la compréhension manifestée par le gouvernement français à l'égard des États de l'ancienne Communauté et les bénéfices qu'ils en retirent nous garantissent contre les séductions des champions d'une unité africaine à laquelle, depuis l'affaire du Congo, personne ne croit plus.

*
**

En résumé, des ouvertures nous sont faites par le gouvernement guinéen pour procéder à une première clarification de nos rapports par la liquidation du contentieux financier. Si elles aboutissaient, nous serions bien mieux placés pour obtenir la libération de M. Rossignol.

L'accession à l'indépendance complète des pays de l'ancienne Afrique occidentale les conduit à se rapprocher de la Guinée. Il faut dès maintenant penser à une réconciliation future dans un cadre africain plus vaste où la Guinée trouvera tout naturellement sa place.

Notre intérêt est d'encourager et de favoriser avec discrétion un tel rapprochement.

(Afrique-Levant. Guinée 6-3).

[1] Au début de 1961, presque tous les États socialistes d'Europe, à l'exception de l'Albanie, et de nombreux pays du tiers monde sont représentés à Conakry par des ambassadeurs. Le 12 janvier 1960, des accords culturels ont été signés avec une délégation hongroise conduite par le vice-président du Praesidium. Le 18 janvier 1960, des accords commerciaux et de paiement à long terme s'étendant jusqu'en 1965 ont été conclus entre la Guinée et la République démocratique allemande. L'Allemagne de l'Est participe à la construction d'une imprimerie qui doit employer plus de trois cents personnes. Les Soviétiques ont établi les plans d'une université pouvant accueillir deux mille cinq cents étudiants. Sur invitation du président Sékou Touré, M. Khrouchtchev a accepté de venir en visite officielle en Guinée.

319

Note de la Direction des Affaires économiques et financières

(Service de Coopération économique)

au sujet de l'association de la Grèce au Marché commun

N. n° 129/CE [1]. *Paris, 30 juin 1961.*

1. En demandant, en juin 1959, à se joindre à la Communauté économique européenne, la Grèce cherchait à éviter l'isolement, face aux groupements économiques qui se créaient en Europe, à obtenir une aide pour le développement de son économie et à assurer un débouché pour ses produits agricoles, à consolider sa résistance aux pressions de l'Est. L'association au Marché commun devait en d'autres termes rattacher plus étroitement ce pays à l'Occident et contrebalancer l'influence soviétique en contribuant à relever le niveau de vie de sa population et en évitant de le laisser dans la dépendance du bloc soviétique pour ses débouchés extérieurs. (La proportion des exportations grecques vers celui-ci n'a en effet cessé de croître au cours de ces dernières années et a représenté en 1960 34 % de leur total).

Le gouvernement grec avait espéré qu'une formule d'association économique groupant l'ensemble des pays européens pourrait être trouvée. Mais, après l'échec des négociations sur la création d'une zone de libre échange européenne [2], la Grèce a opté pour celui des deux groupements économiques européens avec lequel ses rapports économiques étaient déjà les plus étroits (45 % de son commerce s'effectuent avec les Six) et qui, par ses ressources et son dynamisme, lui paraissait pouvoir apporter à son économie l'aide la plus substantielle.

2. Le Conseil des ministres de la Communauté a autorisé en juillet 1959 l'ouverture de conversations exploratoires avec la Grèce; les négociations proprement dites ont débuté en mars 1960 [3]. Les Six ont accepté cette association, malgré les inconvénients qu'elle pouvait entraîner pour leurs intérêts matériels, parce qu'elle offrait à la Grèce un ferme appui devant les dangers intérieurs et extérieurs et aussi parce qu'elle témoignait de la vitalité et du rayonnement de leur Communauté.

Malgré cet accueil de principe favorable, les négociations se sont, pour des raisons diverses, étendues sur deux années : les demandes initiales grecques étaient manifestement peu réalistes. Comme il s'agissait de la première négociation sur l'association d'un pays tiers à la Communauté, des problèmes juridiques et institutionnels délicats se sont posés et ont dû être résolus à cette occasion; les négociateurs des Six ont été incités à une grande prudence par la crainte de créer un précédent que d'autres pays pourraient invoquer; sur le plan technique, la mise au point des modalités d'ouverture du marché des Six aux produits agricoles grecs s'est révélée difficile; enfin, la procédure de négociation n'a pas été satisfaisante, la Commission ne tenant pas suffisamment compte des points de vue et des responsabilités des gouvernements.

[1] Rédigée par M. Maurice Ulrich, secrétaire des Affaires étrangères.

[2] Les négociations entre la Grande-Bretagne et les Six de la Communauté économique européenne, en vue de réaliser un accord économique entre cette Communauté et les onze autres pays de l'Organisation européenne de coopération économique, avaient été, de fait, définitivement suspendues le 15 décembre 1958.

[3] Sur les négociations au cours de 1960, voir l'*Année politique 1960,* pp. 396, 550, 566-567, 582, 606-607.

3. Avant de saisir les institutions de Bruxelles de sa demande d'association, le gouvernement grec avait informé M. Malraux, en mission à Athènes [1], de son intention et avait, par son entremise, sollicité l'appui du gouvernement français. Cet appui lui a été accordé tout au long de la négociation. Sans doute, n'avons-nous pu soutenir toutes les prétentions des négociateurs grecs. Nous avons notamment dû veiller à ce que les productions agricoles de la Grèce ne bénéficient pas, en ce qui concerne l'ouverture du marché des Six, d'un régime privilégié par rapport aux productions similaires de la métropole et de l'Algérie. Il n'eût pas été raisonnable en outre de prendre, en matière d'importation par le Monopole de tabac grec, tous les engagements souhaités par les autorités d'Athènes. Sur tous ces points, toutefois, des solutions de compromis acceptables ont pu être trouvées.

D'une façon générale, les représentants français se sont efforcés de hâter le déroulement de la négociation, de suggérer des solutions aux difficultés rencontrées et d'amener leurs partenaires des Six à les accepter.

Les délégués allemands on travaillé dans le même sens; les pays du Benelux étaient peu favorables à la réalisation de cette association, même si, pour des considérations politiques, ils n'osaient l'exprimer; leurs représentants n'ont pas facilité la négociation. Les Italiens qui, plus que leurs autres partenaires, pouvaient craindre la concurrence de la production grecque (agrumes notamment), se sont montrés restrictifs dans la dernière phase des négociations. Des considérations de politique interne ne sont pas étrangères à cette attitude; elle s'explique aussi par l'agacement des ministres italiens qui avaient l'impression que la Commission faisait peu de cas de leurs préoccupations et de leurs intérêts.

4. À la demande même de la Grèce, le traité d'association a été négocié dans la perspective de son adhésion ultérieure à la Communauté économique européenne. Aussi s'inspire-t-il de la conception générale du traité de Rome : il crée entre la Grèce et les Six une union douanière et non une zone de libre échange; il contient en outre des dispositions tendant à harmoniser l'attitude de la Grèce et de la Communauté dans divers domaines.

Mais, et c'est là une de ses caractéristiques essentielles, le régime d'association tient largement compte du caractère de sous-développement de l'économie grecque. Il existe un déséquilibre entre les obligations respectives des parties contractantes qui se marque notamment par l'étalement de la période au terme de laquelle le marché grec sera ouvert librement aux productions des Six, par des dispositions tendant à assurer à bref délai une préférence communautaire aux principales productions de la Grèce et par l'octroi d'une aide financière importante.

5. L'accord d'association [2] comprend soixante-dix-sept articles; il est complété par vingt protocoles et certaines de ces dispositions sont précisées par des déclarations d'intention ou des déclarations interprétatives. Il s'agit donc d'un instrument assez complexe qui, généralement à la demande des Grecs, précise dans le détail les obligations de chaque partie. On peut craindre que son application ne soit pas toujours aisée et qu'elle donne lieu à un important contentieux, d'autant plus que certains compromis ont été réalisés grâce à des rédactions plus ou moins équivoques.

Il est évidemment difficile de prévoir dès maintenant quelles seront les répercussions économiques de cet accord. Tout au plus peut-on formuler quelques indications d'ordre général. Tel qu'il a été conçu, il présente pour la Grèce de réels avantages :

Les exportations de produits agricoles bénéficieront rapidement de la préférence communautaire et devraient se développer, l'aide financière des pays membres facilitera la réalisation du plan de développement; les capitaux privés des Six seront incités à s'inves-

[1] En tant que ministre des Affaires culturelles, le 28 mai 1959.

[2] C'est le 12 juin que le Conseil des ministres de la C.E.E. décidait de proposer aux États membres et à la Grèce de procéder dans les plus brefs délais à la signature de l'accord paraphé le 30 mars par la Commission exécutive (voir ci-dessus le n° 166). Les textes seraient transmis dès la signature à l'Assemblée parlementaire pour avis. Les lieux et modalités de signature seraient fixés par les représentants permanents.

tir dans le pays où ils seconderont les efforts gouvernementaux en faveur de l'industrialisation.

Les inconvénients qu'il pourrait y avoir à mettre certaines industries grecques en contact avec les industries des Six plus concurrentielles seront tempérés par les dispositions du traité relatives à l'étalement du rythme des réductions tarifaires; au demeurant, en cas de crise grave, le gouvernement grec pourra invoquer des clauses de sauvegarde.

Les Six, de leur côté, devraient renforcer leur position sur le marché grec. Ce résultat sera atteint moins par le jeu de la préférence tarifaire, qui sera longue à se manifester, que par la multiplication des contacts entre les milieux économiques des Six et de la Grèce et le sentiment qu'ils auront d'appartenir dorénavant à un même ensemble économique. Les Allemands, qui disposent déjà d'une excellente infrastructure commerciale, devraient être les premiers bénéficiaires de la mise en vigueur du régime d'association. Mais les autres exportateurs du Marché commun seront incités à accroître leur effort de prospection du marché grec qui, du fait de l'association, leur paraîtra offrir des garanties particulières. Certaines entreprises françaises n'ont pas attendu la conclusion de l'accord pour diriger leurs investissements vers la Grèce; on peut penser que ce mouvement s'amplifiera et aura des répercussions favorables sur l'évolution des échanges entre les deux pays.

Il ne semble pas qu'il y ait lieu de redouter sur le marché des Six un développement exagéré des exportations grecques de produits agricoles (fruits, agrumes, etc.), dont la production représente un pourcentage infirme (de l'ordre de 2 à 3 %) de la consommation totale de la Communauté.

Sur le plan politique enfin, il semble que la position du gouvernement Caramanlis, comme le prestige personnel de ce dernier, aient été renforcés par l'heureuse conclusion des négociations engagées avec la Communauté. L'opposition se manifestera sans doute lorsque le traité viendra en discussion devant le Parlement. Elle soutiendra que l'accord comporte des risques politiques et économiques pour la Grèce. On rappelera toutefois à cet égard que le gouvernement dispose au Parlement de la majorité absolue.

(D.E.-C.E. n° 486, A 30-6-651 sd 1).

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

(Les numéros renvoient aux pages du volume)

A

ABBAS (Ferhat), « Premier ministre » du GPRA, 14, 32, 36 et 37, 56, 146, 164, 230 et 231, 276, 283 et 284, 310, 319 et 320, 384, 480, 600, 628, 657, 898.

ABBAS (Mekki), ancien ministre de l'Éducation du Soudan, remplaçant ad interim de M. Dayal au Congo, 387 et 388.

ABD EL-KADER, émir arabe, héros de la résistance à la conquête française (1808-1883), 821, 828 à 830, 840.

ABDEL MOUMEN, Algérien réfugié en Tunisie, chef de service à l'office du Commerce extérieur tunisien, 230.

ABDERRAHMANE (Kiouane), chef de la mission diplomatique du G.P.R.A. à Pékin, 146.

ABHAY (Nhouy), ministre laotien de l'Éducation nationale, 745 et 746.

AB[SAMY] (Nhouy), personnalité laotienne, 477.

ACHESON (Dean), ancien secrétaire d'État américain, conseiller spécial du président Kennedy pour les Affaires européennes et les questions de l'O.T.A.N., 169, 172 et 173, 298, 329, 357, 359, 491 à 496, 508, 612 et 613, 615, 632 et 633, 940 à 942, 972.

ACHILLE-FOULD, administrateur de sociétés, 427.

ADAMAFIO (Tawiah), ancien secrétaire général du Convention People's Party ghanéen, 715.

ADENAUER (Dr Konrad), chancelier de la R.F.A., 108, 110, 115, 157 à 159, 168 à 177, 192 et 193, 226 et 227, 247, 285, 291, 297, 321, 323 et 324, 402, 543, 555, 583, 593, 611 à 618, 620 à 624, 633, 662, 699, 707 et 708, 720 et 721, 731, 757, 766, 890, 941, 949.

ADOULA (Cyrille), ministre de l'Intérieur du Congo-Léopoldville, 186.

AHIDJO (Ahmadou), Président du Cameroun ex-français, 221, 450, 712 et 713, 923 et 924.

AHMED (Bey), souverain de Constantine avant la conquête française, 803, 830.

AIKEN (George David), sénateur républicain américain, 550.

AILLERET (général Charles), commandant de la 2e division d'infanterie et de la zone Sud-est Constantinois, devenu le 7 juin le commandant supérieur des forces interarmées en Algérie, 956, 959.

[1] Le ministre des Affaires étrangères (M. Couve de Murville), signataire ou destinataire de (presque) toute la correspondance, n'est mentionné que dans les cas où il est cité nommément dans un document.

ALAOUI (Moulay Ahmed al-), ministre de l'Information marocain, 184, 378 et 379.
ALDUY (Paul), conseiller de l'Assemblée de l'Union française, auteur d'une proposition de loi relative au Sahara, 836.
ALPHAND (Hervé), ambassadeur de France à Washington, 13, 31, 63, 68, 117, 120, 151, 154, 178, 186, 188, 194, 197, 200, 204 à 207, 210, 215, 217, 222, 224, 243 à 245, 247, 249, 262 et 263, 267, 269, 317, 325, 328 et 329, 339, 343 et 344, 356, 358, 360, 363, 381 et 382, 397, 399, 428, 435 et 436, 443, 467, 469, 473, 487, 490, 499, 514, 538, 545, 578, 580, 584, 587, 700, 762, 764, 910, 920, 935, 943, 966, 970 et 971, 986.
ALSOP (Stewart), journaliste américain, 550.
AMANRICH (Gérard), conseiller technique pour les questions diplomatiques au Cabinet du Premier ministre, 285, 439, 737, 938.
AMMAN (amiral Maurice), commandant de la base de Bizerte, 516, 527.
ANDRÉANI (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères, à la direction d'Europe au Département, 432, 434.
ANSLINGER (Henry), directeur du Bureau des narcotiques au département des Finances des États-Unis, 68.
APITHY (Sourou Migan), vice-président de la République du Dahomey, 521, 924.
APRO (Antal), vice-président du Conseil des ministres roumain, 650.
ARNAUD (Claude), premier conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, 479, 481.
ARRIGHI (Pascal), maître des requêtes au Conseil d'État, député, auteur d'une proposition de loi relative au Sahara, 836.
ARTIME BUESA (Dr Manuel), chef du « Mouvement de rénovation révolutionnaire », mouvement cubain anticastriste, 548.
ASSALÉ (Charles), chef du gouvernement du Cameroun, 448.
AUGER (Pierre), président du Comité des recherches spatiales, 381.
AW (Mamadou), ministre malien des Transports et des Télécommunications, 415.

B

BA (Mamadou), directeur de l'émission et du crédit de la Banque d'État de Guinée, 989.
BA (Dr Ousmane), ministre malien de la Fonction publique, du Travail et des Affaires sociales, 415.
BACON (Paul), ministre du Travail, 758.
BALAFREJ (Ahmed), ancien président du Conseil marocain, désigné (22 mars) comme représentant personnel du Roi, avec rang de ministre d'Etat, 378, 421 à 423, 513, 536, 538, 897, 899, 904 et 905.
BALEWA (Sir Abubakar Tafawa), Premier ministre du Nigeria, 427, 714.
BALUBAS, tribu du Congo-Léopoldville, 15.
BANNY (Jean), ministre de la Défense ivoirien, 48, 924.
BARCLAY (Sir Roderick), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, conseiller pour les questions économiques, 259 à 262, 324, 572, 662, 934 et 935.
BARISITCH, directeur politique au ministère yougoslave des Affaires étrangères, 481 et 482.
BARTELS (Eyvind), ambassadeur du Danemark à Paris, 505, 507.
BARUCH (Bernard), délégué américain à l'Atomic Energy Commission des Nations Unies ayant présenté un plan portant son nom en 1946, 359.

BATISTA (colonel Fulgencio), dictateur cubain de 1954 à janvier 1959, 548, 681.

BATTISTA, président d'une commission spéciale de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'examiner le projet d'accord entre la C.E.E. et la Grèce, 458.

BAUMGARTNER (Wilfrid), ministre des Finances et des Affaires économiques, 758.

BEAUMARCHAIS (Jacques Delarüe Caron de), directeur adjoint du Cabinet du Ministre, 103, 137, 505, 540.

BEAUMARCHAIS (Pierre Augustin Caron de), écrivain (1732-1799), auteur du « Barbier de Séville » et du « Mariage de Figaro », 351.

BEAUPRÊTRE (colonel), officier supérieur ayant participé à la conquête du Sahara, 830.

BEAUSSE (Jean de), ambassadeur de France à Phnom Penh à partir de février 1961, 485, 575.

BEAUVERGER (Edmond Petit de), ambassadeur de France à la Haye, 605.

BEGNON (Kone), président de l'Assemblée nationale de Haute-Volta, 521.

BEITZ (Berthold), directeur de la société Krupp, 135, 429 et 430.

BELARBI (colonel), gouverneur d'Oujda, 905.

BÉLIME (Émile), spécialiste du Sahara, 835.

BELKHODJA, chargé d'affaires de Tunisie à Paris, 184, 667.

BEN ABDELJ (Mehdi), directeur du Bureau d'études et de participations industrielles marocain, 896.

BEN BELLA (Ahmed), « vice-premier ministre » du G.P.R.A., 256, 275, 279, 309, 346 à 348, 354 et 355, 365 et 366, 421, 424, 437, 526, 587, 591, 595 et 596, 775, 778, 789, 844, 906, 909.

BEN CHENEB, Algérien, ancien représentant de la France à Djeddah, professeur de lycée en Tunisie, 230.

BEN GHANA, khalifa de Biskra installé par les Français et chassé en 1839, 828, 830.

BEN GOURION (David), Premier ministre et ministre de la Défense israélien, 76, 737 à 740, 746.

BENHIMA (Ahmed Taïbi), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères marocain, 82 à 84, 98, 331 et 332, 341.

BENI ABD EL OUAD, tribu algérienne fondatrice, au VIIIe siècle, du royaume de Tlemcen, 829.

BENI-HILAL, tribu nord-africaine, 827.

BENI-ROSTEM, tribu nord-africaine, 827.

BEN KHEDDA (Ben Youssef), ancien « ministre » des Affaires sociales du G.P.R.A., futur « Premier ministre » dudit G.P.R.A. en remplacement de Ferhat Abbas (août 1961), 303.

BEN SEDDIK (Mahjoub), secrétaire général de l'Union marocaine du travail (U.M.T.), 894.

BENSON (Theophilus), ministre de l'Information du Nigeria, 427.

BEN TOBBAL (Lakhdar), « ministre » de l'Intérieur du G.P.R.A., 70, 231, 310, 319 et 320.

BEN YAHIA (Mohammed Seddik), directeur du Cabinet de F. Abbas, membre de la délégation du G.P.R.A. à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 772, 778, 785, 792 et 793, 795, 797 à 800, 805, 808, 813, 815, 823, 826, 843, 850, 853 et 854, 859, 862, 864, 867, 869, 872, 877, 884, 886 et 887.

BÉRARD (Armand), chef de la mission permanente de la France à l'O.N.U., 89, 96, 117 et 118, 138, 140, 239, 280, 325, 343, 386, 511, 528, 567.

BERTRAND (colonel), officier supérieur ayant participé à la conquête du Sahara, 831.

BEUVE-MÉRY (Hubert), directeur du « Monde », 479.
BEVIN (Ernest), ancien secrétaire au Foreign Office dans le cabinet Attlee, 631 à 633.
BHABHA (Dr Homi Jehangir), président de la Commission indienne de l'énergie atomique, 577.
BIDAULT (Georges), ancien ministre des Affaires étrangères, ancien président du Conseil, 631, 963.
BIGEARD (colonel Marcel), officier supérieur ayant servi en Algérie, notamment lors de la « bataille d'Alger », 822.
BIRLADEANU (Alexandru), vice-président du Conseil des ministres roumain, 649.
BISSELL JR (Richard), adjoint au directeur de la C.I.A., 550.
BISSONNET (Henri), sous-directeur au ministère des Finances, en mission à Tunis, 305.
BITAT (Rabah), « ministre » d'État du G.P.R.A., 347, 354.
BLANKENHORN (Herbert), ambassadeur de R.F.A. à Paris, 101 à 103, 174, 402, 618.
BOCOUM (Barema), ministre malien des Affaires étrangères, 415.
BOHLEN (Charles E.), secrétaire d'État adjoint américain, ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou, 659 à 662, 700, 727, 941.
BOISSÉSON (Robert Barbara de Labelotterie de), ambassadeur de France à Beyrouth, 58 et 59.
BOLAND (Frederick Henry), représentant de l'Irlande aux Nations Unies, président de la quinzième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., 265, 345.
BOLIKANGO (Jean), vice-Premier ministre et ministre de l'Information du Congo-Léopoldville, 186.
BOLZ (Dr Lothar), ministre des Affaires étrangères de R.D.A., 633.
BOMBOKO (Justin), président du Collège des commissaires généraux et ministre des Affaires étrangères du Congo-Léopoldville, 21, 23 et 24, 41, 78 et 79, 90, 96, 128 et 129, 139, 186, 387 et 388, 568.
BONFILS (Charles), directeur des Affaires générales au secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté, chargé des relations avec l'Afrique, 974, 979, 982, 985.
BONI (Alphonse), ministre de la Justice de Côte d'Ivoire, 48.
BOTSIO (Kodjo), ministre d'État ghanéen, 416.
BOUABID (Abderrahim), ancien vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques marocain, 84, 893, 895.
BOU AMAMA, chef des Ouled Sidi Cheik, soulevé contre la domination française en 1911, 827.
BOU AMRANE, chef de la résistance des Ouled Sidi Cheik en 1881, 830.
BOUBAKEUR (Si Ahmed), président du Conseil général du département des Oasis, 821.
BOUCETTA (Omar), ministre marocain de la Fonction publique, assure l'intérim des Affaires étrangères, 84, 98, 320, 371, 417, 897.
BOUDIAF (Mohammed), « ministre d'État » du G.P.R.A., 354.
BOUFFANAIS (Pierre), ministre de France à Bucarest, 648.
BOUHIRED (Djamila), terroriste F.L.N., condamnée à mort, puis graciée, 232.
BOUKADOUM, chef du « bureau » du F.L.N. à Belgrade, 481.
BOULAHROUF (Taïeb), représentant du G.P.R.A. à Rome, participant à des entretiens secrets franco-algériens en Suisse (février-mars) ainsi qu'à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin1961), 303, 772, 778, 785, 795, 805, 815, 826, 843, 848, 854, 862, 869, 877, 884.
BOULGANINE (maréchal Nikolaï Alexandrovitch), ancien président du Conseil d'U.R.S.S., 634.

BOUMEDIENNE (colonel Houari), chef d'État-major du F.L.N., 231.
BOUMENDJEL (Ahmed), conseiller politique du G.P.R.A., participe à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 231, 303, 426, 772, 778, 782, 784 et 785, 790, 792, 794 à 797, 800 et 801, 803 à 805, 809 et 810, 815, 822, 824 à 827, 830, 834, 839, 843, 845 à 847, 851 à 854, 857, 861 et 862, 866, 869, 872 et 873, 877, 884, 887 à 889.
BOUN OUM (prince) : *voir* CHAMPASSAK (prince Boun Oum na).
BOURDEAU DE FONTENAY (Henri), directeur de l'E.N.A., 475.
BOURDEILLETTE (Jean), ambassadeur de France à Tel Aviv, 75, 535.
BOURGUIBA (Habib), Président de la République tunisienne, 2 et 3, 15, 56, 60, 69 à 73, 163 et 164, 181, 184 et 185, 206 et 207, 233, 273 à 276, 279, 283, 304, 310 à 312, 319 à 321, 341, 346 à 351, 353 à 356, 385, 402, 412 et 413, 436 à 438, 527, 587 et 588, 591, 595, 600, 628 et 629, 666 à 668, 844, 898, 900, 927, 968.
BOUSQUET (Raymond), ambassadeur de France à Bruxelles, 78, 750, 760, 766.
BOUSSOUF (Abdel Hafid), « ministre » des Liaisons et des Armements du G.P.R.A., 231, 319, 423 et 424, 428, 438, 657 et 658, 903.
BOWLES (Chester), sous-secrétaire d'État des États-Unis, 112.
BRANDT (Willy), maire-régnant de Berlin-Ouest, 158.
BRASSEUR (Léon), ambassadeur de France à Lima, puis (mai 1961) à Abidjan, 52.
BREJNEV (Leonid Ilitch), Président du Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S., 209, 627.
BRENTANO (Dr Heinrich von), ministre des Affaires étrangères de R.F.A., 159, 168, 174, 177, 210, 278, 574, 579 et 580, 592 à 595, 611, 618 et 619, 621 et 622, 764, 930, 932 et 933, 987.
BRÈTHES (Jean), conseiller des Affaires étrangères, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam à la direction d'Asie-Océanie du Département, 740.
BRIÈRE (François), ambassadeur de France à Manille, 160.
BROSIO (Manlio), ambassadeur d'Italie à Washington, puis à Paris, 297 et 298.
BROUILLET (René), directeur du Cabinet du général de Gaulle, 184.
BROUSTRA (Vincent), ambassadeur de France à Belgrade, 190, 657, 731.
BROWN (Winthrop), ambassadeur des États-Unis à Vientiane, 211, 538 et 539.
BRUCE (David K.), ambassadeur des États-Unis à Londres à partir du 22 février 1961, 183.
BUGEAUD (Thomas-Robert) (1789-1849), maréchal de France, conquérant de l'Algérie, 830, 840.
BULUKKIN (Ibn), l'un des créateurs du royaume fatimide, 829.
BUNDY (Mc George), assistant spécial du président des États-Unis pour les Affaires de sécurité nationale, 168, 700, 940 à 942.
BUNDY (William), assistant de M. Nitze, 940.
BURIN DES ROZIERS (Étienne), ambassadeur de France à Varsovie, 103, 429.
BURKE (amiral Arleigh Albert), chef d'État-major de la Marine des États-Unis, 550.
BURON (Robert), ministre des Travaux publics et des Transports, 758.
BUU HOI (professeur), personnalité sud-vietnamienne, 27.

C

CACCIA (Sir Harold), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, 339, 539, 987.
CADET (Roland), conseiller d'État, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 772, 778, 785, 793, 795 et 796, 798 à 800, 804 et 805, 814 et 815, 817, 821 et 822, 826, 843, 849, 852 à 854, 858, 862 à 864, 866 et 867, 869, 872, 877, 884.

CAILLIÉ (René) (1799-1838), explorateur français de l'Afrique, 841.
CARAMANLIS (Constantin), Premier ministre grec, 993.
CARBONNEL (Eric de), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, 505, 577, 580, 666.
CARILLO (Dr Justo), l'un des leaders du Front révolutionnaire démocratique, mouvement cubain anticastriste, 548.
CARSTENS (Dr Karl), secrétaire d'État à l'« Auswärtiges Amt », 122 à 126, 130 et 131, 134 à 136, 580, 618.
CASTIELLA Y MAIZ (Fernando Maria), ministre des Affaires étrangères espagnol, 540.
CASTRO RUZ (Dr Fidel), chef du gouvernement cubain, 104, 121 et 122, 208, 375, 487, 492, 499 et 500, 545 à 549, 551, 681 et 682, 737.
CATROUX (général Georges), ambassadeur de France, ancien ministre résident en Algérie (1er-6 février 1956), 311.
CATTANI (Attilio), représentant de l'Italie à la C.E.E., 751.
CHAAMBAS, tribu nord-africaine, 820, 827.
CHABAN-DELMAS (Jacques), président de l'Assemblée nationale, 328 à 330.
CHAKER (Abdel Majid), directeur du Bureau politique du Néo-Destour, 438.
CHALLE (général Maurice), commandant en chef de la zone Centre-Europe de l'O.T.A.N. (1960-1961), l'un des auteurs du « putsch » d'Alger, 502, 514 et 515, 542, 616, 838, 958.
CHAMBON (Albert), délégué général de France à Hanoï, 7, 87, 408.
CHAMPASSAK (prince Boun Oum na), président du Conseil laotien, 1, 8, 28, 57, 133, 143, 160, 215, 219, 253 à 255, 301, 446 et 447, 469, 640, 653, 745, 938 et 939.
CHAMPENOIS, ministre plénipotentiaire, directeur d'Europe au ministère belge des Affaires étrangères, 751.
CHANCEL (Ludovic), ambassadeur de France à Prague, 602.
CHANDERLI (Abdelkader), représentant du F.L.N. à New York, 587.
CHANG HAN-FU, vice-ministre des Affaires étrangères de Chine populaire, membre de la délégation de son pays à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 740, 742.
CHARPY (Dominique), secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Europe du Département, 664.
CHARVET (Jean-Félix), premier conseiller à l'ambassade de France à Saigon, 935.
CHAUVEL (J.-F.), journaliste du « Figaro », 319.
CHAUVEL (Jean), ambassadeur de France à Londres, chef de la délégation française à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 427 et 428, 570, 638, 652 à 655, 740 à 743, 913, 918.
CHAUVET (Louis), auteur d'un rapport sur le Sahara présenté au Conseil économique en 1956, 833.
CHAYET (Claude), conseiller des Affaires étrangères, collaborateur du ministre Joxe, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 303, 772, 778, 785, 795, 805, 815, 819, 823, 826, 838, 843, 854, 857 et 858, 862, 866, 869, 877, 884.
CHE GUEVARA : *voir* GUEVARA (Dr Ernesto).
CHÉHAB (général Fouad), Président de la République libanaise, 59 et 60.
CHEN YI (maréchal), membre du Conseil d'État, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 653 et 654, 740 à 744, 918 à 920.
CHERIF (Me Hachemi), défenseur des leaders F.L.N. internés en France, 319.

CHERKAOUI (Mohammed), ancien ministre marocain des P.T.T., promu ambassadeur du Maroc à Paris (remise de ses lettres de créance le 21 juin), 905.
CHESNEAU (Jean), secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant du Département, 716.
CHEYSSON (Claude), secrétaire général de la Commission de coopération technique en Afrique, 718.
CHILDS (Marquis), journaliste américain, 547, 940.
CHORFI, membre de la délégation marocaine à l'O.N.U., 331.
CHOU EN-LAI, Premier ministre de Chine populaire, 145 et 146, 183, 652 et 653, 740.
CHURCH (Frank), sénateur américain (Idaho), 65, 203.
CHURCHILL (Sir Winston), Premier ministre britannique de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955, 108, 630.
CLARAC (Achille), ambassadeur de France à Bangkok, 395.
CLARKE (Colin), économiste anglais, 755.
CLEVELAND (Harlan), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires internationales, 154.
COLOMB (général de), officier supérieur ayant participé à la conquête du Sahara, 831.
COMMINES : *voir* COMMINES DE MARSILLY (Guy de).
COMMINES DE MARSILLY (Guy de), conseiller à l'ambassade de France à Washington, 974.
CONNETT (William Brewer), premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis à Paris, 13.
CORNET (Pierre), conseiller de l'Assemblée de l'Union française, auteur d'une proposition de loi relative au Sahara, 836.
CORTINA, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures espagnol, 540.
COTTENEST (lieutenant Gaston), officier ayant participé à la conquête du Sahara, 831.
COURCEL (Geoffroy Chodron de), secrétaire général de la Présidence de la République, 256, 282, 309, 355, 618, 700.
COUTURE (Pierre), administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique, 577.
COUVE DE MURVILLE (Maurice), ministre des Affaires étrangères, 21, 23, 41, 52, 63, 122 à 125, 128 à 133, 136, 171 et 172, 174, 251, 278, 285, 297 à 302, 395, 421, 428, 464, 469, 476, 496, 505 à 510, 513, 553, 573, 576 et 577, 593 à 595, 618, 620 et 621, 623, 635, 638, 645, 654 et 655, 700, 710, 727 et 728, 731, 745 à 749, 758, 761, 766 et 767, 898 et 899, 911 à 917, 920, 930, 933, 830.
CRÉMIEUX (Adolphe) (1796-1880), homme politique français inspirateur du décret portant son nom et accordant la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie, 863 et 864.
CRÉPIN (général Jean-Albert-Émile), commandant en chef des forces françaises d'Allemagne, 517.
CYRANKIEWICZ (Josef), Premier ministre polonais, 135, 430.

D

DACKO (David), chef du gouvernement de la République centrafricaine, 369.
DADDAH (Mokhtar Ould Mohamedoun), président du gouvernement de la République islamique de Mauritanie, 332, 379, 450, 655 et 656, 924.

DADET, chef de la délégation du Congo-Brazzaville à l'O.N.U., 235.

DAHLAB (Saad), secrétaire général du « ministère » des Affaires étrangères au sein du G.P.R.A., membre de la délégation du F.L.N. à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 303, 602, 772, 778, 782, 784 et 785, 789, 793 à 795, 798, 801 à 805, 808, 810 et 811, 814 et 815, 818, 820 et 821, 823, 826 et 827, 843, 847 et 848, 850, 854, 862, 864, 869 à 872, 877, 884.

DAILLIER (général Pierre), chef des installations militaires françaises au Laos, 219.

DAKLAOUI (Malik, alias Keramane), chef de la « représentation » du F.L.N. en R.F.A., 100.

DAVIES (Richard Townsend), chef du service de l'U.R.S.S. au département d'État, 940.

DAYAL (Rajeshwar), Indien, représentant personnel du secrétaire général de l'O.N.U. au Congo-Léopoldville, 22, 79, 96, 119, 152, 223, 236, 299, 387, 680, 717.

DEAN (Arthur), délégué des États-Unis à la conférence de Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires, 364, 410.

DEAN (Sir Patrick), représentant permanent de la Grande-Bretagne aux Nations Unies, 117 et 118.

DEBRÉ (Michel), Premier ministre, 42, 48, 61 à 63, 84, 165, 174 à 176, 285 à 290, 314, 390, 417, 421, 439 à 441, 496, 521, 577, 595, 645 et 646, 656, 700, 737 à 739, 761, 898, 926, 930 et 931, 933, 938 et 939, 988.

DECRAENE (Philippe), journaliste du « Monde », 62.

DEJEAN (Maurice), ambassadeur de France à Moscou, 54, 57, 140, 195, 409, 470, 484, 555, 917, 946.

DELAFOSSE (Jean), président du Conseil économique et social ivoirien, 48.

DELVAUX (Albert), ministre résident en Belgique du Congo-Léopoldville, 186, 569.

DEMARQUET (Jean), député, coauteur d'une proposition de loi relative au Sahara, 831.

DEMING (Olcott Hawthorne), directeur des affaires d'Afrique orientale et méridionale au département d'État, 974.

DENNERY (Étienne), ambassadeur de France à Berne, 115.

DENOIX (Arnaud), sénateur, auteur de rapports concernant le Sahara au début du siècle, 832.

DESMICHELS (général), officier supérieur ayant participé à la conquête française de l'Algérie, signataire du traité portant son nom (6 janvier 1834), 829 et 830.

DESPOIS, auteur d'ouvrages sur l'Afrique du Nord et le Djebel Amour, 828.

DIA (Mamadou), président du Conseil sénégalais, 90, 286, 440, 448, 716.

DIAKITÉ (Mamadou), secrétaire d'État malien à la Défense et à la Sécurité, 415.

DIALLO (Saifoulaye), président de l'Assemblée nationale de Guinée, 416.

DIARRA (Idrissa), secrétaire du Bureau politique de l'Union soudanaise au Mali, 969.

DIARRA (Omar Baba), secrétaire d'État malien à l'Élevage et aux Industries animales, 415.

DIEFENBAKER (John G.), Premier ministre canadien, 265.

DIEM : *voir* NGO DINH DIEM.

DILLON (C. Douglas), secrétaire au Trésor américain, ancien sous-secrétaire d'État chargé des Affaires économiques, 949.

DIORI (Hamani), Président de la République du Niger, 61, 521, 979.

DIRKSEN (Everett McKinley), sénateur républicain américain, 550.

DJILAS (Milovan), homme politique yougoslave, collaborateur de Tito, emprisonné de 1954 à 1966, 190.

DOUIRI (M'Hammed), ministre marocain des Finances et de l'Économie nationale, 378, 894, 896.

DOWLING (Walter), ambassadeur des États-Unis à Bonn, 183.

DREYFUS (colonel Alfred), officier français (1859-1935), à tort accusé et condamné, 831.

DRISS BEN AOMAR (colonel), commandant de la gendarmerie marocaine, 502, 504.

DROUIN (Pierre), journaliste du « Monde », 652.

DRYDEN (Hugh L.), administrateur adjoint de la N.A.S.A., 381.

DU GARDIER (Roger Robert), ambassadeur de France à La Havane, 543.

DULLES (Allen Welsh), directeur de la C.I.A., 367, 487 et 488, 500, 514, 547, 550.

DULLES (John Foster), ancien secrétaire d'État américain, décédé en 1959, 722.

DUMAINE (Jacques Chilhaud-), ministre plénipotentiaire, chargé du service du Protocole au Département au lendemain de la seconde guerre mondiale, 964.

DUMAS (Roland), avocat et journaliste, ancien député, 653.

DUPONT (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères auprès de l'ambassade de France à Washington, 545.

DUPUY (Jacques), deuxième conseiller auprès de l'ambassade de France à Londres, 416.

DURBROW (Elbridge), ambassadeur des États-Unis à Saigon jusqu'en février 1961, 377.

E

EASTWOOD (G. G.), haut fonctionnaire du Colonial Office britannique, 715.

ECKHARDT (Felix von), secrétaire d'État à l'Office de la presse fédérale de R.F.A., 135.

EDEN (Anthony, comte d'Avon), ancien secrétaire au Foreign Office sous la seconde guerre mondiale, ancien Premier ministre de Grande-Bretagne (1955-janvier 1957), 630.

EISENHOWER (général Dwight David), Président des États-Unis (1953-début 1961), 1, 10 et 11, 34, 36, 64, 106 et 107, 109, 131, 141, 262, 269, 285, 292, 302, 325, 493 à 495, 500, 546, 549 et 550, 583 à 585, 614, 618, 635, 680, 695, 705, 919, 949, 964.

EKRA (Mathieu), ministre ivoirien de l'Information, 49, 61 et 62.

EL ALAMI (Mohammed Larbi), sous-secrétaire d'État marocain aux Affaires étrangères (nommé le 10 juin), 902.

EL ARAB (cheik), chef de la tribu des Zibans, 828.

EL FASSI (Allal), chef de l'Istiqlal orthodoxe, élu à la présidence du Conseil constitutionnel, puis ministre d'État marocain des questions islamiques (juin 1961), 98, 276, 380, 896, 905.

EL GHOUL (capitaine), commandant d'armes de la place de Marrakech, 894.

EL IDRISSI (Abu Abd Allah Muhammad al-Hammudi), historien arabe du XIIe siècle, 829.

EL MANSOUR (Abu Jafar), sultan exerçant sa souveraineté sur le Sahara entre 1591 et 1603, 841.

EL MOÏZ (ou al-Mu'izz), fils et successeur d'al-Mansour, 829.

ÉLY (général Paul), chef d'État-major général de la Défense nationale de février 1959 à février 1961, 533 et 534, 664 et 665.

ERHARD (Dr Ludwig), vice-chancelier et ministre de l'Économie de R.F.A., 158, 171 et 172, 227, 297, 403.

ETZEL (Franz), ministre des Finances de R.F.A., 403.

EYSKENS (Gaston), Premier ministre belge (démissionne le 27 mars), 192.

F

FALAIZE (Pierre-Louis), ambassadeur de France à Vientiane, 219, 474, 745.

FANFANI (Amintore), Premier ministre italien, 137 et 138, 192 et 193.

FANGS, tribu située à la frontière du Gabon et du Cameroun, 406.

FARHAT (Abdallah), directeur du Cabinet présidentiel tunisien, 69.

FAURE (Edgar), sénateur, ancien ministre, ancien président du Conseil, 653, 740, 836 et 837.

FAURE (Maurice), député, président du groupe de l'Entente démocratique à l'Assemblée nationale, 163 et 164, 311.

FERGUSON (Vaughan), directeur des Affaires d'Afrique noire occidentale au département d'État, 974.

FERREIRA DIAZ JR (José do Nascimento), ministre d'État portugais, responsable de l'Économie, 493.

FIGGURES (Frank Edward), ancien sous-secrétaire à la Trésorerie britannique, devenu secrétaire général de l'A.E.L.E. en 1961, 25.

FINLETTER (Thomas K.), représentant permanent des États-Unis à l'O.T.A.N., 169, 735.

FLATTERS (colonel Paul), officier et explorateur français (1832-1881) ayant participé à la conquête du Sahara, 831.

FLÉCHET (Max), ancien ministre des Affaires économiques, vice-président du Conseil national du Commerce extérieur, président du groupe France-Europe de l'Est, 648, 652.

FOCCART (Jacques), secrétaire général de la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, 922.

FOCH (Ferdinand), maréchal de France, généralissime des armées alliées en 1918, 110.

FONCHA (John N.), Premier ministre du Cameroun du Sud (ex-britannique), 221, 712 et 713, 924.

FONTANET (Joseph), secrétaire d'État au Commerce intérieur, 758.

FORD, industriel américain, 615.

FOUCHET (Christian), ambassadeur de France à Copenhague, 497.

FOURCADE (Jacques), député, auteur d'une proposition de loi concernant le Sahara, 831, 836.

FOYER (Jean), secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté, 53, 61, 63, 164, 306, 521, 656, 925.

FRANCIS (Ahmed), « ministre » des Finances et des Affaires économiques du G.P.R.A., membre de la délégation du G.P.R.A. à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 401, 602, 772, 777 et 778, 784 et 785, 791 et 792, 795 à 797, 799 et 800, 802, 804 et 805, 813 à 815, 820 à 826, 843, 845 et 846, 849 à 854, 857 et 858, 862 à 867, 869 à 871, 877, 883 et 884, 886 à 888.

FRANCO : *voir* FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco).

FRANCO NOGUEIRA (Alberto), ministre portugais des Affaires étrangères, 716.

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef suprême de l'Espagne, 374.

FRANK (Sir Oliver), haute personnalité britannique, 298.

FREDERICKS (Wayne), suppléant de M. Mennen Williams, 974, 978.

FREY (Roger), ministre-délégué auprès du Premier ministre, nommé le 9 mai ministre de l'Intérieur, 514.

FRITSCHI, citoyen suisse, condamné aux travaux forcés à Conakry, 989.

FROMENT-MEURICE (Henri), conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe orientale au Département, 36.

FRONDIZI (Arturo), Président de la République argentine, 552.

G

GADEAU (Coffi), ministre de l'Intérieur ivoirien, 48.

GAGARINE (commandant Youri Alexeïevitch), officier aviateur et cosmonaute soviétique, 471 et 472, 730, 952.

GANEM (André), représentant de la France à la cinquième Commission (Commission budgétaire) de l'O.N.U., 281.

GARCIA, ressortissant français enlevé dans la Seguiet el Hamra, 372.

GARCIA KOHLY (Mario), chef d'un mouvement cubain d'extrême-droite anticastriste, 548.

GARDINER (Robert), envoyé ghanéen du secrétaire général de l'O.N.U. au Congo-Léopoldville, 568.

GARÈS (Victor), administrateur en chef de la France d'outremer, 624.

GARNIER (Jean-Paul), ambassadeur de France à Prague, puis (mars 1961) à New Delhi en remplacement de M. Ostrorog, 213, 384.

GAULLE (général Charles de), Président de la République, 1 à 3, 10, 17, 21, 33 et 34, 37, 42, 49, 52 et 53, 55 à 58, 60 à 64, 70, 72, 92, 101, 104 à 115, 125, 136 à 138, 141 à 143, 148, 151, 154, 158 et 159, 164, 168 à 176, 178, 181 à 184, 193, 200, 206, 208, 221, 238, 244, 251 et 252, 256, 266, 268, 273 et 274, 279, 282 à 285, 287 et 288, 290 à 297, 301 à 304, 309 et 310, 387 à 393, 396 et 397, 405 et 406, 408, 410 et 411, 413, 417, 419, 422, 424 à 434, 442 et 443, 447, 462, 467 à 470, 474, 478 et 479, 481 et 482, 485, 487, 500, 502, 511, 518.

GAVIN (général James M.), ambassadeur des États-Unis à Paris (succède à M. Amory Houghton), 33, 183, 244, 291, 401, 428 et 429, 439 et 440, 467, 470, 514, 585 et 586, 700, 727.

GAZIER (François), maître des requêtes au Conseil d'État, membre d'un groupe d'étude travaillant sur les structures futures de l'Algérie, 42.

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), Premier secrétaire du parti communiste roumain, 649 et 650.

GILLET (Robert), directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères, 221, 256, 333, 353, 355, 426, 922.

GISCARD D'ESTAING (Valéry), secrétaire d'État aux Finances, 758.

GIZENGA (Antoine), chef du gouvernement lumumbiste de Stanleyville, ancien vice-président du gouvernement Lumumba, 14 et 15, 78 et 79, 118 et 119, 129, 149, 153, 186, 194, 196 et 197, 213 et 214, 217, 222, 233, 295, 299, 318, 569, 626 et 627, 645, 680, 686, 975.

GLADWYN (lord) : *voir* JEBB (Sir Hubert Miles Gladwyn, lord).

GOLDMAN (Nahum), président du Congrès juif mondial, 747.

GOLDWATER (Barry), sénateur républicain américain, 550.

GOLOGO (Mamadou), secrétaire d'État malien à l'Information et au Tourisme, 415.

GOMULKA (Wladyslaw), Premier secrétaire du Comité central du P.O.U.P., 103.

GORCE (Pierre), ambassadeur de France à Phnom-Penh, 9, 199.

GORDON (Marcus), chef du service Europe-Afrique à l'I.C.A., 974, 983 et 984.

GORSE (Georges), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, puis (18 mai) secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 420, 457, 656, 712, 714.

GOURARAS, tribu de la région du Touat, 827.

GREEN (Howard Charles), ministre des Affaires étrangères canadien, 265.

GREWE (Dr Heinrich), ambassadeur de R.F.A. à Washington, 317, 578, 940, 942.

GROMYKO (Andreï), ministre des Affaires étrangères d'U.R.S.S., 6, 57, 210, 252, 265, 343, 345, 360 et 361, 399 à 401, 431, 468, 484, 635, 639 et 640, 662, 724, 727, 765, 890 et 891, 911 à 916, 940, 973.

GROUSSET (Philippe), ambassadeur de France à Accra, 483, 597, 921.

GRUFFAZ (Pierre-Étienne), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Phnom-Penh, 393.

GUEDIRA (Reda), directeur général du Cabinet royal de Hassan II, puis ministre de l'Intérieur marocain, 32, 98 et 99, 256, 309, 332 et 333, 371 à 373, 378, 421 et 422, 502, 504, 536, 893, 897, 903 à 905.

GUELLAL (Chérif), chef du bureau officieux du F.L.N. à New Delhi, 384.

GUÉNA (Yves), envoyé plénipotentiaire de France à Abidjan jusqu'en mai, 52.

GUEVARA (Dr Ernesto, dit « Che »), révolutionnaire d'origine argentine rallié à F. Castro, ministre de l'Industrie de la République cubaine en 1961, 488.

GUICHARD (Olivier), délégué général de l'O.C.R.S., 839, 846.

GUILLAIN (Robert), journaliste, collaborateur du « Monde », 478 et 479.

GUILLAUMAT (Pierre), ministre délégué auprès du Premier ministre pour les questions scientifiques, 576 et 577, 932.

GUILLERMAZ (colonel Jacques), sinologue, membre de la délégation française à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 740.

GUIRINGAUD (Louis de), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires marocaines et tunisiennes au Département, 82, 412, 666.

GULBENKIAN, célèbre concessionnaire de pétroles au Moyen-Orient, 962.

GULLION (Edmund Asbury), sous-directeur de l'Administration américaine du désarmement, 361 et 362.

GURSEL (général Djemal), Premier ministre turc, auteur d'un coup d'État contre le gouvernement Menderès en mai 1960, 241.

H

HAIDARA (Mahamane), personnalité politique malienne, 970.

HALL (Sir Robert Lowe), conseiller économique du gouvernement britannique, 753.

HALLSTEIN (Walter), président de la Commission exécutive de la C.E.E., 517 et 518, 619, 646 et 647, 935.

HAMA (Boubou), président de l'Assemblée nationale du Niger, 521.

HAMMAD, petit-fils d'Ibn Bulukkin, 829.

HAMMARSKJÖLD (Dag), secrétaire général des Nations Unies, 15, 22 et 23, 39, 41, 79, 89 à 91, 117 et 118, 126 et 127, 130, 138 à 141, 149, 152 et 153, 178, 194, 196, 222, 233 et 234, 236, 238 à 241, 278, 281, 295, 299, 318, 386 à 389, 511, 567 à 569, 645, 680, 717, 727, 730, 748, 975.

HARCOURT (Francis d'), interlocuteur français du président Diem, 935 à 937.

HARE (John), ministre du Travail du Royaume-Uni, 757, 934.

HARRIMAN (Averell William), ancien gouverneur de New York, devenu l'ambassadeur itinérant du président Kennedy, 285 à 303, 340, 469, 640, 901.

HASSAN II (auparavant S.A.R. Moulay Hassan, prince héritier, chef d'État-major des F.A.R., vice-président du Conseil marocain), devenu roi sous le nom de Hassan II à la mort de son père Mohammed V (26 février 1961), 27, 32, 116, 164, 256, 276, 282, 309 et 310, 321, 332, 340 à 342, 365, 378, 380, 421 et 422, 450, 502 et 503, 513, 536, 595, 628 et 629, 892 à 898, 900 à 904, 909.

HEALEY (Denis), député travailliste britannique, 756.

HEATH (Edward), Lord du Sceau privé, chargé des Affaires européennes au sein du Cabinet britannique, 259 à 262, 277 et 278, 622, 663, 753 et 754.

HÉNAULT (Pierre), député, auteur d'un rapport concernant le Sahara, 831.

HERTER (Christian), secrétaire d'État des États-Unis (présidence Eisenhower), 67, 152, 203, 359.

HERZ (Martin), collaborateur du secrétaire d'État adjoint américain, 974, 976, 978.

HEUSINGER (général Adolf), inspecteur général de l'armée allemande, président du « Conseil militaire en session permanente » de l'O.T.A.N., 173.

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich de 1933 à 1945, 697, 705, 930.

HO CHI MINH, Président de la R.D.V.N., 8, 10, 29, 145, 678.

HOME (Alexander Frederick Douglas-Home, lord), secrétaire au Foreign Office, 138, 269, 395 et 396, 553 et 554, 579, 593 et 594, 654, 716, 764 et 765, 940, 987.

HOOD (vicomte Samuel, lord), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Washington, 539.

HOUGHTON (Amory), ambassadeur des États-Unis à Paris, 33, 291, 585.

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), Président de la République de Côte d'Ivoire, 48 à 53, 61 à 63, 84 à 86, 115 à 117, 163, 202, 272, 286, 449 à 452, 521, 598, 837, 922 à 926, 979.

HOUSER (George), directeur exécutif du « Comité américain pour l'Afrique », 169.

HUAN HSIANG, chargé d'affaires de la République de Chine populaire à Londres, membre de la délégation de son pays à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 740.

HULL (Cordell) (1871-1955), secrétaire d'État de F. D. Roosevelt, 491.
HUTTE (Edouard), deuxième conseiller à la légation de France à Budapest, 366.
HUTU, tribu du Ruanda-Urundi, 127.

I

ILEO (Joseph), chef du gouvernement du Congo-Léopoldville, 23, 78, 128 et 129, 139, 186, 234, 236, 240, 387, 975.
ILUNGA (Prosper), Président du gouvernement lumumbiste du Nord-Katanga, 15.
IMROU (« ras » Mikaël), ministre des Affaires étrangères éthiopien, 566.
ISSEMBÉ (Aristide), haut représentant du Gabon en France, 405.
IYASSOU (général), haut officier éthiopien, chef de l'État-major de l'O.N.U. au Congo-Léopoldville, 198.

J

JANSEN (Josef), directeur ministériel à l'« Auswärtiges Amt » (section Europe occidentale-I), 618.
JEANDET, attaché commercial près l'ambassade de France à Bucarest, 648.
JEANNENEY (Jean-Marcel), ministre de l'Industrie, 758.
JEAN XXIII (Angelo Roncalli, dit), souverain pontife de 1958 à 1963, 963, 965.
JEBB (Sir Hubert Miles Gladwyn, lord), ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 753 et 754.
JHA (Chandra Shekhar), représentant permanent de l'Inde au Conseil de sécurité de l'O.N.U., 569.
JOHNSON (Lyndon), sénateur démocrate américain, devenu vice-président des États-Unis (présidence Kennedy), 35, 439 à 441, 612 à 615, 641 à 645, 937 et 938.
JOHNSON (Ural, Alexis), ambassadeur des États-Unis à Bangkok, puis secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Extrême-Orient au département d'État, 189, 395.
JOUHAUD (général Edmond), ancien chef d'État-major, puis inspecteur général de l'armée de l'Air, l'un des auteurs du « putsch » d'Alger, 502, 515, 542.
JOXE (Louis), ministre d'État, chargé des Affaires algériennes, préside la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 2, 279, 303, 313, 355, 425, 437 et 438, 460, 515, 596, 666, 751 et 752, 772, 776 à 779, 781 à 785, 787, 789 à 805, 807 à 811, 813 à 815, 817, 821, 823, 825 et 826, 839, 843, 845, 847 à 851, 853 à 857, 859, 861 et 862, 864, 867 à 873, 876 et 877, 883 et 884, 886 à 890, 953 et 954, 960.
JUGURTHA, roi de Numidie, adversaire des Romains, exécuté vers 104 avant Jésus-Christ, 829.
JULY (Pierre), ancien député, ancien ministre, auteur d'une proposition de loi relative au Sahara, 836.
JUNIAC (Gontran Begoügne de), ambassadeur de France à Addis-Abéba, 566.

K

KADAR (Janos), Premier secrétaire du parti communiste hongrois, 367.

KALONDJI (Albert), président du gouvernement séparatiste de la « Province minière » au Congo ex-belge (Sud-Kasai), 15, 22 et 23, 149 et 150, 223.

KASAVUBU (Joseph), Président de la République du Congo-Léopoldville, 21, 23 et 24, 40 et 41, 78 à 80, 90 et 91, 96, 117 à 119, 127 à 129, 139, 149 et 150, 152 à 155, 157, 186, 194, 213, 218, 223, 235, 240, 295, 299 et 300, 318, 386 à 389, 406 et 407, 449, 567 à 569, 603 et 604, 645, 680, 702, 717, 924, 975.

KASHAMURA (Anicet), ancien ministre de l'Information du gouvernement Lumumba, devenu le chef de la province du Kivu (4 janvier), 15, 78, 119, 149.

KASSEM (général Abdel Karim), Premier ministre et ministre de la Défense irakien, 71, 945, 961 et 962.

KEATING (Kenneth B.), sénateur américain, 240.

KEÏTA (Madeira), ministre de l'Intérieur, de l'Information et du Tourisme du Mali, 415, 417.

KEITA (Modibo), président du Conseil malien, chargé des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité, 14 à 16, 75, 91, 164, 167, 306 à 308, 415 et 416, 598, 629, 969 et 970, 982.

KEITA (Moussa), haut-commissaire malien à la Jeunesse, 415.

KEKKONEN (Urho Kaleva), Président de la République finlandaise, 26.

KENNEDY (Edward), frère cadet du président élu des États-Unis, 65.

KENNEDY (John Fitzgerald), Président des États-Unis (1961-1963), 34 et 35, 63 et 64, 87, 93, 104, 106, 109, 111 à 113, 117, 131, 135 et 136, 144, 148 et 149, 151, 154, 160, 168 à 170, 172 à 174, 177 à 182, 188, 198, 214, 219, 227, 258, 269, 285, 291 à 297, 302, 328 à 330, 340, 357, 368, 382 à 384, 395 à 397, 399 à 401, 411, 430, 433, 439 à 441, 454, 467 à 469, 487, 489, 491 et 492, 494 à 496, 499 à 501, 505, 509, 512, 539, 541, 546 et 547, 549 à 551, 555, 557, 579 à 581.

KENNEDY (Robert), Attorney général des États-Unis, frère du Président élu, 550.

KENYATTA (Jomo), ancien chef Mau-Mau, incarcéré, 715.

KETTANI BEN HAMOU (général), chef d'État-major des forces armées royales marocaines, commandant les troupes marocaines envoyées au Congo-Léopoldville, 90, 138, 504.

KHAREDJITES, adeptes d'une secte dissidente de l'Islam, 827, 829.

KHATIB (Abdelkrim), leader du Mouvement populaire marocain, ministre d'État chargé des Affaires africaines (Cabinet du 2 juin 1961), 902 et 903.

KHROUCHTCHEV (Nikita Serguéiévitch, dit parfois « M. K. »), Président du Conseil des ministres, membre du Praesidium du Comité central et Premier secrétaire du P.C.U.S., 6, 9 et 10, 26, 34 à 36, 54, 57, 70, 93, 104, 111, 130, 134 à 136, 141 à 145, 182, 198, 226, 247 et 248, 250 à 252, 265, 289, 293 à 295, 301, 317 et 318, 329, 339, 364, 367 et 368, 398 et 399, 409 à 411, 432, 471 et 472, 484, 498, 500, 509 et 510, 519, 555, 557 et 558, 579, 585 et 586, 592 à 594, 614 à 616, 620, 622, 627, 634 à 638, 654, 659 à 662, 669 à 673, 690, 697, 700, 706, 709 et 710, 720 à 731, 736, 741, 763, 765, 768 et 769, 890 à 892, 901, 913 à 916, 929, 940 à 942, 946 à 952, 964 et 965, 970, 990.

KIKUYUS, tribu africaine, moteur de l'insurrection Mau-Mau, 715.

KILIAN (Conrad), géologue ayant travaillé en Algérie, 820.

KIMBA (Évariste), ministre des Affaires étrangères du Katanga, 130.

KIRK (Peter M.), président de la commission des Affaires générales de l'U.E.O., 125 et 126.

KIROV (Sergueï), chef du parti communiste à Léningrad, assassiné en 1934, 917.

KISSINGER (Henry Alfred), conseiller du président Kennedy pour les questions militaires, 613, 615, 617 et 618.

KOHLER (Foy David), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes, 244, 317 et 318, 329, 359, 579 et 580, 593 et 594, 700, 940 et 941.

KONÉ (Jean-Marie), ministre d'État malien, chargé de la Justice, 415.

KONG LE (capitaine), président d'un « Comité national militaire » opposé au gouvernement Boun-Oum, 1, 8, 88, 132, 141 et 142, 225, 447.

KOUTZNETSOV (Vassili V.), premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., délégué de son pays au Conseil de sécurité, 57, 95.

KOUYATÉ (S. B.), ministre malien du Plan et de l'Économie rurale, 415.

KRAG (Jens Otto), ministre danois des Affaires étrangères, 496 à 499, 505 à 510.

KRAJCIR (Frantisek), ministre tchécoslovaque du Commerce extérieur, 401.

KRIM (Belkacem), « vice-président du Conseil » et « ministre » des Affaires extérieures du G.P.R.A., chef de la délégation du G.P.R.A. à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 56, 70, 231, 275, 310, 319 et 320, 354, 526, 600 et 601, 772, 776 à 781, 783 à 785, 789, 791, 794 et 795, 797, 799 et 800, 803 à 805, 807 et 808, 811, 814 et 815, 817, 823 et 824, 826, 842 et 843, 849, 854 à 858, 861 et 862, 864, 867 à 870, 873, 876 et 877, 883 et 884, 886 à 890.

KRISTIANSEN (Erling), directeur des Affaires économiques au ministère danois des Affaires étrangères, 505 à 507.

KROLL (Dr Hans), ambassadeur de la R.F.A. à Moscou, 134, 227, 556 et 557, 579, 611, 635, 950.

KRONE (Dr Heinrich), président du groupe parlementaire C.D.U. de R.F.A., 159, 721, 928 et 929.

KRUPP, société d'armements allemande, 111, 135, 430.

KULAY, directeur général de la section économique du ministère turc des Affaires étrangères, 442.

L

LA BOISSIÈRE (Jean-François Doudinot de), délégué général de France à Hanoï à partir de mars 1961, 710.

LABONNE (Éric), diplomate, vice-président du Comité technique de direction de l'O.C.R.S. (septembre 1957), 836.

LABOURET (Vincent), secrétaire des Affaires étrangères, chef de Cabinet du ministre d'État chargé des Affaires algériennes, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai - 13 juin 1961), 428, 772, 778, 785, 795, 805, 815, 826, 843, 854, 862, 869, 877, 884, 890.

LA CHENELIÈRE (général Ernoul de), commandant supérieur interarmées des troupes françaises au Maroc, 32.

LA CHEVALERIE (Xavier Daufresne de), premier conseiller à l'ambassade de France à Tunis, 69, 228.

LACOUTURE (Jean), journaliste politique, 340, 894.

LADGHAM (Bahi), secrétaire d'État tunisien à la Présidence, 2 à 4, 70, 436 à 439, 515 et 516, 526 et 527, 600 et 601, 909 et 910, 927, 967 et 968.

LAGHZAOUI (Mohammed), directeur de la Sûreté nationale marocaine, 256.

LA GRANDVILLE (Jean de La Chevardière de), premier conseiller à l'ambassade de France à Moscou, 210.

LALOUETTE (Roger), ambassadeur de France à Saigon, 27, 160, 376, 478, 488, 641.

LALOVITCH, ambassadeur de Yougoslavie à Paris, 480 et 481.

LALOY (Jean), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Europe au Département, 659 à 661, 760, 940.

LAMARTINE (Alphonse de), poète et homme politique français (1790-1869), 853.
LAPERRINE (général François Henri), officier supérieur (1860-1920) ayant participé à la conquête du Sahara, commandant les territoires sahariens durant la première guerre mondiale, 820.
LAPORTE (Raymond), consul général de France à New York, 68.
LAQUIÈRE (Raymond), ancien président de l'Assemblée algérienne, 836.
LARCHER (professeur Paul-Émile), juriste du début du siècle, 832.
LA TOURNELLE (Guy Le Roy de), ambassadeur de France à Rome - Saint-Siège, 962.
LAVAL (Pierre), ancien président du Conseil, réfugié en Espagne et renvoyé sur la France en 1945, 540.
LAVON (Pinhas), ancien ministre de la Défense israélien, 76.
LEBEL (Claude), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Washington, 211, 215 et 216, 243.
LEENHARDT (Francis), président du Comité des foires et expositions à l'étranger, 648, 651.
LEFEBVRE (cardinal Joseph), archevêque de Bourges, cardinal au titre de S. Giovanni de' Fiorentini, 962.
LEFÈVRE (Théo), Premier ministre belge depuis le 25 avril, 604, 645, 761.
LEHUREAUX, ancien directeur des territoires du Sud algérien, 836.
LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), homme politique soviétique (1870-1924), fondateur de l'U.R.S.S. (1922), 715, 948.
LÉONARD (Roger), gouverneur général de l'Algérie de 1951 à début 1955, 836.
LE PEN (Jean-Marie), député, coauteur d'une proposition de loi relative au Sahara, 831.
LEPRETTE (Jacques), conseiller des Affaires étrangères, chef du service des affaires de la Communauté au Département, 969.
LE PULOCH (général Louis, Jean, Alain), chef d'État-major de l'Armée de terre, ancien commandant des zones de défense et zones stratégiques de l'A.E.F. et du Cameroun, 369.
LEUSSE (Pierre de), représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., 721, 735.
LEUSSE DE SYON (Bruno de), directeur des Affaires politiques au ministère d'État chargé des Affaires algériennes, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 303, 313, 751, 772, 778, 785, 795, 805, 815, 826, 843, 854, 862, 869, 877, 884, 890.
LEVAM INSISIENGMAY, ministre laotien de l'Intérieur, 745.
LI CHING-CHUAN, ambassadeur de la Chine populaire à Berne, membre de la délégation de son pays à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 740.
LIMAIRAC (Hubert de), chef du service d'Afrique au Département, 414, 603.
LINDBERGH (colonel Charles), pionnier américain de l'aviation et de la traversée de l'Atlantique-Nord, 470.
LIPPMANN (Walter), journaliste américain, 551, 635, 940, 972.
LLOYD (John Selwyn), chancelier de l'Échiquier, 323, 402 et 403.
LÖBEL (Elie), Israélien, conseiller financier du gouvernement malien, 306.
LOLICKI, délégué du Congo-Léopoldville à l'O.N.U., 240.
LONCAR (Budimir), ministre au secrétariat d'État aux Affaires étrangères yougoslave, 732.
LONG (Olivier), diplomate suisse, sert d'intermédiaire entre le gouvernement français et le G.P.R.A. pour des rencontres en Suisse, 303.
LORCH, directeur du département d'Afrique au ministère israélien des Affaires étrangères, 75.

LOTFI (colonel), officier de l'A.L.N., 827.
LOUIS-PHILIPPE, roi des Français (1830-1848), 830.
LOUTFI (Omar), Égyptien, Président du Conseil de sécurité de l'O.N.U., 90, 139.
LOUVEL (Jean-Marie), sénateur, auteur d'une proposition de loi relative au Sahara, 836.
LÜBKE (Dr Heinrich), Président de la R.F.A., 158 et 159, 771, 928 à 933, 964.
LUCET (Charles), directeur des Affaires politiques au Département, 505, 577, 580, 618, 666, 700, 762, 943.
LUMUMBA (Patrice), Premier ministre du Congo ex-belge, assassiné le 13 février, 14 et 15, 21, 40, 72, 78, 91, 96, 113, 118, 129, 139 et 140, 149 à 152, 178, 187 et 188, 194 à 196, 198, 213 et 214, 222, 233 à 236, 298, 300, 367, 407, 603.
LUNS (Joseph), ministre des Affaires étrangères néerlandais, 122 à 124, 126, 129, 131, 133 et 134, 193, 278, 323, 605 à 610, 750, 760 et 761.
LUU VAN LOI, directeur-adjoint de département au ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères, 7 et 8.
LYAUTEY (Louis, Hubert, Gonzalve) (1854-1934), maréchal de France, ancien résident général au Maroc, 502 et 503, 513, 899, 960.
LYON (Cecil), ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis à Paris, 285, 428.

M

M. H. : *voir* HAMMARSKJÖLD (Dag).
M. K : *voir* KHROUCHTCHEV (Nikita Serguéiévitch, dit parfois « M. K. »).
MACDONALD (Malcolm John), chef de la délégation britannique et coprésident de la conférence internationale de Paris sur le Laos, 654, 742.
MAC KILLOP (David Holmes), consul général des États-Unis à Tunis, 424.
MAC-MAHON (Brian), sénateur américain, auteur en 1946 d'une loi portant son nom sur les secrets militaires des États-Unis, 618.
MACMILLAN ([Maurice] Harold), Premier ministre de Grande-Bretagne, 104 à 115, 125, 136 à 138, 143, 158, 174, 176 et 177, 208, 238, 248, 291, 303, 321 à 324, 329, 396, 398 à 400, 403, 435, 493, 505, 540, 547, 552 et 553, 555, 583, 620, 622, 634, 643, 662, 672, 680, 697 à 699, 705 à 708, 753.
MAGA (Hubert), Premier ministre du Dahomey, 521, 597, 922, 924, 979.
MAIGA, représentant du Mali à l'O.N.U., 91.
MAIGA (Attaher), ministre malien des Finances, 415.
MAILLARD (Pierre), ministre plénipotentiaire, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République, 101, 103, 618.
MALEK (Redha), porte-parole de la délégation du G.P.R.A. à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 303, 890.
MALIKI (Abdul), haut-commissaire du Nigeria à Londres, 427 et 428.
MALRAUX (André), écrivain, ministre d'Etat en charge des Affaires culturelles, 439, 969, 982, 992.
MANAC'H (Étienne), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département, 257, 478, 488 et 489.
MANSFIELD (Michaël J.), leader de la majorité démocrate au Sénat des États-Unis, 940.
MAO TSÉ-TOUNG, ancien président de la République de Chine populaire, président du Bureau central et du Comité politique du parti communiste chinois, 19, 104, 145, 182, 257 à 259.
MARÉMONGE, officier supérieur français ayant participé à la conquête du Sahara, 831.

MARGERIE (Roland Jacquin de), ambassadeur de France à Madrid, 371, 373, 540.
MARIN (Gaston), président du Comité d'État à la planification roumain, 649 et 650.
MARSHALL (général George Catlett), secrétaire d'État américain de 1947 à 1949, auteur du plan portant son nom, 631.
MARZIN, directeur du Centre national d'études des télécommunications, 162.
MASCHINO, auteur français proche du F.L.N., 231.
MASMOUDI (Mohammed), secrétaire d'État tunisien à l'Information, 56, 69, 184, 231, 274, 276, 348, 350 et 351, 353 et 354, 412, 666.
MATHEW (Robert), député conservateur britannique, 753.
MATTEI (Enrico), président de l'E.N.I., 457.
MAU : *voir* VU VAN MAU.
MAURER (Ion Gheorghe), président du Conseil des ministres roumain, 649 et 650.
MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), ministre des Postes et Télécommunications, 161 à 163.
M'BA (Léon), Président de la République du Gabon, 369 à 371, 403 à 407.
MCBRIDE (Robert Henry), directeur du service de l'Europe occidentale au département d'État, 13, 700.
MCCLOY (John), directeur de l'Administration du désarmement des États-Unis, 168, 266, 290, 293, 345, 360 à 365, 944, 973.
MCGEE (Gale), sénateur américain (Wyoming), 65.
MCGHEE (George C.), conseiller et président du Policy Planning Council au département d'État, 205, 244, 248.
MCKEOWN (général), commandant en chef des forces de l'O.N.U. au Congo-Léopoldville, 388.
MCNAMARA (Robert Strange), secrétaire à la Défense des États-Unis, 168, 262.
MEADE (James Edward), économiste britannique, 753.
MEHIRI (Taïeb), secrétaire d'État tunisien à l'Intérieur, 228.
MEHRED (colonel), personnalité saharienne, 821.
MEIR (Golda), ministre des Affaires étrangères israélien, 75, 99, 746 à 749.
MENCHIKOV, géologue ayant travaillé en Algérie, 820.
MENDERÈS (Adnan), ancien Premier ministre turc, renversé le 27 mai 1960, 241.
MENDÈS FRANCE (Pierre), député, ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, 638, 653, 740.
MENDJEL (Ali), officier de l'A.L.N., membre de la délégation du G.P.R.A. à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin), 772, 778, 785, 795, 805, 815, 826, 843, 854, 862, 869, 877, 884.
MENON (Krishna), délégué de l'Inde à l'O.N.U., représente également son pays à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 363, 385, 638.
MENSHIKOV (Mikhaïl A.), ambassadeur d'U.R.S.S. à Washington, 93, 152, 198, 248.
MERCHANT (Livingston Tallmadge), sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques au département d'État, 5, 268.
MESSADI (Mahmoud), secrétaire d'État tunisien à l'Éducation nationale, 589.
MESSALI HADJ, leader du M.N.A., 424, 437.
MESSMER (Pierre), ministre des Armées, 173, 463 et 464, 513, 586, 623, 899.
MEUDIC (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères, chargé de mission à la délégation générale de France au Nord-Vietnam, 408.
M'HAMMEDI (Driss), ministre marocain des Affaires étrangères, 502 à 504, 537, 893, 897, 899.

MICUNOVITCH (Veljko), secrétaire d'État par interim yougoslave, 657.

MIHURO (Jean), président du gouvernement provincial du Kivu, 22.

MILLET (René), conseiller des Affaires étrangères, délégué adjoint de la France au Conseil de sécurité de l'O.N.U., 39, 68, 96.

MIRO CARDONA (Dr José), président du « Conseil révolutionnaire » cubain anticastriste, ancien chef du gouvernement cubain, 547 à 549.

MITTERRAND (François), sénateur de la Nièvre, ancien ministre, 257 et 258, 653, 740.

MOBUTU SESE SEKO (colonel, puis général, Joseph), commandant en chef de l'armée congolaise, 14 et 15, 23, 40, 78, 127, 139, 186, 194, 196, 213, 234, 387, 975.

MOHAMMED V (S. M. Mohammed ben Youssef), roi du Maroc, décédé le 26 février, 14 et 15, 27, 32, 71, 163 et 164, 256, 274, 276, 282 et 283, 285, 310, 332, 340 et 341, 373, 416 et 417, 422, 450, 503, 588, 892 à 894, 896 à 898, 900 à 902.

MOKKADEM (Dr Sadok), ministre des Affaires étrangères tunisien, 2, 71, 274, 304 et 305, 346 à 350, 353 à 356, 412 à 414, 437 et 438, 515, 527, 588, 666 et 667.

MOKRANI (Bou Mezrag), frère du suivant, 830.

MOKRANI (Mohammed), chef de file de la résistance dans le Nord Algérien en 1871, 830.

MOLOTOV (Vyatcheslav Mikhaïlovitch Scriabine, dit), ancien ministre soviétique des Affaires étrangères, 631.

MONTGOMERY OF ALAMEIN (Field Marshal Bernard Law), chef de la VIIIe armée britannique durant la seconde guerre mondiale, ancien commandant en chef adjoint des forces de l'O.T.A.N., 17 à 21, 742.

MONTILLE (Louis Bizouard de), secrétaire des Affaires étrangères (Afrique-Levant), 351.

MORAND (Gabriel), ambassadeur de France à Monrovia, 598.

MORETON, haut fonctionnaire du Commonwealth Relations Office, 714 à 716.

MORIN (Jean), délégué général du gouvernement français en Algérie, 279.

MOSS (Frank), sénateur américain (Utah), 65.

MOSTEFAI (Dr), « représentant permanent » du G.P.R.A. à Rabat, 319.

MOUKOURI, ambassadeur du Cameroun à Paris, 221.

MOULAY HASSAN : *voir* HASSAN II (auparavant S.A.R. Moulay Hassan, prince héritier).

MOZABITES, tribu du Nord Saharien, 818 à 820, 827 et 828, 840.

MPOLO (général Maurice), ancien ministre du gouvernement Lumumba, 78, 234.

M'RABET, tribu de la région de Tindouf, 827.

MUNONGO (Godefroid), ministre de l'Intérieur du Katanga, 187, 194, 213.

MUNROE, haut fonctionnaire américain, émissaire de l'I.C.A. en Haute-Volta et au Niger, 984 et 985.

N

NAGY (Imre), ancien président du Conseil hongrois (1953-1955, octobre-novembre 1956), exécuté le 17 juin 1958, 367.

NAPOLÉON III, Empereur des Français de 1852 à 1870, 830.

NASSER (colonel Gamal Abdel), Président de la R.A.U., 14 à 17, 32, 36, 59, 71, 75 à 77, 79, 99, 113, 116, 163, 185 et 186, 222, 274, 438, 680, 682, 732, 961 et 962.

NASUTION (général Abdul Haris), ministre indonésien de la Défense, 134.
N'DOURÉ (Hamacire), ministre du Commerce du Mali, 306 à 308, 415.
NEHRU (pandit Jawaharlal), Premier ministre de l'Inde, 36, 142, 384 et 385, 477, 484, 629, 675 et 676, 679, 717, 732.
NERVO (Dr Luis Padilla), ambassadeur du Mexique à l'O.N.U., 363.
NGO DINH DIEM, Président de la République du Sud-Vietnam, 27 à 30, 132, 377, 431, 478 et 479, 488 à 490, 641 à 644, 935 à 937.
NGO DINH NHU, conseiller politique du président Diem, frère de ce dernier, 30, 476, 641, 644, 938 et 939.
NGUYEN DINH THUAN, secrétaire d'État à la Présidence du Sud-Vietnam, 377, 488 et 489, 644, 935, 937.
NGUYEN NGOC THO, vice-président et secrétaire d'État à l'Économie nationale du Sud-Vietnam, 377.
NHU : *voir* NGO DINH NHU.
NIARÉ (Salah), secrétaire d'État malien à l'Agriculture et aux Eaux et Forêts, 415.
NITZE (Paul), chargé, au ministère de la Défense des États-Unis, des questions de sécurité et de contrôle des armements, 168, 940.
NIXON (Richard M.), vice-président des États-Unis sous la présidence Eisenhower, candidat malheureux à la Présidence face à J. F. Kennedy, 549 et 550.
NKRUMAH (Dr Kwame), Président de la République du Ghana, 14 à 16, 32, 36, 75, 77, 104, 116, 163, 185, 326, 416, 483, 529, 597 à 599, 714 et 715, 718, 900, 921 à 923.
NOGUEIRA : *voir* FRANCO NOGUEIRA (Alberto).
NOLTING (Frederick), ambassadeur des États-Unis à Saigon à partir de février 1961, 377, 642.
NORODOM (prince Sihanouk), Premier ministre du Cambodge, 8 à 10, 12, 54 et 55, 57, 95, 142 et 143, 179, 199 et 200, 216, 254, 334, 376 et 377, 382, 393, 396, 444, 485, 575, 638, 677, 679, 745 et 746.
NORSTAD (général Lauris), commandant en chef des forces alliées atlantiques en Europe, 20, 402, 439, 466, 494 et 495, 497, 507, 509, 533 et 534, 618, 664.
NOSAVAN (général Phoumi), vice-Premier ministre et ministre de la Défense nationale du gouvernement Boun Oum, 5, 87, 133, 141 et 142, 144, 179, 211 et 212, 216, 243, 253 à 255, 475 à 477, 539, 654, 745 et 746, 939.
NOUREEV (Rudolf), célèbre danseur russe, passé à l'Occident, 917.
NWOKEDI, envoyé nigérian du secrétaire général de l'O.N.U. au Congo-Léopoldville, 568.
NYERERE (Julius Kambarage), chef du gouvernement du Tanganyka, 130, 715.

O

OBERLÄNDER (Dr Theodor), ministre des Réfugiés du gouvernement de la R.F.A., 158.
OGRODZINSKI, directeur général du ministère des Affaires étrangères polonais, 430 à 432.
OKITO, vice-président du Sénat du Congo-Léopoldville, 78, 187, 234.
OKOTIE-EBOH (Chief Festus Samuel), ministre des Finances du Nigeria, 427.
OLIÉ (général Jean), chef d'État-major général de la Défense nationale à partir du 1er mars 1961, 316, 515, 589, 664 et 665, 953 et 954.
OLIVEIRA CAMPOS (Roberto de), ambassadeur itinérant du président Quadros, 417 et 418.

OLLENHAUER (Erich), président de la S.P.D. et du groupe social-démocrate au Bundestag, 890.
OPHULS (Prof. Carl Friedrich), représentant permanent de la R.F.A. à la C.E.E., 751.
ORMSBY-GORE (William David), ministre d'État au Foreign Office, représentant son pays au Comité des Dix sur le désarmement et à l'O.N.U., 266.
OSOLNILK (Bodgan), secrétaire à l'Information du Conseil exécutif fédéral yougoslave, 190.
OSTROROG (comte Stanislas), ambassadeur de France à New Delhi jusqu'en mars 1961, 384.
OUFKIR (colonel), directeur de la Sécurité marocaine, 502.
OULED GHIR, tribu du Sud constantinois, 828.
OULED NAÏL, tribu saharienne, 828 et 829, 840.
OULED SIDI CHEIK, tribu de la région de Colomb-Béchar, 827 à 831, 840.
OULED SIDI CHÉRIF, tribu nord-africaine, 821.

P

PACELLI (prince), membre de la famille du pape Pie XII, 962.
PALEWSKI (Gaston), ambassadeur de France à Rome, 137, 456, 964.
PALMROTH (Gunnar), ambassadeur de Finlande à Paris, 125.
PAPILLON, délégué à l'Assemblée algérienne, 831, 836.
PARODI (Alexandre), ancien ambassadeur de France à Rabat, 82, 84.
PARSONS (James Graham), secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Asie au département d'État américain, 189 et 190, 211.
PAUL-BONCOUR (Jean), ministre de France à Budapest, 366.
PAZZIS (colonel de) : *voir* SEGUINS-PAZZIS (colonel Hubert de).
PEIN (commandant Théodore) (1867-1915), officier supérieur ayant participé à la conquête du Sahara, 831.
PENFIELD (James Kedzie), suppléant du secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État, 490.
PERILHOU, haut fonctionnaire du ministère de la Coopération, 974, 981.
PERRIN (Francis), haut-commissaire à l'Énergie atomique, 577, 932.
PERTH (John David Drummond, Earl of), ministre d'État britannique pour les questions coloniales, 712, 716.
PETER (Janos), vice-ministre des Affaires étrangères hongrois, 366.
PETITPIERRE (Max), Président de la Confédération helvétique, 116, 425.
PHAM VAN DONG, Premier ministre de la R.D.V.N., 7, 87 à 89, 408, 710 et 711.
PHOLSENA (Quinim), ministre de l'Information du « gouvernement » Souvanna Phouma, 88.
PHOUMI : *voir* NOSAVAN (général Phoumi).
PIECK (Wilhelm), ancien président de la R.D.A., décédé en 1960, 946.
PIE XII (Eugenio Pacelli, dit), souverain pontife de 1939 à 1958, 963.
PIGANIOL (Pierre), délégué général du Premier ministre à la Recherche scientifique et technique, 381.
PINAULT (Yves), haut fonctionnaire de la direction des Affaires générales du secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté, 165.
PINAY (Antoine), ancien député, ancien ministre, ancien président du Conseil, 575.

PLIMPTON (Francis T. P.), adjoint de M. Stevenson, 280 et 281.
PLOWDEN (Edwin Noel, lord), administrateur de sociétés britannique, 753.
POMPIDOU (Georges), directeur à la banque Rotschild, ancien directeur du Cabinet du général de Gaulle, 303 et 304, 426.
PONS (Louis), ambassadeur de France à Conakry, 988.
POPOVITCH (Koca), ministre yougoslave des Affaires étrangères, 191, 731.
POUCHKINE (Gheorghi M.), ministre-adjoint des Affaires étrangères soviétique, co-président de la conférence internationale de Genève sur le Laos, 639, 654.
POUILLY (général Henry de), commandant du corps d'armée d'Oran, 515.
POUSSARD (Raymond), conseiller des Affaires étrangères, appartenant à la direction des Affaires économiques et financières au Département, 416.
PRAPORGESCU (Dimitri), ambassadeur de Roumanie à Varsovie, 650.
PRIO SOCARRAS (Carlos), ancien chef du gouvernement cubain, 548.
PROFUMO (John Dennis), secrétaire d'État britannique à la Guerre, ancien ministre d'État aux Affaires étrangères, 753.
PUAUX (François), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Rome, 137.

Q

QUADROS (Janio), Président de la République du Brésil, 104, 269, 417 et 418, 552.
QUAISON SACKEY (Alex), représentant permanent du Ghana à l'O.N.U., 194.

R

RACINE (Pierre), conseiller d'État, directeur du Cabinet du Premier ministre, 355.
RAÏS (Salah), bey d'Alger du XVIe siècle, 829.
RAKOSI (Mathias), Premier secrétaire du Politburo du Comité central du parti communiste hongrois avant le 16 juillet 1956, 368.
RAOUL-DUVAL (Gérard), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Tunis, 2, 55, 69, 304, 346, 348, 351, 353, 355 et 356, 412, 423, 436, 515, 526, 600, 666, 909, 927, 967.
RAY (Manuel), chef du « Mouvement révolutionnaire du peuple », mouvement cubain anticastriste, 549.
RAYMOND (Jack), journaliste américain, 223.
REGUIBAT, tribu nord-africaine, 371, 819 et 820, 840.
RENAN (Ernest), écrivain français (1823-1892), 830, 859, 861.
RENAULT, constructeur automobile français, 271.
RESTON (James), correspondant du « New York Times », 547, 940.
REUTHER (Victor G.), chef syndicaliste américain, 615.
REUTHER (Walter Philip), président de la C.I.O., frère du précédent, 615.
REY (Jean), membre belge de la C.E.E., chargé des négociations relatives à l'association de la Grèce et de la Turquie au Marché commun, 241 et 242, 419 et 420, 457 à 459, 647.
REYNAUD (Paul), député du Nord, ancien ministre, ancien président du Conseil, 836 et 837.
RIKHYE (général), Indien, conseiller militaire du représentant de l'O.N.U. au Congo-Léopoldville, 22, 389.

RISTERUCCI (Jean), haut représentant de la France au Gabon, 369.

RIVERO (José Ignacio), chef des « Commandos nationaux de libération », mouvement cubain anticastriste, 548.

ROBBINS (Lionel Charles, lord), économiste britannique, 753.

ROBERTS (Sir Frank), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, 95, 397, 484.

ROCHÉ (Louis), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Amérique au Département, 31.

ROCHEREAU (Henri), ministre de l'Agriculture, 507, 758, 931.

ROCHES (Léon), spécialiste de l'Algérie, 830.

ROCKEFELLER (Nelson Aldrich), gouverneur de l'État de New York, 550.

ROLAND-BILLECART (Yves), conseiller technique au Cabinet du ministre d'État chargé des Affaires algériennes, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 772, 778, 785, 795, 805, 815, 823 à 826, 843, 845 à 847, 854, 859, 862, 867, 869, 877, 884.

ROLL (Eric), haut fonctionnaire du ministère britannique de l'Agriculture, 261, 570 et 571.

ROOSEVELT (Franklin Delano), ancien président des États-Unis (1933-1945), 249, 613, 630, 691.

ROSE (François Tricornot de), ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes au Département, 13, 161 et 162.

ROSSARD (Jean), haut représentant de la France au Congo-Brazzaville, 406.

ROSSIGNOL, ressortissant français emprisonné à Conakry, 988 à 990.

ROSTOW (Walt Whitman), assistant spécial du président des États-Unis pour les affaires de Sécurité nationale, 168.

ROTHSCHILD (Robert), chef adjoint de la mission diplomatique belge au Congo-Léopoldville, 78, 303.

ROUVILLOIS (Pierre), haut fonctionnaire de la direction des Affaires générales du secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté, 414.

ROUX (Jacques), ministre plénipotentiaire, directeur-adjoint des Affaires politiques au Département, membre de la délégation française à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 639, 740.

ROUX (Louis), conseiller des Affaires étrangères, chargé d'affaires ad interim de France à Accra, 416.

RUSK (Dean), secrétaire d'État américain (présidence Kennedy), 91 à 96, 118 à 120, 151 à 154, 161, 168, 189, 194 et 195, 197 et 198, 202 à 204, 206, 217 et 218, 222 à 225, 243 à 250, 263, 265 à 268, 270, 286, 299, 317, 328, 330, 339, 345 et 346, 357 à 360, 383 et 384, 395, 397, 435 et 436, 473, 485, 501, 514 et 515, 550 et 551, 578 et 579, 592 à 594, 612, 654, 700, 707, 710, 716, 721 à 731, 762 et 763, 765, 920, 943, 971, 987.

RUSSO (Carlo), secrétaire d'État aux Affaires étrangères italien, 121 à 124, 129, 131.

S

SABBAH (Abdullah es-Salim es), cheik de Koweit, 945.

SAHBANI (Taïeb), secrétaire général du ministère tunisien des Affaires étrangères, chargé de mission par le secrétaire général de l'O.N.U. dans l'affaire congolaise, 604.

SALAH (Bey), bey de Constantine au XVIIIe siècle, 829.

SALAM (Saeb), président du Conseil libanais, 59.

SALAMU (Bernard), ancien secrétaire de M. Lumumba, prend le pouvoir dans la Province orientale du Congo en décembre 1960, 14, 222.

SALAN (général Raoul), ancien commandant en chef des forces armées en Algérie, l'un des auteurs du « putsch » d'Alger, 502, 515, 540, 542.

SALAZAR (Antonio de Oliveira), Premier ministre du Portugal, 375, 716, 976 et 977.

SALLER (Raphaël), ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan ivoirien, 48, 925.

SALLUSTE (Caius Sallustius Crispus), historien latin (86-34 av. J.-C.), 829.

SALOMON (Ernst von), célèbre écrivain allemand de l'entre-deux-guerres, 955.

SALUSSE (Jean), auditeur au Conseil d'État, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 772, 778, 785, 795, 805, 815, 826, 843, 854, 862, 869, 877, 884.

SANANIKONE (Phoui), ancien chef du gouvernement laotien, 95, 141.

SANCHEZ ARANGO (Dr Aureliano), chef de la « Junte révolutionnaire de libération », mouvement cubain anticastriste, 548.

SANDYS (Duncan), secrétaire d'État britannique aux Relations avec le Commonwealth, 718, 757, 934.

SANGUINETTI (Alexandre), chef du Cabinet de M. Frey, 514.

SANSON (René), député de Paris, 648.

SATOR (Kadour), avocat à la Cour d'appel d'Alger, membre de l'Assemblée algérienne, 836.

SAUVAGNARGUES (Jean), directeur d'Afrique-Levant au Département, 14, 221, 426, 598, 714, 717 à 719, 746, 974 à 980, 982 à 985, 988.

SAVANG VATTHANA (S. M.), roi du Laos, 141 et 142, 211, 213, 216, 446.

SCHAUS (Eugène), ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, 122, 126, 130, 278, 760 et 761.

SCHERPENBERG (Dr Hilger Albert van), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de R.F.A., 517, 542 et 543.

SCHOENBRUNN (David), correspondant de la chaîne de télévision CBS, 366, 901.

SCHRAM-NIELSEN (Erik), directeur des Affaires politiques au ministère danois des Affaires étrangères, 505, 507.

SCHUMAN (Robert), député, ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, 621, 632 et 633.

SCHUURMANS, chef de Cabinet du ministre belge des Affaires étrangères, 78.

SÉBILLEAU (Pierre), ambassadeur de France à Tripoli, 490.

SEGNI (Antonio), ministre italien des Affaires étrangères, 138, 278.

SEGUINS-PAZZIS (colonel Hubert de), chargé de mission au Cabinet du ministre Joxe, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 772, 778, 783, 785, 795, 804 et 805, 815, 826, 854, 862, 868 et 869, 877, 884.

SENGHOR (Léopold Sédar), Président de la République du Sénégal, 115 et 116, 163, 202, 286, 450 et 451, 598, 924.

SEOUD (Ibn Abdul Aziz al-), roi d'Arabie séoudite, 821, 961.

SERRANO (Felixberto M.), ministre philippin des Affaires étrangères, 160.

SERRANO SUNER (Ramon), beau-frère du général Franco, ancien ministre espagnol des Affaires étrangères, 540.

SEYDOUX : *voir* SEYDOUX DE CLAUSONNE (François).

SEYDOUX : *voir* SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger).

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), ambassadeur de France à Bonn, 100, 157, 226, 274, 309 et 310, 517, 542, 573, 618, 720.

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), ambassadeur de France à Rabat, ancien directeur général des Affaires culturelles et techniques au Département, 32, 82, 97, 163, 184, 203, 233, 256, 282 et 283, 319, 331, 333, 340, 365, 371, 373, 375, 378, 421, 502, 536, 596, 892, 903 et 904.

SHEPARD (commandant), astronaute américain, 581.

SHRIVER (Robert Sargent), directeur du « Corps de la paix » américain, beau-frère du président Kennedy, 981.

SIHANOUK (prince) : *voir* NORODOM (prince Sihanouk).

SIMON (général Jean-Victor), commandant le secteur militaire de Tizi-Ouzou, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 772, 778, 785, 795, 804 et 805, 815, 826, 843, 854, 862, 869, 877, 884.

SINGARÉ (Abdoulaye), ministre malien de l'Éducation, 415.

SISAVONG VONG (roi), père du Roi Savang Vatthana, 474.

SISOUK NA CHAMPASSAK, délégué du Laos à l'O.N.U., membre de la délégation laotienne à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 745.

SIXTE QUINT (Felix Peretti, dit), souverain pontife de 1585 à 1590, 965.

SLIM (Mongi), ambassadeur de Tunisie à Washington, délégué de son pays à l'O.N.U., 139, 511, 527.

SLIMANE (Ahmed Kaïd, dit commandant), officier de l'A.L.N., membre de la délégation du G.P.R.A., à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 772, 778, 785, 791, 795, 804 et 805, 814 et 815, 820, 825 et 826, 843, 852 à 854, 861 et 862, 864, 867 à 869, 877, 884.

SMIRNOV (Andreï Andreïévitch), ambassadeur d'U.R.S.S. à Bonn, 324, 557, 890, 949.

SOBOLEV (Arkady), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, 210.

SOEKARNO (Dr Achmed), Président de la République indonésienne, 36, 56, 133 et 134, 597.

SOKOLOVSKI (maréchal Vassili Danilovitch), ancien chef d'État-major général de l'armée soviétique, représente son pays au Conseil de contrôle interallié de Berlin en 1948, 631.

SOMINE (Dolo), ministre malien de la Santé publique, 415.

SOMSANITH (Tiao), ancien chef du gouvernement laotien du 2 juin au 15 août 1960, 141, 447.

SOULIÉ (Gaston), consul général de France à Hong-Kong, 257, 333.

SOULT (Nicolas Jean-de-Dieu), maréchal de France, ministre de la Guerre et des Affaires étrangères sous Louis-Philippe, 830.

SOUPHANNOUVONG (prince), Président du Néo-Lao-Haksat, 87, 254, 476 et 477, 745.

SOUVANNA PHOUMA (prince), ancien chef du gouvernement laotien, chassé du pouvoir en décembre 1961, replié à Phnom-Penh, 1, 5, 10 et 11, 87 et 88, 94, 132 et 133, 140, 142 à 144, 179, 211, 216, 225, 253 à 255, 258, 301, 339, 396 à 398, 401, 431, 446, 469, 476 et 477, 484 et 485, 639 et 640, 653, 674, 676 et 677, 679, 701 et 702, 744 à 746, 918, 939.

SOUVANNAVONG (Ouday), personnalité laotienne, 745.

SPAAK (Paul-Henri), secrétaire général de l'O.T.A.N. (démissionne le 31 janvier), vice-président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et des Affaires africaines dans le cabinet Lefèvre, 297, 604, 613, 645 et 646, 750 et 751, 760 et 761, 766 à 768, 974.

SPITALIER (Raoul), conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Amérique du Département, 31.

SPITZMULLER (Henry), ambassadeur de France à Ankara, 442.

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit), secrétaire général du P.C.U.S., décédé en 1953, 285, 519 et 520, 631 et 632, 634, 648, 650.

STEEVES (John Milton), secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Extrême-Orient au département d'État, 211, 216, 243, 467 et 468.

STEVENS (Sir Roger), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, 712, 717 à 719.

STEVENSON (Adlaï Ewing), ancien candidat démocrate à la présidence des États-Unis, ambassadeur des États-Unis à l' O.N.U. sous la présidence Kennedy, 65, 112, 117 et 118, 140, 151, 169, 187, 197 et 198, 223, 234, 237, 239, 241, 280, 300, 343, 345, 360 et 361, 431, 529, 550, 582, 932, 973.

STIKKER (Dirk Uiptko), représentant permanent des Pays-Bas au Conseil de l'O.T.A.N., succède à M. Spaak comme secrétaire général de l'O.T.A.N. (18 avril), 297 et 298, 402, 613.

STOICA (Chivu), secrétaire du Comité central du parti communiste roumain, 649.

STRAUSS (Franz-Josef), ministre de la Défense de la R.F.A., 173, 611 à 613, 623.

SUSTAL, haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque, chargé des affaires de l'Europe occidentale, 213 et 214.

SZULC (Ted), journaliste du « New York Times », 545.

T

TAKLA (Philippe), ministre libanais des Affaires étrangères, 59 et 60.

TARDINI (Mgr Domenico), secrétaire d'État du Vatican, 965.

TASCA (Henry J.), sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires économiques africaines au département d'État américain, 205, 974, 983.

TAYLOR (général Maxwell Davenport), représentant militaire du président des États-Unis, ancien chef d'État-major interarmes de son pays, 550.

TCHANG KAI-CHEK (maréchal), Président de la République de Chine (Taïwan), 183, 302, 687, 741, 743.

TERRENOIRE (Louis), ministre de l'Information, 438.

THANARAT (maréchal Sarit), président du Conseil thaïlandais, 200, 575, 677.

THIBAUD (Philippe), chef du service de l'Information au ministère d'État chargé des Affaires algériennes, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 772, 778, 785, 795, 805, 815, 826, 843, 854, 862, 869, 877, 884.

THO : *voir* NGUYEN NGOC THO.

THOMPSON (Llewellyn), ambassadeur des États-Unis à Moscou, 93 et 94, 179, 198, 224, 247 et 248, 265, 295, 301, 317 et 318, 339, 364, 409 à 411, 468, 635, 662, 669, 721, 769, 940, 950 et 951.

THORNEYCROFT (Peter), ministre de l'Aviation du Royaume-Uni, 757, 934.

THUAN : *voir* NGUYEN DINH THUAN.

TIDANYA, confrérie nord-africaine, 830.

TIOULONG (Nhick), ministre cambodgien des Affaires étrangères, représentant de son pays à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 489.

TISSERANT (cardinal Eugène), président de la Commission biblique au Vatican, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 962 et 963.

TITO (maréchal Josef Broz, dit), Président de la République populaire de Yougoslavie, 36 et 37, 433, 627 à 629, 657, 732 et 733, 900.

TLILI (Ahmed), secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens, 228.

TOUAREGS, tribu du Sud de l'Algérie et du Sahara, 818 à 820, 827, 830, 838, 840.

TOURÉ (Sékou), Président de la République et Premier ministre de Guinée, 14 à 16, 72, 116, 163, 181, 185, 203, 276, 286, 416, 628 et 629, 680, 981 et 982, 988 à 990.

TRICOT (Bernard), maître des requêtes du Conseil d'État, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République, membre de la délégation française à la conférence d'Évian (20 mai-13 juin 1961), 42, 303, 460, 772, 778, 782 à 785, 790 à 793, 795, 797 et 798, 801 et 802, 805, 809, 813, 815, 818, 820 et 821, 825 et 826, 839, 843, 848, 850 à 854, 856 et 857, 861 à 866, 868 à 871, 877, 884, 886, 889.

TRINQUIER (colonel), ancien commandant d'un régiment de parachutistes en Algérie, recruté par le Katanga, 129, 131, 224, 604.

TRUJILLO (généralissime R. L.), dictateur dominicain, assassiné dans la nuit du 30 au 31 mai, 681, 702.

TRUJILLO JR (général Rafaël Jr), fils du précédent, chef de l'État-major interarmes dominicain, 681.

TRUMAN (Harry S.), Président des États-Unis de 1945 à 1952, 519.

TSARAPKINE (Semen K.), délégué soviétique à la conférence de Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires, 410, 728.

TSCHOMBÉ (Moïse), Président du Katanga, 15, 22, 79 et 80, 96, 104, 118 et 119, 127, 129, 149 et 150, 153 et 154, 194, 196, 224, 234, 240 et 241, 300, 567, 569, 603 et 604, 717, 924, 975.

TSIRANANA (Philibert), Président de la République malgache, 202, 448, 450, 452.

TUBMAN (William Vacanarat Shachach), Président du Liberia, 598, 625.

TUNG NING-CHUAN, secrétaire interprète, membre de la délégation de la Chine populaire à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 740.

TUTSI, tribu du Ruanda-Urundi, 127.

U

ULBRICHT (Walter), Premier secrétaire du parti socialiste unifié, membre du Politburo et vice-Premier ministre de la R.D.A., 556, 593 et 594, 635, 637, 660, 730.

ULRICH (Maurice), secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques du Département, 241, 419, 458, 646, 767, 991.

UNG VAN KHIEM, ministre des Affaires étrangères de la R.D.V.N., 87, 711.

V

VALDIODIO, ministre de l'Intérieur et de la Défense du Sénégal, 77.

VALÉRY (François), chef du service de Coopération et d'intégration économique au Département, 505 à 507.

VANDENBERG, sénateur républicain américain, participe à l'élaboration des textes de Dumbarton Oaks et de San Francisco ainsi que du traité de l'O.T.A.N., 249 et 250.

VAN DEN BOSCH (comte Johannes Hendrik Otto), secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères, 78, 750 et 751, 761.

VARONA (Dr Manuel Antonio de), l'un des leaders du « Front révolutionnaire démocratique », mouvement cubain anticastriste, ancien Premier ministre, 548.

VAURS (Roger), directeur du service de presse et d'information de l'ambassade de France à Washington, 981.

VERWOERD (Dr Hendrik Frensch), Premier ministre de l'Union sud-africaine, 353.

VIARD (Paul-Émile), professeur à la Faculté de droit et de sciences économiques d'Alger, 832 et 833.

VIDIASSOVA (Mme L.), commentatrice soviétique des « Mémoires » du général de Gaulle, 519 et 520.

VILLEBOIS-MAREUIL (Georges de), officier français volontaire dans l'armée boër, tué au Transvaal en 1900, 352.

VINOGRADOV (Sergueï Alexandrovitch), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, 251 et 252, 890.

VUILLEMIN (commandant), officier supérieur ayant effectué en 1920 la première liaison aérienne Alger-Tombouctou-Dakar, 820.

VU VAN MAU, secrétaire d'État aux Affaires étrangères sud-vietnamien, 160 et 161, 376 et 377, 478 et 479, 489.

VYCHINSKI (Andreï), ancien ministre soviétique des Affaires étrangères (1949), 632 et 633.

W

WACHUKU, Nigérian, membre d'une mission de conciliation envoyée au Congo-Léopoldville par le secrétariat général de l'O.N.U., 79, 90.

WALLNER (Woodruff), directeur-adjoint des affaires des Nations Unies au département d'État américain, 186 à 188, 975.

WALMSLEY (Walter Newbold), ambassadeur des États-Unis à Tunis, 423 et 424, 428, 527.

WANG PING-NAN, ambassadeur de Chine populaire à Varsovie, membre de la délégation chinoise à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 639, 652 à 655, 740, 743.

WAPLER (Arnaud), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Londres, 259, 945, 961.

WATKINSON (Harold), ministre de la Défense britannique, 463 à 466.

WERNER (Pierre), président du Conseil luxembourgeois, 192.

WIBAUX (Fernand), chargé d'affaires de France à Bamako, 164 et 165, 306, 308.

WIESCHOFF (Heinrich), directeur d'Afrique au secrétariat général des Nations Unies, 389, 567.

WIESNER (Jerome B.), assistant spécial du président des États-Unis pour les questions scientifiques, 168.

WIGNY (Pierre), ministre belge des Affaires étrangères jusqu'au 10 mai, 78, 80, 122 à 131, 136, 278.

WILLIAMS (Mennen), secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État, 169, 974, 976 à 979, 981 à 986.

WORMSER (Olivier), directeur des Affaires économiques et financières au Département, 259 à 262, 324, 570 à 573, 662, 758, 767, 934 et 935.

Y

YACÉ (Philippe), président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, 521.
YAGMORASAN, Roi des Beni Abd el Ouad (1235-1283), 829.
YAHIA (général Mohammed), ministre de l'Intérieur irakien, 71.
YAMEOGO (Maurice), Président de la République de Haute-Volta, 271 et 272, 452, 521, 921, 924, 979 et 980.
YASSINE (Khateb), écrivain algérien, membre du F.L.N., 232.
YAZID (Mohammed), « ministre » de l'Information du G.P.R.A., 55 et 56, 231, 423 à 425, 428, 438.
YOULOU (abbé Fulbert), Président de la République du Congo-Brazzaville, 369, 405 et 406, 924.

Z

ZAKARIA (Abou), historien arabe, 829.
ZELLER (général André), ancien chef d'État-major de l'Armée, l'un des auteurs du « putsch » d'Alger, 502, 515, 542.
ZIBANS, tribu nord-africaine, 828, 840.
ZOPPI (comte Vittorio), collaborateur de M. Segni, 278.
ZORINE (Valerian Alexandrovitch), vice-ministre des Affaires étrangères d'U.R.S.S., délégué de son pays à l'O.N.U., 24, 39, 41, 187, 198, 202, 234, 239 et 240, 633, 656, 660, 765, 943, 973.
ZOUHIR, ambassadeur de Tunisie à Rabat, 319 et 320.
ZUNICA (lieutenant), aviateur cubain anticastriste, 545.

IMPRIMERIE NATIONALE – 5 018009 T